U d'/ of Ottawa
39003002822368

SUPPLÉMENT

A LA

420-1β-344 (1)
405 bleu

GALERIE HISTORIQUE

DES CONTEMPORAINS,

IMPRIMÉE A BRUXELLES, DE 1817 à 1820,

ET COMPLÉMENT DE TOUTES LES AUTRES BIOGRAPHIES.

TOME PREMIER.

BRUXELLES,

CHEZ H. TARLIER, LIBRAIRE, RUE DE LA MONTAGNE.

MONS,

CHEZ LEROUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR, GRAND'PLACE.

1826.

533179

CT
143.
.G325
1817
Suppl.
v. 1

PRÉFACE.

Les évènemens si funestes au crédit de l'Europe, qui depuis quelques mois ont pesé sur tous les genres de commerce et d'industrie, et qui, bien qu'à un moindre degré, se sont fait ressentir dans ce royaume, ont été la seule cause du retard qu'a éprouvé la publication de la première livraison de ce Supplément, qui devait paraître il y a huit mois. Nous espérons pouvoir mettre plus de suite et de régularité dans celles qui vont se succéder, et qui auront un intérêt d'autant plus grand qu'elles renfermeront tous les faits qui se sont passés depuis l'époque où cette livraison aurait dû être publiée. Nous n'avons épargné ni soins ni recherches pour nous procurer les renseignemens les plus exacts sur les personnes qui vont figurer dans ce Supplément. Quant aux omissions et aux erreurs, inséparables d'un travail aussi étendu et qui, nous osons en être certains, ne sera jamais confondu avec cette foule de productions éphémères et licencieuses, résultats scandaleux de quelques spéculations, auxquelles nous ne nous sommes jamais associés, et dont il est à désirer que le commerce de la librairie, justement fier de la haute mission qui lui est confiée de répandre les connaissances humaines, s'affranchisse désormais ; ces omissions et ces erreurs disparaîtront successivement, si, comme nous en avons manifesté le désir, et comme il est au pouvoir du public d'y répondre, on veut bien nous transmettre toutes les rectifications qui pourront éclairer notre bonne foi, et fixer l'opinion sur la conduite publique et privée des personnes, mortes ou vivantes, dont les noms auront trouvé place dans ce recueil.

Les Biographies existantes peuvent être réduites à quatre : celle de M. Eymery ; celles de MM. Michaud frères ; la Galerie historique des contemporains, imprimée à Bruxelles ; enfin, la

Biographie de MM. Arnault, Jay, Jouy, Norvins. Le premier de ces ouvrages est sans couleur politique ou littéraire; on n'y trouve ni exactitude dans les faits, ni rectitude dans les jugemens; son style manque également d'énergie et de pureté; ce n'est, à proprement parler, qu'une nomenclature de noms, tantôt célèbres, tantôt obscurs, jetés comme au hasard. L'ouvrage de MM. Michaud est très-supérieur sans doute, sous les rapports de l'exécution et du talent, à cette première compilation, mais il est tellement empreint de l'esprit d'exaltation qui dominait en France, à l'époque à laquelle il a été composé : la passion s'y montre tellement à découvert, et avec une telle violence, dans les jugemens politiques et même littéraires, lorsque ces jugemens s'appliquent à des personnes opposées, ou seulement étrangères au parti dont la Biographie Michaud est l'organe, qu'il est impossible de considérer cet ouvrage, où l'exactitude des faits est, à toutes les pages, sacrifiée à l'esprit de parti, autrement que comme un long libelle, que tout homme juste et cherchant la vérité ne saurait lire avec trop de défiance.

La Galerie historique des contemporains, ou Nouvelle Biographie, semble donc être, jusqu'à présent, d'après l'opinion la plus généralement établie, et par les causes que nous allons indiquer, le meilleur ouvrage qui ait encore paru dans le genre biographique. Ses auteurs ont puisé aux meilleures sources, et il est aisé de reconnaître qu'aucun d'eux n'est étranger aux événemens qu'il raconte, et qui embrassent une période de trente ans. Cet ouvrage, composé dans un esprit tout à fait opposé à celui de MM. Michaud, n'est cependant pas, et ses auteurs ne font aucune difficulté de l'avouer, entièrement exempt de passion et quelquefois même d'injustice. Écrit dans des temps de persécution et de colère, on y voit, trop souvent peut-être, la trace des dissensions et des ressentimens qui divisaient alors le monde politique; mais on y trouve aussi beaucoup de bonne foi, et il s'y rencontre un très-grand nombre d'articles, où la plus exacte justice est rendue à des personnes d'une opinion politique toute contraire à celle de ses collaborateurs, fait, dont il est à regretter

que la Biographie de MM. Michaud n'offre pas un seul exemple.

Il nous reste à parler de la Biographie de MM. Arnault, Jouy, Jay et Norvins, etc. Cet ouvrage entrepris par des hommes qui, à la connaissance de l'histoire de la révolution française, joignent le jugement nécessaire pour l'apprécier et pour l'écrire, laisserait peu à désirer, si ces hommes occupés d'ailleurs de travaux importans, n'avaient été obligés d'abandonner la rédaction d'une partie de leur Biographie à des jeunes gens sans expérience qui, n'ayant rien vu de ce qu'ils racontent, ne réglant leurs idées que sur les journaux, ne connaissant pas les individus dont ils parlent, et ne travaillant que d'après des livres, ont dû, par conséquent, faire des omissions et des erreurs considérables, lesquelles ont rendu nécessaires à chaque volume, des *errata* assez longs, et qui jettent dans les souvenirs du lecteur une confusion fatiguante. Enfin, cette biographie à la loyauté, à l'impartialité de laquelle nous nous plaisons d'ailleurs à rendre une entière justice, dans tout ce qui appartient aux intentions et au talent des auteurs, a été écrite et publiée, sinon sous la surveillance immédiate de la censure, du moins sous l'influence et les réquisitoires toujours menaçans des procureurs du roi : influence qui, on ne saurait le nier, n'est guère favorable au développement du talent des écrivains, et moins encore à leur franchise et à leur indépendance, qualités préférables dans les historiens, même au talent d'écrire.

Ces obstacles de localité ne pouvaient exister dans le royaume des Pays-Bas, où il n'y avait eu ni émigration, ni persécution de nationaux à nationaux, et où, par conséquent, il ne pouvait y avoir ni ressentimens à satisfaire, ni vengeances à exercer. L'autorité, que rien ne menaçait, devait se montrer dans ce pays, comme elle s'est montrée en effet, douce, tolérante, tutélaire et inaccessible à des craintes dont quelques-uns de ses voisins s'exagéraient l'importance. Qu'on juge de l'immense avantage qu'une telle différence dans la situation et les intérêts des états, a dû donner à ceux d'entre les écrivains qui, sans s'écarter du respect dû

aux justes droits des princes et aux convenances sociales, ont cru que le premier de leurs devoirs était de mettre de la conscience dans l'histoire, et de ne tromper ni leurs contemporains, ni la postérité.

L'accueil que le public européen a fait à la Galerie des contemporains, imprimée à Bruxelles, est un garant certain de celui que recevra ce Supplément, qui compte parmi ses collaborateurs la plupart de ceux qui ont été attachés à la rédaction de la Galerie.

Étrangers, ainsi que nous venons de l'annoncer, à tout esprit de parti et de coterie, mais fortement attachés aux grands principes de l'égalité des droits, de la tolérance religieuse, de la liberté légale de la presse, et de la liberté politique, qui sont les plus fermes appuis des trônes, précisément parce que leur maintien écarte toutes les causes de révolution, nous accueillerons, dans l'intérêt de cette liberté, que nous voulons pour tous et non pour quelques-uns, et de quelque part qu'elles nous soient transmises, toutes les réclamations tendantes à expliquer, à éclairer, à rectifier les faits et les jugemens contenus dans cet ouvrage. Le seul but des écrivains, de ceux du moins qui sont dignes de leur haute mission, devant être de faire connaître la vérité et de préparer à l'histoire des documens fidèles, une noble impartialité est le premier de leurs devoirs; nous espérons ne nous en écarter jamais.

GALERIE HISTORIQUE

DES

CONTEMPORAINS.

A.

ABAD-Y-QUEYPO, l'un des hommes les plus vénérables qui ayent jamais exercé les fonctions épiscopales, s'est montré, lors de la révolution espagnole de 1820, l'un des plus sincères amis de la liberté constitutionnelle, assise sur la religion et les lois. Digne imitateur des vertus de Las-Casas, Abad-y-Queypo, pendant son séjour en Amérique, fut persécuté comme son illustre modèle, pour avoir pris le parti du faible contre le puissant; de l'opprimé contre l'oppresseur. Revenu en Europe, ses vertus chrétiennes reçurent le seul prix qui fut digne d'elles; il fut nommé à l'evêché de Mechoacan, et chargé à la fois d'assurer le bonheur du diocèse qui lui était confié, et de l'instruire à la vertu par ses exemples. Également connu par l'austérité de ses mœurs, dans tout ce qui lui était personnel, et par la sévérité de ses principes et la pureté de sa doctrine, il ne l'était pas moins par une douce tolérance envers les autres. Il arriva que, dans un de ces momens qui précédèrent la révolution espagnole, momens malheureusement trop rares et trop courts, ou le roi Ferdinand, effrayé du spectacle des malheurs publics et entraîné par sa conscience, cherchait de bonne foi, mais avec toute l'irrésolution de son caractère, un homme digne de sa confiance, l'idée fut suggérée à ce prince, on ne sait ni comment ni par qui, d'appeler le vénérable évêque Abad-y-Queypo au ministère de grace et justice. Personne sans doute n'était moins fait que lui pour entrer dans une cour fanatique, car ses principes, ses mœurs, et toutes ses habitudes n'annonçaient qu'un pasteur des premiers siècles de l'église. Il sourit quand on lui annonça cette nomination inattendue, et se rendit à l'instant chez le roi, auquel il dit dans l'admirable simplicité de son âme : « qu'il allait prendre la tâche difficile de servir Sa Majesté dans le ministère dont il lui plaisait de l'honorer, mais à condition qu'elle prendrait sur le champ deux mesures sans lesquelles il croyait impossible d'opérer aucun bien : la première, de rappeler tous les bannis pour délits politiques; la seconde, de faire promulguer immédiatement la constitution décrétée par les Cortès en 1812. » Le roi crût qu'il était devenu fou. Il fut aussitôt congédié; mais on le laissa, par pitié, vivre à Madrid. Cependant ce qui n'avait paru à Ferdinand qu'un acte de

folie, fut considéré quelques tems après, par l'inquisition, qui très probablement agissait par les ordres secrets du ministère, comme un attentat contre les lois divines. Elle résolut de faire comparaître le digne évêque devant son tribunal, et donna l'ordre de s'assurer de sa personne. Lorsque les sbires du st-office lui signifièrent la commission dont ils étaient chargés, Queypo, avec une fermeté et un calme inaltérables, leur répondit « que, place par sa qualité d'évêque, hors de la juridiction du tribunal qui les envoyait, il n'obéirait jamais à ses commandemens. » Voyant, toutefois, que ces agens étaient décidés à employer tous les moyens pour suivre leurs instructions, il leur conseilla d'user de violence, résolu comme il l'était à ne céder qu'à elle. Ceux-ci s'étant mis en devoir d'agir, Queypo se coucha par terre. Les sbires l'enlevèrent, le mirent sur leurs épaules, et le portèrent dans une voiture. Enfermé dans les prisons du st-office, il se refusa, avec la plus héroïque persévérance, à répondre aux questions des juges dont il ne voulut jamais reconnaître l'autorité, et adressa aux inquisiteurs les lettres les plus énergiques, leur reprochant d'avilir par leurs violences la dignité de l'épiscopat, et de se rendre ainsi coupables d'une véritable profanation. Il déclarait de plus « que, rien ne lui était plus cher au monde que l'accomplissement de ses devoirs; mais qu'il croirait manquer à tous ceux que lui imposait son rang, s'il flétrissait l'autorité dont il était revêtu, au point de la soumettre à un tribunal désavoué par la raison et l'évangile. » Toutes ces lettres étaient terminées par le serment de ne céder ni aux menaces ni aux tourmens. Les inquisiteurs sentirent qu'ils ne feraient jamais fléchir une âme de cette trempe. Si Queypo eut été une victime ordinaire, on l'eut probablement enseveli dans les cachots pour le reste de sa vie; mais l'Espagne entière avait les yeux fixés sur la destinée de ce prélat illustre, dont la vertu et la noble résistance étaient universellement admirées, et à qui son dernier dévouement et la persécution dont il était maintenant l'objet, persécution dont les motifs n'étaient ignorés de personne, venaient d'acquérir une nouvelle gloire. Pour la première fois, l'inquisition se vit forcée de reculer devant l'opinion publique. Queypo sortit triomphant de sa prison, et continua de résider à Madrid, où sa piété douce et tolérante, sa pauvreté, son stoïcisme tout chrétien, étaient la censure la plus amère de la cour de Ferdinand; aussi ne cessa-t-il jamais d'être craint de ceux qui, sous les noms d'inquisiteurs ou de ministres, opprimaient alors la nation espagnole. Néanmoins, son repos fut désormais respecté. La vénération de tous les gens de bien formait autour de lui un rempart que le fanatisme et l'arbitraire n'osèrent plus attaquer. Choisi par le peuple, lors des événemens du 9 mars 1820, pour être membre de la junte extraordinaire créée à Madrid et qui, jusqu'à la réunion des Cortès, devait surveiller les démarches de la cour, l'évêque de Mechoacan fut ensuite nommé député à cette assemblée, mais l'extrême surdité dont il était atteint, ne lui permit pas d'accepter cette honorable preuve de la reconnaissance, de l'estime, et de la confiance de ses concitoyens. On ne sait donc à quel titre et sur quel motif, cet infortuné prélat, modèle accomplis de toutes les vertus chrétiennes et civiles, et qui n'avait cessé de vivre dans une obscurité qui eut dû le mettre à l'abri des fureurs d'une faction sanguinaire et stupide, a été traîné, dans ces derniers mois, devant l'un de ces tribunaux assassins, qui, depuis le rétablissement du pouvoir absolu, inondent de sang la malheureuse Espagne. Son innocence, ses cheveux blancs, ses vertus, rien n'a pu désarmer ses bourreaux; et, par une ironie qui n'ôte rien à l'atrocité du jugement rendu contre lui, l'illustre prélat a été condamné, en juillet 1825, à être renfermé *pendant six ans* (ce qui, à l'âge de quatre-vingts, équivaut à une prison perpétuelle), dans le couvent des Hyéronimites de la Sisla, *pour y apprendre la doctrine chrétienne !*..... Parti de Madrid le 22 juillet, pour subir ce jugement, il était transporté sur une charette découverte, comme le plus vil des coupables, et accompagné d'un juge du tribunal criminel. C'est seulement au dévouement de quelques amis, restés fidèles à sa noble infortune, que ce vieillard octogénaire a dû les moyens de cacher l'état de nudité presque complette dans lequel on l'avait laissé dans sa prison. La providence, plus juste que les hommes, n'a pas permis que le supplice de ce prélat vénérable se prolongeât plus long-temps. Attaqué d'une violente fièvre catharrale, suite du traitement

barbare qu'on se plaisait depuis longtemps à lui faire endurer dans sa première prison, et qui ne s'était point adouci dans celle où il était maintenant renfermé, il est mort le 10 septembre 1825, cinquante jours après son départ de Madrid, dans le couvent des Hyéronimites de la Sisla, près de Tolède, après une agonie de trois jours, et sans que, si l'on doit en croire un récit qui a tous les caractères de l'authenticité, l'implacable haine de ses ennemis qui n'a pas voulu l'abandonner sur le seuil du tombeau, ait permis qu'on lui administrât les sacremens, qu'il demandait sans cesse. Il est mort dans le plus affreux dénuement de toutes choses. Ses manuscrits précieux sur l'Amerique, fruits de son expérience, de ses longs travaux et de ses méditations, mais où sont révelés tant d'actes odieux des agens du gouvernement espagnol, ne verront probablement jamais le jour.

ABASCAL (Anula), vice-roi du Pérou, ignoré depuis 1815.

ABATUCCI (Charles), général sous la république. Un comité, présidé par le général Rapp, et chargé de fonder une souscription pour rétablir le monument qui avait été élevé par Moreau, en 1804, à la mémoire du brave Abatucci, près de Bâle, et à la place même où il avait été frappé, s'était formé dans les premières années de la restauration. Des obstacles, insurmontables sans doute, mais dont il n'est pas en notre pouvoir d'apprécier la nature, se sont probablement opposés à cette expression de la reconnaissance de la nation, envers l'un de ses plus illustres défenseurs, car le plan de ce comité, annoncé avec tant d'éclat, est resté jusqu'ici sans exécution. Que la coalition armée contre la France ait fini par détruire, lorsque son triomphe n'a plus été contesté, un monument qui ne lui rappelait que de pénibles souvenirs, cela se conçoit facilement; mais que, libres de le rétablir, la France et son gouvernement n'ayant point encore senti qu'il était de leur honneur de le faire, c'est ce que nous ne saurions comprendre.

ABBÉ (le baron), lieutenant-général. Après avoir rendu d'éminens services à son pays, dans tout le cours de la guerre, sous les drapeaux de la république et de l'empire, cet officier général, renfermé dans Befort, qu'il défendit jusqu'à ce que la perte de la bataille de Waterloo lui eût ôté tout espoir de conserver cette place à la France, reçut une capitulation honorable de l'archiduc Ferdinand. Il vit retiré, depuis cette époque, à Châlons-sur-Marne, où il jouit de l'estime générale.

ABBOT (Charles), devenu en 1817, pair d'Angleterre, sous le titre de vicomte de Colchester, après avoir exercé, pendant 15 ans, le poste important et difficile d'orateur (président) de la Chambre des communes. Cet homme d'état distingué s'est prononcé fortement, dans la discussion relative à l'émancipation des catholiques, contre l'adoption de cette mesure, motivant son opposition sur les considerations suivantes, qui firent une impression profonde sur la Chambre haute, et ont contribué puissamment à faire rejeter le bill, déjà adopté par les communes : En premier lieu, le serment prêté par les prêtres catholiques d'Irlande, de garder un secret absolu sur les intentions ou les ordres du pape, quels que puissent être ces ordres et ces intentions, et les terribles conséquences d'un serment semblable dans un pays protestant; en second lieu, sur ces paroles du concile de Calcédoine, adressées par les Pères de ce concile à Marcien, et appliquées, depuis, par Bossuet à Louis XIV, dans l'oraison funèbre de Letellier; paroles qu'on ne saurait lire aujourd'hui sans horreur, même en se rappelant l'époque barbare à laquelle elles furent prononcées, (461) et en songeant qu'un fanatisme aveugle a pu dégrader un moment un beau génie, au point d'en faire l'application à une époque récente de l'histoire de France (1686) : « vous avez, » disaient à Marcien les Pères du concile de Calcédoine, et répétait, depuis Bossuet à Louis XIV, « affermi la foi; vous avez exterminé les hérétiques; c'est le digne ouvrage de votre règne, c'en est le propre caractère. Par vous, l'hérésie n'est plus. Dieu seul a pu faire cette merveille; roi du ciel, conservez le roi de la terre; c'est le vœu des églises, c'est le vœu des évêques... » Une semblable citation devait produire, comme elle a produit en effet, l'impression la plus forte sur une assemblée toute protestante, menacée de voir introduire d'aussi effrayantes doctrines dans son pays, et au moment où une société, chassée, depuis cent ans, de la presque totalité des états de l'Europe, annonce et signale son retour en Irlande par les plus déplorables excès. Les assertions de lord Colchester, ainsi que celle de l'évêque de Chester, de

lord Liverpool et du grand chancelier Eldon, ont été, il est vrai, combattues, au dehors, comme inexactes et même calomnieuses, mais elles sont restées sans réponse dans la Chambre; l'éloquence des généreux défenseurs de l'émancipation semblait les avoir abandonnés. On se demandait comment les Holland, les Landsdown, dans la Chambre haute; les Brougham, les Burdett, et tant d'autres, dans les communes, s'ils n'avaient vu que des fausseté manifestes dans les assertions des personnages que nous venons de nommer, ne s'étaient pas élevés avec indignation contre elles? Comment, dans leurs Chambres respectives, les uns et les autres n'avaient pas provoqué toute la rigueur des lois contre d'aussi odieux moyens? Pourquoi, enfin, si les faits ne leur avaient pas été assez présens pour y faire une réponse immédiate pendant la discussion, les pairs, amis des catholiques, n'avaient pas, dès le lendemain, prouvé victorieusement l'erreur ou la perfidie de leurs collègues? Il s'agissait ce semble, d'un assez grand intérêt, en religion, en justice, en morale, en politique, pour que les défenseurs des catholiques ne s'avouassent pas vaincus avant d'avoir fait usage de toutes leurs armes. Ce silence, de leur part, aux assertions avancées par lord Colchester et ses amis, et plus encore, peut-être, les effrayans progrès de l'intolérance ultramontaine, en France, ont déterminé le rejet du bill d'émancipation, qui, sans doute, sera représenté à la session prochaine, et finira par être adopté par le parlement, car il est dans la nature des choses raisonnables, justes et politiques, de prévaloir tôt ou tard. Toutefois, il est à regretter, dans l'intérêt de la liberté elle-même, qu'un zèle trop ardent et qui n'a pas été toujours éclairé, de la part des amis de la cause catholique, ait fourni trop souvent, aux adversaires de cette opinion, des objections puissantes, mais qu'il n'est pas dans le but de cet ouvrage de débattre, contre l'adoption d'une mesure que les plus hautes considérations politiques commandent impérieusement au ministère britannique. Lord Colchester a publié à Oxford, en 1786, un ouvrage anonyme fort bien écrit, ayant pour titre: *De l'usage et de l'abus de la satyre*, et en 1802, un *Traité de la jurisprudence et du commerce maritimes*. Ces deux ouvrages, que nous citons parmi plusieurs autres, jouissent d'une réputation méritée.

ABEILLE (Jean), est vivant, et n'a reparu sur la scène politique, en 1814, que pour recueillir le fruit des services qu'il a rendu à l'ordre de Malte, dont il porte la croix.

ABERCROMBY (Ralph et John Robert) sont morts; le premier, en Egypte, le 28 mars 1801; le second, à Marseille, le 14 février 1817. Alexandre, (le troisième,) colonel depuis 1814, est vivant. Voyez ces noms dans les *Biographies de Bruxelles et de Paris*.

ABERDEEN (Georges Gordon Hamilton, comte d'), est pair d'Angleterre sous le titre de vicomte Gordon, et d'Ecosse, sous celui de comte d'Aberdeen. Ses dernières opérations diplomatiques datent de 1813 et 14, époque à laquelle il fut chargé, par son gouvernement, d'intervenir dans les négociations qui s'étaient ouvertes entre l'Autriche et le roi de Naples Joachim.

ABISBAL (D. Joseph-O'Donnel). Retiré en France, par suite de la capitulation conclue en 1823 avec le duc d'Angoulême, ce général, en qui le courage civil est loin de répondre à la plus éclatante valeur militaire, a fixé sa résidence à Tours. Sans énergie de caractère et de volonté, il s'est successivement jeté dans les partis politiques les plus contraires, ne voyant pas que, par de semblables concessions, il perdait sa cause et lui-même. Entraîné par des événemens supérieurs à son intelligence et à son caractère, il n'a conservé d'amis dans aucun parti, et passe pour les avoir trahis tous; néanmoins, nous pourrions presque affirmer que c'est sans avoir arrêté d'avance le projet d'en trahir aucun.

ABOVILLE (Augustin-Gabriel d'), fils du comte François-Marie d'Aboville, mort en 1819, et auquel il avait succédé à la pairie, est mort lui-même le 15 août 1820. Aboville (Auguste-Marie d'), a succédé à l'un et à l'autre dans cette dignité, mais il n'a pas encore pris séance.

ABRANTES (Don José marquis d'), colonel d'un régiment de cuirassiers au service de Portugal, vient d'acquérir une célébrité malheureuse dans la *conspiration tramée*, en avril 1824, contre le roi, par un parti puissant à la tête duquel ont figuré des noms augustes. Convaincu de complicité dans cet *odieux complot*, et arrêté depuis long-temps, il a été compris, le 24 juin 1825, dans le décret d'amnistie qui ôte aux tribunaux la connaissance de

cette affaire, et a reçu, le même jour, avec sa liberté, l'ordre de quitter le Portugal, où, il ne pourra rentrer que sur l'autorisation expresse du roi.

ABRESCH (Pierre), savant théologien hollandais, naquit en 1735, à Middelbourg, en Zelande. Son pere, homme très-instruit, lui enseigna les élémens des langues grecque et latine, dans lesquelles le jeune Abresch fit des progrès rapides. Destiné à l'état ecclésiastique, il fut envoyé aux universités de Groningue et d'Utrecht, pour y apprendre la théologie et les sciences qui s'y rattachent. Il s'y appliqua particulièrement à l'étude de la langue grecque et de l'exégèse sacrée, en y joignant celle de la littérature orientale. Après avoir achevé ses études avec beaucoup de succès, il obtint le grade de docteur en théologie, et fut, depuis 1758, nommé ministre ou prédicateur dans plusieurs communes, et dernièrement, en 1766, à Groningue, où ses talens étaient appréciés et où ses sermons attirèrent toujours une grande affluence d'auditeurs, principalement ceux qui aimaient les doctrines saines et la religion de l'évangile, sans mélange d'une théologie scholastique qui embrouille l'esprit, au lieu de l'éclairer, et ne dit rien au cœur. Il desservit cette cure jusqu'en 1773, lorsqu'il fut, dans la même ville, nommé professeur en théologie et prédicateur de l'université. Quelques années plus tard, il cumula ces fonctions avec celle de professeur dans l'exégèse du nouveau testament, et les remplit toutes avec honneur. Il était d'avis qu'une exégèse saine de l'Écriture-Sainte, forme la base principale de la doctrine chrétienne. On lui doit un ouvrage, rempli d'érudition, qui a pour titre : *Paraphrasis et annotationum in epistolam ad hebræos specimen*, publié à Leyde en 1786-1790, en trois parties. Au mois de novembre 1812, il obtint à cause de l'état faible de sa santé, la démission honorable de toutes ses fonctions, avec le titre de *professor emeritus*, et mourut le mois suivant, âgé de 77 ans.

ABRIAL (le comte), pair de France, vivant.

ABRIAL (le vicomte), son fils, conseiller d'état, vivant.

ACEDO (Anselmo), né à Tudela, en Navarre, était simple sergent à l'époque où les Espagnols se soulevèrent contre l'armée française. Jaureguy, dit le Pastor, lui confia, en 1808, le commandement d'un de ces bataillons francs que la province de Biscaye avait mis sous ses ordres. Arrêté comme complice de la conjuration de Renovalès, il fut détenu, pendant 3 ans, à Tolosa et à Valladolid. Rendu à la liberté, il était major au régiment de Burgos, lorsque, se trouvant fortuitement à Bilbao en 1822, au moment où un corps de troupes constitutionnelles sortait de cette ville pour combattre les Français, il voulut marcher avec elles, comme volontaire. Son dévouement fut mal récompensé par la fortune; il périt dans l'engagement qui eut lieu avec le général Quesada. Acedo était plein de talens, d'activité, et réunissait une valeur brillante au plus sincère patriotisme.

ACEVEDO (Félix-Alvarès d'), lieutenant-colonel espagnol, et l'un des plus nobles défenseurs de la cause de la liberté, reçut, des mains d'Espinosa, le commandement en chef des troupes constitutionnelles de la Galice, que celui-ci lui remit, comme le jugeant plus capable que lui-même de l'exercer. Le peuple et l'armée ayant approuvé ce choix par leurs acclamations, Acevedo, commandant une partie des troupes, tandis qu'Espinosa était à la tête de l'autre, marcha contre le comte de San-Roman renfermé à Santiago, où ce général royaliste concentrait ses forces. Après une longue suite de marches et de contre-marches, Acevedo, s'étant élancé seul dans le village de Padornelo, tomba dans un piége, et reçut trois coups de fusil dans la poitrine, criant à ses troupes qui se rallièrent à ce bruit, « de ne plus songer à lui, mais de marcher en avant. » Ainsi mourut ce nouvel Épaminondas, le 9 mars 1820. Comme le héros athénien, il vit fuir, en mourant, les ennemis de la liberté de sa patrie.

ACEVEDO (Dominique), député aux Cortès de 1812, se montra, dans cette assemblée, l'un des plus outrés défenseurs du pouvoir absolu. Haï de ceux de ses collègues, dont il combattait les doctrines; oublié de ceux auxquels il avait sacrifié son honneur, on le croit encore vivant dans un obscur village de l'Arragon.

ACHER de MONTGASCON, chef de bataillon, est maintenant secrétaire du cabinet de M. le dauphin

ACLOCQUE (S.t André), aujourd'hui aide-major-général de la garde nationale de Paris. Cette famille doit sa célébrité au

dévouement que montra son chef à l'infortune Louis XVI.

ADAIR (Robert), ancien diplomate anglais, est vivant.

ADAM (Guillaume), fut long-temps membre du parlement d'Angleterre, dont il ne fait plus partie, en 1825.

Il y a un autre Adam, né en Catalogne et député aux Cortes extraordinaires de 1822; il s'est fait remarquer par son exaltation patriotique plus que par ses lumières.

ADAMS (John Quincy), élu président des États-Unis, le 9 février 1825, à partir du 4 mars, a eu pour concurrent le général Jackson, dans cette élection qui a excité de grandes divisions dans les États de l'Union. Le lendemain du jour où les suffrages furent comptés, il adressa au comité qui avait été chargé de lui faire part de son élection, une lettre que nous croyons devoir transcrire ici, comme monument historique :

« Messieurs, en recevant ce témoignage » des représentans du peuple et des États » de l'Union, je considère avec une sen- » sibilité profonde les circonstances dans » lesquelles il a été donné. Tous ceux qui » m'ont précédé dans la place élevée à la- » quelle la faveur de la Chambre m'ap- » pelle maintenant, ont été honorés de la » majorité des suffrages électoraux donnés » dans les colléges primaires. J'ai eu le » bonheur d'être mis, par les divisions de » sentimens qui ont régné en cette occa- » sion, par nos concitoyens, dans un con- » cours amical et honorable, avec trois de » mes concitoyens, jouissant tous, juste- » ment et au plus haut degré, de la faveur » publique, et dont personne plus que moi » n'estime et ne respecte d'avantage le mé- » rite, les talens et les services. Confor- » mément aux disposition de la constitu- » tion, les noms de deux d'entre eux de- » vaient être présentés au choix de la » Chambre, en concurrence avec le mien. » Ces noms étaient intimement liés à la » gloire de la nation, et l'un d'eux se re- » commandait, en outre, par une majo- » rité de suffrages électoraux primaires, » plus nombreuse que la mienne.

» Dans cet état de chose, si mon refus » d'accepter les fonctions qui me sont ainsi » déléguées, pouvait donner au peuple » une occasion immédiate de désigner » l'objet de sa préférence, de manière à » approcher d'avantage de l'unanimité, je » n'hésiterais pas à refuser d'accepter cette » charge éminente, et de soumettre de » nouveau cette importante question à sa » décision; mais la constitution elle même » n'a pas prévu quelle marche on devrait » suivre en cas de refus de ma part. Je me » rendrai donc au poste qui m'est assigné » par la voix de mon pays, exprimée par » ses organes constitutionnels, effrayé de » la grandeur de la tâche que je vais en- » treprendre, mais rassuré par l'espoir de » ce généreux appui de mes concitoyens » qui, dans les vicissitudes d'une vie de- » vouée à leur service, n'a jamais manqué » de me soutenir; confiant dans l'attente » que la sagesse des conseils législatifs me » servira de guide pour l'accomplissement » de mes devoirs officiels, et comptant » surtout sur l'aide de la divine Provi- » dence.

» Messieurs, je vous prie de faire ac- » cepter à la Chambre l'assurance de mon » profond respect pour sa confiance, et » d'accepter vous-mêmes mes remercimens » pour les termes bienveillans dans les- » quels vous m'avez communiqué sa dé- » cision. »

Signé John Quincy Adams,
Washington, 10 *février* 1825.

Le 5 mars, il fut installé avec le cérémonial d'usage, et l'on remarqua que, parmi ceux qui s'empressèrent de le féliciter, le général Jackson, son concurrent, fut celui qui lui pressa la main avec plus d'effusion. Son discours à un caractère particulier de modération, dont le parti démocratique a paru moins satisfait. Il l'a terminé en témoignant l'intention de marcher sur les traces de son prédécesseur, et la volonté de n'avoir, comme lui, pour but, que la gloire et la prospérité des États-Unis.

ADDINGTON (Henri), vicomte Sidmouth, a été nommé pair d'Angleterre, en quittant le ministère de l'intérieur, où il a été remplacé par M. Robert Peel. Il fait maintenant partie du conseil privé, et voyageait en août 1825, sur le continent

ADELON (Nicolas-Philibert), médecin habile, et qui ne doit sa fortune et sa réputation qu'à ses talens et à ses travaux. Il réside à Paris et continue à écrire avec succès sur la médecine.

ADET (Pierre-Auguste), retiré des affaires publiques depuis 1815. Chimiste habile et littérateur distingué.

ADHÉMAR (D'). Avoir éprouvé des persécutions révolutionnaires n'est pas un titre pour prendre rang dans les pages de l'histoire, surtout lorsque ces persécutions, communes à tant d'autres, n'ont rien de remarquable. Nous ne pouvons donc que nous étonner de rencontrer ces trois noms dans les Biographies nouvelles des contemporains, imprimées à Bruxelles et à Paris.

ADMYRAULT (Julien-Louis), ancien membre de la Chambre des députés de France, a toujours voté avec les amis de la liberté constitutionnelle. Il est vivant.

ADOLPHE, duc de Cambridge, frère du roi d'Angleterre, a été nommé, en octobre 1816, gouverneur-général, en Hanovre. Il est vivant.

ADORUS (Antonio). Nous avons inutilement cherché quelques traces de cet ancien membre des Cortès de 1812, l'un des amis les plus dévoués de la liberté de sa patrie.

AENEAC (Henri), mathématicien et physicien hollandais, naquit en 1743, à Oldenardum en Frise. Son père, ministre ou prédicateur réformé, dans cette commune, le destina à suivre la carrière de la théologie, et l'envoya faire ses études à Franecker, où il s'appliqua d'abord aux sciences exactes sous les célèbres professeurs N. Upey et A. Brugmans. Il y prit tant de goût qu'il renonça à la théologie. Comme il n'avait pas de fortune, il s'occupa, pour gagner sa vie, à faire des télescopes et autres instrumens d'optiques, ayant appris cet art du célèbre opticien S. Vander Bildt, qui demeurait à cette époque à Franecker. En 1767, Aeneac, partit pour Amsterdam et y donna des leçons privées dans les mathématiques et la physique. Deux années plus tard, il se fit recevoir maître ès-arts libres et docteur en philosophie à l'université de Leyde, et publia, à cette occasion, une dissertation latine : *Sur la congellation*. Il y combattit l'opinion de Musschenbrock, et on y admira la sagacité de son esprit. Aussi ne tarda-t-il pas, après cet heureux essai, à voir accroître, avec sa renommée, le nombre de ses disciples, parmi lesquels on comptait des personnes d'un rang élevé. Sa méthode d'enseigner surpassait peut-être même l'étendue de ses connaissances, elle fut généralement approuvée et lui mérita les plus grands éloges. Aeneac était doué d'un esprit pénétrant, qui ne se contentait pas de posséder beaucoup de connaissances acquises. Il pensait par lui-même et répandit sur toutes ses compositions une espèce d'originalité qui les distinguait favorablement. Sa conversation était à-la-fois agréable et instructive. On regrette de n'avoir d'un homme de tant de talens que des productions peu considérables, d'autant plus que celles, dont il a enrichi les sciences, portent les marques les plus incontestables de la clarté et de la pénétration de son esprit ; telles sont ses *Descriptions de la roue à palettes, d'Eckhard ; des ailes de moulin de Van Dyl :* son *Explication de Tellurium d'Adams ;* ses *Elémens de calcul*, livre rédigé pour la *société d'utilité publique*, et publié par elle en 1793, et ensuite souvent. Après sa mort, l'institut hollandais a publié, en 1812, son *Traité d'une nouvelle méthode de mesurer les distances*. Attaché au parti des patriotes, il obtint, en 1796, une place honorable dans l'agence (le ministère) de la marine, et fut appelé, peu de temps après, à Paris, avec le célèbre professeur Van Savenden (*Voyez ce nom*) pour y coopérer, avec les savans les plus distingués de la France et autres pays, à la formation d'un système d'unité de poids et de mesures. Dans les dernières années de sa vie, il a rendu à sa patrie des services importans par les rapports lumineux qu'il fit successivement au gouvernement, en ses qualités d'aviseur pour les affaires qui se rattachent aux sciences exactes, d'inspecteur des poids et mesures, et de membre du comité général de la marine. Il mourut le 1.er novembre 1810. M. J. Buys a fait insérer, dans le Journal littéraire hollandais de 1811, p. 133, une fort bonne notice Biographique sur ce savant distingué.

AGAR (comte de Mosbourg), a été réintégré, par le ministère prussien et par une exception fort rare dont on cherche encore les causes, dans la possession des biens dont il avait été doté par Joachim, alors grand-duc de Berg, dans le duché de ce nom. Il paraît s'être pénétré, depuis ce temps, d'une telle reconnaissance et d'une telle affection pour tous les ministères présens, passés et futurs, que, laissé dans l'oubli par celui de France, il ne cesse d'entasser brochure sur brochure pour démontrer l'excellence des plans de M. de Villèle. Il est vrai que M. de Villèle est ministre des finances, et que M. Agar qui a

été lui-même ministre des finances, est convaincu ou feint de l'être, que tous les ministres de ce département sont infaillibles.

AGIER (Pierre-Jean), doyen d'âge et de service des présidens de la Cour royale de Paris, et l'un des magistrats les plus intègres dont les annales de la justice puissent garder le souvenir, est mort à Paris, le 22 septembre 1823. On a de lui, 1.° *le Jurisconsulte national*, ouvrage formé de la réunion de 3 brochures publiées en septembre 1787, 28 mai et 22 octobre 1789. 2.° *Vues sur la réformation des lois civiles*, 1793; *Traité sur le mariage, dans ses rapports avec la religion, etc.*, décembre 1809; sept autres ouvrages du même auteur, traitent de sujets mystiques. Le dernier, imprimé vers l'époque de la mort de M. le duc de Berry, a pour titre : *La France justifiée de complicité dans l'assassinat du duc de Berry*.

AGIER, neveu du précédent, a été successivement nommé, depuis 1820, conseiller à la Cour royale de Paris, maître des requêtes, et membre de la Chambre des députés pour le département des Deux-Sèvres. Toutes les fois qu'il s'est agi, depuis 1815, de donner un successeur au préfet de police de Paris, il a été question de M. Agier. On croit généralement que la confiance particulière dont des personnes augustes honorent ce jeune magistrat, est la récompense de services secrets qu'il leur a rendus depuis la restauration. M. Agier s'est fait peu remarquer dans les triples fonctions de président d'assises, de maître des requêtes et de député. Sa présidence, dans plusieurs affaires, a néanmoins mérité quelques éloges; mais, sans lui faire, d'une manière absolue, l'application de cette observation, nous croyons devoir lui dire que le zèle lui-même, pour être vraiment utile, doit se préserver de toute exagération, surtout dans l'instruction des affaires politiques. Si cette exagération était jamais excusable dans un magistrat, ce serait lorsqu'elle est dans l'intérêt de l'accusé : si elle est contre lui et dans l'intérêt du pouvoir, on peut trouver qu'elle ressemble à de la bassesse; dans tous les cas, elle est, au moins, un ridicule.

AGIORMEL. Le sort de ce voyageur espagnol est aussi ignoré aujourd'hui qu'il l'était, lorsque les Biographes de Paris ont écrits on article.

AGOULT (Vincent d'), le même qui doit à l'arrestation des conseillers d'Espréménil et Goëslart de Mont-Sabert, exécutée dans la nuit du 5 au 6 mai 1788, la triste celébrité de son nom. On le croit mort, mais il est au moins oublié.

AIGNAN (Étienne). Cet homme de lettres, l'un des plus honorables de notre siècle, membre de l'académie française, n'a cessé de consacrer les dernières années de sa vie au perfectionnement du grand ouvrage qui fait son principal titre à la gloire, sa traduction des deux poëmes d'Homère en vers français, la meilleure sans contredit que nous ayons. Le traducteur s'est surtout identifié avec son modèle dans l'Odyssée, par goût et par caractère, aussi est-ce la partie de son travail qui offre le moins de prise à la critique. « Son nom, défendu par celui d'Homère, dit l'éloquent Tissot, ne périra pas dans l'empire des lettres. C'est avoir assez bien employé une vie si courte que de s'être assuré les nobles récompenses de l'avenir, et d'avoir sauvé sa mémoire de ce cruel oubli qui dévore les générations. » C'était dans le charmant séjour de Montmorency, cette solitude illustrée par Grétry et Jean-Jacques, que M. Aignan s'est livré à ses derniers travaux littéraires.

On a publié de lui en 1823 un nouvel ouvrage sous le titre de *Bibliothèque étrangère*, 2 vol. in-8°., à Paris, chez Ladvocat. C'est un recueil de traductions de l'italien, de l'anglais, du chinois sur divers sujets peu connus, puisés pour la plupart dans la littérature du moyen âge, qui n'a pas encore été convenablement exploitée. On y trouve entre autres morceaux un poëme burlesque, de Lalli de Norcia, empreint de la plus bizarre originalité. Il est intitulé : *La Moschéide* ou *Domitien, tueur de mouches*. Ces traductions sont accompagnées de notices instructives qui donnent une idée avantageuse de la variété des connaissances que possédait M. Aignan. La candeur et la bonté de son caractère, jointe à des opinions sagement libérales, lui valurent parmi ses collaborateurs à la *Minerve* et au *Mercure* de nombreux amis qui s'empressèrent de payer unanimement le sincère tribut de leurs regrets à ses cendres. Il est mort à Paris, en 1824, dans la 51me année de son âge.

Le discours prononcé sur sa tombe dans cette circonstance douloureuse, par M. Jouy, prouve que même de notre temps, une noble et touchante amitié peut encore exister entre les hommes de lettres, qui

réunissent au talent d'écrire les vertus qui n'en sont que trop souvent isolées, et qui devraient cependant être plus particulièrement l'apanage des disciples des Muses. M. Aignan a laissé un fils qui s'est fait remarquer par sa piété filiale.

AIGOIN (François-Victor), ancien juré du tribunal révolutionnaire de Paris; puis commissaire de la trésorerie. Il est vivant.

AKEN (Van), député de la Flandre orientale, à la première Chambre des États-Généraux des Pays-Bas, y prononça, à la séance publique du 28 septembre 1816, une opinion remarquable sur le projet de loi tendant à supprimer la ligne des douanes encore existante entre les Provinces méridionales et les Provinces septentrionales, et à établir un nouveau système uniforme de douanes pour tout le royaume. M. Van Aken examine dans son discours quel système conviendrait à l'État. Il s'oppose à celui qui avait été suivi dans les Provinces septentrionales sous le régime de l'ordonnance et du tarif de 1725. Les dispositions générales de cette ordonnance, fort bien adaptées à la situation générale du commerce européen dans le dix-huitième siècle, ne peuvent, selon lui, plus produire le même effet aujourd'hui; elles ne feront plus revivre ces temps de prospérité commerciale, dont la république des Pays-Bas-Unis a joui sous le régime de ladite ordonnance, et autres, rédigées dans un esprit protecteur; les temps sont changés et demandent d'autres mesures; aujourd'hui toutes les nations sont essentiellement commerçantes, elles ont établi des communications directes à la source, elles peuvent se passer de cette main intermédiaire que la Hollande leur tendait jadis, et qu'elles n'avaient ni la force ni les moyens de refuser. Partant de ces faits, dont on ne saurait contester la vérité, et considérant que le royaume des Pays-Bas se trouve dans une position toute nouvelle, M. Van Aken s'attache à faire sentir la nécessité d'adopter le système restrictif, parce que les nations voisines, par leurs lois généralement prohibitives, ont eu, selon lui, le bon esprit d'exclure de leurs États tous les objets, fabriqués dans les Pays-Bas, dont elles peuvent se passer, ou dont, par l'industrie indigène, elles savent se pourvoir. Il voudrait un système de douanes en harmonie avec celui des nations voisines; et comme le projet proposé contient des principes contraires, des principes plus libéraux, il combat ceux-ci et soutient qu'ils sont nuisibles à l'industrie nationale ainsi qu'à l'agriculture, et réclame surtout des droits plus élevés à l'entrée des toiles étrangères. Après avoir passé en revue les droits établis à l'entrée des dentelles, des garances, des toiles de coton, il exprime le désir de voir tous ces objets et autres, dont il fait l'énumération, soumis à des droits d'entrée plus considérables; il considère ces droits comme étant les plus propres à protéger l'industrie et l'agriculture indigènes contre la concurrence étrangère. Malgré toutes ces observations, M. Van Aken s'est enfin déclaré pour l'adoption de la loi proposée, dans l'espoir que le gouvernement amendera et rectifiera bientôt le tarif dans le sens de son opinion. Les journaux ont recueilli dans le temps le discours dont il s'agit, et il a encore été publié séparément. M. Van Aken, après l'expiration de son mandat, n'a pas été réélu. Il est actuellement membre des états députés de sa province, et, en même temps, négociant à Gand.

ALAVA (Miguel Ricardo de), lieutenant-général au service d'Espagne et député aux cortès de 1822. Après avoir montré le plus noble caractère dans cette assemblée, et s'être prononcé en faveur de la constitution, qu'il regardait au fond comme impraticable, mais qu'il préférait au pouvoir absolu, parce que celui-ci n'est susceptible d'aucune modification, il n'a point balancé, en juillet 1822, à se jeter dans les rangs des braves miliciens de Madrid, pour diriger leur artillerie, prévenir le triomphe de la contre-révolution, et retarder ainsi, de quelques mois du moins, l'effroyable réaction, qui, malgré le prince qui commandait l'armée française, allait, grâce aux déplorables succès de cette armée, fondés sur la division des Espagnols, inonder la malheureuse Espagne du sang de ses meilleurs citoyens. Retiré, d'abord à Gibraltar, puis en Angleterre, Alava y a retrouvé, dans le duc de Wellington, un ami sincère et dévoué qui a accueilli son infortune. En juillet 1825, il a accompagné ce général en Belgique, et y a trouvé les mêmes sentimens d'estime et d'affection dont il avait été l'objet, depuis 1815 jusqu'en 1819.

ALBANI (Joseph), cardinal, né, dit assez plaisamment la nouvelle Biographie française de Paris, en 1757, ou *quelques*

nées plus tôt, est réellement né en 1750, et n'a pas cessé de résider à Vienne.

ALBARADE (Jean d'), ministre de la marine française en 1793, est mort à St. Jean-de-Luz, le 30 décembre 1819. C'était un très honnête homme, franchement républicain, et médiocre ministre.

ALBEMARLE (Williams-Charles Keppel), pair d'Angleterre; il est vivant.

ALBERT DE RIOM, (comte d') chef d'escadre, mort vers 1806.

ALBERT (Joseph-Jean-Baptiste), aide-de-camp de M. le duc d'Orléans, est mort vers 1819. (*Voyez* la Galerie historique des contemporains de Bruxelles.)

ALBERT (duc de Saxe-Teschen), est vivant à Vienne, en Autriche.

ALBIGNAC. Trois personnes de ce nom sont parentes et vivent. Une quatrième, le lieutenant-général, est morte depuis plusieurs années.

ALBON (André-Suzanne d'), ancien maire de Lyon, est mort depuis plusieurs années.

ALBUFÉRA (Suchet, duc d'), maréchal de France, a été appelé, le 29 septembre 1820, comme témoin, pour assister à l'accouchement de Mme la duchesse de Berry. La guerre d'Espagne ayant été résolue, le duc d'Albuféra a désiré ne point avoir de commandement dans cette armée. Depuis plusieurs années, sa santé s'est tellement détériorée, que l'on a cru long-temps qu'il ne passerait pas l'année 1825. Il est mieux et se trouve maintenant à Marseille (novembre 1825).

ALCALA-GALIANO (Antonio-Maria), député aux cortès extraordinaire de 1822, est né à Cadix d'une famille très-distinguée et qui a fourni à la marine royale un grand nombre d'officiers. Chef de division au département des affaires étrangères, avant la révolution de 1820, il développa, dans ce poste, des vues et des idées fort supérieures à ce qu'il exigeait de lui. Nommé, en 1819, secrétaire d'ambassade à Rio-Janeiro, il s'était rendu à Cadix pour s'y embarquer, lorsque ses opinions connues déterminèrent les chefs de la révolution de l'île de Léon, qui connaissaient son talent et la force de son caractère, à l'initier à leurs projets. Il les adopta avec chaleur et résolut de partager leur fortune. La révolution avait éclaté, depuis plus de deux mois, à l'île de Léon, et la constitution venait d'être proclamée à Madrid, lorsque le général Freyre ayant annoncé que son intention était de se réunir aux habitans de Cadix, pour la promulguer, Galiano fut envoyé vers ce général, par le général Quiroga, avec le brave Arco-Aguero, D. Miguel Lopez Banos et D. Ignacio Sylva, pour prendre part à la solennité qui se préparait. Ces quatre citoyens formaient une députation qui fut reçue avec transport par les habitans de Cadix, et escortée par eux jusqu'à la demeure du général Freyre qui les accueillit froidement. Pendant qu'ils étaient chez ce général, un bruit de mousqueterie se fit entendre et fut suivi des cris d'une population nombreuse qui accourait en désordre chez le général, demandant des secours contre la troupe qui faisait feu sur elle. Au commencement de cette horrible scène, Galiano, séparé de ses collègues, qui, de toits en toits, cherchaient un asyle contre les assassins, se vit entouré par eux. Par un incroyable bonheur, il ne fut point reconnu, et parvint jusqu'à la maison occupée par les généraux Villa-Vicencio et Campana, où il retrouva le général Freyre; mais n'ayant pu en obtenir aucune sécurité, malgré le caractère dont il était revêtu, il dut, une fois encore, chercher son salut dans la fuite. La maison d'un ami lui offrit un nouveau refuge, et dans la matinée du 11 mars, après 24 heures des plus mortelles perplexités, ses compagnons et lui se trouvèrent réunis. Ils réclamèrent, par écrit, des généraux assassins, les droits sacrés des parlementaires, mais, pour toute réponse, on leur envoya un officier qui, l'épée nue à la main et suivi de soldats, les entraîna au château San-Sébastian, où ils demeurèrent enfermés depuis la soirée du 11 jusqu'à celle du 14, sans avoir pu communiquer entr'eux. Enfin, le 14 soir, et lorsque les événemens de Madrid, où la constitution venait d'être jurée solennellement par le roi, étaient déjà connus depuis plus de 30 heures, on les fit sortir du cachot, et leur captivité fut convertie en une simple détention. Il n'est pas douteux, que, si l'issue des événemens eût été autre qu'elle ne fut, Galiano et ses collègues n'eussent été les premières victimes des bourreaux de Cadix. Le 16 mars au matin, leur liberté étant devenue définitive, on les fit embarquer, à la pointe du jour, dans la petite rade située en face du château de San-Sébastian, évitant avec soin de les faire passer par Cadix, où il n'est que trop probable que leur présence, en rappelant tous les forfaits commis dans la journée du 10, par les

ordres de Freyre et de Campana, eût allumé l'indignation générale contre les auteurs d'un des guet-à-pens les plus effroyables dont l'histoire de tous les siècles fasse mention. Revenus à l'île de Léon, Galiano et ses collègues y furent l'objet de l'intérêt le plus tendre : et bientôt tous les maux qu'avaient soufferts ces excellens citoyens, tous les dangers auxquels ils venaient d'échapper, furent oubliés par eux. La constitution promulguée à Madrid, et le roi ayant juré de l'observer, Galiano, à qui l'on devait les belles proclamations publiées à l'île de Léon, se rendit dans la capitale, où il se fit long-temps remarquer par l'éloquence des discours qu'il prononça à la société patriotique de la Fontana de Oro (la Fontaine d'Or). Nommé, en décembre 1820, à l'intendance de Cordoue, il y fut élu, en 1822, député aux cortès ordinaires de cette année et s'y fit remarquer à un degré égal, par son zèle ardent pour la liberté, son éloquence impétueuse, et ses brillantes improvisations, dans toutes les questions importantes. Lorsque les troupes françaises envahirent le territoire espagnol, Galiano, plus ferme, plus intrépide que jamais dans la défense des principes qu'il avait embrassés, vota, dans l'intérêt de sa patrie et de la liberté, toutes les mesures de salut public qu'exigèrent les circonstances. Il insista surtout pour que le gouvernement et les cortès se retirassent à Séville, et demanda la déchéance du prince, dont il regardait la faiblesse et l'hésitation comme la source de tous les maux qui accablaient son pays, c'est assez dire qu'il ne pût échapper à la proscription, qui, dès-lors, commençait à frapper les têtes des représentans, des généraux et des citoyens fidèles. Cadix occupé, ou sur le point de l'être, par l'armée française, Galiano se retira à Gibraltar, et s'y embarqua quelque temps après pour l'Angleterre, où les journaux ont annoncé qu'il subvenait à ses premiers besoins, en donnant des leçons de langue espagnole. Galiano est un des plus nobles caractères de la révolution. Quant à son talent, quelquefois véhément, mais toujours inégal, peut-être se laisse-t-il entraîner trop souvent par sa facilité naturelle et son imagination. Il a toutes les qualités nécessaires pour devenir un grand orateur ; et si la carrière de la tribune ne lui eût pas été fermée, il n'est pas douteux, qu'avec un caractère, des talens, et une méthode qui diffère essentiellement de celle de son collègue Augustin Arguelles, dont il a quelquefois égalé et même surpassé la *divine* éloquence, son nom n'eût été placé à côté de celui de ce grand orateur. Les connaissances de Galiano, comme publiciste, sont fort étendues; mais, comme on l'a fort bien remarqué, il lui manque, pour en faire un emploi utile, une connaissance plus approfondie du cœur de l'homme et de l'état de la société.

ALDINI (Antoine), long-temps secrétaire-d'état du royaume d'Italie, a fixé sa résidence à Milan, depuis 1815, et fait fréquemment des voyages à Bologne, où il a des terres et des amis.

ALESSANDRI (de Bergame), ancien membre du directoire de la république Cisalpine, vit dans sa partie.

ALEXANDRE Ier, empereur de Russie. Ce prince, qui avait embrassé autrefois, avec une sorte d'enthousiasme philantropique, les idées les plus libérales sur la politique, épouvanté, dit-on, des conséquences de ces idées, que les ministères du continent présentent aux rois comme destinées à restreindre leur puissance dans des bornes trop étroites, et peut-être même à la détruire, semble avoir suivi, depuis plusieurs années, une marche absolument contraire à celle qu'il avait adoptée dans les premiers temps de son règne. La liberté de la presse n'existe plus dans ses états, et l'instruction publique y est soumise aujourd'hui aux lois les plus rigoureuses. D'ailleurs ce prince s'applique aussi activement que jamais à l'amélioration progressive de chacune de branches de l'administration de son empire, et toutes les classes de ses sujets ont un droit égal à sa protection. L'établissement des colonies militaires, conçu, exécuté, dirigé avec un admirable talent, par le général Araktschejew, prend tous les jours plus d'importance, et doit élever, dans peu d'années, la puissance militaire de la Russie, à un très-haut degré. L'Europe l'observe, mais ne peut rien contre elle. Nous ne suivrons pas Alexandre dans les nombreux voyages entrepris par lui dans ses anciens et nouveaux états, au retour de celui qu'il fit en Italie, en 1822, époque célèbre qui décida du sort de la liberté en Espagne, d'une manière si fatale pour ce pays, si peu favorable aux intérêts de la France, et qui ne le sera guère plus à ceux de l'Europe. Comme l'opinion de l'empereur de Russie

a été très prononcée en faveur de la guerre de la péninsule, il est difficile de séparer le nom et l'influence de ce prince des résultats de cette guerre. Faire des concessions forcées à la rébellion en armes, est sans doute une faiblesse dans l'autorité souveraine; mais faire ces concessions à la raison, à la justice, à la politique, est un acte de haute sagesse, que la modération des principaux chefs de la révolution espagnole rendait d'autant plus convenable, que si un appui salutaire avait été prêtée à ces chefs, (à la tête desquels nous plaçons Martinés de la Rosa et ceux qui votaient, et qui, depuis, ont gouverné avec lui), ces hommes, auxquels se seraient réunis un grand nombre d'amis de la liberté dont l'exaltation tenait surtout à la crainte de voir l'indépendance nationale compromise, forts de la puissance de la raison et de celle de l'appui étranger, eussent conservé, de la liberté, tout ce qui pouvait s'allier avec les institutions monarchiques, et eussent ainsi prévenu ces réactions sanglantes et honteuses, qui, sans examiner les affreux malheurs qu'elles produiront encore, ont fait, depuis deux ans, plus de mal au trône que les trois années de révolution qui les avaient précédées. Il ne paraît pas que ces funestes résultats du système adopté par l'alliance européenne en Espagne, et qui s'étend aujourd'hui sur toute l'Europe, aient produit, sur l'esprit d'Alexandre, l'impression qu'il était permis d'en attendre. L'irritation de ce prince paraît, au contraire, s'être accrue des obstacles qui renaissaient sans cesse, et qu'il ne fallait chercher que dans la nature même d'un système malheureux, qui, loin de ramener la confiance dans le cœur des peuples, tendait, de plus en plus, à leur faire considérer leurs gouvernemens comme conjurés contre leur liberté. La diète de Pologne, en 1825, en a offert un nouvel exemple. La publicité des débats détruite, a dû faire penser à la nation polonaise que, puisque l'on craignait que les délibérations de ses représentans fussent connues d'elle, ces délibérations seraient désormais contraires à ses intérêts. Taire de semblables vérités, ce n'est point en atténuer la force, c'est trahir à-la-fois les intérêts des peuples et des princes, car nous ne croyons pas nécessaire de dire que, par le mot de *liberté*, ce n'est point la licence que nous entendons; la licence, qui, bien que sa plus mortelle ennemie, emprunte trop souvent son masque, et perd les états en son nom comme au nom du pouvoir absolu. Non, si une voix s'élève pour nous accuser sur ce point, mille s'élèveront pour nous défendre. Nous repousserions, s'il en était besoin, des auxiliaires méprisables; car, aujourd'hui, la raison politique de l'Europe est assez formée, pour qu'un semblable appui ne soit plus nécessaire à ceux qui parlent au nom de cet intérêt sacré. Affligeons-nous donc, que rien n'annonce encore la fin d'un système déplorable et dangereux, que l'Angleterre seule repousse avec persévérance, et dont il serait bien temps que la gloire et l'intérêt d'Alexandre lui fissent enfin reconnaître les dangers; dangers dont le plus grand, pour une âme aussi religieuse, aussi haute, aussi généreuse que la sienne, est d'altérer l'amour, la confiance et le dévouement des peuples dont la Providence a confié le bonheur à ses soins. Puisse notre voix être entendue! Puisse-t-elle devancer avec fruit l'opinion de la postérité, qui n'est elle-même que l'écho de celle des contemporains, et sur laquelle les yeux des princes, amis de l'humanité, doivent être incessamment ouverts! Cet article était terminé depuis 6 mois, lorsque la nouvelle de la mort d'Alexandre, arrivée le 1er. décembre 1825, à Taganrock, se répandit dans toute l'Europe. Ce prince, à son retour d'un voyage au pays de Kirgises, revenait d'être témoin à Pétersbourg, des affreux ravages causés par une inondation dont le spectacle avait déchiré son cœur. Une partie de sa famille, résident à l'étranger, était alors auprès de lui; les cruelles douleurs du souverain s'adoucirent sans doute de la présence et des consolations de la princesse d'Orange et de la grande duchesse héréditaire de Weimar, ses sœurs, et du prince d'Orange son beau-frère, mais une blessure profonde avait été faite à son âme et les malheurs de Pétersbourg, joints aux renseignemens qu'il avait acquis depuis plusieurs mois sur des projets dont la plupart n'avaient pour but que d'opérer une révolution non sanglante, tendant à établir en Russie un système constitutionel, mais dont d'autres étaient dirigés contre sa vie, celle de sa famille et sa dynastie toute entière, avaient porté dans son âme une sombre mélancolie, qu'il espérait adoucir par un voyage dans les provinces méridionales de son empire. Ce voyage commencé

comme ayant pour but de passer en revue les armées de Volhynie, de Podolie et probablement aussi de Bessarabie, en même temps qu'il visiterait la Crimée et Taganrock, dont le port est, après Odessa le plus florissant de la mer noire, avait un autre but, sur lequel il n'est possible de s'expliquer qu'avec une réserve, d'autant plus grande, qu'il est probable qu'Alexandre lui-même n'avait point encore, lorsqu'il l'entreprit, d'idée fixe sur le parti qu'il prendrait relativement aux affaires d'Orient, et qu'il se rendait à Taganrock, principalement pour juger l'état des choses de plus près et se trouver, en cas d'événement, en position de prendre une décision prompte, et de la faire exécuter sans délai. Une autre considération était entrée pour quelque chose dans ce voyage : c'était la santé de l'impératrice Élisabeth, dont la réunion à son époux, effectuée depuis un an, était devenue plus intime que jamais. En effet, l'empereur arrive à Taganrock le 25 septembre 1825, y reçut l'impératrice qui n'y arriva que le 6 octobre. Après un mois de séjour dans cette ville à laquelle un ukase du 31 octobre devait donner une existence nouvelle, Alexandre se mit en route pour achever sa tournée dans la Russie méridionale. Arrivé le 24 octobre à Novo-Tscherkask, il reprit dès le lendemain la route de Taganrock, où il était de retour de 27, après avoir suivi celle du vieux Tscherkask en passant par Arow. Le 1er. novembre, il repartit pour la Crimée, par le plus beau ciel; arriva le 5 à Sympheropol, en Tauride; quitta cette ville le 6 pour se rendre à Aluschta, village tartare situé sur le bord de la mer; partit de ce lieu le 9, et continua son voyage vers le Sud, à cheval, jusqu'au village de Baidari, où ayant retrouvé ses voitures, il prit la route de Sébastopol. Alexandre fut si frappé du beau spectacle que lui présentait ce pays, si différent par sa végétation des provinces du Nord de l'empire russe, qu'il ne put s'empêcher de dire aux généraux Diebitsch et Woronsoff qui l'accompagnaient « si je quittais un jour les soins du gouvernement, je voudrais passer dans ce lieu le reste de ma vie ». Entré dans un monastère voisin pour y adresser sa prière à Dieu, Alexandre en sortit avec un léger mouvement de fièvre et un frisson, qui augmentèrent de moment en moment, jusqu'à son retour à Taganrock; revenu dans cette ville, la fièvre continua, mais il jugeait le mal léger, et se refusa constamment, pendant 15 jours, à prendre des médicamens. La maladie ayant pris un caractère très grave, et le danger devenant très imminent, l'empereur conserva néanmoins l'usage de ses sens jusqu'au dernier instant, si ce n'est pendant deux crises successives où la faiblesse s'accrut à tel point qu'on le crut mort. Ce fut entre la première et la seconde de ces crises, qu'ayant donné ordre qu'on ouvrît les stores de sa fenêtre, pour jouir de l'admirable spectacle du beau ciel de la Crimée, éclairé par un magnifique soleil d'automne, il sembla retrouver quelque force, et dit avec attendrissement : « quel beau jour! ». Ces paroles furent les dernières qu'il prononça. Il expira dans les bras de l'impératrice Élisabeth qui, pendant cinq jours et cinq nuits n'avait pas quitté le chevet du lit de son époux, et qui devait sitôt se réunir à lui. La rapidité de la maladie qui a enlevé ce prince, a donné, comme cela a toujours lieu dans les événemens d'une grande importance et qui ne sont point attendus, matière à des conjectures de tout genre; mais ce que nous croyons pouvoir affirmer d'après les documens les plus authentiques et dont la discrétion seule ne nous permet pas de faire connaître la source, c'est que la mort d'Alexandre est arrivée, au moment où, éclairé par une expérience de plusieurs années et profondément pénétré des malheurs de la Grèce auxquels sa politique n'avait peut-être pas été étrangère, mais craignant de compromettre de nouveau la paix de l'Europe par un appui direct donné à cette nation héroïque, ce prince, sans revenir toutefois aux principes et aux doctrines qu'il avait hautement professés en 1814 et dont le maintien, sagement calculé sur les lumières, les vœux et les besoins actuels des peuples aurait infailliblement rendu un long repos moral à l'Europe, reconnaissait qu'on avait été trop loin dans la protection accordée depuis aux principes tout-à-fait contraires; qu'il y avait un juste point à saisir entre les prétentions de tous les partis; qu'il fallait convaincre et concilier au lieu d'aigrir; et que, pour arrêter l'exaspération toujours croissante des esprits, les loix divines et humaines, la justice et la politique s'unissaient pour

engager les princes à faire à leurs peuples des concessions, qui, tôt ou tard peut-être, leur seraient arrachées par la violence, toujours suivie de grands malheurs, tandis qu'aujourd'hui encore, elles pourraient être, entre le prince et les sujets, le résultat de sages transactions! Jamais monarque n'eût des intentions plus droites et plus pures qu'Alexandre; et si, en se tenant à une distance égale des rêves de la démocratie et des dangereuses inspirations d'une olygarchie qui, sous l'égide de l'autorité des princes ne songe en effet qu'à rendre son pouvoir absolu, ce monarque n'eut pas porté dans les dernières années de son règne une exaspération irréfléchie et qui a eu des conséquences bien funestes, comme il l'avait portée, à une époque antérieure dans son opposition aux doctrines contraires: s'il eût été invariable dans des principes, amis d'une liberté sage et conservateurs de l'ordre social, il eût été le bienfaiteur et le réformateur de l'Europe, dont Napoléon, environné de toute la gloire des conquérans, n'avait été que le fléau. Quoi qu'il en soit, ce serait l'effet d'une fatalité bien déplorable qu'une aussi haute expérience que celle qu'ont léguées les fautes d'Alexandre à ses successeurs fût perdue pour le bonheur de la Russie, et peut être pour le repos du monde!

ALEXANDRE (Charles-Louis), commissaires ordonnateur en 1793, et nommé, en 1815, directeur des contributions directes dans le département du Haut-Rhin, est mort à Paris, le 27 septembre 1825, laissant la réputation d'un homme de bien et d'un excellent administrateur.

ALEZ-D'ANDUZE (l'abbé comte d') comte de Vienne, et d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de France, n'a été présenté jusqu'ici à l'opinion publique, par plusieurs biographies des hommes vivans, que comme un royaliste zélé, otage de Louis XVI et de sa famille; déporté en Espagne pour la cause de la religion et du trône, et s'étant exilé volontairement lui-même, dans les cent jours, pour celle des Bourbons Nous ajouterons avec certitude que cet ecclésiastique, joint à toutes les vertus de son état des talens distingués, une vaste érudition, et surtout une connaissance approfondie de l'Ecriture sainte et de la langue hébraïque, qui ont brillé éminemment dans son savant commentaire sur la Genèse et dans une suite de conférence qu'il a données publiquement à Chaillot pour la conversion du jeune israélite Salomon, élève de M. le Moine. Son goût exercé dans la belle littérature et l'éloquence de la chaire a paru dans les éloges funèbres du général de Lenerolsetdu duc de Berry, imprimés à Paris Nous dirons encore qu'il est profondément religieux, charitable, tolérant, et que nous connaissons de lui un grand nombre d'actions généreuses dont il n'a ambitionné et reçu d'autre prix que dans sa conscience. Issu d'une maison qui, dès les 10me et 11me siècles a fait à l'église d'immenses dotations et fondations et a donné des évêques et archevêques à différens siéges de France, et quoiqu'il fût lui même ancien vicaire général du diocèse de Bayeux, avant la révolution, et d'Arras, depuis 23 ans, il s'est exclusivement consacré au service de l'humanité, et exerce depuis longues années les modestes fonctions d'aumônier de l'institution de Ste. Périne de Chaillot. Des ennemis personnels, sans doute dans le dessein de nuire à l'avancement de cet homme respectable, ont employé contre lui, dans diverses circonstances, l'arme odieuse et toujours si meurtrière de la calomnie; et des biographes que nous croyons de bonne foi ont répété légèrement des bruits méchans ou absurdes. Bien que notre profession de foi politique soit, sur beaucoup de points, tout-à-fait en opposition avec celle de l'abbé comte d'Alez, élevé dans les principes d'un gouvernement qui a cessé d'exister depuis 38 ans et auxquels nous aimerions à croire qu'il a enfin renoncé pour s'attacher exclusivement à ceux de la monarchie constitutionnelle fondée par Louis XVIII, nous pensons, néanmoins, après avoir lu quelques uns des ouvrages dont nous venons de parler, et dont la plupart comme on sait, ne se donnent pas la peine de constater l'exactitude des faits qu'ils avancent, et se bornent à copier, quelquefois avec des modifications, et plus souvent littéralement, leurs prédécesseurs, devoir, dans l'intérêt de la justice et de la vérité et pour satisfaire à l'obligation d'impartialité imposée à l'historien, relever comme absurde, dépourvue de toute vérité, et malveillante pour l'abbé comte d'Alez, uniquement occupé des devoirs religieux et sacrés que lui prescrit son ministère et qu'il sait unir aux douces vertus qui en tempèrent la sévérité, l'ac-

cusation d'appartenir à la franc-maçonnerie, et d'être même, d'après quelques-uns des ouvrages que nous venons de citer, l'un des membres les plus ardens de cette société, il était de notre devoir de rendre aux vertus chrétiennes de l'abbé comte d'Alez et à son caractere sacerdotal, un hommage qui nous est dicté par la vérité seule, auquel toute affection personnelle est étrangère, et que lui rendent, avec nous, tous les infortunés que sa charité console et soulage.

ALI (Tependalenti ou Tebelen, c'est-à-dire, natif de la ville de Tebelen) Pacha de Janina. On connaît les crimes de la vie de ce monstre; nous allons raconter sa mort. Dévoué à Napoléon pendant ses prospérités, Ali se décida, à la fin de 1812, après les désastres de l'armée française en Russie, à tenter un coup de main sur l'arga dont il convoitait depuis long-temps la possession. Les Parganiotes, qui s'étaient d'abord placés sous la protection française, se croyant alors peu en sûreté sous cette protection, invoquerent celle de l'Angleterre; mais celle-ci, dont Castelreagh gouvernait alors le cabinet, ne tarda pas à les vendre à leur plus mortel ennemi, qui y exerça les plus horribles cruautés. L'histoire de ce grand forfait politique sera sans doute, pendant une longue suite de siècles, une grande leçon pour les peuples. Enrichi de rapines et de confiscations, Ali possédait les neuf dixièmes du pays qu'il gouvernait. Enivré de cette immense fortune, il ne vit pas qu'elle offusquait la cour de Constantinople; qu'elle excitait sa cupidité, et qu'on ne cherchait qu'une occasion de la lui ravir. On voulait un prétexte; une cause très légitime s'offrit. Il avait fait assassiner, d'un coup de pistolet, à Constantinople, par trois albanais, Ismael Pacho-Bey, son ennemi, à l'instant ou celui-ci se rendait à la mosquée, à la suite du grand seigneur. Les blessures étaient légères, mais les assassins ayant confessé qu'ils avaient agi par les ordres d'Ali, furent pendus devant les portes du serail. Dès lors, la perte du Pacha fut résolue dans un conseil privé, et la sentence de *firmanly*, ratifiée par un fetfa, fut prononcée contre lui, dans le cas où il refuserait de venir se justifier dans le délai de 40 jours. Ali, non moins rusé que sanguinaire, se garda de déférer aux ordres de la Porte, et se prépara à la résistance, en même temps que le Divan se préparait à l'attaque. Le grand seigneur appela toute la Hellade aux armes; et, en peu de temps, la population, tout entière, excitée par un clergé patriote et une jeunesse ardente, fut sous les armes et prête à combattre. Par l'enchaînement bizarre des événemens et la nature des intérêts qui s'entrechoquaient, il s'en fallut peu, à cette époque, qu'Ali ne devînt, du moins en apparence, le chef d'une révolution toute chrétienne. Il rassembla un grand Divan, composé des principaux chefs turcs et chrétiens; justifia, comme il put, sa conduite passée, et annonça qu'il allait donner une charte constitutionnelle aux Épirotes. Tout cela parut si extraordinaire, que le bruit se répandit qu'Ali allait se faire chrétien. Mais, ce qui est digne de l'observation de l'historien, c'est que cette circonstance devint très-avantageuse au développement de l'instruction générale des Hellènes, en ce qu'elle favorisa tous leurs moyens de réunion sous un prétexte légal et avoué. Nous ne nous étendrons point sur les diverses chances de cette guerre, féconde en intrigues, en trahisons, et dans laquelle l'or d'Ali, sa politique cruelle et machiavélique, la finesse des Grecs et la stupide barbarie des Turcs, jouèrent tour à tour le principal rôle. Renfermé dans Janina avec Vasiliki, celle de ses femmes qui lui était la plus chère, et qu'il avait sauvée du sac de Cardiki, Ali détruisit la ville, qui aurait gêné sa défense, et n'en conserva que les forts. Cependant la guerre se prolongeait, et le divan se fatiguait de ces lenteurs. Convaincu qu'il obtiendrait plus par la ruse que par les armes, Khourschid pacha entama des négociations avec Ali, qui les reçut d'abord avec hauteur. Les hostilités ayant recommencé, Ali, dont l'armée s'était fort affaiblie par l'effet des désertions, n'était plus entouré maintenant que de six cents soldats restés encore fidèles, et qui ne tarderent pas à l'abandonner. Lorsque, des mécontens ayant ouvert tout-à-coup aux assiégeans les portes de la forteresse, réduit à soixante de ses défenseurs les plus déterminés, il se réfugia avec Vasiliki dans la partie la mieux fortifiée de la place où se trouvait le tombeau de sa première femme Eminé. Il y avait fait apporter à l'avance ses trésors et des munitions de bouche et de guerre, décidé qu'il était à se faire sauter s'il était forcé. Un jeune turc,

nommé Selim, fanatique exécuteur des volontés de son maître, avait ordre de mettre le feu aux poudres, au premier signal, et de tenir une mèche toujours allumée à cet effet. Ali notifia cette résolution aux assiégeans, et les retint ainsi assez long-temps à quelque distance de lui. Khourschid poursuivant son système de dissimulation, lui fit dire « qu'il avait reçu l'ordre du Divan de lui annoncer une amnistie pleine et entière, s'il consentait à se rendre à Constantinople; mais que, pour recevoir communication des intentions du sultan, il devait passer dans l'île du lac. » Ali, ordinairement si pénétrant, sembla, cette fois, avoir oublié son caractère. Il accéda aux propositions de Khourschid, et se rendit à l'île, où un magnifique logement lui avait été préparé, dans le lieu même où, en 1802, il avait fait mourir de faim Mustapha Pacha de Delvino. Il y passa sept jours, toujours maître de ses trésors que le fidèle Selim devait ensevelir avec lui, au premier ordre de son maître; et dans la ferme conviction que, comme c'était seulement pour s'approprier ses richesses, qu'on pouvait en vouloir à sa tête, il lui suffirait, pour que ses jours fussent en sûreté, que le sultan fût convaincu que sa mort ne les mettrait pas à sa disposition. Il fallait en finir. Le 5 février 1812, Hassan Pacha, ci-devant amiral, fut dépêché vers Ali pour lui annoncer qu'il venait enfin de recevoir *l'acte de pardon* du grand seigneur, mais que cet acte ne lui serait remis que lorsqu'il aurait donné à Selim l'ordre d'éteindre la mèche, et à la garnison celui d'évacuer son dernier retranchement. A ces propositions, les yeux d'Ali s'ouvrirent enfin, mais il était trop tard. Il déclara « qu'il devait lui-même donner l'ordre; qu'on n'obéirait qu'à lui; » mais son secret avait été trahi, et l'on savait qu'il suffirait qu'il envoyât la moitié d'une bague, dont l'autre moitié était entre les mains de Sélim, pour que celui-ci éteignît la mèche. Après de longs pourparlers, il se résigna enfin, et donna la moitié de la bague. Aussitôt on se transporte au tombeau. A l'aspect du signe convenu, Sélim se prosterne, obéit, et reçoit la mort au même instant, pour prix de son obéissance, tandis que la garnison, informée des ordres d'Ali, arbore le pavillon impérial. il était midi. Pendant que ceci se passait, Ali, retiré dans l'île du lac, éprouvait les plus vives inquiétudes, lorsque, vers cinq heures du soir, Hassan Pacha, accompagné d'Omer Bey Briones, et du schictar de Khourschid, se présentèrent à lui, porteurs du firman du grand seigneur qui proscrivait sa tête. A la déclaration qui en fut faite à Ali, celui-ci répondit pas ces mots qu'il prononça d'une voix terrible « ma tête ne se livre pas si facilement » et en même temps il tira sur Hassan un coup de pistolet qui lui brisa la cuisse. Tout fuit d'abord, mais on se rallie peu d'instans après, et l'attaque du kiosque, où est le vieux Pacha fesant face à tous ses ennemis, est renouvelée de toutes parts avec fureur. Tous les gardes d'Ali sont tués ou précipités par les fenêtres; on l'entraîne lui-même sous le péristile; là, appuyant sa tête sur les degrés de l'escalier, on la frappe à plusieurs reprises avec un coutelas ébréché, et ce n'est qu'après des coups redoublés qu'on parvient enfin à la séparer de son corps.

Ainsi finit, après 64 ans de durée, la domination d'un homme, doué sans doute d'une grande capacité, mais dont la vie fut un tissu de trahisons, de parjures, d'empoisonnemens, de meurtres, d'assassinats, de forfaits de tout genre; et dont le nom eût été confondu avec celui de tant d'autres barbares, si les premiers feux de l'héroïque insurrection de la Grèce n'avaient pas été allumés par sa révolte contre le Divan. Cette circonstance seule suffirait pour jeter un grand éclat sur cette partie de l'histoire de ces temps; et ceux qui l'écriront, devront la commencer lors des premières guerres d'Ali contre la Porte, époque à laquelle jaillirent dans la Grèce les premières étincelle de liberté, et se développa le besoin, si long-temps comprimé par la terreur, de soustraire la croix à la longue oppression du croissant.

ALIGRE (Marquis D') fils du premier président au parlement de Paris, de ce nom; il est l'un des plus riches propriétaires de France, et vit à Paris.

ALIX (Juan), député aux cortès ordinaires de 1822, est né à Murcie, vers 1788, de parens d'origine française. Après avoir fait de très-bonnes études au célèbre collége de San-Fulgencio, il embrassa l'état de médecin et suivit les armées, en cette qualité, pendant toute la guerre. A la paix, il se retira à Lorca. Nommé directeur des bains minéraux d'Archéna, près de Mur-

cie, il exerçait sa profession, lorsque le cri de liberté qui venait de retentir à l'île de Léon, se fit entendre dans cette ville avec un tel enthousiasme, que la population tout entière en fut entraînée. Alix, se mit à la tête du mouvement national qui s'opérait. Les paysans du village d'Algézarès, voisin d'Archéna, s'étant introduits pendant la nuit dans la ville, firent ouvrir les prisons et rendirent à la liberté l'ardent patriote Romero Alpuente et le brave général Torrijos. Néanmoins on ne savait encore comment tourneraient les événemens, et la position d'Alix devenait de plus en plus critique, lorsque l'acceptation de la constitution par le roi, mit fin à toutes les incertitudes. Alix entreprit alors, dans sa province, la rédaction d'un journal ayant pour titre : *L'Observateur de la Segura*, et contribua puissamment ainsi à propager et à faire comprendre au peuple les principes du gouvernement représentatif. La réputation d'Alix, comme médecin, est bien établie. Il écrit et parle bien la langue française, mais une difficulté de prononciation ne lui a jamais permis de paraître à la tribune, où ses talens et son patriotisme eussent prêté, sans doute, un grand secours à la cause constitutionnelle, mais n'eussent pu la défendre long-temps contre les cabinets du continent conjurés contr'elle.

ALLEMAND (le comte), vice-amiral très-distingué, ne fait plus partie de la marine française.

ALLENT, (ex-conseiller d'état,) a été remplacé par Mr. Aclocque (S.t André), dans les fonctions d'aide-major-général de la garde nationale. Il vit à Paris.

ALLIX (Jacques-Alexandre-François), lieutenant-général, long-temps exilé de France, y a été rappelé en 1819. Les talens de cet officier sont connus : le gouvernement français qui vient d'apprécier ses connaissances dans l'artillerie, l'a chargé, en dernier lieu, de suivre à Vincennes l'épreuve de procédés nouveaux appliqués à cette arme. Il paraît qu'une conduite généreuse, long-temps inconnue, tenue par M. le général Allix, à l'égard d'une princesse française, réfugiée à Turin, a rappelé l'attention sur lui, et l'a désigné à la reconnaissance du roi de France. Il est probable que cette circonstance lui a été au moins aussi utile que les services rendus à son pays.

ALMENARA (Don José Martinès de Hervas, marquis d'), jouit maintenant d'assez de crédit à la cour de Madrid, pour que le bruit se soit répandu plusieurs fois que le portefeuille des finances de l'Espagne allait lui être confié ; mais jusqu'ici aucune de ces conjectures ne s'est réalisée.

ALMÉRAS, lieutenant-général, commande aujourd'hui, en cette qualité, la 11e division militaire.

ALOPEUS (le comte), ambassadeur de Russie, près la cour de Berlin, est de retour, depuis le 1er octobre dans cette capitale, dont il s'était absenté pour se rendre à Pétersbourg.

ALPHEN (Jérome Van) né a Utrecht, en 1749, a été d'abord procureur général de la cour de justice en cette ville, ensuite conseiller pensionnaire de la ville de Leyde, et enfin trésorier de l'union ; mais c'est principalement par des écrits dans diverses branches de sciences et de belles-lettres qu'il a rendu son nom célèbre. Excellent poëte, il a créé en Hollande un genre de poésie qui n'y était guère connu, ou plutôt auquel il a donné tant de relief, par la manière gracieuse et naïve qu'il y a mise, qu'on peut le considérer comme étant créé par lui ; nous voulons parler de ses *poésies pour les enfans*. Après quarante ans qu'elles existent, elles sont encore aujourd'hui des modèles dans leur genre, et quoique d'autres bons poëtes hollandais se soient exercés à faire des vers dans le même goût, aucun d'eux n'a jusqu'ici pu réussir à le surpasser. Ses autres poésies d'un genre plus élevé ont pour titre : *Poésies et méditations* (*Gedichten en Overdenkingen*); *Cantiques hollandais* (*Nederlandsche Gezangen*) ; *Essai de Poésies édifiantes* (*Proeve van Stichtelijke me ngelpoezij*. Ce dernier ouvrage a été fait ensemble avec son ami P. L. Van-de-Kasteele (*voyez ce nom*). Dans cet article, on a oublié de citer le livre dont il s'agit). Enfin sur le déclin de ses jours, M. Van Alphen a publié des *Essais de cantiques*, (*Proeven van Gezangen*) qui, comme toutes ses autres poésies, ont été fort bien accueillis. Parmi celles-ci, il y a une ode intitulée, *Le ciel ou le firmament*, (*de Sterrenhemel*), qui passe, à juste titre, chez les Hollandais, pour un petit chef-d'œuvre. Aussi est-elle citée dans le *Leçons hollandaises* de M. Wurth, et dans *l'Histoire de la littérature hollandaise* de M. Van Kampen, comme prosa-

teur et savant, M. Van Alphen ne mérite pas moins d'éloges, et ses titres à cet égard sont fondés sur les ouvrages suivans qu'il a publiés successivement : 1° *Théorie des beaux-arts*, ouvrage fait sur celui de Riedel, savant allemand, (*Riedels theorie der schoone Kunsten*). 2° Observations sur la poésie, (*Dichtkundige Verhandelingen*) 3° Mémoire sur le vrai et le faux génie (*Verhandeling over echt en valsche Vernuft*). Ce profond traité a été couronné par la société de littérature hollandaise à Leyde, il est publié dans la collection des *Mémoires* de cette société savante (7e volume) : 4°. *Les motifs de ma confession de foi développés à l'usage de mes enfans* (*De gronden mijner geloofs belijdenis opengelegd voor mijne kinderen*), 5° *Sur quelques dogmes de l'église protestante* (*Overeenige leerstukken der protestantsche kerk*) ouvrage tendant à combattre celui d'Eberhard sur le même sujet; 6° *Prêchez l'évangile à tous les hommes, maxime du christianisme* (*Predikt het evangelie aan alle menschen, eene maxime van het christendom*); 7° *Le spectateur chrétien* (*de Christelijke spectator*); 8°. *Sur la civilisation des peuples* (*ware volksverlichting*). M. Van Alphen a encore remporté le premier prix au concours ouvert par la société Teylerienne à Harlem, sur la question suivante : *Démontrer que la législation civile de Moïse est meilleure que celle de Lycurgue.* Cette dissertation se trouve dans le 9me volume des Mémoires de la dite société. Après sa mort qui arriva le 3 d'avril 1803, à la Haye, plusieurs petites brochures posthumes, qu'on a trouvées parmi ses papiers, on été publiées par son fils, D. E. Van Alphen, dont il sera parlé dans l'article suivant.

ALPHEN (Daniel-François Van), fils du précédent, naquit à Utrecht, le 30 août 1774. Il avait commencé ses études à l'université de Leyde en 1789, lorsque le gouvernement des Provinces-Unies, envoya, en 1791, une commission dans les possessions hollandaises aux Indes-Orientales, pour y régler les affaires. M. Van Alphen profita de l'occasion pour faire ce voyage lointain; il partit au mois de décembre de la même année, avec l'intention de reprendre ses études à son retour. Volontaire d'abord, avec le titre de *cadet*, au service de la marine, il fut ensuite nommé lieutenant, en 1793, et continua de servir jusqu'en 1796, époque à laquelle il fut compris dans la destitution générale des officiers de la marine hollandaise. En 1797, contraint de rester à terre à Java, il passa au service du gouvernement des Indes hollandaises, et fut successivement employé en différens postes, tels que celui de secrétaire du gouvernement de Java, et celui de chef administrateur de Sourabaya. Dans ce dernier emploi, il concourut, en 1807, à sauver le pays, la ville de Sourabaya, et toute la flotte marchande destinée aux îles Moluques, d'une destruction générale qui les menaçait par suite de la conduite du commandant des troupes royales Cowell. Celui-ci, en violation du droit des gens, avait fait prisonnier le fils de l'amiral anglais Pellew, envoyé en parlementaire au gouvernement civil de Sourabaya. La flotte anglaise, avec trois mille hommes de troupes, força le passage de Menari, et elle eût tout détruit, si la conduite du gouvernement civil n'avait, par des moyens sages, paré le coup fatal. Le commandement fut ôté à Cowell, l'insurrection de deux mille hommes de ses troupes fut réprimée, et le parlementaire prisonnier renvoyé à son père. On offrit à l'amiral anglais des conditions honorables qui furent acceptées et qui sauvèrent le pays. La haute régence des Indes approuva et loua cette conduite, mais le général Daendels, arrivé quelques mois après, en pensait autrement et voulut la faire juger par une commission militaire. M. Van Alphen refusa de reconnaître son autorité; soupçonné, en outre, de vouloir soustraire l'île de Java à la domination française, en cas d'incorporation de la Hollande à l'empire français, événement déjà prévu et annoncé par le gouverneur-général, il fut destitué de son poste et partit de Java pour retourner en Europe. Arrivé dans sa patrie, il se retira dans la province de Gueldres, en 1810. C'est là que, en 1811, il conçut le projet de concerter avec le gouvernement anglais des mesures tendantes à rendre l'île de Java et ses dépendances à la Hollande, sous le gouvernement du prince héréditaire d'Orange, le roi actuel des Pays-Bas, qui approuva le plan. M. Van Alphen passa avec toute sa famille en Angleterre, pour réaliser ce projet. Les événemens de 1812 et 1813 le rendirent sans objet. Après le rétablissement de l'indépendance de sa patrie, il s'y rendit, fut nommé membre des états-provinciaux de Hollande, et, en 1815, membre de la seconde Chambre des Etats-Généraux. Il fut réélu trois fois et

occupe aujourd'hui (1825) cette place honorable : pendant les dix années qu'il y a siégé, il s'est toujours montré comme un partisan de la liberté du commerce, et il a prononcé sur cette matière plusieurs discours pleins d'idées saines et justes. Pendant cinq années consécutives, il a combattu le système financier de 1816, parce qu'il le croyait défavorable au commerce, et qu'avec ce système il y avait toujours des *déficit*. Il s'est ensuite fortement opposé à l'établissement d'une banque générale du royaume qui aurait la direction de tous les domaines et créerait du papier-monnaie. Il s'opposa encore à l'établissement du syndicat d'amortissement, ainsi qu'au projet de loi qui proposa un impôt sur les fonds publics étrangers. Son opposition ne tenait à aucun esprit de parti, elle était toujours le résultat de sa conviction intime, et il défendit souvent avec le même zèle plusieurs mesures du gouvernement ; entr'autres, le nouveau système des impositions du 12 juillet 1821. Dans la grande discussion sur le tarif des douanes, proposé par le gouvernement, dans la session de 1824-1825, et par lequel des droits d'entrée étaient établis sur les grains étrangers qui seraient introduits dans le royaume des Pays-Bas, M. Van Alphen combattit le projet de loi comme étant destructif de cette branche de commerce et peu propre à atteindre le but qu'on se propose, celui de faire monter le prix des grains. Il s'est élevé souvent avec beaucoup d'énergie contre l'excès de la centralisation, créée par la révolution française au profit du despotisme des démagogues de cette époque. M. Van Alphen est un des orateurs hollandais qui se servent de préférence de la langue française dans les opinions qu'ils prononcent à la Chambre des députés. C'est, selon nous, un tort qu'il a, puisqu'il est incontestable qu'on exprime bien mieux ses idées dans sa propre langue, que dans un idiôme étranger, dont on parvient rarement à saisir l'élégance, la force et les tournures propres. Les opinions de M. van Alphen seraient, nous le pensons, plus nerveuses, plus éloquentes, s'il les avait rédigées en hollandais, sa langue maternelle. Il a été élevé à la noblesse, avec le titre de *jonkher* (écuyer ou baron; car on n'est pas d'accord sur la traduction française de ce mot). Il demeure à Leyde, et est père de 16 enfans, tous en vie.

ALQUIER, (ex-conventionnel), rentré en France à la suite de l'une des ordonnances particulières qui révoquaient celle du 24 juillet 1815, ou rappelaient quelques-uns des Français bannis par la loi du 16 janvier 1816. Il est vivant, vient de se marier à Liége et réside à Paris.

AMAR, (ex-conventionnel). Cet homme exécrable avait obtenu l'autorisation de continuer sa résidence à Paris, sur le spécieux motif qu'il n'avait point exercé de fonctions publiques pendant les cent jours; d'où il semble naturel de conclure que ce n'est pas à cause du vote de la mort de Louis XVI, mais bien parce qu'ils ont accepté des fonctions publiques, pendant les trois mois de la réoccupation du trône de France par Napoléon, que des citoyens ont été privés de leur patrie. Membre du comité qui proscrivit tout ce qu'il y eut dans la convention et dans la république de vertus éminentes et de talens supérieurs, Amar, bourreau de ses collègues de tous les partis, est mort paisiblement à Paris, tandis qu'un grand nombre d'anciens membres de l'Assemblée conventionnelle, remarquables par de grands services rendus à l'État dans l'armée, dans la magistrature et l'administration, expient encore dans l'exil le tort de n'avoir pas désespéré du salut de la France, et d'avoir pensé que la patrie était là où ne cessaient pas d'être réunis, sur le sol qui les avait vus naître, trente millions d'hommes, leurs habitations et leurs intérêts. La résidence d'Amar et la sécurité dont il a joui à Paris, depuis la restauration, suffisent pour expliquer le degré de justice et de l'égalité des actes qui, en exceptant d'une loi de rigueur des hommes couverts du sang français, en même temps que cette loi frappait un grand nombre de leurs complices, ont maintenu dans l'exil des défenseurs illustres de la liberté aux premiers jours de ses périls, qu'entraînèrent bien loin du premier but qu'ils s'étaient proposé, des circonstances inexplicables, terribles, et, depuis, si funestes à la liberté; qui furent proscrits pour elle, pendant que le pouvoir était entre les mains d'Amar et de ses pareils; et qui, aujourd'hui même, sont victimes de cette fatalité attachée aux choses humaines, qui place souvent le triomphe à côté du supplice, et contre laquelle toute intelligence, toute prévision, toute force de volonté, sont également impuissantes.

AMAR-DURIVIER (Jean-Augustin), professeur de l'université de Paris. Uniquement livré à des travaux littéraires, M. Amar est un de ces hommes qui s'ensevelissent dans leur cabinet et qui mènent une vie si uniforme que les détails en échappent long temps à l'historien, quoiqu'ils soient souvent bien plus précieux pour la république que ceux de certains personnages placés par le hasard ou l'intrigue au faîte des grandeurs. L'existence des hommes entièrement consacrés aux lettres n'est révélée à leurs contemporains que par des ouvrages utiles : ils ressemblent à l'industrieux ver-à-soie, qui se renferme modestement dans son humble coque, pendant un laps de temps considérable, pour y préparer activement et silencieusement de nouveaux services, après avoir déjà livré généreusement les produits de sa riche et brillante filature. Depuis la publication de la Galerie des Contemporains, en 1822, aucun fait important de la vie de M. Amar n'est parvenu à notre connaissance; mais nous savons qu'il continue avec la plus louable persévérance ses honorables travaux, et que, dans la jolie collection des classiques, format in-32, publiée à Paris par le libraire Lefebvre; c'est à ce savant que la correction des auteurs latins a été confiée; elle ne pouvait être remise en des mains plus habiles. Nourri des livres anciens, M. Amar n'est pas moins grec et romain que français. A mesure que le *romantisme* étend ses ravages dans les champs de la littérature, il est heureux qu'il y ait encore des hommes comme celui-là, dont les efforts constans tendent à soutenir les saines doctrines et à ramener à l'étude des anciens, nos meilleurs modèles, qui nous ont valu ces puissans génies que la même étude a rendus dignes d'être des modèles à leur tour. C'est rendre un véritable service à notre siècle et même aux siècles à venir, que d'opposer de fortes digues au torrent du mauvais goût; et les personnes les plus éclairées s'accordent à dire que le moyen le plus efficace de transmettre à nos successeurs le dépôt sacré des connaissances humaines, dans toute son intégrité, c'est de propager les auteurs classiques le plus qu'il est possible. C'est à cela que travaille sans relâche M. Amar, qui nous donnera, sans doute, encore des ouvrages propres à répandre les lumières puisées aux meilleurs sources.

AMARANTE (le marquis d'), grand de Portugal et colonel d'un régiment au service de cette puissance, fut l'un des premiers qui levèrent contre le roi, l'étendard de l'insurrection; cet excellent prince ayant tout pardonné, nous ne nous montrerons pas plus rigoureux que lui.

AMARILLAS (Pedro Augustin Giron, marquis de Las), issu d'une famille illustre, embrassa de bonne heure la carrière militaire, et se distingua pendant la guerre contre les Français. Dans la dernière campagne, il commandait l'armée de Galice. Royaliste par sentiment autant que par conviction, il voulut tenir, de la main même du roi, les grades qu'il avait reçus de la régence, en récompense des services qu'il avait rendus à la cause royale. La constitution de 1812 rétablie, le marquis de las Amarillas fut nommé, par le roi, capitaine de ses gardes et ministre de la guerre, poste auquel les nombreux ennemis que lui fit son administration, le forcèrent bientôt de renoncer. Il passe pour un courtisan délié, adroit, et aussi impérieux envers ses subordonnés que flexible et adulateur envers son maître.

AMBERT (Jean-Jacques), lieutenant-général en retraite, et l'un des plus braves généraux de cette ancienne armée française si renommée par sa bravoure.

AMBLY (le marquis d'), ancien membre du côté droit de l'Assemblée constituante, est mort, il y a quelques années, dans un âge très-avancé.

AMBRUGEAC (Louis comte d'), pair de France, lieutenant-général en disponibilité, a épousé Mlle de Marbœuf, et réside à Paris. Il a été, pendant deux sessions, député à la Chambre, par le département de la Corrèze.

Son frère (Alexandre), est maréchal de camp attaché au corps royal d'état-major.

AMBROSIO (le lieutenant-général d'). Ce général, dans l'article duquel il s'est glissé de graves erreurs dans les Biographies de Bruxelles et de Paris, ne débuta pas, comme le dit cette dernière Biographie, par la profession d'avocat : il fut, au contraire, élevé dans le collège royal militaire de Naples, où il se fit remarquer par ses talens. Nommé officier dans un régiment d'infanterie, il fit partie du contingent des troupes napolitaines envoyées à Toulon, lorsqu'elles débarquèrent dans cette ville comme alliées des Espagnols et des Anglais. Il servit comme lieutenant dans la campagne qui eut lieu entre les

Napolitains et les Français, vers la fin de 1798 et le commencement de 1799. Dans cette même année, les Français ayant proclamé dans le royaume de Naples, le gouvernement républicain, Ambrosio se montra partisan enthousiaste de cette révolution, fut nommé chef de bataillon, et servit, dans cette qualité, sous les ordres du général Matera. Blessé d'un coup de feu près de Montuoro, à quelques milles de la ville d'Avellino, il fut obligé d'émigrer lorsque le roi Ferdinand arriva de Sicile, mais lorsque le gouvernement français eut forcé, en 1801, le roi de Naples de faire rentrer tous les exilés, il rentra dans le royaume. Toutefois, ne pouvant plus reprendre la carrière militaire, il embrassa la profession d'avocat. Quand les Français s'établirent, en 1806, dans le royaume de Naples, Ambrosio fut nommé capitaine aide-de-camp du général Mathieu Dumas, ministre de la guerre sous le roi Joseph, et envoyé bientôt après en Espagne, en qualité de chef de bataillon. Il y fut blessé, obtint le grade de major, et, après être resté très-peu de temps dans ce grade, il fut nommé colonel du 4e. régiment de ligne, qu'il organisa dans peu de temps avec le plus grand succès. Ce fut à la tête de ce régiment qu'il fit partie de l'expédition de Sicile, sous les ordres du général de division Cavaignac. La division de ce général fut la seule qui débarqua en Sicile, parce qu'elle était exclusivement composée de troupes napolitaines sur lesquelles le roi Joachim Murat avait tout pouvoir, tandis que son autorité sur les troupes françaises, très-bornée par l'empereur, était, d'ailleurs, soumise aux instructions particulières données par Napoléon à ses généraux. Il serait trop long d'exposer les raisons par lesquelles on vit débarquer les troupes napolitaines à peu de distance de Messine, tandis que les Français, embarqués sur de nombreux bâtimens, ne se détachèrent pas même du rivage. Les troupes napolitaines effectuèrent leur débarquement avec une décision et une promptitude remarquables; mais elles n'étaient fortes que d'environ trois milles hommes et furent obligées de se rembarquer. Ambrosio qui voulut être l'un des derniers à prendre ce parti, fut fait prisonnier avec huit cent hommes de différens corps de la division à laquelle il appartenait. Les Anglais ont beaucoup blâmé ce général de s'être échappé de Malte, où il était leur prisonnier. Il est vrai qu'il jouissait de beaucoup de liberté dans cette île, mais il est à remarquer qu'il n'était point prisonnier sur sa parole. Quelque temps après son retour à Naples, il fut nommé maréchal de camp, et fit, en 1813, la campagne de Saxe avec les troupes napolitaines qui faisaient partie du corps d'armée commandé par le général en chef comte Gérard. Dans cette campagne, il se distingua et fut encore blessé. Revenu à Naples, il fut nommé lieutenant-général, et commandait la seconde division des troupes napolitaines dans la campagne de 1814, en Italie, lorsque le roi Joachim Murat était allié de l'Autriche. Dans l'été de 1814, le général d'Ambrosio se trouvait avec sa division dans les marches d'Ancône. Ardent ami de la liberté de son pays, il prit part à la conspiration dans laquelle s'engagèrent, à cette époque, la plupart des généraux napolitains, afin d'obliger le roi Joachim Murat de donner une constitution à ses peuples. Toutefois, quand il fut question d'agir et de réaliser ce projet, aussi utile à la patrie qu'au roi lui-même, non-seulement d'Ambrosio suivit l'exemple de Carascosa en cherchant des prétextes pour détourner l'exécution du plan arrêté, mais encore il empêcha le général Pépé de donner le signal de la révolte qui devait amener l'établissement de l'ordre constitutionnel. Les généraux napolitains, au nombre de quatorze ou quinze, avaient signé, en duplicata, une adresse au roi dans laquelle on lui demandait de renvoyer tous les étrangers employés dans le royaume, et de donner une constitution libérale, sans quoi les troupes dans les marches se porteraient sur Naples. Pépé était parvenu à s'emparer des deux adresses qui compromettaient tous ces généraux, et il était sur le point de se rendre à la ville, où il avait donné rendez-vous à trois régimens, avec lesquels il voulait commencer la révolte. Ambrosio ayant eu connaissance de cette intention du général Pépé et s'étant réuni au général Carascosa, joignit le premier au moment où celui-ci sortait des portes d'Ancône, et le détourna de l'entreprise, le menaçant de le faire arrêter dans le cas où il y persisterait. Vers la fin de 1814, le général Ambrosio fut envoyé au congrès de Vienne par le roi Joachim, en qualité de plenipotentiaire de ce prince; mais ayant trouvé dans cette ville son frère Paolo, secrétaire du prince

Léopold, fils cadet du roi Ferdinand de Sicile, qui vivait à Vienne avec sa mère la reine Caroline d'Autriche, cette circonstance donna lieu d'accuser Ambrosio d'avoir trahi les intérêts de Joachim. Néanmoins, sa conduite, dans la campagne de 1815, a prouvé assez qu'on avait été injuste à son égard. On ne peut nier cependant qu'il n'y ait eu, de sa part, un tort grave, à vivre à Vienne dans une semblable intimité avec son frère, tandis qu'ils étaient attachés à deux cours rivales et servaient des intérêts aussi contraires. Lorsque, en 1815, Joachim, après avoir proclamé l'indépendance italienne, attaqua les Autrichiens, Ambrosio commandait la seconde division de l'armée de ce prince. Il se conduisit avec honneur et fut blessé, pour la troisième fois, à la bataille de Macerata. Au retour du roi Ferdinand à Naples, Ambrosio ayant été placé le premier dans l'armée, tous les bruits qui avaient précédemment couru contre son honneur et sa fidélité envers le prince qu'il servait, prirent une nouvelle consistance, et il faut convenir que ces bruits ne durent paraître, alors que trop fondés.

Lors des événemens qui eurent lieu, en 1820, dans le royaume de Naples, Ambrosio n'avait reçu, de la part du général Pépé, aucun avis de ce qui se préparait. Il fit, jusqu'au dernier moment, son devoir envers le roi Ferdinand, et dans les premiers jours du gouvernement constitutionnel, il servit de bonne foi en qualité de gouverneur de Naples. Toutefois, se voyant, quelque temps après, sans crédit auprès des libéraux, et informé d'ailleurs des dispositions hostiles des princes alliés, contre le changement politique qui venait de s'opérer à Naples, il se rangea du côté de ceux des généraux et des mécontens qui regardaient avec mépris les carbonari auxquels on devait la chûte du pouvoir absolu, bien que ces mêmes généraux et les autres mécontens de l'ordre civil eussent retiré tous les avantages de la révolution, et se fussent emparés, dans l'armée, dans la magistrature et dans l'administration, des emplois les plus distingués et les plus lucratifs, auxquels ils ne seraient certainement jamais parvenus sous le roi Ferdinand. En un mot, Ambrosio fut du nombre des généraux qui s'attachèrent, ainsi que l'ont fait depuis, en Espagne, les généraux Abisbal, Morillo et Ballesteros, au système des deux Chambres, système que, dans notre opinion, nous croyons fermement être le seul qui puisse concilier les intérêts du trône et ceux de la liberté, mais qui, à Naples comme en Espagne, a eu le funeste inconvénient de diviser les amis de l'indépendance nationale et de la liberté.

Lorsque, en 1821, les Autrichiens marchèrent contre Naples, Ambrosio commandait une magnifique division dans le corps d'armée de Carascosa; mais tous les efforts des Autrichiens se portèrent exclusivement sur les Abruzzes, contre le général Pépé, sans envoyer, ne fût-ce que par prudence, un seul détachement contre les troupes de Carascosa, qui se tint constamment à huit jours de distance en arrière de Pépé, dont il eût été de son devoir de suivre et de seconder tous les mouvemens. De la combinaison de toutes ces circonstances résulta qu'un cri général d'indignation s'éleva, à-la-fois, contre tous les lieutenans-généraux du corps de Carascosa dont Ambrosio faisait partie, et que ce général qui ne manquait d'ailleurs, ni de bravoure, ni d'esprit, ni de talens, mais qui avait dans le caractère plus d'éclat que de solidité, ne passa jamais auprès des libéraux pour ami sincère de la liberté, et fut toujours considéré par Ferdinand et ses ministres, comme faiblement dévoué à la cause de la monarchie absolue. Cette position équivoque l'ayant rendu également suspect aux deux partis, il cessa bientôt d'être employé par la cour. Il est mort depuis peu d'années.

AMEILH (le général baron); les Biographie de Bruxelles et de Paris, ont fait connaître les infortunes de ce général; elles n'ont été égalées que par son dévouement à sa patrie. On sait qu'elles ont altéré sa raison. Aucun document ultérieur sur sa destinée ne nous est parvenu.

AMHERST (lord), diplomate britannique, connu par ses voyages dans l'Inde, est membre du conseil privé et gouverneur-général de l'Inde, où l'on assure qu'il va être remplacé par le duc de Buckingham.

ANCELOT. (N.), poète tragique, naquit au Havre en 1795. Il s'est particulièrement fait connaître jusqu'à présent par trois tragédies, *Louis IX*, *Ébroin* et *Fiesque*. Cette dernière qui a obtenu un succès remarquable a fait concevoir de très-belles espérances du talent de ce jeune écrivain. A une facture élégante et facile dans ces vers, M. Ancelot joint un goût

sévère qui donne à son style une pureté que des poètes plus renommés que lui n'ont pas toujours. Il vient de donner encore au public sous le titre de *Marie de Brabant*, (à Paris, un vol. in-8o, chez Urbain Canel) un poème en dix chants qui atteste de plus en plus son inclination dominante pour le genre dramatique, dont il a introduit la forme dans ce poème, ce qui est regardé comme une innovation sur la légitimité de laquelle les avis sont partagés, mais ils ne le sont pas sur le mérite réel de l'ouvrage, à part cette innovation. Si M. Ancelot résiste, comme nous l'espérons, à la tentation trop ordinaire aux poètes qui ont en général une grande mobilité d'imagination, de vouloir se distinguer en plusieurs genres à la fois, il est probable que nous le verrons enrichir la scène française de productions durables. La ville du Havre, déjà si justement enorgueillie d'avoir vu naître dans son sein quelques hommes célèbres, notamment M. Casimir Delavigne, inscrira aussi avec gloire dans ses fastes le nom de M Ancelot.

ANDIGNÉ (baron D'), pair de France, est vivant et réside à Paris.

ANDIGNÉ de Maineuf; (le comte D') est, en 1825, député du département de Maine-et-Loire, à la Chambre.

ANDIGNÉ de Restau, est, à la même époque, député à la Chambre par le département de la Sarthe.

ANDRÉ (Pierre), ancien député au Conseil des 500, et nommé, après le second retour des Bourbons, conseiller à la Cour royale de Colmar, fait toujours partie de cette Cour.

ANDRÉ (Jean-Pierre), connu, dans le temps, sous le nom d'André de la Lozère, parce qu'il avait été, en septembre 1795, député par le département de la Lozère au Conseil des 500, est aujourd'hui (1825) député de ce même département à la Chambre.

ANDRÉOSSY (Antoine-François, comte), l'un des lieutenant-généraux les plus habiles dans l'arme de l'artillerie et du génie, ancien ambassadeur à Londres, à Vienne et à Constantinople, n'est point employé et réside à Paris.

ANDRIEUX (Pierre-Augustin), marin très-distingué par ses connaissances et son courage, a cessé de faire partie de la marine royale en juillet 1815, et n'a point été réintégré dans ce corps.

ANDRIEUX (François-Guillaume-Jean-Stanislas), homme de lettres des plus distingués de l'époque actuelle, est auteur de nombreux ouvrages, comme on peut le voir aux articles qui le concernent dans la Galerie des contemporains, Bruxelles 1820, et dans la Biographie nouvelle par MM. Arnault, Jay, Jouy, Norvins, Paris, 1822. C'est surtout comme poète que M. Andrieux s'est acquis une renommée digne d'envie, et ses productions les plus récentes ont encore ajouté à l'estime générale dont il jouit depuis long-tems, surtout sa charmante *Épître sur la perfectibilité* qui a été lue à l'académie, le jour de la réception de M. Casimir Delavigne, séance mémorable dans laquelle M. Andrieux a eu le rare privilége de causer, dans cette grave assemblée, des mouvemens d'hilarité excités par la tournure originale de ses pensées dans la composition ingénieuse de certains vers qui deviennent *sentences* à l'instant même où ils sont prononcés. Tel a été, entr'autres, ce vers qui fit tant d'impression sur l'auditoire, composé ce jour là de l'élite des gens d'esprit de la capitale de la France, et dans lequel il a représenté par un des plus heureux coup de pinceau, les ennemis des lumières :

Au char de la raison s'attelant... par derrière.

Enfin on reconnaît dans cette épître l'aimable auteur du *Meunier de Sans-Souci*, de la comédie des *Étourdis*, de *la Comédienne*, etc. Il est à souhaiter que M. Andrieux qui se trouve dans toute la maturité de son talent ne s'endorme pas sur ses lauriers; les fruits de son travail ne seront jamais aussi nombreux que le public le désire, ce qui prouve que les romantiques ne sont pas encore parvenus à éteindre le goût du vrai et du naturel que M. Andrieux contribue si heureusement et glorieusement à entretenir.

ANGÉLUCCI, romain, se montra l'un des premiers amis de la liberté française, est vivant et réside à Paris.

ANGILLIS (A.) député de la Flandre occidentale à la seconde chambre des États-Généraux, y a prononcé souvent des opinions remarquables par leur bon esprit, un patriotisme éclairé et des connaissances administratives et juridiques. Ses discours sur le Code civil se distinguent parmi les autres par des idées souvent très-justes et très-sages, prouvent qu'il est versé dans

la science des lois de son pays. Cependant on ne peut ranger M. Angillis parmi les premier orateurs de la chambre, il lui manque cette force, cette élégance et cette précision qui constituent le grand orateur; mais l'absence de ces grandes et rares qualités, qu'on admire dans les discours de ses honorables collègues Kemper, Van Hogendorp, Dotrenge, Reiphins et autres, est compensée, dans ceux de M. Angillis, par un sens droit et un amour sincère du bien public, qui l'ont fait connaître comme un citoyen estimable, ami de son roi et de sa patrie. Aussi a-t-il, tant de la part du monarque éclairé et juste qui gouverne les Pays Bas, que de la part de ses concitoyens, obtenu les marques les moins équivoques de cette estime, qui est la plus belle récompense des travaux et du zèle de l'homme public: il vient d'être décoré de la croix de l'ordre du Lion-Belgique par le Roi, et réélu député de sa province aux États-Généraux, par ses concitoyens (1825). M. Angillis demeure à Rombeck, arrondissement de Courtrai, et y exerce l'état de notaire. Il fut long-temps maire de sa commune et s'y fit aimer par la justice et la sagesse de son administration. Cependant il a été remplacé, il y a quelque temps, dans ce poste pour des motifs qui ne portent aucune atteinte à son honneur, et pour qu'il n'y eût point de doute à cet égard, le Roi l'a gratifié de la décoration du Lion-Belgique, juste récompense des services qu'il a rendu à l'état, parmi lesquels il faut encore compter un établissement dont il est l'auteur, pour procurer du travail à la classe peu aisée dans sa commune, établissement dont M. Angillis est l'âme et qui se soutient de ses propres travaux, sans qu'il en coûte rien à la caisse publique ou à la caisse communale.

ANGLÈS (le comte), ancien préfet de police de Paris, est resté sans fonctions depuis 1822, époque où il a été remplacé par Mr. Delavaux, dans la préfecture de police de Paris; il n'a pas cessé de résider dans cette ville.

ANGLESEY et non Anglesea, comme l'annonce par erreur la Biographie de Paris, (Henri William Paget, marquis d'), comte d'Uxbrige, pair d'Angleterre, général et colonel du 7e. régiment de dragons, est vivant et habite à Londres.

ANGOULÊME (Louis-Antoine de Bourbon, duc d',) dauphin de France. C'est à un événement malheureux pour la France, à la guerre déclarée à l'Espagne en 1823, que ce prince a dû de nouvelles occasions de mieux faire connaître sa bravoure personnelle, la bonté de son cœur et la rectitude de son jugement. Il est heureux pour l'historien de pouvoir dire que tout ce qui, dans cette guerre déplorable, (dont les résultats se feront long-temps ressentir en France et dont les conséquences préparent d'éternels regrets à ceux qui l'ont votée de bonne foi) a porté un cachet d'humanité, de justice, de modération, a été l'ouvrage de ce prince. Nous citerons en première ligne ce sage décret d'Andujar, contre lequel toutes les passions haineuses et une stupide politique se sont soulevées, à-la-fois, dans la péninsule comme en France, et qui, en définitive, est resté sans exécution. Pour éviter une inutile effusion du sang français et espagnol; le duc d'Angoulême a accordé des capitulations faciles à tous les généraux de l'armée constitutionnelle, et par cet acte, si conforme aux principes religieux qui font la règle de sa vie, ce prince sage s'est fait de puissans ennemis parmi les membres du clergé espagnol, lesquels, il faut l'avouer, sont en grande majorité en tout ce qui appartient à l'influence temporelle, en opposition avec la divine morale de l'évangile. Revenu en France, le duc d'Angoulême, en qui l'expérience, aidée d'un excellent naturel, a réformé d'une manière remarquable les principes d'une éducation négligée et les préjugés attachés à son rang, s'est montré, sur les marches du trône, ce qu'on l'avait vu dans les camps. Devenu Dauphin le jour où son père a hérité du sceptre de Louis XVIII, on a reconnu en lui la même sagesse, la même modération, le même amour pour l'humanité. Protecteur de plusieurs établissemens de bienfaisance, c'est surtout comme président du conseil des prisons qu'on l'a vu manifester, d'une manière plus particulière, des sentimens d'intérêt pour le malheur, et accorder un appui plus spécial aux hommes généreux qui se dévouent à cette cause sacrée. Personne n'a oublié qu'un de ces hommes honorables (Mr. Appert) insulté, repoussé, proscrit en quelque sorte par le ministre de l'intérieur, Corbière, a constamment trouvé un asyle tutélaire et la plus bienveillante protection auprès du duc d'Angoulême. La sagesse des opinions de ce

prince, dans les conseils, n'est pas moins connue ; et si, dans le cours de son histoire, la France a eu souvent à se plaindre des princes qui lui ont été imposés par la doctrine de la légitimité, il est permis de croire que le règne du duc d'Angoulême, dont le cœur est droit, l'esprit juste, et dont le caractère ne manque pas de quelque fermeté, réconciliera avec cette doctrine, que la raison n'admet et ne justifie qu'en considération des dangers auxquels les élections au trône exposent les États, tous les hommes éclairés qui aiment, veulent et sont prêts à défendre la monarchie, parce que, dans l'état présent de la vieille Europe, ce n'est qu'à l'abri de ce gouvernement que les nations peuvent jouir d'un ordre social durable.

ANGOULÊME (Marie, Thérèse-Charlotte d'), dauphine de France. Cette princesse, dont Napoléon avait coutume de dire « qu'elle était la seule personne de sa famille qui portât des culottes », paraît avoir fait de sérieuses réflexions sur la situation de sa maison et la sienne propre, et commencé à reconnaître que, lors même qu'on a, comme elle, épuisé la coupe de l'infortune et des douleurs, il est de hautes positions où l'abnégation de tous les souvenirs de haine et de vengeance est non-seulement un devoir sacré, mais encore un acte profondément politique et nécessaire. Dans l'intérêt de la France et dans le sien, nous aimons à croire que les assurances qui nous ont été données à cet égard, sont exactes et se réaliseront de jour en jour davantage. Le salut de la France et celui de la famille qui la gouverne, sont attachés à ce que cette famille se pénètre de plus en plus de ces grandes vérités, qui ne sauraient être trop souvent méditées par elle, parce qu'elles sont la voix de l'expérience des siècles, à laquelle on ne résiste jamais en vain.

ANTHOUARD (Charles-Nicolas d'), lieutenant-général, est employé, en cette qualité, dans le corps royal de l'artillerie.

ANTOMMARCHI (François), médecin et anatomiste, né en Corse dans la commune de Morsiglia, le 5 juillet 1789, d'une famille honnête, annonça de bonne heure les plus heureuses dispositions pour se distinguer dans la science médicale. Il fit ses premières études à Livourne; ensuite il les continua à Pise et à Florence. Il fut reçu docteur en philosophie et en médecine à l'université de Pise à l'âge de 20 ans. En 1808 il se rendit à Florence, et ce fut dans cette ville qu'il eut l'avantage de connaître le célèbre Mascagni et de devenir l'élève de ce grand anatomiste. Les hommes de génie ont un instinct particulier pour deviner, au premier aspect, quels sont les jeunes gens qui ont reçu de la nature la capacité requise pour cultiver telle science ou tel art avec succès. Mascagni jugea d'abord qu'Antommarchi serait celui qui le seconderait le mieux dans ses travaux anatomiques; il l'adopta pour son élève de prédilection, lui prodigua ses savans conseils et le combla de bienfaits, qui honorent également le maître et l'élève. Il s'établit dès-lors entre eux une amitié inaltérable, et comme la véritable amitié ne met point de réserve dans ses communications, M. Antommarchi fut bientôt initié dans les plus étonnantes découvertes qui aient été faites jusqu'à présent dans l'anatomie, science sublime que l'on ne peut étudier sans reconnaître que la sagesse et la puissance de l'auteur de la nature n'éclatent pas moins dans la structure merveilleuse du corps humain que dans les lois qui régissent la marche et l'équilibre des corps célestes. Sous la direction du plus profond anatomiste connu, le docteur Antommarchi ne pouvait manquer de devenir lui-même un des plus habiles anatomistes de son siècle, et c'est aussi ce que prouve incontestablement le grand ouvrage qu'il publie à Paris, sous le titre de *Planches anatomiques du Corps humain*. Il aida long-temps Mascagni dans ses recherches et se trouva le seul, après la mort de ce savant, qui put mettre la dernière main aux précieuses publications qu'il avait préparées, mais qui étaient incomplètes. Ce fut avec des soins et une persévérance dignes des plus grands éloges que M. Antommarchi réussit à terminer les glorieux travaux de son illustre maître, et l'opinion publique le désignait naturellement pour occuper la même chaire, mais elle fut envahie par l'intrigue, et au grand scandale de tous ceux qui en furent les témoins, un des plus acharnés détracteurs de Mascagni fut installé dans cette chaire à Florence même, où le docteur Antommarchi avait précédemment été nommé prosecteur d'anatomie en 1812, à la recommandation de Mascagni. Les bornes pres-

crites dans cet ouvrage ne permettent pas d'entrer dans les détails des tracasseries et même des persécutions dont cette usurpation fut suivie pour le disciple de Mascagni, qui fut encore privé quelque temps après, par suite des mêmes intrigues, de la chaire d'anatomie devenue vacante à l'université de Pavie. Un de ses ennemis, dévoré du démon de la jalousie, tenta même de le faire proscrire, mais la fermeté de son caractère, le fit triompher de toutes les vexations que lui suscitèrent ses adversaires. Malgré tant d'oppositions *les Planches anatomiques* à l'usages des peintres et des sculpteurs, furent enrichies d'un texte et publiées en 1816 à Florence, au profit des héritiers de Mascagni, éditeurs. Ce bel ouvrage, dédié au grand duc Ferdinand III, eut du succès. La publication des autres ouvrages demeurait paralysée faute de capitaux, le grand duc n'ayant pas accordé à la famille Mascagni les secours nécessaires à cette grande entreprise; mais une société anonyme s'engagea à faire les fonds, et le docteur Antommarchi, intéressé pour la moitié dans cette affaire, se mit avec toute l'activité d'esprit dont il est susceptible à disposer les matériaux pour la publication du *Prodrome* de la grande anatomie de Mascagni, où se trouvent exposées les précieuses découvertes et les savantes doctrines de ce célèbre professeur. Quand on considère que si le docteur Antommarchi n'eût été dans la confidence des nombreuses observations microscopiques laissées gravées par son maître, on est effrayé de la perte qui fut résultée pour la science, de la mort prématurée de Mascagni. Il serait superflu de dire que cet ouvrage est du plus haut intérêt pour l'anatomie et la physiologie. Les conclusions que l'on en tire sont d'une extrême importance. Le docteur Antommarchi employa l'année 1818 à ces travaux scientifiques et il continuait de s'en occuper lorsqu'il fut appelé en 1819, à l'insigne honneur d'aller remplir les fonctions de chirurgien auprès de l'empereur Napoléon à Sainte-Hélène.

Le docteur Antommarchi partit de Rome avec les instructions verbales de la famille de Napoléon pour se rendre auprès de l'illustre captif; il fut accompagné dans son voyage par deux prêtres, l'abbé Buonavita et l'abbé Vignali, qui avaient cédé à l'invitation de se dévouer aussi au service de l'empereur, pour autant qu'il lui plairait de faire usage de leur ministère. Ils se rendirent ensemble à Londres et s'embarquèrent à Gravesend, d'où ils partirent le 9 juillet pour leur destination, à bord du navire le *Snipe*, mauvais navire de commerce, où ils eurent à souffrir de nombreuses vexations et toutes sortes de privations, le gouvernement anglais n'ayant pas eu la générosité de leur procurer un passage commode et décent sur une frégate ou sur un navire convenablement pourvu et distribué. Avant leur départ de l'Italie et même de l'Angleterre, ils furent en butte à des soupçons aussi bizarres que malveillans, surtout le docteur, parce que les hommes du pouvoir, toujours prêts à abandonner ou même à fouler aux pieds, le lendemain, l'idole qu'ils encensaient la veille, croyent difficilement à la fidélité désintéressée et au noble dévouement de ceux qui consacrent leur existence à un prince malheureux, et quand ils sont forcés de s'avouer la réalité de ces sentimens dans les autres, le contraste qui en résulte avec leur propre conduite les offusque et les porte à persécuter ceux qui leur causent ce retour désagréable sur eux-mêmes. M. Antommarchi a publié depuis son retour des mémoires précieux sous le titre de *Derniers momens de Napoléon*, 2 vol. in-8°, Paris chez Barrois l'aîné, et à Bruxelles chez H. Tarlier. On y trouve tous les détails relatifs à son voyage et à la durée de son séjour auprès de Napoléon. Les paroles qu'il recueillit tant de fois des épanchemens de ce grand homme sont rapportées avec une simplicité qui dispose à la confiance et qui fait aimer davantage ce héros dans son malheur que sur le premier trône de l'univers. Ces mémoires ont été avidement accueillis, comme l'avait été, peu de temps auparavant le Mémorial de Sainte-Hélène, par le comte Lascases et les mémoires de MM. Montholon et Gourgaud, tant il est vrai que cet homme étonnant, précipité par le sort, du faîte des grandeurs, ou son génie seul l'avait élevé, dans un abyme d'infortunes, excitera toujours un intérêt beaucoup plus vif que ceux qui s'y sont maintenus ou qui y sont remontés par le droit de naissance.

L'énumération des contrariétés suscitées au docteur, à son arrivée et pendant sa résidence à Sainte-Hélène, par le trop célèbre gouverneur, serait trop longue à raconter ici, mais après les avoir lues, on

sera peu surpris de ce que quelques pages des mémoires du docteur expriment un si profond dédain pour l'aristocratie anglaise et le ministère d'alors, dont les hommes généreux et libres ne sont nullement tentés d'excuser les torts, car il faut convenir que non-seulement les Français, mais en général les peuples de l'Europe, ont partagé la juste indignation de M. Autommarchi, pour la résistance opiniâtre que d'illustres ingrats, coalisés avec des ennemis implacables, ont mise dans le refus de changer une résidence si évidemment meurtrière pour le tempérament de l'Empereur. Pendant les deux ans que le docteur est resté à Sainte-Hélène, toutes ses pensées ont été dirigées vers un même but, celui d'apporter quelque soulagement à des douleurs dont toute sa science ne lui permettait pas de détruire la cause, puisque, suivant son opinion développée dans ses écrits, le climat de Sainte-Hélène a pu seul dévorer une constitution aussi forte que l'était celle de Napoléon. Tel a été aussi l'avis unanime des hommes de l'art qui avaient été appelés à donner leurs soins à l'auguste malade. Le docteur a eu l'honorable privilége de jouir de la confiance la plus grande que l'empereur pouvait accorder à un art dont il révoquait souvent en doute les moyens curatifs. Sa discussion sur le système du docteur Gall, racontée par M. Antommarchi, prouve qu'il était très-opposé à tout ce qui sentait le charlatanisme, et si ce médecin eût eu moins de franchise dans ses aveux et moins d'habileté raisonnée dans ses conseils, il est probable qu'il n'eût pas aussi bien réussi à capter l'estime, la confiance et même l'amitié de Napoléon. Mais, hélas! ce bonheur devait être d'une bien courte durée. Le moment de la plus cruelle séparation et de la perte la plus irréparable approchait. Après des douleurs excessives et prolongées, qui mirent cette grande ame à toutes les épreuves de la destruction physique, en même temps qu'elle était en proie à des privations morales que la tyrannie la plus rafinée n'exerce pas même sur les hommes les plus ordinaires, l'instant funeste arriva. Ce grand homme succomba comme César, sous les poignards des conjurés, car on ne peut donner d'autre nom aux mesures de rigueur qui le plongèrent dans l'éternelle nuit, avec un peu plus de lenteur, mais d'une manière aussi inévitable que l'illustre Romain, avec lequel il eut d'ailleurs tant de ressemblance. Il exhala son dernier soupir sur le roc affreux de Sainte-Hélène, entouré de quelques fidèles serviteurs, qui rendaient peut-être plus amère, l'absence des êtres si chers à son cœur, surtout celle d'un fils, objet de ses plus tendres affections et de ses plus nobles espérances. Un abandon total eût été moins cruel sans doute, il eût abrégé son agonie de six années. La postérité attentive à tout ce qui concerne cet homme extraordinaire, saura que ce fut le docteur Antommarchi qui lui ferma les yeux, qui fit l'autopsie de son corps, qui recueillit dans un vase, ce cœur dont les pulsations avaient battu tant d'années pour la France et pour sa gloire, et qui ensevelit cette célèbre dépouille dans sa dernière demeure, au milieu des noirs abymes d'un océan sans bornes, dans cette île lointaine qui ne doit son existence qu'à quelque grande convulsion de la nature. Les nations les plus barbares n'ignoreront pas que les soins, les veilles, les attentions que le docteur Antommarchi a prodigues à Napoléon-le-Grand, et les larmes qu'il a répandues sur sa tombe, sont duement appréciées de tous les peuples civilisés, qui le payent de son loyal dévouement par une estime bien méritée.

L'application scrupuleuse à laquelle M. Antommarchi s'est astreint, en donnant les détails de la situation de l'empereur, jour par jour, a trouvé quelques censeurs qui auraient voulu ne rencontrer dans son livre que des conversations animées, dramatiques, et des tirades de haute politique; mais sans nous arrêter à ce reproche, qui nous semble trop sévère, nous dirons que le docteur a senti que sa mission l'obligeait à rendre compte au public européen de tous les derniers instans d'une vie si importante, si courte et pourtant si remplie, et qu'il s'est sagement borné à ce rôle, ce qui n'empêche pas que son ouvrage ne nous offre un grand nombre de pages étincelantes de ce sublime génie qui planait naguère sur le monde et qui s'élançait quelquefois, tout-à-coup, d'une simple conversation à la plus grande hauteur des sujets politiques ou philosophiques, quand un mot ou une réflexion le tirait de ses profondes méditations. On doit donc savoir gré à M. Antommarchi d'avoir écrit des matériaux pour l'histoire, plutôt qu'une relation incomplète ou invraisemblable. On trouve à la fin de ses

mémoires une Flore de Sainte-Hélène que, selon toute apparence, l'on ne trouverait dans aucun autre ouvrage, car il ne fallait pas moins qu'une circonstance aussi extraordinaire que celle dont il a été question pour qu'un médecin allât, des rives de l'antique Ausonie, herboriser dans les cavités d'une île sauvage qui fut si longtemps inconnue aux humains.

Pour donner une idée de l'énergie de caractère que M. Antommarchi a déployée dans des circonstances épineuses, il suffira de rapporter quelques paroles extraites d'un de ses entretiens avec sir Hudson Lowe. Ce farouche geôlier était irrité de ne plus être admis à voir l'empereur, qui, dans les derniers temps, se tenait renfermé dans son étroite habitation. Il écumait de rage, car il s'inquiétait fort peu que Napoléon vécut ou qu'il mourût; son devoir, disait-il, était de s'assurer de la personne du *général Bonaparte*, il le remplirait. Le tigre rôdait un jour avec ses satellites autour de l'habitation; le docteur indigné sortit, et après avoir échangé quelques mots assez durs avec le gouverneur, il s'écria : « Soldats! accourez; mettez, si » vous l'osez, le comble à vos outrages; » arrachez un reste de vie à l'Empereur. » — L'empereur! dit Hudson Lowe, quel » empereur? — Celui qui fit trembler l'An- » gleterre, qui montra à la France le che- » min de Douvres, et mit aux mains du » continent, la massue qui tôt ou tard don- » nera le coup de grâce à votre aristocra- » tie. — Ce n'est pas ainsi..... — Non, sû- » rement ce n'est pas ainsi; il faut avoir » l'âme pétrie du limon de la Tamise pour » venir épier le dernier soupir d'un mo- » ribond; son agonie, vous tarde, vous » voulez la presser, en jouir. Le Cimbre » chargé d'égorger Marius, recula devant » le forfait qu'il devait commettre; mais » vous!..... Allez, si l'opprobre se mesure » à l'attentat, nous sommes bien vengés. »

Après son retour en Angleterre, qui eut lieu dans le mois de juillet 1821, le docteur Antommarchi retourna en Italie pour y reprendre ses travaux anatomiques, et achever la publication des œuvres du professeur Mascagni, mais la société anonyme qui s'était formée pour subvenir aux frais de cette entreprise ayant rompu ses engagemens, après une série de procédés peu délicats, le docteur qui s'aperçut que la droiture et la générosité de ses intentions à l'égard de la famille de son ancien maître, étaient méconnues, prit la résolution de s'isoler, pour la continuation d'un travail qui exige une attention exempte de toute espèce de trouble d'esprit. En conséquence, il quitta la Toscane et fut résider à Paris où il s'occupe actuellement, avec une assiduité soutenue, à publier, par livraisons, ses fameuses *Planches Anatomiques*, dont la composition a déjà été vantée et admirée des docteurs les plus renommés de l'Europe savante. L'ouvrage entier se compose de 15 livraisons, et il sort de la lithographie royale de M. le comte de Lasteyrie, connu pour l'excellence de ses travaux en ce genre. Nous ne pouvons mieux faire l'éloge de cet important ouvrage qu'en répétant ce qu'en a dit M. Dumeril, dans son analyse pour l'Académie des Sciences : « C'est, comme le dit l'auteur » dans son introduction, une sorte de » *synthèse* ou de carte topographique. » Nous ajoutons que c'est un *panorama* » anatomique du corps de l'homme, re- » présenté de grandeur naturelle et avec » la plus grande vérité. » Un tel ouvrage devrait se trouver dans toutes les bibliothèques publiques, pour l'honneur de la science et pour l'utilité des chirurgiens et des médecins. En récapitulant les ouvrages du docteur Antommarchi, dans l'ordre de leur publication, on en fait l'énumération suivante : 1° *Riflessioni di Francesso Antommarchi, interno alle osservazioni zull'epidermide*, par B. Major, brochure in-8° de 18 pages. Florence. — 2° *Osservazioni di Francesso Antommarchi, interno all' elogio di Paolo Mascagni di Tommasso Farnesse*, broch. in-4° de 17 pages, Florence 1817. — 3° *Mémoires sur les derniers momens de Napoléon*, 2 vol. in-8°, Paris et Bruxelles 1825. — 4° *Anatomia a l'uso degli studiosi di pittura e scultura*, in-folio, Florence 1816. — 5° *Prodromo della grande anatomia di Mascagni*, in-folio, avec atlas de 20 planches, Florence 1819. — 6° *Planches anatomiques du corps humain, d'après les dimentions naturelles*, avec un texte explicatif, atlas très-grand in-folio.

APPELIUS (Jean-Henri). C'est par erreur qu'on a dit dans son article qu'il exerça la profession de notaire, avant d'entrer dans la carrière politique. La vérité est qu'avant cette époque il était avocat à Middelbourg, où il naquit, vers l'an 1765. Après avoir fait d'excellentes études à l'université de Leyde et y avoir reçu le grade

de docteur en droit, il s'établit dans sa ville natale et y exerça la profession d'avocat depuis 1786 jusqu'en 1794, en même temps qu'il fut échevin de la banlieue de ladite ville, (keurschepen van Middelburgs ambacht) à l'époque de la révolution de 1795, il obtint, au mois de février de la même année, la place de pensionnaire de la province de Zélande, fut nommé ensuite représentant du peuple de ladite province, et quelque temps après député à la convention nationale. Membre, en 1803, du conseil de finances, il fut, en 1804, conseiller d'état, sous le gouvernement à la tête duquel se trouvait le grand-pensionnaire Schimmelpenninck. Après avoir eu pendant quelque temps la direction de la secrétairerie d'état sous le roi Louis Napoléon, il fut, en 1808, nommé ministre des finances en remplacement de M. Gogel, qui avait demandé et obtenu sa demission. Il conserva cette place jusqu'à la réunion de la Hollande à l'empire français. La suite de sa carrière politique a été tracée dans l'article qui le concerne; il ne va que jusqu'au 23 janvier 1817, jour auquel la seconde chambre des états-généraux rejeta, à la majorité de 46 voix contre 37, le projet de loi sur le droit de succession dont M. Appélius était l'auteur. M. 'S Jacob, qui était en même temps greffier ou secrétaire du conseil d'état à cette époque, comme il l'est encore aujourd'hui (1825), fut le seul député qui prononçât un discours en faveur de la loi. Nous reprenons l'article où nous l'avons laissé. Après le rejet dont nous venons de parler, M. Appélius rédigea un autre projet de loi, dans lequel il a eu le bon esprit de faire usage des observations présentées par les orateurs de la seconde chambre des états-généraux sur le projet primitif. Le second projet ayant été soumis aux délibérations des deux chambres, dans leur session de 1817, il fut encore assez vivement combattu par plusieurs orateurs de la chambre des députés. Il y passa cependant, malgré cette opposition, à la majorité de 70 voix contre 20; il fut ensuite adopté également par la première chambre et proclamé loi de l'État, le 27 décembre de ladite année. Cette loi est encore aujourd'hui en vigueur. Après ce succès, M. Appélius conserva toujours les faveurs du monarque qui, pour le récompenser de services rendus à l'État, le nomma, au mois de juin 1819, commandeur de l'ordre du lion belgique, et mit encore sous sa direction les domaines et l'enregistrement, avec le titre de directeur général des droits d'entrée et de sortie et des impositions indirectes. En décembre 1820, nommé ministre d'état, chargé de la direction générale des recettes, M. Appélius fut enfin, en 1824, appelé au ministère des finances en remplacement de M. Elout, qui passa au ministère de la marine et des colonies, devenu vacant par la mort de M. Van der Hoop. C'est cette place qu'il occupe encore aujourd'hui (septembre 1825). Dans la défense des lois financières, et surtout du nouveau système de finances, établi par la loi du 12 juillet 1821, ainsi que des lois spéciales qui l'ont suivie, M. Appélius a fait preuve à la fois de talens oratoires et de talens administratifs peu communs. Au reste, c'est toujours avec beaucoup de modération et de sagesse que, dans la décision des lois, il a répondu aux observations des orateurs opposans. Le discours qu'il prononça dans la séance de la seconde chambre des Etats-Généraux du 30 juin 1822, pour soutenir le projet de loi contenant le nouveau système de finances, est remarquable par la force d'une logique serrée; il se trouve dans le *Journal de Bruxelles* des 16 et 17 juillet 1821. Parmi ses autres discours, on distingue celui qui a pour objet la défense du projet de loi concernant la contribution personnelle, présenté et discuté dans la session des états-généraux de 1821—1822. Aux talens d'un bon administrateur, M. Appélius joint encore celui de parler et d'écrire avec la même facilité les langues hollandaise et française, dont il se sert, indistinctement et d'après les circonstances, dans les discussions des Etats Généraux. Il jouit, d'ailleurs, de la réputation d'une intégrité à toute épreuve, et de n'avoir jamais profité de sa position pour s'enrichir aux dépens des personnes non initiées aux secrets des finances de l'Etat.

ARBAUD-JOUQUES (Joseph-Charles-André, marquis d') et son frère le comte d'Arbaud-Mison, étaient tous deux attachés, en qualité de maréchaux de camp, à l'armée française en Espagne. Le marquis d'Arbaud-Jouques est maintenant préfet de la Côte-d'Or. Son frère, le comte d'Arbaud-Mison, vient d'être chargé récemment du commandement de la brigade des troupes suisses à Madrid, où il remplace M. de la Loyere. Il a été présenté

au roi en cette qualité, le 18 septembre.

ARCAMBAL (Jacques-Philippe) est vivant, d'un âge avancé, et réside à Paris.

ARCO-AGUÉRO (Philippe de), maréchal de camp, né dans les Asturies, vers 1790, mort à Badajos, en 1821. Après avoir fait ses études dans l'université de sa province, il entra au collége royal de Ségovie, pour y acquérir les connaissances nécessaires à la carrière de l'artillerie, dans laquelle il allait entrer. Il servit, depuis, dans cette arme contre les Français, et parvint bientôt au grade de lieutenant-colonel. Arco-Aguero fut un des amis de la liberté constitutionnelle, le plus vrai, le plus dévoué, le plus sage. Il fit jurer la constitution aux habitans de l'île de Léon. Il accompagnait Galiano à Cadix, en qualité de commissaire, lors des épouvantables massacres ordonnés dans cette ville par les généraux Freyre et Campana, et fut sauvé par le même bonheur que ses collègues. Il fortifia l'île de Léon, devenue le premier rempart de la révolution. Député à Madrid par ses frères d'armes, il reçut du roi l'accueil le plus gracieux et fut fait maréchal de camp. Nommé capitaine général de l'Estramadure, il périt d'une manière déplorable dans une partie de chasse, où, emporté par un cheval fougueux, et son pied s'étant trouvé engagé dans l'étrier, il fut entraîné au milieu des ronces et des rochers. On ne sait si l'on doit plaindre ou féliciter cet infortuné général de sa funeste destinée; ami et compagnon de Riégo, peut-être le sort horrible de cette noble victime de la liberté, l'attendait-il deux ans plus tard! Une population furieuse le lui a fait éprouver récemment, autant, du moins, qu'il était en son pouvoir; ses restes exhumés ont été jetés au vent.... Arco-Aguéro était bon, franc, brave, modeste, et réunissait, dans un âge où l'amour propre est si puissant sur les cœurs, presque tous les talens acquis à tous les dons de la nature.

ARENBERG (Louis-Engelbert d') mort, le 7 mars 1820, a laissé trois fils; le prince Prosper qui a pris le titre de duc à la mort de son père, et les princes Pierre et Paul. Tous trois résident à Bruxelles. Leur oncle, le prince Auguste, connu en France, dans les premières années de la révolution, sous le nom de comte de la Marck, et qui fut, comme l'on sait, l'un des exécuteurs testamentaires de Mirabeau, vit également à Bruxelles. On a dit qu'il songeait à rédiger les mémoires de sa vie; si ce bruit est fondé, le nom du comte de la Marck, les circonstances graves dans lesquelles il s'est trouvé, l'amitié et la confiance dont l'honorait l'infortunée Marie-Antoinette, et plus que tout cela, son talent et l'esprit d'observation qu'il a apporté dans les importans événemens dans lequel il a figuré comme témoin, garantissent à ces mémoires un très-haut degré d'intérêt.

ARGENSON (le marquis de Voyer d') dont le nom et la conduite politique ont laissé de si chers souvenirs à tous les amis de la liberté constitutionnelle, est vivant et réside à Paris et à la campagne; il est inutile d'ajouter qu'il est sans fonctions.

ARGUELLÈS (Augustin), né à Ribadesella, en 1775, a été successivement député aux Cortès extraordinaires de 1812; ministre de l'intérieur pendant la révolution de 1820, 21, 22 et 23; puis député de nouveau aux Cortès ordinaires de 1822. Les Biographies de Bruxelles et de Paris ont conduit la carrière politique de cet excellent citoyen jusqu'à l'époque où il fut rappelé des présides, où il avait souffert, sous le ciel brûlant de l'Afrique, tous les tourmens auxquels la juste sévérité des lois condamne d'infâmes malfaiteurs. Toutefois, comme la proximité de Gibraltar donnait encore quelqu'ombrage au gouvernement proscripteur qui l'avaient condamné, Arguellès avait été transféré avec plusieurs de ses honorables et infortunés collègues, dans l'île de Majorque. C'est là, dans la petite ville d'Alendia, qu'il se trouvait à l'époque mémorable où ses fers furent brisés. On avait déjà fait chercher vainement dans les présides d'Afrique cette grande victime de la tyrannie, que les ministres de Ferdinand croyaient encore ensevelie dans les sables de l'Afrique, lorsqu'on apprit son débarquement à Barcelone. Il partit de cette ville pour se rendre à Madrid, et son voyage fut un triomphe. Les habitans des villes qu'il devait traverser, accouraient sur son passage et faisaient retentir les airs de son nom, confondu sans cesse avec celui de cette constitution dont il avait été l'un des rédacteurs et des martyrs. Le roi l'accueillit avec bienveillance, lui témoigna le plus vif regret de tout ce qu'il avait souffert, et se jus-

tifia, du mieux qu'il put et avec un tel accent de vérité, de l'acte de rigueur auquel ses conseillers l'avaient entraîné, qu'Arguelles ne douta plus de la franchise de son adhésion au système constitutionnel, d'ailleurs Ferdinand joignait à ces protestations les éloges les plus passionnés en faveur des hommes et des principes de la révolution. Douter de la franchise de Ferdinand, dans de semblables circonstances, eût paru à Arguelles ravaler trop bas la dignité du trône et celle du monarque. Il ne pensa pas, dans la ferme conviction où il était des sentimens du prince, devoir refuser le portefeuille du département de l'intérieur auquel il était appelé par le vœu du peuple et la confiance du roi, et s'appliqua, dans ce poste, à donner de la vie à une administration sans force, et à faire répandre l'instruction parmi le peuple. Les moyens qu'il employa pour y réussir, ne furent pas, selon nous, aussi irréprochables que ses intentions : de faux systèmes l'égarèrent quelquefois, mais il est juste d'avouer que tous les moyens étaient employés par la cour pour rendre nuls ses efforts, et faire avorter les plans les plus sagement conçus. Destitué par le roi, il fut réélu aux cortes de 1822, siégea avec le parti modéré, encourut la haine irréfléchie des exaltados et perdit sa popularité, sans, toutefois, que ces adversaires aient jamais cessé de rendre justice à sa probité, à son amour du pays, à la noblesse de son désintéressement. Quelques enthousiastes, dont, dans tous les temps et dans tous les pays, la destinée semble avoir été de ruiner la cause qu'ils ont cru défendre, ont reproché à Arguelles d'avoir changé de système politique, sans considérer que c'est surtout en révolution que, dans l'impossibilité de diriger les événemens, il faut modifier ses principes sur leur marche, et ne pas opposer à un mouvement terrible et dont la puissance est souvent inconnue, des efforts inutiles dont le résultat unique est de lui imprimer une force nouvelle. Naturellement sensible et généreux, Arguelles a dû craindre avec raison, (et les événemens postérieurs n'ont que trop justifié cette crainte), que, dans un pays où toutes les passions sont portées à un point extrême, le fanatisme politique ne succédât au fanatisme religieux. Pénétré de cet esprit d'ordre, sans lequel il n'est point de véritable publiciste, et de cette érudition antique qui agrandit la pensée, Arguelles, qui n'avait pu acquérir dans la proscription une connaissance plus raisonnée des hommes, a sans doute admis trop légèrement, pendant son administration, la possibilité d'appliquer à la pratique les hautes théories que l'étude lui avait acquises. Il a cru sa nation plus avancée, plus digne d'apprécier le grand bienfait de la liberté qu'elle ne l'était en effet ; et a trop jugé par lui-même des hommes encore barbares, et livrés à toutes les superstitions; tandis que, dans une classe supérieure, un grand nombre de ses concitoyens éclairés prenaient pour une abjuration de ces principes ce qui n'était que l'effet d'une fidélité éclairée à ses doctrines ; et confondaient ce qu'il y avait d'immuable dans ces principes avec de simples applications, dont les circonstances font varier à chaque instant les moyens et le but lui-même. Quoi qu'il en soit, du moment où l'indépendance du pays a été menacée par les notes de la Russie, de l'Autriche, de la Prusse et même de la France, quoiqu'avec plus de mesure de la part de celle-ci, toutes les nuances ont disparu entre Arguelles et ses collègues ; lui et Galiano se sont embrassés et ont semblé briguer l'honneur d'une même proscription. Forcé de fuir une terre de désolation, Arguelles est passé en Angleterre. Quoique la modération de ses anciens principes eût rendu pour lui une transaction possible et même facile avec les destructeurs de la liberté de son pays, et il en a repoussé jusqu'à l'idée, vit à Londres des secours que l'admiration et le respect accordent au malheur.

ARLINCOURT. (vicomte d') Devenu l'un des coryphées de l'école romantique, cet écrivain après avoir débuté dans le monde littéraire d'une manière assez ambitieuse par un poème épique (la Caroléide), sujet traité sans succès par d'autres écrivains, a tout à coup, on ne sait pourquoi, abandonné la versification pour composer des romans en prose poétique qui ont eu à leur apparition une très-grande vogue. Cependant son poème avait obtenu, malgré ses défauts, un succès des plus étonnans; au commencement de l'année 1824, quoique récent encore, il était à sa 3e édition, succès certainement peu commun. Néanmoins, l'historien ne se laisse pas éblouir par de si belles appaven-

ces, il se sent obligé de scruter plus avant dans le sanctuaire des muses pour épurer à son creuset l'or qu'on lui présente de tout alliage trompeur, et la justice distributive dont il fait profession, exige que l'on dise que l'enflure, le pathos, et les écarts fréquents d'une imagination fougueuse, trop souvent emportée au-delà des bornes du vrai et même du vraisemblable, déparent tous les ouvrages de ce célèbre romancier, ce qui n'empêche pas que ses écrits ne soient semés de grandes beautés, et que l'on ne puisse leur appliquer ce qui a été dit dans le temps au sujet de la *Caroléide*, que nonobstant ses graves et nombreux défauts, on y trouve *d'admirables pensées, de magiques tableaux, d'heureuses hardiesses, des caractères fortement tracés, des morceaux sublimes et des pages de génie.* On doit croire que si cet éloge n'était pas en grande partie mérité, la renommée de l'auteur ne se serait pas soutenue aussi long-temps, car quoi que l'on dise avec quelque raison que des beautés enchassées dans de grands défauts sont plus séduisantes et par cela même plus dangereuses, il semble pourtant, à tout prendre, que cela justifie un peu la portion du public qui se laisse prendre à cette amorce. Tout serait perdu sans ressource si on voyait le public préférer des écrits mauvais de tout point, ce qui heureusement ne se voit pas encore et ne se verra pas, tant que des hommes d'un mérite éminent et d'un goût sûr et sévère, tels que MM. Tissot, Dussault, et autres semblables seront préposés à la garde du dépôt sacré des richesses littéraires. Un homme remarquable par la hauteur de son génie fier et indépendant, dont la célébrité n'a cessé de s'accroître prodigieusement d'année en année depuis vingt-cinq ans; un homme qui s'est ouvert par ses écrits politico-religieux le chemin des honneurs et même du ministère, un homme enfin à qui toutes les parties de l'éloquence sont familières, également fort à la tribune et dans le conseil, ami de la liberté et de la royauté qu'il s'efforce laborieusement de concilier, M. le vicomte de Châteaubriant, en un mot, a malheureusement fondé, chez nous, comme Séneque chez les latins, une école dans laquelle le goût exclusif du beau et du bon a dégénéré rapidement au mépris des éternels modèles que le siècle de Louis XIV nous a laissés; et comme il arrive presque toujours, les imitateurs, *servum pecus*, comme dit Horace, ont outré considérablement les défauts justement reprochés à leur maître. Les deux disciples les plus marquans de cette nouvelle école sont sans contredit MM. Alphonse Delamartine et M. le vicomte d'Arlincourt. Les ouvrages publiés par ce dernier, depuis son poème de la Caroléide, sont : *le Solitaire*, Paris 1824, 2 vol. in 8°; *le Renégat*, Paris, 2 vol. in-8°; *Ipsiboé*, 2 vol.; *l'Étrangère*, Paris et Bruxelles, 2 vol. Les romans de M. d'Arlincourt sont pour les faiseurs de mélodrames une excellente mine à exploiter et dans laquelle ils ont déjà puisé des *motifs* pour attendrir ou effrayer la multitude : c'est un des triomphes réservés aux écrivains romantiques, et à l'aide desquels ils n'iront cependant pas bien loin dans la postérité. Les livres qui viennent d'être cités ne pourraient être lus avec fruit et sans danger que par des hommes d'un sens droit et d'un goût éprouvé, et c'est précisément tout le contraire; c'est dans les mains des femmes et des jeunes gens qu'ils sont plus répandus, d'où il faut conclure qu'ils sont plus nuisibles qu'utiles; sentence que nous prononçons à regret et qui probablement n'empêchera pas plus que bien d'autres, moins courtoises encore, l'auteur de continuer d'écrire dans le même genre, ou de le transporter dans l'histoire à laquelle, dit-on, il se livre actuellement; mais dussent tous les romantiques ensemble nous assaillir de leurs cris, ils n'obtiendront de notre part aucune rétractation; le public est là pour nous juger. Il est bon qu'ils sachent qu'il n'y a aucune composition à attendre avec les historiens, afin que cette persuasion les amène, s'il est possible, à une bonne et sincère conversion. Un traité sur d'autres bases avec ceux qui défendent les doctrines classiques serait impossible. Ceux-ci ne céderont jamais volontairement un seul pouce de terrain à leurs adversaires, et s'il venait à leur échapper, ils travailleraient sans relâche à le reconquérir.

ARMAGNAC (le lieutenant-général baron D') est commandant de la 9e division militaire à Montpellier.

ARNAUD (Joseph), chef de bataillon de l'ex-garde impériale. Nous regrettons de n'avoir pas de renseignemens ultérieures sur ce brave, qui n'a quitté les drapeaux de la France qu'au moment où son

pays a été momentanément soumis au joug de l'étranger. Nous exprimons le même regret pour un autre brave du même nom (Arnaud N.), lieutenant de gendarmerie, et dont quelques faits militaires paraissent tenir du prodige.

ARNAUDAT (N. D'); ce nom mérite d'être place à coté des précédens; même absence de renseignemens.

ARNAULT (Antoine-Vincent), homme de lettres, membre de l'institut et de la légion d'honneur, l'un des plus laborieux écrivains de ce siècle et un des plus distingués sous divers points de vue, s'est plaint de l'inexactitude des détails qui le concernent dans plusieurs biographies, ce qui serait un motif de refondre entièrement son article dans celle-ci, si on n'était d'ailleurs fondé à croire que les faits ont été convenablement rehabilités dans la Biographie des Contemporains, récemment terminée, puisque M. Arnault est un des éditeurs. C'est donc seulement la période de la vie de ce poète tragique, fabuliste et historien, postérieure à la publication dudit ouvrage, qui reste à retracer, et pour laquelle les matériaux ne manquent pas moyennant la peine, ou la précaution, comme on voudra l'appeler, que notre auteur a prise de donner lui-même la notice de toute sa vie en tête de ses œuvres, publiées à Paris en 1824. Il est juste d'observer que cette notice est écrite avec une dignité, une simplicité et une sincérité consciencieuse qui honorent le caractère de l'écrivain autant peut-être que ses ouvrages, et qui lui ont justement mérité l'honneur d'en être cru sur parole. Peu d'écrivains ont réussi à se peindre eux-mêmes sans qu'une complaisante flatterie perçât même à travers une certaine critique obligée, témoins les lettres de Cicéron et la fameuse lettre dans laquelle le célèbre orateur, Esprit Fléchier, évêque de Nismes, entreprit de donner son portrait, et dans laquelle la plus fine ironie tourne toute au profit de la vanité secrète de l'auteur; mais M. Arnault en parlant de lui a évité le piége que l'amour propre tend à tous les hommes qui se placent sur un terrain aussi glissant, et il a mérité par conséquent la distinction rare que l'on puise dans ses propres expressions pour le faire connaître, ce que l'on va faire à mesure que l'occasion se présentera dans la suite de cet article.

M. Arnault, depuis son rappel en France, a donné entièrement aux lettres l'activité qu'il partageait avant son exil entre les affaires publiques et la poésie dramatique, et il s'est presque exclusivement consacré à écrire l'histoire de Napoléon, qui serait lue avec moins de prévention, si on ne connaissait pas les marques flatteuses de distinction et de reconnaissance que l'auteur a reçues de son héros. « Écrire l'histoire des vingt premières années de ce siècle, si fécond en grands événemens, en traits héroïques, en terribles catastrophes, c'est encore, dit M. Arnault, écrire la tragédie », il a raison, et personne ne sera tenté de lui contester la vérité de cette assertion; car en effet, jamais sujet ne dut fournir tant de réflexions sinistres et philantropiques. L'historien a la douleur d'avoir presque continuellement sa plume trempée dans le sang. Les livres destinés à éterniser le souvenir des brillantes folies et de l'illustre brigandage des conquérans ne devraient jamais être composés qu'à la lueur des incendies, et par des Tacite ou des Dulaure. La vie de Napoléon, par M. Arnault, forme 2 volumes grand in-folio, avec grand nombre de planches qui représentent les principales actions et les batailles mémorables du règne de ce prince. Elle a été publiée à Paris, et elle n'est achevée que depuis peu de tems. M. Arnault a donné depuis une tragédie en 5 actes et en vers, *Guillaume de Nassau*, imprimée à Paris dans ses œuvres et à Bruxelles, un vol. in-8o 1825. Cette pièce non encore représentée sur aucun théâtre, a essuyé plus de critiques que d'éloges. On en a surtout blâmé le style qui n'étant pas toujours correct a pu indisposer beaucoup de lecteurs; cependant les hommes qui ne cherchent et ne disent que ce qui est vrai trouvent encore dans cette tragédie, dont le sujet est un des mieux choisis dans l'histoire moderne, des beautés dignes de l'auteur de *Germanicus* et de *Marius à Minturnes*. L'auteur a tracé à grands traits cette noble et imposante figure de Guillaume, surnommé le Taciturne, qui élève majestueusement sa tête au-dessus de tous les hommes de son siècle, siècle de superstition, de fanatisme et de barbarie. Ce rôle naturellement destiné à Talma, ami de l'auteur, et le plus grand tragédien qui ait paru depuis Baron et Lekain, ne pourrait être dignement représenté que par

cet acteur, et ce serait trop hasarder que de le confier à un autre. Jusqu'à présent on ignore si la pièce sera mise au répertoire de Paris, mais elle devrait du moins être mise à celui de Bruxelles pour le tems où Talma vient y jouer. C'est ce que l'on saura plus tard. Sur la fin de l'année 1825, M. Arnault qui aime la Belgique comme une seconde patrie, et qui y a trouvé dans un tems des adoucissemens à ces malheurs, sous la protection généreuse des descendans du grand Guillaume, les princes d'Orange et de Nassau, si justement estimés pour le respect et le maintien des libertés fondées par leurs glorieux ancêtres, M. Arnault pénétré d'un sentiment de reconnaissance bien légitime a fait une apparition à Bruxelles pour dédier sa tragédie aux princes dont les procédés ont laissé dans son ame une impression ineffaçable, et il a eu le bonheur de recueillir encore de la part de ces aimables princes, de nouvelles marques de la plus touchante cordialité.

M. Arnault continue de résider dans la capitale de la France, qui est la ville de prédilection des savans et des artistes les plus renommés, et il est probable qu'il n'y vit pas dans l'oisiveté, incompatible avec son génie. Les paroles par lesquelles il exprime sa situation actuelle méritent d'être citées « par spéculation comme par » goût, dit-il, j'achève ma vie dans le sein » de ma famille, au milieu de mes livres, » ne m'occupant guère plus des gens en » place, dans le cabinet où je suis enfer- » mé, que les bonnes gens qui voyagent » dans la diligence ne s'occupent de ceux » qui les mènent, quoiqu'ils soient expo- » sés à être versés par la gaucherie ou l'im- » prudence des postillons : je m'occupe » encore moins des chiens qui aboient » sur la route, etc.

» La malveillance dont j'ai été l'objet, » ajoute-t-il, a plutôt changé ma position » qu'elle ne l'a gâtée. Comme le malade qui » s'est retourné dans son lit, après quel- » ques souffrances, j'ai retrouvé le repos » dans une autre attitude. »

Il serait à souhaiter que tous ceux qui ont été privés de leurs emplois par les mêmes coups du sort pussent tenir un langage de résignation semblable à celui de M. Arnault, mais ceux qui manièrent l'épée trouvent moins de ressources que ceux qui manient la plume.

ARNAULT (Lucien-Emile), fils du précédent, suit comme son père la vocation des lettres, et ce qui est plus remarquable, il a embrassé la même carrière dramatique. Il a déjà signalé son talent par deux tragédies d'un mérite distingué, *Régulus* et *Pierre de Portugal* qui ont avantageusement soutenu l'épreuve de la représentation sur le premier théâtre de France, et ont obtenu du public des suffrages non équivoques. La versification de ce poète manque souvent de ces combinaisons harmonieuses qui font le charme de la poésie déclamée, mais le spectateur est à chaque instant vivement remué par des pensées fortes, rendues en vers sententieux, faciles à retenir, et qui provoquent les applaudissemens. Peut-être M. Lucien Arnault est-il un peu trop prodigue de ces vers-là, mais il faut convenir qu'il serait à souhaiter qu'il y en eût toujours quelques-uns dans les pièces de théâtre, propres à graver dans la mémoire des spectateurs de grandes maximes de religion de patriotisme, de philosophie, ce qui contribuerait sans doute à les réconcilier avec les moralistes sévères qui, partageant l'opinion de Fénélon et de Rousseau, persévèrent à prohiber dans l'intérêt des mœurs les exercices du théâtre. La tragédie de *Régulus* est une de celles qui pourraient contribuer à cette réconciliation importante, puisqu'elle offre un des plus beaux exemples de vertu dont il soit fait mention dans les annales des peuples. Elle est jouée fréquemment par Talma, qui possède si éminemment l'art de nous transporter dans la Grèce ou dans l'ancienne Rome, et de nous faire assister aux grands événemens des premières républiques de l'univers, en retraçant fidèlement à nos yeux étonnés les plus fameux personnages de l'antiquité. Il est à remarquer que cette tragédie se termine par un de ces élans sublimes de l'ame qui électrisent à la fois des milliers de spectateurs, en leur communiquant cet enthousiasme sacré que l'amour de la patrie inspire quelquefois dans des circonstances graves, ou périlleuses. *A Carthage !* s'écrie Régulus, déterminé à mourir pour l'honneur et le salut de la république ; *à Carthage !* répètent simultanément les acteurs et les spectateurs. Cette heureuse innovation mérite de trouver des imitateurs, car elle est incontestablement préférable aux vers insignifians qui terminent la plupart des tragédies, même celles de nos grands maîtres. On doit savoir gré à

M. Lucien Arnault d'avoir mis sur la scène le beau caractère de Régulus en lui conservant toute sa vertu stoïque, et vu le succès, on doit désirer que la muse du jeune poète n'en reste pas aux deux pièces que nous avons citées.

Les héritiers de la gloire et de la fortune, comme l'a dit un orateur, le sont rarement des talens et des vertus de leurs pères, mais M. Lucien Arnault n'aura point à partager ce reproche ordinaire de la postérité, et peut cesser dès-à-présent de s'appliquer le vers prononcé par Hypolite dans la Phèdre de Racine, vers que l'auteur du poème de la *Religion* répétait si souvent en soupirant dans sa jeunesse :

Et moi, fils inconnu d'un si glorieux père?

ARNTZENIUS (Robert-Henri), poète hollandais et député de la province de Hollande à la seconde chambre des états-généraux, naquit le 19 décembre 1777, à Amsterdam, d'une famille honnête. Il fit ses études dans sa ville natale, d'abord sous le recteur de l'école latine R. Van Ommeren, et ensuite sous les professeurs célèbres Wyttenbach, Van Swinden et Cras (voyez ces noms). Il fut reçu docteur en droit, en 1798, à l'université de Leyde. Il s'établit à Amsterdam et y exerça la profession d'avocat pendant peu de temps. Il la quitta la même année, pour aller remplir les fonctions de secrétaire d'administration départementale de l'Amstel. Ayant occupé cette place pendant plusieurs années, il en eut successivement d'autres très-honorables, jusqu'au commencement de l'an 1814, époque à laquelle le Roi, voulant récompenser ses services rendus à l'état, le nomma à la place importante d'avocat-fiscal des douanes dans la West-Hollande. Il en fit les fonctions jusqu'en 1820, lorsque ce poste, par suite d'un changement dans le système financier du royaume, fut supprimé. Le roi le nomma alors avocat du royaume dans la West-Hollande, place compatible avec la profession d'avocat que M. Arntzenius reprit et qu'il exerça en même temps. Deux ans après, il fut appelé à la seconde chambre des états-généraux, où il se fit aimer et remarquer autant par les qualités estimables de son cœur que par l'étendue et la solidité de ses connaissances administratives et juridiques; mais une mort prématurée qui, déjà dans l'année suivante, enleva cet homme de bien à sa patrie et aux lettres, dans la fleur de son âge, l'a empêché de se distinguer particulièrement à la tribune nationale, où il n'a prononcé que peu de discours, mais remplis de bonnes intentions et d'idées saines et justes. Il excella comme poète et occupa une place très-distingué sur le Parnasse hollandais. En 1801, il remporta le premier prix au concours de poésie ouvert par la société de littérature d'Amsterdam : le sujet proposé était une *Ode sur le dix huitième siècle*. C'est encore dans la même année qu'il publia un recueil de ses poésies, sous le titre de *Dicht lievende Uitspanningen*.

On lit de lui, dans la 2e. livraison de l'*Euterpe*, collection de pièces littéraires, publiée par M. le professeur Siegenbeck, une pièce de vers qui a réuni les suffrages des connaisseurs et qui est une de ses meilleurs productions; elle a pour titre : *Menschen kennis beverderlijk tot volmaking*. Il a produit ou plutôt imitée plusieurs élégies de Tibulle, avec beaucoup de succès. C'est surtout dans ce genre de poésie qu'il a excellé. On a encore de lui les pièces de vers intitulées : *de Hollande, zoo als is wel meer zijn*, elle a eu trois éditions; *Alexander, keizer aller Russen, lierzang*, belle ode sur l'empereur Alexandre; *Broeder en Trouw, maart* 1815, *Vreugde en dankbaarheid, juny* 1815; on a annoncé la publication d'un recueil de ses *poésies posthumes*. M. Arntzenius était membre de la société de littérature nationale à Leyde.

ARRIGHI, duc de Padoue, lieutenant-général, rappelé en France par l'ordonnance royale du 19 novembre 1820, a été mis en disponibilité; il réside à Paris.

ARTIGAS (Juan), général indépendant. Les journaux d'Amérique ont récemment annoncé sa mort. Le dictateur du Paraguai, Francia, le tenait enfermé dans un couvent depuis plusieurs années. La mort de ce général qui avait joui dans un tems de quelque célébrité, en Amérique, n'y a produit aucune sensation.

ARTOIS. (*Voyez* Charles X).

ASCH VAN WYCK (H. M. A. J. Van), député de la province d'Utrecht à la seconde chambre des états-généraux des Pays-Bas, depuis 1822, était avocat à Utrecht avant sa nomination à ce poste honorable. Comme député, il s'est fait remarquer par d'excellens discours qu'il a prononcés sur les projets de loi relatifs au Code civil; il y a fait preuve de con-

naissances très-solides en matière de droit, et d'une sagacité d'esprit peu commune. Dans ces discours, il s'est servi, d'après les circonstances, tantôt de la langue hollandaise, tantôt de la langue française.

ASSEN (C. J. Van), professeur en droit, à l'université de Leyde, est né à Hartengem, en Frise, vers 1780. Après avoir fait de très-bonnes études à l'université qu'on vient de nommer, et y avoir reçu ses grades en droit, il s'établit à La Haye comme avocat, et s'y trouva à l'époque de la révolution de novembre 1813, lorsque M. le préfet de Stassart s'était enfui de cette ville avec le petit nombre de Français attachés à sa personne ou à l'administration publique. M. Van Assen prit une part active dans le mouvement national qui avait pour but l'expulsion des Français et le rétablissement de l'Etat, en offrant ses services, qui furent acceptées aux chefs de la révolution. Ils lui ont valu, dans la suite, l'honneur de la décoration de l'ordre du Lion belgique, et d'être nommé pour accompagner le prince Frédéric, fils cadet du Roi des Pays-Bas, à l'université de Leyde, qui s'y rendit pour y faire ses études. Il resta ensuite attaché à ce prince, fut nommé référendaire de 2e. classe en 1820, et, quelque temps après, professeur de droit à ladite université. Il entra en fonctions le 29 septembre 1821, en prononçant un discours latin, écrit avec beaucoup de pureté et d'élégance, *sur l'utilité que peut avoir encore aujourd'hui le maintien de l'étude du droit romain*. (De studio juris romani hoc ipso tempore diligenter tuendo.) Il a été inséré dans les *Annales* de l'académie de Leyde de 1821. Dans ce discours, M. le professeur Van Assen fait, entr'autres, l'observation très-juste que la Hollande, qui peut se glorifier d'avoir possédé, dans tous les genres de sciences et d'arts, des hommes d'un grand mérite, en a produit surtout dans la science du droit romain, science qui compte avec orgueil, parmi ses interprètes les plus érudits et les plus profonds, les Grotius, les Woodt, les Schultens, les Bynkershock, les Van der Kiessel et autres, dont les noms vivront tant que le droit romain, cet immortel monument de la sagesse humaine, sera apprécié à sa juste valeur. M. Van Assen en fait connaître la cause avec beaucoup de justesse; sa phrase mérite d'être rapporté ici : « Les vertus, dit-il, qui distinguent particulièrement les jurisconsultes romains, sont, savoir : la sagacité d'esprit, une logique admirable, une parfaite connaissance des affaires, un goût sûr, un amour extrême de justice et d'équité, un respect religieux pour les ancêtres et cette ardeur brûlante de l'ancienne liberté; toutes ces vertus, je ne sais par quelle singulière conformité d'esprit et de mœurs, ont existé de tout temps, et au plus haut degré, chez la nation batave. » On lui doit encore deux petits ouvrages écrits en hollandais, et qui ont été très-favorablement accueillis par ses compatriotes; le premier est *Hommage à Heyne*, le célèbre commentateur et éditeur d'Homère, de Virgile et de Tibulle; l'autre est l'*Éloge de Périclès* : le premier fut publié en 1816, l'autre en 1819, in 8o.

AUBIER (Emmanuel, baron d') colonel connu par son dévouement à l'infortuné Louis XVI, est rentré dans les fonctions de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, qu'il exerçait avant la révolution.

AUBREMÉ (Alexandre-Charles-Joseph-Gislain d'), lieutenant-général et commissaire-général dans le royaume des Pays-Bas, naquit à Bruxelles en 1776. Il entra au service de France en 1792, en qualité de lieutenant en second, au 2e. régiment d'infanterie belge, et servit successivement avec distinction dans les armées de Dumourier, Custine, Houchard et Pichegru. Il passa, avec autorisation du gouvernement français, au service de la république des Provinces-Unies, dans le mois de juin 1795, et fut nommé capitaine vers la fin de cette année. Il fit ensuite, en 1796, la campagne d'Allemagne, sous le général Daendals, et celle de la Nord-Hollande en 1799, sous le général Brune. En 1807, capitaine au régiment des gardes du roi de Hollande, il le quitta, en 1808, avec le grade de major. En 1810, lors de la réunion de la Hollande à l'empire français, il passa dans le même grade au service de France. Nommé colonel du 136e. de ligne, au retour de l'empereur de la campagne de Russie, il se fit remarquer, dans la mémorable journée de Lutzen, par une intrépidité froide et réfléchie, à la tête d'une colonne de jeunes soldats qui, pour la première fois, se trouvaient sur un champ de bataille, et auxquels il sut inspirer le courage dont il était animé lui-même. As-

saillí par de fortes colonnes ennemies, il les attendit de pied ferme jusqu'à une demi portée de fusil. Un feu vif et bien nourri qu'il commanda, fit hésiter l'ennemi; le colonel d'Aubreme profita de ce moment pour se porter en avant, la bayonnette croisée. Ce mouvement porta le désordre dans la colonne ennemie. Les assaillans se retirèrent avec précipitation. A peine eut-il remporté ce succès, qui a eu une très-grande influence sur le sort de la bataille, qu'il fut blessé en même temps que le maréchal Ney; il reçut une balle dans la poitrine et fut atteint à la hanche. Ces blessures le forcèrent de quitter la mêlée. L'empereur ayant eu connaissance de la belle conduite du 136e régiment de ligne et de son brave chef, lui envoya le lendemain de la bataille 42 décorations de la légion d'honneur, en laissant la distribution à son choix. Le colonel d'Aubremé eut l'extrême délicatesse de les distribuer toutes, sans s'en réserver une seule pour lui; il n'était cependant décoré que de la croix de la réunion. Sa blessure le retint éloigné quelque temps de son régiment, de sorte que le maréchal Ney ignora le procédé délicat du colonel : ce ne fut qu'à la bataille de Bautzen, où il se retrouva à la tête de son régiment, quoiqu'il ne fut pas encore entièrement rétabli, qu'il reçut la récompense honorable qui lui était due depuis long-temps. Après avoir été présent à la plupart de batailles et combats qui eurent lieu depuis cette époque, il repassa le Rhin, avec son régiment, au mois d'octobre 1813. Rentré en France, il assista aux batailles de Brienne, de Montmirail et de Lisy. A cette dernière affaire, il fut blessé au bras droit, le 28 février 1814. Il y combattit avec tant de valeur qu'en quittant le champ de bataille, il ne lui restait de tout son régiment que cinq officiers et dix-neuf hommes. Après les événemens de 1814, il témoigna le désir de rentrer au service de son pays. Ayant rendu ses comptes, il obtint sa démission honorable, qui fut encore accompagnée d'une lettre très-flatteuse pour lui du ministre de la guerre; il offrit alors ses services au prince qui gouvernait, à cette époque, la Belgique, et il fut reçu, au mois d'octobre 1814, dans le même grade qu'il avait eu en France. Le prince appréciant ses talens militaires, le nomma commandant supérieur à Mons, et le chargea de l'organisation des troupes dans cette province. Elevé au grade de général major ou mois d'avril 1815, il fut présent à la bataille de Waterloo, où il commanda la 2e brigade de la 3e division, et donna de nouvelles preuves de sa bravoure et de son intelligence. Le général anglais Hill lui rendit un témoignage flatteur, dans son rapport sur cette bataille. Après la campagne, il conserva le commandement d'une brigade d'infanterie jusqu'au 23 février 1818; lorsque le roi, ayant créé le poste d'adjudant-général, le nomma en cette qualité. Dans sa nouvelle place, le général d'Aubremé se distingua par un esprit de justice et d'intégrité qu'on ne saurait trop louer, et par lequel il se concilia de plus en plus la confiance de son roi, qui le nomma, en 1819, commissaire-général de la guerre, place dans laquelle il s'est soutenu jusqu'au moment où nous écrivons (1825), et qu'il remplit avec honneur. Déjà, avant cette époque, le général Daubremé avait été décoré de la croix de l'ordre militaire de Guillaume, 3e classe. Il a été nommé ensuite commandeur du même ordre, et enfin, au mois d'octobre 1825, élevé au grade de lieutenant-général.

AUCKLAND (William-Eden lord baron d') ancien diplomate anglais, a disparu depuis long-temps du théâtre politique.

AUDIER-MASSILLON (Bruno-Philibert), ancien membre de la cour de cassation, a acquis de la célébrité par le courage avec lequel ce magistrat, orateur de sa compagnie, osa, le 12 juillet 1815, au milieu de l'explosition de toutes les passions, faire sentir au roi Louis XVIII, que le devoir des magistrats, pendant son absence, avait été de rester à leur poste : il est mort depuis quelques années.

AUGER (Simon-Louis), membre de l'académie française, s'est acquis par quelques ouvrages, la réputation d'un homme érudit en littérature, particulièrement par ses commentaires, quoiqu'ils soient souvent d'une nullité absolue. Son meilleur titre littéraire est encore son *Éloge de Boileau*: tout ce qu'il a écrit depuis étant fort inférieur à cette production estimée. La fureur d'accoler son nom par des notes à des noms illustres, a fait pleuvoir sur lui

de nombreuses épigrammes parmi lesquelles on rapporte celles-ci : M. Auger, dit-on, s'étant rencontré un jour en société avec un seigneur russe, et ayant comme tant d'autres Français, un faible pour les Russes, fit à ce seigneur beaucoup de courbettes, et pour mettre le comble à ses prévenances, promit de lui envoyer ses ouvrages. Dès le lendemain il fit porter chez le seigneur russe les *Œuvres de Molière* avec des notices par M. Auger. Peu de jours après le noble Tartare, par une méprise innocente ou feinte, écrivit un remercîment dans lequel il prenait M. Auger pour l'auteur, et celui-ci pour M. Auger. En conséquence il lui adressait son compliment en l'appelant *monsieur* Molière, lui reprochant d'avoir permis qu'un Monsieur Auger eût ajouté ses notes à des passages clairs comme le jour, et relevât des beautés que tout le monde apercevrait bien sans lui. Il disait encore qu'il était pénible en lisant des chefs-d'œuvre d'être comme forcé à chaque page d'abandonner une des beautés de l'auteur, pour une platitude du commentateur, etc., etc. On laisse à juger quelle dut être la confusion de l'académicien. M. Auger s'est encore attiré de fâcheux sarcasmes pour avoir eu la faiblesse de consentir à faire partie de cette odieuse commission de *censure*, instituée en 1820, au grand scandale de toute la France indignée.

La dernière circonstance dans laquelle M. Auger a prononcé une harangue académique, fut le jour de la réception de M. Casimir Delavigne, beau champ pour l'éloquence dont il a tiré peu de parti ; son discours, sagement écrit, si l'on veut, manque, comme tout ce qui est sorti de sa plume, de ce coloris et de cette chaleur sans lesquels il n'y a point de style. Or, suivant Buffon, *le style est tout l'homme*. Que devient la renommée de M. Auger si on le juge d'après cet axiome ? Il y a pourtant un point de vue sous lequel cet académicien mérite des éloges, c'est pour son attachement aux saines doctrines littéraires et la préférence qu'il a constamment donnée aux bons auteurs classiques; C'est une preuve de discernement et de bon goût qui doit lui être comptée; et si on devait, pour nous servir de l'expression d'un poète célèbre, récompenser en lui, *au lieu du talent, le désir d'en avoir*, M. Auger aurait assurément mérité à ce titre, les faveurs dont il a été l'objet. Aucun écrivain n'a fait plus de tentatives pour s'installer sur le Pinde parmi les faveurs de Calliope, mais cette montagne est jusqu'à présent demeurée inaccessible à ses efforts, et il est un peu tard pour espérer qu'il arrive jamais au sommet. Son sort est donc de se traîner en esclave jusqu'à la fin à la suite du char de triomphe des grands écrivains du siècle de Louis XIV, ce qui du reste vaut encore mieux que de le voir donner dans les aberrations et dans les extravagances romantiques.

AUGIER (N.) Nous ne savons ce qu'est devenu ce noble de fraîche date, et qui n'a jamais été plus obscur et plus ignoré que depuis que des lettres patentes du 6 septembre 1814, lui ont conféré une noblesse qui a été le prix de la défection aux intérêts de la religion, de son ordre, et des instructions de ses commettans.

AUGIER (le comte) contre-amiral. Voyez Daugier.

AUGUSTE-AMÉLIE de Bavière, fille du roi de Bavière et veuve du duc de Leuchtenberg (Eugène de Beauharnais), vit à Munich au sein de sa famille.

AUMONT (de Pienne duc d') l'un des premiers gentilshommes de la chambre du Roi, réside à Paris.

AUTICHAMP. Quatre personnes de ce nom figurent dans les Biographies de Bruxelles et de Paris. Le duc, autrefois marquis d'Autichamp, né en 1738, gouverneur de la 10me. division militaire et du Palais du Louvre, est mort depuis peu. Le marquis, neveu du précédent; le vicomte, né en 1768; et le vicomte, frère cadet du précédent, né en 1770. Les trois derniers sont vivans.

AYMÉ. Deux frères portant ce nom, sont vivans et résident à Paris. Tous deux doivent leur fortune et leur avancement au brave et malheureux Joachim, roi de Naples.

AZAIS (Pierre-Hyacinthe), auteur de ce système des *Compensations* qui lui a valu une certaine célébrité peu flatteuse peut-être, mais enfin qui a empêché son nom de demeurer enseveli dans l'oubli où ses pamphlets politiques l'auraient infailliblement laissé. Les *Compensations* de cet écrivain ont le mérite d'égayer les sociétés ; dès que quelqu'un vient à citer les consolantes et ingénieuses maximes de ce singulier philosophe, on est sûr qu'un

mouvement général d'hilarité se manifeste aussitot dans l'assemblée. C'est toujours quelque chose. Les sermons de l'abbé Cotin eurent dans leur temps le même privilege. Au reste, il n'est pas sans exemple qu'avec le secours du temps et de la méditation, l'esprit acquiert une maturité qui le rend capable de productions plus dignes d'occuper un rang dans la littérature; c'est quelque fois beaucoup pour y atteindre d'oser sortir de l'ornière de la routine, et il n'est presque pas possible que les efforts réitérés pour s'élever dans une région supérieure demeurent totalement infructueux. Cette réflexion trouve son application dans le dernier ouvrage publié par M. Azaïs, sous le titre ambitieux de *Cours de Philosophie générale*, ou explication simple et graduelle de tous les faits de l'ordre physique, de l'ordre physiologique, de l'ordre intellectuel, moral et politique; Paris 1824, 6 vol. in-8o. Quoique la métaphysique qui règne dans cet ouvrage soit souvent obstruse, il y a des chapitres qui annoncent une force de conception assez étendue, mais l'excès de la hardiesse a aussi ses inconvéniens. Il est souvent le résultat d'une vue bornée. A ce propos on doit regarder comme une assertion des plus téméraires celle de M. Azaïs dans son chapitre *de la faculté de sentir et de la faculté de penser*, lorsqu'il affirme de son autorité privée, ce que l'un des plus profonds penseurs du 18e siècle, l'immortel Locke, avait avancé sous la forme timide et respectueuse du doute, c'est-à-dire « *qu'il n'était point impossible que Dieu eut donné à la matière la faculté de penser.* » M. Azaïs ne fait pas tant de façons. Il n'hésite pas, dit-il, à aller plus loin que *Locke*; il assure que « le Créateur a ordonné que sous l'autorité des lois universelles, la faculté de penser serait accordée à la matiere, lorsqu'elle parviendrait à un certain état d'organisation qu'il a également ordonné. » Il n'est pas douteux que si l'ouvrage de M. Azaïs avait eu une grande vogue, cette seule phrase eut produit un grand scandale et amené une guerre polémique très-animée dans le monde savant, mais grace au petit bruit du *Cours de philosophie générale*, l'auteur jouit de la plus profonde tranquillité, et on n'a rien de mieux à faire qu'à lui en souhaiter charitablement la continuation, ce qui semble d'ailleurs ne devoir jamais manquer à l'inventeur des *Compensations*.

B.

BACHELU (Gilbert-Désiré-Joseph), l'un des généraux les plus instruits et les plus distingué de l'armée française, a cessé d'être employé dans cette armée, depuis 1823. Il est vivant et réside à Paris.

BACHER (François-Marie) ancien diplomate, est devenu, depuis long-temps, étranger à la carrière politique.

BACHMAN-AUDERLETZ (Nicolas-François, baron de) qui s'est fait remarquer, en 1789, dans la révolution française, et qu'il ne faut point confondre avec le brave Bachman, exécuté à Paris, le 3 septembre 1792, à la suite des événemens du 10 août, est encore vivant dans le canton suisse de Glaris. Il est âgé de près de 85 ans.

BACLER-D'ALBE (Louis-Albert-Guislain) autrefois attaché au cabinet topographique de Napoléon, et directeur du depot de la guerre.....

BADEN-ZOEHRINGEN (Charles-Louis-Frédéric, grand-duc de Baden) est mort le 8 décembre 1818.

BAERT (Charles-Alexandre-Barthélemi-François de) ancien membre du côté droit de l'assemblée législative, où il s'était fait remarquer par la noblesse de son caractère et la sagesse de ses opinions, a cessé, depuis 1817, d'occuper des fonctions publiques.

BAILLEUL (Jacques-Charles), ancien député à la convention nationale, est vivant et réside à Paris. Il a terminé l'une des carrières législatives les plus orageuses et les plus honorables, et ne s'occupe plus que d'opérations commerciales.

BAILLY DE JUILLY (Edme-Louis-Barthélemy) ancien membre de la convention, est mort précipité violemment hors d'une diligence qui avait été renversée.

BAKKER (Pierre Huisinga), poète hollandais très-estimé et un des meilleurs

du 18e siècle, naquit en 1718 à Amsterdam où il fut négociant. Ayant reçu une éducation savante, il avait conçu tant d'amour pour la poésie qu'il s'y adonna d'abord et ne cessa dans la suite de la cultiver avec autant de zèle que de succès. Il excella surtout dans le genre sérieux, et la poésie descriptive. En 1741, il publia une pièce de vers sur les inondations qui avaient eu lieu cette année et l'année précédente; et en 1761 il parut de lui une traduction du beau poème latin de E. W. Higt sur le printemps; cette traduction est un véritable chef-d'œuvre dans son genre; c'est un modèle à suivre pour tous ceux qui aiment à bien traduire; toute la grâce et toute l'élégance de l'original ont été conservés dans cette belle traduction. Parmi ses autres poésies on distingue son poème en trois chants intitulés : *Méditations sur les fleuves nationaux ;* ses deux satires qui ont pour titre *Hippus pédant d'église* et *Martinus Scriblerus.* On a encore de lui une vie de Jean Wagenaer, célèbre historien hollandais dont Huizinga Bakker épousa la sœur. Cette vie se trouve à la tête des lettres de Wagenaar, publiées par son beau frère en 1776 en un volume in-8°. (*Het leven van Jean Wagenaar beneven eenigt brieven van en aan denzelven*) Dans cet ouvrage se trouve la lettre remarquable du savant G. Meerman, écrite à Wagenaar le 12 octobre 1757 dans laquelle il émet une opinion défavorable à la prétention de la ville de Harlem à l'honneur de l'invention de l'imprimerie, opinion qu'il a abandonné ensuite et combattue même dans ses *origines typographiques,* livre rempli de recherches savantes et qui a pour objet de prouver que Laurent Coster, habitant de Harlem, est le véritable inventeur de l'art typographique. La conservation de cette lettre célèbre dans l'histoire de l'imprimerie est donc due aux soins du poëte et littérateur qui fait le sujet de cet article. Il mourut à Amsterdam le 22 octobre 1801, ses poésies ont été recueillies et publiées par lui-même en 3 volumes in-8° en 1773-1790.

BALLESTEROS (François) général espagnol. Nous allons reprendre la vie de ce général quelques années avant l'époque où la Biographie de Paris l'a laissée. Élevé en 1811, par la régence de Cadix, au grade de lieutenant-général, le roi, à son retour, (1813) lui confia le portefeuille de la guerre, mais peu après il fut disgracié et renvoyé en non-activité à Valladolid. Il y était encore relégué au moment où la levée de boucliers de l'armée expéditionnaire de San-Fernando commençait à inspirer les craintes les plus sérieuses au gouvernement. Rappelé et consulté par Ferdinand, la franchise de son caractère, la sagesse de ses observations, contribuèrent puissamment à décider ce prince en faveur du seul parti qui pût alors concilier le vœu national et l'intérêt du trône, et Ferdinand jura la constitution. Nommé vice-président du gouvernement provisoire, il fit ouvrir les prisons d'état et celles de l'inquisition, et rendit à la liberté une foule de victimes, ensevelies vivantes dans les cachots. En livrant aux regards du peuple les archives de barbarie et d'iniquité que renfermaient ces citadelles du despotisme et de la superstition, il lui inspira une horreur salutaire, mais qui, par malheur, a été bien peu durable, de tous les excès dont ces deux fléaux de la raison humaine peuvent frapper le genre humain. Il reçut le serment de la garnison de Madrid à la constitution, et fut, à la même époque, nommé conseiller d'état par le roi, lorsque, au 7 juillet 1822, le fanatisme et l'absolutisme, éternellement ligués contre les intérêts de la religion et du trône, eurent, dans le palais même de Ferdinand, levé l'étendard contre la constitution de l'état, Ballesteros sortit du conseil pour combattre. Après la victoire il y rentra. Toujours prêt à reprendre les armes lorque de nouveaux dangers qui menaçaient sa patrie. Ballesteros a été chargé, lors de l'invasion française, du commandement de l'armée d'Arragon et de Navarre. Une suite précipitée de défaites ayant mis la presque totalité de la péninsule au pouvoir des Français, Ballesteros, environné de troupes étrangères; à la tête d'une armée mal payée et sur laquelle il lui était impossible de compter; au milieu d'une population ennemie et barbare qui appelait à grands cris le rétablissement du pouvoir absolu, s'est vu contraint à accepter la capitulation qui lui était proposée par le duc d'Angoulême. Ce n'est point une justification complète de ce général que nous prétendons offrir ici à nos lecteurs, mais des hommes auxquels il est toujours facile de résoudre toutes les difficultés de la guerre et de la politique, et qui jugent les événemens aussi légèrement qu'ils condamnent les hommes, ont accusé Balleste-

ros de trahison. Qui ne sait que cet officier-général est l'un de ceux qui, avant les malheurs de l'invasion, jouissait à un plus haut degré, de l'estime et de la confiance de ses concitoyens? qui ne sait que, sous son administration, l'habitant s'était accoutumé à ne craindre ni la violence, ni la déloyauté? qui ne sait, enfin, que sa conduite, sous tous les rapports militaires et civils, ne s'était jamais démentie, jusqu'à l'époque funeste qui a élevé contre lui tant d'accusations? Ne serait-il donc pas plus naturel de chercher dans des circonstances déplorables et sans exemple, les causes d'une défection devenue obligée par tout ce qui se passait autour de lui, et dont il semble assez absous par une conduite antérieure sans reproche? Depuis quand une nécessité fatale est-elle devenue un crime? Nous ne craignons pas de l'affirmer, la postérité ne ratifiera pas sans le modifier, le jugement rigoureux porté contre Ballesteros, par quelques-uns de ses contemporains.

BALLY (Victor). Personne n'ignore le beau dévouement de ce médecin, pendant la fièvre jaune de Barcelone.

BAOUR-LORMIAN (Louis-Pierre-Marie-François), auteur de la traduction en vers français de la Jérusalem délivrée du Tasse, estimée jusqu'ici la meilleure, et réimprimée à Paris avec beaucoup de changemens et de luxe en 1823. Après ce qui a été dit de cet écrivain dans la biographie des contemporains, et dans celle des *quarante* publiée à Paris 1825, il ne reste à signaler de lui que deux opuscules peu dignes de la réputation qu'il s'est faite par ses imitations d'Ossian, c'est un poëme sur le sacre de Charles X, et un dialogue intitulé : *le Classique et le Romantique*, écrit en vers. Le premier de ces deux ouvrages, dans lequel les flatteries d'usage n'ont pas été épargnées, a valu à l'auteur une récompense bien supérieure au mérite de ses vers, quoiqu'il soit resté fort au dessous de M. de Lamartine qui a traité le même sujet et dont le travail se ressent pourtant aussi de la contrainte ordinaire qui règne dans les livres de commande. Quant au dialogue, quoique l'écrivain ait assez bien exposé l'exagération ridicule des expressions des romantiques en faisant parler un de ses interlocuteurs dans le style habituel de ces messieurs, et quoiqu'il se montre partisan des saines doctrines, très-attaché aux préceptes, ou plutôt, comme il le dit, *à la charte des bons vers, par Despréaux jurée* ; » on ne peut s'empêcher d'y remarquer comme dans la plupart de ses productions une grande sécheresse d'imagination, et des répétitions fastidieuses de ces épigrammes sur les journaux qui sentent trop le dépit d'avoir été maltraité par eux.

Si la biographie des *Quarante* de l'académie française dont M. Baour est membre, n'était pas écrite sur un ton presque continuel de persiflage, on aurait renvoyé pour quelques particularités concernant cet académicien, à cette biographie, mais on doit se faire un scrupule de conseiller aux lecteurs de puiser des renseignemens dans des sources qui ne sont pas assez exemptes de préventions.

BARANTE (Prosper-Brugière, baron de) pair de France, a publié, dans ces dernières années, une histoire des ducs de Bourgogne, qui le place au rang des meilleurs écrivains et des historiens les plus distingués.

BARBANÈGRE (le baron) maréchal de-camp, a été mis en disponibilité dans son grade.

BARBÉ-MARBOIS (François, marquis de) est pair de France et premier président de la cour des comptes. Malgré quelques petitesses personnelles à l'homme privé, l'histoire placera le nom de l'homme public parmi ceux des magistrats les plus intègres, des ministres les plus éclairés, et des plus nobles défenseurs des libertés publiques.

BARBIER, adjudant-général, fut l'un des officiers français qui, en 1814 et 1815, se montrèrent le plus dévoués au gouvernement impérial; il est sans fonctions.

BARBIER (Antoine-Alexandre), ancien conservateur des bibliothèques particulières du roi, et le plus savant bibliographe de notre époque, auteur de beaucoup d'ouvrages déjà indiqués et caractérisés dans la biographie des contemporains, n'a cessé de se livrer à des recherches bibliographiques avec une ardeur infatigable et une profonde sagacité jusqu'à ses derniers momens. Lorsque la mort l'a surpris, il travaillait encore à la *Collection des classiques latins*, de M. Lemaire; à l'*Encyclopédie moderne*, publiée par M. Courtin; à la *Biographie universelle classique*, publiée chez Gosselin, et il était un des collaborateurs assidus de la *Revue encyclopédique*, dans laquelle on lui a

payé un tribut de regrets et d'éloges qui est un assez beau titre de gloire pour trouver place ici : « Ses vertus privées, disent les rédacteurs de la Revue, la franchise de son caractère, l'aménité de ses mœurs, la bonté avec laquelle il accueillit les nombreuses personnes qui avaient recours à son obligeance et à son savoir, et leur faisait part de tout ce qu'il avait appris par de longues études et de continuelles recherches, lui avaient concilié autant d'amis que d'admirateurs de sa vaste érudition. C'était un homme qui convenait à sa place, parce qu'il savait l'honorer et l'illustrer ; créateur de toutes les bibliothèques dont l'administration lui était confiée depuis près de trente ans, l'homme le plus digne, d'ailleurs, d'être placé à leur tête, il pouvait se croire assuré de conserver sa place, sous un monarque ami des lettres ; ce fut cependant en 1822, sous le ministère de M. de Lauriston, peu de temps après avoir été décoré de la légion d'honneur, qu'il se vit enlevé à ses paisibles fonctions. Le chagrin de se voir arraché d'un asyle qu'il avait créé, où il avait passé sa vie, où il avait à sa disposition tous les livres nécessaires à ses infatigables recherches, ne tarda pas à le faire tomber malade. Il parut un moment s'être relevé ; mais ce ne fut, pour ses amis, qu'une fausse lueur d'espérance ; il ne fit que languir depuis cette époque. Il fut enlevé à sa famille et à ses amis, le 5 décembre 1825, par une maladie du cœur : c'est là que blesse ordinairement l'injustice ! Sa mort prématurée a été un événement douloureux pour les savans et les littérateurs de tous les pays. »

BARBOT (Marie-Étienne, baron) lieutenant-général, commande la 10me. division militaire à Toulouse.

BARBOU (Gabriel), lieutenant-général, et l'un des généraux qui ont acquis une haute réputation militaire pendant les guerres de l'empire, a cessé de faire partie de l'armée française.

BARCLAY DE TOLLY, feld-maréchal au service de Russie, est mort le 25 mai 1818, lorsqu'il se rendait aux eaux de Carlsbad, en Bohême.

BARÈRE DE VIEUZAC (Bertrand), ex-membre des assemblées constituante et conventionnelle, a résidé long-temps à Mons après avoir quitté la France. Il habite maintenant Bruxelles. On croit qu'il a recueilli, sur le comité de salut public de 1793-94, dont il était membre, des notes du plus haut intérêt historique, et qui, probablement, ne verront le jour qu'après sa mort.

BARING (Alexandre) célèbre banquier anglais, est toujours membre de la chambre des Communes. Il a pris, sous le ministère Villèle, dont la France gardera un long et pénible souvenir, une part très-active à un grand nombre d'opérations de finance. Parmi les maisons de banque dont le crédit a jeté de profondes racines en Europe, celle de M. Baring tient un des premiers rangs, et l'on croit généralement en Europe qu'elle l'emporte de beaucoup, à cet égard, sur la quadruple alliance des frères Rothschild, dont la noblesse et le fracas n'en imposent plus guère.

BARJAVEL, accusateur public près le tribunal criminel de Vaucluse. On ne doit que la vérité aux morts, et quoiqu'en dise la Biographie de Paris, mal informée, sans doute, par quelqu'ancien complice de Barjavel, la notice historique de cet homme, telle que nous la lisons dans la Galerie historique des contemporains ou Biographie de Bruxelles, est la seule exacte. Les nouvelles recherches que nous avons faites, les nouveaux renseignemens que nous avons acquis sur Barjavel, sont pleinement confirmatifs du jugement rigoureux, mais équitable, porté par cette Biographie sur l'un des plus atroces agens de la tyrannie décemvirale. Barjavel fut l'ami, le confident le plus intime de Viot, de Fauvetti, de Fernex, de Bénet, accusateurs public et membres de l'horrible commission d'Orange. C'était de ces hommes-bourreaux qu'un homme fameux de cette époque tenait les renseignemens qu'il adressait à Payan, en même temps qu'il regrettait, dans une lettre écrite par lui, (d'Avignon) à cet homme féroce (cette lettre est datée du 9 messidor an 2 ; 27 juin 1794) « *que le sang coulât trop lentement.* » Barjavel, Viot, Fauvetti, Bénet, Fernex, étaient les chefs de cet exécrable bande d'assassins révolutionnaires, complices de Maignet, qui couvraient cette partie du midi de la France de ruines et de cadavres. La lettre originale de ce personnage (qui devrait nous savoir gré de notre silence, et non pas combattre des faits d'une notoriété avérée), lui seraient représentée à sa demande. Elle est devenue un monument accusateur dont l'histoire s'est emparée. Nous avons promis à nos lecteurs

de rectifier tous les faits inexacts, de rétablir la vérité partout où elle aura été altérée; nous serons fidèles à cette promesse, en même temps que nous serons inflexibles toutes les fois qu'il s'agira de céder à des considérations privées et à des intérêts personnels. Barjavel a donc été justement condamné. Son père, dit la Biographie de Paris, est mort cinq jours après en avoir appris la nouvelle; mais qu'est-ce que cela prouve, si ce n'est que les sentimens les plus tendres de la nature conservaient toute leur puissance sur l'auteur des jours d'un fanatique sanguinaire!

BARON (Auguste-Alexis), homme de lettres, auteur de savantes notes dans la grande édition des classiques latins par Lemaire. Son commentaire sur Quinte-Curce, dans cette édition lui a fait la réputation d'un bon latiniste. Après avoir quitté la France dont les institutions ne devaient guère convenir à sa liberté de penser et d'écrire, il a résidé pendant quelques années en Angleterre, et s'est ensuite fixé en Belgique, à Bruxelles, où il s'occupe de préparer une édition des *Classiques latins*, moins volumineuse et cependant aussi complette que celle de Lemaire, et à laquelle il veut donner par le choix des notes et la correction du texte, d'après l'examen de toutes les éditions antérieures les plus estimées, une supériorité notoire sur tout ce qui a été fait de mieux en ce genre, jusqu'à présent. Cette utile entreprise a lieu de concert avec un des libraires de Bruxelles, qui contribue le plus à donner un grand essor aux productions littéraires dans les Pays-Bas, par les nombreux ouvrages qu'il fait imprimer journellement.

M. Baron est auteur d'un ouvrage sur la danse qui est peut-être le plus remarquable qui existe sur cet art, tant par l'érudition qui y est répandue, que par la variété des chapitres et l'agrement du style, entremêlé de vers, dans le genre des *lettres à Emilie sur la mythologie*. Cet ouvrage qui a pour titre *Lettres et entretiens sur la danse ancienne et moderne, religieuse, civile et théâtrale*, a été publié à Paris en 1825 par Dondey-Dupré, un volume in-8o.

Le journal de Bruxelles contient souvent des articles qui sont fournis par M. Baron et qui confirment de plus en plus l'opinion que l'on a de l'étendue de ses connaissance. Il est actuellement chef d'une institution pour l'éducation des jeunes gens, et on peut certainement le compter au nombre des professeurs les plus distingués qui se consacrent à l'enseignement. Il est né à Paris le 1er. mai 1794.

La 1re livraison de la collection des *classiques latins*, qui se compose des *commentaires de César* (1826.) est sous presse chez H. Tarlier libraire-éditeur, à Bruxelles.

BARRAS (Paul-François-Nicolas, vicomte de), ancien membre du directoire exécutif, vit maintenant retiré des affaires, dans le village de Chaillot près de Paris. Objet de tant de jugemens divers, Barras explique la conduite qu'il tint avec les agens de la maison de Bourbon, pendant qu'il siégeait au directoire, en disant « que ses communications avec ces agens étaient journellement mises sous les yeux de ses collègues, et qu'il était autorisé par eux à les continuer »: toutefois, plusieurs de ses collègues contestent hautement ces assertions, du moins pour une époque subséquente. On annonce, en ce moment, la publication des mémoires de Fauche-Borel qui, probablement, jetteront un nouveau jour sur les intrigues où Barras a joué un si grand rôle.

BARRIS (le baron Pierre-Joseph-Paul), président à la cour de cassation, est mort à Paris, en 1824.

BARROIS (le général, comte), lieutenant-général et l'un des meilleurs officiers de l'armée française, n'est plus employé.

BARTHE LABASTIDE, député du département de l'Aube à la chambre, n'y a jamais figuré que d'une manière fort secondaire; il est maintenant administrateur des postes; ce qui rend tout-à-fait inutile de dire que, royaliste très-ardent autrefois, il n'a plus aujourd'hui d'autre opinion politique que celle de ses patrons ministériels.

BARTHÉLEMY (François, marquis), pair de France, ne s'est plus fait remarquer dans la chambre dont il fait partie, depuis la proposition inconstitutionnelle qu'il fit alors, de modifier la loi d'élection des députés. C'est aux conséquences de la nouvelle loi, adoptée sur la proposition de M. Barthélemy, que la France doit la guerre d'Espagne, la chambre de 1824, la septennalité, la loi du sacrilège, en un mot, le ministère de 1823, 24 et 25. M. Barthélemy peut être fier de semblables succès!

BARTHÉLEMY (Antoine-Joseph). En 1820, il fut du nombre des sept avocats de Bruxelles qui ont été traduits devant les tribunaux comme signataires d'une consultation à M. Ferdinand Van der Straeten, lorsque celui-ci était entre les mains de la justice pour la publication d'un ouvrage, réputé séditieux, qui avait pour titre : *De l'état actuel du royaume des Pays Bas, etc. Bruxelles*, 1819. M. Barthelemy fut nommé député à la seconde chambre des États-Généraux, en 1822 ; il y remplaça le général Dumonceau. Doué du talent de la parole dont il avait donné des preuves au barreau, il en donna de nouvelles à la tribune, où il s'est fait remarquer par des connaissances en économie politique et en législation, et par un grand esprit de modération. M. Barthelemy est membre de la commission chargée de la rédaction de nouveaux codes pour le royaume des Pays-Bas. Il a été réélu comme député à la seconde chambre en 1824 ; il est décoré de la croix de l'ordre du lion belgique. — On lui doit un petit ouvrage écrit avec beaucoup de méthode et de clarté, qui est intitulé : *Exposé succinct de l'État des Pays-Bas depuis le XVe siècle jusqu'au traité de paix signé à Paris le 30 mai 1814 : suivi de quelque considérations sur les suites de ce traité. Bruxelles*, 1814. Il a encore publié une réponse à l'écrit de M. le baron Roëll, ministre d'état, intitulé : *Remarques sur la proposition faite par M. Barthélemy, en 1824, concernant les suites de la liberté illimitée du commerce des grains, etc., etc.*, Bruxelles 1825.

BAST (Martin-Jean de), littérateur et antiquaire belge, est mort à Gand le 11 avril 1825, après une longue et douloureuse maladie. Ses ouvrages pleins d'érudition lui ont mérité l'honneur d'être membre de l'institut royal des sciences, de la littérature et des beaux-arts, de l'académie des sciences et belles lettres de Bruxelles, et autres sociétés savantes, outre un beau cabinet de médailles et d'antiquités, il a laissé une riche bibliothèque : il fut pieux sans aigreur et sans fanatisme, et érudit sans ostentation.

BASTERRECHE ( ), un des négocians les plus remarquables de la France, réside à Bayonne, (Basse-Pyrénées). Investi, presque sans interruption, de la confiance de ses concitoyens pour plaider la cause des intérêts populaires dans la chambre des députés, créée par la charte, il s'est constamment acquitté de cette mission courageuse en bon et loyal député ; il est du nombre de ceux qui manient l'art de la parole avec facilité et qui effacent le préjugé trop long-temps reçu, que les négocians n'étaient bons qu'à faire des chiffres. Ce n'est pas à lui que pourrait s'adresser le vers de Boileau :

Financier, ne crois pas en Parler le jardin des finances.

M. Basterreche, ainsi que MM. Lafitte, Delessert, Casimir-Perrier, Ternaux, sait s'occuper de littérature et de haute politique autant ou plus que de spéculations commerciales. Il jouit dans le midi de la France, d'une considération qui est due encore plus à son mérite qu'à sa grande fortune.

BATHURST (le comte) ministre de la guerre, en Angleterre, a montré contre Napoléon, pendant le cours de sa captivité à Ste-Hélène, une haine implacable et qui honore peu son caractère. Ce souvenir passera à la postérité avec celui de l'illustre proscrit.

BAUDOUIN (François-Jean) ; nous nous empressons d'adopter sur cet artiste, l'un des imprimeurs les plus distingués de Paris, toutes les rectifications apportées par la biographie de Paris à celle de Bruxelles. Sa maison de librairie, passée entre les mains de ses fils Alexandre et Hyppolite, est devenue l'une des premières de France, et acquiert, tous les jours, une plus grande réputation au dehors ; elle a deux succursales, l'une à Genève, l'autre à Bruxelles.

BAUDUS. Il y a peu d'années que les journaux ont annoncé sa mort.

BAUSSET (Louis-François de), ancien évêque, cardinal et pair de France, est mort en 1824.

BAUSSET (François marquis de) neveu du précédent, ancien préfet du palais de Joséphine et de Marie-Louise ; ayant dû quitter, comme Français, le service de cette dernière princesse dont il a reçu des lettres qui prouvent l'estime et l'affection particulières qu'elle avait pour lui ; il a fait un mariage considérable, et s'est retiré dans une terre près de Béziers. Sa conduite, à l'égard de Napoléon, aux Tuileries ou sur le rocher de Ste-Hélène ne s'est jamais démentie. Personne n'a été plus fidèle au malheur. Il était à Paris en 1824.

BAYANNE (Alphonse-Hubert de Latier, cardinal de) est mort en 1820.

BAYLE (Moyse) ancien membre du comité de sûreté générale, pendant la terreur. On le croit mort, mais on manque de renseignemens positifs à son égard. Nous ne comprenons pas comment une biographie, justement estimée, après avoir présenté ce conventionnel comme *un des plus affreux terroristes de la convention*, finit par dire *qu'il est juste d'observer qu'il n'a pas approuvé à beaucoup près*, ce qui est vrai, *toutes les mesures dont les deux comités se rendirent coupables, et qu'il a sauvé plusieurs victimes.*

BEAUHARNAIS (Eugène de) duc de Leuchtemberg, est mort à Munich, le 21 février 1824. Etranger depuis longtemps à tous les intérêts politiques, sa conduite intérieure lui avait concilié l'affection de toute la famille royale de Baviere.

BEAUJEU de la Grange (colonel), ancien émigré, et doué d'une grande énergie de caractère, est l'un des hommes qui en mars 1814, contribuèrent le plus efficacement, dans Paris, et au péril de leur vie au rétablissement du trône des Bourbons. On le voyait partout à la fois, le sabre dans une main et le drapeau blanc dans l'autre, excitant les citoyens à crier vive le roi. Il conduisit lui-même un officier supérieur prussien à l'hôtel de ville, pour lui en faire prendre possession au nom de Louis XVIII. Ces faits sont constatés par les déclarations de plusieurs généraux alliés ou attachés à la personne des princes français, et particulièrement par une lettre adressée par le roi de Prusse au colonel de la Grange.

BEAUMETZ (Albert-Marie-Auguste Bruneau, marquis de) ancien procureur-général de la cour royale de Douai, est devenu, en 1816, premier président honoraire de cette cour.

BEAUVOIR (Auguste-Josse) est, depuis plusieurs années, député à la chambre par le département de Loir-et-Cher. Autrefois membre très-ardent du côté droit, il est aujourd'hui employé par le ministère et conséquemment très-ministériel.

BECERRA (Gomez) député aux cortès ordinaires de 1822 par la province d'Estramadure, a exercé avec honneur et talent, dans cette province et dans celle de Tolede, les fonctions de chef politique. C'est un excellent administrateur auquel le travail des comités convient spécialement. Il a présidé les cortès dans leur dernière séance, et a développé, dans tout le cours de la cession, des connaissances étendues en économie politique et un caractère digne des beaux temps de l'antiquité. Il s'est retiré à Malte, où il jouit d'une haute considération.

BECLAERTS (G.) de Blokland, député à la seconde chambre des états-généraux des Pays-Bas, est né à Dordrecht, vers l'an 1772, et appartient à une famille patricienne de cette ville, il fit ses études en philosophie et en droit à l'université d'Utrecht, où il obtint ses grades en 1794 en soutenant des thèses intitulées : *Dissertatio ad privilegium Joannis Bavari Hansa teutonica indultum apud van Mieris, Chartularii, tom. IV, p.* 722. Il ne se fit pas remarquer à l'époque de la révolution de 1795, dont il ne fut pas partisan, mais il passa en 1803, au cap de Bonne-Espérance, en qualité de procureur général, et il n'est de retour dans sa patrie que depuis peu d'années, il s'établit à Rotterdam; en 1823, il fut nommé député à la seconde chambre des états-généraux, et c'est de cette époque que date le renom honorable qu'il s'est acquit dans sa patrie et auquel il a des droits si incontestables. Dès son entrée à cette chambre il s'y distingua par les opinions qu'il y prononça et qui sont riches de sens et de connaissances approfondies sur tous les objets d'administration, d'économie politique et de jurisprudence.

Lors de la mémorable discussion, au mois de mai 1824, sur la liberté illimitée du commerce des grains par suite de la proposition de M. Barthélemy (voyez ce nom), Beclaerts combattit avec un rare talent les argumens qu'avaient fait valoir à l'appui de leur opinion les partisans du système restrictif. Son discours, est un des mieux raisonnés qu'a fait éclore cette importante discussion. On doit regretter qu'il n'ait pas été publié en français, l'orateur l'ayant prononcé dans la langue de son pays. Le journal de Bruxelles de cette époque en a bien donné une courte analyse, mais il ne se trouve en entier que dans la gazette officielle hollandaise.

Nous ne nous arrêterons pas aux autres opinions dans lesquelles le talent oratoire de M. Beclaerts s'est fait remarquer par-

ticulièrement; nous dirons seulement que celles qu'il a prononcées sur le code civil ayant mis au grand jour ses connaissances en matière de droit, lui ont mérité l'honneur d'être nommé membre de la commission pour la rédaction des nouveaux codes pour le royaume des Pays-Bas, et qu'en cette qualité il a ensuite développé avec la clarté et la précision qui le distinguent, les motifs d'un bon nombre de titres du code civil dont il prit la défense dans la discussion publique. M. Beclaerts s'exprime assez bien en français, mais pour juger de son talent oratoire il ne faut pas s'arrêter aux discours qu'il prononça dans cet idiome étranger pour lui ; il faut prendre les discours hollandais, et alors nous ne craignons pas d'être démentis par qui que ce soit qui entend cette langue, quand nous osons croire que cet honorable député doit être mis au nombre des orateurs les plus distingués dans la chambre dont il fait partie. En effet, il soutient de la manière la plus remarquable l'honneur de l'éloquence hollandaise qu'y avaient déjà fait briller les Kemper, les Van Hogendorp, ses collègues, et surtout M. Van Maanen, ministre de la justice, dont les discours toujours prononcés d'abondance ont une puissance oratoire qu'admirent tous ceux qui ont eu l'avantage de l'entendre et de comprendre l'idiome hollandais, dans lequel il s'exprime ordinairement. Ne faut-il pas regretter que ces éloquents discours soient perdus pour la postérité, comme pour les contemporains, qui ne les ont pas entendus prononcer, car les journaux n'en ont fait connaître que le sens et non la forme. Pour revenir à M. Beclaerts il faut encore citer son opinion qu'il prononça le 14 décembre 1825 sur le bujet pour l'année 1826, et dans laquelle il combattit avec sa logique pressante, les sophismes de ceux de ses honorables collègues qui avaient saisi cette occasion pour exprimer leur mécontentement au sujet de l'établissement du collége philosophique à Louvain. M. Beclaerts a été reçu dans la noblesse des Pays-Bas avec le titre de Jonkheer (écuyer.)

BECLOO (A.), jeune poëte hollandais et sous-bibliothécaire de la bibliothèque royale à La Haye, a publié en 1820 un volume de poésies diverses *Toneel en Mengelpoezy*, qui fait preuve des bonnes dispositions de l'auteur pour l'art de faire des vers ; dans ce recueil on trouve une tragédie en 5 actes et en vers intitulée : *Numitor et Amulius* : elle fut envoyée au concours ouvert par l'institut royal des Pays-Bas pour la meilleure tragédie originale : elle eut le sort de toutes celles qui ont concouru ; aucune n'ayant été couronnée M. Becloo en a appelé au public, en publiant son travail ainsi que l'ont fait également ses concurrens, MM. Klyn et Van Walvn (voyez ces noms). Les tragédies de ces deux poëtes ont été mises au répertoire du théâtre national d'Amsterdam et y ont été représentées avec un succès complet ; M. Becloo n'a pas eu ce bonheur, il fut plus heureux en 1825, il remporta la médaille extraordinaire d'argent qui lui fut accordée par la société hollandaise des beaux-arts et des sciences pour son poëme ayant pour objet la quatrième fête séculaire de l'invention de l'imprimerie, par Laurent Coster de Harlem, célébrée dans cette ville le 10 juillet 1823 ; on a encore de lui un discours en vers dans lequel il chante la gloire des Hollandais dans les arts (*Neerlands kunstroem*), prononcé le 10 janvier 1822 pour la célébration du 50me jour anniversaire de l'existence de la société poétique de La Haye.

BECQUEY (Louis) est aujourd'hui conseiller d'état, directeur général des ponts et chaussées et des mines.

BEDOCH (Pierre-Joseph) a cessé de faire partie de la chambre des députés. Il avait apporté, dans les diverses fonctions publiques dont il a été revêtu, un caractère franc, et un esprit aussi éclairé qu'impartial. Les hommes exagérés de toutes les opinions lui ont souvent refusé la justice que nous nous plaisons à lui rendre ; c'est un titre de plus à nos éloges.

BEKERT-BAGERT (Léonard-Nicolas, comte) pair de France, lieutenant-général, est employé dans le corps royal d'état-major.

BELLART (Nicolas-François) procureur-général près la cour royal de Paris. Ce magistrat se présente aujourd'hui à l'histoire, tel qu'il s'y présentait il y a plusieurs années, et nous n'avons pas besoin, pour le peindre, de chercher d'autres pinceaux que ceux qu'ont employés, depuis dix ans, les biographes de Bruxelles et de Paris. Un des traits principaux du caractère de M. Bellart est de porter la passion, au lieu de la justice, dans les actes les plus augustes de son ministère. Ainsi on l'a vu, en 1822, par un acte éclatant de défiance envers les jurés de

la Charente-Inférieure et la cour royale de Poitiers, qui, à la vérité, n'avaient point encore donné la mesure de leur zèle dans l'affaire de Saumur, et comme s'il craignait que des accusés n'échappassent à l'échafaud sous une autre influence que la sienne, évoquer à la cour royale de Paris, par un réquisitoire en date du 10 juin, l'affaire connue sous le nom de conspiration de La Rochelle, et dans laquelle quatre jeunes militaires, à la conduite desquels leurs chefs s'empressèrent de rendre les plus honorables témoignages, et dont les projets insenses méritaient quelques mois de peines correctionnelles, furent envoyés au supplice. Le deuil de Paris, le jour de l'exécution de cet horrible arrêt, a dû prouver à M. Bellart, à M. de Marchangy son digne substitut, et aux jurés choisis par le ministère public sur les listes du préfet de la Seine, de quel œil était vu le sacrifice de ces infortunés. Toutefois, comme le zèle de ce magistrat ne pouvait suffire à tout, et que les affaires de Saumur et de La Rochelle étaient jugées simultanement, M. Bellart a dû consentir, cette fois, à céder à un de ses collègues l'honneur d'accuser le général Berton; mais, il faut l'avouer, M. Bellart a rencontré dans ce collègue (M. Mangin, procureur-général à Poitiers, et dont nous aurons bientôt à entretenir nos lecteurs) un rival redoutable, si ce n'est en talens, du moins en servilité, en exaltation politique, en rigueurs illégales et en barbarie; nous ajouterons même que, sous ce dernier rapport, M. Bellart, quelle que soit l'ardeur de son zèle, peut à peine soutenir la comparaison avec son heureux rival de Poitiers. Quoi qu'il en soit, le sang français et militaire a coulé en abondance sur les échafauds dressés par ces deux magistrats, et il est probable que l'histoire unira leurs noms dans ses inexorables annales. Il y avait long-temps que de nouvelles rigueurs politiques à exercer n'avaient rappelé M. Bellart au souvenir du public, lorsque, du 21 au 25 août 1825, on a vu paraître successivement, dans le Moniteur et dans les autres journaux de Paris, sous la date du 30 juillet, un réquisitoire signé de lui, contre les journaux de l'opposition, *le Constitutionnel* et *le Courrier français*, pour une suite d'articles tendans à avilir la religion de l'état, et concluant à ce que les éditeurs de ces journaux fussent mis en jugement, pour se voir condamner, le premier à un mois de suspension, le second à trois, attendu la récidive. A ces conclusions, que notre respect pour la religion ne nous permettrait pas de blâmer, si elles nous paraissaient fondées, mais qui, nous sommes affligés de le dire, ne reposent que sur des interprétations calomnieuses, des faits supposés et de pitoyables sophismes, étaient jointes, en date du 19 août, l'autorisation de poursuivre donnée par le premier président de la cour royale de Paris, (Seguier), et la mise au rôle de cette affaire, mais seulement pour le 19 novembre 1825, délai qui n'entrait probablement pas dans les intentions de la grande aumônerie, dont il paraît qu'émanaient directement les poursuites, et dont le ministère et M. Bellart se sont montrés, dans toute cette affaire, les dociles instrumens. Ce réquisitoire, sur lequel les journaux incriminés ont à peu près tout dit avec une modération et une retenue qui suffiraient seules à leur justification, est perfide et absurde dans le fond, prétentieux et ridicule dans la forme; il attaque pour ce qu'on a dit comme pour ce qu'on n'a pas dit; il est écrit du ton d'un capucin et non d'un magistrat; il interprète tout ce qu'il ne peut incriminer légalement; il abonde en jeux de mots, en calembourgs et s'exprime, en tout, d'une manière tout-à-fait indigne de la religion qu'il prétend défendre et du ministère public qu'il dégrade. Il faudrait plaindre M. Bellart, s'il avait pensé tout ce que le réquisitoire lui fait dire. Il faudrait regretter surtout qu'un magistrat élevé si haut dans la hiérarchie judiciaire, en imposât assez effrontément à sa conscience et au public, et se jouât assez de l'une et de l'autre pour accuser sérieusement tout éloge d'un évêque d'être une injure contre un curé, tandis qu'au même instant et dans le même paragraphe, il accuserait tout éloge d'un curé d'être une insulte contre un évêque. Nulle connaissance de l'histoire, aucune citation de l'Écriture, en faveur de son accusation, à laquelle il ne fut facile d'en opposer une toute contraire: en un mot, ce réquisitoire, écrit dans un style boursouflé, et dont les phrases entrecoupées sont destinées à faire effet, n'a trouvé d'approbateurs, même parmi les chrétiens éclairés, ni en France, ni à l'étranger. C'est une production tellement médiocre

et déraisonnable qu'on en dit M. Bellart lui-même un peu honteux, et que ses amis, ne pouvant lui refuser les honneurs de l'exécution, en renvoient la conception à la grande aumonerie, laquelle, probablement moins difficile que le procureur-général, et pleine d'une humilité qui se dévoue pour atteindre le but, n'en repousse ni la responsabilité morale, ni la responsabilité littéraire : c'est là, sans doute, le beau idéal de cette humilité. Nous terminerons ici notre examen, en regrettant d'abandonner M. Bellart à une époque de sa vie qui, à coup sûr, n'aura rien ajouté à son illustration comme magistrat, et à sa réputation comme écrivain. Nous avons entendu des amis de M. Bellart dire, pour justifier ce magistrat, que si jamais on élève, en France, un temple à la Peur, il en sera le grand prêtre. Nous accepterions peut-être cette excuse dans toute autre position que celle de M. Bellart : le sang répandu sans une absolue nécessité n'en admet aucune.

Cet article était à l'impression lorsque la nouvelle du double arrêt de la cour royale de Paris, qui acquitte les deux journaux dénoncés par le procureur-général Bellart, nous est parvenue. Ce double arrêt qui n'est au fond qu'un grand acte de justice sur lequel tous les antécédens de de la cour royale de Paris, en même matière, permettait de compter, est devenu, dans les circonstances, un acte solennel et politique, de la plus haute importance et qui va prendre place à côté des décisions les plus augustes de l'ancienne magistrature française en matière canonique. Cet acte fera autorité pour toujours; et il serait aussi difficile qu'injuste de séparer les noms de M. Séguier et des conseillers de la cour royale de Paris, que celui de M. Bellart est des membres du ministère public qui n'ont pas rougi de soutenir l'accusation, les premiers comme de nobles défenseurs des libertés de l'église gallicane, sur lesquelles est assise en France la religion de l'état ; les autres comme des ennemis les plus déclarés de ces mêmes libertés, et de deux autres libertés non moins précieuses à l'homme, et sans lesquelles toute société civilisée est impossible : celle de la conscience et celle de la presse.

BELLEGARDE (le comte de) a quitté, en 1816, le gouvernement général du royaume Lombardo-Vénitien, pour prendre à Vienne la présidence du conseil de guerre, dont il a donné ou reçu sa démission en octobre 1825.

BELLEMARE (N.), propriétaire depuis plusieurs années de la gazette de France ; Un membre de la chambre, député du Calvados, porte le même nom. Nous ne savons si ces deux personnages sont identiques. Le journaliste avait de l'esprit, avant d'être ministériel.

BELLIARD (le comte) pair de France, et lieutenant-général, est vivant. Il est considéré comme l'un des meilleurs officiers généraux de cavalerie de l'ancienne armée française.

BENNINGSEN ou BENIGSEN (Baltelu-Levin-Auguste Théophile, comte de) ancien général au service de Russie, vivait, il y a peu d'années, retiré en Hanovre. S'il existe encore, il a maintenant 80 ans.

BENNET (Henri-Grey), second fils du comte Taukerville, (et non Toukarville, comme le dit par erreur la Biographie de Paris) pair d'Angleterre, est toujours vivant, et membre de la chambre des communes où il n'a cessé de s'honorer dans les rangs de l'opposition.

BENOIST (P. V.), député, en 1815 et en 1820, à la chambre des communes de France, est aujourd'hui directeur-général de l'administration des contributions indirectes (droits réunis) et député à la chambre septennale. Il a fait partie de l'opposition, sous tous les gouvernemens dont il n'a pas été membre.

BENTHAM (Jérémie), philosophe et écrivain anglais, poursuit, au sein de sa patrie et environné du respect de ses concitoyens, une carrière honorable et toute dévouée au bien de l'humanité,

BENTINCK (lord Guillaume-Henri Cavendish), militaire et diplomate anglais, et qui, en 1816, passait, à Rome, pour y être chargé d'une mission importante et secrète, est maintenant membre de la chambre des communes, député par le comté de Nottingham.

BÉRENGER (le comte Jean). Cet homme qui, en son ancienne qualité de directeur général des contributions indirectes, où il succédait au meilleur administrateur et à l'un des hommes le plus spirituel de son temps (le comte Français de Nantes), avait réussi à s'attirer, à

force d'ignorance, de duretés, d'injustices, et à un degré égal, la haine des contribuables, celle de ses employés et le mépris du public, (voyez *la Galerie historique des contemporains*, de Bruxelles), est aujourd'hui conseiller d'état en service ordinaire.

BÉRANGER (Pierre-Jean de), cet écrivain si spirituel, ce célèbre chansonnier qui s'est placé par son génie à un des premiers rangs du Parnasse français, en un mot ce grand poète lyrique, n'a pas cessé de signaler chaque année son talent original par quelques productions nouvelles, depuis la publication de la Galerie des contemporains, dans laquelle ses principales chansons se trouvent mentionnées jusqu'à l'année 1822; celles qu'on lui doit plus récemment ne sont nullement inférieures aux premières. C'est toujours la même verve, les images les plus gracieuses, le coloris le plus animé, l'attachement le plus vrai à la liberté, le même goût d'indépendance et les élans répétés du plus pur patriotisme sous les formes les plus variées. Si on demandait auxquelles de ces chansons donner la préférence, il serait bien difficile de se prononcer, mais on serait sûr de ne pas se tromper en indiquant comme autant de chefs-d'œuvre, le *Pigeon messager*, le *Censeur*, les *Hirondelles*, les *Esclaves gaulois*, *La Fayette en Amérique;* sans compter celles qui sont des modèles de gaieté et d'abandon. Un écrivain a eu raison de dire : « Béranger est un poète choisi pour ressusciter l'ode grecque et rétablir l'antique accord du chant avec la langue des dieux. Il est venu rendre populaires, par le secours de la musique, des compositions qui auraient pu rester renfermées dans le cercle étroit des premières classes de la société. Sous ce rapport Béranger a rendu un service à la littérature, à la poésie, à la raison, et beaucoup fait pour sa gloire. Les noms qui passent à la postérité par l'entremise d'un peuple, ne meurent jamais. On peut dire aussi à la gloire de M. de Béranger qu'il plaide la cause des Grecs avec un enthousiasme, une chaleur, une persévérance qui ne font pas moins d'honneur à ses sentimens que ses vers en font à son esprit. Ses chants sur la Grèce traverseront les siècles avec le souvenir de la grande révolution dont les rois nous forcent à être spectateurs inutiles, quand nous voudrions prodiguer notre sang avec plaisir pour assurer le triomphe de la civilisation sur la barbarie. Aucun écrivain, parmi ceux qui ont écrit avec le plus de courage sur ce sujet, n'a signalé d'une manière aussi énergique à l'indignation de ses contemporains et à la vengeance de la postérité le lâche, le cruel, l'inexplicable abandon de cette cause des Grecs par les potentats de l'Europe; il suffira d'en citer pour preuve les quatre vers suivans qui terminent le chant de Psara, modèle parfait du genre ironique dans un ton élevé : *Soyez unis!* s'écrie le poète,

> Soyez unis, ô Grecs, ou plus d'un traître
> Dans le triomphe égaréra vos pas,
> Les nations vous pleureraient peut-être,
> Les rois chrétiens ne vous vengeraient pas.

On trouve encore dans le recueil le plus récent des chansons de Béranger, celle intitulée le *Voyage imaginaire*, qui est, suivant l'expression de M. Tissot, un véritable chant d'amour pour la Grèce. « On dirait, ajoute cet excellent juge, que Béranger est originaire de ce beau pays, que le sang de quelques-uns de ses poètes, coule dans les veines de ce favori des Muses. Mais non, il est né français, c'est-à-dire plein d'enthousiasme pour tout ce qui porte le caractère du courage, de la grandeur, de l'héroïsme et des vertus qui sont utiles aux hommes; il habite, il a presque pour mère la nouvelle Athènes, qui garde comme l'ancienne le culte des beaux-arts, et mêle tous les penchans aimables à toutes les choses sérieuses; il vit sous l'influence de cette poésie qui faisait les délices de Socrate lui-même, et qui charmait l'oreille sensible et délicate du plus humble artisan d'Athènes; il se nourrit des espérances de cette gloire que des gens froidement raisonnables regardent comme une vaine fumée, mais que les nobles ames chérissent comme la plus noble des réalités de la vie humaine; il doit porter à la Grèce l'attachement d'un fils pour sa mère; il doit avoir souvent souhaité de visiter les rivages sacrés de l'Hellénie; et plein du souvenir de tous les chants qu'il lui a consacrés, nous partagerons sans peine le vœu de sa jeunesse et le désir qu'il exprime d'aller mourir aux lieux où Byron a retrempé sa gloire, en aidant les descendans d'Homère à reconquérir la liberté. » On assure que M. de Béranger a depuis long temps en porte-feuille des Idylles comparables à ce qu'il y a de plus parfait en

ce genre ; les amateurs de la belle poésie font des vœux pour que l'auteur se décide le plutôt possible à en enrichir la littérature. En terminant cet article tout de louanges, il faut pourtant dire que les hommes d'un goût sévère et d'une ame élevée souhaiteraient dans quelques compositions de Béranger une morale moins épicurienne ; et il faut convenir en effet que ses chansons les plus recherchées du vulgaire, à cause d'un certain dévergondage d'esprit, ne sont pas à beaucoup près ses plus beaux titres de gloire ; on voudrait surtout pouvoir retrancher de ses œuvres celle intitulée *le bon Dieu*, qui est des plus inconvenantes. Si on n'avait pas d'autres données de la moralité d'un auteur qu'une telle composition, quelle opinion pourrait-on avoir de lui ? Quelle différence entre l'indécente audace d'un chansonnier de faire parler Dieu en un langage abject ou trivial, et le profond recueillement qui s'emparait du plus grand philosophe moderne, de l'immortel Newton, qui découvrait respectueusement sa tête et s'abandonnait à une pieuse méditation aussitôt que l'on prononçait ce nom devant lui ! C'est de ce même Newton que Voltaire disait avec un sentiment d'admiration qui n'a jamais varié : « C'est le plus grand génie qui ait existé : quand tous les génies de l'univers seraient arrangés, il conduirait la bande. » Que l'on compare et que l'on juge. Qu'il soit donc permis de dire au sujet des chansons que l'on vient de blâmer, ce que Boileau disait de certaine comédie de Molière dont il était d'ailleurs un des plus sincères admirateurs :

Dans ce sac ridicule où Scapin s'enveloppe,
On ne reconnaît plus l'auteur du Misantrope.

Ceci prouve que depuis l'invention de l'imprimerie qui rend presque impossible la suppression des ouvrages une fois livrés à la presse, les écrivains devraient redoubler de circonspection avant de lancer dans le public leurs compositions, lorsqu'elles ne sont que des débauches d'esprit. Puisse la plume de M. de Béranger être désormais exclusivement consacrée à des chants comme sa *République*, le *Malade*, le *Chant du Cosaque*, etc., et il ne trouvera plus dans l'histoire comme dans les salons que des admirateurs de son talent et des approbateurs sans restriction.

BÉRESFORD (sir WILLIAMS CRAR, vicomte) lieutenant-général au service d'Angleterre, a long-temps joué un grand rôle en Portugal. Il est gouverneur de Jersey.

BERGASSE (NICOLAS) est beaucoup occupé dans ses dernières années, de concert avec le chevalier Dard, jurisconsulte, des intérêts des émigrés. Leurs mémoires ont puissamment contribué à régler les dispositions relatives à la loi d'indemnité. Le public éclairé ne pardonnera jamais, à M. Bergasse, sa haine si injuste et si passionnée pour Beaumarchais, aussi bon, aussi généreux, aussi humain, aussi dévoué à ses amis dans sa vie privée, que sensible, spirituel et piquant dans ses ouvrages. Le devoir de l'avocat ne va, dans aucun cas, jusqu'à la diffamation de ses adversaires. Au reste, l'opinion générale a fait justice de celles de M. Bergasse, homme respectable d'ailleurs, mais violent et emporté dans ses haines comme dans ses affections. Elle a mis ces deux hommes à leur place, et il est probable que l'histoire les y confirmera.

BERGERET, brave marin français, est maintenant contre-amiral.

BERLIER (le comte THÉOPHILE), ancien membre du conseil-d'état sous Napoléon, et l'un de ceux dont, pendant 15 ans, les lumières éclairèrent plus souvent les discussions et motivèrent les décisions de ce conseil, où l'on sait qu'elles abondaient de toutes parts. Il continue sa résidence à Bruxelles, où il s'occupe avec succès de travaux historiques ; il y a publié en 1822, un *Précis historique sur les Gaules*, également recommandable par la profondeur des recherches et un style clair, facile, élégant, où le travail ne se laisse jamais apercevoir. *La traduction des mémoires de César* (si improprement appelées *commentaires*) *sur la guerre des Gaules*, publiée par le même auteur, en 1825, est remarquable par les mêmes qualités qui distinguent son *précis historique*. C'est cet ouvrage auquel on pourrait justement donner le nom de *commentaires des mémoires de César*, à raison des notes savantes dont il est semé, et qui en rendent la lecture également curieuse, instructive et attachante. Nous saisissons cette occasion, pour reconnaître quelques inexactitudes qui se sont glissées, dans l'article relatif au comte Berlier, dans la biographie de Bruxelles, et que

nous nous serions fait un devoir de rectifier, si elles ne l'avaient été depuis par la Biographie de Paris, à laquelle nous renvoyons les lecteurs de cette notice. Nous sommes heureux de partager en tout, sur le compte de M. Berlier, l'opinion de nos confrères de Paris, et cette unanimité de sentimens, dans des écrivains qui diffèrent souvent d'opinion sur les événemens de la révolution et les personnes qui ont pris part à ces événemens, n'est pas, selon nous, ce qu'il y a de moins honorable et de moins flatteur pour cet homme d'état.

BERNADOTTE (*voyez* CHARLES XIV).

BERNARD (N.), lieutenant-général du génie, ancien aide-de-camp de Napoléon et l'un des officiers-généraux les plus distingués de l'armée française, par son noble caractère, ses talens et son courage, est passé, dans son arme, au service des États-Unis.

BERRY (CHARLES-FERDINAND DE BOURBON, duc de), marié le 17 juin 1819, ce prince dont, sous le rapport moral et politique, les premières années avaient été fort orageuses, a fini sa carrière par une catastrophe trop déplorable, pour que la sévérité de l'historien ne trouve pas dans un semblable malheur une expiation suffisante des torts de sa jeunesse; et, bien qu'on ne doive que la vérité aux morts, il est juste, toutefois, d'observer que, lorsque l'humanité n'a point eu à gémir de leurs fautes, elles doivent être jugées avec plus d'indulgence, du moment où le tombeau s'est fermé sur elles. Ce fut le dimanche, 13 février 1820, que le duc de Berry, descendu de sa loge à l'Opéra, pour accompagner la duchesse qui se retirait, donnant la main aux dames pour les aider à monter en voiture, et sur le point de rentrer dans la salle, se sentit violemment frappé au côté droit, un peu au-dessous du sein. Poussé par l'assassin sur le comte de Mesnard, l'un de ses aides-de-camp, il porta la main sur le côté où il avait cru d'abord ne recevoir qu'une contusion; mais saisi tout à coup par un étouffement subit, il dit : « je suis assassiné, cet homme m'a tué ». — Seriez-vous blessé, monseigneur, s'écria le comte de Mesnard? — « Je suis mort, je suis mort, je tiens le poignard, répliqua le prince d'une voix forte; » en même temps, il retire le couteau de son sein, et tombe dans les bras de ceux qui l'entourent. Tout cela se passait dans le passage où se tenait la garde. On l'assit sur un banc, la tête appuyée contre le mur, et l'on ouvrit ses habits pour découvrir sa blessure qui rendait beaucoup de sang. Pendant ce temps le prince s'écria à plusieurs reprises, « je suis mort, je suis mort; je le sens bien. Un prêtre.... Venez, ma femme, que je meure dans vos bras », il retomba alors en défaillance. Des médecins du voisinage qui avaient été appelés, arrivèrent alors. On transporta le prince dans le petit salon de sa loge; on le saigna, et quelque temps après il recouvra assez de force pour dire à ces médecins : « je suis bien sensible à vos soins, mais ils sont inutiles, je suis perdu; le poignard est entré jusqu'à la garde, je puis vous l'assurer. » Un médecin (M. Bougon) qui, en 1815, avait suivi le prince à Gand, étant arrivé, le duc lui dit : « mon cher Bougon, je suis frappé à mort. » En ce moment se présenta l'évêque de Chartres (M. de Latil, aujourd'hui archevêque de Reims et cardinal,) auquel le prince tendit la main en lui demandant les secours de la religion. L'évêque de Chartres fit observer qu'il serait convenable de le transporter dans une pièce voisine, ce qui fut fait en peu d'instans. Cette pièce faisait partie du petit appartement d'un agent comptable du théâtre de l'opéra. On y placa un matelas sur quatre chaises jusqu'à ce qu'on se fut procuré un lit de sangle. Le duc, la duchesse et Mlle. d'Orléans qui étaient ce jour là à l'opéra, s'étaient rendus auprès du prince à la première nouvelle de l'événement. Le duc, la duchesse d'Angoulême et Monsieur arrivèrent successivement; on amena mademoiselle qu'il avait désiré de voir, et, déjà très-affaibli par la douleur et la perte de son sang, il la bénit, en lui disant : « pauvre enfant, je souhaite que tu sois moins malheureuse que ceux de ma famille. » On avait inutilement pratiqué les saignées au pied; les ventouses réussirent mieux, mais le duc ne parlait plus et l'étouffement augmentait d'un moment à l'autre, le seul mot qu'il put prononcer fut : « J'étouffe ». Lorsqu'on porta le fer dans la plaie, la douleur fut vive et lui arracha ces mots : « laissez-moi puisque je dois mourir ». On continua néanmoins, et cette douloureuse opération produisit quelques momens de calme, pendant lesquels le prince parla souvent de son assassin, et témoigna le désir d'obtenir sa grâce du roi. Une scène touchante se passa alors; ce fut l'arrivée des deux filles naturelles

que le duc de Berry avait eues, en Angleterre, d'une liaison réprouvée par la morale et par les lois; il les recommanda à sa femme qui leur ouvrit les bras et les pressa sur son sein. On changea alors le duc de position. Pour remuer sa couche, on fut obligé de l'étendre par terre, sur un matelas. Ce fut là qu'il se confessa à l'évêque de Chartres; il fit ensuite hautement l'aveu de ses fautes, demanda pardon à Dieu des scandales qu'il avait pu donner, et appela la clémence divine sur l'auteur de sa mort. Il reçut l'extrême onction, mais le viatique ne put lui être administré, parce que les vomissemens se succédaient sans cesse. Les douleurs devenaient insupportables, les défaillances étaient continuelles: « que je souffre » s'écriait-il! « que cette nuit est longue! Le roi vient-il? ». Enfin le roi arriva; il était 5 heures. Le duc lui baisa la main, et les premières paroles qu'il lui adressa furent pour lui demander la grâce de *l'homme* (car c'était de cette expression qu'il n'avait cessé de se servir pour désigner Louvel, depuis l'instant où il avait été frappé). Le roi lui répondit: « mon neveu, vous n'êtes pas aussi mal que vous le pensez; nous en reparlerons ». — « Le roi ne dit pas oui » reprit le duc; « Ah! grâce pour sa vie, afin que je meure tranquille; cette assurance adoucirait mes derniers momens. » Les suffocations devenant toujours plus fortes et les symptômes de mort se rapprochant et se multipliant, on ne l'entendait déjà plus prononcer que quelques paroles entrecoupées, lorsqu'enfin, le 14 février, à six heures, trente-cinq minutes du matin, il cessa de vivre, après l'une des plus longues et des plus douloureuses agonies. Le roi, appuyé sur le docteur Dupuytren, lui ferma les yeux et la bouche et se retira, après lui avoir baisé la main. Ce grand crime qui, quoiqu'en ait pu dire alors un parti, fut conçu et exécuté par un homme isolé, dont le fanatisme républicain avait seul armé le bras, devint, en peu de temps, le prétexte dont allaient se servir les ennemis des libertés nationales, pour ravir à la France le reste de ces libertés que lui avait laissé la restauration de 1815; et la loi des élections, ainsi que la liberté de la presse, fort étrangères à ce forfait, furent immolées en holocauste sur la tombe du malheureux prince. On a vu depuis quels ont été les résultats de ce sacrifice!

BERRYER, père et fils, exercent avec distinction la profession d'avocats au parlement de Paris. M. Berryer père, a défendu, en décembre 1815, le maréchal Ney, prince de la Moskowa, et en avril 1816, les généraux De Belle et Cambronne. M. Berryer fils, appelé par la famille la Chalotais à défendre la mémoire de ce magistrat contre les calomnies d'un journal officiel et des jésuites, a jugé plus à propos de défendre les jésuites contre la mémoire de la Chalotais.

BERTHOLLET (Claude-Louis), pair de France et l'un des chimistes les plus célèbres de ce siècle, est mort à Paris, le 6 octobre 1822, âgé de 74 ans, après trois jours des plus vives douleurs, causées par un antrax d'une grosseur énorme. Il les souffrit sans se plaindre, et même sans en prévenir les siens. Son désintéressement était extrême; il a ruiné deux fois sa fortune en expériences chimiques. On a justement reproché à Berthollet d'avoir, comme sénateur, voté la déchéance de Napoléon qui avait pour lui une affection particulière, et qui fut vivement touché de ce trait d'ingratitude. On sait qu'il avait refusé le cordon de St.-Michel, et l'éditeur de l'Annuaire nécrologique, ouvrage écrit dans les principes d'un sage libéralisme, sur d'excellens documens, et avec autant de talent que de bonne foi, remarque justement qu'il y a lieu de craindre que ce refus n'ait eu pour motif la vanité assez triste de croire que la dignité de pair de France pouvait être compromise par le modeste ruban des savans et des artistes. On regrette de retrouver ces misérables faiblesses du cœur humain dans un homme d'un mérite aussi élevé que Berthollet.

BERTIN de VEAUX (N.), député à la chambre, en 1820, par le département de Seine et Oise. Il a été nommé conseiller d'état, peu de jours après que M. de Châteaubriand, son ami, a été élevé au ministère. Il est propriétaire et l'un des principaux collaborateurs du journal des débats. M. Bertin est aussi l'un des principaux chefs d'une coterie qui a toute l'intolérance d'un parti, et qui a exercé une assez grande influence sous le ministère Châteaubriand. Elle se compose de quelques hommes d'un talent véritable, mais dont les prétentions sans mesure vont quelquefois jusqu'au ridicule, et ne conçoit pas, dans l'opinion qu'elle a d'elle-même, comment la France n'est pas à ses pieds pour la supplier de la gouverner. Au reste, en donnant sa démission du conseil d'état, lorsque le porte-feuille des affaires étrangères a été retiré à M. de

Châteaubriand, M. Bertin a donné un exemple fort noble et qui trouvera peu d'imitateurs. Lorsque la France a perdu l'un des plus illustres défenseurs de ses libertés, M. Bertin de Veaux a été remarqué, dans l'immense cortége qui accompagnait la dépouille mortelle du général Foy. Nous nous reprocherions de ne pas consigner ici un fait aussi honorable pour ce député, mais nous regrettons vivement qu'une autre opposition n'ait pas cru devoir imiter ce noble exemple. Les opinions de parti doivent s'éteindre lorsque tous les intérêts de la vie finissent. Ce serait pour la nation tout entière un exemple sublime, d'une profonde moralité, et qui, sans doute influerait puissamment sur elle-même, que celui de ses représentans oubliant, ne fût-ce qu'un jour, sur le seuil de la tombe d'un de leurs collègues, les opinions politiques qui les divisèrent, pour se rappeler seulement qu'ils sont hommes et qu'une même destinée les attend. Que sont pour l'homme, à ce moment suprême, tous les intérêts de la vie, devant le grand intérêt qui commence, et à quoi se réduisent alors toutes les oppositions !

BERTON (Jean-Baptiste) maréchal-de-camp dans l'armée française, naquit, en 1774, à Francheval près Sédan, département des Ardennes, d'une famille bourgeoise honorable et jouissant d'une assez grande aisance. Il fit ses premières études à Sédan; entra, à peine âgé de 17 ans, à l'école militaire de Brienne, au moment où Napoléon en sortait, et ne quitta cette école qu'à l'époque de la formation de l'école d'artillerie de Châlons où il fit son apprentissage. Nommé, en 1792, sous-lieutenant dans la légion des Ardennes, il fit avec ce corps, les campagnes de l'armée de Sambre et Meuse; obtint le grade de capitaine; passa, peu après, dans l'état-major de Bernadotte, et suivit ce général en Hanovre, à Austerlitz et en Prusse pendant les campagnes de 1806 et 1807. Il rendit d'éminens services à la bataille de Friedland, et le maréchal Victor, depuis duc de Bellune, qui avait pris le commandement du corps d'armée de Bernadotte, blessé au pont de Spandau, lui promit de solliciter pour lui le grade de colonel. Envoyé à l'armée d'Espagne avec le corps d'année de Victor duc de Bellune, dans lequel il était employé, Berton, qui s'était distingué à la bataille de Spinosa, fut présenté, en 1808, à Napoléon, lors de la revue de Burgos, par ce maréchal, comme le premier chef d'escadron de son armée, pour les talens et la valeur. Ils demanda, en même temps, pour lui le grade de colonel. Toutefois, aucun régiment n'étant vacant à cette époque, l'empereur l'avait déjà nommé major, lorsque, après quelques instans de réflexion, il ajouta : « je vous fais adjudant-commandant, vous êtes un bon officier, je me souviendrai de vous; » et en effet, peu de temps après il fut nommé chef d'état-major du général de Valence, d'où il passa à l'état-major du 4e corps, sous les ordres du général Sébastiani. Il continua à se distinguer aux batailles de Talaveyra, d'Almonacid, et se fit si particulièrement remarquer, par son sang-froid et son intrépidité, à celle d'Ocagna, où il commandait les lanciers polonais, que le prince Sobieski, auprès duquel il venait d'être blessé, l'embrassa en présence du régiment, en lui annonçant : « qu'il allait demander pour lui la croix du mérite militaire, et que les Polonais seraient fiers de la voir briller sur sa poitrine. » A la tête d'un détachement de 5000 hommes, appartenant au cinquième corps, Berton se rendit maître de Malaga, défendu par 7000 Espagnols qui s'y étaient renfermés après l'occupation de Séville par les troupes françaises, et fut nommé gouverneur de cette place par le maréchal duc de Dalmatie (Soult). Il y soutint avec succès quelques attaques; mais après la perte de la bataille des Arapiles, il fallut évacuer l'Andalousie, et dans ces retraites, plus ou moins malheureuses, le colonel Berton ne cessa de développer de grands talens et une haute valeur. Nommé maréchal-de-camp, le 30 mai 1813, il commanda avec beaucoup de distinction une brigade à la bataille de Toulouse, qui fut livrée, le 10 avril 1814, par le maréchal duc de Dalmatie, à un ennemi dont les forces étaient fort supérieures aux siennes. Mis en demi-solde après la restauration de 1814, le général Berton reprit de l'activité le 20 mars 1815, et commandait, à la bataille de Waterloo, une brigade du corps du général Excelmans, composée des 14 et 17e de dragons. De retour à Paris, après la seconde restauration, il y fut arrêté et remis en liberté cinq mois après, sans forme de jugement et sans avoir pu connaître seulement les motifs de son arrestation. Cette injustice révoltante excita tout son ressentiment, et le jeta dans les rangs d'une opposition hostile. Toutefois, elle n'éclatait encore

que dans ses discours ; mais toutes ses correspondances annonçaient, dès lors, combien le ministère lui était devenu odieux. Il publia un ouvrage intitulé : *Commentaire sur la force des gouvernemens*, dans lequel, sous le voile de l'allusion, il faisait une critique animée et mordante du système et des opérations du gouvernement français. Ayant envoyé cet ouvrage à l'archiduc Charles, il en reçut, presque immédiatement, une réponse, en date de Vienne, 25 juillet 1820, par laquelle ce prince le remerciait, dans les termes les plus polis et qui annonçaient une parfaite connaissance de la question, de l'envoi de ce commentaire. La justice que lui rendait un prince étranger, ne faisant qu'accroître le vif ressentiment de Berton contre l'ingratitude de son propre gouvernement, il se fit inscrire à la société des amis de la liberté de la presse ; publia un écrit qui, en faisant honneur à l'étendue de ses connaissances militaires, prouve néanmoins que ses idées politiques étaient peu exactes; et adressa à la chambre des députés des pétitions, où il se plaignait avec beaucoup d'amertume de la conduite que tenait, à son égard, le ministre de la guerre Latour-Maubourg, lequel crut sans doute devoir punir une offense qui lui était toute personnelle, en fesant rayer le général Berton des contrôles de l'armée. Cette rigueur ou, si l'on veut, cette vengeance n'était pas propre à réconcilier le général avec le gouvernement dont il croyait avoir déjà tant à se plaindre. Entré dans la carrière des ressentimens, il ne mit plus de bornes au sien, et s'engagea, avec la plus inconcevable imprévoyance, de la part d'un homme d'un mérite aussi distingué, dans la conspiration qui devait lui coûter la vie. Parti de Paris, en janvier 1822, Berton qui, par des paroles imprudentes prononcées dans diverses réunions, avait redoublé la surveillance que la police exerçait déjà sur lui, se rendit à Brest, à Rennes, et enfin à Saumur, et forma des liaisons avec un grand nombre d'habitans de ces villes et des environs. Dans la nuit du 20 février, il quitta Saumur et se rendit à Thouars, où il avait des intelligences avec le commandant de la garde nationale, l'adjoint du maire et plusieurs autres personnes. Enfin, le 24 du même mois, à 4 heures du matin, le général Berton, revêtu de son uniforme, arbore la cocarde et le drapeau tricolores dans la ville de Thouars; proclame un gouvernement dont il déclare membre cinq députés remarquables de l'opposition; fait et publie des proclamations dans lesquelles il annonce que le mouvement qui s'opère à Saumur éclate simultanément sur tous les points de la France ; et enfin, secondé d'un assez grand nombre de personnes et prenant le titre de commandant-général de l'armée de l'Ouest, il s'empare de l'autorité, et pourvoit au remplacement de ceux des fonctionnaires publics qu'il destitue, en même temps qu'il confirme ceux dont il connaît les sentimens secrets. Le cri de *vive la liberté* se fit alors entendre simultanément sur plusieurs points. A ce cri accouraient, de tous côtés, une foule d'habitans qui se réunissaient aux forces en marche sur Saumur, et que l'acte d'accusation, qu'il est difficile de croire sur ce point, porte seulement à 15 hommes à cheval et cent vingt hommes à pied. Nous disons qu'il est difficile d'accorder quelque confiance à l'assertion de l'acte d'accusation du procureur général Mangin, puisque, en effet, quelques lignes plus bas, cet acte se contredit lui-même, en annonçant : « que, malgré le *grand nombre* d'individus qui sont entrés dans la conspiration, les autorités de Saumur étaient dans la sécurité la plus profonde ». Arrivé, à 3 heures après midi, à Montreuil, distant de 3 lieues de Saumur, le brigadier de la gendarmerie donna connaissance aux autorités de cette dernière ville de ce qui se passait sur le point où il se trouvait. La troupe de Berton avait déjà dépassé le pont *Fouchard*, lorsqu'à la suite de pourparlers avec le maire, le général donna l'ordre de rétrogader. Il barricada le pont et établit des postes pour éviter toute surprise. Berton perdit ainsi plusieurs heures, pendant lesquelles un conseil de guerre, tenu à Saumur, décidait qu'on attendrait le jour pour charger l'ennemi. Cependant des communications avaient lieu entre les insurgés et les habitans, dont la plupart ne se montraient point contraires à l'entreprise, mais craignaient de se compromettre, en se déclarant hautement. Berton occupa sa position jusqu'à minuit environ ; mais ce qui prouve jusqu'à quel point cette entreprise avait été mal concertée, c'est qu'à la seule nouvelle de la décision du conseil de guerre de Saumur, Berton, qui n'aurait dû rien commencer sans s'être parfaitement assuré de la grande majorité des élèves de l'école de cavalerie qui occupait

le château-fort, où se trouvait un dépôt d'armes considérable, dont la possession le mettait en état d'armer tous ceux qui venaient en très-grand nombre se joindre à lui, Berton, disons-nous, se hâta de donner des ordres pour effectuer sa retraite. Il la fit avec ordre, et en montrant une sécurité qu'on explique par l'inactiondes forces qui lui étaient opposées, mais qui est d'autant plus étrange qu'il ne pouvait se dissimuler que, par le seul fait de cette retraite,qui le privait de la plus importante de ses ressources, son entreprise était avortée, ses partisans découragés, et lui-même incessamment réduit à chercher son salut dans la fuite. Doué de plus de courage personnel et de force de caractère que de prévoyance, Berton, malgré ces trop justes sujets d'alarme, ne se montra point effrayé. Il coucha à Montreuil, s'y rafraîchit avec ses troupes, et continua sa marche jusqu'à Brion, d'où il avait dessein de se replier sur Thouars. Toutefois, le temps qu'il avait perdu dans ces marches, avait été utilement employé par les autorités civiles et militaires de cette ville, où tout avait été disposé pour y rendre son retour impossible. Il fallut donc se séparer. Plusieurs des chefs prirent la fuite, et Berton lui-même erra, pendant quelques jours,dans les départemens des Deux-Sèvres et de la Charente Inférieure, où l'on perdit sa trace. Il disparut ainsi pendant près de quatre mois, et on le croyait passé en Espagne, lorsqu'on apprit tout à coup qu'il avait été arrêté, le 17 juin, dans la maison de campagne d'un notaire, nommé De Lalande, résidant à Laleu, commune de St.-Florent, par un sous-officier de carabiniers, nommé Wolfel, fait officier depuis pour ce fait, et qui, dans cette circonstance, a joué un rôle tout à fait indigne de sa noble profession. Cet homme, qui s'était introduit, à Saumur, dans la confidence de quelques imprudens amis de Berton, avait réussi à les convaincre de sa bonne foi, et du désir qu'il avait de se rendre utile à leur cause. On le crut, et, en peu de jours, il fut mis en relation avec l'infortuné général, auquel il amena successivement trois carabiniers, l'assurant qu'il pouvait entièrement compter sur ces hommes pour l'exécution des desseins dont il l'avait déjà entretenu. C'est surtout ici que la confiance insensée de Berton, coupable du crime de lèse-majesté au premier chef, ne pouvant en méconnaître les conséquences, et sûr que l'œil de la police devait être ouvert sur tout le pays, devient plus impossible à comprendre et à expliquer. Il paraît certain que quatre mois de repos et le profond secret gardé sur toutes les recherches dirigées contre lui, avaient réussi à le convaincre que la poursuite de cette affaire était abandonnée, lorsqu'un jour, revenant de la chasse avec ce Wolfel, et rentrant dans la maison de M. De Lalande où ils devaient dîner avec quelques autres personnes, tout-à-coup Wolfel couche en joue le général, en lui disant : « vous êtes prisonnier ». Les trois autres carabiniers en firent autant. « Je ne m'attendais pas à cela de votre part », lui dit Berton avec sang-froid, « vous qui venez de m'embrasser ». Wolfel le menaça de faire feu sur lui au moindre mouvement, et sortit presqu'au même instant, le laissant sous la garde d'un carabinier qui le tenait en joue, pour aller chercher un détachement de carabiniers qui avait été aposté à peu de distance de la maison. Un individu, nommé Magnan, s'étant présenté, Wolfel lui ordonna de s'arrêter, et, en même temps, fit feu sur lui et l'étendit roide mort. Peu de temps après, le détachement de carabiniers entra, s'empara de la personne du général Berton, et le conduisit prisonnier dans le château de Saumur. Traduit à la cour royale de Poitiers, avec 55 personnes arrêtées avant et après lui et considérées comme ses complices, Berton trouva, dans le procureur-général Mangin, exerçant les fonctions du ministère public près de cette cour, non un magistrat intègre, impassible comme la loi dont il est l'organe, uniquement occupé du maintien de l'ordre social et de la punition des actes dirigé contre l'état, mais un ennemi personnel, acharné, implacable, furieux, et qui paraissait avoir fondé toute l'espérance de son avancement sur le sang de l'accusé qu'il était chargé de poursuivre. Berton fut successivement débouté de ses demandes préjudicielles tendantes à recuser la cour d'assises en évoquant l'affaire à la chambre des pairs, ou à faire appeler en témoignage les agens du gouvernement qui nommaient le jury, demandes qui, toutes, étaient fondées en droit. Il le fut encore dans le choix de ses défenseurs, dont deux, MM. Merilhou, du barreau de Paris, qui vient d'ajouter un nouvel éclat à sa réputation, déjà si brillante,

par la défense du *Courrier Français*, et Mesnard, du barreau de Rochefort, en qui il avait une confiance plus particulière, lui furent refusés par le garde-des sceaux; et lorsqu'enfin on lui en eut nommé un d'office (l'honorable M. Drault) dans le barreau de Poitiers, il ne put ni s'entretenir avec lui, ni lui transmettre des notes écrites, ni recevoir ses conseils. A peine fut-il permis à l'infortuné général de voir son défenseur et de lui dire quelques mots à travers deux grilles, dont les barreaux étaient très-rapprochés, et en présence du geolier et de deux gendarmes. Si ces affreux détails, que l'on croirait lire dans l'histoire d'une peuplade de barbares, sont connus aujourd'hui, c'est seulement parce que, lors des débats, Berton a pu les rendre publics; mais ils ne donnent encore qu'une faible idée des tourmens préparatoires, auxquels l'infortuné fut soumis pendant 3 mois et dix-huit jours, c'est-à-dire depuis le 17 juin 1822 jusqu'au 5 octobre de la même année, jour de son supplice. La défense prononcée par Berton fut pleine de dignité, et même de force et de vérité, en tout ce qui était étranger au fait en lui-même, lequel, aux yeux d'un gouvernement constitué, n'était, il faut le dire, susceptible d'aucune justification. Personne n'ignore aujourd'hui qu'il avait été au pouvoir du général de se soustraire à l'échafaud et même à la prison, en acceptant l'offre qui lui était faite de passer en Espagne avec plusieurs officiers qui l'avaient accompagné dans l'échauffourée de Saumur; mais il avait résisté constamment à toutes les propositions de ce genre, et n'a pas démenti depuis, un seul instant, la noble fermeté de son beau caractère, devant des juges sur les bancs desquels il voyait siéger un bourreau (Mangin). Cédant à un besoin impérieux que tout homme trouve au fond de son cœur, celui de conserver son existence, et comme s'il eût ignoré que rien ne pouvait le soustraire à la mort, il apporta quelquefois dans sa défense des considérations qui ne pouvaient être d'aucun effet sur l'esprit des juges les moins prévenus. Il affirma, par exemple, « que le mouvement du 24 février, à Thouars, n'avait eu, aux termes des statuts des chevaliers de la liberté, par lesquels il était opéré, d'autre but que de soutenir le gouvernement du roi, en combattant les ennemis de la charte » assertion qui, dans l'espèce, impliquait une apparente contradiction, car personne n'a oublié, sans doute, qu'à l'époque dont nous parlons, le ministère portait successivement atteinte aux dispositions les plus importantes du pacte fondamental, et laissait assez connaître, autant par la direction qu'il paraissait décidé à suivre que par le nom du plus influent de ses membres (Mr. de Villèle), qui, placé aujourd'hui à la tête de l'administration avait autrefois protesté contre la charte, qu'il ne laisserait subsister, de cette première loi des Français, que ce qu'il ne serait pas en son pouvoir d'en détruire. Il est très-probable que Berton n'entendait, par le mot *gouvernement* que l'action royale séparée de l'administration, et cette interprétation de ses sentimens n'aura rien d'invraisemblable pour ceux qui ont connu ses idées politiques. Berton devint surtout sublime et arracha des larmes, lorsque, rappelant tous les traits de férocité exercés par le procureur-général à son égard, il fit, contre cet homme, que nous répugnons à désigner sous le nom de magistrat, un acte véritable d'accusation, fondé sur des faits positifs, et qui, malgré le silence dans lequel s'était efforcé de les ensevelir ce Mangin, auquel la fureur a constamment tenu lieu de talent pendant ces longs débats, commençaient à se faire jour de toutes parts, et inspiraient l'horreur la plus légitime contre leur auteur. Pour mettre nos lecteurs à même de fixer leur opinion sur celle que nous émettons ici nous-mêmes, nous allons mettre sous leurs yeux une partie de la défense de Berton; nous la donnons avec d'autant plus de confiance, que nous savons à ne pas en douter, qu'en tout ce qui tient aux faits et au désir qu'avait le général de ne point abandonner les imprudens coopérateurs de son entreprise, elle est l'expression fidèle de la vérité

« Messieurs les jurés, j'ai été long-temps le maître de ne pas paraître devant vous; j'aurais pu m'embarquer pour l'Espagne aussi facilement que l'ont fait les officiers qui étaient avec moi; long-temps après leur départ, j'ai eu encore à ma disposition un bâtiment pour m'y conduire. Plusieurs personnes dans le pays où j'étais, m'engageaient continuellement à m'y rendre, entre autres une dame qui avait fait d'avance les frais et les préparatifs de mon voyage; mais j'ai pensé que fuir loin de la France

tait indigne de moi, et que je commettrais une lâcheté en quittant son territoire, endant qu'un certain nombre de mes coccusés étaient dans les fers. De grands atérêts particuliers m'appelaient pourtant n Espagne. Ce que je dis, messieurs, ne ous étonnerait pas si j'avais l'honneur 'être mieux connu de vous. J'ai eu même intention de me constituer prisonnier vec les autres accusés, afin de pouvoir aire connaître la vérité à messieurs les uges, et je l'eus fait, si un autre homme que M. Mangin eût été procureur-général près cette cour.....

» On n'a rien épargné, messieurs, pour ácher de nous avilir à vos yeux : les épihetes les plus offensantes, peu généreuses envers des accusés, de la part d'un magistrat revêtu d'aussi éminentes fonctions, ont montré un caractère irascible et peu le dignité. Le courage que l'on croit déploy er lorsqu'on est certain de ne courir ucun risque, de n'être exposé à aucun langer, n'est qu'une fanfaronade ridicue; et quand M. le procureur-général s'est cru autorisé, sur un faux rapport, à se servir envers nous du mot de *lâcheté*, aous l'avons méprisé.....

» M. le procureur-général, par un jugement anticipé, m'a qualifié d'ex-général, sur son acte d'accusation, sans connaître la cathégorie dans laquelle je me trouvais. J'ai été mis à la solde de réforme au 1er. août de l'année dernière, ce qui ne diminue que les appointemens, mais cela n'ôte pas le grade : on peut même être remis tout à coup en activité.....

» Au fond de la tranquille retraite, où je gémissais sur la détention de mes co-accusés, j'ai eu l'occasion de lire des journaux; et n'ayant pas trouvé le nom de Grandménil parmi ceux des hommes arrêtés ou fugitifs, j'ai craint qu'on ne cherchât de nouveau à exciter les habitans des campagnes surtout, à faire des tentatives inutiles et dangereuses pour delivrer leurs concitoyens.

» Je désirais pouvoir revenir dans le département de Maine-et-Loire, dans les environs de Thouars, y voir quelques citoyens notables, afin qu'ils pussent d'abord faire connaître aux prisonniers que je ne m'étais pas sauvé en Espagne, comme l'avaient annoncé tous les journaux; et le premier fut celui des *Débats*, qui m'avait fait embarquer près de La Rochelle. En second lieu, je voulais detromper ceux qui n'étaient point compromis, et les empêcher de se compromettre, et c'est ce que j'aurais fait; j'aurais rendu un plus grand service que ne l'a fait le maréchal-des-logis Wolfel, en devenant un des suppots de la police.

» J'ai su que Grandménil avait envoyé quelqu'un à ma recherche, qui n'a pu me trouver, mais qui avait pu acquérir des présomptions que j'étais dans la Saintonge. Il y est venu lui-même. Par la ténacité de ses recherches, il a trouvé moyen de me faire parvenir une lettre, par laquelle il me priait de le recevoir. J'y consentis. Il me parla de suite de toutes les arrestations qu'on avait faites; je ne les croyais pas aussi nombreuses. Il vit la peine que cela me causait; il me parla alors de l'esprit de quelques maréchaux-des-logis des carabiniers; je lui répondis que tout ce qu'il me disait ne m'apprenait autre chose, sinon qu'il allait au moins cette fois là se faire arrêter, s'il n'en compromettait pas d'autres, et qu'un régiment qui avait à peu près, comme tous les autres, cinquante sous-officiers et autant d'officiers, n'était pas à la disposition de quelques individus; qu'il devait en croire mon expérience militaire. Il me supplia de venir voir cela par moi-même; je lui répondis que je le voulais bien, si on me promettait de suivre mes conseils; il me le promit, et cet homme avait beaucoup d'influence dans les campagnes. Quelques jours après j'entrepris ce voyage, qui pouvait me donner l'occasion de calmer les esprits s'il était nécessaire; d'empêcher les gens trop crédules de se compromettre, en même temps que j'aurais pu faire connaître que je n'avais pas quitté la France....

» Je reviens à l'acte d'accusation dressé par M. le procureur général, et je déclare qu'il est faux en principe et dans ses conséquences, et par les suppositions et inductions qu'il renferme.

» Le mouvement qui eut lieu à Thouars le 24 février dernier, n'avait pas pour but de renverser le gouvernement du roi, et était encore bien moins dirigé contre S. M., puisqu'il était l'œuvre des chevaliers de la liberté, dont le premier acte de leurs statuts est *le maintien et la conservation du roi et de l'auguste famille régnante, le soutien de la Charte*, avec l'engagement de combattre les ennemis de la liberté, qui sont ceux de la Charte. Je ne me rappelle pas bien si ce sont là les

propres mots de ce premier article, mais je suis sûr que tel en est le sens; il m'a été lu à Saumur, en présence de beaucoup de chevaliers de la liberté, qui m'ont juré d'y persister entièrement et m'ont fait promettre d'y adhérer; personne de nous n'a dû ni pu parler de gouvernement provisoire en France.

» Il n'est pas vrai que je sois le chef de cette entreprise; il ne m'est pas plus permis de m'en faire les honneurs que de m'attribuer celui d'avoir fait arborer les trois couleurs nationales, que S. M. Louis XVIII a portées, qui ont depuis flotté avec gloire dans les quatre parties du monde, et sous lesquelles le nom français s'est immortalisé: aucune puissance de la terre ne peut détruire ces vérités. La résolution était prise d'arborer les trois couleurs, et je n'avais pas le droit d'en décider autrement.

» Le mouvement qui a eu lieu à Thouars n'a point été préparé par moi; il a pu être déterminé par ma présence; il aurait pu avoir lieu sans moi. Je n'y ai rien organisé, je n'y connaissais personne, j'y ai trouvé ce qui y existait. On ne crée pas de semblables choses dans un jour ni dans un mois; mais c'est le fruit d'un grand et long mécontement. Il faut s'être communiqué longtemps et souvent les mécontemens réciproques, pour en venir au point de prendre un parti. J'ai laissé chacun libre d'y participer ou de se retirer, ce que quelques uns ont fait. Les proclamations dont il est question dans l'acte d'accusation ne m'étaient pas connues. Je ne les ai point lues; j'ignore qui les a faites, qui les a apportées à Thouars, ou si elles ont été faites dans cette ville; elles ne sont point signées par moi, et je n'en suis pas l'auteur. La plupart des accusés, ici présens, n'étaient point sur la place quand on les y a lues.

» M. le procureur-général prétend en outre que mon nom est cité dans une procédure instruite à Nantes contre des carbonari, et dans une insurrection militaire de La Rochelle, du mois de mars dernier, deux choses dont je n'ai eu connaissance que par son acte d'accusation. Où est la preuve de ces assertions erronées? quelques délations, peut-être soufflées aux oreilles de quelques malheureux inculpés, afin de leur faire espérer leur grâce, qu'on attache, pour les tromper, au prix honteux d'une fausse dénonciation, dont on adoucit l'expression en l'appelant révélation.

» Je ne suis point chevalier de la liberté; si je l'étais, je serais loin de le désavouer, et j'ignore ce que c'est que les carbonari, dont M. le procureur-général m'avait parlé lors de mon interrogatoire, et que par son acte d'accusation il semble confondre avec les chevaliers de la liberté....

» Nous avons été conduits devant vous, messieurs, dans des cages montées sur quatre roues, enchaînés deux à deux, traversant deux haies de soldats, précédés et suivis par des pelotons d'infanterie et de cavalerie, tandis que les rues aboutissant à celles qui conduisent de la prison au palais, sont en outre barrées par des troupes. Vu les mesures extraordinaires de sûreté, la gendarmerie, qui voyait sa responsabilité très à couvert, prit sur elle de nous ôter les fers; le général Malartic ordonna qu'on nous les remît; on fit des représentations à la cour sur les accidens qui pouvaient en résulter; elle ordonna un traitement plus humain. On nous ota une seconde fois nos fers; le même général ordonna alors de nous attacher avec des cordes, ce qui a eu lieu jusqu'aujourd'hui.

» M. le procureur-général Mangin a fermé l'entrée de la prison à mes enfans, venus exprès de Paris pour me voir, avec une permission du ministre de la guerre qui les autorisait à rester trois jours à Poitiers; et ils étaient partis, l'un d'Avignon, l'autre de Nantes, pour aller solliciter cette permission à Paris. On m'a refusé la consolation d'embrasser mes deux fils. Veuillez bien remarquer, messieurs, afin de pouvoir juger toute l'étendue de la dictature de M. le procureur-général du roi, qui n'a pas voulu permettre que je les visse, que mes fils avaient une permission d'un des ministres du roi, spécialement pour venir me voir et rester trois jours à Poitiers. Cette épreuve, messieurs, m'a causé bien du chagrin, et c'est ce que l'on voulait. Mes enfans ont dû retourner de suite à Paris, avec une douleur égale à la mienne; mais indépendamment de l'ordre du ministre de la guerre, ils obtinrent bien vite celui du ministre de l'intérieur, tenant le portefeuille de la justice, pour communiquer avec leur père. M. le procureur-général n'a pas pu s'y refuser cette fois-ci, ni leur faire faire antichambre dans la cour, comme la première fois; on s'est contenté de faire prendre des mesures surabon-

dantes, des précautions de surveillance, pendant que mes deux fils étaient à mes côtés, sous les verrous. M. le procureur-général n'a pas voulu permettre qu'ils dînassent une seule fois avec moi.....

» Je ne puis répondre à tout ce que vous a dit hier M. le procureur-général; c'est ce qu'il avait déja dit dans son acte d'accusation. Il m'a de plus noté comme un collaborateur de *la Minerve ;* c'est m'accorder trop de mérite que de m'associer aux écrivains qui rédigeaient cette feuille périodique. Je me rappelle d'y avoir fait insérer trois lettres, l'une pour réfuter des injures que lord Stanhope avait vomies contre la nation française; l'autre en réponse à l'Ermite de la Province, qui avait rendu compte de la bataille de Toulouse, et elle avait pour but de faire connaître une action d'éclat, la plus intrépide, faite par un nommé Vincent, maréchal-des-logis au 22e régiment des chasseurs. La troisième était en faveur du général Cambronne, que des journaux avaient attaqué. Je n'ai jamais eu d'autres rapports avec *la Minerve ;* chacun pouvait y faire insérer des lettres.

» M. le procureur-général vous a présenté le prétendu comité directeur, sur des preuves morales, comme le Vieux de la Montagne, qui faisait partir du mont Liban un homme pour aller assassiner saint Louis, et qui, sur d'autres rapports avantageux à ce monarque, envoya un second émissaire pour donner contre-ordre. Il vous a parlé de son indulgence, messieurs, et il vous demande beaucoup de sang. Si votre conscience vous dit qu'il faut en verser, je ferai bien volontiers le sacrifice du mien; j'en ferais surtout le sacrifice avec joie, s'il pouvait rendre la liberté à tous ceux qui m'ont suivi jusqu'à Saumur. Vous pouvez les épargner, messieurs; aucun sentiment intérieur ne doit vous en faire de reproche; je désirerais, en ce cas, pouvoir fournir à moi seul assez de sang pour apaiser la soif de ceux qui en paraissent si altérés. Pendant vingt ans, j'en ai versé sur quelques champs de bataille; j'y ai épargné celui des émigrés lorsqu'ils se battaient contre nous. J'en ai sauvé, comme bien d'autres de mes compagnons d'armes l'ont fait; et cette générosité avait ses dangers. Je n'ai jamais fait couler une goutte de sang français. Celui qui me reste est pur; il est tout français.

» J'ai exposé long-temps ma vie avec gloire pour mon pays. Si je devais la perdre par la main de mes concitoyens, je leur présenterais encore ma poitrine avec le même courage que j'ai toujours montré devant les ennemis de la France. Nos noms, messieurs, seront inscrits ensemble dans l'histoire : la France et l'Europe nous jugeront sévèrement et sans partialité. Quoi qu'il puisse arriver, mon cœur n'a rien à craindre, et ma devise, comme elle a toujours été, sera celle-ci :

» *Dulce et decorum est pro patriâ mori.* »

Pendant tout le cours de cette procédure, un homme a mérité, à un moindre degré toutefois, que l'atroce Mangin (car il est dans la cruauté même un point auquel il n'est pas donné à tout le monde d'atteindre), de partager la funeste renommée de ce procureur-général, en fait de précautions barbares et inutiles; cet homme est le général comte de Malartic, commandant alors, et encore aujourd'hui, le département de la Vienne; lorsqu'après 17 jours de débats, le 12 septembre 1822, Berton et cinq de ses coaccusés eurent été condamnés à mort, M. de Malartic refusa toute communication entre ces infortunés et leurs défenseurs, avec une dureté qui révolta tous les spectateurs de cette lugubre et dernière scène. Loin de faciliter au fils du général Berton, les moyens de voir et de consoler son père près de monter à l'échafaud, il fit consigner ce jeune homme à domicile sous la surveillance des gendarmes, avec défense de le laisser communiquer au dehors, et osa prendre sur lui la responsabilité terrible d'ôter à l'infortuné qui, dans quelques instans, n'allait plus appartenir à la terre, le bonheur d'embrasser pour la dernière fois ses enfans. C'est au juge suprême seul qu'est réservé le droit de donner à de tels actes la récompense qui leur est due; le nôtre, à nous, c'est de les signaler. Dans une affaire politique de cette gravité, d'après les justes alarmes du gouvernement et le soin avec lequel les jurés avaient été choisis parmi les hommes que leur position sociale et leurs opinions politiques connues et exprimées plusieurs fois publiquement, devaient rendre les ennemis naturels du général, on devait bien penser que tout espoir de cassation était perdu; aussi la demande en fut-elle promptement reje-

tée. Ce fut dans la nuit du 4 au 5 octobre 1822 que la décision de la cour suprême parvint à Poitiers ; elle fut communiquée aux condamnés le 5, à 7 heures du matin, à 8, on commença les apprêts de l'exécution. Le greffier s'étant présenté à la prison pour donner lecture aux condamnés Berton et Caffé de l'arrêt de la cour de cassation qui rejetait leur pourvoi, Berton, après avoir entendu les premières phrases, interrompit le greffier avec impatience, en lui disant : « c'est bon, c'est bon, en voilà bien assez ». Il se plaignit alors de ce qu'on n'avait pas fait venir un barbier pour le faire raser. L'exécuteur arriva ensuite pour arranger les vêtemens et les cheveux du général. Il coupa tout le collet de l'habit et rasa les cheveux du cou. « Ne pouviez-vous pas, lui dit Berton avec le plus grand sang-froid, vous contenter de rabattre le collet de mon habit, sans le couper ainsi ? » à onze heures, on le fit passer dans la cuisine de la prison où l'attendaient deux missionnaires. « Messieurs », leur dit-il en les apercevant « dispensez-vous de m'accompagner; je sais aussi bien que vous tout ce que vous pourriez me dire ; je n'ai pas besoin de votre ministère. » Une petite charrette découverte attendait le général dans la cour de la prison ; il y fut placé les mains liées derrière le dos, ayant les deux missionnaires à sa droite et à sa gauche, et derrière lui l'exécuteur auquel il avait demandé de le soutenir, « attendu, disait-il, que n'ayant pas les bras libres, le mouvement de la charrette aurait pu le renverser. » Les ecclésiastiques placés à ses côtés, lui ayant adressé quelques paroles auxquelles le général ne prêtait point attention, cessèrent de lui parler, et se couvrirent le visage de leurs mains, jusqu'au lieu de l'exécution. Berton qui, par sa taille élevée, dominait les deux missionnaires, promenait sur la foule des regards assurés. Arrivé au lieu du supplice, il franchit avec calme et fermeté les degrés de l'échafaud, cria : *vive la liberté, vive la France !* et reçut le coup fatal. La douleur était peinte sur le front du petit nombre de spectateurs qui assistaient à ses derniers momens ; et comment des Français s'en fussent-ils défendus à l'aspect de ce sang, si souvent répandu pour la gloire et le salut du pays, sur tant de champs de bataille, et dont les derniers restes coulaient maintenant sous la hache du bourreau ? La justice humaine satisfaite ; il n'y avait plus que des larmes à verser sur la fin tragique d'un homme, coupable un moment sans doute, mais dont les talens et la bravoure avaient dans d'autres temps illustré son pays, et méritait un meilleur sort. On est épouvanté au seul souvenir de tout le sang qui a été versé, dans cette année 1822, par suite de condamnations prononcées pour fait de conspiration ou d'embauchage. Ce fut sous ces funèbres auspices, trop bien justifiés depuis par l'anéantissement successif de toutes les libertés nationales, auxquelles, grâces au prince éclairé que sa naissance rapproche le plus du trône, la liberté de la presse, constamment menacée, a survécu seule jusqu'à ce jour, que s'installa le ministère Villèle. Rappeler le nom de ces malheureuses victimes de leur imprudence ou des plus effroyables combinaisons, ne nous paraît pas une chose inutile. Sirjan, sous-officier, fusillé à Tours. — Vallée, capitaine de l'ex-garde impériale, décapité à Toulon, le 4 mai. — Adolphe Maillard, adjudant du même corps, fusillé à Bayonne, le 17 août. — Boriès, Pommier, Raoulx et Goubin, sous-officiers dans le 45e. régiment de ligne, jeunes infortunés décapités à Paris, en septembre. — Caron, lieutenant-colonel du même corps, fusillé à Strasbourg, le 1er. octobre. — Berton, maréchal de camp, décapité à Poitiers, le 5 octobre. — Guillaume Saugé, riche propriétaire, décapité à Thouars. — Pierre Caffé, ancien chirurgien-major et membre de la légion d'honneur, condamné à mort avec Berton, s'est soustrait à l'échafaud, le matin même du supplice. Cinq autres condamnations à mort prononcées contre plusieurs autres individus, ont été commuées en 20 ans de prison. — Onze condamnations à mort, à Poitiers ; sept à Colmar, et un grand nombre d'autres, à Nantes et à Saumur, ont été portées contre des contumaces..... Total de celles qui ont frappé des hommes chers à la patrie par leurs services, et qu'un moment d'égarement a rendus coupables ; onze en six mois !... L'illustre Fox avait coutume de dire, que la plus affreuse des révolutions était une restauration. Peu d'années après la mort de ce grand homme, la France s'est chargée de donner une nouvelle preuve de cette terrible vérité !

BERTRAN-DE-LYS (Manuel), d'ori-

ine française, et député aux cortès de 822, était un riche boulanger de Valence. En janvier 1819, l'un de ses fils, compro nis dans la conspiration du capitaine Vidal ontre la tyrannie d'Elio, alors gouver- neur de Valence, fut pendu par les ordres e celui-ci, qui, après l'exécution, vint epaître ses regards du spectacle des ca- davres de ses victimes. Bertran-de-Lys 'attacha fortement, à cette époque, au ystème constitutionnel. Elu député par es concitoyens, il se fit d'abord remar- quer, dans l'assemblée des Cortès, par ne exaltation outrée, mais qui ne dura as long-temps. A une époque postérieure, l passa pour s'être réconcilié avec la cour. l dut néanmoins quitter l'Espagne, après e rétablissement du pouvoir absolu, et int se réfugier en France. Ce qui prou- erait que la sévérité des soupçons élevés ontre lui a été exagérée, c'est que les ournaux français ont annoncé, il y a uelque temps, qu'il avait reçu l'ordre de uitter la France. Bertran-de-Lys n'a ucune sorte d'instruction et parle même rès mal le castillan.

BERTRAND (Henry-Gratien, comte); e général, revenu en Europe après la nort de Napoléon, a obtenu la cassation u jugement inique qui l'avait condamné mort, et mène, depuis cette époque, vie la plus retirée. On a dit plusieurs ois qu'il était sur le point de faire impri- ner ses mémoires; nous sommes fondés croire ce bruit dépourvu de tout fonde- ent. Il est très-probable que si le comte ertrand, beau-frère du duc de Fitz-Ja- es avec lequel il s'est reconcilié, se dé- ide jamais à publier des mémoires, cet uvrage ne sera rendu public qu'après sa nort.

BESSIÈRES (Georges), maréchal-de- amp au service d'Espagne, né dans les nvirons de Montpellier, d'une famille obs- ure, quitta la France, afin de se soustraire la conscription, et passa en Espagne. Il abitait Barcelone en 1808, et entra, à ette époque, en qualité de domestique, hez le général Duhesme, gouverneur e cette ville. Admis comme soldat, dans es rangs de l'armée française, il déserta l'ennemi pour se soustraire à la punition l'une faute de discipline, et s'enrôla dans a légion espagnole de Bourbon, où il par- int au grade de capitaine avec rang de ieutenant-colonel. A la paix, il quitta le ervice, revint à Barcelone, et retomba dans la misère. Ne sachant plus où donner de la tête, il suivit à Puycerda un nommé Bonaric, français, qui avait l'intention d'établir une fabrique dans cette ville, et qui lui avait promis de l'employer comme teinturier, mais ce projet resta sans exé- cution. Ayant reçu des autorités locales, par des motifs qu'on n'a point connus mais qu'on soupçonne appartenir à son inconduite ordinaire, l'ordre de quitter le pays, Bessières se rendit à Ripoll; il y travailla pendant quelque temps à la fila- ture de coton de M. Barrère, mais ses basses habitudes et sa paresse ayant en- core indisposé ses chefs contre lui, il fut également chassé de cet établissement et reprit le chemin de Barcelone. Au réta- blissement du régime constitutionnel, il était encore dans la misère et ne put obtenir d'emploi, car sa mauvaise répu- tation le suivait partout. Il ne lui restait plus qu'à exploiter la révolution et à vi- vre des événemens. Calculant que, dans le premier essor de la liberté, ceux qui porteraient plus loin le zèle seraient aussi ceux qui obtiendraient une plus grande influence, il afficha les principes les plus exagérés; ne parla que de répu- blique; effraya les *exaltados* eux-mêmes par les conséquences de ses doctrines, et leur devint justement suspect. Il médita dès-lors une conspiration dans laquelle il entraîna un moine et un adjudant. Accu- sés, tous trois, d'avoir voulu renverser la monarchie pour substituer à ce gou- vernement les formes républicaines, et traduits devant une commission spéciale, Bessières fut condamné à mort et ses com- plices furent acquittés. Voilà, dans toute leur exactitude, les premiers pas, dans la carrière politique, de l'homme qui, quelques années plus tard, devait être l'un des héros de la *légitimité*, et qui, plus tard, encore, devait finir, en conspirant contre elle, au profit d'un fanatisme re- ligieux et politique, plus cruel, plus absur- de et plus odieux. On ne voit pas qu'une cause relevée par les efforts de semblables bandits ait fort à s'enorgueillir de ses dé- fenseurs. Poursuivons. Déjà s'étaient écou- lées, pour Bessières, les 24 heures que, suivant l'ancien usage du pays, les con- damnés doivent passer dans une chapelle, pour s'y préparer à la mort, et on le con- duisait à l'échafaud, lorsque la foule ras- semblée sur son passage et excitée soit par les secrets agens du coupable, soit par un

simple sentiment d'humanité, cria grâce, et invoqua l'amnistie. Le général qui commandait à Barcelone, crut devoir faire surseoir à l'exécution. Il en référa au gouvernement qui approuva sa conduite, et la peine de mort, prononcée contre Bessières, ayant été commuée en celle du bannissement, il fut, en 1822, conduit à la frontière, d'où il se rendit à Perpignan. Il venait de recevoir la vie du gouvernement constitutionnel, on va voir comment il lui en témoigna sa reconnaissance. La régence d'Urgel venait de se former. Un grand nombre de fanatiques, de prolétaires et de bandits, sans asyle, et qui, dans les temps de désordre, se retiraient dans les montagnes d'où ils exploitaient les grandes routes, se réunissaient déjà sous ses drapeaux. Bessières ne fut pas des derniers à s'y rendre. Digne soutien d'une semblable cause, cet homme, républicain furieux il y avait à peine six mois, devint un des plus frénétiques défenseurs de l'absolutisme, et se signala, dans cette opinion si nouvelle pour lui, par les actes de férocité les plus odieux. Il reçut de la régence le brevet de colonel; se rendit maître de Méquinenza, dont la trahison lui ouvrit les portes; en prit possession, s'en proclama commandant, et en sortit pour faire d'abord sur Saragosse, puis sur Madrid, des tentatives dans lesquelles il fut repoussé. Il parcourut ensuite, avec une troupe assez nombreuses de partisans indisciplinés, et de concert avec le suisse Ulmann, les campagnes des deux Castilles et de l'Arragon. L'invasion française en Espagne, bien que ses conséquences nécessaires fussent, malgré les intentions du prince honnête homme qui la commandait, mais par la nature inévitable des choses et la force des circonstances, le rétablissement immédiat du pouvoir absolu, ne pouvait convenir à Bessières; le brigandage et le désordre étaient les seuls élémens de son existence militaire; dans les expéditions qui lui étaient confiées, il servait ses vengeances personnelles et sa cupidité, au moins autant que la cause royale. L'apparence d'un ordre social quelconque lui déplaisait; une tyrannie, à laquelle il ne participait pas, lui était insupportable; et la discipline française, qui voulait s'étendre jusques sur l'étrange espèce d'alliés que la France venait d'acquérir, lui devint bientôt odieuse. Devenu, plus d'une fois, l'objet des plus sévères réprimandes, de la part du quartier général français, il en conçut un vif ressentiment, et laissa éclater, depuis, ce sentiment dans toutes les circonstances. Lorsque l'armée française s'avançait sur Madrid, Bessières précédent une de ses divisions, pénétra dans la ville d'où il fut repoussé par les troupes constitutionnelles. Cette armée ayant occupé la capitale, le 23 mai 1823, Bessières et ses bandes, ainsi que celles des autres partisans, furent cantonnés sur divers points, et cessèrent d'être employés activement. On sait quelles divisions éclatèrent bientôt dans le parti qui se disait exclusivement royaliste. On vit successivement appeler aux conseils les modérés et les absolutistes. Ceux-ci l'ayant emporté longtemps, et n'ayant usé du pouvoir que pour assouvir leurs vengeances, inonder l'Espagne de sang, et donner, par là, aux puissances européennes la mesure de leur incapacité et de leur barbarie, le corps diplomatique obtint que l'influence serait rendue au parti modéré; mais ce n'était pas là ce que voulait la grande majorité du clergé, par laquelle le bas peuple est dominé, et dont Bessières était l'instrument. Il fallait à cette majorité, qui craint par dessus tout qu'on ne dépouille le clergé de ses biens, et voit, avec terreur, approcher cet inévitable moment, placer, à la tête de l'état, un prince qui, par l'excès même de son fanatisme, une absence totale de lumières et un caractère à la fois violent et opiniâtre, se maintint dans une situation d'indépendance envers les insinuations et l'influence de la politique étrangère, pour se livrer exclusivement aux conseils du clergé. Celui-ci crut avoir trouvé, dans l'infant D. Carlos, ce qui convenait à sa sûreté et à ses desseins, et Bessières, dont l'ignorance, l'audace et le dévouement était également connus, fut choisi pour être le principal instrument de cette conspiration, dont les ramifications s'étendent dans toutes les provinces de la monarchie espagnole. Ce fut en conséquence des dispositions qui avaient été prises par le parti qui veut placer D. Carlos sur le trône, que le 14 août 1825, Bessières se rendit dans le faubourg de Fuencarral, où se tint une réunion secrète avec quelques personnes qui s'y trouvaient rassemblées. Dans la nuit du 15 au 16, il sortit de Madrid, s'arrêta à l'auberge du St.-Esprit où il prit du cho-

colat, et en partit, le 16, à 9 heures du matin, pour arriver le même jour, par la grande route d'Alcala, à Torrejo d'Ardos, situé à 3 lieues de Madrid. Là, après avoir conféré avec l'alcade, il en reçut une forte somme d'argent, et continua sa route vers Torrija, près de Guadalaxara, où il se dirigea par des chemins de traverse. Dès le 14, à la pointe du jour, on avait sonné le bouteselle à Getafe, village éloigné d'une lieue de Madrid, et, quelques instans après, trois compagnies du régiment de Santiago, qui y étaient cantonnées, s'étaient formées sur la place, leurs officiers en tête, et leurs bagages sur la gauche. Bientôt elles s'étaient mises en marche dans la direction d'Alcala, disant : « qu'elles allaient délivrer le roi que ses ministres tenaient captif. » Aussitôt que le colonel de ce régiment, dont la totalité se trouvait cantonné dans les villages de Getafé, Léganés et Carabachel, et qui, lui-même, logeait dans ce dernier village, eut appris le mouvement qui s'opérait dans les trois compagnies, et s'exécutait sans qu'aucun ordre, donné par lui, lui en expliquât le motif, il était parti en toute hâte pour en faire part au ministre de la guerre, lequel, à son tour, en instruisit aussitôt la junte de sûreté publique, qui, s'étant réunie chez le duc de l'Infantado, son président, ordonna qu'une publication de ces faits fut immédiatement insérée dans la gazette de Madrid. Cependant les trois compagnies insurgées avaient pris position à Torrija, et y recevaient, de moment en moment, des renforts considérables qui se composaient de détachemens de volontaires royaux arrivant dans toutes les directions, ce qui supposait évidemment que des instructions et des ordres antérieurement donnés, s'exécutaient maintenant. Les rapports des alcades des villes et villages des environs de Madrid ne s'accordent pas, d'une manière précise, sur l'époque ni sur le point où Bessières rejoignit les trois compagnies; mais ceux de Torrija reconnaissent unanimement que, dès le 16, au soir, il était à la tête des révoltés, et répandait des proclamations sur tous les points de son passage. Nous ne suivrons pas ce factieux dans sa marche; nous dirons seulement que, le 20 août, à 8 heures du soir, pendant qu'il était vivement poursuivi par le lieutenant-colonel Don Saturnino Albuin, dit le Manchot, et, à la distance de 4 lieues de Siguenza, un de ses officiers nommé D. Francisco Barros, en l'absence de son chef qu'il dit être malade, s'était présenté chez le juge de Torrubia, pour lui faire connaître son nom, et lui remettre une déclaration signée dudit D. Francisco Barros, portant : « que Bessières ayant pris connaissance du décret royal du 17, publié dans la gazette du 18, et sans attendre qu'il lui fût notifié, se présentait avec ceux qui l'accompagnaient, pour jouir de l'amnistie royale »; ajoutant que « s'il n'avait pas déjà fait cette déclaration à Siguenza, c'est parce qu'on y avait fait feu sur lui, feu auquel il n'avait pas répondu parce qu'il se trouvait séparé de l'infanterie qui le suivait ». A la réception de cet avis, qui lui était transmis par le juge de Torrubia le corrégidor de Molina d'Aragon, qui avait promptement reconnu que ceci n'était qu'une ruse de Bessières pour faire prendre le change au juge de Torrubia et lui échapper, donna l'ordre aux volontaires royalistes de Molina de se porter sur le champ sur la première de ces villes, pour s'y mettre à la poursuite du rebelle. L'événement ne tarda pas à prouver combien la prévoyance du corrégidor avait été fondée; car, fort peu de temps après, on apprit que Bessières avait pris la fuite avec quelques-uns des cavaliers qui l'accompagnaient, et s'était dirigé vers les montagnes de la province de Cuença, où, d'après les ordres du comte d'Espagne, et à la tête d'un détachement de grenadiers à cheval de la garde royale, le même Don Saturnino Albuin continuait à le poursuivre, avec ordre de ne s'arrêter que lorsqu'il aurait exterminé les rebelles ou se serait emparé de leurs personnes. Cet officier supérieur ayant enfin atteint et arrêté Bessières et ses compagnons, le 23 à midi, dans le village de Zafrilla, ils furent immédiatement conduits au quartier-général du comte d'Espagne à Molina d'Arragon, où tout avait été préparé d'avance pour faire mettre immédiatement à exécution les décrets royaux des 17 et 21 août, décrets dont le contenu seul peut prouver à quel degré de désorganisation est arrivée cette malheureuse Espagne, puisque, sur un simple ordre du roi, sans reconnaissance de l'identité des personnes, faite par une autorité légale, et sans jugement préalable d'un conseil de guerre, huit individus étaient li-

vres à la mort. Nous supprimons ici, parce qu'elles n'échapperont pas à nos lecteurs, toutes les réflexions que fait naître un semblable état de choses, si peu fait pour ramener l'ordre et la paix dans la péninsule espagnole, et dont le résultat inévitable sera, tôt ou tard, de porter, dans tous les partis, les esprits au plus haut degré d'exaltation, et de faire naître la guerre civile, dont les premiers symptômes, déjà manifestés sur un grand nombre de points des provinces espagnoles, éclateront un jour avec d'autant plus de violence, que la mort juste, mais illégale de Bessières, à l'instant même où l'on assassinait ignominieusement sur un gibet le brave et infortuné Empécinado, formellement compris dans la capitulation du duc d'Angoulême, semble indiquer le parti pris d'annoncer aux hommes de toutes les opinions, qu'ils sont mis *hors de la loi et des capitulations*, et que, sur un décret royal, le même échafaud les attend. Amenés, le 25 août au soir, au quartier-général, Bessières et les siens n'eurent, aux termes exprès du décret du 21, que le temps d'entendre la lecture qui leur fut faite de ce décret, et celui de se préparer *à mourir en chrétiens*. Aussi répondit-il, lorsqu'on lui demanda s'il avait quelque révélation à faire : « qu'on ne lui avait laissé que le temps nécessaire pour se disposer à paraître devant Dieu, et qu'aucune autre pensée ne devait l'occuper en ce moment. » Le lendemain 26, à huit heures et demie du matin, les huit condamnés furent conduits au lieu de l'exécution, autour duquel étaient rangées les troupes de la garde royale, infanterie et cavalerie, et un escadron du 1er régiment de ligne, ci-devant Santiago. Il y furent fusillés, et les troupes, qui venaient d'assister à leur supplice, défilèrent sur leurs cadavres. Quelques instant avant de mourir, Bessières, amené devant le général d'Espagne et en présence d'un grand nombre d'officiers, avait répondu à ce général qui le pressait de faire des révélations : « Je mourrai, parce que c'est vous qui voulez ma mort et qui êtes chargé du soin de me la donner, et non parce que la nation, et peut-être pas même le roi, la veulent; mais ma mort sera vengée, et le triomphe de l'autel et du trône sera complet. » Bessières avait publié une liste de proscription de 17 personnes, à la tête desquelle était le premier ministre actuel d'Espagne, Zéa Bermudez (1). Tous les documens recueillis jusqu'à ce jour sur la folle et coupable tentative de ce partisan, à la mémoire duquel l'odieux arbitraire qui a présidé à sa mort peut seul attacher quelqu'intérêt, prouvent, jusqu'à l'évidence, qu'il n'était que l'instrument d'une faction puissante, à la tête de laquelle on place des noms augustes. Un avenir prochain fixera ce qui peut encore rester d'incertitudes à cet égard; mais, quoiqu'il en soit, le pays où tant d'événemens déplorables se succèdent avec une si effrayante rapidité; le pays où le gouvernement juge que le sang des amis de la liberté constitutionnelle formellement compris dans les capitulations les plus sacrées, est la compensation nécessaire du sang des royalistes, assassinés eux-mêmes sans jugement; ce pays, nous ne craignons pas de l'affirmer, marche à grands pas à la dissolution de son ordre social, et ne peut échapper à la plus épouvantable des catastrophes.

BETOUW (Jean in de), savant antiquaire hollandais, est né en 1731, et fut reçu docteur en droit. Il s'établit ensuite à Nimègue où il est mort le 11 novembre 1819 âgé d'environ 89 ans. Ses connaissances profondes des antiquités le firent nommer membre de la société des lettres de Zélande et correspondant de l'institut royal des Pays-Bas. On à de lui plusieurs mémoires sur les antiquités du pays, qui sont estimés des savans. Il a laissé une collection précieuse d'antiquités des Pays-Bas et autres.

BEUGNOT (Jacques Claude, comte) est ministre d'état et membre du conseil privé. Autrefois rapporteur perpétuel de la commission du budjet, il paraît maintenant beaucoup plus rarement à la tribune. M. Beugnot est philosophe et homme d'esprit. Il n'est pas étonnant qu'à ce double titre, il ne jouisse d'aucune faveur sous le gouvernement des jésuites et celui de Charles X.

BEURNONVILLE (Pierre Riel, marquis de) créé maréchal de France depuis la restauration (3 juillet 1816) qui l'a comblé de toutes ses faveurs. La carrière de cet officier général, autrefois distingué par un ardent républicanisme, n'a plus été que celle d'un courtisan. Il est mort,

(1) Depuis que cet article a été composé, ce ministre a été destitué et envoyé en ambassade en Saxe, où il réside encore maintenant.

à Paris, des suites d'une violente attaque de goutte, le 23 avril 1821.

BEXON (Scipion Jérôme) avocat et criminaliste distingué, républicain sincère et honorable; destitué, sous le gouvernement impérial, pour son amour pour la liberté, et laissé dans l'oubli par le gouvernement royal pour la même cause, exerçait avec talent et honneur, en 1816, la profession d'avocat. Il est mort depuis quelques années.

BEYTZ (François Joseph, baron) ancien député au conseil des cinq cents, et revêtu, depuis, de nombreuses et importantes fonctions publiques qu'il a honorablement et habilement exercées, a totalement abandonné la carrière politique. Exclusivement livré à l'étude des hautes sciences mathématiques et à celle de l'antiquité, il a conçu, dès 1813, et fait exécuter, en 1823, à Paris, un globe céleste destiné à vérifier les dates, et à constater à ou combattre la haute antiquité des monumens sur lesquels l'histoire écrite des nations manque de renseignemens suffisans. Au globe déjà existant, M. Beytz a fait succéder une machine nouvelle à laquelle il a ajouté de nouveaux cercles de son invention, mobiles dans la sphère des fixes, suivant les directions vraies, et avec les vitesses exactes, observées dans la nature; ce qui y est exécuté mécaniquement au moyen de quelques engrenages d'horlogerie, qui asservissent les divers cercles, tant anciens que nouveaux, à conserver constamment entr'eux, et avec les étoiles fixes, ces rapports soit de position, soit de déplacement, qui ont réellement lieu dans l'univers; et ses rapports sont calculés avec rigueur, et même en ayant égard aux changemens de position de quelques étoiles dites fixes, sur les plus anciennes observations exactes qui nous aient été conservées par l'histoire astronomique de tous les peuples, et dans les monumens hiéroglyphiques des anciens Egyptiens. Tout y est rapporté au plan d'un grand cercle qui ne change jamais de position, et cette position éternellement la même, y est clairement tracée; l'origine, éternellement la même, est l'intersection de ce plan avec le bord boréal de la voie lactée dans la constellation des gémeaux. Dans ce nouveau globe, les pôles de l'équateur sont sans cesse mobiles autour des pôles de l'écliptique, suivant les véritables lois selon lesquelles ils se déplacent dans le ciel étoilé; et les pôles de l'écliptique se déplacent en même temps eux-mêmes, suivant les véritables lois auxquelles est assujéti le déplacement dans l'espace, de l'orbite de la terre, par l'effet des attractions perturbatrices de tous les corps qui constituent le système solaire.

Ainsi l'écliptique n'y passe pas, pour tous les siècles également, à travers les mêmes étoiles fixes; mais elle passe au contraire par celles d'entre les fixes auxquelles elle doit répondre, en effet, dans le ciel, pour le siècle déterminé pour lequel on veut consulter le globe. C'est en quoi, entr'autres avantages, le globe nouveau l'emporte de beaucoup sur tous ceux qui ont été imaginés jusqu'à ce jour. Avec la même facilité et sans calcul, le globe montre à l'instant, pour tel siècle déterminé que l'on veut choisir, quelle est l'obliquité de l'écliptique sur l'équateur qui convient à ce siècle là, abstraction faite des nutations de l'axe de la terre, qui ne sont pas non plus les mêmes dans tous les siècles, ni dans toutes les époques de la révolution du nœud lunaire, ni dans toutes les saisons de l'année.

Le globe donne en même temps les étoiles fixes auxquelles répondent, à tout moment, les points équinoxiaux et les solstices; et il donne la mesure de l'équation de la précession ainsi que son signe. Il donne la mesure de précession moyenne à des quantités près dont l'effet est insensible. Ce que le globe ne peut montrer à l'œil d'une manière mécanique, il le montre à l'esprit au moyen de trois index mobiles, et par l'effet des mêmes engrenages; et ces index donnent, pour tout instant, trois autres élémens, auxquels appliquant le calcul par les tables des logarithmes, des sinus et des nombres, l'on obtient par trois additions séparées, chacune n'opérant que sur deux logarithmes seulement,

(A) La position, dans l'espace, de l'aphélie de la terre;

(B) La seconde partie de l'équation des dates, laquelle provient des accélérations et des retardations extrêmement petites mais sensibles par l'accumulation des siècles qui sont produites dans le mouvement de la terre autour du soleil par l'effet des perturbations planétaires, notamment par le changement, appelé séculaire, dans les excentricités des orbites de Jupiter et de Vénus. — L'astronomie moderne, toute perfectionnée quelle est, n'a pas encore jusqu'à

ce jour, tenu compte de cette inégalité;

(C) La plus grande équation du centre de l'ellipse terrestre qui répond à l'époque proposée. — Cette connaissance est nécessaire, pour que, appliquée à l'anomalie moyenne, qui répond au jour et à l'heure de l'observation, elle puisse donner avec exactitude la véritable équation du centre, pour le moment de l'observation ou pour celui du fait astronomique, dont il s'agit de rechercher les circonstances. Ce globe ne représente rien de ce qui est relatif, soit à la lune, soit aux autres planètes. L'unique but que l'inventeur s'est proposé, est de perfectionner la chronologie par l'astronomie et par les monumens; et, réciproquement, d'essayer de donner un dernier degré de perfectionnement à l'astronomie elle-même, au moyen de faits astronomiques excessivement anciens, si la chronologie peut, par des monumens, en fournir d'indubitables, et tels qu'elle puisse, en même temps, en fixer la date. L'inventeur est déjà en possession de plusieurs faits astronomiques pareils. L'on sait que les tables astronomiques ne remontent pas plus haut que l'an 800 avant l'ère vulgaire, et que personne ne croit pouvoir appliquer avec sécurité les formules de la mécanique céleste, à des phénomènes plus anciens que cette date. Le nouveau globe n'est pas restreint par une limitation aussi étroite; avec une égale facilité, il remonte à 10,000, 20,000 et 100 mille années avant l'ère vulgaire, et, sans erreur sensible, il nous montre à l'œil à l'instant même, la position *exacte* qu'avait le ciel étoilé à ces époques si éloignées de nous; et l'on peut comparer cet état aux monumens sculptés, aux azymuthes des axes des temples, etc., etc., et juger, à l'instant et sans effort, de la probabilité ou de l'improbabilité de quelque thème astronomique que ce soit. Ensuite ce n'est qu'aux seuls thèmes, déjà probables, que l'on applique le calcul rigoureux et trigonométrique; car c'est par le calcul seul que l'on peut acquérir les preuves irrécusables de la vérité et de la certitude des conclusions, auxquelles, par cette voie nouvelle, l'inventeur est déjà parvenu, et de celles auxquelles, dans la suite des temps, on peut raisonnablement espérer de parvenir encore. Ce nouveau globe montre l'état exact du ciel étoilé pour les siècles futurs comme pour les siècles passés, sans aucune limitation de durée; et cela par un mouvement continu, et avec une approximation vers la vérité qui est toujours et pour tous les temps, semblable à elle même. Quoique l'immensité de ce travail ne soit pas de nature à être développée dans une note biographique, nous n'avons pas cru néanmoins pouvoir nous dispenser d'en mettre l'extrait sous les yeux de nos lecteurs, au moment surtout où cette vaste conception, destinée à fixer l'attention des savans, est sur le point de recevoir son application, une obscurité profonde est encore répandue sur toute la partie de l'antiquité qui précède le déluge; et quand nos annales remontent, tout au plus, à 6,000 ans, dont près de 3,000 appartiennent même à la fable, les contrées de l'Égypte et de l'Inde nous présentent des monumens et des hiéroglyphes, qui attestent que l'histoire des hommes remonte infiniment plus haut. C'est sur cette discussion, dont l'intérêt est si grand pour la science, que l'instrument inventé par M. Beytz doit jeter une lumière nouvelle. Si, comme tout le fait présumer, le but de ce savant est atteint, le résultat en sera tel, qu'il placera son nom à côté de celui des hommes illustres qui ont rendu les plus grands services à la raison humaine, et lui assurera dans la postérité une place inaccessible aux passions des hommes, qui ont troublé long-temps sa carrière politique.

BIGARRÉ (Auguste-Julien, comte) lieutenant-général, et l'un des plus braves officiers de l'ancienne armée française, a cessé d'être employé.

BIGNON (le baron Édouard). Nous ne pouvons qu'exprimer la plus forte improbation de l'article inconvenant, inséré sur cet homme d'état distingué, dans la Galerie historique des contemporains, imprimée à Bruxelles. Il est vrai qu'à l'époque où cet article a été composé, M. Bignon n'avait point encore prononcé, dans la chambre des députés, ces discours où respire toujours le patriotisme le plus éclairé, où se trouvent réunis toutes les connaissances de l'administrateur et du diplomate, et qui assurent à leur auteur une haute réputation parmi les publicites les plus célèbres. Les procès-verbaux de la chambre des députés et tous les journaux qui, pendant la période où M. Bignon a fait partie de cette chambre, ont recueilli ses discours, peuvent être considérés comme un monument élevé à l'honneur de cet illustre

citoyen étranger aux affaires publiques, depuis que les intrigues et la corruption ministérielles ont réussi à l'écarter du poste, où, pendant plusieurs années, il a si noblement représenté la nation, en qualité de député du département de l'Eure, puis de ceux de la Vendée et du Haut-Rhin, M. le baron Bignon vit à la campagne, heureux dans sa famille et dans ses amis; heureux surtout de la reconnaissance nationale qui s'est attachée à son nom, et qui survivra à toutes les intrigues mises en œuvre par ses ennemis pour les lui ravir.

BIGONNET (Jean-Adrien), républicain intègre, mais fort exalté, du conseil des cinq-cents, que le 18 brumaire fit disparaître. Il est vivant, mais devenu absolument étranger aux affaires politiques.

BIGOT DE PRÉAMENEU (Félix-Julien-Jean, comte), ancien ministre des cultes, sous Napoleon, est mort, à Paris, en juillet 1825.

BILDERDYK (Guillaume) est né le 7 septembre 1756, à Amsterdam où son père était inspecteur des assises. Celui-ci destinant d'abord son fils à la carrière des emplois ne voulut pas permettre qu'il s'adonnat à l'étude des langues anciennes et des belles-lettres, mais voyant ensuite le goût décidé de son fils pour ces études, il consentit enfin qu'il les suivit, d'autant plus que le jeune Bilderdyk n'avait pas une santé robuste; qu'ainsi une vie sédentaire lui convenait plus qu'une vie très active, et que au surplus il paraissait ne se plaire qu'avec ses livres. Nous tenons encore de M. Bilderdyk lui-même qu'il apprit sans maître, les langues latine et grecque, et quelques autres langues modernes; il avait 24 ans lorsqu'il alla à l'université de Leyde pour y étudier la jurisprudence sous les célèbres professeurs Pestel et Vanderkeesel, c'était en 1780, et deux ans après il était déjà reçu docteur en droit. A cette époque les professeurs Ruhnkenius et Valenaar y enseignaient la littérature ancienne, mais quelque fût le goût de Bilderdyk pour ce genre d'occupation, le zèle et l'ardeur avec lesquels il s'appliqua à l'étude du droit ne lui laissèrent pas le temps de suivre le cours de ces savants philologues, et c'est par erreur que nous vous dit dans notre premier article qu'il a assisté à leurs leçons. Nous ne pouvons nous dispenser de dire que M. Bilderdyk, s'est fait dans les dernières années un grand nombre d'ennemis qui ne l'ont pas ménagé, soit dans les brochures, soit dans les journaux, par rapport à ses idées illibérales sur plusieurs points de l'histoire de sa patrie, de la politique et de la religion; pour bien faire connaître ses opinions il faudrait un livre entier ou du moins une brochure; nous nous dispenserons donc de nous arrêter plus long-temps à ces écarts d'esprit d'un grand homme que nous voulons attribuer à son grand âge et à la faiblesse de sa santé. Faisons abstraction de ses opinions hétérodoxes pour ne considérer en lui que le poëte, l'homme de lettres, le grammairien, le savant, et disons alors qu'aucune branche des connaissance humaines ne lui est étrangère, qu'il en a approfondi plusieurs; qu'il a excellé en quelques unes au plus haut degré; en un mot qu'il est un des hommes les plus remarquables du siècle où nous vivons, un homme extraordinaire, dont la Hollande se glorifie à juste titre. Ces idées singulières et illibérales dont nous venons de parler ont fait considérer M. Bilderdyk comme le chef des obscurans en Hollande, ayant pour principaux disciples MM. Dacosta et Capadoce, (voyez ces noms.) Après l'époque où finit notre article primitif, M. Bilderdyk, a encore publié un grand nombre d'ouvrages en prose et en vers dont voici les titres : *Wit en Rood*, recueil de poesies en 2 volumes in-8°, 1818; il s'y trouve aussi des pièces de vers de sa femme, *van het Letterschrift*, 1820. Vers la fin de 1823, il publia une brochure ayant pour titre Éclaircissements des considérations sur l'esprit du siècle, par M. J. Dacosta. Il y soutient non seulement les opinions paradoxales et extravagantes de son ami Dacosta (voyez ce nom), mais il renchérit encore sur les absurdes sentimens de ce jeune et pitoyable écrivain, qui fulmine contre les progrès de la civilisation et les lumières du siècle où nous vivons, et se montre comme un homme intolérant et ennemi des doctrines et institutions libérales, dont le siècle actuel s'honore. Dans cette brochure de M. Bilderdyk, le respectable Jean d'Olden Barneveld, surnommé le père de la patrie, à cause des services éclatans rendus à son pays, est peint avec des couleurs noires et représenté sous un aspect très odieux, d'autres personnages historiques et autres, généralement estimés, y sont traités de la même

manière, et jugés avec la même injustice et la même partialité : tels que les frères De Witt, les auteurs Brandt, Wagenaar, etc. On y remarque une sortie violente, qui fait sourire, contre les soupes d'os d'animaux et contre les pommes de terre; celles-ci y sont qualifiées de destructives de l'espèce humaine par le poison qu'elles renferment, et d'invitantes à l'immoralité ; celles-là sont nommées propres à roidir les nerfs et à accélérer la vieillesse, p. 29. Le système de ceux qui soutiennent que dans l'état social le pouvoir souverain tire son origine du peuple et non de Dieu même, y est nommé un système détestable. Il y soutient encore qu'un roi constitutionnel n'est pas lié par le serment qu'il a fait sur la charte de l'état, et qu'il peut le rompre lorsqu'il le juge nécessaire pour le maintien de son autorité comme père, de sa dignité comme prince, de son devoir comme lieutenant de Dieu, pour gouverner ses peuples; opinion effroyable, avancée par M. Dacosta dans son écrit susmentionné. Nous ne pouvons pas nous dispenser de rectifier ici un fait qui n'a pas été représenté par M. Bilderdyk sous son véritable jour ; il voudrait faire accroire (pag. 64 ladite brochure) que le gouvernement despotique de Napoléon Bonaparte aurait empêché la publication de son Histoire de la patrie; le fait est que M. Bilderdyk n'a pas voulu se soumettre aux lois existantes sur la librairie à cette époque, et qu'il a fait difficulté de faire examiner par les censeurs du gouvernement l'ouvrage dont il s'agit et de l'existence du quel il est même permis de douter, puisqu'après la chûte de Napoléon et lorsque M. Bilderdyk avait une entière liberté de publier son ouvrage, sans examen préalable, il n'en a, que, l'on sache, jamais été plus question ; on le regrettera d'autant moins que, les opinions, manifestées souvent par M. Bilderdyk sur les hommes marquans de l'histoire des Pays-Bas, donnent lieu à croire que l'impartialité n'aurait pas toujours guidé sa plume.

BILDERDYK (Mad Catherine-Wilhelmine), née Schweickhardt, épouse de M. Bilderdyk dont il a été parlé dans l'article précédent, a soutenu, par plusieurs ouvrages de poésie qu'elle a publiés après 1818, où finit l'article que nous lui avions consacré, la réputation distinguée qu'elle s'était acquise sur le Parnasse hollandais. Ses nouveaux titres à la gloire poétique ont été confirmés par les productions suivantes : *Wit en Rood*, poésies qu'elle a publiées avec d'autres de son mari, 2 volumes, 1818 ; *Rodrigo de Goth, koning van Spanje*, recueil de poésies nouvelles d'elle et de son mari, 2 vol. in-8°, *Poezy*, 1820, un vol. in-8°.

BILLECOCQ (Jean-Baptiste-Louis-Joseph), avocat très-distingué à la cour royale de Paris, jouit aussi d'une juste célébrité comme écrivain politique et littéraire. Il est membre du conseil de son ordre.

BLACAS (..... comte de), nommé ambassadeur à Naples, depuis deux ans, est parti en août 1825, pour retourner à ce poste.

BLAD (Claude-Antoine-Auguste), ancien membre de la convention nationale, et l'un des républicains les plus sincères et les plus honorables qui figurèrent dans cette assemblée, est mort il y a quelques années.

BLANC DE SERVAL (N.) ex-membre de la convention, est mort depuis quelques années.

BLANMONT (Isidore, baron), maréchal de camp, est inscrit sur la liste de disponibilité.

BLANQUART BAILLEUL (Henri-Joseph), ancien membre de la chambre des députés et l'ami de tous les ministres, jusqu'à ce qu'il s'en soit enfin rencontré un qui n'ait pas voulu de son amitié. Il était procureur-général près la cour royale de Douai. Les uns ont dit qu'il avait reçu, en 1825, la démission de cette place ; les autres qu'il l'avait donnée ; le fait est qu'il ne l'exerce plus, et qu'il a également cessé d'être membre de la chambre des députés.

BLONDEAU (Jacques, baron), maréchal de camp ; brave soldat, bon officier de la vieille armée française, retiré dans le département de la Côte-d'Or où il est né.

BOERS (Charles), est né à Voorschoten, province de Hollande, le 6 juin 1746; appelé de Harlem, où il était prédicateur, à la chaire de théologie à l'université de Leyde, en 1779, il y enseigna avec succès pendant un grand nombre d'années, y publia quelques discours et, en 1807 un Manuel pour les jeunes prédicateurs. Il mourut le 20 mai 1814. On trouvera de plus amples détails sur sa vie et ses écrits dans les Annales de l'académie de Leyde de 1815, pag. 143.

BOGNE DE FAYE (le chevalier), l'un des membres de la chambre des députés, qui a le plus énergiquement et avec le plus de persévérance défendu les libertés nationales; il est maintenant retiré des affaires publiques.

BOISGUY (le baron PIQUET DU), maréchal de camp, ancien chef de Chouans, l'un des hommes qui ont servi la cause de la maison de Bourbon avec le plus d'énergie et de persévérance, mais qui, dans les départemens de l'ouest, l'ont rendue trop souvent odieuse par leurs excès, était commandant de la place de Mézières, lorsqu'à l'époque du couronnement de Charles X, il a été appelé à Rheims, pour y prendre le commandement du département.

BOISSY D'ANGLAS (François-Antoine, comte), pair de France, et célèbre à si juste titre à l'une des époques les plus terribles de la révolution, ou, pendant plusieurs heures, il développa le courage politique le plus extraordinaire en présence d'une mort affreuse et imminente, a constamment voté dans la chambre dont il est membre, avec les amis des libertés nationales. Sa vie politique ayant été amplement exposée dans les Biographies du temps, on se borne à rappeler ici que cet honorable écrivain a déployé, dans des circonstances orageuses, un des plus beaux caractères que les malheurs de la révolution aient mis en évidence. Placé entre les bourreaux et les victimes, prêt à devenir victime lui-même, il montra une fermeté, un héroïsme, une grandeur d'âme au-dessus de tout éloge. Ses écrits prouvent que sa conduite était la conséquence de principes dont on ne l'a point vu dévier. Comme homme de lettres, sa réputation a reçu un nouveau lustre de l'ouvrage qu'il a publié sous le titre d'*Étude d'un vieillard*, 6 volumes in-12, Paris 1825. Ces volumes se composent des deux poèmes, de *Bougival* et de la *Bienfaisance*, l'un et l'autre écrits avec une pureté d'expression et une délicatesse de pensées qui en font des modèles de bon goût. On s'aperçoit en les lisant que l'auteur était un poète philosophe et qu'il cultivait les muses à la manière de quelques grands hommes de l'ancienne Rome pour se distraire de la politique. Le reste de l'ouvrage est consacré à des *Fragmens d'une histoire de la littérature française au dix-huitième siècle*, et à des *Notices biographiques* pleines d'intérêt, écrites avec la noble indépendance d'un sage républicain exhumant de toutes les grandes réputations des souvenirs glorieux pour la patrie et des leçons de vertu pour les hommes de tous les temps. On voit, suivant l'expression d'un spirituel écrivain, qu'il n'était infidèle au culte d'aucune renommée, et qu'il a conservé auprès de ses dieux pénates un autel pour Montesquieu, Buffon, Bailly, Rousseau et Voltaire.

BOLIVAR (Simon), président de la république de Colombie, et appelé par la confiance de tous les habitans de l'immense continent de l'Amérique du sud, à proclamer et à défendre leur indépendance, vient, en conséquence, de cette sublime mission, d'affranchir le Pérou, dont il a immédiatement remis le gouvernement entre les mains des magistrats nationaux. Accusé de vouloir s'emparer du pouvoir, il a répondu jusqu'à présent à ses ennemis par de nouvelles et d'éclatantes victoires sur les armées de l'absolutisme. Ce n'est plus par le récit des marches et des contre-marches des généraux de la liberté dans le Nouveau-Monde, qu'il faut écrire l'histoire de ce pays, mais bien par les immenses résultats attachés leurs opérations; et l'on peut, sans exagérer, dire que ceux de l'armée libératrice, commandée par Bolivar, sont destinés à changer, non-seulement la face de toute l'Amérique du sud, mais encore, celle de la vieille Europe, par l'effet moral qu'elles y produisent et la réaction qu'elles y opèrent sur les idées: de sorte que l'on peut dire que, si la révolution de l'Amérique du nord, en faisant germer dans toute l'Europe, et particulièrement en France, les principes de la liberté, a accéléré le développement de la révolution française, celle-ci, à son tour, a fait naître les révolutions de l'Amérique du sud, qui, tôt ou tard, réagiront sur l'Europe, préparée dès long-temps à les recevoir, en proportion des efforts maladroit, des mesures incohérentes et mal combinées, et surtout des résistances absurdes, exagérées ou intempestives que plusieurs cabinets apportent à leur développement.

BOLLMANN (N.). Nous approuvons bien sincèrement la Biographie de Paris, dans le regret qu'elle exprime, que le nom de ce héros de l'humanité, qui exposa ses jours pour soustraire Lafayette

aux vengeances de l'Autriche, et auquel s'associe celui de Hoger, son ami, qui partagea son audace et ses dangers, ne soit pas consacré dans toutes les Biographies. S'il eût été connu des collaborateurs de la Galerie historique de Bruxelles, ceux-ci se seraient empressés de prendre l'initiative d'un aussi juste hommage; ils remercient la Biographie de Paris de la leur avoir donnée. Toutefois, on s'afflige, après avoir lu le récit du dévouement de ces deux braves, de n'avoir pas de renseignemens ultérieurs à offrir sur ce qu'ils sont devenus. La noble cause qu'ils ont servie et leur propre destinée tiennent de trop près aux plus chers intérêts de l'humanité, pour que nous ne fassions pas des recherches actives, et qui, nous l'espérons, ne seront pas sans résultat, pour nous mettre à portée de satisfaire le juste empressement de nos lecteurs. Au milieu des actes de corruption, d'injustice et de barbarie dont l'histoire des peuples et des gouvernemens présente, trop souvent, le désolant spectacle, il est doux d'arrêter sa pensée et ses regards sur quelques hommes, qui semblent destinés par la providence à réconcilier les bons cœurs avec l'humanité.

BONALD (Louis-Gabriel-Ambroise, vicomte de) pair de France. On lui reconnaît généralement, comme écrivain, un talent que nous ne contesterons pas, quoique l'esprit de parti l'ait singulièrement exagéré, mais qui devrait, plus souvent, prendre la peine de se faire comprendre.

BONAMY (Charles-Auguste), lieutenant-général, porté sur la liste de disponibilité.

BONAPARTE (Mme. Letitia-Ramolino), mère de l'empereur Napoléon, âgée de 75 ans, vit à Rome. Sa mort a été annoncée plusieurs fois dans les journaux, mais sans fondement. Il faut à cette princesse, mais surtout à cette excellente mère, une grande force d'âme, pour avoir résisté aux chagrins amers dont sa vie est abreuvée depuis 10 ans. Elle se croyait malheureuse, en 1793, lorsque, chassée de la Corse et sans fortune, elle venait chercher l'hospitalité en France, et cependant presque toute sa famille était alors autour d'elle. Aujourd'hui, avec des douleurs mille fois plus cruelles, restée presque sans famille, et après avoir vu disparaître celui qui fesait son bonheur et sa gloire, elle a conservé un courage digne d'admiration, et dont ceux qui vivent dans son intimité ne peuvent s'étonner assez.

BONAPARTE (Joseph), ci-devant roi de Naples et d'Espagne, a choisi, depuis 10 ans, sa résidence dans les États-Unis, dans les environs de Philadelphie. Il y a formé un grand établissement, où il a constamment accueilli les Français avec bienveillance. Cet établissement qui a été, il y a deux ans, ravagé par un incendie, a repris, depuis, son ancienne prospérité. L'une des filles de Joseph a épousé son cousin germain, Charles-Louis Bonaparte (fils de Lucien), qu'on disait mort à New-Yorck (Amérique), le 28 juillet 1825, d'après quelques feuilles de l'Amérique du nord; et qui, selon d'autres nouvelles de ce pays, a assisté, en septembre, avec son cousin, le fils de Joachim, ex-roi de Naples, à la rentrée des classes au collége de New-Yorck. L'autre fille de Joseph doit être mariée à un fils de Louis Bonaparte, dont elle est parente au même degré; mais le mariage vient d'être rompu.

BONAPARTE (Napoléon). Les dernières années de la vie de ce prince ayant été données au public par l'Annuaire nécrologique et la Biographie de Paris, nous ne pourrions que reproduire ici les faits contenus dans ces deux ouvrages. Ces faits sont maintenant complets; et déjà la postérité, arbitre en dernier ressort des grandes renommées, a porté ses premiers jugemens sur l'homme extraordinaire qui, pendant quinze ans, a été le maître de l'Europe, et dont la destinée, semblable à celle d'Alexandre, paraît être de s'aggrandir de tout ce qui se passe après sa mort.

BONAPARTE (Lucien), prince de Canino, continue à résider à Rome. Il a fait en 1819, un voyage à Bruxelles, où se trouvait alors la comtesse de Survilliers (épouse de Joseph), dans le dessein d'y marier son fils avec la fille aînée de l'ex-roi d'Espagne; mariage qui s'est conclu à leur retour à Rome, où la comtesse de Survilliers a été rejoindre sa fille, un an ou deux après. Lucien a deux filles de deux lits, l'une mariée au prince romain Gabrielli, l'autre à un anglais. La première réside à Rome, la seconde a suivi son mari en Angleterre. Jamais conduite ne fut plus noble que celle du prince Lucien, après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe; l'histoire n'oubliera point qu'à cette

époque, il s'empressa de venir partager les dangers et les malheurs de celui dont il avait dédaigné de partager la haute fortune.

BONAPARTE (Louis), ci-devant roi de Hollande, réside à Rome auprès de sa mère, qui n'eut jamais un plus grand besoin des consolations de ce qui lui reste d'une nombreuse et éclatante famille. Simple dans ses mœurs et dans ses goûts, il est de tous ses frères, celui qu'une haute fortune a le moins enivré et qui la regrette le moins.

BONAPARTE (Jérôme), prince de Montfort, a fixé, depuis deux ans, sa résidence à Rome. Le dévouement que lui a témoigné, dans tous les temps, la princesse Catherine de Wurtemberg, son épouse, prouve qu'on a souvent jugé ce prince avec une extrême rigueur. Celui qui inspire un dévouement semblable était digne, sans doute, de plus d'indulgence. Le prince Jérôme de Montfort a deux enfans, un fils et une fille.

BONAPARTE (Elisa), *voyez* Bacciochi.

BONAPARTE (Caroline), *voyez* Caroline.

BONAPARTE (Pauline) *voyez* Borghèse.

BONAVENTURE (Nicolas-Melchiade, chevalier), vit, retiré des affaires publiques, à Bruxelles et à la campagne.

BONDT (N.), chimiste hollandais, est né à Amsterdam; il est connu comme auteur de la découverte du *gaz oléfiant*, dont l'institut impérial de France dans son rapport de 1810 à l'empereur, fit une mention très-honorable. M. Bondt a publié dans les *Annales de Chimie* (tome 31 et tome 33), plusieurs mémoires au sujet de cette découverte.

BONDY (le comte Taillepied de), ancien chambellan de l'empereur Napoléon, ancien préfet de Lyon et de Paris, a fait long-temps partie de la chambre des députés, où l'avait envoyé le département de l'Indre. Ayant cessé d'y siéger, lorsque les élections ont cessé d'être l'expression de l'opinion publique, le comte de Bondy est rentré dans la vie privée, où l'accompagnent l'estime, la confiance et l'affection de ses anciens commettans, et de tous ses amis, dont il ne dut pas un seul à sa fortune. Il réside à Paris.

BONET DE TREYCHES (Joseph-Balthasar), ancien membre de la convention, du corps législatif et de la chambre des représentans. Il ne figura jamais dans la première de ces assemblées que parmi les proscrits. Il réside maintenant à Paris, où son esprit inventif, absolument étranger à la politique, ne s'occupe aujourhui que d'objets relatifs à l'industrie, à l'agriculture et aux sciences.

BONJOUR (Casimir), auteur dramatique, réside à Paris. Il est né à Clermont en Argonne, petite ville du département de la Meuse, et il doit avoir 30 ou 32 ans; il fit ses études avec distinction au collége de Rheins, ensuite il fut dans sa jeunesse maître d'études au lycée de Bruges, dans le temps que la Belgique faisait partie de l'empire français. Après les événemens qui amenèrent la réunion de la Belgique à la Hollande, il rentra en France et fut employé dans l'administration du trésor, mais un attrait invincible l'entraînant vers la poésie dramatique, il se fit connaître en composant dans l'espace de peu d'années plusieurs bonnes comédies qui ont révélé en lui un talent prononcé pour se distinguer dans l'école de Thalie, dans laquelle les bons ouvrages sont si clairsemés depuis Molière. Des situations véritablement comiques, une grande finesse d'observation, un dialogue qui ne languit presque jamais, une facilité singulière à exposer les ridicules, des pensées souvent heureuses, quelquefois originales, exprimées avec une clarté et une précision qui les rendent faciles à retenir, enfin une versification aisée, correcte et qui flatte l'oreille autant que les vers raboteux de la plupart des auteurs nouveaux les écorchent, tout cela ensemble assurer à M. Bonjour une place remarquable parmi les meilleurs poètes du 19e siècle. Les comédies que cet écrivain a publiées jusqu'à présent sont : la *Mère rivale*, jouée pour la première fois sur le théâtre français à Paris, le 4 juillet 1821; *l'Éducation* ou *les deux Cousines*, représentée sur le même théâtre le 10 mai 1823; le *Mari à bonne fortune*, représentée le 30 septembre 1824. Les deux dernières surtout ont consolidé la réputation de l'auteur et assigné son rang dans un genre où il est assez beau d'exceller pour qu'un écrivain puisse y fixer son ambition, et c'est à ce qu'il paraît, le plan fort sage de M. Bonjour, différent en cela de beaucoup de jeunes écrivains qui veulent embrasser tous les genres de compositions, sans considérer qu'il n'est pas permis à

tous *d'aller à Corinthe*, et qu'un Voltaire, peut être même un Casimir Delavigne, sont des phénomènes trop rares pour qu'il soit prudent de vouloir prendre un vol aussi élevé et aussi rapide que ces aigles de la littérature, encore l'incomparable Voltaire, cet homme si universel, a-t-il échoué dans la comédie. Les pièces de M. Bonjour, restées au répertoire, sont jouées très-fréquemment et ont le sort des bonnes pièces, d'être écoutées par le peuple avec le même plaisir que par la bonne compagnie. Quelques vers échappés à sa plume parfois assez caustique et prétendus hardis, ayant offusqué la censure, avaient par ricochet indisposé une autorité ombrageuse contre l'auteur à une époque où sous l'empire de la charte on jouissait de moins de liberté que sous le despotisme de Louis XIV, ce qui se prouverait facilement par le rapprochement de certains écrits de chaque époque. Le poète avait perdu la place précieuse pour lui, quoique modique, qu'il occupait dans l'administration du trésor, par suite d'un de ces mouvemens d'humeur ministérielle qui décident trop souvent du sort des pauvres humains; mais cette injustice vient d'être gracieusement réparée par le roi actuel, Charles X, qui a accordé à M. Bonjour une pension de 1200 francs; il est à désirer que cette faveur lui laisse toute son indépendance et lui procure assez de loisir pour enrichir la scène de nouvelles productions.

BONN (André), professeur d'anatomie et de chirurgie à l'athénée illustre d'Amsterdam, naquit en 1738, en cette ville, où son père était pharmacien. Il fit ses études d'humanités dans sa ville natale; il suivit les leçons du célèbre naturaliste et anatomiste Camper, et continua ses études de médecine à l'université de Leyde sous les savans professeurs Van Musschenbroek, Albinus, Van Royen et Gaubius. Il avait 25 ans, lorsqu'il obtint ses grades en médecine, en soutenant des thèses et après avoir publié une dissertation latine, intitulée : *De continuationibus membranarum;* elle est rangée par les savans au nombre des meilleures dissertations d'anatomie. Le médecin Bonn se rendit, l'année suivante, à Paris, où il contracta des liaisons avec Levret, Lorry, Sabatier, Petit, Louis et autres savans, et y fit également la connaissance des savans étrangers Wrisberg, Richter, Kolpin, Wintersohn et Siebold. Après un an de séjour dans la capitale de la France, il retourna à Amsterdam et y exerça la profession de médecin. En 1771, il fut appelé à la chaire d'anatomie et de chirurgie à l'athénée de cette ville, en remplacement de F. Snip, et entra en fonctions en prononçant un discours : *De simplicitate naturæ, anatomicorum admiratione, chirurgicorum imitatione dignissimâ.* Dès lors le professeur Bonn s'appliqua particulièrement à former de bons chirurgiens, et il en fit d'excellens. Étant curateur du legs de Monnikhoff, destiné à faire les fonds pour le prix accordé à la meilleure réponse à une question en matière de chirurgie, c'est sous son administration qu'il en fut proposé plusieurs d'un haut intérêt, et il eût la satisfaction de les voir résolues d'une manière qui répondit au noble but du testateur. Le roi des Pays-Bas le nomma chevalier de l'ordre du lion belgique. On a encore de lui *Thesaurus ossium morbosarum.* Il en a paru trois livraisons qui ne font qu'une partie de l'ouvrage que M. Bonn s'était proposé de publier, et que sa mort l'a empêché d'achever. M. Bonn fut membre de plusieurs sociétés savantes de son pays, et mourut à Amsterdam, en 1818. M. François Van der Breggen, professeur de médecine à l'athénée de cette ville, y prononça, le 26 avril 1819, un discours solennel en sa mémoire.

BONNAY (le marquis de), pair de France et gouverneur de Fontainebleau, est mort en 1824; c'était un homme de bien et l'ami particulier du feu roi Louis XVIII.

BONNE-CARRÈRE (Guillaume), né le 13 février 1754, appartient à une famille distinguée de Languedoc, dans laquelle le titre de baron remonte à l'année 1533. Il a figuré successivement avant et pendant la révolution, comme militaire, diplomate, orateur patriote, condidat au corps législatif et administrateur aux armées. On ignore généralement que, conjointement avec Garat, Bonnecarrère, constamment attaché aux doctrines de 1789, avait présenté un plan qui, s'il eût été exécuté, eût sauvé le roi, la reine et la famille royale. Il a, pendant quelque temps et depuis la restauration, fixé sa résidence à Versailles, où il était fondateur et propriétaire d'un service de voitures publiques de cette ville à Paris. Il

est arrivé, sans infirmités graves, à une vieillesse avancée.

BONNET (le comte), lieutenant-général, et l'un des officiers généraux les plus distingués de l'ancienne armée française, a cessé d'être employé depuis plusieurs années.

BORDEAUX (Henri-Louis-Charles-Ferdinand-Dieudonné, duc de), est fils de Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry, assassiné le 14 février 1820 (*voyez ce nom*). Le duc de Bordeaux est né le 28 septembre de la même année, lorsque les esprits étaient à peine revenus de l'effroi causé par une mort si cruelle et si funeste à la France, par la terreur qu'elle a répandue dans la famille royale qui, écoutant de perfides conseillers, a voulu punir la France entière du crime d'un particulier. Le jeune duc, unique héritier d'une des premières couronnes de l'univers, appelé par les lois de l'hérédité à régner sur 30 millions d'âmes, est par cela seul et à juste titre l'objet de l'attention générale. C'est une plante précieuse que les uns voient croître avec de coupables espérances, et les autres avec une inquiétude fondée sur l'expérience des siècles, qui nous apprend que les meilleures inclinations des princes, sont presques toujours étouffées, comme le bon grain dans la parabole de l'évangile, au milieu des ronces et des mauvaises herbes de tout genre engendrées autour d'eux par l'atmosphère corrompue des cours.

BORDESOULLE (Tardif de Sommeraux, comte), pair de France, lieutenant-général dans la garde royale, est aussi menin du dauphin, dont il a été longtemps l'aide-de-camp.

BORGER (Elie-Anne), est mort à Leyde, le 12 octobre 1820, à la fleur de son âge, et sa perte a fait une grande sensation en Hollande. Tous les journaux, en annonçant sa mort, se sont épuisés en louanges sur l'étendue de ses connaissances, la profondeur de son érudition et la sagacité de son esprit, ainsi que sur son éloquence. Ses sermons peuvent être comparés à ceux des orateurs sacrés les plus célèbres de France, les Bossuet, les Massillon, etc. Indépendamment des ouvrages dont nous avons fait l'énumération dans notre premier article, on a encore de lui : *Disputatio de historiâ pragmatica, accedit oratio de historia doctore providentiæ divinæ administro*, 1818; — *Disputatio de mysticismo*, 1820; — *Leerredenen* (sermons), 1821, 2 vol. in-8°, avec le portrait de l'auteur. Borger remporta, en 1819, le prix promis par la société des sciences à Harlem, sur la question de savoir : *si l'usage des anciens historiens de mettre dans la bouche de leurs héros des discours oratoires doit être approuvé ou non?* Sa mémoire a été célébrée solennellement, le 20 décembre 1820, par la société de beaux-arts et des sciences à Leyde. Le discours en prose fut prononcé par M. le professeur Van der Palm, et le discours en vers par M. Tollens, de Rotterdam, un des poètes hollandais les plus distingués (voyez ce nom). Le jour suivant, le 21 décembre, une solennité pareille eut lieu à Joure, son lieu de naissance, où le prédicateur P. Koumans Brouwer prononça, dans l'église réformée, l'oraison funèbre du savant qui a illustré cet endroit, où il reçut le jour.

BORGHESE (le prince Camille de), habite alternativement Rome et la Toscane, où il possède de beaux palais.

BORGHESE (Marie-Pauline Bonaparte, princesse de), seconde sœur de Napoléon, habitait Rome et avait résolu d'abandonner toutes les jouissances de la fortune, pour s'enchaîner auprès de Napoléon sur le rocher de Ste.-Hélène, lorsqu'elle reçut à Rome la nouvelle de la mort de l'empereur. L'impression qu'à produite sur elle la perte d'un frère qu'elle chérissait, a réveillé une maladie, dont l'habilité des médecins avait bien suspendu les ravages, mais dont ils n'avaient pu détruire le germe. Cette princesse belle, bonne et aimable, et dont l'histoire fera connaître les excellentes qualités, même en révélant ses faiblesses, est morte à Rome, le 9 juin 1825, regrettée de tous ceux qui ont été à portée de lui rendre justice, et d'apprécier les odieuses calomnies qui ne lui ont été épargnées ni de son vivant, ni après sa mort.

BORIÈS, Goubin, Pommier et Raoulx, sont quatre jeunes militaires, dont le plus âgé n'avait pas 30 ans, et qu'une imagination ardente et l'amour exalté de la liberté ont entraîné à des démarches imprudentes, insensées, mais dont la loi devait se borner à punir l'égarement par quelques mois de prison. Nous ne séparerons point ici les noms de ces quatre infortunés que le même échafaud a réunis, en septembre 1822, et qui,

morts à la fleur de leur âge, ont subi leur supplice avec la plus admirable fermeté. Il serait à souhaiter sans doute que le souvenir de cet horrible sacrifice fut à jamais effacé des annales des tribunaux français, qu'il déshonore; mais il faudrait que, par une juste compensation, il fut conservé en caractères sanglans, dans les cabinets de MM. Bellart et Marchangy (1) pour être un éternel reproche à ces magistrats d'une barbarie sans exemple, et devenir l'éternel effroi des hommes atroces et vendus au pouvoir, qui seraient, un jour, tentés de les imiter.

BORY DE St.-VINCENT (J. B. M. G.), ancien colonel du génie, auteur de plusieurs *voyages* et de quelques dissertations sur les sciences physiques. Les événemens mémorables qui changèrent la face de l'Europe en 1814 et 1815 l'ayant privé de l'activité qu'il avait eue si longtemps aux armées françaises dans son arme, et même du traitement auquel ses longs services lui donnaient des droits, il s'est entièrement livré au travail de l'étude et il a coopéré à la rédaction de divers ouvrages; il est l'auteur de l'article *l'homme* dans le dictionnaire de l'histoire naturelle, article très-étendu et remarqué comme un des meilleurs de ce précieux ouvrage. Il travaille aussi au *Résumé des événemens militaires*, publié à Paris chez Dupont et Roret, d'après un plan différent des mémoires de tout genre qui ont été publiés sur le même sujet. Il contribue aussi à la composition du *Résumé de géographie universelle*, dont il a déjà donné pour sa part le *Résumé de la péninsule ibérienne*, pays qu'il avait appris à bien connaître dans la guerre active qui a duré plusieurs années et qui lui a fourni des occasions d'explorer cette contrée dans toutes les sens. C'est surtout aux habiles officiers du génie, comme M. Bory, qu'il appartient d'écrire sur la géographie, leurs fonctions donnant naturellement de l'autorité et de la confiance à ce qu'ils écrivent sur cette matière. Les nombreux ouvrages de M. Bory de St.-Vincent lui ont valu apparemment plus de gloire que d'argent, puisqu'il a été détenu à Ste.-Pélagie pour dettes, ce qui est plutôt un honneur qu'un motif de reproches, pour les hommes qui par les commandemens dont ils ont été investis auraient été souvent en position de faire fortune, s'ils s'étaient abaissés à commettre des exactions et des injustices dans le temps de leur pouvoir.

BOSCH (JEAN VAN DER), général-major et administrateur au ministère de l'intérieur, pour la milice, dans le royaume des Pays-Bas, est né à Herwijnen, province de Gueldre, en 1780. Lieutenant au corps du génie en 1797, il fut nommé, en 1801, capitaine et aide-de-camp du général Van Overstraten, gouverneur général des possessions hollandaises dans les Grandes-Indes, et chargé par son chef de faire un plan de défense de Batavia, où il commanda en même temps une des batteries, lors du blocus de l'île de Java par les Anglais. En 1804, promu au grade de major, il fut aide-de-camp du gouverneur-général Fibery à Batavia et commanda l'aile droite de l'armée hollandaise à l'attaque de ladite ville, par les Anglais en 1806. Dans la même année et les deux années suivantes, il commanda plusieurs expéditions contre des princes indiens; il s'y distingua par des talens militaires, qui lui valurent en 1807 le grade de lieutenant-colonel et d'adjudant-général. Il reçut néanmoins, au mois de mai 1808, sa démission honorable du grade de colonel et d'adjudant-général du gouverneur Daendels (*voyez ce nom*). Depuis cette époque, jusqu'au 24 novembre 1813, il n'a pas servi; mais il reprit du service dans sa patrie, lorsque les événemens avaient amené la révolution en Hollande dans ledit mois. M. Van der Bosch rentra dans son ancien grade de colonel, fut placé comme aide-de-camp près le général Krayenhof, et assista au blocus de Naarden, place forte dans laquelle les troupes françaises s'étaient jetées en abandonnant la Hollande. La connaissance qu'il avait acquise des affaires des Indes, lors de son séjour dans cette partie du monde, le fit nommer vers la fin de 1814, directeur des affaires militaires dans les possessions hollandaises de cette vaste partie de l'Asie. Cinq mois après il fut placé en qualité de chef de l'état-major, près le général Constant de Villars, et se trouva avec son chef à Maestricht, lors de la bataille de Waterloo. Enfin M. Van der Bosch fut élevé au grade de général-major en novembre 1816, mis en non-activité deux ans après, et nommé, au mois de septem-

(1) Ce dernier est maintenant en face de ces victimes, et devant le redoutable tribunal du même juge.

ore 1823, administrateur pour la milice et les gardes communales au ministère de l'intérieur, place qu'il occupe encore en ce moment (1825), et qu'il cumule avec une autre, dans laquelle il s'est acquis à juste titre un grand renom, celle de directeur de la colonie de Frederiks-Oord, dans la province de Drenthe. C'est M. le général Van den Bosch qui peut être regardé comme le créateur de cette colonie, dont il est en même temps l'âme. On sait que cet établissement est destiné à recevoir des familles pauvres, à qui on donne, sous certaines, conditions des terres à défricher et des habitations saines, où elles sont à l'abri des rigueurs des saisons. C'est encore cet établissement qui a servi de modèle à celui qui a été formé, pour les provinces méridionales des Pays-Bas, à Wortel, province d'Anvers, et dont la direction a été confiée au frère de M. Van der Bosch, capitaine d'infanterie, formé pour cette partie par son frère le général, qui l'avait employé dans la colonie primitive. Le prince Frédéric, fils du roi des Pays-Bas, est à la tête des deux établissemens. M. Van der Bosch s'est encore distingué comme écrivain; on lui doit un bon ouvrage sur les *Possessions des Pays-Bas en Asie, Amérique et Afrique*, publié par les frères Van Cleef, libraires à la Haye, en 1818, 2 vol. in-8°, avec un atlas et des tableaux. Ce livre a été dédié au roi Guillaume Ier; le 4e chapitre en est surtout remarquable; il contient une réfutation de l'ouvrage du gouverneur anglais de Java Thomas Stamford Raffles, qui publia en 1818, à Londres, une *Histoire de Java*, en deux volumes, dans laquelle il est souvent injuste envers le gouvernement hollandais aux Indes. M. Van den Bosch en se faisant défenseur de ce gouvernement, où il le voit attaqué à tort par M. Raffles, relève en même temps un bon nombre d'erreurs dans lesquelles l'auteur anglais est tombé. Il est a regretter que l'ouvrage de M. Van den Bosch ne soit connu que dans les Pays-Bas, étant écrit en hollandais, tandis que celui de Raffles, écrit en anglais et traduit en français, est lu partout, en Europe, comme en Asie et en Amérique; il faut espérer qu'une main habile en procurera aussi une bonne traduction française pour que les erreurs et les jugemens iniques du gouverneur britannique à Java, soient portés à la connaissance de tout le monde et que justice soit renduc au gouvernement hollandais dans les Indes. Un autre ouvrage remarquable de M. Van den Bosch et qui a produit des résultats bien salutaires est son *Mémoire sur la possibilité et l'utilité d'un établissement général pour les pauvres dans le royaume des Pays-Bas, par la formation d'une colonie agricole dans sa partie septentrionale*, Amsterdam, 1818, un vol. in-8°. (*Verhandeling over de mogelijkheid, de beste wijze van invoering en de belangrijke voordeelen eener algemeene armen-inrigting in het rijk der Nederlanden, door het vestigen eener landbouwende kolonie in deszelfs noordelijke gedeelte*). C'est ce traité qui a donné lieu aux établissemens de Frédériks-Oord et de Wortel, dont les heureux résultats se font remarquer chaque jour davantage. M. Van den Bosch est décoré de la croix de 3e classe de l'ordre militaire de Guillaume.

BOSSCHA (Herman), auteur hollandais, qui a publié plusieurs ouvrages estimés dont nous avons fait mention dans notre article primitif, était né à Leuwarde en Frise, le 18 mars 1753, et est mort à Amsterdam, le 12 aout 1819. Un de ses ouvrages qui lui ont fait le plus d'honneur, savoir: son *Histoire de la révolution de Hollande en* 1813, et dont il a été parlé avec éloge dans la notice qui le concerne a été traduit en allemand.

BOSSCHA (Pierre), fils aîné du précédent, est né en 1788, à Deventer. Il fit ses études d'abord à Groningue, ensuite à Amsterdam, et reçut ses grades en droit à l'académie de Harderwijk, après avoir soutenu des thèses. Auparavant, en 1810, il avait déjà soutenu publiquement la première partie des *Exercitationes amstelædamenses*, où l'on trouve de lui une dissertation *de pœna debitoris inopis, pluribus addicti, ex lege XII tabularum.* Il publia en 1809 une nouvelle édition de la *Galatée* de Reland, savant hollandais et un des meilleurs poètes latins modernes; il y ajouta des notes très-crudites, dans lesquelles il compare les vers charmans de Reland avec ceux d'autres poètes modernes, qui ont écrit en latin, et où il fait connaître les imitations des anciens, que Reland, à l'exemple d'autres poètes célèbres s'était permises (*Hadriani Relandi Galatea, cum aliorum poetarum locis comparata*). Douze années après, savoir, en 1821, il publia

les poésies latines de Jean second, avec des notes pareilles à celles dont nous venons de parler, et avec des annotations inédites de Petrus Burmannus Secundus. (*Joannes Nicolai Secundi, opera omnia, emendatius et cum notis adhuc ineditis Petri Burmanni Secundi denuo edita, cura Petri Bosscha, Lugd. Bat.* 1821. 2 vol. in-8o.) A la tête de cette nouvelle édition des célèbres *Baisers* et autres poésies latines de Jean Second, se trouve son portrait, d'après un tableau peint par Scorel; ce portrait est bien différent de ceux qu'on voit dans les éditions précédentes de ses œuvres. L'édition, procurée par M. Bosscha, se distingue encore par une dissertation très bien écrite sur la famille de Jean Second, ainsi que sur les diverses éditions et traductions de ses poésies. M. Bosscha manie aussi avec succès la lyre latine, mais le nombre de ses poésies n'est pas considérable. Outre sa dédicace de la *Galatée* de Reland à son père, il adressa une ode à ses mânes dans l'édition de ses poésies (*Hermani Bosscha poëmata*), et des vers sous le portrait de Jean Second; on a encore de lui un poëme latin, qui a pour titre : *Ad lectissimos juvenes athenæi Daventriensis alumnos, laudabili admodum exemplo pecuniam, ad festos dies asservatam et privatis auctam donis, concedentes ad levandam miserorum civium sortem* (1825). Depuis 1815, M. Bosscha est professeur de littérature ancienne à l'athénée de Deventer, il y succéda au professeur Sluiter; il entra en fonctions en prononçant un éloge du savant antiquaire et philologue hollandais Gisbert Cuper.

BOSSCHA (Jean), fils cadet de Herman Bosscha, naquit en 1797, à Harderwijk, fit ses études à Amsterdam, et reçut ses grades de docteur en philosophie et belles-lettres, en 1817, à l'université d'Utrecht, après avoir soutenu pour ses thèses une argumentation sur une édition des *Captifs* de Plaute, donnée par lui, faite sur cinq manuscrits de la bibliothèque de l'université de Leyde, particulièrement pour déterminer la mesure des vers. Il s'est acquitté de cette tâche difficile avec beaucoup d'honneur, et son travail savant mérite d'autant plus de fixer l'attention des philologues que l'étude de la versification métrique des anciens, est aujourd'hui un peu négligée en Hollande, pays, où l'ancienne littérature classique est encore toujours cultivée, avec succès, et où elle se maintient, par les disciples des célèbres professeurs Rubnkenius et Wyttenbach (*voyez ces noms*), à un degré de hauteur que les érudits savent apprécier. Cette édition de Plaute fut suivie, en 1825, de celle d'Apulée, à laquelle M. Bosscha travailla pendant cinq années consécutives. On sait que le savant Rubnkenius publia en 1785 le premier volume d'une nouvelle édition de cet auteur latin, édition qui avait été préparée par le professeur François Van Oudendorp; le travail de ce savant sur Apulée était resté inédit et se trouvait dans la bibliothèque de l'université de Leyde. Sur sa demande, MM. les curateurs de cette académie ont confié les manuscrits du professeur Van Oudendorp à M. Bosscha, qui, muni de ce précieux dépôt, a continué l'édition commencée par Rubnkenius, de sorte qu'on a maintenant un Apulée complet, avec les notes des savans, qui ont travaillé sur cet auteur (*cum notis diversorum*), et avec tout ce qui est nécessaire à une bonne édition d'un auteur latin, tels que des notices sur sa vie et sur les diverses éditions de ses œuvres, des tables des matières, etc. On a encore de lui 1o une *traduction hollandaise des Ve et VIe livres d'Hérodote*, envoyé au concours ouvert par la société provinciale d'Utrecht; elle y remporta le second prix (personne n'obtint le premier), et a été publiée en 1822 par la dite société; — 2o. Un livre de *thèmes* pour apprendre le grec, 1821; — 3o. Un livre de *thèmes* pour apprendre le latin, 1824; — 4o. Des *notes sur Cornélius Népos*, dans la seconde édition de la traduction hollandaise de cet auteur classique par Engelberts, publiée à Bréda en 1825. Depuis 1819, M. Bosscha est professeur à l'école latine de la Haye.

BOSSCHA (Herman), fils du professeur d'Amsterdam de ce nom, et frère aîné du précédent, occupe la chaire de chirurgie et d'anatomie à l'athénée de ladite ville; il n'a publié que sa *thèse* ou *dissertation* qu'il a soutenue pour obtenir ses grades en médecine à l'université de Leyde, et son *discours*, prononcé lorsqu'il entra en fonctions.

BOUCHOTTE (Jean-Baptiste-Noel), ancien ministre de la guerre sous la convention, et l'un des hommes qui, avec Pache, ont contribué le plus, en 1793 et 1794, à désorganiser les armées françaises. Il est retiré à Metz au sein de sa famille. Nous ne doutons pas qu'il n'y jouis-

se, comme le dit la Biographie de Paris, de l'estime de ses concitoyens ; mais nous croyons, avec tous les contemporains des ministres de cette funeste époque, pouvoir affirmer que ce n'est ni à ses talens ni à ses services que cette estime peut être accordée.

BOUILLY (Jean-Nicolas.) Depuis l'année 1822 M. Bouilly dont toutes les pensées semblent dirigées vers le but respectable d'inspirer à la jeunesse l'amour de la vertu et une philosophie pleine d'urbanité, a composé à peu près dans le même genre que ses autres ouvrages, de nouveaux *contes*, mais ceux-ci acquièrent un haut degré d'importance de plus, quand on pense qu'ils sont particulièrement destinés à jeter des semences de bonté, d'héroïsme, de grandeur d'âme dans le cœur des enfans de France, notamment dans l'âme de ce jeune duc de Bordeaux, fils de l'infortuné duc de Bery, naturellement appelé par la loi d'hérédité à régner un jour sur les Français, et de l'instruction et du caractère duquel dépendra peut-être un jour le bonheur où le malheur de trente millions d'individus. Si ce jeune prince annonce de bonne heure des qualités aimables, du penchant à la vertu, et s'il fait un jour le bien en se montrant populaire à la manière de Louis XII et d'Henri IV, quel honneur et qu'elle satisfaction pour M. Bouilly de pouvoir s'attribuer une portion de cette gloire. On peut le présumer, s'il est vrai que les impressions de l'enfance, en bien comme en mal, influent puissamment sur la conduite de toute la vie. Les *Contes offerts aux enfans de France*, publiés à Paris, 2 vol. in-12, l'un en 1824 et l'autre en 1825, et à Bruxelles, 2 vol. in-18, ont eu le sort de plusieurs ouvrages du même auteur, c'est-à-dire, qu'on les trouve dans toutes les familles où l'on attache du prix à la bonne éducation des enfans, auxquels ces *contes* procurent une lecture instructive, agréable et appropriée à leur âge. La nécessité de ramener sous les yeux des enfans les mêmes idées en termes variés pour les fixer dans leur mémoire, fait excuser dans les écrits de M. Bouilly des longueurs qui trouveraient des juges plus sévères s'il s'agissait d'ouvrages différens.

BOULAY DE LA MEURTHE (Antoine-Jacques-Claude-Joseph, comte), l'un des hommes d'état les plus remarquables des conseils de Napoléon, doit être encore distingué comme écrivain politique. Il avait publié, un peu avant le 18 brumaire, un *Essai sur les causes qui, en 1649, amenèrent en Angleterre l'établissement de la république*, etc., etc.; il composa, en 1815, un nouvel ouvrage ayant pour titre : *Tableau politique des règnes de Charles II et de Jacques II, derniers rois de la maison de Stuart*. Ces deux ouvrages devraient toujours être sur le bureau et sous les yeux des princes qui prétendent ne régner que par le droit divin. Leur lecture, et surtout les réflexions aux quelles elles donneraient lieu, les désabuseraient peut-être de beaucoup d'erreurs, non moins funestes à eux-mêmes qu'aux peuples qu'ils gouvernent.

BOULAY-PATY (Pierre), fils de l'ancien député de ce nom au conseil des cinq cents, est un jeune avocat qui donne les plus belles espérances. Il a, dès 1816, consacré sa plume à la défense du brave et infortuné général Travot. Ce fut un grand acte de courage, dans les temps où l'on vivait alors, et l'histoire doit le recueillir.

BOULOGNE (Étienne-Antoine, abbé de), pair de France. Ce prêtre intolérant et ambitieux, flatteur assidu de l'empire et de la restauration, est mort à Paris, le 13 mai 1825, à l'âge de 78 ans.

BOURBON (Louis-Marie, cardinal de), cardinal de Ste-Marie de la Scala, archevêque de Tolède, primat des Espagnes et conseiller d'état, s'était rendu cher à son diocèse et à ses amis, par sa piété douce et ses vertus apostoliques, lorsqu'en sa qualité d'oncle du roi Ferdinand, il crut devoir, à l'époque ou éclata la guerre de la première invasion, quitter son siége à l'approche des Français, et se réfugier à Cadix, où il fut, en 1812, nommé président de la régence. Fidèle à sa mission comme à sa famille, non moins attaché aux libertés de l'Espagne qu'à la gloire et à la sûreté du trône, il s'empressa d'aller, en 1814, au devant du monarque pour lui présenter la constitution des cortès et recevoir son serment. Personne n'ignore que, dès cette époque, le roi, mal conseillé, se refusa au serment ; il renvoya le cardinal à Tolède. En mars 1820, après les événemens de l'île de Léon, cet homme de bien, ce véritable ministre du ciel, dont les Espagnols, amis d'une liberté sage, conserveront toujours le souvenir avec reconnaissance, fut appelé à la présidence du gouvernement provisoire, chargé de remettre en vigueur la constitution de

1814. Il reparut à la tête de cette grande autorité temporaire, et montra dans toute sa conduite la même loyauté, la même modestie, le même dévouement aux vrais intérêts du trône et du pays. Toute la carrière de ce vénérable prélat est d'un rare exemple. Pasteur, ses mandemens respirent la concorde et l'indulgence. Comme Fénélon, sa touchante éloquence n'a demandé au ciel que de bénir la terre : prince, il a vécu sans faste et sans orgueil; sa mort paisible et calme a été digne de sa vie. Il n'a semblé n'être né sur les marches du trône que pour y faire entendre la vérité et le vœu des peuples. Il est mort le 19 mars 1823. Dieu devait à ses vertus de ne pas le laisser assister plus long-temps au spectacle des crimes et des perfidies qui déshonorent son pays, et des malheurs qui le déchirent.

BOURCIER (le comte), lieutenant-général distingué de l'ancienne armée française, a cessé, depuis deux ans, grâce aux épurations ministérielles, de faire partie de la chambre des députés, où il siégeait depuis 1816.

BOURDEAU (N.), ancien procureur-général, près les cours royales de Rennes (Finistère) et de Limoges (Haute-Vienne), et député par ce département à la chambre, a été pendant plusieurs sessions un ministériel intrépide. S'étant brouillé avec l'administration de 1822 - 1826, dont il s'est, on ne sait trop pourquoi, avisé quelquefois de ne point approuver toutes les décisions, M. Bourdeau, qui ne s'est montré constitutionnel que depuis la chute du ministère Richelieu, a été destitué de sa place de procureur-général près la cour royale de Limoges.

BOURDON DE VATRY (Marc-Antoine), ancien préfet et ministre de la marine, est vivant, mais sans emploi. Son administration à Gênes, en qualité de préfet, a laissé dans ce pays les souvenirs les plus honorables et les plus vifs regrets. Des hautes fonctions qu'il a remplies et dont l'exercice pouvait contribuer si efficacement à sa fortune, il ne s'est montré jaloux de conserver que l'estime de ses concitoyens. Nous pouvons affirmer qu'elle ne lui manquera jamais.

BOURDONNAYE (le comte de la). Ce chef de l'opposition royaliste de la chambre des députés, allié, d'une manière toute particulière, et que nous ne nous chargeons point d'expliquer, de grandes démonstrations d'amour pour les libertés nationales, au plus tendre penchant pour les catégories. Les écrits de M. de la Bourdonnaye sont, sur ce point, dans un parfait accord avec ses discours. Homme très honorable d'ailleurs sous tous les rapports sociaux, M. de la Bourdonnaye a donné une telle idée de ses principes politiques, quel les amis les plus modérés du système constitutionnel, bien qu'en rendant à son noble caractère toute la justice qui lui est due, frémissent à la seule idée de le voir succéder un jour, avec ses amis, à un ministère qui, par la corruption patente de ses doctrines, la violence ou l'hypocrisie de ses actes, et son profond mépris pour l'opinion publique, a réussi à soulever contre lui tout ce qu'il y a en France d'hommes attachés à l'honneur national.

BOURIENNE (Louis-Antoine, FAUVELET DE), ancien secrétaire de l'empereur Napoléon, et dont la disgrace fut aussi éclatante, mais plus méritée, que ne l'avait été sa faveur, est, depuis plusieurs années, et maintenant encore, député à la chambre par le département de l'Yonne. Il réunit à ces fonctions celle de ministre d'état, et prend en cette qualité, place au conseil privé. M. Bourienne vote avec l'extrême droite.

BOURKE (Jean-Raymond-Charles, comte), pair de France, est lieutenant-général et l'un des inspecteurs-généraux de l'infanterie.

BOURMONT (Louis-Auguste-Victor, comte de), pair de France, est lieutenant-général dans la garde royale et gentilhomme honoraire de la chambre du roi. Il jouit, dit-on, d'une grande faveur. Si cela est, le prix auquel il l'a acquise lui laisse craindre peu de rivaux.

BOURLIER (le comte Jean-Baptiste), pair de France, évêque d'Evreux, prêtre aussi pieux que tolérant, et digne, par ses principes et sa conduite, de servir d'exemple à ceux qui ont embrassé le service des autels. Il est mort à Evreux, dans son palais épiscopal, le 30 octobre 1821, à 91 ans et demi, universellement regretté.

BOUTHILLIERS (Léon, marquis de) ancien major-général de l'armée de Condé, est mort il y a quelques temps.

BOUTHILLIERS (Léon, comte de) son fils, ancien préfet du Var et du Bas-Rhin, est député par le département de Seine-et-Oise à la chambre, où il siége à la plus extrême droite. Il a été le rapporteur

le la nouvelle loi d'élections, à laquelle la France, comme on sait, doit de voir figurer parmi ses représentans, tous les élus du parti qui, s'étant appelé lui-même, avec ant de modestie et de vérité, *le plus nombreux et le plus habile*, donne, depuis trois ans, à la France et à l'Europe, a preuve de son rare discernement. Ce parti qui se subdivise tous les jours lui-même n'offre plus que quelques reste de ce qu'il était autrefois. Vendu presque out entier au ministère, qui, pour récompense de sa lâcheté, lui prodigue les places, les honneurs et les deniers de l'état, on ne compte plus guère parmi ses membres, dans la chambre, que quelques hommes d'un caractère honorable et incorruptible, tels que MM. de la Bourdonnaye, Hyde de Neuville et une vingtaine d'autres. Des services, du genre de ceux dont nous venons de parler, ont valu à M. de Bouthilliers la direction générale des douanes dont il est maintenant pourvu.

BOUTTEVILLE DU METZ (Louis-Guislain), magistrat intègre et député fidèle à quatre assemblées nationales, est mort à Paris, où il venait de se retirer, le 7 avril 1821, à l'âge de 76 ans. Il était, depuis le 10 décembre 1819, président honoraire à la cour royale d'Amiens. Ami de la liberté constitutionnelle, étranger à toute intrigue, il n'a joui, sous l'empire et la restauration, que de cette faveur d'estime que commandent la vertu et le mérite, et à laquelle ne se refuse pas même l'esprit de parti.

BOUVET DE CRESSÉ (Auguste-Jean-Baptiste), intrépide soldat, écrivain estimable; c'est surtout sous le premier de ces titres qu'il est connu. Sa vie, conservée à travers d'incroyables dangers, est une sorte de prodige; et cependant le gouvernement impérial ne paraît pas avoir songé qu'en accordant la décoration de la légion d'honneur à un tel homme, il honorait lui-même son institution. On conçoit mieux que la restauration n'ait point réparé cet oubli, car Bouvet de Cressé n'a servi que la république. Il est devenu, depuis plusieurs années, chef d'un pensionnat distingué, et peut, en fait de dévouement à la patrie, servir d'exemple à ses jeunes élèves.

BOUVILLE (le marquis de), député à la chambre par le département de la Seine-inférieure, siége à l'extrémité droite de cette chambre, et fait partie de l'opposition qui se dit exclusivement *royaliste*, comme si l'opposition constitutionnelle devait et pouvait ne pas être royaliste, dans le sens national de ce mot. Du reste, M. de Bouville est assez partisan des catégories de M. de la Bourdonnaye.

BOXMAN (Abraham) a un nom distingué sur le Parnasse hollandais. Son recueil de poésies publié à Rotterdam en 1823, un vol. in-8°, contient des pièces dans le genre grave et le genre badin. Dans le premier on distingue une belle ode sur le champ de bataille de Waterloo que le poète visita en 1818. Il voit avec douleur qu'aucun monument n'y est élevé à la valeur des Belges dont le sang a coulé pour la patrie. Les vœux de M. Boxman, d'accord avec ceux de ses compatriotes dont il a exprimé si dignement les sentimens, seront bientôt accomplis; le monument belge ne tardera pas à être élevé dans ces plaines célèbres où le sort de l'Europe a été fixé, à ce qu'il paraît, pour long-temps. Dans le genre badin on remarque particulièrement les pièces intitulées *ma Femme*, *ma Pipe* et *mon Ami*, *ma Bouteille de vin*. Pour ne pas entrer dans des détails, nous ne craignons pas de dire qu'en général les poésies de M. Boxman contenus dans ce recueil se recommandent par la verve, la naïveté et un véritable talent poétique. On a encore de lui une petite pièce de vers faite à l'occasion de la quatrième fête séculaire de l'invention de l'imprimerie, célébrée à Harlem le 10 juillet 1823; quoique très-médiocre, elle a été insérée dans le recueil des pièces relatives à cette fête, p. 227. M. Boxman a fait de bonnes études à l'université de Leyde où il a été reçu docteur en droit; il s'est établi comme avocat à Gorinchem, sa ville natale, Hollande méridionale, et il y demeure encore aujourd'hui.

BOYER (Pierre-François-Xavier, baron), lieutenant-général long temps persécuté sous le ministère du duc de Feltre, a été replacé sur la liste de disponibilité, où il est en 1825.

BOYER (Jean-Pierre), président de la république d'Haïti, homme d'un mérite supérieur et d'une raison forte et éclairé, a su, par une attitude ferme, une conduite habile, prévoyante et mesurée, amener la France au point de reconnaître l'indépendance de la république dont il est le chef, et de conclure avec lui, en août 1825, un traité qui assure à la ci-devant colonie de Saint-Domingue des siècles de durée et de prospérité. Quelques journaux français et étrangers ont dit qu'un parti puissant

s'était élevé, à Haïti, contre le traité par lequel la France avait reconnu l'indépendance de cette île et de son gouvernement; c'est une absurdité, un mensonge, et une insinuation malveillante dont les auteurs n'atteindront pas le but qu'ils se sont proposé. Il eût été peut-être juste de dire que quelques mécontens entraînés par un enthousiasme qui n'a point été partagé par ceux de leurs concitoyens qui appréciaient bien les difficultés de la position du président d'Haïti, avaient désapprouvé une mesure qui place leur pays au nombre des sociétés politiques du monde, régulièrement reconnues; mais qu'importe l'opinion de quelques insensés! Sans verser une goutte de sang, sans porter atteinte aux intérêts d'une seule puissance européenne, Boyer a placé Haïti sur la même ligne que les États-Unis d'Amérique, et sagement écarté les seuls élémens de division qui pussent encore agiter ce pays : il n'en fallait pas tant pour rendre son nom immortel. Boyer a bien mérité de la patrie et de l'humanité.

BOYER-PEYRELEAU (Eugène-Édouard, baron) colonel de cavalerie en non activité, est l'un des meilleurs officiers de l'ancienne armée. Victime des plus cruelles persécutions pour être resté fidèle au drapeau qu'il avait juré de défendre, il peut se consoler par l'honorable souvenir de ses longs et brillans services, de l'inaction à laquelle il est condamné.

BOZZARIS (Marcos), souliote, d'un nom illustre chez ses compatriotes, et l'un des plus brillans héros de la Grèce moderne, est connu surtout par un trait d'admirable dévouement. Il venait de quitter (1823) Angelo-Kastro et se rendait en toute hâte, à la tête d'une faible division de 3000 hommes, au-devant du séraskier Moustaphi. Il choisit une position favorable dans les environs de Karpenitz, pour que cette division pût lutter avec plus d'avantage contre les hordes nombreuses de Scodra; mais le courage et le génie de ce héros valaient seuls une armée. A peine établi, depuis deux jours, dans les défilés de Karpenitz, les Hellènes aperçurent les Barbares qui venaient camper à une petite distance de leurs avant-postes. L'occasion était décisive. Le sort de Missolonghi, celui de l'Étolie, peut-être même de celui du Péloponèse dépendaient uniquement de la première action qui allait s'engager. L'armée turque s'élevait à 10,000 hommes, commandés par trois pachas albanais; la division de Bozzaris n'était que de 2,800 Péloponésiens ou Armatolis de l'Étolie et 200 Souliotes. Dès que Bozzaris vit les Barbares en présence, et qu'il eut compté le petit nombre de ses braves, il reconnut les chances de dangers que lui présenterait une bataille, où les nombreux bataillons des Barbares pourraient facilement l'envelopper. Il conçut un projet digne de leur courage et du sien. Il rassemble ses généraux souliotes, et, inspiré par tous les souvenirs de l'antique patrie, il leur parle comme parlait Léonidas aux Spartiates des Thermopyles. « Il ne s'agit point de combattre, leur dit-il; la valeur succombérait peut-être inutilement sous le nombre. Il faut frapper des coups sûrs, pénétrer dans le camp ennemi à la faveur des ténèbres, et mourir, s'il le faut, mais en répandant partout l'épouvante et la mort, et en délivrant le Péloponèse et Missolonghi du dernier assaut qu'ils aient à craindre cette année. » Tous les Souliotes applaudissent avec enthousiasme à cette héroïque résolution de leur général; tous se félicitèrent de pouvoir partager aujourd'hui les périls et la gloire de celui dont ils ont autrefois partagé les malheurs. Un instant suffit pour prendre une détermination unanime, et la nuit même, nuit terrible qui n'aura de lendemain pour aucun de ceux qui se dévouent, est fixée pour l'exécution. Il est convenu que, pendant que Bozzaris s'avancera lui-même avec ses Souliotes jusqu'aux tentes des pachas, le reste de sa division attaquera les Barbares sur trois points différens, de manière que ceux qui échapperont au sabre des Souliotes, tombent sous celui des Péloponésiens. C'était le 20 août 1823. Toute l'armée chrétienne fut mise sous les armes au commencement de la nuit. Plusieurs heures s'écoulèrent ainsi dans l'incertitude des projets du général. Un silence profond régnait dans les rangs. A 9 heures du soir, par une nuit sombre, on se mit en marche : vers minuit, on fut en vue du bivouac des Barbares. Chacun se rendit au poste qui lui était assigné, et, tandis que le reste de la division de Bozzaris attendait les résultats du mouvement qu'elle opérait, et dont les officiers supérieurs connaissaient seuls le but, Bozzaris traversa les bivouacs des Musulmans, se dirigeant vers les tentes des pachas. Tout-à-coup les cris des Souliotes et le nom de Bozzaris mille fois répété, retentissent au milieu du camp ennemi. Les chrétiens l'enten-

dent, et reçoivent en même temps de leurs généraux l'ordre de commencer l'attaque. Le camp des Turcs est envahi de toutes parts par cette poignée de héros qui semble se multiplier sur tous les points. Le carnage fut horrible. Plus de 3000 hommes restèrent sur la place, et les autres cherchèrent leur salut dans la fuite. Cette action, dont l'audace et le succès sont presqu'également inouis, coûta la vie à deux pachas, et sauva, ainsi que l'avait prévu Bozzaris, Missolonghi, l'Étolie, et peut-être même le Péloponèse. Elle doit être considérée comme la plus glorieuse de toutes celles qui ont amené l'indépendance des Hellènes, soit par la hardiesse du plan, soit par la prudence qui a présidé à son exécution, soit enfin par la grandeur de ses résultats. Il est douloureux de penser que cet immense succès a été payé du sang du héros qui l'avait obtenu. Pendant que Bozzaris s'avançait vers les tentes des pachas, des Souliotes, portant la mort de tous côtés, s'écriaient : « Mourez infidèles, c'est Marcos Bozzaris, ce sont les Souliotes qui vous punissent et vengent la Grèce. » Il eût été, sans doute, facile au héros de rejoindre son armée au milieu du tumulte général, et d'achever, à sa tête, la déroute des Albanais ; mais il voulait auparavant exterminer de sa main leurs généraux. Il pénétra dans leurs tentes, en se faisant passage, le sabre à la main, au milieu d'une nuée de soldats accourus pour les défendre, et relevait une fois encore son bras terrible pour frapper un visir, lorsqu'il fut renversé par le coutelas d'un turc. Quoique blessé et perdant des flots de sang, les derniers instans du héros devinrent funestes aux Barbares qui tentèrent de l'approcher. Les Souliotes qui l'avaient accompagné, vengèrent son trépas d'une manière digne de lui. Leur désespoir n'épargna plus rien, et le corps de leur général fut bientôt enseveli sous des monceaux de morts. La perte de Bozzaris fut une calamité publique. Au printemps de son âge, affable, loyal, populaire, il portait, dans ses relations civiles, une bienveillance égale à l'intrépidité qu'il montrait sur le champ de bataille. Le lendemain de l'action, au deuil de l'armée victorieuse, on l'eût prise pour l'armée vaincue. La vie de Bozzaris promettait à la Grèce de longs jours de gloire et de prospérité ; sa mort, en immortalisant sa mémoire, n'a pas moins immortalisé le pays qui l'a vu naître, et qui, depuis cinq ans, ne prononce plus son nom qu'avec orgueil.

BRAAM (Pierre VAN) savant hollandais, très-estimé, qui joignit à des connaissances étendues dans la littérature ancienne et moderne le talent de faire des vers latins et hollandais qui ont été accueillis très favorablement. Il naquit à Viane, petite ville de la province de Hollande, le 22 décembre 1740, et mourut à Dortrecht le 28 septembre 1817. C'est dans cette dernière ville qu'il a passé la plus grande partie de sa vie. Il y fit le commerce de livres, et il peut être cité parmi les plus savans libraires qui aient honoré le monde littéraire. En 1809, il publia ses poësies latines. Quant à ses vers hollandais ils sont en petit nombre, et disséminés dans des recueils poétiques. Le ministre protestant Ewaldus Kist, à Dordrecht, y prononça le 23 février 1818, une oraison funèbre pour honorer sa mémoire. Cette pièce, qui a été publiée quelque temps après, donne des détails très curieux sur la vie de Van Braam et le dépeint comme un homme dont les précieuses qualités du cœur égalaient au moins celles de son excellent esprit. M. J. H. Hocuff, son ami intime dès sa jeunesse, lui a aussi consacré des vers latins, qui le peignent parfaitement, dans son *Parnassus latino Belgicus*, *p.* 237.

BRAYER (Michel, baron) lieutenant-général et l'un des plus braves officiers de l'ancienne armée, est rentré en France, après avoir éprouvé une persécution cruelle et de longs malheurs. Il est maintenant en retraite.

BRÉARD (Jean-Jacques), ex-conventionnel, est vivant et réside à Bruxelles.

BRÈME (Louis-Arborio-Gattinara, marquis de), piémontais illustre par ses talens, sa philantropie, son amour éclairé pour la liberté, et sa naissance, était, sous le gouvernement de Napoléon, président du sénat italien. Né en 1781, il est mort au commencement de l'année 1820, heureux de ne pas avoir été témoin des affreux désastres de cette belle Italie, dont son noble cœur avait partagé toutes les espérances.

BRENET (Henri-Catherine), médecin à Dijon, député, depuis 1815, à la chambre par le département de la Côte-d'Or. Il fut l'un des membres les plus exaltés du côté droit ; il est mort en 1824.

BRICHE (vicomte N.), lieutenant-général, commandant la 8e division militaire, est moins connu par ses faits militaires que par son odieuse présidence de la commission qui, en juillet 1816, con-

damna à mort le brave et malheureux général Mouton Duvernet. Le vicomte Briche est mort en 1825.

BRIENEN (W. J. VAN) VAN DE GROOTELINDT, ancien maire d'Amsterdam et aujourd'hui membre de la première chambre des états généraux, est issu d'une ancienne famille noble de la Gueldre, originairement française. Professant la religion catholique, il ne pouvait, sous l'ancien gouvernement de la république, être nommé à un emploi public quelconque; cette incapacité ayant cessé par la révolution de 1795, M. Van Brienen n'en continua pas moins de vivre en simple particulier jusqu'en 1803, lorsqu'il fut appelé au conseil municipal d'Amsterdam, place qu'il crut alors ne devoir refuser, les tourmentes de la révolution étant passées et les temps étant devenus plus calmes et plus stables. Il s'y distingua par la droiture de ses vues et la justesse de son esprit. A l'avénement du roi Louis au trône de la Hollande, il fut nommé premier adjoint du bourguemestre de la capitale du royaume en même temps qu'on lui offrit les premières charges du palais; il refusa ces dernières à plusieurs reprises. Malgré ce refus le roi le décora de la croix de commandeur de l'ordre de l'union et l'attacha de plus près à sa personne en le nommant chambellan, et au gouvernement, en l'appelant au conseil-d'état en qualité de membre honoraire. A l'époque de l'incorporation de la Hollande à l'empire français, M. Van Brienen fut un des membres de la commission appelée à Paris pour donner son avis sur les points à régler par un décret organique. Dans cette mission difficile et délicate, il sut se concilier l'estime générale. De retour à Amsterdam, il fut nommé maire de cette grande ville, en remplacement de M. Van de Poll, appelé au sénat conservateur. M. Van Brienen conserva cette place importante pendant tout le temps que cette bonne ville a fait partie de l'empire français, et son administration s'est fait remarquer par sa fermeté, sa prudence et sa sagesse. Chargé d'un côté de mettre à exécution des mesures rigoureuses et contraires à l'esprit national; et d'autre part, de défendre les intérêts d'une grande cité contre l'esprit innovateur et la domination étrangère, il sut, avec une dextérité peu commune, conserver une attitude qui, en lui assurant la bienveillance de ses supérieurs, maintint à ses administrés une grande partie des anciennes institutions qui leur tenaient le plus à cœur, et il les garantit encore de plusieurs vexations et désagrémens dont ils étaient menacés. C'est ainsi que, lorsque Napoléon fit son entrée à Amsterdam, en 1811, M. Van Brienen obtint la faveur que la ville ne fut pas encombrée de troupes; que ses dettes furent maintenues; que les fonds de la chambre pupillaire et ceux de la chambre des masses insolvables et autres furent préservés d'être engloutis par la caisse d'amortissement. Il parvint aussi à conserver la banque d'Amsterdam, monument de la prospérité commerciale de cette ville, et autres institutions auxquelles les habitans étaient attachés. Il adoucissait souvent à ses propres dépens les torts qu'avait causés à un bon nombre d'employés de la ville leur réforme, devenue nécessaire par le nouvel ordre de choses. Cependant son zèle pour ses administrés ne lui fit aucun préjudice auprès le chef de l'état, qui, pour le récompenser de ses services, le nomma membre de la légion d'honneur et baron de l'empire. Lors des événemens de 1813, M. Van Brienen ne crut point devoir offrir dans une humble adresse, comme l'ont fait tant d'autres, le sang et la vie de ses concitoyens, mais il était d'avis de faire des remontrances au gouvernement sur l'état malheureux de la nation hollandaise. Son opinion ayant obtenu l'approbation générale du conseil municipal, il se rendit à Paris avec M. Warin, actuellement membre de la seconde chambre des états-généraux, pour les porter au pied du trône. Le contenu de l'adresse ayant transpiré, M. Van Brienen ne fut point admis à une audience; son séjour à Paris se prolongea et il s'y trouva au moment même où la révolution éclata en Hollande. Quoique se trouvant dans la capitale de la France dans une position extrêmement pénible, il ne cessa de s'y occuper du bonheur de son pays et de ses compatriotes, il s'intéressa surtout pour les malheureux otages enlevés de la ville d'Utrecht par les Français, et il eut la satisfaction de les faire rendre à la liberté. Ce ne fut qu'après les événemens du 31 mars 1814 que M. Van Brienen put retourner dans sa patrie. Là, il fut encore la même année, nommé membre des états de la province de Hollande et reçut, dans l'ordre équestre. En 1815, le roi l'appela à la première chambre des états-généraux, où il siége encore aujourd'hui; il est décoré de l'ordre du lion belgique.

BRIENEN (Gisbert-Charles-Rutger-Rainier VAN) VAN RAMERUS, (non KAMERUS, ainsi qu'on lit dans sa notice biographique) est mort à Amsterdam le 8 septembre 1821, regretté de tous ceux qui ont été dans le cas d'apprécier ses qualités tout-à-fait estimables. Son successeur dans le commandement de la place d'Amsterdam a été, d'abord le général-major De Graaf, ensuite le général-major Aberson, qui occupe encore aujourd'hui (1825) ce poste honorable.

BRIGODE (Romain, baron de), ex-membre de la chambre des députés, où il avait été réélu, trois fois, par le département du nord, a cessé de faire partie de cette chambre, depuis que l'opinion ministérielle et l'opinion d'une faction anti-nationale y sont seules représentées.

BRIGODE (Louis-Marie-Joseph, comte de), aujourd'hui pair de France, est père du précédent; il s'est également distingué, dans sa carrière politique, par la sagesse et la libéralité de ses opinions.

BRINK (Jean TEN); aux ouvrages de cet auteur, il faut ajouter sa traduction hollandaise: Des choses mémorables de Socrate, par Xénophon, publiée à Groningue, en 1819, in-8o. M. Brinenk, est vivant et continue avec succès la publication de sa Bibliothèque d'ancienne littérature (*Bibliotheek van oude letterkunde,*) ouvrage très estimé, dont la 3e partie du second volume vient de paraître à Amsterdam, chez les libraires Ten Brink et De Vries.

BRIOT (Pierre-Joseph), ancien député au conseil des cinq-cents, s'y montra tribun impétueux, et fut ensuite conseiller d'état à Naples sous le roi Joachim (Murat) il est aujourd'hui sous-directeur de la caisse hypothécaire. Dans sa carrière politique, qui fut très-orageuse, M. Briot a constamment mérité, par la franchise et la loyauté de ses opinions, l'estime de ceux de ses adversaires qu'il ménageait le moins.

BROGLIE (Achille-Charles-Léonce-Victor, duc de), pair de France, a voté constamment avec les membres de la minorité constitutionnelle parmi lesquels il s'est fait distinguer. Il possède la langue grecque à un degré supérieur.

BROGLIE (Maurice de), évêque de Gand, est mort à Paris, âgé de 54 ans. C'était un prêtre intolérant et fanatique.

BRON (André-François, baron), maréchal-de-camp, brave et habile officier, a été mis en retraite dès 1815, et n'a plus été employé.

BROUGHAM (Henri), l'un des membres les plus libéraux et les plus éloquens du parlement d'Angleterre, est vivant et remplit avec une grande distinction la profession d'avocat qui, dans ce pays, procure à celui qui l'exerce une si juste et si haute considération.

BRUCE (Michel), anglais. Le nom de ce sauveur du malheureux La Valette sera éternellement cher aux amis de l'humanité.

BRUGMANS (Sebald-Justinus), est mort à Leyde, le 22 juillet 1819, après une grave maladie de douze jours, à l'âge de 56 ans et 5 mois. Il a été remplacé à l'université de ladite ville par M. Reinwart, et en qualité d'inspecteur-général du service de santé des armées par M. Harbauer, médecin du roi des Pays-Bas et professeur à l'université de Louvain, mort en 1824.

BRUINING (Gérard), savant hollandais qui demeure à Leyde, et dont a un bon nombre d'ouvrages, remplis d'érudition, mais auxquels le bon goût manque souvent et dont le style n'est pas toujours correct. Voici les titres des principaux qu'il a publiés en hollandais: *Dictionnaire des Synonimes hollandais; Histoire de la Belgique*, 2 vol. in-8o.; *Dictionnaire de géographie.*

BRULÉ DE VALSUZENAY, ancien préfet de l'Aube et conseiller d'état en service extraordinaire, est mort en 1824.

BRUN DE VILLERET (le général), ancien aide-de-camp du maréchal Soult, duc de Dalmatie. Après une carrière militaire très-honorable et des services essentiels rendus à son pays, M. Brun de Villeret élu, par le département de la Lozère, député à la chambre, n'a jamais dévié de la ligne constitutionnelle qu'il s'était tracée. Avec des intentions aussi droites, il était difficile qu'il échappât aux exclusions ministérielles; aussi ne fait-il plus partie de la chambre des députés.

BRUNEL ( ), né français et fixé en Angleterre depuis plusieurs années, est un des hommes qui possèdent au plus haut point la science de la mécanique. Les services qu'il a rendus à la marine par ses inventions lui ont valu des gratifications importantes du gouvernement britanique qui n'épargne rien pour utiliser à son profit les hommes de génie, de quelque pays qu'ils soient, quand il

vient à les connaître. La renommée de M. Brunel qui n'était guère sortie jusqu'à présent de l'Angleterre sera bientôt répandue dans toute la terre habitable par l'exécution d'une entreprise d'utilité publique d'un genre tout-à-fait nouveau. Il s'agit de ce pont ou plutôt de cette galerie souterraine que l'on se propose d'après son plan et ses vues, de pratiquer à Londres sous la Tamise, pour avoir une nouvelle communication de plain pied entre les deux rives de ce fleuve, à un endroit où sa profondeur et sa rapidité présentaient trop d'obstacles pour établir un pont ordinaire, qui d'ailleurs aurait eu l'inconvénient de rejeter l'ancrage des vaisseaux, trop loin du point de la cité où s'opère le grand mouvement du commerce de cette ville immense. Les fonds énormes nécessaires pour assurer l'exécution de cette entreprise sont prêts, et les travaux de construction de cette merveille commencés cette année se poursuivent activement, tout ayant été prévu et calculé d'avance d'après les notions le plus positives de la science des ingénieurs et de la géométrie appliquée à la mécanique. On n'élève presque aucun doute sur le succès qui est néanmoins indispensable pour justifier une entreprise inouie telle que celle-là.

BRUNET (N.), fils du brave général Brunet, assassiné sous la terreur ; bon officier, a été mis à la retraite, depuis 1815 ; il avait défendu Paris contre l'armée alliée.

BUBNA (comte de), général autrichien, gouverneur général de la Lombardie, et l'un des officiers qui, par les formes les plus conciliatrices, un grand esprit d'équité, et une connaissance plus profonde des besoins et des vœux de son siècle et de la nation italienne, ont rendu le joug autrichien plus supportable à cette nation, est mort à Milan, le 6 juin 1825, âgé de 56 ans. On assure que l'obscure et pesante politique de M. de Metternich ne lui pardonnait pas de demander des institutions pour la Lombardie.

BULOW (le général), feld-maréchal au service de Prusse. Les renseignemens que nous attendons encore sur ce général, dont la galerie historique de Bruxelles annonçait l'article pour le supplément de cet ouvrage, n'étant point parvenus à ses collaborateurs, tels qu'ils les désiraient, ils se trouvent dans la nécessité de renvoyer l'article concernant ce général, soit à la fin de ce supplément, soit au nouvel ouvrage dont ils s'occuperont à la suite de celui-ci. Le général Bulow qui, selon l'heureuse l'expression de l'historien de Napoléon (Arnault), a gagné la bataille de Waterloo comme Grouchy la perdue, est mort depuis quelques années. La Prusse a perdu en lui un de ses meilleurs officiers.

BUONAROTTI (Michel), gentilhomme et littérateur Florentin, autrefois passionné pour cette liberté démocratique et absolue, avec laquelle on peut enfanter des volumes de théories, mais qui ne saurait être admise dans l'organisation pratique d'aucun gouvernement régulier, a dû ses longs malheurs à cette passion, dont l'expérience paraît l'avoir corrigé. Impliqué, en France, dans presque toutes les conspirations qui, en 1795, 96 et 97, avaient pour but le renversement du directoire, il vit maintenant à Bruxelles, où, s'il s'occupe encore de politique, il a réduit cette politique à des abstractions sans danger pour lui et pour l'état où il les rêve.

BUYS (Jean). A la fin de notre notice sur ce savant naturaliste hollandais, il s'est fait une erreur typographique assez essentielle pour l'indiquer ; on y lit : *le produit de l'imagination des magnétiseurs* ; au lieu de cette phrase, il faut lire : *le produit de l'imagination des personnes magnétisées*. Comme depuis l'époque à laquelle nous avons publié cet article (1818), le magnétisme animal a acquis un peu plus de crédit, surtout en France, il ne sera pas inutile de faire connaître ici aux amateurs des phénomènes de la nature, que dans la lettre écrite en 1817, par M. Buys à M. Uilkens (*voyez ce nom*), et citée dans notre notice, il a, en persévérant dans son incrédulité aux miracles du magnétisme, renouvelé tant en son nom qu'en celui du célèbre docteur Van Marum (*voyez ce nom*), la promesse d'une prime ou rénumération de 200 florins des Pays-Bas (423 fr. 28 c.) au magnétiseur qui ferait lire par une personne somnambule ou clairvoyante un mot écrit dans une boîte bien fermée et cachetée, avec les précautions nécessaires. Ce n'est que dans le cas de réussite de cette épreuve que ces deux savans hollandais pourraient ajouter foi aux miracles tant prônés du magnétisme animal, qui ne sont, selon eux, que l'effet de l'imagination exaltée ou même quelquefois d'un artifice des personnes magnétisées. Jusqu'ici, ni M. le professeur Uil-

kens, grand partisan du magnétisme, ni aucun autre docteur ou particulier qui se mêle de cette partie de l'art de guérir, n'ont su gagner la prime promise, ce qui ne prouve pas beaucoup en faveur du magnétisme, dont, d'ailleurs les bienfaits en médecine sont encore très douteux, tendis qu'on pourrait citer une foule d'exemples des suites funestes qu'il a produites.

BYE (P. J. DE) à son article assez étendu, peut-être trop, il faut ajouter qu'en 1821 il a été nommé conseiller d'état en service extraordinaire, en 1823, administrateur au ministère de l'intérieur, pour les prisons.

BYLANDT (Guillaume-Frédéric, comte de), général-major au service de S. M. le roi des Pays-Bas, est né à La Haye, le 5 juin 1772. Il commença sa carrière militaire dans les gardes du Stathouder Guillaume V, et fit les campagnes de 1792, 93, 94, avec le rang de capitaine des grenadiers de la garde. Il se trouva aux batailles de Werwyck, Menin, Fleurus, à la bataille de Waterloo, en 1790, et à plusieurs affaires dans la retraite de l'armée en Belgique. Lorsque l'armée française se rendit maîtresse de la Hollande, il quitta le service pour se réunir au rassemblement du prince d'Orange à Bremen; ce rassemblement ayant été dissous, il entra au service d'Angleterre en 1795, en qualité de chef d'escadron des chasseurs à cheval de Lambesch, plutôt que de rester dans l'inaction. Après l'organisation de cette légion, il partit avec les chasseurs pour les petites Indes, se trouva à l'attaque et à la prise de la Trinité espagnole, où il déploya de l'intelligence et bravoure ce qui lui valut le commandement de l'île d'Antigua. Il rejoignit la cavalerie en Irlande lors des troubles de ce royaume, fut nommé lieutenant-colonel commandant le régiment en 1800, quitta le service d'Angleterre à la paix d'Amiens en 1802, et se retira dans ses terres près de Breda. Il reprit du service par dévouement pour la maison d'Orange, qui, à cette époque, rentra dans ses droits, et fut nommé lieutenant-colonel d'un régiment, peu après colonel, et général major le 13 mai 1815. Il commanda la première brigade de la 2e. division aux Quatre-Bras et à Waterloo, où il fut blessé le 18 juin, et rejoignit sa brigade, au mois de juillet, à Montmorency. Il reçut le commandement de la division, lorsque le général baron de Perponcher retourna à Berlin en sa qualité de ministre. Il ramena la division dans sa patrie et fut nommé, peu après, commandant provincial du Brabant méridional. Le comte de Byland qui appartient à une des premières maisons de la Hollande est grand-croix de l'ordre royal de la couronne de Bavière, commandeur de l'ordre royal des Guelphes, et chevalier de 3e classe de l'ordre du mérite militaire de Guillaume. Peu de militaires savent allier, au même degré que cet officier général, le maintien rigoureux des principes de la discipline militaire aux égards dus à l'autorité civile. C'est une justice que se plaisent à lui rendre les membres de cette autorité, et les habitans qui, représentés par elle, ont constamment trouvé auprès du commandant l'accueil le plus affable, le plus bienveillant et le désir de leur être utile, dans tout ce qui appartient à la nature de ses fonctions.

BYRON (Georges Gordon, lord). Cet aigle des poètes du 19me siècle et qui par son génie, planait naguère de si haut sur ses contemporains, s'est acquis dans les premiers mois de l'année 1824, qui fut la dernière de sa vie, une gloire impérissable comme le souvenir des mémorables événemens aux quels elle se rattache. On voit qu'il est question de la révolution grecque dans laquelle il joua le rôle le plus noble en ce qu'il fut le plus désintéressé. Brave et sensible comme Le Tasse et Le Camoëns, sa vie errante et aventureuse ainsi que celle de ces deux poètes, offre tout le charme d'un roman. Ses voyages sous le beau ciel de la Grèce, et les souvenirs de la gloire antique de cette mère des sciences et des beaux-arts, avaient préparé sa grande ame à l'héroïque dévouement par lequel il a si glorieusement termine sa carrière. Lorsque d'un pôle à l'autre on entendit retentir le bruit : *La Grèce est en armes, la Grèce veut être libre :* un cœur magnanime comme celui de Byron ne pouvait manquer d'être saisi d'un enthousiasme extraordinaire. Les résolutions les plus généreuses sont ordinairement le fruit d'une inspiration subite et d'un mouvement spontané. A la première nouvelle de la résurrection inespérée de ce peuple dont l'esclavage avait été plus d'une fois le sujet des éloquentes lamentations du noble lord, son parti fut pris, son projet aussitôt exécuté que conçu. On appelle en vain de toutes parts le

chrétiens à la défense de leurs frères d'Orient, pas un roi ne s'émeut, mais Byron saisit son épée, rassemble une partie de sa fortune, arme, équipe un vaisseau dans une anse de l'Adriatique, et, nouveau Thésée, vole au secours d'Athènes, d'Argos, et de Corinthe. Telle est suivant l'expression du célèbre Béranger, la destinée de ce peuple.

Qu'un poète meurt, et que des rois trahissent !

Ce secours a été malheureusement de trop courte durée; à l'arrivée de lord Byron une ivresse de joie et d'espérance s'était emparée de tout le peuple grec reconnaissant; à la voix du chantre d'Abydos, les chefs de ce peuple se promettaient de renoncer à leurs préventions réciproques et d'oublier les rivalités qui les avaient trop long-temps divisés, au grand détriment de leurs affaires, un seul sentiment allait les animer pour la défense commune, tout semblait leur présager une victoire complette et prochaine, lorsque la mort vint frapper leur meilleur ami, le noble lord mourut à Missolonghi le 19 avril 1824 et laissa les Grecs dans une désolation générale, d'où ils ne sortirent qu'avec une nouvelle ardeur de vengeance. Les poètes les plus renommés de l'époque se disputèrent l'honneur de chanter la vaillance et l'incomparable dévouement du poète anglais, mais on a surtout remarqué des stances de M. de Lamartine, dans son poëme intitulé : *le dernier chant du Pélerinage de Child Harold*, et une *Messénienne* de M. Casimir Delavigne; un vers de celui-ci vaut à lui seul tous les poëmes déjà publiés et passera à la postérité comme l'épitaphe la plus digne de Byron :

Il chantât comme Homère, il fut mort comme Achille.

Un écrivain des plus distingués de la France, l'illustre auteur des *Études sur Virgile*, a rendu aussi à la mémoire de lord Byron, dans le *Mercure du 19me siècle*, un hommage digne de figurer dans une oraison funèbre à côté des morceaux d'éloquence les plus remarquables en ce genre, et c'est rendre service aux lecteurs de la Biographie d'en rappeler ici le plus beau passage. « Au milieu de l'Europe indifférente ou muette, dit cet écrivain, un homme a senti palpiter son cœur pour la patrie d'Homère et de Socrate, de Miltiade et d'Aristide; il a versé des larmes sur Athènes désolée par des barbares; ses entrailles se sont émues à l'aspect d'un peuple jadis l'exemple de la terre et devenu le modèle achevé de la servitude, de celle qui souffre en silence sans oser trahir les plus justes ressentimens par un murmure ! Tout à-coup sa muse a déployé ses ailes pour aller visiter ce peuple, et chercher quelque étincelle du feu sacré dans le temple de Minerve. A son abord, tous les cœurs lui paraissent glacés, le poète désespère d'y rallumer la flamme; cependant il ne peut s'empêcher de faire retenir le cri de liberté aux oreilles des descendans de Léonidas. Aucun écho ne répond à sa voix; les villes, les campagnes, les rochers, les flots, les hommes, tout fait silence autour de lui. Il part avec la douleur dans l'ame; ils s'arrache à regret de la terre classique du génie, en prononcant une dernière fois le nom de liberté sur le rivage qui vit les anciens triomphes des Grecs sur le grand roi.

» Mais, ô surprise ! ô calme trompeur d'un peuple généreux et patient qui couvait sa vengeance, comme la mer, calme à sa surface, enfante des orages au fond de ses abîmes ! Le jour de la délivrance brille tout-à-coup pour les Grecs ! A peine ont-ils paru sur la scène, qu'ils surpassent leurs pères par des actes de dévouement sans exemple ! Les victoires se succèdent est s'enchaînent; les flottes, les armées ennemies disparaissent. La Grèce entière respire après un deuil de plusieurs siècles ! Peu de temps après cette renaissance de la patrie, d'autres flottes, d'autres armées viennent menacer les vainqueurs. Le glaive des barbares, les privations de toute espèce, la discorde, les intrigues des étrangers, leurs perfides largesses, des ambitions rivales, tous les fléaux semblent conjurer la ruine des malheureux Hellènes, abandonnés par l'Europe, malgré les liens sacrés qui les unissent à elle ! C'est en de telles extrémités qu'Athènes devient la nouvelle patrie de lord Byron; sa piété adopta la Grèce comme une mère qui lui aurait été léguée par un ami, au moment de la mort; il donne à cette mère un fils, un guerrier, un poète; il apporte, comme Alcée, son glaive et son génie, à une autre Lesbos; il vient guider les soldats par sa présence; rallumer le courage par ses chants, réunir tous les cœurs par ses conseils, et secourir la liberté par ses trésors. L'homme qui a donné de tels exemples,

est acquis une seconde immortalité, plus brillante que celle de l'écrivain couronné par ses contemporains. Sa perte met en deuil sa patrie, les muses, la Grèce et l'humanité. »

Ce fut dans ses dernières années que lord Byron publia cet ouvrage si original, qui a pour titre *Don Juan*, poëme en seize chants. On regrette que la morale répandue dans ce poeme, l'un des principaux titres de gloire de l'auteur, ne s'accorde pas toujours avec la hauteur du génie poétique de l'auteur et puisse être dangereuse pour quelque lecteur.

Depuis la mort de lord Byron, on a publié divers ouvrages ayant pour but de faire connaître de plus en plus cet homme extraordinaire. Tel est l'ouvrage imprimé à Paris et à Bruxelles en 1824, qui a pour titre *Conversations de lord Byron*, par Thomas Medwin. On espérait aussi des mémoires que l'auteur avait laissés et qui auraient sans doute mis le public dans la confidence de beaucoup de faits inconnus, mais l'ami déloyal auquel ils avaient été confiés les a, dit-on, annulés; a-t-il cédé à la corruption, à des sollicitations de famille, ou à des craintes pusillanimes d'un ordre plus élevé, c'est ce qu'on ignore; toujours est-il qu'il a manqué à la foi promise, et que sous ce point de vue il a mérité tout le blâme qui lui a été dévolu. Mais après cela il est permis de douter que la renommée de lord Byron ait à souffrir de cette suppression, car les confessions des écrivains ont rarement servi à la gloire de leurs auteurs, témoins celles de J.-J. Rousseau, qui ont fait dire à une femme d'esprit que Jean Jacques serait mort en plus grande odeur de sainteté, s'il était mort *sans confession*.

La traduction des *œuvres complettes* de lord Byron a été publiée à Paris, par le libraire Ladvocat, 13 vol. in-12, 1824.

C.

CAFFARELLI. Cinq frères de ce nom, officiers de terre et de mer ou voués à l'état ecclésiastique, ont été l'objet de la protection particulière de l'empereur Napoléon, qui affectionnait surtout l'aîné de cette famille, mort sous ses yeux, en 1799, à la suite d'une blessure reçue dans la tranchée ouverte devant St.-Jean d'Acrç. On n'a à reprocher à aucun des quatre frères qui ont survécu à la puissance de Napoléon, d'avoir manqué à la reconnaissance qu'ils devaient à leur bienfaiteur. Aucun n'a été employé, et n'a demandé à l'être.

CAHIER DE GERVILLE, ancien ministre de Louis XVI, est mort depuis plusieurs années.

CALATRAVA (Jose-Maria), député aux cortès extraordinaires de 1812 et 1820, né dans l'Estramadure, avait acquis une grande considération dans la profession d'avocat, qu'il exerçait près l'audience royale de Cacérès. Nommé par sa province aux cortès de 1812, il s'y fit remarquer par des vues utiles, des observations justes, une éloquence mâle et une concision énergique, qui, toutefois, allait souvent jusqu'à la sécheresse. Arrêté en 1814, au retour de Ferdinand, il fut condamné à l'exil et détenu à Millila en Afrique. Rendu à la liberté et réélu aux cortès de 1820, il y montra les mêmes principes et le même dévouement qu'en 1812, il était surtout d'une grande utilité dans les comités de cette assemblée, par ses profondes connaissances en jurisprudence et y acquit à un haut degré l'estime, la confiance et l'affection de ses collègues.

CALDÉRON (Antonio-Gomès), né à Baëna, province de Cordoue, en 17 , et député aux cortès de 1814, était avocat et ex-fiscal (procureur du roi) de l'ancien conseil des Indes. Il fut l'un des 69 perses (1), qui, au retour de Ferdinand, protestèrent contre la constitution décrétée par les cortès de 1812, et demandèrent le rétablissement du pouvoir absolu et de l'obéissance passive. Membre de la régence d'Urgel, en 1822, de grandes di-

(1) On sait que ce surnom de *Perses*, a été donné aux signataires de cette pétition, parce qu'elle commençait par une citation tirée de l'histoire de la Perse.

visions éclaterent entre lui et le marquis de Matafloridà, président de cette régence; on n'a point de renseignemens ultérieurs sur ce personnage, que son caractère cruel et servile doit avoir maintenu dans une haute faveur, jusqu'au moment où un schisme politique a éclaté parmi les absolutistes. Nous ignorons dans quelle fraction de ce parti s'est jeté M. Calderon.

CALKOEN (Henri), avocat à Amsterdam, où il naquit, en 1742, de parens qui appartenaient à une famille patricienne de cette ville, s'est acquis, à juste titre, la réputation d'un jurisconsulte instruit et d'un écrivain distingué par la publication, en 1773, d'un excellent traité dans lequel il s'est appliqué à défendre avec force l'honneur de l'infortuné Jean Olden Barneveld, contre les injustes attaques qu'un écrivain hollandais avait lancées dans une brochure intitulé : *de Advocaat der vaderlandsche kerk*. Cette défense en l'honneur d'un des hommes d'état les plus célèbres de la Hollande mérite une attention particulière, aujourd'hui qu'on a agité de nouveau la question de son innocence ; question qu'on avait cru, par le traité de M. Calkoen, entièrement résolue en faveur de cette illustre victime de l'esprit de parti. Un autre traité, qui ne lui a pas fait moins d'honneur, est celui qui fut couronné en 1778 par la société savante instituée sous la devise *Floreant liberales artes* ; c'est un traité des délits et des peines, sous le titre de *Verhandeling over het voorkomen on straffen der misdaden*. Il est à remarquer que l'auteur qui s'y montra partout comme un homme éclairé, et ami de l'humanité, y a cependant consacré plusieurs pages pour défendre la torture, dont l'usage lui paraît être permis d'après le droit de la nature, sous les modifications et les précautions qu'il indique, page 248 et suivantes. Il avait un emploi lucratif à la secrétairerie de sa ville natale, et il le cumula avec l'exercice de la profession d'avocat consultant. Il était membre de plusieurs sociétés savantes, secrétaire de la société d'agriculture, et chevalier de l'ordre du Lion belgique. Il est mort à Amsterdam, le 11 juin 1818, âgé d'environ 76 ans.

CALKOEN (Jean-Frédérik, VAN BEEK), célèbre astronome et mathématicien hollandais, naquit à Groningue le 5 mai 1772, mais reçut dès l'âge de quatre ans sa première éducation à Amsterdam, où son père, ministre de la communion des protestans réformés, était appelé comme prédicateur. Il fit ses études à l'université d'Utrecht ; destiné à l'état ecclésiastique, il suivit les leçons de théologie du professeur Bonnet ; mais entraîné par son penchant pour les études des sciences exactes et particulièrement des mathématiques et de l'astronomie, il s'appliqua plus particulièrement à celles-ci, sous le célèbre professeur Heunert (*voyez ce nom*) dont il fut depuis le digne successeur. Avec l'intention d'augmenter ses connaissances en astronomie, il fit un voyage en Allemagne, fréquenta les académies de Leipsig, Jena et Gœttingen, et séjourna deux mois à Gotha, où il fit, tous les jours des observations à l'observatoire renommée de cette ville, étant accompagné du directeur M. le baron Von Zach, avec lequel il noua des liaisons d'amitié qui ont duré jusqu'à sa mort. Il y fit encore la connaissance du grand astronome Bode, de Berlin, et autres hommes célèbres, qui surent apprécier les talens du jeune savant hollandais. De retour dans sa patrie, M. Calkoen fut nommé en 1799, professeur extraordinaire, et en 1804, professeur ordinaire de *philosophie naturelle et de mathématiques*, à l'université de Leyde. Dans l'année suivante (1805), il fut appelé à Utrecht pour y succéder dans la chaire du professeur Heunert, dont il fut le disciple. On a de lui 1°. plusieurs mémoires très savans sur l'astronomie et les mathématiques, qui ont été publiés dans les collections de mémoires des sociétés savantes de son pays ; 2° un excellent *Traité sur le beau* (*Euryalis over het schoone*), Harlem, 1822 ; — 3° *Traité sur les horloges des anciens* : il est en latin et fait preuve des connaissances étendues de l'auteur en matière d'antiquités. Mais l'ouvrage qui a mis le comble à sa réputation honorable est son *Examen sur l'origine de la religion mosaïque et de la religion chrétienne, en réfutation de Dupuis sur l'origine de tous les cultes*. Ce savant mémoire a été couronné par la société Teylerienne à Haarlem. Membre des sociétés savantes de Haarlem, Rotterdam, Leyde, Utrecht et de celle de la Zeelande, il le fut encore de l'institut royal de la Hollande, créé par le roi Louis Napoléon, qui le comprit ainsi dans la première nomination de son ordre de *l'union*. Il

est mort dans la fleur de son âge, à Utrecht, le 25 mars 1811, regretté non-seulement de nombreux amis et savans de son pays, mais aussi des savans étrangers, parmi lesquels il y en avait plusieurs avec qui il entretenait des correspondances. Il fut aussi bon chrétien que savant distingué ; sa réfutation de l'ouvrage de Dupuis en fait preuve, et place son auteur parmi les philosophes les plus renommés de la Hollande.

CALLEJAS (Félix), général espagnol, presque aussi fameux par ses talens que par les actes de froide barbarie, qu'il a exercé pendant qu'il remplissait au Mexique les fonctions de vice-roi ; revenu en Europe en 1817, sa trace semble avoir été perdue, et l'on ignore s'il y est encore, son nom ne figurant plus au milieu des événemens funestes qui, depuis plusieurs années, se succèdent en Espagne.

CALOMARDE (N.), ministre de grace et justice, sous Ferdinand VII, en 1825. Cet homme atroce, déjà connu comme l'un des principaux chefs du parti sanguinaire qui couvre d'échafauds la malheureuse Espagne, est comme on sait l'antagoniste le plus prononcé de M. Zéa-Bermudès dans le conseil ; on a déjà plusieurs fois, annoncé sa disgrâce, mais cette nouvelle ne s'est jamais confirmée. Il est tout simple que, cédant tour-à-tour aux diverses influences qui le gouvernent, sans autre pouvoir que celui de faire exécuter les décrets qui lui sont imposés par elles, alternativement russe, français, apostolique et demi libéral, Ferdinand ne veuille et ne puisse sacrifier Calomarde à Zéa, et Zéa à Calomarde ; mais il est remarquable que, dans ce grand conflit, Zéa cède tout à Calomarde, et Calomarde rien à Zéa, circonstance qui suffirait seul pour prouver de quel côté est la véritable force, et quel parti doit succomber (1). Sans caractère, sans volonté et surtout sans argent, que peut Ferdinand dans une crise semblable ? Forcé de conserver un gouvernement aussi hétérogène, jusqu'à ce que, par les intrigues et à l'aide des soulèvemens de l'intérieur, soutenus des richesses et de l'influence du clergé, une révolution nouvelle, conçue dans le palais même, ait amené un nouvel ordre de choses, Ferdinand est placée dans deux nécessités également inextricables pour lui ; celle de prendre un parti terrible contre sa propre famille, ou, et ce dernier parti ne sauverait même pas l'Espagne, de résigner sa couronne. Quoi qu'il en soit de ces conjectures, qui ne sont que trop évidemment fondées et avant qu'elles ne se réalisent, Calomarde aura signalé son ministère par des barbaries nouvelles, et toujours plus impolitiques, en ce qu'elles aliènent de plus en plus du souverain le reste de confiance et d'espoir qu'un grand nombre de ses sujets, livrés à la plus horrible persécution, aimait encore à conserver en lui. Un décret rendu en 1824, prononçait la peine capitale contre les individus convaincus d'avoir fait partie des sociétés secrètes ; mais la rigueur même de ce décret appliqué à certaines réunions de franc-maçons, isolées de tout projet subversif du gouvernement, l'avait fait tomber en désuétude. Toujours plus avide de persécutions, Calomarde saisissant l'occasion qui lui était offerte, en ce moment même, d'exercer de nouvelles fureurs, par l'arrestation de huit personnes riches et recommandables de Grenade, parmi lesquelles se trouvaient un colonel et deux officiers gradués, qui venaient d'être jetés dans les prisons, sur la prévention de s'être réunis en loge pour recevoir un adepte, a demandé en août 1825, au conseil de Castille, le rétablissement de cette loi de sang ; l'a facilement obtenu, et en a ordonné immédiatement l'application aux malheureux officiers supérieurs et bourgeois de Grenade arrêtés. L'horreur qu'a universellement inspiré cette décision aux habitans et aux autorités de cette ville, a porté celles-ci à réclamer auprès de Calomarde, contre l'effroyable rigueur d'une condamnation qui envoyait à l'échafaud huit de leurs plus estimables concitoyens ; mais cet homme atroce a ordonné, pour toute réponse : « qu'on exécutât le décret du roi, trois jours après que la requête serait parvenue aux mains de l'autorité suprême de Grenade ». C'est-à-dire que les supplians fussent pendus trois jours après que leur demande en grâce, renvoyée à l'autorité de Grenade, serait parvenue à cette autorité. Cette décision de Calomarde avait paru si barbare aux autorités de Grenade, qu'elles se hâtèrent de lui adresser de nouvelles représentations ; mais ce fut vainement ; on n'y répondit que par un

(1) Cet article, était comme on le voit, composé depuis long-temps

ordre plus impératif encore que le premier, d'exécuter l'arrêt rendu; et dès le lendemain, 9 septembre, les sept individus condamnés furent traînés au gibet; le huitième qui n'était que recipiendaire fut envoyé aux galères pour dix ans. L'horreur et l'indignation causées par cet acte épouvantable de barbarie, ont été tels, que le peuple et les soldats eux-mêmes, n'ont pu s'en défendre, et qu'un douanier ayant, pendant l'exécution, osé crier : « vive le roi absolu, vive l'inquisition, meurent les maçons », un soldat qui faisait partie du piquet de cavalerie qui assistait à l'exécution pour maintenir l'ordre et se trouvait à côté du douanier, ne pouvant entendre de sang-froid insulter au malheur de tant d'honorables citoyens, porta sur la tête du douanier un coup de sabre si violent, que le chapeau et le crâne de cet homme, en furent fendus en deux, et qu'il resta mort sur la place, sans que personne pensât à le venger. Cet événement jeta le trouble parmi les assistans, qui commencèrent à se retirer chez eux dans le plus grand désordre, et la tranquillité de la ville fut tellement compromise, qu'il a fallu tenir sous les armes, pendant les journées des 9 et 10 septembre, toute la garnison, infanterie et cavalerie, ainsi que les invalides et ceux des employés qui sont volontaires royalistes. Lorsque la Providence permettra que le jour de la justice luise enfin sur la malheureuse Espagne, ils se rencontrera encore sans doute des hommes qui oseront accuser l'esprit révolutionnaire de tous les excès qui s'y commettront alors, et qui prononceront les mots magiques de légitimité, de révolte, de fidélité! Insensés qui ne verront pas ou qui feindront ne pas voir que le sang est la conséquence nécessaire du sang, et qu'aux yeux de l'Éternel juge, les Calomarde et leurs complices seront seuls responsables de tout celui qui aura été répandu dans cette révolution, dont le premier cours était si légitime, si régulier, si sage et qui n'est devenue barbare que depuis que de prétendus apôtres de l'humanité, qui laissent égorger par millions les chrétiens d'Orient, ont apporté à l'Espagne leur sanglante intervention. Calomarde est encore ministre en juin 1826.

CAMBACÉRES (Jean-Jacques-Régis, duc de), ancien archi-chancelier de l'empire français, avait depuis plusieurs années, partagé sa résidence entre Bruxelles, Amsterdam et Paris, et s'était définitivement fixé dans cette dernière ville, où il est mort le 8 mars 1824. Le ministère français a fait saisir ses papiers où l'on a dû trouver des mémoires politiques inédits et qu'on paraît avoir eu grand intérêt de soustraire à la connaissance du public.

CAMBRONNE (Pierre-Jacques-Étienne, baron), maréchal-de-champ en retraite. On ne sait pourquoi des biographes, dont le premier devoir doit être d'être vrais, s'obstinent à mettre dans la bouche de ce général, ces paroles devenues fameuses, mais qu'il déclare lui-même n'avoir jamais proférées : « la garde meurt mais ne se rend pas. », c'est faire de l'histoire un roman. Ce mot célèbre a été dit sans doute, mais ce n'est pas par Cambronne.

CAMPAN (Henriette-Genet), ancienne femme-de-chambre de la reine Marie-Antoinette, et depuis sous-intendante de la maison impériale d'Ecouen, destinée à l'éducation des filles des membres de la légion d'honneur, est morte à Mantes, le 16 mars 1822, âgée de près de 70 ans.

CAMPANA, général espagnol, dont le nom est devenu justement odieux par le massacre de Cadix, exécuté de concert entre lui et le général Freyre, sur les malheureux habitans de cette ville, le 10 mars 1820, jouit aujourd'hui de toute la faveur du gouvernement absolu d'Espagne, qui lui a rendu quelques instans le commandement de Cadix, mais n'a osé l'y maintenir. Campana commande maintenant à Grenade.

CAMPO-CHIARO (le duc de), napolitain long-temps exilé de son pays, à la suite de la révolution de juillet 1820. La franche, noble et complette amnistie accordée par François Ier, roi de Naples, en juillet 1825, l'y a rappelé.

CAMPO-VERDE (le marquis de), lieutenant-général espagnol, né à Grénade, en 17 , remplaça en Catalogne le général Henri Odonnel, et obtint de brillans succès dans les premiers pas de sa carrière militaire, pendant la guerre de l'indépendence. En janvier 1811, il surprit le colonel Gery qui commandait une colonne française, le battit complettement et le fit prisonnier. Ayant voulu après cet avantage s'emparer du fort Mont-Jouy par un coup de main, le général Maurice Mathieu déjoua ses projets. Campo-Verde,

ne fut pas plus heureux, lorsqu'il essaya de ravitailler Figuères; et depuis ses premiers succès, devant Tortose, toutes ses entreprises ne furent plus marquées que par des revers. Retiré dans ses foyers à la paix, il y vécut quelque temps tranquille, mais au retour du roi, en 1814, il fut accusé de libéralisme, et plongé, à Grenade, dans les cachots de l'inquisition. La révolution de 1820 l'en fit sortir. Au milieu de l'enthousiasme qui s'élevait de toutes parts, en faveur des victimes du pouvoir absolu, les habitans de Grenade le demandèrent à grands cris pour capitaine-général, et le roi, cédant aux vœux publics si hautement manifestés, l'appela à ces fonctions, en même temps qu'il le nomma son aide-de-camp. En 1821, il reçut le commandement de Séville que venait de quitter le brave général Velasco; mais les troubles qui éclatèrent au moment même de sa nomination ne lui permirent pas de prendre possession de ce poste, et il retourna parmi ses concitoyens. Nous manquons de renseignemens ultérieurs sur la vie de cet officier, que les absolutistes considèrent comme un libéral, et qui passe pour le fondateur du parti politique qui est désigné en Espagne sous le nom de parti des *anillero*, parce que ceux qui lui appartiennent portent un anneau d'or garni d'une émeraude dont la couleur verte rappelle un des noms du marquis, et voulaient introduire, dans le gouvernement espagnol, le système représentatif organisé en deux sections; pensée éminemment sage : pour laquelle, à cette époque, les deux factions opposées semblaient avoir alors un égal éloignement; et que les *ultra absolutistes*, qui dominent aujourd'hui le conseil de Ferdinand, bien qu'ils ne soient pas en majorité dans ce conseil, ont maintenant en horreur.

CAMPRÉDON (le baron Martin de), lieutenant-général dans l'arme du génie, et l'un des officiers les plus habiles de cette arme, est inspecteur des études pour la partie militaire, à l'école royale de Montpellier.

CANARIS (Constantin), commandant des brûlots grecs, et l'un des hommes les plus extraordinaires de cette insurrection grecque, si féconde en hommes extraordinaires, est né en 1790, d'une famille obscure dans cette même Ypsara, dont les malheurs ont retenti dans toute l'Europe, et qu'il a vengée. Destiné, comme tous les enfans de son pays, au métier de la mer, il fit, dès ses premières années, de nombreux voyages sur la Méditerranée, et aborda souvent à Marseille. Simple, pauvre, sans instruction, timide devant ceux qu'il suppose lui être supérieur par l'éducation, d'un caractère doux, mais qui se montre énergique quand il est attaqué, il vivait tantôt au sein de sa famille, tantôt à bord de son bâtiment. Alors, comme aujourd'hui, son front était couvert d'un bonnet de laine rouge, mais ce bonnet, long-temps emblême de la servitude, et annobli depuis par la victoire, est devenu sur sa tête celui de la liberté. Le reste de son vêtement n'a pas plus de recherche; une cravatte d'étoffe grossière est jetée autour de son cou, une ample culotte descendant jusqu'au genou, laisse paraître à nu sa jambe nerveuse; il est presque toujours nu pied à bord de son bâtiment, ne se deshabille presque jamais, même la nuit, même à terre, où une simple natte compose son coucher; des habitudes si dures ont fait de Canaris un homme de fer; son âme et son corps semblent formés d'une même trempe. A peine l'insurrection grecque eut-elle éclaté, qu'il offrit son bras et fut employé obscurément dans l'escadre d'Ypsara; et comme on lui demandait un jour comment il ne s'était point signalé pendant la première année de la révolution, il répondit : « comme j'avais toujours vécu tranquille dans ma famille sans avoir eu de querelles, on n'avait pas grande opinion de moi : la dernière année personne ne se présentait pour commander des brûlots, je m'offris, et l'on fut bien étonné ». Scio avait vu périr toute sa population des mains des musulmans, et les cadavres de ces infortunés habitans, portés par les vagues sur les rives d'Ypsara, demandaient une éclatante vengeance d'un des plus grands crimes dont l'histoire des fureurs humaines ait conservé le souvenir. Il fut décidé dans un conseil de guerre qu'on tenterait d'exterminer les barbares. Les Grecs apprirent, pendant le ramasan, temps d'abstinance pendant le jour, qu'une grande fête était préparée par le capitan pacha, pour la nuit du Bayram, afin de célébrer les victoires remportées en Crète par l'armée égyptienne; ce moment fut choisi pour la vengeance. Canaris se chargea d'incendier la flotte ottomane, et quelques braves briguèrent le périlleux honneur de le seconder. Il parle et son discours entraine tous

les cœurs ; le sort de la Grèce lui est confie ; on lui donne pour compagnon Georges Popinès ; il ne prend que le temps de dire un dernier adieu à sa famille ; sa femme l'approuve, l'exhorte, l'encourage; il part. Deux bricks transformes en brûlots, reçoivent un equipage de 43 matelots, choisis parmi ceux qui s'étaient offerts d'eux-mêmes. Les brûlots furent benis par le clergé, et le patriarche d'Alexandrie leur ordonna d'appareiller, pour aller accomplir la volonte du Seigneur. On mit à la voile le 18 juin 1822, au coucher du soleil, sous les yeux de la population entière d'Ypsara, rassemblée sur le rivage. Les vœux pour leur triomphe, s'elevaient de toutes parts vers le ciel ; le peril de l'entreprise était grand sans doute, mais la gloire du triomphe, était immense ; les regards de Ypsariotes suivirent l'expédition jusqu'à ce qu'elle eut disparu dans l'obscurité, mais un calme funeste avait succedé à des vents favorables, et aux premières clartés du jour, on revit les deux bâtimens à peu de distance d'Ypsara, dans la direction des îles Spalmadores, où deux frégates ennemies étaient en observation. A cet aspect, les compagnons de Canaris sentent leur courage défaillir, et l'engagent à rentrer dans le port « que me voulez-vous, leur répond l'inflexible commandant : si vous avez peur, jetez-vous à la mer et regagnez Ypsara; pour moi je reste. » Les voyant irrésolus il ajouta : « que ce calme ne vous inquiète pas ; il arrête nos ennemis aussi bien que nous ; à dix heures nous aurons du vent ». Le vent s'éleva en effet, mais il fut contraire. Canaris manœuvra longtemps, et par l'effet de ces manœuvres, ayant fait juger à l'ennemi qu'il se dirigeait sur Smyrne, les Turcs perdirent leurs craintes, ne s'occupèrent plus des brûlots, et reprirent leurs orgies avec leur sécurité. Ils y étaient plongés, lorsqu'un cri se fit entendre : « victoire à la croix ! » ce cri était celui de Canaris, qui, après avoir engagé le beaupré de son brick dans celui du vaisseau, téméraire jusqu'au délire, malgré la foudre qui grondait sur sa tête, et après s'être bien assuré que le brûlot était bien attaché, avait descendu son équipage dans la chaloupe, était resté seul dans le brûlot, y avait mis le feu, et s'était dirigé sur la poupe du capitan pacha pour annoncer le triomphe de la croix : au même instant l'incendie éclate et quelques heures suffisent pour anéantir le vaisseau amiral, dont le capitan ne s'échappe que pour être précipité dans les flots, d'où il est retiré presque sans vie et amené sur le rivage de Scio, où il expire peu de temps après. Cependant Canaris, sur sa chaloupe et chantant son triomphe avec ses compagnons, au milieu desquels il avait placé un baril de poudre prêt à les faire sauter tous ensemble, dans le cas où ils eussent été atteints par l'ennemi, faisait route pour sortir du détroit et revenir à Ypsara, où il rentra le 19 juin, debout et tenant en main la barre du gouvernail, il annonçait par ses gestes la destruction de l'ennemi ; les acclamations de la reconnaissance de ses concitoyens éclataient de toutes parts avec ivresse, en vers l'homme qui était l'honneur et le sauveur de sa patrie ; aucun regret ne se mêlait au triomphe, pas un des braves qui l'avaient accompagné n'avait péri ; ce grand événement valut de nouvelles forces aux Hellenes ; il ajouta à leur énergie en portant le desespoir dans l'ame des Musulmans, et la terreur s'etendit jusqu'à Constantinople. On y décida de nouveaux efforts, tandisque Mehemet nommé capitan pacha de la flotte ottomane, après avoir essuyé de nouveaux revers, jetait l'ancre à Ténédos dans les derniers jours d'octobre 1822. Il n'y avait point de temps à perdre, pour aller au-devant de l'ennemi; l'usage des brûlots fut presenté de nouveau comme indispensable. Canaris prend la parole : « faisons prendre, dit-il, à nos brûlots le pavillon des Turcs, et aux équipages leur costume. Que deux de nos navires, bons marcheurs, portant le drapeau de la croix, les chassent devant eux ; les brûlots fuiront vers la flotte ennemie, comme pour y chercher un refuge, et par ce moyen, y porteront la destruction. » Le stratagême était excellent sans doute, mais qui osera en diriger l'exécution ? Canaris s'en charge, il est agréé, deux brûlots sont préparés, et Kiriacos doit commander celui qui ne sera point monté par Canaris. C'était le 9 novembre que la résolution avait été prise ; elle s'exécuta le dix, précisement comme Canaris l'avait annoncé et prévu. L'erreur fut complette de la part des Musulmans, mais quelle différence entre les dangers de l'expédition d'Ypsara, faite de nuit et contre un ennemi confiant et dans l'ivresse, et l'expédition présente, dirigée

de jour et contre un ennemi sur ses gardes. Toutefois, poussé par un vent violent et n'ayant pu s'attacher comme il le voulait au vaisseau amiral, Canaris aborda un vaisseau en s'écriant d'une voix de tonnerre : « vous êtes tous brûlés comme à Scio. » A peine a-t-il fait entendre ces mots, que la flamme s'étend tout à coup autour du vaisseau qu'elle embrase, et que ce vaisseau saute, avec ses quinze cents hommes d'équipage, tandis que Kiriacos, moins heureux, ne peut atteindre le vaisseau amiral qui fuit vers les Dardanelles. De retour à Ypsara, où l'attendaient les éphores ayant leur président à leur tête, Canaris y fut accueilli avec de nouveaux transports, par une population ivre de joie, et cette joie fut portée au comble, lorsque le président, plaçant sur sa tête une couronne de lauriers, lui dit : « la patrie reconnaissante veut honorer en toi le vainqueur des deux amiraux ennemis ». Accablé de sa gloire et après quelques instans de repos, Canaris, accompagné de ses braves compagnons, cède au premier besoin de son ame, et court rendre grâce au Dieu protecteur de la justice et de la liberté, du triomphe qu'il vient de remporter sur les ennemis du nom chrétien. L'admiration pour ce héros était devenue si vive et si générale, que le sénat d'Hydra crut ne pouvoir mieux y répondre, qu'en proposant à Canaris le titre d'amiral et le commandement d'une escadre : « je me sens en état, répondit-il, de conduire mon brûlot, mais comment voudriez-vous que je me chargeasse de diriger tant de bâtimens ». Ce langage paraîtra bien modeste sans doute, dans la bouche du vainqueur de Ténédos. Pendant le reste de la campagne de 1822, Canaris fit partie, avec son brûlot, de l'escadre des Hellènes, mais aucun fait remarquable et nouveau ne ramena l'attention sur cet illustre soldat de la plus juste cause. Cependant une flotte ottomane, nombreuse et formidable, se réunissait à Mytilène et menaçait Ypsara ; le 2 juillet 1824, cette escadre, forte de 200 voiles, parut à cinq heures du soir devant cette ville. Dans un conseil de guerre, le second qui fut tenu en présence du plus imminent danger, Canaris proposa de confier aux brûlots le soin de s'opposer à l'ennemi, on ne sait par quelle fatalité son avis ne fut pas adopté ; il lui fut permis néanmoins, de monter son brûlot pendant une heure, mais avec l'obligation de rentrer au port, lorsqu'il y serait rappelé par un coup de canon. « Le vendredi soir, 2 juillet, raconte Canaris lui-même, ayant obtenu une heure pour agir, je suivis avec mon brûlot les mouvemens du capitan pacha ; l'heure expirée, un coup de canon se fait entendre, je n'obéis pas à l'appel ; un second coup renouvelle la sommation, je continue ma manœuvre; enfin un troisième coup m'annonce qu'il faut obéir, et je vire de bord à contre cœur ». Les désastres, les massacres, les horreurs de tout genre qui signalèrent l'effroyable conquête d'Ypsara par les Musulmans, sont trop connus pour que nous nous arrêtions sur cette déplorable époque, où la trahison a presque tout fait. « J'ai entendu moi-même », a dit depuis Canaris, le cri de trahison qui a répandu l'effroi, non parmi mes compatriotes, mais dans cette foule d'hommes, de femmes et d'enfans réfugiés de Scio et de Mitylène ». Forcé d'abandonner sa patrie en cendres, Canaris alla chercher, avec sa famille, un asile à Scyra, où il arriva sans vêtemens, sans chaussure, ni ressource d'aucune espèce. Mourant de faim et de soif, il accepta les vivres et les vêtemens qui lui furent offerts, mais il refusa l'argent, et cependant sa détresse était telle que, le lendemain, pour courir à de nouveaux dangers, il fut hors d'état de payer la tasse de café qu'il prit au moment de quitter l'île. Accouru le 14 juillet 1824, avec 600 Hellènes, au secours de Mitylène, Canaris et ses compatriotes surprirent et taillèrent en pièce 2000 barbares. Canaris se plaça ensuite sous les ordres du vice-amiral Sachtoris, et prit part, dans le courant d'août, aux divers combats où les capitaines Tsiplis, Vatikiotis, Ramposis, acquirent tant de gloire. Le 18 de ce même mois, dans un engagement général qui eut lieu entre les Chrétiens et les Ottomans, ces derniers ayant l'avantage du vent, les brûlots furent chargés de la défense, mais avant qu'ils fussent en position favorable, l'ennemi arrivant sur eux, un brûlot d'Hydra, qui voguait en avant reçut une bordée qui le fit virer de bord, mais l'intrépide Canaris continua sa route. Près d'atteindre une frégate, il reçoit tout son feu, mais sans être effrayé de la mitraille et des balles qui pleuvent sur lui et de voir son brûlot enflammé par l'artillerie de l'ennemi, il

s'approchait de plus en plus, lorsque tout à coup, les embarcations épouvantées abandonnent la frégate, dont l'équipage se jette à la mer. Canaris l'aborde, engage comme à Ténédos son beaupré dans un sabord, y met le feu, et se retire en s'écriant : « c'est Canaris qui te brûle ». Douze chaloupes s'élancent après lui, mais la terreur les arrête, car elles savent à quel ennemi elles ont affaire et qu'elles sont ses ressources. Cependant la frégate embrasée vient de sauter, et Canaris poursuit l'ennemi de si près et s'approche tellement du rivage, qu'il perd à côté de lui, deux de ses compagnons, tués par la mousqueterie des Turcs qui, rangés sur la plage et spectateurs actifs de toute l'action, n'ont pas cessé de faire feu. Dans la nuit du 5 octobre, nouveau triomphe pour Canaris, qui incendia une corvette de premier rang au moment où elle allait trouver son salut dans le port de Sigri. Qui croirait qu'illustré par tant d'exploits, le héros d'Ypsara manquait des moyens de faire subsister sa famille, et qu'une maison turque, du nombre des propriétés nationales que le gouvernement grec avait mis en vente, et qu'il avait demandée pour y établir sa femme et ses enfans à Naupli, lui avait été refusée? Ce fait est pourtant positif, et lorsqu'étonnés autant qu'indignés d'un semblable refus, des officiers anglais lui témoignaient leur admiration et leurs regrets de le voir dans l'état de dénuement que nous avons déjà fait connaître, et que l'un d'eux lui disait : « capitaine, votre nation ne vous a-t-elle donné aucune récompense ? — Pourquoi ? reprit Canaris. — Pourquoi, répètent les Anglais en se regardant.—J'ai peut-être ajouté Canaris, quelques droits à une indemnité, de la part du gouvernement pour les pertes que j'ai éprouvées à Ypsara ; il me l'accordera s'il le juge à propos, mais je n'ai rien demandé ; » paroles sublimes et qui décèlent d'autant plus la grandeur de son âme, qu'il ressentait profondément tout l'injustice qui lui était faite, mais, qu'aux yeux des étrangers, il ne voulait pas accuser son gouvernement! quelle leçon et quelle exemple ! Une expédition contre Alexandrie, composée de trois bâtimens de guerre et de trois brûlots, ayant été dirigée le 23 juillet 1825, du port d'Hydra contre l'armée navale stationnée à Alexandrie et qui se disposait à mettre à la voile pour les mers de la Grèce, le commandement des brulots qui en fesaient partie fut confié à Canaris. Arrivé le 29, une heure avant le jour, en vue du port d'Alexandrie, il y signala son intrépidité ordinaire, par une des plus audacieuses tentatives qui avent illustré sa carrière militaire. Après s'être concerté avec le capitaine Tombazi, les deux autres capitaines de brulots et celui du brick, et reçu les instructions nécessaires, chacun des trois capitaines retourna à son bord, et vers les trois heures après midi, ils firent ensemble, route pour Alexandrie. Arrivés devant les passes, Canaris dont le brûlot était meilleur marcheur, y donna le premier et mit en panne pour attendre les autres, mais après les avoir attendu quatre heures, il en vit un s'éloigner et l'autre rester en panne à une grande distance du port. Voyant le jour prêt à finir et ses espérances déçues, Canaris se dirigea, seul, vers les 10 heures du soir, vers l'escadre ennemie; à onze, il était près des Turcs le feu à la main, lorsque le vent, l'éloigna tout à coup de l'escadre, au même instant où l'ennemi, dont les manœuvres de Canaris et de ses compagnons avait éveillé la défiance, préparait des embarcations pour leur donner la chasse. Dans cette extrémité, il mit le feu à son brûlot, et sautant dans la chaloupe, il pressa sa marche, sortit du port, et poursuivi par un brick de guerre égyptien, il se réfugia vers les bâtimens de guerre qui l'attendaient pendant la nuit. L'intrépide Canaris voulait retourner à l'ennemi, qui se reposait sur la vigilance du brick et rentrer dans le port d'Alexandrie pour recommencer son attaque le lendemain matin, mais le capitaine Tombasi s'y opposa ; ainsi échoua une expédition qui devait décider du sort de la campagne de 1825. Au reste, l'histoire de toute cette guerre est celle de l'intrépidité, des dangers et de la gloire de Canaris. Quand on le croit dans les mers de l'Archipel, il est en Égypte ; le croit-on en Égypte, il est déjà sous les canons de la Grèce ; un nuage semble couvrir sa marche et le dérober aux regards des ennemis de sa patrie. Nous avons dit que sa modestie et la simplicité de ses formes et de ses discours égalait la puissante énergie de son caractère ; un mot en donnera la preuve. Un officier français qui, depuis l'aurore de l'indépendance de la Grèce, sert de son bras cette noble cause, fesait

un jour le portrait de Canaris : « vois donc Jaraki » dit le héros ipsariote à l'un de ses compagnons présent » pendant que j'étais à Marseille on me demandait beaucoup d'argent pour faire mon portrait et voilà qu'on me le fait pour rien ». Pour nous qui nous occupons à recueillir les grands traits d'héroïsme et de vertu qui signalent cette guerre, à la fois la gloire et l'opprobre du nom chrétien, puissions-nous dans les notices qui suivront celle-ci, n'avoir point à apprendre, à nos lecteurs que l'homme extraordinaire dont nous venons de l'entretenir a cessé d'être le rempart et l'honneur de la patrie, et que les princes chrétiens ont à rougir encore de la mort d'une des plus illustres victimes de leur sanglante politique. Canaris a deux fils ; tous deux sont arrivés en France pour y recevoir leur éducation. Leur sera-t-il permis de se montrer dignes d'un tel père ! Quelques journaux français et étrangers, et entre autres le *Diario di Roma*, ont annoncé en mai 1825, la mort du héros qui fait l'objet de cet article; mais aucune des nouvelles reçues postérieurement de la Grèce ne confirme ce malheur. Espérons que le ciel aura épargné ce nouveau crime, qui retomberait tout entier sur eux, aux cabinets ennemis de la croix et de la liberté.

CANGA-ARGUELLES (Joseph), député aux cortès de 1822, est né dans la province des Asturies. Il fit de très-bonnes études, et entra dans la carrière administrative où il suivit la partie de la comptabilité. Réfugié à Cadix, pendant la guerre de la première invasion, la régence lui confia le porte-feuille des finances, et il justifia dans l'exercice de ces fonctions le choix de ses concitoyens. Ardent ami de la liberté et de la constitution décrétée par les cortès de Cadix, il n'avait jamais dissimulé ces sentimens. Ferdinand replacé en 1814, sur le trône, ne les lui pardonna pas, et depuis 1815 jusqu'en 1820, Canga resta prisonnier dans le fort de Peniscola, où ce prince l'avait fait enfermer. Forcé à cette dernière époque, par des circonstances impérieuses de rendre la liberté à Canga, Ferdinand l'appela en même temps au ministère des finances, et le lui retira un an après. Elu député des Asturies aux cortès, son opinion le plaça parmi les membres les plus véhémens de l'opposition ministérielle, et sans qu'on puisse le citer parmi les plus éloquens orateurs de cette assemblée, il y parla souvent avec succès. Ce fut surtout sur les questions relatives aux garanties des citoyens, à la stabilité des gouvernemens, à l'inviolabilité du contrat social, à toute modification anticipée de la loi fondamentale, et à toute intervention étrangère, qu'il se prononça avec une énergie qui, plus d'une fois, électrisa tous les cœurs. On a de lui plusieurs ouvrages estimés sur l'économie politique et sur les finances.

CANNING (Georges), ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne. Il y a bien loin, sans doute, des jugemens que les biographes de Bruxelles et de Paris portaient en 1818 et 1822 sur cet homme d'état, dont toutes les démarches sont calculées avec la plus admirable prudence et une parfaite connaissance du terrain sur lequel il est placé, avec celui qu'ils en portent aujourd'hui ! Effet naturel et très-simple du cours rapide des grands événemens politiques qui se sont passés depuis cette époque ! qui n'a pas besoin d'être expliqué aux hommes qui suivent avec attention la marche de ces événemens, et n'étonnera que ceux qui, dans les partis extrêmes, trouvent toujours qu'on ne marche ni assez bien ni assez vite. L'une des circonstances les plus heureuses de la carrière ministérielle de M. Canning, est assurément d'avoir succédé à ce lord Castelreagh, dont la longue administration, funeste à l'humanité tout entière, n'a pas été moins fatale à la Grande-Bretagne, qu'elle avait jeté, au mépris des intérêts les plus chers de sa politique et de son commerce, dans le cercle étroit des abstractions de cette alliance qui s'appelait sainte, tandis que spectatrice, au moins immobile, de la lutte sanglante élevée entre la croix et l'islamisme, et ne se bornant pas à laisser tomber des millions de chrétiens sous le fer des musulmans, elle rompait contr'eux la neutralité qu'elle avait jurée, et fournissait presqu'ouvertement des secours et des armes à leurs ennemis ! En homme de génie, M. Canning a senti, dès les premiers instans de son entrée au ministère, tout ce que la position fausse et contre nature dans laquelle s'étaient placées les puissances continentales, avait de favorable pour lui, mais le temps n'était pas encore venu d'en tirer avantage. Il fallait que les cabinets d'Europe, et particulièrement celui de

France, eussent fait encore bien des fautes; que l'opinion européenne fut mieux éclairée sur la nature des deux systèmes qui allaient se partager le monde politique, et que l'état de l'Espagne attestât avec plus d'évidence, la sagesse des conseils donnés à la France par le cabinet de St.-James, pour que le ministère britannique pût arriver, avec moins d'obstacles et d'inconvéniens, au point de séparer hautement sa politique de celle de l'alliance du nord. Lors de la guerre de Naples et de l'intervention autrichienne dans les affaires de ce pays, le marquis de Londonderry, entraîné par son opinion personnelle, en agissant dans l'intérêt de l'alliance du nord bien plus que dans celui de son pays, s'était borné à établir les principes de justice et de modération qui dirigeaient la politique de l'Angleterre, lors même qu'il laissait fouler aux pieds tous ces principes. M. Canning, dès que les circonstances le lui ont permis, a mis en action les principes dont lord Londonderry faisait une vaine parade; chacun des pas de sa carrière ministérielle est un pas de géant. En se plaçant à la tête des vrais intérêts de son pays, il s'est aussi placé à la tête de la raison européenne; et s'il est vrai, comme il est assez naturel que cela soit, et comme il n'est guerre possible d'en douter, que la politique du gouvernement britannique soit toujours celle de ses intérêts: les défenseurs de la liberté, dans la Grande-Bretagne, doivent se réunir sur tous les points de la terre, aux amis de la tolérance politique et religieuse, pour remercier M. Canning d'avoir senti et proclamé que ces intérêts étaient identiques par tout le monde; que de quelque part qu'elle s'échappât, la lumière cherchait la lumière: qu'au 19e. siècle et avec l'imprimerie, il est des vérités premières, fondamentales de toute société, dont on ne saurait cacher long-temps la connaissance aux peuples; et que ce fait établi, le plus habile comme les plus honorable des gouvernemens, est celui qui les dispense avec le plus de franchise. C'est là tout le secret de l'administration de M. Canning: c'est par de semblables moyens qu'il a réussi à faire cesser toute opposition dans le parlement d'Angleterre, et qu'il s'est élevé lui-même à cette immense hauteur d'où l'on regarde en pitié tant de petits ministres qui se croyent des hommes d'état et qui, par le fait, ne sont que les instrumens passifs d'un aristocratie orgueilleuse et ignorante. Toutefois, ce n'est pas chose facile que de faire pénétrer ces fortes vérités dans des faibles têtes, et peut-être faudra-t-il encore de longues années et beaucoup de sang versé, pour faire embrasser par quelques cabinets de l'Europe, des principe, élémentaires de tout temps parmi tout ce qu'il y a d'hommes d'état distingués en Angleterre, et que, malgré l'opposition sourde de quelques intérêts puissans, M. Canning, par une marche savante et progressive et la confiance qu'il a inspirée, est enfin parvenu à naturaliser dans le cabinet britannique. Un seul instant et subjugué par l'opinion toute puissante qui l'entraîne, le ministère français a semblé, par la reconnaissance de la républiqué d'Haïti, vouloir entrer dans le large système de la Grande-Bretagne; la même puissance d'opinion le contraindra sans doute à reconnaître l'indépendance des républiques de l'Amérique du sud; mais qu'y a-t-il à conclure de deux faits qui, déjà, lui sont imputés à crime par le parti dont il est la créature, et dont il n'achètera le pardon que par un redoublement de condescendance pour les exigeances de ce parti, lorsque, par la plus étrange, la plus inconcevable de toutes les anomalies, celle qui donne le mieux la mesure de l'incapacité et de l'asservissement réel du chef de ce ministère, c'est au moment même où il proclame l'indépendance du Nouveau-Monde qu'il livre plus que jamais la France au joug ultramontain, qu'il y ressuscite par le monachisme, qui est à la religion ce que le jacobinisme fut à la liberté, tous les genres de fanatisme et de superstition; que montrant un double visage à l'ancien et au nouveau Monde, ce ministre, sans autre plan que de s'abandonner aux événemens qui le poussent dans toutes les directions, met en avant et selon les circonstances, tantôt ses principes d'Europe, tantôt ceux d'Amérique, et donne ainsi la mesure de ses forces, de sa bonne foi, et de la confiance qu'on peut mettre dans la stabilité de ses promesses et de ses traités. A quel résultat ne doit pas atteindre M. Canning, avec de semblables rivaux qui ne semblent occupés qu'à lui préparer les voies et à les lui rendre faciles? Maîtresse du Portugal, l'Angleterre, a déjà obtenu en Espagne une influence

qui s'accroît sans cesse des fureurs qui s'exercent dans ce pays, et du système incertain et débile que la France s'efforce l'y faire prévaloir. Elle a repondu seule au cri de detresse jeté par les chretiens d'Orient, au milieu du silence universel de l'alliance du Nord, et des secours efficaces, quoique prudemment accordés, auraient déjà suivi de près cette réponse, si les indiscrétions de la presse, qui, tant de fois ont été déjà funeste à la cause de la liberté et prêté à ses ennemis des armes nouvelles, n'avaient, dans cette circonstance, contraint le ministre anglais, par la publicité prématurée et peut-être suspecte, donnée aux projets des amis de la Grèce, de se renfermer dans la stricte neutralité que lui imposent les traités. Toutefois, les sentimens et les vœux de ce ministre sont bien connus; ils sont ceux de l'universalité du peuple anglais; et s'il est vrai que les corps politiques, comme les individus, s'attachent par les bienfaits, que ne doit pas attendre l'Angleterre de la Grèce! Il faut finir, mais ce n'est pas sans regret, qu'observateurs attentifs et historiens fidèles, nous sommes contraints de resserrer cet article dans des proportions étroites, quand, au nom de l'humanité si long-tems et si dérisoirement outragée par ceux qui ont dit ne s'unir que pour arrêter l'effusion du sang humain, nous éprouvons une si vive satisfaction à rendre à un ministre, ami des hommes, le juste hommage que méritent ses efforts philantropiques, déjà couronnés par d'immenses succès, et les pensées profondes qu'il médite pour l'avenir et que les mêmes succès attendent, car il marche avec son siècle..... autant du moins que le lui permet le mauvais génie ministériel qui enchaîne l'Europe!..... Cet article était composé il y a six mois. L'opinion de tous les vrais chrétiens et de tous les amis de la liberté était alors unanime sur M. Canning. Elle s'est bien divisée depuis que l'on prétend qu'il n'est plus questions aujourd'hui, pour les héroïques grecs que d'un changement de maîtres, et que la politique de M. de Metternich aurait prévalu dans les conseils de St.-James. Le besoin de maintenir la paix du monde, ou plutôt, l'opression des peuples, l'aurait-il emporté partout sur toutes les considérations de religion, d'humanité, de justice, de droit public! nous ne pouvons le croire; nous croirons encore moins que M. Canning qui était il y a quelque mois l'homme de l'univers, ne serait plus aujourd'hui que l'homme de l'Angleterre, et que quelques intérêts de commerce aient détruit les nobles espérances qui s'attachaient à son nom? Cette opinion renverserait tellement toutes nos idées, elle serait tellement flétrissante pour l'humanité, que nous suspendrons encore notre jugement sur l'homme illustre qui, simple citoyen, appela les Grecs à l'indépendance et à la liberté; qui ministre, *a proclamé la liberté civile et religieuse pour toute la terre*..... attendons.

CANO-MANUEL (vicomte) député aux cortès extraordinaire de 1820, est né à Chinchilla dans le royaume de Murcie. Il était avocat avant la révolution pour laquelle il s'est fortement prononcé, et a occupé, sous le régime constitutionnelle, les fonctions de ministre de la justice. C'est un homme savant et un magistrat intègre.

CANUEL (Simon), lieutenant-général, dont le nom s'est rendu si tristement celebre à Paris et surtout à Lyon, commande la 21me division militaire et réside à Bourges.

CAPADOSE (Abraham), jeune médecin hollandais, est né à Amsterdam, où son père est marchand de vin et où son oncle exerce encore aujourd'hui l'art de guérir. Après avoir fait de bonnes études à l'Université de Leyde, le jeune Capadose s'établit comme médecin dans sa ville natale, et se fit remarquer, en 1823, par la publication d'un *Traité sur la vaccine*, dans lequel il s'efforce de prouver les inconvéniens et les dangers de ce remède salutaire pour prévenir la petite vérole. Cet écrit paradoxal eut bientot de nombreux contradicteurs, parmi lesquels nous nous bornerons à citer les docteurs Ontyd à la Haye, Jorritsma à Hoorn et Van Dorp à Tiel, médecins d'une réputation distinguée, qui n'eurent pas beaucoup de peine à réfuter les erreurs graves de leur jeune confrère d'Amsterdam. Ils lui ont, ce nous semble, fait trop d'honneur en répondant si sérieusement et si savamment à ses aberrations; car, en vérité, la brochure de M. Capadose, qui a fait trop de bruit en Hollande, ne méritait pas cette distinction; d'abord, puisqu'elle defend un système généralement reconnu aujourd'hui comme insoutenable, et ensuite parce qu'elle est mal écrite; l'arme du ridicule est la seule convenable pour com-

battre de pareilles extravagances. M. Capadose n'en a pas été découragé ; il a successivement répondu aux écrivains qui ont attaqué ses opinions, mais les réponses n'ont pas eu un accueil plus favorable que son traité ; et en Hollande, comme ailleurs, on sait apprécier les bienfaits immense de la découvertes de Jenner, la vaccine n'y a heureusement rien perdu de son crédit, elle y est en pleine activité, et encouragée par le gouvernement, malgré les efforts de M. Capadose, pour inspirer des craintes à cet égard. S'il n'y a pas réussi, il a du moins atteint un autre but, il a fait de l'éclat, du bruit : on s'est occupé de lui ; c'est ce qu'il paraît aimer, comme on le verra par ce que nous allons dire : on sait qu'il n'y a guère de circonstance qui attire plus les regards du public que la conversion d'un israélite à la foi chrétienne, surtout lorsque la personne qui abandonne la religion de ses pères, n'appartient pas à la basse classe du peuple. Eh bien ! M. Capadose a cru devoir prétendre à cet éclat. Né juif, il a embrassé, il y a quelques années, le christianisme et s'est fait recevoir membre de la communion des protestans réformés. Dans sa nouvelle foi, il ne s'est pas borné à être un humble adorateur de Jésus, c'eût été une chose trop ordinaire pour un homme tel que M. le docteur Capadose ; il s'est montré bientôt un ardent zélateur de la religion protestante qu'il avait embrassée, en accusant, en 1814, un certain Bras, qui venait d'être nommé *ancien* d'une des églises réformées à Amsterdam, de n'être pas orthodoxe dans sa foi. L'affaire fut portée devant le consistoire, qui n'accueillit pas toutes les plaintes de M. Capadose, mais qui cependant, pour éviter le scandale, n'a pas permis au sieur Bras d'entrer en fonctions. Non content de ce jugement, M. Capadose en a appelé au public en publiant un exposé de tout ce qui s'était passé entre lui et le sieur Bras. Il n'y gagna rien, sinon de voir son zèle regardé par ses coreligionnaires avec indifférence, et son livre relégué dans les magasins de l'épicier. On n'atteint pas la gloire, lorsqu'on court après, par de tels moyens ; on a beau se battre les flancs, on peut faire du bruit, mais on n'aura pas de la gloire. Il faut espérer que M. Capadose qui est encore jeune, se corrigera de sa manie de célébrité, et on peut croire qu'il est en bon chemin vers cette autre conversion, puisqu'il y a déjà plusieurs mois qu'il laisse tranquille et les presses et l'église.

CAPELLE (le baron Guillaume-Antoine Besort), conseiller d'état et directeur de l'administration générale des départemens, est aussi secrétaire général du ministère de l'intérieur. Selon les uns, il a commencé sa carrière sur des tréteaux de province ; selon les autres, il appartient à une famille honnête. On l'a successivement accusé et défendu d'avoir livré à l'ennemi la ville de Genève, où il était préfet au commencement de 1814, et l'on assure que c'est par cet acte qu'il s'est surtout mis en évidence : quoi qu'il en soit, il est entré, dès lors, dans les rangs de l'exagération royaliste et n'en est plus sorti ; on le dit assez mal avec le ministre Corbière.

CAPELLEN (G. A. G. P. baron VAN DER), gouverneur général des possessions belgiques dans les Indes orientales Notre article fut rédigé dans la *Galerie historique* à l'époque de son départ pour Batavia, au mois d'octobre 1815. Il nous reste à dire un mot sur son administration aux Indes. On reconnaît généralement qu'elle a été sage et juste, et sous ce rapport M. Van der Capellen a rempli l'espoir qu'on avait conçu de ses talens et de ses principes ; mais des circonstances, indépendantes de lui, ne lui ont pas permis d'établir, dans les possessions confiées à son administration, un système financier assez puissant pour satisfaire à tous leurs besoins, sans le secours de la mère patrie. Il en est résulté que le gouvernement des Pays-Bas s'est vu obligé, en 1825, d'ouvrir un emprunt de vingt millions de florins en leur faveur. Le projet de loi que le Roi présenta pour cet objet aux états-généraux ne trouva que peu d'opposition et fut adopté par la seconde chambre, le 27 février 1826, après une discussion très-intéressante, dans laquelle M. Van Alphen, qui a été long-temps dans les Indes, et qui par là est à même de juger avec connaissance de cause, prononça, en faveur du projet, un discours fort étendu, qui obtint l'honneur rare de l'impression par ordre de la chambre. Ce discours a été ensuite publié par l'auteur dans les deux langues et mérite d'être lu par ceux qui aiment à connaître l'état politique, commercial et financier de l'île de Java, et des autres possessions neerlandaises aux

ndes. Pour revenir à M. Van der Capellen, nous dirons encore, que sur le rapport, fait au gouvernement des Pays-Bas sur l'état des finances de ses possessions dans l'Archipel indien, le roi a envoyé à Batavia M. Du Bus de Gisignies, gouverneur civil de la province du Brabant méridional, en qualité de commissaire, afin d'examiner surtout l'état financier de ces possessions et de faire toutes les économies possibles dans l'administration publique. Il paraît que les dépenses y étaient réglées sur une trop grande échelle et qu'elles sont susceptibles de beaucoup de diminution. Une brochure hollandaise, publiée à Leeuwarde vers la fin de 1825, répand beaucoup de lumières sur l'administration de M. Van der Capellen et l'état des colonies. L'auteur, bien instruit, s'y applique à défendre la conduite de la haute administration et signale les obstacles qu'elle avait à surmonter pour établir l'ordre dans toutes les parties du service public, après la reddition de Java par les Anglais en 1816. C'est au premier janvier 1826 que M. Van der Capellen a cessé ses fonctions de gouverneur-général, dans lesquelles a succédé par intérim M. le lieutenant-général De Kock, commandant en chef des troupes belges aux Indes, nommé déjà à ce poste important par arrêté royal du 8 mai 1822. A cette occasion, M. Van der Capellen a prononcé, dans une assemblée des hauts fonctionnaires publics, convoqués à cet effet, un discours étendu et extrêmement intéressant, dans lequel il rend compte de son administration décennale aux Indes et de l'état actuel des possessions soumises à son gouvernement. Ce discours fut imprimé et publié dans une gazette extraordinaire de Batavia, du 3 janvier, dans la gazette officielle hollandaise du premier juin 1826, et en totalité ou en partie, dans d'autres journaux.

CAPELLEN (Theodorus-Frederik VAN), vice-amiral des Pays-Bas. C'est ainsi qu'on trouve son nom et ses prénoms écrits dans l'arrêté royal du 25 juin 1825, qui approuve l'état des personnes ou familles dont les titres et la noblesse sont inscrits sur les registres du conseil suprême de noblesse. D'après la liste des personnes nobles jointe à cet arrêté, M. *Van Capellen* n'était pas baron, titre qu'on lui a donné souvent, mais seulement *jonkheer* (*écuyer*). Cette liste a fait remarquer encore que son nom de famille *Van Capellen* n'est pas le même que celui de la famille noble et ancienne des *Van der Capellen*, à laquelle appartient M. le *baron*, gouverneur-général, dont il a été parlé dans l'article précédent. Au mois d'août 1822, il fut nommé maréchal de cour de la maison du prince d'Orange, et il mourut dans ces fonctions au mois d'avril 1824.

CAPO-D'ISTRIA (le comte), diplomate et quelque temps membre du ministère de Russie, est grec d'origine. Éloigné du ministère lorsque la cour de Russie a renoncé à secourir les chrétiens d'Orient, ses co-religionnaires, il s'est retiré en Suisse où il est encore, et où l'on assure, néanmoins, qu'il n'est qu'extérieurement étranger aux affaires politiques. Tous ceux qui ont eu des rapports avec ce ministre, se louent beaucoup de son affabilité dans ses communications, et lui accordent des talens élevés. Depuis le temps où cet article a été imprimé, et les événemens importans qui se sont passés en Russie après la mort d'Alexandre, le comte Capo-d'Istria a quitté la ville de Genève, où il avait séjourné long-temps et a voyagé en France et en Hollande. Il est plus que probable que ce ministre, grec d'origine, a maintenant cessé d'être étranger aux affaires; toutefois la dépendance effective où se trouve la politique de tous les états du continent, de la politique anglaise, ne permettra de long-temps que les vues humaines du comte Capo-d'Istria, relativement à ses compatriotes, obtiennent quelque prépondérance en Europe : car il est de la destinée de la Grèce de périr ou de n'être sauvée que par la politique et l'intérêt de l'Angleterre.

CAPPELLE (Jean-Pierre VAN), professeur de littérature et d'histoire nationales à l'athénée d'Amsterdam, a publié deux bons *Discours*, qu'il prononça en entrant en fonctions des chaires qui lui ont été confiées; le premier, prononcé le 4 mars 1816, a pour objet l'éloge des Amsterdamois par rapport à la culture et au perfectionnement de la langue hollandaise (*Redevoering over de verdiensten der Amsterdammers ten aanzien van den opbouw en de vormaking der Nede duitsche taal en letterkunde*); le second, prononcé le 22 novembre 1819, traite du point de vue sous lequel il faut aujour-

d'hui considérer l'étude de l'histoire nationale. (*Redevoering over het oogpunt waarnit in den tegenwoordigen tijd de beoefening der vaderlandsche geschiedenis beschouwd moeten worden*). Le style de ces productions oratoires est pur et correct et adapté à la matière qui y est traitée. Ses connaissances approfondies dans tout ce qui se rattache à la langue et l'histoire de la Hollande le rendaient propre à publier, ainsi qu'il l'a fait, avec MM. les professeurs Siegenbeek et Simons, une nouvelle édition dans un format plus commode que l'ancienne, des œuvres du célèbre P. C. Hooft, le Tacite de la Hollande; il les a d'ailleurs enrichis d'excellentes notes. M. Van Cappelle fut le premier professeur de langue nationale à l'athenée d'Amsterdam, et il succéda, en 1819, à M. Bosscha, dans la chaire de l'histoire de la patrie. Il est membre de l'institut royal des Pays-Bas et chevalier de l'ordre du Lion belgique.

CARASCOSA (Michel baron), lieutenant-général au service de Naples, est fils d'un officier de l'armée napolitaine, et petit-fils d'un militaire espagnol entré dans le royaume avec Charles III. Né en Sicile, il servit d'abord comme enfant de troupe. A cette époque l'armée napolitaine était remplie d'officiers étrangers, lesquels étaient considérés par la nation et se considéraient eux-mêmes comme les janissaires à Constantinople; et c'est sans doute à cette cause qu'il faut attribuer l'indifférence que témoigna Carascosa dans toute sa carrière militaire et politique, pour l'intérêt de la patrie napolitaine. Il était capitaine de cavalerie dans un des régimens indigènes qui servaient comme alliés des Autrichiens contre les Français, commandés par le général Bonaparte, et se distinguèrent à la bataille de Lodi. Carascosa, bien qu'il ne soit pas doué d'une grande instruction, était regardé comme un officier brave et qui connaissait son métier. Lorsque les Français entrèrent, en 1799, dans le royaume de Naples, et y proclamèrent le gouvernement républicain, Carascosa, suivant l'exemple des meilleurs officiers de l'armée, servit la république. A la chute du gouvernement républicain, il fut arrêté et resta en prison jusqu'à ce que le gouvernement consulaire ayant accordé en 1801, la paix au roi de Naples, eut obligé ce prince à mettre en liberté tous ceux qui étaient arrêtés pour opinions politiques. Sortit de prison, Carascosa, sans fortune et pouvant vivre à peine, avec le faible subside qu'il recevait du gouvernement en qualité d'ancien officier, entreprit un petit commerce à la Tripalde près d'Avellino et se livra au jeu. Lorsqu'en 1806, les Français occupèrent Naples et que Joseph Napoléon en eut été déclaré roi, Carascosa fut nommé chef de bataillon. Un nommé Indroni, ayant dans cette circonstance, attaqué sa conduite militaire au temps de la république napolitaine, un duel fut la suite de cette provocation, et Carascosa s'étant battu avec lui, lui coupa le visage d'un coup de sabre dont Indroni resta horriblement défiguré toute sa vie. Peu de temps après, Carascosa ayant été nommé colonel, fut envoyé en Espagne à la tête d'un des régimens napolitains qui étaient en Catalogne, s'y conduisit avec sa bravoure accoutumée, et y reçut un dangereux coup de feu dans la poitrine. Nommé général de brigade, par le roi Joachim, ce prince lui confia le commandement de la place de Naples sous les ordres du maréchal d'empire Pérignon qui en était gouverneur. On assure que la conduite que tint Carascosa dans cette capitale ne lui fit pas le même honneur que celle qu'il avait tenue en Espagne; il y devint, dit-on, l'instrument aveugle du pouvoir, et se montrait tantôt contraire aux Français et tantôt leur ami, selon qu'il y était porté par la politique du roi Joachim qui exigeait alors un serment particulier de fidélité de la part des Français qui voulaient rester attachés à son service. Ce prince connaissant le caractère ambitieux de Carascosa, le comblait de dons et de faveurs de toute espèce pour en faire l'instrument docile de ses volontés. Lors de la campagne d'Italie de 1813, où les Napolitains étaient alliés de l'Autriche, Carascosa montrait, avec ses compatriotes, un grand dévouement aux intérêts nationaux, tandis qu'avec les Français il ne paraissait occupé que des intérêts de la France. Quand la plupart des généraux napolitains s'assemblèrent à Ancône pour contraindre le roi Joachim à donner une constitution au royaume de Naples, Carascosa, pour obtenir de la popularité, se montra d'abord l'un des plus pressés à seconder cette demande, mais quand le moment d'agir fut arrivé, il s'opposa tout à coup à l'exécution d'un projet dont les résultats définitifs n'eussent pas

té moins avantageux au roi lui-même qu'à a nation qu'il gouvernait. L'on prétend, nais nous ne l'affirmons pas, que ce fut ar Carascosa que le roi fut informé de la onspiration des généraux ; du moins est-l certain que cette conspiration ne fut as ignorée de Joachim, et que Carasosa reçut des récompenses de ce prince cette époque. Pendant la campagne de 815, et lorsque Joachim eut attaqué les Autrichiens et proclamé l'indépendance talienne, Carascosa qui se trouvait à Céène quand les Napolitains s'avançaient, t à Sinigaglia pendant leur retraite, ommit des fautes très-graves et qui compromirent peut-être le salut de l'armée. Plus tard et dans un combat près de Casel de Sangro, il montra la plus grande ntrépidite; toutefois, vers les derniers ours de la campagne, sa conduite envers a famille du roi Joachim devint telle, que la reine Caroline, épouse de ce rince, ne voulut plus le voir. Lorsque Ferdinand revint de Sicile, Carascosa ut employé et continua à l'être jusqu'en 820. Le général Pépé ayant tout préaré dans la division militaire qu'il commandait pour la révolution qui eut lieu n juillet de cette année, engagea Carasosa à y prendre part, mais celui-ci s'y efusa, disant « qu'il fallait encore attendre. » réponse qui, dans la suite décida e général Pépé à ne communiquer à Caascosa aucun de ses projets en faveur le la liberté de son pays. La révolution yant éclaté, Carascosa fut chargé par e roi Ferdinand du commandement des roupes destinées à combattre les révolés, mais dans cette circonstance difficile, e montrant aussi incertain, aussi versaite que dans toutes les autres époques de a vie, il n'osa se prononcer et agir ni ans les intérêts de la liberté, ni dans eux du roi. Après que la constitution eut été proclamée à Naples, les libéraux vouaient massacrer Carascosa qu'ils accuaient de trahison et qui ne fut sauvé que ar le général Pepé ; mais ce général ne ornant point ses services à ce seul fait, mploya son influence à le faire nommer ninistre de la guerre. Trop heureux, lans les premiers jours, d'être élevé à un mploi qu'il n'aurait jamais obtenu sans loute, sans le changement politique qui venait de s'opérer, Carascosa se montrait avorable aux intérêts nationaux ; mais voyant la confiance populaire se retirer de lui, de plus en plus, accablé de justes reproches, pour sa conduite passée, par les amis de la liberté, et bien instruit maintenant que l'alliance du Nord était tout à fait décidée à renverser le système constitutionnel proclamé à Naples, il ne cessa plus de conspirer contre sa patrie, alléguant sans cesse que la seule forme de gouvernement qui lui convint, était une constitution ou deux chambres législatives quiexerçassent le pouvoir, concurremment avec le roi, ce qui renversait évidemment les formes du gouvernement établi. Les dispositions connues de Carascosa ayant achevé d'aliéner tous les esprits contre lui, non-seulement il fut destitué de ses fonctions de ministre de la guerre, mais il fut encore obligé de se défendre contre une multitude d'accusations graves qui s'élevèrent simultanément contre lui. Les Autrichiens s'avançant rapidement contre Naples, le parlement, toujours plus timide et craignant de compromettre sa responsabilité, ne cessait de répéter : « que le pouvoir exécutif étant dans les mains du régent, c'était à ce prince et non à lui à diriger les affaires de la guerre. » Abandonnant en même temps à celui-ci le soin de combattre son père qui s'avançait avec cinquante mille Autrichiens, le régent organisa deux corps d'armée; confia le plus fort à Carascosa et l'autre au général Pépé qu'il envoya aux Abbruzes. Ce prince disait expressément dans ses instructions que si l'ennemi venait à se porter contre Pépé, Carascosa devrait l'aider de ses troupes et manœuvrer pour le secourir ». Au lieu de cela, Carascosa abandonna Pépé, et loin de seconder ses mouvemens, il se tint à plusieurs journées de marche en arrière de lui. Lorsque le corps d'armée de Pépé se débanda, Carascosa, dont le devoir eût été de continuer à combattre les Autrichiens jusqu'à ce que ses dernières ressources eussent été épuisées, conçut le projet de se faire un mérite envers la coalition de sa trahison envers son pays, traita avec les Autrichiens, et se déclara contre la cause constitutionnelle. Son armée qui pénétra promptement ses intentions, voulut le massacrer, et au moment même où elle se débandait, un grand nombre de soldats tirèrent plusieurs coups de fusils sur lui et quelques autres généraux qui partageaient ses projets. Ce fait suffirait seul, à défaut d'autres preuves,

pour démontrer que ce n'était nullement, comme on a essayé de l'accréditer, par esprit d'indiscipline que les soldats et les milices voulaient tuer Carascosa et ses complices, mais bien parce que, dès lors, l'armée tout entière le considérait comme un traître dont elle voulait faire justice. L'esprit de patriotisme et de subordination existait tellement dans l'armée, que les troupes et les milices du corps d'armées des Abruzzes combattirent toute la journée du 7 mars avec intrépidité, et qu'en se débandant le soir, par des raisons qu'il faut attribuer aux seuls efforts de la trahison, elles conservèrent le plus grand respect pour leurs généraux et leurs officiers et ne se séparèrent que par la promesse qu'elles se réuniraient de nouveau. Cette double circonstance démontre évidemment que la nation napolitaine aurait fait les plus grands efforts si, dès longtemps, elle n'eut été trahie par une partie des généraux, et si le parlement ne s'était pas montré timide jusqu'à l'excès. Abandonné de tout le monde et couvert du mépris public, Carascosa, lorsqu'il rentra seul, à cheval, dans Naples, ne recueillit pas même le fruit de sa trahison, car n'amenant point de troupes avec lui, il ne put traiter avec les Autrichiens, et, comme il l'avait fait à Casalanza, en 1815, songer à ses intérêts en abandonnant ceux de Joachim et de l'état. Il se flattait néanmoins que le roi Ferdinand lui aurait tenu compte de l'aversion qu'il avait déployé contre le système constitutionnel, et accordait déjà sa protection à plusieurs officiers compromis comme lui. Il s'empressa donc de faire sa cour au général en chef des Autrichiens, mais ce fut inutilement. Ferdinand se rappelant qu'il avait refusé de se battre contre ceux qui, en juillet 1820, avaient proclamé la constitution espagnole, ordonna l'arrestation de Carascosa, et celui-ci ne parvint à s'y soustraire que par la fuite. Après avoir fait d'inutiles efforts pour rentrer en grâce, il se rendit de Malte, où il s'était retiré, en Angleterre pour se battre contre le général Pépé, espérant de se faire aux yeux de la coalition, un mérite de ce combat. L'affaire eut lieu; Carascosa se battit deux fois à l'épée en désespéré. La première fois les épées se rompirent; la seconde, le général Pépé devenu maître de l'épée de son adversaire et pointant la sienne sur la poitrine de Carascosa, lui donna la vie. Emporté par la colère, Carascosa voulut continuer à se battre et fut blessé. Ces circonstances ont été publiées dans tous les journaux du temps, par le second de Pépé, ce même comte de Santa Rosa qui fut aussi ministre de la guerre en Piémont pendant la révolution, et qui, depuis, a consacré son bras et ses talens, à la défense de la cause aussi noble que malheureuse de l'indépendance de la Grece où il a noblement perdu la vie. Au moment où nous écrivons, Carascosa sollicite, de Corfou où il a cherché un asile, la grace de retourner à Naples. En 1823, cet homme sans caractere et sans amour de la patrie, a écrit un gros volume pour prouver que le royaume de Naples n'avait pas besoin d'une constitution; que ses compatriotes ne la méritent pas, et qu'il s'y était opposé de tout son pouvoir; mais le général Pépé, dans une lettre de trois pages, publiée à Paris vers la même époque, démontra les contradictions dans lesquelles est tombé le général Carascosa et l'absurdité de quelques-unes de ses assertions.

CARDONNEL (Pierre-Salvi-Félix de), membre du côté droit de la chambre des députés, a été nommé le 16 mai 1821, à la cour de cassation.

CARIATI (Gerardo-Spinelli, prince de), appartient à l'une des premières familles du royaume de Naples. Avant la mort de son frère, n'étant encore que fils cadet, il entra au service militaire. Sous le règne si court de Joseph, il fut nommé chambellan, et Joachim Murat le nomma d'abord chef de bataillon, son officier d'ordonnance et maître des cérémonies du palais. Bientôt après et immédiatement après la déplorable campagne de Russie, il fut nommé par ce prince, colonel aide-de-camp et ministre plénipotentiaire au congrès de Vienne. A la suite de cette campagne, et lorsque Napoléon venait, pour la dernière fois, d'être vainqueur à *Lutzen* et à *Bautzen*, les Anglais ayant proposé à Joachim de lui fournir vingt mille hommes et des sommes considérables pour qu'il se fit proclamer roi d'Italie, ce prince chargea Cariati de traiter avec Vienne, avec le plénipotentiaire britannique d'une part, et de l'autre avec le prince de Metternich sur les offres qu'il avait reçu. Rien n'égala donc la surprise de Cariati, lorsqu'il apprit que Joachim arrivait à Dresde pour prendre le commandement de la cavalerie fran-

çaise contre les alliés. Des hommes honorables et dont l'opinion est pour nous d'un grand poids, sans que nous y déférions toutefois sans examen, nous ont dit : « Si Joachim se fut rappelé qu'un roi est le premier citoyen de la nation à laquelle il commande, il eût été en son pouvoir de sauver l'Italie et Napoléon lui-même, car l'Italie redevenue un corps de nation, et quatre cent mille Italiens sous les armes, il eût été également impossible à Napoléon de songer à reconquérir l'Europe, et aux alliés de profiter des revers de ce prince pour renverser son trône et imposer ensuite des chaînes au continent ». Nous avons cru devoir rapporter ici ces réflexions, parce qu'elles sont une des pièces du grand procès relatif aux affaires de l'Italie en 1814 et 1815, qui sera mis sous les yeux de l'histoire, seule compétente pour le juger. Quant à nous, nous croyons fermement, et sur de puissantes autorités, que jamais l'Angleterre n'a sérieusement songé à placer l'Italie tout entière sous le sceptre du roi de Naples, quel qu'il fût, et moins encore sous celui de Joachim, projet dont l'exécution eût renversé de fond en comble le système de l'alliance du nord, dont l'Angleterre, alors gouvernée par Castlereagh, était l'âme. Quoi qu'il en soit. Cariati continuait de faire sa résidence à Vienne en qualité de ministre du roi Joachim, et en 1814, la cour de Naples lui donna pour collègue le duc de Campochiaro. Le principal objet de leur mission était de faire reconnaître au congrès de Vienne, par les princes alliés, le roi Joachim comme souverain de Naples. En se déclarant en 1815, contre l'Autriche avec une inconséquence et une précipitation dont les causes ont été parfaitement expliquées dans la Galerie historique des contemporains, imprimée à Bruxelles de 1817 à 1820, ce prince, trop peu stable dans ses premières résolutions ne suivit ni l'avis de Cariati ni celui de Campochiaro. On n'ignore plus maintenant que si Joachim eut retardé d'une seule semaine le commencement des hostilités, il aurait été reconnu, comme Charles XIV (Bernadotte) et aux mêmes conditions, par les princes alliés, et notamment par l'Angleterre. Lorsque les hostilités furent commencées, Cariati quitta Vienne, et débarqua à Ancône où il arriva avant la bataille de Macerata, après laquelle il se rendit immédiatement à Naples, où la reine Caroline le choisit pour négocier avec le commodore Campbel un arrangement d'après lequel la famille royale serait assurée d'un asile. Cariati nommé maréchal-de-camp sous le gouvernement de Joachim fut, ainsi que tous les autres officiers de l'armée, maintenu dans son grade, après le rétablissement de la dynastie exilée. Il fut, en 1820, l'un des maréchaux de camp destinés, sous les ordres de Carascosa, à combattre ceux qui avaient proclamé le gouvernement constitutionnel. Il fit son devoir dans cette circonstance et ne se montra d'aucun parti, une fois qu'il eut prêté serment de fidélité au gouvernement constitutionnel établi. Envoyé à Vienne pour traiter de la reconnaissance de ce gouvernement, le prince de Cariati parla à M. de Metternich avec fermeté et patriotisme, et conduisit cette affaire avec toute l'habileté que comportait la difficulté de l'objet et celle des circonstances; toutefois, n'ayant pu rien obtenir, il dit hautement à son retour de Naples, au gouvernement et à ses amis, que « s'il était possible de maintenir la tranquillité intérieure dans le royaume, et si des divisions ne s'y établissaient pas, on ne devait pas craindre la guerre ». L'assurance avec laquelle il s'exprimait et la conviction personnelle dont il se montrait animé, contribuèrent beaucoup à persuader à la junte provisoire dont il était nommé membre, qu'il s'agissait bien plutôt de maintenir la tranquillité intérieure de l'état, que de se préparer à la guerre. Le prince Cariati fut ensuite envoyé comme ambassadeur à Paris, pour y remplacer le prince Castel-Cicala lequel, très pauvre, ne pouvait vivre sans emploi, et se voyant au moment d'être privé du sien par le gouvernement constitutionnel, déploya contre Cariati, la plus extrême animosité et mit tout en œuvre auprès du gouvernement français, qui s'y trouvait assez disposé de lui-même, pour l'empêcher d'être admis en sa qualité d'ambassadeur, et même pour décider le cabinet des Tuileries à ne point reconnaître le nouvel ordre constitutionel introduit dans le gouvernement de Naples. Cariati se conduisit à Paris avec patriotisme et énergie, pendant le séjour de peu de durée qu'il fit dans cette capitale. Il y était sans argent, sans ressources, et ce ne fut que par son

crédit personnel qu'il parvint à se procurer trente mille fusils, qui par des motifs qui seraient inexplicables si l'on ne savait bien à quel point la cause de la liberté fut trahie, à Naples, à cette époque, furent refusés par Carascosa, alors ministre de la guerre. Certain de l'impossibilité où il était de faire reconnaître par le ministère français, la constitution espagnole telle qu'elle avait été mise en vigueur à Naples, Cariati proposa à son gouvernement d'obtenir la médiation de la France, pour faire admettre cette même constitution avec des modifications tendant à l'établissement de deux chambres. Il est douteux, néanmoins, que cette modification toute sage qu'elle était, introduite dans un moment où les esprits étaient montés au plus haut degré d'exaltation, n'eût pas amené la guerre civile dans les deux Siciles; il ne restait donc aux Napolitains d'autre parti à prendre, que de combattre les Autrichiens, comme ils avaient combattu les Français en 1799 et en 1806. Le gouvernement absolu ayant été rétabli par l'Autriche, Cariati par son honorable caractère, cessa d'être employé, ne fit aucune démarche pour l'être et conserva son grade avec un traitement de réforme.

CARIGNAN (Charles-Amédée-Albert de Savoye, prince de) long-temps en disgrace à la cour de Turin, quoique successeur immédiat au trône de Sardaigne, il s'était retiré et a vécu long-tems à Florence auprès du grand duc son beau-père. Une réconciliation ayant eu lieu par l'intervention active de la France entre le roi de Sardaigne et le prince de Carignan, celui-ci est revenu à Turin. Les actes du prince, pendant sa régence, existent partout. Rentré *seul* en Piémont, tous ceux qu'il appela ses amis et qui n'agirent que sur ses ordres, pendant la courte révolution de ce pays, sont encore proscrits. C'est sur ces actes, la position actuelle de ses amis et sa position présente que ce prince sera jugé par l'histoire.

CARNOT (Lazare-Nicolas-Marguerite comte). En payant aux connaissances, aux services et au désintéressement de Carnot, le juste tribut d'éloge qui leur est dû, il est impossible aux collaborateurs de ce supplément, de partager sur la conduite de ce général, pendant sa longue présence au comité de salut public de 1793—94, l'opinion de la biographie de Paris; ils s'en rapportent en tout, à celle qu'ils ont énoncée dans celle de Bruxelles. Carnot est mort à Magdebourg, en Prusse, dans les premiers jours du mois d'août 1823.

CAROLINE (Marie-Annonciade BONAPARTE), ci-devant reine de Naples, est retirée depuis 1815 en Autriche. Elle a successivement habité plusieurs châteaux aux environs de Vienne, particulièrement celui de Froschdorff, et vient de marier sa seconde fille Louise-Julie Caroline au comte Rusponi de Ravenki. Le mariage a eu lieu à Trieste où réside maintenant la ci-devant reine Caroline, le 27 octobre 1825. Cette princesse, dont les biographies de Bruxelles et de Paris s'accordent à reconnaître les hautes qualités, a conservé dans des revers inouis, toute la force d'ame, toute la dignité, et en même temps les manières simples, affectueuses et attachantes, que celui qui écrit cette courte notice, a si souvent admirées en elle, à une époque où, encore puissante, elle touchait à la plus épouvantable des catastrophes.

CAROLINE (Amélie-Elisabeth), reine épouse d'Angleterre, femme de Georges IV, fille du prince de Brunswick Wolfembuttel, tué à la bataille d'Iena, et de la sœur aînée de Georges III, et qui, par ce mariage, était par conséquent la cousine germaine de son époux Georges IV, est morte après de longues infortunes, le 7 août 1821. On sait quelles accusations ont pesé sur elle. Il est également impossible de l'absoudre et de ne pas la plaindre, surtout si l'on réfléchit à la réciprocité des torts allégués par l'une et l'autre des hautes parties, dans cette affaire vraiment scandaleuse, et dont la dignité du trône eût exigé qu'il ne fût point fait d'enquête publique.

CARON (Augustin-Joseph), entré fort jeune, en 1789, dans la carrière militaire en qualité de simple soldat, servit d'abord dans un régiment d'infanterie; passa en 1791 dans le 4e régiment de dragons, et arriva de grade en grade, par sa bravoure et sa bonne conduite à celui de lieutenant-colonel. Il fit toutes les campagnes de la révolution; mais son plus beau fait d'armes, celui qui, devant des juges français qui n'eussent pas été altérés de son sang, eût dû influer si puissamment sur sa destinée, eut lieu dans la journée du 24 février 1814, entre Troie et Bar-sur-

Ornain. Caron, alors major du 17e. régiment, fut chargé de suivre l'ennemi dans la retraite qu'il opérait en ce moment. Il commandait deux cents soixante-douze hommes. Après avoir essuyé au village de Saint-Paar, le feu d'un régiment de dragons autrichiens (autrefois dragons de Latour), et d'un corps d'infanterie placé en embuscade dans ce village, il parvient à attirer la cavalerie sur un point favorable, la charge de nouveau et lui prend plus de deux cents chevaux. Il revient ensuite sur l'infanterie, et deux mille hommes mettent bas les armes. Caron fut impliqué dans la conspiration du mois d'août 1820, jugée l'année suivante par la chambre des pairs. On l'accusait d'avoir fait des propositions de complot non agréées. Défendu avec zèle et éloquence par Me Barthe, cette fois il fut acquitté. Caron retourna à Colmar, département du Haut-Rhin, où, depuis qu'il avait quitté le service, il faisait sa résidence ordinaire.

Le 2 juillet 1822, la ville de Colmar fut tout à coup troublée par la nouvelle d'une insurrection qui aurait éclaté, disait-on, parmi les chasseurs de l'Allier, en garnison dans cette ville, dont un escadron avait parti avec armes et bagages. Les troupes furent placées sous les armes, et les habitans consignés dans leurs maisons; les magistrats en costume paraissaient veiller avec inquiétude à la tranquillité publique. Le 3 juillet, vers onze heures du matin, on vit rentrer l'escadron déserteur, amenant avec soi le colonel Caron et l'écuyer Roger. Tous deux prisonniers, liés et garottés sur un char à-banc, furent immédiatement remis dans les prisons de la ville. Il paraît que, pendant qu'on jugeait à Colmar les prévenus d'une conspiration qui avait éclaté à Belfort le 31 janvier 1821, le colonel Caron avait eu quelques entrevues avec deux ou trois officiers de la garnison, dans lesquelles il avait été question de faire sonder les prisonniers. Les dispositions du colonel ayant été connues de quelques sous-officiers appartenant au 6e. régiment de chasseurs à cheval et du 46e. de ligne, par l'intermédiaire d'un sieur Roger, écuyer à Colmar. Ces hommes firent part à leurs colonels respectifs de ce qu'ils avaient appris et reçurent d'eux l'ordre de paraître entrer dans la vue des conspirateurs, et de leur rendre un compte journalier de ce qui se passerait. Après un grand nombre de pourparlers, il fut convenu que l'affaire aurait lieu le mardi 2 juillet 1821. En effet, le même jour, les officiers de l'escadron qui devaient se joindre en apparence à Caron, partirent de Neuf-Brisac à cinq heures un quart du soir, sous le commandement des sous officiers qui dirigeaient, d'après les ordres de leurs colonels, cette odieuse intrigue. Après une demi-heure de marche, cette petite troupe fut jointe par le domestique de Roger, (lequel ne parut pas encore,) et la quitta pour aller rejoindre son maître dans la forêt. Les sous-officiers saisirent le moment de son absence pour faire part à la troupe de leurs instructions secrètes. Quelques tems après Roger arriva et l'on continua à marcher sur Dessenheim. Arrivés à Meyenheim, les sous-officiers provocateurs et leur troupe attendirent 20 minutes, après lesquelles parut Caron, en tenue de lieutenant-colonel de dragons, à la tête de l'escadron de l'Allier. Il harangua la troupe qui répondit avec transport par les cris cent fois répétés de *vive l'empereur*. On se remit en marche sur Ensisheim, mais, d'après leurs instructions, les sous-officiers refusèrent d'y laisser entrer la troupe qu'ils conduisaient. Ces instructions étaient l'effet des craintes qu'on avait que l'esprit de la ville ne fût favorable aux projets de Caron, et que celui des troupes ne changeât, du moment où les dispositions des habitans se manifesteraient. Le refus des sous-officiers inspira de la défiance à Caron qui, toutefois, ne la témoigna point, se bornant à dire que les sous-officiers le serraient de trop près. Arrivé à Battenheim, à deux heures du matin, Caron entra chez le maire, et au moment où il s'occupait à faire préparer les logemens qu'il comptait disséminer, on le saisit, après une légère résistance, en lui déclarant qu'il était prisonnier. On le fouilla, on lui enleva ses papiers, et on le conduisit dans les prisons de Colmar. traduit, le 18 septembre 1822, avec Roger, devant le premier conseil de guerre de la 5e. division militaire, à Strasbourg, Caron demanda inutilement d'être rendu à ses juges naturels. On avait trop de raison d'empêcher que cette horrible intrigue fût dévoilée, pour condescendre à une aussi juste réclamation. Certes, Caron était coupable d'avoir cédé à des pro-

vocations criminelles, mais qu'étaient donc ceux qui, profitant de l'irritation d'un vieux et brave soldat, l'avaient entraîné dans l'abyme, en applanissant devant lui toutes les difficultés qui s'opposaient à l'exécution du plan insensé qu'il s'était tracé, et en lui facilitant, par les plus atroces combinaisons, les moyens d'exécuter une entreprise qui, sans eux, se fut évanouie en quelques propos. Ce n'est qu'avec une peine profonde que l'on voit, dans cette occasion, la cour de cassation elle-même, si souvent inflexible sur l'interprétation de la loi, se prêtant, dans cette circonstance, à seconder les vues ministérielles, appliquer les dispositions révolutionnaires des lois des 4 nivose an 4 et 13 brumaire an 5, à un délit qui rentrait avec une telle évidence dans les attributions des tribunaux ordinaires, que M. Pasquier, ancien garde-des-sceaux, a soutenu depuis l'opinion, que nous défendons ici, et propose expressément à la tribune de la chambre des pairs, en mars 1823, « de rendre aux tribunaux ordinaires, en temps de paix, la connaissance du délit d'embauchage imputé aux citoyens militaires. » Or, Roger n'étant pas militaire et devant être traduit devant une cour royale, y entraînait nécessairement Caron. Toutes ces considérations d'une justice rigoureuse ayant été méconnues, Caron fut condamné à mort par le conseil de guerre. Les actes de la plus révoltante inhumanité ont été exercés à son égard, depuis l'instant de cette condamnation jusqu'à celui de son supplice. Il ne lui a été permis de communiquer avec personne, pas même avec ses défenseurs, si ce n'est en présence du concierge et de l'officier du poste. Il était à table lorsque le capitaine rapporteur vint lui faire lecture de sa sentence; il l'entendit avec le plus grand sang-froid et continua son repas. La veille même de son supplice on avait refusé à sa malheureuse épouse la triste satisfaction de lui dire un dernier adieu. Peu d'instans avant d'aller à la mort le colonel écrivit deux billets, l'un à sa femme, l'autre à son défenseur, les voici :

« *A Madame Caron.*

» C'est aujourd'hui ma bien-aimée, que ton ami te quitte pour ne plus te revoir que dans l'éternité. Oh, ma bien-aimée! que cette séparation est cruelle pour mon cœur! aie bien soin de mon pauvre Alfred, ménage-toi pour lui, ne t'abandonne pas au désespoir; il a encore besoin de tes tendres soins. Pour moi, ce soir, je ne pourrai plus lui être d'aucune utilité; j'emporte avec moi au tombeau tes deux derniers billets; ils seront sur mon cœur. Adieu, ma chère amie, je t'embrasse de toute mon ame, ainsi que mon trop malheureux Alfred. CARON. »

« *A Me Liechtenberger, avocat.*

» Mon cher défenseur et dernier ami, j'ai reçu vos adieux, recevez ici les miens et mes derniers remerciemens : consolez-vous, je sais mourir. Si jamais vous voyez ma malheureuse femme, dites-lui bien que son souvenir et celui d'Alfred ne m'ont pas quitté un instant. Je vous prie de retirer mes effets et de les faire parvenir à ma femme. Tâchez aussi que l'on me paie mon trimestre; il servira à amortir quelques dettes que j'ai. On vous défend de me voir encore, mais on ne me défend pas de vous aimer : je vous embrasse une dernière fois. CARON. »

Dans cette matinée du 1er octobre, Caron reçut une visite de plusieurs heures, d'un prêtre nommé M. Schittig. Il remercia cet ecclésiastique des soins qu'il venait lui offrir. A deux heures après-midi on vint le chercher à la prison militaire où il était gardé, pour le conduire sur le glacis, devant la caserne de Finckmatt. Il monta seul dans une voiture de place, qu'escortaient des gendarmes à cheval et un piquet d'infanterie. Sa mise était soignée, son maintien ferme et assuré. Arrivé au lieu de l'exécution, Caron descendit de voiture sans le secours de personne. On lui offrit encore les soins de l'aumonier; il remercia de nouveau. Caron parcourant des yeux le terrain, mesure lui-même la distance qui doit le séparer des soldats dont les balles vont le percer. On veut lui faire une seconde lecture de la sentence; il la refuse, en disant : « Je la connais, c'est inutile. » Un officier se présente pour lui bander les yeux et le faire mettre à genoux; il s'en défend. Debout et dans la plus ferme attitude, Caron donne le signal du roulement; il commande le feu, et le jugement du conseil de guerre a reçu son exécution!

Ce qui inspire une horreur nouvelle, après les détails qu'on vient de lire, c'est

que le 4 octobre, et trois jours après la mort de l'infortuné Caron, la cour de cassation discutait encore sur le pourvoi du colonel contre le jugement du conseil de guerre qui le condamnait à mort. Ainsi, les formes de la justice n'étaient pas encore accomplies, un point restait encore à résoudre, et c'était le plus important, que l'arrêt était déjà exécuté. Un signal télégraphique en instruisit le ministre de la justice Peyronnet, lequel en informa sur le champ la cour suprême qui délibérait encore !... Nous n'examinerons pas si l'ordre d'une telle violation les principes des plus sacrés de la justice, n'avait pas été donné par le ministre même, qui semblait la dénoncer ; tout rend cette supposition trop vraisemblable, et le nom du chef de la justice française ajoute encore à cette vraisemblance.

CARRA-St.-CYR (Jean-François, comte), l'un des généraux les plus distingués de l'ancienne armée française, a cessé d'être employé dans la nouvelle.

CARRION-NISAS (Marie-Henri-François-Elisabeth, vicomte de) ancien membre du tribunat, officier supérieur et homme de lettres très-distingué, a, depuis quelques années, rappelé sur lui par d'importans travaux, justement appréciés par M. le Dauphin, auquel il en a fait hommage, l'attention du ministère français. Homme honorable et dévoué à son pays dans toutes les circonstances de sa vie politique, personne n'est plus que lui, en position de lui offrir d'utiles services ; mais quel est celui des ministres de 1825 qui se chargera de les apprécier ?

CASA-BIANCA (Raphael, comte de), pair de France, est vivant.

CASSAIGNOLES (N. de), premier président de la cour royale de Nîmes, a cessé, après 1822, de faire partie de la chambre où l'avait député le département du Gers ; c'est un magistrat droit, intègre, éclairé, ennemi de la corruption, ami de la liberté constitutionnelle, et qu'on ne peut trop s'étonner de voir survivre aux *épurations* ministérielles ?

CASTANOS (Francisco-Xavier). Nous reprenons la vie de ce général au point où la laissent les biographies de Bruxelles et de Paris, en remarquant seulement, en premier lieu, que Castanos est né vers 1747 et non en 1743, comme l'ont dit par erreur les biographies de Bruxelles et de Paris, et après elles la Galerie espagnole, qui au lieu de 78 ans, en a donné 82 à ce général : en second lieu, qu'il ne s'était point démis du commandement de cette province en août 1816, puisque ce fut lui qui, en avril 1817, fit arrêter par ordre du gouvernement, et juger par une commission militaire, le brave et infortuné général Lacy. En déplorant la funeste nécessité où se trouva Castanos, il faut reconnaître que, dans cette circonstance, loin d'aggraver les mesures de sévérité qui lui étaient prescrites, il les adoucit autant qu'il fut en son pouvoir de le faire, et mit la plus grande circonspection dans la poursuite de cette affaire qui aurait pu compromettre les familles les plus recommandables de Barcelone. Cette conduite honorable lui avait fait de nombreux amis dans cette ville, mais ayant refusé de prendre aucune part au mouvement insurrectionnel dont la Catalogne entière appuyait la levée de bouclier de l'île de Léon, Castanos y devint suspect et se retira à Madrid où il fut fait conseiller-d'état. Il est ennemi des mesures violentes et gémit des excès où se porte une faction sanguinaire et fanatique, sans qu'il ait cependant osé s'opposer ouvertement à ses fureurs. Aujourd'hui qu'il est question d'apporter quelqu'adoucissement au système barbare suivi depuis deux années, Castanos a repris quelqu'influence, et vient d'être nommé, par un décret royal du 13 septembre 1825, président d'une junte de 25 membres, chargé de constater l'état actuel de l'Espagne. On ne sait trop si la popularité qu'il avait assez fait paraître, est l'effet de la conviction ou du calcul. Fin, insinuant, souple, enjoué, fertile en bons mots, ses saillies sont mordantes et son caractère est peut-être plus celui d'un homme de cour que d'un homme de guerre. Depuis l'époque où cet article a été composé, il a été souvent consulté par Ferdinand, mais ses avis toujours modérés et humains, ont été rarement suivis.

CASTAING (Edme-Samuel), était né en 1796 à Alençon, département de l'Orne, d'une famille honnête et considérée. Son père successivement membre du conseil des 500 et du corps législatif, était, en dernier lieu inspecteur des forêts de la couronne. Castaing fit de bonnes études à Angers, où il remporta des prix ; vint ensuite à Paris, et fut, vers la fin de 1819, appelé à donner des soins à une femme, avec laquelle il forma bientôt une liaison

intime, et dont il eut deux enfans. Il reçut le bonnet de docteur en 1821. On remarqua avec étonnement, vers cette époque, que quoique Castaing ne fut pas dans l'aisance, il avait prêté 30,000 francs à sa mere, et placé sous des noms supposés ou au porteur, 70,000 francs dans les fonds publics. L'accusation a, depuis, expliqué ces circonstances, par l'un des crimes les plus odieux dont la société ait à se défendre. Lié avec les deux freres Auguste et Hyppolite Ballet, restés fort jeunes maîtres de leur fortune, par la mort prématurée de leurs parens, Castaing entretenait des rapports plus intimes avec Hyppolite, dont l'amitié pour son frere Auguste, s'était fort refroidie, lorsque tout-à-coup, le 5 octobre 1822, Hyppolite, après une crise de quatre jours, expira dans les bras de Castaing qui ne l'avait pas quitté pendant les trois dernières nuits de son existence. Le corps de ce jeune homme fut ouvert, et ne présenta rien qui put donner lieu de croire que le poison eût été pour quelque chose dans sa mort; il ne restait donc aucune trace des bruits qui s'étaient répandus pendant quelques jours, lorsqu'une mort aussi rapide et aussi imprévue, vint frapper Auguste Ballet, le 1er juin 1823, dans une auberge de St.-Cloud, appelée la Tête-Noire, où lui et Castaing s'étaient rendus, trois jours auparavant. Les convulsions de ce jeune homme avaient été affreuses, mais l'idée du poison ne s'était encore présentée, ni aux personnes qui avaient assisté à ses derniers momens, ni aux médecins eux-mêmes, lorsqu'un grand nombre de renseignemens parvenus à l'autorité locale, pendant que Castaing abandonnant son ami expirant, s'était rendu à Paris pour y concerter, avec un de ses parens, les démarches qu'il avait à faire, éveillèrent l'attention des magistrats et les décidèrent à faire arrêter Castaing à Paris et à le faire conduire dans les prisons de Versailles. Dès lors commencèrent des recherches dont il résulta que Castaing avait réussi à faire souscrire à Auguste un testament en sa faveur, et à se faire donner par lui, dès son vivant, des sommes considérables; qu'en même temps, il s'occupait d'une manière spéciale de l'étude des poisons, et avait réussi à se convaincre que celui connu sous le nom *d'acétate de morphine*, donné à une dose déterminée, ne laissait aucune trace après la mort. Ces premières informations réunies aux lumières qui furent acquises sur les démarches de Castaing, pendant les journées des 29, 30, 31 mai et 1er juin, suffisant pour fortifier de plus en plus les soupçons qui déjà s'élevaient de toutes parts et que ses propres indiscrétions et les confidences qu'il fit depuis son arrestation à divers prisonniers, changèrent bientôt en évidence. Traduit devant la cour d'assises de Paris le 10 novembre 1823, on n'y aperçut aucune trace de l'aliénation mentale qu'il avait affectée pendant trois jours aux approches de son jugement. Condamné à mort et ramené à l'audience pour y entendre la lecture de son arrêt, il l'écouta avec une sorte d'immobilité, et répondit d'une voix forte au président, qui lui demandait s'il avait quelqu'observation à faire sur l'application de la peine. « Rien, M. le Président: » je saurai mourir, quoique je sois bien » malheureux.... quoique des circonstan- » ces fatales m'entraînent dans la tombe. » (ici Castaing lève les yeux au ciel; ses gestes, ses mouvemens sont précipités; sans rien perdre de sa force, il continue) « On m'accuse d'avoir assassiné mes deux » amis, et je suis innocent.... Oh! oui, » je suis innocent! mais il y a une Provi- » dence.... il y quelque chose de divin en » moi: ce quelque chose ira vous retrou- » ver, ô mes amis Auguste, Hippolyte Bel- » let!... Rien d'humain ne me touche » maintenant: je n'employe que ce qui » est divin; mon espérance est maintenant » dans la divinité. Oh! oui, mes amis, je » vous retrouverai, et le moment où je » vous rejoindrai, je le regarde comme » un bonheur.... Je monterai avec délices » sur l'échafaud... Votre souvenir m'en- » couragera. » (La voix de Castaing s'affaiblit ici; les expressions n'arrivent plus sur ses lèvres; ses dents paraissent serrées.) « Il est des choses qu'on éprou- » ve... et qu'on ne peut exprimer. » (Se tournant vers la cour et avec calme.) « Maintenant, ordonnez ma mort. » Pendant que la cour délibérait, Castaing, contenant son agitation se penche sur la barre qui est devant lui, et adressant la parole à M. Roussel, son défenseur, qui fond en larmes, il lui dit: « Allons » M. Roussel, allons donc, un peu de » fermeté d'âme; regardez-moi, je ne » pleure pas. Je vous remercie des efforts » que vous avez fait pour ma défense; » croyez que j'en suis digne. Allez, je » vous prie, embrasser mon père, ma

mère, mes frères.... ma fille. Vous me promettez, n'est-ce pas?.... Vous m'avez cru innocent; je le suis, en effet. » S'adressant ensuite aux avocats rangés devant la selette des accusés : « Vous êtes tous mes contemporains; vous avez mon âge; vous avez suivi les débats de mon procès : je vous invite tous à mon exécution : venez voir couler mon sang goutte à goutte. » Ce furent les dernières paroles qu'il prononça. Le 17 novembre, vers minuit, Castaing fut condamné à la peine de mort et à la restitution de 100,000 fr. à Mme Martignon, partie civile. Plus tard, les tribunaux civils ont prononcé la nullité du testament d'Auguste Ballet, dont la succession principale est revenue à la Mme Martignon, sa demi-sœur. Le pourvoi en cassation de Castaing ayant été rejeté, il fut exécuté sur la place de Grève, à trois heures de l'après-midi, le décembre 1823. Il marcha à la mort avec assez de résignation et prêtant une oreille attentive aux exhortations du prêtre qui l'accompagnait; mais arrivé au pied de l'échafaud, sa figure se décomposa entièrement, une affreuse chaleur couvrit ses joues, et ses jambes lui manquèrent à tel point, dans ce moment suprême, que les exécuteurs furent presqu'obligés de le porter jusqu'à la planche fatale.

CASTEL-BAJAC (Marie-Barthélemi, vicomte de), conseiller d'état et directeur général des douanes, est aussi membre de la chambre, où il est député par le département de la Haute-Garonne, il ne parle plus, mais qu'a-t-il besoin de parler, il est parvenu à tout ce qu'il désirait, et cet infatigable membre de l'opposition est devenu aujourd hui le plus souple des ministériels et l'ennemi le plus déclaré de la liberté constitutionelle de la presse.

CASTELLAR (N.), général espagnol, né à . . . . . , embrassa en 1815 la noble cause de la révolution, et fut successivement, sous le gouvernement constitutionnel, chef politique à Barcelone, ministre de la guerre, et capitaine-général de Valence et de Murcie. Chargé d'un commandement dans l'armée constitutionnelle, il fut fait prisonnier à Carthagène à la suite de la capitulation que signèrent les généraux Bonnemain et Vincent; que ratifia le duc d'Angoulême; et par laquelle des secours lui avaient été formellement promis. Il vint en France avec sa femme et six enfans, dans la confiance que ces engagemens seraient remplis, et habita Marseille pendant dix-huit mois. Mais au mépris de sa parole, le ministère qui ne se pique pas de plus de loyauté envers les étrangers qu'envers les français eux-mêmes, mais qui, ne fut-ce que par respect pour la capitulation ratifiée par l'auguste héritier du trône, aurait dû, cette fois au moins, se montrer digne de la nation dont il a l'honneur d'administrer les affaires, ne tarda pas à retirer les secours qu'il avait accordés d'abord au général Castellar et à sa famille, et dès le troisième mois de son séjour à Marseille, ce général, privé de tout moyen d'existence se vit forcé de vendre son argenterie, les bijoux de son épouse et les siens, et de passer en Angleterre où l'attendait une noble hospitalité. Près de quitter Marseille et à son passage à Lyon, il a trouvé dans l'humanité de quelques citoyens honorables, dont la bienfaisance s'est chargée d'absoudre la France des turpitudes d'un ministère ingrat et sans foi, les ressources nécessaires pour faire son voyage. En arrivant à Paris, il a sollicité une audience du Dauphin, auprès duquel la justice et l'humanité sont toujours assurées d'obtenir un accès facile. Ce prince l'a accueilli avec une bienveillance parfaite, et lui a promis son appui pour lui faire obtenir les secours qui lui sont dûs et que le ministère lui refusait; mais cette fois encore, ce ministère sans entrailles et sans loyauté, n'a eu aucun égard aux nobles et justes recommandations de l'héritier du trône, engagé lui-même par sa dignité et par sa parole, à faire exécuter la capitulation accordée par lui. Un mois s'était écoulé sans que rien annonçât au général que les promesses du prince seraient suivies de quelqu'effet, et ses ressources étant entièrement épuisées, le général Castellar sollicita une nouvelle audience de M. le Dauphin, qui lui fit répondre par son secrétaire des commandemens : « que ses efforts avaient été vains; et qu'il n'avait pu rien obtenir pour lui, ni du ministre de la guerre, ni du ministre de l'interieur !!..... » Le général Castellar s'est alors déterminé à continuer son voyage jusqu'à Londres, et, en quittant Paris, il a adressé au Dauphin la lettre suivante, toute pleine du sentiment profond de reconnaissance qu'il doit à ce prince, et de la profonde indignation que lui inspirent les procédés ministériels.

« Monseigneur,

» Ne recevant pas de réponse au mémoire que j'ai eu l'honneur de remettre à Votre Altesse Royale, je pris la liberté de lui redemander une seconde audience. Une femme et six enfans manquant de pain, m'imposaient la nécessité de recourir encore à la bienveillance de Votre Altesse. Quand je me suis présenté pour connaître le sort de ma nouvelle demande, j'ai été reçu par M. d'Apcher, secrétaire de vos commandemens ; j'ai su de lui les démarches que, d'après vos ordres, il avait faites en ma faveur auprès de S. Exc le ministre de la guerre, et le triste résultat de ses démarches. En gémissant de la sévérité avec laquelle me traitent des ministres qui refusent évidemment de remplir une des conditions d'une capitulation *faite d'après votre autorisation*, permettez-moi de remercier Votre Altesse Royale de l'appui qu'elle a bien voulu me prêter. Si je pars plein d'un douloureux ressentiment envers des hommes d'état infidèles à des engagemens aussi sacrés que ceux qui ont été contractés par des généraux revêtus des pouvoirs du prince-généralissime, je quitte la France plein de reconnaissance pour les bontés que Votre Altesse m'a témoignées, et pour ses bienveillantes intentions à mon égard. J'ai passé plus d'un mois à Paris ; j'y ai vécu par la générosité de quelques Français et de quelques-uns de mes compatriotes fixés à Paris. Je ne rougis pas d'avoir accepté des bienfaits sans lesquels ma famille n'aurait pu exister; ma gratitude pour eux sera éternelle. Je ne dois rien aux ministres.... Puissent-ils ne jamais se trouver dans l'affreuse position où se voit réduit un homme dont la carrière a été aussi brillante que la leur, et qui n'a pas mérité la rigueur du sort qui le poursuit !

» Paris, ce juillet 1825.

» *Signé*, général CASTELLAR. »

Si le général Castellar eut connu depuis plus long-temps les ministres qui gouvernent la France en 1825, il se montrerait moins étonné des procédés dont il est victime ; il eût su que l'histoire privée de la plupart de ces ministres, n'est qu'une suite non interrompue d'actes semblables. Quant à leur histoire publique, elle est déjà sous les yeux de leurs contemporains, comme elle sera bientôt sous ceux de la postérité. Les journaux de tous les partis ont dévoilé et dénoncé depuis long-temps leurs manœuvres secrètes ; mais leurs accusateurs les plus terribles, ceux auxquels ils n'échapperont jamais, ce sont leurs propres aveux, leurs discours, leurs circulaires ; ces actes publics, réunis aux faits privés de leur administration qui, tous, portent l'empreinte de la corruption, de la mauvaise foi, de l'incapacité et de la haine des institutions constitutionnelles, forment le plus terrible corps de preuves qui dans aucun temps, se soit élevé contre aucun ministère. Voilà ce qu'avec une plus longue habitude de la France, le général Castellar n'eut pas manqué d'apprendre. Quoi qu'il en soit, arrivé en Angleterre l'honorable général a trouvé dans l'humanité du ministère britannique qui lui a assigné une allocation de 11 livres sterling par mois (environ 275 fr.), et dans l'unanimité de l'intérêt national, un juste dédommagement du manque de foi du ministère français. Les grands hommes d'état de l'Angleterre ont fait pour lui, par un noble sentiment de générosité, ce que les petits hommes d'état de la France auraient dû faire par devoir ; et cependant le général Castellar, n'avait auprès du ministère britannique, ni les titres d'un ennemi désarmé, titres si sacrés chez les nations civilisées : ni la puissante recommandation d'un vainqueur qui, sollicitant aujourd'hui comme général, un acte de justice dont il s'est rendu le garant, pourrait l'ordonner demain en souverain.

CASTELREAGH (ROBERT STEWARD, marquis de Londonderry). Nous ne comprenons pas comment la biographie de Paris dont les jugemens sont ordinairement sains, peut appeler ministre habile, l'homme qui n'a rien épargné pour détruire toutes les institutions conservatrices de son pays ; qui en a sacrifié tous les intérêts au désir d'obtenir les faveurs et les distinctions de chefs de l'alliance du Nord ; qui, dans les derniers temps de son administration, avait fait de l'Angleterre, l'humble instrument des desseins conçus par quelques cabinets du continent, contre la liberté légale des peuples. Castelreagh s'est fait justice, et par là, il n'a fait que devancer celle que lui prépare l'histoire. Quoi qu'il en soit, voici les derniers détails relatifs à la mort de ce ministre, que des amis prétendent avoir été

précédée d'un affaiblissement moral qui se serait manifeste en lui quelques jours avant l'execution de la résolution desespérée qui mit fin à ses jours, circonstance qui n'a rien de vraisemblable, si l'on réfléchit aux engagemens pris par lui, avec certains cabinets de l'Europe, à l'impossibilité où il se trouvait de les remplir; à la nature des discussions auxquelles ces graves intérêts allaient donner lieu dans le parlement; et aux conséquences que ces discussions pouvaient avoir pour lui-même, tant de la part du peuple anglais, que de celle des cabinets auxquels il allait se trouver bientot forcé de declarer son impuissance. C'était la veille des vacances de Pâques; le ministère avait décidé d'adopter, à la rentrée du parlement, un langage plus décidé, relativement aux prétentions de la Sainte-Alliance sur l'Espagne. Le marquis de Londonderry ne s'en dissimulait pas la nécessité, mais cet esprit altier éprouvait un profond chagrin de se voir pour la première fois oblige de renoncer à ses vues intimes, et de rétrograder en quelque sorte, à la face de l'univers, qu'il était habitue à pousser devant lui. Ce genre de chagrin ne saurait être compris de tout le monde; mais ses etreintes n'en sont ni moins reelles ni moins douloureuses. Bonaparte n'est mort d'aucun autre mal dans son exil de Ste.Hélène, dont le régime aurait bien suffi à faire prospérer l'existence materielle du vulgaire des hommes. Le roi George IV s'aperçut, dit-on, l'un des premiers de l'ébranlement d'esprit que subissait son ministre, à l'audience qu'il lui accorda, le vendredi 9 août 1822, à l'occasion du prochain depart de ce prince pour l'Écosse. Le roi, à ce qu'on assure, remarqua distinctement une certaine incohérence dans la conversation de son ministre, et fut même, ajoute-t-on, tenté d'en écrire à lord Liverpool. Dans la famille de lord Londonderry on s'aperçut si bien, à son retour de chez le roi, de son état de dérangement, que son médecin, le docteur Bankead, fut appelé, et ordonna immediatement l'application des ventouses et une saignée à la nuque. Ce traitement produisit une amelioration sensible, et le ministre, après avoir pris une heure de repos, partit avec son épouse, pour sa maison de campagne de North Cray. Le samedi soir, 10 août, le docteur Bankhead vint le joindre. Il était sept heures quand il fut introduit dans la chambre du marquis, qu'il trouva couché et dans un état de crise nerveuse très-prononcée. Il s'efforça de le calmer, en lui administrant des rafraichissemens et ne lui permettant que les alimens les plus simples. Il passa la meilleure partie de la nuit au chevét de son lit. Le marquis resta couché toute la journée du lendemain dimanche, mais dans un état d'agitation morale et physique si violent, qu'on jugea prudent de mettre hors de sa portée tout objet avec lequel il aurait pu se blesser. Il manifesta plusieurs fois la crainte qui l'agitait, d'être l'objet de quelque horrible conspiration, particulièrement lorsqu'il apercevait sa femme parlant avec le médecin. Ses manières, habituellement douces et polies, étaient devenues brusques et grossières. Après de légères observations, le docteur voyant bien que ce changement était l'effet de la maladie, avait fini par ne plus y faire attention. Il resta à côté du malade jusqu'à minuit; à cette heure, remarquant plus de calme dans sa conversation, il le laissa avec sa femme, et se retira dans la pièce voisine pour y prendre du repos. Le lundi matin (12 août) le marquis de Londonderry s'éveilla brusquement, après un court sommeil, et sonna. La femme de chambre de la marquise s'étant présentée, le marquis lui en demanda le motif, ayant l'air d'avoir déjà oublié qu'il venait de l'appeler. La marquise dit alors que S. S. demandait son dejeuner, qui lui fut aussitôt apporté. Il en parut mécontent bien que ce fût le même qu'il était dans l'usage de prendre habituellement. A sept heures et demie il sonna de nouveau pour demander le docteur Bankhead. Dans cet instant, la marquise le quitta pour entrer dans son cabinet de toilette; en même temps la femme de chambre était allée de son coté avertir le docteur. Comme elle revenait sur ses pas pour entrer dans le cabinet de sa maîtresse, le marquis ouvrit la porte qui donnait dans son propre cabinet de toilette et s'y précipita, revêtu seulement de sa robe de chambre. La femme de chambre de la marquise en avertit le docteur Bankhead; celui-ci accourut et en ouvrant la porte du cabinet il apercut le marquis de Londonderry, tourné vers la fenêtre, la tête renversée vers le plafond et le bras droit élevé. Le marquis de Londonderry s'écria aussitot, sans se retourner, et ayant conservé assez de pré-

sence d'esprit pour discerner, d'après les cris de la femme de chambre, qu'elle était la personne qui s'approchait de lui, « Bankhaed, je tombe dans vos bras; tout » est fini (1)! » Telles furent les seules paroles qu'il prononça. Le docteur accourut et le reçut en effet dans ses bras; mais il n'eut pas la force de le retenir, et le laissa tomber sur le parquet. Déjà tout signe de vie avait disparu, et un torrent de sang jaillissait d'une blessure au cou. Ce fut seulement alors que le docteur Bankhead aperçut un canif à ressort et à lame recourbée, de deux pouces environ de longueur, garni d'un manche blanc, et qui, encore fixé dans sa main, avertissait suffisamment qu'il était l'instrument qui avait servi à porter la blessure fatale. L'artère carotide ou veine jugulaire était complétement tranchée, avec une précision anatomique. Le chirurgien le plus habile, qui se serait proposé d'éteindre la vie le plus rapidement possible, n'aurait pas autrement exécuté son opération. A cette étrange nouvelle, un grand étonnement mais peu d'intérêt se manifesta parmi les classes supérieures. Les classes inférieures crurent y voir l'exécution d'un arrêt de la justice divine qui délivrait la Grande-Bretagne d'un oppresseur odieux. Des signes de réjouissance furent publiquement aperçus, et les cloches d'un temple furent mises en mouvement pour célébrer la fête sanglante de la mort d'un ennemi public. Tel est le cortége de souvenirs avec lequel lord Londonderry se présentera au jugement de la postérité. Une dernière fatalité attachée à la destinée de ce ministre, est d'avoir eu M. Canning pour successeur.

CASTER (Bertrand-Pierre, baron), lieutenant-général, est, en 1825, l'un des inspecteurs généraux de la cavalerie.

CASTRILLO (S. N.), évêque auxiliaire du diocèse de Tolède à Madrid, et député aux cortès extraordinaires de 1820, naquit dans la Manche, et se montra, dans sa carrière épiscopale, un modèle de charité chrétienne, il réunit la tolérance évangélique à toutes les qualités du citoyen; il est exilé de son pays.

CATHCART (William, vicomte), diplomate et général anglais, est membre du conseil privé.

(1) « *Bankhead, let me fall upon your arm:* » *'tis all over!* »

CATHERINE (Sophie-Dorothée-Frédérique), ex-reine de Westphalie, princesse de Montfort et femme de Jérome Bonaparte, est retirée à Rome avec ce prince. Sa conduite envers un époux malheureux est un admirable exemple de vertu, qui sera précieusement recueilli par l'histoire.

CATTENBURCH (L. C. P. COPES VAN) Depuis l'époque où se termine notre article dans la *Galerie historique des Contemporains*, M. Van Cattenburch, a été nommé conseiller d'état, et en 1821, l'un des administrateurs attachés à la direction générale des recettes; il avait dans ses attributions les contributions directes. N'ayant pas su trop bien s'entendre avec M. Appelius, directeur-général, il offrit sa démission qui fut acceptée, mais quelques temps après le roi, pour lui donner une marque de sa bienveillance et de sa confiance, le nomma bourguemaître de la Haye, place qu'il occupe encore aujourd'hui et dans laquelle il déploye beaucoup de zèle, d'activité et de connaissances administratives. C'est à ses soins que la Haye sera redevable d'une importante amélioration dans son enceinte, savoir: le comblement de plusieurs canaux étroits, bourbeux, malsains, qui traversent sans cesse cette ville. C'est encore à M. le bourguemaître Van Cattenburch que cette résidence royale devra un superbe canal qu'on creuse en ce moment pour ouvrir une communication par eau avec le joli village de Scheveningen sur la mer. Au reste, nous n'avons rien à rabattre de ce que nous avons dit dans notre premier article dont nous nous plaisons à confirmer le contenu particulièrement pour ce qui concerne l'éloge mérité. Nous ajouterons qu'il est un protecteur zélé et éclairé des sciences et des arts et qu'il en donne des preuves à chaque occasion qui se présente.

CAULAINCOURT (Armand-Louis-Augustin), duc de Vicence, vit retiré dans ses terres. La France et l'Europe rendent justice à la noblesse de son caractère et à la dignité de sa conduite.

CAUMARTIN (Jacques-Étienne), ancien député à la chambre, par le département de la Côte-d'Or, et l'un des plus riches propriétaires de ce département, était l'un des membres les plus honorables et les plus éclairés de l'opposition libérale. Il est mort il y a quelques années,

laissant les plus vifs regrets et les plus nobles souvenirs.

CAUSANS (Jacques de VINCENT, marquis de), député à la chambre par le département de Vaucluse, et membre zélé du côté droit, est mort depuis quelques années.

CAVAIGNAC DE LA LANDE (Jean-Baptiste), ex-membre de la convention nationale; ancien conseiller d'état et directeur-général des domaines à Naples, sous les règnes de Joseph et de Joachim, est vivant et réside à Bruxelles.

CAVAIGNAC (Jacques-Marie, vicomte de), lieutenant-général dans l'ancienne armée française, est maintenant en disponibilité.

CAZES (Élie, duc de), pair de France et ministre d'état, partage aujourd'hui sa vie entre la campagne et Paris. Il a disparu et probablement pour long-temps de la scène politique. Le rôle qu'il avait l'espoir de jouer pendant toute la durée de la vie de Louis XVIII était au dessus de ses forces. Aux manières élégantes et gracieuses d'un favori, M. de Cazes ne joignit jamais les imposantes proportions d'un homme d'état. Le duc de Cazes a laissé des souvenirs reconnaissans au savans et aux hommes de lettres qu'il a protégés, mais les habitudes de police ont influé trop souvent sur sa manière de juger les hommes

CELLES (Philippe-Fiacre-Ghislain baron DE VISSCHER DE) est rentré dans la carrière politique en 1821, par sa nomination de membre de la seconde chambre des états-généraux. Il ne manqua pas de s'y signaler, d'abord par son opposition vigoureuse aux projets de loi relatifs à l'introduction du nouveau système d'impots, établi par la loi du 12 juillet de l'année susdite; aux budjets annuels de l'État et autres lois proposées par le gouvernement. Cependant il s'en est quelquefois montré le défenseur et a soutenu, la loi proposée en 1824, qui avait pour objet de changer le mode du tirage de la dette différée, et celle portant quelques changemens dans le tarif des douanes pour l'année 1825, discutée dans la séance du 5 janvier de cette année. Le baron de Celles s'est distingué dans la chambre des députés parmi les orateurs; les discours qu'il y a prononcés, le font connaître comme un homme d'état qui possède des connaissances approfondies en matière de politique et d'administration. C'est une justice que ses ennemis mêmes, (qui sont nombreux en Hollande, parce que sous la domination française, son gouvernement y fut dur,) sont forcés de lui rendre. M. de Celles a été réélu, en 1825, pour la province du Brabant méridional, qui l'avait nommé en 1821. Il a été en 1825 et 26 pendant le voyage que la santé de Mme de Celles, lui a fait entreprendre à Rome, l'agent secret mais actif des négociations qui ont eu lieu entre sa cour et le St-Siége, négociation qui ne sont encore qu'imparfaitement connues, mais dont il est permis d'attendre un heureux résultat.

CEPERO (Manuel), député aux cortès ordinaires de 1814 et extraordinaires de 1822, est né à Xérès en Andalousie. Il était devenu curé à Séville après y avoir exercé les fonctions de desservant de l'église metropolitaine. C'est un de ces pasteurs qui servent et honorent la religion et l'humanité. Il a publié, sous le titre de : *Leçons politiques pour la jeunesse espagnole*, un catéchisme, tout à la fois religieux et politique, dont le but était de former de bonne heure des citoyens dans toutes les classes de la société. Sans égard pour des considérations qu'il croyait en opposition avec ses devoirs, il blessa dans leurs intérêts et dans leurs préjugés des hommes puissans, et se trouvait à Madrid, lorsque Napoléon ayant quitté l'île d'Elbe, reprit les rênes du gouvernement français. Chargé de chaînes et traîné dans une obscure prison, par les ordres de Ferdinand, comme convaincu d'avoir fait l'éloge de Napoléon, dont un peu auparavant, le même Ferdinand avait sollicité comme une grâce d'épouser la nièce, l'illustre Cepero fut traduit devant un tribunal dont les membres, auxquels il en imposa plus d'une fois par la vérité et l'énergie de ses réponses, finirent par le condamner à six ans de détention dans la grande chartreuse de Séville, et à la perte de tous ses bénéfices temporels. En mars de l'année suivante (1816), la vente de ses *Leçons politiques*, fut rigoureusement prohibée. Rappelé aux cortès après la révolution de 1820, il y a exprimé avec grâce des pensées fortes et profondes. Plus habitué à écrire qu'à parler, son style, ordinairement simple et modéré, s'élève à une grande énergie à la seule idée de l'hypocrisie et de la persécution. Philosophe chrétien, et profes-

sant la morale la plus pure, Cepero est encore un savant utile et un citoyen éclairé. Il est proscrit.

CEVALLOS (Pedro), diplomate et écrivain espagnol, à subi toutes les vicissitudes auxquelles sont condamnés tous les hommes d'état, quels que soient leurs services et leur dévouement, dans un pays où il n'y a point de système de gouvernement, et où tout est livré au caprice d'une *Camarilla*. il était dernièrement ambassadeur à Vienne, où il a été remplacé par le comte de Cazalores.

CHABAUD LA TOUR (Antoine-Georges-François, baron), long temps membre des diverses assemblées, formées en France, sous les noms de conseils de cinq cents, tribunat, corps législatif et chambre des députés, a été, du consentement du ministère qui, comme on sait, fait ou permet les élections, rappelé en 1825 à cette dernière chambre, où il a noblement défendu les intérêts de ses coreligionnaires protestant.

CHABRAN (Joseph, comte), lieutenant-général distingué de l'ancienne armée française, est maintenant en disponibilité (1825).

CHABROL DE CROUZOL (André-Jean), ci-devant directeur-général des domaines et de l'enregistrement, est aujourd'hui ministre de la marine. Ce passage, sans études préalables, d'une administration financière, au département de la marine, a paru assez ridicule; mais on se rappelle que sous l'ancien régime, M. de Sartines, de très-bon lieutenant de police qu'il était, était devenu un assez médiocre ministre de la marine; c'était sans doute une sottise, mais ne sait-on pas qu'auprès du ministère de 1825, toute sottise qui date de 38 ans, est consacrée! Au reste, quoique l'administration de M. Chabrol paraît général, sage et éclairée, peut-être est-il vrai de dire qu'elle est surtout protégée par les souvenirs de celle de son prédécesseur le marquis de Clermont-Tonnerre, aujourd'hui chargé du portefeuille de la guerre et l'un des ministres les plus ignorans et les plus présomptueux de notre époque, remarquablement féconde en hommes de cette espèce.

CHABROL DE VOLVIC (Gilbert-Joseph-Gaspard, comte de), membre de la chambre des députés, et préfet du département de la Seine, remplaça, dans ces fonctions, M. Frochot, dont la disgrace fit tant de bruit à la suite de la conspiration du général Mallet. M. Chabrol est passé sans doute avec une dextérité merveilleuse, du service de Napoléon à celui de la maison de Bourbon, mais un fait qui honore éminemment son cœur, fait que nous avons déjà consigné dans la Galerie historique de Bruxelles, et que nous rappelons ici avec un vrai plaisir, est le dévouement avec lequel il a servi l'honorable général Gruyer son compatriote. Victime, des sentimens les plus généreux, cet homme si bon, si respectable, si malheureux, si intrépide devant l'ennemi, mais dont l'injustice et la persécution avaient brisé le cœur, nous a raconté souvent en versant des larmes d'attendrissement tout ce qu'il devait au préfet de la Seine, et qu'elle reconnaissance il en conservait; il nous a demandé, comme un service et une preuve de la tendre amitié que nous lui portions, de rendre public et ses services et sa reconnaissance, nous sommes heureux d'avoir, pour la seconde fois, à remplir cette promesse.

CHALLAN (Antoine-Didier-Jean-Baptiste), ancien magistrat, ancien tribun, ancien membre du corps législatif, ancien membre de la chambre des députés, n'est plus rien; il fut l'homme de tous les temps et de toutes les circonstances. Il est vivant et réside à Paris.

CHAMBURE (Auguste LE PELLETIER de), ancien colonel, célèbre par son courage et la longue et cruelle persécution qu'il a éprouvée, vit à Paris et s'occupe maintenant avec succès d'un grand ouvrage sur les campagnes de Napoléon.

CHAMPAGNI (Jean-Baptiste-Nompère, de), duc de Cadore, pair de France, est vivant.

CHAPTAL (Jean-Antoine, comte), chimiste célèbre et pair de France, est vivant; son fils, homme très-distingué par ses talens, mais sans ambition, a préféré l'utile et importante carrière de l'industrie et du commerce, à celle des honneurs publics. Ce jeune homme, aussi intelligent qu'honorable, a éprouvé dans ces derniers temps de grand revers, mais l'estime publique et tous ses amis lui sont restés.

CHAPERON (N.), général espagnol, long-temps président de la commission militaire de Madrid, où dans l'année 1825, il s'est particulièrement signalé par des traits d'une férocité inouie. Il assistait à toutes les exécutions des infortunés assassinés par son tribunal; s'y faisait remar-

quer par une joie exécrable ; insultait ses victimes expirantes, et regrettait de ne pas exécuter lui-même les arrêts de mort qu'il venait de prononcer. Assistant au supplice de plusieurs infortunés qu'il venait de condamner, on lui a entendu dire plusieurs fois : « il y a plaisir à voir ces hommes pendus comme des grappes de raisin, j'y joindrai de nouveaux fruits dans quelques jours »..... Compromis, à ce qu'il parait, dans la conspiration dont Bessière était l'instrument, ce monstre a été exilé à Cacérès, mais on peut prédire, à la direction que prennent les affaires en Espagne, qu'à moins de résolutions vigoureuses dont nous croyons la cour de Madrid incapable, Chaperon et les assassins publics de sa trempe se retrouveront bientôt plus puissans que jamais.

CHARLES XIV (Jean), s'affermit de plus en plus sur le trône de Suède, où ce prince, par un sage respect pour toutes les institutions du pays et ses anciennes libertés, parait se rendre tous les jours plus cher à la nation.

CHARLES X, roi de France, ci-devant *Monsieur*, a succédé à son frere Louis XVIII, par droit d'hérédité, le 16 septembre 1824. Les premiers actes du règne de ce prince lui avaient concilié l'affection publique jusqu'à l'enthousiasme, et les preuves s'en étaient manifestées avec un empressement d'autant plus vif, que, d'après des antecédens connus, la nation se croyait moins en droit d'y compter. Toutefois, cette nation dont l'attachement à ses rois a été, dans tous les temps, le caractère distinctif, s'était hâtée de saisir d'aussi heureuses espérances, et de témoigner, par l'excès de sa reconnaissance pour la liberté constitutionelle de la presse qui venait de lui être rendue, tout ce qu'elle attendait du prince qui s'annonçait sous d'aussi favorables auspices. On s'était plaint avec raison, sous le roi Louis XVIII, du changement continuel des ministres et de l'instabilité que ce changement jetait dans la marche intérieure de l'administration et dans les relations de la politique extérieure de l'etat ; probablement on n'adressera point un semblable reproche à Charles X : mais n'est-ce pas l'effet d'une fatalité bien déplorable que ce soit précisement, lorsque le ministère français s'est mis en opposition avec l'honneur, les interêts et le vœu de la France, que ce ministere soit devenu inébranlable. Des personnes que nous avons lieu de croire bien instruites, assurent que l'opinion où est le roi Charles X, que le renvoi de M. de Calonne (10 décembre 1787), a fait la révolution, conservera pendant de longues années à la France la bénigne administration de M. de Villèle, et à M. de Villèle le triple portefeuille de la présidence du conseil et des finances, et celui des affaires étrangères dont, comme on sait, le baron de Damas, n'est que le complaisant titulaire. Cette opinion d'un prince dont, à aucune époque, personne n'a songé à suspecter la franchise, mais qu'une éducation mal dirigée et ses goûts personnels, ont, dans tous les temps, écarté de la connaissance des affaires, est déjà devenue bien funeste à la France et lui annonce un avenir bien plus funeste encore. Les premières, les plus éminentes qualités d'un monarque sont sans doute cette fermeté sage, cette persévérance de résolution, ce courage politique qui le portent à soutenir et à défendre contre les intrigues qui l'environnent, l'obsèdent et s'efforcent de le tromper, des ministres à la fois monarchiques et populaires, estimés, avoués de la nation, et dont elle proclame la probité et les bienfaits ; mais quand cette fermeté, cette persévérance et ce courage n'ont pour résultat que de maintenir au pouvoir des hommes flétris dans l'opinion de tous les partis, en guerre avec eux, placés par cela même dans l'impuissance de faire le bien, si, par impossible, la volonté pouvait leur en venir un jour, et contre l'honneur desquels s'élèvent des actes authentiques, émanés d'eux-mêmes; des hommes, dont l'incapacité est constatée par tous les actes d'une carrière ministérielle qui n'est qu'une suite de fautes capitales ou honteuses en politique extérieure et en administration; des hommes, auxquels une haute mesure d'interêt national (1), en opposition directe avec le principe d'après lequel ils gouvernent, n'a été en quelque sorte arrachée que, lorsqu'entraînés par la force toute puissante de l'opinion, il n'a plus été en leur pouvoir de lui résister : il faut l'avouer, des qualités qui, dans d'autres circonstances et appliquées à d'autres hommes, mériteraient de justes éloges et seraient dignes de la reconnaissance des peuples, changent tellement ici de nature

(1) La reconnaissance de l'indépendance d'Haïti.

et de nom, que nous nous garderons de les caractériser. Nous nous en garderons d'autant plus, qu'un trait de lumière, un instant de conviction, un seul acte d'une volonté énergique peuvent réparer et prévenir bien des malheurs, et que nous regardons comme impossible que pour un prince aussi sincèrement ami de son pays, et de sa gloire que l'est Charles X, le jour de la justice et de la vérité se fasse long-temps attendre. Éclairé par ses propres réflexions, ce prince ne peut ignorer que si c'est pendant leur vie que s'instruit le grand procès des rois, c'est après leur mort qu'il se juge, et que les ministres et les courtisans ne déposent pas devant le tribunal de l'histoire. Cet article est imprimé depuis 8 mois; la France attend encore, et selon de tristes apparences elle attendra long-temps!

CHARLES-LOUIS DE LORRAINE, archiduc d'Autriche, est l'un des princes les plus éclairés, les plus populaires de sa famille, et l'un des meilleurs généraux de cet empire; il réside à Vienne.

CHARLES-MARIE-ISIDORE, infant d'Espagne et frère du roi, né le 9 mars 1788, prince peu instruit et sous l'influence du clergé espagnol, est aujourd'hui le point de mire d'une faction puissante qui, dans l'espoir de régner par lui, met tout ses efforts à le porter au trône. Il a épousé en septembre 1816, une infante de Portugal, princesse d'un caractère très-impérieux et d'une grande ambition. L'Europe attend avec d'autant plus d'impatience le résultat de la lutte qui divise en ce moment l'Espagne et qui, non moins que celle engagée en Portugal, est évidemment dirigée contre ce qu'on appelle le principe de la légitimité par ceux-là même qui se proclament les défenseurs exclusifs de ce principe, que, dans la conjoncture où se trouve l'infant don Carlos, rien ne serait plus à propos pour ce prince que de faire une déclaration formelle et authentique de ses véritables sentimens; que d'annoncer « que tout ce qu'ose entreprendre, sous son nom, la faction criminelle qui se couvre du double manteau de la religion et du royalisme, elle l'entreprend contre son aveu et malgré sa volonté : qu'il déteste et condamne les principes d'après lesquels elle agit : qu'il provoque contre les instrumens de cette faction, la juste vengeance des lois, et les abandonne à leur rigueur; qu'il est disposé à marcher lui-même à la tête des troupes destinées à les combattre, etc. ». Tant que ce prince ne fera point cette démarche éclatante et nécessaire, ses amis seront forcés à croire qu'ils sont secrètement appuyés par lui, et qu'il n'attend que l'instant de se mettre à leur tête. Ainsi leur parti se grossira, se fortifiera sans cesse de mécontens et de fanatiques qui ne manquent pas en Espagne; et si ce n'est de son aveu, ce sera malgré lui que la couronne, arrachée de la tête de son frère, sera placée sur la sienne. Tel est l'avenir que les moins clairvoyans d'entre les Espagnols, regardent comme inévitable; que l'intervention française a préparé; que l'ambition et la vengeance accompliront; et qui sera loin encore d'être le terme des fureurs et de calamités réservées à la malheureuse Espagne!

CHARRIER DE SAINNEVILLE (Sébastien-Claude), est honorablement connu par le courage avec lequel il s'opposa, en juin 1817, en sa qualité de lieutenant de police, à Lyon, aux odieux projets de la police militaire qui s'exerçait alors à Lyon sous les ordres du général Canuel; il est maintenant sans fonctions.

CHASSÉ (David-Henri, baron de), lieutenant-général au service des Pays-Bas, est chargé du 4e commandement général, dont le chef-lieu est à Anvers. L'ancienne armée française l'a compté long-temps avec orgueil dans ses rangs.

CHASSELOUP LAUBAT (le marquis de), pair de France et lieutenant-général, autrefois attaché au génie, était l'un des plus illustres officiers de cette armée, il vote avec l'opposition.

CHASTELER (le marquis de), ancien lieutenant-général au service d'Autriche, est mort en Suisse, il y a quelques années.

CHATEAUBRIAND (François-Auguste, vicomte de), pair de France, a été nommé à la fin de décembre 1822, ministre des affaires étrangères, sur la démission si noble, si franche, si consciencieuse, donnée par le duc Mathieu de Montmorency, à son retour de Vérone. La guerre d'Espagne étant le grand évènement du ministère de M. de Châteaubriand, c'est surtout de cet évènement, dont les conséquences ont été déjà si graves pour la France et le deviendront bien davantage dans l'avenir, que nous allons nous occuper. On pense bien que dans un semblable travail, il ne peut être

question que de prononcer sur des considérations et des intérêts politiques, la mission de l'historien n'étant pas de pénétrer dans les consciences. Toutefois, les conséquences de l'opinion qui a déterminé cette guerre peuvent influer si puissamment sur la politique et sur les destinées même de l'Europe ; ses résultats peuvent changer à tel point la nature des relations existantes entre les états dont elle se compose, et réagir d'une manière si spéciale sur les affaires de la France, qu'il est bien difficile, dans la discussion d'intérêts aussi élevés, et lorsque tant de hautes responsabilités sont compromises, de ne pas sortir quelquefois malgré soi-même du cercle dans lequel on voudrait se renfermer, pour demander compte, au nom de la France et de l'humanité, de tout le sang répandu, et dont l'inutile effusion semble, jusqu'à ce moment, n'avoir eu pour unique but, que de mettre aux mains d'une faction lâche et cruelle, le pouvoir d'en répandre encore. On est fondé à croire que l'intervention armée de la France, ne paraissait ni urgente ni légitime à M. de Châteaubriand, à l'époque à laquelle il se rendit à Vérone, venant d'Angleterre, en qualité de ministre du cabinet des Tuileries, accrédité près du congrès ; et qu'alors il ne jugeait encore cette question que d'après lui-même. Depuis qu'il a pris part aux conférences et que les projets des hauts-alliés lui ont été connus, il semble que ses premières opinions se sont singulièrement modifiées : que l'homme d'état a fait de grands sacrifices au courtisan : et que cette guerre s'est présentée à lui sous un aspect tout nouveau. C'est au moins ce qui s'offrira à la pensée de quiconque examinera sans passion cette question importante, et suivra M. de Châteaubriand depuis son arrivée à Vérone jusqu'à son retour à Paris et sa prise de possession du portefeuille des affaires étrangères. Bien qu'écrivain politique très-distingué et même qu'ambassadeur, M. de Châteaubriand, lorsqu'il fut envoyé au congrès, n'avait point encore, par ses travaux, pris rang parmi les diplomates d'un ordre élevé. Une occasion se présentait à lui d'associer son nom à celui d'un grand homme d'état de l'Angleterre, dont il a quelque temps partagé l'opinion contraire à la guerre d'Espagne. Sa raison lui disait de s'y rallier, l'intérêt de son ambition l'en écarta ; et quoique nous ayons de fortes raisons de penser que, devenu partisan zélé de la guerre pour arriver au pouvoir, il ait constamment, depuis qu'il y est parvenu, employé les moyens les plus doux et les plus concilians, pour faire dégénérer en négociations cette guerre radicalement injuste, impolitique et dangereuse, et subordonner, autant que possible, l'emploi des armes à celui des transactions, il n'en est pas moins vrai qu'une grave responsabilité pèse sur l'homme qui, ministre, à voté dans le conseil toutes les mesures arrêtées par le ministère ; et que, bien que sa conscience ne lui impute pas le sang qui a été versé depuis sur les échafauds, par le pouvoir absolu, à la suite de toutes les capitulations enfreintes, ce sang ne lui sera néanmoins guère moins reproché qu'à ceux de ses collègues restés aujourd'hui maîtres du pouvoir, et dont il acceptait alors la solidarité ministérielle. L'époque la plus honorable de la carrière politique de M. de Châteaubriand, est, sans contredit, celle de sa disgrace, à laquelle les procédés de son collègue M. de Villèle, ont donné toutes les apparences d'une vengeance personnelle, et qui, à ce titre, a du inspirer le plus vif intérêt à toutes les âmes honnêtes. Nous ne dissimulerons ni au public ni à M. de Châteaubriand lui-même, que cette retraite lui eut concilié des regrets beaucoup plus unanimes, s'il fut résulté des explications dont le ministre congédié a été si prodigue, la preuve évidente que ce ministre avait été constamment en opposition pendant son administration, avec celles des mesures le plus hautement réprouvées par l'opinion publique, et dont il paraît n'avoir songé à repousser la solidarité que du moment où il est sorti du conseil. Certes, nous n'adopterons pas, sur M. de Châteaubriand, l'opinion, selon nous très rigoureuse, de Napoléon, qui pourtant à prouvé qu'il se connaissait en hommes, et jugeait M. de Châteaubriand en trois mots : « beau talent, âme vulgaire, caractère méprisable. » Cependant, en rendant justice à de nobles intentions, manifestées un peu tard peut-être, mais qui le placent, au moins autant que ses talens, à une immense distance de ceux de ses anciens collègues en qui l'opinion publique s'est péniblement accoutumée à voir résider tout le ministère (MM. De Villèle, Corbière et Perronnet), nous regrettons

d'être obligés de reconnaître que nul n'a moins possédé que M. de Châteaubriand, pendant son élévation ministérielle, cette bienveillance d'accueil, cette grâce de formes, cet oubli de la supériorité du rang, qui inspirent et provoquent la confiance, et, qu'à deux exceptions près, les hommes de lettres surtout ont eu à se plaindre du peu de protection qu'ils ont trouvé auprès de lui. Déjà gâté comme écrivain par des adulations littéraires hors de toute mesure, M. de Châteaubriand n'a pas tardé à l'être comme homme d'état, par celles qui ne manquent jamais au pouvoir. De quelques dehors philosophiques qu'il ait paré une disgrâce, qui, par la violation de toutes les formes admises dans ces sortes de circonstances, entre personnages qui ne devraient jamais oublier que le sort qu'éprouve l'un aujourd'hui attend l'autre demain, a porté sur lui tout l'intérêt qui s'éloignait de son adversaire, nous pensons, qu'après le rêve brillant d'un ministère de dix-huit mois, il est peu d'hommes pour qui un réveil plus imprévu ait été plus pénible. Le public a lu avec une assez froide indifférence la polémique qui s'est élevée dans le journal des débats aussitôt après que M. de Châteaubriand eut quitté le ministère, les récriminations de l'amour propre offensé sont d'un intérêt bien faible dans les grandes circonstances où la guerre d'Espagne plaçait alors la France ; et comme ce n'était plus que dans le journal des débats qu'il était encore question de M. de Châteaubriand comme personnage politique, le public ayant sagement jugé que cet intérêt de coterie, n'avait rien de commun avec les grands intérêts nationaux du moment, a bientôt cessé de prendre part à la lutte qui venait de s'établir entre des hommes qui, long-temps unis dans la défense des mêmes doctrines, ne se divisaient maintenant que sur le point de savoir à qui resterait l'autorité. Cédant aux conseils de quelques amis et peut-être à des insinuations émanées de très-haut, M. de Châteaubriand, que ses ennemis présentaient comme exerçant sur l'opinion une influence que leur malveillance se plaisait à exagérer, à quitté Paris pour se rendre à la campagne et voyager ensuite pendant quelque temps en Suisse. De retour dans la capitale, sa présence n'y a guère été plus remarquée que ne 'avait été son éloignement; le plus grand résultat de la disgrace de ce ministre, est, jusqu'ici, d'avoir donné dans le journal des débats, dont il dispose, un auxiliaire de plus à une opposition nouvelle, qui se rapproche quelquefois des principes du côté droit, plus rarement de ceux du gauche, et que tous deux désavouent également. Ce tiers parti ne compte guères dans ses rangs que M. de Châteaubriand et ses amis, dont l'opposition n'est au fond qu'une affaire d'amour propre, qui a toutes les apparences de l'intérêt public, et qu'un retour, une simple prévenance d'un ministère plus habile aurait déjà fait cesser, puisqu'enfin ce sont, au fond, mêmes principes et mêmes doctrines ; et s'il était nécessaire de le prouver, peut-être nous suffirait-il d'engager nos lecteurs à relire quelques pages du journal des débats, antérieures au renvoi de M. de Châteaubriand, et celles, bien plus récentes, où, parlant de l'ordonnance royale qui émancipe St.-Domingue, seul acte digne d'éloges du ministère le plus anti-français qu'ait jamais eu la France, mais qui n'est dû qu'à la force des événemens), les écrivains du journal des débats, attaquent cette ordonnance avec autant de violence que d'injustice, et trahissent par là le secret d'une opposition qui, bien qu'elle n'existe que dans un intérêt de coterie, n'en a pas moins rendu de grands services à la cause nationale. Remercions donc à double titre, le ministère de 1825-26, de sa persévérance à éloigner M. de Châteaubriand des affaires, d'abord : parce que, M. de Châteaubriand, homme d'esprit, quelquefois même de génie et l'un des premiers littérateurs de notre époque, n'est point un homme d'état : en second lieu, parce que le jour où il reprendrait le portefeuille, nous perdrions une opposition éclairée, habile, active, irréconciliable et dont il s'agit beaucoup moins d'examiner les causes que d'apprécier les effets.

CHAUVEAU-LA-GARDE, exerce toujours avec distinction la profession d'avocat au conseil du roi et à la cour de cassation.

CHAUVELIN (le marquis de), a cessé, depuis les épurations ministérielles de 1822, de faire partie de la chambre des députés où, pendant si long-temps, il a fait entendre des vérités fortes, exprimées tantôt avec grace, tantôt avec ce

caractère de causticité de bonne compagnie, cette ironie spirituelle qui est le cachet de son talent, et que redoutaient surtout ses adversaires. C'est en dépouillant successivement la chambre des députés de tous les hommes qui, bien qu'appartenant à des opinions politiques contraires, l'illustraient par un caractère noble ou l'éclairaient de leurs lumières, en faisant de cette chambre une sorte de *caput mortuum* sans physionomie et qui semble n'être plus destiné qu'à représenter toutes les médiocrités de la France, que les ministres ont réussi à rétablir leur majorité, à étouffer la raison sous le nombre, à substituer leurs caprices aux intérêts réels du prince et de l'état, et à perpétuer leur pouvoir.

CHAZAL (Jean-Pierre, baron), l'un des membres de l'ancienne convention nationale les plus distingués par un amour plus éclairé de la vérité et une haine plus profonde pour l'anarchie; ancien tribun, et en dernier lieu préfet, pendant dix ans, du département des Hautes-Pyrénées où la sagesse de son administration et son désintéressement, ont laissé les plus honorables souvenirs; personne n'a fait une étude plus approfondie que M. Chazal pendant son exil, de tous les écrivains qui ont traité de l'histoire de France. Ses recherches remontent fort haut, et sont aussi curieuses qu'intéressantes. S'il se décide à publier un jour ce travail important, on y trouvera avec la vérité de grandes et utiles leçons. On peut affirmer qu'il est peu de pays en Europe où l'histoire de France soit moins connue qu'en France même. M. Chazal réside à Bruxelles au milieu de sa famille.

CHIAPPE (André), ex-membre de la convention, où il montra toujours du courage contre la tyrannie, vivait à Paris, sans fonctions et vient de mourir à la fin de juillet 1826.

CHIFFLET, premier président de la cour royale de Besançon, est aussi député du Doubs à la chambre, où il se faisait remarquer par l'extrême chaleur de son royalisme; aujourd'hui il est ministériel.

CHOISEUL STAINVILLE (Claude-Antoine-Gabriel, duc de), pair de France, et l'un des plus constans, des plus courageux défenseurs des libertés publiques assises sur la religion et les lois. Son affection pour la maison royale de France, et son dévouement pour elle ont surtout éclaté à l'époque des plus grands dangers de cette maison. Les calamités qui l'ont frappées ont toutes été partagées par l'admirable fidélité du duc de Choiseul qui ne s'est jamais démentie. Qui croirait cependant que le royalisme d'un tel homme n'est pas celui qui convient, en 1825, aux ministres de Charles X?

CHOISEUL-PRASLIN (Antoine-César Félix, duc de), cousin du précédent, pair de France, a été réintégré dans les honneurs de la pairie, dont il avait été exclu en 1815. C'est un ami sincère de la monarchie et de la liberté.

CHOUDIEU (Pierre), ex-conventionnel, est vivant et réside à Bruxelles.

CHRISTEMEYER (J. B.), auteur hollandais, demeurant à Utrecht, a publié plusieurs ouvrages en prose qui ont été assez bien accueillis à cause de l'intérêt qu'il a su répandre dans ses récits, mais qui cependant sont loin d'être bien écrits; son style est souvent négligé et incorrect. Voici les titres de ses principales compositions: 1° *Belangrijke tafereelen uit de geschiedenis der lijfstraffelijke regtsplegging*, 1821, un vol. in-8°; 2° *Oorkonden uit de gedenkschriften van het strafregt en uit die der menschelijke misstappen*, une suite à l'ouvrage précédant, 1821, un vol. in-8°, il y a eu deux éditions; 3° *Verscheidenheden en verhalen*, 1821, un vol. in-8°; 4° *Vrolijke tafereelen, aan de vrienden van luim en gezelligheid toegewijd*, 1822, un vol. On a encore de lui une pièce en vers, intitulée: *Les sciences mathématiques* (*de Wiskunde*), elle parut à Utrecht, en 1818, aujourd'hui elle est déjà oubliée.

CISCAR (Francisco), né dans la province de Valence et brigadier de la marine royale espagnole, fut député aux cortès extraordinaires de 1812 et 1820, et justifia le choix qu'on avait fait de lui, comme membre du gouvernement provisoire de la péninsule pendant l'absence de Ferdinand. Il eut pour collègue dans ses fonctions M. Agar et le cardinal de Bourbon. Lorsque Ferdinand eut rejeté la constitution de Cadix, Ciscar se retira dans une petite ville du royaume de Valence, où l'estime et la confiance de ses concitoyens vinrent le chercher en 1820. Rappelé aux cortès rétablis par la révolution, sa conduite y mérita les mêmes éloges qu'en 1812. Nous n'avons pas de renseignemens ultérieurs sur cet homme hono-

rable que la persécution n'aura probablement pas épargné.

CLANCARTY (le comte de), pair d'Angleterre, ancien ambassadeur à la cour des Pays-Bas, est membre du *conseil privé*; il s'était retiré dans ses terres en Irlande, où il est mort à la fin de 1825.

CLAPAREDE (Michel, comte), pair de France et lieutenant-général, est inspecteur-général d'infanterie permanent, dans la 1re division militaire (Paris).

CLARENCE (Guillaume-Henri, duc de), second frère du roi d'Angleterre, est l'un des princes les plus éclairés de la famille royale.

CLARISSE (Jean), professeur de théologie à l'université de Leyde, né à Schiedam le 19 octobre 1770 (non 1790, ainsi qu'on lit dans l'article primitif) fut nommé membre de l'institut royal des Pays-Bas en 1825. Cet hommage rendu à son érudition, à son talent d'auteur, justifie bien ce que nous avons dit sur le mérite des nombreux ouvrages publiés par cet estimable savant et théologien éclairé.

CLAUSEL (Bertrand, comte), lieutenant-général et l'un des officiers les plus distingués de l'ancienne armée, était destiné par Napoléon à recevoir le bâton de maréchal à la première promotion; il est maintenant en disponibilité.

CLAUSEL DE COUSSERGUES (Jean-Claude), conseiller à la cour de cassation, et membre de la chambre des députés, s'y est long-temps fait remarquer par l'extrême violence de ses opinions; on se rappelle de son fameux acte d'accusation contre le ministre de Cazes, qu'il donnait pour complice à Louvel; on ne parlait plus de ce député lorsqu'il a ramené sur lui d'une manière fâcheuse pour sa raison, ses principes et ses talens, l'attention du public, qui ne demandait pas mieux que de n'avoir plus à s'occuper de lui. Il a essayé de répondre à la dénonciation portée par le Cte. de Montlozier contre les congrégations religieuses et politiques et la tolérance illégale de la société de Jésus, proscrite en France par les lois du pays et les ordonnances de ses rois, et cette réponse est tellement faible, terne, insignifiante, dépourvue de raison et de vérité, qu'elle ne sera pas dans l'opinion d'un grand secours au parti que M. de Coussergues prétend défendre. Pauvre penseur, pauvre homme d'état, pauvre jurisconsulte, écrivain plus pauvre encore, quel ridicule amour propre peut pousser le conseiller à se faire imprimer? Espère-t-il se dédommager par la presse du silence de la tribune? Mais l'accueil que ses productions ont reçu de la chambre et du public et les reproches de ses libraires n'auraient-ils donc pas dû depuis long-temps convaincre ce personnage qui n'est né ni pour faire les lois, ni pour en être l'interprète, ni même pour les comprendre, et le décider à rentrer dans l'état de nullité politique auquel la nature l'a condamné. Toutefois, il n'est pas rare de rencontrer parmi les hommes médiocres des individus qui sont doués d'une telle intrépidité d'impudence que rien ne saurait les décourager et qu'ils opposent bravement l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes au mépris dont les flétrit l'opinion publique. C'est de ce genre de courage que nous ne saurions trop sincèrement féliciter M. de Coussergues tout en nous affligeant profondément dans l'intérêt de la justice de voir un homme aussi passionné qu'ignorant siéger sur les bancs de la première cour de magistrature de la France.

CLAVAREAU (Auguste), poète belge, qui s'est appliqué particulièrement à faire connaître aux français les beautés de la poésie hollandaise. Il en a publié un recueil, dont plusieurs pièces avaient déjà été auparavant insérées dans le Journal de Bruxelles et autres feuilles. A cette publication, il a fait succéder en 1825 une traduction du grand poème de *Helmers*, intitulé : *la Nation hollandaise*. Quoique cette traduction ne soit pas sans mérite, elle est cependant bien loin de rendre les beautés sublimes du poème original qui est une des plus belles productions de la poésie hollandaise. M. Clavareau a encore traduit du hollandais en français le poème didactique de Feith, intitulé : *le Tombeau* (*het graf*), et il l'a dédié à madame de Genlis, qui lui en a fait compliment dans une lettre que M. Clavareau a eu soin de faire insérer dans les journaux. Il vient de publier (juin 1826) : *Harmonies de la nature*, poème en cinq chants, suivi de *l'Amour de la patrie*, un vol. in-8o.

CLEMENCIN (Diego), député de la ville de San-Fulgencio de Murcie, aux cortès de 1820, était directeur de l'académie royale d'histoire, et recteur du collége de cette ville. Appelé, à la fin de la session de cette année au ministère d'ul-

tra-mar (de la marine et des colonies), il s'y concilia, par la sagesse de son administration, l'estime des gens de bien. Toutefois, etranger à l'intrigue, dedaignant la faveur et les succès qui s'obtiennent par elle, et aussi peu habile à flatter le peuple que les grands, il perdit sa place et sa popularité. On doit à ce modeste et savant académicien, la division du territoire espagnol, en 52 provinces.

CLÉMENT DE RIS (le comte), pair de France et ancien sénateur, est vivant et réside à Paris.

CLERCQ (Guillaume de), savant hollandais et improvisateur très-célèbre, naquit à Amsterdam en 1795. Son père, chef d'une maison de commerce très-distinguée, le destina à suivre la même carrière. Le fils, tout en exerçant le commerce, cultiva en même temps la poésie nationale et les belles-lettres, avec un succès étonnant : il eut bientôt appris le français, l'allemand, l'anglais et plusieurs autres langues anciennes et modernes, et bien jeune encore, il fit des vers hollandais, qui prouvaient déjà ce qu'un jour on pouvait attendre de lui; il les fit avec une si grande facilité, qu'ils ne lui coûtèrent presque point de peine; il en composait quand on les lui demandait, souvent il en fit, pour ainsi dire, sans le savoir : rempli d'un sujet, il sentit un besoin pressant d'exprimer les pensées qui s'étaient présentées à son esprit, et les énonçait dans un torrent de vers, avec la même facilité qu'un autre l'aurait fait en prose. Ses amis s'en étant aperçus l'engageaient quelquefois à faire une improvisation poétique, il cédait volontiers à leurs désirs et récitait des vers dont tous ceux qui étaient présens admirèrent à la fois la force et l'élégance. Dans une ville telle qu'Amsterdam, où la culture des belles-lettres va de pair avec l'esprit de commerce, il était impossible que le talent extraordinaire du jeune poète hollandais d'improviser des vers fut ignoré long-temps; on en parla dans tous les cercles, tout le monde était curieux de l'entendre, et M. De Clercq, quoique déjà placé à la tête de la maison de commerce de son père, à qui il avait succédé, fut assez complaisant de satisfaire souvent à l'empressememt qu'on montra de toutes parts de se convaincre par soi-même de son rare talent. Ceux qui ont eu le plaisir d'assister à ces réunions d'amis, où M. De Clercq s'est fait entendre, assurent tous, d'un accord commun, que ses improvisations les ont étonnés au suprême degré. Les journaux et les feuilles périodiques, même celles de l'étranger, entr'autres *la Revue encyclopédique*, ont fait le plus grand éloge des improvisations de M. De Clercq, pour qui, ainsi qu'on l'a dit avec beaucoup de vérité, improviser des vers n'est pas une grande peine, une tension de l'esprit, mais un besoin d'épancher. Ce qui caractérise particulièrement les improvisions de M. De Clercq et qui le distingue des improvisateurs italiens, c'est la morale pure dont elles sont empreintes, et certain air sérieux et même religieux, qu'elles respirent ordinairement. On lui dit un jour, en lui montrant un livre d'arithmétique : tâchez d'improviser sur ce livre. Il ne fut pas du tout embarrassé de la proposition, quelqu'aride que parût le sujet; il se mit en train et par une transition des plus heureuses, il compara les époques de la vie de l'homme à l'arithmétique, en appliquant l'addition à la jeunesse, la multiplication à l'age viril, la soustraction et la division à la vieillesse; il s'acquitta de sa tâche à la grande satisfaction de ses auditeurs, qui étaient on ne peut plus étonnés de la manière dont il traita le sujet proposé, et de la beauté des vers qui coulaient de ses lèvres avec une rapidité surprenante. Les journaux et particulièrement le *journal de Bruxelles* du 24 mai 1826, ont parlé avec le plus grand éloge de l'improvisation que fit M. De Clercq sur *Missolonghi*, et sur *Gellert* (célèbre auteur allemand), sujets tirés au sort dans une réunion de la société des belles-lettres à La Haye, le 20 avril de ladite année. «Rien n'égale, y est-il dit, la variété des connaissances, la facilité, la promptitude, la force et l'élégance avec lesquelles il traita, dans les vers les plus harmonieux, les sujets que le sort avait indiqués : ..., l'admiration était peinte sur les visages; chacun était comme stupéfait de ce qu'il venait d'entendre. etc. » C'est particulièrement en Italie que l'art d'improviser des vers a été porté au plus haut degré; la langue italienne par ses terminaisons multipliées en voyelles prête singulièrement à ce genre de poésie : voilà d'abord un grand avantage que les improvisateurs italiens ont sur M. De Clercq, qui s'exprime en hollandais, idiome moins sonore et dont la prosodie est bien plus

rigoureuse que celle de l'italien. Malgré ces désavantages de la langue, l'improvisateur hollandais a su vaincre toutes les difficultés qui se présentaient pour lui sous ce rapport, en observant, avec une plus grande exactitude, les règles sévères de la prosodie de cet idiome, que ne font ordinairement les improvisateurs italiens, à en juger du moins, par les échantillons que les journaux nous ont donnés en 1824, des vers improvisés par le célèbre Sgricci. Outre le don de faire des vers d'abondance sur un sujet donné, M. De Clercq est un savant distingué, à qui aucune des littératures modernes n'est étrangère et qui connaît parfaitement celle de son pays. Il en a donné la preuve la plus complète dans son Mémoire, couronné par l'Institut royal des Pays-Bas en 1822, sur l'influence des littératures étrangères, particulièrement celles de l'Italie, d'Espagne, de la France et de l'Allemagne, sur la langue et la littérature des Pays-Bas, depuis le commencement du 15e siècle jusqu'à ce jour. En 1824, au mois d'août, M. De Clercq fut nommé secrétaire de la société de commerce des Pays-Bas qui venait d'être créée et dont le siège fut établi à la Haye. M. De Clercq pour remplir cette place importante, quitta le commerce et la ville où il l'avait exercé avec honneur. Ses connaissances approfondies du commerce général, développées en partie dans son *Mémoire présenté au Roi au nom du commerce d'Amsterdam, le* 11 *avril* 1822, *sur la liberté du commerce des grains*, l'avaient désigné pour ce poste honorable, et le Roi des Pays-Bas, juste appréciateur des grands talens de M. De Clercq, en l'y appelant, ne fit que répondre au vœu général des négocians les plus respectables du royaume. M. De Clercq est membre de la société des sciences et belles-lettres à Utrecht et de l'Institut royal des Pays-Bas. Outre les ouvrages déjà cités, on a encore de lui des *Observations sur St. Pétersbourg; sur les Jésuites*, et sur *les Grecs modernes*, publiés dans le *Magasin* de M. Van Kampen.

CLIFFORD (Jean), membre de la seconde chambre des états-généraux des Pays-Bas et membre de la commission de liquidation, est mort il y a quelques années.

CLIFFORD (Georges), actuellement encore député, pour la province d'Hollande, à ladite chambre, est parent du précédent, mais ne s'y est pas distingué comme orateur; il se borne à faire, dans les sections non publiques de la chambre, les observations qu'il croit pouvoir être utiles par rapport aux projets de loi présentés par le gouvernement.

CLIFFORD (Gérard-Georges), député, comme les deux précédens, à la chambre susdite et comme eux issu d'une famille patricienne d'Amsterdam, a commencé sa carrière législative en 1824, et s'est fait remarquer, dans la session de 1825 1826, par son discours très bien écrit sur les expropriations, et par un autre sur l'emprunt de 20 millions en faveur des possessions belges aux Indes orientales. M. Clifford, comme tous les députés de la province de Hollande, est partisan de la liberté du commerce, qui a fait la prospérité de l'état; il n'est donc pas étonnant qu'il ait combattu avec force, dans la séance du 21 mars 1826, les changemens proposés par le gouvernement au tarif des douanes, parce qu'ils tendaient à élever les droits d'entrée sur les grains et les tissus. Avant d'entrer dans la chambre des députés, M. Clifford était trésorier de la ville d'Amsterdam.

COCHON (Charles), comte de l'Apparent, ancien membre de la convention, et successivement ministre de la police, préfet à Anvers et sénateur, est mort à Poitiers, en juillet 1825, à l'âge de 75 ans.

COCHRANE (Alexandre-Inglis), chef d'escadre à Plimouth, réside dans ce port.

COCHRANE (Thomas), après être passé en Amérique et avoir long-temps commandé la flotte brésilienne, il est revenu en Europe, et prépare une expédition destinée à secourir les chrétiens de l'Orient. Les papiers ministériels anglais et même ceux qui n'ont point ce caractère, ont annoncé que le gouvernement britannique, lié par la neutralité, ne permettrait pas à lord Cochrane de se rendre en Orient. Cet officier de marine est d'une habileté extraordinaire, d'un courage reconnu, il rentrera tôt ou tard dans la marine royale d'Angleterre où les hommes supérieurs deviennent tous les jours plus rares, quand le souvenir des motifs qui l'en ont fait exclure sera plus effacé. Nous concevons peu d'espérance de la mission

lord Cochrane dans l'Orient; la conspiration de presque tous les cabinets, alliés des barbares contre la cause sacrée de la religion et de la liberté, dit assez qu'elle sera l'issue de cette guerre, dont toute la gloire, renfermée dans les tombeaux des héros qui l'auront soutenue, n'en sortira que pour devenir, dans la postérité, l'acte d'accusation le plus terrible contre les rois du 19me. siècle et leur ministre, et livrer à l'anathème de l'histoire, l'abominable politique qui condamna tout un peuple à la mort, parce que, fier des plus nobles souvenirs et accablé de ses misères présentes, il avait redemandé un jour aux rois chrétiens, sa religion, son affranchissement et des lois.

COCKBURN (Georges), vice-amiral de l'escadre bleue, et major-général des soldats de marine, commandait en août 1815, le vaisseau le *Northumberland* qui transporta Napoléon à St.-Hélène, et a publié, depuis son retour en Europe, une relation de son voyage.

COLBÈRT (Édouard, comte), lieutenant-général, dont le frère Auguste a été tué en Espagne le 3 janvier 1809, est en disponibilité.

COLOMB (Jean-Paul-Cyrus), premier avocat-général à la cour royale de Paris, et membre de la chambre des députés, a voté long-temps avec l'opposition libérale et vote aujourd'hui avec la majorité ministérielle. Les principes de M. Colomb furent long-temps ceux d'un sage libéralisme, mais il est peut-être des épreuves auxquelles ne resiste pas toujours la conscience d'un honnête homme.

COMBETTES DE CAUMONT (Joseph Marie, vicomte de), conseiller à la cour royale de Toulouse, est un des magistrats les plus éclairés et les plus courageux qui siégent dans les cours royales françaises; ces qualités, héréditaires dans sa famille, lui ont mérité en 1817, le titre de vicomte que lui a accordé Louis XVIII.

COMPANS (Dominique, comte), pair de France et lieutenant-général très-distingué de l'ancienne armée française, est aujourd'hui en disponibilité.

CONINCK-D'OUTRIVE (le chevalier de), long-temps ministre de l'intérieur du royaume des Pays-Bas, est passé, en juin 1825, au département des affaires étrangères. M. de Coninck est un des hommes d'état les plus honorables et les plus éclairés de l'époque actuelle. Longtems attaqué d'infirmités graves, et qui lui rendaient le service de sa place très pénible, il a obtenu la plus honorable démission de ses emplois et s'est retiré à Bruges, sa patrie, où il trouve dans l'estime de ses concitoyens la plus douce récompense des travaux de l'homme public.

CONSTANT DE REBECQUE (Benjamin). Les biographies de Bruxelles et de Paris ont laissé ce publiciste illustre, la première à l'époque de 1818, la seconde à celle de 1819; nous allons reprendre à la dernière de ces époques, la carrière politique de ce véritable homme d'état, courageux et persévérant défenseur de toutes les libertés nationales, abolies ou attaquées par des ministres prévaricateurs, dont le nom doit être flétri au tribunal de leurs contemporains et à celui de l'histoire. Elu en 1816 à la chambre des députés, par le département de la Sarthe, après avoir été porté deux fois à la députation de Paris par plus de 3000 électeurs indépendans, M. de Constant se montra dans cette session ce qu'il a été toute sa vie dans ses actions et dans ses écrits, défenseur dévoué de la liberté telle que les lois l'ont établie. En admettant des bornes justes et légales à la liberté de la presse, il s'opposa néanmoins avec force aux entraves que lui imposait un ministère qui semblait ne l'accorder qu'à regret, et vouloir se réserver la faculté de l'interdire toutes les fois qu'il le jugerait convenable. On a vu depuis, et la France touche peut-être au moment de le voir encore, combien la prévoyance de M. de Constant était légitime et fondée. Ce fut à ses efforts que l'on dut, en grande partie, la disposition de cette loi par laquelle les écrivains étaient admis à la preuve des faits allégués par eux contre les fonctionnaires publics. Vers la même époque, il discuta avec sa lucidité et sa profondeur ordinaires, la grande question des conventionels bannis : trouva que la mesure qui les frappait était contraire au texte formel de la charte qui a proclamé l'oubli des votes, et annonça que, dès ce moment, tout accord ultérieur entre un ministère qui violait la charte, et le côté gauche qui la défendait, était hors de nature et impossible. Il demanda en outre que cette haute question d'intérêt national fut mise aux voix, pour donner aux amis des principes la faculté de se pronon-

cer publiquement, et cette demande ayant été accordée, l'entraînement ministériel fut tel, que treize membres seulement se prononcèrent en faveur du maintien de l'article 11 de la charte, qui ordonne l'oubli des votes émis jusqu'à la restauration. De cette époque, date la rupture qui éclata entre Benjamin Constant et un ministère qui, par cette première violation de l'acte constitutionel, faisait assez connaître celles où il se porterait un jour. En remplaçant les hommes de cette époque par des hommes nouveaux, plus identiquement liés à ses plans et à ses intérêts, la faction qui faisait dès lors l'essai de la toute puissance à laquelle elle aspirait et où elle est parvenue depuis la fin de 1824, a dépassé de beaucoup sans doute tout ce qu'il était possible de craindre alors, mais elle n'a fait que marcher à plus grands pas dans la route déjà ouverte par les ministres de 1820. Le système de diffamation et de persécution des amis de la liberté constitutionelle s'étant établi et prenant tous les jours de nouvelles forces, Benjamin Constant devait en être l'une des premières victimes et le fût en effet; mais on conservait néanmoins encore quelques ménagemens. Pendant le reste de la session, on le vit souvent à la tribune, prendre la défense de tous les pétitionnaires opprimés; parler sur le budjet, et proposer à ce sujet des mesures d'ordre qui ont été adoptées l'année suivante, et des économies qui ne le seront jamais. Lorsque le choix libre du département de l'Isère appella en 1819 le vénérable évêque Grégoire à la chambre des députés, la faction jeta des cris de rage : accusa de régicide l'élu de l'Isère, lequel comme on sait avait condamné le roi *au supplice de la vie*, et le déclara indigne de siéger dans son sein. Pendant tous ces débats, Benjamin Constant fidèle aux principes du gouvernement représentatif, ne cessa, au nom de ces principes, de demander l'admission de Grégoire, et cita en exemple le duc d'Otrante, nommé ministre et ensuite ambassadeur de Louis XVIII, et que M. le comte d'Artois avait recommandé au choix des électeurs de Seine et Marne. Cet exemple, bien que selon nous il manquât d'exactitude, puisque le duc d'Otrente avait incontestablement voté la mort de Louis XVI, tandis qu'il était non moins incontestable que Grégoire ne l'avait pas votée, ne changea rien à la résolution d'une assemblée, dès lors asservie au ministère et dont la majorité ne votait que sous ses inspirations. Arriva la mort du duc de Berry, (13 février 1820), événement déplorable, soit qu'on le considère comme l'un des résultats funestes d'un fanatisme aveugle, soit qu'on examine quelles en ont été les fatales conséquences dans l'intérêt national, et le parti qu'en a tiré une faction, pour priver la France du reste de liberté qu'une sorte de pudeur publique, pour des sermens solennels et sacres, n'avait pas permis de lui ravir encore. Le duc de Berry était à peine descendu dans la tombe, et déjà cette faction, empressée d'exploiter un crime qui devait devenir si utile à l'exécution de ses projets, avait fait porter à la chambre des pairs par le ministre de l'intérieur de Cases, dans la séance du 15 février 1820, un projet de loi d'après lequel les journaux et les écrits périodiques ne pourraient plus être publiés qu'avec une autorisation du roi, et seraient soumis à une censure préalable; des mesures attentatoires à la liberté individuelle furent proposées en même temps. Les unes et les autres furent combattues par Benjamin Constant avec une haute énergie, une grande puissance de raisonnement et par des considérations de la politique la plus élevée; mais le parti était pris, l'occasion étant trop heureuse et venait trop à propos pour qu'on la laissât échapper, et quel autre prétexte eût été plus favorable aux vues de la conspiration anti-nationale? tous les efforts de Benjamin furent donc inutiles; les lois passèrent, la presse et les Français furent enchaînés le même jour, et la conspiration put regarder son but comme rempli. A quelque temps de là éclatèrent dans Paris, aux époques des 2, 3 et 4 juin 1820, des troubles sur la cause desquels aucun esprit éclairé ne prit le change, et qui, organisés par la cour elle-même, avaient été consentis par les ministres, et dirigés par leurs agens unis à quelques gardes du corps contre les députés du côté gauche, et particulièrement contre messieurs Benjamin et Casimir Perrier, se trouvant ensemble dans la voiture de ce dernier, tandis que, sur d'autres, points MM. de Chauvelin, Manuel, Girardin et quelques autres, étaient exposés aux mêmes violences, et n'échappèrent à la mort réservée à quelques uns d'entr'eux,

que par des circonstances étrangères à la volonté et aux projets des assassins. Jamais conspiration ne fut plus flagrante et n'eût à un plus haut point tous les caractères d'un guet-à-pens, car tandis que, d'une part, la force publique protegeait ouvertement les assassins, de l'autre on entendait le ministre de la justice (de Serre) les justifier hautement à la tribune et faire le procès de leurs victimes. La montagne de la convention accusant de la conspiration ourdie contre eux-mêmes, et proscrivant en mai 1793 les membres les plus irréprochables et les plus illustres de cette assemblée, n'avait pas offert un spectacle aussi révoltant, aussi odieux et aussi lâche que celui que présentaient en ce moment, cinquième année de la restauration et de l'existence d'un gouvernement régulier, les ministres d'un prince constitutionel, organisant, encourageant, justifiant l'assassinat. Cet affreux parallèle, tout entier en faveur de 1793, a déjà frappé sans doute nos lecteurs; il n'échappera point à l'histoire. On connaît les conséquences et les suites de ces attentats : la destruction d'une loi d'élections qui, si elle n'était parfaite, était du moins nationale, fut arrachée à une chambre frappée de terreur. La session de 1820 terminée, MM. Benjamin Constant et Lafayette firent, dans le département de la Sarthe un voyage qui, comme il est aisé de penser, mit en mouvement presque toute la population de ce pays, empressée de connaître deux de ses représentans déjà célèbres à tant de titres, et de leur témoigner sa reconnaissance pour le courage et la persévérance avec lesquels ils avaient défendu ses droits. Il y eût quelque chose de si absurde, de si puéril et de si ridicule dans les efforts que firent à cette époque les autorités locales, duement endoctrinées par les agens du ministère, pour arrêter la manifestation de l'opinion publique à l'égard de ces deux illustres citoyens, que l'historien serait presque honteux de s'arrêter à de semblables détails, s'ils n'étaient pas étroitement liés d'ailleurs à des projets notoirement dirigés contre la personne de Benjamin Constant par plusieurs élèves de l'école d'équitation existante à Saumur, de l'aveu, de connivence, ou même à l'instigation de quelques-uns des chefs militaires de cet établissement, et notamment du sous-préfet de Saumur, contre lequel toute la conduite ultérieure de ce magistrat, et ses lâches insultes contre l'honorable épouse du député de la Sarthe, n'accréditent que trop d'aussi odieux soupçons. C'est un fait dont il n'est plus possible de douter aujourd'hui, et qui se fortifie des rigueurs exercées contre quelques uns des jeunes élèves de l'école, lesquels ayant repoussé avec indignation la proposition qui leur fût faite de tremper dans un complot d'assassinat, ont été chassés de l'école ; c'était là sans doute de l'honneur à la manière dont l'entendent les ministres. Quoi qu'il en soit, tous les moyens furent mis en œuvre pour déterminer M. de Constant à fuir. Insultes, menaces, rien ne fut épargné, mais tout fut inutile ; on eut pu savoir qu'il n'était pas facile de le faire céder à des craintes personnelles. Revenu à Paris, il publia sur les désordres auxquels son séjour à Saumur venait de donner lieu, une lettre qu'il adressa au ministre de la guerre, dont le devoir était d'en rechercher plus particulièrement la source et d'en punir les auteurs, ceux-ci appartenant à un établissement militaire. A défaut de raisons, les autorités, grièvement inculpées par lui et à la tête de celles-ci le sous-préfet Carrère, répondirent par des libelles. Nous ne nous appesantirons pas sur ces faits; l'opinion publique, toujours, juste mais inexorable dans ses jugemens, a prononcé entre M. de Constant et ces autorités, et ce serait bien vainement qu'elles essayeraient d'en appeler ; l'arrêt est définitif et irrévocable. La session ouverte le 5 novembre 1821, commença sous des auspices inquiétans. Sous prétexte d'ajouter quelques dispositions au réglément intérieur de la chambre, il s'agissait en effet d'enlever aux députés l'indépendance de la tribune, et l'administration qui venait de succéder à celle dont le duc de Richelieu était président, n'était pas de nature à rassurer les amis des restes expirans des libertés nationales. Dans la lutte qui s'engagea bientôt entre la minorité de l'assemblée et le ministère, soutenu de la majorité considérable qu'il s'était acquise par des moyens qu'il est permis de qualifier du nom qui leur appartient, puisqu'il n'a pas rougi lui-même de les avouer hautement, Benjamin Constant ne cessa de combattre de toute la supériorité de son talent les absurdes paradoxes par lesquels les ennemis du système représentatif, forts

de leur nombre et attaquant avec des bayonnettes les principes consacrés par la charte, prétendaient limiter la liberté de la tribune et réduire leurs adversaires au silence, jusqu'à ce que le temps fut venu de s'affranchir de leur présence importune; on va voir que ce temps n'était pas éloigné. Celui qui restait encore fut employé avec une énergie et un accord qui semblèrent s'augmenter de l'imminence des dangers dont la liberté était menacée; et dans l'espace qui s'écoula, jusqu'à ce que l'entreprise du général Berton fut venue mettre de nouvelles armes dans les mains des hommes dont cette entreprise aussi coupable que mal concertée, servait si bien les projets secrets, Benjamin Constant dénonça presque tous les jours à la tribune les ténébreuses machinations d'une police provocatrice à qui tous les moyens étaient bons pour pénétrer dans le secret des familles, exciter la défiance des pères contre leurs enfans, des époux contre leurs femmes, des maîtres contre leurs domestiques, encourager les délations par lesquelles elle augmente et fortifie son influence; et porter le désordre dans tous les rangs d'une société dont une moitié se trouvait ainsi en garde contre l'autre. L'affaire de Berton fut, pour les ennemis de libertés publiques, une circonstance presqu'aussi favorable que l'avait été, deux ans auparavant, la mort du duc de Berry, et la faction qui, à cette époque n'avait réussi qu'à moitié dans son projet de détruire ce qui restait de ces libertés, résolut de compromettre dans la conjuration du général, tous ceux des membres du côté gauche qui la gênaient encore, de les mettre en cause avec le général, et de les traduire devant le tribunal par lequel il serait jugé. C'est ce qui résulte assez positivement de l'acte d'accusation dressé par un nommé Mangin, procureur-général près la cour royale de Poitiers, sorte de Fouquier-Tinville à bonnet blanc, dont l'infernal génie a montré dans cette circonstance ce que peuvent l'instinct du crime et une férocité naturelle unis à la bassesse de l'ame, à la dépravation de l'esprit, et surtout au besoin d'élever à tout prix et par tous les moyens, sa fortune et son crédit. Plus heureux que son devancier de 1793, lequel en versant le sang, était incessamment frappé de l'idée de voir un jour répandre le sien, ce Mangin qui n'a devant les yeux que la certitude de l'impunité et l'espoir des récompenses, conçut ou reçut de plus haut la pensée de supposer, d'après les prétendus propos attribués à un fugitif dont l'évasion elle même a donné lieu aux plus justes soupçons contre la police et le ministère public, l'existence d'un gouvernement provisoire dont MM. Benjamin Constant, Lafayette et trois autres députés du côté gauche étaient membres. Dans une accusation aussi grave, il fallait attaquer corps-à-corps la calomnie et le calomniateur. C'est ce que fit M. de Constant, en portant, au nom de tout le côté avec lequel il votait, un défi formel au ministère, étonné à l'aspect d'un obstacle qu'il n'avait pas prévu, de prouver une seule des accusations qu'il avait dictée à son procureur-général. M. de Villèle se montra dans cette circonstance tel qu'on le voit à toutes les époques critiques de sa carrière ministérielle : timide, incertain, étonné à l'aspect d'un obstacle qu'il n'avait pas prévu, et toujours prêt à reculer lorsqu'il est trop vivement pressé par la force de la raison et de la vérité, jusqu'à ce qu'il ait eu le temps de rajuster ses idées. Ce ministre ne fit que des réponses évasives, et se trouva surtout embarrassé lorsque M. de St. Aulaire, député du Gard, proposa de mander le procureur-général Mangin à la barre de la chambre; à cette demande, dont toutes les conséquences étaient faciles à prévoir et dont l'adoption devait confondre en peu d'instans tant de machinations odieuses ourdies et concertées depuis long-temps dans les ténèbres, tout le camp ministériel trembla; soumettre le procureur-général à un interrogatoire public, c'était porter la lumière dans cet abîme d'iniquités; révéler les turpitudes de l'administration et de ses agens, faire connaître les vrais coupables, ceux qui, abusant du mécontentement de quelques hommes et de quelques dispositions malveillantes qui se rencontrent partout, avaient établi sur cette base l'une des intrigues les plus odieuses et les plus habilement combinées dont les polices de la tyrannie ayent offert l'exemple à aucune époque et dans aucun pays. La proposition de M. de St. Aulaire fut rejetée. M. de Constant à qui il ne restait plus d'autre moyen de faire connaître la vérité dont le ministère craignait tant la manifestation, prit alors le parti de s'adresser à l'opinion publique elle-

même, et de publier sa fameuse lettre au procureur-général Mangin; on sait que cette lettre fut saisie le même jour par la police, mais seulement après que trois mille exemplaires en eurent été mis en circulation. Benjamin Constant avait d'ailleurs la certitude, que le projet du ministère était d'envelopper les membres les plus influens du côté gauche dans la procédure qui s'instruisait contre le général Berton, et de les traduire devant le jury de Poitiers dont la composition toute seule annonçait assez quel sort était réservé à ceux qui devaient lui être livrés. La lettre à Mangin produisit la sensation la plus forte à Paris, dans les provinces, et sur toutes les classes de la société menacée dans ses représentans. Elle mit à nu les infernales manœuvres de l'administration et de son procureur-général; la vérité se fit jour de toutes parts; et peut-être est-ce à cette lettre seule et à son effet sur l'opinion publique qu'il faut attribuer la marche rétrograde du ministère, dans cette affaire où il avait porté d'abord tant d'arrogance, d'insulte et de menace. Ce qu'il y a de certain c'est que, depuis cette publication qui avait démontré jusqu'à l'évidence l'absurdité des conspirations attribuées à ceux des membres de la chambre qui se fesaient remarquer par de plus grands talens et une plus haute énergie à défendre les libertés nationales, le ministère, confus de sa défaite là où il se croyait assuré d'un succès certain, semble avoir renoncé à l'emploi de ces moyens dont il n'a recueilli jusqu'ici que du sang et de la honte. Vers la même époque, ayant eu connaissance de la déposition du sous-préfet de Saumur, Carrère, relative aux événemens de Saumur, déposition dans laquelle Mme. de Constant était insultée par cet homme, Benjamin Constant fit insérer dans les journaux une lettre, où il témoignait toute son indignation contre une attaque aussi lâche, dirigée contre une femme, et sans autre but possible que de complaire à des ministres pour lesquels la diffamation de tout ce qui est respectable a un attrait dont ils ne se défendent point. Jamais lettre plus injurieuse, plus flétrissante pour l'honneur d'un homme qui, en fait d'honneur aurait eu quelque chose à perdre, n'avait été rendue publique. Jamais provocation n'avait été plus précise et plus directe; après avoir attaqué dans l'ombre d'une déclaration qu'il croyait devoir rester secrète, une femme qu'il supposait sans défense, dont il n'avait reçu aucune provocation, et qui même, lui était inconnue, il jugea ne devoir répondre que par un silence prudent aux expressions les moins mesurées de l'indignation et du profond mépris dont l'accablait M. de Constant. Toutefois, le ministère, dans sa reconnaissance, réservait au sous-préfet de Saumur une vengeance sans péril, et ce fut aux tribunaux qu'il confia le soin de la lui donner. La lettre à Carrère fut saisie chez les libraires, mais cette fois encore il en fut comme de celle qui avait été adressée au procureur général Mangin, et tout Paris l'avait lue, lorsqu'elle devint l'objet d'un procès à la fois immoral et ridicule; immoral, en ce qu'il était inoui qu'un époux fut traduit en justice pour avoir trouvé mauvais qu'on insultât sa femme; ridicule, en ce qu'il est peu d'usage que les affaires d'honneur soient soumises à la juridiction des tribunaux correctionnels. Quoi qu'il en soit, l'intérêt tout particulier que prenait le ministère aux jours du sieur Carrère, ayant amené cette législation toute nouvelle, Benjamin Constant plaida lui-même sa cause avec succès; il intéressa tellement en sa faveur tous les sentimens généreux, que les juges, malgré les efforts réunis du ministère et surtout de la police, pour le faire condamner à la prison, ne consentirent, par une déférence pour l'administration, qu'ils se reprochèrent et que l'opinion public ne leur pardonna point, qu'à le condamner à une amende. Le public, à qui toutes les pièces de la procédure étaient bien connues, cassa, par l'unanimité de ses acclamations en faveur du condamné, le jugement qui venait d'être rendu, et l'issue de ce procès devint pour Benjamin Constant un véritable triomphe. Il en fut de même dans tout Paris, et bientôt dans toute la France, attentive à tout ce qui intéressait ses représentans, et qui s'indignait de l'audace des ministres de la couronne. On proposa d'ouvrir une souscription pour payer l'amende à laquelle avait été condamné le député de la Sarthe, mais celui-ci s'y opposa fortement de peur que cet exemple rendant l'amende illusoire, ne portât les tribunaux à prononcer désormais contre les écrivains la peine de la prison. Ecarté par les manœuvres ministérielles de la chambre élective, où l'appelait de nouveau, en février 1824, le

vœu de l'immense majorité des électeurs de la Sarthe, M. de Constant ne s'occupa pendant toute cette année que de littérature; toutefois, l'attention publique n'avait pas cessé d'être fixée sur lui. Les dernières persécutions auxquelles il avait été en butte, n'avaient fait que donner un nouveau degré d'activité à l'intérêt que lui portaient les amis de la liberté constitutionnelle, et le renouvellement prochain de la chambre des députés allait permettre à ses concitoyens d'acquitter la dette de la France. Ce temps ne se fit pas attendre, et la grande majorité des électeurs du quatrième collége de la capitale ayant fixé leur choix sur M. de Constant, il fut nommé membre de la chambre des députés. Le choix de cet homme d'état auquel un parti s'avisait de contester la qualité et les droits de citoyen français, dont il jouissait depuis trente ans par la reconnaissance formelle qui en avait été faite en 1795 à la convention nationale, sur des titres irrécusables, devint dès les premières séances de cette assemblée, l'objet des plus vives discussions; mais toutes les oppositions de bonne foi, tombèrent à la présentation des actes authentiques que produisit le député de Paris, actes qui démontraient sa descendance depuis plusieurs siècles, de deux familles françaises. Son admission fut donc prononcée le 22 mai 1824 par la chambre des députés, à la majorité de 214 voix contre 168, ce qui prouve, d'une part, à quel point d'évidence les débats avaient amené la question, et de l'autre, nous aimons à l'avouer, la loyauté de la majorité d'une assemblée qu'on savait livrée à tous les préjugés, à toutes les préventions de l'esprit de parti, et dont on était fondé à ne point attendre un tel acte d'impartialité. Redevenu membre de la représentation nationale, M. de Constant n'y démentit ni son noble caractère ni ses opinions de tous les temps, et combattit avec la force accoutumée de sa dialectique, la loi de la septennalité, adoptée par la chambre des députés dans la séance du 18 juin, et qui, combinée avec la loi actuelle d'élection, a détruit tout gouvernement représentatif, en France. Deux grands intérêts occupèrent principalement la session septennale de 1825 : l'indemnité réclamée par les émigrés et le projet de loi sur le sacrilége. M. de Constant combattit ces deux propositions par les plus hautes considérations politiques et religieuses : mais que pouvaient de semblables considérations devant les intérêts de parti, il lui était démontré depuis long temps que toute opposition était devenue inutile, presque dérisoire, et qu'il s'agissait beaucoup moins de fonder sur elle quelque assurance légitime de succès, que de remplir un devoir sacré et de continuer à justifier la confiance de ses commettans. Cette pensée était devenue l'unique règle de sa conduite, il lui sacrifia les triomphes de tribune, les faveurs ministérielles, et son propre repos. Rien n'est changé dans sa position au moment où cet article est sous presse, et où va s'ouvrir la session de 1826. Les ouvrages que M. de Constant a publié de 1816 à 1825, sont, « Questions sur la législation de la presse; — Des élections de 1817; — Des élections de 1818; — Des motifs qui ont dicté les changemens à la loi des élections (1820); — Mémoires sur les cent jours; — De la dissolution de la chambre des députés; — Commentaires sur Filangieri (1822); — De la religion considérée dans sa source, ses formes et ses développemens : 1er. volume 1824. 2me. volume 1825; il travaille en ce moment au 3e. » Le succès de cette production importante que l'auteur appelle l'ouvrage de toute sa vie, s'accroît tous les jours, et lui promet un ample dédommagement des immenses recherches et du prodigieux travail qu'elle a exigé de lui. Dans chacun des ouvrages que nous venons de nommer, on reconnaît l'homme d'état, constitutionnel par sentiment, par besoin, par conviction et non par calcul; aimant et défendant la liberté sous quelque forme de gouvernement qu'elle se présente; qui a dévoué toute sa vie à l'étude, à l'enseignement et à la propagation des seuls principes que puisse avouer la liberté fondée sur les lois divines et humaines; des seules doctrines politiques qui, avec l'imprimerie et la prodigieuse diffusion des lumières qu'elle a répandue, puissent régir les sociétés civilisées, au 19e. siècle. Ce serait donc bien vainement que les ministres réunis de tous les cabinets du continent essayeraient d'imposer des bornes à un développement devenu nécessaire au besoin des temps. L'impulsion est donnée, elle entraînera tout ce qui s'opposera à elle; dans l'heureuse impossibilité où ils sont de la vaincre, la sagesse des cabinets serait

de la diriger dans des voies régulières ; mais l'arrêter ! la suspendre même ! est hors du pouvoir de l'homme !... Elle s'irriterait de tous les obstacles, et semblable à une lave dévorante, elle porterait partout l'incendie au lieu des lumières, et mettrait les révolutions à la place des améliorations. Cette pensée, empreinte dans tous les ouvrages, dans tous les discours de Benjamin Constant, devait trouver ici sa place, et nos lecteurs se sont déjà rendus compte sans doute des motifs qui nous ont porté à donner autant d'étendue à un article qui en même temps qu'il est l'historique d'un des hommes les plus remarquables du siècle par la profondeur de ses connaissances en économie politique et l'étendue de ses travaux, peut être encore considéré comme servant à caractériser toute une époque.

CONSTANT DE REBECQUE (Jean Victor, baron) cousin du précédent (Benjamin Constant-Rebecque) général major au service des Pays-Bas, à l'époque de la bataille de Waterloo, où finit l'article que nous lui avons consacré, dans la *Galerie historique des contemporains*, a été nommé depuis lieutenant-général et commandant de la troisième division militaire à Gand, d'où il fut rappelé en 1826, par un arrêté royal du 27 mai, qui le nomma surintendant de l'éducation des princes royaux, fils du prince d'Orange, et qui statua en même temps qu'en cette qualité il serait grand-officier de la maison du roi. M. de Constant dont nous ne sommes point appelés à juger ici toutes les opinions politiques, est un homme d'un noble caractère, d'un jugement sain et d'une grande modération. Il a publié en 1819 ou 1820 sur la campagne de l'Autriche contre le roi de Naples Joachim un ouvrage d'un grand intérêt, écrit avec beaucoup de bonne foi et toute l'impartialité que lui permettait sa position, et où il a bien voulu s'appuyer souvent de notre propre témoignage sur les événemens politiques de Naples, en 1815, extrait de l'ouvrage intitulé : *Considération sur les affaires de Naples, depuis le second rétablissement de la maison de Bourbon sur le trône de France*, publié par nous à Bruxelles, à la fin de 1817.

CONSTANTIN-PAULOVITZ, grand duc de Russie, vice-roi de Pologne, etc. etc., et que le principe de la *légitimité* appelait à la succession de son frère l'empereur Alexandre, a été écarté du trône où est monté son frère puîné le grand duc Nicolas. C'est une opinion générale et qui a jeté de profondes racines, que ce prince a été contraint par la volonté du défunt empereur, de faire abdication de ses droits, mais toutes les pièces officielles, qui ont été publiées au sujet de cette abdication s'étant accordées à démontrer que l'empereur Alexandre ne croyant point au grand duc Constantin la capacité nécessaire pour gouverner, et le grand duc Constantin reconnaissant de son côté, sans doute par un excès de déférence pour la volonté d'Alexandre, qu'il manquait en effet de cette capacité, nous nous garderons bien d'énoncer sur cette affaire, une opinion différente de celle que les documens officiels nous donnent comme la seule véritable, nous permettant toutefois d'observer que, dans cette circonstance, le grand duc Constantin qui passe pour avoir des passions très-violentes, semblerait avoir fait, il y a deux ans et au moment de la mort de son frère Alexandre, une abnégation totale du caractère qui lui est généralement attribué, par le sacrifice de ses droits à un simple désir de ce prince. Nous n'approfondirons pas une matière aussi délicate; nous ne remettrons pas maintenant en question ce qui a été débattu tant de fois; nous ne relèverons pas toutes les invraisemblances qui ont été officiellement publiées par les gazettes de St.-Pétersbourg et de l'Allemagne et qui sans doute n'ont échappé à aucun de nos lecteurs, nous examinerons encore moins si ce n'est pas au nom, dans l'intérêt et par la volonté de la diplomatie européenne que Nicolas occupe le trône de Russie, et si la crainte de voir réaliser les vastes projets de Catherine sur l'Orient par un prince du nom de Constantin, n'est pas la cause véritable et immédiate qui a fait intervertir l'ordre d'une *légitimité*, dont le principe doit être, à tant de titres, si cher à tous les rois. La raison publique est assez éclairée sur ce point pour n'avoir par besoin de lumières nouvelles, qu'il serait d'ailleurs peu sûr de répandre. Ce qui est malheureusement trop vrai, c'est que l'avénement de Nicolas au trône a été marqué par une épouvantable catastrophe, le deuil de plusieurs des plus grandes maisons de la Russie, l'anéantissement du peuple héroïque dont elle professe les croyances religieuses, et peut-

être par la ruine plus ou moins prochaine de l'indépendance nationale. Nous ne parlerons point du pas rétrogade que la Russie a fait, depuis six mois, dans la voie de la civilisation, et de l'immense distance qui la sépare, en août 1826, du point de gloire et d'influence européenne où elle était parvenue à la fin de 1825. L'histoire s'expliquera à cet égard, avec plus de franchise et surtout moins de danger que nous ne pourrions le faire aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, il nous semble que, dans un tel état de choses, Constantin doit peu regretter un trône que son frère a payé si cher.

COPONS Y NAVIA (Francisco), lieutenant-général, est né en Catalogne où il a combattu vaillamment pendant la guerre de la première invasion, pour la liberté de son pays. Chargé en 1814, par les cortès, d'aller recevoir le roi à la frontière, et de présenter à son acceptation la constitution de Cadix, il remplit cette mission avec courage et fidélité; et même en désapprouvant sa démarche, Ferdinand lui conserva assez de bienveillance pour exciter la jalousie des courtisans. Gouverneur de Barcelone en 1819, il fut, après 1820, nommé chef politique de la province de Madrid, et n'occupa que peu de temps cet emploi qu'il avait exercé néanmoins avec un esprit de conciliation et de sagesse qui n'a pas désarmé ses ennemis redevenus puissans. Il a subi un jugement militaire depuis le rétablissement du pouvoir absolu, et ses amis ont dû craindre, même pour sa vie, en le voyant livré aux juges bourreaux qui assassinaient journellement les meilleurs citoyens. Son nom n'est plus prononcé dans les affaires d'Espagne, et cette heureuse obscurité conservera peut-être à son pays un brave guerrier et un honorable citoyen.

CORBIÈRE (Jacques-Guillaume-Joseph-Pierre, comte) avocat à Rennes et membre de la chambre des députés depuis 1815, a été nommé ministre de l'intérieur, le 14 décembre 1821, et a pris possession du portefeuille de ce département le même jour que M. de Villèle recevait celui des finances, et M. Peyronnet, celui de la justice. Si, dans la liste du triumvirat ministériel, M. Corbière occupe le premier rang, c'est à l'ordre alphabétique seul qu'il doit cet avantage, et non à une supériorité quelconque sur ses collègues, en aménité de mœurs, en grâce de l'esprit, en élégance des manières, et surtout (l'auteur de cet article doit en convenir plus que personne) en bienveillance d'accueil, qualités dont M. de Corbière fait fort peu de cas, dont il se montre en tout fort avare avec ceux que leur malheureuse destinée a condamné à entretenir avec lui des rapports habituels ou même passagers; mais qui, après tout, et M. de Corbière en est la preuve vivante, ne sont pas indispensables à un ministre pour se maintenir dans un poste dont l'opinion publique l'a destitué depuis long-temps. Toutefois comme l'on pourrait penser que, dans M. le comte de Corbière, l'absence des qualités brillantes peut supposer la présence des qualités solides, il est de notre devoir de détromper, à cet égard, le public, que nôtre silence pourrait abuser; d'affirmer qu'il n'y a point de compensation; et que la rusticité de l'homme, dans ce personnage, s'allie merveilleusement avec l'ignorance du ministre. Il serait également impossible de trouver dans la double carrière parlementaire et ministérielle de M. de Corbière, une seule proposition, un seul vote, un seul acte qui n'ayent eu pour but avoué ou secret, la destruction d'une institution utile, le sacrifice d'une liberté publique, ou le rétablissement d'un abus. Si c'est là une manière de servir la monarchie constitutionnelle, nous avouons qu'elle est au dessus de notre intelligence, et que nous saurions d'autant moins la comprendre, qu'elle est en opposition directe avec les sentimens généreux et connus du prince Auguste qui a fait asseoir avec lui, l'humanité sur les marches du trône. L'Europe n'ignore pas quelle lutte indécente M. Corbière a osé élever entre ce prince et lui dans une circonstance encore récente où il s'agissait de l'un des plus chers intérêts de l'humanité. Cette fois encore l'opinion publique, cette reine du monde, contre laquelle M. Corbière conspire sans cesse, mais qu'il ne détrônera pas, a fait justice de la dureté opiniâtre de l'avocat breton, et en proclamant sa reconnaissance pour le prince ami des hommes, elle a frappé de son indignation et flétri de son mépris l'insolent ministre (1). On a annoncé, plusieurs fois, le

(1) Les journaux français ont rendu compte de

renvoi de M. Corbière, mais ce jour de triomphe pour l'humanité, les arts, le commerce et l'industrie, paraît encore ajourné, et rien n'annonce qu'il soit prochain ; les triumvirs ministériels doivent régner ou tomber ensemble. Quel ambitieux, ennemi de son repos, pourrait se résoudre à accepter l'héritage et la responsabilité de tant d'actes honteux ou pervers, que le jour de la publicité a frappés d'un opprobre ineffaçable. M. de Villèle, si profondément ignorant des intérêts de la France, mais si bien éclairé sur les siens, a senti depuis long-temps que consentir au renvoi de MM. Corbière et Peyronnet, serait concentrer sur lui seul tout ce qui s'atche de haine et de mépris au nom de ses deux collègues, et ce ne sont pas des fautes de ce genre qui échappent au président du conseil. A moins d'événemens extraordinaires et imprévus, la France peut donc espérer être gouvernée, long-temps encore, par l'administration paternelle, honorable et habile de MM. Corbière, Villèle et Peyronnet. Nous en demandons pardon à nos lecteurs, mais en avançant dans la composition de cet article, dont le premier but n'avait été que de jeter quelques ridicules de plus sur un personnage qui paraît décidé à les réunir tous, nous avons été gagnés insensiblement par la puissance des souvenirs, et notre travail changeant peu à peu d'objet, nous avons fini par ne voir le personnage dont il s'agit que sous les couleurs les plus sombres, en nous rappelant que son administration étroite, mesquine, ignorante, en état d'hostilité avec tout ce qu'il y a de généreux, d'honorable et d'utile, a déjà causé à la France des maux irréparables. C'est donc sous ce dernier point de vue que nous livrons ce nom funeste au jugement de nos contemporains et de l'histoire.

CORBINEAU (Jean-Baptiste-Juvénal, baron), lieutenant-général distingué de l'ancienne armée, et aide-de-camp de Napoléon, est vivant et en retraite.

CORCELLES (Claude Labarre Tireny de), ancien membre de la chambre des députés, où il siégeait à gauche, est vivant, et sans fonctions. Le dévouement de ce député à la cause populaire est d'autant plus honorable, qu'une partie de sa famille a péri pendant la terreur révolutionnaire ; que deux de ses maisons situées dans le plus beau quartier de Lyon ont été démolies, et que la plus grande partie de ses biens a été confisquée et vendue.

CORNET (le comte), pair de France, est vivant. Nous ne pouvons en rien dire de plus.

CORNET D'INCOURT (Charles-Nicolas), ancien négociant à Amiens, député à la chambre, par le département de la Somme, et l'un des membres les plus ardens du côté droit, dans les dernières sessions, est maintenant conseiller d'état, directeur-général des contributions directes, et secrétaire général des finances. Voilà beaucoup plus de titres qu'il n'en faut pour être un ministériel parfait; aussi M. Cornet d'Incourt qui parlait beaucoup, ne parle-t-il plus.

CORNUDET DES CHOMETTES (Joseph, comte) pair de France, a constamment professé des principes constitutionnels.

CORNWALLIS (William), amiral anglais distingué, en retraite, depuis la paix d'Amiens (25 mars 1802).

COSTA (Isaac da), poète et auteur hollandais, né à Amsterdam, en 1796, de parens israélites, qui l'envoyèrent à l'université de Leyde pour y faire ses études en philosophie et en droit. Il s'y appliqua avec zèle, et cultiva en même temps la poésie nationale, sous les auspices du prince des poètes hollandais, M. Bilderdyk, qui lui accorda son amitié. Avec les leçons de poésie, cet homme distingué communiqua encore au jeune Da Costa ses idées sur l'histoire, la philosophie et la théologie, qui eurent pour résultat de convertir à la foi chrétienne et à la religion réformée l'étudiant israélite et de faire éclore quelques brochures de sa composition, dans lesquelles on remarque avec peine les mêmes opinions paradoxales et extravagantes, dont sont remplis les écrits récens de M. Bilderdyk, fruits de sa vieillesse, et sous ce rapport seul, peut-être, excusables dans ce grand homme, comme on excuse Voltaire d'avoir fait, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, la tragédie d'Irène, production oubliée aujourd'hui, mais dont la faiblesse

---

l'accueil indécent et grossier fait par M. Corbière à l'estimable M. Appert, auteur du journal des prisons, que M. le Dauphin honore de toute sa confiance et qui s'en montre si digne par ses efforts philantropiques et son noble désintéressement. Une véritable persécution est le prix du dévouement de cet honorable citoyen.

n'a pu ternir l'éclat de Mahomet, de Mérope et de Zaire, tragédies du même auteur, composées dans la force de son âge. M. Da Costa reçut ses grades en philosophie et en droit à l'université susdit, en soutenant publiquement des thèses. Comme poète, il occupe, sans doute, une place très-honorable parmi les favoris des muses dans son pays. Ses vers ont de l'énergie, de la verve et décèlent partout l'école à laquelle il a été instruit, la meilleure de la Hollande pour la poésie nationale. Voici les titres de ses principales compositions poétiques : 1°. *Les Perses*, tragédie d'après celle d'Eschyle, 1815, 2° *Alphonse* I, tragédie, 1816, 3° *Prometheus*, 1820 ; 4° *Poésies*, 1821 et 22, 2 vol, in 8°. ; 5° *Dichterlijk Krijgsmuzijk* 1826 ; 6°. *God met ons*, *Hymne* 1826. Quant à ses écrits en prose, il publia en 1823, une brochure d'environ 100 pages, in-8°. intitulée : *Considérations sur l'esprit du siècle* (*Bezwaren tegen den geest der eeuw*) : dans cet opuscule il s'attache à combattre l'opinion généralement reçue de la supériorité du siècle actuel sur les siècles passés. Il s'y montre un partisan zélé des institutions et doctrines du vieux temps, où l'on ne ne connaissait ni l'inoculation de la petite vérole, ni la vaccine, ni l'enseignement mutuel, *fléaux* de l'époque actuelle. Parmi une foule d'opinions absurdes, débités par ce jeune homme de 27 ans, avec un ton de suffisance qui fait vraiment pitié, on a surtout été frappé de celle qu'il a émise sur le serment prêté par un roi constitutionel. M. Da Costa soutient très-sérieusement (p. 59) que le prince n'est pas lié par le serment qu'il a fait sur la constitution de l'état, et qu'il peut le rompre lorsqu'il juge en conscience que cela est nécessaire pour le maintien de son autorité comme père, de sa dignité comme roi, et de son devoir comme lieutenant de Dieu dans le gouvernement temporel de ses peuples. On n'aura pas de peine à croire que les journaux du pays se sont élevés avec force contre cette hérésie politique, et que plusieurs brochures ont été publiées pour combattre non-seulement l'opinion scandaleuse que nous venons de citer, mais aussi les autres erreurs nombreuses contenues dans ce petit livre. Parmi la foule de ces brochures on distingue celle qui a été imprimée à Leyde et mise en vente par les libraires Thyssens et fils en 1823, sans nom d'auteur, (mais qui est de M. d'Engelbronner, avocat, connu par d'autres ouvrages recommandables). Celle de M. Roemer, pasteur protestant à Leyde, publiée la même année, et dans la même ville, est écrite avec beaucoup de chaleur et de logique. Tous ces écrits d'un mérite différent ont engagé M. Bilderdyk à prendre la défense des opinions de son disciple chéri, et il s'en chargea dans une brochure, intitulée *Eclaircissemens des considérations sur l'esprit du siècle, par M. J. Da Costa.* Nous renvoyons à l'article *Bilderdijk* pour ce qui concerne cette singulière production, qui au commencement de 1824 a trouvé en M. Swaan, recteur des écoles latines à Hoorn, un adversaire redoutable ; en la refutant avec beaucoup de talent, il ne craint pas de qualifier d'*impie* le système de MM. Bilderdyk et Da Costa, et il en fait d'ailleurs justice, comme il le mérite. Quant aux journaux littéraires de la Hollande, tels que le *Vaderlandsche letteroefeningen*, le *Recensent* et autres, ils ne sont pas non plus restés en arrière pour blâmer, dans leurs comptes rendus, les erreurs et les extravagances contenues dans les écrits de ces détracteurs des progrès et des lumières du siècle, et pour prodiguer des éloges mérités aux auteurs des opuscules qui ont combattu ces opinions anti-sociales. La gazette d'Arnhem s'est fait remarquer parmi les journaux par la véhémence avec laquelle elle a attaqué les chevaliers de l'éteignoir, ainsi que par le ridicule qu'elle a jeté sur eux. On a encore de M. Da-Costa les ouvrages suivans en prose, *De Saduceërs*, 1824 ; *Inlichtingen omtrent het karacter van Prins Maurits van Nassau*, 1824-1825 ; *Geestelijke wapenkreet* 1825.

COSTAZ (Louis), tribun sous le gouvernement consulaire, conseiller d'état sous la restauration, et savant distingué à toutes les époques, vit retiré à la campagne.

COURIER (Paul Louis,) et non Jean Guillaume, comme l'ont imprimé les biographies de Bruxelles et de Paris, était ancien officier d'artillerie légère et vivant retiré, depuis plusieurs années, dans une maison de campagne appelée la Chavonière, voisine de Tours, département de l'Indre, lorsqu'étant sorti de sa maison le 10 avril 1825, à onze heures du matin, pour se rendre dans le bois de Las-

cé, attenant à ses propriétés, il y fut assassiné d'un coup de fusil tiré à bout portant, et chargé de trois lingots. Les gens de la maison après l'avoir attendu jusqu'au soir, firent, dès le lendemain, des recherches dans les bois voisins de son habitation, et y trouvèrent le corps de l'infortuné Courier. Des bruits divers coururent sur cette mort dont plusieurs individus, et particulièrement un nommé Pierre Dubois, charretier de M. Courier, furent soupçonnés; mais celui-ci ayant donné la preuve d'un *alibi*, dont le juge instructeur se montra satisfait, un nommé Louis Frémont fut arrêté comme celui sur lequel pesaient le plus de charges. Mis en jugement le 31 août 1825, cet homme a été acquitté, et il paraît en effet qu'il n'était point coupable. A défaut de preuves juridiques, l'opinion a signalé comme auteurs de l'assassinat deux personnages désignés plusieurs fois dans les débats, et contre lesquels s'élévaient de terribles antécédens. La dame Courier, obligée de donner des explications sur des circonstances particulières qui lui étaient communes avec le charretier Pierre Dubois, n'a satisfait personne par ses réponses, et le ministère public, en renonçant à soutenir l'accusation contre Frémont, a donné assez à connaître que ses soupçons portaient sur d'autres coupables..... M. Courier était un homme d'un esprit très-distingué, d'un talent très original, et d'un caractère qui, franc et indépendant jusqu'à l'excès, n'était pas exempt de bizarrerie. Ses brochures où respire l'amour le plus vif de la liberté constitutionnelle, sont remarquables par l'union des idées les plus piquantes et des aperçus les plus neufs, à un style serré, concis, exempt d'affectation et de néologisme; il était sur le point de quitter la campagne, où un spectacle humiliant pour un époux, blessait sans cesse ses regards, pour venir se fixer à Paris et y soigner l'impression des nouveaux opuscules auxquels il mettait en ce moment la dernière main, lorsqu'il a été victime d'un atroce guet-à-pens, médité depuis long-temps sans doute, mais dont il paraît évident que la scène du 10 avril au matin, a hâté l'exécution. Au reste, le procureur-général ayant annoncé que le ministère public ne cesserait pas ses investigations, pour parvenir à la connaissance de la vérité, il faut espérer qu'un crime commis à la clarté du jour ne sera pas couvert d'un voile éternel, et que la justice atteindra enfin les vrais coupables. Cet article est écrit depuis huit mois, et la justice n'a encore rien découvert ou du moins rien publié sur l'assassinat de Paul Courrier. Trop de bruits odieux ont couru à cet égard, pour que nous croyions devoir les rapporter. Le silence des magistrats doit néanmoins paraître inconcevable, dans un affaire aussi grave, et où il s'agissait de la vie d'un excellent citoyen; mais ne serait-ce pas ce titre même qui aurait assuré l'impunité à ses assassins en diminuant l'intérêt que devaient porter à la cause des magistrats différant avec lui d'opinions politiques? Nous n'oserions l'affirmer sans doute; mais combien de circonstances se réunissent pour rendre ces soupçons vraisemblables.

COURTIN (N.), procureur du roi au baillage d'Orbec avant la révolution, et depuis, avocat, militaire, avocat général, et préfet de police de Paris, s'est montré éminemment français dans l'exercise de toutes ces fonctions. Exilé en 1815, et rappelé en 1819, il a conçu et exécuté avec succès, l'idée d'une encyclopédie moderne, à laquelle les personnages les plus distingués de la France attachent leur nom. Cet ouvrage, dont la réputation s'accroît de jour en jour, est déjà répandu en Europe, et ne tardera pas à se trouver dans toutes les bibliothèques. M. Courtin poursuit son entreprise avec un zèle infatigable, et vient de se mettre à la tête d'un nouveau journal littéraire intitulé *le Frondeur*, où l'on a déjà rencontré quelques articles très-piquans et particulièrement un portrait du premier ministre français d'une ressemblance tellement frappante, qu'il est peu probable que le véridique auteur ait jamais à se louer des largesses de cette excellence. Ce journal n'existe plus.

COURVOISIER (Jean-Joseph-Antoine), procureur-général près la cour royale du Rhône, a cessé, lors des épurations ministérielles de 1822-25, de faire partie de la chambre des députés. M. Courvoisier est un homme de bien et de talent, qui, quelquefois même ne manque pas de courage. On pourrait trouver quelque chose d'étrange à ce que le ministère qui ne se croit pas assez sûr de lui pour en faire un député, lui accorde cependant assez de confiance pour le maintenir dans son

poste de procureur-général ; mais ce serait trop exiger du ministère et particulièrement du garde-des-sceaux, Peyronnet, que d'attendre qu'ils se montrent conséquens avec eux mêmes.

COUTARD (Louis François), lieutenant général, est vivant et commande la 1re division militaire (Paris).

CRAS (Henri Constantin), l'un des publicistes, jurisconsultes et littérateurs les plus distingués de la Hollande, dont la réputation honorable s'est étendue au-delà des bornes de sa patrie, mérite sans doute, que nous remplissions ici les lacunes de l'article qui lui a été consacré dans la *Galerie historique des Contemporains*. Dans cet ouvrage on n'a cité que quelques écrits publiés par M. Cras, cependant ce qui a été dit de ce savant et respectable écrivain pouvait suffire pour convaincre tout homme qui sait lire, que si jamais auteur était digne de figurer dans une biographie des célèbres contemporains, M. Cras méritait certainement bien cette distinction, lui, qui a composé des ouvrages, écrits en latin avec une élégance et une pureté peu communes aujourd'hui; lui, dont les mémoires envoyés aux concours ouverts par des sociétés savantes tant dans sa patrie qu'à l'étranger, ont été couronnés par elles, et sont connus en Europe de tous ceux qui entendent la langue de Cicéron, dans laquelle ils sont écrits. Malgré tous ces titres à la gloire, le croirait-on, la *Biographie* de Paris, qui a copié tant d'articles bien moins importans de la *Galerie historique*, n'a pas daigné consacrer une seule ligne au célèbre professeur d'Amsterdam, dont il s'agit, ce qui prouve au moins que la Biographie de Paris n'a pas rendu inutile celle de Bruxelles. Pour en revenir à M. Cras, nous ajoutons ici la liste de ses écrits, dont il n'a pas été fait mention dans notre article primitif dans la *Galerie historique*; voici leurs titres : *Disputatio qua demonstratur nullum in Ethica christiana præceptum esse, quo et singuli cives in commodis suis sequendis et principes in republica secundum politices regulas administranda impediantur*. Ce mémoire qui a pour objet de « prouver qu'il n'y » a dans la morale chrétienne point de » précepte qui empêche l'homme privé » d'avoir soin de ses intérêts, ni les gou- » vernemens de régner d'après les règles » de la politique ; » ce mémoire, disons-nous, remporta le prix, en 1781, au concours ouvert par les directeurs du legs de M. Stolp, et fut publié, l'année suivante, dans les œuvres couronnés par lesdits directeurs. — 2°. *Disputatio de principiis doctrinæ morum*, mémoire couronné en 1793 par la société hollandaise des arts et des sciences à Harlem, et inséré dans ses œuvres, dans les deux langues, latine et hollandaise. Ce savant traité a été aussi publié séparément dans les deux langues à Harlem et à Amsterdam, in 8°. ; — 3°. *Memoria Diderici Adriani Walraveni, orientalium linguarum et antiquitatis professoris in Athenæo illustri Amstelladamensium, oratione funebri celebrata anno* 1804. Cette oraison funèbre en l'honneur du professeur Walraven a été traduite en hollandais. — 4°. *Epistola H. C. Cras ad Hier. De Bosch, academiæ Leidencis curatorem data IV kal. junii* 1810. Cette lettre de M. Cras à M. De Bosch n'a été imprimée qu'en 1812 ; elle n'a pas été mise en vente, mais elle a été seulement distribuée aux amis de M. De Bosch, après la mort de ce savant helléniste ; — 5°. *Notice sur la vie et les écrits d'Elie Luzac, par M. H. C. Cras, professeur de droit à Amsterdam, dans le Magasin encyclopédique* de Millin. Paris 1813 ; — 6° *Disputatio pro linguæ latinæ inter eruditos usu, ad viros doctissimos in instituti regii tertia classe ad artium doctrinarumque studia tuenda ac splendorem amplificandum creatos, A. D.* 22 *martii* 1813. Cette dissertation en faveur de l'usage du latin parmi les savans est imprimée dans le premier volume des mémoires latins de l'Institut royal des Pays-Bas, troisième classe, en 1818 ; — 7°. *Commentatio de novis quorumdam eruditorum opinionibus quod attinet ad locum de jurejurando, a. d.* 2 *octobris* 1815 ; se trouve dans le même volume : — 8°. *Elogium Johannis Meermanni jurisconsulti, natalium splendore artium doctrinarumque scientia atque honorum amplitudine clari. Hagæ et Amstel.* 1817, in 8°. avec le portrait de M. Meerman. Cet éloge d'un homme de bien, d'un citoyen estimable, d'un administrateur éclairé et d'un littérateur distingué est entièrement digne des vertus et des qualités de celui qui en est l'objet. Il a été imprimé aux frais de Mme. Meerman qui en a envoyé

des exemplaires aux savans de tous les pays que son époux avait visités, et avec lesquels il avait eu des rapports, soit d'amitié ou autres quelconques. Mme. Meerman en envoya même, chose assez plaisante, à M. de Stassart, ancien préfet de Napoléon à La Haye, qui y est peint avec les couleurs les plus noires.—Cras est mort à Amsterdam le 5 avril 1820, âgé de 81 ans. Sa mémoire a été honoré par des discours funèbres prononcés sur sa tombe lors de son enterrement par MM. les professeurs Van Lennep et Kemper. En 1822 ce dernier publia en 2 vol. in-8o *les Discours et Traités posthumes* de Cras, qui l'avait nommé son exécuteur testamentaire. M. Kemper fit précéder cette publication d'une notice biographique et d'un portrait ressemblant de son digne maître.

CRASSOUS (N.) ex-membre de la convention, lequel n'ayant pris séance dans cette assemblée qu'après le jugement de Louis XVI, n'a conséquemment point émis de vote dans cette affaire. Il a quitté il y a quelques années Bruxelles, où il avait établi sa résidence et où il exerçait avec distinction la profession d'avocat, pour se réunir à sa famille, établie en France, dans les environs de Paris.

CUESTA (D. N.) né à..... fut en 1820 député par la province des Asturies à la session de cette année. C'est un théoricien d'une science profonde, et d'une mémoire prodigieuse, mais qui n'applique à propos ni l'une ni l'autre de ces qualités dont la nature a été prodigue à son égard. Redoutable quand il est attaqué, son éloquence est ordinairement pesante, dogmatique, incohérente, mêlée d'images bizarres et de bigarrures choquantes. Sa place n'est point dans une assemblée politique où, trente ans d'expérience nous ont prouvé qu'il n'y a d'éloquence politique vraiment agissante sur les esprits, que celle qui est forte de choses, positive, exempte de surabondance d'images, et qui vise à convaincre plus qu'à étonner. Les effets de la surprise sont de peu de durée; on est bientôt en garde contre eux, et l'orateur devenu suspect a déjà perdu tout crédit.

CUGNET DE MONTARLOT (N.), ancien officier français fort brave, et depuis écrivain médiocre, a été impliqué en France depuis le rétablissement des Bourbons dans quelques projets follement conçus, et qu'il prétendait diriger en qualité de petit-fils du soleil. Cet homme, plus insensé que coupable, fut forcé de s'expatrier à la suite des condamnations judiciaires prononcées contre lui pour délits de la presse, et se rendit en Espagne. Compromis, dans quelques mouvemens politiques de ce pays, sa tête ardente l'avait déjà rendu suspect au gouvernement constitutionel. S'étant jeté, depuis le rétablissement du pouvoir absolu, dans le parti espagnol qui s'était emparé de Tariffa, il a été fait prisonnier dans cette place et fusillé à Alméria le 24 août 1824.

CURÉE (Jean-François), comte de Bédissière, ancien tribun, et celui qui, le premier, demanda que Napoléon Bonaparte fut proclamé empereur, est mort, il y a quelques années dans ses propriétés situées en Languedoc, où il s'était retiré depuis la restauration de 1814.

CURIAL (Philibert-Jean-Baptiste-Joseph), comte, pair de France et lieutenant-général est inspecteur-général d'infanterie et premier chambellan maître de la garde-robe. C'est à ce dernier titre, qu'accompagnant le roi Charles X, qui se rendait à Reims pour s'y faire sacrer, le comte Curial placé dans une voiture de suite dont les six chevaux s'emportèrent, reçut des blessures graves, et qui donnèrent pendant quelques jours des inquiétudes pour sa vie, mais dont il est parfaitement rétabli. Il eût été fâcheux pour un lieutenant-général qui a fait la guerre avec distinction, de mourir dans le paisible exercice des fonctions de maître de la garde-robe.

CUVIER (le baron George-Léopold-Chrétien-Fréderic-Dagobert), ce savant infatigable poursuit ses travaux scientifiques et on a publié séparément l'année dernière (1825) le *Discours sur les révolutions du Globe* qui sert d'introduction à son grand ouvrage sur les ossemens fossiles, et dans lequel se trouve développé son système de géologie qui a particulièrement fixé l'attention des naturalistes philosophes. Il est à croire qu'un jour ou l'autre quelque ouvrage nouveau et important ajoutera encore à la renommée de ce digne successeur de Buffon. Il a rendu à son illustre maître un hommage bien senti dans une notice intéressante qui est en tête d'une édition récente et très-correcte des œuvres du

prince des naturalistes, publiée par le libraire Tarlier, à Douai, 1822, 12 vol. in 8°. M. Cuvier paraît avoir bien entendu les intérêts de sa gloire en abandonnant la carrière épineuse de la politique où il s'était montré en se plaçant imprudemment sur un terrain glissant. Les faux pas qu'il y a fait auraient dû suffire à un esprit naturellement droit pour l'en dégoûter; aussi n'est-il que rarement question de lui dans les opérations ministérielles. Puisse-t-il persévérer dans cette abnégation des affaires publiques; les palmes qui lui sont réservées n'en seront que plus pures.

CZARTORISKI (Adam-Casimir et Adam, princes) illustre famille polonaise.

CZERNICHEFF (le comte de), lieutenant-général au service de Russie et adjudant-général de l'empereur Alexandre, a été alternativement chargé de missions diplomatiques et militaires, il est vivant.

D.

DAENDELS (Herman-Guillaume) général hollandais et en dernier lieu gouverneur général des possessions des Pays-Bas à la côte de Guinée (Afrique), a rendu son nom célèbre comme général et comme gouverneur de l'île de Java et autres possessions hollandaises dans les Indes orientales. Mr. Van Alphen, membre de la chambre des États-Généraux, qui a séjourné longtemps aux Indes et dont le témoignage est par conséquent de quelque poids (voyez ce nom), dans le discours qu'il prononça à la séance de la seconde chambre, le 27 février 1826, et qui a été imprimé par ordre de cette chambre, s'exprime ainsi sur le gouvernement du général Daendels aux Indes. « Depuis 1808 jusqu'en 1811 le général Dandels régna en autocrate. L'exportation des denrées coloniales étant réduite à très peu de chose par la guerre et l'embargo des Américains, le général Daendels se créa des ressources en mettant la main sur les capitaux en dépôt, en levant des contributions forcées et en effectuant des ventes de domaines. Ce fut un interrègne de force, de violence et de stagnation, mais aussi de mesures dont les résultats ont été salutaires pour la colonie. » M. Daendels est mort en 1818 à la côté de Guinée. Ce ne fut qu'en 1822 que Mr. Poelman, lieutenant-colonel des vétérans, lui succéda.

DALBERG (Emeric Joseph, duc de), pair de France et l'un des membres du gouvernement provisoire de 1814, est vivant.

DALTON (Alexandre, comte), lieutenant général, inspecteur général d'infanterie, est vivant.

DAM VAN ISSELT, (E. W. Van) jeune poëte hollandais, a publié à Breda en 1824, un recueil de poésies nationales dans lesquelles il a fait preuve d'un talent poétique qui n'est pas commun et qui promet qu'un jour il sera compté parmi les poëtes distingués de son pays. Il est héraut d'armes du roi des Pays-Bas et demeure à la campagne, dans les environs de Thiel, ville de la Gueldre.

DAMAS (Etienne, duc de). rentré en France en 1814, est mort la même année à Paris.

DAMAS-CRUX (Etienne duc de) frère du précédent, actuellement lieutenant-général, aide-de-camp du duc d'Angoulême, est encore gouverneur de la deuxième division militaire. Il est brave, mais d'un génie étroit et si peu fait pour les hautes fonctions militaires, que Napoleon le jugeant peu à craindre, ordonna au général Grouchy de le laisser embarquer pour l'Espagne à l'époque des événemens du midi en 1815. C'est un chevalier des ordres du roi, fort honnête homme et d'une intégrité rare parmi les courtisans. Il est pair de France.

DAMAS (Claude Marie Gustave, comte de), adjudant-général, né à Mont-Brison, département de la Loire, le 26 décembre 1788, entra fort jeune dans la carière militaire. Volontaire dans la 54me demi-brigade lors de la campagne d'Italie, il avait à peine 17 ans lorsqu'il fut promu au grade de sous-lieutenant dans un régiment de dragons témoin, en divers circonstances, de sa bravoure et de ses talens. Il servit avec distinction dans les campagnes d'Allemagne, de Prusse et de Pologne. Mentionné honorablement plusieurs fois pour des actions brillantes, il

e tarda pas à s'attirer la bienveillance u grand capitaine, particulièrement dean Banavente où, à la tête de l'avantarde, il traversa à la nage la rivière de 'Elza sous le feu de l'armée anglaise, et oursuivit son arrière-garde avec tant l'impétuosité qu'il parvint à s'emparer l'une grande partie des bagages et de 'artillerie. Blessé dans cette affaire, après voir à lui seul sabré et fait prisonniers inq hussards hanovriens, il refusa de se dénettre de son commandement et continua à harceler l'armée du général John Moore qui se retirant en désordre sur la Corogne ne put se railler dans les positions de Villa-Franca et de Pont-Ferrada d'où l fut culbuté et forcé d'abandonner aux Français les trésors qu'il emmenait d'Espagne. Le jeune Damas, maître de ces trésors, ne ralentit point sa marche; aussi désintéressé que brave, il abandonna cette capture qui fut bientôt la proie des chefs et des soldats de l'armée, et continua à poursuivre l'ennemi jusques sous les murs de Lugo. Blessé encore dans cette occasion, il fut forcé de s'arrêter dans cette ville; mais à peine les premières douleurs apaisées, il rejoignit son corps dans les montagnes de St.-Jacques de Compostelle. Ce fut alors que le maréchal Soult, voulant utiliser les cavaliers démontés, en forma un corps qui ne tarda pas à devenir nombreux par le grand nombre de chevaux que perdaient chaque jour les régimens de toutes armes. Il n'était pas facile de commander une troupe ainsi composée, surtout à une époque où les privations et les fatigues d'une campagne aussi pénible avaient porté atteinte à la discipline. Il fallait un chef sévère, mais juste, et qui, ayant la confiance du soldat, put le soumettre à sa volonté. D'un commun accord ces troupes réunies demandèrent pour leur chef celui que déjà avaient désigné les généraux de l'armée; on espérait peu de chose d'un corps aussi diversement armé et équipé : on parlait d'en faire une réserve ; mais Gustave de Damas sollicita et obtint de marcher toujours à l'avant-garde. Bientôt les affaires de Chaves, de Montalegro, de Braga, de Guimarens, d'Oporto, de Penafiel, de Canaves, d'Amarante, de la Souza, de St. Maria de Cela, de la Puebla et autres où ce corps fut toujours le premier à l'attaque, et fut surnommé *légion infernale* par l'infanterie elle-même, lui firent une réputation méritée qu'il dut en partie aux connaissances ainsi qu'à l'intrépidité de son chef. A la suite de plusieurs blessures dangereuses, il se vit contraint de quitter l'armée et de rentrer en France où il fut admis à la retraite; mais après un an de repos, la blessure qui avait fait augurer qu'il resterait estropié ne lui ayant laissé qu'une légère incommodité, il sollicita de nouveau du service et fut se distinguer encore dans les désastreuses campagnes de Russie et de Leipsick. Envoyé en France pour présenter à l'impératrice Marie-Louise les drapeaux enlevés aux Bavarois à la sanglante affaire de Hanau, il attendit à Paris le retour de l'empereur qui, sur la présentation du major-général de l'armée, le délégua pour prendre le commandement des partisans, confondus si souvent avec les corps francs organisés dans plusieurs départements à l'époque de la première invasion des 17 armées alliées. — Arrivé dans Lyon, au moment où l'armée autrichienne s'était montrée aux portes de la ville, il se présenta avec ses pouvoirs, à M. le maréchal Augereau et à M. le sénateur Chaptal qui devaient le seconder, l'un en lui fournissant des troupes, le second en lui remettant les sommes d'argent nécessaires pour entrer en campagne. Le maréchal prétendit n'avoir pas de troupes disponibles, le commissaire extraordinaire point de fonds à sa disposition. Le danger était cependant imminent : il fallait au plutôt penser à repousser l'ennemi des portes de la ville, et prendre des positions avantageuses : Gustave de Damas abandonné à lui-même par ceux qui devaient le protéger, ne désespéra point du salut de la patrie ; aidé par M. de Bondy, préfet de Lyon, il parvint en six jours à réunir une centaine d'hommes, et c'est avec cette petite troupe et douze gendarmes qui lui furent accordés comme une grâce, qu'il se présenta à l'ennemi maître de la position de Belleville avec 500 hommes d'infanterie et 200 cavaliers des dragons de Latour. Après divers succès il se vit à la tête d'une légion de 3000 hommes avec lesquels il fit avantageusement pendant trois mois la guerre de partisans contre cinq divisions ennemies qu'il battit journellement. Les Autrichiens étonnés de tant d'activité et de tant d'audace de la part d'un corps si peu nombreux, ne pouvaient croire aux rapports de leurs espions. Forcés à de continuelles diver

sions, ils semblaient abandonner leur projet de conquête sur Lyon, et manifestaient hautement leurs craintes, soit dans leurs discours, soit par l'indécision de leurs manœuvres. Mais M. le maréchal Augereau ayant projeté de se jeter dans le Dauphiné, abandonna les belles positions de Lamonet; et Damas, coupé alors par deux divisions autrichiennes, se retira sur la Loire où il se maintint jusqu'à la paix. Son corps fut le dernier à déposer les armes, après 4 mois de combats journaliers sans avoir éprouvé un seul échec. Élève des Lassale, Colbert, Caulaincourt et Montbrun, généraux experts dans cette arme, nul doute que Gustave de Damas ne les eût dignement remplacés; mais, au retour du roi, victime d'une famille puissante, qui, après 25 ans d'exil n'a pas déposé sur les frontières de la France les antiques préjugés, faiblesse ordinaire des petits génies; en butte à la jalousie d'un personnage plus nul encore par lui-même qu'étranger au nom de Damas qu'il ne porte que par adoption; persécuté par les fausses et hypocrites insinuations de ce favori, pour lequel il était un obstacle à une espèce de réputation: dégoûté, en outre, par l'animosité d'un ministre haineux qui ne lui avait jamais pardonné d'avoir obtenu sans l'agrément de son ministère, des grades sur le champ de bataille, grades contestés depuis par ce ministre jaloux de tout ce qui se faisait aux armées sans sa participation, Gustave de Damas semble avoir abandonné la carrière des armes et vit fort retiré dans la Bourgogne, où il se livre à l'agriculture ainsi qu'aux beaux-arts. Membre correspondant de la société royale académique des sciences de Paris, il est auteur d'un roman estimé, ainsi que de plusieurs ouvrages classiques sur la stratégie militaire, sur les îles d'Hyères, et sur les connaissances des fleurs dont il fait une de ses plus douces occupations.

DAMAS (Charles duc de). Depuis l'époque à laquelle on a donné son article dans la *Galerie des Contemporains*, il s'est maintenu comme tous ceux de sa famille dans la faveur des princes. Il est du nombre de ces courtisans qui n'ont aucune volonté, aucune opinion, aucun caractère autre que le déraisonnement des anciens préjugés. On le dit auteur d'un ouvrage sur la révolution, mais on a de bonnes raisons de croire qu'il n'y a de lui que le nom.

DAMAS (le comte Roger de); il n'y a rien à ajouter à l'article qui le concerne dans la Galerie, si ce n'est qu'il est mort dans sa terre de Syrée en Champagne.

DAMAS (le comte Alexandre de), lieutenant-général des armées du roi, autrefois colonel d'un régiment d'infanterie (Auxerrois), passa à l'armée de Condé en qualité d'aide-de-camp de ce prince. En 1814, nommé gouverneur des côtes de l'Océan, il fut admis à la retraite sous le ministère du maréchal Gouvion-Saint-Cyr.

DAMAS (le baron Maxence de Cormaillon de), pair de France et lieutenant-général, est de la branche cadette de cette famille, fils de ce Damas Cormaillon, tué à Quiberon et qui avait été adopté par le marquis de Damas d'Anlezy. Rentré par la restauration au service de France, à la suite et en récompense de ses services en Russie, où il a commencé sa carrière militaire, il a reçu peu de temps après, le commandement de la huitième division (Marseille) où l'on assure l'avoir vu plusieurs fois, à l'exemple de François Ier. (1), faisant l'office d'enfant de chœur et de sacristain, servir la messe en uniforme d'officier-général; un fait semblable, s'il est vrai, et nous avons besoin d'en douter pour l'honneur de l'armée et de la diplomatie française, jetterait un ridicule ineffaçable sur ce général, que des opinions politiques qu'on lui connaît a déjà rendu l'objet de plaisanteries assez piquantes. Ce n'est point sous un tel jour et par l'exercice d'aussi minutieuses pratiques, que doivent se montrer les hommes revêtus des hauts emplois publics; tout doit être digne et grand dans leurs actes, parce que le peuple reporte sur le gouvernement l'opinion qu'il se forme d'eux. Il est pour les princes comme pour les ministres et les particuliers des momeries qui, sans rien ajouter au profond respect dû à la religion; respect qu'un gouvernement sage et libéral ne saurait trop répandre et trop fortifier, dégradent à

(1) On sait que ce prince qui sous plus d'un rapport mérite peu d'être imité, et qui est si fort au-dessous de la réputation que quelques historiens ont essayé de lui faire, servit à Bologne la messe du pape Léon X, qui par reconnaissance écrivait à la duchesse d'Angoulême, mère de ce prince « que son fils était un fort joli garçon....

tel point aux yeux des peuples ceux qui les pratiquent, que sur quelque haut piédestal que le hasard de la naissance, les événemens ou la faveur les élèvent ensuite, ils ne cessent plus d'être des objets d'ironie et de dérision. Pendant la guerre d'Espagne de 1823 le baron de Damas, commandait un corps français dans ce pays, et s'il n'y acquit qu'une gloire militaire médiocre, il s'y distingua du moins par l'humanité avec laquelle il conserva la vie aux Français trouvés dans les rangs espagnols, à la suite des affaires de Llers et de Llobera, et le courage avec lequel il a réclamé depuis l'effet de la capitulation qu'il avait accordée, et dont l'article 3 était conçu dans les termes suivans : « Tous les étrangers qui font partie des troupes constitutionnelles, seront traités, selon leurs grades, de la même manière que les autres prisonniers de l'armée constitutionnelle ; quant à ceux des étrangers qui sont français, le lieutenant-général s'engage à solliciter vivement leur grâce ; il espère l'obtenir. Llers, 7 heures du soir.

» Signé le baron de Damas ».

Quelque malheureux qu'ait été le résultat des sollicitations de M. de Damas, puisque les onze réfugiés français, presque tous officiers dans la légion étrangère au service d'Espagne, ont été condamnés à mort par des conseils de guerre, et que la cour de cassation a cru devoir rejeter leur pourvoi, l'histoire et l'humanité sauront d'autant plus de gré au général français des généreuses intentions qu'il a manifestées à l'égard de ces infortunés, qu'il est probable que, sans son intercession, la puissance royale n'eût pas commué en années de prison, bien longues, il est vrai, la peine capitale à laquelle la rigueur des lois militaires les avait condamnés. Rappelé en France, une ordonnance royale créa M. de Damas pair, et peu après il reçut le porte-feuille de la guerre, en remplacement du maréchal duc de Bellune (Victor), qui fut nommé ambassadeur à Vienne. M. de Damas remplit honorablement ces fonctions pendant près de dix mois, et refusa de se prêter à des exigences injustes. Le 14 août 1824, deux mois après que M. de Châteaubriand eut reçu d'une manière si brutale et si peu usitée sa démission du département des affaires étrangères, M. de Villèle, qui en avait pris l'intérim et l'eût sans doute gardé, si dès lors il se fut trouvé assez fort contre les haines puissantes auxquelles il était déjà en butte (voyez *Villèle*), ne trouvant plus personne qui voulut de ce porte-feuille qu'il jetait à la tête de tout le monde et qui ne pouvait plus être regardé que comme une branche des attributions du président du conseil, l'offrit à M. de Damas, qui l'accepta en échange de celui de la guerre auquel fut appelé M. de Clermont-Tonnère. Ce fut un spectacle assez curieux que de voir M. de Villèle, insulté naguère (séance du 29 juin 1824), de la manière la plus grave, par son collègue ministériel dont il avait reçu un démenti éclatant, au milieu de la chambre des députés, sur un fait matériel à propos duquel il avait interpellé M. de Damas, oublier tout-à-coup ses plus justes sujets de plainte, et tendre à celui-ci la main de la réconciliation, tandis que M. de Damas lui-même acceptait d'un homme qu'il venait d'humilier aux yeux de la France et de l'Europe, et pour lequel son estime était nécessairement fort suspecte, une haute marque de considération et de confiance. Toutefois, cette généreuse abnégation du ressentiment le plus légitime, de la part du président du conseil, ne pouvait étonner que ceux qui auraient ignoré la position de faveur personnelle du baron de Damas auprès de la maison de Bourbon, et n'auraient pas reconnu, dans M. de Villèle, la double qualité de gascon et de ministre. Celui-ci s'exécuta donc de fort bonne grâce, et la paix fut signée entre lui et M. de Damas qui, de son côté, consentit à n'être, dans le ministère, que l'instrument passif du système et des vues du président du conseil. La malignité du public, toujours attentif à saisir le côté ridicule des choses et des personnes, et qui avait bien jugé la position du nouveau ministre des affaires étrangères, ne resta pas oisive dans cette circonstance et ce ministre en reçut le nom de *ministre étranger aux affaires*, sobriquet spirituel et plaisant qui lui est resté et auquel celui des prédécesseurs de M. de Damas, pour lequel il avait été inventé, n'avait certainement pas un droit aussi incontestable que lui. Au reste, en nous plaisant à reconnaître que ce ministre est religieux, humain, honnête homme, nous ne dissimulerons pas que nous le croyons très accessible aux préventions de quelque nature qu'elles soient, et très-opiniâtre dans ces préventions. Il a surtout,

dit-on, la prétention ordinaire aux hommes vulgaires, et à laquelle échappent même si rarement les hommes supérieurs, de voir tout par ses yeux, et de ne céder à aucune influence. Il passe pour être convaincu de la meilleure foi du monde, que dans le cercle étroit des intrigues ministérielles, il reste indépendant de toutes les combinaisons dont il est le centre et probablement le jouet. Il est d'une politesse froide et recherchée et d'une réserve qu'on prendrait d'abord pour de la profondeur, mais que ceux qui croient le connaître prétendent n'être que l'effet du sentiment intime de son insuffisance. On affirme que sa capacité politique est tellement bornée qu'elle doit lui faire peu d'envieux. On pense, que russe la moitié de sa vie, c'est par une antipathie excusable et naturelle pour tout ce qui est français, que M. de Damas a placé dans son cabinet et mis dans sa confidence un allemand et surtout un suisse, chassé de son pays et renégat de sa religion. L'opinion publique met le baron de Damas au nombre de ces hommes d'état à courte vue, qui, pensant que la reconnaissance n'est point une vertu politique, et n'attachant aucun prix à l'inspirer et à la ressentir, croient qu'il n'y a rien de plus facile et qui constate mieux la force et la sagesse de l'administration, que de gouverner sans l'opinion et même contre l'opinion. Peu d'hommes d'état, assure-t-on, avec des idées plus fausses que M. de Damas sur la liberté de la presse, que nous chérissons autant que nous en détestons l'abus, ont une conviction plus profonde que l'existence de cette liberté toute seule, quelque renfermée qu'on la suppose dans les bornes constitutionnelles et légales, est pour les Etats une cause toujours active de révolutions et doit être graduellement détruite. Cette opinion est sévère et nous semble tellement absurde dans un homme public, qui, par position, est tenu à plus de circonspection, et particulièrement dans un homme du caractère de M. de Damas, qu'il nous paraît tout-à-fait impossible d'y ajouter foi. Quoi qu'il en soit, ce n'est point dans une notice biographique que doit s'établir une discussion semblable, bien qu'il ne fallut ni beaucoup de temps, ni beaucoup d'habileté pour réduire à leur juste valeur les sophismes diplomatiques que l'on attribue à M. de Damas. On assure que l'expérience et l'habitude des affaires ont donné à M. de Damas, des idées plus justes et surtout plus constitutionnelles. Nous le désirons et nous en informerons le public au prochain supplément.

DAMAS (François-Étienne), lieutenant-général et l'un des généraux de l'ancienne armée française, où il a fourni une carrière glorieuse. Il est maintenant en disponibilité.

DAMAS (le commandeur Charles de), capitaine de vaisseau, se distingua dans la guerre d'Amérique et dans plusieurs combats contre les turcs, étant au service de l'ordre de Malthe dont il était chevalier. Fait prisonnier par les Algériens, il fut rendu à la liberté sur la demande de l'empereur de Russie. Il a servi à l'armée de Condé dans le corps des chasseurs nobles. Il s'est trouvé à la capitulation de l'île de Malthe. Nommé sous l'empereur Napoléon, maire de la ville de Saint-Galmier, dans le Forez, il quitta ce poste en 1814 pour aller prendre le commandement d'un vaisseau; mais admis à la retraite sous le ministère du maréchal Saint-Cyr, il a été reprendre, dit-on, son premier emploi pacifique.

DAMBRAY (Charles), chancelier et pair de France. Sa conduite dans l'instruction des procès politiques qui ont été portés devant la chambre des pairs, a été marquée au coin de la plus exacte justice et de la plus noble impartialité.

DAMME (Pierre VAN), l'un des antiquaires célèbres de la Hollande, né à Gand en 1726. Étant fort jeune il se rendit à Amsterdam, s'y appliqua à la librairie et devint, par son mariage, propriétaire d'une imprimerie établie en cette ville. Son commerce littéraire lui procura de riches collections d'anciens manuscrits et d'éditions précieuses dont il se dessaisit ensuite en les faisant vendre à la Haye, en 1764 et 1769; ayant pris la résolution d'abandonner le négoce pour s'occuper exclusivement de l'archéologie dont jusque alors il avait fait son délassement dans ses momens de loisir, il parvint à se former une bibliothèque numismatique, l'une des plus complètes qui soient connues, et un cabinet de médailles, l'un des plus étendus de particuliers en Europe, illustré dans un poème de Le Francq Van Berckhey, cité dans l'Onomasticon de Saxe, tom. 8, page 446, ainsi que par plusieurs voyageurs, entr'autres par Biornstach,

tome 5, pages 424 et 429, et rendu célèbre par les travaux de Sestini, sur une médaille d'Erope III de cette collection, consignés au tome 5 de ses dissertations numismatiques. A son décès, arrivé le 13 janvier 1806, il en laissa la direction à M. Van Westreenen Van Tiellandt, qui en rédigea un catalogue raisonné, en deux volumes in-8°, publiés en 1807, pour servir de guide à la vente qui eut lieu l'année suivante et qui rapporta la somme considérable de fl. de Hollande 86,755-5. Les suites numismatiques en or, et celles des médailles grecques en argent et en bronze, presque en entier passèrent au musée royal, tandis qu'un très-grand nombre de médailles romaines en ces deux métaux, ainsi que la majeure partie de la bibliothèque numismatique, entrèrent dans les collections de M. Van Westreenen, que le défunt possesseur avait favorisé dans son testament, dans la vue expresse de lui faciliter ces acquisitions. M. Van Damme, sans avoir reçu dans sa jeunesse une éducation savante, réussit par ses études privées, à acquérir de vastes connaissances numismatiques dont la réputation lui procura la correspondance de plusieurs littérateurs distingués, tant nationaux qu'étrangers, et lui valut les titres honorables de directeur de l'académie littéraire de Zélande, ainsi que de membre des sociétés savantes de Gœttingue et de la haute Luzace. Il a enrichi le quatrième volume des mémoires de ladite académie d'une dissertation sur quelques médailles de son cabinet. Son portrait, tracé par le pinceau de M. H. Pothoven, a été gravé.

D'ANDRÉ (L. J. C.), ancien membre de l'assemblée constituante et, en dernier lieu, intendant-général des domaines de la couronne, est mort à Paris le 16 juillet 1825.

DANICAN (Auguste), qui commanda le 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795) les sections de Paris insurgées contre la convention nationale, vit en Angleterre depuis plusieurs années avec une pension du gouvernement britannique.

DANIELS (N.), a quitté le service du roi des Pays-Bas pour rentrer à celui du roi de Prusse, son premier souverain. Ce magistrat, dont la grande réputation égale l'intégrité et les profondes connaissances, exerce maintenant à Cologne, où il jouit de la confiance et de l'estime générales, de hautes fonctions judiciaires.

DARD (Henri Jean-Baptiste), avocat à Paris, est particulièrement connu par le zèle avec lequel il a embrassé la cause des émigrés. Ceux-ci ont ouvert une souscription pour donner à ce persévérant défenseur de leurs intérêts une preuve signalée de leur reconnaissance, et cette souscription a donné un produit qui a été consacré à l'acquisition d'un bien-fonds pour en jouir par lui à perpétuité.

DARU (Pierre-Antoine Bruno, comte), littérateur et homme d'état distingué, a joué un rôle important sous le gouvernement de Napoléon, et s'est placé par ses ouvrages, au premier rang des publicistes et des littérateurs.

DAUCHY (Edouard, comte), conseiller d'état sous Napoléon. Avant la révolution il était fabricant de tabac à Dunkerque. Il vit aujourd'hui dans la retraite.

DAUMENIL (Pierre, baron de), gouverneur du château de Vincennes en 1814 et 1815 pendant les mois d'avril, mai et juin. La bravoure avec laquelle il défendit ce château contre les troupes de la coalition, assure à ce brave militaire une place honorable dans l'histoire. Il est vivant.

DAUNOU (Pierre-Claude-François), ancien oratorien, membre de la convention, du conseil des 500 et du tribunat, a fait partie de la chambre des députés jusqu'à l'époque des épurations ministérielles de 1822. Homme d'état honorable, écrivain politique et littérateur distingué, M. Daunou fut l'un des hommes les plus remarquables de la révolution par ses principes, ses talens et sa conduite. Il est vivant, et en perdant sa place aux archives où son vaste savoir le rendait si nécessaire, il a conservé celle de professeur d'histoire au collége de France

DAVID (Jacques-Louis); ce peintre illustre dont les productions immortelles ont fondé une école nouvelle et dont on peut consulter l'article dans la Galerie historique des Contemporains, est mort à Bruxelles en 1826, laissant la réputation du plus grand peintre des temps modernes. Sa famille n'ayant pu obtenir du gouvernement français la faveur de rendre sa dépouille mortelle à la patrie qu'il a tant illustrée, la terre où il avait reçu l'hospitalité est devenue l'asyle de sa cendre proscrite. Un monument a été promis à sa mémoire : on l'attend encore. Au

moment où cet article était sous presse, ce monument a été élevé au cimetière de la porte de Louvain, où les restes de David ont été inhumés.

DAVOUST (Louis Nicolas) duc d'Auwerstadt, prince d'Eckmul, pair et maréchal de France, est mort à Paris le 4 juin 1823, à la suite d'une longue phthisie pulmonaire, il était âgé de 53 ans.

DEBELLE DE GACHETIERES (César-Alexandre, baron de), officier général très distingué de l'ancienne armée française, est vivant et en retraite.

DEBRY (Jean, baron), ancien membre de l'assemblée législative et ensuite de la convention nationale, puis ministre de France à Rastadt, est vivant et réside à Mons.

DECAEN (Charles-Mathieu-Isidore, comte), lieutenant-général, l'un des plus braves officiers de l'ancienne armée française, a cessé d'être porté sur la liste de disponibilité.

DECOULMIERS (Simon, abbé); ce digne ecclésiastique qui, dans ses fonctions d'administrateur-général de l'hospice de Charenton, s'était montré l'un des bienfaiteurs de l'humanité, a été enlevé aux malheureux que renfermait cet établissement, à la suite de la restauration de 1814. Nous ne savons s'il existe encore, mais son nom vivra toujours dans la mémoire des gens de bien qui l'ont connu.

DEFERMONT DES CHAPELIERES (Joseph, comte), ancien membre de la convention nationale, conseiller d'état sous l'empire et frappé par l'ordonnance du 24 juillet 1815, est rentré en France en 1819 et y vit dans la retraite.

DEFRANCE (Jean-Marie-Antoine, comte), lieutenant-général et très bon général de cavalerie de l'ancienne armée française. Il est en disponibilité.

DEGRAVE (N., marquis), ancien ministre de la guerre et pair de France, (voyez Grave) La biographie de Paris a fait un double emploi de ce nom aux lettres D. et G.

DEJEAN (Jean-François-Aimé, comte), pair de France et lieutenant général dans l'arme du génie, a montré dans les hautes fonctions administratives et judiciaires dont il a été revêtu sous le gouvernement impérial, une probité austère et de grands talens. Il est mort à Paris le 12 mai 1824.

DEJEAN (Pierre-François-Marie-Auguste, baron), fils du précédent, lieutenant-général de cavalerie, et héritier de la bravoure, des talens militaires et des nobles sentimens de son père, avait été exilé en 1815 et a été rappelé en 1819. Il est en disponibilité.

DELAAGE (Henri-Pierre), baron de Saint Cyr, maréchal-de-camp est en disponibilité.

DELABORDE (Henri-François, comte), lieutenant-général très distingué dans l'ancienne armée, est en retraite.

DELALOT (Charles), député du département de la Marne, à la chambre de 1820, a été avec M. de la Bourdonnaie, dans le cours de cette session, l'un des chefs les plus énergiques de l'opposition de droite et s'est montré, dans toutes les circonstances, l'un des plus violens adversaires des mesures ministérielles; il devait être et il a été conséquemment compris à ce titre, dans l'élimination ordonnée en 1823 par le ministère à ses colleges électoraux. Moins heureux ou moins bien servi que M. de la Bourdonnaie, M. Delalot n'a pu échapper aux exclusions ministérielles. Riche propriétaire du département de la Marne, et honorable sous tous les rapports sociaux, M. Delalot qui, pendant quelques temps, a semblé porter ses vues fort haut, s'est depuis facilement consolé de sa défaite, en voyant l'état de la France; et bien que la chambre ait perdu en lui un homme de talent et de courage, nous ne pensons pas que les vrais intérêts nationaux aient beaucoup à souffrir de son absence. M. Delalot appartient exclusivement à ce parti qui, depuis 10 ans, s'est constamment proclamé le plus nombreux et le plus habile. L'opinion nationale, les premiers résultats des élections, (lors même quelles étaient déjà entravées par tous les genres d'intrigues et de corruption ministérielles); les efforts du ministère pour détruire le peu qui restait encore d'indépendance parmi les électeurs, et surtout la nouvelle loi électorale de 1824, destinée à faire de la nomination à la représentation nationale une des attributions des ministères de l'intérieur et des finances, répondent assez aux deux premières questions. Le parti de MM. de Châteaubriand, de la Bourdonnaie et Delalot (qui fut si long-tems celui de M. de Villèle) s'il eût été *le plus nombreux et le plus fort*, n'aurait pas eu besoin sans doute de recourir aux honteuses ressources dont il a fait usage pour s'assurer la majo-

rité de la chambre électrice. Quant à l'habileté de ce parti, il serait curieux de savoir ce que pensent aujourd'hui MM. de Châteaubriand, de la Bourdonnaie et Delalot de cette prétendue habileté qui les proscrit eux-mêmes et qui abandonne la France à MM. de Villèle, Corbières et Peyronnet. Quelque favorable que soit l'opinion que nous avons de la bonne foi des membres les plus distingués de la contre-opposition, nous connaissons trop bien jusqu'où les faiblesses de l'amour-propre peuvent égarer les hommes les plus honorables et les meilleurs esprits, pour espérer que, bien que victimes de leurs propres systèmes, ils avouent jamais la longue erreur qui les a séduits : de semblables miracles ne se voient point ; mais ce que devraient enfin sentir des hommes remarquables par un caractère élevé, des talens naturels et des connaissances acquises, c'est que, en politique comme en morale, on s'égare toujours en mettant les préjugés à la place des principes et en s'écartant des voies tracées par la raison, la justice et l'intérêt général, dont l'égalité devant la loi est l'unique base. Hors de là il n'y a plus qu'irritation dans les esprits, jalousies, besoin secret de changemens, confusion de choses et de personnes, désordre et révolutions.

DELAMALLE (Gaspard-Gilbert), ancien avocat et jurisconsulte distingué, est vivant et conseiller d'état en service ordinaire.

DELARUE (Isidore-Etienne, chevalier), ancien député du département de la Nièvre au conseil des cinq-cents, et agent de la maison de Bourbon dans tous les temps, a reçu d'elle en 1816, la place de *Garde général des archives de France* qu'occupait Daunou, avec logement à l'hôtel de Soubise. Ce n'était guère que comme s'emparant de son titre et de son appartement que M. Delarue pouvait remplacer ce savant aussi modeste qu'honorable.

DELAVIGNE (Cassimir); ce poète, jeune encore, a déjà ceint les trois couronnes; il est à la fois poète comique, lyrique et tragique. La première tragédie de M. Delavigne, *les Vêpres siciliennes*, représentée en 1818 sur le théâtre de l'Odéon à Paris, fut reçue avec les plus vifs applaudissemens. L'auteur appelé à grands cris fut conduit ou plutôt porté sur la scène par ses amis, et comme livré aux transports de la jeunesse studieuse qui fréquente ce théâtre, digne appréciatrice d'une gloire avec laquelle sympathisaient si bien et son âge et ses sentimens. On a encore voulut voir une attaque contre un ministre alors tout puissant, dans ces vers du troisième acte :

Se reposant sur vous des soins du diadême,
Le roi vous a-t-il fait plus roi qu'il n'est lui-même?
D'où vient que son ministre avec impunité,
Ose porter les mains sur notre liberté !....

et l'allusion fut saisie avec transport par le parterre de la capitale et celui des provinces. Les littérateurs ne virent dans la pièce que l'heureuse hardiesse et le talent déjà mûr du jeune poète qui avait su intéresser ses spectateurs français à des assassins patriotes dont les victimes étaient des français : ils n'y virent que l'extrême mérite d'un style qui allie la vigueur et l'élégance à la précision et à la pureté. Ce mérite fut porté à un plus haut degré encore dans la seconde tragédie de M. Delavigne, *le Paria*, jouée sur ce même théâtre de l'Odéon, le 1er. décembre 1821. Quelques reproches que la critique puisse adresser au plan de la pièce, on sentira toujours en la lisant ce charme que répand dans l'ame la musique des beaux vers. En écoutant Néala et ses chastes compagnes, on se croit transporté sous le ciel pur et brillant de l'Inde ; on respire dans les chœurs qui terminent chacun des actes, je ne sais quel parfum de poésie orientale. Et d'ailleurs où trouve-t-on mieux décrit cet indicible ennui d'un homme qui, monté sur le faîte, n'aspire certes pas à descendre, mais tend les bras pour saisir encore plus haut quelque chose qui puisse combler le vide de son âme insatiable? Qui a mieux peint cette fierté d'une noble nature révoltée contre une injuste société qui la rejette? On peut comparer le caractère d'Idamore aux portraits qu'a tracés le plus grand peintre de l'orgueil ulcéré par les outrages. Shakespear sans doute est plus âpre et plus profond dans Richard III, et dans l'épouvantable Shylock ; mais le bel et généreux Idamore nous intéresse peut-être plus que l'odieuse énergie de ces deux misérables dont l'ame est aussi hideuse que la figure, aussi vile que leur origine. Encouragé par des succès qui lui permettaient d'élever la voix avec toute l'autorité du talent, M. Delavigne fit alors paraître ses *Messéniennes*, composées en 1815. Sous le nom des anciennes Elégies grecques destinées à célébrer la ruine de Messène ; il déplorait une ruine récente et

les infortunes bien autrement lamentables de sa patrie, et il invitait ses concitoyens à la concorde avec une éloquence digne du sujet. Cette voix touchante fut mal comprise, mais elle fut respectée, et le Bourboniste le plus obstiné n'osa pas blâmer le jeune poète qui lui disait, comme en lui demandant une grâce : Adoptez les couleurs du héros de Bovines, en donnant une larme aux drapeaux d'Austerlitz. Les élégies sur Jeanne d'Arc, sur la révolution de Naples, sur la Grèce, sur Napoléon et lord Byron se succédèrent à de courts intervalles et n'eurent pas moins de succès. Toutes ces poésies d'un genre grave et sérieux ne nous eussent point préparé à la gaîté vraie et à la finesse d'observations qui distinguent *l'Ecole des Vieillards*, si déjà une autre comédie, intitulée *les Comédiens*, ne nous eût appris que M. Delavigne n'avait pas moins étudié Molière que Racine et Voltaire. Dans *les Comédiens*, on voyait exposés sur la scène les vices et les ridicules d'une classe de personnes que les auteurs semblaient jusque-là avoir craint d'attaquer. Juges légaux de leurs productions avant que le public soit appelé à les juger, ils sont encore leurs meilleurs avocats devant ce second tribunal plus terrible que le premier, et dont les jugemens restent sans appel. A ce double titre, ils avaient été épargnés par les auteurs qui dans plusieurs pièces ne s'étaient pas épargnés eux-mêmes. Les acteurs s'exécutèrent de fort bonne grâce et contribuèrent au succès de la pièce. Celui de *l'Ecole des Vieillards* fut encore plus brillant. La morale de cet ouvrage est plus élevée et plus générale ; les caractères en sont tracés avec une vérité et une grâce extrêmes ; le style est piquant, varié et toujours poétique sans cesser d'être naturel. Tout cela fut encore rehaussé par les talens réunis de Talma et de Mlle Mars nous ne parlons pas de plusieurs ouvrages échappés en divers temps à M. Delavigne ; mais nous ne pouvons passer sous silence son épître à M. Delamartine, qui rangé sous la bannière romantique et royaliste, était encore le rival de M. Delavigne par son talent. La lettre du premier et la réponse du second feront estimer dans la postérité les poètes de notre âge, et resteront comme un parfait modèle de cette considération réciproque, de ce ton noble et décent, de ce souvenir du lien commun qui les unit et que devraient toujours conserver les gens de lettres, à quelque drapeau qu'ils appartiennent. Ce dernier ouvrage ne fait pas seulement honneur au talent de M. Delavigne, mais encore à son caractère dont la modestie et le désintéressement ne se sont d'ailleurs jamais démentis. Retiré longtemps à la campagne, il ne dut qu'à ses succès la place de bibliothécaire de la chancellerie que lui donna M. Pasquier. Destitué ensuite par un ministère ombrageux, il fut recueilli par le duc d'Orléans qui le nomma son bibliothécaire. En vain M. Sosthènes de la Rochefoucauld, ministre de la maison du roi, lui offrit d'abord une pension et ensuite la croix de la légion d'honneur. Il refusa des faveurs qu'il aurait fallu payer par le sacrifice de son indépendance. Depuis long-temps la voix publique l'appelait à l'académie, et si la concurrence de quelques grands personnages qui n'avaient d'autres titres au fauteuil que leur naissance et leur opinion, l'en a éloigné trop long-temps, l'académie vient de réparer cette espèce d'injustice en le choisissant à l'unanimité pour successeur à M. Ferrand.

DELBREL (Pierre), ex-conventionnel et membre très-ardent du conseil des cinq-cents, s'opposa avec énergie à la journée du 18 brumaire. Exilé en 1815 et rappelé en France en 1818, il y vit sans fonctions et sans fortune.

DELESSERT (Benjamin, baron), l'un des plus honorables commerçans de Paris, a cessé en 1824, lors des épurations ordonnées par le ministère, de faire partie de la chambre des députés où il avait constamment siégé dans l'opposition libérale la plus modérée, et dont cependant la susceptibilité ministérielle devenant toujours plus difficile, n'a pu s'accommoder. Il est à propos d'ajouter que M. Delessert avait voté contre le nouveau système appelé *électoral* qui remet à peu près dans les mains des ministres le choix des députés de la France. L'humeur ministérielle a même été si loin contre M. Delessert qu'il a été éliminé du conseil général du département de la Seine dont il était membre depuis long-temps et où il a constamment défendu avec zèle, courage et intelligence les intérêts de ses concitoyens.

DELLEVILLE (Philippe-Auguste-Charlemagne), ex-conventionnel, d'un caractère honorable et original, est mort il y a quelques années.

DELMAS (Antoine-Guillaume), lieu-

tenant-général et l'un des plus braves officiers généraux de l'ancienne armée française, est en retraite.

DELORT (Jacques-Adrien), lieutenant-général de l'ancienne armée et environné d'une brillante réputation militaire.

DELORT (Marie-Joseph-Raymond, baron), maréchal-de-camp, également distingué par des connaissances étendues en législation et comme écrivain. On assure qu'il ne lui a manqué qu'une tribune pour y développer de grands talens comme orateur. Il est en disponibilité dans son grade.

DEMARÇAY (Marc-Jean, baron), officier général en retraite, était avant les dernières opérations ministérielles député à la chambre par le département de la Vienne. Il y a constamment défendu les principes consacrés par la charte. Il vit maintenant dans la retraite.

DAMBARRÈRE (Jean, comte), pair de France et lieutenant-général, est vivant.

DEMIDOFF (Nicolas, comte), a perdu sa femme à Paris, où un magnifique mausolée lui a été élevé au cimetière du père Lachaise. Il s'est rendu ermite en Italie où il a passé quelques années et où nous le croyons encore.

DEMONT (le comte), pair de France et lieutenant-général en retraite, est vivant.

DEMOUSTIER (Clément-Édouard, comte), aujourd'hui ambassadeur à Madrid, après avoir été nommé aux mêmes fonctions en Suisse, par la faveur de M. de Villèle dont il est devenu la créature, est aussi membre de la chambre des députés, ou le silence des journaux sur le compte de ce personnage, dit assez qu'il n'a été pendant toute la session de 1824 à 1825, que l'instrument obscur du ministère. Impérialiste quand il y avait quelque chose à gagner à l'être, il abandonna Napoléon avec la fortune. Sa parenté avec le comte Laforêt dont il a épousé la fille, lui avait valu successivement sous l'empire et les Bourbons la place de secrétaire de légation à Dresde, puis celle de ministre à Bade et à Stutgardt. On assure qu'ayant formé dans la première de ces missions une liaison intime avec la femme de l'ambassadeur d'une puissance, alors à la veille de se brouiller avec la France, il offrit au ministère français de s'emparer des papiers du mari; mais que M. de Talleyrand, indigné d'une proposition aussi lâche, fit avertir le ministre étranger de se tenir sur ses gardes, ce qui dérangea les projets de M. Demoustier. On assure encore qu'antérieurement à l'époque dont nous venons de parler et aux approches de la bataille d'Iéna, son père, homme très-honorable et très-dévoué à la maison de Bourbon, avait une si étrange idée des sentimens de son fils, alors en faveur sous le gouvernement impérial, qu'on lui a entendu dire plus d'une fois avant de quitter Berlin : « Je ne crains ni les armées françaises, ni Napoléon, mais je crains mon fils ». Or ce fils est le favori de M. de Villèle et l'ambassadeur du roi de France à Madrid. Royaliste effréné à la restauration, il s'est fait ministériel dévoué, et a dû modifier l'ardeur de son zèle le jour où M. de Villèle, désertant les rangs des premiers compagnons d'armes avec lesquels il a commencé sa carrière parlementaire et qui l'ont élevé au pouvoir, a commandé à ses familiers de prendre les apparences de la modération. Le président du conseil, qui, lors du renvoi de M. de Châteaubriand, ne trouvait personne qui consentît à accepter le portefeuille des affaires étrangères, parce qu'on n'ignorait pas qu'il voulait conserver la haute main sur ce département, espérant le réunir bientôt en sa personne aux finances et à la présidence du conseil, jeta les yeux sur l'insignifiant Demoustier, l'un de ses députés les plus serviles, et lui donna la direction des travaux politiques. Demoustier, sans autre moyen de parvenir que beaucoup d'impudence et d'intrigue, bouleversa de fond en comble le matériel et le personnel de ce ministère, s'y fit des ennemis de tous les employés, et dénonçait, suivant l'usage reçu, comme un ennemi du roi et de la monarchie, quiconque ne voyait en lui qu'un fat présomptueux et osait le dire. Néanmoins ce fat a fait une fortune brillante, du moment où la mauvaise étoile de la France a porté au ministère de l'extérieur un honnête général, complètement étranger à la diplomatie, mais dont l'ignorance et la nullité mêmes entraient dans les calculs de M. de Villèle. Simple directeur des travaux politiques, pendant l'intérim, Demoustier s'est trouvé être ministre de fait assez long-temps après la prise de possession du portefeuille par le baron de Damas, lequel lui laissait diriger toutes

les affaires, sachant bien que son directeur des travaux politiques n'était lui-même que l'agent passif du président du conseil. Demoustier allait tous les matins prendre les ordres de celui-ci. C'est ainsi qu'a marché pendant quelques mois le premier ministère de France, et il n'y a maintenant encore que très peu de chose de changé à cette allure à laquelle on sait que M. de Damas a dû consentir dès son entrée au département des affaires étrangères. L'ambition de M. Demoustier grandissant avec sa faveur et le besoin qu'on paraissait avoir de lui, cet homme naguère fort subalterne et destiné par sa nature à ne jamais cesser de l'être, s'est élevé tout-à-coup, on ne sait comment et à la grande surprise de ceux qui connaissent la portée de ses facultés intellectuelles et politiques, au poste d'ambassadeur, qu'il appelle son bâton de maréchal. Destiné d'abord à la Suisse où la France avait peu de chose à faire et où cependant il a tout brouillé, sa destination a été changée, et c'est l'Espagne, où la France n'a déjà que trop fait et où elle ne conserve plus qu'un reste d'influence, qui, par une suite de la fatalité attachée à ce pays, est maintenant condamnée à recevoir cet étrange conciliateur, qui lui-même fut si long-temps en mésintelligence avec toute sa famille, que haïssait sa femme, et que craignait son père. Qu'attendre d'ailleurs dans une mission où un esprit conciliant, éclairé, éminemment juste, est la première des conditions nécessaires à un ministre qui doit négocier sans cesse avec les partis, d'un homme vain, violent, sans caractère comme sans mesure; aussi suffisant dans ses prétentions qu'insuffisant dans ses moyens, et qui, dépourvu de toute existence, et de toute réputation, inconnu en l'Europe et dans la France elle-même, n'apporte d'autre recommandation en Espagne que le nom d'un protecteur devenu odieux à toutes les opinions politiques qui divisent ce pays, et qui suffirait seul pour écarter du triste avorton diplomatique dont M. de Villèle a fait son agent, la confiance des chefs de partis, qu'un ministère sage et politique s'efforcerait de recueillir, au lieu de les laisser fusiller sans jugement dans les camps ou assassiner sur les échaffauds au mépris des capitulations les plus sacrées. Tel est, en Espagne, l'état de choses que M. Demoustier n'a certainement ni la volonté ni les moyens de faire changer; car s'il avait cette volonté et ces moyens, il reste bien démontré que ce ne serait pas sur lui que le ministère français aurait jeté les yeux. On peut donc regarder ce personnage comme digne en tout d'une mission dont le dernier degré de l'asservissement et du malheur de l'Espagne sera le résultat. Il était raisonnablement permis de croire que M. de Villèle avait épuisé envers ce misérable pays tous les moyens qui pouvaient mettre le comble à ses calamités; on se serait trompé; il en était un dernier auquel personne n'avait songé auquel le ministre français n'avait pas songé lui-même, et dont le seul emploi eût depuis long-tems dispensé de tous les autres, c'était d'y envoyer M. Demoustier, et on l'y a envoyé. Il y a près d'un an que cet article est composé, et depuis ce tems, loin de regagner quelque chose dans l'opinion des gens de bien, et des hommes d'état habiles et constitutionels, M. Demoustier semble s'être attaché par sa conduite en Espagne, à justifier de plus en plus, tout ce que nous avons dit plus haut de la versatilité de son caractère, de la flexibilité de sa conscience et de l'extrême médiocrité de ses talens diplomatiques. Tout cela joint à quelque esprit de basse intrigue lui a cependant valu la grand'croix de l'ordre de St. Charles, et une haute faveur étrangère. On assure, et cela n'est pas tout-à-fait sans vraisemblance, que la souplesse avec laquelle il a embrassé les intérêts secrets de la couronne d'Espagne, au détriment de ceux de la France et de ses instructions, lui a attiré quelques reproches assez durs du ministère français et en dernier lieu une sorte de disgrace; cela n'est pas impossible à croire. On a beaucoup parlé en France et en Angleterre de la fameuse prohibition des ouvrages philosophiques français, provoquée par lui, et que lui a accordée le ministère espagnol. C'est sans doute pour un agent du gouvernement français, un fait d'armes diplomatique assez brillant, que d'avoir prévenu les vœux de l'inquisition et d'avoir osé plus qu'elle-même. Quoi qu'il en soit, le retour de la comtesse Demoustier à Paris, annonce, ou que M. Demoustier craignant beaucoup pour l'avenir de l'Espagne veut soustraire sa famille aux dangers qui menacent ce pays : ou que la mission de ce ministre pourrait ne pas se prolonger long-temps encore : serait-il même si invraisemblable et si malheureux

pour l'Espagne que l'une et l'autre de ces prédictions vinssent à s'accomplir : nos lecteurs en décideront.

DENON (Dominique Vivant, baron), l'un des savans et des artistes les plus célèbres des 18 et 19e siècles, et directeur général des musées sous le gouvernement impérial, est mort à Paris, au retour d'une vente de tableaux faite dans la galerie le Brun où il avait passé deux heures, et dont l'air raréfié l'avait sensiblement affaibli. Forcé d'aller chercher le frais dans la dernière pièce de cet établissement, le changement de température le saisit : il rentra chez lui très-faible, s'endormit, et après un sommeil de vingt minutes rendit le dernier soupir dans la nuit du 26 au 27 avril 1825. Denon passionné pour les arts auxquels toute sa brillante existence avait été consacrée, Denon expirant au milieu de leurs chefs-d'œuvre, peut être en quelque sorte comparé à un général expirant sur le champ de bataille long-temps illustré par ses victoires.

DE POTTER (Louis), né à Bruges, le 26 avril 1786, d'une famille noble, et qui jouissait d'une grande aisance, partit pour Rome à l'âge de vingt-cinq ans dans le seul but de visiter l'Italie. Arrêté long-temps par des recherches de tout genre dans cette belle patrie de tous les arts, il y prit un goût particulier pour l'étude de l'histoire ecclésiastique, et la facilité de recueillir des matériaux importans à cet égard ayant augmenté de plus en plus l'attrait qu'il trouvait dans ce travail, il continua ses recherches pendant neuf ans, à divers intervalles, et acquit sur cette histoire trop peu connue et devenue si intéressante à l'époque où nous vivons, des renseignemens qu'il destinait à la confection d'un grand et important ouvrage duquel toutefois il ne devait s'occuper qu'après son retour dans sa patrie. Ce fut à Bruxelles et en 1816 qu'il publia ses *Considérations sur l'histoire des principaux conciles depuis les apôtres jusqu'au schisme entre les Grecs et les Latins sous l'empire de Charlemagne*, deux volumes in-8o. Cet ouvrage fut réimprimé en contrefaçon à Paris, trois ans après. En 1821 M. De Potter publia à Paris six autres volumes comprenant la suite des annales de l'église, lesquels, joints aux deux premiers prirent le titre commun d'*Esprit de l'église ou Considérations philosophiques et politiques sur l'histoire des conciles et des papes jusqu'à nos jours*, huit volumes in-8o. Ayant fait dans un nouveau voyage en Italie un séjour de deux années à Florence, il fut à même de recueillir aux précieuses archives de la maison Ricci, tous les matériaux nécessaires pour écrire la *Vie du vénérable prélat Scipion de Ricci, évêque de Pistoie et Prato*, ouvrage qu'il a publié à Bruxelles en 1825, trois volumes in-8o, et dont le succès fut grand et mérité, et au moins aussi général que celui de l'*Esprit de* l'église, puisqu'une première édition rapidement épuisée a décidé la librairie belge à en faire une seconde en trois volumes in-18 (1), qui est devenue un arsenal où les ennemis du fanatisme trouveront plus d'armes qu'il ne leur en faudra pour le combattre, à côté d'une profession de foi qui n'est pas la nôtre, mais qui prouve que son auteur, homme d'un talent supérieur et du plus noble caractère, est au moins exempt de cette horrible et dégoûtante hypocrisie, si commune de nos jours, et qui, résultat nécessaire de la corruption et de la lâcheté introduites par le ministère français de 1825 dans toutes les branches de l'administration, gagne peu à peu toutes les classes de la société et n'est elle-même que le plus dégradant de tous les vices. La vie de M. De Potter, comme celle de toutes les personnes adonnées à l'étude, est sans incidens remarquables. Ses opinions sont connues. Trop jeune pour avoir été témoin des affreuses calamités qui ont pesé sur son pays, il a recueilli l'héritage des généreuses doctrines répandues par la révolution, mais que, sous le seul rapport religieux, nous l'accuserions peut-être d'avoir exagéré; une haute expérience et de grands exemples ayant appris que si un peu de philosophie écarte des principes religieux, comme moyen d'ordre social, beaucoup de philophie y ramène. Nous ne croyons pas avoir besoin d'expliquer ici ce que nous entendons par principes religieux; nous nous bornons à dire que ces principes n'ont rien de commun avec l'acception que leur donne en France une faction intolérante,

(1) On a fait à Paris une contrefaçon de la *Vie de Ricci*, 4 volumes in-8o, 1826. Les retranchemens considérables exigés par la police française, ont déterminé M. Tarlier, éditeur de Bruxelles, à donner un supplément d'environ huit feuilles d'impression, par ce moyen on peut compléter l'édition de Paris.

cruelle, qui prétend ne régner que par les ténèbres : aux yeux de laquelle la monarchie selon la charte n'est point une monarchie, et le christianisme de Bossuet n'est point le christianisme. A Dieu ne plaise que de semblables principes religieux soient jamais les nôtres. Fidèle à ses doctrines politiques, M. De Potter, aussitôt après la mort de son père qu'il a perdu en 1824, a cru ne devoir donner aucune suite à la demande formée par celui-ci auprès du gouvernement, en confirmation de ses anciens titres, et, après avoir renoncé formellement à toute distinction héréditaire, il a pris acte de cette renonciation auprès du conseil héraldique du royaume des Pays-Bas. C'est là, sans doute, mettre entre sa conduite et ses opinions, un accord, une conformité bien honorables et qui trouveront bien peu d'imitateurs. M. De Potter est certainement un des publicistes et des littérateurs de l'époque actuelle, les plus versés dans la connaissance du droit canon ; il peut même être considéré comme autorité en ce genre, et nul n'est plus en mesure de défendre les libertés de l'église belge, menacées par un ultramontanisme fougueux, mais dont par bonheur les lumières sont beaucoup plus bornées que les prétentions.

DEBRY (Jean, baron), ancien membre de l'assemblée législative et ensuite de la convention nationale, puis ministre de France à Rastad, est vivant et réside à Mons.

DERBY (lord, comte, et milady comtesse de), ces deux noms offrent des personnes dignes de l'estime universelle. Le comte, pair d'Angleterre et membre du conseil, est fait connaître par le plus ardent patriotisme et des talens distingués comme orateur. Il a vengé la raison et s'est élevé au-dessus d'un préjugé absurde en épousant en une actrice célèbre qui a brillé sous le nom de mis Farell au théâtre de Covent-Garden et à celui de Drury-Lane où elle avait déployé des talens agréables. Une réputation justement méritée, des mœurs pures jointes à une beauté remarquable, fixèrent le cœur de lord Derby qui pensa s'honorer lui-même en rendant hommage à la vertu. Ces estimables époux vivent entourés du respect et de la considération de leurs concitoyens, et jouissent d'une vie heureuse au milieu d'une nombreuse famille.

DERMOUT (I. J.), ministre de l'église réformée à la Haye, et aumônier du roi des Pays-Bas, né à Hoorn, en 1777, est fils du prédicateur de ce nom, qui a exercé longtemps son ministère sacré à Amsterdam avec succès : c'est dans cette ville que le jeune Dermout fit ses premières études académiques sous les professeurs Wyttenbach, Van Swinden et Van Nuys Klinkenberg et les continua à Utrecht, sous les professeurs Bonnet et Royaards. Il fut ensuite successivement pasteur des églises de Zeist, d'Amersfoort et Zutphen, jusqu'en 1805, époque à laquelle il fut appelé à La Haye. M. Dermout est un des orateurs sacrés les plus distingués de la Hollande; ses sermons se distinguent par l'élégance et une grande force de diction : quand il monte en chaire, il a toujours un auditoire nombreux qui se compose ordinairement de personnes tenant à la première classe de la société. En 1825, il a publié un volume de ses *sermons*, mais l'ouvrage qui le rend particulièrement recommandable et qui fera passer son nom à la postérité, c'est son *Histoire de l'église réformée dans les Pays-Bas*, dont le prémier volume fut publié en 1821 à Breda. Il a pour coopérateur à cet important ouvrage, M. A. Ypey, docteur et professeur en théologie à l'université de Groningue (*voyez ce nom.*) M. Dermout est encore secrétaire perpétuel au synode de l'église réformé en Hollande; et c'est dans ces importantes fonctions que ses talens, son esprit tolerant et éclairé exercent une grande et utile influence sur les actes de ce synode.

DESCHAMPS. ( ), l'un des plus habiles ingénieurs que la France ait produits, est né à Vertus, dans le département de la Marne, le 9 janvier 1765. Son nom se rattache à une des plus grandes et des plus glorieuses entreprises du règne de Napoléon, la construction de la fameuse route du Mont-Cénis dont les premiers travaux s'exécutèrent sous sa direction. Nommé depuis lors inspecteur des ponts et chaussées, il n'a cessé de donner des preuves du talent qui le distingue tant par les projets de routes, ou de canalisation qu'il a proposés, que par ceux qu'il a exécutés. Il fut appelé en 1809 à Rethel, et à Mezières où il s'agissait de construire le canal de Champagne ou des Ardennes dont il avait donné le plan, mais l'exécution en fut la journée. Il avait résidé deux ans auparavant dans les Pays-Bas, d'abord à Liége et ensuite à Bruges pour la confec-

tion de l'important canal qui devait unir le canal d'Ostende avec l'Escaut pour faciliter par une voie intérieure, dérobée à la vigilence de l'escadre anglaise, la translation des vaisseaux de Flessingue à Ostende et *vice versâ*, dans le temps que Napoléon voulait tenir l'Angleterre en échec par la possibilité d'attaques subites, avec des flottes qui auraient eu plusieurs issues. Le canal en question, qui va seulement de Bruges à Dam, est demeuré imparfait par suite des événemens qui ont eu lieu en 1814, et qui ont changé la destination du port d'Anvers dont l'Empereur des français avait voulu faire le pivot de ses grandes opérations maritimes et le principal chantier de son empire. M. Deschamps a mis le comble à sa réputation par l'achèvement du pont de Bordeaux, l'un des plus étonnans qu'il y ait en Europe, vu les difficultés sans cesse renaissantes que la profondeur et la rapidité de la Garonne, ainsi que les fluctuations de la marée opposaient aux travailleurs. Ce pont est terminé à la grande satisfaction du public qui en retire une utilité incontestable, et il est juste de dire qu'une partie de la gloire de la création de ce pont appartient à M. Balguerie, chef d'une des plus honorables maisons de commerce de France, et qui a fait éclater son patriotisme dans toutes les circonstances où sa coopération a été nécessaire pour des entreprises d'utilité publique. On dit qu'un canal destiné à unir la Garonne avec l'Adour en traversant les Landes, canal tant souhaités par les habitans du midi de la France, vient d'être confié aux calculs et à la sagacité de M. Deschamps.

DESEZE (Romain, comte), l'un des trois défenseurs de Louis XVI et celui que MM. de Malesherbes et Tronchet avaient demandé à leur auguste client la permission de s'adjoindre, doit surtout à cette haute mission la réputation qui s'est attachée à son nom et dont le titre a été examiné dans les biographies de Bruxelles et de Paris. Plus heureux que le vénérable Malesherbes, dont le dévouement volontaire n'a été récompensé que par l'échafaud et qui n'avait vu dans cet acte sublime qu'une des circonstances les plus simples de sa vie; plus heureux que le courageux et modeste Tronchet, second conseil de Louis XVI, ancien président de la cour de cassation, et dont M. Deseze, dans son discours d'installation, ne daigna pas même prononcer le nom qui, du reste, se recommandait assez de lui-même, M. Deseze est aujourd'hui comblé de toutes les faveurs de la fortune.

DESFOURNEAUX (Etienne BORNE baron), lieutenant-général, a presque toujours, depuis 1792, fait la guerre dans les colonies. Il est en disponibilité.

DESMOUSSEAUX (Antoine-François-Everard-Marie-Catherine, baron), ancien tribun, ancien préfet du département de l'Ourthe, de la haute Garonne, et de l'Escaut, a été, depuis député d'Eure et Loir à la chambre des représentans. Nous le croyons encore vivant.

DESOL DE GRISOLLES, l'un des plus actifs et des plus constans agens de la maison de Bourbon, est vivant et réside obscurément à Paris.

DESPINASSY (A. J. M.) ancien conventionnel, s'est retiré en Suisse.

DESPINOY (Hyacinthe-François-Joseph, comte) lieutenant général, homme dur, passionné, mauvais militaire, mais bon commandant de place, maltraité par Napoléon qui ne croyait point à sa probité, a été bien traité par le gouvernement qui l'a remplacé et qui n'y a pas regardé de si près. Il commande aujourd'hui la 12e division militaires à Nantes et semble jugé par les habitans de ce pays comme il l'était par Napoléon.

DESPORTES (Félix, baron), ancien diplomate, ancien préfet et député à la chambre de 1815. Il est également distingué par la grâce de son caractère, la stabilité de ses opinions en faveur de la liberté constitutionnelle, ses talens et les hautes fonctions qu'il a remplies à toutes les époques de la révolution. Proscrit par l'ordonnance du 24 juillet 1815, le baron Desportes a été rappelé en France en 1819 et porté en 1820 par un très grand nombre d'électeurs du département du Haut-Rhin à la chambre des députés. Il habite maintenant Paris où l'estime et l'affection de ses concitoyens est pour lui le dédommagement le plus doux de ses longues infortunes.

DESSOLES (Jean-Joseph-Paul-Augustin, marquis), pair de France, lieutenant-général, ministre des affaires étrangères sous le règne de Louis XVIII, est celui des hommes d'état de la restauration auquel l'opinion publique avait décerné le nom mérité de *ministre honnête-homme*. Sous les ministres de 1825, M. Dessoles n'est rien, mais par compensation nul n'a

laissé dans l'administration des souvenirs plus honorables. C'est un témoignage que peu de ses successeurs obtiendront de l'équitable postérité.

DESTUTT-TRACY (Antoine-Louis-Claude, comte), pair de France, est l'un des hommes les plus distingués de la première chambre, par un esprit éclairé, d'utiles travaux et un attachement sincère aux principes de la liberté constitutionnelles. C'est surtout comme idéologue que M. Destutt-Tracy s'est acquis une grande réputation, et il a aussi celle d'un rare économiste, ayant traité en métaphysicien profond les plus hautes questions de l'économie politique qui, grâce aux progrès des lumières, ont enfin obtenu des classes studieuses de la société la préférence qui leur est due sur tant de lectures oiseuses qui faisaient naguère presque toute l'occupation de la plupart des hommes à fortune. M. de Tracy n'est point un de ces écrivains qui en révisant des matières rebattues se traînent péniblement sur les traces de leurs prédécesseurs; il trouve souvent des pensées neuves, sur des sujets que l'on croyait épuisés par Smith, par Say, Malthus, etc. Dans les sujets de controverses, sa logique est pressante, sa discussion est lumineuse; s'il développe un système à lui, il marche appuyé sur des principes qui paraissent incontestables et il sait d'ailleurs donner à son style nerveux le coloris qui convient aux sujets qu'il traite. Enfin le nom de M. de Tracy figure de droit aux premiers rangs parmi les philosophes métaphysiciens de ce siècle; et sa renommée ne pourra que s'accroître à mesure que ses ouvrages seront plus connus. Les principaux sont: *un Traité d'idéologie, une Logique est un Traité d'économie politique*, imprimés à Paris plusieurs fois et très répandus dans le monde savant.

DEVILLIERS DU TERRRAGE (M. E), ancien préfet, a été révoqué en 1825 ou 1826, bien qu'il n'ait rien négligé pour ne pas l'être.

DEWEZ (Louis-Dieudonné-Joseph), est né à Namur le 4 janvier 1760. Après avoir été pendant dix ans professeur de rhétorique sous le gouvernement autrichien, il a exercé les fonctions de commissaire du pouvoir exécutif près des tribunaux civils et criminels du département de Sambre-et-Meuse et il a été sous-préfet de l'arrondissement de St. Hubert dans le même département pendant l'occupation de la Belgique par les français. M. Dewez est actuellement inspecteur des Athenées et des Colleges dans les provinces méridionales des Pays-Bas, et il est auteur de plusieurs ouvrages employés pour l'instruction de la jeunesse; mais c'est principalement comme l'historien le plus moderne de son pays que ce professeur est connu. Son histoire générale de la Belgique, jusqu'ici la plus complète, est consultée par les savans et par les citoyens jaloux de connaître tous les titres de gloire d'une des plus fertiles contrées de l'Europe, et qui n'a point cessé de renfermer depuis la conquête de César jusqu'à nos jours une population belliqueuse et industrieuse qui a conservé une partie des mœurs et des usages de ses ancêtres malgré les nombreux changemens de gouvernement qui l'ont agitée avant de passer sous l'autorité tutélaire des Princes d'Orange et de Nassau. Cette terre qui a été, comme ont sait, le berceau du commerce et des beaux arts dans le nord de l'Europe, et qui à plusieurs époques mémorables, a été aussi le théâtre des événemens les plus propres à donner un grand intérêt aux ouvrages historiques, méritait d'être célébrée dans une histoire qui lui fut exclusivement consacrée; M. Dewez en bon patriote s'est chargé de cette tâche honorable et l'a remplie avec un zèle infatigable. On lui a reproché des inexactitudes et une diction quelquefois traînante, mais ces légères imperfections dans un ouvrage de si longue haleine, n'empêchent pas qu'il n'y ait un grand mérite à l'avoir composé. On assure que l'auteur a fait subir de nombreuses corrections à son premier travail dans la belle édition actuelle de cette importante histoire de la Belgique, à Bruxelles chez H. Tarlier, 7 ou 8 volume in-8°. Le nouveau travail de Mr. Dewez ne pourra être convenablement apprécié que quand il sera terminé, mais il est permis d'espérer que le monument historique qu'il veut laisser à la patrie sera digne d'elle.

DIGEON (Alexandre-Elisabeth-Michel, vicomte), pair de France, lieutenant-général employé dans la garde royale, a commandé en 1824 et 1825 l'armée française d'occupation en Espagne. Rentré depuis en France, il a repris son poste dans la gard e royale. On pourrait sans doute justement reprocher à ce général les nombreux assassinats juridiques

commis en Espagne pendant le commandement qu'il y exerçait, et quelquefois même sous ses yeux, si l'on ne savait qu'il n'appartient pas à un général de changer quelque chose à la nature de ses instructions. Il faut donc se borner à plaindre celui qui, chargé d'être l'instrument passif de l'étroite et misérable politique d'un ministère tel que celui qui pèse sur la France, n'a pas eu le courage de résigner son emploi et de repousser sur ce ministère la sanglante solidarité dont il semble prendre plaisir à flétrir les agens de son ignoble despotisme. Fils d'un ancien fermier général, l'état de la fortune du vicomte Digeon lui permettait plus qu'à aucun autre officier général de sacrifier la faveur ministérielle au sentiment de ses devoirs et à l'estime de ses contemporains. Il est mort à Paris, en 1826, âgé d'un peu plus de 50 ans.

DONKER-CURTIUS, député à la seconde chambre des États-Généraux des Pays-Bas. *V.* le Suppl. à la fin du 1er vol.

DONNADIEU (Gabriel, vicomte), lieutenant-général commandant la 4e division militaire (Tours), est député à la seconde chambre par le département des Bouches-du-Rhône, Si, comme Canuel, ce général fut un des héros de la restauration, la France ne l'avoue pas pour un des siens.

DONZELOT (François-Xavier, comte), lieutenant-général, est gouverneur de la Martinique.

DOSSONVILLE (Jean-Baptiste), agent du comité de sûreté générale de 1793 et 1794 et qu'on a vu aux époques de la terreur et de la réaction jouer des rôles très différens et toujours très actifs, a été déporté à la suite des événemens du 18 fructidor au 5 (4 septembre 1797). Il est aujourd'hui commissaire de police à Paris.

DOTRENGE (Théodore), député de la province du Brabant méridional à la seconde chambre des états-généraux, et l'un de ses orateurs les plus éloquens. Il a toujours continué d'y siéger depuis l'époque où finit la notice qui le concerne dans la *Galerie historique des Contemporains* (1818), ce qui prouve évidemment qu'il jouit de la confiance honorable de ses commettans. Guidé par une conscience droite et pure et par le sentiment de ses devoirs envers eux, M. Dotrenge combat souvent et toujours avec énergie les projets de loi présentés par le gouvernement, mais il favorise de l'appui de ses talens oratoires et de son excellente judiciaire ceux qui lui paraissent de nature à influer sur la gloire ou le bonheur de la nation dont il est l'organe. Il a voté la plupart des titres du Code civil et du Code de commerce, et il s'est particulièrement distingué, dans la discussion du budjet de 1826, tout en s'opposant à son adoption, par une défense non moins vigoureuse que pleine de sens et de raison de la création du collége philosophique à Louvain, mesure que plusieurs députés des provinces méridionales avaient attaquée. Ce beau discours a été inséré dans les feuilles publiques et se trouve en entier dans le *Journal de Bruxelles* du 13 janvier 1826. La gazette d'Arnhem en a donné dans son no. du 24 janvier même année, une traduction hollandaise avec un court préambule.

DOUCET (Pierre, baron), maréchal-de-camp en retraite, a traversé toute la révolution dans les postes de la garde nationale où il avait commencé par le grade d'aide-de-camp du général Lafayette.

DOUDEAUVILLE (Michel, duc de) pair de France et ministre de la maison du roi, est né à Paris le 2 avril 1765. il présida en 1789, en qualité de grand bailli d'épée, la nombreuse assemblée réunie à Chartres pour l'élection des membres des états-généraux. Sorti de France en 1790, il y est rentré définitivement en 1800 et s'est constamment tenu éloigné des affaires jusqu'à la restauration de Napoléon qui ne le comptait pas au nombre de ses amis et aurait désiré l'attacher à son gouvernement. Ce prince disait de M. de Doudeauville qu'il ne connaissait pas de plus honnête homme en France. En exprimant la même opinion sur ce ministre appelé au département de la maison du roi en août 1824, et dont nous respectons les vertus sans partager ses principes politiques, nous ne pouvons qu'être affligés de voir un nom justement révéré associé à ceux de MM. de Villèle, Corbière et Peyronnet. Le duc de Doudeauville, connu par une piété douce et tolérante, ainsi que par l'intérêt constant qu'il porte au malheur au milieu d'un ministère que le malheur importune et qui a fait tant de malheureux, est le fondateur de l'hospice de Montmirail et le protecteur éclairé de toutes les institutions qui ont pour but de soulager l'humanité souffrante. Le ministère de la mai-

son du roi est devenu dans ses mains un ministère de bienfaisance, car les infortunés qui ont recours à lui ne sollicitent jamais en vain les secours de la liste civile. C'est avec d'autant plus de plaisir que nous servons d'interprètes à l'opinion publique dans l'hommage qu'elle rend à un ministre homme de bien, que l'esprit de parti n'entre pour rien dans cet hommage, que jamais l'alliance du pouvoir et de la vertu ne fut plus rare qu'au temps où nous vivons, que nous n'avons pas souvent à donner de semblables éloges, et qu'il n'est pas à craindre que l'exemple en soit contagieux pour les collègues du duc de Doudeauville. Le spectacle d'un homme de bien porté et maintenu au pouvoir par une administration que s'est jugée par ses propres actes, et duquel néanmoins la réputation personnelle n'a point souffert d'atteinte de l'étrange association qu'il a consenti à subir et que lui a sans doute imposée cette administration, dans l'espoir de se réhabiter à l'abri de son nom : ce spectacle, nous n'hésitons pas à l'affirmer, est, dans le nouveau règne, une singularité assez remarquable, une anomalie assez bizarre pour être offerte aux méditations de nos lecteurs.

DROUET, comte d'Erlon, lieutenant-général très-distingué de l'ancienne armée française, a été rappelé en France par les dispositions de l'amnistie publiée à l'avénement de Charles X au trône. Les amis du courage malheureux désirent plus qu'ils ne l'espèrent que ce général soit remis en disponibilité.

DROUET (Jean-Baptiste), ex-membre de la convention nationale, est mort il y a quelques mois en exil.

DROUOT (Antoine, comte), l'un des lieutenans-généraux d'artillerie de l'ancienne armée française et aide-de-camp de Napoléon, a quitté volontairement le service après le jugement qui l'a acquitté le 6 avril 1816, comme accusé d'avoir accompagné ce prince à sa rentrée en France, à son retour de l'île d'Elbe. Il vit maintenant dans la retraite n'ayant voulu accepter aucun traitement. Aux connaissances les plus profondes dans l'arme de l'artillerie et aux talens militaires les plus éminens, cet officier-général joint le plus noble caractère.

DUBARRAN (Barbeau), ex-conventionnel et membre du comité de sûreté générale de 1793-1794, est mort il y a quelques années.

DUBOIS-DUBAIS (Louis-Thérèse, comte), ex-conventionnel, banni comme ayant voté en janvier 1816, a obtenu l'autorisation de rentrer en France en 1819. Il est vivant.

DUBOIS DE SANZAY (Charles-François-Daviau, comte), pair de France, était archevêque de Bordeaux depuis 23 ans. Il s'est montré constamment pénétré des vrais principes de l'évangile, et pendant sa longue carrière, ses discours, toujours conformes à ses exemples, se sont prêté un mutuel appui. On peut le citer comme un modèle des vertus de l'épiscopat. Il mort en 1826.

DUBOIS (Louis-Nicolas-Pierre-Joseph, comte), préfet de police de Paris sous le gouvernement impérial, vit à Paris, retiré depuis long-temps des affaires publiques. Il a porté la police de sûreté à un très haut degré de perfection, et ceux qui lui ont succédé dans cette magistrature ont dû suivre, dans l'intérêt de la société, toutes les traditions qu'il y a laissées. Il est une autre branche de police dans laquelle il n'excellait pas moins, mais dont nous ne croyons pas devoir faire l'éloge, sans vouloir néanmoins contester absolument son utilité : c'est la police d'état qui, quoiqu'on fasse, existera toujours et sous tous les gouvernemens avec des noms et sous des formes différentes, mais dont l'organisation ténébreuse a si souvent donné lieu aux plus épouvantables abus, qu'elle ne saurait être considérée dans l'ordre social que comme le sont en médecine les poisons violens qui causent la mort s'ils ne sont administrés avec prudence et discernement.

DUBOUCHAGE (François-Joseph Gratet, vicomte.) pair de France, fut un des derniers ministres de Louis XVI. Il donna à ce malheureux prince, dans la nuit du 9 au 10 août 1792, le dernier conseil qui pût sauver son trône et sa vie, c'était d'appeler à lui les quatre régimens suisses casernés à Courbevoie auxquels se seraient réunis tous les français disposés à défendre le trône et de marcher à leur tête contre les hordes marseillaises et bretonnes et les fauxbourgs de Paris. Ministre de la marine sous Louis XVIII, le portefeuille lui fut retiré le 22 juin 1817. Il est mort à Paris le 12 avril 1821.

DUBRETON (Jean-Louis, baron), pair de France et lieutenant-général, est en disponibilité.

DUBUS DE GISIGNIES (Léonard-Pierre-Joseph), gouverneur de la province du Brabant-méridional et commissaire du roi des Pays-Bas aux Indes Orientales, à la résidence de Batavia, est né en 1780 à Dotigny, dans la province de Hainaut. Destiné à la profession d'avocat, il fit ses études à l'université de Douai, mais la révolution française ayant dérangé ses projets, il se détermina à courir la carrière des emplois. Il y débuta par la place d'administrateur de la chambre des pauvres à Tournay, et fut ensuite adjoint au maire de cette ville. Après les événemens de 1814 M. Dubus fut nommé sous-préfet à Courtray, ensuite député de la province de Hainaut à la seconde chambre des états-généraux qu'il présida pendant la session de 1819-1820. Le roi ayant eu occasion de reconnaître ses talens pour l'administration, le nomma peu de temps après la clôture de la session des états-généraux, gouverneur de la province d'Anvers, l'éleva à la noblesse avec le titre de vicomte qui se transmet par ordre de primogéniture. Dans cette place importante il répondit si bien aux intentions de son souverain qu'il fut appelé en 1823 au gouvernement plus important de la province du Brabant-Méridional, place qu'il occupe encore en ce moment, et dont M. Huysman d'Annecroix ne remplit aujourd'hui les fonctions que par *interim* jusqu'au retour de M. le vicomte de Gisignies de sa mission qui, étant du plus haut intérêt, prouve de la manière la plus incontestable, la grande confiance du roi dans les talens et la probité de M. Dubus. L'arrêté royal par lequel il fut nommé à ce poste important, est daté du 10 août 1825. La durée de cette mission est fixée à deux ans. Il s'embarqua au Helder au mois de septembre 1825 sur la Bellone, frégate de guerre, et les dernières nouvelles qu'on a reçues de lui au mois de mai 1826 portent que M. Dubus a débarqué à Batavia le 3 février de cette année. Le lendemain, M. le lieutenant gouverneur De Kock, en donna connaissance aux autorités et aux habitans, dans une proclamation solennelle insérée le même jour dans une gazette extraordinaire de Batavia et répétée dans le Staats-courant, gazette officielle du gouvernement qui se publie journellement à La Haye, et dans le journal semi-officiel de Bruxelles du 24 juin 1826. Dans une proclamation en date du 8 février, M. le commissaire-général fit connaître le but et l'importance de sa mission (voyez cette pièce dans les journaux cités.) Le discours royal d'ouverture de la session des états-généraux prononcé le 17 octobre 1825, en avait déjà indiqué la nature en ces termes : « Le but de mes efforts est de procurer la prospérité intérieure de nos possessions d'outre-mer et d'en obtenir en même temps le plus d'avantages qu'il est possible pour la mère-patrie et pour l'industrie nationale. Dans quelques-unes de ces possessions, les dépenses, par suite de guerres et de mesures dispendieuses de l'administration se sont élevées à une hauteur qui a exercé une influence dangereuse sur l'état de leurs finances. J'ai ordonné d'abord des dispositions qui tendent à diminuer ces dépenses et j'ai de plus jugé utile d'y envoyer un commissaire spécial (M. Dubus) afin d'assurer dans leurs détails le maintien des mesures d'ordre et d'économie que j'ai prescrites. » M. Dubus est commandeur de l'ordre royal du lion belgique, membre de l'ordre équestre de la Flandre occidentale, président de la société nationale de Waterloo, etc.

DUCHAFFAULT (Gabriel, comte), ancien chef vendéen, a combattu avec autant de zèle que de vaillance pour la cause qu'il avait embrassée. Il s'est fait remarquer surtout par le courage avec lequel il a dénoncé les manœuvres honteuses pratiquées par le ministère pour faire nommer au corps législatif ses créatures à l'exclusion des candidats des deux oppositions. Heureux et fier de ses souvenirs il n'a sollicité ni faveur ni justice d'un ministère qu'il méprise, et vit dans une honorable retraite.

DUCHATEL (Charles-Jacques-Nicolas, comte), directeur des domaines du roi à Bordeaux, avant la révolution, et sous l'empire directeur-général de l'administration de l'enregistrement et des domaines, n'a plus reparu sur la scène politique depuis le 16 juillet 1815.

DUDON (N., baron), ancien auditeur au conseil d'état impérial et depuis la restauration, conseiller d'état, d'abord en service ordinaire puis extraordinaire, a été élu en 1820 député à la chambre par le département de l'Ain. Ce personnage, à qui la nature a refusé tous ses dons, a la manie de vouloir occuper sans cesse la tribune et de prendre la parole sur toutes

les questions, même celles auxquelles il est le plus étranger. Sa voix sépulchrale et son éloquence assoupissante manquent rarement leur effet. Si elles n'endorment pas l'assemblée, elles font presque toujours crier : *aux voix*, et mettent ainsi fin d'une ou d'autre manière, à toutes les discussions dans lesquelles il s'engage. Il n'y a, dans les discours de M. Dudon, ni raison, ni mesure, ni politique ; ces mots là n'appartiennent pas à son dictionnaire ou n'ont aucun sens pour lui. Il est l'homme d'une faction qu'il essaie de servir et voilà tout : il ne faut pas lui en demander davantage. Aussi ne jouit-il dans son parti et auprès des ministres que d'une considération et d'un crédit proportionnés à la faiblesse ou plutot à la nullité de de ses moyens intellectuels et oratoires.

DUFAY (Guillaume-Etienne BARBIER), colonel mis en non activité après de longs services, a occupé tout Paris pendant les années 1817, 1818, 1819 et 1820 du bruit de ses duels, de ses procès, des persécutions de toute espèce exercées contre lui par la police, et enfin d'un guet-à-pens qui a mis sa vie en danger. On a beaucoup allégué, mais on n'a rien prouvé contre cet officier, dont la tête, très ardente autrefois, a fini par se calmer. Depuis son dernier procès et son duel avec le vicomte de Montélégier qui, d'aide de-camp du duc de Berry, était devenu à la mort de ce prince commandant supérieur à Bastia en Corse, où il est mort le 2 octobre 1825. On n'a plus entendu parler du colonel Barbier-Dufay.

DUFRESNE-St.-LÉON (Léon), ancien premier-commis du trésor royal, homme d'esprit, de mœurs douces, d'un caractère élevé, ami de la liberté constitutionnelle. La biographie de Paris a commis une erreur en disant que le 13 décembre 1792 il avait été jugé par le *tribunal révolutionnaire*, ce tribunal n'ayant été institué que le 10 mars 1793, c'est-à-dire le jour même qui suivit l'affreuse nuit où tous les députés du côté droit de la convention devaient être assassinés dans l'assemblée ou dans leurs domiciles respectifs par les conjurés qui, trois mois plus tard, firent le 31 mai, anéantirent ainsi la représentation nationale, envoyèrent à l'échafaud les plus nobles courages et les plus grands talens de la convention, et fondèrent la terreur avec le gouvernement révolutionnaire.

DULAULOY (Ramon, comte), lieutenant-général d'artillerie, était dans l'ancienne armée l'un des officiers-généraux les plus distingués de cette arme. Il est en retraite, et il en est peu d'aussi honorables que la sienne.

DULAURE (Jacques-Antoine), fut l'un des membres les plus éclairés et les plus honorables de la convention nationale. Il n'exerce aucune fonction publique et il est aisé de le reconnaître à l'indépendance de sa pensée et à l'énergie de son style. Depuis vingt ans il a beaucoup écrit et toujours avec courage et impartialité. L'amour de la vérité et une infatigable ardeur à la publier, d'immenses recherches et une profonde érudition sont le caractère particulier des ouvrages sortis de sa plume. Son histoire physique, civile et morale de Paris est un monument historique vraiment précieux, où l'auteur, animé par des sentimens patriotiques, parle avec une liberté que les historiens presque toujours serviles n'ont osé se permettre, de sorte que cet immense travail est un supplément utile à toutes les histoires de France que nous connaissons et dont on désire la suite qui est attendue avec impatience et qui se publie par livraisons. On ne désire pas moins de voir M. Dulaure continuer ses esquisses historiques sur la révolution française. Ce qui en a déjà paru inspire un intérêt égal à l'utilité d'un tel ouvrage.

DULONG DE ROSNAY (Louis-Etienne, comte), lieutenant-général en disponibilité, est en outre lieutenant commandant des gardes-du-corps, compagnie d'Havré.

DUMANOIR LEPELLEY (Pierre-Etienne-René-Marie), vice-amiral. Les inexactitudes graves, de nature à compromettre la réputation militaire de cet officier-général, ont été comprises dans l'article de la biographie de Paris qui le concerne, et le but de notre ouvrage étant de rétablir la vérité des faits, autant qu'il nous est possible, d'après des renseignemens précis et des documens certains, nous croyons de toute justice de substituer l'article qui suit à ceux qui ont été insérés dans les biographies de Bruxelles et de Paris. Né à Granville, département de la Manche, le vice-amiral Dumanoir entra dans la marine, comme élève de port en 1787, et parcourut successivement les divers grades jusqu'à celui de capitaine de

vaisseau, qu'il obtint à l'âge de 25 ans. A cette époque, il avait déjà fait six campagnes sur divers bâtimens, et assisté à deux combats. Il commandait en cette qualité le vaisseau *le Berwick* dans l'expedition du contre-amiral Richery, qui s'empara du grand convoi de la Méditerranée, et détruisit les établissemens de pêche des anglais, à Terre-Neuve. Dans la campagne d'Irlande, il commandait le vaisseau *la Révolution*. Faisant route pour rentrer à Brest, il rencontra *le Scévola* coulant bas d'eau et près de périr. M. Dumanoir, malgré le mauvais temps, met toutes ses embarcations à la mer, et parvient à sauver l'équipage entier de ce vaisseau qui quelques heures plus tard eût été englouti. En récompence de ce trait de dévouement, les généraux Morard de Galles et Hoche demandèrent et obtinrent pour lui le grade de chef de division. Lors de l'expédition d'Egypte (1798), il commandait la flotte de convoi sur le vaisseau *le Dubois*. Promu au grade de contre-amiral en 1799, il commanda successivement plusieurs divisions et fut chargé du commandement provisoire de l'armée navale à Toulon, pendant environ trois mois. Au mois d'août 1805, il participa, avec l'escadre sous ses ordres, au combat livré par l'amiral Villeneuve, à l'armée sous le commandement de l'amiral Calder. Lors du combat de Trafalgar (le 21 octobre 1805) le général Dumanoir montait *le Formidable* de 80, et commandait l'avant-garde de l'armée navale sous les ordres de l'amiral Villeneuve. Pris par le calme au commencement du combat, aussitôt que le vent le lui permit, il manœuvra pour porter secours au vaisseau amiral. Suivi seulement de trois des vaisseaux sous ses ordres, il eut à combattre jusqu'à treize vaisseaux ennemis, et lorsqu'il fut parvenu par le travers du *Bucentaure* et de la *Ste. Anne*, il les trouva complettement démâtés et rendus. Le *Formidable* avait beaucoup souffert du feu de l'ennemi, il faisait six pieds d'eau par heure, sa mâture était très endommagée, et le général Dumanoir n'eut d'autre parti à prendre que d'ordonner à ses vaisseaux de tenir le vent. Le 2 novembre suivant, il rencontra l'escadre de l'amiral Straham, forte de deux vaisseaux de 80, deux de 74 et quatre frégates de premier rang. La sienne qui n'était composée que de quatre vaisseaux qui venaient d'essuyer deux combats en très peu de temps, et qui étaient dans un délabrement total, fut obligée de prendre chasse; le 4 le combat s'engagea et, après sept heures d'un feu opiniâtre, les vaisseaux français tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Le *Formidable*, lorsqu'il amena son pavillon, était entièrement démâté et avait neuf pieds d'eau dans sa cale. Environ 48 heures avant cet engagement, on avait été obligé de jeter à la mer une grande partie de sa batterie pour l'alléger et l'empêcher de couler bas. Dans ce combat le général Dumanoir reçut deux blessures très-graves. Les enquêtes ordonnées, pour le combat de Trafalgar et pour celui du 4 novembre, ont prouvé qu'il avait rempli, dans ces deux journées, tous ses devoirs d'officier général, et le conseil l'a honorablement acquitté. Nommé en 1811, commandant de la marine à Dantzick, le contre-amiral Dumanoir fut chargé de la direction des convois par eau sur la Vistule jusqu'à Kœnisberg. Lors du blocus de cette place, il arma dans la Vistule et le Welder, des flottilles qui rendirent d'important services à la garnison. Pendant le siége il fut blessé à la tête par un éclat de bombe. Prisonnier de guerre en Russie, par suite de la prise de Dantzick, il ne rentra en France qu'en 1814. Le 6 septembre de la même année, le roi lui conféra le titre de comte, et en 1815, il reçut le commandement de la division qui devait porter à Constantinople le marquis de Rivière, nommé ambassadeur près la cour ottomane. En janvier 1819, le comte Dumanoir a été promu au grade de vice-amiral. Depuis 1815, le général Dumanoir avait été nommé trois fois par le département de la Manche, membre de la chambre des députés où il a voté avec la minorité constitutionnelle. Ce courage, bien que singulièrement modifié par toutes les formes obséquieuses et peut-être obligées que lui commandait sa position, ne lui a pas été pardonné par un ministère qui n'accorde aucune valeur au mot *d'honneur* et de *conscience*, et qui s'étant rendu maître des élections de la Manche, l'a exclu du nombre de *ses* députés à la chambre septennale.

DUMOUSTIER (Pierre, comte), lieutenant-général, parvenu à ce grade par ses services, fut en avril 1815 député

de la Loire-Inférieure à la chambre des représentans. Ses concitoyens, en l'honorant de leur confiance, se sont montrés plus justes que les ministres qui l'ont laissé dans l'oubli. Il est vivant et en retraite.

DUPAS (le comte), né en Savoye, lieutenant-général au service de France lorsque la Savoye était partie intégrante de la république et de l'empire, fut un des meilleurs officiers généraux de cette vieille armée française si féconde en grands hommes de guerre. Il est vivant et retiré dans son pays.

DUPIN (André-Marie-Jean-Jacques), avocat distingué du barreau de Paris (Voyez les biographies de Bruxelles et de Paris) est vivant. M. Dupin à deux frères : le premier (Charles), officier supérieur dans le corps du génie maritime, après avoir acquis une réputation très-distinguée par ses travaux dans cette arme, a écrit sur un grand nombre de matières, tantôt relatives à sa profession, tantôt littéraires, scientifiques ou d'économie politique, et toujours avec distinction et succès. Celui de ses ouvrages ayant pour titre : Voyage dans la Grande-Bretagne, a surtout assuré à son auteur une grande réputation. Le second frère de M. Dupin (Philippe-Simon), reçu avocat sous les auspices de son frère, marche déjà sur ses traces et promet de donner au barreau de Paris un digne successeur de ses talens. Il serait à désirer que les affaires de M. Dupin ne l'eussent jamais amené à Saint-Quentin, et nous l'engageons à renoncer désormais aux voyages de Picardie.

DUPIN (Antoine), ex-membre de la convention nationale et qui n'est point de la famille des précédens, est vivant et réside en France. N'ayant point voté la mort de Louis XVI, mais seulement la déportation, il n'a point été banni. Un écrit intitulé, causes secrettes de la révolution du 9 thermidor, publié en décembre 1794, par Vidalle, juré au tribunal révolutionnaire de 1793-94 et qui a été supplicié avec Fouquier-Tinville, ajoute quelques traits effrayans au portrait de ce député, déjà trop connu par ses rapports à la convention dans la déplorable affaire des fermiers généraux. Il est des hommes qui ne sauraient être réhabilités dans l'opinion, et c'est mal les servir que d'essayer de les défendre. L'obscurité la plus profonde est leur unique sauve-garde. C'est dans le seul intérêt de la vérité historique que nous adressons cette observation aux auteurs titulaires d'une biographie, d'ailleurs très-recommandable par la sagesse et l'équité de ses jugemens, mais dont les rédacteurs subalternes ont cédé trop souvent à des affections personnelles. (voy. Barjavel et quelques autres).

DUPLEIX DE MÉZY, (N.), ancien directeur général des postes et membre de la chambre des députés, a cessé d'être l'un et l'autre par suite des épurations ministérielles, et cela devait être. M. de Mézy est bon administrateur, il a de la probité, des lumières, et même un certain attachement à la liberté constitutionnelle.

DUPLESSIS DE GRENEDAN (N.), député du département d'Ile-et-Vilaine à la chambre des députés. Ce petit vieillard très-fougueux, intolérant, irascible et déraisonnable, manque également de bonté de cœur et de justesse d'esprit. Nous renvoyons à ses discours pour preuve de cette assertion. On dit qu'un individu, portant le même nom, était un ardent jacobin dans les premières années de la révolution : nous l'ignorons; mais ce que nous savons fort bien, c'est qu'avec les qualités qu'on s'accorde à reconnaître dans M. de Grenedan, ce royaliste de 1825 eût été un excellent jacobin de 1793.

DUPONT DE L'ÉTANG (Pierre, comte), lieutenant-général et ministre de la guerre depuis la restauration. Le traité de Baylen ne laissera pas des talens de M. Dupont, comme général, une plus haute idée que celle que laisseront de ses talens, comme ministre, six mois d'administration qui avaient porté la confusion et le désordre dans tous les services du département de la guerre. Député à la chambre septennale par le département de la Charente, il y siége au centre droit.

DUPONT DELPORTE (N., baron), préfet du Taro en 1814, et du département du Nord pendant les cent jours de 1815. La conduite administrative et politique qu'il a constamment tenue aux époques les plus difficiles et toujours en présence de l'ennemi, lui a mérité la reconnaissance de ses administrés et l'estime publique, première récompense des magistrats intègres et vertueux.

DUPONT DE L'EURE, (Jacques Charles), désigné ainsi parce qu'il a siégé pendant plusieurs sessions à la chambre en

qualité de député de l'Eure. La dernière nomination de cet homme, doué d'une vertu vraiment antique, à la chambre des députés de 1823-24, est une conquête faite par le patriotisme de la ville de Paris sur le despotisme chétif d'un ministère qui, vivant à la journée, s'avance toujours pour reculer sans cesse.

DUPUY (le comte), pair de France et gouverneur civil des etablissemens français à l'est du Cap, est vivant et réside à Pondichéry.

DUQUESNOY (N.), député par le département du Pas de Calais à la convention nationale. Nous ne parlons ici de ce personnage, mort depuis trente ans sur l'échafaud (16 juin 1795), que pour relever les inexactitudes de la notice relative à lui dans la biographie de Paris. Elle ne désigne que trois députés condamnés avec Duquesnoy; ils étaient au nombre de cinq, savoir : Bourbotte, Soubrani, Goujon, Romme et Duroy. Tous se frappèrent du même couteau qu'ils se passèrent l'un à l'autre après s'en être servis, mais trois seulement en moururent; ce furent Romme, Duquesnoy et Goujon; Bourbotte Soubrani et Duroy, qui vivaient encore après s'être frappés, furent conduits à l'échafaud. Les corps de Duquesnoy, de Goujon et de Romme qui étaient restés déposés dans la salle du rez-de chaussée de l'hôtel de l'ancienne mairie, rue des Capucines, alors occupé par l'état-major général et où la commission militaire qui venait de les condamner tenait ses séances, furent extraits de cette salle et portés au cimetière de la Madelaine, aussitôt que leur mort eut été constatée. Il est absurde et faux de dire que Duquesnoy avait été transporté chez lui et qu'il expirait à l'instant où l'exécuteur vint le chercher pour le conduire au supplice. Un condamné qui se frappe sans se détruire n'en reste pas moins sous le coup de la loi jusqu'à l'entière exécution du jugement et n'est pas reconduit dans son domicile. On ne conçoit pas une telle inadvertance de la part du rédacteur de la notice de la Biographie de Paris. Toute cette scène de sang s'est passée sous les yeux de l'auteur de cet article qui fit, auprès des membres de la commission militaire, tous les efforts possibles pour sauver quelques-uns des accusés et qui, après trente ans, a conservé de cet affreux spectable un fidèle et déchirant souvenir. Nous aurons quelques éclaircissemens inconnus à donner à l'article Goujon sur cet honorable et infortuné jeune homme dont la mort a laissé les plus vifs regrets à tous ceux qui l'ont connu.

DURAND DE MAREUIL (Joseph-Alexandre-Jacques, baron,) a quitté en 1824 le poste de ministre de France près la cour des Pays-Bas, pour se rendre en la même qualité aux Etats-Unis d'Amérique où il est maintenant, (novembre 1825.)

DURBACH (François-Jean-Frédéric), riche propriétaire du département de la Moselle, membre de plusieurs assemblées législatives et en dernier lieu de la chambre des représentans (cent jours de 1815) où il a constamment voté avec les amis de la liberté, s'est retiré de la scène politique et vit dans ses terres.

DURUTTE (le comte), lieutenant-général qui s'est également distingué aux armées d'Italie et d'Allemagne, est en retraite depuis 1815. La restauration aurait dû savoir gré à ce brave militaire de la générosité avec laquelle, lorsqu'il commandait à Metz en mars 1815, la troisième division, il apprit à M. Viennot de Vaublanc, préfet du gouvernement royal, qu'il venait de recevoir du prince d'Eckmül, ministre de la guerre, l'ordre de le faire arrêter, mettant en même temps à la disposition de ce préfet les moyens de se soustraire à l'exécution de cet ordre, par l'envoi d'un cheval tout sellé. Il ne paraît pas que la restauration ait su apprécier ce qu'il y avait de noble dans un procédé d'autant plus généreux que le général ne partageait point les opinions politiques de celui qu'il obligeait, en s'exposant à se compromettre aussi gravement.

DUTAILLIS (Adrien-Jean-Baptiste-Raymond, comte), maréchal-de-camp et ancien aide-de-camp du prince de Neufchatel (Berthier). Il est vivant et en retraite.

DUVAL (Jean-Pierre), ancien conventionnel et ministre de la police sous le directoire, n'a laissé que d'honorables souvenirs de sa vie politique, et vit retiré des affaires.

DUVAL (François-Marie-Charles), ancien conventionnel et propriétaire-rédacteur du journal des hommes libres, feuille rédigée dans un esprit d'intolérance, de démagogie et de fanatisme po-

litique qui a été long-temps funeste à la liberté.

DUVAL (Alexandre), auteur dramatique. Les nombreuses productions de cet écrivain l'un des plus féconds que l'on connaisse, ont été signalées et appréciées dans l'article qui lui a été consacré dans la Galerie historique des Contemporains. Depuis cette époque M. Duval a eu de longs et vifs démêlés avec la censure parisienne qui s'est opposée à la représentation de plusieurs de ses pièces nouvelles, notamment à celle ayant pour titre : *la Princesse des Ursins*, qui depuis l'abolition de la censure, a obtenu un succès de vogue. La plupart des pièces de M. Duval sont précédées de notices intéressantes qui font aimer et estimer l'auteur, dont la résidence habituelle est à Paris.

DUVERGIER DE HAURANNE (Jean-Marie), était encore membre de la chambre des députés où l'avait envoyé le département de la Seine-Inférieure, et où il votait en dernier lieu avec l'opposition constitutionnelle, lorsque les épurations ministérielles de 1823 l'en ont fait sortir.

DUVERNE DE PRESLE (le chevalier), l'un des plus adroits agens des Bourbons pendant un temps, et qui depuis avait renoncé à servir leur cause, a tellement disparu de la scène politique que nous ne retrouvons plus aucune trace de son existence.

DUVÉYRIER (Honoré-Nicolas-Marie), ancien avocat très-distingué, et en dernier lieu président de la cour impériale, puis royale de Montpellier, a perdu cette place en 1820, et a été nommé à cette époque premier président honoraire de la même cour. Il est mort depuis quelques années.

DUYN (François Adam, comte, Van der), gouverneur civil de la Hollande méridionale, est vivant et conserve le poste honorable que lui ont mérité les services qu'il a rendus à la patrie et à la maison d'Orange. Aussi l'auteur des Lettres confidentielles qui est souvent injuste envers les hommes marquans de la Hollande, n'a pu se refuser à parler de lui avec le plus grand éloge. (*Vertrauter briefs*, tom. III, pag. 99.) Il le nomme un homme loyal, ayant des idées libérales, affable, modeste, et qui jouit de répandre le bonheur autour de lui. Il n'y a personne en Hollande qui ne soit prêt à souscrire à ce témoignage rendu par l'esprit de justice à un homme de bien qui honore sa patrie et l'humanité.

DYCKMEESTER (H. J.), député de la province de Gueldre à la première chambre des états-généraux, est avocat à Thiel, ville de la même province, et s'est fait remarquer dans les débats sur plusieurs questions importantes par des discours très-forts de logique, notamment sur les nouveaux codes et sur d'autres projets de lois. Il vote ordinairement en faveur des lois présentées par le gouvernement, et il en prend quelquefois la défense comme orateur, mais il est assez indépendant pour oser les combattre lorsque sa manière de voir diffère de celle des ministres. Ses connaissances approfondies dans la science du droit l'ont fait nommer membre de la commission de rédaction des nouveaux codes, et c'est en cette qualité qu'il a développé plus d'une fois avec beaucoup de méthode et de clarté les motifs des titres faisant partie du corps de droit belge.

E.

ECQUEVILLY (le comte, Armand François d'), pair de France, lieutenant-général et directeur du dépôt de la guerre.

ELDON (lord John), chancelier d'Angleterre, appartient à la minorité ministérielle qui est en opposition avec M. Canning. Il est vivant.

ELING (lord comte), ambassadeur d'Angleterre à Vienne, près de la porte Ottomane, puis dans les Pays-Bas, est aussi un savant et un antiquaire fort distingué. Il est vivant.

ELIO (Félix) s'était attiré en 1819, la haine publique par la barbarie avec laquelle il avait fait condamner et mettre à mort, comme convaincus de conspiration contre sa personne, plusieurs jeunes gens appartenant aux premières familles de Valence, où il exerçait les fonctions de capitaine-général. Reconnaissant tout le danger de sa position à la réception des nouvelles de Madrid qui annonçaient au commencement de mars 1820, l'établissement de la constitution de Cadix, il monta à cheval, se rendit à l'hôtel-de-ville de Valence, et convoqua la municipalité. Se montrant alors le plus ardent défenseur de la liberté, le bourreau de Vidal et du jeune Bertram de Lys allait proclamer la constitution, quand le peuple qui s'était rassemblé en grand nombre (ce même peuple qui, depuis le retour du pouvoir absolu sacrifie à l'inquisition des victimes humaines) déclara qu'il aimait mieux ne pas obtenir cette garantie de ses droits et de sa liberté, que de la recevoir des mains sanglantes du monstre qui venait de faire périr sur l'échafaud ceux qui s'étaient dévoué à sa cause. L'intervention du comte d'Almodovar sauva un moment Elio de la juste fureur des habitans de Valence, et donna le temps d'écrire à Madrid. On reconduisit Elio dans sa maison d'où il fut plus tard transféré à la citadelle. Accusé d'avoir, le 30 mai 1822, dirigé la sédition qui éclata, dans la citadelle de Valence, parmi les artilleurs de cette garnison, en faveur du pouvoir absolu, Elio, qui peut-être aurait échappé au juste châtiment de ses premières fureurs, fut traduit pour ce nouveau fait devant un conseil de guerre, pris dans la milice constitutionnelle, sur le refus fait par les officiers-généraux de l'armée active de se constituer ses juges. Convaincu du crime qui lui était imputé, il fut condamné au supplice de la garotte et exécuté le 3 septembre 1822. Il mourut avec des sentimens religieux, mais chargé de la juste indignation de tous les hommes de bien. Ferdinand remonté sur un trône prétendu absolu, a, comme il fallait bien s'y attendre, comblé d'honneurs la mémoire et la famille d'Elio, mais cet homme n'en passera pas moins aux yeux de la postérité pour l'exécuteur sanguinaire et dévoué des fureurs d'une faction stupide et atroce, et sa mort cruelle n'a été que la juste expiation de ses barbaries.

ELLENBOROUGH (Edouard, baron), pair d'Angleterre, juge-chef-adjoint de la cour du Banc du roi, et l'un des hommes les plus honorables et les plus éclairés de l'Angleterre, est vivant.

ELLEVIOU (N.), ancien acteur de l'Opéra comique de Paris, est vivant et continue de résider à la campagne près de Lyon, où il s'occupe d'agriculture.

ELOUT (Corneille-Théodore); après avoir rempli sa mission de commissaire-général aux Indes belgiques, pour lesquelles il était parti en 1815, avec le contre-amiral Buyskes (*voyez ce nom*), M. Elout revint en 1819 dans la mère patrie, fut nommé membre de la seconde chambre des états-généraux pour la province de Hollande, mais il n'y siégea pas, ayant reçu dans l'été de 1820, une mission pour Londres afin de traiter avec le gouvernement anglais au sujet du sultan de Palembang, dans l'île de Sumatra. Le gouvernement des Pays-Bas, en vertu du traité de 1814 et des traités antérieurs considérait toujours ce sultan comme son vassal, et voulut faire valoir ses droits; mais celui-ci trouva un défenseur en sir Thomas Stamford Raffles, gouverneur anglais de Bencoolen. M. Elout fut chargé d'arranger les difficultés qui s'étaient élevées. Au mois d'avril 1821, il fut nommé ministre des finances, en remplacement

de M. Six d'Oterleek ; trois ans après (mars 1824) ministre de l'industrie et des colonies, en remplacement de M. Falck, et enfin, lors de la suppression de ce ministère au mois d'avril 1825, ministre pour la marine et les colonies, place qu'il occupe encore aujourd'hui. Dans ces différentes fonctions M. Elout a été dans le cas de soutenir aux états généraux plusieurs projets de loi du ressort de son département, et dans toutes ses défenses il a montré un talent oratoire qui autorise à le compter parmi les orateurs les plus distingués du royaume. Quoique le sixième tome de la Biographie de Paris ait paru en 1822, la notice sur M. Elout qui s'y trouve ne va que jusqu'à 1815 ; et l'auteur de cette notice, visiblement prise de la nôtre, insérée dans la *Galerie historique*, l'a laissé au même point où finit notre article. C'est par erreur qu'on a dit que M. Elout aurait joui d'une pension du gouvernement français, pendant la réunion de la Hollande à l'empire français.

EMERIAU (le comte Maurice-Julien), ancien vice-amiral, n'a plus été employé depuis 1816.

EMERY (Jean-Louis-Claude), comte de Grosieulx, membre de la chambre des pairs de France, où il vota toujours avec l'opposition constitutionnelle, est mort dans sa terre de Grosieulx, près de Metz, le 15 juillet 1823.

EMPECINADO (don Juan-Martin). Lorsqu'on était en Europe dans la persuasion que ce brave général, condamné à mort par un conseil de guerre, avait obtenu du roi une commutation de peine, on a appris tout à coup la nouvelle de son exécution à Roa. Depuis plus d'une année, ce général dont tout le crime était d'avoir trop bien servi Ferdinand, et d'avoir, plus tard, donné à ce prince, que son bras avait si puissamment contribué à replacer sur le trône, des conseils dont il a si mal profité, languissait dans les prisons de Roa, où, il était exposé dans une cage de fer, à toutes les insultes et à tous les outrages. La barbarie de ses geoliers alla jusqu'à lui donner des coups de bâton au moment où l'on venait de lui lire son arrêt de mort. Conduit au supplice avec l'appareil le plus imposant, il était déjà au pied de l'échafaud lorsque rompant ses liens, et se fesant jour au milieu des soldats, il s'arma d'un sabre et donna la mort à plusieurs des sbires qui s'étaient précipités sur lui. Terrassé par le nombre, blessé, lié de nouveau, et reconduit au pied de la potence, il y fut hissé, proférant les plus horribles et les plus légitimes imprécations contre le gouvernement qui, malgré la foi des traités et des capitulations, le traitait en rebelle, et aussi contre cet autre gouvernement qui, garant des capitulations accordées par lui même, les laissait violer avec une lâcheté dont il répondra devant l'histoire. Empecinado a été assassiné juridiquement vers le milieu d'août 1825. Fils d'un simple journalier de Roa, il l'avait été lui-même, et avait dû toute son illustration à son intrépidité et à son génie tout militaire. Une autre célébrité lui était réservée, celle d'une noble et immense infortune; à la honte du gouvernement qui l'a immolé, la postérité ne les séparera point.

ENSCHUT (Corneille adrien VAN), professeur de jurisprudence à l'université d'Utrecht depuis 1821, est l'un des jurisconsultes les plus savans de la Hollande, quoiqu'il n'ait publié que peu d'ouvrages. Avant d'occuper cette chaire il était professeur, dès 1806, en la même faculté, aux académies de Harderwyk et de Groningue. On a de lui : 1° *Specimen juridicum inaugurale de imputatione, Harderovici*, 1801 ; 2° *Essai sur la peine de mort*, en hollandais ; c'est une traduction de l'allemand de Jacobi, mais M. Van Enschut a enrichi l'original d'une préface et de supplémens ; 3° *Oratio de utilitate disciplinæ juris naturæ, nostrâ imprimis ætate, Harderovici* 1807; 4° *Traité sur la division des formes de gouvernemens monarchique, aristocratique et démocratique*. Ce traité, écrit en hollandais, est traduit de l'allemand du professeur Krug, de Konigsberg, inséré au *Vaderlandsch magazijn van wetenschap, kunst en smaak* de 1809; 5°. *Traité sur les sociétés pour les terres communales, etc.* En hollandais sous ce titre. *Over de bevoegdheid der Markgenootschappen, om de Markgronden door afsluiting te bevrijden van het Weiden van het Vee uit de aangrenzende buurschappen, overeenkomstig de thans bestaande Wetten; met eene beoordeeling dier Wetten, naar de beginselen van het algemeene regt, de romeinsche en oude vaderlandsche Wetten*, 1818.

ERNOUFF (Jean-Augustin), ancien lieutenant-général mis en retraite, en 1819, n'est pas rentré en activité. Le zèle

de ce général, pour la restauration, ne l'a pas mis à l'abri des intrigues qui atteindront tôt ou tard, tous ceux des guerriers de la révolution, de la république ou de l'empire qui ont prostitué leur caractère et trahi leur conscience et leurs sermens : il est vivant.

ERSKINE (Thomas et Henry), anglais également attachés à la cause de la liberté et célèbres par leurs talens comme jurisconsultes, sont vivans.

ESCHASSERIAUX (Joseph et René), frères, anciens conventionnels, sont vivans, l'un en France, l'autre à l'étranger.

ESCOIQUITZ (don Juan), ministre d'état espagnol, qui a joué, depuis 1797 jusqu'en 1814, un grand rôle dans les affaires d'Espagne, et qui, depuis cette dernière époque, est devenu, de la part de Ferdinand VII dont il avait été le précepteur et le confident le plus intime, l'objet d'une disgrace rigoureuse. Il se retira à Saragosse, en novembre de cette année et fut, peu de temps après, enfermé dans le château de Murcie, par les ordres de son royal et ingrat élève. Rappelé peu après à la cour, il retomba une seconde fois dans la disgrace. Relégué à Ronda en Andalousie, Escoïquitz est décédé dans cet exil le 19 novembre 1820, à l'âge de 59 ans. Ami du pouvoir absolu, il l'a toujours servi avec zèle, et a trouvé, dans une fin misérable, la récompense bien méritée de son dévouement à une cause injuste, oppressive et désavouée par la philosophie et l'humanité.

ESCURY (Henri, baron COLLOT d') de HEINENOORD, membre de la seconde chambre des états-généraux des Pays-Bas, né à Rotterdam en 1773, est issu de la famille noble des Collot d'Escury, originaire de Bretagne, dont plusieurs membres ont occupé des places honorables à la cour, dans l'armée et dans la magistrature de France. Par la révocation de l'édit de Nantes, cette famille ayant été privée de ses emplois et de ses biens, elle s'est rendue en Hollande, où elle a été établie depuis cette époque. M. Collot d'Escury fit d'excellentes études à l'université de Groningue, où il prononça en 1792, sous les auspices du professeur Ruardi, un discours en vers latins pour la célébration du 25e jour anniversaire du mariage du prince d'Orange, stathouder des Provinces-Unies. Ce poëme, plein de grace, fut jugé digne de l'impression ; elle se fit par ordre des curateurs de l'université. Deux ans après, il y reçut le grade de docteur en droit, après avoir soutenu une thèse, qui a pour titre : *Observationes quædam selectæ de jurejurando*. Très-attaché au parti de la maison d'Orange, M. Collot d'Escury resta sans emploi. Après la fin de ses études académiques, le système politique introduit par la révolution de 1795 ne lui permettant pas d'en accepter, il préféra de s'adonner aux muses latines et publia, en 1797, un petit recueil de poésies, intitulé : *Musæ juveniles*. En 1800, il en fit imprimer un autre, destiné à ses amis, sous le titre de *Carminum fasciculus munus amicis*. Un second volume en parut en 1805. (*Carminum fasciculus alter*). Il revit et augmenta ces deux dernières productions en 1817, et les publia en un seul volume, sous le même titre de *Carminum fasciculus*. Ses poésies se distinguent par une versification facile, une douce mollesse dans l'élégie et l'héroïde (genre où M. Collot d'Escury excelle particulièrement), une force d'expression, que l'on remarque surtout dans son beau poëme au Roi; une heureuse et sage imitation des poëtes anciens, et enfin par un style et un talent vraiment poétiques. Avant de suivre M. Collot d'Escury dans sa carrière politique, nous continuerons à le considérer comme auteur. Si ses poésies latines l'ont fait ranger parmi les poëtes latins modernes les plus distingués, ses travaux en prose et en langue vulgaire lui ont, à notre avis, acquis de plus beaux titres encore à la gloire. C'est la *Gloire de la Hollande* (*Hollands Roem*) ouvrage qu'il publia en 1824-26, en 3 volumes in-8o., qui lui assure une des premières places parmi les littérateurs de son pays; il a le mérite d'être très-bien écrit, et rempli de recherches savantes et curieuses sur les hommes illustres de la Hollande et sur les progrès que les Hollandais ont faits dans les sciences et les arts. Les journaux en ont parlé avec les plus grands éloges, que nous ne répéterons pas ici, mais auxquels nous accordons volontiers notre entier suffrage. M. Collot d'Escury a fait en prose ce que M. Helmers a fait en vers, l'un et l'autre se sont acquis par leurs belles productions, des titres incontestables à la reconnaissance de la nation. En lui élevant des monumens dignes d'elle, ils ont bien mérité de la patrie. M. d'Escury n'a pas été moins heureux dans les discours qu'il a prononcé

à la seconde chambre des états-généraux; ils sont remarquables par une diction pure et élégante, un style noble et souvent élevé, un patriotisme ardent, qui se manifeste particulièrement lorsqu'il est question des grands intérêts du commerce, source de l'ancienne prospérité et de l'ancienne gloire de la Hollande. C'est alors que le style de l'orateur s'élève avec une force, une éloquence qui ne peuvent sortir que d'un cœur rempli de l'objet qu'il embrasse dans toute son étendue. On ne s'étonnera donc pas que M. Collot d'Escury soit grand partisan de la liberté du commerce et du système libéral en matière de douanes; qu'il ait soutenu de tous ses talens la loi du 12 juillet 1821 qui, en donnant aux Pays-Bas ce système libéral, a fait enfin cesser ou diminuer les déficits dans les budjets de l'état, avec lesquels on avait marché jusqu'alors et qui menaçaient l'état de sa ruine. On concevra encore que toutes les fois qu'il a été question d'élever les droits d'entrée, particulièrement pour les grains, M. Collot d'Escury s'est constamment trouvé parmi les orateurs qui ont combattu les projets de loi qui les proposaient. Avant d'entrer dans la chambre des députés, il fut successivement, en 1807, secrétaire de la commission pour régler le haut enseignement; en 1812, membre du conseil départemental de la province de Hollande; en 1813, après la restauration, au mois de novembre de cette année, membre de la commission académique pour l'enseignement; puis membre de l'ordre équestre, des états et des états députés de sa province et curateur de l'université de Leyde où il demeure maintenant. Il est chevalier de l'ordre du lion belgique.

ETIENNE (Charles-Guillaume) l'un des écrivains dramatiques les plus spirituels et les plus brillans de l'époque actuelle, est aussi l'un des écrivains politiques les plus distingués de la même époque. Le *Constitutionnel*, journal français, qui peut être considéré comme le dépôt de toutes les idées patriotiques qui fermentent sur tous les points de l'Europe, et dont l'expression, chaque jour plus restreinte en France, n'y sera néanmoins, jamais entièrement prohibée, renferme ordinairement un grand nombre d'articles de M. Etienne, qui, retiré à la campagne pendant quatre mois de l'année, correspond, dit-on, avec ce journal sous le nom de solitaire des Vosges. Ces articles, aussi philosophiquement pensés qu'élégamment écrits, et où l'on retrouve toujours la touche ingénieuse et originale de l'auteur aimable et profond des lettres sur Paris qui, dans le temps, contribuèrent si puissamment au succès de la *Minerve*, ont constamment offert aux divers ministères qui ont gouverné la France, une foule d'utiles et d'importantes leçons, dont il est fâcheux d'avouer, toutefois que les tristes hommes d'état auxquels depuis si longtemps, et spécialement depuis les quatre dernières années, ce beau pays semble être livré pour être exploité dans l'intérêt de quelques familles avides et privilégiées, n'ont jugé à propos de tirer aucun avantage dans l'intérêt national. C'est, au reste, un malheur dont nous pensons que M. Etienne, indépendant du pouvoir, par son caractère, sa fortune et ses goûts, n'a pas eu plus de peine à se consoler, que de son exclusion de la chambre des députés où il avait été appelé deux fois par ses concitoyens, après avoir éprouvé la même exclusion de l'académie française à l'époque où une faction, aussi stupide dans ses proscriptions littéraires qu'elle s'est montrée sanguinaire, implacable et anti-nationale dans ses proscriptions politiques, s'est emparée du gouvernement de la France. Peut-être suffirait-il à la réputation de M. Etienne, de considérer que dans un moment où le ministère français semble se complaire à mettre en évidence toutes celles des médiocrités littéraires qui ont consenti à porter sa livrée; ce n'est pas une faible distinction que de n'être pas confondu par lui, avec des hommes qui, dépourvus pour la plupart de titres réels au fauteuil académique, ont dû recourir, pour s'y asseoir, à la protection, que, du propre aveu qu'il en a fait dans ses circulaires, ce ministère n'accorde qu'à ceux qui lui prostituent leur conscience et leur plume (1).

EVAIN (Louis-Auguste-Frédéric, baron), colonel et ci-devant directeur en chef de l'école d'artillerie de Douai, est maintenant directeur de l'arsenal de construction à Metz; il a la réputation d'un très bon officier d'artillerie.

EVANS père et fils, anglais, impliqués, il y a plusieurs années dans la procédure,

(1) Le talent semble être héréditaire dans cette famille; M. Etienne a un fils, déjà connu très-avantageusement par plusieurs ouvrages historiques qui l'ont placé parmi les citoyens les plus recommandables de la France et les écrivains politiques les plus distingués de ce pays.

relative aux troubles de Spafields, sont vivans.

EXCELMANS (le baron Remy-Joseph-Isidore.) L'un des plus braves et des plus anciens officiers-généraux de l'armée française, est porté en 1826 sur la liste des lieutenans généraux en disponibilité.

EXMOUTH (le vicomte Edouard-Pellew), pair d'Angleterre, et amiral de l'escadre blanche, est vivant.

EXTEIN ou ECKSTEIN (baron) allemand et ancien commissaire général de police pour les alliés et les Bourbons, d'abord dans la ville de Gand, puis dans le grand duché de Luxembourg; puis en fin passé dans la même qualité à Marseille, a laissé dans ces trois résidences, les plus honteux souvenirs. On assure que, de police en police, il est arrivé à celle du château des Tuileries, où il paraît se trouver fort bien, et qui sera sans doute, selon l'heureuse expression de M. de Moustier, son *bâton de maréchal*.

EYNARD (N.) Ancien trésorier de la princesse Elisa, grande duchesse de Toscane, et possesseur d'une grande fortune dont il fait le plus noble usage, a attaché, dans ces dernières années, une grande et honorable celebrité à son nom, par le zèle avec lequel il s'est dévoué à la cause des chrétiens grecs, abandonnés par presque tous les rois chrétiens de l'Europe, au cimetère des musulmans. Sacrifices d'argent, démarches, correspondances, rien n'a coûté à M. Eynard pour venir au secours d'une cause aussi belle et aussi indignement trahie; et il est vrai de dire, que si l'intervention d'un grand ministre apporte un jour quelque changement favorable dans la situation d'un peuple dont l'héroisme et les malheurs seront dans la postérité l'objet des plus touchans et des plus sublimes souvenirs, le nom de M. Eynard ne sera jamais séparé de celui de ce ministre. M. Eynard réside habituellement dans les environs de Genève, d'où il est en rapport avec tous les comités philellènes de l'Europe et le gouvernement grec.

F.

FABRE DE L'AUDE (Jean-Pierre, comte) pair de France et l'un des plus souples personnages d'une époque où tant de gens doivent leur fortune à la flexibilité de leurs principes politiques, est vivant; il faut lui savoir gré de voter avec la minorité de la chambre dont il fait partie.

FABVIER (le colonel Charles-Nicolas), ancien aide-de-camp du duc de Raguse (Marmont), qu'il accompagna à Lyon en 1817, a dû à cette mission, si honorable pour son caractère, mais si fatale à sa fortune, les injustes condamnations qu'il a éprouvées avec M. Charrier de Saineville, (voyez ces noms dans les Biographies de Bruxelles et de Paris) ainsi que la proscription qui les a suivies, et qui l'a décidé, quelques années plus tard, à dévouer ses talens, ses services et toute son existence à la défense de l'héroïque nation grecque. Le colonel Fabvier s'est rendu célèbre dans cette guerre, et son nom désormais uni à celui des héros illustres qui, proscrits par les rois, combattent et meurent tous les jours pour leur religion et leur indépendance, obtiendra avec eux la reconnaissance des peuples et les honneurs de l'immortalité.

FAGEL (le baron Henri), ancien ambassadeur du roi des Pays-Bas à la cour de Londres, a obtenu, sur sa demande, en 1824, sa démission honorable de cette place, et y a été remplacé par M. Falck. M. Fagel en quittant l'ambassade de Londres, devait succéder à M. le baron de Nagell dans la place de ministre des affaires étrangères; mais accoutumé à vivre dans la capitale d'Angleterre, il a préféré y rester et y vivre en simple particulier. Le département des relations extérieures a été confié alors à M. le comte de Reede.

FAGEL (le baron Robert), frère du précédent, continue toujours d'occuper la place d'ambassadeur du roi des Pays-Bas à la cour de France.

FAGEL (le baron Jacques), frère des précédens, membre du conseil d'état des Pays-Bas remplit toujours les mêmes fonctions qu'il avait en 1818, lorsque nous nous occupions de sa notice biographique, insérée dans la *Galerie historique des contemporains*.

FAIN (A. baron), nommé secrétaire du cabinet de Napoléon, vers la fin du règne de ce prince, l'accompagna à Waterloo, où il courut de grands dangers. Il a publié, depuis plusieurs années, quelques brochures politiques dont l'intérêt est d'autant plus attachant, qu'il ne raconte presque jamais que ce qu'il a vu.

FALCK (Antoine-Reinhard). Dans l'article que l'on trouve dans la Galerie historique des Contemporains sur cet homme d'état, il s'est glissé une erreur que nous croyons devoir rectifier : M. Falck n'a pas été secrétaire de M. Valckenaer, ambassadeur hollandais à Madrid, c'est M. Théodore Van Kooten, excellent poète latin, et ami intime de cet ambassadeur qui l'a accompagné en Espagne en qualité de secrétaire d'ambassade ; M. Falck lui succéda dans cette place lorsque M. Meiners remplaça M. Valckenaer à la cour de Madrid. En 1808 M. Falck fut commissaire au département de la marine sous le ministère de M. Vander Heim. En 1820 il eut une mission à Vienne qui avait pour objet les affaires de la confédération germanique, mission délicate qu'il sut remplir avec un talent remarquable. Depuis cette époque, ainsi qu'on a pu le voir dans la Galerie, M. Falck eut le ministère de l'instruction, de l'industrie nationale et des colonies, qu'il conserva jusqu'au mois de mars 1824. Nommé alors ambassadeur à Londres, en remplacement de M. le baron Fagel, il s'y est trouvé parfaitement à sa place, étant très versé dans les intérêts commerciaux de son pays, et il ne cesse de rendre à ses compatriotes et à son souverain des services qui sont dignement appréciés et qui lui assignent le rang le plus honorable dans l'estime publique. Il occupe encore actuellement cette importante ambassade.

FALLON (Théophile), député pour la province de Namur, à la seconde chambre des états-généraux, y remplaça en 1821 M. Pirson de Dinant, qui ne fut pas réélu à cause de la véhémence des discours qu'il y prononça pour combattre les projets de loi présentés aux délibérations de ce corps d'état. M. Fallon a suivi un système contraire ; ses discours parlementaires se distinguent par la modération, le bon sens, des connaissances étendues en administration et une élégance de diction, qui le rangent au nombre des orateurs distingués de la chambre dont il fait partie. Il appartient plutôt aux membres qui votent ordinairement avec le gouvernement, qu'à ceux qui émettent le plus souvent des opinions contraires à ses propositions. M. Fallon est secrétaire de la régence de la ville de Namur.

FARE (Anne-Louis-Henri, cardinal de la) archevêque de Sens, et l'un des membres du haut clergé français qui portent à un plus dangereux excès les principes de l'ultramontanisme et l'intolérance religieuse, est premier aumônier de la dauphine de France et a reçu le chapeau de cardinal en 1823. Il jouit de la plus haute faveur.

FARINE (le général vicomte) est maréchal de camp en disponibilité.

FARRIL (Don-Gonzolo O), l'un des anciens ministres espagnols qui ont rendu le plus de services à leur pays, fut aussi l'un des plus braves et des plus habiles officiers généraux de l'armée espagnole, et l'un des hommes qui portèrent avec plus d'honneur le nom de citoyen et en connurent mieux la dignité. Ministre de la guerre sous Ferdinand, et, rappelé à ce ministère, par Joseph Napoléon, il est sorti pauvre de ces hautes fonctions, ce qui n'a pas empêché, qu'après 50 ans de services il n'ait été déclaré, au retour de Ferdinand, traître à la religion, au roi et à l'état; condamné à mort et dépouillé de ses biens. Cet excellent citoyen, ce ministre éclairé, ce brave militaire vit encore à Paris, pauvre et ignoré, et supporte ses malheurs avec tout le courage qu'inspirent une conscience irréprochable et une philosophie contre laquelle les coups de la fortune ne peuvent rien.

FAUCHE-BOREL (Louis), est vivant et remplit à Neuf-Châtel les fonctions de consul général de Prusse. Abandonné, sacrifié par les Bourbons au service desquels il s'était dévoué, M. Fauche-Borel, qui ne manque ni d'esprit ni de franchise, est un des hommes qui ont été le plus éprouvés par la fortune, et envers lesquels l'expérience a été le plus prodigue de leçons; en aura-t-il profité? il avait annoncé des mémoires, tiendra-t-il parole?

FAUCHER (les frères Constantin et César). La Galerie historique des Contemporains, imprimée à Bruxelles de 1817 à 1820, dit que ces deux infortunés, dont la mémoire est restée si chère à ceux qui les ont connus, avaient été condamnés le 23 septembre, et mis à mort le 24; nous devons relever cette erreur, tout légère

qu'elle est. Mis en jugement le 22 septembre 1815, les frères Faucher condamnés le 27 au matin, furent fusillés le même jour. Leur mort est un des grands crimes de la faction qui gouvernait alors la France!

FAYETTE (Gilbert-Mottier, marquis de La) lieutenant général. La Galerie historique des Contemporains, de Bruxelles, a laissé le général de La Fayette, appuyé de la confiance, de l'affection et de la reconnaissance de la France, luttant, dans les départemens de Seine et Marne et de la Sarthe, contre le pouvoir ministériel, et triomphant de tous les obstacles qu'opposait la cour à sa nomination; la Biographie de Paris l'a conduit jusqu'au milieu de 1820. Nous allons offrir à nos lecteurs des renseignemens précis, depuis l'élection du général à la chambre des députés, par le département de la Sarthe, et pendant l'année où il y siégea en qualité de député de l'arrondissement de Meaux. On remarqua que durant toute cette période, M. de La Fayette, laissant à ses amis le soin de défendre l'ordre, établi par la charte, dans laquelle il ne vit jamais qu'une liberté incomplette, et qui ne remplissait aucune des hautes espérances qu'il avait conçues en 1789, prenait pour base de ses discours, le champ plus vastes, de ses vieilles doctrines. Il parla sur la loi des élections, la liberté individuelle, la liberté de la presse, la garde nationale, les dépenses du budjet, et l'énormité d'une liste civile qui, toute seule, absorbe un quart au moins des revenus de l'état. Il demanda avec force le retour des bannis : prit un vif intérêt aux mouvemens insurrectionels des péninsules italienne et espagnole: embrassa avec chaleur la défense de tous les amis de la liberté, compromis dans la sainte lutte qu'ils soutenaient contre l'oppression : repoussa une phrase injurieuse contre ce drapeau tricolore dont les couleurs, longtemps nationales en France, et consacrées ensuite par la victoire, seront toujours à jamais honorées partout où la liberté jetera quelques racines : rappela à l'ordre un ministre qui méconnaissant le véritable esprit des institutions françaises, s'était servi du mot tolérance, au lieu de celui de liberté religieuse : fit un tableau sévère mais exact de l'ancien régime opposé aux résultats acquis par la révolution. On lui reprocha d'avoir prêché la doctrine de la resistance; il fut même accusé d'avoir voulu la pratiquer; mais au lieu de se défendre d'une opinion qui avait été le principe de toutes les actions de sa longue et noble vie, il se borna à demander une explication publique, au sein de la chambre, en face de la nation, heureux et fier d'y dévoiler toute sa pensée. « C'est-là dit-il, que nous pourrons, mes accusateurs et moi, dans quelque rang qu'ils soient placés, nous dire, sans compliment, ce que depuis trente ans nous avons eu mutuellement à nous reprocher. L'explication n'eût été ni honorable ni satifaisante pour les accusateurs, replacés très-haut en effet depuis quelques années, dans la hiérarchie politique, aussi n'eurent-ils garde de l'accepter. A l'époque de l'arrestation de M. Manuel (4 mars 1823), M. de La Fayette somma les gardes nationaux de ne point obéir à l'ordre qui leur était donné de violer la représentation nationale, et la sommation de leur vieux général ayant été entendue d'eux, tous se retirèrent aux accents de cette voix qui leur était connue, en déclarant que leur premier devoir était de respecter les députés de la nation. Après avoir signé la protestation des 63 députés, le général La Fayette ne reparut plus dans une chambre qui venait d'abdiquer à la fois et sa dignité et son indépendance, et qui, pour prix d'un condescendance dont nous laissons à l'histoire le soin de faire justice, fut close le 9 mai suivant (1823) et dissoute le 24 décembre de la même année. Tous les efforts du gouvernement se tournèrent alors vers le misérable but d'empêcher la réélection de la Fayette, à la chambre, dans le collège de Meaux où il était porté par l'immense majorité des électeurs; toutefois ils n'y réussirent qu'en excluant sans pudeur un nombre considérable d'entr'eux, et en introduisant dans le même collége, par les moyens les plus illegaux, les plus honteux et dont la fraude et scandale ont retenti dans toute l'Europe, une foule d'électeurs étrangers à la ville de Meaux et au département de Seine et Marne, et dont, pour la plupart, le nom y était inconnu. Ce fut à cette époque que le congrès des Etats-Unis, ayant, par une résolution unanime, invité le général La Fayette à les visiter, vota qu'un vaisseau de ligne serait mis à sa disposition et se rendrait dans un port de France pour le transporter en Amérique, mais il préféra le modeste passage sur un paquebot amé-

ricain. Nous regrettons vivement que les bornes de cet article ne puissent admettre le tableau, même abrégé, du voyage du général au milieu de ces populations dont les générations diverses, ne prononçant son nom révéré qu'avec la vénération, la reconnaissance et l'amour dûs à l'un des plus illustres fondateurs de leur indépendance, fesaient, à son passage, retentir l'air des plus vives acclamations, et remerciaient Dieu de l'avoir ramené au milieu d'elles, comme un père chéri qui viendrait d'être rendu à des enfans dont il aurait été long-temps séparé. Chaque jour, chaque pas à travers les 24 états de l'Union, n'ont été qu'un triomphe prolongé, dont l'histoire ancienne et moderne n'offre aucun exemple. « Cette année », suivant l'expression du président des États-Unis « a été une année de fêtes et de réjouissances continuelles, inspirées par sa présence »; sentimens non moins vénérables pour le grand et excellent peuple des États-Unis que pour le général lui-même, et qui se sont manifestés avec le même enthousiasme dans toute les autres parties de l'hémisphère américain. Mais si, dans le nombre immense de fêtes, d'adresses, de réponses, de toasts, de journaux et autres manifestations de l'esprit public, on retrouve partout les jouissances du vieux soldat de la révolution, à l'aspect des prodiges de prospérité publique et particulière qui en ont été le fruit, et l'attachement unanime de douze millions de citoyens aux principes et aux institutions de leur heureuse patrie, on y voit aussi la conviction générale que la visite du général La Fayette a été éminemment utile, en fortifiant de plus en plus les sentimens qui attachent les citoyens à l'état et en resserrant les liens qui, en les unissant entr'eux, forment de tous les citoyens de l'Union comme une seule famille de frères. De toutes les faveurs publiques dont le général la Fayette a été l'objet, nous ne rappelerons ici que la solennité de la réception dans la salle du congrès; le don d'un million et d'une vaste étendue de terre votés pour lui, et le dîner public qui lui fut donné par les deux chambres, le 1er. janvier 1825. Ce fut dans ce dîner auquel assistait le président Monroë, que le général porta ce toast, devenu célèbre et qui a été accueilli par les nombreux amis de la liberté dans les deux mondes, avec des sentimens unanimes d'approbation et d'enthousiasme : « *A l'union perpétuelle entre les États Unis ; elle nous a sauvé dans les temps de danger, elle sauvera le monde* ». Partout dans sa marche triomphale, au milieu des provinces de l'union, le général La Fayette manifesta hautement son profond intérêt pour la cause de l'héroïque peuple grec ; sa vénération et son attendrissement pour la mémoire du généreux et infortuné Riego ; ses vœux ardens en faveur des patriotes européens, et l'espoir de leur futur affranchissement. Dans une lettre rendue publique, il félicita Bolivar de son amour pour la *liberté sans exception et de la république sans alliage* ». Prêt à quitter la terre hospitalière, où l'on avait espéré le conserver toujours il fut admis une seconde fois, le 7 septembre 1825, dans le sein du congrès américain, pour y recevoir, par l'intermédiaire du président de ce corps illustre, les adieux du peuple entier. Nous ne pouvons résister au désir ou plutôt au besoin de rapporter dans toute leur étendue le discours de M. John Quincy Adams qui venait d'être élu président des États-Unis le 9 février 1825, à la place de M. Monroe et la réponse du général la Fayette. Dans des circonstances ordinaires et où il ne s'agit que d'un échange d'insignifiantes paroles entre les rois et leurs courtisans, nous aurions fait grâce à nos lecteurs du récit d'une fastidieuse audience de congé; mais il ne saurait en être de même dans une conjoncture, unique dans les fastes de l'histoire et dont le souvenir se perpétuera d'âge en âge comme un monument de la reconnaissance d'un peuple grand et libre envers l'un des plus illustres fondateurs de la liberté; voici ces discours :

» Général La Fayette,

» Plusieurs de mes concitoyens les plus distigués ont eu le bonheur, dans l'année qui vient de s'écouler, de vous accueillir comme l'hôte de la nation à votre arrivée dans les divers lieux qu'ils habitent. J'ai maintenant à remplir la tâche pénible de vous faire les adieux de la nation.

» Il ne serait plus convenable, et il serait superflu de récapituler les événemens remarquables de votre jeunesse, événemens qui ont lié, d'une manière indissoluble, votre nom, votre fortune et votre renommée à l'indépendance et à l'histoire de l'union américaine du nord.

» La part que vous avez prise à cette époque mémorable, est marquée d'un caractère si particulier que, réalisant les plus belles fictions de l'antiquité, elle n'a presque rien qui l'égale dans les fastes authentiques de l'histoire.

» Vous préférâtes avec fermeté et constance la fatigue, les dangers et les privations de toute espèce pour la défense d'une cause sainte, à un repos sans gloire et aux séductions du rang, des richesses et d'une jeunesse sans frein, dans la cour la plus brillante et la plus aimable de l'Europe.

» Il n'y eut dans ce choix pas moins de sagesse que de magnanimité. L'approbation d'un demi-siècle et les acclamations de voix innombrables, impuissantes à exprimer toute la reconnaissance du cœur, qui vous ont accueilli à votre arrivée dans cet hémisphère, en sont la preuve certaine.

» Lorsque la lutte de la liberté dans laquelle vous vous étiez engagé comme champion volontaire, fut terminée par le triomphe complet de sa cause dans ce pays de votre adoption, vous retournâtes remplir les devoirs du philantrope et du patriote dans votre patrie. Là, dans une carrière suivie avec fermeté et sans déviation pendant quarante ans, vous avez soutenu, au milieu des succès et des revers, la même cause glorieuse à laquelle vous aviez consacré les belles années de votre jeunesse, l'amélioration de la condition morale et politique de l'homme.

» Pendant ce long espace de temps, le peuple des États-Unis, pour qui et avec qui vous avez pris part aux batailles de la liberté, a joui pleinement de ses fruits, et a été l'un des plus heureux dans la famille des nations, voyant sa population s'accroître et son territoire s'agrandir; agissant et souffrant selon les conditions de sa nature, et jetant les fondemens de la plus grande et, nous l'espérons sincèrement, de la plus bienfaisante puissance qui ait jamais réglé les intérêts humains sur la terre.

» Dans cet espace de quarante années, la génération avec laquelle vous portâtes les armes s'est éteinte presqu'en entier. Vous êtes le seul survivant des officiers généraux de l'armée américaine de cette guerre. Les sages qui guidèrent nos conseils, les guerriers qui combattirent sur terre et sur mer, tous dorment à présent avec leurs pères, à l'exception de quelques-uns à qui le ciel a accordé un plus grand nombre de jours qu'au commun des hommes. Une seconde génération et même une troisième se sont élevées pour prendre leur place, et les enfans de leurs enfans ont appris d'eux ce que d'ailleurs la constante jouissance de la liberté indique comme un devoir : ils ont appris à joindre toujours dans les bénédictions données à la mémoire de leurs pères, le nom de celui qui vint de loin épouser leur cause, et se joindre à eux pour vaincre ou succomber.

» Ces sentimens sont ceux de tout le pays : cela est manifestement prouvé par la délibération du congrès représentant du peuple et de tous les États de l'Union, qui a chargé le président des États-Unis de vous donner l'assurance de l'attachement, de l'affection et de la reconnaissance du gouvernement et du peuple, et qui l'a engagé à mettre à votre disposition un vaisseau national pour votre retour aux rivages de votre patrie.

» L'invitation vous fut transmise par mon vénérable prédécesseur. Il vous était attaché par le plus forts liens de l'amitié. Lui-même était un de ceux que les honneurs les plus élevés de son pays ont récompensé du sang anciennement répandu pour sa cause, et d'une longue vie dévouée à son bonhur. Il vous offrit un vaisseau national. Votre délicatesse vous porta à préférer une voie de transport plus simple, et une année entière s'est écoulée depuis que vous avez débarqué sur notre rivage. Il y aurait à peine de l'exagération à dire que cette année a été pour le peuple de l'Union une année de fêtes et de réjouissances continuelles inspirées par votre présence. Vous avez traversé les vingt-quatre États de cette grande confédération ; vous avez été reçu avec transport par ce qui reste encore de vos anciens compagnons d'armes ; vous avez été salué comme un père long-temps absent par leurs enfans, les hommes et les femmes de la génération actuelle. La génération naissante, l'espoir de notre avenir, plus nombreuse que ne l'était tout le peuple pour lequel vous combattiez, a rivalisé avec les rares survivans de cette époque d'épreuves, en acclamations de joie à l'aspect de celui que tous reconnaissent pour leur commun bienfaiteur. Vous avez entendu les voix de l'âge futur, se joindre et écla-

ter à votre approche. Les cris et les transports spontanés (*unbidden*) d'allégresse avec lesquels des milliers d'individus vous accueillirent à votre débarquement sur cette terre de liberté, vous ont accompagné à chaque pas, et semblables au bruit des eaux qui se précipitent sans cesse, ils retentissent encore de tous les coins de notre patrie.

» Maintenant vous êtes sur le point de retourner au pays de votre naissance, de vos ancêtres, de votre postérité. Le gouvernement de l'Union, excité par le même sentiment qui a déterminé le congrès à désigner un vaisseau national pour vous transporter ici, a choisi pour cela une frégate récemment construite dans cette métropole, et lui donne, pour son premier service, le soin, moins agréable mais également précieux, de vous ramener dans votre patrie. Le nom de cette frégate offre une fois de plus aux régions lointaines et aux âges futurs, la mémoire d'un ruisseau * déjà célèbre dans l'histoire de vos souffrances et de notre indépendance.

» Le vaisseau est prêt maintenant à vous recevoir et à tenir la mer. Au moment de ce départ, les prières de plusieurs millions d'hommes s'élèvent au ciel pour que votre passage soit heureux, et que votre retour au sein de votre famille soit aussi favorable à votre bonheur que votre visite sur ce théâtre de votre glorieuse jeunesse l'a été pour le peuple américain.

» Allez donc, ami bien-aimé, retournez vers cette terre du brillant génie, des sentimens généreux et de la valeur héroïque; vers cette belle France qui a vu naître Louis XII et Henri IV; vers cette patrie de Bayard et de Coligni, de Turenne et de Catinat, de Fenélon et de d'Aguesseau. Dans le catalogue des hommes illustres que la France proclame comme ses enfans, et qu'elle s'enorgueillit d'offrir à l'admiration des peuples, le nom de La Fayette a déjà été enregistré depuis plusieurs siècles. Maintenant il a reçu un plus grand lustre; et si, dans la suite des temps, un Français est appelé à indiquer le caractère de sa nation par celui d'un individu de l'époque où nous vivons, le sang d'un noble patriotisme colorera ses joues, le feu d'une inébranlable vertu brillera dans ses yeux, et il prononcera le nom de La Fayette. Et nous aussi, et nos enfans dans cette vie et après la mort, nous vous proclamerons comme l'un des nôtres. Vous êtes à nous par ce dévouement plus que patriotique avec lequel vous êtes accouru, dans l'instant le plus critique, au secours de nos ancêtres; vous êtes à nous par cette longue suite d'années pendant lesquelles vous nous avez conservé votre affection; vous êtes à nous par ce sentiment inaltérable de reconnaissance envers vos services, qui est une des plus précieuses parties de notre héritage; vous êtes à nous enfin par ces liens d'amitié plus forts que la mort, qui ont uni votre nom pour la suite des siècles avec le nom de Washington.

» Dans ce moment pénible où nous allons nous séparer de vous, nous nous consolons à l'idée que partout où vous pourrez être, jusqu'à la dernière pulsation de votre cœur, notre pays sera toujours présent à vos affections: et un heureux pressentiment nous assure que vous ne nous donnerez pas le chagrin de ne plus vous voir dans ce pays. Nous nous plaisons dans cet agréable avenir de recevoir notre ami de nouveau. Parlant ici au nom de tout le peuple américain, et donnant un libre cours au sentiment d'attachement qui fait battre le cœur de toute une nation, comme bat celui d'un seul homme, je vous fais un tendre et pénible adieu.

Réponse du général La Fayette au président des États-Unis.

» Parmi toutes les obligations que j'ai au gouvernement en général, et particulièrement à vous, monsieur, son respectable premier magistrat, je dois vous remercier de l'occasion qui m'est donnée en ce moment solennel et pénible, d'offrir en partant, au peuple américain, un dernier hommage de ma vive et profonde reconnaissance. Avoir été dès l'enfance des États-Unis, et dans des circonstances critiques, adopté par l'Union comme un fils chéri; avoir participé aux travaux et aux périls de cette lutte vertueuse et sans tache qui avait pour objet l'indépendance, la liberté et l'égalité des droits; avoir pris part à la fondation de l'ère américaine qui a déjà traversé cet hémisphère, et qui doit encore, pour la dignité et le bonheur de l'espèce humaine, traverser chaque partie de l'autre hémisphère; avoir reçu à chaque époque de la révolution et pendant quarante années après cette période,

* La Fayette fut blessé à Brandywine, sa première bataille. (*Note du traducteur.*)

tant du peuple américain que de ses représentans à l'intérieur et à l'étranger, des témoignages continuels de confiance et de bonté : tels ont été la gloire, l'encouragement et le soutien d'une carrière longue et agitée. Mais comment pourrai-je jamais trouver des paroles pour reconnaître cet accueil sans cesse renouvelé, ces témoignages illimités et universels d'affection qui ont marqué chaque pas, chaque heure d'un voyage de douze mois à travers les vingt-quatre États de l'Union? Non seulement ils ont rempli mon cœur d'une jouissance inexprimable, ils ont fourni l'occasion au peuple d'accorder son suffrage à ces faveurs immenses dont les diverses branches du gouvernement m'ont comblé dans tous les États confédérés et dans le siége central de l'Union.

» Cependant une satisfaction plus grande encore m'attendait : dans les merveilles de création et de perfectionnement que mon œil enchanté a rencontrées partout, dans le bien-être incomparable et si bien apprécié par le peuple, dans sa sécurité inébranlable, tant publique que privée, dans l'habitude du bon ordre, caractère de la vraie liberté, dans ce bon sens national, arbitre définitif de tous les différends, j'ai reconnu avec orgueil le résultat de ces principes républicains pour lesquels j'ai combattu, et la glorieuse démonstration qui doit frapper les esprits même les plus timides et les plus prévenus, de la supériorité qu'ont sur le système dégradant de l'aristocratie et du despotisme, les institutions populaires fondées sur la simple base des droits de l'homme, et où les droits locaux de chacun des États sont garantis sous le lien constitutionnel de l'Union. Le maintien de cette union entre tous les États a été le dernier vœu de notre grand et paternel Washington, et il sera la dernière prière de chaque patriote américain, comme il est déjà devenu le gage sacré de l'émancipation du monde ; émancipation à laquelle je suis heureux de voir que le peuple américain s'intéresse tous les jours plus vivement, en même temps qu'il offre à l'Europe l'encourageant exemple de l'heureux succès des institutions libres, en retour d'un fléau qu'elle le força jadis à recevoir, et sur lequel un sentiment libéral et éclairé devient partout de plus en plus général.

» Et maintenant, Monsieur, comment pourrais-je suffisamment exprimer mes sentimens vifs et profonds pour les assurances particulièrement précieuses pour moi de votre estime et de votre amitié, pour les allusions que vous faites au temps passé, à mes braves compagnons d'armes et aux vicissitudes de ma vie entière, pour le tableau touchant que vous tracez des bénédictions répandues par plusieurs générations du peuple américain sur les derniers jours d'un vétéran profondément ému, pour vos remarques affectueuses sur ce triste moment de séparation, sur mon pays natal qui, je puis le dire, est rempli de sympathies américaines, et sur l'espoir enfin, qui m'est nécessaire, de revoir ce pays qui depuis un demi-siècle a daigné me regarder comme l'un de ses enfans? Je me bornerai, en mettant de côté toute répétition superflue, à proclamer hautement devant vous, Monsieur, la respectable assemblée qui nous entoure, à proclamer, dis-je, ma cordiale confirmation de tous et chacun des sentimens que j'ai eu tous les jours l'occasion d'exprimer en public, depuis le moment où votre vénérable prédécesseur, mon ancien frère d'armes et mon ami, m'a transmis l'honorable invitation du congrès ; jusqu'à ce moment où vous, dont les liaisons amicales avec moi datent de votre première jeunesse, vous allez me confier, pour traverser l'Atlantique, à la protection de l'héroïque pavillon national qui flotte sur ce vaisseau magnifique dont le nom n'est pas une des moins flatteuses faveurs que j'ai reçues en si grand nombre dans ce pays.

« Dieu répande ses bénédictions sur vous, Monsieur, et sur tous ceux qui nous entourent ; qu'il les répande sur le peuple américain, sur chacun des Etats de l'Union et sur le gouvernement fédéral ; recevez cet adieu patriotique d'un cœur plein d'affection et de reconnaissance ; tel sera son dernier sentiment à l'instant où il cessera de battre. »

Parti des États-Unis sur le magnifique bâtiment national la *Brandywine*, le général la Fayette débarqua au Havre le 5 octobre 1825. Il reçut, sur sa route, et de la part de la population de la Grange où est situé son château, les témoignages les moins équivoques de la confiance, de l'attention et de la reconnaissance publiques ; témoignages d'autant plus précieux pour le cœur du patriarche de la liberté,

qu'ils étaient l'expression d'un sentiment partage par toute la France, que tous les cœurs y repondaient du fond de ses provinces les plus eloignées ; et que le gouvernement, ennemi de sa gloire et de sa liberte, qui pesait alors sur une nation, naguere si grande et maintenant si degénérée, employait des moyens plus méprisables et plus vils, pour la comprimer. Rentré dans une retraite qui lui est chère, et dont il ne s'était arraché que pour satisfaire aux vœux d'un peuple qui avait voulu, une fois encore, contempler les vénérables traits d'un des fondateurs de la liberté, la Fayette, vengé de la haine de quelques rois par l'amour, le respect et l'admiration d'une heureuse et puissante république, a repris au sein de sa nombreuse famille, le cours de ses occupationsgaricoles.

FEITH (Rhynvis), l'un des poëtes les plus distingués de la Hollande, est mort le 8 février 1824, à Zwol, où il était né en 1753. Il fut généralement regretté, et une souscription fut ouverte peu de temps après sa mort pour lui élever un monument. Elle ne tarda pas à être remplie et le monument fut élevé dans sa ville natale. Un autre monument fut élevé à ce poëte par ses amis, les auteurs les plus célèbres de la Hollande ; il consiste en une collection de vers faits pour honorer sa mémoire et un éloge en prose par M. Van Hall, avocat à Amsterdam. Le libraire Suringar, à Leeuwarde, publia cet ouvrage vers la fin de l'année dans laquelle Feith est décédé. Indépendamment des ouvrages cités dans notre article primitif, inséré dans la *Galerie historique des contemporains*, on a encore de lui un poëme intitulé *de Verlustiging van mijnen ouderdom* : (*Les Réjouissances de ma vieillesse*) et un autre : *De eenzaamheid en de wereld.* (*La solitude et le monde*). Il en a paru une 2e. édition en 1824. M. Van Eichstorff, lieutenant d'artillerie au service du roi des Pays-Bas, a fait connaître en 1821 aux Allemands le poëme didactique de Feith, intitulé : *le Tombeau*, et M. Clavareau en a publié une traduction française. Dans la collection du libraire Suringar, citée plus haut, on trouve encore une pièce en prose par M. Warnsinck, qui a pour objet de faire connaître Feith par ses lettres particulières. (*Mr. Rhynvis Feith geschest uit zijne gemeenzame brieven*).

FERDINAND VII, roi d'Espagne, est vivant. La ruine du crédit de l'Espagne, et la chute du rang qu'elle occupait parmi les puissances européennes, deposeront devant la postérité des effets de la politique, adoptée par des conseillers de ce prince, dont la perte serait un malheur pour l'Espagne, en ce sens que plus d'ignorance, de superstitions et de barbaries accableraient s'il est possible cet infortuné pays, sous le successeur que le principe de la legitimité lui promet !

FERDINAND Ier, roi de Naples, est mort dans cette ville le 4 janvier 1825. L'histoire a enregistré dans ses inexorables annales et les actes de barbarie qui, en 1799 et 1800, precederent, accompagnerent et suivirent le retour de ce prince à Naples, d'où l'avait chassé la révolution republicaine ; et les sermens prêtés par lui vingt ans plus tard, à la constitution du parlement napolitain ; et les supplices qui suivirent son nouveau retour à Naples en 1821, sous la protection de l'armee autrichienne. Le jugement de ce prince, dont la femme fut cruelle et les ministres stupides, sanguinaires et sans foi, est porté dans toutes les consciences et sera confirmé par l'équitable postérité dont l'état actuel de l'Europe ne permet pas encore de devancer le langage.

FERROUX (Étienne-Joseph), l'un des membres les plus honorables et les plus courageux de la convention nationale où il siégea toujours au côté droit, s'est retiré en Suisse, en 1816 ; nous l'y croyons encore.

FESCH (Joseph, cardinal) oncle de Napoléon et archevêque de Lyon, s'est retiré à Rome. La France lui doit les premiers jésuites qui ayent reparu dans son sein, et qu'il avait installés dans l'ancien couvent des filles nobles, connu sous le nom de l'Argentière, en Forez, à douze lieues de Lyon. Le cardinal Fesch est, du reste, un assez bon homme. Il est vivant.

FETH-ALI-SCHA, roi de Perse, est vivant. Au moment ou nous écrivons cette notice (décembre 1826), la Perse est en guerre avec la Russie, qu'elle accuse et qui l'accuse de perfidie ; il ne serait pas impossible qu'elles eussent toutes deux raison. Cette guerre sera sans résultats importants.

FEUILLANT (Etienne), très-anciennement rédacteur d'un journal à 2 sols, connu dans les premières années de la ré-

volution, sous le nom de *Journal de la rue de Chartres*, *par Et.-Feuillant*, a fait, depuis ce temps, une assez brillante fortune financière qui lui a valu l'entrée à la chambre des députés. Il y avait pris place à l'extrême droite et c'est pour nous un véritable sujet d'étonnement que de voir qu'il ait cessé d'en faire partie, car jamais il n'y eut une plus parfaite identité de principes et de doctrines qu'entre les ministres français actuels et l'ancien député de Maine et Loire, qui s'est surtout fait remarquer dans la chambre élective, par l'indignation et le profond regret qu'il exprima dans la séance du 23 décembre 1815, de ce que le malheureux Lavalette venait d'échapper à l'échafaud. Un autre se serait félicité avec tous les amis de l'humanité de ce qu'une victime des discordes civiles avait été soustraite à la mort par l'un des plus beaux dévouemens dont l'histoire des temps anciens et modernes fasse mention : M. Feuillant se montra supérieur à de semblables considérations; le salut de l'état lui parut attaché à ce que quelques gouttes de sang français de plus fussent répandues par la main du bourreau, qui, certes, n'était alors oisive sur aucun point de la France! Enfin, son zèle alla si loin dans cette circonstance, qu'il voulait que l'on confondît dans une même accusation de complicité avec madame de Lavalette, et les ministres et le procureur général, et le guichetier lui-même qui, dans l'opinion et suivant l'expression toute pleine d'humanité de ce député, « devait s'emparer du condamné et ne le quitter ni jour ni nuit, jusqu'au moment du supplice ». M. Feuillant a, dit-on, des propriétés considérables en Belgique; ceci explique sans doute les fréquens voyages qu'il y fait, mais nous ne croyons pas qu'il lui vienne jamais dans la pensée de se faire naturaliser dans un pays où l'on ne sacrifie point de victimes humaines sur les autels de la royauté!

FIÉVÉE (J). Ce littérateur d'un ordre très-élevé, mais dont on a pu justement, selon nous, attaquer la conduite à plus d'une époque de la révolution et des temps qui l'ont suivie, paraît être rentré dans les voies dont il est toujours pénible de voir le talent s'écarter. La conduite de M. Fiévée, dans quelques-unes des circonstances auxquelles nous faisons allusion, n'a pas même été exempte d'un certain ridicule, ce qui est le plus grand malheur qui puisse arriver à un homme d'esprit, et celui dont le souvenir laisse de plus longues traces. Les articles que M. Fievée donne de temps-à autre au Journal des Débats, sous les initiales T. L. font autant d'honneur à la justesse de son esprit qu'à ses connaissances en économie politique. Ces articles sont-ils les résultats d'une conviction intime ou de certains accès de mauvaise humenr, auxquels cèdent trop facilement peut-être quelques-uns des écrivains les plus distingués de ce journal lorsque les espérances de leur ambition sont déçues, c'est ce que nous ne nous permettrons pas de décider? Toutefois, il serait peut-être permis de le croire, si nous n'aimions mieux penser que l'expérience et la réflexion toutes seules ont pu ramener aux seules doctrines politiques et religieuses que la raison et une étude approfondie des besoins du pays puissent avouer, des hommes que des passions et des intérêts particuliers en avaient éloigné trop long-temps. M. Fiévée porte, dit-on, à l'excès la haute opinion qu'il a de lui-même, et la manifeste avec peu de discrétion : c'est, de sa part, un tort d'autant plus inexcusable que cette ressource de la médiocrité n'est pas nécessaire à un talent aussi peu contesté que le sien.

FIGAROL (Jean-Bernard-Marie chevalier de), membre de la chambre des députés et premier président de la cour royale de Pau, est vivant. C'est une sorte de ministériel *Métis*, qui, craignant qu'on ne se rappelle et qu'on ne lui rappelle qu'il a été chaudement impérial, et jusqu'au dernier moment, ménage fort les partis et affecte une grande franchise politique.

FILANGIERI (prince de Bisignano), ancien aide de camp du roi de Naples Joachim, est vivant et réside à Naples.

FINOT (Antoine-Bernard, baron) ex-préfet à Chambéri, avant et pendant les 100 jours, est aujourd'hui préfet du département de la Creuse et réside à Guéret.

FITZ-JAMES (Edouard duc de), pair de France et premier aide-de-camp de Charles X, a perdu, dit-on, auprès de ce prince quelque chose de la position de confiance intime dont il a joui long-temps. Il est vrai qu'il aime les arts et les protége; mais il aime et protége aussi les jesuites et cela n'a rien que de naturel dans un arrière petit-fils de Jacques II.

FLAHAUT (Auguste-Charles-Joseph, comte de) ancien aide-de-camp de Joachim Murat, de Berthier et de Napoléon, continue à résider en Angleterre où son

mariage avec la fille de lord Keith l'a mis en jouissance d'une très-grande fortune. C'est avec plaisir qu'au milieu de la commune ingratitude, on ne retrouve le nom de cet officier général, spécialement attaché à Napoléon par tous les liens de la reconnaissance, sur aucune des listes de service actif ou de disponibilité de la nouvelle armée française.

FLASSEN (Sidi-Maumoud), bey de Tunis est vivant.

FLAUGERGUES (Pierre François), ancien avocat, puis député au corps législatif, puis membre de la chambre des députés, puis de celle des représentans, puis encore de celle des députés, fut nommé en 1817, par Louis XVIII maître des requêtes en service ordinaire. Il a été relégué depuis dans le service extraordinaire, c'est-à-dire mis à la réforme. M. de Flaugergues est un homme de talent; il aime la liberté, il a même montré du courage dans des circonstances difficiles; en voilà bien plus qu'il n'en faut pour le rendre suspect à un ministère qui craint également le patriotisme, les talens, les lumières et le courage.

FLEURIEL (l'abbé), l'un des plus rusés intrigans, des plus insignes calomniateurs et des plus adroits faussaires de sa robe. Nous n'avons pas de renseignemens certains sur ce qu'il est devenu.

FOCKEMA (Daam) député pour la province de la Frise à la seconde chambre des états-généraux des Pays-Bas, est né à Dockum, le 6 juin 1771, et demeure à Leeuwarde. Il a fait de fort bonnes études en droit et a reçu le grade de docteur. Avant d'entrer dans la chambre des députés, il a rempli plusieurs emplois très-honorables et il fut membre de la commission chargée par Louis Napoléon de rédiger les codes pour le royaume de Hollande. M. Fockema s'est montré avec distinction à la tribune nationale, en y prononçant des discours très-sages sur les nouveaux codes pour le royaume des Pays-Bas, et autres matières qui se rattachent à l'administration générale et aux finances. Il se sert toujours de la langue nationale; il n'improvise pas, mais ses discours se font remarquer par une diction correcte et une bonne logique. Sans être précisément en opposition continuelle aux projets de lois présentés par le gouvernement, il les combat et souvent il vote leur rejet. M. Fockema vient de présenter un mémoire très-intéressant sur les comptes des budgets jusqu'au 31 décembre 1824. Ce mémoire communiqué à la seconde chambre des états-généraux en comité général au mois d'octobre 1826, a été imprimé par ordre de la chambre, et jette un grand jour sur ces comptes.

FONTEIN-VERSCHUIR (Voyez VERSCHUIR.)

FOLMONT (Rouset de), ancien membre de la convention nationale et attaché depuis avec le titre de chancelier, à la maison de la duchesse d'Orléans douairière, dont il avait toute la confiance, est mort à Paris le 28 octobre 1820, à l'age de 77 ans. C'était un homme de bien, et il a été généralement regretté de tous ceux qui l'ont connu.

FORBIN DES ISSARTS (Charles-Joseph-Louis-Henri), ancien officier supérieur des gardes du corps, conseiller d'état en service ordinaire, et membre actuel de la chambre des députés, est beaucoup plus connu par son duel avec Benjamin Constant que par ses talens et ses discours; conséquemment ce député vote toujours avec le ministère.

FORNIER DE St. LARY (Bertrand-Pierre-Dominique), membre éternel de toutes les assemblées, corps législatifs et chambres des députés qui se sont succédés depuis trente ans, et en dernier lieu questeur de la chambre des députés, est mort il y a quelques années; il fallait cet événement pour le faire sortir de ses doubles fonctions. C'était au reste un assez bon homme, et qui avait tout le talent nécessaire à un questeur.

FOUCHÉ (Joseph, duc d'Otrante), ancien membre de la convention nationale et ministre de la police générale de France sous Napoléon et Louis XVIII, est mort à Trieste le 25 décembre 1820, âgé de 66 ans. Les passions se sont élevées avec un tel acharnement contre la mémoire de cet homme d'état, qui, par d'immenses services rendus à la France et à l'humanité, a effacé ce que nous ne craignons pas de nommer les fureurs des premières années de sa carrière révolutionnaire, qu'il est peu probable qu'une entière justice lui soit jamais rendue. Ceux de nos lecteurs qui voudront bien juger le duc d'Otrante, doivent examiner attentivement tous les actes de son ministère pendant dix années; apprécier, pendant des conjonctures terribles et lors qu'il fallait négocier avec tous les partis, sa situation, comme président de la commission du gouvernement; lire ses *rapports au roi* en août 1815, et *sa lettre au duc de*

Wellington, vers la même époque, ainsi que les articles relatifs à ce ministère, publiés dans *la Galerie des contemporains, de Bruxelles; la Biographie de MM. Arnault, Jay, Jouy et Norwins, imprimée à Paris;* et enfin, la *notice* insérée dans *l'annuaire nécrologique* de M. Mahul, 1re. année 1820, ouvrage vraiment recommandable par l'exactitude des faits, des dates, un scrupuleux respect de la vérité historique, et une absence totale d'esprit de parti, première des qualités dans un écrivain politique, et sans laquelle toutes les autres ne doivent être comptées pour rien. Hors les trois ouvrages que nous venons d'indiquer, nous n'en connaissons pas un seul qui n'ait fait, sur la personne et le ministère de Fouché, un roman absurde et indigne de toute confiance.

FOURIER (Joseph baron) ancien préfet impérial à Grenoble, et savant très-distingué, est vivant et réside à Paris.

FOURNIER-SARLOVÈSE (le comte François), lieutenant-général, connu par une grande exaltation révolutionnaire, ses duels et ses intrigues sous le gouvernement impérial, est mort à Paris à la fin de 1826. Il était en 1793 et 94 maratiste forcéné. La restauration qui ne s'est jamais montrée difficile sur la moralité de ceux qui lui ont offert leurs services n'osait presque avouer les siens. Fournier fut l'un des hommes les plus vils et les plus odieux de l'époque à laquelle il a vécu. Il fut flétri de son vivant par ses contemporains, et l'histoire qui a commencé pour lui, a confirmé ce jugement.

FOY (Maximilien-Sébastien, comte), lieutenant-général en disponibilité et membre de la chambre des députés, est mort le 29 novembre 1825. La France et la liberté conserveront long-temps le souvenir des grands services que leur a rendu sur le champ de bataille et à la tribune nationale, cet homme vraiment illustre et dont la perte a eu tous les caractères d'une calamité publique. Comme Cazales, dont il avait l'éloquence, mais qu'il a laissé bien loin derrière lui sous le rapport des talens naturels, des connaissances acquises dans toutes les parties de l'administration civile et militaire, et de leur développement dans les comités et à la tribune, le général Foy possédait éminemment et par le seul effet d'une franchise et d'une probité politique que lui reconnaissaient tous les partis, le secret d'émouvoir, d'entrainer, de convaincre ceux-là même qui avaient commencé à l'entendre avec plus de défiance. Ses funérailles, semblables à celles de Mirabeau, ont offert le spectacle d'un deuil général, dans la capitale d'une nation qui, après avoir long-temps passé pour frivole, n'est maintenant jugée telle par le stupide ministère qui la gouverne, et n'a pas senti que la moitié de l'enthousiasme qui se manifesta sur la tombe de Foy, était une haute et terrible protestation contre les nombreux parjures des hommes qu'il n'avait cessé de poursuivre de son vivant. Ce ministère aussi lâche qu'il est ignorant et tyrannique, a essayé de faire flétrir, par ses journaux, la noble mémoire du député de l'Aisne; mais l'indignation et le mépris publics ont fait justice de ses vains efforts, et d'une extrémité de la France à l'autre, la reconnaissance nationale a proclamé la gloire et les services d'un des plus illustres défenseurs de ses libertés, en même temps qu'elle vouait à un éternel opprobre le nom des *Zoïle ministériels* qui avaient conçu le fol espoir de les flétrir. Une destinée fatale a voulu que ceux dont le pouvoir est la honte et la douleur de la France survécussent à celui qui en était l'honneur, et dont la seule présence à la chambre élective semblait être une des garanties de sa liberté! Le général Foy n'est plus et les ministres sont encore debout; toutefois ses principes, son courage, ses conseils, son exemple vivront toujours au milieu de cette chambre qu'il éclaira; de la nation qui a adopté sa famille: de l'Europe, qui, du midi au nord, marche à pas de géant vers la liberté constitutionnelle; cette dernière pensée l'accompagna jusqu'au tombeau; elle adoucit les derniers momens de sa vie et suspendit plus d'une fois ses souffrances. Nous ne serons démentis par aucun de ceux qui étaient hors de France à l'époque de la mort du général Foy, quand nous affirmerons que l'attitude de Paris dans cette circonstance malheureuse, a relevé dans l'opinion de l'Europe, le caractère national français, jugé avec une rigueur injuste peut-être en ce qu'elle était excessive pour sa docilité à supporter le joug honteux qui lui était imposé par son ministère. Ce n'est pas nous sans doute qui nous chargerons de justifier une soumission semblable; mais qui oserait affirmer que cette nation qui a déjà donné au monde tant d'exemples divers, ne fût pas sur le point de lui donner encore celui de son affranchissemet!....

FRANÇAIS DE NANTES (le comte Antoine), ancien membre de l'assemblée législative; conseiller d'état, et directeur général des droits réunis sous le gouvernement impérial, est l'un des hommes les meilleurs et les plus spirituels de la France, et fut l'un de ses plus habiles administrateurs. Pouvait-il, à tant de titres, échapper à la proscription dont les ministres de la restauration ont à diverses époques frappé les citoyens les plus illustres et les plus attachés aux vrais intérêts de la patrie? Le comte Français de Nantes, fut remplacé dès 1814, par un misérable apothicaire de Grenoble, homme incapable et cupide, sans entrailles pour le malheur, nommé Bérenger, lequel devint en peu de tems, dans les fonctions de directeur général des *contributions indirectes*, (nom qui venait de remplacer celui de *droits réunis* sans rien changer à la chose), l'objet de la haine et du mépris public, sentimens qu'éprouvaient déjà pour lui, à un plus haut degré peut-être, parce qu'ils le connaissaient mieux, les nombreux employés de l'administration où il venait de remplacer l'excellent et habile comte Français, lequel s'était constamment montré dans ses difficiles fonctions, leur père et leur ami. Cet homme si honorable, et que les sentimens de la plus vive reconnaissance ont accompagné dans sa philosophique retraite, vit à Paris, entouré de sa famille et de nombreux amis, justes appréciateurs de ses qualités et qui lui ont voué un tendre et éternel attachement.

FRANCHET D'ESPEREY (N.), conseiller d'état, directeur de la police générale et de la librairie en France, était en 1812, directeur des postes à Lyon. On sait qu'à cette époque le pape Pie VII venait de fulminer contre l'empereur Napoléon une bulle d'excommunication; mais dans le plan de la cour de Rome, agissant de concert et par les armes qui lui sont propres avec la coalition guerrière de l'Europe, il importait surtout que cette bulle pénétrât en France, et qu'elle y fût abondamment répandue. M. Franchet profita des avantages que lui donnait sa position, pour remplir ce but; et tandis que M. Portalis fils, alors maître des requêtes au conseil d'état et un vicaire-général de l'archevêché, trahissaient à Paris les intérêts du souverain auquel ils avaient prêté serment de fidélité, M. Franchet secondait, à Lyon, plus obscurément mais avec encore plus d'activité, ce système qui tendait, lors même que Napoléon eût triomphé de la coalition, à allumer en France une guerre civile et religieuse, et à renouveler toutes les fureurs des 15me et 16me siècles. Instruit des sourdes menées de M. Franchet, Napoléon le fit arrêter, mais de puissantes intercessions le firent bientôt mettre en liberté, sans néanmoins que sa place lui fût rendue. M. Franchet ayant acquis, par son dévouement à la cour de Rome, une haute confiance auprès de cette cour, ses agens à Paris s'empressèrent, après la restauration, de le signaler comme un homme dont les services pouvaient être d'une haute importance, et lui-même se hâta de se présenter comme une victime du gouvernement qui venait de tomber. Les jésuites qui, protégés par le cardinal Fesch, oncle de Napoléon, s'étaient déjà reformés en corporations, sous le nom de Pères de la foi, devinèrent le génie de M. Franchet, et le recommandèrent au gouvernement royal, qui lui confia la direction de la police secrète, dont personne ne connaissait mieux que M. Franchet les ressorts et les moyens secrets. Il justifia, dans ces fonctions, la confiance de ses protecteurs, plut, par son esprit délié au roi Louis XVIII, qui trouvait d'ailleurs un délassement agréable dans les graces, l'amabilité et les fréquens entretiens de madame Franchet: et toujours plus sûr de l'appui de la congrégation, qui croissant en force marchait tête levée au pouvoir, il obtint, en 1822, le poste de directeur général de la police. On assure que M. Franchet n'est pas l'ami de M. de Villèle; nous sommes fondés à le croire; et ce qui ne nous paraît pas moins positif, c'est que toute l'influence du président du conseil, tremblante depuis longtemps devant celle du directeur de la police cédera tôt ou tard la place à celle-ci, pour peu surtout que le premier ministre qui voit, mais feint de ne pas voir où la congrégation conduit la France, continue à montrer, de temps à autre, quelqu'une de ces velléités d'émancipation du joug jésuitique qui ont été remarquées en lui dans ces derniers temps, et lui seront difficilement pardonnées. Quoi qu'il en soit, c'est de part et pour la congrégation que M. Franchet est directeur de la police française, et il serait difficile de s'en montrer plus reconnaissant, car il n'est pas un des actes de son administration qui ne tende à l'anéantisement de la liberté en France; à celu

de l'esprit national, des lumières et de tous les sentimens généreux ; mais surtout à la résurrection de toutes les superstitions qui avilissent et dégradent l'homme, et dont la cour de Rome à toujours fait un si habile usage pour s'asservir les peuples et quelquefois même les princes. On ne croirait rien de tout cela à la conversation de M. Franchet, qui est vive, gaie, spirituelle; nullement bigote ; à laquelle même il serait quelquefois possible de donner un autre nom ; et qui forme, en tout point, un contraste fort remarquable avec les actes de cet administrateur. Quelques années encore d'un semblable système, et l'on peut affirmer que la France, ramenée doucement aux ténèbres des 11me et 12me siècles, reprendra tout naturellement dans la politique de l'Europe la place qu'elle y occupait alors. Ce bienfait ne sera pas le moins grand de ceux que la France devra à la légitimité des Bourbons, qui dans douze ans, aidés de la cour de Rome, des jésuites et de l'émigration, auront opéré le prodige de la faire rétrograder de plusieurs siècles.

FRANCIA (N..., docteur,) dictateur suprême perpétuel du Paraguay, et que les dernières nouvelles de l'Amérique du sud annonçaient faussement avoir abdiqué le pouvoir, est né au Paraguay et descend d'une famille d'origine européenne. Nommé secrétaire d'une des juntes indépendantes qui se formèrent de toutes parts dans ce pays, à l'époque ou les colonies espagnoles proclamèrent leur liberté, Francia, qui, à raison de ses notions en jurisprudence, de sa connaissance du droit canon, et de sa supériorité intellectuelle, si rare chez une nation sur laquelle avait pesé le niveau des jésuites, jouissait déjà d'une grande réputation parmi ses concitoyens, ne borna pas son ambition aux fonctions modestes qui venaient de lui être confiées; il aspirait dès-lors à exercer un vaste pouvoir dans son pays ; pour y parvenir il eut à combattre de nombreux compétiteurs, mais il en triompha. Le chef de partisans, Artigas, essaya vainement de lui résister. Forcé de mettre bas les armes, il alla finir ses jours dans un monastère. L'influence de Francia s'accrut bientôt à tel point qu'il n'eût dépendu que de lui de prendre le titre de roi, mais il eut la sagesse de résister à cette tentation, qui, après tout, eut rendu plus irritable et plus active la haine de ses rivaux sans rien ajouter à la réalité de son pouvoir. Nourri de la lecture des anciens, Francia avait profondément réfléchi sur le genre de titre qui convenait le mieux à la nature du pouvoir qu'il prétendait exercer. Il avait vu des hommes gouverner despotiquement sans prendre le diadème, et convaincu que le nom de roi effaroucherait surtout un peuple qui venait de briser ses fers, il se borna d'abord à celui de *Dictateur suprême*, qu'il changea bientôt en celui de *Dictateur perpétuel*, et fondit peu après ces deux titres réunis en celui de *Dictateur suprême perpétuel*, que s'empressa de reconnaître l'ambassadeur du Brésil. L'empereur don Pedro a même été plus loin, car il a donné à Francia le titre de *souverain*. Jaloux de fermer aux agens de la vieille Europe l'accès de ses états, le docteur despote n'accorde plus aux étrangers qui ont eu le malheur d'y pénétrer, la faculté d'en sortir. Sa résidence ordinaire est la ville de l'Assomption, qui renferme une population d'environ 6,700 ames. Cette capitale autrefois mal bâtie, n'avait que des rues étroites et sinueuses ; le docteur monta un jour sur le toit de son palais, nommé la *Casa del gobierno*, et de là fit partir dans tous les sens des lignes parallèles, destinées à établir la largeur des nouvelles rues ; donna l'ordre aux ouvriers qu'il avait réunis, d'abattre sans exception et sans pitié, tout ce qui se trouverait entre les deux lignes, et présida lui-même à l'exécution immédiate de ce plan. Un an après, la ville avait entièrement changée de face ; tout avait été rebâtie d'une manière régulière, et l'Assomption présentait l'aspect d'une cité fort agréable, mais qui néanmoins ne ressemblait en rien aux villes européennes. Deux rues seulement y sont pavées; dans toutes les autres on marche dans le sable ou dans la boue; les maisons n'ont qu'un rez-de-chaussée, des murs en terre pétrie et un toit de chaume. La *casa del gobierno* et deux autres seulement sont construites en pierres et couvertes de tuiles creuses. Le dictateur s'occupe tous les jours d'affaires jusqu'à midi. Un planton assis devant sa porte ne permet de monter l'escalier roide et presqu'en échelle, qu'après en avoir reçu l'autorisation du secrétaire qui se tient dans l'antichambre, et cette autorisation se fait quelquefois attendre pendant plusieurs heures. Elle arrive enfin ; le solliciteur monte et il est reçu par le secrétaire, jusqu'à ce qu'un grand rideau rouge venant à s'ouvrir, montre dans la pièce voi-

sine un petit homme en costume de general, une longue épée au coté, portant deux grosses épaulettes et écrivant sur une table de bois blanc ; *c'est le dictateur suprême perpétuel*, dont la toilette n'est pas ordinairement aussi brillante, car ce maître absolu d'une population de 120 mille ames, porte, quand il n'est pas en représentation, les jambes nues, de vieilles pantoufles vertes, un chapeau de paille, un caleçon, et par dessus, une chemise qui laisse voir sur sa poitrine noircie par le soleil, trois ou quatre chapelets de différentes couleurs. Son train de maison répond à la simplicité de ses vêtemens. On lui a offert 25 mille piastres pour sa liste civile; il n'en a accepté que 3 mille et consacre le reste à l'augmentation de la solde de son armée qui se compose d'environ 6,000 hommes, ramassis de vagabonds blancs, noirs, mulâtres, indiens, métis, que la violence a seule enregimentés, et que seule aussi elle retient sous les drapeaux, ses soldats n'ont point d'uniforme ; ils se logent dans la première maison qui leur convient; vivent aux dépens du public; fument leurs cigare sous les armes ; mendient en faction et marchent pieds nus. Un jour le docteur avait traité avec un capitaine anglais pour fournir des souliers à son armée, la distribution en avait été faite à 4 heures du soir, le jour suivant, à dix heures du matin, l'armée était sans chaussure. Tous les souliers avaient été vendus en plein marché. C'est cette armée sur laquelle l'empereur du Brésil, allié de Francia, paraît compter beaucoup. Les audiences du dictateur terminées, la *casa del gobierno* prend un aspect tout à fait différent : à la demi activité américaine succède l'engourdissement espagnol. Le conseil d'état qui consiste dans l'unique secrétaire dont nous avons parlé plus haut est congédié; Francia reprend son modeste négligé, et descend pour se mettre à table. Il dîne ordinairement seul, une vieille mulâtresse, qui a nourri son neveu, lui sert un repas qui se compose de farine de *manioc* délayée dans une sauce noire de viande desséchée au soleil et cuite sur les charbons, et enfin de poisson, de différentes espèces assaisonné avec du vinaigre et du piment ; sa boisson ordinaire consiste en un ou deux verres de gros vin de Porto. Le dîner est servi sur le sol couvert d'une natte et d'une nappe très blanche; le docteur mange assis par terre, les jambes croisées à la manière des Orientaux. Après son dîner, il passe dans sa chambre à coucher, dont les persiennes sont bien fermées et y fait la sieste. Le soir, il fait et rend quelques visites, ou chante quelques airs, en s'accompagnant sur une vieille guitarre qui, avec quelques chaises, un lit, et quelques armoires, forment l'ameublement de sa maison. Francia professe une grande admiration pour Napoléon. Sa figure assez douce et ses yeux n'ont rien de repoussant, quoique couverts par de larges sourcils ; malgré sa vieillesse et ses cheveux blancs, il paraît encore frais et dispos. Il aime à tout voir, à tout entendre, à tout diriger, et l'on dirait que l'étude des lois l'a conduit seulement à en apprécier l'insuffisance. Il est à la fois le tribunal de première instance, la cour d'appel et la cour de cassation. Quand on vient lui demander justice, il prend les pièces du procès, les jette au feu, entend les parties, et prononce. Un jour, il rendit le décret suivant : « Il n'y aura plus de moines, les uns seront disséminés dans le pays comme curés ; les autres retourneront à la culture des terres : le Paraguay n'a pas besoin de fainéants ». Fatigué du pouvoir et tourmenté d'une *hydrocèle du scrotum*, sorte d'hydropisie des plus douloureuses, très fréquentes sur les côtes marécageuses du Paraguay, par l'usage journalier d'une eau saumâtre et malsaine, le dictateur Francia y a renoncé, le 2 août 1826, et a remis sa démission entre les mains de Zapidas, secrétaire de son gouvernement. Beaucoup de bruits contradictoires se sont répandus sur le nom de son successeur, que les uns disaient être ce même Zapidas, ancien jésuite, économe du couvent de St. Benoît, trésorier de la junte provisoire dont Francia était le secrétaire, tandis que les autres nommaient le colonel Quarany, bon militaire, ami de la liberté et qu'on disait avoir été désigné par Francia lui-même. Des personnes qui connaissent bien cet officier assurent qu'un choix semblable suffirait seul pour amnistier la longue et despotique administration de Francia.

FRANÇOIS (empereur d'Autriche), est vivant, veuf de deux ou trois femmes et se porte bien. Il est à désirer pour la mémoire de ce prince, qu'il ne choisisse pas, parmi les Italiens, l'historiographe de son règne.

FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU (le comte Nicolas), littérateur distingué,

ancien membre de l'assemblée législative, du directoire exécutif, du sénat et membre actuel, de l'académie française, est vivant et réside à Paris.

FRAYSSINOUS (Denis, abbé) est évêque d'Hermopolis, pair de France, grand maître de l'université et ministre des affaires ecclésiastiques ; on voit que ce prêtre jésuite, si modeste dans ses desirs, si borné dans son ambition, si désintéressé dans son langage, lors de ses conférence à St. Sulpice, a pris depuis, et malgré lui sans doute, un vol bien élevé. Que de sacrifices n'a-t-il pas dû faire au principe de l'humilité chrétienne et du détachement des choses de la terre, si vivement recommandés par lui-même, il y a 20 ans, pour accepter et réunir ensemble tant d'emplois, de titres et de traitemens, qui, d'après ses éloquentes prédications mettent dans un si grand péril le salut de ceux qui les possèdent ! Il faudrait désespérer de celui de M. l'abbé Frayssinous, qui s'est montré à la tribune de la chambre des députés, si habile à concilier les intérêts des jésuites, avec ceux de l'état, s'il ne mettait pas maintenant au moins autant d'habilité à concilier les siens propres avec ceux du ciel.

FRÉDÉRIC AUGUSTE (roi de Saxe) est le doyen des souverains de l'Europe et pourrait en être le modèle. Fidèle à la foi jurée, juste, bon économe, il est tendrement aimé de ses sujets, et s'est appliqué, depuis la fin des guerres qui pendant tant d'années ont désolé le continent, à réparer les maux qu'elles ont causé.

FRÉDÉRIC GUILLAUME III (roi de Prusse), on accorde unaniment à ce prince d'excellentes intentions pour le bonheur des peuples soumis à son sceptre ; peut-être est-il à regretter que les ministres choisis par lui pour le seconder dans le noble but qu'il s'est constamment proposé ne lui aient pas toujours conseillé l'emploi des moyens qui devaient le lui faire plus sûrement atteindre. Depuis que l'imprimerie a répandu partout les lumières, et que l'empire de la raison s'affermit progressivement par elles, une importante révolution s'est opérée dans l'art de gouverner les hommes. Il serait beau pour le cabinet de Berlin, en secondant les vues du monarque homme de bien qui gouverne la Prusse, de prouver à l'Europe que les lumières et les grands et nouveaux principes de droit public qui en émanent ont déjà pénétré dans le cabinet qu'ils dirigent. Nous oserions prédire que les *commissions centrales d'enquêtes* en deviendraient beaucoup moins nécessaires, et que la raison publique, et l'amour du prince auquel seraient dus de si grands bienfaits, rendraient superflues, en peu de temps, des rigueurs dont l'usage a été beaucoup trop prodigué jusqu'à ce jour, et dont on est loin d'avoir obtenu tous les résultats que s'en promettait la politique étroite et inquisitoriale de quelques hommes d'état.

FRÉDÉRIC VI (roi de Danemarck), souverain d'un état dont la forme est despotique, donne à son pays une somme de liberté, dont plus d'un état prétendu constitutionnel pourrait être jaloux. Les sciences, les arts et le commerce, toutes les opinions politiques et religieuses qui n'attentent point à la sûreté et à la paix de l'état, trouvent protection auprès de ce prince.

FREMERY (Bernard), poëte hollandais, né à Zutphen, publia en 1786 une traduction en vers de *Roméo et Juliette*, tragédie allemande de Weiszes. Dans la même année il publia encore un Recueil de poésies, sous le titre de *Offeranden aan Apollo en Hymen*. En 1788 et 1790 il en parut encore deux tomes. Son dernier recueil de poésies fut publié à Amsterdam en 1798 sous le titre de *Myn Letterhof*. Il y a dans cette collection des pièces de vers très bien tournés et qui ne manquent pas de chaleur et d'expressions vraiment poétiques ; mais, en général, M. Fremery est trop maniéré ; il a écrit dans le goût de Dorat. Il est mort à Rotterdam le 2 février 1811.

FRÉNILLY (Auguste-François de), membre de la chambre des députés et l'un des collaborateurs du ci-devant *Conservateur*, est aussi conseiller d'état. Ce personnage appartient à l'école de M. Bonald. C'est un petit frénétique d'absolutisme et de fanatisme, à grandes prétentions, qui ne se comprend guère plus lui-même, qu'il est compris par les autres, et à qui quelques coteries du faubourg St. Germain, on fait une de ces réputations éphémères auxquelles la France sera honteuse d'avoir cru un moment, lorsque le règne de quelques hommes sera passé, et que la raison publique ayant mis à leur véritable place toutes les renommées de parti, aura fait justice de l'engouement absurde dont ils auront été l'objet.

FRERE (George, comte), l'un des plu

anciens lieutenans-généraux de l'armée française, où il a toujours servi avec distinction, est en retraite depuis 1816.

FRESIA D'OGLIANTO (Maurice-Ignace), piémontais de nation et lieutenant-général au service de France, fut un des meilleurs et des plus braves officiers généraux de l'ancienne armée. Aux talens militaires les plus distingués, Fresia joignait, à un degré très élevé, toutes les vertus civiles. Il est mort à Paris en novembre 1826, frappé d'apoplexie, et tendrement regretté de tous ceux qui ayant vécu dans son intimité, ont pu apprécier les excellentes qualités de cet homme de bien, ami dévoué de la liberté et de la France.

FRETEAU DE PENY (N. baron), a repris dans le parquet de la cour de cassation de France, la place dont il avait été privé par le ministère pour avoir défendu avec énergie le droit de propriété dans la cause de *l'Aristarque*. On assure que, dans cette circonstance l'esprit naturellement droit de Charles X, a réparé l'injustice de celui de ses ministres, (le garde des sceaux) qui s'était fait remarquer par une plus grande opiniâtreté à punir M. Freteau de sa loyauté et de son courage. Mais pour que cette injustice eût été complettement réparée, il aurait fallu retirer le portefeuille, à celui qui l'avait commise, et c'est ce qui n'a pas été fait; l'homme qu'il eût fallu frapper a dans sa bassesse et ses lâches complaisances pour des hauts protecteurs, de trop puissans appuis, pour qu'il soit permis d'espérer que jamais justice entière soit faite à son égard.

FREYRE (don Manuel), lieutenant-général espagnol, et l'un des bourreaux de Cadix, le 10 mars 1820, est vivant et en faveur (Voyez Alcala Galiano).

FREYRE D'ANDRADE (Gomès), portugais, long-temps lieutenant-général au service de France et l'un des hommes les plus éclairés du Portugal, fut une des plus nobles victimes de la cause de l'indépendance de sa patrie. Si le généreux Freyre eut vécut quelques années de plus, il eût vu ces mêmes Anglais qui obéissaient à la politique de Castelreagh, contre laquelle il conspirait en 1817, pour placer la couronne du Portugal sur une tête indépendante, devenir en 1826, sous la direction de l'homme illustre qui a proclamé *la liberté religieuse et politique pour toute la terre*, les défenseurs de cette même liberté qu'ils opprimaient alors! Puisse l'ombre révérée de ce patriote sincère tressaillir dans son tombeau, à l'aspect de son pays devenu libre! Il se trompa sans doute dans le choix de quelques uns des moyens propres à accomplir les hautes pensées qu'il avait conçues pour parvenir à ce but; mais ne serait il pas de la gloire et peut-être de l'intérêt de l'Angleterre, affranchie du joug odieux de la politique sanguinaire que lui avait imposée Castelreagh, de consentir aujourd'hui à ce qu'un monument expiatoire de cette politique, fut élevé en Portugal, par les concitoyens de Freyre d'Andrade, sur la place même où le sang de ce généreux citoyen a été répandu! Si Freyre conspira justement contre le chef de l'armée anglaise, n'apportant, au nom d'un ministre oppresseur, vendu à la tyrannie européenne, que des chaînes à son pays, avec quel enthousiasme et quel reconnaissance, n'eût-il pas accueilli cette même armée, marchant en libératrice au nom d'un ministre ami des hommes, proclamant l'indépendance et la liberté constitutionnelle du Portugal, contre l'absolutisme et le fanatisme conjurés contre elle?

FREYRE D'ANDRADE (D. Juan), cousin-germain du précédent, avait trop bien servi la France *impériale* pour n'être pas repoussé par le gouvernement de la restauration. Ce brave officier a quitté le service avec le grade de colonel, bien légitimement acquis sur vingt champs de bataille.

FRIANT (Louis, comte), l'un des plus anciens, des plus braves et des plus habiles lieutenans-généraux de la vieille armée française, est en retraite depuis 1er. août 1815.

FRIMONT (le baron de), d'origine française, émigré et passé au service d'Autriche, où il est feld-maréchal, a commandé en France, en Lombardie et à Naples les troupes de cette puissance. Partout il s'est montré l'exécuteur aveugle des ordres dont il était chargé, ne prenant sur lui en aucune circonstance, d'adoucir les rigueurs et les fléaux de la guerre. Il a prouvé en France qu'il n'était plus français et en Italie qu'il était autrichien. Les souvenirs qu'il a laissé dans les pays où il a commandé, lui ont mérité la confiance et la faveur d'un cabinet, qui s'est fait un principe constant d'agir en sens inverse des vœux et des besoins des peuples.

FRIRION (François-Nicolas, baron),

l'un des lieutenans-généraux les plus anciens et les plus distingués de l'armée française, est vivant et en disponibilité. Son frère maréchal de camp et qui jouit d'une des plus brillantes réputations militaires de l'armée, a été mis en retraite, l'état de sa santé ne lui permettant plus de servir.

FROC DE LA BOULAYE (Louis) ministériel depuis qu'il existe un ministère en France, a cependant cessé de faire partie de la chambre des députés; il est maintenant conseiller d'état honoraire.

FROCHOT (Nicolas-Thérèse-Benoit, comte), ancien préfet de Paris et conseiller d'état pendant la première restauration, a été définitivement mis à la retraite, à la seconde, pour avoir accepté de Napoléon, pendant les 100 jours la préfecture de Marseille. M. Frochot fut un excellent administrateur et conservera toujours la réputation d'un homme de bien.

G.

GABRIAC (le comte de), secrétaire d'ambassade en Piémont en 1816 et depuis ministre de France en Suède, a été accrédité en 1826, dans la même qualité auprès de la cour du Brésil. On disait à Paris, en décembre de la même année, qu'il était destiné à remplacer M. Demoustier à Madrid; ce qui en langage diplomatique français, veut dire que sous un autre nom et d'autres formes, il est réservé à continuer en Espagne le système extravagant et odieux de son impudent prédécesseur.

GABRIEL (Jules, cardinal), connu a Rome par ses démêlés avec le gouvernement impérial français, est mort.

GAGERN (baron de), ancien ministre des Pays-Bas, près la diète et la ville libre de Francfort a été remplacé dans ces fonctions par M. de Grunner.

GAILLARD (Marie-André), conseiller à la cour de cassation et qui fut, en juin 1825, l'intermédiaire entre le duc d'Otrante, président de la commission du gouvernement, et les Bourbons retirés à Gand, est vivant.

GALLIEN, (Mademoiselle). Voyez WYTTENBACH (Madame).

GALLO (Mazzio Mastrilli, duc de), Napolitain et ministre des affaires étrangères sous les trois règnes de Ferdinand IV, Joseph et Joachim, fut envoyé comme ambassadeur à Pétersbourg, quelque temps après que Ferdinand IV eut été rétabli sur le trône de Naples. Remplacé dans cette ambassade par le comte de Ludolf fils, le duc de Gallo réside maintenant à Naples, où il est sans fonctions.

GAMON (François-Joseph), ancien membre de l'assemblée législative et de la convention nationale, où la sagesse de ses principes et de ses opinions l'avait étroitement lié avec le parti de la Gironde, est retiré dans le midi de la France. Aux dernières époques des troubles civils de ce pays, dont l'étranger avait déjà envahi le territoire, M. Gamon a développé un grand courage et le plus noble caractère.

GANILH (Charles), s'est montré d'une manière toujours honorable pendant les diverses époques de la révolution. Il a beaucoup et bien écrit sur les matières de finance, et réside à Paris.

GARAT (Dominique-Joseph, comte), ancien ministre de la justice et de l'intérieur, sous la république, et sénateur sous l'empire, est vivant et retiré dans une terre près de Bayonne. Homme public, il a montré un grand talent et beaucoup de faiblesse dans des circonstances terribles: homme privé, c'est le meilleur des pères et des amis. Si on ne le jugeait que par le rôle qu'il a joué dans la révolution, on serait à son égard rigoureux jusqu'à l'injustice. Ses amis l'ont trop loué, ses ennemis trop déprécié. Il sentait lui-même qu'il n'était pas né pour les grandes conjonctures où il avait été jeté, et ce malheur de sa naissance a été celui de toute sa vie.

GARAT (Pierre-Jean), neveu du précédent, et l'un des plus étonnans phénomènes de tous les temps, si l'on considère les prodigieux succès qu'il obtint dans le chant, avant même d'avoir les premiers élémens de la musique. Il est mort à Paris, le 1er mars 1823.

GARAY (Martin de), ancien ministre des finances en Espagne, est depuis

long-temps retiré des affaires ; il est mort en Arragon, en octobre 1822.

GARCIA-HERREROS (Manuel), député aux cortès de 1812, et ministre de la justice en 1820, est né à Soria; il exerça la profession d'avocat en Espagne; passa au Mexique, avec un emploi du gouvernement, et fut nommé, au commencement de la dernière guerre, procureur-général des royaumes, place dont les attributions étaient un reste des anciennes institutions espagnoles. Élu par sa province aux cortès de 1812, il y acquit une haute considération. Arrêté à la rentrée du roi et condamné à huit ans de préside, il fut délivré par la révolution de 1820, et rendu à son pays. Ferdinand le nomma, à la même époque, mais pour peu de temps, ministre de la justice. Garcia-Herreros est un homme de bien et de talent. Inaccessible aux séductions de la fortune, il l'a été aux traits de l'adversité. Nous le croyons encore vivant.

GARDANNES (Ange, et le comte Gaspard-André de), sont tous deux nés en Provence, mais sans rapport de famille entre eux. Le premier fut général à l'armée de Toulon, en 1793, et ensuite à l'armée d'Italie, en 1795; le second, ambassadeur de Napoléon en Perse. Tous deux sont morts; le premier à Breslau, en 1807; le second à Paris, en 1818.

GARDNER (Lord Alan), pair d'Irlande, est vivant.

GARELI (Nicolas), était professeur de droit à l'université de Valence, et fut, en 1820, député aux cortès. En 1822, il reçut le porte-feuille de la justice. C'est un homme d'une vaste mais pesante érudition, et qui supplée par une mémoire très-heureuse à ce qui lui manque en dialectique. Il parle mal, obscurément, et s'efforce de ménager les partis, mais ces précautions lui ont été inutiles pour la conservation du porte-feuille. Il est vivant.

GARRAU (Pierre-Anselme), ancien membre de la convention nationale et de la chambre des représentans, est vivant.

GARY (Alexandre-Gaspard, baron), a cessé, en 1826, de remplir les fonctions de procureur-général près la cour royale de Toulouse, où il n'avait, néanmoins, négligé aucun des moyens propres à se maintenir.

GASSENDI (Jean-Jacques-Bastien, comte), pair de France, et lieutenant-général d'artillerie, est vivant. C'est un homme d'un mérite très-distingué et d'un esprit fort aimable.

GASTON (Robert), ex-membre de la convention, est mort il y a quelques années.

GAU (Joseph François), ancien secrétaire d'Aubry au comité de salut public, où il préparait dès lors la contre révolution par la proscription de tous les généraux, amis de la liberté, fut fait, en 1814, conseiller d'état honoraire et directeur de l'approvisionnement de la réserve de Paris; il est mort en 1825.

GAUDIN, duc de Gaëte, (Martin-Michel-Charles), bon financier, comptable irréprochable et l'homme de tous les pouvoirs, fut 15 ans ministre des finances sous Napoléon; il est aujourd'hui, (décembre 1826), gouverneur de la banque de France.

GAUTHERIN (Pierre-Edme, baron), il est vivant et en retraite.

GAUTHIER DES ORCIÈRES (A. F.), connu sous le nom de Gauthier de l'Ain, ancien membre de la convention nationale, est vivant et réside à Bruxelles.

GAUTRET (J.), honorable pendant 40 ans comme magistrat et administrateur des hospices, cet homme de bien, qui avait été porté en 1820 à la chambre des députés, lorsque cette nomination était l'expression de la confiance et de l'affection de ses concitoyens, a cessé d'en faire partie dès que les fonctions des députés de la nation n'ont plus été qu'une commission ministérielle.

GAY-VERNON (Léonard), ex-conventionnel, exilé comme ayant signé l'acte additionel, après avoir voté la mort de Louis XVI, est rentré en France en 1819, et y est mort, dans sa terre de Vernon, à trois lieues de Limoges, le 20 octobre 1822, fidèle aux opinions politiques et religieuses qu'il avait professées toute sa vie.

GAZAN DE LA PEYRIÈRE (Honoré-Théophile-Maxime, comte), l'un des lieutenans-généraux les plus distingués de l'ancienne armée francaise, est vivant et n'appartient point à la nouvelle

GEELHAND (C. J.) DELLA FAILLE, député, pour la province d'Anvers, à la seconde chambre des états-généraux des

Pays-Bas, issu d'une famille patricienne d'Amsterdam, où un de ses ancêtres a fait bâtir un hospice, dit *Geelhands-Hoffje*, est né à Anvers en 1772. Il commença ses études à Metz, à l'école militaire de St-Symphorien, il les continua au collége de Namur et au collége des oratoriens à Arras, à l'époque où le célèbre Fouché, de Nantes, y était professeur de physique. Ayant fait ensuite sa philosophie à Liége, il est allé étudier son droit à Louvain, où il a obtenu le grade de licencié en droit, peu de temps avant la suppression de cette université. Pendant les troubles de la révolution française et sous les gouvernemens qui se sont succédés en France, il est resté sans emploi, jusqu'au moment où la nouvelle organisation judiciaire a eu lieu (1811); alors, ayant témoigné le désir d'avoir une place convenable, il a été nommé juge au tribunal de première instance à Anvers, et quelques temps après, vice-président dudit tribunal. En 1819, il fut appelé à la seconde chambre des états-généraux, où il s'est distingué par sa modération et un patriotisme éclairé. Comme presque tous les députés des provinces méridionales du royaume, il a refusé son assentiment au nouveau système financier, proposé par le gouvernement et établi par la loi du 12 juillet 1821; mais le système ayant été adopté par les deux chambres et publié comme loi de l'état, M. Geelhand, dans la discussion des projets de loi qui devaient assurer son exécution, a cru ne devoir plus revenir sur ce qui avait été décidé par la majorité, quelque faible qu'elle fut, et il a donné son approbation à toutes ces lois, à l'exception d'une seule, savoir: celle qui proposa un impôt sur la mouture; le maximum pour les abonnemens lui parut trop élevé. Cette loi ayant été rejetée, il en fut présenté une autre, encore dans la même session. Comme elle contenait les modifications que la chambre avait demandées, M. Geelhand n'hésita plus à lui donner son suffrage approbatif, et cette fois-ci, elle passa, malgré la vive opposition des députés méridionaux. M. Geelhand s'opposa encore, dans la session de 1824, au projet de loi relatif au tirage des billets de sort de la dette publique pour 25 années consécutives. Ainsi que beaucoup de députés des provinces septentrionales, il considérait ce tirage comme contraire à l'intérêt des créanciers de l'état et comme une atteinte portée à des droits acquis. Dans la séance du 22 mars 1826, il s'est encore joint aux mêmes députés qui avaient combattu les changemens proposés par le gouvernement dans le tarif des douanes; ces changemens tendant à élever quelques droits d'entrée, M. Geelhand ne vit dans cette élévation qu'une mesure qui devait avoir pour résultat nécessaire de favoriser la fraude, déjà trop active sur les frontières du royaume. A cette occasion, on a remarqué qu'il fut le seul des députés méridionaux qui ait voté le rejet de ces changemens. M. Geelhand a encore voté contre le budjet pour 1827, et contre la loi sur l'organisation des gardes communales au mois de janvier 1827. Ces votes prouvent mieux que tout ce que nous pourrions en dire, l'indépendance de cet honorable député, qui jouit dans la chambre des états-généraux dont il fait partie, ainsi que dans l'opinion publique, de l'estime dû à un noble caractère, à des intentions droites et à des connaissances plus qu'ordinaires.

GEEN (Joseph VAN), général-major au service des Pays-Bas, a soutenu, dans l'île de Java, la réputation d'officier brave, qu'il s'était acquise dans la guerre d'Espagne, et partout où il s'est trouvé pour combattre l'ennemi. Pour récompense de ses services rendus, il vient d'être promu au grade de lieutenant-général (décembre 1826); mais le même arrêté royal qui lui accorde cette promotion honorable, l'a rappelé des Indes et l'a mis à la pension. De la bravoure et des talens militaires ne sont pas toujours ce qu'il faut pour vaincre un ennemi: la prudence, la modération et la politique, sont des armes qu'on emploie quelquefois avec plus de succès, surtout dans une guerre d'insurrection, telle que celle qui désole en ce moment l'île de Java. On prétend que M. Van Geen, plus guerrier que politique, ne réunissant pas toutes les qualités nécessaires dans un général, chargé de réduire des rebelles à l'obéissance de son gouvernement, a été rappelé, pour ce motif, dans la mère-patrie. En attendant, il continue de faire la guerre, aux Indes, avec succès.

GELDER (Jacques DE), l'un des plus grands mathématiciens, non-seulement de son pays, mais de l'Europe, naquit aux environs de Rotterdam, le 22 novembre 1767, de parens bourgeois, son père étant un honnête artisan. Destiné au métier qu'exerçait son père, il ne reçut point cette éducation scientifique qui forme ordinairement les grands hommes; ses parens n'en avaient pas les moyens; ils se contentèrent de l'envoyer à l'école de leur ville pour apprendre à lire, écrire et calculer. Le jeune De Gelder avait alors dix ans, et dès-lors il montra déjà une grande aptitude pour les sciences exactes. A peine avait-il reçu pendant quelques semaines des leçons d'arithmétique qu'il en sût déjà autant que son maître. Celui-ci, au lieu d'en être jaloux, s'avisa, fort heureusement pour les sciences, d'en faire son profit, et de détourner les parens de son disciple du projet qu'ils avaient formé pour son état; il y réussit, et le jeune De Gelder devint son coadjuteur dans l'enseignement de la jeunesse, avec le titre de sous-maître. A quinze ans il voulut apprendre le français; mais ses parens n'avaient pas assez de fortune pour lui donner un maître, ou l'envoyer à l'école; il s'arrangea alors avec un instituteur français à Rotterdam, qui s'engagea à lui apprendre cette langue, à condition que De Gelder enseignât aux élèves de son établissement l'écriture et le calcul. Il y fut pendant cinq années entières, apprenant et enseignant depuis le matin jusqu'au soir, et ce ne fut que dans la nuit et pendant les jours de vacances que De Gelder put s'appliquer à l'étude des sciences exactes qu'il aimait avec tant d'ardeur, et dans lesquelles il s'est acquit, dans la suite, une réputation si honorable. En 1787, il s'établit comme instituteur de langue française et hollandaise, de géographie et de mathématiques. La révolution de 1795 lui enleva ses principaux élèves, dont les parens quittèrent alors la Hollande, et son établissement ne pouvait plus se soutenir. Depuis cette époque, M. De Gelder n'eut d'autres ressources que sa plume et ses leçons particulières, lorsque, en 1798, ayant fait la connaissance de M. Fynje, membre du directoire de la république batave, il fut chargé de la rédaction du Journal des séances du corps législatif. Il ne conserva cette place que peu de temps; considéré comme un Jacobin, parce qu'il était l'ami de Fynje, il partagea le sort de ce chef du parti révolutionnaire, et resta sans emploi jusqu'en 1801. Le général Kraayenhof se l'attacha alors, et le chargea d'un travail de géodésie. En 1805, il perdit encore cette place par suite de mésintelligence entre lui et son chef, et il n'en obtint une autre qu'en 1807, lorsqu'il fut nommé professeur de mathématiques pour les pages, sous le gouvernement du roi Louis Napoléon. Notre notice biographique sur M. De Gelder, insérée dans la *Galerie historique des contemporains*, commence à cette époque, et le suit jusqu'en 1818, époque à laquelle il exerçait les fonctions de professeur de mathématiques à l'école militaire de Delft. Dans cette année il eut un différent avec M. le général Voet, directeur de l'école, qui, de sa propre autorité, suspendit M. De Gelder de ses fonctions. Celui-ci adressa alors un *Mémoire au Roi*, dans lequel il fit connaître les vices de l'établissement et s'attacha à prouver la nécessité de changer de système pour l'éducation militaire. Cet écrit fit ouvrir les yeux sur une école dont l'influence est si grande sur tout ce qui tient à l'état militaire; les vices de l'institution actuelle, signalés par M. De Gelder, étaient trop frappans pour qu'un gouvernement éclairé, tel que celui des Pays-Bas, pût se dispenser d'y faire attention et d'y porter remède en faveur de cette intéressante jeunesse, l'espoir de la patrie, qu'un jour elle est appelée à servir par ses talens et ses bras. Par ordre du roi, un examen eut lieu. En attendant, M. De Gelder, dont les rares talens étaient appréciés par le sage prince qui a tant à cœur tout ce qui tient aux institutions d'éducation religieuse et scientifique, fut nommé, en 1819, professeur extraordinaire de mathématiques à l'université de Leide, et, en 1824, professeur ordinaire. C'est ainsi qu'il obtint enfin la juste récompense de ses soins et de ses travaux, dictés par le patriotisme le plus pur et le zèle le plus actif pour l'éducation morale de la jeunessse destinée à la carrière des armes. M. De Gelder entra en fonctions comme professeur extraordinaire, le 6 novembre 1819,

en prononcant en latin, langue qu'il vait apprise par lui-même et sans maître; n discours intitulé : *Oratio inaugura-is de commodis atque emolumentis, ab is consequendis, qui mathematum ac erum naturalium perscrutandarum stu-lia cum literarum humaniorum cultu fe-iciter conjunxerint.* Ce discours a été nsuite publié in-8, et les journaux lit-éraires en ont parlé avec éloge. M. De Gelder s'est ensuite fait remarquer dans a question relative au désèchement du ac de Harlem. Il s'est prononcé contre ette entreprise, qui avait pour parti-ans principaux MM. Repelaer van Driel *voyez* ce nom), et Van Lynden van Iemmen. Il ne nous appartient pas de rononcer entre les deux partis : nous irons seulement qu'il paraît que l'opi-ion de M De Gelder ait prévalu, puis-ue rien n'a été fait jusqu'ici, et qu'on 'entend plus parler de cette entreprise. Depuis que M De Gelder est à Leide, es sciences exactes y ont reçu une nou-elle vie; ses leçons sont très-fréquen-ées, et parmi ses disciples, il en est qui nt fait de grands progrès et qui pro-nettent de pouvoir soutenir un jour la loire de la patrie des Huygens, des tevin, des 'S Gravesand et des Van Swinden. Trois en sont déjà nommés rofesseurs à l'académie de Leide et à athénée de Franeker, savoir : MM. Uil-enbroek, Van der Hoeven et Ermerins. Malgré les soins assidus que M. le pro-esseur De Gelder donne à l'instruction es jeunes gens qui suivent ses cours de nathématiques, d'algèbre, d'astrono-nie, etc., il trouve encore des heures de oisir pour composer d'utiles et savans ou-rages. Il vient d'en paraître un qui mé-ite toute l'attention de ceux qui sont char-és de l'éducation de la jeunesse : il traite *lu rapport et de la connexité qu'il y a entre es sciences exactes et les sciences morales, t de la manière de les acquérir et de les ommuniquer à d'autres.* (Verhandeling ver het verband en den zamenhang der natuurlijke en zedelijke wetenschappen n over de wijze om zich dezelve eigen e maken en aan anderen mede te dee-en); 1826, un gros volume in-8. La liste e ses autres ouvrages se trouve dans otre article primitif, inséré dans la *Galerie historique des Contemporains*, insi qu'à la fin du traité hollandais que ous venons de citer. M. De Gelder a encore plusieurs ouvrages en portefeuille qu'il n'a pas achevés. Nous croyons que ce serait rendre un véritable service aux sciences, si le savant professeur voulait bien s'occuper de leur publication. Nous en faisons le vœu, et nous terminerons cet article, déjà assez étendu, par un autre vœu, qui est, que les nombreux et savans écrits de ce grand mathématicien, composés en hollandais, trouvent bientôt un bon traducteur français qui les fasse connaître à l'Europe entière, puisqu'ils méritent bien cet honneur.

GENECHTEN (W. F. Van), membre de la seconde chambre des états-généraux du royaume des Pays-Bas, député pour la province d'Anvers. Après avoir fait de fort bonnes études à Louvain, il fut proclamé *premier* de la faculté de philosophie : ensuite il y a été professeur de droit canonique. Quelque temps après, s'étant établi comme avocat à Turnhout, il fut nommé successivement président du tribunal de première instance en cette ville, et commissaire du roi des Pays-Bas pour ledit arrondissement; c'est cette dernière place qu'il occupe encore aujourd'hui, et qu'il cumule avec celle de membre de la chambre des députés. Quoique M. van Genechten ne se fasse pas entendre souvent à la tribune nationale, les discours cependant qu'il y prononce de temps en temps, prouvent qu'il a des connaissances solides en droit et en économie politique. Il appartient au parti modéré et vote avec une grande indépendance.

GENGA (Annibal della), cardinal, a été élu pape le 27 septembre 1823. Les missions dont il a été chargé par ses prédécesseurs annoncent que la cour de Rome a toujours fait beaucoup de cas de ses talens. Quant à ses principes politiques, ils sont ceux d'après lesquels cette cour s'est constamment dirigée : c'est en dire assez.

GENLIS (Stéphanie-Félicité-Ducrest de St.-Aubin, comtesse de). Elle a quatre-vingts ans, et c'est un titre à nos égards que nous sommes décidés à ne pas méconnaître, bien que Mme de Genlis s'obstine à rappeler sans cesse ses premières années à l'attention du public. Si les amis de Mme de Genlis l'avaient bien informée de la nature des sentimens qu'ont inspiré ses dernières

révélations, il est probable qu'elle aurait brisé sa plume; mais il est de ces vérités que peu d'amis osent dire, et sans doute Mme de Genlis n'a point de ces amis là!

GENTZ (Frédéric), directeur, sous les ordres de M. le prince de Metternich, de la chancellerie autrichienne et du journal intitulé l'*Observateur autrichien*, est un des plus intrépides champions du pouvoir absolu. Il rédige, conjointement avec un sieur Pilat, autre secrétaire intime de M. de Metternich, cette feuille, dont la mauvaise foi, la stupidité, l'absence des talens et la malveillance pour tout ce qu'il y a de noble, de juste, de vrai, de généreux en politique, sont connues de toute l'Europe. Nous ne nous arrêterons à combattre aucune des absurdes doctrines soutenues par MM. Gentz et Pilat, avec une impudence, un aplomb, une persévérance, qui, dans toute l'Europe pensante, ont valu à ces écrivains allemands des sentimens et une réputation qu'assurément nous ne leur contesterons pas. Lorsque l'abnégation de toute raison, de toute dignité, de tout respect de soi-même et du public sont portés à un certain degré par les dépositaires du pouvoir, les hommes qui consentent à s'avilir en écrivant sous leur influence, cessent d'être dangereux; ce serait perdre un temps utile que de les réfuter.

GEORGES VEYMER, actrice ambulante depuis qu'elle a cessé d'appartenir aux deux théâtres français de la rue de Richelieu et de l'Odéon, a perdu, dans ses courses vagabondes, et en cherchant à se faire applaudir des divers parterres devant lesquels elle jouait, par des moyens et une méthode contraires aux premiers principes de l'art théâtral, jusqu'au peu de talent que lui accordaient dans ses débuts ceux qui croyaient retrouver en elle quelque chose de la manière de Mlle Raucourt, dont elle ne fut jamais qu'une froide et pâle copie, tant il y a loin de la véritable énergie, à la violence et à l'exagération.

GEORGES IV, roi d'Angleterre. Le règne de ce prince, qui a commencé sous les funestes auspices de l'un des ministères les plus anti-nationaux qu'ait eu l'Angleterre, recevra un grand éclat, dans sa dernière période de l'administration dont M. Canning est le chef. On assure, et nous aimons à le croire, que Georges IV, rendu à ses penchans naturels, revient aux principes politiques qu'il professait comme prince de Galles, et qui lui avaient concilié l'affection du peuple anglais, que l'odieuse administration de Castelreagh avait éloigné de lui pendant sa régence et les premières années de son règne. La santé de ce prince, long-temps incertaine, paraît se raffermir. Ajoutons quelques mots à cet article, composé depuis plusieurs mois. Une lutte très-vive s'est engagée entre l'olygarchie anglaise moderne, et l'ancienne aristocratie, unie aux intérêts populaires fondés sur elle. La première ne veut ni de l'émancipation des catholiques, ni de M. Canning, qui a proclamé le principe de la liberté politique et religieuse. La seconde reconnaît la justice et la nécessité de cette émancipation, et toutes ses conséquences, en s'attachant au système politique de l'honorable secrétaire d'état. C'est entre ces divers partis que Georges IV doit prononcer.

GERANDO (Joseph-Marie, baron de), conseiller d'état et savant distingué; est vivant.

GÉRARD (Étienne-Maurice, comte), l'un des lieutenans-généraux les plus distingués de l'ancienne armée française, et à qui Napoléon avait destiné le bâton de maréchal, est maintenant en disponibilité. Il a été, pendant quelques années, membre de la chambre des députés. Ami de la liberté, il a cessé d'en faire partie, lorsque la chambre élective n'a plus représenté qu'une faction.

GERLACHE (de), député pour la province de Liége en la seconde chambre des états-généraux des Pays-Bas; s'y est fait remarquer comme orateur, et particulièrement dans la session de 1825-1826, par un discours sur le budjet de l'état pour la dernière année. M. De Gerlache saisit cette occasion pour se prononcer avec force contre l'établissement du collége philosophique à Louvain. Il le considérait comme portant atteinte à la puissance paternelle, et à la liberté de l'éducation, il critiqua encore cette nouvelle institution sous d'autres rapports. Son discours fit une vive impression sur l'assemblée; il a été inséré dans les journaux et publié séparément. Au mois d'avril 1827, M. De

Gerlache combattit avec force le projet de loi sur l'organisation judiciaire. Son discours, qui est très-bien fait, se lit dans un n° du *Courrier des Pays-Bas* dudit mois. M. De Gerlache, qui est compté parmi les bons orateurs de la chambre, ne se fait cependant pas souvent entendre à la tribune nationale Il est membre de la cour supérieure de justice à Liége. Avant d'être appelé à ces postes honorables, il exerca avec distinction, pendant seize années consécutives, la profession d'avocat à la cour de cassation de Paris; il y fut l'ami du célèbre avocat Hennequin.

GERMINI (le comte), royaliste ardent en 1815, puis préfet du Lot et de l'Oise, est probablement mort, car on ne le retrouve ni dans la chambre des députés ni sur la liste des préfets, seuls moyens de constater l'existence d'un homme qui ne s'est point recommandé par de grands talens aux souvenirs de ses concitoyens; mais qui, quoique assis sur les bancs de la majorité furibonde qui proscrivait alors tout ce qu'il y avait en France de brave, d'éclairé, de national, est demeuré constamment étranger à son délire et à ses fureurs.

GEUNS (Mathieu van), médecin-praticien hollandais, est né à Groningue le 2 septembre 1735, de parens bourgeois de la communauté religieuse des mennonites, dont le roi de Hollande, Louis Napoléon, fit beaucoup de cas (1). Ils donnèrent à leur fils une éducation conforme aux dispositions que celui-ci montrait de bonne heure pour les sciences et les lettres. Après avoir fait d'excellentes études à l'académie établie dans sa ville natale, le jeune Van Geuns y publia et soutint publiquement, en 1758, une thèse intitulée : *Disquisitio physiologica de eo quod vitam constituit in corpore animali.* Cette dissertation lui fit beaucoup d'honneur, et des juges compétens la considèrent encore aujourd'hui comme un écrit classique, qui établit le *Dunamisme* en Hollande. Son père étant mort, il alla continuer ses études en médecine à l'université de Leide, sous les célèbres professeurs Albinus, Gaubins et autres, et il y fut reçu candidat en médecine. En 1759, il se rendit à Paris pour y achever ses études; il y suivit les cours d'histoire naturelle du professeur Valmont de Bomare, et les cours de physique expérimentale du professeur Nollet, et il y assista aux leçons de chemie de Rouel et Macquer. Il n'y resta qu'un an. De retour dans sa patrie, il suivit, à Amsterdam, les cours d'anatomie et de chirurgie du célèbre professeur Camper, avec lequel il se lia d'amitié. Ce ne fut que le 14 juin 1761 qu'il reçut à l'université de Leide, le grade de docteur en médecine, après avoir soutenu, en public, une *Dissertatio pathologica de morte corporea et causis moriendi.* Cette dissertation savante, qui forme un ensemble avec celle qu'il soutint à Groningue, a été réimprimée avec celle-ci dans le *Thesaurus* du professeur *Sandifort.* Van Geuns s'établit ensuite à Groningue, où il exerca la profession de médecin avec le succès le plus complet : il est un de ces hommes qui ont bien mérité de l'humanité par leurs efforts pour recommander et propager l'inoculation de la petite vérole, la seule inoculation alors connue, et dont les bienfaits ont été si immenses. Appelé à la chaire de médecine pratique, de chimie, de botanique et d'accouchemens, à l'académie de Harderwyk, en Gueldre, il entra en fonctions le 5 juin 1776, en prononçant un discours, lequel a été publié ensuite, ayant pour titre : *Oratio qua, an expediat reipublicæ medicinam facientium opera, expenditur.* Pendant les quinze années qu'il resta à Harderwyk, il y contribua puissamment à l'amélioration de tout ce qui se rattache à l'académie de cette ville, particulièrement de son jardin botanique, qui obtint par ses soins tout une autre forme, d'après le système de Linée. Il y composa plusieurs ouvrages savans, parmi lesquels mérite d'être cité celui *sur la dissenterie* (*de Persloop*) qui règna en Gueldre en 1783. On loue beaucoup cette production, qui, publiée dans le temps où l'épidémie règnait dans ladite province, produisit les résultats les plus satisfaisans; 500 exemplaires en furent distribués *gratis* aux chirurgiens

(1) Dans les *Documens historiques sur la Hollande*, de ce prince, dont la mémoire sera toujours chère aux Hollandais, par l'amour sincère qu'il leur porta, on lit ce passage remarquable (tom. I, page 192 de l'édition de Paris) : « Quand le roi passait près d'un village, » dont l'aspect était agréable, riche, industrieux, » il disait : *il y a ici des Mennonites ;* et » rarement il se trompait. »

et médecins du plat pays, par ordre des états provinciaux. En 1791, la chaire de professeur de médecine théorétique et pratique à l'université d'Utrecht ayant été offerte à Van Geuns, il l'accepta enfin, après plusieurs négociations qui eurent lieu à cet égard, et il entra en fonctions, le 5 avril de cette année, par un discours *de providentia politica, uno maximo civium in adversa valetudine præsidio*. Elle a été ensuite traduite en hollandais et publiée avec d'autres dissertations sur la médecine politique, en 1801, à Amsterdam, sous ce titre : *Over de staatkundige handhaving van der ingezetenen gezondheid en leven*, ouvrage extrêmement utile aux régens, aux médecins et aux hommes qui aiment à acquérir des connaissances dans cette partie importante de l'administration publique et de la médecine en général. M. Van Geuns, consulté souvent par les autorités de son pays, contribua beaucoup, par ses sages conseils et les écrits qui en furent la suite, à l'amélioration des établissemens publics, qui ont pour objet l'art de guérir et l'état sanitaire. Comme il jouissait, à juste titre, du plus grand crédit dans son pays, ainsi qu'à l'étranger, il n'est pas étonnant que le roi, Louis Napoléon, le nommât son *premier médecin* et officier de sa maison, qu'il le traitât long-temps avec la plus grande distinction, qu'il le gratifiât de la décoration de chevalier de l'ordre de l'union et l'appelât à l'institut royal des sciences, belles-lettres et arts, qu'il venait de créer. Les deux derniers titres furent ensuite confirmés par le roi Guillaume I, qui, pas moins que le roi Louis, sut apprécier les grands talens et les qualités estimables du professeur Van Geuns, l'un des plus grands praticiens de son temps. Il mourut à Utrecht le 9 décembre 1817. Membre de plusieurs sociétés savantes, il enrichit les recueils de leurs mémoires d'un bon nombre de compositions très-savantes, dont on peut voir les titres, ainsi que ceux d'autres petites brochures dont il est auteur, dans le *Messager* (hollandais) *des arts et sciences*, nos 51, 52 et 53 de l'an 1819, où l'on trouve une notice très-exacte sur ce savant médecin.

GEUNS (Etienne-jean Van), fils du précédent, médecin et naturaliste hollandais, naquit à Groningue en 1767, et montra, dès sa jeunesse, une grande aptitude aux sciences. Après avoir fait d'excellentes études, il remporta, en 1788, à peine âgé de 20 ans, le grand prix déjà proposé deux fois par l'académie des sciences de Harlem, sur l'utilité générale des recherches en histoire naturelle, et sur les avantages que la Hollande, en particulier, peut en retirer. Il publia, la même année, *Plantarum belgii confœderati indigenarum specilegium, quo Davidis Gorteri flora septem provinciarum locupletatur*, et ajouta à la flore de Gorter plus de deux cents espèces de plantes non observées jusqu'ici. Van Geuns fit ensuite un voyage scientifique en Allemagne, et reçut à son retour le grade de docteur en philosophie et en médecine. Il cultiva avec une nouvelle ardeur les différentes branches de l'art de guérir et les sciences physiques, pratiquant avec le plus grand succès la médecine à Amsterdam, et observant surtout les préceptes de l'excellent discours, par lequel son père, Mathias Van Geuns, un des professeurs les plus distingués de l'université de Harderwyk, avait couronné l'acte probatoire de son fils, *De humanitate, virtate medici præstantissima*. Le professeur Nahuis, de l'université d'Utrecht, céda, en 1791, à Van Geuns, une part de l'enseignement dont il était chargé, et celui-ci prononça, la même année, un discours inaugural : *De instaurando inter batavos studio botanico* ; et en 1794, un autre discours : *De physiologiæ corporis humani cum chemia conjunctione utili et pernecessaria*, qui furent imprimés à Utrecht. Ce savant mourut à la fleur de son âge, attaqué d'une fièvre ataxique, en 1795. Plusieurs écrivains hollandais ont célébré ses talens et ses vertus, dans des esquisses biographiques, et dans des oraisons funèbres publiées à Utrecht en 1795 et 1796.

GEYSBEEK (P. G. Witsen), poète et auteur hollandais, demeurant à Amsterdam, a publié plusieurs ouvrages et traductions en prose et en vers, qui n'ont pas tous le même mérite, et dont quelques-uns ont été l'objet de critiques peut-être trop sévères; mais quelquefois justes. On a de lui un recueil d'*épigrammes* de sa composition, qui parut à Amsterdam en 1809, et une année plus tard il publia une bonne dissertation sur

l'épigramme, qui est jointe ordinairement audit recueil, dont on peut dire ce qui s'applique presque à tous les recueils de ce genre de poésie : *sunt bona, sunt mala.* En 1821, M. Geysbeck fit suivre ce recueil d'un *Choix d'épigrammes des principaux poètes hollandais* (*Epigrammatische anthologie*, etc.) En 1825, il publia un recueil de ses *poésies*, composées de pièces originales et de traductions des poètes allemands et français; mais le livre qui lui a fait le plus d'honneur, et qui se conservera dans les bibliothèques, c'est son *Dictionnaire biographique, anthologique et critique des poètes hollandais et belges*, 1821-1824, 5 vol in-8. (*Biographisch, anthologisch en critisch woordenboek der nederduistche dichters*). On attend sous peu le sixième volume, qui complètera cet ouvrage. M. Geysbeck vient de rendre un vrai service au public par la nouvelle édition qu'il a donnée de l'excellent *Traité de François van Mieris, sur la manière d'écrire l'histoire, particulièrement celle de la patrie* (les Provinces-Unies ou la Hollande), Amsterdam, 1826. Il y a ajouté une préface et quelques notes, indépendamment de la correction des fautes de style et de grammaire qui s'étaient glissées dans la première édition de cet ouvrage, publiée à Leide en 1757.

GIL (le père), moine espagnol, serviteur oublié et disgracié de la cause de Ferdinand.

GILBERT DE VOISINS (Pierre-Paul-Alexandre-Louis, comte), fils du célèbre président à mortier de ce nom, mort sur l'échafaud en 1794, s'est montré, à toutes les époques, défenseur aussi éclairé qu'invariable des libertés constitutionnelles. Sorti de la chambre, lorsque les ministres ont dicté le choix des députés à des corps électoraux devenus leur ouvrage, M. Gilbert de Voisins, riche, indépendant, et jouissant, parmi ses concitoyens, de la plus haute considération, s'est voué à la retraite.

GILLY (Jacques-Laurent, baron), lieutenant-général, et l'un des meilleurs et des plus loyaux officiers de l'ancienne armée, est en retraite.

GIRARDIN (Cécile-Stanislas-Xavier, comte de), l'un des membres de l'opposition de la chambre des députés les plus distingués par leur sincère amour de la liberté constitutionnelle, leur franchise et leurs talens, est mort à Paris, avec le calme philosophique qui accompagne toujours une conscience sans reproche, le 26 février 1827, laissant les plus vifs regrets à tous ceux qui l'ont connu et à tous les amis des libertés publiques prêtes à succomber sous les coups du ministère le plus vil, le plus audacieux et le plus inepte qu'ait jamais eu la France.

GISPERT (Antoine de), français d'origine et fils d'un conseiller au ci-devant conseil de l'ancienne province du Roussillon, est né à Perpignan. Émigré en Espagne avec sa famille, il y embrassa la profession des armes et fut nommé, en 1814, au retour de Ferdinand, gouverneur du val d'Aran. Ennemi des principes qui amenèrent la révolution de 1820, il fut nommé en 1822, par la régence d'Urgel, ministre des affaires étrangères. Il a cessé de figurer sur la scène politique après le rétablissement du pouvoir absolu, qui cependant lui devait tant de reconnaissance.

GOBBELSCHROY (P.-J.-S.-L., van) ministre de l'intérieur du royaume des Pays-Bas, est né à Louvain le 10 mai 1787. Son père, conseiller d'état sous le gouvernement autrichien et ancien docteur primicier de l'université de cette ville, était l'un des professeurs les plus recommandables et les plus estimés de l'école qui y avait été fondée en 1429, par Jean IV, duc de Brabant, et qui avait acquis depuis, pour l'étude des droits civil et canon, une grande célébrité en Europe. Par ses lumières, ses observations et son expérience, M. van Gobbelschroy était, plus que personne, en état de diriger l'éducation de son fils, aussi voulut-il se charger seul de ce soin, et obtint-il, en peu d'années, par les rapides progrès de son jeune élève, la plus douce récompense à laquelle puisse aspirer un père dévoué au bonheur de sa famille, et dont l'unique ambition est de remplir tous les devoirs que ce titre lui impose. En 1807, M. van Gobbelschroy soutint ses thèses de licence à l'académie de Bruxelles. En janvier 1810, il fut nommé auditeur de première classe au conseil d'état, et obtint, deux ans après, la sous-préfecture de Gand où il continua d'acquérir, dans l'administration locale, toutes les connaissances qui devaient lui mériter un jour d'être placé à la tête de l'administra-

tion générale de son pays, rendu à l'indépendance, sous le gouvernement d'un prince éclairé, philosophe, ami des hommes, et dont le choix seul est un éloge pour ceux qu'il en juge dignes. Après une année d'exercice dans ces fonctions, M. van Gobbelschroy fut appelé, en juillet 1813, à une époque où les plus sombres nuages commençaient à obscurcir l'horizon de la France, jusque là brillant de tant de gloire, à la sous-préfecture de Deventer, que l'occupation de la Hollande par les armées de la coalition, le força d'abandonner en février 1814. La patrie hollandaise ayant été reconstituée et le traité de Paris ayant réuni sous le sceptre bienfaisant de la maison d'Orange-Nassau, ses provinces à celles de la Belgique, sous la dénomination de Royaume des Pays-Bas, M. van Gobbelschroy suivit les destinées de son pays, et, déjà connu par une réputation de talent, de probité et d'expérience dans les affaires, il fut, en 1815, nommé secrétaire de la secrétairie d'état, à Bruxelles, et appelé, un an après, dans le cabinet particulier du roi, où ces qualités l'ayant fait apprécier, de plus en plus, du sage et habile monarque, le portefeuille de l'intérieur lui fut confié le 19 juin 1825. L'effet de cette nomination fut immédiat et remarquable; elle contribua puissamment, par la connaissance qu'on avait généralement acquise depuis long-temps des sentimens d'indépendance et des vues du nouveau ministre, à nationaliser le gouvernement et à inspirer la plus juste et la plus heureuse confiance dans ses intentions, parmi tout ce que les chambres présentent d'hommes attachés avec une plus grande véhémence de caractère aux intérêts de la patrie, tandis que le peuple, qui forme presque toujours le jugement qu'il porte de ceux qui conduisent ses affaires, d'après l'accueil qu'il en reçoit, se félicitait de rencontrer enfin dans celui des chefs de l'administration avec lequel il a des rapports plus habituels, des formes simples, affables, attachantes, et qui rendaient ses communications avec lui aussi agréables que faciles. Un autre résultat de l'entrée de M. Van Gobbelschroy dans le cabinet sera très-probablement de prévenir dans l'assemblée des représentans électifs et à vie, de la nation, la formation de toute opposition *Systématique* dont l'existence annonce toujours des mécontentemens secrets, et qui diffère si essentiellement de cette autre opposition, toute de conscience, qui s'attache aux choses et non aux personnes; qui a pour but d'éclairer et non d'offenser; et qui ne saurait exister que là où la plus parfaite confiance règne entre le prince, les représentans de la nation et la nation elle-même. Les moyens employés par M. Van Gobbelschroy pour obtenir cet heureux résultat ont été aussi simples qu'honorables, et diffèrent en tout de ceux que nous voyons sans cesse mis en pratique dans un pays voisin. Il lui a suffi d'expliquer, avec toute la franchise de son caractère, que son but unique, en portant à la connaissance d'un prince avide d'entendre la vérité toutes les plaintes et toutes les réclamations, était de parvenir, par une marche graduelle, à l'extirpation de tous les abus contre lesquels la voix publique et l'opposition nationale et légitime s'élevaient depuis long-temps, mais qu'une fatalité déplorable semblait s'attacher à perpétuer. Ce langage, dans un homme qu'on savait être l'interprète et l'organe de la pensée royale, et qui, depuis dix ans, avait acquis dans un travail intime avec le monarque, une connaissance parfaite de ses intentions toujours pures, toujours droites, toujours éminemment nationales et constitutionnelles, ne pouvait manquer d'inspirer la plus haute confiance, et les résultats ont prouvé depuis combien cette confiance était fondée. Par ses soins, l'opposition, dont les membres les plus éclairés étaient les amis particuliers du nouveau ministre, a reconnu les difficultés de position dans lesquelles le gouvernement avait été engagé, et s'est convaincue que, s'il est de son devoir de combattre les ministres lorsque les projets soumis par eux aux délibérations des chambres ne lui paraissent pas conformes en tout aux vrais intérêts nationaux, c'est une obligation non moins sacrée pour elle de les seconder dans tout ce qu'ils font de bien, lors même qu'ils ne feraient pas tout le bien possible et aussi vite que ce bien pourrait être fait. De cette heureuse disposition des esprits, de la confiance réciproque et nécessaire qui s'est établie entre les chambres et le gouvernement, il est permis d'attendre désormais, que sans montrer toutefois de

lâche complaisance dans la solution de certaines questions considérées comme *vitales*, et sans aliéner le droit légitime qu'ils tiennent de la constitution même de l'état, les représentans de la nation sauront reconnaître qu'il est de leur sagesse, dans des circonstances difficiles, de restreindre, jusqu'à un certain point, l'usage même de ce droit, du moment où il devient évident pour eux qu'un loyal appui de leur part est nécessaire aux opérations d'un ministère vraiment national; de tels ministères sont assez rares pour que cet appui ne leur soit point refusé. Au reste, nous avons la conviction qu'une partie du bien que nous espérons se fait déjà sentir, et qu'un grand nombre de députés, très-indépendans d'ailleurs par leur honorable caractère, mais appréciant, comme elle doit l'être par tout homme d'état éclairé et de bonne foi, les grands et solides avantages qui doivent résulter de l'union toujours plus intime des représentans et du gouvernement, partagent notre opinion sur les résultats déjà obtenus, et forment les mêmes vœux que nous pour que ces résultats s'étendent et se fortifient dans l'avenir. Voilà le bien incontestable qu'a déjà opéré l'élévation de M. van Gobbelschroy au ministère, et c'est avec d'autant plus de conviction que nous en félicitons le pays et lui-même, que sur un seul exemple que lui offrait la Grande-Bretagne d'un ministre, doué d'un caractère et d'un esprit élevés, ami, au même degré, du trône et des libertés publiques, cent autres se présentaient à lui, qui, sous ce même nom de ministres, trahissent les vrais intérêts des princes assez faibles pour leur abandonner les soins du gouvernement; aliènent d'eux l'affection et la confiance publiques, sans lesquelles, au dix-neuvième siècle, il n'y a plus de pouvoir légitime ni durable; et employent, tantôt à l'asservissement et à l'humiliation de leur propre patrie, tantôt à l'anéantissement dans toute l'Europe des principes et des doctrines constitutionnelles, le pouvoir éphémère dont ils sont investis : ministres imprudens et pervers non moins qu'inhabiles, qui ne mesurent ni la profondeur de l'abîme qu'ils ouvrent sous les pas des princes qu'ils prétendent servir, ni la somme d'opprobre, de haine et de responsabilité qu'ils amassent sur leurs propres têtes, et qui, s'attachant pour ne s'en séparer jamais, à leurs noms, devenus fameux dans l'histoire de ce grand naufrage de l'intelligence et de la liberté humaines dont il nous était réservé d'être les témoins, ne laissera, de la personne et de l'administration de ces honteux instrumens du vandalisme, du fanatisme et de la servitude, qu'un souvenir semblable à celui qui poursuit encore, à travers les siècles, la mémoire des Erostrate et des Omar.

GOCKINGA (Campegius-Herman), député pour la province de Groningue à la seconde chambre des états-généraux, a continué d'y siéger jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée au mois de janvier 1823.

GODOY (Emmanuel; prince de la paix), est mort en Italie, il y a quelques années, oublié de ses contemporains et destiné à ne jouer dans l'histoire que le rôle misérable d'un favori sans énergie et sans talens.

GOES (H M. Van der), député pour la province de Hollande à la seconde chambre des états-généraux dans le royaume des Pays-Bas, y a donné des preuves de connaissances administratives, et d'un noble caractère; son vote n'est jamais guidé par d'autre intérêt que celui du bien public. Ses discours, peu nombreux, se font remarquer par des raisonnemens solides et une bonne logique. Il demeure à La Haye, où il est juge de paix.

GOGEL (Isaac-Jean-Alexandre), ancien ministre des finances de la république batave et conseiller d'état sous le gouvernement impérial, est né, le 10 décembre 1765, à Vugt, village de la province du Brabant méridional, et a terminé sa carrière honorable le 13 juin 1821, à Overveen, village près de Harlem, où il avait une fabrique de bleu ou tournesol. Son fils lui a succédé dans ladite fabrique, et a fait insérer dans l'*Algemeene kunst-en letterbode* du 29 juin 1821, une notice biographique de son père, dans laquelle il nous apprend que Gogel n'était pas destiné à la marine, ainsi que nous l'avions dit, mais au commerce. Au mois de janvier 1821, M. Gogel fut nommé conseiller d'état en service extraordinaire et commandeur de l'ordre du Lion-Belgique; et quelques temps

avant sa mort il fut appelé à Bruxelles et consulté par le roi sur le nouveau système des finances, établi ensuite par la loi du 12 juillet 1821. Ce grand financier en approuva le principe, mais nullement tous les développemens, et toutes les modifications que le système primitif a subis. M. Gogel fut aussi poète; on a de lui une bonne traduction en vers de l'opéra allemand : *L'Apothicaire et le médecin*, qui fut représenté souvent au théâtre d'Amsterdam.

GOHIER (Louis-Jérome), ancien membre du directoire exécutif de France, est encore vivant.

GOLDBERG (J.), membre du conseil d'état des Pays Bas, y siége encore. Il n'y a rien à ajouter à l'article primitif que nous lui avons consacré.

GOLTZ (F. A., comte Van der), ancien ministre de la guerre dans le royaume des Pays-Bas, est encore membre de la première chambre des états-généraux. C'est tout ce qu'il y a à ajouter à l'article que nous lui avons consacré dans la *Galerie historique*.

GONZALÈS-ALONZO (Diego), député aux cortès de 1822, est né en Estramadure. Ancien notaire, homme honorable, ferme, éclairé et plein de dévouement à la cause de la liberté, cet excellent citoyen, lorsque la paix eut été conclue, professa l'économie politique à l'université de Salamanque, et fut ensuite nommé juge à Toro, où il acquit assez de considération pour être député aux cortès de 1822. Il y montra moins d'éloquence et de véritable talent que de zèle. Ayant voté la déchéance de Ferdinand, dans la séance du 11 juin 1823, il a été définitivement condamné à mort par la cour royale de Séville, en août 1826. Il est contumax.

GOUDRIAAN (Adrien-François), inspecteur-général du waterstaat et des travaux publics des Pays Bas, occupe toujours cette place. Au mois de septembre 1823, il fut nommé administrateur pour cette partie du service public; il paraît que le travail des bureaux ne lui convenait pas tant que celui du service actif, dont il s'était occupé pendant les dernières années, et que c'est à cette cause qu'il faut attribuer la démission honorable qu'il obtint de sa place d'administrateur en 1826. M. Ewyk, référendaire au ministère de l'intérieur pour la partie des travaux hydrauliques, lui a succédé dans ce poste, et M. Goudriaan a repris ses anciennes fonctions d'inspecteur général, qu'il exerce encore aujourd'hui avec honneur.

GOUJON (Jean-Marie Claude-Alexandre), l'un des six députés condamnés à mort à la suite de l'insurrection du 1er prairial an III (1795). Réputé mort après s'être frappé du même poignard que ses collègues, il fut porté chez un chirurgien où il donna pendant deux jours quelques signes de vie. Il fut néanmoins impossible de le sauver. Cette circonstance a donné lieu au bruit, qui se répandit alors, que la vie lui avait été conservée et qu'il était passé en pays étranger. Ce jeune homme, rempli d'une haute intelligence, ami de sa patrie comme l'étaient les héros d'Athènes et de Rome, méritait un meilleur sort. Une fatalité cruelle l'entraîna à l'échaffaud, à une époque où les échaffauds paraissaient brisés pour jamais. Sa destinée a inspiré de vifs regrets à tous ceux qui ont été à portée d'apprécier les excellentes qualités de son esprit et de son cœur.

GOUPILLEAU (Aimé), dit de Montaigu, ex-membre de la convention, est mort il y a quelques années.

GOUPILLEAU (Jean-François), dit de Fontenay, ex-membre de la convention, est mort vers la même époque.

GOURGAUD (Gaspard, baron), ancien aide-de-camp de Napoléon, et l'un des généraux les plus braves et les plus instruits de l'ancienne armée francaise, fut aussi le compagnon le plus dévoué de la grande infortune du siècle. Revenu de Ste.-Hélène après la mort de Napoléon, il a publié une partie des campagnes de ce prince, et ajouté à l'ouvrage du général de Ségur sur la campagne de Moscou, des notes militaires et politiques du plus haut intérêt, et qui déposent également en faveur du caractère et des talens de leur auteur. Il est peut-être à regretter que l'admiration et la reconnaissance aient guidé trop exclusivement la plume de M. le général Gourgaud, et ne lui aient presque jamais permis d'avouer les fautes et les erreurs graves dans lesquelles est tombé le grand homme dont il s'est fait l'historien. C'est un tort sans doute, car le premier devoir de celui qui s'empare du burin de l'histoire est de n'être trompé lui-même, ni par son cœur ni

par son esprit, afin de ne pas tromper à son tour la postérité; mais que ce tort est léger, si on le compare à celui des hommes qui, comblés des bienfaits de Napoléon, ont trahi la vérité et empoisonné tous les actes de cette grande vie, pour obtenir la faveur de ceux qui ont succédé au trône, mais non à la gloire de ce prince. A une époque où tout est calcul, et où l'opinion publique, française et étrangère, flétrit avec inflexibilité tous les actes qui en portent le caractère, et semblent vouloir usurper l'admiration, il est flatteur pour le général Gourgaud de penser que cette même opinion, toujours sévère, mais presque toujours si juste appréciatrice des sentimens secrets qui dirigent les démarches de quelques hommes, n'a vu dans ceux du général Gourgaud et dans l'héroïque dévouement qui l'a entraîné à Ste.-Hélène, que l'effet d'un mouvement profond et irrésistible de reconnaissance et d'enthousiasme.

GOUVION-ST.-CYR (le maréchal, comte), est l'un des plus braves et des plus honorables chefs de l'armée française. Homme d'état, chargé du département de la guerre, il a sacrifié sans hésiter sa fortune militaire et politique au sentiment de ses devoirs et à l'intérêt national. Il est en disponibilité. Sous le ministère odieux, ingrat et stupide qui déshonore la France et la déshérite à la fois de toutes ses gloires et de ses libertés, il ne faut pas s'étonner de voir des hommes tels que Gouvion-St.-Cyr, hors des affaires, mais bien de ne pas les voir, proscrits, persécutés et expiant sur la terre étrangère les grands services rendus par eux à l'indépendance et à la liberté de leur patrie.

GRANET (François-Omer), ex-conventionnel, est mort à Marseille le 10 septembre 1821. L'histoire de toute sa vie peut être écrite en deux mots; il fut le valet de toutes les terreurs.

GRANVILLE (le vicomte), ambassadeur d'Angleterre à la cour de France, après avoir résidé dans la même qualité près la cour des Pays-Bas, est l'ami particulier de M. Canning.

GRATAMA (Seerp), professeur en droit à l'université de Groningue, occupe encore cette chaire et fut, en 1821, nommé membre de l'institut royal des sciences dans les Pays-Bas, juste récompense de ses utiles travaux.

GRÉENVILLE (lord William Windham), ancien et célèbre secrétaire d'état des affaires étrangères sous le ministère de W. Pitt, est vivant.

GRÉGOIRE (ancien évêque de Blois), il est vivant et fidèle aux principes religieux et philantropiques qu'il a professés dans tous les temps; il réside à Paris.

GRENIER (Paul, comte), lieutenant-général très-distingué de l'ancienne armée française, et membre, en 1815, de la commission de gouvernement, est en retraite.

GREY (lord Howich), pair d'Angleterre, s'est montré, dans tous les temps et dans les deux chambres, ami éclairé de la liberté. Depuis qu'il a pris place dans la chambre des pairs, il parle beaucoup moins. Il est vivant.

GROUCHY (Emmanuel, comte de), lieutenant-général en retraite, avait reçu le bâton de maréchal, pendant les cent jours, en récompense de sa belle conduite dans la campagne de France de 1814. Il a été jugé sévèrement pour la part qu'il a prise à la bataille de Waterloo, mais peut-être l'excès même de cette sévérité tient-il uniquement aux épouvantables résultats de cette bataille, qui, dix ans après la restauration des Bourbons et sous le règne du second de leurs princes a rendu la France au joug des superstitions du moyen âge, au despotisme ministériel le plus insupportable et le plus avilissant, et changé, sous le règne de Charles X et le gouvernement des Villèle, des Peyronnet et des Corbières, cette belle terre classique de la civilisation, en un vaste tombeau, où viennent expirer et s'ensevelir tour à tour, avec toutes les connaissances humaines, les lettres et les arts, qui font la gloire, l'honneur et la prospérité des empires, et les libertés publiques par lesquelles ils se maintiennent et se fortifient.

GRUNER (Justus), conseiller d'état prussien, fut, en 1812, 13 et 14, un des plus ardens provocateurs de l'indépendance européenne. Les principes d'indépendance qui, après le triomphe des alliés sur Napoléon, avaient cessé d'être ceux de ces mêmes alliés, ayant déplu, dès que le renversement de ce prince fut

consommé, à ceux-là mêmes qui leur avaient donné une plus grande publicité en Europe, Gruner fut trompé dans une partie de ses espérances, et vit finir la faveur extraordinaire dont il avait joui assez long-temps. Il a disparu de la scène politique.

GRUYER (Antoine, baron), maréchal-de-camp. Le nom de cet homme de bien, citoyen estimable et militaire distingué, n'est rappelé ici que pour rendre un hommage nouveau à sa mémoire, et acquitter une fois encore, et en son nom, à l'égard de M. de Chabrol, préfet de Paris, la dette sacrée de la reconnaissance.

GUESNO (N.), ex-membre de la convention, est vivant et réside à Bruxelles.

GUICHE (le duc de), premier aide-de-camp du dauphin de France, est un fort beau garçon, et un courtisan très-insignifiant. Les bruits publics de l'Espagne et de la France, rapportent qu'il a été compromis dans l'affaire des marchés Ouvrard, et que c'est à la crainte de compromettre cet aide-de-camp, qu'il faut attribuer les étranges jugemens rendus par les tribunaux français sur l'*affaire de ces marchés*, où l'acquittement de quelques individus et la non comparution de quelques autres, marqués au front par l'opinion publique, sont devenus un véritable scandale. On sait que le ministre Villèle a hautement déclaré devant les chambres françaises, que le public et ces chambres ne connaîtraient jamais la vérité sur ces intrigues. Qui pouvait, en effet, en parler plus pertinemment que ce ministre, qui tenait dans ses mains toutes les preuves accusatrices, et qui les a soustraites aux tribunaux? Qui ne sait, au reste, que c'est à ce service, à mille autres de ce genre, rendus aux spoliateurs puissans de la fortune publique, et à la protection constante dont il les couvre, que Villèle et ses pareils doivent, celui-ci son avénement à la présidence du conseil, ceux-là leur maintien au ministère, et tous ensemble la honteuse faveur dont ils jouissent.

GUILLAUME-FRÉDÉRIC, prince d'Orange-Nassau, roi des Pays-Bas, etc., est l'un de ces rares et excellens princes nés pour l'honneur du trône et le bonheur des peuples qu'ils gouvernent, et dont l'histoire est peu féconde en événemens de la nature de ceux auxquels la flatterie et la sottise humaines semblent ne décerner à l'envi le nom de grands, que parce qu'ils ont laissé sur la terre des traces plus longues et plus désastreuses de leur passage. L'histoire de la première partie de la vie de Guillaume Ier offre un grand nombre de faits militaires brillans, qui furent consacrés à la défense de la patrie hollandaise, tant que cette patrie exista; les annales de son règne, semblables à celles des Antonins et des Marc-Aurèle, ne transmettront pas à la postérité le récit déchirant de ces convulsions politiques sanglantes, de ces guerres dévastatrices, qui, excitant à un degré égal dans les ames vulgaires l'admiration et l'effroi, ne laissent dans celles des amis de l'humanité qu'un sentiment profond de douleur pour tant de sang presque toujours inutilement versé, et de haine pour ceux qui le répandirent dans l'intérêt de leur ambition personnelle. Ces annales ne présenteront pas non plus le honteux spectacle du fanatisme, de l'ignorance, de l'hypocrisie et de la fraude, conjurés avec le despotisme au nom de ce qu'il y a de plus saint parmi les hommes, la religion, mère de la paix, contre tous les besoins de la société humaine. Au lieu des spectacles de deuil ou d'opprobre qui flétrissent le cœur et dont l'œil se détourne avec effroi, toutes les pages de l'histoire de Guillaume, fondateur d'une dynastie royale qui réunit sous son sceptre l'ancienne patrie des Stadhouders aux provinces belgiques, présenteront l'heureuse alliance du prince et des sujets, si heureusement nommés par lui *ses compatriotes*. Ainsi l'on a vu naître, se développer, se fortifier et s'étendre dans une progression proportionnelle et selon les besoins des deux peuples qui venaient d'être réunis en un seul royaume, toutes les institutions renfermées dans la loi fondamentale ou promises par elle. Une loi du 12 juillet 1821, a établi un nouveau système financier qui, reposant sur la liberté du commerce dont le principe vient d'être récemment adopté par le cabinet de la Grande-Bretagne, et sur une diminution considérable dans les droits de douane, a produit les résultats les plus heureux, en faisant cesser les déficits annuels qui, dans quelques années, auraient ouvert un

gouffre profond où le crédit national serait venu s'engloutir avec un grand nombre de fortunes particulières. On a néanmoins à regretter qu'une combinaison déplorable ait fait entrer dans ce système l'impôt sur la mouture, conception préjudiciable à l'agriculture, contre laquelle s'élèvent tous les ans des réclamations nouvelles, et qu'on peut raisonnablement espérer de voir disparaître du code financier d'un pays, où l'intérêt national et le bien être du peuple est l'unique mobile de toutes les pensées et de tous les actes du monarque. La création de la banque, ou société dont le but est d'encourager tous les genres d'industrie, a déjà produit les effets les plus heureux, en excitant l'émulation parmi les artistes, les manufacturiers, les négocians, et tout annonce que cet établissement, encore à sa naissance, jetera de profondes racines dans le pays, y deviendra une source nouvelle de prospérités, et attachera, par la reconnaissance, toutes les classes d'industrie, au protecteur auguste dont la sollicitude éclairée s'occupe de tous leurs besoins et va au-devant de tous leurs vœux. Pendant que la création de la banque, augmentant la somme de numéraire en circulation, rendait les transactions plus fréquentes et plus faciles, la munificence du prince, attentive à recon[illegible]re et à favoriser les intérêts du pays, se réservait de donner à tous les genres d'industrie de nouveaux moyens de développement, et fondait, dans ce but, une caisse particulière, destinée à subvenir à tous les besoins légitimes et à augmenter les ressources de ceux dont le zèle dépassait les moyens, et qui ne demandaient qu'à rendre à l'état, en prospérité et en illustration, ce qu'ils en auraient reçu en encouragemens et en secours. Dans l'impossibilité de citer tous les exemples qui se présentent à notre souvenir, nous nous bornerons à en rapporter deux, l'un de M. Wahlen, imprimeur-libraire à Bruxelles, à qui les secours du gouvernement ont donné les moyens de porter son établissement typographique à un tel degré de perfection, qu'il rivalise déjà avec ce que l'Angleterre, l'Allemagne et la France présentent de plus achevé en ce genre; l'autre de M. Tarlier, aussi libraire-imprimeur à Bruxelles, qui a entrepris une édition en 60 volumes in-octavo des *classiques latins*, dont l'auguste monarque s'est fait le premier souscripteur, édition que l'on peut regarder, tant pour la correction que pour l'impression, comme une des plus grandes entreprises qui se soient faites en librairie, à en juger par l'exécution des premiers volumes qui ont paru, sans compter que le même libraire a publié, dans l'espace des deux dernières années, deux cent quarante-cinq mille volumes de tous genres, pour une valeur de près d'un million, entr'autres les ouvrages de jurisprudence du célèbre Merlin, de Douai, (*Voyez cet article*); ce qui justifie bien la sollicitude que l'on a remarquée de la part d'un prince philosophe pour cette branche intéressante d'industrie, dans le même temps que dans une contrée voisine de son royaume, on semblait en avoir juré la destruction. De tous côtés, les travaux publics sont pressés avec l'activité la plus remarquable, de sorte que, tandis que, d'une part, tout concourt à l'utilité générale, à la prospérité du commerce et de l'industrie, à l'embellissement des lieux publics; tandis que des ordres sont donnés pour rendre incessamment navigables les canaux de Maestricht à Bois-le-Duc et de Charleroy, et ouvrir aux voyageurs une belle route en Allemagne, on donne, de l'autre, des moyens d'existence et de bien être aux classes pauvres et laborieuses de l'état, et l'on fonde ces admirables colonies où l'indigence laborieuse trouve un asile assuré contre le vagabondage et la honte. Toutefois, en portant une attention constante sur les intérêts matériels du pays, le sage monarque des Pays-Bas n'a rien négligé de ce qui peut former l'éducation religieuse, politique et morale de l'heureuse nation qu'il gouverne. L'instruction primaire a été organisée d'après le système adopté pour la Hollande et dont MM. Noël et Cuvier rendirent, en 1810, un compte si favorable à l'empereur Napoléon. L'enseignement mutuel, la méthode d'enseignement universel ont trouvé dans le roi un protecteur zélé, persévérant, qui n'a prêté l'oreille ni aux insinuations de la haine, ni à celles de la jalousie, et qui n'a voulu juger que les résultats. Des cours publics viennent d'être ouverts par ses ordres,

sous les auspices du ministre de l'intérieur, et déjà, par l'empressement que les Belges mettent à s'y rendre, il est prouvé qu'aucune institution ne pouvait être plus en harmonie avec les besoins et les désirs de la population. Juste, populaire, et sacrifiant jusqu'au soin de sa santé à ce qu'il considère comme le premier devoir d'un monarque, Guillaume voit, entend, juge tout par lui-même. L'accès de son palais est ouvert à quiconque a une vérité à dire, une réclamation à faire, une douleur à exprimer. On l'a vu, debout, pendant six et quelquefois sept heures, entrer, dans ses audiences hebdomadaires, avec ceux de ses sujets appartenans aux conditions les plus humbles, dans tous les détails relatifs à leurs moindres intérêts; leur répondre en roi, les conseiller en ami, les consoler en père de famille; et, seul, ne pas s'apercevoir de sa propre fatigue, tandis que ceux qui étaient admis à son audience, et dont le tour n'arrivait pas encore, souffrant pour le bon prince, étaient tentés de se retirer pour ne pas en prolonger la durée, et n'étaient retenus que par le respect. Étranger à tous les genres de dissipation et presque de distraction, quelques promenades, pendant lesquelles il ne cesse encore de méditer ses projets bienfaisans, et quelques instans de réunion avec sa famille aux heures des repas, sont les seuls délassemens de Guillaume. Fortement décidé à ne pas permettre qu'il soit porté aucune atteinte à l'indépendance du pays, dans ses rapports avec l'étranger, ainsi qu'au maintien de toutes les libertés publiques et des principes constitutionnels auxquels il est franchement et profondément attaché, il a manifesté ces sentimens dans toutes les circonstances, et les citoyens des Pays-Bas n'oublieront jamais avec quelle fermeté, quelle dignité, quelle haute conviction de la justice de sa cause, il a, dans les notes diplomatiques, rédigées par ses ministres, mais remplies de son ame et de son esprit, défendu les droits de sa nation: déclaré qu'il ne tenait la couronne que de Dieu, de son épée, et du choix libre de ses concitoyens: et proclamé les grands, les seuls principes qui, au dix-neuvième siècle, puissent servir de base solide à la légitimité des rois, et la rendre respectable aux yeux de la raison et des peuples. Dans ses relations intimes avec les chambres, ce prince a porté la même volonté de maintenir les prérogatives constitutionnelles de la nation, et de donner de nouvelles preuves de son inébranlable résolution de s'unir de plus en plus à elle par cette réciprocité de sentimens et de confiance, dont les sujets sont toujours heureux de se montrer reconnaissans, et qui fait la véritable force des rois. Toujours embarrassés par le choix des exemples, qui, sous un règne tel que celui de Guillaume, se multiplient tous les jours, nous nous bornerons à citer un des plus récens, qui tient à un intérêt général, et celui, peut-être, qui, par sa nature, (puisqu'il s'agit du budjet, dont l'acceptation ou le rejet doivent exercer une influence si naturelle et si immédiate sur toutes les branches de l'administration et les services qui en dépendent) touche de plus près aux premiers intérêts de l'état, et doit, par cette considération même, exciter au plus haut point toute la sollicitude du prince. La seconde chambre ayant cru devoir rejeter celui de 1827, et son président (M. Reyphins), qui s'était rendu auprès de S. M. pour lui notifier ce vote, ayant rempli sa mission, le Roi, avec cette bonté naturelle qui cherche à s'éclairer, et paraissant oublier l'embarras momentané que cette décision des états pouvait causer à son gouvernement, demanda au président quel avait été le motif du vote de la chambre? « sire, répondit celui-ci, avec une franchise qu'il aurait trouvée sans doute dans le seul sentiment de ses devoirs, mais que le bienveillant accueil du monarque lui rendit encore plus facile, ce vote a été décidé par trois considérations; la première est l'importance de la somme demandée pour le commencement des travaux hydrauliques, somme déjà fort considérable, dont l'application n'a pas été énoncée d'une manière assez précise, et qui permet de craindre que des sommes, plus considérables encore, soient demandées pour l'avenir? — Je comprends, dit le roi; et la seconde? — La seconde, sire, c'est l'impôt sur la mouture; le roi ne répondit que par une exclamation, et ajouta: et la troisième? — Sire, reprit le président, la troisième est le réglement de V. M.

pour les états provinciaux.—Mais qu'objecte-t-on contre ce réglement? — Sire, nous l'avons jugé inconstitutionnel, en ce qu'il prive un citoyen de ses droits, sans jugement préalable, et nous pensons unanimement qu'il est de notre devoir de rappeler le gouvernement dans les voies constitutionnelles, toutes les fois qu'il nous paraît s'en écarter. » Loin de se montrer mécontent ou seulement contrarié d'une réponse aussi noble et aussi ferme, l'excellent monarque ne montra que plus de bienveillance et d'intérêt au courageux président des représentans de la nation, et continua long-temps encore un entretien auquel il paraissait prendre autant de plaisir que d'intérêt, et qu'un prince doué d'une ame moins forte et d'un esprit moins élevé, et moins pénétré que lui de l'importance de ses devoirs, eût, sans doute, rompu dès les premières phrases. L'histoire du règne de Guillaume, et la manière dont ce prince entend la royauté, pourraient être, selon nous, renfermées dans le seul fait que nous venons de rapporter. De quelle autre façon un père et ses enfans s'expliqueraient-ils sur les plus chers intérêts de la famille! et quel long avenir de bonheur et de liberté, ne présagent pas aux heureux citoyens de ce pays, les premières années d'un gouvernement fondé sur de semblables principes! Guillaume premier appartiendra, dans l'opinion de la postérité, comme il appartient déjà dans celle des contemporains, au très-petit nombre de princes, tout à la fois religieux, éclairés et philosophes, qui ont su juger leur siècle et marcher avec lui, et qui ne peuvent être loués dignement que par le plus simple récit des actes de leur règne. Un Belge, pour rédiger l'article consacré à un tel prince, n'avait besoin que de sa mémoire et de son cœur, car tout devient facile dans la mission de l'historien, lorsque, devancé, entraîné lui-même en quelque sorte par l'opinion publique, et témoin des faits qu'il raconte, il ne lui reste qu'à enregistrer les bienfaits du monarque et les bénédictions des peuples.

GUILLAUME (Frédéric-George-Louis), prince d'Orange, héritier présomptif de la couronne des Pays-Bas (1), a manifesté dans tous les temps, des principes et des opinions favorables à la liberté. Ce serait sans doute abjurer le sang des Nassau que d'en professer d'autres; mais il était peut-être permis de craindre qu'au milieu des grands mouvemens qui, depuis quelques années, se sont opérés en Europe, le noble cœur du jeune prince qui n'avait encore que peu d'expérience lorsque ces mouvemens ont ébranlé l'ordre social et précipité sa propre famille dans l'abîme de l'adversité, ne résistât pas aux perfides conseils dont la flatterie ne le laisserait pas manquer, et n'adoptât les erreurs et les déplorables systèmes enfantés par l'esprit de réaction qui a fait tant de mal au continent. Cet esprit n'a jamais été dangereux, sans doute, dans la patrie des Nassau et l'heureux pays que les événemens de la guerre ont, depuis, soumis à leur sceptre paternel, mais là aussi, sans l'énergique opposition de cette noble race et son opiniâtre résistance à servir les vengeances de l'Europe conjurée presque toute entière contre quelques hommes, ces vengeances se fussent assouvies et le sang eût coulé. Satisfait de méditer sur les devoirs à venir auxquels le réserve la providence, le prince d'Orange ne désire et ne remplit aucun poste dans l'administration de son pays, pour lequel son sang a été glorieusement répandu. Lorsque l'inexorable loi de la nature et celle de l'état l'auront appelé au trône, quel modèle de gouvernement plus conforme aux intérêts du pays ce prince aura-t-il à suivre que celui que le monarque dont la patrie sera alors en deuil, aura tracé à ses successeurs, et qu'à défaut de cet auguste exemple, le prince d'Orange aurait, nous n'en doutons pas, trouvé dans son propre cœur. Si à cette époque, que le prince et la nation qu'il est appelé à gouverner n'apercoivent dans un avenir éloigné qu'avec le sentiment d'une douleur profonde, de nouveaux besoins, de nouveux intérêts et des circonstances nouvelles ont rendu nécessaires, dans le gouvernement des Pays-Bas, quelques-unes de ces modifications qui marquent presque toujours le passage

(1) Voir, pour tout ce qui appartient aux époques antérieures de la vie politique et militaire de ce prince, l'article qui lui est relatif dans la Galerie historique des contemporains, tome VIII, Page 240.

d'un règne à un autre, tout annonce que les principes de justice, de philanthropie et de liberté sur lesquels Guillaume a fondé la monarchie des Nassau, seront la constante règle de conduite de son auguste fils, et contribueront de plus en plus à l'affermir. Depuis l'époque où s'est arrêté l'article de la *Galerie historique des contemporains*, la famille du prince d'Orange s'est accrue d'un prince (Guillaume-Frédéric-Henri), né le 13 juin 1820, et d'une princesse (Wilhelmine-Marie-Sophie-Louise) née le 8 avril 1824.

GUILLAUME (Frédéric-Charles), second fils du roi, réalise de plus en plus toutes les espérances qu'on avait conçues de ce jeune prince, dès ses premières années. Assidu à tous les genres d'études, et s'étant particulièrement distingué dans celle des mathématiques, il a été nommé grand-maître de l'artillerie, et placé, en 1825, à la tête du département de la guerre, avec le titre de commissaire-général. Nous ne pouvons passer sous silence le succès toujours croissant des colonies, dont le but est de parvenir à l'extinction de la mendicité, et dont ce prince a pris la haute direction. Le succès de ces établissemens, si chers à tous les amis de l'humanité et qui doivent être considérés comme une des créations du prince Frédéric, surpasse toutes les espérances qu'il avait été permis de fonder sur eux. On sait qu'ils ont pris naissance en Hollande, sous le nom de Frédérics-Woord, et en Belgique sous celui de Wortel. Le 21 mai 1825, le prince Frédéric a épousé la princesse Louise-Auguste-Wilhelmine, fille du roi de Prusse, née le 1er février 1808.

GUILLAUME (Frédéric), roi de Wurtemberg, doit être placé parmi les princes amis de l'humanité, qui, d'eux-mêmes, ont établi, dans leurs états, le gouvernement représentatif, et ont mis des bornes à leur puissance. On sait avec quel courage et quelle persévérance ce prince a défendu les nouvelles institutions de son pays devant le tribunal des maîtres de l'Europe. En gagnant sa cause il a gagné celle de ses peuples et de la liberté contre le pouvoir absolu. Puisse arriver le jour où, ce qu'on appelait naguère la coalition des grandes puissances, aura cessé de peser sur les puissances secondaires ayant l'Angleterre pour point d'appui; c'est de ce jour seulement que datera l'affranchissement du continent et qu'une politique généreuse et loyale aura pris la place de cette inquisition ténébreuse, oppressive, odieuse aux peuples, contraire à l'indépendance comme à la dignité des couronnes, et dont, à la honte de la raison humaine, les Castelreagh, les Metternich et leurs pareils, ont fait, depuis quinze ans, le droit public de l'Europe.

GUILLEMINOT (Armand-Charles, comte), ambassadeur de France à Constantinople, a échangé, pour peu de temps sans doute, la carrière des armes pour celle de la politique, où la triste situation de la diplomatie française en Europe, a rendu son rôle beaucoup moins brillante. Ne semble-t-il pas d'ailleurs qu'il soit de la destinée de quiconque approche M. de Villèle, ou sert sous ses ordres, d'éprouver dans sa réputation des atteintes cruelles, souvent même imméritées. Pareil aux harpies qui empoisonnaient tout ce qui était touché par elles, le président du conseil français mettant en œuvre la plus belle renommée, ternit sa gloire et son éclat. Chef de l'état-major-général de l'armée d'Espagne, le comte Guilleminot, auquel on assure qu'est due la sage mais stérile ordonnance d'Andujar, a été en but à des soupçons dont le ministre des finances, craignant tout pour lui-même dans les suites d'une instruction judiciaire, ne lui a pas permis de se laver devant la chambre des pairs de France. Obligé de retourner à son poste avant que cette odieuse et dégoutante affaire où le président du conseil jouait le premier rôle, eût été éclairée, le comte Guilleminot semble destiné à n'être justifié que par sa conscience et l'opinion de la France d'une sorte de participation aux malversations scandaleuses qui ont signalé l'administration de l'armée d'Espagne; et la mission que remplit en ce moment cet officier-général, sous l'influence de la politique de M. de Villèle, n'est malheureusement pas de nature à le replacer dans ce degré de considération européenne auquel ses qualités privées, ses hauts talens militaires et les services rendus par lui à l'état, lui donnent de si justes droits.

GUILHERMY (baron de), l'un des membres les plus médiocres et les plus

xaltés de l'assemblée constituante de rance, est maintenant président à la our des comptes.

GUIZOT (François), l'un des écrivains olitiques et littéraires les plus distinués de l'époque actuelle, est vivant. Il st inutile d'ajouter qu'il n'occupe aucun oste sous un ministère en opposition uverte avec tous les principes d'honeur et d'intérêt national.

GUSTAVE ADOLPHE, ex-roi de Suède, dont la conduite imprudente et attentatoire aux libertés de la Suède, a amené la déposition, est l'un des princes anciens et modernes qui ont supporté, avec plus de constance et de courage, les coups de la fortune. Il réside alternativement dans diverses villes d'Allemagne.

II.

HABERT (Pierre-Joseph, baron), eutenant-général, est porté, par ereur, sous ce nom dans la *Biographie ouvelle des Contemporains*, publiée à aris. Le nom de ce général est Hubert, c'est sous ce nom qu'il est porté dans almanach royal français, sur la liste es grands officiers de la légion-d'honeur, et des lieutenans-généraux en isponibilité. L'erreur des biographes ançais est d'autant plus remarquable, u'il n'existe point de général *Habert*.

HAGEDOORN (Adolphe-Henri), poète ollandais, né en 1743 ou 1744 à Almelo, etite ville de l'Over-Yssel. Il s'établit nsuite à Rotterdam, où il fut l'ami de *remery* et autres poètes de cette ville. es poésies ont le même défaut qu'on eproche à celles de *Fremery*; (*voy.* ce om), elles sont trop maniérées, et souent même un peu raides; mais on y ouve plus de chaleur. Elles ont été ecueillies et publiées par l'auteur, en 94, à Rotterdam, où il est mort, il y déjà plusieurs années.

HALGAN (N.), contre-amiral, éterl député ministériel du Morbihan à la hambre, est vivant.

HALL (Maurice-Corneille van), oète et auteur hollandais, sur lequel ne notice biographique a été insérée ns la *Galerie historique des Contemorains*. A la liste de ses ouvrages, n'on trouve dans cet article, il faut enore ajouter : 1° l'*Éloge* du célèbre avot d'Amsterdam Herman Noordkerk, onsidéré comme orateur et littérateur. *H. Noordkerk beschouwd als nederuitsch redenaar en letterkundige*). Il a é inséré au *Magasin de van Kampen*, me II; 2° *Cantate à l'occasion de la te séculaire de l'académie de Leyde. Feestzang op het twee honderdvyfligjarige eeuwfeest der Leydsche akademie*, 1825. Son *Pline* vient d'être traduit en français, et publié à Paris, par M. Wallez.

HAMAKER (H. A.), professeur de langues orientales à l'université de Leyde et membre de l'institut royal des Pays-Bas, soutient aujourd'hui dignement l'ancienne gloire des hollandais dans la connaissance des langues et de littérature orientales. On a de lui : *Commentatio ad locum Takyoddini Ahmedis al Makrisii de expeditionibus a Græcis Francisque adversus Dimyatham, ab anno Christi* 708 *ad* 1221 *susceptis*. Ce commentaire se trouve dans le troisième volume des Mémoires latins de la troisième classe de l'institut royal des sciences, belles-lettres et beaux-arts dans les Pays-Bas, 1824. — *Specimen catalogi codicum Mss. orientalium bibliothecæ academiæ Lugduno-Batavæ, quo multos libros ineditos descripsit, auctorum vitas nunc primum vulgavit, latine vertit, et annotationibus illustravit;* in 4, 1820. — *Diatribe philologico-critica monumentorum aliquot punicorum nuper in Africa repertorum, interpretationem exhibens, Lugduno-Batavæ;* in-4, 1822. — *Lettre à M. Raoul-Rochette, membre de l'institut de France, sur une inscription en caractères phéniciens et grecs, récemment découverte à Cyrène;* in-4, 1825. M. Hamaker est un des collaborateurs de la *Bibliotheca critica nova*, dont le premier volume a paru à Leyde en 1825. Cet ouvrage fait suite à la *Bibliotheca critica* du célèbre professeur Wyttenbach (*voy.* ce nom). Dans ce premier volume on lit de lui un compte rendu de l'*Asia polyglotta* de Klaproth

HAMELSVELD (Ysbrand van), célèbre auteur hollandais, qui a publié une quantité de bons ouvrages, dont nous

avons fait connaître les titres et le mérite dans notre article primitif, est mort à Amsterdam, le 9 mai 1819, âgé de plus de 69 ans. Au lieu de *Gelaeseck*, lisez, dans cet article : *Schroeck* ; au lieu de *Ypers*, lisez : *Ypey*.

HAMELSVELD (W. Y. VAN), fils du célèbre professeur en théologie, dont on lit la notice biographique dans la *Galerie historique des Contemporains*, est né vers l'an 1772. Après avoir fait d'excellentes études, il s'établit comme avocat à Amsterdam, et après la révolution de 1795, fut nommé membre du comité de justice en cette ville, et au mois de janvier 1823, conseiller en la cour supérieure de justice à La Haye. Il coopéra avec M. l'avocat Van Hall, à une brochure pleine d'intérêt et d'observations judicieuses en matière de droit criminel, ayant pour titre : *Harmen Alfkens* [*voy.* Hall (van)]. On a encore de lui, en hollandais : *Manière de procéder en matière civile*, 1824, 2 vol. in-8; *Recueil des arrêts de la cour supérieure de justice séant à La Haye*, 1826, 2 vol. in-8. Cette utile collection a été bien accueillie du public : l'auteur la continue toujours. Il s'occupe maintenant d'un ouvrage de jurisprudence intitulé : *Pandectes belgiques* (*nederlandsche Pandecten of verzameling van wetten in het koningrijk der Nederlanden bestaande*).

HARDENBERG (CHARLES-AUGUSTE, prince de), ancien premier ministre de Prusse, est mort, en 1822, à Gênes, où il avait fait une excursion de Vérone, pendant les opérations du congrès. Nous ne connaissons pas de ministres qui aient possédé a un plus haut degré que le prince de Hardenberg, le sentiment profond des nouveaux besoins de la société et de la nécessité d'adapter les institutions réclamées par l'esprit du temps et les progrès des lumières et de la civilisation, aux traditions anciennes. « Les législateurs, disait-il, sont les instrumens dont la providence se sert pour l'éducation du genre humain. » Un mauvais génie, ennemi de la liberté des peuples et de la gloire des princes, arrêta, en 1816, le grand mouvement imprimé au siècle, et dont la Prusse se montrait jalouse de suivre, l'une des premières parmi les états de l'Allemagne, l'impulsion honorable et salutaire, sous le prétexte futile de projets révolutionnaires, et à l'aide de quelques bruits de conspiration adroitement accrédités et fondés sur quelques propos imprudens, des arrestations des saisies de papiers s'effectuèrent. Une réaction funeste s'étendit en Allemagne, et ses effets se firent particulièrement ressentir en Prusse. Dans l'impossibilité de s'y opposer, le prince de Hardenberg crut qu'il était politique et prudent de se mettre à la tête du mouvement pour mieux le diriger ; mais on ne tarda pas à pénétrer le fond de sa véritable pensée, qui était franchement constitutionnelle et tendait à introduire en Prusse, mais graduellement et avec la prudence dont ne doit jamais se départir un homme d'état, une représentation nationale véritable, et d'écarter enfin définitivement les diètes provinciales, institution exclusivement nobiliaire, qui n'est plus en rapport avec le temps présent et nos idées. Les amis d'une liberté sage ont fait une grande perte dans la personne du prince de Hardenberg.

HARISPE (JEAN-ISIDORE, comte), lieutenant-général très-distingué de l'ancienne armée, est vivant et en retraite.

HARRINGTON (CHARLES, comte de), lieutenant-général dans l'armée britannique depuis 1793, a été promu en 1803, au grade de général. Il est gouverneur du château de Windsor.

HARROWBY (lord DUDLEY RYDER, comte d'), président du conseil, pendant la dernière administration, n'est point du nombre des hommes d'état qui ont cru devoir déserter leur poste, lorsque l'opinion publique et la volonté du roi ont, en avril 1827, élevé M. Canning au premier ministère. Lord Harrowby jouit de l'estime universelle et la mérite ; c'est un homme droit, sage, intègre, de beaucoup de talent, et dont les opinions, le caractère et la conduite sont également honorables.

HASSELT (GERARD VAN), antiquaire hollandais, naquit à Arnhem le 27 août 1751 ; il est issu de l'ancienne famille des Van Hasselt, de la Gueldre. Il fit ses études, d'abord à l'athénée de Deventer, ensuite à l'université d'Utrecht, où il obtint, en 1773, ses grades de docteur en droit, en soutenant une thèse latine *de carnifice*. Il fut successi-

vement secrétaire de la chambre des comptes de la province de Gueldre; conseiller extraordinaire et historiographe du stadhouder des provinces unies, le prince Guillaume V; bourguemestre de la ville d'Arnhem, et, en cette qualité, député aux états-généraux; conservateur des chartes de la province de Gueldre. Toujours très-attaché à la maison d'Orange, il est mort dans ces sentimens, à sa campagne de *Daalhuisen*, près d'Arnhem, le 16 décembre 1825. Dans notre article primitif, nous n'avons fait connaître que quelques uns de ses écrits; ils méritent d'être connus en totalité; c'est ce qui nous engage à en donner ici la liste complète : *Ampulla Isidis Egyptia*, 1777. — *C. Kiliani dictionarium teuton. latin. curante G. Hasselto qui et suas adnotationes adjecit*, 1777. — *Verhandeling over het huis van Maarten van Rossum*, 1780. — *Over de eerste vaderlandsche klugtspelen*, 1780. — *De Jacobus Kannetjes*, 1780. — *Explicatio Tihili calicis antiqui*, 1792. — *Oorsprong van het hoff van Gelderland*, 1793. — *Stukken voor de vaderlandsche historie*, 4 *vol.*, 1793. — *Apologie van prins Willem den eersten; Oorsprong van het hof van Gelderland*, 1793. *Kronijk van Arnhem*. — *Arnhemsche oudheden*, 4 *vol.*, 1803-1805. — *Oorspronkelijke schilderij van Karel van Egmond hertog van Gelder, en graafschap Zutphen uit gelegd door G. V. H. in-fol.*, 1804, — *Bijdragen voor den burg van Nijmegen*, 1805. — *Stof voor eene Geldersche historie der Heidenen*, 1805. — *Bijdragen voor de oude Geldersche Maaltijden*, 1805. — *Brieven gewisseld tusschen Nijmegen met haare spaansche bezetting te Arnhem in* 1587, 1805. — *Twee schetsen van Geldersche klaarbanken van het hooge gerigt van veluwe en veluwe zoom aan Engelander Holt, in-fol.*, 1805. — *Geldersche oudheden*, 1806. — *Geldersch maandwerk*, 2 *vol*, 1807. — *Rosendaal met echte bewijzen bekend gemaakt*, 1808. — *Het hertogrijk van den hertog van Gelder en zijn kroon, schepter en kroon nagespoord door G. V. H.* — *Geldersche bijzonderheden*, 1809.

HASSENFRATZ (Jean-Henri), savant très-distingué et révolutionnaire enthousiaste, a acquis, en 1793-94, une célébrité malheureuse. Bien que l'article inséré dans la Biographie de Paris, soit un véritable panégyrique et présente Hassenfratz comme ayant voulu sauver les illustres et infortunés députés de la Gironde, il n'en est pas moins constant que personne ne contribua plus que lui à leur proscription; qu'il demanda les têtes de 27 d'entr'eux, et fut un de leurs plus ardens persécuteurs. Nous ne rappelons ici que ce que nous avons avancé dans la *Galerie historique des Contemporains*, imprimée à Bruxelles, et nous ne le rappelons que parce que nous ne pensons pas qu'il appartienne à l'historien d'altérer la vérité de faits notoires et consignés dans le *Moniteur*, juge en dernier ressort de toutes les renommées. Lorsqu'on à tout à craindre des récriminations, que les témoins et les accusateurs contemporains existent encore, et que les cendres des victimes sont à peine refroidies, il ne faut point provoquer imprudemment les souvenirs. C'est un conseil que M. Hassenfratz aurait dû recevoir de sa conscience et de ses amis, et que nous aurions désiré n'être point dans la nécessité de lui donner.

HASTINGS (Francis-Rawdon, marquis de), pair d'Angleterre et général, a été nommé récemment gouverneur de Malte, où il est mort en 1825. Il avait le titre de comte de Moira en Irlande, où il a laissé d'honorables regrets à raison de la constance avec laquelle il a toujours défendu le principe de l'émancipation. C'était, du reste, un homme tout-à-fait dévoué aux principes et aux idées des vieux gouvernemens. L'émigration française (nous entendons toujours par ce mot, l'émigration armée contre la France) a beaucoup regretté le marquis de Hastings, et ses organes n'ont point tari sur ses éloges. La postérité jugera jusqu'à quel point de semblables éloges sont un titre auprès d'elle.

HATZFELD (le prince de), ministre et non ambassadeur de Prusse, à Vienne, est mort dans cette résidence en 1825, laissant peu de souvenirs et de regrets à ceux qui l'ont connu.

HAUGWITZ (Chrétien-Henri Charles, comte de), ancien premier ministre en Prusse dans des circonstances difficiles, et dont le caractère d'homme d'état a successivement inspiré une juste défiance à la France et au reste de

l'Europe, pendant les guerres sous Napoléon, est vivant.

HAUTERIVE (Alexandre-Maurice-Blanc comte d'), chef de la chancellerie et garde du dépôt des archives au département des affaires étrangères de France, s'est maintenu depuis plusieurs années dans ce poste. Comme M. d'Hauterive est un homme d'esprit, de talent, et qui professe des opinions modérées, on se demande ce qui a pu le sauver des éliminations du brouillon de Moustier, chargé pendant deux mois, en 1824, de l'interim des affaires étrangères, et de celles de M. de Damas, ministre actuel au même département.

HELMERS (Jean-Frédéric), un des poètes les plus célèbres de la Hollande, à qui nous avons consacré une notice biographique dans la *Galerie historique des Contemporains*; nous n'avons qu'à y ajouter que son poème : *La Nation hollandaise*, a été traduit en vers français par M. Clavareau, et publiée en 1825. Cette traduction, qui n'est pas sans mérite, est cependant bien loin d'avoir fait connaître les beautés du poème hollandais; elle n'a ni la force ni l'élégance de l'original.

HEMERT (Paul, Van), auteur et philosophe hollandais, est mort à La Haye le 10 février 1825, âgé de plus de 68 ans. On vient de publier en Angleterre une traduction anglaise de ses *Mélanges*, dont le titre en hollandais est : *Lectuur bij het ontbijt en de thetafel*. C'est M. Lewis Jackson, qui a publié cette traduction, sous le titre de *Dutch Salmagundi*. Plusieurs journaux en ont rendu un compte très-favorable. Dans ce recueil de Mélanges en prose, l'auteur traite avec enjouement et d'une manière piquante des questions de philosophie morale, de littérature et des beaux-arts. Une notice biographique sur ce savant hollandais se trouve dans la *Galerie historique*.

HENNEQUIN (N.), avocat à la cour royale de Paris, a fait beaucoup parler de lui en 1826-27, par sa défense du journal ministériel français, l'*Étoile*, contre la famille de Lachalotais, et plus tard, par un voyage en Belgique, où le bruit a couru que des intrigues jésuitiques avaient eu quelque part. M. Hennequin et ses amis ont vivement réclamé contre ces bruits, que nous rapportons comme historiques, et dont nous n'affirmons pas plus l'authenticité que nous ne la contestons. M. Hennequin jouit parmi ceux qui le connaissent, de la réputation d'un homme d'honneur et de talent.

HENNIN (Pierre-Michel), ancien premier commis aux affaires étrangères, mort en 1807, est l'objet d'une erreur de la part de la Biographie de MM. Arnault, Jay, etc. Les éditeurs disent qu'il ne fut point atteint par les premiers orages de la révolution. Ils se trompent. Hennin fut arrêté en 1793, passa 14 mois dans les prisons de Versailles, et n'en sortit que trois mois après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794.)

HENRION DE PENSEY (le baron), magistrat honorable et universellement révéré, est vivant. Rien n'est changé dans la position où l'ont placé les Biographies de Bruxelles et de Paris.

HERBOUVILLE (Charles-Joseph-Fortuné, marquis d'), est un de ces hommes que leur ardent royalisme ont rendus propres à tout. Colonel, lieutenant-général, président d'administration pendant la révolution, préfet sous l'empire, réacteur emporté sous les Bourbons, directeur des postes, etc., etc. M. d'Herbouville qui, par *droit* de talent, ne pouvait aspirer à rien, est parvenu à tout *par le fait*. S'il avait été capable de quelque reconnaissance, aurait-il dû se montrer aussi violent ennemi du gouvernement *de fait*, lui qui sait mieux que personne qu'en politique le fait est tout et le droit peu de chose. M. d'Herbouville est un *légitimiste* à la manière de MM. Cornet d'Incourt, Castel-Bajac, Dudon, Capelle, etc., et des ministres leurs protecteurs, qui voient le trône en péril dès qu'ils sont menacés de perdre leurs places.

HERINGA (Jodocus), professeur de théologie à l'université d'Utrecht, et un des orateurs sacrés les plus distingués de la Hollande; théologien tolérant et éclairé, ses nombreux écrits portent le caractère, ils respirent une vraie piété, sans hypocrisie, et font aimer la religion de Jésus, telle qu'elle a été prêchée par lui et ses apôtres. Dans notre article, inséré dans la *Galerie historique*, on trouve la liste des principaux ouvrages du professeur Hering; il a publié depuis, dix nouveaux sermons

yant pour objet de recommander les ertus chrétiennes (*Tiental leerredenen er aanprijzing van christelijke deugden*), 826, in-8°

HERNOUX (N.), deux fois membre e la chambre des députés, a fini par ıccomber dans le collége électoral de Côte-d'Or, sous les intrigues du mérisable ministère qui, depuis six ans, ait le malheur et la honte de la France. I. Hernoux est vivant, des temps plus eureux le mettront sans doute à portée e défendre, de nouveau, dans la chamre élective, les intérêts de la France ceux de ses commettans.

HERWIN (Pierre-Antoine, comte), ıcien sénateur et pair de France, est ort en 1825.

HESSE-CASSEL, électeur sous le nom e Guillaume II, est né le 28 juillet 1777 a succédé à son frère le 27 février 1821. e bruit des discordes qui ont éclaté ıtre ce prince, son épouse, recomandable par ses malheurs et ses vertus, son fils, a retenti dans toute l'Europe, a attaché à son nom une déplorable élébrité. Il est déjà jugé par ses conmporains comme il le sera par l'hisire.

HEUDELET DE BIERRE (Étienne, omte), l'un des généraux les plus disıgnés de l'ancienne armée française, est plus porté, en 1827, sur la liste de sponibilité.

HEUSDE (Ph. Guillaume Van), professur d'histoire, d'antiquités et d'éloıence à l'université d'Utrecht et membre l'institut royal des Pays-Bas, fit d'exllentes études sous les professeurs ytenbach et Ruhnkenins, et en donna s preuves très-satisfaisantes dans un *ecimen criticum in Platonem*. Nommé rofesseur d'histoire et d'éloquence à niversité d'Utrecht, en remplacement s professeurs Saxe et Segaar, il entra fonctions le 19 janvier 1801, par un rt beau discours : *De antiqua eloıentia cum recentiore comparata* Il a ıcore envoyé à l'institut royal des ıys-Bas un *Traité sur l'origine des ıciennes républiques*. On en parle ec beaucoup d'éloges. Il est à reetter que ce savant professeur ne sse pas un usage plus fréquent de s connaissances et de ses talens pour ırichir la littérature de son pays; en a tous les moyens.

HIGGINS (O.), directeur suprême de la république du Chili, est vivant.

HILL (sir Rowland, baron d'Almaras et de Hawkertone), pair d'Angleterre et l'un des meilleurs généraux de l'armée britannique, est vivant; il est colonel du 53me régiment et gouverneur de Hull.

HILLER (le baron de), l'un des meilleurs généraux autrichiens, est vivant.

HOEUFFT (Jacques-Henri). Dans l'article que nous avons consacré à cet estimable poète et littérateur hollandais, il s'est glissé quelques incorrections, qui ont été fidèlement copiées par la Nouvelle biographie de Paris; il importe de les rectifier. M. Hoeufft n'est pas né à Amsterdam vers 1760, mais à Dordrecht, le 29 juillet 1756. Son père, Jean Hoeufft, était alors capitaine de marine, et est mort comme lieutenant-amiral en 1793. M. Hoeufft fit, dans sa ville natale, ses études dans les langues grecque et latine, et dans la littérature ancienne, ses progrès furent rapides; en 1773, il avait achevé sa philosophie, et son précepteur, Pierre van Dorp, le jugea capable d'aller suivre, à l'académie de Leyde, les cours de droits qu'y donnaient alors les célèbres professeurs Bavius Voorda et Pestel, (*voyez ces noms*.) En 1774, M. Hoeufft fut reçu docteur en droit, en soutenant une dissertation *de imperio eminente*. Il s'établit ensuite à La Haye, où il suivit le barreau pendant deux années consécutives; puis il a été nommé membre de la régence de sa ville natale, et y a siégé jusqu'en 1793, époque à laquelle il est allé demeurer à Breda, où il a vécu ensuite comme simple particulier, ne s'occupant que des belles-lettres et de la poésie. Cependant il a accepté une place dans la régence de cette ville après la restauration de 1814; mais il refusa celle de bourgmestre qui lui avait été offerte. Dans notre article inséré dans la *Galerie historique*, nous avons donné la liste des ouvrages publiés par M. Hoeufft; nous y ajouterons maintenant ses *Observations étymologiques sur les terminaisons des noms de quelques villes et communes dans les Pays-Bas*, 1826; — *Parnassus latino-belgicus, sive plerique e poetis Belgii latinis epigrammate atque adnotatione illustrati*, 1819, in-8°. Un prix proposé par l'académie royale de Bruxelles avait donné lieu à cette com-

position, que l'auteur n'a pas envoyée au concours, mais qu'il adressa à la société savante en 1819, vers l'époque où elle prononcerait sur les mémoires qui lui avaient été transmis; il dédia son ouvrage à ladite société, qui, pour lui en témoigner sa satisfaction, le gratifia d'une médaille d'argent et d'un diplome de présence. Les notes très érudites dont M. Hoeufft a accompagné ce livre, répandent beaucoup de lumières sur l'histoire littéraire de la Hollande, et contiennent des faits curieux.

HOGENDORP (Gisbert-Charles, comte de), a continué honorablement sa carrière législative jusqu'au mois de juillet 1825, lorsqu'il adressa une lettre aux états de la province de Hollande, pour les remercier de la confiance qu'ils lui avaient témoignée pendant plusieurs années, en le nommant successivement membre de la seconde chambre des états généraux, et pour les prier de vouloir ne plus faire attention à lui dans la nomination prochaine des membres de ladite chambre, vu que son âge et ses infirmités ne lui permettaient plus d'y siéger. Dans l'intervalle écoulé depuis 1819, où se termine notre article primitif, M. van Hogendorp a continué de se montrer constamment un défenseur des libertés publiques, et particulièrement de la liberté du commerce. En 1824, il prononça encore en faveur de cette liberté et particulièrement de celle du commerce de grains, une opinion très-étendue, à l'occasion de la proposition faite par son honorable collègue, M. Barthélemy, pour supplier le roi, qui avait nommé une commission pour examiner cet objet, de le prendre de nouveau en considération, puisque, depuis le rapport de la commission, les prix des grains avaient encore baissé davantage. Ce discours, comme tant d'autres de cet honorable député, a été inséré dans les *Mémoires* de l'auteur *sur l'économie politique des Pays-Bas* (*Bijdragen tot de huishouding van staat in het koningrijk der Nederlanden*) tome IX, page 382 et suivantes. Comme M. van Hogendorp est partisan de la liberté du commerce, il l'est aussi du système financier, établi par la loi du 12 juillet 1821, qui n'admet pas de hauts droits d'entrée, et qui a eu l'heureux résultat d'avoir fait cesser les déficits annuels qui menaçaient la ruine de l'état. Après avoir défendu ce système lors de la discussion publique, en 1821, il l'a souvent encore soutenu dans la suite, lorsqu'il s'agissait de propositions de loi qui s'y rattachaient. M. van Hogendorp était, sans contestation, un des orateurs les plus distingués de la chambre des députés, où il s'exprimait avec la même facilité dans les deux langues. Son éloignement volontaire est, sans doute, une perte pour cette chambre; mais elle est devenue moins sensible par la nomination de son successeur, M. Donker-Curtius, excellent jurisconsulte et bon orateur. (*Voyez Donker-Curtius à la fin de ce supplément*) Le grand ouvrage hollandais de M. van Hogendorp, *sur l'économie politique dans le royaume des Pays-Bas* est achevé; il contient 9 volumes in-8°, et l'auteur l'a enrichi d'une bonne *table de matière*, qui facilite beaucoup les recherches.

HOGENDORP (Thierry, comte de) est mort depuis quelques années. On trouve la notice biographique sur ce homme d'état dans la *Galerie historique des Contemporains*.

HOGENDORP (Jean-François, comte de), est vivant et occupe toujours la place de membre de la première chambre des états-généraux, qu'il avait en 1819, où se termine notre article primitif; au mois de janvier 1823, il fut nommé membre du syndicat d'amortissement, et au mois de juin de l'année suivante, il donna sa démission comme membre de la régence (*Wethouder*) de Rotterdam.

HOHENLOHE-BARTEINSTEIN-JAXTBERG (Charles-Joseph-Ernest-Justin, prince de), né le 12 décembre 1766, est lieutenant-général au service de France, de Russie et de Wurtemberg, a été nommé maréchal *de France* en 1826. Il sera heureux pour ce prince que la paix ne soit point troublée entre la France, la Russie et le Wurtemberg, car sa position dans ce cas se trouverait à peu près aussi embarrassante que le serait celle de son collègue, le duc de Wellington, maréchal *de France* comme lui. Au reste, il y aurait compensation, ne comptait-t-on pas, il y a vingt ans, dans les rangs des ennemis de la France un grand nombre de ceux qui combattent maintenant pour elle, et ne vivent

nous pas dans le siècle des plus étranges métamorphoses?

HOLLAND (Henri-Richard-Fox lord), pair d'Angleterre, est vivant et s'est réuni, en avril 1821, avec toute la franchise de son patriotisme au ministère, à la tête duquel a été placé M. Canning. Aussi désintéressé dans ses vues que sincère dans son adhésion à des principes qui furent ceux de toute sa vie, lord Holland a refusé toute participation à ce ministère, qu'il a promis d'appuyer de toute son influence et de celle de ses amis. Lord Holland est un des plus nobles caractères de l'Angleterre.

HOOFT (Daniel), député pour la province de Hollande à la seconde chambre des états-généraux, est issu d'une famille patricienne d'Amsterdam, et demeure en cette ville, où il est né, le 25 novembre 1788. Il fit ses études en droit à Utrecht sous les professeurs Arntzénius et De Rhoer. Après avoir été attaché pendant quelques années au barreau dans sa ville natale, il y fut, en 1813, nommé capitaine aux gardes communales, et assista, en cette qualité, au blocus de Naarden, où les troupes françaises, en garnison à Amsterdam, s'étaient jetées, lorsque la révolution éclata en Hollande au mois de novembre de cette année. Après l'évacuation de Naarden, qui eut lieu le 15 mai 1814, M. Hooft fut successivement membre de la régence d'Amsterdam, commissaire de milice pour la province de Hollande, partie septentrionale, et membre des états de sa province. Au mois de juillet 1822, il fut nommé membre de la chambre des députés, et réélu en 1823 et 1826. Pendant tout le temps qu'il y a siégé, il a prononcé de nombreux discours, dans lesquels il a surtout fait preuve de connaissances approfondies en matière de commerce. Comme tous ses collègues de la province d'Hollande, il est grand partisan du système qui en protége la liberté, et il s'est constamment opposé à toutes les mesures qui avaient une tendance vers le système restrictif. Ses opinions sur le code de commerce, qu'il a recueillies et qui viennent d'être imprimées, renferment d'excellentes observations. M. Hooft est un des orateurs de la chambre des députés qui ont l'habitude de s'exprimer dans la langue de leur pays, quoiqu'il entende et parle très-bien le français. M. Hooft est noble et a le titre d'*écuyer* (*jonkheer*).

HOOFT (J. CORVER), député, pour la province de Hollande, à la seconde chambre des états-généraux, naquit à Amsterdam, vers 1780, et appartient à l'ancienne famille patricienne des *Hooft*, dont plusieurs membres ont rendu leurs noms célèbres dans l'histoire et la littérature de leur pays. Il fit ses études en droit à Utrecht. Chambellan du roi Louis Napoléon, et membre de la régence d'Amsterdam, il fut, sous l'empire français, chambellan de Napoléon, et, après la restauration de 1813, membre des états-provinciaux de la Hollande. En 1824, élu député à la seconde chambre des états-généraux, il s'y est fait remarquer par des discours très bien écrits, pleins de connaissances solides et d'aperçus justes. Dans la session de 1825-1826, il combattit avec force le projet de loi sur l'emprunt de 20 millions pour les possessions d'outre-mer. Son discours, quoique très-remarquable, n'a cependant pas fait partager son avis à la majorité de la chambre, qui a adopté le projet. L'opinion que M. Corver Hooft prononça l'année suivante contre le second budget pour 1827, ne se distingue pas moins par la solidité des raisonnemens et la noble franchise qui y règne.

HOOP (Jean-Corneilie, Van der), ministre de la marine des Pays-Bas, est mort à La Haye au mois de mars 1825. Sa notice biographique a été insérée dans la *Galerie historique des Contemporains*.

HORTENSE (Eugénie de Beauharnais) est vivante et continuait naguère à partager sa résidence entre Constance, où elle a acquis une belle propriété, et Munich, où résidait le duc de Leuchtenberg, son frère, mort le 21 février 1824.

HOUSSEIN-KOULI-KHAN, né en 1774, passe pour être le héros de la Perse, dont il n'est en effet que l'oppresseur. C'est lui qui, par sa bravoure et ses cruelles intrigues, a fait monter sur le trône le shâh actuel. Kouli-Khân est le chef de l'armée persane et possède toute la confiance de son prince. La guerre est son élément, il redoute la paix avec

la Russie, et ne néglige rien pour exciter le shah et Abaz Mirza, héritier présomptif, à ne pas mettre fin aux hostilités commencées. Il n'a aucune connaissance de l'art militaire, mais il est brave jusqu'à la témérité; il n'y a pas en Perse de meilleur cavalier que lui. Livré à l'intempérance et à la débauche, il n'est pas rare de le voir complètement ivre. Son corps d'armée consiste en 20 mille hommes de cavalerie et 16 mille barbares, qui sont l'infanterie réglée des Persans, laquelle est organisée et exercée depuis 16 ans, par des officiers anglais. Un capitaine d'artillerie anglais, avec 18 pièces de campagne, fait partie intégrante de ce corps. C'est ce même Kouli-Khân que l'intrépide général Yermoloff (celui-là même qui vient d'être destitué du commandement en chef de l'armée du Caucase), dans sa fameuse ambassade en Perse, après les campagnes de 1813-14 en Europe, fit venir devant lui, pour se faire rendre, comme représentant d'Alexandre, les mêmes honneurs que ce Persan altier rendait à son maître. Depuis lors, Kouli-Khân n'a cessé de chercher à faire naître des troubles dans les provinces russes du Caucase, et à susciter des assassins à l'illustre guerrier russe. Le traitement que celui-ci vient de recevoir de la part de sa cour, prouve que Kouli-Khân a des amis à Pétersbourg.

HOZIER (Charles, chevalier d'), impliqué dans la conspiration de Georges, condamné à mort comme son complice, gracié par Napoléon, et aujourd'hui colonel-écuyer cavalcadour du roi, prouve maintenant, comme tant d'autres, par la violence de ses opinions, ce que fut devenue la France, en 1804, si le parti dont il était l'un des principaux agens, se fut rendu maître du pouvoir par l'assassinat du premier consul.

HUCHET, général français sous la république, fut un des exécuteurs les plus fanatiques et les plus cruels, des mesures ordonnées dans les départemens de l'ouest, par le comité de salut public de la convention nationale; il est mort depuis plusieurs années.

HUCHINSON (John-Hely, lord), pair d'Angleterre, gouverneur de Stirling-Castle et l'un des généraux les plus estimés d'Angleterre, est mort il y a deux ans, et sa perte a laissé les plus vifs regrets à tous ceux qui ont été à portée d'apprécier son noble caractère, sa parfaite obligeance et son rare désintéressement. Son neveu, célèbre par le généreux dévouement avec lequel lui, Robert Wilson et Bruce, sauvèrent l'infortuné La Valette, est vivant. Deux personnages de ce nom, députés de Corck et de Tipperari, sont membres de la chambre des communes.

HUDSON LOVE (sir), général anglais, à qui sa qualité de gouverneur de Ste-Hélène, pendant la captivité de Napoléon, a acquis une honteuse célébrité. Hudson Love est un homme défiant et dur, dont, après beaucoup de recherches, nous ne connaissons pas un seul antécédent honorable. La raison d'état l'avait chargé d'une mission odieuse par elle-même, et le caractère personnel de cet officier, le peu d'élévation de son ame et de pénétration de son esprit l'ont rendue plus odieuse encore. Sa situation en Europe, où son nom est généralement flétri, paraît avoir été bien appréciée par son gouvernement, car les journaux d'Angleterre et de France ont annoncé, il y a quelques mois, sa nomination à un commandement de deuxième ou troisième classe dans les Indes orientales. Il y réside maintenant.

HUGUES (Victor), ancien commissaire du gouvernement français dans ses colonies des Indes occidentales, est mort il y a quelques années.

HULLIN (Pierre-Auguste, comte), lieutenant-général en retraite, est vivant et réside à Paris.

HULTHEM (Van), *voyez* Van Hulthem.

HULTMAN (Charles-Gérard), homme d'état, et en dernier lieu gouverneur civil de la province du Brabant septentrional, est mort à Bois-le-Duc le 7 mars 1820, âgé de 67 ans et sept mois. Peu de temps avant sa mort, il avait, à cause de son âge et de la faiblesse de sa santé, obtenu sa démission honorable de la place de gouverneur. Sa longue carrière politique, dont nous avons donné les détails dans la *Galerie historique*, a été celle d'un homme de bien, partisan d'une liberté raisonnable, tant sous la république que sous la monarchie constitutionnelle des Pays-Bas.

HUMBOLDT (Charles-Guillaume, baron de), ancien ministre et diplomate prussien, est un des hommes les plus éclairés de l'Europe, il est en retraite; mais tout porte à croire qu'un jour viendra où l'importance des services qu'il peut rendre encore à son pays, sera mieux appréciée et qu'il sera rappelé aux conseils de la couronne, par le prince, homme de bien, qui gouverne la Prusse.

HUMBOLDT (Frédéric-Henri-Alexandre, baron de), frère du précédent, a sacrifié une brillante existence à la cour et dans le monde, au désir d'agrandir, par des voyages dans les régions les plus lointaines et les plus ignorées du globe, le domaine de tous les genres de science. Ses succès ont répondu à ses espérances, et sa renommée, comme savant et comme voyageur, égale, si elle ne les surpasse, toutes celle qui sont encore parvenues jusqu'à nous.

HUNT (Henri), célèbre radical anglais, a dû perdre et a perdu en effet tout son crédit sur la multitude, du moment où (1827) un ministère, soutenu par l'ancienne opposition si puissante en talens, s'est mis à la tête des principes d'ordre et de liberté, sans l'union desquels tout gouvernement est impossible.

HYDE DE NEUVILLE (Paul, baron), nommé, par Jean VI, comte de Bemposta en Portugal, où il a été ambassadeur pendant quelque temps, est aujourd'hui, avec MM. de la Bourdonnaye, de Beaumont, de Lézardière et quelques autres, l'un des adversaires les plus énergiques d'un ministère que la France ne supporte qu'avec indignation et mépris, et l'un des membres les plus décidés de la contre opposition de la chambre des députés, où il a été appelé, par le département de la Nièvre, pendant sa mission en Portugal. Il n'appartenait qu'à des ministres ennemis déclarés et opiniâtres de l'honneur, de la prospérité et des libertés de leur pays, de parvenir à former une alliance semblable à celle qui s'est établie entre les honorables membres de l'opposition constitutionnelle et de la contre opposition, également animés d'un même sentiment d'amour du pays, mais différens de vues dans les moyens d'atteindre ce noble but de leurs efforts. M. Hyde de Neuville, après son rappel de Portugal, avait conservé la moitié de son traitement d'ambassadeur; c'était un droit acquis, et ne l'eût-il pas été, la reconnaissance des Bourbons eût dû le créer pour celui qui, cent fois, a exposé sa vie et sacrifié sa fortune pour les servir. Le ministère, *Villèle, Peyronnet et Corbière*, dont il a le malheur de ne pas approuver les doctrines et de combattre le système, vient de le lui retirer. Ceux qui ont fait rendre cette ordonnance sont coupables envers le trône qu'ils ont rendus complice d'un acte odieux et injuste; et celui qu'ils ont dû tromper pour le porter lui-même à signer un acte semblable et à proclamer ainsi son ingratitude, à la face de l'Europe, envers l'un de ses plus anciens et de ses meilleurs serviteurs, doit attendre de l'histoire une justice rigoureuse, si ce crime de lèze-reconnaissance n'est pas promptement réparé.

I.

IANSSENS (Jean Guillaume), lieutenant-général belge et chancelier de l'ordre militaire de Guillaume, sur lequel on trouve une notice biographique très-étendue dans la *Galerie historique*, occupe toujours la même place et a été nommé en 1825, président de la commission supérieure, chargée d'administrer et de répartir les fonds provenus de la collecte générale ordonnée par le roi, pour venir au secours des habitans des pays inondés au mois de février de ladite année. La commission fut dissoute le 2 septembre 1826, et le roi lui témoigna à cette occasion sa satisfaction particulière du zèle et des soins avec lesquels elle avait répondu à la confiance du monarque dans l'accomplissement de la tâche dont elle avait été chargée.

IGLÉSIAS (Paul), ex-capitaine de la milice nationale de Madrid, corrégidor de la même ville pendant les années 1822 et 23, et l'un de ses citoyens les plus recommandables, avait embrassé, avec autant d'ardeur que de bonne foi, les principes constitutionels. Sans reproches

dans ses actes politiques comme dans sa conduite privée; désormais étranger aux affaires publiques et vivant au sein d'une famille dont il était chéri. Iglésias avait droit de compter sur la justice du gouvernement; sa fidélité à remplir ses promesses, et l'oubli de tout ce qui s'était passé avant le rétablissement du pouvoir absolu, lors qu'arrêté, tout-à-coup, en août 1825, tant pour ces mêmes actes que par suite de haines de parti, de jalousies personnelles et de dénonciations nouvelles dont les lâches auteurs ont été constamment ignorés, il a été traduit devant l'un de ces tribunaux de sang, vendus à la tyrannie, et condamné à mort sans avoir été entendu. La condamnation de cet infortuné, que tout le monde avait connu comme l'un des bourgeois les plus aisés de la ville, et jouissant de l'estime de tous les gens de biens, a causé à Madrid une consternation générale. C'est surtout au moment où, traîné sur la claye, il est arrivé sur la place de la Cebada, lieu ordinaire des exécutions, qu'une horreur plus profonde s'est emparée de tous les esprits. Des cris d'effroi se firent entendre de toutes parts au milieu de cette multitude fanatique, altérée de sang, et qui, depuis si long-temps a abjuré tout sentiment d'humanité et de respect pour le malheur... La pitié elle-même, parut, pendant quelques instans, avoir repris son empire, et un morne silence succéda à l'expression des sentimens les plus contraires, lors qu'Iglésias, parvenu au pied de l'échafaud, et la corde au cou, demanda à parler. « Espagnols, mes frères, » dit d'une voix ferme et élevée, cet infortuné si digne d'un meilleur sort, « j'ai été passionné pour la liberté; je meurs en chrétien; j'ai reçu les secours de la religion; priez pour moi. Je meurs pour ma patrie, pour vous tous. Apprenez de moi à mourir avec courage. » A ces mots l'exécuteur s'élança avec lui, et Iglésias, déjà en l'air, eut encore la force de crier d'une voix retentissante! « Liberté ou la mort ». A ce cri sorti du tombeau, qui produisit une sensation terrible sur le plus grand nombre des spectateurs, les cannibales qui venaient d'assister à son supplice comme à une fête, rendus à leurs sentimens naturels, par le spectacle de la victime que la mort venait de leur arracher, répondirent par des malédictions contre elle, et il n'est pas douteux que ces monstres, aussi féroces que stupides, ne se fussent portés aux plus affreux excès, contre son corps inanimé, et ne s'en fussent partagé les lambeaux, si l'on ne se fut hâté de le soustraire à leur fureur. Voilà quels sont, sous le pouvoir absolu, le royalisme et la justice de l'Espagne.

IMBERT (Xavier le Bret, Baron d'), ancien agent de l'Angleterre et des Bourbons, a disparu depuis 1817 de la scène politique.

IMMERZEEL (J.), poëte hollandais, a publié plusieurs volumes de poésies originales et de traductions en vers, qui ont obtenu un accueil favorable parmi ses compatriotes. Une de ses premières productions fut un poëme, intitulé: *Hugo van 't Woud*, en trois chants, dans le genre de *Hermann et Dorothée*, de Goethe. Dans le recueil de ses poésies, publiées en 1813, en 2 vol., on lit une ode à Jean Luiken, qui brille de beautés du premier rang. Ses traductions des deux poëmes de Delille sur *la Pitié* et l'*Immortalité de l'ame*, se distinguent par une versification facile. On a encore de lui: 1° un recueil de poésies, dans le genre badin, intitulé: *Voor opgeruimden van geest*; 2° *L'amour maternel* (*de Moederliefde*), poëme en quatre chants; 3° *La paix d'Amiens*; 4° *Conrad de Rozendal*, roman original; 5° *L'aveugle*, roman original; 6° *Balthasar Knoopius*, roman original. Son poëme sur la *religion*, *considérée comme base de la société civile*, a été couronné en 1802, par la société batave de littérature et de poésie. M. Immerzeel exerce, à La Haye, l'état de libraire.

INFANTADO (le duc de l'), a répondu par sa conduite, aux incertitudes exprimées par la Biographie Arnault, etc., etc., sur l'opinion politique et le parti auxquels s'attacherait ce personnage à son retour en Espagne. Le duc de l'Infantado, placé à la tête de l'absolutisme, a exercé, pendant un an, les fonctions de premier ministre, et n'a pu se maintenir dans ce poste, où il a puissamment contribué à enhardir les prétentions de l'apostolicisme, et servi les vengeances du pouvoir absolu. Ce grand d'Espagne, semblable en cela au plus grand nombre de ses collègues, est un homme sans esprit naturel, sans instruction, et dont

l'âme manque à la fois, d'élévation et d'énergie. Le court ministère dont il a été chargé semble avoir eu, pour unique résultat, de justifier l'opinion de ceux à qui les titres et les honneurs donnés par la faveur et le caprice des princes, en imposent peu; et qui, dans un homme d'état, veulent autre chose qu'un nom. Le bruit court en ce moment (juin 1827) que cet apostolico-absolutiste auquel nous ne connaissons d'autre titre à la faveur du gouvernement espagnol qu'une communauté d'ignorance, de haine et de besoin de vengeance contre les honorables et infortunés amis de la liberté de leur patrie, est sur le point de reprendre une haute influence dans les affaires.

INGRAND (François-Pierre), ancien membre de la convention nationale, et retiré à Bruxelles, depuis 1816, vit, dans cette ville, en proie à une infirmité douloureuse.

ISAMBERT (François-André), l'un des membres les plus distingués du barreau français, a été traduit, en 1827, devant la cour royale de Paris, pour avoir soutenu, d'accord avec tous les hommes libres ou dignes de l'être, « qu'il est des circonstances où la résistance aux agens de l'autorité publique, (il s'agissait de gendarmes) lorsque ces agens sortent des limites qui leur sont attribuées par la loi, est légitime et légale. » Isambert a été défendu par son collègue et son ami, M. Dupin, qui a terminé son éloquent plaidoyer par ces mots : « Quand même Isambert aurait dit que si un gendarme arrêtait illégalement, on pourrait repousser la force par la force, il ne serait pas possible de lui en faire un reproche, car cette doctrine est consacrée par une foule d'arrêts. » M. Isambert a été déchargé de toute accusation par jugement de la cour royale, en date du 28 mars 1827, motivé sur ce que la doctrine exposée par lui ne constituait pas l'intention de provoquer à la rébellion et à la désobéissance aux lois. » Et cependant cette cour a cru devoir déclarer, « que la doctrine du célèbre avocat et de son défenseur, était *erronée*, » ce que la raison, la justice, la liberté, et l'esprit de la charte française ne sauraient admettre, et ce que, malgré la décision formelle de la première cour royale de France, pour les sentimens et les lumières de laquelle nous professons autant de confiance que de respect, nous nous croyons fortement en droit de contester, appuyés sur les considérations que nous avons énoncées en commençant cet article, et le grand nombre d'arrêts dont l'autorité a été justement invoquée par M. Dupin, qui, lui-même, est une autorité imposante en semblable matière.

ISORÉ (Jacques), ancien membre de la convention nationale, et riche propriétaire, rentré en France, en décembre 1818, et ne s'est plus occupé que de ses travaux agricoles.

ISQUIERDO DE RIBÉRA (Don Eugène), ancien agent diplomatique espagnol en France, est mort depuis plusieurs années. C'était un homme de beaucoup d'esprit, de finesse et de talent.

J.

JABAT (Don Juan), contre-amiral et ex-ministre de la marine sous les cortès, est un officier de marine, brave, instruit et que les connaissances nautiques très-étendues avaient fait choisir pour exécuter, le long des côtes du Bosphore, un voyage scientifique dont le résultat lui a fait une réputation méritée. Chargé de l'ambassade de Constantinople, il est revenu en Espagne en 1819. Nommé en 1820 ministre de la marine, il a réuni à ce porte-feuille celui de la guerre. Sorti de l'administration, il a été envoyé à Londres, en qualité de ministre plénipotentiaire. L'invasion de l'Espagne par la France, ayant rétabli le pouvoir absolu dans la Péninsule, Don Juan Jabat a cessé ses fonctions diplomatiques à Londres, et a continué de résider, comme simple particulier, dans cette capitale. Il habite maintenant la Havane.

JACKSON (François-James), célèbre général américain, fut, en mars 1825, porté à la présidence des États-Unis, concurremment avec M. Quincy-Adams, qui l'emporta sur lui. La crainte de voir l'élévation d'un militaire à la première dignité civile, menacer la liberté du

pays, paraît avoir influé puissamment sur l'opinion qui a écarté le général Jackson de la présidence; et bien que cette crainte nous semble tout-à-fait dénuée de fondement avec un homme du noble caractère de ce général, nous exhortons les citoyens des États-Unis à persister dans ce système, fermement convaincus comme nous le sommes, que rien ne peut compromettre à un plus haut point la liberté des citoyens, que l'élévation des généraux au suprême pouvoir. Si une considération de cette importance pouvait éprouver quelque modification, ce serait, sans doute, à l'égard des hommes qui, tels que le général Jackson, ont donné à leur pays d'aussi fortes garanties de leur patriotisme. Combien, et nous ne parlons ici que sous le rapport de l'ambition, ne rencontre-t-on pas de Bonaparte pour un Washington!

JACKSON (FRANÇOIS-JAMES), a cessé d'être employé comme ministre, dans la diplomatie extérieure de la Grande-Bretagne, mais il est toujours attaché au département des affaires étrangères.

JACQUINOT-PAMPELUNE (CLAUDE-JOSEPH-FRANÇOIS-CATHERINE), procureur-général à la Haye, sous le gouvernement impérial, et dévoué jusqu'au fanatisme à ce gouvernement, s'est brusquement jeté, en 1815, dans les rangs des plus fougueux royalistes, et s'est montré l'un des plus impitoyables proscripteurs des hommes au premier rang desquels on l'avait vu marcher jusque là. Dévoué avec le même fanatisme à tout gouvernement existant, qui, pour M. Jacquinot, est toujours le gouvernement *de droit*, M. Jacquinot a été nommé par ordonnance du 12 juillet, procureur-général à la cour royale de Paris, à la place de M. Bellart, dont les opinions, comme magistrat et député, le rendaient bien digne de recueillir la succession. Finira-t-il comme son prédécesseur, par des remords! (1).

JALABERT (l'abbé), chanoine de Notre-Dame, archidiacre et vicaire-général de l'archevêché de Paris, sous tous les gouvernemens et sous les trois archevêques qui ont occupé ce siége, (les cardinaux du Belloy et Maury, et M. de Quélen), est un de ces prêtres courtisans, qui s'arrangent avec tout le monde, et qu'au total il faut préférer à ceux qui ne s'arrangent avec personne. Il est vivant.

JANET (LAURENT-MARIE, baron), est maître des requêtes honoraire et vivant.

JARD-PANVILLIERS (LOUIS-ALEXANDRE, baron), ancien membre de l'assemblée législative, de la convention, du conseil des 500, du tribunat, et enfin président à la cour des comptes, sous l'empire, fut maintenu dans ces fonctions par la restauration de 1814; député à la chambre des représentans, pendant les cent jours, et renvoyé à la présidence de la cour des comptes en 1815. Après tant de vicissitudes, il est mort à Paris, en avril 1822. C'était un honnête homme, qui ne manquait pas même de quelqu'adresse, et dont toute la vie s'est passée à s'occuper des moyens par lesquels il se maintiendrait en place au milieu de la confusion et du choc de tous les gouvernemens que faisait naître et qu'emportait tour à tour le mouvement révolutionnaire.

JAUBERT (FRANÇOIS, comte), ancien avocat au parlement de Bordeaux et depuis conseiller d'état, gouverneur de la banque et directeur-général des impositions indirectes, (droits réunis), est mort à Paris le 17 mars 1822.

JAUCOURT (ARNAIL-FRANÇOIS, marquis de), ancien membre de l'assemblée législative, et maintenant pair de France, a été connu dans tous les temps pour son attachement à la cause de la liberté constitutionnelle.

JAUFFRET (GASPARD-JEAN-ANDRÉ-JOSEPH), ancien évêque de Metz, est mort il y a quelques années.

JAY (ANTOINE), avocat à la cour royale, et l'un des hommes de lettres les plus distingués de l'époque actuelle, a droit à une réputation non moins honorable, comme écrivain politique, ami et défenseur des institutions libérales. Les fréquens articles qu'il donne au journal *le Constitutionnel*, sont remarquable par une logique forte, pressée, concluante, étrangère à toute personnalité, et qui porte toujours la conviction avec elle. M. Jay, étranger à tout esprit de coterie et d'intrigue, et heureux du bonheur de sa famille

(1) On sait que M. Bellart, dont l'imagination était violemment frappée, ne voyait plus dans ses derniers momens, que des poignards, des diables, et un enfer de Jésuites.

dont il est uniquement occupé, partage sa vie entre Paris, la campagne, et le département de la Gironde qui l'a vu naître.

JEAN VI (Marie-Joseph-Louis), roi de Portugal, et empereur du Brésil, est mort le 10 mars 1826. Naturellement bon, mais n'ayant ni le courage moral nécessaire pour comprimer les complots formés contre lui dans sa propre famille, ni la fermeté indispensable pour les punir, ce prince, ami sincère, au fond du cœur, des libertés et du bonheur de ses peuples, s'est vu contraint par la violence de ceux qui devaient l'exemple du respect et de l'amour pour sa personne, de détruire son propre ouvrage, et le sang de ceux auxquels il était le plus attaché, a été répandu sous ses yeux. Sa mort a prévenu l'abdication à laquelle on prétendait le contraindre. Et qui sait, si, dans le cas où cette mort n'aurait pas devancé les projets criminels tramés contre ce bon prince, le sort de l'empereur Paul de Russie ne lui était pas réservé!...

JEFFERSON (Thomas). Qui croirait que ce patriote, véritable et peut-être unique modèle du plus admirable désintéressement, après avoir été deux fois président des États-Unis, et avoir étendu, par la propagation de la vaccine, ses bienfaits sur une partie du Nouveau-Monde et même dans quelques unes des contrées les plus sauvages, s'est vu, dans les dernières années de sa vie, obligé de recourir, pour lui-même, à la bienfaisance et aux souvenirs de ses concitoyens, afin de soutenir sa noble existence. Ce fait, inoui peut-être dans les fastes des nations républicaines, pourrait à peine être compris, s'il n'était authentiquement consigné dans tous les journaux de l'Amérique et de l'Europe, et si l'âme de ce vertueux ami de la liberté, était moins bien connue dans les deux mondes.

JOBÈS (Jean-Emmanuel), membre de la minorité de la chambre des députés, à laquelle il avait été envoyé en 1815, par le département du Jura, y défendit constamment les intérêts de la liberté, et ceux de ses commettans. Il est maintenant étranger à la carrière politique, et vit retiré à la campagne.

JOHANNOT (Joseph), député du Haut-Rhin à la convention nationale, où il s'occupa presqu'exclusivement d'objet de finance, est vivant et réside à Morges, en Suisse, sur une terre qui lui appartient.

JOINVILLE (Louis, baron), commissaire ordonnateur à l'armée d'Espagne et dont le nom figure dans le fameux procès Ouvrard, auquel M. de Villèle, premier ministre et ministre des finances, a déclaré que ni les chambres ni la France ne connaîtraient jamais rien, est connu sous un rapport plus honorable et que nous aimons à rappeler; c'est lui qui, rapporteur près le conseil de guerre de la première division militaire, dans l'affaire de l'illustre et infortuné maréchal Ney, donna des conclusions tendantes à ce que ce conseil où siégeaient les maréchaux Masséna, Augereau et Moncey, se déclarât incompétent, conclusions qui furent adoptées Ce souvenir doit être aussi doux à la conscience du baron Joinville, que des souvenirs différens doivent être douloureux et pesans pour d'autres consciences.

JOMINI (Henri), lieutenant-général au service de Russie, est vivant. Une erreur accréditée a présenté ce général comme traître envers sa patrie, parce qu'il avait quitté les drapeaux français pour se ranger sous ceux de la Russie; ce fait n'est point exact. En premier lieu, Jomini est né Suisse et non Français; en second lieu, le parti qu'il prit après avoir éprouvé la plus odieuse injustice de la part du prince de Neufchâtel (Berthier), homme inepte et dont la faveur auprès de celui qui savait si bien choisir ses serviteurs est encore inexplicable, n'ont aucun des caractères d'une trahison. Les bornes de ce travail ne nous permettent point d'entrer dans de nouveaux détails, devenus d'ailleurs inutiles par la publicité qu'ont obtenu toutes les démarches de Jomini; il nous suffira donc de répéter que Napoléon lui-même a pris soin de justifier sur ce point le général Jomini, et de renvoyer nos lecteurs à l'article inséré dans la Biographie de Paris; cet article suffirait seul pour prouver combien toute la conduite de cet habile officier-général fut irréprochable.

JONG (Corneille de), contre-amiral belge et auteur distingué, naquit le 7 juin 1762, à Oudewater, où son père était secrétaire de la ville. Aux détails que nous avons donnés sur sa vie dans la *Galerie historique des contemporains*,

nous ajouterons maintenant, qu'en 1816, il s'est établi à la Haye, où il demeure encore aujourd'hui, et où il est membre de la régence de cette ville. En 1826, M. De Jong a été décoré de l'ordre du Lion Belgique. Son *Voyage au cap de Bonne Espérance, en Irlande et en Norvége*, a été traduit en allemand et publié à Hambourg en 1803.

JONGE (J.-C. DE), savant hollandais, archiviste-adjoint du royaume des Pays-Bas et conservateur du cabinet royal de médailles à la Haye, est auteur de plusieurs ouvrages recommandables, écrits dans la langue de son pays. Il publia en 1817, un *Mémoire sur l'origine des dissensions entre les factions, dites des cabeliaux et des hameçons*, et trois ans après, la *Vie de Jean et de Corneille Evertsen, lieutenans-amiraux de Zeelande*, 1820. En 1822, il remporta le prix au concours, ouvert par la société de littérature hollandaise à Leyde, sur la question suivante, proposée par ladite société : « Quand et de quelle manière le » tiers-état a-t-il commencé d'avoir de » l'influence dans les assemblées d'état, » et quelle était cette influence sous le » gouvernement des comtes et ducs, dans » le Brabant, en Flandres et en Hol- » lande? » Il a rédigé et publié en français, une *Notice*, très-bien faite, *sur le cabinet des médailles et des pierres gravées de S. M. le roi des Pays Bas*, 1825. Dans la même année, il fit imprimer des *Mémoires et pièces inédites concernant l'histoire des Pays-Bas* (*Verhandelingen en omuitgegeven stukken, betreffende de geschiedenis der Nederlanden*) Le deuxième volume vient d'en être publié. Cet ouvrage contient des pièces très remarquables, relatives à l'histoire des Pays Bas et des dissertations très-savantes de l'auteur. On a encore de lui un *Éloge de Frédéric-Henri*, prince d'Orange, et l'*Union de Bruxelles en* 1557. Au commencement de 1827, M. de Jonge fut chargé par la régence de La Haye, dont il est membre, de la rédaction du journal de cette ville, et depuis cette époque, cette feuille se distingue parmi les autres journaux hollandais; elle est rédigée avec beaucoup de soin et dans un stile pur et correct, avantage dont elle ne jouissait pas auparavant. M. de Jonge est noble et porte le titre de *jonkheer* (*écuyer*).

JOSSE-BEAUVOIR (N.), membre de la majorité ministérielle de la chambre des députés, est du nombre de ces consciences flexibles qui, avec la prétention d'être indépendantes, ne résistèrent jamais à l'attrait du pouvoir. Ce M. Josse, qui appartient évidemment à la famille de l'orfèvre, parlait beaucoup autrefois et se montrait toujours beaucoup plus fort en lieux communs et en invectives qu'en raisons. Devenu conseiller à la cour des comptes, pour prix de l'appui qu'il a prêté à tous les projets ministériels, il ne se montre plus que dans les grandes occasions, aussi ne faut-il pas demander s'il parle et vote en faveur de l'embryon Peyronnet, connu sous le nom de *projet de loi sur la police de la presse*. Il est généralement à remarquer que les créatures du ministère, une fois placées, ne parlent plus qu'à leur corps défendant, et pour conserver les places qu'elles ont obtenues de la munificence de leurs patrons, témoins MM. de Castel B[illegible]ac, Cornet-d'Incourt, Josse-Beauvoir, Sirieys de Marinhac, et tant d'autres de même espèce. C'est sous ce rapport, un vrai service que le ministère a rendu au public, qui n'est plus obligé d'entendre ou de lire les élucubrations de ces messieurs. Laissons les donc jouir paisiblement, jusqu'au moment où chacun sera récompensé selon ses œuvres, des places qu'ils ont payées d'un prix auquel il n'est point d'homme d'honneur qui consentit à les acheter.

JOUENNE-LONGCHAMP (N.), l'un des anciens membres de la convention nationale et du conseil des cinq cents qui, à toutes les époques, se sont montrés les ennemis les plus déclarés de tous les genres d'oppression et de tyrannie, continue à exercer avec honneur et succès la médecine à Bruxelles. Son épouse (Victoire Adélaïde Bœssey), élève de Van Spaëndonc, le plus célèbre des peintres de fleurs, et de Naderman, compositeur de musique, a pris depuis longtemps une place très-distinguée parmi les peintres de fleurs, et les meilleures harpistes. Tous deux résident à Bruxelles.

JOURDAN (JEAN-BAPTISTE, comte), pair et maréchal de France, est vivant. On a vu avec peine, qu'en dernier lieu, et dans la crainte, sans doute, de déplaire au pouvoir, il ait cru devoir refuser une preuve honorable de la con-

ance de ses concitoyens, en acceptant
ı présidence de la société philhellène
e Paris.

JOURDAN (André-Joseph, baron), onnu sous le nom de Jourdan d'Aubagne, st vivant, et réside à Marseille avec le itre de conseiller d'état honoraire.

JOUY (Victor-Joseph-Étienne, de), nembre de l'académie française, et l'un es hommes de lettres les plus distingués u 19e siècle, est vivant et réside à Paris

JUANITO (el de la Rochepea), chef e guérillas de l'armée de la foi, est né Pampelune dans le faubourg de la ochepea, dont le surnom lui est resté. était garçon d'écurie au commencement e la guerre contre les Français, et s'en-Ola dans la division de Miná. Quoiqu'il e sut ni lire ni écrire, ce général l'avait it capitaine de grenadiers et lui avait ccordé sa confiance. Il en fut abandonné ans la tentative qu'il fit pour s'emparer e Pampelune, et depuis ce moment, il 'a cessé de trahir la cause qu'il avait abord embrassée. Il a été battu en 1822, la tête de ses nouveaux soldats, à alvatierra, par les chasseurs catalans les milices réunies des provinces ascounes. Il est trapu, vigoureux, et air et les manières brusques de cet licier de partisans prouvent assez qu'il a su ni suppléer à son manque d'édution, ni corriger ses anciennes habides. Il est rentré dans l'obscurité dont s semblables ne sortent ordinairement ne pour le malheur de leur pays.

JUBÉ (Auguste), baron de la Perelle, ncien commandant de la garde du dictoire exécutif, ensuite membre du ribunat, et successivement préfet des épartemens de la Loire et du Gers, est ort à Dourdan, département d'Eure et oire, le 1er juillet 1824, à la suite une infirmité douloureuse dont il était taqué depuis un grand nombre d'anées.

JUBIÉ (Pierre-Joseph-Fleury), né la Sône, département de l'Isère, anennement banquier à Paris, et qui, epuis, a rempli sous tous les gouvernens qui se sont succédés en France, verses fonctions publiques, est mainnant conseiller du roi au conseil général s manufactures.

JULIAN (N), de Carentan, (Normane), ancien agent du comité de salut ublic, et depuis, en 1800, secrétaire-général de la préfecture du département des Hautes-Pyrénées, a disparu de la scène politique. La Biographie de Paris lui attribue par erreur un ouvrage ayant pour titre : *Réflexions sur le retour des Émigrés en France*, qui appartient à M. de Jullian, dont l'article suit. Le titre de cet ouvrage n'est pas même exactement rapporté par la Biographie de Paris : ce titre est *Du Retour des émigrés considérés comme fugitifs ou rebelles*. La brochure dont il est question fait partie d'un recueil publié à Paris en 1800, sous le titre de *Fragmens historiques et politiques*.

JULIEN (Jean), ancien membre de la convention nationale, était retiré à Embrun, lorsque son fils (Amédée) procureur-général des douanes à Verceil, et obligé comme lui de quitter l'Italie, à l'époque de l'évacuation de ce pays par les Français, (mai 1814), y fut nommé procureur du roi. Son fils, homme d'un talent distingué, a été, depuis, nommé premier avocat-général à la cour royale de Metz. On croit le père mort; le fils est vivant.

JULLIAN (Pierre-Louis-Pascal de). Le désir de servir encore une fois les intérêts de la liberté constitutionnelle et celui de donner une nouvelle preuve de dévouement à une famille dont le chef s'est toujours montré, en France, attaché à cette noble cause, paraissent l'avoir décidé, en juillet 1820, à rentrer pour quelque temps dans la carrière orageuse de la politique, et à entreprendre un nouveau voyage à Naples. Parti, en août de la même année, de Spa, où il était alors, pour Paris, avec le dessein de s'embarquer dans un des ports du midi de la France, pour Barcelone, et de se rendre à Naples, de cette dernière ville, en traversant la Méditerranée, afin d'éviter ainsi de tomber au milieu des autrichiens, dont l'armée occupait déjà une partie de la Péninsule italienne, il dût changer tous ses projets en arrivant à Paris. Ce fut dans cette ville qu'il apprit que la moitié de l'Italie était déjà au pouvoir des Autrichiens, et qu'il reconnut, à l'effrayante rapidité avec laquelle se succédaient les désastreuses nouvelles de ce pays, l'inutilité de toute démarche qui pourrait être faite ultérieurement à Naples, dans l'intérêt du maintien du système constitutionnel. Cette conviction bien établie, il n'en poursuivit

pas moins son voyage, mais après en avoir totalement changé la direction et le but. Les causes, les effets et les résultats notables de la révolution qui venait de s'opérer en Espagne, c'est-à-dire dans le pays de l'Europe où les deux extrémités de l'ordre social sont le plus ignorantes, le plus fanatiques et le plus façonnées à la servitude, et où la classe moyenne, plus éclairée, reconnaît le mieux le besoin et les avantages de la civilisation, étaient de nature à provoquer l'examen le plus réfléchi. M. de Jullian prit la résolution de les observer de près. Arrivé à Barcelone, il en repartit bientôt après pour Valence, d'où il se rendit à Cadix par Murcie, Grenade, Cordoue et Séville, portant avec lui tous les genres de documens et de recommandations qui devaient donner un plus haut degré d'intérêt et d'utilité à ce voyage. Il pleure aujourd'hui plusieurs des hommes généreux dont il les reçut alors, et qui, depuis le fatal rétablissement du pouvoir absolu, ont été moissonnés par le fer du bourreau. Ayant quitté Cadix après trois semaines de séjour, M. Jullian s'embarqua pour Lisbonne, où il passa à peu près le même temps; rentra en Espagne par Badajos, et arriva à Madrid dans les premiers jours de novembre, après avoir recueilli dans ce long, difficile et dangereux voyage, le plus grand nombre des matériaux nécessaires à la composition de l'ouvrage qu'il se proposait de publier sur la révolution d'Espagne. Parti de Madrid, à la fin de mars 1821, il se rendit directement à Paris, par Bayonne et Bordeaux, et fit imprimer en y arrivant, le *Précis historique des principaux événemens politiques et militaires, qui ont amené la révolution d'Espagne*. De retour à Bruxelles vers le milieu d'avril, il y reçut du gouvernement français, à la tête duquel était alors le duc de Richelieu, l'invitation d'ouvrir avec le département des affaires étrangères, une correspondance sur l'état de l'Espagne et la politique générale de l'Europe. Cette correspondance, commencée en juin 1821, où les vérités les plus fortes n'ont cessé d'être mises sous les yeux de ce gouvernement, et où la guerre également impolitique, désastreuse et contraire au droit des gens, suscitée à l'Espagne, a été constamment déconseillée par tous les motifs de justice, de politique et de tout intérêt bien entendu des deux pays, a duré jusqu'en juillet 1824, sous les ministères de MM. de Richelieu et Pasquier, de Montmorency, et de Châteaubriand. Le gouvernement *Villèle* engagé, de complicité avec la Russie et l'Autriche, dans des voies fausses, anti-nationales, ruineuses pour la France, que le chef de ce gouvernement se voyait presque forcé de reconnaître comme telles à la tribune de la chambre des députés, mais dont il ne lui était plus permis de se départir qu'en abdiquant le double porte-feuille de la présidence et des finances, n'ayant pas jugé nécessaire la continuation de la correspondance, elle a cessé à cette époque. (juillet 1824) On assure que son auteur se propose d'en publier incessamment tout ce qui sera de nature à être mis au jour sans manquer à ses devoirs. On assure encore que si les conseils qu'on y donne eussent été suivis, on n'aurait pas à regretter tant de sang versé sur les échaffauds, plus encore que sur les champs de bataille, et que le joug le plus humiliant et le plus barbare ne pèserait pas aujourd'hui sur l'Espagne. Aux ouvrages que M. de Jullian a publiés et dont les biographies de Bruxelles et de Paris ont donné la liste, il faut ajouter le *Précis Historique des principaux événemens politiques et militaires, qui ont amené la révolution d'Espagne*. Paris, avril 1821; et des *Souvenirs sur la vie et la mort de Talma*, Bruxelles, novembre 1826. On attribue à M. de Jullian la principale coopération dans la *Galerie historique des contemporains*, ou *Biographie nouvelle*, imprimée à Bruxelles, chez Aug. Wahlen, pendant les années 1817, 18, 19 et 20, ainsi que des *notes sur la Biographie des ministres français*, publiées à Bruxelles en 1826, chez Tarlier et Grignon, libraires-éditeurs.

JULLIEN (Marc-Antoine), improprement désigné sous le nom de Jullien de la Drôme, dont son père était député à la convention nationale, est né à Paris, le 10 mars 1775; son nom est donc bien véritablement Jullien de Paris, sous lequel il est maintenant connu, et dirige depuis 1819, une vaste et utile entreprise littéraire, (la Revue Encyclopédique) pour laquelle un certain nombre de savans, de publicistes, de littérateurs et d'artis-

, se sont réunis à lui, et qui peut à titre être considérée comme *un jour- central de la civilisation.* A la tête premiers collaborateurs que s'associa Jullien, on doit nommer le célèbre vénérable Lanjuinais, publiciste dit, philologue instruit et laborieux, is surtout excellent citoyen et dé- seur intrépide et constant des libertés bliques. Ce recueil, qui paraît par ca- rs mensuels, depuis neuf années, pré te un tableau abrégé et comparé travaux utiles à l'humanité dans tous genres et dans tous les pays. C'est à fois, une bonne action, un bon ou- ge et un véritable monument, qui t à recueillir et à constater tout ce appartient à l'histoire de l'intelli- nce et de l'industrie humaines. M. Jul- n a fait, dans l'été de 1822, un second yage en Angleterre, qu'il avait déjà vi- sé en 1792, à peine âgé de 17 ans, et en osse. Il a fait, en 1826, une tournée de ux mois en Belgique, en Hollande, et ns la Prusse rhénane, dans le but d'é- ndre les relations scientifiques et litté- res, nécessaires à l'exécution de son te plan. Les personnes qui ont eu oc- ion de le connaître, ont trouvé en un homme éclairé par une longue terrible expérience, un philantrope mopolite, qui, revenu des rêves d'un thousiasme funeste, voit les choses les hommes sous leur véritable point vue, les apprécie à leur juste valeur, ne se rappelle lui-même les malheurs nt il a été victime, qu'en cherchant à re le plus de bien possible à sa patrie à l'humanité dans la nouvelle et utile rière qu'il s'est ouverte. On ne s'é- nera point, nous l'espérons, de ne nt nous voir revenir au sujet d'un m dont la première célébrité remonte ne époque déplorable, sur ces temps orrible mémoire, où tant d'illustres times arrosèrent les échaffauds où les vaient bientôt leurs persécuteurs. Ce rait ouvrir une nouvelle arène aux ssentimens et aux récriminations, tel n'est point le but de l'ouvrage e nous avons entrepris en 1817, et e nous continuons aujourd'hui. Les s nobles théories, lorsqu'elles ne nt point soumises à l'expérience et ré- es par elle, et qu'un fanatisme exalté n empare, peuvent devenir la source s plus grands malheurs, et corrompre les naturels les plus heureux; les révolutions de tous les pays, et particulièrement celle de France, ne sont que la preuve de cette déplorable vérité. A trente ans de distance, tout ce qui a échappé aux grands désastres politiques, tout ce qui a aimé et servi la liberté doit sceller l'oubli de ses haines sur l'autel de la réconciliation. Aujourd'hui, d'autres ennemis appellent l'énergie des hommes qui, trop long-temps, dirigèrent cette énergie contre eux-mêmes : celle de leurs enfans, élevés dans les mêmes principes, et qui, grâces au ciel, ne s'entre-dévoreront plus entr'eux. Ces ennemis sont devant nous, ils proclament avec audace leurs insolens projets; ils veulent détruire les plus nobles des conquêtes de l'esprit humain, ce système représentatif et cette liberté de la presse qui, naturalisés depuis si long-temps en Angleterre, sont nés sur le continent, du grand conflit de la révolution française avec les intérêts et les préjugés du pouvoir absolu, lequel, à ce titre, a autant de raison d'en redouter et d'en proscrire les principes, que les peuples et les princes constitutionels en ont de les admettre et de les maintenir (1). Certes, ce n'est pas dans des circonstances semblables à celles où se trouve aujourd'hui l'Europe que nous pourrions jamais consentir à rentrer dans des discussions dont le résultat inévitable serait de nous replacer dans la pénible nécessité d'accuser les uns pour défendre les autres, et de ranimer, après tant d'années, des querelles éteintes, dont le souvenir seul pourrait encore devenir si fatal, et dont les ennemis de la liberté se font encore une arme terrible contre elle et contre ceux qui la servirent, quelle qu'ait été d'ailleurs l'époque où ils la servirent, et le drapeau auquel ils se rallièrent. Quoi qu'il en soit, nous saisissons, dans l'unique intérêt de la vérité historique et pour éviter à l'avenir toute confusion entre les noms et les individus.

---

(1) On sent bien qu'il ne peut être ici question que de ceux d'entre ces principes qui ont été consacrés par des chartes, et qui tendent à améliorer l'ordre social, et non de ceux qui n'avaient que la destruction pour but; les premiers ont résisté par la seule force de la raison, et des intérêts nationaux; la raison et les intérêts nationaux ont fait justice des autres.

cette occasion de constater et de faire connaître, une fois pour toutes, non seulement qu'il n'y a aucune identité entre les familles des personnes connues sous les noms de Julian (de Carentan), Julien (de Toulouse), Jullian (de Montpellier), et Jullien (de la Drôme et de Paris), mais encore de faire remarquer que l'orthographe de ces noms étant différente, ne saurait donner lieu à aucune méprise.

JURIEN LA GRAVIÈRE (Pierre Roch, vicomte), officier très distingué de la marine française, est maintenant conseiller d'état, contre-amiral, intendant des armées navales et membre du conseil d'amirauté. Il a été oublié sans doute, dans les épurations de M. de Clermont Tonnère.

K.

KAMPEN (Nicolas Godefroid Van). Aux nombreux ouvrages de cet auteur hollandais, aussi savant que laborieux, cités dans notre article primitif, nous ajouterons aujourd'hui ceux qu'il a composés depuis cette époque. Parmi ceux-ci, on distingue particulièrement son *Histoire abrégée des lettres et des sciences, dans les Pays-Bas.* (*Beknopte geschiedenis der letteren en wetenschappen in de Nederlanden*), 1821-1826, 3 vol. in-8°. En publiant ce livre utile, M. Van Kampen a rendu un service bien essentiel à la littérature de son pays, qui ne possédait encore aucun ouvrage de ce genre. Son *Histoire abrégée des Pays-Bas ou des 17 provinces depuis les temps les plus reculés jusqu'à la paix de Paris en* 1815, 2 vol. in-8°, 1819-1820, est un ouvrage également utile, et indispensable, après la réunion des provinces hollandaises et belgiques sous un même sceptre et la création du royaume des Pays-Bas, par l'acte du congrès de Vienne. Il ne manquait pas d'abrégés de l'histoire des 17 provinces unies, ni d'abrégés de l'histoire de la Belgique; mais un bon abrégé de l'histoire de ces provinces réunies était encore un ouvrage à faire, et M. Van Kampen a rempli cette lacune d'une manière honorable. Il publia encore : 1° une *Géographie du royaume des Pays-Bas*, 1821, 1 vol., in-8°; 2°. *Défense du XIX siècle contre les considérations de M. J. De Costa;* 3° *Essai d'une histoire des croisades*, 1824, 3 vol., in-8°; 4° *Portraits de l'histoire de la patrie*, (*Vaderlandsche karacterkunde*) 1826. 1 vol., in-8°. On attend encore de lui une *histoire de la Grèce*

KANTELAAR (Jacques), savant hollandais, sur lequel on lit une notice détaillée dans la *Galerie historique des contemporains*, se retira vers la fin de sa vie dans une maison de campagne nommée *Laadwijk*, près de Zwol, où il est mort le 7 juillet 1821. Indépendamment de ce qui a été dit dans la *Galerie* sur cet homme d'état, qui fut en même temps l'un des auteurs classiques de la littérature hollandaise, on peut lire des détails plus étendus sur sa vie dans le *Messager* (hollandais) *des arts et sciences*, du 3 août 1821, ainsi que dans une oraison funèbre prononcée par M. le professeur Siegenbeek sur cet homme de bien, elle se trouve à la tête d'un recueil de ses *discours et poésies* (*Redevoeringen en dichtstukken van Jacobus Kantelaar*), publié par ledit professeur à Harlem, 1825, un vol., in-8°. Le portrait de Kantelaar y est joint.

KASTEELE (Pierre-Léonard Van), homme d'état et poète hollandais, naquit à la Haye le 13 août 1748, et y est mort le 7 avril 1810, et non en 1811, ainsi qu'il a été dit par erreur dans notre article primitif, erreur reproduite par M. Van Kampen dans son *Histoire des belles-lettres et sciences dans les Pays-Bas*, tome II, page 481. En 1771 et 1772, il publia, avec son ami Jérôme Van Alphen, (*voyez ce nom*) *Essais de poésies édifiantes*, (*Proeven van stichtelijke mengelpoezij*), qui furent fort bien accueillis et dans lesquels on trouve, de sa composition, la belle pièce de vers intitulée : *La Mer*. M. Van de Kasteele fit ses études académiques à Utrecht où il publia en 1771, ses *Miscellanea Juridica;* il s'établit ensuite à La Haye où il exerça pendant quelque temps la profession d'avocat; il y fut en même temps fiscal près le tribunal militaire et, en 1773, secrétaire des commissions nommées pour s'occuper d'une nouvelle traduction en vers hollandais des Psau-

mes. En 1782, il fut nommé conseiller-pensionnaire de la ville d'Harlem, et en cette qualité il fut souvent député aux États de la province de Hollande, où il se distingua par l'éloquence des discours qu'il y prononça. Attaché au parti des patriotes, il reçut la démission de son poste en 1787, lorsque ce parti succomba par la force des bayonnettes prussiennes. M. Van de Kasteele eut alors le temps de reprendre la lyre, et, en 1790, il prouva par la publication d'un recueil de *Cantiques* (*Gezangen*) qu'il avait fait un noble emploi de ses loisirs. Ces poésies sont comptées parmi les meilleures dans ce genre. On y lit un cantique *à Dieu*, qui brille des beautés les plus sublimes. En 1793, il publia sa traduction métrique des poésies d'Ossian, dont nous avons déjà parlé dans notre premier article, où nous avons aussi cité sa belle traduction des Odes de Klopstock, et de Wieland, (1798). M. Van de Kasteele fut membre du conseil d'état sous le roi Louis Napoléon, commandeur de l'ordre de l'union et curateur de l'académie de Leyde, depuis le 14 septembre 1797

KASTEELE (Jacques-Charles Van de), fils du précédent, naquit à La Haye, le 26 mars 1780. Après avoir fait d'excellentes études à l'académie de Leyde, il s'établit comme avocat dans sa ville natale, où il fut bientôt appelé dans la magistrature; il y remplit long-temps les fonctions d'avocat-fiscal près la cour supérieure de justice de la province de Hollande, ensuite celles d'avocat-général près la cour supérieure de justice des départemens hollandais, sous le gouvernement français; il eût encore d'autres places distinguées dans la magistrature, et depuis quelques années il est membre de la régence de La Haye. Nommé en 1824, membre de la chambre des députés, il s'y fit remarquer comme orateur. Il fut réélu en 1825. Ainsi que son père, il cultive les belles-lettres et publia, en 1822, un poème hollandais qui a pour titre : *le Bois de La Haye*, (*Het Haagsche Bosch*), dont la versification est facile et mélodieuse.

KASTEELE (R. P. Van de), parent des précédens et poète comme eux, a publié, en 1814, une *Ode à Dieu et à la patrie*, dans laquelle on remarque des stances pleines de chaleur. Il fit insérer quelques pièces de vers, qui ne sont pas sans mérite, dans les Recueils poétiques de la société de belles-lettres à La Haye, dont il est membre. M. Van de Kasteele est prédicateur de la communauté des protestans réformés dans cette ville et en même temps directeur du cabinet royal de curiosités. Il y a quelques années qu'il publia, dans les deux langues, hollandaise et française, un bon catalogue de ce cabinet, auquel il donne beaucoup de soins et qui est enrichi chaque année d'objets très-curieux. M. Van de Kasteele est chevalier de l'ordre du Lion-Belgique.

KEMPENAER (A. VAN ANDRINGA de) député pour la Frise, à la seconde chambre des Etats-Généraux des Pays-Bas, s'y est distingué par les discours, quoique peu nombreux, qu'il y a prononcés. Il vota ordinairement avec le gouvernement, sans être pour cela ce qu'on nomme un député ministériel. Il est mort à La Haye le 13 juin 1825, à l'âge de 47 ans. Il a composé une petite brochure hollandaise sur la liberté du commerce de grains, dans laquelle il a fait preuve de connaissances solides en cette matière; il s'y montre opposé à l'avis de M. le baron Roëll (*Voyez ce nom*), qui, dans plusieurs écrits, s'était fortement prononcé en faveur de cette liberté, et qui a répondu à la brochure de M. de Kempenaer dans son *Mémoire adressé au Roi le 15 juillet* 1824. La réplique de M. Roell, qui n'a pas été publiée, mais seulement distribuée aux membres des Etats-Généraux, ainsi qu'aux hauts fonctionnaires publics du royaume se fait remarquer par cette logique serrée qui caractérise tout ce qui sort de la plume de cet estimable homme d'état.

KEMPER (Jean-Melchior), l'un des orateurs les plus éloquens de la chambre des députés dans les Pays-Bas. L'article qui lui a été consacré dans la *Galerie historique des contemporains*, l'a fait encore connaître comme auteur, jurisconsulte, homme d'état et surtout homme de bien, ami de l'humanité et de sa patrie. Il termina son honorable carrière à Leyde en 1824. Un coup d'apoplexie qui le frappa dans la nuit du 19 au 20 juillet de cette année, mit un terme à ses jours. La veille il s'était encore rendu à La Haye, où il avait remis à M. le secrétaire d'état son dernier travail du nouveau code civil

pour le royaume des Pays-Bas; il se portait très bien alors, et le même soir il soupa encore chez son ami M. le professeur Van der Palm. — La Hollande apprit la nouvelle de sa mort avec un sentiment de douleur, égal à celui que la France manifesta, une année plus tard, à la nouvelle de la mort du général Foi; et comment pourrait-il en être autrement? ils étaient l'un et l'autre, des orateurs d'un talent supérieur dans les chambres des députés dont ils faisaient partie, des hommes droits, guidés toujours par l'amour du bien public, des vrais amis de leur patrie. Les grands talens oratoires de Kemper ont été même reconnus par ceux de ses honorables collègues qui ne partageaient pas ordinairement sa manière de voir dans les affaires publiques et dans son travail du code civil. Les députés des provinces septentrionales lui rendirent la justice de le considérer comme le premier des orateurs de ces provinces, et l'auteur de cette notice partage entièrement leur avis, ayant été à même d'entendre, pendant tout le temps que Kemper a siége dans la seconde chambre des États-Généraux, les discours éloquens qu'il y prononça. N'est-il pas à regretter que la plupart des opinions d'un orateur qui possédait au plus haut degré le talent de la parole et de la discussion publique, soyent perdus pour les contemporains, comme pour la postérité? Kemper avait l'habitude d'improviser, et les journaux n'ont dans le temps, donné que des analyses très courtes de ces improvisations : si elles faisaient connaître les argumens qu'il développa pour combattre ou défendre une loi, (Kemper n'était d'aucun parti), elles ne pouvaient donner la moindre idée de son éloquence. On trouve cependant quelques-uns de ses discours parlementaires dans le *Recueil des séances de la seconde chambre des États-Généraux*, que M. Van Lennep publia en 1819; il pourrait en augmenter le nombre, s'il voulait se donner la peine de les recueillir, en rédigeant les notes qu'il en a prises, en sa qualité de rédacteur desdites séances pour le Journal du gouvernement. Dans notre article primitif nous avons consigné, avec une exacte vérité, ce qui s'est passé entre le Prince d'Orange (actuellement Roi des Pays-Bas) et M. Kemper, à Amsterdam, le premier décembre 1813. Nous n'avons pas un seul mot à y changer. L'auteur de la notice Biographique sur cet homme d'état, qu'on lit dans la *Nouvelle suite* de l'ouvrage allemand, intitulé : *Conversations-Lexicon*, se trompe donc extrêmement, en assurant que M. Kemper, à cette époque, aurait tâché de persuader au Prince de régner sans constitution, ou, comme l'auteur s'exprime inexactement, d'introduire une forme de gouvernement anticonstitutionnelle. Cette erreur paraît avoir son origine dans l'ouvrage trop fameux des *Vertaute Briefe* (*Lettres confidentielles*), où le même reproche lui est fait. Nous ne concevons pas comment on ait pu le lui adresser, comment on ait pu calomnier ainsi un homme, qui, pendant toute sa vie, s'est constamment montré un des partisans les plus zélés des idées libérales et du gouvernement constitutionnel. Il importe donc, dans l'intérêt de la vérité et de la justice, comme dans l'intérêt de la réputation de cet homme de bien, de démentir ici formellement cette assertion d'origine allemande, cette erreur dénuée de tout fondement. Elle nous a étonné d'autant plus, que les auteurs de l'ouvrage cité paraissent très bien connaître la *Galerie historique des contemporains*, et consulter même ce livre pour les notices sur les hommes célèbres des Pays-Bas qu'ils insèrent dans leur dictionnaire. Nous empruntons à cet ouvrage allemand l'observation que le Mémoire de M. Kemper, couronné par la société Teylérienne à Harlem, *sur l'influence des événemens politiques*, etc. (*Voyez l'article primitif*) a eu l'honneur d'être traduit en allemand. Nous terminerons cet article en disant, que non seulement les journaux ont rendu à la mémoire de Kemper le tribut d'éloges qui lui était dû, mais que plusieurs de ses collègues à la chambre des députés, en ont fait autant dans la session de l'année de sa mort (1824-1825) MM. Beelaerts et Geelhand en jetant des fleurs sur sa tombe se montraient pénétrés d'admiration et d'estime pour les qualités et les talens de cet homme de bien. Il faut encore ajouter qu'au mois de décembre 1824 la mémoire de Kemper a été célébrée par la société *Félix mérité* à Amsterdam, où M. le professeur Van der Palm prononça un discours en prose et M. Tollens une pièce de vers. Le discours de M. Van der Palm a été traduit en français par M. de Flinnes, bibliothécaire à Tournay (1825).

Au moment où nous écrivons (mars 1827) une souscription vient d'être ouverte par deux de ses disciples, MM. Rosenthal et Kempenaer, d'Arnhem, pour lui élever un monument fort simple. Il y a lieu à croire que les souscripteurs ne manqueront pas; à La Haye du moins, plusieurs des disciples de ce digne professeur se sont aussitôt après l'ouverture de la souscription, empressés de répondre à l'appel qui venait d'être fait.

KESTELOOT (J.), auteur belge, né à Nieuport, vers l'an 1776. Après avoir fait ses études académiques à l'université de Leyde, il s'établit comme médecin à La Haye, et s'associa ensuite pour le commerce de la librairie avec M. Immerzeel (*Voyez ce nom*). Les affaires de cette maison se dérangèrent en 1811, et M. Kesteloot reprit son état de médecin, qu'il exerça jusqu'en 1817, époque à laquelle il fut, lors de l'établissement des nouvelles université en Belgique, nommé professeur de médecine à l'académie de Gand. Il a depuis toujours occupé cette chaire et il l'occupe encore aujourd'hui. Une conduite sage et modérée a fait oublier ses torts de 1811. On a de lui, en français, *Discours sur les progrès des sciences, lettres et arts, depuis 1789 jusqu'à ce jour: ou compte rendu par l'Institut de France à S. M. l'Empereur et Roi; avec des notes sur les savans cités dans les rapports et la notice raisonnée de leur travaux, dans lesquelles on a fait mention des ouvrages publiés en Hollande dans le même intervalle et sur les mêmes matières, par le docteur Kesteloot*, 1810; un vol. in-8o. Ces notes ne manquent pas d'intérêt. Le second volume de cet ouvrage, annoncé en 1810 comme étant déjà sous presse, n'a pas encore paru. Nous engageons M. le professeur Kesteloot à s'occuper de sa publication, qui sera, sans doute, aussi bien accueillie aujourd'hui que l'a été, en 1810, celle du premier volume. Il a composé et publié en hollandais, *Éloge de Boerhave*, qui a été couronné par une société savante de la Hollande. Malgré cet honneur, il est vrai de dire que cette production littéraire est faible de style et loin de posséder les qualités essentielles du genre: elle ne pourrait pas soutenir la moindre comparaison avec les *Éloges*, composés par Thomas Kantelaar (*Voyez ce nom*) et autres écrivains distingués.

KEVERBERG (Charles-Louis-Guillaume-Joseph baron de), membre du conseil d'état des Pays-Bas, était avant d'occuper cette place, d'abord gouverneur civil de la province d'Anvers, ensuite gouverneur de la province de la Flandre orientale. Très versé dans l'économie politique, il donna une preuve bien remarquable de ses connaissances en cette matière par son *Essai sur l'indigence dans la Flandre orientale*, brochure aussi bien écrite que bien pensée et que M. le comte de Hogendorp dans ses *Mémoires relatifs à l'économie politique des Pays-Bas*, appelle à juste titre, un chef-d'œuvre, (tom. 5, p. 206.) M. de Keverberg publia cet écrit en 1819, à Gand, étant alors gouverneur civil de la Flandre orientale. Il s'est acquis un nouveau titre de gloire par un autre ouvrage qui n'est pas moins important que celui que nous venons de citer; il a pour titre: *De la colonie de Frederiks-oord et des moyens de subvenir au besoin de l'indigence par le défrichement des terres vagues et incultes, traduction d'un manuscrit du général-major Van den Bosch, avec une préface du traducteur*, Gand 1821. Cette préface écrite avec élégance et correction, occupe plus d'un tiers de l'ouvrage et fait connaître son auteur comme un homme très instruit dans la matière qui fait l'objet de ses recherches et de ses observations. C'est ici le cas de dire que le traducteur n'est pas resté inférieur à l'auteur. M. le baron de Keverberg en cultivant lui-même les belles-lettres protége et encourage ceux qui s'y livrent. Il est un des curateurs de l'université de Gand et membre des plusieurs sociétés savantes.

KINKER (Jean), auteur hollandais et professeur de littérature nationale à l'université de Liége, soutient dignement dans le poste qu'il occupe la réputation de profond grammairien, de littérateur distingué et de philosophe éclairé, qu'il s'était acquis dans les provinces septentrionnales, son ancienne patrie. Depuis la publication de notre notice sur ce savant professeur, dans la *Galerie historique des contemporains*, M Kinker a augmenté encore ses titres à la gloire par des *Lettres sur le droit de la nature*, qui ont paru en 1812. Au mois de septembre 1826, M. Kinker fit un rapport au ministère de l'intérieur sur la méthode d'enseignement dit universel de M. Ja-

cotot, lecteur à l'université de Louvain. Quoiqu'il ne s'y montre pas tout-à-fait contraire, on voit assez par la critique qu'il en fait, qu'il n'en est pas un partisan bien zelé; aussi cette méthode commence-t-elle déjà à perdre beaucoup de son crédit. On s'accorde généralement à dire que M. Jacotot est un homme d'esprit, qu'il possède à un haut degré le talent d'enseigner et de faire faire à ses élèves des progrès plus rapides qu'on n'en fait ordinairement; mais qu'en revanche aussi sa méthode épuise l'esprit des enfans, en ce qu'elle demande trop de leur attention et de leur mémoire, et qu'à la longue elle est plus nuisible que salutaire. M. Durivan en a fait sentir fort bien les inconvéniens dans son *Examen raisonné de l'enseignement dit universel*, publié à Bruxelles en 1827.

KINSBERGEN (J. H. VAN), lieutenant-amiral hollandais, et l'un des officiers de marine les plus distingués de l'époque actuelle, auquel nous avons consacré une notice biographique très étendue, dans la *Galerie historique des contemporains*, est mort à sa campagne, près d'Apeldoore (Gueldre) le 27 mai 1819, âgé de 84 ans. Nous venions alors de terminer notre article sur ce brave marin. Trois mois après sa mort, M. Hofhamer, recteur du collége à Elburg, y honora sa mémoire par une oraison funèbre, en latin, qui a été ensuite imprimée et publiée à Amsterdam. Dans le *Dictionnaire général des arts et des sciences*, rédigé par les soins de M. G. Nieuwenhuis, on lit sur Van Kinsbergen une notice biographique, traduite en grande partie de celle de la *Galerie historique*.

KLYN (Henri-Herman), poète hollandais. Après l'époque où finit l'article primitif sur ce poète, il publia en 1821, une tragédie qui a pour titre *Montigni*, sujet tiré de l'histoire des Pays-Bas. Cette production littéraire concourut, avec plusieurs autres, pour le prix décerné par l'institut royal des Pays-Bas, pour la meilleure tragédie hollandaise. La société savante prononça au mois de novembre 1820, sur les pièces envoyées au concours: aucune ne remporta le prix. M. Klyn crut devoir appeler de ce jugement au public en faisant imprimer sa tragédie, qui a été ensuite représentée plusieurs fois aux théâtres d'Amsterdam et de La Haye, où elle a été très bien accueillie. Des journaux littéraires en ont fait l'éloge, quoiqu'ils ayent été obligés d'avouer que le style n'était pas toujours poétique, qu'il n'était pas exempt de négligence et qu'il était même quelquefois plat. Si ce jugement est peut-être trop sévère, au moins est-il vrai de dire que dans cette tragédie on rencontre des vers dont le style n'est pas assez soigné et des expressions qui manquent de noblesse. Mais ces défauts sont rachetés par de très belles scènes et des vers pleins de chaleur et de verve poétique, comme on en trouve dans ses autres écrits et qui assurent à leur auteur une place distinguée parmi les bons poètes de son pays. Indépendamment des ouvrages cités dans notre article primitif, M. Klyn a encore publié un *Nouveau Recueil de poésies*. (*Nieuwe Gedichten*), Amsterdam 1822, et un poème intitulé: *La mort de M. A. de Ruiter*, (*De heldendood Van M. A. de Ruiter*) 1823. Un an après la publication de cette pièce de vers il fut nommé membre de la quatrième classe de l'Institut royal des sciences, littérature et beaux arts, récompense juste d'un talent distingué. (*Voyez encore l'article suivant*).

KLYN (Bernard), frère du précédent et poète comme lui, est vivant. Nous n'avons rien à ajouter à l'article que nous lui avons consacré dans la *Galerie historique des contemporains*. Comme son frère; il jouit de la considération de ses concitoyens, qu'ils se sont acquise, l'un et l'autre, par leurs vertus sociales autant que par leurs talens littéraires.

KNOBELSDORF (N.), fils du feld-maréchal prussien, mort le 10 décembre 1799, est grand écuyer de Prusse.

KOËCHLIN (Jacques), député par le département du Haut Rhin, à la chambre, où il a siége à deux époques, et où il a constamment professé les principes les plus constitutionnels, est aussi l'un des plus honorables et des plus riches manufacturiers du Haut-Rhin, et celui qui y exerce une plus grande influence, ce qui ne l'a pas mis à l'abri des persécutions d'un ministère dont la stupide haine s'attache à toutes les vertus, tous les talens et toutes les illustrations.

KOLLER (le général), officier au service d'Autriche, n'a plus reparu sur la scène politique, depuis qu'il a accompagné Napoléon à l'île d'Elbe.

KONING (Jacques), auteur hollandais, connu par son *Mémoire sur l'invention de l'imprimerie*. A l'article que nous avons consacré à ce savant antiquaire dans la *Galerie historique des contemporains* et qui nous a valu, de la part de M. Scheltema (*Voyez ce nom*), l'honneur d'une longue réplique, publiée en 1819, à La Haye, il y a maintenant à ajouter. Nous copierons d'abord, afin de compléter notre notice primitive, les détails que ce littérateur a bien voulu nous communiquer sur la vie et les ouvrages de son respectable ami. « M. Jaques Koning naquit à Amsterdam en 1770. Il ne reçut point ce qu'on appelle une éducation savante. Élevé pour le commerce de la librairie, il abandonna cette carrière et accepta l'emploi laborieux de commis greffier du grand-bailli; il fut ensuite nommé commis-greffier au tribunal de première instance dans sa ville natale. Dans cette place, ses occupations ne lui permirent guère de se livrer à sa passion pour les sciences autrement que dans ses heures de loisir, ou pendant la nuit; on ne peut donc assez s'étonner des progrès qu'il y fit. Après l'histoire de l'imprimerie, c'est la numismatique, appliquée à l'histoire des Pays-Bas, qui lui tient le plus à cœur. Il a donné des preuves particulières de ses connaissances en cette partie par la rédaction du *Catalogue du cabinet de médailles de M. de Smeth*, catalogue qui sert aujourd'hui de guide et de manuel aux amateurs de la numismatique des Pays-Bas. M. Koning a écrit divers traités sur l'histoire littéraire; il en a publié quelques-uns, dont le plus remarquable est celui sur *l'ancienne écriture*, avec plusieurs *fac-simile*, adapté à l'usage des écoles. Il a fait cet ouvrage à la demande de la *société d'utilité publique*. Au commencement de 1818, le Roi l'a nommé greffier d'une justice de paix à Amsterdam », place qu'il occupe encore aujourd'hui (juillet 1827). Lorsque nous composâmes la notice biographique sur ce littérateur, il n'avait pas encore paru de traduction française, annoncée depuis trois ans, de son ouvrage principal *sur l'origine de l'imprimerie*; mais elle fut publiée encore dans la même année (1819) à Amsterdam, chez de La Chaux, un vol. in-8o. Cette observation explique l'étonnement que nous manifestâmes sur le retard de cette publication. La curiosité des savans étrangers est maintenant satisfaite, l'ouvrage de M. Koning a été livré à leur examen dans une langue universellement entendue. Qu'a-t-il produit? A-t-il convaincu quelqu'un? Disons la vérité, il n'a pas produit l'effet que la société savante qui l'a couronné et qui en a publié la traduction française, en avait attendu. Disons encore, quoiqu'avec regret, mais avec la franchise et l'impartialité qui nous caractérisent, que ce résultat ne doit pas étonner: l'ouvrage de M. Koning, quelque mérite qu'il puisse d'ailleurs avoir pour les recherches savantes de l'auteur, pèche par sa base. C'est sur le fameux récit de Junius principalement que repose la prétention de la ville de Harlem à l'honneur de l'invention de l'imprimerie par Laurent Koster. Si l'on s'en écarte, sans produire d'autres preuves authentiques, on ébranle les fondemens sur lesquels cette prétention est basée; et c'est ce qu'a fait M. Koning, c'est ce qu'ont fait avant lui Scriverius et autres auteurs hollandais, et c'est, enfin, ce nous semble, la cause qui a empêché jusqu'ici les savans étrangers de se rendre aux raisonnemens de ces auteurs. Serons-nous plus heureux, si un jour nous publions le mémoire que depuis plusieurs années déjà, nous préparons pour établir sur de nouvelles bases et par d'autres argumens, l'opinion généralement adoptée en Hollande sur la découverte de l'art typographique dans ce pays, par un bourgeois de Harlem, nommé Laurent Koster? Nous n'osons guère nous en flatter, le préjugé a jeté de trop profondes racines dans l'esprit de ceux qui attribuent à Guttemberg de Mayence l'invention de cet art, pour que nous puissions croire que nous parviendrons à le détruire au point de faire triompher partout, la cause de notre compatriote. Pour revenir à M. Koning, jamais il n'aurait dû abandonner Junius, ni soutenir, en opposition manifeste de ce que cet écrivain avait dit, que le fameux *Speculum humanæ salutis*, en hollandais (première édition) a été imprimé par Laurent Koster avec des caractères mobiles *de fonte*, puisque, d'après le témoignage de cet auteur, ce livre fut imprimé avec des lettres mobiles *gravées en bois*. Tout le système de M. Koning repose sur ce fait, qui cependant est matériellement faux, si nous devons en croire Junius, et il le

faut bien, parce que c'est lui qui nous a transmis la tradition hollandaise sur l'invention de l'imprimerie à Harlem, qui le premier a tiré de l'obscurité, le nom de l'inventeur, imprimeur du *Speculum* hollandais dont il s'agit. Un autre tort qu'on peut reprocher à M. Koning, c'est d'avoir donné une traduction infidèle, tant en hollandais qu'en français, du texte latin de Junius. Avec un tel expédient il n'est pas difficile de se tirer d'affaire et de défendre tout système qu'on voudra; mais il est plus difficile d'empêcher que la vérité ne parvienne enfin à percer et à détruire l'erreur. Nous citerons un exemple. Junius avait dit (*Batavia*, p. 225): *postea faginas formas plumbeis mutavit*. Cela signifie : *ensuite* (c'est-à-dire, après l'impression du *Speculum* il (Laurent Koster) *changea en plomb ses formes* ou caractères DE HÊTRE, avec lesquels il avait imprimé ledit livre. M. Koning, au lieu de traduire fidèlement ces mots, supprime l'adjectif *faginas* (*de hêtre*), qui est ici décisif. Jamais on n'aurait pu donner le change au lecteur sur le véritable sens du récit de Junius, si l'on avait traduit cet adjectif. Il résulte de cette phrase, ainsi que de tout ce qui la précède, que le livre hollandais, intitulé : *Spiegel onzer behoudenis* (*Le Miroir de notre salut*), premier ouvrage de Koster, a été imprimé, non, comme le prétend M. Koning avec des caractères mobiles *de fonte*, mais, comme le dit clairement Junius, et, d'après lui, Meerman (O. T. cap. 4, §. 6), avec des caractères *de bois de hêtre*. Avant tout il faut être vrai, la gloire nationale dût-elle même en souffrir, ce qui n'est pas ici le cas : car les erreurs de M. Koning, qui d'ailleurs ont été partagées par d'autres savans, ne peuvent enlever à la Hollande l'honneur de l'invention de l'imprimerie par Laurent Koster, fils de Jean; en fait de littérature et d'histoire une bonne cause n'est pas irrévocablement perdue pour avoir été mal adroitement défendue. Du reste, le livre de M. Koning malgré les défauts que nous venons d'y signaler, et d'autres que nous pourrions encore indiquer lui a valu l'honneur d'être nommé membre de l'Institut royal des Pays-Bas et de la société savante d'Utrecht. Ce livre a encor donné lieu à un examen ultérieur de la question de l'invention de l'imprimerie, de la part de la régence de la ville de Harlem en 1822, ensuite duquel, un monument a été élevé dans le bois, près de ladite ville, à la mémoire de Laurent Koster, comme véritable inventeur de cet art. Successivement M. Koning a ajouté à son ouvrage des *suppléments*, tendant à l'éclaircir et à l'appuyer. Ces additions que nous ne connaissions pas au moment de la rédaction de notre première notice sur cet auteur, répondent, en effet, du jour sur quelques passages de son livre. En 1823, M. Koning publia la correspondance, consistant en *Quatre lettres*, qu'il avait eue avec M. Scheltema sur les dernières objections faites contre la prétention de Harlem, tant dans la *Biographie universelle* (tom. x, p. 58, et tom. xxviii, p. 105) que dans la *Galerie historique* et dans l'*Histoire des belles-lettres et des sciences dans les Pays-Bas, par M. Van Kampen* (*Voyez ce nom*). M. Koning (nous aimons à le dire) s'exprime ici avec beaucoup plus de modération que son ami Scheltema, et sa réponse n'a rien d'amer ni d'offensant pour nous. Dans la réplique que nous venons de faire nous avons aussi tâché de lui rendre la pareille, et nous sommes bien persuadés que son bon sens et son amour pour la vérité ne trouveront pas déplacées ni offensantes en aucune manière les observations qu'on vient de lire et auxquelles nous avons été forcés, d'abord par le même amour de la vérité que nous supposons dans M. Koning et qui nous anime, ensuite par les attaques peut-être trop inconsidérées de M. Scheltema. Nous en dirions bien davantage, si, comme celui-ci nous voulions publier une brochure sur cet objet. Nous nous bornons ici pour le moment, pour ce qui nous concerne. Nous dirions encore que M. J. F. Lichtenberger, professeur émérite au gymnase protestant de Strasbourg, et connu par son ouvrage intitulé : *Initia typographica*, a publié une réfutation du *Mémoire* de M. Koning en 1825, sous le titre d'*Histoire de l'invention de l'imprimerie pour servir de défense à la ville de Strasbourg contre les prétentions de Harlem, avec une préface de M. J. G. Schweighaeuser* (1), professeur à

(1) M. Koning a promis une réfutation de ce livre mais elle n'a pas encore paru. En attendant l'auteur de cette notice (G. van Lennep), en a rendu compte dans le *Journal de Bruxelles*

'académie de Strasbourg, et que d'autres avans et connaisseurs, parmi lesquels M. Renouard, n'ont pas été non plus satisfaits de la manière dont M. Koning a traité cette question. M. Ebert, savant professeur à Wolfenbuttel, auteur d'un bon *Dictionnaire bibliographique*, a jugé plus favorablement de l'ouvrage de M. Koning et des droits que la ville de Harlem prétend avoir à l'honneur de la découverte de l'art typographique, dans ses *Nouvelles recherches sur la prétention de la Hollande à l'invention de l'imprimerie*, insérées dans le *Hermès*, écrit périodique allemand, de 1823. Nous terminerons cet article, déjà assez étendu, en ajoutant que M. Koning vient d'enrichir la littérature hollandaise d'une nouvelle production qui ne peut manquer d'être bien accueillie puisqu'elle se rattache à des souvenirs glorieux; elle a pour titre: *le Château de Muyden, Hooft et ses amis*.

KONYNENBURG (Jean), professeur de théologie au collége des protestans-remontrans à Amsterdam et auteur de plusieurs ouvrages dont les titres ont été cités dans l'article que nous avons consacré dans la *Galerie historique* à ce savant théologien-littérateur. Il vient d'être déclaré professeur *émérite*, c'est-à-dire, d'obtenir sa démission honorable Il est remplacé par M. A. Des Amorie Van der Hoeven, pasteur de l'église des protestans-remontrans à Rotterdam, l'un des orateurs sacrés les plus distingués de la Hollande, et auteur d'une brochure très bien écrite sur *Jean Chrysostôme, considéré comme un modèle pour l'éloquence sacrée*. Cette brochure parut à Delf, en 1825.

KOOPMANS (Rinse), professeur de théologie au séminaire des protestans-mennonites à Amsterdam et membre de l'Institut royal des Pays-Bas, est né en Frise en 1770. Il fit ses études à Amsterdam sous les célèbres professeurs Van Swinden, Wyttenbach et Hesseling, et succeda à ce dernier, mort en 1811 (*Voyez ce nom*) A cette occasion il publia (1812) l'éloge de son prédécesseur, sous le titre d'*Hommage à G. Hesseling*. On a encore de lui: *Discours et Mémoires* (*Redevoeringen en Verhandelingen*), 1819, qui se distinguent par la solidité des connaissances de l'auteur et par un style pur et correct. Dans les *Mémoires de la société Teylerienne*, on trouve de lui une reponse à la question proposée par cette société savante, sur la *nature des sacrifices expiatoires sous le vieux testament*. M. Koopmans remporta le premier prix en 1804. Dans le 3e. volume des Mémoires latins de la troisieme classe de l'Institut royal des sciences, etc., dans les Pays-Bas (1824), on lit de lui une dissertation savante *sur les écoles des prophètes chez les Hébreux*. (*De prophetarum scholis apud Hebræos disputatio*). Il mourut le 5 septembre 1826 à sa maison de campagne près de Koudum en Frise, à l'âge de 56 ans. MM. E. Muller et J. De Vries ont honoré sa mémoire en publiant en 1827 une brochure, intitulée: *Hommage à Rinse Koopmans* (*Hulde aan Rinse Koopmans, door Samuel Muller en Jeromino De Vries*.

KOSADAWLEW, ancien ministre de l'intérieur, en Russie, a été remplacé dans ce poste, que dirige aujourd'hui M. de Lanskoy, conseiller privé.

KOTSCHOUBEY (le comte de), ministre des affaires étrangères, puis de l'intérieur, sous Alexandre, puis disgrâcié et invité à voyager, est un des nombreux et des plus remarquables exemples de l'inconstance de la faveur sous les gouvernemens absolus. Il est rentré en Russie, mais l'on a vu plus haut (V. Lanskoy), qu'il n'a pas repris le porte-feuille du département qui lui a été long-temps confié.

KOTZEBUE, fils du conseiller privé de ce nom, que l'empereur Alexandre avait attaché au département des affaires étrangères, et qui fut tué à Manheim, par Sand, le 23 mars 1819, est officier de marine, et sert avec beaucoup de distinction en Russie.

KRAYENHOFF (Corneille-Rudolphe-Théodore), lieutenant-général et inspecteur-général du génie au service des Pays-Bas, actuellement en non-activité. A sa notice biographique qu'on lit dans la *Galerie historique des contemporains* il faut ajouter maintenant qu'au mois d'avril 1825, il fut chargé par le gouver-

---

du 29 mai 1825. Dans ce compte rendu il a signalé plusieurs erreurs de l'opuscule du savant professeur de Strasbourg, et il y répondra ultérieurement dans ses nouvelles recherches sur l'invention de l'imprimerie.

nement d'aller, à la tête de quelques officiers du génie, inspecter l'île de Curaçao, d'en lever et dresser un plan pour la fortifier davantage, de visiter en même temps l'île d'Aruba, près de Curaçao, où depuis peu on avait découvert de l'or sur le lit d'un ruisseau et dans les montagnes, d'examiner ce qui en était et d'en rendre compte au gouvernement. Le général Krayenhoff s'acquita de la mission qu'il avait reçue avec l'intelligence et les talens qu'on lui connaît : de nouvelles fortifications furent commencées, et on le croyait encore très occupé de ces travaux lorsqu'à l'improviste, après une absence de seulement cinq mois, on reçut les nouvelles qu'il était retourné dans la mère patrie et qu'il s'occupait à Nimègue d'un rapport au Roi sur la mission qui lui avait été confiée. Pendant son séjour à Curaçao, une procédure avait été entamée contre un officier supérieur du corps du génie, le lieutenant-colonel Lobry, directeur des travaux des fortifications de la place d'Ypres, condamné depuis, en 1827, à la réclusion, pendant vingt années, pour faux, etc., par la haute cour militaire à Utrecht, où il a subi son jugement. On ne sait trop si l'arrestation de cet officier du génie a hâté le retour du général Krayenhoff, chef de ce corps ; ce qui est certain, c'est qu'il n'était pas attendu de sitôt dans la mère-patrie. Il y continua son service ordinaire jusqu'au mois de septembre 1826, lorsqu'il fut mis à la disposition du département de la guerre par suite d'un changement dans l'administration, qui entraînait la suppression de sa place d'inspecteur-général du génie. Faut-il attribuer ce changement dans son sort à un défaut de surveillance de sa part relativement aux travaux des fortifications des places d'Ypres et d'Ostende ? Nous n'oserions répondre affirmativement, mais il est vrai de dire qu'il coincide avec les procès pendans devant la haute cour militaire contre plusieurs officiers du génie, que depuis ce temps M. Krayenhoff demeure toujours à Nimègue, et qu'on ne le voit ni à la cour, ni dans les résidences du gouvernement. En 1821, M. le général Krayenhoff publia, sans nom d'auteur, à Nimègue, un *Essai d'un projet pour fermer le Bas-Rhin et la Leck et pour déverser leurs eaux dans l'Yssel.* (*Proeve van hun ontwerp tot sluiting van de vivier den Neder-Rhyn en Leck en het storten van der zelver water in den Yssel*). Deux ans après, M. le général-major F. J. Van der Wyck fit paraître à Amsterdam, chez Den Hengst, des *Observations* critiques sur cet ouvrage (*Aanmerkingen in Bedenkingen op de Proeve, enz*). Il y prétend que M. Krayenhoff n'a pas approfondi son sujet, et qu'il n'a traité des points importans que très superficiellement, et qu'on doit considérer cette production comme incomplète. Nous ne saurions en juger par nous-mêmes, n'ayant aucune connaissance des sciences hydrauliques ; nous nous contentons donc d'exposer des faits en laissant le jugement aux hommes instruits dans cette matière, qui n'est pas à la portée de tout le monde. On a encore de lui : *Précis historique des opérations géodésiques et astronomiques faites en Hollande.* Cet ouvrage a été publié en français au mois d'août 1827, par l'imprimerie de l'état, à La Haye.

KRUDENER (Julie, baronne de), si célèbre pendant long-temps en Europe, par toutes les qualités du cœur et de l'esprit, sa grâce, sa beauté, ses galanteries, sa conversion, sa mysticité, ses prédications, et toutes les aventures de la vie la plus romanesque, est morte en Livonie, il y a quelques années.

KRUSEMAN (J.), directeur provisoire des moyens de l'état et des domaines à Batavia, est auteur d'un excellent *Rapport sur le commerce, la navigation et les droits d'entrée et de sortie à Java et à Madura, pendant l'année* 1825 *présenté à S. Exc. le Commissaire-Général pour les Indes belgiques* (M. Dubus de Gisignies). Il a été publié en 1827, en hollandais, par l'imprimerie de l'état, à La Haye, un volume in-folio, avec des tableaux.

KRUSEMAN, jeune peintre hollandais, natif d'Amsterdam, où il a fait ses premières études, est un excellent peintre d'histoire, dont les tableaux sont recherchés par les amateurs connaisseurs. Parmi plusieurs compositions d'un mérite réel, on remarque surtout une femme mendiante, qui se trouve au musée de tableaux à La Haye où M. Kruseman demeure actuellement.

KRUSENSTERN (le chevalier A. F. de), voyageur célèbre, au service de Russie, est vivant.

KUYPER (Jacques), peintre hollandais et membre de l'Institut royal de Hollande, naquit à Amsterdam, le 19 juin 1761. Dès sa plus tendre jeunesse son génie se manifesta avec éclat, et l'excellente éducation que ses parens étaient à portée de lui donner, contribua beaucoup au développement de ses heureux talens; une fortune honnête lui assurait le loisir de donner l'essor à son génie. Dès l'age de sept ans il s'appliqua à l'étude des beaux-arts. MM. Schmidt et Andriessen ont guidé ses premiers pas, et conjointement avec eux dans la suite il fut directeur de l'académie de dessin à Amsterdam. Toute sa vie a été consacrée à la peinture et à la musique; la nature elle-même l'avait formé et doué d'un sentiment vif du grand et du beau. Malgré la supériorité de son esprit, le feu de son imagination et le sublime de ses idées, une noble simplicité caractérisait toujours son goût délicat. C'est surtout dans ses belles allégories, qu'on admire l'heureuse expression du vrai, du grand et du sublime, ainsi que celle du beau, du fort et du naïf dans ses morceaux de genre. Sans avoir jamais quitté sa patrie, sans avoir jamais eu sous les yeux ces restes précieux de l'antiquité; qui pendant tant de siècles excitent l'admiration de tous les peuples, et furent les modèles des Raphaël, des David, des Gérard, il avait atteint le plus haut degré possible dans le style antique, qu'il cultivait de préférence; il ne consultait que la nature qu'il prenait toujours pour son seul modèle, et qu'il recommandait à ses élèves d'étudier sans relâche. Homme aimable, modeste et social, il ne critiquait jamais sévérement les productions des autres; il faut d'abord voir et sentir le beau, dit-il; les défauts viendront après. Aussi était-il aimé et recherché partout, ses conversations les plus familières sur des objets d'art valaient des leçons académiques, et s'imprimaient en traits ineffaçables dans l'âme de ses amis. Beaucoup de ses productions font les ornemens des collections les plus renommées; plusieurs ont été multipliées par un burin fidèle, et décorent les appartemens des particuliers, preuve non équivoque de l'estime générale dont il jouissait de son vivant, et qui ne se démentit pas après sa mort. Parmi ces gravures on distingue deux allégories sur la guerre et sur la paix, exécutées par L. Portman, et publiées par le libraire Maaskamp, deux morceaux historiques, la fête de la liberté et de l'alliance, exécutées par R. Vinkeles et publiées par L. S. Roos; le monument allégorique de H. Hooft, par Claessens; les départemens de la société de *Felix meritis*, par R. Vinkeles; monument allégorique de J. Nieuwenhuizen, fondateur de la société *d'utilité publique*, par L. Portman; mais ce qui lui a valu le suffrage général de tous les connaisseurs, tant étrangers que Hollandais, c'est son superbe ouvrage des coutumes du royaume de Hollande (1). L'accueil favorable qu'a obtenu dans presque toute l'Europe cette gracieuse production, l'empressement avec lequel on en a dans plusieurs pays copié les gravures et traduit la description qui les accompagne, garantissent au génie et aux talens admirables de Kuyper une réputation durable. Beaucoup d'autres livres importans lui doivent encore leurs plus beaux ornemens. Kuyper a fourni les magnifiques dessins pour l'ouvrage hollandais sur l'homme, (*de mensch zoo als hy voorkomt op de aarde*) qu'il a publié conjointement avec M. Stuart (*voyez ce nom*) Il mourut à Amsterdam, le 1er juin 1808, regreté vivement de ses nombreux amis et de tous ceux qui aiment et cultivent les beaux arts; ceux-ci s'empressèrent de rendre hommage à sa mémoire: à son enterrement assistait toute une société d'artistes dont il était membre; toutes les autres sociétés de littérature et d'arts, avec lesquelles il avait eu des relations, célébrèrent des fêtes funèbres en son honneur; la société lyrique *Harmonica* et la société de littérature *Concordia et Libertate* se firent remarquer dans le nombre, et le 4 novembre 1808 la société *Felix meritis*, à Amsterdam, célébra une fête funèbre en son honneur, avec une pompe vraiment imposante.

(1) Publié à Amsterdam par E. Maaskamp. Cet ouvrage contient une suite de 40 costumes différens du royaume de Hollande, dessinés d'après nature et sur les lieux, avec un frontispice allégorique, le tout gravé par L. Portman, et colorié supérieurement, avec la description en hollandais et en français.

L.

LABBEY DE POMPIÈRES (Guillaume-Xavier), membre de la chambre des députés, (département de l'Aisne), et l'un des plus intrépides défenseurs des libertés publiques, est vivant, et quoique presqu'octogénaire, promet de servir long-temps encore les intérêts de sa patrie, contre la ligue ministérielle et apostolique conjurée contre elle.

LABERTÈCHE, commandant, au 9 thermidor, (27 juillet 1794), l'école de Mars, sur le dévouement de laquelle comptaient Robespierre, Couthon et St-Just. Il est tombé, depuis 1815, époque à laquelle il commandait le château de Sédan, dans une profonde obscurité. Il fut brave soldat, citoyen sans lumières, et mauvais officier-général.

LA BŒSSIÈRE (le marquis de la), député du Morbihan, à la chambre, a prononcé en 1826, quelques discours où l'on n'a remarqué ni connaissances en économie politique, ni talent, ni style, mais beaucoup d'ignorance, d'esprit de parti, de haine pour les libertés publiques, et par conséquent de ministérialisme. M. la Bœssière s'est surtout fait connaître, en avril et en mai 1827, par la proposition d'établir une commission d'enquête pour veiller à la dignité de la chambre. Cette idée inconstitutionnelle et absurde, a été adoptée comme il fallait bien s'y attendre par toute cette partie de la chambre dont les membres, manquant de toute dignité personnelle parce qu'ils n'y ont droit ni par leur caractère ni par leurs talens, ni par leur zèle à défendre les intérêts nationaux qu'ils sont toujours prêts à sacrifier aux ordres du ministère, trouvent plus commode, pour maintenir cette prétendue dignité dont ils se montrent si jaloux, de s'en rapporter à une commission inquisitoriale, déconsidérée et avilie à sa naissance, que de se conduire de manière à ne pas se dégrader aux yeux de la nation. En effet, l'un est plus facile que l'autre. Au reste il convient de livrer au mépris et à la flétrissure de l'histoire, les noms des hommes qu'une majorité de 20 voix sur 423 à investi de ces honteuses fonctions, dignes, tout au plus, des agens de la plus basse police ce sont MM. de Vaublanc, de Cursay, Clausel de Coussergue, Derceville, de la Bessière, Olivier, de Moustier, Dupille de St-Chamans.

LA BORDE (le baron), officier de l'état-major de Paris, chargé pendant vingt ans de la police militaire de cette ville, et qui, en cette qualité, s'était rendu redoutable aux officiers en congé ou en permission qui séjournaient dans la capitale, a disparu de la scène politique. Il vivait encore il y a deux ans, (1825).

LABORDE (Alexandre-Louis-Joseph, comte de), second fils du banquier de la cour, de ce nom, et l'un des philosophes, des publicistes et des savans dont les travaux ont le plus éminemment servi l'humanité, la science et les lettres, est vivant. Député à la chambre élective, garde national, membre d'institutions de bienfaisance, écrivain ou voyageur; partout il a été également loyal, actif, éclairé, utile. Le nom d'Alexandre de Laborde est un de ceux que l'histoire ne rappellera qu'avec respect. Il est actuellement en Syrie, et il a pénétré jusqu'à Palmyre, non sans beaucoup de dangers. Pris par les Arabes bédouins il a eu beaucoup de peine à se faire relâcher; le comte Alexandre de la Borde, est beau-frère de M. Charles de Noailles, aujourd'hui duc de Mouchy.

LABORIE (Antoine-Athanase Roux, de), l'homme de France qui a exercé le plus d'emplois; qui a été en bute à plus d'attaques et de poursuites; qui a été compromis dans un plus grand nombre d'intrigues, et qui, par conséquent, a été en relation avec les plus éminens personnages de la diplomatie européenne, est vivant, et exerce la modeste profession d'avocat qu'il a embrassée en 1810 et qui ne paraissait pas devoir être le but et le terme de son ambition. M. de Laborie est d'ailleurs un homme plein de zèle et d'obligeance, quand il peut rendre service sans se compromettre.

LABOUILLERIE (Roullet, baron de la), serviteur très-dévoué du gouvernement impérial, et non moins dé-

voué de la restauration et de tous les ministères de la restauration, a été chargé, par interim, en mai 1827, du porte-feuille de la maison du roi, dont venait de se démettre le noble et vénérable duc de la Rochefoucault-Doudeauville, que tous les amis de l'honneur de ce beau nom, voyaient avec une profonde douleur, siéger dans le conseil, à côté des Villèle, des Peyronnet et des Corbière (voyez *Doudeauville*). On sait que le duc de Doudeauville, n'ayant pu réussir à empêcher la dissolution de la garde nationale de Paris, combinée de longue main, mais qui ne pouvait être exécutée sans cause, ou du moins sans prétexte, par la conspiration flagrante de l'apostolicisme et du ministère, ce véritable homme de bien, dont l'absence du ministère sera si vivement sentie de tous les infortunés qui avaient recours à la bienfaisance royale et auxquels il servait d'intercesseur et de père, a mieux aimé résigner sa place, que d'être complice d'une mesure, impolitique en ce qu'elle a aliéné du trône l'affection et la confiance de l'immense majorité des citoyens français : injuste, en ce que dans l'opinion de ceux mêmes d'entre nos adversaires qui diffèrent de manière de voir avec nous sur le fond de la question, il ne convenait pas de frapper trente mille hommes pour l'imprudence de quelques uns; et si, comme le prétendent quelques autres dans l'intérêt de la décision ministérielle, il était vrai que les imprécations contre le ministère eussent été générales, que dire encore d'une mesure par laquelle trente mille citoyens auraient été sacrifiés à l'amour-propre humilié de quelques intrigans non moins inhabiles que pervers, dont la haine et le mépris publics ont fait justice depuis long-temps, et qui, en entraînant la couronne dans la honteuse solidarité de leurs actes, n'ont d'autre but que de perpétuer leur pouvoir. Quoi qu'il en soit, si, d'après l'usage admis à la cour de France, M. de la Bouillerie, qui a commencé par être un employé subalterne du ministère de la marine, sous le consulat, était d'étoffe à devenir ministre titulaire de la maison du roi, nous ne pensons pas qu'il fut long-temps retenu par les considérations que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs. Cette notice partait pour l'impression lorsque nous avons appris que deux ordonnances royales, en date des 22 et 23 mai, venaient de nommer M. de la Bouillerie ministre d'état, membre du conseil privé et intendant-général de la maison du roi. On voit que le ci-devant favori de Napoléon a fait un chemin assez rapide; nous persistons néanmoins à croire qu'il est parvenu, pour nous servir de l'expression de M. de Moustier (*voyez ce nom*), à son *bâton de maréchal*. Il fallait un nom au *ministère* de la maison du roi, et M. de la Bouillerie n'en ayant point à offrir, pour le placer à la tête de cette administration, il a fallu la réduire au titre modeste d'intendance générale. On a dû supprimer ce ministère.

LABRADOR (Pedro Gomès, chevalier de), était, en 1820, à Spa et à Bruxelles. On a beaucoup et souvent parlé de lui pour entrer dans le cabinet espagnol. On le croit maintenant en Espagne.

LA CEPÈDE (Bernard-Germain-Étienne-Laville, comte de), l'un des savans les plus distingués et un des plus illustres naturalistes de France. Entré depuis dans la carrière politique, il s'y est élevé très-haut, et s'y est toujours conduit avec honneur. Il est mort de la petite vérole, à Épinay, près St.-Denis, le 6 octobre 1825.

LA CHAISE (le baron de), ancien préfet du Pas-de-Calais sous Napoléon, a acquis, par une seule phrase de la plus basse adulation, adressée à ce prince, une assez ridicule célébrité; la voici : « pour assurer le bonheur et la gloire de la France : pour rendre à tous les peuples la liberté du commerce et des mers et fixer enfin *la paix* sur la terre, *Dieu créa Bonaparte et se reposa.* » L'exemple était bien choisi. M. de la Chaise a fait comme Dieu; après avoir fait cette belle phrase, il s'est reposé, et, depuis, on n'a plus entendu parler de lui. Au retour des Bourbons, il se montra royaliste aussi rampant qu'il avait été vil impérialiste. Il perdit, au retour de l'île d'Elbe, une place qu'il avait obtenue et conservée par tant de bassesses, et la restauration de 1815 ne l'a lui a pas rendue. Il s'est retiré à Beauvais, où on le croit encore vivant. On ne dira pas de ce philosophe là qu'il sait unir *otium cum dignitate*.

LA CHATRE (duc de) l'un des pre-

miers gentilshommes de la chambre du roi, a précédé d'un an au tombeau le roi Louis XVIII, dont il avait été l'un des plus intimes confidens.

LACRETELLE aîné, (Pierre-Louis de) l'un des plus nobles caractères, des meilleurs citoyens et des écrivains politiques et littéraires les plus distingués du 19e siècle, est mort le 5 septembre 1824, à l'âge de 77 ans.

LACRETELLE jeune (Charles de) membre de l'académie française, frère du précédent, a réparé de grands torts d'opinion par la conduite vraiment honorable qu'il a tenue à l'époque où l'infâme loi Peyronnet sur la police de la presse, mieux connue sous le nom de *loi d'amour*, que ce ministre effronté n'a pas rougi de lui donner lui même, a été présentée à la chambre des députés. M. de Lacretelle est auteur de l'adresse au roi, que l'académie française a adoptée, qui devait être présentée par une députation, et que le roi n'a pas voulu recevoir. Un ministère, non moins immoral mais plus adroit, aurait mis de la politique à ne pas frapper des hommes qui, bourboniens de veille date, membres de la première société littéraire de l'Europe et jouissant à ce titre du droit d'intervenir dans toute mesure qui intéresse les lettres, n'étaient, au fond, que les organes et les échos de l'opinion publique; les Welches du conseil du roi en ont décidé autrement; en conséquence, M. de Lacretelle, qu'on ne s'était pas encore avisé jusqu'à ce jour d'accuser d'anti-ministérialisme, a été destitué de ses fonctions de censeur des pièces de théâtre, qu'il exerçait depuis vingt ans, en même temps que MM. Michaud et Villemain l'étaient, le premier, de sa place de lecteur du roi, véritable sinécure sous le règne actuel, et le second, de celle de maître des requêtes. Au fond, l'honneur de M. de Lacretelle a beaucoup gagné à cette disgrâce; la place de censeur des pièces de théâtre, est une monstruosité littéraire, surtout à une époque où les ministres ont la prétention de faire des académiciens comme ils font des députés, et c'est bien sincèrement que nous félicitons cet homme de lettres d'être tombé dans la disgrâce de gens dont la faveur est un opprobre.

LACROIX (François-Joseph-Pamphile vicomte de), lieutenant-général français, est en disponibilité.

LACROSSE (Jean-Baptiste-Raymond de) ancien contre-amiral, et l'un des meilleurs et des plus intrépides officiers-généraux de la marine française, est en retraite depuis 1815.

LACUÉE (Jean-Girard), comte de Cessac, membre de l'académie française et ancien ministre-directeur de l'administration de la guerre, sous Napoléon, est vivant et devenu tout-à-fait étranger aux affaires politiques.

LAFFOND LADEBAT (André-Daniel), ancien négociant à Bordeaux; ancien membre de l'assemblée législative, du conseil des anciens, etc., etc., fut déporté en fructidor an 5 (septembre 1797). Il est vivant, et l'un des administrateurs de l'institution royale des jeunes aveugles.

LAFFITTE (Jacques), banquier célèbre et dont le nom est connu dans toute l'Europe, a été renommé, en avril 1827, par le collége électoral de Bayonne, contre la volonté bien prononcée et malgré les efforts du ministère, membre de la chambre des députés, où il avait déjà siégé deux fois. Il a, dans toutes les circonstances, manifesté les principes les plus constitutionnels et les plus libéraux, et c'est avec un vif intérêt, mais sans aucune surprise, qu'à peine réinstallé au côté gauche de la chambre, on l'a entendu, dans la séance du 7 mai 1827, combattre avec la force toute puissante des chiffres unie à celle des principes, le budjet ministériel, s'élevant à un milliard de contributions générales et environ 300 millions de taxes particulières: total, treize cents millions!!... Nous le savons: les vérités déplorables proclamées par M. Lafitte, à la tribune de la chambre élective, n'arrêteront point, en France, l'effroyable dilapidation de la fortune publique. Sous un ministère qui ne se soutient qu'en prodiguant l'or, acquis par les sueurs du peuple, à un clergé avide, à l'insatiable émigration et à ceux des députés que la corruption lui acquis et qu'il solde en sinécures, le trésor national sera toujours en proie à tous les genres de spoliation; mais tant de brigandages et d'audace seront connus des contemporains: l'histoire saura enfin quels jugemens elle doit porter sur les temps où

nous vivons; et si la scandaleuse impunité dont jouissent quelques ministres doit se prolonger encore : si à l'abri d'un nom auguste, dont le principe constitutionnel n'admet pas l'intervention, ils échappent à la responsabilité qui les réclame, et sauvent leurs têtes coupables de l'échafaud; du moins, avec des hommes tels que les Laffitte, les Royer-Collard, les Benjamin-Constant et tant d'autres de leurs honorables collègues, est-il permis de croire que cette impunité ne s'étendra pas à leur mémoire.

LAFON (l'abbé), nous avons vainement cherché quelque trace de cet agent de conspiration, que nous croyons mort depuis quelques années.

LAFONTAINE (le chevalier de), naquit à Namur le 21 février 1787, d'une famille ancienne et distinguée; son père, fonctionnaire public de mérite, s'était couvert de gloire pendant les années 1787, 88 et 89, en défendant avec énergie, courage et persévérance les libertés et les privilèges de son pays. Le colonel de Lafontaine se livra avec ardeur, dès sa plus tendre enfance, à tous les exercices qui devaient lui ouvrir une carrière brillante dans les armes; après avoir fait de très bonnes études au collége de Namur, il fut admis à l'école militaire de Fontainebleau; son aptitude, ses connaissances et son instruction le firent distinguer de ses professeurs et surtout du général Bellavoine, commandant de l'école, qui lui obtint, peu de temps après son admission comme élève, le grade de sous-lieutenant; il servit alternativement dans l'infanterie, dans la cavalerie et dans l'état-major, pendant les campagnes de Prusse, de Pologne, d'Espagne, de Russie, de Saxe et de France, et conquit tous ses grades sur le champ de bataille : il n'était encore que sous-lieutenant des grenadiers du 75e. régiment d'infanterie, quand, à la bataille d'Elau, il se fit remarquer par son sang-froid et sa valeur, sous les ordres du général de division Legrand, qui, depuis, ne cessa de lui donner des preuves d'attachement et d'estime; son éclatante bravoure fixa l'attention du général Sebastiani qui lui confia la mission non moins honorable que dangereuse d'enlever aux Espagnols des batteries formidables; couronnée de succès, elle lui mérita le grade de capitaine que Napoléon lui conféra, en l'honorant d'éloges, à la revue que fit ce prince, en 1809, sous les murs de Madrid. Peu de temps après, placé par le maréchal Lefebvre, à la tête d'un petit nombre de braves, il franchit, sous la mitraille espagnole, une rivière grossie par les pluies et força à la retraite, le corps ennemi retranché sur l'autre rive. Blessé d'un coup de feu, en ralliant ses grenadiers, à la bataille de Talaveyra, il ne les ramena pas moins à la charge, et fut mentionné dans les bulletins, comme l'un des plus intrépides guerriers qui avaient le mieux mérité de la patrie. Nommé commandant de Taracona, il chassa les ennemis qui avaient pénétré dans cette place, et leur tua un grand nombre d'hommes et de chevaux, au moyen d'une embuscade qu'il leur tendit. La défense du fort de Coca dans la Vieille-Castille lui fut long-temps confiée : dans de fréquentes sorties toujours heureuses, il triompha, par son audace et sa prudence, d'un ennemi bien supérieur en nombre, avec une poignée de grenadiers; protégée par l'artillerie du fort, il s'opposa au passage de l'Eresma que tentait de forcer un corps espagnol composé de 500 chevaux et de 300 hommes d'infanterie qu'il tailla en pièces. A la même époque, à la tête de 40 grenadiers intrépides, instruit qu'un détachement de 400 hommes s'est emparé d'un convoi destiné au fort de Coca, il se met à sa poursuite, renverse tout ce qu'on lui oppose, reprend le convoi et délivre 30 prisonniers qu'emmenaient les Espagnols. Un courrier français dont l'escorte était vivement attaquée, allait tomber au pouvoir de l'ennemi; tout-à coup le feu cesse, le capitaine de Lafontaine qui avait volé à son secours, provoqué à un combat particulier par le commandant espagnol, accepta le défi : les deux guerriers retracent l'image des temps antiques où l'on voyait des chefs faire suspendre un combat général pour combattre seuls, et corps à corps; bientôt l'espagnol blessé de plusieurs coups de sabre allait succomber, lorsqu'il chercha son salut dans une retraite précipitée que favorisèrent déloyalement quatre de ses officiers. Devenu aide-de-camp du général Van Merlen, le chevalier de Lafontaine passa en Allemagne; il se trouvait partout où il y avait des périls à braver et de la gloire à acquérir, en se plaçant, du consentement de son chef, à la tête de l'un ou

de l'autre détachement de cavalerie de sa brigade : paraissant inopinément et seul devant 500 prussiens placés au detour d'un bois, il les somma avec une telle assurance de mettre bas les armes que ceux-ci déconcertés et croyant qu'un corps nombreux allait les envelopper, s'empressent d'obéir à cette audacieuse sommation. Il se fit toujours distinguer par une parfaite connaissance de la tactique militaire, et l'illustre général Drouot, lui donna les plus grands éloges dans un rapport à l'empereur qui lui accorda la décoration d'officier de la légion d'honneur. Pendant la campagne de France, à la tête d'une partie des chasseurs à cheval du 1er. régiment, il ne laissait point passer un jour, sans charger aux avant-postes, les troupes ennemies ; poursuivant un jour les cosaques avec une vigueur dont ils furent effrayés, il entre avec eux au galop dans la ville de Sesanne, en chasse les ennemis et surprend le quartier général qui s'y croyait en sûreté ; il en revint chargé de leurs dépouilles. Le général en chef de la cavalerie qui avait sous ses ordres un corps nombreux de cette arme, le considérant comme un des ses meilleurs officiers, voulut l'avoir pour son premier aide-de-camp ; c'est en cette qualité que le colonel de Lafontaine l'accompagna pendant la campagne de Waterloo. Après avoir donné à ce général les témoignages les moins équivoques de reconnaissance et de dévouement, libre enfin de se livrer avec tout l'enthousiasme de son caractère, à ses sentimens d'amour pour sa patrie, il rentra dans la province qui l'avait vu naître. Il reçut des autorités l'accueil le plus honorable : le conseil de régence de la ville de Namur, sur la proposition du premier bourgmestre M. le comte de Laroche, lui vota *avec joie*, par *acclamation* et à *l'unanimité* (ce sont les expressions de la délibération transcrite sur les registres de la régence) des remercîmens pour les services éminens qu'il a rendus à sa patrie et qui lui ont acquis la juste reconnaissance de ses concitoyens, en assurant, en 1815, la conservation de leurs personnes, de leurs propriétés et de leurs monumens. S. M. le Roi des Pays-Bas, instruit du mérite de ce jeune guerrier, le confirma dans son grade de colonel qu'il avait conquis au service de France, et lui confia, en 1817, le commandement des forces militaires de l'île des Célèbes. Un auguste personnage daigna lui témoigner des vifs regrets de ce que l'intérêt de la patrie appelait dans les provinces outre-mer un militaire d'une expérience si précieuse et d'une bravoure aussi éclatante. A cette occasion MM. les bourgmestres de la ville de Namur, présidés par M. le comte de Gaillier de Tamison, lui envoyèrent sur parchemin un témoignage authentique de la brillante réputation qu'il s'était faite parmi ses compatriotes, et de l'estime générale que lui avaient obtenue ses vertus civiles et militaires. Le lieutenant-général Evers, gouverneur militaire de la province de Namur, voulut se joindre aux autorités civiles, par des attestations non moins honorables. Le colonel de Lafontaine justifia bientôt sur le nouveau théâtre où son zèle intrépide et sa valeur l'élevaient, la haute opinion que son mérite avait inspirée à son prince et à ses bienveillans concitoyens. Le sultan Aboë-Bakar, la terreur des Célèbes depuis plusieurs années, avait projeté de se rendre maître de Macassar, il avait réuni 4000 de ses partisans déterminés à vaincre ou mourir sous ses ordres ; le colonel de Lafontaine prouva en cette circonstance mémorable, quels avantages procure l'instruction unie au sang-froid et à la bravoure : par son éloquence et la confianc qu'inspirait sa réputation militaire, il détermina le conseil, que les autorités assemblèrent à Macassar, à lui laisser livrer un combat à mort au sultan ; après l'avoir attiré dans une position favorable à son dessein, il parut à la tête d'un parti d'élite de ses soldats qu'il sut électriser par ses discours, son exemple et sa valeur ; après les premières décharges, il enfonça à l'arme blanche, les masses ennemies ; et s'attacha au sultan même dont le courage était inébranlable, il en reçut un coup de poignard ; mais il parvint, après une lutte terrible, à le vaincre, en lui donnant la mort ; le fils aîné de ce prince, et tous les chefs de son armée succombèrent. Dans les dangers où le guerrier n'a que de la valeur, le colonel de Lafontaine sut toujours prendre son parti sur le champ et avec autant d'audace que d'adresse, de sang-froid et de bonheur La décoration de l'ordre royal de Guillaume, 2me. classe, fut la récompense de ses services ; chargé par le gouvernement

: rédiger des mémoires politiques et ilitaires sur la colonie des Célèbes, s'en acquitta avec talent, et il eut la tisfaction d'obtenir toujours l'assentient du grand conseil de l'Inde auquel s travaux étaient soumis. La première xpédition envoyée contre le sultan de Pambang n'avait point eu le succès qu'on attendait. Une nouvelle expédition se réparait depuis deux ans ; le colonel de afontaine fut choisi pour chef d'étatajor de l'armée, sous le commandement M. le général De Kock. En 1821, le émoire qu'il fût chargé de rédiger sur s moyens d'attaque et de défense de la olonie, est un chef-d'œuvre en ce genre, l'exécution en démontra tous les avanges. Cette expédition aussi glorieuse our ce général que pour son chef d'étatajor, après deux jours d'un combat nglant, fut couronné d'un succès comet. Sa Majesté accorda à M. de Lafonaine, une nouvelle récompense, en le ommant colonel en premier, du septéme hussards, et en l'élevant au poste nportant de gouverneur civil et miliire de l'île de Banka, où par une sage dministration, des connaissances approondies, et des vues élevées, il se plaça u rang des militaires les plus instruits ue ce pays ait possédé jusqu'à ce jour. e fut au milieu de ses importans traaux, que la mort vint le frapper, en 825, à l'âge de 38 ans, à Muntok, caitale de son gouvernement, loin des hamps de bataille, où il l'avait si souvent éfiée, plein de vie, de force, de vigueur, tygmatisé de marques de bravoure, de oyauté, de dévouement ; soldat intréide, habile capitaine, terrible dans la uerre, doux dans la paix, administraeur plein de justice et d'équité, dévoué sa patrie, ardent à remplir les ordres le son souverain, telles sont en peu de nots les qualités qui caractérisaient le olonel de Lafontaine. Il a composé des némoires dont la famille possède le manuscrit, et qu'elle se propose de livrer à 'impression.

LAFOREST (Antoine-René-Mathurin comte de), pair de France et ministériel très décidé, a marié depuis longtemps, sa fille à M. de Moustier, ex-ambassadeur en Espagne et créature de M. de Villèle, et ce mariage est loin de l'avoir rendue heureuse. C'est probablement ce qui a donné lieu à la méprise, assez bizarre, de la Biographie Arnauld, Jay, etc. qui marie M. de Laforest avec la fille aînée du comte de Moustier. C'est déjà trop d'un de Moustier dans cette famille (*Voyez de Moustier*). M. Laforest a épousé une demoiselle Benezet, de Montpellier. Lorsque M. Decazes, le comprit parmi la nomination du 2 mars 1819, il voulut s'assurer un appui, dans la personne de M. Laforest, et par le fait, il en a assuré un à tous les ministères nés et à naître.

LAGARDE (Jean-Joseph baron), ancien secrétaire général du directoire exécutif, est vivant et retiré des affaires publiques.

LAGARDE (Pierre), ancien directeur général de la police, en Toscane, à cessé depuis quelques années de faire partie du conseil d'état auquel il appartenait en 1822, en qualité de maître des requêtes en service extraordinaire, et sur la liste duquel il a cessé de figurer en 1826-27.

LAGRANGE (Joseph comte), lieutenant-général dans l'ancienne armée française, l'un de ses plus braves officiers et l'ami le plus intime du maréchal Lannes, duc de Montebello, tué à Essling en 1809, est en disponibilité. Il ne faut pas le confondre avec d'autres Lagrange (le marquis *François* et le comte *Charles*), le premier, gouverneur de la 20me division militaire : le second, lieutenant-général en disponibilité.

LAHOSDINIÈRE (Bertrand), membre de l'ancienne convention nationale, est mort dans l'exil, à Bruxelles, il y a quelques années.

LAHOULLAYE (Armand-Lebrun baron de), lieutenant-général, est en disponibilité.

LAIGNELOT (Joseph-François) ancien conventionnel, n'ayant point rempli de fonctions pendant les cent jours, résidait à Paris, il y a quelques années.

LAINE (Joseph-Henri-Joachim), pair de France et ministre de l'intérieur sous la restauration, a développé dans toutes les circonstances, où il a été appelé à parler comme député ou pair, sur les grandes questions d'intérêt public, un beau caractère et un grand talent. M. Lainé est un homme de conscience et d'honneur, dont nous sommes loin de partager tous les principes, mais à la probité politique duquel nous nous plairons toujours à rendre toute la justice qui lui est due.

LAISNÉ DE VILLEVÊQUE (N.), membre très honorable et très distingué de l'opposition constitutionnelle, dans la chambre des députés, pendant la session de 1817, a été réélu à cette chambre au commencement de 1827, par le même département, (le Loiret). Cette nomination n'est pas seulement une juste récompense des grands services rendus par M. Laisné de Villevêque à la cause de la liberté constitutionnelle, et l'expression de la reconnaissance de ses concitoyens envers cet honorable député, elle est encore une preuve remarquable des progrès de l'esprit public français, et de la haine qui s'attache partout au système et à la personne des ministres. Nul doute que si, dans ce moment la loi *inconstitutionnelle* de la septennalité appelait toute la France à renouveler ses députations, toutes les élections ne fussent faites dans l'esprit qui a dicté celle de M. Laisné de Villevêque. Les choix des colléges électoraux de Rouen et de Bayonne qui viennent de nommer à la chambre MM. Bignon et Lafitte, en sont d'éclatantes preuves. De tels choix, faits sous l'empire d'une loi d'élection aussi absurde, aussi oppressive et aussi inconstitutionnelle, que celle qui régit aujourd'hui la France, (1827) et malgré l'influence et les efforts réunis du ministère et de la faction, annoncent assez qu'elle est aujourd'hui dans la très grande majorité des départemens l'esprit des électeurs. C'est, nous ne saurions en disconvenir, une véritable obligation que les amis de la liberté ont contractée envers le ministère français, lequel, selon l'énergique expression de M. Labbey de Pompière, « s'est rendu tellement odieux à la France, qu'il ne peut plus la servir qu'en se retirant » ; nous doutons toutefois que ce ministère en acceptât l'expression avec reconnaissance ; pour des hommes qui ont sacrifié, vertu, honneur, patrie à la soif du pouvoir, ce serait la payer un peu cher.

LAJARD (Pierre-Auguste) ancien ministre de Louis XVI, est mort à Paris, en 1825.

LALLEMAND (François-Antoine baron), lieutenant-général et l'un des officiers les plus distingués, les plus braves, et les plus honorables de l'ancienne armée française, continue sa résidence aux États-Unis d'Amérique où les proscriptions de la restauration l'ont forcé de se retirer, et où sa fortune considérable lui a permis plusieurs fois de venir au secours de ses compatriotes exilés et malheureux ; il y jouit d'une haute considération. Son frère (Dominique) lieutenant-général comme lui, et comme lui brave, honorable et proscrit, après avoir épousé la fille de M. Gérard, riche négociant français établi à Philadelphie, est mort à Borden-Town, province de New-Jersey, le 15 septembre 1823.

LALLY TOLENDAL (Trophime-Gérard marquis de), pair de France n'a pas toujours justifié, dans les derniers temps, l'intérêt qu'avaient fait naître ses malheurs, sa piété filiale et l'honorable caractère qu'il a développé dans quelques-unes des époques les plus difficiles de la révolution. Il est vraisemblable que l'âge avancé de M. de Lally (il a 77 ans) a beaucoup affaibli ses facultés, car on l'a vu depuis plusieurs années, embrasser sur la liberté civile et religieuse et sur celle de la presse, la plupart des doctrines ministérielles qu'il avait jusques-là combattues avec autant de persévérance que de courage. La réputation de M. de Lally a beaucoup souffert du changement qui a été remarqué dans ses principes et il y a peu à s'en étonner : toute collusion avec les hommes, ne fût-elle que de circonstance, qui trahissent à la fois les intérêts de l'état, ceux du prince, toutes les libertés publiques, et dont le maintien au pouvoir fait le malheur et la honte de la France, ne peut être considérée que comme une complicité véritable : or ce n'est pas impunément que, dans l'opinion de la France, on passe pour le complice des Villèle, des Peyronnet et des Corbière.

LAMARQUE (François), ancien membre de la convention nationale et l'un des quatre députés à l'armée du nord qui arrêté par ordre de Dumouriez et après une captivité de 32 mois furent échangés en décembre 1795, avec la fille de Louis XVI, s'était retiré à Genève lors de la loi d'amnistie du 12 janvier 1806. Rentré en France en 1818, il s'est retiré à Périgueux, sa ville natale, département de la Dordogne.

LAMARQUE (Maximilien baron), lieutenant-général de l'ancienne armée française, et l'un de ses officiers les plus intrépides et les plus habiles, est porté en disponibilité pour l'état major-général de la nouvelle. Également distingué parmi les militaires et les écrivains qui ont traité de la stratégie, le général Lamarque ren-

tré en France après un long exil, est devenu collaborateur de plusieurs entreprises littéraires, et a publié, sur les diverses parties de *l'art militaire*, des articles qui placerait son nom à côté de celui des Vauban et des Cohorn.

LAMBRECHTS (Pierre-Ignace, comte) né en Belgique, ancien ministre de la justice, sénateur, membre de la chambre des députés de France et qui porta dans ces diverses fonctions l'amour le plus sincère et le plus éclairé de la liberté, la probité la plus irréprochable et toute l'énergie du plus noble caractère, est mort à Paris le 4 août 1823. On a publié, à Paris et à Bruxelles, un écrit qu'il avait tracé quelques momens avant sa mort, sous le titre de : *Notice trouvée dans les papiers de M. le comte Lambrechts*, et publiée par son héritier (M. Charles D'Outrepont) in-8o. demi-feuille, Paris, imprimerie de David; 1823. Nous ne passerons pas sous silence une circonstance vraiment remarquable et qui contribue à caractériser l'esprit de la stupide et dégoûtante administration à laquelle la France est livrée. Un legs de 2000 francs avait été laissé à l'Institut, par le comte Lambrechts, pour servir de prix à un discours *sur la liberté religieuse*. Qui le croirait, ou plutôt qui ne le croirait pas, le ministre de l'intérieur Corbière a refusé à l'Institut l'autorisation d'accepter ce legs !.... Et cet acte, qui attache le nom du misérable qui l'a signé au pilori de l'histoire, ne précédait que de deux ans, l'admirable déclaration par laquelle le premier ministre de la Grande-Bretagne (Canning) alors ministre des affaires étrangères, proclamait, au nom du gouvernement de son pays, la *liberté civile et religieuse pour toute la terre*...! L'indignation et le mépris publics nous dispensent sans doute de tirer toutes les conséquences qui résultent de ce parallèle; mais une réflexion douloureuse nous échappe malgré nous : quelle ne doit pas être l'oppression du peuple éclairé et généreux sur lequel pèse un despotisme aussi dégradant, puisque depuis cinq ans, il n'a pu en secouer encore l'ignominie !

LAMETH, trois des quatre frères de ce nom, qui, tous trois, ont constamment defendu, avec des modifications différentes, la cause de la liberté, sont vivans; mais tous ont cessé de prendre une part active aux affaires publiques. Le seul d'entr'eux qui s'en occupe encore dans quelques articles de journaux qu'il confie au journal *le Constitutionnel*, est M. Alexandre de Lameth, l'un des membres les plus distingués de l'assemblée constituante, et qui s'est acquis, dans les préfectures des Basses-Pyrennées, de la Moselle, de la Roer et du Pô, dont il a été successivement chargé, la réputation, d'un des plus sages et des meilleurs administrateurs de la France. Les comtes Charles et Alexandre ont le grade de lieutenans-généraux; leur frère Théodore, quoique l'un des plus anciens généraux de l'armée, n'a que celui de maréchal de de camp. L'heureuse direction que les fautes accumulées des ministres et l'odieux système par lequel ils se séparent de plus en plus de la nation, ont donnée depuis trois ans à l'opinion publique, rend très probable que M. Alex. de Lameth sera rappelé à la chambre des députés à l'époque du renouvellement intégral de cette assemblée, qui doit avoir lieu dans deux ans; aussi les promesses, les menaces et les moyens de corruption de tout genre, sont-ils employés dès ce moment, par le ministère, pour s'assurer dans les prochaines élections une majorité, qu'il a perdue dans presque tous les colléges électoraux, c'est-à-dire dans la nation, qui ne lui rendra ni les députés qui lui sont vendus, ni les réquisitoires des procureurs du roi, ni les bayonnettes de ses gendarmes.

LAMOTHE (Étienne-Auguste-Goulet baron de), lieutenant-général en disponibilité, appartenait à l'ancienne armée française, et avait mérité la réputation d'un de ses plus intrépides officiers. Le général de Lamothe a épousé la sœur de M. de Laborie.

LANSDOWN (lord Henri-Petty marquis de) pair d'Angleterre et l'un des plus constans et des plus sages et des plus célèbres amis de la liberté, a voté, à toutes les époques, avec l'opposition ministérielle, jusqu'au moment où M. Canning a succédé, dans les fonctions de ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne à ce Castlereagh d'odieuse mémoire; indigne ministre d'un peuple grand et libre, qui s'est joué avec une égale audace de ses promesses et de ses sermens, et dont l'administration, en parfaite harmonie avec les principes de

la sainte alliance à laquelle il n'a cessé de sacrifier les intérêts, l'honneur et la liberté de son pays, fut l'un des plus grands fléaux qui depuis long-temps ayent pesé sur l'humanité. Lorsque sa patrie fut rentrée dans son honneur et dans ses droits, par la mort de celui qu'elle considérait comme un ennemi public, le respectable marquis de Lansdown s'est déclaré l'auxiliaire et le défenseur de la politique libérale embrassée par son illustre ami; mais ce n'est que le 15 mai 1827, qu'après de longs pourparlers avec M. Canning, devenu premier ministre aux acclamations de ses compatriotes, lord Lansdown, dont le désintéressement et le patriotisme égalent les talens, a consenti à prendre place dans l'administration, avec le vénérable Tierney et le comte de Carlisle. Ainsi, au moment où, en Angleterre, l'opinion publique remportait une éclatante victoire sur l'olygarchie présomptueuse et ignorante qui, voulant perpétuer l'intolérance religieuse et les préjugés gothiques, s'élevait contre toute amélioration dans la politique du dehors et l'administration intérieure: au moment où, par la formation d'un ministère désigné par elle et dont le chef ne cessait de donner les plus hautes garanties de ses sentimens et de ses intentions, et où ce pays s'élevait au plus haut degré de gloire et de bonheur, de puissance et de liberté auquel aucun état puisse atteindre : la France, opprimée, humiliée, refoulée, tantôt avec hypocrisie, tantôt avec violence, vers l'ancien régime : dépouillée de sa gloire et de sa liberté par des ministres, dont l'esprit anti-national, la bassesse de sentimens, l'ignorance et l'extrême inhabileté ressortent encore davantage du parallèle qu'il est impossible de ne pas établir entre ces ministres et la nouvelle administration de la Grande-Bretagne : la France, voit tomber, l'une après l'autre, sous les coups de trois aventuriers inconnus, qui ont soulevé contr'eux tous les corps politiques et savans de l'état, l'ordre judiciaire, le commerce, l'industrie, les gardes nationales, toutes les classes de la société, et tout ce qu'il y a en Europe d'hommes droits, éclairés et sans passion, les institutions constitutionnelles qu'elle tenait de la sagesse, des réflexions et de l'expérience de Louis XVIII....

LANGERON (comte de), français et lieutenant-général au service de Russie, a remplacé le duc de Richelieu, dans le gouvernement d'Odessa; il est vivant.

LANJUINAIS (Jean Denis comte de), pair de France, dont toute la conduite politique a été dirigée, depuis cinquante ans, par l'amour de la patrie le plus énergique et le plus désintéressé, et dont le nom seul dispense de tout commentaire, est mort à Paris, le 13 janvier 1827, à l'âge de 74 ans. Une maladie de quatre jours l'a enlevé à sa patrie. Malgré cet âge avancé, on pouvait espérer d'après l'extrême solidité de sa vie et l'état de ses forces physiques et intellectuelles, que cette carrière si noble et si utile au pays se prolongerait long-temps encore. Deux grandes pertes qui se sont succédées à peu de distance, celle de Lanjuinais et de Boissy-d'Anglas, ont privé la France et la chambre des pairs de deux vieux et infatigables défenseurs des libertés publiques. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que leurs fils, qui les ont déjà remplacés dans la chambre héréditaire, ont hérité de leurs sentimens.

LANTHENAS (François) ancien membre de la convention nationale. Tous les détails donnés par la biographie de Paris sur la fin de la vie de ce député assez peu remarquable, du reste, par ses talens et d'une grande faiblesse de caractère, sont inexacts. Ce n'est point en 1816, mais dix ans plutôt (en 1796) qu'il a dû passer en Italie; il est mort vers cette époque.

LANUSSE (Pierre-Robert, baron) lieutenant-général, commande aujourd'hui à Besançon la 6me. division militaire, dont le Cte. de Durfort est gouverneur.

LAPÉROUSE (Jean-François-Galaup de). Les journaux français des premiers mois de 1827, ont donné de précieux renseignemens sur la fin tragique de cet illustre marin et de son équipage.

LAPLACE (Pierre-Simon, marquis de), pair de France, est le premier géomètre de France depuis la mort de l'illustre Lagrange, est mort à Paris le 5 mars 1827. Sa place est inscrite parmi les savans du premier ordre et les plus méprisables courtisans.

LAREVEILLIERE LÉPAUX (Louis-Marie), ancien membre de la convention nationale, du directoire exécutif de France, est mort à Paris le 27 mars 1824.

d'une affection chronique de la poitrine. C'était un homme de bien dans l'acception la plus étendue de ce mot ; instruit, énergique, franchement républicain, mais qui n'entendait rien à la science du gouvernement. Comme système religieux, le culte qu'il s'efforça d'établir sous le nom de *théophilantropie*, ne méritait pas les sarcasmes dont il a été l'objet ; c'était le pur déisme uni à l'amour de l'humanité, et par conséquent l'idée la plus juste et la plus saine que l'homme puisse se former de l'Être suprême. Dans l'application de cette théorie à l'état de la société au 18me siècle, c'était un rêve dont la réalisation était impossible.

LARIVE (J. Mauduit de) ancien premier acteur tragique du théâtre français, est mort le 30 avril 1827, à l'âge de 78 ans, dans sa maison de campagne de Montlignon, vallée de Mont-Morency, où il s'était retiré depuis plusieurs années.

LARIVIÈRE (Henri), ancien membre de la convention et proscrit par elle après le 31 mai 1793 ; depuis agent des Bourbons ; avocat général à la cour de cassation, en 1815, et nommé membre de la même cour en 1818, remplit encore les mêmes fonctions.

LARREY (Dominique-Jean baron), le meilleur chirurgien et l'un des hommes les plus respectables du 19me siècle, est chirurgien en chef de la garde royale.

LASCASES (Emmanuel comte de), à qui nous avons entendu contester fortement la descendance de Barthélemy Lascasas évêque de Chiapa et le titre nobiliaire que, pour notre compte, nous ne fesons aucune difficulté de lui accorder, est, comme on sait, auteur de l'Atlas connu sous le nom de le *Sage*, que lui avait donné M. de Lascases lui-même, dans la crainte, (à laquelle il faut bien croire, puisqu'il a la modestie de l'avouer) de rabaisser son nom en l'attachant à une composition scientifique. Il est aussi l'auteur *du Mémorial de Ste Hélène*, où il paraît uniquement occupé du soin de présenter l'empereur Napoléon, comme profondément pénétré de toutes les doctrines du despotisme et l'ennemi secret des principes et des hommes qui lui servirent de piédestal pour s'élever au pouvoir absolu. Si, comme tout paraît l'indiquer, le but de M. de Lascases a été de réconcilier la mémoire de Napoléon, avec cette partie de l'émigration française que nous sommes habitués depuis long-temps à ne désigner que sous le nom *d'émigration rebelle*, et à laquelle, depuis 1789 jusqu'au moment où nous écrivons, la France a dû tous ses malheurs, nous croyons fermement qu'il est loin de l'avoir atteint ; une semblable réconciliation est impossible, parce que l'esprit de parti et les préjugés de l'orgueil ne pardonnent jamais ; mais ce à quoi il a parfaitement réussi, c'est à affaiblir, autant qu'il était au pouvoir d'un homme de le faire, parce qu'il donne a ses lecteurs comme la révélation des plus intimes pensées de son héros, ce haut intérêt qui s'attache toujours à une grande infortune et dont on ne saurait se défendre, quelle que soit l'opinion politique à laquelle on appartienne. M. de Lascases est vivant et réside à Paris.

LASTEYRIE-DUSAILLANT (Charles-Philibert comte de) gendre de M. de Lafayette et que ses opinions poliques rendent digne d'une aussi noble alliance, est l'un des philantropes qui ont fait, avec le plus de persévérance et de succès, l'application de la science aux intérêts de l'humanité ; il est vivant et réside à Paris. C'est un philosophe pratique dont la modestie égale le mérite.

LATIL (Jean-Baptiste-Marie-Anne cardinal de) né en 1761 et non en 1791 comme l'annonce par erreur la Biographie de Paris, a été sacré évêque de Chartres en 1821 et archevêque de Rheims, en 1824, pour sacrer lui-même le Roi Charles X, dont il a été à toutes les époques le conseil et l'agent le plus intime. La contre-révolution, l'apostolicisme et l'absolutisme sont personnifiés dans le cardinal de Latil, élu à la pourpre romaine le 13 mars 1826, lequel n'en a pas moins prêté serment à la charte constitutionnelle et reçu celui de Charles X. Les libertés publiques n'ont pas de plus mortel ennemi que ce prêtre, digne collègue et ami de cet ancien et fougueux évêque d'Arras (Conzié) que la plus étrange destinée réservait à être le premier et le plus constant protecteur de la jeunesse de Robespierre et à diriger, quelques années après, dans l'émigration et avec toute l'intolérance du fanatisme politique et religieux le plus exalté, les conseils du comte d'Artois. Les cardinaux de Latil, de Clermont-Tonnerre, de Croy et de la Fare peuvent être considérés comme les

chefs de l'apostolicisme français, et chargés en cette qualité, de suivre auprès de Charles X, de concert avec le ministère français, les intérêts de la cour de Rome, dont le premier est l'anéantissement de ce qui reste à la France de la charte donnée par Louis XVIII.

LATOUR-MAUBOURG (Marie-Charles-César comte de), qui n'est pas le gouverneur des invalides, mais qui fut l'un des plus sincères amis de la liberté dans l'assemblée législative et le compagnon de proscription de Lafayette, après le 10 août 1792, est pair de France et lieutenant-général.

LAUDERDALE (James-Maitland comte de), pair d'Angleterre. Nous ne pouvons considérer que sous un aspect peu avantageux le caractère de ce membre de la chambre haute, qu'on a vu successivement sous toutes les bannières, et qui, en dernier lieu, (1827) a constamment voté avec les ennemis déclarés des libertés publiques, contre les plans de MM. Canning, Robinson (lord Goederich) et Huskisson; ce dernier surtout, l'a présenté sous les couleurs les plus défavorables. Lord Lauderdale n'a ni talens, ni réputation politique, et nous ne saurions ni concevoir ni partager la haute idée que donne de ce pair la Biographie de Paris, ordinairement sage et juste, dans ses jugemens. Lord Lauderdale est, au moment où nous écrivons (1827), dévoué au parti oligarchique qui tramait la ruine de la liberté britannique et de celle du monde avec elle. Nous espérons que fidèle à l'inconstance de ses principes, il ne persistera pas dans cette fausse voie, et nous nous empresserons d'en informer nos lecteurs.

LAURAGUAIS (Louis-Léon-Félicité duc de Brancas, comte de), pair de France, fut dans sa longue et brillante existence, tout à la fois savant, artiste, philosophe et grand seigneur. Il est mort à Paris le 9 octobre 1824, âgé de plus de 91 ans. On a de lui un grand nombre de brochures empreintes de l'esprit le plus original.

LAURENCIN (Aimé-François comte de), membre de la chambre des députés et colonel du 54me régiment d'infanterie, appartient à la contre-opposition de la chambre, et doit être rangé, sous le rapport de l'opinion et de la loyauté, à côté des Labourdonnaye, des Lezardière, des Hyde de Neuville, dont nous honorons le caractère, bien qu'il nous soit impossible de partager leurs principes. M. de Laurencin apporte dans les discussions de la chambre, une bonne foi et un respect pour les convenances, qui devraient servir d'exemple à un grand nombre de ses collègues.

LAURISTON (Jacques-Alexandre-Bernard Law, marquis de) pair et maréchal de France, n'a plus reparu sur la scène politique depuis sa retraite du ministère de la maison du roi où, particulièrement chargé de la surintendance de l'opéra, il s'occupait beaucoup plus d'intrigues de coulisses qu'il ne s'était jamais occupé d'affaires d'état.

LAUSSAT (Pierre-Clément, baron), appelé en 1819 au commandement et à l'administration de la Guyanne française, est mort il y a quelques années.

LAVAL (Anne-Pierre-Adrien, de MONTMORENCY LAVAL duc de), pair de France, est maintenant (1827) ambassadeur à Rome. Attaché par conviction à des principes politiques et religieux qui ne sont pas les nôtres, le duc de Laval est d'ailleurs plein de droiture, de loyauté, de tolérance, et incapable de se prêter, dans les fonctions qui lui sont attribuées, à aucun système de persécution contre les personnes.

LAVALETTE (Marie-Chamans comte de) ancien directeur-général des postes sous le gouvernement impérial, est vivant et réside à Paris.

LAVALETTE (Emilie-Louise de BEAUHARNAIS, comtesse de), dont le nom rappelle le plus sublime dévouement, et dont la raison a été long-temps altérée à la suite des horribles émotions qu'elle a éprouvées et auxquelles on conçoit à peine comment elle a pu survivre, a été confiée pendant plusieurs années aux soins de l'abbesse du couvent de Montmartre. Le médecin de cette maison dont nous regrettons vivement de ne pouvoir nous rappeler le nom, a réussi, par un miracle de l'art qui ne pouvait mieux s'appliquer qu'à celle qui a mérité le nom de miracle de l'amour conjugal, à rendre madame de Lavalette à son époux, à ses enfans et à la société, dont elle promet d'être long-temps encore le modèle.

LAVAUGUYON (le duc de), pair de France et membre de cette minorité de la première chambre, qui défend avec la plus constante énergie le dépôt des

ibertés publiques, que lui a confié la harte, est vivant et réside à Paris. Son ls aîné le prince de Carency, étant mort epuis quelques années, son second fils, 'aul de Lavauguyon ancien aide de camp u roi de Naples Joachim, est appelé à ui succéder à la pairie.

LAVAUX. (Étienne Maynaud), général de division et ancien commissaire gent général du directoire exécutif à la Guadeloupe et à St Domingue, est mort y a quelques années.

LEBRUN (Charles-François), duc de laisance, ancien membre de l'assemblée onstituante, archi-trésorier de l'empire ous Napoléon, et pair de France sous a restauration, est mort en juin 1824, à t Mesme, près Dourdan, âgé de 85 ans. a longue carrière a été celle d'un honête homme. Son fils aîné (Anne-Charles), eutenant général, a succédé à ses titres e duc et de pair.

LECCHI (Joseph, Théodore et Ange), ous trois au service du royaume d'Italie, ù ils sont nés, et officiers généraux très-stimés, sont maintenant en retraite dans e pays, heureux de n'être pas plongés ans les cachots du gouvernement de lomb qui opprime leur belle et malheueuse patrie.

LECOINTE PUIRAVAUX (Mathieu), x-conventionel, et depuis ancien commissaire général de police à Marseille, st mort au commencement de 1827, à Bruxelles, où il était connu sous le nom e *Chazet*.

LECOUTEULX DE CANTELEU le comte), négociant intègre, homme e bien, citoyen toujours honorable et tile dans quelque position où l'ayent lacé le pouvoir ou la confiance de ses ompatriotes, a été successivement membre de l'assemblée constituante, du conseil des anciens, sénateur, et pair de France. Jeté pendant plusieurs mois dans es cachots de la conciergerie, il a obtenu 'y être oublié. Il est mort dans les premières années de la restauration, vivement regretté de tous ceux qui, ayant écu dans son intimité, ont pu apprécier es qualités solides et aimables de cet xcellent homme. Son fils aîné (Barthélemi), qui a épousé Mlle de Talhouet, lui succédé dans les honneurs de la pairie; on second fils (Emmanuel) est colonel et ide de camp du dauphin de France (duc l'Angoulême).

LEDRU DES ESSARTS (François-Roch, baron) lieutenant général de l'ancienne armée et conservé dans la nouvelle, est maintenant en disponibilité.

LEGRAVEREND (Jean-Marie), l'un des jurisconsultes les plus distingués de France, après avoir rempli d'importantes fonctions au ministère de la justice, et avoir défendu les principes constitutionels dans la chambre des députés avec autant d'énergie et de persévérance que de talent, est aujourd'hui conseiller à la cour royale de Rennes. Tout ce qui appartient à la magistrature est honorable sans doute et a droit à une haute considération, mais nous croyons pouvoir affirmer que le mérite de M. Legraverend l'élève au-dessus du poste qu'il remplit, bien que sous un ministre tel que celui de M. Peyronnet il n'y ait à s'étonner que de voir des hommes du caractère et du talent de M. Legraverend maintenus dans les fonctions publiques.

LEJEAS (François-Antoine baron) évêque démissionaire de Liége, qui avait fixé sa retraite à Bruxelles, où il recevait du gouvernement une pension de 3000 florins (6349 francs), est mort dans cette ville le 16 avril 1827, à l'age de 83 ans. C'était un prêtre éclairé et tolérant.

LEJEUNE (Louis-François, baron) guerrier et peintre également distingué, est vivant et réside à Paris.

LEJEUNE (S. P.) ex-conventionel, retiré à Bruxelles, est mort dans cette ville, dans les premiers mois de 1827.

LEJOURDAN (Étienne-Jean), magistrat, député, tribun, et honorable dans ces diverses fonctions, a cessé depuis douze ans d'être employé par la restauration. M. Lejourdan a prouvé par toute sa conduite qu'il était un excellent français.

LEMAIRE (Nicolas-Éloi), professeur de poésie latine. Nous devons relever, dans le seul intérêt de la vérité historique une erreur consignée dans la Biographie de Paris et relative à cet homme de lettres. Ce n'est point, comme le dit cette Biographie, pour avoir, en qualité de commissaire du gouvernement, fait fermer en 1807 la société du manège, que Fouché, devenu ministre de la police impériale, et qui lui-même avait ordonné la clôture de la société populaire de la rue du Bac, avait desservi M. Lemaire

auprès de l'empereur; c'est parce que M. Lemaire, qui, depuis, s'est adroitement mainteni la protection et la faveur de celui des gouvernemens dont il était le moins en droit d'en attendre, annonçait dès-lors l'intention de supplanter Fouché qui l'avait bien accueilli jusques là, quoique tous les partis le repoussassent également. Il n'entre ni dans le plan de cet ouvrage, ni dans nos intentions, de pénétrer dans la conduite secrète de M. Lemaire, et de scruter les moyens qu'il a cru devoir employer, lors des événemens de juillet 1815, pour obtenir la confiance du parti qui, protégé par les bayonnettes et la corruption de l'étranger, venait s'asseoir sur les débris de l'indépendance nationale : mais il est de notoriété que, juste ou non, l'opinion générale ne lui était pas plus favorable à cette époque qu'à celle où il prétend avoir été desservi auprès de Napoléon. Assez de contemporains existent encore et peuvent l'attester.

LEMARROIS (Jean-Léonard-François), ancien aide de camp de Napoléon a été mis en retraite depuis 1815 et n'a plus repris de service depuis cette époque.

LEMONTEY (Pierre-Édouard), littérateur très distingué et membre de l'académie française, est mort à Paris en 1826.

LENNEP (David Jacques VAN), professeur d'éloquence et de langues grecque et latine à l'athénée d'Amsterdam. Dans la notice sur ce savant littérateur, insérée dans la *Galerie historique des contemporains*, il avait été dit qu'il devait terminer l'édition du grammairien Terentianus Maurus, commencée par Van Santen, qui, par son testament, avait confié ce soin à son ami Van Braam; M. le professeur Van Lennep a, enfin, publié cet ouvrage, en 1825; il y a ajouté une préface très bien écrite dans laquelle il rend compte du sort qu'a eu cette édition, etc. Depuis l'époque où finit notre article primitif, il fit encore insérer dans le 3e. volume des Mémoires latins de la troisième classe de l'Institut royal des sciences et arts (1824) une dissertation savante, intitulée : *Commentatio de papilione seu Phyche, animæ imagine apud veteres*. Il a encore publié d'autres pièces dans des ouvrages périodiques, parmi lesquelles nous citerons un *Discours* hollandais prononcé le 8 janvier 1817, dans la société *Felix meritis*, à Amsterdam, *sur les mesures des anciens à l'égard de l'état des pauvres et l'attention qu'elles méritent à l'époque actuelle*. Ce discours qui on lit dans le Journal littéraire hollandais *Vaderlandsche letteroefeningen*, se distingue autant par la sagesse des observations et une érudition solide, que par un style correct et élégant. Son fils Jacques Van Lennep s'est fait connaître avantageusement par des poésies nationales et des traductions des langues grecque, latine, anglaise et française. Les titres sont : *Akademische Idyllen*; il en a paru une seconde édition; *De Abydeensche verloofde, naar het engelsch van lord Byron*. — *De Genade, naar het fransch van* Racine; — *Gedichten* (Poésies) 1827.

LENNEP (Gérard VAN), d'Amelo, est vivant, n'en déplaise à M. Witzen Geysbeek, qui, dans son *Dictionnaire biographique des poètes hollandais* l'avait placé parmi les auteurs morts, car ce ne sont que ceux-ci qui entrent dans cet ouvrage. Auteur de presque tous les articles sur les hommes célèbres de la Hollande, qu'on trouve dans la *Galerie historique des contemporains*, il en donne maintenant la continuation dans le *supplément* de ce livre, en y en ajoutant d'autres, qui n'ont encore paru dans aucune biographie des contemporains. En 1827, il fit insérer dans le *Constitutionnel des Pays-Bas*, dont il était un des rédacteurs, plusieurs articles ayant pour objet de prouver par des faits le peu d'utilité de la sténographie pour les débats parlementaires. Ces articles en établissant la différence qui existe entre la sténographie et la tachygraphie, ont contribué à rectifier les idées sur ces arts d'abréviation, en même temps qu'ils ont diminué beaucoup le nombre des partisans de l'*art* stérile et imaginaire *d'écrire aussi vite qu'on parle* ou de *la sténographie*, d'après la définition qu'on en donne. Ils ont mérité l'honneur de la traduction dans la *Gazette d'Arnhem*, nos. du 16 janvier 1827 et suivans. M. Van Lennep s'occupe depuis long-temps d'un ouvrage sur l'invention de l'imprimerie, auquel a donné lieu la découverte qu'il a faite d'un manuscrit de Junius qui, dans son livre intitulé *Batavia* a conservé pour la postérité la tradition de Harlem en faveur de Laurent Koster. Il se propose de publier ses nouvelles recherches sur cette question, en français et en hollandais. En 1827, la seconde

ıambre des États-Généraux le nomma ı des candidats pour la place vacante à chambre des comptes. M. Van Lennep t actuellement sans emploi et demeure La Haye. Voyez, au reste, la *Galerie istorique* et la *Biographie nouvelle des ontemporains*, publié à Paris.

LENOIR LA ROCHE (Jean-Jacques, omte), pair de France, est mort à Paris 17 février 1825.

LENORMAND (mademoiselle). Aux oursuites dont cette diseuse de bonne venture, qui a une très-haute opinion elle-même, a été l'objet en France, il ut ajouter celles qu'elle a éprouvées en elgique, où elle a été frappée d'une condamnation de police correctionnelle. ous ignorons si elle continue son comerce en France; mais il est au moins ertain qu'elle n'y fait plus parler d'elle. 'autres charlatans l'ont remplacée.

LEPIC (Louis, comte) l'un des meilurs et des plus braves officiers généraux l'ancienne armée française, est mort en nvier 1827, à Andresi, près de Pontoise.

LE SAGE-SENAULT (J.-H.) exonventionnel, est mort à Tournay (Paysas) en avril 1823.

LESEIGNEUR (N.), député en 1819, la chambre élective par le département e la Seine, s'y est constamment fait rearquer par un attachement sincère aux octrines constitutionelles. Le ministère e 1822-27, devenu, par la corruption et ı loi électorale, arbitre du choix des éputés, l'a soigneusement écarté de la ıambre septennale.

LESSEPS (Jean-Baptiste-Barthélemi ı) est resté depuis la restauration, conıl général de France à Lisbonne, poste ıquel il fut nommé à cette époque. Son ère (Mathieu de), est consul général à lep, capitale de la Syrie.

LEVAILLANT (François), voyageur élèbre, est mort à Sésanne, en Champane, dans un âge avancé, au mois de noembre 1824. Marié fort jeune, ses lonues absences avaient jeté le désordre ans cette union. Des chagrins de famille nt troublé ses dernières années. Il avait abité pendant quelque temps, au retour e ses premiers voyages, le village d'Asières, près Paris, où l'auteur de cet uvrage, fort jeune alors, l'a beaucoup onnu.

LEVASSEUR (Antoine-Louis), ex-conventionel, connu sous le nom de Levasseur de La Meurthe, était un honnête homme et un citoyen estimable. Aucunes plaintes ne se sont élevées contre lui, à la suite de la mission qu'il remplit dans des temps difficiles; il est mort à Bruxelles, en 1825.

LEVIS (Pierre-Marc-Gaston de), pair de France, lieutenant général, et ancien membre de l'assemblée constituante, a été confondu avec son cousin par tous les dictionnaires biographiques, ce qui a produit une bigarrure d'opinions assez singulière et nous paraît rendre nécessaire le rétablissement de cet article. Chaudon et Delandine l'ont fait mourir en 1793; Feller lui attribue des oraisons funèbres, publiées à Londres en 1797, uniquement parce qu'en copiant dans un autre ouvrage, le copiste a passé les 4 premières lignes d'un article d'un abbé de Lévisac, et a attribué tout le reste de l'article au duc de Lévis. Député en 1789, aux états généraux, par la noblesse du baillage de Senlis (et non pas comme l'a dit par erreur, du baillage de Dijon, en le confondant avec son cousin le comte de Lévis qui a péri en 1793, victime de la terreur) il embrassa avec une sage modération, la cause de la liberté, sans toutefois se réunir à la minorité de son ordre; ainsi lorsqu'on proposa de faire précéder l'acte constitutionnel par la déclaration des droits de l'homme, il demanda qu'on y ajoutât la déclaration des devoirs. Le discours le plus remarquable qu'il ait prononcé à l'assemblée constituante fut lors de la fameuse discussion du droit de guerre et de paix; il fit alors décréter que « la nation française, décidée à défen» dre l'intégrité de son territoire, n'attaquerait jamais celui de ses voisins. « L'esprit de cette déclaration solennelle, qui fut unaniment adoptée, était sage sans doute, mais la haine des ennemis de la liberté française ne tarda pas à la rendre illusoire. Il fallut attaquer ouvertement, pour se défendre de la ligue européenne que l'émigration ourdissait contre la France, et à laquelle il importait de ne pas donner le temps de compléter son organisation. A la fin de 1791, M. de Lévis passa en Angleterre. Après la chute du trône il se rendit en Allemagne et fit, à l'avant-garde de l'armée des princes, la campagne de 1792. Dans l'année 1795 il

s'embarqua pour l'expédition de Quiberon, où il fut grièvement blessé. Lorsque le 18 brumaire eut mis un terme à l'anarchie qui désolait la France, le duc de Lévis retourna dans sa patrie, mais il ne voulut prendre aucune part aux affaires politiques, et s'adonnant entièrement à la culture des lettres, il publia successivement plusieurs écrits également remarquables par le talent de l'observation, la finesse des pensées et l'élégance du style. Nous placerons en première ligne ses *souvenirs et Portraits* et ses *Maximes et Réflexions* sur *différens sujets de morale et de politique*; c'est dans ce dernier ouvrage, dont une cinquième édition fort augmentée a paru en 1825, que parmi un grand nombre de pensées fines, justes, ou spirituelles, parmi lesquelles on trouve cette maxime, admirable dans sa concision, mais trop souvent méconnue par ceux dont le devoir était de la mettre en pratique, *Noblesse oblige*. Le trône des Bourbons s'étant relevé sur les ruines du trône impérial, le duc de Lévis fut compris le 4 juin 1814 dans la première promotion de pairs, et depuis cette époque, il a été presque toujours membre et souvent rapporteur des commissions les plus importantes formées dans cette chambre. En 1816, il publia des *Considérations morales sur les finances*, et bientôt après, le succès mérité de cet ouvrage le fit placer à la tête d'une commission consultative que le ministère d'alors composa, avec beaucoup d'habileté, de tous les hommes qui passaient pour les plus versés en finances, quelles que fussent leurs opinions politiques. Il est hors de doute que les travaux de cette commission ont puissamment contribué au rétablissement du crédit en France.— Dans les sessions suivantes M. de Lévis a prononcé plusieurs discours sur les lois de finances, qui se distinguent autant par l'élévation des vues que par la lucidité qu'il a su répandre sur ces matières arides, mais ce qui lui assure une place honorable parmi ceux de ses collègues dont les noms passeront à la postérité, c'est d'avoir provoqué l'abolition de l'aubaine, coutume sauvage, reste de la barbarie du moyen âge, qui cependant trouva des défenseurs dans les deux chambres. Ce ne fut qu'après avoir, pendant deux sessions consécutives, démontré qu'elle était aussi impolitique dans ses résultats que contraire au droit naturel, que le duc de Lévis parvint, en 1819, à en faire décréter la suppression définitive. Aujourd'hui cette loi importante est connue dans les tribunaux sous le nom de loi *Lévis*; distinction aussi flatteuse que rare, et que les Anglais avaient déjà empruntée aux Romains. Nous sommes très loin, sans doute de partager la plupart des principes et des opinions du duc de Lévis, mais nous lui rendons cette justice que personne n'a apporté plus de bonne foi et de talent dans la défense de ceux qu'il a embrassés. M. de Lévis a été l'ami particulier du roi Louis XVIII, et cela se conçoit; Louis XVIII est l'auteur de la charte; il pensait que son plus beau titre aux hommages de la postérité, serait de l'avoir donnée à la France. Une telle amitié ne pouvait qu'honorer M. de Lévis dont les principes étaient en parfait accord avec ceux de ce prince; mais on dit encore que M. de Lévis est l'ami de Charles X, et nous le concevons plus difficilement, car l'histoire dira que Charles X, bien averti par les écrits des publicistes les plus distingués de son siècle et le vœu, hautement manifesté de la nation, a conservé, favorisé, défendu contre l'opinion de la France, élevé aux honneurs et placé dans sa confiance des ministres inaptes, prévaricateurs, perfides, ennemis de toutes les libertés publiques consacrées par la charte; auteurs des lois électorales de 1822; de la loi sur le sacrilège; de celles contre la presse; de la dissolution de la garde nationale. L'histoire dira que, par une opiniâtreté qui se refuse à l'évidence même, la bienveillance de ce prince pour d'aussi coupables ministres, semble s'être augmentée en raison de leurs attentats; l'histoire dira, que, par une semblable conduite Charles X a assumé sur sa tête, devant le tribunal de la postérité, toute la responsabilité *morale* qui s'attache à la conservation des ministres qui se jouent avec impunité, à l'ombre du trône qui les protège, de la responsabilité *légale* qui aurait dû les atteindre depuis long-temps. L'histoire dira enfin, que comme il ne saurait exister d'amitié véritable entre ceux qui proclament et défendent ces principes et ces institutions, et ceux qui, chargés plus particulièrement du soin d'en conserver le dépôt sacré, en projettent, en autorisent, en encouragent, en ordonnent

la violation, au mépris de leurs devoirs et de leurs sermens les plus solennels, toute amitié entre le duc de Lévis et Charles X, (et nous n'entendons parler ici que de cette amitié franche, sincère et fondée sur une parfaite réciprocité de sentimens et d'estime) nous paraît tout à fait hors de nature, et par conséquent impossible. Les ouvrages de M. de Lévis sont — *Maximes et Réflexions sur différens sujets de morale et de politique*, 5e. édition 1825, 1 vol. in-8°. — *Voyage de Kanghi, ou Nouvelles lettres chinoises*, 1812, 2 vol. in-12. — *Notice sur Jenac de Meilhan*, (à la tête de l'édition des portraits et caractères) 1813, in-8°. — *Suite des quatre Facardins et de Zénéide*, 1812 in-8°. Dans la nouvelle édition des œuvres d'Hamilton donnée par M. Renouard. *Souvenirs et Portraits*, 2e édition 1815, in-8°. *L'Angleterre au commencement du 19me siècle*, 1813, in-8°. — *Considérations morales sur les finances*, 1816, in-8°.

LEYRIS (A. J.), ex-conventionnel' est vivant et réside à Bruxelles.

LIBRI-BAGNANO (le comte de). Il n'est ni dans notre volonté, ni dans le plan de ce travail de revenir sur des époques déjà fort éloignées de nous et de faire de nouvelles enquêtes sur les circonstances où se trouvèrent en 1816, c'est-à-dire dans un temps où la persécution la plus odieuse était dirigée par le gouvernement français contre quiconque s'était dévoué au service de la dynastie que la coalition de l'Europe venait de renverser, tant d'hommes battus par la tempête et dont un si grand nombre a été enlevé par elle. Nous nous bornerons donc, sans entrer dans une discussion de faits étrangère à cet ouvrage, à dire que le comte Libri de Bagnano, est l'un des hommes qui, par un dévouement intrépide et plus absolu à Napoléon et couvert d'honorables blessures reçues sur les champs de bataille, a dû attirer sur lui une plus forte somme de ressentimens et de vengeances, de la part des ennemis de ce prince; et que, très probablement, l'excessive rigueur qui l'a frappé, dans une affaire qu'il a sans cesse témoigné le désir de voir soumettre de nouveau à la décision de la justice lorsqu'il a pensé que l'esprit de faction avait perdu quelque chose de sa violence, a cruellement influé sur le jugemen qui l'a condamné alors. Ce qu'il y a de bizarre et pourtant de fort naturel, c'est que les hommes qui se sont montré les plus implacables contre le comte de Libri-Bagnano, sont ces mêmes chevaliers de l'autel et du trône qui, pendant l'émigration, eurent bien aussi quelques peccadilles à se reprocher, mais à qui leur prétendue fidélité a tenu lieu, sous la restauration, de tous les genres de délicatesse dont ils s'étaient affranchis si souvent, lorsque le malheur était venu les accabler. Moins inexorables qu'eux nous saurons faire la part des temps et des calamités publiques, et jeter un voile sur des circonstances malheureuses et *sur-humaines*, pour nous servir ici de l'expression même de Napoléon. Ce parti nous est d'ailleurs dicté par notre conscience; peut être ne plaira-t-il ni à M. le comte Libri-Bagnano ni à ses ennemis; mais ce n'est point à de semblables considérations que doit s'arrêter l'historien! Lorsque les gouvernemens aux quels s'est adressé M. Libri-Bagnano pour obtenir d'eux la révision de son procès, auront accordé à ce vieux et intrépide soldat, l'objet de ses vives sollicitations, ce sera avec un grand plaisir que nous en informerons le public, dans un des supplémens à venir de cet ouvrage, et ce plaisir sera bien plus vif encore, si nous avons à apprendre à ce même public que le jugement dont le comte de Libri demande la révision aura été réformé. Le comte Libri-Bagnano homme de beaucoup d'esprit et à qui la plume paraît être aussi familière que l'épée, réside à Bruxelles où il a publié plusieurs brochures qui ont été accueillies par la faveur publique.

LICHTENSTEIN (Jean-Joseph prince de) feld-maréchal distingué au service d'Autriche, et qui a montré quelques vues libérales au milieu des profondes ténèbres dont la cour de Vienne aime à se voir enveloppée, est vivant.

LIGER-BELAIR (Louis vicomte), lieutenant-général de cavalerie, et en dernier lieu commandant de la 5me division militaire, où il a été remplacé par le lieutenant-général vicomte Castex, est vivant et en disponibilité.

LIMBURG-STIRUM. Voyez STIRUM

LINDEN (Jean VANDER), célèbre avocat et auteur distingué à Amsterdam. Aux ouvrages dont on trouve la nomenclature dans la *Galerie historique*

il faut ajouter maintenant le *Discours* latin qu'il prononça à l'athenée de la dite ville, en 1826, *sur les qualités d'un avocat*, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son admission dans cet ordre. Ce discours de l'un des jurisconsultes les plus savans de la Hollande, prononcé devant une réunion nombreuse d'avocats, de jurisconsultes et autres hommes de lettres, fut accueilli par des applaudissemens universels. Il a été ensuite publié en hollandais, sous ce titre : *Over de Verdiensten van een advocaat*. En 1827, M. Van der Linden, dont l'âge très avancé ne lui permettait plus d'exercer sa profession d'avocat, a été nommé juge au tribunal de première instance à Amsterdam.

LINDET (Thomas), ancien évêque constitutionnel du département de l'Eure, membre de la convention nationale, est mort à Bernay, en 1823.

LINDET (Jean-Baptiste Robert), ancien membre de la convention nationale et du terrible comité de salut public institué par elle, dans son sein, est mort à Paris, le 17 février 1825.

LINOIS (Charles-Alexandre-Léon-Durand comte de), ex contre amiral, est en retraite.

LION (Jean-Dieudonné comte), lieutenant-général, est toujours revêtu du commandement de la 2me division militaire.

LIVERPOOL (Robert-Banks-Jenkinson, baron HAWKESBURY, 2me comte de), chef du ministère britannique à l'époque où (mars 1827) frappé d'une attaque d'apoplexie, il a dû quitter les affaires qu'il a remises dans les mains de M. Canning, était un homme d'état habile, loyal et jouissant de la confiance de la nation et du monarque. La grande révolution ministérielle qui a eu lieu en avril 1827, était, depuis long-temps reconnue inévitable par le comte de Liverpool, et c'est lui qui doit en être considéré comme le véritable auteur. C'est un titre de plus et le premier de tous, que ce ministre, homme de bien, s'est acquis à la reconnaissance de son pays et de l'humanité. Conservé pour quelques années encore à sa patrie, le comte de Liverpool est perdu pour les affaires, que le grand homme d'état de l'Angleterre, ne cesse d'administrer dans le même esprit que le ministre dont il occupe maintenant la place, au grand regret de la faction olygarchique qui n'osant lutter contre la réputation de probité politique et de talent de lord Liverpool, voudrait bien faire croire que M. Canning gouverne d'après un système opposé à celui dont ce ministre avait reconnu l'établissement nécessaire, et qui, en effet, a réconcilié l'administration britannique avec tout ce que l'Europe renferme d'amis éclairés des institutions monarchiques constitutionnelles : masse imposante, redoutable par le nombre, l'énergie et les lumières, et contre laquelle viendront se briser successivement, et, nous l'espérons, par la seule force d'inertie, de la justice et de la vérité, tous les efforts des vils suppôts d'un despotisme également funeste à la liberté des peuples, à l'honneur des couronnes. On voit que cet artifice était composé avant la mort du grand homme d'état dont la perte irréparable pour le genre humain, se fera longtems sentir en Angleterre, quelqu'estime et quelque juste confiance qu'inspirent ses successeurs.

LIZOT (Pierre-Jean-Charles-Florent), membre de la chambre des députés en 1815, 16, 17, 18, 19, 21 et 26 a cessé d'en faire partie à cette dernière époque. Il s'est constamment montré partisan de tous les ministères. Il n'est plus porté sur la liste des juges de paix de Paris.

LLOBERAS (D. N.), brigadier, commandant une division de l'armée de Catalogne, l'un des plus intrépides généraux espagnols, est né à Figueres. Il était propriétaire en 1808 : un vrai patriotisme et une guerre nationale en ont depuis fait un soldat. Il compte plusieurs faits d'armes, mais nous n'en citerons qu'un seul; il suffit pour faire l'éloge de son courage et donner la mesure de son dévoûment. Il commandait, au siége de Girone, le poste de la porte du fort Mont-Joui, quand les Français en tentèrent l'assaut, dans la nuit du 8 au 9 juillet 1809. En vain le terrain était partout d'un accès très difficile et la brèche encore jugée impraticable ; l'intrépidité des troupes françaises et des vélites italiens avait tout surmonté; déjà les enseignes du vainqueur flottaient sur les murs escaladés et appelaient le reste des assiégeans, tandis que la garnison ne songeait plus qu'à se réfugier dans la cité. Soudain Llobera, frappé de l'importance de ce poste et du danger de son abandon, se décide à y mettre obstacle par un acte d'héroï

que fermeté. La porte qui lui était confiée était la seule issue du fort. Il la ferme devant les fuyards, et les oblige ainsi à se rallier pour livrer un combat à mort. Les Français et les Italiens n'étaient montés qu'en petit nombre; ils se défendirent avec courage; mais le désespoir l'emporta, et le poste resta aux Espagnols, qui ne le perdirent enfin qu'après qu'il eut coûté bien du temps et des sacrifices. Ce trait fit connaître Lloberas et fut le prélude de son avancement. Dès que l'indépendance de son pays fut assurée par la paix, il rentra dans la retraite et n'en est sorti que depuis que le système constitutionnel a été menacé par l'insurrection. On peut remarquer que l'Espagne compte maintenant une foule d'individus qui ont passé et repassé des camps dans les villes et des villes dans les camps. Partie de cette noble génération qui, accourue du barreau, des universités, des ateliers et des champs, avait pris les armes pour défendre les intérêts de la famille et le sol de la patrie, était retournée à ses anciennes occupations. Il en est résulté pour l'indépendance ce double avantage, qu'après avoir laissé un esprit public dans les armées, elle a rapporté dans les cités un courage civique, un sentiment de l'héroïsme qui anime aujourd'hui ces milices urbaines, toujours prêtes à défendre leurs foyers et à reparaître au besoin sur les champs de bataille, encore fortes de leur vieille expérience et fières de leurs premiers exploits.

LOCRÉ (Jean-Guillaume baron), ancien secrétaire général du conseil d'état sous Napoléon, est vivant et sans fonctions.

LOMBARD (Vincent, de Langres), connu par des mémoires où l'on trouve quelques anecdotes sur la révolution de France, et les personnages qui y ont figuré, est mort depuis quelques années.

LONGA (D. Francisco Thomas), maréchal-de-camp, commandait une division de l'armée de la Foi, né à Mallavia, en Biscaye, vers 1783. En 1808, il était apprenti forgeron au village de la Puebla de Arganzon. Une intrigue galante entretenue avec la fille de son maître l'ayant obligé à changer de domicile et de commune, il embaucha cinq ou six individus avec lesquels il parcourut le pays en vagabond pendant quelque temps, jusqu'à ce que sa bande eût acquis assez de consistance pour qu'il pût en faire agréer les services à l'autorité. Les déserteurs de la Biscaye l'augmentèrent rapidement. Il devint redoutable pour tous les militaires qui s'engagent imprudemment dans les défiles de cette province, ne manquant jamais de les y attendre, tantôt caché dans un ravin, tantôt protégé par une éminence, d'où il faisait un feu de mousqueterie qu'il n'interrompait que pour se réfugier, au besoin, sur des monts inaccessibles. C'était le cercle habituel de ses travaux guerriers. Un de ses principaux faits d'armes est l'enlèvement d'un transport très-considérable d'effets d'habillemens qui traversait les gorges circulaires de la Pena de Orduna, quand Longa parut au sommet de la montagne, et fit pleuvoir sur le détachement d'escorte une grêle de balles et de pierres. Ce corps se défendit avec une extrême intrépidité; cependant il ne pouvait ni se garantir des quartiers de rochers qu'on faisait rouler sur lui, ni vaincre des hommes qui restaient presqu'invisibles. Il fallut abandonner le convoi aux assaillans, et leur chef s'en servit pour achever de les équiper et de les armer. Il donna à sa troupe le nom de régiment d'Ibérie. Cette action lui procura quelque relief et la junte suprême le nomma d'abord colonel, ensuite brigadier. Longa essaya plusieurs fois de surprendre Bilbao, mais toujours inutilement. Incorporé dans l'armée anglo-russo-espagnole, avant la bataille de Vittoria, il y prit part, s'empara ensuite au fort du Passage et seconda les Anglais dans le siége de Saint-Sébastien. Nommé par Ferdinand, en 1814, maréchal-de-camp, et enfin juge de contrebande à Bilbao, les vexations qu'il y exerça révoltèrent à tel point, que la seigneurie de Biscaye crut devoir l'accuser hautement. Ce fut en vain. Il avait eu l'adresse de se rendre utile au gouvernement, en contribuant à déjouer les projets formés dans la Cantabre par le général Renovalès, dont il avait pénétré ou surpris le secret. Cette circonstance le servit merveilleusement; la faveur ministérielle le soutint. Loin d'être abandonné aux récriminations des habitans et des autorités, on lui confia l'arrestation de plusieurs des conjurés, et même la faculté d'étendre cette mesure de rigeur à des citoyens très-estimables, que Longa put faire mettre en détention sur l'unique soupçon de libéralisme. Arrêté lui-même, en 1820, envoyé à Burgos, traduit devant un conseil de guerre et acquitté, il repa

rut à Madrid, en 1822, et sollicita du service auprès du gouvernement constitutionnel, qui rejeta sa demande. N'espérant plus obtenir d'activité, il retourna en Biscaye, s'embarqua pour Bayonne, vint à Paris et eut un commandement dans l'armée de la Foi. Le général Longa est d'une taille élevée, d'une santé robuste; on ne peut lui refuser de l'adresse, de l'intelligence, et de l'audace. Du reste, il est encore aujourd'hui à-peu-près ce qu'il était jadis : grossier dans ses procédés, déréglé dans ses mœurs; c'est toujours l'ancien garçon de forge de la Puebla de Arganson. A Bilbao, on l'a vu dégrader ses fonctions et indigner le public par l'oubli de tout respect humain. Il porte encore à l'extérieur le sceau ineffaçable d'une vie scandaleusement désordonnée.

LONGUÈVE (Henri chevalier de), ancien et obscur député aux états-généraux de 1789, puis au conseil des 500, et qui ne se fit remarquer dans ces assemblées que par une haine plus aveugle et plus invétérée pour la liberté, est depuis dix ans en possession de représenter le département du Loiret dans la chambre des députés. Il est d'autant plus à propos de dire qu'il est vivant, qu'on n'entend jamais parler de lui. A propos de quelques services rendus pendant la révolution à l'ordre de Malte, cet imperturbable ami du privilége a reçu la permission en recevant la croix de cet ordre de ne faire ses preuves que dans 100 ans, c'est-à dire, quand il serait devenu assez noble pour en faire partie; ce fait est plaisant mais exact.

LONSDALE (William-Lowther comte de), pair d'Angleterre et l'un des membres de la faction oligarchique, est vivant.

LOOSJES (Adrien), auteur hollandais, auquel nous avons consacré un article dans la *Galerie historique*. Ses *Contes moraux* viennent d'être traduits en français par M. De Flinnes, bibliothécaire à Tournay. (1826 et 1827.)

LOOSJES (Vincent), fils du précédent, a succédé à son père dans la librairie et est auteur comme lui. On a de sa composition des *Discours et des dissertations Redevoeringen en verhandelingen*) dans lesquels il a fait preuve de connaissances solides. C'est lui qui a rédigé l'histoire de la célébration de la quatrième fête séculaire de l'invention de l'imprimerie à Harlem, par Laurent Koster, fils de Jean. Elle a été publiée en 1824, par l'auteur lui-même et se trouve à la tête de la *Collection des documens* relatifs à cette fête. (*Gedenkschriften wegens het vierde eeuwgetijde van de uitvending der boekdrukkunst door Lourens Jans zoon Koster; van stadswege gevierd te Haarlem den 10 en 11 julij* 1823. Quoique cette fête ait été célébrée en 1823, rien ne prouve cependant que l'invention de l'imprimerie a eu lieu précisément dans l'année 1423. Ainsi les savans hollandais ne l'ont pas prétendu; ils ont seulement établi que l'époque de l'invention par Laurent Koster devait être fixée entre les années 1420 et 1425; et en conséquence ils ont pris le terme moyen pour la célébration de la fête séculaire.

LOOTS (Corneille), poète hollandais. A l'article que nous avons consacré à ce poète, l'un des plus distingués de la Hollande, dans la *Galerie historique des contemporains*, nous ajouterons maintenant qu'en 1821 il a publié un *Nouveau recueil de poésies* (*Nieuwe Gedichten*) un vol. in-8°.; et en 1825 un poème intitulé : *Humanité* (*Menschlievendheid*). Le jugement que nous nous sommes permis de porter sur ses ouvrages, peut s'appliquer aussi à ses nouvelles poésies. En 1823, il composa un poème pour la célébration de la quatrième fête séculaire de l'invention de l'imprimerie à Harlem, par Laurent Koster. Il a été inséré dans le Recueil des pièces relatives à cette fête, publié en 1824, par Vincent Loosjes. (*Voyez ce nom.*) Cette pièce n'est pas une de ses meilleures : elle a des vers bien faibles; le sujet cependant était beau et aurait pu lui donner des inspirations plus sublimes. Nous ne pouvons nous dispenser ici d'avertir que la *Biographie de Paris* a étrangement défiguré notre article de la *Galerie historique*. Elle fait quitter à M. Loots le commerce pour s'adonner entièrement à la poésie et ensuite elle en fait un correcteur d'épreuves. « Dans la vie civile, y est-il dit, on » l'a vu préférer à des occupations lucra- » tives l'obscur emploi de correcteur d'é- » preuves. » Voilà deux erreurs bien graves. M. Loots exerce encore toujours à Amsterdam, ainsi que nous l'avons dit, l'état de courtier ou agent d'affaires, et bien loin d'être un correcteur d'épreuves, il a une grande aversion de cet em-

ploi, au point même que pour son grand recueil de poésies, il a confié le soin de la correction des épreuves à M. le professeur Siegenbeck. C'est ce que nous avions fait observer; et de là on a fait de M. Loots un prote ou un correcteur d'épreuves. Peut-on lire si mal, peut-on porter la négligence à un tel point?

LOPEZ BANOS (D. Miguel), maréchal-de-camp. Emule des Riego et des Quiroga, il a pris une part très-active dans le succès de la révolution de 1820; il est l'un des colonels qui ayant donné la principale impulsion à l'armée expéditionnaire, ont continué à en diriger les mouvemens jusqu'à la manifestation de la volonté de la nation et du roi. Après avoir combattu, en Biscaye et en Navarre, les soldats de la Foi avec avantage et bravoure, il avait été nommé ministre de la guerre. Le roi lui a retiré le portefeuille.

LORCET (Jean-Baptiste baron), lieutenant-général en retraite avec le traitement de maréchal de camp. On sait que les Bourbons, généreux et prodigues envers ceux qui les servent personnellement quand ils se croyent obligés par la politique à ne pas se montrer ingrats, sont peu dans l'usage de récompenser les services rendus à la France; aussi le brave Lorcet ayant bravement combattu contre l'étranger en 1815, et obtenu à cette époque de Napoléon le brevet de lieutenant-général ce brevet ne lui a-t-il point été confirmé. Il est en retraite.

LORENCEZ (Guillaume Latrille comte de), lieutenant-général est porté sur la liste de disponibilité de l'armée française. Il est aussi inspecteur général d'infanterie.

LORGE (Jean Guillaume baron de), lieutenant-général; nous ne le retrouvons plus après 1823, dans le cadre de l'armée ou en disponibilité.

LOUIS XVIII roi de France, mort à Paris le 16 septembre 1824. Nous avons parlé de ce prince dans la Galerie des contemporains, avec le juste éloge et l'intérêt dûs à un esprit naturel, pénétrant et cultivé; à un vrai désir, de fonder en France, la liberté constitutionnelle, et surtout à la situation pénible et vraiment déplorable dans laquelle s'est trouvé placé ce prince, pendant son règne, entre sa famille, l'émigration armée, une cour ignorante, fanatique et corrompue, et un clergé intolérant et ambitieux. Cette situation est devenue d'autant plus cruelle dans les derniers temps de sa vie, qu'incapable d'action et contraint de tout voir par les yeux des autres, ses véritables sentimens ont été méconnus, ses intentions souvent mal jugées et ses projets pour l'affermissement des institutions constitutionelles, dénaturés ou restés sans exécution sous le ministère qui avait été imposé par son frère, à sa longue agonie et qui, depuis quatre ans, donne la mesure de sa profonde ineptie, de sa haine pour les libertés publiques, de son mépris pour la France et de tout ce dont il est capable, en corruption, en audace et en perversité ainsi que l'auteur de l'Annuaire nécrologique a emprunté à la *Galerie historique* dont nous donnons le supplément, ceux des passages qu'il a cru devoir identifier avec son important travail, ainsi, usant du même privilége, nous ne ferons aucune difficulté d'emprunter à *l'Annuaire*, tous les détails relatifs aux époques de la vie de Louis XVIII, qui ont dû précéder son retour au trône de France, et que nous n'avons trouvé nulle part consignées avec plus d'exactitude, de franchise et d'impartialité. Louis XVIII, roi de France, naquit à Versailles, le 17 novembre 1755, et reçut, avec les prénoms de *Louis-Stanislas-Xavier*, le titre de comte de Provence. Il fut le quatrième fils de Louis, Dauphin de France, fils de Louis XV et de Marie-Joséphine de Savoie. Louis-Stanislas Xavier n'avait que dix ans lorsqu'il perdit son pere. On lui donna pour gouverneur, en même temps qu'aux princes ses frères, M. le duc de la Vauguyon, et pour précepteur M. de Coetlosquet, évêque de Limoges. Le marquis de Sinetti fut son sous-gouverneur; l'abbé Nollet lui donna des leçons de physique, et Moreau, l'historiographe, lui enseigna l'histoire. L'abbé de Radonvilliers, de l'Académie française, et le P. Berthier, jésuite, furent aussi au nombre de ceux qui donnèrent des soins à l'éducation du comte de Provence. Suivant les idées inexactes du temps, cette éducation fut principalement dirigée vers les études purement littéraires, pour lesquelles le prince conserva toujours un goût prononcé: c'est à la lecture et à l'observation qu'il dut tout ce qu'il a pu apprendre depuis sur

des matieres plus importantes. Le pere et la mere du jeune prince, connus par la severité de leurs principes religieux, écarterent de son enfance, avec un soin extrême, les livres impies ou immoraux qui auraient pu en troubler l'innocence. La Dauphine prenait soin de lire elle-même tous les ouvrages qui devaient passer sous les yeux de ses enfans. Son zele, bien louable sans doute, dans ses motifs, fut poussé jusqu'à l'excès, et il eut même des resultats funestes, puisqu'on a cru pouvoir attribuer une partie des maux qui fondirent plus tard sur la tête de l'infortuné Louis XVI, à l'éducation retrecie et arriérée du temps, dans laquelle ses parens emprisonnerent sa jeunesse. L'esprit du comte de Provence naturellement plus vigoureux et plus actif, s'affranchit bientôt de ces entraves. La supériorité de son savoir fut de bonne heure reconnue par son frère aîné, le duc de Berri (Louis XVI). Celui ci, étant enfant, avait coutume de dire, quand on agitait en sa présence quelque chose qu'il ignorait : — « Il faut demander cela à mon frère de Provence. » — Un jour il arriva que le petit duc de Berri dit, *il pleuva* (pour *il plut*) : — « Ah! mon frère, quel barbarisme! » s'écria le comte de Provence, qui avait un an de moins que lui; « cela n'est » pas beau : un prince doit savoir sa langue. » — Et vous, mon frère, vous devriez retenir la vôtre, » répliqua le duc de Berri, un peu mortifié de l'apostrophe. — Une autre fois, le duc de Chartres (le feu duc d'Orléans) était venu faire sa cour aux enfans de France. Il appelait toujours le duc de Berri, alors Dauphin, *Monsieur*. — « Mais, vous me traitez » bien cavalièrement, lui dit le jeune » prince; ne devriez-vous pas m'appeler » *Monseigneur*? — Non, reprit vivement » le comte de Provence, non, mon » frère, il vaudrait mieux qu'il dise *mon* » *cousin*. » Les dissipations du monde et les plaisirs bruyans de la jeunesse parurent de bonne heure offrir peu d'attraits au comte de Provence : non-seulement il protégea dès-lors les sciences et les lettres, mais encore il essaya de les cultiver lui-même Il fit entrer en foule dans l'organisation de sa maison et dans les deux ordres hospitaliers dont il était le grand-maître (Saint-Antoine et N. D. du Mont-Carmel), des académiciens, des savans et des artistes. On y voyait reunis Rulhieres et Doyen, Didot et Target, Elie de Beaumont et le marquis de Bievre, Treilhard et l'abbé de Lattaignant. La liste serait longue des noms diversement célebres, que le comte de Provence avait su s'attacher, à divers titres. Nous ne citerons encore que les architectes Louis et Chalgrin, l'helléniste Laporte du Theil, l'abbé Arnaud, le fabuliste Boissard, les médecins Bourdois de la Mothe, Buc'hoz et Portal, le chirurgien Loustonneau, l'oculiste Grandjean, le géographe Lacroix, le prédicateur Gros de Besplas, etc. Ducis était secrétaire de ses commandemens; Morel, de son conseil. On a même voulu attribuer au prince quelque participation à diverses productions littéraires de cette époque; ce qui est plus certain, c'est que le nom de *Monsieur*, que Louis-Stanislas-Xavier dut adopter depuis que son frère fut monté sur le trône, s'attacha à une foule d'établissemens utiles et honorables pour les lettres et pour les arts. A la même époque, Paris avait le *Lycée de Monsieur*, le *Théâtre de Monsieur*, le *Journal de Monsieur*, l'*Imprimerie de Monsieur*. Le comte de Provence fut marié, en 1771, à Marie-Josephine-Louise de Savoie, fille aînée de Victor-Amédée III, roi de Sardaigne. Le banquet de cérémonie fut celébré à Fontainebleau. Tous les princes du sang, excepté le prince de la Marche (Bourbon-Conti), s'en absentèrent. Ils ne venaient plus à Versailles, depuis leur protestation contre la destruction des Parlemens. Mme du Barry eut l'audace de venir s'asseoir à ce banquet; mais trois ou quatre places restèrent vides entre elle et les dames de la cour qui avaient été invitées. Le comte de Provence, qui professait un grand éloignement pour la favorite, se trouvait absent, l'etiquette exigeant qu'avant la bénédiction nuptiale, il s'abstint de coucher sous le même toit que sa future. Les deux époux furent unis devant Dieu, le 14 mai 1771, dans la chapelle de Versailles. — « Monsieur mon frère, lui dit » le lendemain, le comte d'Artois, » vous aviez la voix bien forte hier; vous » avez crié bien fort votre *oui*. » — » C'est, répondit le comte de Provence, que j'aurais voulu qu'il eût été entendu jusqu'à Turin. » Cette union qui parut d'abord heureuse, n'eut pas le

bonheur d'être féconde. Depuis la Fronde, c'était une maxime d'état, admise par tous les ministres qui entraient au cabinet de Versailles, de tenir les princes du sang éloignés de la participation aux affaires publiques. Hormis en ce qui touche l'héritier présomptif de la couronne, cette tradition paraît sage ; car les affaires de l'état souffriraient d'être influencées par les intérêts de famille ; et puis, un prince du sang ne pouvant être renvoyé comme on renvoie un ministre, et devant toujours rester à la cour, il ne serait pas bon de se placer vis-à-vis de lui dans une position d'où il deviendrait trop difficile de le faire sortir en cas de besoin. Louis XV poussa peut-être à l'excès la pratique de cette politique à l'égard du Dauphin son fils ; toutefois, c'est cette circonstance qui permit au duc de Choiseul de délivrer la France des Jésuites. A l'avénement de Louis XVI, le besoin de mouvement politique qui bientôt devait agiter et entraîner tous les esprits, commença de se manifester, au sein de la cour et de la famille royale elle-même. Monsieur se déclara contre le rappel des Parlemens, et produisit un mémoire, où la question est envisagée exclusivement du côté favorable au maintien de l'autorité royale. Si l'on pouvait consentir à négliger les diverses faces de la question, il faudrait convenir que cette pièce n'est dépourvue ni de logique, ni de raison. Toutefois, ce mémoire, bien qu'adopté par le comte de Provence, fut peut-être composé seulement par ses ordres ; mais voici, à ce qu'on rapporte, les propres paroles que lui-même adressa à Louis XVI, dans un entretien qu'il eut avec lui, au sujet de cette même affaire : « Le » Parlement actuel a remis sur la tête du » roi la couronne, que le Parlement en » exil lui avait ôtée; et M. de Maupeon » que vous avez exilé, a fait gagner au » feu roi le procès que les rois vos aïeux » soutenaient contre les Parlemens de- » puis deux siècles. Le procès était jugé ; » et vous, mon frère, vous cassez le » jugement pour recommencer la procé- » dure. » Au reste, quelle que fût l'opinion intime de Monsieur, la mesure du rétablissement des anciennes cours souveraines une fois décidée, il crut de son devoir de se charger de l'installation de la Chambre des comptes, et parut ainsi extérieurement, adhérer à une mesure que l'opinion nationale reçut avec le plus vif enthousiasme. Au mois de juin 1777, Monsieur partit pour aller parcourir les provinces méridionales du royaume. En passant par Toulouse, il voulut recevoir l'Académie des jeux floraux, immédiatement après le Parlement et avant les autres cours souveraines ; il assista à l'une de ses séances particulières, accepta son jeton de présence, en signe de l'égalité académique, et inscrivit son nom sur la liste des *mainteneurs du gay savoir*. Il visita Saint-Ferréol dans la Montagne noire, où est situé le trésor des eaux du canal de Languedoc, et l'école royale de Soréze, doublement célèbre par ses longs succès et par de récentes persécutions. Le bénédictin D. Despaulx était alors à la tête de la maison. Monsieur, après avoir parcouru tous les détails de l'établissement, dit en partant, à D. Despaulx : — « Dans tout mon voyage, rien ne m'a plus » flatté que cette école. » Il revint à Paris par la Provence, où il rencontra l'empereur d'Allemagne Joseph II, qui venait à cette même époque, visiter ces riches contrées. Monsieur avait acheté le beau château de Brunoy, où il tenait comme une petite cour. Mme de B..... i, entrée auprès de Madame, en qualité de dame d'atours, jouissait de beaucoup de crédit auprès du prince. — Mme de B... i, dit un biographe étranger (*Galerie historique des Contemporains*. Bruxelles, 1817) alors dans les premières années de sa jeunesse, n'était pas régulièrement jolie ; mais sa physionomie était très-expressive, très-attachante, et ses yeux étincelans ; sa taille était surtout d'une élégance parfaite. Ces brillans avantages s'évanouirent presqu'en un moment ; elle fut horriblement défigurée par une petite-vérole de la nature la plus malfaisante. Cette disgrâce ne sembla destinée qu'à faire ressortir avec plus d'éclat les charmes d'un esprit délié, brillant, souvent solide et toujours aimable, auquel la plus heureuse mémoire fournissait sans cesse, les traits les plus ingénieux et les plus piquans. C'est ainsi qu'elle parvint, non-seulement à oublier elle-même, mais encore à faire oublier aux autres, par les dons qui lui restaient, les dons qu'elle avait perdus. Logée au château de Versailles, où sa

place lui donnait un appartement, sa société se composait de ce qu'il y avait de plus aimable et de plus spirituel à la cour. Monsieur, si distingué lui-même par une rare instruction et par les qualités d'un esprit solide et cultivé, recherchait alors, avec empressement, des réunions qui lui offraient des ressources toujours difficiles à trouver dans le monde, mais plus difficiles encore à rencontrer à la cour. Il entendit parler des assemblées de Mme de B...i et souhaita d'y être admis. C'était ce qu'elle désirait le plus. Le salon et le boudoir rivalisèrent d'efforts pour captiver le prince, etc... » — Mme de B...i continua jusqu'à la révolution, à jouir de beaucoup de crédit à la cour de Monsieur. Lorsque ce prince se décida à quitter la France, en 1791, elle régla son départ sur le sien, et vint le retrouver dans les Pays-Bas : tous deux se rendirent presqu'en même temps, à Coblentz. Là, étaient successivement présentées à S. A.R. les personnes qui, depuis une année, avaient quitté la France et celles qui la quittaient journellement. C'était une convenance admise et en quelque sorte une étiquette d'obligation, régulièrement observée, lorsqu'on sortait de l'audience de Monsieur, de se présenter chez Mme de B...i. La campagne de septembre 1792 dispersa la cour de Coblentz, et Mme de B...i se sépara de Monsieur. Cette dame ne vit point le Roi, lors de son premier retour en France, en 1814, mais elle eut l'honneur d'obtenir deux audiences de lui, à son retour de Gand, en 1815, et en reçut des marques d'intérêt. On trouve une lettre de Mme de B...i à Monsieur, datée de la fin de 1792, dans un volume imprimé à Paris, en 1793, sous ce titre : *Correspondance originale des émigrés, prise par l'avant-garde du général Kellerman, à Longwy et à Verdun*, etc. Monsieur, qui, ainsi que nous l'avons dit, avait embrassé le parti de la cour dans l'affaire des Parlemens, devait pencher pour la cause populaire, dans les assemblées des notables. Le ministère de M. de Maurepas ne le comptait point parmi ses appuis. On lui a même attribué un écrit anonyme, intitulé : *Songe de M. de Maurepas* ou *les machines du gouvernement français*. Cette satire allégorique parut en 1776; elle est dirigée principalement contre les réformes libérales essayées par Turgot. La pauvreté des idées et la médiocrité de l'exécution, permettent de douter qu'elle appartienne réellement à celui auquel on s'est permis de l'attribuer. Le premier ministère de M. Necker fut aussi mal apprécié par Monsieur. Cromot et Bourboulon, chefs des finances du prince, se signalèrent parmi les adversaires du nouveau contrôleur-général. Plus tard, une caricature allégorique circula contre Calonne. Tout Paris répéta que Monsieur en avait suggéré l'idée. Cette opposition sourde éclata d'une manière expresse et authentique, dans la première Assemblée des Notables, tenue en 1787. Calonne l'avait convoquée pour donner à ses plans de finances l'appui d'une imposante sanction. On sait que le contrôleur général se trouva entièrement déçu dans ses espérances. L'assemblée devait être présidée par le Roi, et en son absence par Monsieur. Elle se divisa en sept bureaux ou comités. Le premier présidé par Monsieur, fut appelé, dans le monde, le *Comité des Sages*. Le prince ne manqua pas un seul jour de le présider : et comme il parut partager les sentimens patriotiques qui l'animaient, on en fit un sujet de plaisanterie à la cour, au point que le Roi lui-même, voyant un jour le vieux duc de Biron qui allait passer la revue, dit : » Il aime beaucoup la » parade, comme mon frère les bureaux. » C'est du bureau de Monsieur que partirent les coups les plus redoutables qui renversèrent le ministre. Ouverte le 22 février, la première session des Notables fut close le 25 mai 1787. Monsieur, dans un discours adressé au Roi son frère, se félicita « de l'honneur d'être le premier gentilhomme du royaume, puisqu'il lui procurait l'avantage d'être auprès de S. M, l'organe de sa noblesse. » Une grande popularité fut le prix de la conduite de Monsieur, en ces mémorables circonstances : il en recueillit les plus éclatans témoignages, le jour qu'il reçut commission royale de faire enregistrer les édits du timbre et de l'impôt territorial à la chambre des comptes. Le peuple salua Monsieur de mille acclamations, on s'empressait de lui présenter des bouquets et de jeter des fleurs sur son passage. Sa voiture pouvait à peine se faire jour à travers la foule. Son cocher ayant voulu hâter le pas, le prince mit la tête

à la portière, en lui criant : « Prenez » garde de blesser personne. » Une attention si naturelle redoubla les transports. Les dames de la halle, se prévalant d'un antique usage, haranguèrent Monsieur, qui poussa l'affabilité jusqu'à se laisser embrasser par l'une d'elles. Lors du premier rappel de M. Necker, Monsieur lui adressa ces paroles : « Le » vœu de la nation vous rappelle ici ; et » je vous y vois avec le plus grand plai» sir. En 1781, j'avais quelques préven» tions contre vous, sans jamais cesser » de vous estimer. Vos ouvrages m'ont » reconcilié avec le ministre des finances. » A trente ans passés, on pense, on juge » différemment qu'à vingt-cinq. » Depuis cette époque, les suffrages de Monsieur parurent définitivement acquis à la cause populaire. Dans la seconde Assemblée des Notables, son bureau fut le seul qui se prononça pour que le tiers-état députât aux États-Généraux qui allaient être réunis, autant de membres que les deux premiers ordres ensemble. En outre ce prince seul, de tous les princes du sang, refusa de signer le mémoire qu'ils adressèrent au Roi, contre la convocation des Etats-Généraux : aussi restat-il en France après le 14 juillet 1789, tandis que M. le comte d'Artois avec ses enfans, ainsi que M. le prince de Condé, émigraient. Dans ces nouvelles circonstances, Monsieur se conduisit avec la plus grande circonspection. Le marquis de Favras ayant été arrêté, dans la nuit du 24 au 25 décembre 1789, comme auteur d'un projet tendant à soulever trente mille hommes pour enlever le Roi, faire assassiner MM. de la Fayette et Bailly, et réduire Paris par la disette, le prince fut accusé le même jour, dans un pamphlet signé *Barrauz*, d'être l'âme secrète de ce complot. Dès le lendemain 26, il crut devoir se rendre à l'Hôtel-de-Ville, où siégaient les représentans de la commune, pour donner des éclaircissemens sur cette affaire, à laquelle il se déclara entièrement étranger. Il termina son discours par les paroles suivantes, qu'on peut sans doute répéter encore aujourd'hui, sans crainte d'offenser sa mémoire : « ... Quand » à mes opinions personnelles, j'en par» lerai avec confiance à mes concitoyens. » Depuis le jour où, dans la seconde As» semblée des Notables, je me déclarai » sur la question fondamentale qui divi» sait encore les esprits, je n'ai pas cessé » de croire qu'une grande révolution » était prête ; que le Roi, par ses inten» tions, ses vertus et son rang suprême, » devait en être le chef, puisqu'elle ne » pouvait pas être avantageuse à la nation » sans l'être également au monarque ; en» fin, que l'autorité royale devait être le » rempart de l'autorité nationale, et la li» berté nationale la base de l'autorité » royale... Je n'ai jamais changé de sen» timens ni de principes, et je n'en chan» gerai jamais. » Cette démarche valut au prince un retour de popularité, dont il jouit encore quelque temps. Lorsqu'en février 1791, Mesdames, tantes de Louis XVI, quittèrent Paris, le bruit se répandit que Monsieur devait les suivre de près ; et deux jours après leurs départ, une députation tumultueuse se rendit au Luxembourg, où il habitait. Les orateurs des groupes ayant été introduits dans le palais, demandèrent à Monsieur s'il était vrai qu'il pensât à sortir du royaume : le prince les assura que jamais il ne se séparerait de la personne du Roi ; mais l'un d'eux ayant répliqué : Et si le roi venait à partir... ? — Osez vous bien le prévoir ? » répondit le prince sans se déconcerter. Cependant, le Roi, étant partieffectivement, la nuit du 20 au 21 juin 1791, Monsieur quitta secrètement le Luxembourg, accompagné seulement du comte d'Avaray, une heure après le départ de son frère des Tuileries. Sous le nom du comte de Lille, il prit la route de Maubeuge, et arriva heureusement à Bruxelles, après avoir évité toutes les difficultés de la route. On sait que le comte de Lille nous a conservé lui-même la relation de ce voyage. Monsieur se rendit à Coblentz, qui était devenu le quartier général de l'émigration. Il n'assista pas aux conférences de Pilnitz, mais il provoqua la déclaration qui en fut le résultat. Les frères de Louis XVI, ne pouvant plus correspondre librement avec lui, depuis qu'on l'eut ramené de Varennes, l'informèrent de la négociation, par un manifeste en forme de lettre, datée du château de Schoënbrunnstadt, près de Coblentz, le 10 septembre 1791, et qui fut rendue publique. Ils engageaient fortement le Roi à refuser son adhésion à l'acte constitutionnel, et protestaient d'avance contre tout ce qui avait été fait, ou pouvait l'être dans la suite

par l'Assemblée constituante ; enfin, ils annonçaient à Louis XVI, l'engagement mutuel pris par l'Empereur et le roi de Prusse, d'employer toutes leurs forces pour le rétablir dans la plénitude de son autorité. Cette lettre connue en France ne fit qu'accroître l'exaltation réciproque des partis, sans en décourager aucun. De son côté, l'Assemblée législative somma Monsieur de rentrer dans le royaume, et rendit successivement des décrets pour le mettre en accusation et le déclarer déchu de son droit éventuel à la régence. Le 8 août, il signa, conjointement avec les autres princes émigrés, un manifeste où se trouvaient exposés les motifs de la coalition qui allait pénétrer sur le territoire français. Il déclara ensuite personnellement, dans un discours adressé aux gentilshommes émigrés, que : « son intention, en entrant » en France, était de pardonner aux er- » reurs de ses compatriotes. » Le 11 septembre 1792, accompagné de M. le comte d'Artois, il partit à la tête de six mille hommes de cavalerie, pour se réunir à l'armée prussienne. Les princes établirent d'abord, leur quartier-général à Verdun, puis successivement à Vouziers, Buzancy, et Somme-Suipe ; mais bientôt la retraite de l'armée prussienne les contraignit à rétrograder. Ils vinrent s'établir, le 20 octobre, au château de la Neuville ; et là, ils attendirent les événemens, qui prirent une tournure tellement contraire à leurs intérêts, que le 13 novembre, ils se virent forcés de licencier leur armée. Les Princes se trouvaient au château de Ham, en Westphalie, lorsqu'ils apprirent la mort de Louis XVI. Le 28 janvier 1793, il reconnurent, par une déclaration, le fils de ce monarque infortuné pour roi de France, sous le nom de Louis XVII. Monsieur prit en même temps le titre de Régent du royaume, et donna à M. le comte d'Artois, celui de lieutenannt-général du royaume. Catherine II, impératrice de Russie, s'empressa de reconnaître le Régent en sa nouvelle qualité. Bientôt les deux frères se séparèrent, et Monsieur vint résider à Vérone, sous le nom de *comte de Lille*. A la mort du fils de Louis XVI (8 juin 1795), Monsieur se déclara roi de France sous le nom de Louis XVIII, et data désormais de ce jour les années de son règne. Le roi d'Angleterre George III lui fit présenter, à cette occasion, les félicitations accoutumées. Le premier acte du règne de Louis XVIII fut la publication d'une proclamation, qui fut généralement jugée impolitique. Cette pièce ne promet qu'une amnistie exceptionnelle ; on y insiste fortement sur le rétablissement de la monarchie dans ses anciennes formes, et du pouvoir royal dans sa plénitude ; elle ne laisse entrévoir que vaguement l'espérance des améliorations et des garanties que les progrès des lumières et le nouvel état de la société rendaient des-lors indispensables. Cet acte daté du mois de juillet 1795, « *et de notre règne le premier* » est contre-signé : *le baron de Flaschlanden*. Cependant les progrès des armées françaises en Italie, menaçaient Louis XVIII, jusque dans son asile de Vérone. Le gouvernement vénitien intimidé envoya le marquis Carletti porter à l'illustre exilé, l'ordre de quitter les terres de la République. Le Roi, injustement blessé de cette démarche, répondit qu'il avait droit de rester, en sa qualité de noble vénitien ; mais qu'il partirait, après toutefois, qu'on lui aurait rendu l'épée dont jadis Henri IV avait fait présent à la République, et après qu'il aurait rayé de sa main, six noms de sa famille, inscrits au livre d'or du patriaciat. Les Vénitiens eurent, dit-on, la dureté de répondre qu'ils rayeraient les noms eux-mêmes, et qu'ils rendraient l'épée, quand ils auraient reçu 12 millions, dont Henri IV était resté redevable à la République. Le Roi partit de Véronne, au mois d'avril 1796, accompagné seulement du comte d'Avaray, du vicomte d'Agoult et d'un valet de chambre nommé Guignet. Il traversa le Saint-Gothard par des chemins peu fréquentés ; arrivé en Suisse sans accident, chez le comte de Salis, il se rendit à l'armée de Condé, *n'ayant plus d'asile*, comme il le dit lui-même, dans son ordre du jour, *hors celui de l'honneur*. Jamais les armées de la République n'avaient vu le roi de France d'aussi près ; il se montrait à leurs postes avancés, et l'on y entendit sa voix. D'ailleurs, à cette époque, une grande négociation se tramait pour renverser le gouvernement républicain et restaurer la monarchie des Bourbons. Le général Pichegru était entré dans ce projet, et Louis XVIII avait écrit directement au

général pour lui déléguer tous ses pouvoirs. La journée du 18 fructidor renversa ces plans et ajourna ces espérances. Les papiers de la négociation tombés entre les mains du Directoire exécutif, furent publiés dans les journaux français. Moreau, placé à la tête de notre armée, passa le Rhin, et les troupes autrichiennes se replièrent devant lui. Louis XVIII quitta l'armée de Condé, où la politique de certains cabinets le voyait avec ombrage, et traversa la Souabe, dont la population parut mal disposée pour lui. Le 19 juillet, à Dillingen, un assassin tira sur le Roi, d'une fenêtre, un coup de carabine. La balle effleura le haut de la tête et fit paraître le sang. Le Roi portant la main au front, dit avec un calme impertubable : « Une demi-ligne plus bas, » le roi de France s'appellait Charles X. » Le duc de Brunswick offrit au petit-fils de Louis XIV, un asile que les plus puissans monarques de l'Europe auraient craint de lui accorder chez eux. La petite ville de Blankenbourg, dans le cercle de la Basse-Saxe devint la résidence de celui que la plupart des gazettes de l'Europe n'appelaient désormais que le *Prétendant*. Le Roi resta jusqu'en février 1798. Là vint le joindre l'abbé Edgeworth de Firmont, qui avait assisté Louis XVI dans ses derniers momens. Louis XVIII choisit pour son confesseur le confesseur de son frère. « Je ne vous commande pas, dit-il, de » rester avec moi; mais si vous n'avez au- » cun engagement, et que vous puissiez » disposer de vous-même, je vous invite « à demeurer ici. » L'abbé Edgeworth resta. Le fidèle Cléry vint aussi peu après, à Blankenbourg. C'est là que le roi perdit le baron de Flashlanden, son ministre, et son ami. Le comte de Lachapelle le remplaça un moment. Des intelligences étaient toujours entretenues avec la France, par des voies détournées. Des personnes dévouées y servaient la cause royale, avec plus d'ardeur que de succès. Plusieurs agens royalistes étaient presqu'en même temps arrêtés à Paris : des personnages alors influens, et qui avaient joué un rôle très actif, en faveur de la Révolution, se trouvaient compromis par leurs papiers. Avec Pichegru, quelques-uns des membres des deux Conseils avaient trahi la cause de la République. Sur ces entrefaites, la journée du 18 fructidor suspendit violemment l'ordre légal établi en France par la constitution de l'an III ; mais elle ajourna pour longtemps le succès dont les partisans de la dynastie proscrite avaient pu se flatter. Cependant, Paul Ier ayant succédé sur le trône de Russie à sa mère Catherine, épousa ouvertement la cause des Bourbons malheureux. Il invita le chef de la famille à venir prendre sa résidence au château des anciens ducs de Courlande, à Mittau, et lui offrit une pension considérable. Louis XVIII partit de Blankenbourg, le 13 février 1798, et arriva le 23 mars à Mittau, avec le comte Schouvaloff, aide-de-camp de l'empereur de Russie qui avait reçu la mission d'accompagner le Roi. Là parut renaître une lueur des splendeurs, ou au moins l'étiquette de Versailles. Cent des anciens gardes-du-corps du Roi faisaient le service du château ; le cardinal de Montmorency y remplissait ses fonctions de grand aumônier de France : les ducs de Villequier, de Guiche, de Fleury, les comtes d'Avaray, de Cossé, de Saint-Priest, le marquis de Nesle, et un petit nombre d'autres gentilshommes furent les courtisans de ce règne d'adversité. La reine, séparée de son époux depuis huit ans, vint le rejoindre à Mittau. C'est là que fut célébré le mariage de M. le duc d'Augoulême (M. le Dauphin), avec la fille unique de Louis XVI. Cet événement apporta quelque douleur au milieu de ces jours d'affliction. « Si la couronne de France » était de roses, dit le Roi aux deux » époux, en les unissant, je vous la don- » nerais ; elle est d'épine, je la garde. » Mittau fut visité, entre autres personnages célèbres, par les généraux Suwarow et Dumouriez. Après la mort de Pie VI, les cardinaux réunis à Venise pour élire son successeur, écrivirent au roi de France, suivant l'usage, pour lui notifier la perte que l'Eglise venait de faire, et en même temps la prochaine tenue du Conclave. S. M. leur répondit, le 24 novembre 1799. Peu après, Pie VII annonça son élection au Roi, qui nomma le cardinal Maury son ambassadeur auprès du nouveau pontife. Après trois ans nées d'une noble hospitalité, Louis XVIII reçut l'injonction de quitter les états de l'autocrate russe. Paul Ier, changeant tout à coup d'affection et de politique, venait de rompre avec la coalition, pour former une étroite alliance avec le pre-

mier consul de la République française. Repoussé de toutes parts par la politique craintive des souverains du Nord, la situation du monarque proscrit devint un instant très-cruelle. Enfin, il lui fut permis de résider à Varsovie avec l'autorisation de la cour de Berlin, qui néanmoins, fit arrêter peu après, à Bareuth, à la demande du gouvernement de France, quelques uns des agens de la maison de Bourbon. Le voyage de Mittau à Varsovie, entrepris par une cruelle et impérieuse fatalité, précisement le 21 janvier de l'an 1801, fut pénible et douloureux au-delà de toute expression. On en a connu les détails par une *Lettre de M. le comte d'Avaray à un Ami*, publiée par M. Eckard, et datée de *Memel* 30 *janvier* 1801. « Ce voyage, jusqu'ici, dit M. d'Avaray, au bord de la mer surtout, a été cruel; une tempête horrible, des tourbillons de neige aveuglant les hommes et effrayant les chevaux, ont interrompu la dernière journée : déjà un des gens de la suite s'était demi le bras. Heureusement, nos chers maîtres n'ont point souffert; ou, pour s'exprimer comme eux, les souffrances qu'ils éprouvent ne sont autres que celles dont ils sont environnés. La rigueur de la saison, les gîtes les plus affreux, l'ignorance absolue du lieu où puissent se reposer ces têtes précieuses; rien n'altère la douceur, la constance de notre adorable princesse. Uniquement occupée du Roi, tout est bien, tout est bon pour elle. Ici, la chaleur étouffante, là, le froid glacial d'une chambre sans feu, qu'il faut habituellement partager avec Mme de Sérent et ses femmes, tandis que son oncle repose dans le *stube* commun, rien ne peut lui arracher une plainte; c'est un ange consolateur pour notre maître et un modèle de courage pour nous... Ce qui n'ajoute pas peu sans doute, à l'horreur de cette situation, est de songer que malgré toutes les précautions que nous avons pu prendre, M. le duc d'Angoulême est peut-être errant de son côté, cherchant à revoir le précieux dépôt qu'il avait laissé en Courlande, etc. » Le comte de Lille et la *marquise de Meilleray* (c'était le titre qu'avait adopté en cette occasion, Mme la duchesse d'Angoulême), arrivèrent à Memel le 27 janvier, au soir. Outre M. d'Avaray et Mme de Sérent, l'abbé Edgeworth et le duc de Fleury formaient leur suite. Ce ne fut que dans les premiers jours de février qu'il leur devint possible de continuer leur route pour Kœnigsberg, d'où ils se rendirent à Varsovie, qui leur offrit enfin un asile paisible. Paul Ier ayant été assassiné dans la nuit du 23 au 24 août 1801, son fils Alexandre rétabli la pension que son père faisait naguères à Louis XVIII, et la porta même à 600,000 roubles. Le roi passait l'été à Lajinka, maison de plaisance des anciens souverains de la Pologne, à un quart de lieue de la ville. Au commencement de février 1803, le général Keller, diplomate prussien, se présenta devant S. M. et lui fit verbalement, dans les termes les plus polis, mais en même temps les plus précis, la proposition de renoncer au trône de France et d'y faire renoncer les princes de sa famille. Pour prix de ce sacrifice, Bonaparte promettait les plus brillantes indemnités; on a été jusqu'à dire le trône de Pologne. Le surlendemain, le Roi transmit à l'envoyé prussien la lettre suivante, monument remarquable de fierté et d'élévation d'âme.

Varsovie 22 *février* 1803.

» Je ne confonds pas M. Bonaparte avec ceux qui l'ont précédé; j'estime sa valeur, ses talens militaires; je lui sais gré de plusieurs actes d'administration, car le bien que l'on fera à mon peuple me sera toujours cher; mais il se trompe, s'il croit m'engager à transiger sur mes droits : loin de là, il les établirait lui-même, s'ils pouvaient être litigieux, par la démarche qu'il fait en ce moment. J'ignore quels sont les desseins de Dieu sur ma race et sur moi; mais je connais les obligations qu'il m'a imposées par le rang où il lui a plu de me faire naître. Chrétien, je remplirai mes obligations jusqu'à mon dernier soupir; fils de saint Louis, je saurai à son exemple, me respecter jusque dans les fers; successeur de François Ier, je veux du moins pouvoir dire comme lui : *tout est perdu, fors l'honneur.* » L'envoyé prussien emporta le 19 mars, la lettre que nous venons de transcrire. Elle avait été munie auparavant, de l'adhésion de tous les princes de la maison de Bourbon, et nulle considération ne put y faire apporter le moindre changement : elle

parut bientôt après dans les journaux anglais. Le 5 juin 1804, à la nouvelle de la création de la monarchie impériale par Napoléon, Louis XVIII adressa de Varsovie, à tous les souverains de l'Europe, une protestation contre l'envahissement de son trône. Enfin, quand le roi d'Espagne (Charles IV) donna le collier de la Toison d'Or à Napoléon, Louis XVIII lui envoya la lettre suivante :

» Sire, monsieur et cher cousin,

« C'est avec regret que je vous renvoie » les *insignia* de l'ordre de la Toison d'Or, » que S. M. votre père, de glorieuse mé» moire, m'avait confiés. Il ne peut y » avoir rien de commun entre moi et le » grand criminel que son audace et sa » fortune ont placé sur mon trône, qu'il » a eu la barbarie de teindre du sang » d'un Bourbon, le duc d'Enghien. La » religion peut m'engager à pardonner à » un assassin, mais le tyran de mon peu» ple doit être toujours mon ennemi. » Dans le siècle présent, il est plus glo» rieux de mériter un sceptre que de le » porter. La Providence, par des motifs » incompréhensibles, peut me condam» ner à finir mes jours en exil ; mais ni la » postérité, ni mes contemporains ne » pourront dire que, dans le temps de » l'adversité, je me suis montré indigne » d'occuper jusqu'au dernier soupir, le » trône de mes ancêtres. » Cette haine vigoureuse et fière vouée au meurtrier du duc d'Enghien, convenait au chef de la race des Bourbons. Toutefois, ce prince ne travailla jamais à la destruction de ce redoutable rival de sa maison, que par des voies légitimes que tous les gens de cœur et de conscience pourraient avouer. » En passant en revue les nom» breuses tentatives pratiquées sur sa per» sonne, dit M. de Lascases (*Mémorial de* » *Sainte-Hélène*), Napoléon observait » que pourtant, il devait à la justice de » dire, qu'il n'avait jamais trouvé » Louis XVIII dans une conspiration di» recte contre sa vie... Il n'avait connu de » ce prince que des plans systématiques, » des opérations idéales, etc. » Ce témoignage doit tenir l'historien en garde contre une foule de documens suspects, concernant l'histoire de l'émigration, dans lesquels le nom du comte de Lille se trouve parfois, très-indirectement mêlé à des intrigues équivoques, conduites la plupart du temps, par des aventuriers faméliques ou perfides. Vers la fin de 1804, le comte de Lille revint habiter Mittau, sur l'invitation de l'empereur Alexandre. Monsieur, comte d'Artois, résidait en Angleterre depuis 1793, et il y avait onze ans que les deux frères ne s'étaient vus. Cette année, ils eurent une entrevue en Suède, où chacun se rendit de son côté. Le Roi s'embarqua à Riga, pour Colmar; les deux princes y passèrent quelques jours ensemble, au mois de novembre 1814. Après leur séparation, ils retournèrent chacun à leur résidence ordinaire. Bientôt l'ambition de Bonaparte poussa les troupes françaises presque vers ces contrées lointaines : des prisonniers français furent transportés jusqu'à Mittau, où la famille royale revit des compatriotes. L'abbé Edgeworth se dévoua pour leur procurer les secours de la religion, et mourut en exerçant cet auguste ministère. Le Roi fut très-sensible à la perte de cet ami de sa famille, et composa une épitaphe latine pour son tombeau. Trois années s'étaient écoulées dans cette situation obscure, mais paisible, quand le traité de Tilsit (8 juillet 1807) dut éloigner le comte de Lille de la Russie. Il s'embarqua pour la Suède, sans savoir encore où il pourrait se fixer. Enfin, il résolut d'abandonner le continent et de passer en Angleterre. Il y arriva vers le mois d'octobre, et résida durant quelque temps, à Gosfield, puis à Wanstead, enfin, à Hartwell, château situé dans le comté de Buckingham, à seize lieues de Londres. Le marquis de Buckingham lui en abandonna la jouisssance, et le gouvernement anglais lui assura les moyens d'exister convenablement ; c'est là que le comte de Lille passa les dernières années de son exil. M. le duc et Mme la duchesse d'Angoulême y résidaient habituellement auprès de lui; Monsieur y venait fréquemment de Londres, où il faisait son séjour ordinaire. Le Roi sortit de sa retraite, le 14 juin 1811, à l'occasion de la fête qui fut donnée par le prince Régent pour célébrer l'anniversaire de la naissance de Georges III. Invité de paraître à la cour de Saint-James, Louis XVIII s'y montra, avec Mme la duchesse d'Angoulême, et y reçut les honneurs du rang suprême. Plus tard, cédant à un sentiment de patriotisme honorable, le monarque exilé refusa de paraître à une fête brillante,

célébrée par les corporations de la cité de Londres, à l'occasion de la destruction de l'armée de Napoléon, en Russie. Cette armée, déplorable instrument de désolation et d'injustice, était pourtant l'armée française. Louis XVIII ne l'oublia point. En vain les ordonnateurs de la fête multiplièrent les allusions à la chute de Bonaparte et au rétablissement des Bourbons ; en vain ils semèrent les lis à demi fermés, avec cette devise « Ils vont refleurir ; » aucune personne de la famille royale ne parut. — « J'ignore, répondit » le Roi, à la députation qui lui fut en- » voyée à ce sujet, j'ignore si ce désastre » est un des moyens que la Providence, » dont les vues sont impénétrables, veut » employer pour rétablir l'autorité légi- » time en France ; mais jamais, ni moi, » ni aucun prince de ma famille, nous ne » pourrons nous réjouir d'un événement » qui a fait périr deux cent mille Fran- » çais. » Durant son séjour à Hartwelt, Louis XVIII perdit successivement plusieurs personnes qui lui étaient chères : la reine, son épouse, qui mourut le 10 novembre 1810 ; le comte, depuis le duc d'Avaray, qui possédait toute la confiance de son maître, mort loin de lui à Madère ; enfin, le 10 avril 1813, M. Asseline, évêque de Boulogne. Ce vertueux et savant prélat était, depuis la mort de l'abbé Edgeworth, le confesseur du Roi, de M. le duc d'Angoulême et de Madame ; il résidait auprès d'eux, à Aylesbury. Le Roi choisit pour le remplacer, M. l'abbé Rocher, ancien curé de Loches, qui lui fut indiqué par M. l'évêque d'Usez, et qui a continué jusqu'à la fin, avec autant de désintéressement que de modestie, à remplir le même ministère auprès de S. M. Cependant l'heure de la restauration avait sonné. Avant l'époque marquée par la Providence, les hommes s'étaient agités vainement pour la hâter. Les plus habiles y perdirent leurs fatigues ; les plus téméraires leur sang. De toute la noblesse et de tout le clergé émigré, il ne restait hors de France, qu'un petit nombre d'évêques et de gentilshommes, fidèles jusqu'à la fin, même après toute espérance évanouie. Bonaparte avait reconstitué, sous d'autres noms, mais avec des formes identiques, la vieille monarchie française. Tout ce qui vivait des honneurs, des prodigalités, des abus de l'ancien régime, avait accepté l'échange, sans difficulté et sans remords ; les plus dévots comme les plus nobles. La Vendée était éteinte ; l'émigration amnistiée et satisfaite. Un petit nombre d'hommes consciencieux et circonspects, observaient en silence le mouvement des esprits et des événemens, bornant leurs complots à tenir le Roi informé, par de fidèles rapports, du véritable état des choses dans l'intérieur. Mais quand l'œuvre à laquelle la Providence l'avait destiné, dans ses profonds et redoutables desseins, fut accomplie, Bonaparte se précipita lui-même du trône qu'il avait relevé. Les Bourbons n'eurent que la peine de venir s'y rasseoir, rappelés sans préméditation, par le souvenir des crimes de leurs ennemis ; plus encore par le souvenir de la sainte mansuétude des martyrs de leur famille ; surtout en haine de Bonaparte, de sa conscription, enfin, de son gouvernement arbitraire et violent. Avant de quitter l'Angleterre, Louis XVIII passa par Londres, où il adressa au Prince-Régent d'expressives actions de grâces. Après vingt-trois ans d'exil, Louis-Stanislas-Xavier rentra en France, élu par le vœu unanime du peuple, fatigué de la tyrannie belligérante de Napoléon, et par les actes réguliers et légitimes des corps qui représentaient légalement la nation. Il débarqua à Calais, le 24 avril 1814, passa par Compiègne, et s'arrêta au château de Saint-Ouen, situé aux portes de Paris : c'est là qu'il publia la déclaration célèbre, datée du 2 mai, par laquelle, déclinant l'acceptation de la couronne de France qui lui était offerte en vertu du principe de la souveraineté populaire, formellement énoncé dans l'acte constitutionnel décrété par le Sénat, et aux clauses et conditions énoncées en cet acte, il reprenait l'exercice du pouvoir royal par le droit de sa naissance, et comme étant le légitime héritier de sa famille. La déclaration de Saint-Ouen contient d'ailleurs l'énoncé précis et pur des principes fondamentaux du gouvernement représentatif et des garanties spéciales jugées nécessaires au maintien de l'ordre social, tel qu'il se trouve reconstitué en France, depuis la restauration. Par cet acte, le Roi garantit aux Français l'établissement du gouvernement représentatif, le libre consentement de l'impôt par les députés des départemens, la liberté individuelle et celle de la presse, l'égale

dmission aux charges et emplois publics, a liberté des cultes, la responsabilité mi-nistérielle, le jugement par jury, l'indé-pendance du pouvoir judiciaire, la con-solidation de la dette publique, et divers privilèges particuliers d'une moindre im-portance. Enfin, le Roi déclare consi-dérer la vente des biens nationaux comme irrévocable, et les opinions et votes émis durant la Révolution, comme exempts de toute responsabilité légale. Ainsi l'on crut avoir assez fait pour satisfaire à de certains engagemens, et pour remplir les vœux des monarques alliés, alors fa-vorables à la cause de la liberté des peu-ples. Bientôt la plupart des inquiétudes individuelles parurent apaisées; per-sonne ne réclama en faveur de la consti-tution du Sénat : on ne parut même pas comprendre l'importance capitale de cet acte, qui renfermait logiquement et mo-ralement la Révolution tout entière. D'ailleurs, l'opinion de la majorité nu-mérique de la nation, quoi que non ré-gulièrement dénombrée, ne pouvait pa-raître douteuse aux hommes sincères. On ne voulait plus de Bonaparte et l'on voulait les Bourbons. L'histoire appré-ciera par ses résultats, ce grand mouve-ment de l'opinion nationale, mais elle n'en contestera point la réalité. Elle ajoutera que les amis les plus sincères et les plus éclairés des libertés publiques coopérèrent dans toute la loyauté de leur cœur, à la restauration; mais elle ne dira point qu'ils ne furent pas entière-ment exaucés lorsqu'ils réclamèrent des garanties efficaces pour l'asseoir et la consolider sur les bases inébranlables de la raison et de la justice. Il ne serait pas exact de dire que l'ancienne dynastie fut rendue à la France par les armées de la coalition : les princes de l'Europe ani-més, à cette époque, des sentimens les plus généreux, et conseillés par des hom-mes aussi justes qu'éclairés se bornèrent à laisser au vœu public la faculté d'une libre expression : il faut ajouter même qu'ils concoururent à nous assurer le bien fait inappréciable de la possession du gouvernement représentatif, dont la na-tion, dans l'impétuosité de ses douleurs et de ses joies, semblait oublier l'impor-tance. Mille grâces soient rendues, sous ce rapport, à leur généreuse interven-tion. Louis XVIII choisit, au sein du Sé-nat et du Corps législatif, une commission à laquelle il adjoignit quelques-uns de ses conseillers, afin de discuter les bases et d'arrêter la rédaction de la Charte con-stitutionnelle qu'il avait résolu d'octroyer à ses peuples. Le 2 juin, le Corps légis-latif et la majorité des membres du Sénat furent réunis en séance solennelle, pour en recevoir communication. La Charte fut jurée par eux, sans discussion et sans réclamation. Les autorités cons-tituées y donnèrent pareillement leur adhésion. Comme la déclaration de Saint-Ouen, la Charte contient l'expression as-sez précise des principes fondamentaux de la monarchie constitutionnelle, ensemble les garanties particulières dont il a sem-blé convenable qu'elle fût entourée en France. Imparfaite comme toutes les œuvres humaines, la Charte renferme, au moins en germe, la plupart des amé-liorations dont l'état social européen pa-raît prochainement susceptible. Par la Charte, les familles souveraines et l'aris-tocratie du vieux continent ont pu se ré-concilier avec la démocratie parlemen-taire, que les écarts de la Révolution les portaient à considérer comme un intrai-table ennemi. Louis XVIII conservera la gloire d'avoir attaché son nom à cet acte, l'un des plus mémorables de l'histoire moderne, et cette gloire fera toujours distinguer son règne entre tous ceux de la monarchie. En rentrant aux Tuileries, le Roi data ses actes de la 19e année de son règne. C'était la conséquence régulière du rejet de l'acte constitutionnel du Sé-nat et de l'octroi de la Charte. Le pre-mier ministère de la nouvelle monarchie offrit un amalgame sans harmonie, d'hommes spirituels, mais légers, alliés à d'autres, qui blessés dans leurs intérêts personnels, et doués d'une insuffisante ca-pacité, manquait tout à la fois de prévi-sion et de fermeté. M. le prince de Tal-leyrand, chef nominal de ce premier mi-nistère, dut se rendre immédiatement à Vienne avec M. de Jaucourt, pour assis-ter au congrès, où l'on proposa les bases du nouvel équilibre européen. M. le duc de Blancas, resté à Paris, eut à cette épo-que la principale influence sur la direc-tion des affaires. Lorsque M. d'Avaray était parti pour Madère, en 1810, par l'ordre des médecins, M. de Blacas avait succédé à ses fonctions ministérielles. Le Roi l'avait connu à Véronne, et S. M. l'avait employé dans la négociation qui

lui obtint un asile au sein des états de l'empereur de Russie. En quittant cet empire, elle l'avait amené en Angleterre, et chaque jour semblait accroître depuis la bienveillance et le crédit qu'elle accordait à ce ministre. A la restauration, le département de la maison du Roi lui fut confié ; mais son crédit ne se bornait pas à la distribution des faveurs qui dépendent de ce portefeuille. Sous l'administration de M. de Blacas, des fautes furent commises : elles portaient surtout le caractère de la légèreté et de l'imprudence. Bientôt les mécontentemens assoupis se réveillèrent : on ne sut ni les satisfaire ni les étouffer : on les négligea. Ils s'emparèrent des idées libérales, que le ministère aurait pu approprier à la Restauration ; et ils empruntèrent d'elle une certaine force morale que le cadavre de la monarchie impériale eût été hors d'état de jamais leur donner. On se trouvait dans ces dispositions, quand Bonaparte sortit de l'île d'Elbe, dernier refuge abandonné à sa puissance abattue, et mit le pied sur la côte méridionale de la France. C'était, on s'en souvient, le 6 mars 1815. Le 20, il dormit aux Tuileries : l'armée l'y avait porté. Une portion de la nation, la minorité sans doute, s'adjoignit à ce mouvement. Il y eut pourtant assez de monde pour reconstituer toutes les apparences d'un gouvernement régulier. Pendant que l'orage approchait, le Roi, éclairé sur son temps et sur sa nation, demanda de l'appui à la véritable source de la force ; savoir aux idées libérales et aux institutions populaires sagement, mais franchement organisées. Le 6 mars, il se rendit à la Chambre des Députés, accompagné de tous les membres de sa famille qui se trouvaient à Paris, et y renouvela ses sermens à la monarchie constitutionnelle. Cette démarche et les principes vraiment libéraux professés par les Bourbons, en ces mémorables circonstances, rallièrent autour d'eux un grand nombre de patriotes sincères, dont rien ne peut altérer les loyaux sentimens. Forcé de pourvoir à sa sûreté personnelle, le Roi quitta Paris, et se retira à Gand, dans le royaume des Pays-Bas, par la route de la Flandre, sous le titre de *comte de Lille*, qu'il avait adopté lors de sa première émigration. Une cour et un ministère furent bientôt ralliés autour de lui. Les souverains de l'Europe réunis au congrès de Vienne, ne voulurent point reconnaître ailleurs le gouvernement légitime de la France. Leurs armées furent employées à rouvrir à Louis XVIII la route de Paris. Deux partis s'étaient prononcés dans l'intérieur ; celui des Bourbons se trouva debout, le lendemain de la bataille de Waterloo, et applaudit la route par ses acclamations. Fidèle à ses engagemens du jour de l'adversité, Louis XVIII s'empressa de promettre de nouveau, toutes les améliorations libérales que l'opinion des hommes éclairés sollicitait (ordonnance du 13 juillet 1815). Sacrifiant les plus légitimes répugnances, aux impérieuses nécessités de la politique, il avait consenti à prendre pour ministre l'un des juges de Louis XVI, le duc d'Otrante ; et ce choix seul indiquait suffisamment quelle politique devait guider la nouvelle administration, à la tête de laquelle fut placé de nouveau M. le prince de Talleyrand. Le Roi était rentré en France par Cambray, le 24 juin ; il reprit à Paris les rênes du gouvernement, le 17 juillet. Ses premiers actes comme ses premières paroles, furent empreints de l'esprit de pacification et de concorde. Roi et français, Louis XVIII voulut ne se montrer sensible qu'aux malheurs de la France. Mais le vent des partis s'agitait autour du trône : profitant du désordre inséparable de tels événemens et des cruelles circonstances de l'intervention étrangère, les vieux ennemis de la Révolution s'interposèrent entre le Roi et le peuple ; ils paralysèrent les généreuses pensées du Monarque ; ils exigèrent des proscriptions (Ordonnance du 24 juillet 1815) qu'ils eurent l'art funeste d'amplifier et d'étendre dans l'exécution ; ils voulurent effacer une clause sacrée du testament de Louis XVI, et rétracter l'article 5 de la Charte constitutionnelle (Loi d'amnistie du 6 janvier 1816). La liberté individuelle et celle de la presse furent par eux foulées aux pieds ; la France se trouva, en un instant, couverte de prisons et de proscrits ; l'arbitraire et le désordre s'introduisirent dans toutes les parties de l'administration, et l'on put appréhender le moment où la justice allait cesser d'être la loi souveraine de l'état. Aidés de la foule ambitieuse et intrigante qu'ils avaient ralliée autour d'eux, les réactionnaires étaient parvenus à envahir la Chambre

les Députés, et par elle, à renverser e ministère. M. de Talleyrand se rera, et une nouvelle administration fut ormée par M. le duc de Richelieu. Les entimens personnels du Monarque en loignèrent les plus ardens fauteurs de a réaction, et sa volonté bien prononcée ppuya son nouveau ministère dans la utte orageuse qu'il eut bientôt à soutenir, placé entre la Révolution exaspérée t palpitante, et la contre-révolution irritée et parvenue à s'établir jusqu'au œur du gouvernement. La sûreté du rône d'une part, de l'autre la paix ublique, semblaient menacées; tout ystème paraissait dangereux à suivre, tout parti difficile à embrasser. Le Roi sentait une répugnance invincible our ce royalisme cruel et violent qui, a cette époque, réclamait des punitions t des récompenses, du ton dont parlent es factions. Parmi ses ministres, un omme ne craignit pas d'affronter toutes es haines parées de tant de dévouement. Aussitôt l'impétuosité du torrent se digea vers lui; mais le Roi le couvrit de a puissante protection. Enfin, les ambitions et les animosités particulières yant mis à nu leur égoïsme, on n'hésita lus à rentrer dans les voies de la conciiation et du régime légal, dont on n'aait pas dû s'écarter un instant. L'ordonance du 5 septembre fut rendue. Par et acte célèbre, la couronne, usant de a plus éminente de ses prérogatives consitutionnelles, cassa la chambre des Déutés élue en 1815, et fit un appel à la ation, par la voix d'une réélection géérale. La nation ne trompa point, en ette circonstance, l'espoir de son Roi; t aussitôt le nouveau système du gouernement parut se consolider. Le grand rédit de M. Decazes date de cette époue; la confiance, et on peut le dire, amitié du Roi, lui attribuèrent natuellement la principale part dans la diection des affaires. Nous n'essaierons as d'apprécier ici l'administration de cet omme d'état: sans doute il n'est pas ifficile d'y signaler des erreurs; peutêtre serait-il plus facile encore de démontrer qu'elles furent bien souvent entraînées par d'impérieuses nécessités. Il st certain du moins, pour tout homme e bonne foi, qu'à aucune autre époque, a France n'a été administrée avec plus e modération et d'impartialité, que par les ministres qui se succédèrent depuis le 15 septembre jusqu'au 13 février 1820. Parmi toutes les incriminations qui leur furent adressées par l'opposition du côté droit de la Chambre des Députés, il n'en est pas une seule que les coryphées de cette opposition n'eussent encourue et bien plus gravement, alors qu'ils se disputaient et se partageaient le pouvoir, en 1815; et il n'en est pas une seule qu'ils n'aient sciemment et ardemment embrassée de nouveau, lorsque, pour le malheur de la France, le pouvoir leur est échu complètement, en 1821. Sans doute les pas du ministère du 5 septembre furent mal assurés, sa marche lente et vacillante; surtout, il manqua de prévision et de sollicitude pour l'avenir: mais sa tendance évidente fut constamment vers la liberté légale, vers les principes les mieux en harmonie avec les progrès actuels des lumières et les plus favorables aux développemens de la civilisation. La France est entrée, conduite par lui, dans les voies merveilleuses du crédit public, à l'issue desquelles elle doit rencontrer, tôt ou tard, la meilleure solution du problème difficile de sa reconstitution sociale. L'année 1819 vit arriver à son plus grand développement les applications des idées libérales à la monarchie constitutionnelle; et jamais peut-être on n'entendit professer, par aucun gouvernement de l'Europe, des maximes plus sages, plus généreuses, plus morales que celles qui tombèrent à cette époque, du haut du trône ou des deux tribunes nationales. Jamais en France, les droits sacrés de l'humanité ne furent plus strictement respectées; jamais la justice ne trouva moins d'obstacle à promener son niveau sur la société entière. Telle était, sauf de légères taches, qui chaque jour allaient s'effaçant, le tableau que présentait la France fière et glorieuse de sa prospérité, sous le règne de Louis XVIII, et sous l'administration libérale qu'il lui plut de choisir dans sa sagesse. Le Roi qui avait vu notre révolution et ses écarts, avait vu aussi l'Angleterre et ses libertés: c'est pourquoi il ne s'effrayait pas des nouvelles mœurs auxquelles s'accoutumait la France. Louis XVIII professa hautement les principes libéraux, depuis le 5 septembre jusqu'à la fin de 1819. Beaucoup d'anciens royalistes, moins éclairés, moins généreux que le Roi, s'en offensèrent;

et un moment, son nom fut prononcé par la bouche des plus chauds amis de la maison de Bourbon, non pas avec moins de dévouement, mais peut-être avec moins de tendresse : parce qu'alors, les grâces n'étaient plus leur patrimoine exclusif, ils parlèrent d'ingratitude ; mais le Roi constitutionnel de la France n'est pas un chef de parti ; et Henri IV a bien su trouver grâce devant la postérité, quoiqu'il n'ait pas craint de braver les mêmes murmures, de la part de quelques-uns des siens. Malheureusement, cette ère de bonheur et de gloire, que faisait luire sur la France un trône entouré des plus pures lumières de la religion et de la philosophie, ne devait pas s'accomplir, ou du moins devait être interrompue par de tristes jours. Les alarmes d'une aristocratie corrompue par l'égoïsme et dégradée par l'ignorance, s'élèvent jusqu'aux plus hautes régions de la terre : l'atmosphère des trônes européens en fut troublée. Mais peut-être que l'esprit élevé du Roi de France, secondé de l'instinct excellent de sa nation, aurait vaincu ce nouvel orage, si un crime isolé n'eût été exploité avec une infernale science, par l'esprit de parti, qui sut en faire la plus grande des calamités publiques. Les idées libérales furent accusées d'un attentat incité par un fanatisme inexplicable et féroce. L'assassinat du duc de Berry blessa le cœur de Louis XVIII dans ses sentimens les plus vifs et les plus légitimes. Il craignit de s'être trop avancé vers la Révolution, et que le tigre de l'anarchie demuselé ne s'apprêtât de nouveau à dévorer les restes échappés de sa famille. La politique de son gouvernement prit désormais une nouvelle direction : elle se rapprocha de la Sainte Alliance, à laquelle jusqu'à ce jour, elle n'avait guère participé que nominalement. Les ministres qui suivaient le système fondé depuis le 5 septembre furent renvoyés. Tout ce que la nation avait obtenu de garanties et de libertés publiques fut successivement altéré et considérablement restreint par leurs successeurs. Une lutte de frayeurs et de mécontentement suivie d'irritations réciproques, ne tarda pas à s'engager. La baïonnette et même l'échafaud comprimèrent les oppositions trop exaltées. Le côté droit, maître du pouvoir, partagea entre la noblesse, le clergé et leur clientelle, toutes les faveurs de l'administration. La nation française vaincue par un parti, s'endormit d'un sommeil léthargique; et la corruption acheva sur elle les dures expériences commencées par la violence. Vers cette même époque, les hommes éclairés et généreux que l'Espagne recélait dans son sein ayant accompli une révolution qui devait régénérer leur patrie, les armées et les trésors de la France furent dévoués par le ministère français, à courber de nouveau ce malheureux pays sous le joug du pouvoir absolu, qui l'a strictement conservé inerte et féroce, au milieu de l'activité féconde et de la douce culture du reste de l'Europe. Des réactions sanglantes ont fait passer la jouissance du crime, de l'oppresseur à l'opprimé, avec cette différence qu'il y avait au moins, derrière l'intolérance des réformateurs, des principes de justice et de raison, qui devait en modérer et en arrêter bientôt l'excès ; tandis que les cruautés du fanatisme ne font qu'irriter la soif qu'il éprouve du sang et lui apprêtent sans cesse de nouvelles victimes. D'ailleurs, la France n'était pas responsable du sang versé dans les guerres civiles de l'Espagne, tant qu'elle n'avait pris fait et cause pour l'un ni l'autre des partis qui dévorent cette malheureuse contrée. Il n'en est plus de même aujourd'hui, que ses armes ont fait la loi dans les deux Castilles. Si le sang innocent y fut versé une seule fois, il pèsera aussi sur ceux qui ont prêté main-forte pour aplanir, devant la victime, le chemin de l'échafaud. Les ministres des dernières années de Louis XVIII ont fait servir le nom de ce prince à renverser ce que leurs prédécesseurs avaient fondé, à proscrire et à maudire la plupart des principes publics que les premiers avaient essayé d'introduire dans les mœurs et dans les institutions. L'histoire jugera les uns et les autres : mais quelque soit son jugement, elle remarquera sans doute que les principes libéraux furent ceux vers lesquels le feu Roi parut incliner, tant que les forces de l'âge secondèrent en lui les forces intellectuelles ; elle observera qu'une amère douleur, à laquelle il eût été bien difficile de résister, put seule entraîner sa politique hors des sentiers qu'elle avait constamment suivis, à l'époque de ses deux restaurations successives ; enfin, elle n'oubliera pas qu'alors même qu'un parti funeste eut obtenu ses triomphes les

plus décisifs, le Roi conserva toujours à la France la possession de la Charte constitutionnelle, que l'Europe continentale lui envie, et qui, malgré nos malheurs, renferme toujours en soi un germe immortel de regénération et de vie. Louis XVIII avait toujours été d'une corpulence considérable. L'âge et le défaut d'exercice favorisèrent cette disposition; et, comme il arrive trop souvent aux personnes d'une constitution analogue, les humeurs se laissant tomber vers les extrémités inférieures, engendrèrent des ulcères aux jambes, accompagnés de suppurations abondantes. L'art des médecins, aidés des soins les mieux entendus, sut prolonger merveilleusement, en cet état, les jours, et même on pourrait dire, la santé du feu Roi; car si l'activité corporelle lui devint pénible et difficile, celle de son esprit ne se ralentit sensiblement que dans les derniers temps de sa vie. Au mois de décembre 1823, la santé du Roi, bien que déjà visiblement altérée, lui permit encore d'ouvrir en personne la session législative, et d'y prononcer le discours de la couronne. Au mois d'août suivant, les signes précurseurs d'une fin prochaine se manifestèrent. Le 25, jour de la Saint-Louis, le Roi eut encore la force de recevoir cette foule nombreuse de fonctionnaires publics et de courtisans, qui fréquentent le palais aux époques solennelles; et si son abattement physique ne put être dissimulé, sa présence d'esprit se manifesta encore par des paroles spirituelles et gracieuses qu'il adressa à quelques-uns de ceux qui passèrent devant lui. Il avait dit à ceux qui voulaient le détourner de recevoir ce jour-là : « Un roi de France meurt, mais il ne » doit pas être malade. » Cependant le 12 septembre, sa maladie dut être officiellement annoncée. Les évêques ordonnèrent des prières publiques pour le rétablissement de sa santé; la Bourse, les spectacles et les lieux publics d'amusement furent fermés, en signe de deuil. Averti par M. l'évêque d'Hermopolis du danger de son état, le Roi désira recevoir les secours et les fortifications de la religion de ses pères. Il se confessa le dimanche 12 septembre : depuis ce jour, ses forces déclinèrent très-rapidement; la fièvre augmenta dès le soir, et la faiblesse s'accrut. Néanmoins, le Roi conserva sa connaissance. Il vit de nouveau son confesseur le lundi matin. La nuit ayant été bonne, S. M. témoigna le désir d'être administrée. Son confesseur se rendit pour cet effet, chez le Grand-Aumônier. A huit heures du matin, le prélat partit de la chapelle des Tuileries, portant processionnellement le Saint-Sacrement, accompagné de M. l'évêque d'Hermopolis et de plusieurs aumôniers du Roi qui portaient des torches. M. le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, paroisse des Tuileries, assistait en étole le Grand-Aumônier, et portait les saintes huiles. Monsieur et ses enfans suivaient le Saint Sacrement, tenant à la main des cierges allumés, et accompagnés des personnes de leur maison : le cortége était précédé et suivi des gardes-du-corps. Arrivé dans la chambre du Roi, le Grand-Aumônier adressa à S. M. quelques paroles d'édification et lui administra le saint viatique. Monsieur, M. le duc d'Angoulême, M. l'évêque d'Hermopolis et M. l'abbé de Saman tenaient la nappe de communion. Immédiatement après, le Roi reçut l'Extrême onction. Les princes retournèrent ensuite à la chapelle, et entendirent la messe pour la santé de S. M. A leur retour, elle leur dit les choses les plus affectueuses, et bénit toute sa famille, qui paraissait plongée dans la plus vive affliction. Le mardi, à une heure après midi, le Roi éprouva une défaillance, et les personnes qui l'entouraient crurent qu'il touchait à sa dernière heure. M. l'archevêque de Paris se mit à réciter les prières des agonisans. Mais le Roi reprit si bien sa présence d'esprit, qu'il répondait aux prières, et dans une occasion, il dit au prélat : — » M. l'archevêque, vous passez » un verset. » Le mercredi le matin, la fièvre redoubla et fut accompagnée d'anxiété et de faiblesse : l'affaissement de toutes les fonctions allait croissant. Le soir, la respiration devint râleuse et le pouls extrêmement débile. C'est à onze heure de la nuit que l'agonie commença. On croit que le Roi conservait encore sa connaissance, du moins il paraissait vouloir parler; mais les sons inarticulés de sa voix expiraient sur ses lèvres. Les Princes du sang et de la famille royale veillaient autour du lit de mort, ainsi que le confesseur; on y voyait aussi le Grand-Aumônier de France, le Ministre des affaires ecclésiastiques, l'archevêque de Paris, les grands officiers de la couronne

et les aumôniers de la maison. Le moment suprême ne fut marqué par aucune convulsion : c'est le 16 septembre 1824, à quatre heures précises du matin, que Louis XVIII rendit le dernier soupir. Les médecins en avertirent l'assistance, et aussitôt tout le monde tomba à genoux, et resta quelque temps en prières. Ensuite, toutes les personnes qui se trouvaient dans la chambre du feu Roi passèrent successivement dans une chambre voisine. Son frère resta seul un instant avec lui, et quand il parut, M. le comte (aujourd'hui duc) de Damas, premier gentilhomme de la chambre, le précéda et dit, en ouvrant les deux battans : « Le Roi, Messieurs. » Immédiatement après, on annonça M. le Dauphin et Mme la Dauphine. A la pointe du jour, le nouveau Roi quitta les Tuileries et se rendit à Saint-Cloud. Le corps de Louis XVIII resta étendu plusieurs jours, sur le même lit où il était mort. On voyait placé dans ses mains un crucifix qu'il tenait le jour même de son décès. Les jours suivans, il fut visité par une grande multitude de peuple, à qui on ouvrit la chambre mortuaire, sans obstacle et sans distinction. Des ecclésiastiques, les grands officiers de la couronne et des officiers aux gardes, veillèrent nuit et jour, et récitèrent des prières auprès du corps, tout le temps qu'il resta exposé. L'acte de décès du Roi fut rédigé, le jour même de sa mort, par le chancelier de France, faisant les fonctions d'officier de l'état civil de la maison royale. Ce magistrat apposa ensuite les scellés sur les papiers particuliers du défunt, qui furent remis quelques jours après, suivant l'usage, au Roi son successeur. L'opération de l'embaumement du corps dura deux jours. Le procès-verbal d'autopsie n'a point été rendu public : mais on trouve les détails qui suivent dans le N° XXVIII de la *Gazette de Santé*, dont ce journal garantit l'exactitude. On a remarqué que les os de la partie antérieure du *crâne* étaient très-épais, tandis que ceux de la partie postérieure étaient plus minces qu'à l'ordinaire. Le *cerveau*, très-grand dans toutes ses dimensions, était cependant plus développé à gauche qu'à droite. (C'est une circonstance assez rare, et qui a été observée sur le cerveau de Bichat.) Les *poumons*, ont été trouvés parfaitement sains. Le *cœur* était gros, peu consistant et vide de sang. L'*estomac*, d'un très grand volume, distendu par des gaz et des mucosités : sa surface interne offrait deux petites plaques rouges. Les *intestins*, n'ont présenté ni rougeur ni ulcération ; mais on a trouvé dans la duplicature du mésentère, une tumeur steatomateuse assez considérable, qui n'avait occasioné aucune douleur pendant la vie, et dont l'existence n'avait été indiquée par aucun signe sensible. (Des tumeurs de cette nature se rencontrent souvent dans le mésentère sans avoir même été soupçonnées : au reste, à moins d'un développement extraordinaire, elles ne troublent pas d'une manière sensible l'exercice des fonctions.) Les autres viscères étaient en bon état. Les *extrémités* supérieures et inférieures très-amaigries. La *cuisse gauche* offrait à la face interne, la trace d'un ancien vésicatoire. Les deux *jambes*, depuis les genoux jusqu'à l'extrémité des pieds, présentaient une substance lardacée, jaune, dans laquelle les tissus cellulaires, musculeux, et même osseux, étaient confondus. L'instrument pénétrait avec facilité jusque dans les os eux-mêmes. Le *pied droit* et le bas de la jambe, jusqu'à la hauteur du mollet, étaient sphacélés ; les os en étaient ramollis ; quatre orteils s'en étaient détachés successivement, par les progrès de la maladie. Le *pied gauche* était aussi sphacélé, mais seulement jusqu'au tarse. Quelque temps après la mort, et au moment de l'embaumement, on a fait des lotions avec le chlorure de M. Labarraque, pharmacien, qui ont détruit à l'instant, toute espèce de mauvaise odeur. L'embaumement a été fait au moyen de ce chlorure et du sublimé. » Le corps du Roi Louis XVIII, placé dans un double cercueil de plomb et de chêne, fut transporté à Saint-Denis le 22 septembre, par un malentendu ou par un oubli assez remarquable, le clergé de Paris, qui n'avait point reçu d'invitation ne parut point à cette cérémonie. Après la célébration d'une pompe funèbre solennelle, le cercueil fut descendu, selon l'usage, à l'entrée de la basilique où reposeles restes des rois et des princes des maisons royales de France. Il est encore trop près de nous ce premier roi de la Restauration, pour qu'il nous soit permis de parler de lui comme nous parlerions d'un roi de l'histoire. La discrétion prescrite à la censure, même dans le cas où elle pourrait être dictée par la conscien-

,invite à user d'une égale mesure relati-
ement à l'éloge, fût-il le mieux mérité ;
r la louange juste et vraie est encore de
flatterie, si elle n'est parfaitement li-
re. Toutefois Louis XVIII n'est plus : sa
oyauté n'est désormais qu'un souvenir
qu'un ombre. Essayons de la considé-
r avec une respectueuse liberté, afin
'il nous soit permis ensuite de la glori-
r sans rougir. D'abord le règne de ce
onarque nous semble offrir un carac-
re dont on ne l'a point assez loué, mais
ue nous ne passerons pas sous silence. Il
t un roi magistrat, et non pas un roi
ldat. Cette distinction que la constitu-
on a fondée en Angleterre, n'est pas
ncore légalement établie en France. La
rovidence attentive au salut de ce pays,
oulut y pourvoir merveilleusement au
ébut de la Restauration. Elle voulut que
s dons de l'esprit et les vertus pacifiques
otinssent une supériorité marquée chez
lui qu'elle avait prédestiné à rasseoir la
onarchie sur des nouvelles bases. Or, ce
t un grand bonheur pour nous, et cette
rconstance seule imprima au gouverne-
ent de la Restauration un sceau de mo-
ération et de légalité, qui le distingue
sentiellement des gouvernemens mili-
ires des autres monarchies du continent,
plus encore que ses formes extérieures,
e l'ancienne monarchie française. Le
eux principe de la France militaire reste
ujours debout, pour flatter des pen-
hans et des préjugés qu'il serait bon,
ns doute, de réformer, puisqu'ils peu-
ent encore produire des effets funestes.
éanmoins, les principes de gouverne-
ent et les habitudes d'administration
ondées en même temps que la nouvelle
onarchie constitutionnelle, resteront
omme antécédens d'une grande influence
ur les destinées de cet empire. Echap-
ant à la monarchie militaire de Napo-
on pour rentrer sous le sceptre des Bour-
ons, anciennement aussi chefs militaires
es Français, il était facile de donner
ans l'écueil opposé à la route que nous
vons suivie, le plus funeste de ceux qui
enacent aujourd'hui les progrès de la
raie civilisation. Sachons gré au roi lé-
islateur qui éloigna ce danger. Louis
VIII crut toujours la meilleure part de
gloire attachée à la Charte constitu-
onelle, qu'il avait donnée à ses peuples :
t bien qu'en abusant de son nom et de
on autorité, on ait essayé plus d'une fois,
de porter atteinte à ce précieux trésor de la France, il est certain néanmoins, que le feu Roi professa toujours un vif et paternel attachement pour les institutions politiques adoptées par sa sagesse et par ses lumières. Cette pensée dominante de son esprit mérite aussi nos éloges ; car il lui fallut sans doute quelque élévation d'âme pour ne point s'effrayer de cette immense limitation du pouvoir royal, lui surtout qui en avait vu opérer naguère, et presque en ses mains, l'appauvrissement et la sanglante ruine. D'ailleurs, combien n'en est-il pas à qui toute loi, si modérée qu'elle soit, paraît un frein outrageant et une dure capitulation ? Louis XVIII fut un homme d'esprit, dans l'acception commune de ce mot. En quelque position que le sort l'eût fait naître, on peut croire qu'il aurait su s'assurer dans le monde un rang honorable. Il était gentilhomme autant qu'il convient à un Bourbon, mais il savait ne pas le laisser paraître plus que ne le doit le roi des Français, au dix-neuvième siècle. Il connaissait très-bien l'histoire des familles de qualité de la monarchie, savait leur alliances et leurs prétentions, et même il attacha toujours une importance de premier ordre à cet objet. Il avait bien observé les mœurs de la cour, et sentit de bonne heure le besoin de s'y réserver un ami intime. Quelques personnes de l'un et de l'autre sexe, ont joui successivement de l'honneur de ce choix; et toutes ont paru le justifier, par quelque mérite particulier, ou du moins par un grand dévouement : le Roi s'est toujours montré envers elles, généreux et magnifique jusqu'à la prodigalité. La représentation royale ne le fatiguait pas; et il s'en acquittait bien. Il avait le travail facile avec ses ministres, et les affaires ne semblèrent jamais l'importuner. Il paraît qu'il lui fallut se faire à lui-même une sorte de violence, toutes les fois qu'il se crut obligé à remercier quelqu'un de ses ministres. Aussi, il évitait soigneusement de leur annoncer leur disgrâce, et semblait espérer de l'adoucir par un redoublement de courtoisie. Cette conduite qui a été quelquefois mal interprétée par le mécontentement, peut aussi s'expliquer en l'attribuant à un grand fond de bonté et au chagrin d'avoir à contrister des serviteurs qui n'avaient point perdu son estime. D'ail-

leurs, il savait très-bien faire céder ses affections et ses penchans particuliers aux nécessités de la politique et aux intérêts généraux de l'état. Il savait distinguer entre sa volonté royale et sa volonté personnelle, et sacrifier l'homme au roi, quand sa raison lui démontrait la nécessité de ce sacrifice. Louis XVIII avait puisé dans le commerce des lettres l'art de rédiger avec précision et facilité. Ses discours d'apparat étaient nobles, précis et convenables. Sa correspondance était soignée et même spirituelle; ceux qui ont eu l'honneur d'être admis auprès de sa personne vantent aussi sa conversation : le public en a entendu raconter quelques bons mots : c'est lui qui a dit : — « L'exactitude est la politesse des rois. » — « Chaque soldat français porte le bâton de maréchal dans sa giberne ; il ne s'agit que de l'en faire sortir. » Ces mots et une foule d'autres, dénotent certainement un esprit fin et agréable. On a eu raison de vanter l'amour du Roi pour les lettres et même son aptitude à les cultiver. En effet, cette branche des études qu'on désigne sous le nom d'humanités, lui était assez familière : il possédait bien son Horace et d'autres classiques romains : il tournait un madrigal français avec quelque délicatesse. Ces amusemens sont innocens sans doute : on peut même leur trouver un vernis d'élégance; mais Louis XVIII n'eut pas le bonheur de recevoir dès son enfance une éducation rationelle et bien entendue. Les choses sérieuses et vraiment utiles entrèrent dans son esprit par le frottement de la vie; mais il ne fut pas mis de bonne heure en état d'en saisir facilement les théories et d'en apprécier nettement l'importance et la valeur. Personne aujourd'hui ne conseillerait de donner au jeune prince destiné à régner un jour sur la France, une éducation analogue à celle qu'avait reçue son oncle. Le feu Roi respecta toujours les idées religieuses et honora comme il le devait la religion de saint Louis; mais il ne fut point dominé par cette espèce de dévotion minutieuse et absolue que les gens du monde taxent de bigoterie. L'enseignement mutuel, ce puissant véhicule de l'instruction, et par conséquent de l'amélioration du peuple, trouva long-temps en lui, un zélé protecteur. Il ne revint point de l'exil, le cœur gonflé de ressentiment et d'animosité, comme on aurait pu le craindre d'un homme ordinaire. Il sentait très-bien que l'équité est la meilleure sauve-garde des trônes, et la clémence leur plus bel ornement. On se plaît à reconnaître en lui, une foule de traits de cette bonté paternelle et de cette douce longanimité qui a si long-temps fait chérir le sang des Bourbons. Durant sa maladie, on lui présenta un travail relatif à des commutations de peines : il les accorda toutes, en ajoutant : — « Pour la première fois, il me coûte » de signer grâces et faveurs; je voudrais » tout réserver à mon frère; car c'est par » là que doit toujours commencer le règne » d'un Bourbon. » En effet, les grâces et les commutations de peines sont devenues sous ce règne, d'un usage plus fréquent qu'à aucune autre époque de la monarchie : tellement qu'on peut dire, que se rapprochant en ce point des institutions de l'Angleterre, la prérogative de la couronne a corrigé chez nous, comme chez nos voisins, les rigueurs excessives de notre code pénal. Ceci est un très-grand éloge que j'entends donner à la mémoire du Roi. Dieu voit avec complaisance que l'homme épargne le sang de son semblable; et sa miséricorde est encore au-dessus de sa justice. L'amélioration des prisons a commencé aussi sous ce règne, à devenir le sujet d'une sollicitude sérieuse, de la part du gouvernement. S'il n'a pas pris l'initiative, il a du moins cédé à l'impulsion. Il reste encore trop à faire, pour que les philantrophes cessent de réclamer en faveur des améliorations; mais ils aiment à rendre justice à celles qui déjà sont opérées. La liberté individuelle et le droit de propriété, ces deux bases fondamentales et sacrées de la société, ont obtenu, sous le règne de Louis XVIII, un degré de respect et de sécurité inconnu parmi nous, avant cette époque. La liberté de la presse a triomphé aussi, à travers mille vicissitudes. Le crédit public a été fondé, par l'effet de la sagesse du gouvernement et de sa fidélité scrupuleuse à remplir des engagemens, que la mauvaise foi et l'esprit de parti auraient pu facilement décliner. L'industrie manufacturière a acquis d'immenses développemens. Le principe de l'abolition de la traite des nègres a été posé, et cet infâme trafic c'est vu flétri par la loi : il est à regretter que les dispositions qu'elle a tracées pour les réprimer, soient restées jusqu'ici presque entièrement inefficaces.

s bienfaits du règne de Louis XVIII
ıt immenses, sans doute. Peu habitué
nceuser la puissance, c'est avec quel-
e timidité, et comme vaincu par le de-
ir de l'impartialité, que j'ose en faire
l'énumération. Helas! pourquoi faut-il
uter que toutes ces choses si precieuses
conserver, manquent absolument de
ranties, par suite de l'imperfection des
s politiques et des vices du caractère
tional. Aussi, combien il est triste de
marquer, que les triomphes d'un mau-
is esprit de parti ont arrêté et même re-
ulé, durant les secondes annnees de ce
gne, le mouvement progressif vers le
en qui avait signalé les premiers! Ainsi,
liberté de la presse a été dépouillée de
s principales garanties, et nous avons
quis, précisément pendant les derniers
urs du Roi, la cruelle et honteuse ex-
rience que rien n'était plus facile que
nous l'enlever. La corruption a été
igée en système et pratiquée à la face
soleil, avec une infernale effronterie.
caractère national en a été profondé-
ent altéré. La liberte politique en a été
essée du même coup; les élections ont
é corrompues par la fraude combinée
ec la violence; et nous avons vu ainsi
gouvernement représentatif vicié dans
n premier élément. L'arbitraire pros-
it en thèse générale, s'est glissé partout
ns les details et triomphe par subtilite.
indépendance de toutes les professions,
compris celles qui vivent de travail et
ndustrie privée, a été inopinément at-
quee, par une centralisation envahis-
nte et intolérante; en sorte qu'à la fa-
ur de cette extension du pouvoir cen-
al administratif, il est devenu rare et
fficile en France, de vivre et d'assurer
pain à ses enfans, sans aliéner sa cons-
ence à la merci capricieuse des agens du
ouvoir." L'hypocrisie et l'immoralité
nt fait alliance, pour s'ouvrir les routes
la fortune. Un parti s'est aidé du clergé
our arriver au pouvoir, et s'est vu con-
aint aussi-tôt de le partager avec lui.
e point de l'horizon politique paraît au-
urd'hui menaçant et semble devoir lé-
ner à l'avenir bien des difficultés. L'en-
ignement primaire a été contrarié dans
s développemens, et l'esprit d'associa-
on souvent comprimé. Enfin, les résul-
ts de l'expédition d'Espagne n'ont que
rop justifié les prévisions des orateurs,
qui, à la tribune des deux Parlemens d'Angleterre et de France, ont contesté la moralité de son principe et l'utilité de ses motifs. Ces erreurs des dernières années du dernier règne, les serviteurs de la couronne en sont responsables devant la loi: le Roi en a rendu compte à Dieu. Pour reposer la vue de ces ombres (eh! quel est le tableau d'aucune époque de l'histoire qui n'en présente d'analogues?) répetons en terminant ce récit de la vie et de la mort du feu Roi, l'hymne chanté sur son sépulcre par le plus brillant écrivain de notre siècle. Ses paroles où le feu de l'imagination l'emporte sur la sévère raison, partent toujours d'une âme élevée et d'un esprit généreux: c'est le secret de leur popularité. Il y a de la volupté à l'entendre, lors même qu'on hésiterait à penser tout ce qu'il dit; et ce n'est pas une des moindres bonnes fortunes des Bourbons, que tous leurs événemens, depuis la restauration de leur maison, soient précédés, accompagnés, ou suivis de cette voix si harmonieuse et si haut retentissante. « Le prince comprenait son siècle dit M. Châteaubriand, et était l'homme de son temps: avec des connaissances variées, une instruction rare, surtout en histoire, un esprit applicable aux petites comme aux grandes affaires, une élocution facile et pleine de dignité, il convenait au moment où il parut et aux choses qu'il a faites S'il est extraordinaire que Napoléon ait pu façonner à son joug les hommes de la République, il n'est pas moins étonnant que Louis XVIII ait soumis à ses lois les hommes de l'Empire; que la gloire, que les intérêts, que les passions, que les vanités mêmes, se soient tus simultanément devant lui. On éprouvait en sa présence un mélange de confiance et de respect; la bienveillance de son cœur se manifeste dans sa parole, la grandeur de sa race dans son regard. Indulgent et généreux, il rassurait ceux qui pouvaient avoir des torts à se reprocher; toujours calme et raisonnable, on pouvait tout lui dire; il savait tout entendre. Pour les délits politiques, le pardon, chez les Français, lui semblait moins sûr que l'oubli; sorte de pardon dépouillé d'orgueil, qui guérit les plaies sans faire d'autres blessures. Les deux traits dominans de son caractère étaient la modération et la noblesse; pa

l'une, il conçut qu'il fallait de nouvelles institutions à la France nouvelle; par l'autre, il resta roi dans le malheur; témoin sa belle réponse aux propositions de Bonaparte. La partie active du règne de Louis XVIII a été courte, mais elle occupera une grande place dans l'histoire. On peut juger de ce règne par une seule observation : il ne se perd point dans l'éclat que Napoléon a laissé sur ses traces. On demande ce que c'est que Charles II, après Cromwell; Charles II, dont la restauration ne fut que celle des abus qui avaient perdu sa famille : on ne demandera jamais ce que c'est que le sage qui a délivré la France des armées étrangères, après l'ambitieux qui les avait attirées dans le cœur du royaume : on ne demandera jamais ce que c'est que l'auteur de la Charte, le fondateur de la monarchie représentative : ce que c'est que le souverain qui a élevé la liberté sur les débris de la révolution, après le soldat qui avait bâti le despotisme sur les mêmes ruines; on ne demandera jamais ce que c'est que le roi qui a payé les dettes de l'état et fondé le système de crédit, après les banqueroutes républicaines et impériales. Son règne s'agrandira encore en s'éloignant de nous : la postérité le regardera comme une nouvelle ère de la monarchie, comme l'époque où s'est résolu le problème de la Révolution, où s'est opérée la fusion des principes, des hommes et des siècles; où tout ce qu'il y avait de possible dans le passé, s'est mêlé à tout ce qu'il y avait de possible dans le présent. De la considération des difficultés innombrables que Louis XVIII a dû rencontrer à l'exécution de ses desseins, naîtra pour lui, dans l'avenir, une admiration réfléchie. Et quand on observera que ce monarque, dépouillé de tout, a aboli la confiscation; qu'étant maître de ne rien accorder en rentrant en France, il nous a rendu des libertés pour des malheurs; nul doute que sa mémoire ne croisse en estime et en vénération chez les peuples. » Le bronze, le marbre et la toile, ont si souvent et plusieurs fois, si heureusement reproduit les traits de Louis XVIII, qu'il serait superflu de les esquisser avec la plume; la première pièce de monnaie d'or ou d'argent, frappée depuis 1816, d'après le coin de M. Michaut, suffit pour les rappeler, avec autant de noblesse que de fidélité. Des circonstances diverses n'ont pas permis qu'ils fussent reproduits par les deux plus célèbres artistes de l'époque, David et Canova. En revanche, Gros et Gérard les ont multipliés à l'envie, et chaque fois avec un succès éclatant; tantôt dans de vastes compositions historiques, tantôt par des portraits en pied savamment historiés. Les statuaires durent être moins heureux à reproduire l'image du feu Roi; le costume moderne, combiné avec ses proportions physiques, offrant des difficultés à peu près insurmontables à leur art. On a plusieurs belles gravures du portrait de Louis XVIII. Celle de P. Audouin, d'après M. Gros, en pied, avec les ornemens et attributs de la royauté, décore les plus beaux cabinets, où elle se place en pendant du rare et magnifique portrait de *Louis XVI, restaurateur des libertés publiques*, de Bervic, d'après Callot. *Liste des ouvrages attribués à Louis XVIII.* I. *Les Mannequins, conte ou histoire, comme l'on voudra, à Ispaham.* (sans date) in-12, de 74 pag. (V. *Mémoires secrets de Bachaumont.* T. IX. p. 120 et 121) avec une clef, imprimée en tête du volume. Cet écrit est principalement dirigé contre Maurepas, Turgot et Terray. II. *Description historique d'un monstre symbolique, pris vivant sur le bord du lac Fagua près Santa Fé, par les soins de Francisco Xaveiro de Meunrios* (Monsieur), *comte de Barcelonne et vice-roi du Nouveau Mexique. Envoyé par un négociant du pays à un Parisien son ami. A Santa Fé, et se trouve à Paris, chez le correspondant de l'auteur, rue Neuve des Petits-Champs; et sous les portiques du Mystère.* 1784. In-8, de 29 pages, plus deux gravures noires, représentant le monstre mâle et femelle. Cette brochure évidemment allégorique, est dirigée selon les uns contre le magnétisme, suivant les autres contre le ministère de M. Calonne. Une opinion accréditée parmi les bibliographes, et conservée par tradition, depuis l'époque où la brochure circula dans le public, l'attribue à Monsieur. Il existe aussi deux représentations du même monstre allégorique, mâle et femelle, dont on trouve la figure au commencement et à la fin de la brochure, toutes deux très médiocres d'exécution, format in-4° oblong, avec un texte explicatif au bas. De ces deux gravures l'une est noire et représente une espèce de harpie mâle, vue de profil; l'autre est coloriée et repré

sente la femelle du même monstre, vue en trois quarts; celle-ci porte l'adresse de *Paris, chez Basset, rue Saint-Jacques*. Le visage de forme humaine indique des traits qui ne paraissent pas entièrement de fantaisie. On suppose que l'idée de ces caricatures a pu sortir de chez Monsieur, et que c'est d'après cette première donnée, que quelqu'un se sera permis de faire circuler sous son nom, la brochure qu'on lui attribue peut-être trop légèrement. Il existe une autre brochure qui paraît avoir quelque rapport avec la précédente, et ornée comme elle d'une caricature monstrueuse, dans un style analogue. Celle-ci est intitulée : *Traces du magnétisme. A La Haye.* 1784, in-8, de 48 pages. III. *Éclaircissemens sur le Livre rouge, en ce qui concerne* Monsieur, *frère du Roi. A Paris, de l'imprimerie de Monsieur.* 1790, in-8, de 19 pages. Ce mémoire orné des armes de Monsieur, et qui roule sur des affaires financières le concernant personnellement, paraît avoir été rédigé par lui-même. IV. *Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblentz* (1791). Paris, Baudouin frères, 1823; in-8, de 120 pages. M. Eckard, connu par plusieurs écrits remplis de documens curieux et authentiques sur l'histoire de diverses personnes de la Famille royale, durant la Révolution, a publié : *Notice sur le manuscrit original de la relation des derniers événemens de la captivité de Monsieur, frère de Louis XVI, Roi de France, etc.* (véritable titre que porte le manuscrit.) *Paris, G. L. Michaud*, 1823; in-8. de VI et 32 pages. Nous y avons recueilli les renseignemens qui suivent. — « Ce manuscrit est entièrement de la main du Roi. Il avait été donné par S. M. à son libérateur, immédiatement après qu'elle l'eut achevé. M. le duc d'Avaray ne voulant jamais s'en dessaisir, l'avait emporté avec lui, à Madère. Après sa mort, arrivée en 1811, M. le comte de Pradel, qui avait reçu les derniers adieux de M. d'Avaray pour son Roi, recueillit le manuscrit de la *Relation* et les nombreuses lettres que ce prince avait, presque journellement écrites à son ami, et il les rapporta en Angleterre, où il les remit à M. le comte, aujourd'hui duc de Blacas d'Aulps, alors principal ministre de Louis XVIII. Le Roi avait aussi daigné remettre lui-même, à M. Peyronnet, une copie qu'il avait fait faire de cette relation. Ce digne serviteur l'a toujours conservée religieusement, et sans l'avoir communiquée, jusqu'à présent, à qui que ce soit. Enfin, il paraît que S. M. a bien voulu en accorder deux copies à des personnes qu'elle affectionnait, et en envoyer une particulièrement, avec une lettre de sa main, à M. le comte de Romanzow, ami intime de M. d'Avaray. Revenons à l'autographe. Apporté en France, il n'a été découvert aux Tuileries et ravi au noble dépositaire (M. de Blacas), que par l'oubli des mesures qu'il avait expressément ordonnées, et pendant les funestes événemens où il suivit notre monarque, obligé de sortir encore de son palais et de s'éloigner momentanément de son royaume. On sait encore que ce manuscrit, ainsi que plusieurs autres laissés dans le cabinet du Roi, furent transportés peu de jours après son départ, chez Fouché, redevenu ministre de la police générale; mais on ignore complètement ce que depuis cette époque, est devenu cet autographe, si précieux à tant de titres. L'on a donc présumé que c'était d'abord sur ce manuscrit, ainsi égaré, que des copies plus ou moins exactes, ont été prises de la Relation du voyage à Coblentz; et qu'ensuite, elles ont servi à en reproduire quelques autres... Cependant, il est à observer qu'aucune de ces copies, au moins de celles que l'on connaît, ne contient la lettre du Roi à M. le comte Romanzow, dans laquelle sont consignés de nouveaux témoignages de la reconnaissance du prince envers son libérateur, et de son amitié pour lui; lettre qui a été transcrite sur l'autographe, ainsi que sur les copies que S. M. a bien voulu en accorder. En outre, il existe dans toutes les copies, autres que dans ces dernières, des lacunes importantes, ou des omissions, et l'on remarque entre elles des variantes essentielles... Que l'on joigne à toutes ces circonstances, les fautes, les erreurs et les incorrections occasionnées par l'ignorance ou par l'inattention des copistes; et l'on jugera combien doivent être défectueuses la plupart de ces copies faites à la hâte, et qui n'ont pas été, comme les premières dont on a parlé, revues sur le manuscrit original. Enfin, à l'égard de la publicité donnée inopinément à la Relation du voyage à Coblentz, et qui a excité autant de surprise que

l'ouvrage a produit de sensation, il a été, dès les premiers momens, répandu des bruits divers et si contradictoires, quoique provenus de la même source, que personne n'a voulu y ajouter foi. Mais quoique les véritables causes de cette publication ne soient pas entièrement inconnues, on laisse au temps le soin de les dévoiler. » On a publié, dans le courant de l'année 1823, plusieurs éditions en divers formats, de la *Relation d'un voyage à Bruxelles*. Quelques-unes sont accompagnées de poésies attribuées à Louis XVIII, parmi lesquelles on remarque celles qui parurent dans les *Almanachs des Muses* des années qui précédèrent immédiatement la Révolution, et qui sont signées *le marquis de Fulvy*, masque adopté, disait-on à cette époque, par Monsieur. Nous ignorons sur quel fondement les auteurs de la *Biographie nouvelle des Contemporains*, ont avancé que la *Relation d'un voyage à Bruxelles*, fut *publiée à Londres en* 1791, et nous persistons à croire que l'édition originale est celle de MM. Baudouin, que nous avons indiquée. Outre les nombreux articles des journaux de l'époque, on a publié à part : *Examen critique de la relation d'un voyage fait en* 1791, *à Bruxelles et à Coblentz*, ou *Problème historique, par M. R*** W**** (Regnault-Warin), *seconde édition, augmentée d'un avertissement polémique*. Plancher, 1823, in-8, de sept feuilles. — La première édition, publiée quelques jours auparavant chez le même libraire, n'offre d'autre différence que l'absence de l'*avertissement polémique*. Elle est simplement intitulée : *Problème historique*, par *M. Wilhem Roberts*. On peut voir encore : *Relation de ce qui s'est passé au palais du Luxembourg, deux mois avant le départ de* MONSIEUR (*aujourd'hui Louis XVIII*); *traits anecdotiques et scènes de l'intérieur du même palais, au temps de la terreur, par M. Lablée*. Paris, 1823; in-12, de trois feuilles et demie. V. *Correspondance et écrits politiques de S. M. Louis XVIII*. Paris, Rapilly, 1824; in-18, de six feuilles un tiers. VI. *Lettres écrites d'Hartwell*. octobre 1824, in-8. Ces lettres ont été imprimées, mais non publiées. L'ouvrage de M. Hue, intitulé : *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI* (Paris, imprimerie royale, 1814, in-8), a été positivement revu, corrigé et complété par Louis XVIII. On cite parmi les poésies attribuées à Louis XVIII, une fable intitulée : *le petit Prince et les Cartes*. — Un *quatrain sur les ballons de Montgolfier*. — Des vers accompagnant l'envoi d'un filet d'argent, à Mme de Montesson, à Sainte-Assise, rapportés par M. Ch. Durosoir, dans son ouvrage intitulé : *Le Dauphin, fils de Louis XV et père de Louis XVI et de Louis XVIII*. — *Les Moucherons blancs*, conte composé durant les cent jours, et imprimé pour la première fois, dans le Moniteur de Gand. On dit enfin que le même prince a dû laisser des traductions en vers de plusieurs odes d'Horace, auteur qu'il possédait parfaitement, qu'il citait volontiers, et pour lequel il avait un goût décidé. Outre la *Caravane* de Morel, on a cité aussi parmi les pièces de théâtre auxquelles on suppose que Louis XVIII aurait eu quelque part ; *le Luthier de Lubeck*, comédie en un acte et en prose, représentée sans succès au Théâtre Français en 1818, et non imprimée. Mais cette dernière supposition ne paraît fondée que sur des bruits très-vagues. Il est positif que Monsieur essaya quelquefois d'indiquer des corrections aux tragédies de Ducis, du temps que ce poète était secrétaire de ses commandemens. Charles Loyson faisait entendre assez clairement qu'il avait joui de la même faveur, lorsqu'il imprimait, en tête de son volume *d'Épîtres et Élégies* (1819), « qu'il n'osait apprendre au public quelle main auguste avait daigné corriger ses vers. » L'abbé Soulavie dit que Monsieur envoyait en secret, à différens journaux, et surtout à celui de Paris, des pièces fugitives anonymes (*Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*. T. II.) Le quatrain sur *l'Évantail de Marie-Antoinette*, attribué à Monsieur, se trouve imprimé dès 1782, sous le nom de Lemierre. — La chanson : *J'ai vu Lise l'autre soir*, etc., attribuée au même prince, est positivement de feu Germain Garnier, qui la composa quelques années avant la Révolution, lorsqu'il eut l'honneur de se rencontrer quelquefois avec Monsieur chez madame Adélaïde, fille de Louis XV, où il avait l'emploi de secrétaire des commandemens. On a publié le *prospectus* des *Œuvres de Louis-Stanislas-Xavier, roi de France et*

de Navarre, précédées de la vie impartiale de ce monarque, par MM. Lechassagne et Dourille (de Cret). Paris, Trouvé, 1824, in-8. — L'ouvrage devait former un volume, qui n'a point paru.

Liste des ouvrages pour servir à l'histoire de Louis XVIII. 1° *Le Roi est mort: Vive le Roi!* par M. le vicomte de Châteaubriand, pair de France. Paris, Le Normant, 1824, brochure in-8, plusieurs editions. — traduit deux fois en anglais, sous ce titre : *The King is dead: live the king! by viscount Châteaubriand, translated in to english, by a friend to the house of Bourbon.* Paris, Cló, 1824, brochure in-8; — et Paris, A. Boucher, 1824, brochure in-8. 2° *Des Funérailles de Louis XVIII*, par N. A. de Salvandy. Paris, Baudouin freres, 1824; in-8, d'une feuille et demie. 3° *Louis XVIII à son lit de mort*, ou *Récit exact et authentique de ce qui s'est passé au château des Tuileries, les* 13, 14, 15 et 16 *septembre* 1824, par M. Alissan de Chazet. Paris, Ponthieu, brochure in-8. 4° *Détails des cérémonies qui ont été observées dans l'eglise royale de Saint-Denis, le* 25 *octobre* 1824, *jour de l'inhumation de S. M. Louis XVIII, par M. l'abbé V***, chanoine du chapitre royal de Saint-Denis.* Paris, Dentu, 1824; in-8, de trois feuilles. 5° *Oraison funèbre de très-haut, très-puissant, et très excellent prince Louis XVIII, roi de France et de Navarre, prononcée dans l'église royale de Saint-Denis, le* 25 *octobre* 1824, *par M. l'évêque d'Hermopolis, premier aumonier du Roi.* Paris, A. Leclère, 1824; in-8, de trois feuilles et demie. On a remarqué que l'orateur s'est abstenu de prononcer le nom de la Charte constitutionnelle. — On a prononcé ou publié cette même année plusieurs oraisons ou éloges funèbres de Louis XVIII. Nous nous bornerons à citer ceux de M. l'abbé de Bonnevie (*Lyon, Durand et Perrin*, in 8); de M. l'abbé Liautard (*Paris, Leblanc*, deux éditions); de M. l'abbé Savy, vicaire général de Toulouse; de M. l'abbé de Bouvens; de M. Rey, évêque de Pignerol, prononcés à Turin (*ibid. in-4*); etc. 6° *Vie privée politique et littéraire de Louis XVIII, suivie de la relation de ses derniers momens, de morceaux choisis des ouvrages qui lui sont attribués*, etc. Paris, imprimerie de Goëtschy, 1824; in-8, de quatre feuilles. A la suite et independamment de la *Vie privée*, se trouve la *Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblentz.* 7° *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XVIII, roi de France et de Navarre; par l'auteur des* Mémoires du duc d'Enghien. Paris, Gaillot, 1824; in-8, de neuf feuilles trois quarts.—première partie. in-8°. *Vie de Louis XVIII, Roi de France et de Navarre, continuée jusqu'à sa mort; par M. Alphonse de Beauchamp; troisième édition, revue, corrigée, considérablement augmentée et ornée du portrait de Louis XVIII.* Paris, Naudin, 1825, 2 vol. in-8, plus une planche. Les deux premières éditions de cet ouvrage ont été publiées du vivant du feu roi. 9° *Histoire de S. M. Louis XVIII, surnommé le Désiré, depuis sa naissance jusqu'au traité de paix en* 1815; par A. Antoine, auteur de la *Vie publique et privée de Louis XVI*, de la *Vie de Louis XVII*, etc. Paris, Blanchard, 1816; in-8, de vingt quatre feuilles. — Il y a de nouveaux frontispices datés de 1824, avec des cartons aux exemplaires auxquels ils s'appliquent. 10° *Louis XVIII, à ses derniers momens, précédé des exemples édifians de la mort des princes de la famille des Bourbons, et suivi d'un Precis anecdotique et chronologique sur Louis XVIII et S. M. le roi Charles X; avec un* Post-Scriptum *comprenant les actes de Charles X, les funérailles de Louis XVIII, et son oraison funèbre prononcée par Monseigneur l'évêque d'Hermopolis; par M. Charles Durosoir, professeur d'histoire au collége Louis-le-Grand, auteur du* Dauphin, père de Louis XVI, etc., *ouvrage dédié à la jeunesse française.* Paris, Pillet aîné, 1824; in 12, de vingt-deux feuilles. 11° *Louis XVIII, ses derniers Momens et sa Mort, suivis... d'un recueil d'anecdotes... et de quelques-unes de ses poésies; par E. M. de St. H.* (de Saint-Hilaire). Paris, Peythieu, 1825; in-12, deux éditions. 12° *Règne de Louis XVIII*, ou *Histoire politique et générale de l'Europe, depuis la restauration, avec le développement des principes qui sont devenus la base de la Sainte-Alliance; par M. Barbet du Bertrand.* Paris, Babeuf, 1825; 2 vol. in-8, avec deux planches de portrait

lithographiés.—Deux éditions. 13e *Éphémérides du règne de Louis XVIII, par Cyprien Desmarais*, Paris, Maurice, 1825; un vol. in-8. Nous avons indiqué seulement les ouvrages qui se rapportent d'une façon spéciale à la personne de Louis XVIII; et parmi ceux-là nous avons fait un choix. Il est facile de concevoir que tous les mémoires politiques et littéraires qui ont paru durant les cinquante dernières années écoulées, contiennent plus ou moins de choses relatives à ce prince. Il est une autre catégorie d'ouvrages que nous n'avons pas indiqués : ce sont ceux qui furent composés par les ennemis du feu Roi, à l'époque de ses malheurs, dans l'intention de le noircir aux yeux des contemporains et de la postérité : tels sont entre autres, — *l'Histoire secrète de la Cour de Coblentz* : publiée en 1793, in-8, sous le nom de Rivarol, et réimprimée en 1814, sous le nom du comte de Montgaillard : mais qui très-probablement n'appartient ni à l'un ni à l'autre écrivain —, la *Correspondance* (apocryphe) *de Louis XVIII avec le duc de Fitz-James, le marquis et la marquise de Favras et le comte d'Artois* (Paris, avril 1815, in-8). *Les Secrets de la Cour de Louis XVIII; recueil de pièces authentiques, lettres confidentielles au comte d'Artois, au duc de Fitz-James, aux généraux vendéens, etc.* (Paris, avril 1815). — *Extraits du Moniteur* (prairial an VI); réimprimés clandestinement en 1815 (in-8, de trente-deux pages), et supprimés par les tribunaux. Assurément, nous ne prétendons pas dire qu'aucun reproche ne puisse être adressé par l'histoire, à la mémoire du dernier monarque qui a régné sur la France; mais il faudrait être dénué de toute critique, ou totalement aveuglé par la haine, pour ne pas reconnaître les caractères évidens d'une supposition calomnieuse, dans la plupart des lettres attribuées à Louis XVIII, par les pamphlets que nous venons de citer, où elles se trouvent placées, avec une perfide adresse, à côté de proclamations authentiques, et qui ne sont pas indignes de celui dont elles émanent. Ce ne peut être que par une surprise fâcheuse, que ces pièces apocryphes se trouvent citées comme authentiques, dans le sixième volume d'un recueil dont les auteurs se sont toujours fait distinguer par leur impartialité et leur bonne foi. On sait aujourd'hui d'une manière assez positive, quand et comment elles furent fabriquées par la police. Elles parurent, pour la première fois, en 1802, dans une espèce de roman historique, intitulé : *les Prisonniers du Temple* (3 vol. in-12). — La prétendue *lettre au duc de Fitz-James*, fabriquée avec plus de grossièreté qu'aucune autre, est le principal document d'une fable autant absurde que calomnieuse, mais que le respect des convenances nous interdit d'indiquer plus expressément. Nous croyons en avoir trouvé l'origine dans le passage suivant des *Mémoires secrets de Bachaumont* (T. II 12 janvier 1779), qui, dans tous les cas, pourra servir à compléter l'histoire anecdotique du prince auquel nous avons consacré cet article. — « On a remarqué une observation de Monsieur, au baptême de Madame, fille du Roi (aujourd'hui Mme la Dauphine). On sait que ce prince tenait l'enfant sur les fonts pour le roi d'Espagne. Le Grand-Aumônier lui a demandé quel nom il voulait lui donner; Monsieur a répondu : — « Mais, ce n'est pas par où l'on commence; la première chose est de savoir quels sont les père et mère : c'est ce que prescrit le Rituel. » Le prélat a répliqué que cette demande devait avoir lieu lorsqu'on ne connaissait pas d'où venait l'enfant; qu'ici, ce n'était pas le cas, et que personne n'ignorait que Madame était née de la Reine et du Roi. S. A. R., non contente, s'est retournée vers le curé de Notre-Dame de Versailles, présent à la cérémonie, a voulu avoir son avis, lui a demandé si, lui curé, plus au fait de baptiser que le cardinal, ne trouvait pas son objection juste. Le curé a répliqué avec beaucoup de respect, qu'elle était vraie en général; mais que, dans ce cas-ci, il ne se serait pas conduit autrement que le Grand-Aumônier; et les courtisans malins de rire. Tout ce qu'on peut inférer de là, c'est que Monsieur a beaucoup de goût pour les cérémonies de l'Eglise, est fort instruit de la liturgie, et se pique de connaissances en tout genre.

LOUIS ANTOINE, duc d'Angoulême dauphin de France. Voyez Angoulême.

LOUIS (le baron), autrefois abbé, diplomate, financier, ministre, était en 1821, 22, 23 et 24 député à la chambre élective dont il a cessé de faire partie en 1825. Il est vivant.

LOUVEL (Louis Pierre). Les détails u procès de cet homme extraordinaire, yant été rapportés avec une grande exactitude dans la Biographie de Paris, nous ous bornerons à donner ici la partie de on interrogatoire dont il a été défendu de onner connaissance au public et le disours prononcé par lui dans la cour des airs, au moment où les débats terminés, a cour allait passer aux opinions. Ce disours donne la plus juste mesure de la ensée intime et du sentiment de cet omme qui, pendant le cours de l'instruction, n'avait pas démenti un seul instant énergie d'un caractère tel qu'il ne se'n encontre dans l'histoire qu'à de très ares intervalles n'a été fidèlement raporté nulle part, et que la publicité a été lus sévèrement interdite encore, que la artie des débats que nous donnons et ont qu'on n'a permis plus tard d'en ire circuler quelques copies tronuées, falsifiées et complétement déaturées par la police. Nous avons cru evoir rétablir ici textuellement, ce qui ait impossible à Paris la partie de l'inrrogatoire de Louvel, qu'il n'a été permis e rendre publique, ni aux journaux, ni ux biographies, ni aux brochures qui ont endu compte de son procès.—Demande : Qui a pu vous porter à commettre un paeil attentat? — Réponse. Mes opinions. D. quelles sont ces opinions? — R. Mes pinions sont que les Bourbons sont des rans et les plus cruels ennemis de la rance. — D. Quel a été votre motif? R. Cela servira de leçon aux grands de on pays. — D. Pourquoi vous êtes vous taché de préférence au duc de Berri? R. Parce qu'il était le plus jeune, et qu'il mblait destiné à perpétuer cette race nnemie de la France. — D. Avez-vous uelque repentir de votre action? — R. Au n. — Avez-vous quelques complices? Aucun.

Discours de Louvel à la chamre des pairs.

Pendant la plaidoierie de son avocat M. Bonnet) Louvel avait un air distrait préoccupé; il feuilletait quelques paers. Le président lui ayant demandé s'il ait quelque chose à ajouter à sa défense, prononça le discours suivant : « Si, aurd'hui, j'ai commis un crime national que j'ai commis seul), j'ai la consolation de n'avoir pas fait rougir ma famille et déshonoré la nation. Accusé d'avoir ôté la vie à un prince, on ne doit voir en moi qu'un Français dévoué qui s'est sacrifié pour sauver la France d'un de ses plus cruels ennemis, et non l'instrument d'un parti. Le plus mauvais gouvernement a toujours puni les Français qui avaient trahi la patrie et porté les armes contre elle, (il hésite et cherche sa phrase suivante); selon moi un Français qui a été obligé de sortir de France et qui a pris contr'elle les armes avec les étrangers..... Alors il est donc coupable, il ne peut plus rentrer dans la qualité de citoyen Français, (longue pause); je ne puis m'empêcher de croire que si la journée de Waterloo a été si funeste à la France, c'est qu'il y avait à Gand des Français qui avaient abandonné leur patrie pour servir les étrangers. Suivant mon système, la mort de Louis XVI était necessaire à la France; (vive impression dans l'assemblée). Si c'était comme on l'a dit une poignée d'intrigans qui se fussent portés au palais dans le but de l'assassiner, je pourrais croire que c'est un crime; mais comme Louis XVI est resté long-temps et une partie de sa famille en arrestation, (l'accusé hésite et répète cette première partie de sa phrase) avant leur mort; de sorte que si réellement il n'y avait eu que quelques hommes, la nation entière se serait opposée à son jugement. Aujourd'hui selon mon sentiment encore, suivant mes idées, les Bourbons sont coupables; ils ont déshonoré la nation. (D'une voix émue). C'est ici mon dernier adieu ». Un profond silence règne dans l'assemblée. L'extrait de l'interrogatoire et le discours qui viennent d'être rapportés, peuvent être d'un fanatique, mais il serait difficile d'y reconnaître un insensé.

LUBLINCK (Jean), auteur hollandais; on peut lire la notice biographique et l'article qui le concerne dans la *Galerie historique des contemporains*. Nous ajouterons maintenant qu'en 1823, il a encore paru de lui un *Recueil de discours et detraités* sur divers sujets (*Verhandelingen*), 2 vol. in-8o. Voyez, au reste, *M. Van Kampen* dans son *Histoire de la littérature hollandaise*, page 219, et *Wissen Geysberg* dans son *Anthologie poétique*, article *Lublink*.

LUCAS (N.), amiral hollandais, d'une famille distinguée dans la marine mar-

chande, prit du service dans la marine militaire, et parvint rapidement aux premiers grades. En 1796, il partit du Texel en qualité d'amiral, pour aller reprendre sur les Anglais le Cap de Bonne-Espérance. La flotte sous ses ordres était composée de trois vaisseaux de ligne, deux frégates, trois autres bâtimens intérieurs et plusieurs bâtimens de transport; elle avait abord 3000 hommes de troupes. Cette expédition fut des plus malheureuses pour cet officier général. Bloqué dans la baye de Saldanach, par l'amiral Elphinston à la tête d'une escadre supérieure: il fut forcé de se rendre, sans même avoir pu tirer un seul coup de canon. On suppose qu'une violente insurrection, qui éclata parmi les équipages, fut l'unique cause à laquelle il dut l'impossibilité de résister à l'ennemi. Sa conduite dans cette affaire n'a jamais pu être suffisamment expliquée, parce que, à son retour en Hollande, ayant été traduit devant un conseil de guerre, il mourut dans une maison de campagne, où il fut autorisé à se retirer jusqu'à l'époque du jugement. Ce jugement ne fut pas rendu.

LUCCHESINI (le marquis DE), ministre d'état de Prusse et long-temps ambassadeur de cette cour à Paris, est mort depuis un assez grand nombre d'années à Florence où il était né, et où, dans les dernières années de sa vie, il remplissait les fonctions de grand-maître de la maison de la grande duchesse de Toscane, Elisa, sœur de Napoléon, dont son fils François de Lucchesini, qui a succédé depuis au titre de son père, était alors premier écuyer. Le ministre de Lucchesini était un homme spirituel, très fin; qui avait très bien servi le roi de Prusse dans les fonctions qui lui avaient été confiées et qui, sous le frivole prétexte de n'avoir pas soutenu avec assez de force, dans quelques circonstances, les intérêts de sa cour contre les prétentions du cabinet français, a été récompensé de ses services par la disgrâce.

LUCOTTE (EDME-AIMÉ comte), lieutenant-général, employé dans le corps royal d'état-major, est mort en 1825.

LULOFS (BARTHOLD-HENRI), auteur hollandais, est encore professeur de littérature hollandaise à l'université de Groningue. A la liste de ses ouvrages, qu'on trouve dans la *Galerie historique*, on peut ajouter 1°. une *Rhétorique hollandaise* (*Nederlandsche redekunst of grondbeginselen van stijl en welsprekendheid voor Nederlanders*); Groningue 1820, 1 vol. in-8°; c'est un fort bon manuel; il a été publié par M. Lulofs principalement à l'usage de ceux qui suivent son cours de rhétorique; — 2°. *Quelques mots sur la langue hollandaise, particulièrement pour ce qui concerne son épuration et son enrichissement* (*Iets ter geleg woorden voor nederlandsche taalzuiverring en taalverrijking*) 1826, un vol. in-8°. Dans cette brochure il fait l'observation très juste qu'un bon nombre de mots étrangers, actuellement en usage dans la jurisprudence, ont été rendus, dans la nouvelle législation pour le Pays-Bas, par des mots nationaux et par conséquent plus intelligibles pour le peuple. M. Lulofs aurait été encore plus juste s'il avait ajouté que, malgré cet enrichissement de la langue nationale auquel on a généralement applaudi, les nouveaux codes laissent encore beaucoup à désirer, sous le rapport de la pureté et de la correction du langage. Il a encore fait insérer plusieurs pièces de vers dans l'*Almanach des Muses* (*Muzen almanach*) qui sont d'un véritable mérite, et parmi lesquelles on distingue son *Oost-Indienvaarder* et son *Avondmijmering*.

LUZAC. Induit en erreur par la lettre initiale (E) des noms, nous avons, dans une note, du tom. VI, p. 345, attribué à *Etienne Luzac* plusieurs ouvrages qui ne sont pas de lui, mais tous d'*Elie Luzac*, célèbre publiciste hollandais, sur lequel le professeur Cras a donné une excellente notice biographique, insérée dans le *Magasin encyclopédique* du mois d'août 1813, imprimée aussi séparément, et reproduite en hollandais dans le Journal littéraire *Knugt en Letterbode* de la dite année.

LYNCH (JEAN-BAPTISTE, comte DE), pair de France, fut en 1815, un des plus effroyables réacteurs de cette époque signalée par tant de fureurs et de vengeances. Lorsque l'héroïque maréchal Ney, encore tout couvert de la gloire de la Moskwa, du souvenir de l'admirable retraite de Moscou, où il sauva les débris de l'armée française, fut mis en jugement devant la chambre des pairs, le comte Lynch, ancien conseiller au parlement de Bordeaux, et qui, en cette qualité, dût se rappeler que toute rigueur qui n'est pas

expressément ordonnée par la loi est interdite au magistrat, s'éleva avec force contre la proposition de faire périr l'infortuné maréchal de la mort du soldat, et insista pour qu'il subit le supplice de la *guillotine*. Ce vœu atroce fut repoussé avec horreur par la chambre des pairs, mais toute l'exécration en restera éternellement attachée au nom et à la mémoire du comte Lynch, vil flatteur du pouvoir impérial, tant que ce pouvoir lui parut affermi; traître envers lui, quand il le vit près de tomber; persécuteur acharné de tous ceux qui l'avaient servi avec moins de chaleur que lui, sans doute lorsque le rôle de persécuteur lui parut être devenu un moyen de faveur et de fortune. Ce misérable est dans une haute faveur auprès de Charles X et de la duchesse d'Angoulême, devenue dauphine.

LYNDEN (J. E. N. VAN), baron de Howelaken, conseiller d'état et membre de la seconde chambre des États-généraux des Pays-Bas, continue encore de servir sa patrie dans ces deux postes éminens. Dans la fameuse discussion sur l'admission de M. De Bousies en 1827, il s'est abstenu de voter, parce qu'un de ses parens se trouvait dans un état analogue.

LYNDEN (baron F. G. VAN) Van Hemmen, parent du président du conseil suprême de la noblesse, est un savant d'un mérite distingué, et se fait connaître comme tel, particulièrement par les ouvrages qu'il a publiés sur le desséchement du lac de Harlem et dont voici les titres: *Verhandeling over de droogmaking der Haarlemer-meer.* La Haye 1821, un vol. in-8o. avec atlas in-folio; *Antewoord op de vrijt gedachten van een ingeland van Rhynland.* La Haye 1821, un vol. in-8o. *Aanteekening op de memorie van den hoogleeraar de gelder.* La Haye 1822, un vol. in-8o. Voyez au reste, l'article GELDER (DE) ci-dessus.

SUPPLÉMENT

A LA

GALERIE HISTORIQUE

DES CONTEMPORAINS.

CET OUVRAGE SE TROUVE

A BRUXELLES, CHEZ H. TARLIER, LIBRAIRE, RUE DE LA MONTAGNE.

BRUXELLES, DE L'IMPRIMERIE DE P.-J. VOGLET.

SUPPLÉMENT

A LA

GALERIE HISTORIQUE

DES CONTEMPORAINS,

IMPRIMÉE A BRUXELLES, DE 1817 à 1820.

ET COMPLÉMENT DE TOUTES LES AUTRES BIOGRAPHIES.

TOME SECOND.

MONS,

CHEZ LEROUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR, GRAND'PLACE.

1830.

M.

MAANEN *Voyez* VAN MAANEN.

MABLINI (N.), savant helléniste italien depuis long-temps fixé en France. Jadis employé à la bibliothèque de Turin, M. Mablini vint à Paris après la conquête de son pays par les Français, fut long-temps secrétaire du chancelier de l'Université. Nommé maître de conférences de littérature grecque à l'ancienne Ecole normale, il y montra une érudition rare et fut jugé le digne émule des Boissonade, des Dutheil et de ce que l'Allemagne et l'Angleterre possèdent d'hellénistes distingués. En 1815, il fut éloigné de ses fonctions à cause de son attachement aux Bourbons, et fut réduit, pour vivre, à donner des leçons de grec dans des pensions. A la 2e restauration sa place lui fut rendue, et il l'occupa jusqu'à la destruction de l'École normale. M. Mablini excelle dans les rapprochemens des textes et juge avec une admirable sagacité les travaux philologiques des critiques anciens et modernes. Il est d'une modestie excessive, possède la candeur, la timidité d'un enfant, fuyant les occasions de montrer son savoir avec autant d'empressement que d'autres les recherchent. M. Mablini possède à fond une dixaine de langues vivantes. Il a publié des observations très-savantes sur les différentes éditions du Camoëns. Les élèves de l'École normale ont de lui une foule de commentaires manuscrits sur les divers auteurs grecs, qu'il faisait avec soin et leur donnait sans difficulté dans ses leçons. Depuis la destruction de l'École normale, M. Mablini occupe le modique emploi de sous-bibliothécaire de l'Académie de Paris. C'est là que l'un des hommes les plus savans d'aujourd'hui borne son ambition, quand des hommes nuls ou médiocres poursuivent et souvent atteignent et cumulent les places les plus élevées et les plus lucratives.

MACCARTHY (le comte), l'un des réactionnaires les plus fougueux de la restauration, ne fait plus partie de la Chambre des députés.

MACDONALD (le maréchal), duc de Tarente, est vivant et conserve tous les emplois auxquels il a été appelé par la restauration. Il appartient à la partie constitutionnelle de la Chambre des pairs.

MACDONALD, général napolitain au service de Naples, continue à résider dans les États autrichiens, auprès de la reine Caroline, épouse de Joachim Murat, assassiné en octobre 1815, dans le royaume de Naples, par ceux qui lui avaient prêté serment de fidélité.

MACK, général autrichien tristement fameux par les campagnes de Naples et sa défaite à Ulm, est mort il y a peu d'années.

MACKINTOSCH, membre distingué du parlement d'Angleterre, philanthrope éclairé, jurisconsulte habile et ami particulier de l'illustre Georges Canning, est resté fidèle aux nobles doctrines qu'il professait à cette époque, et ne s'est pas, comme tant d'autres, attaché au char du duc de Wellington.

MAGALON (N.), rédacteur de l'ancien *Album*, jeune écrivain libéral que trop d'ardeur a déjà plus d'une fois compromis. Condamné sous le ministère de M. de Villèle, à un an de prison, il fut conduit à la maison de détention de Poissy, les mains attachées aux mains d'un galérien galeux. L'intercession de M. de Châteaubriand, alors ministre des Affaires étrangères, adoucit beaucoup les rigueurs de sa captivité. Depuis, M. Magalon a subi une condamnation nouvelle; et dernièrement encore, extrait de Sainte-Pélagie, il siégeait sur les bancs de la police correctionnelle, à propos du fameux article le *Mouton enragé*, inséré dans l'*Album*, mais composé par un autre auteur. On peut dire que les écrivains du genre de M. Magalon font plus de tort que de bien au parti qu'ils défendent, en fournissant, par l'exagération de leurs principes et la violence de leur langage, des motifs de sévérité aux défenseurs du pouvoir.

MAGELLA, ancien préfet de police à Naples, sous le roi Joachim, est mort il y a quelques années.

MAGENDIE (N.), physiologiste connu depuis vingt ans par de nombreuses ex-

périences faites avec un soin et une patience extrêmes, et suivies de résultats qui ont reculé bien loin les bornes de la science. Ni travaux, ni dépenses ne coûtent à M. Magendie qui, simple médecin, n'a pourtant d'autre fortune que son talent : n'importe, déjà depuis longtemps, il s'est mis aux premiers rangs des physiologistes modernes. Jeune encore, il balançait la renommée du vieux Chaussier. En 1827, la chaire de physiologie du Collége de France étant venue à vaquer, les professeurs présentèrent unanimement M. Magendie pour la remplir. Mais M. Frayssinous, alors ministre de l'instruction publique, donna cette place, contre tous les usages, contre l'avis des savans, et l'opinion publique, à M. Récamier, médecin de l'Hôtel-Dieu, ignoré absolument comme physiologiste, mais célèbre par sa dévotion et ses intrigues comme congréganiste. Celui-ci ne put commencer son cours; chaque fois qu'il parlait, les élèves sifflaient et demandaient M. Magendie. Les agens de police et les gendarmes ne purent rendre cette jeunesse plus docile : il fallut la dissoudre par la force. Quelques-uns furent arrêtés, un grand nombre sabrés jusque sur les bords de la Seine et dans l'eau même où ils s'étaient réfugiés. Le cours de M. Récamier fut fermé par ordre; mais comme l'autorité n'a jamais tort, M. Magendie put bien être le plus habile physiologiste de France, mais non pas occuper la chaire de physiologie où l'appelaient les vœux de tous les savans. On a de lui : *Précis élémentaire de Physiologie*, Paris, 1825, *in*-8°. *Formulaire pour la préparation et l'emploi de plusieurs nouveaux médicamens, tels que la noix vomique, les sels de morphine, l'acide prussique, la strychnine, la vératrine, les alcalis des quinquinas, l'émétine, l'iode, l'iodure de mercure, le cyanure de potassium, l'huile de croton tiglium, les sels d'or, les sels de platine*, etc., 5e *édit., revue et augmentée*. Paris, 1825, *in*-12. *Recherches physiologiques et cliniques sur l'emploi de l'acide prussique ou hydro-cyanique dans le traitement des maladies de poitrine, et particulièrement dans celui de la phthisie pulmonaire*. Paris, 1819, *in*-8°. *Mémoire sur quelques découvertes récentes relatives aux fonctions du système nerveux, lu à la séance de l'Académie des sciences, le 2 juin* 1823. Paris, 1823, in-8°. *Mémoire sur le vomissement, lu à la première classe de l'Institut de France; suivi du rapport fait à la classe par MM. Cuvier, Humboldt, Pinel et Percy*. Paris, 1813, *in*-8°. *Mémoire sur l'usage de l'Epiglotte dans la déglutition; présenté à la première classe de l'Institut, le 22 mars* 1813. Paris, 1813, *in* 8°. *Recherches physiologiques et médicales sur les causes, les symptômes et le traitement de la Gravelle*. Paris, 1818, *in*-8°. Plus beaucoup de mémoires présentés à l'Académie des sciences, et des rapports sur différens sujets.

MAHMOUD II, empereur des Turcs, et l'un des hommes les plus extraordinaires du 19me Siècle, soutient en ce moment, contre la Russie, une guerre qui, selon toutes les apparences, finira, dans un terme plus ou moins éloigné, par la ruine de l'empire ottoman. Il n'a conservé des mœurs de son pays que la férocité. Doué d'une prodigieuse énergie de caractère, tout porte à croire qu'il finira par s'ensevelir sous les débris de son empire. Au moment où nous écrivons, (mars 1829), la campagne avec la Russie est sur le point de s'ouvrir pour la seconde et probablement pour la dernière fois, soit qu'elle se termine par la ruine de l'empire ottoman, soit, ce qui est beaucoup plus probable en ce moment, que l'intervention de l'Angleterre et de la France, amène sous le nom de paix, une trêve de quelques années, mais qui, rompue par quelque prince conquérant, monté sur le trône de Russie, et d'un caractère plus ferme que l'empereur Nicolas, replacera les deux empires dans l'état d'hostilité où ils se trouvent maintenant et d'où ils ne peuvent sortir, leurs intérêts, dans la mer noire, ne pouvant évidemment être conciliés.

MAHNE (Guillaume Léonard), professeur de littérature ancienne à l'Université de Gand, est né vers l'an 1772, à Amsterdam, où son père fit le commerce. Après avoir fait d'excellentes études dans sa ville natale, sous le célèbre professeur Wyttenbach, (*voyez ce nom*), il fut appelé à l'enseignement des langues latine et grecque, d'abord à Amersfort, ensuite à Zierikzée, et enfin, en 1817, en qualité de professeur à Gand.

Il est auteur de quelques ouvrages qui lui ont acquis une réputation distinguée et bien méritée parmi les philologues. Voici leurs titres : *Diatribe de Aristoxeno philosopho peripathetico*, *Amst.* 1793 ; — *Crito sive dialogus de litterarum in primis latinarum studio recte colendo;—Vita D. Wyttenbachii*, *Gand*, 1823, 8o. Cet ouvrage a été réimprimé en Allemagne en 1825.

MAHUL. Il est fort à regretter que cet écrivain consciencieux ait renoncé à la rédaction de l'*Annuaire nécrologique*, dont l'idée était heureuse et l'exécution très soignée. Cet ouvrage était le plus précieux recueil historique de tous les noms qui se recommandent à la postérité par de grandes vertus, de hautes qualités, des talens distingués; on ne saurait trop regretter qu'il ne soit pas continué.

MAI (Angelo, l'abbé), garde des manuscrits d'une bibliothèque à Rome, a découvert il y a 6 ou 7 ans le livre de Cicéron *de Republicâ*, par le procédé le plus ingénieux. Les manuscrits antiques portent souvent, sous l'écriture visible, les traces d'une écriture antérieure plus ou moins bien effacée. Il parvint à la rendre assez apparente pour pouvoir être lue et la déchiffra avec une patience vraiment admirable. Il vient cette année même de découvrir par le même procédé divers fragmens de Tite-Live, Cornelius Nepos etc. Ainsi nous seront rendus encore une foule de morceaux précieux que l'ignorance des moines avait cru détruire. Ils manquaient de parchemin, dit-on, et grattant les œuvres de quelques hommes de génie, ils y substituaient leurs prières et leurs légendes.

MAILHE, ancien membre de la Convention, est vivant et réside à Bruxelles.

MAINE de BIRAN (Marie-François-Pierre-Gonthier), né à Grateloup, près Bergerac, en Périgord, l'an 1766 ; entra au service, avant la Révolution, dans les gardes-du-corps du Roi. S'arrachant aux séductions de son âge et aux dissipations de son état, il s'enfonça, dès sa jeunesse, dans les études sérieuses et dans les méditations abstraites de la métaphysique. Sous le gouvernement directorial, le département de la Dordogne l'élut député au Conseil des Cinq-cents, mais son élection fut annulée, le 18 fructidor. M. de Biran reprit alors ses études favorites, et s'acquit bientôt un rang distingué dans la science. Un recueil périodique, rédigé par des écrivains d'un esprit très-distingué, va nous fournir l'histoire et l'appréciation savante du métaphysicien qui fait le sujet de cet article. « Un des philosophes qui ont marché le plus près de Cabanis et de M. de Tracy, dans l'école idéologique, est sans contredit M. Maine de Biran. Il faut distinguer toutefois : c'est à son début dans la carrière qu'il paraît leur disciple ; par la suite, il l'est moins ; à la fin, il ne l'est plus ; il devient celui de Leibnitz, il arrive au plus pur spiritualisme. Mais n'anticipons pas. On connaît peu la philosophie de M. Maine de Biran, et cela doit être : il n'y a rien dans ses ouvrages ni dans son talent qui ait pu frapper vivement l'attention du public. Un mémoire sur *l'Influence de l'habitude*, un mémoire sur *la Décomposition de la pensée*, un *Examen des Leçons de M. La Romiguière*, un article *sur Leibnitz*, voilà des matières qui sont peu propres à exciter l'intérêt et la curiosité de la plupart des esprits. Quelle question un peu populaire s'y rattache ? En quoi touchent-elles d'un peu près aux beaux-arts, aux lettres, à la morale, à la politique et à la religion ? Comment se laisser prévenir pour des dissertations purement métaphysiques, et qui ne roulent d'ailleurs que sur quelques points particuliers de la science ? Ajoutez à cela que M. Maine de Biran a d'ordinaire un sentiment si profond et en quelque sorte si personnel de ce qu'il veut dire, qu'il ne peut le dire qu'à sa manière ; il lui faut sa langue, et il la fait ; ce n'est pas un écrivain, c'est un penseur qui se sert des mots comme il l'entend, et sans songer au lecteur. De là ces longueurs, ces bizarreries et ces négligences qui choquent souvent dans son style, et rebutent ceux qui s'en tiennent à la phrase et n'entrent pas dans l'esprit de l'auteur, ne sympathisent pas avec sa conscience, ne sentent pas avec lui et comme lui. Mais pour les philosophes qui pénètrent sa pensée intime et qui savent combien cette science de soi-même à la fois si profonde, si déliée et si diverse, est difficile, ils comprennent et pardonnent aisément ces défauts d'expression. M. Maine de Biran est un de ces hommes si rares en des temps d'affaires et de mouvement, qui, par tempérament autant que par réflexion, ont la faculté

de descendre, de rester en eux-mêmes, avec une sorte de contemplation et de bonheur. Il se complaît à oublier le monde extérieur, à se faire dans sa conscience un asile impénétrable et paisible, où sa vie se passe dans l'étude et la jouissance du spectacle des impressions qui l'affectent. En cet état, il n'emploie pour se connaître aucun de ces artifices logiques auxquels on a recours pour saisir et déterminer les objets qui ne peuvent pas être immédiatement aperçus. Sa science n'est que la conscience; son grand mérite, c'est d'avoir fait de la philosophie avec le sens philosophique, et non avec les yeux, les mains, l'ouïe, en un mot avec les organes de la perception externe. Notre philosophie, trop souvent, n'est que la physique appliquée à la connaissance de l'âme; elle conçoit l'âme à l'image de quelque substance matérielle, d'une flamme subtile, d'un souffle, d'un fluide délié; elle assimile ses actes aux mouvemens d'un agent naturel, et lors même qu'elle veut le mieux être spiritualiste, il lui arrive encore de ne se former une idée de l'esprit que par analogie avec le corps. Cela tient à une fausse méthode, au préjugé qui porte à croire que l'étude psychologique doit se faire par voie de raisonnement: car alors on procède du connu à l'inconnu; et comme l'inconnu est l'esprit, que le connu ne peut être que la matière, on conclut ou du moins on incline à conclure du physique au moral, de l'externe à l'interne. Telle n'est pas la manière de M. de Biran: il sent et il observe; aussi c'est un témoignage que lui rendent ceux qui l'ont bien lu, ceux qui l'ont vu dans des entretiens familiers, pressé du besoin de communiquer et de rendre sensibles par le ton, le geste, l'air, et des expressions trouvées, les résultats de son observation intérieure; tous le regardent comme ayant possédé au plus haut point, la vraie méthode philosophique: *Il est notre maître à tous*, a dit de lui un homme qui ne prodigue pas son estime et qui lui-même a été la gloire de l'enseignement avant d'être celle de la tribune politique (M. Royer Collard). Ce qui a manqué à M. Maine de Biran pour avoir plus de succès, c'est comme nous l'avons déjà dit, l'art du style, dont il a trop ignoré ou négligé les secrets. Il n'a donné à sa pensée aucun de ces avantages extérieurs qui pourraient le faire valoir; il n'a mis dans les formes qui l'expriment, ni vivacité, ni grâce, ni force, ni même assez de clarté. On peut aussi regretter que dans ses écrits, dans ceux du moins qu'il a publiés, il n'ait point embrassé un point de vue plus large que celui auquel il s'est constamment borné. Nul n'a vu mieux que lui l'âme comme une pure force, comme un principe essentiellement actif et libre; nul n'a plus insisté sur ce point capital en philosophie. Mais de cette vérité si féconde, il n'a presque tiré aucune importante application; il n'en a presque jamais suivi les conséquences jusqu'à la morale, à la politique et à la religion; il s'est toujours étroitement tenu aux spéculations psychologiques les plus générales. C'était, peut-être en lui le besoin d'un esprit qui, avant de quitter un principe pour passer aux idées qui s'en déduisent, veut parfaitement l'approfondir; c'était peut-être timidité de caractère et condescendance pour des opinions dominantes qu'il craignait de blesser. Quoi qu'il en soit, c'est là un des défauts qu'on peut remarquer dans ses ouvrages. Nous avons dit que M. de Biran a passé de l'école de Cabanis à une école toute différente: pour s'en convaincre, qu'on lise dans leur ordre les traités qu'il a successivement publiés. Dans le premier, dont l'objet est de déterminer l'*Influence de l'habitude sur la faculté de penser*, son idéologie n'est évidemment qu'une espèce de physiologie, la physiologie des *impressions actives* ou *passives*, dont les nerfs sont les organes et le siége. C'est ce que fait d'abord soupçonner le choix de son épigraphe: *Mon cerveau est devenu pour moi une retraite où j'ai goûté des plaisirs qui m'ont fait oublier mes afflictions* (Bonnet); et c'est ce qui résulte clairement de l'analyse de sa doctrine. Selon lui, la pensée n'est en général fortifiée ou affaiblie que par des habitudes passives ou actives; ces habitudes passives ou actives consistent dans la répétition fréquente et facile de deux espèces de sensations; ces sensations sont produites les unes par le simple ébranlement, la simple action, les autres par l'action et la réaction des nerfs. Ainsi en dernière analyse, les nerfs, le cerveau qui en est le centre commun, voilà le principe de toute impression, de tout

renouvellement d'impression, de toute habitude intellectuelle, de toute pensée ; l'étude de la pensée n'est que celle d'un phénomène particulier de l'organisation. Or cette opinion de M. Maine de Biran se trouve déjà beaucoup modifiée dans son mémoire *sur la Décomposition de la faculté de penser*. Là, en effet, s'il continue à voir dans la pensée passivité et activité, sentiment et reflexion, il paraît moins disposé à expliquer tout cela par la physiologie. La physiologie lui semble toujours, et avec raison, très-propre à éclaircir les circonstances au milieu desquelles s'opère le développement intellectuel ; mais il n'est pas éloigné de croire que l'être intelligent, distinct de l'organisme, est un principe à part, une substance réelle qui sent ou réfléchit, perçoit simplement ou pense, selon que les impressions, les idées qu'elle reçoit des objets sont ou ne sont pas modifiées par la reflexion. Mais c'est dans son *Examen des Leçons de M. La Romiguière* qu'il faut le suivre pour le voir arrêter et déclarer ses principes nouveaux. Là il établit à chaque pas que l'âme est une cause, une force, un principe actif. Cause, force, activité, activité libre, volontaire et motrice, voilà le point de vue qu'il considere à l'exclusion de tout autre. Aussi ne doit-on pas s'étonner de le trouver ensuite dans son article de *Leibnitz*, leibnitzien, monadiste, ou du moins partisan d'un système dont le fond est le monadisme. A sa manière de voir les choses, à cette façon de se concentrer en lui-même, de se préoccuper de l'observation intérieure, il était facile de juger qu'il finirait par ne plus avoir qu'une idée, celle de vie, de force, de pure activité, et qu'il arriverait ainsi à un spiritualisme absolu et universel qui explique tout, Dieu, l'homme et le monde, leur nature et leurs rapports, par les seules notions de *principes actifs et d'actions*. C'est en effet à ce système qu'il a été conduit ; sa dernière pensée, son dernier mot, celui qu'il a assez positivement donné en exposant la doctrine de Leibnitz, est le *monadisme*, sauf toutefois le dogme de l'harmonie préétablie et celui de la prédestination fatale de l'âme humaine qu'il n'admet pas. On trouve dans le nº suivant du même journal, des renseignemens qui complètent tout ce qu'on a pu savoir des écrits inédits de M. de Biran. Il existe de lui un ouvrage qu'il a laissé à peu près terminé. Le premier volume, qui renfermait les principes généraux de sa philosophie, était achevé : le second, destiné à faire sentir la vérité de ces principes par des applications, ne demandait plus qu'un peu de travail. On a dû encore trouver parmi les papiers de M. de Biran, un *Traité de la folie*, dans lequel il se proposait spécialement d'établir la nature des rapports du physique et du moral, sous un point de vue tout différent de celui que Cabanis a adopté. Ce traité était achevé, et l'auteur avait l'intention de le faire entrer dans le cadre de celui de ses ouvrages inédits, que nous venons d'indiquer. La monarchie impériale rouvrit à M. de Biran la carrière publique. Il devint successivement membre du conseil de préfecture de son département, sous-préfet de Bergerac, et enfin, en 1810, il fut élu pour la seconde fois, député au Corps Législatif. Le 4 février 1810, au nom de la députation du collége électoral de la Dordogne, il porta la parole pour haranguer Napoléon, suivant les formules d'usage. A la fin de 1813, M. de Biran eut le grand courage et l'immortel honneur d'accepter une place dans cette commission des cinq membres, qui, après quatorze années de servitude et de silence, osa réclamer pour la France, la paix et la liberté, au soldat formidable qui se courroucait qu'on osât lui adresser des demandes si légitimes et si modérées. Après la Restauration, M. de Biran rentra dans les Gardes du-corps, compagnie de Raguse, et reçut la croix de Saint-Louis. Le 11 juin 1814, il fut nommé questeur de la Chambre des députés. Réélu au mois de septembre 1815, il vota avec la minorité et appuya le ministère de M. Decazes. En conséquence, il fut repoussé de la députation après le 5 septembre, comme président ministériel. La loi des élections du 5 février 1817, rouvrit cette même année, à M. de Biran, les portes de la Chambre des députés ; il continua de voter comme précédemment, encore pendant une session ; mais à la fin de 1819, il suivit M. Lainé dans une route qui définitivement nous a conduits à une issue toute opposée à celle qu'indiquait l'ordonnance du 5 septembre. Depuis, M. de Biran vota avec le ministère de

M. le duc de Richelieu, et puis aussi avec celui de M. de Villele. Deux fois nommé président de collége électoral, par la faveur de ces deux administrations, et deux fois élu, grâce à leur aide, il ne prit point de part ostensible aux grandes discussions qui passèrent sous ses yeux, la faiblesse de son organe lui interdisant l'accès de la tribune; mais dès 1814, et jusqu'à ses dernières années, on le vit, non sans effroi, s'acharner au réglement de la Chambre, pour lui faire subir des modifications tendant à restreindre la publicité des discussions, à renforcer le pouvoir de la majorité sur la minorité, enfin, à étouffer arbitrairement le droit de pétition. L'abondance des affaires capitales, la longueur des formes de délibération de la Chambre des députés, et peut-être aussi le bon génie de la France ne permirent pas que les propositions de M. de Biran, beaucoup plus importantes que leur nature réglementaire ne semblait l'indiquer, fussent adoptées par la Chambre, bien qu'il se soit toujours trouvé dans son sein un grand nombre de membres dont elles flattaient les passions ou les infirmités d'esprit. Il est vraiment triste d'avoir gâté pour si peu de chose une carrière législative qui débuta par la gloire. M. de Biran avait été nommé conseiller d'état, section de l'intérieur, peu de temps après le 5 septembre; il devint aussi vers cette époque membre de la commission de liquidation des créances étrangères. Durant les divers ministères qui succédèrent à celui de M. Decazes, il ne quitta pas plus le conseil d'état que les bancs de la majorité. Il était en outre, correspondant de l'Institut et officier de la Légion-d'Honneur. M. de Biran est mort à Paris d'une maladie de poitrine, le 20 juillet 1824. Visité dans ses derniers jours, par un prélat qui était lié d'amitié avec lui, il a rempli d'une manière édifiante ses devoirs de chrétien, et a reçu les sacremens des mains de son pasteur, le curé de Saint-Thomas d'Aquin. C'était un homme d'un caractère aimable et doux, d'un esprit conciliant et pacifique à l'extrême. Ces dispositions expliquent, mais ne justifient pas les incertitudes de sa vie politique. Charles Loyson a adressé à M. de Biran l'une des meilleures épîtres qu'on trouve dans le recueil de ses poésies.

MAINGRAT (N.), n'avait guère plus de 20 ans, quand, au sortir du séminaire, il fut nommé à la cure de St. Opre, village à six lieues de Grenoble. Affectant une sévérité de mœurs excessive, il engrossa, dit-on, une jeune fille de sa paroisse, et fut pour cette cause transféré de la cure de St. Opre à St. Quentin dans la même diocèse. La jeune fille qu'il avait rendue mère avait disparu, mais aucunes preuves ne désignèrent Maingrat comme son meurtrier. Dans sa nouvelle paroisse, il montra plus de sévérité encore dans sa morale; condamnant la danse et blâmant comme un scandale affreux les manches de chemises qui laissaient aux paysannes le bras tout découvert. Bientôt après disparaît une femme jeune et belle. C'était une dévote, femme d'un tourneur, qui avait pris Maingrat pour confesseur. Il l'avait fait venir chez lui sous un prétexte quelconque, et l'avait sans doute violée. Puis pour l'empêcher de parler, il la tua, l'emporta morte dans une grotte près de l'Isère, et l'ayant découpée, il jeta les morceaux à la rivière. Ces morceaux trouvés flottans sur l'eau, furent réunis et reconnus, ainsi que le couteau qui lui avait servi à les dépecer. Malgré les efforts du clergé, le maire de St. Quentin, honnête homme, constata tous les faits par une enquête; mais déjà Maingrat était passé en Piémont, (1822). Le ministère français favorisa sa fuite, ou du moins ne le réclama pas près de l'autorité Sarde. Ce monstre vit tranquille, renfermé dans la forteresse de Fénestrelles, et brave la justice humaine à la faveur d'une religion qu'il a souillée. En 1824, le frère de sa victime, M. Gérin, marchand rue Bourg-Labbé à Paris, avait fait imprimer et distribuait à ses connaissances le récit du crime de Maingrat, réclamant ainsi contre l'impunité du meurtrier de sa sœur. C'est lui qui fut poursuivi et condamné à 500 francs d'amende, pour avoir flétri le scélérat que protégeait un pouvoir immoral.

MAISON (le marquis), pair de France, commande l'expédition française en Morée, et vient de recevoir le bâton de maréchal; il ne faut pas se hâter de juger une expédition dont le but paraît encore loin d'être rempli. Un jour viendra sans doute, qu'elle échappera à la funeste

influence britannique, qui paraît jusqu'ici en avoir paralysé tous les mouvemens. Ce jour est venu à l'instant où cette partie de supplément est livrée à l'impression. L'Angleterre avec sa politique et ses intérêts, laisse la Grèce esclave et sous la domination humiliante de la Porte dont elle maintient la souveraineté. Il est affligeant de penser que la France seconde une aussi odieuse politique, mais qu'importe la servitude d'un peuple héroïque, pourvu que le repos des ministres, ne soit point troublé.

MAISONFORT (le marquis de la), est mort à Lyon, il y a quelques années, au moment où il se rendait à son poste de ministre de France ; à Florence.

MALEVILLE (pair de France), est mort et a été remplacé dans la Chambre des pairs par son fils, premier président à la cour royale d'Amiens.

MALLARMÉ (ancien conventionnel), est vivant et réside dans le royaume des Pays-Bas.

MANDAR (Théophile), républicain enthousiaste et vertueux, est mort à Paris, il y a quelques années.

MANGIN, membre de la cour de cassation, était, en 1826, procureur général près la cour royale de Poitiers, où il a acquis une horrible célébrité par des raffinemens de barbarie qu'il a exercés envers le malheureux général Berton, traduit devant cette cour comme conspirateur. Le nom de Mangin est attaché, pour n'en être jamais séparé, au nom de sa victime. Il a été nommé membre de la cour de cassation, le 5 novembre 1826. On sait que, pendant le ministère Villèle, cette cour est devenue la retraite de tous les fous furieux que les électeurs de ce ministère avaient envoyés à la Chambre des députés et qui n'y ont pas été rapellés.

MANGOURIT, ancien agent diplomatique français, est mort en février 1829.

MANHÈS (le comte), ancien aide de camp du roi de Naples, Joachim, est passé au service des Bourbons de France, après avoir rendu son nom odieux, dans les Calabres, par d'horribles cruautés. Il a trouvé des amis qui les ont justifiées comme nécessaires. Pourquoi pas? la St.-Barthélemi a bien trouvé des panégyristes, de nos jours. M. Manhès jouissait d'une sorte de faveur sous le ministère Villèle, où il était inspecteur général de gendarmerie. Nous n'avons pas ouï-dire néanmoins, que le mitrailleur des Calabres ait été employé par les mitrailleurs de la rue St.-Denis. Il est aujourd'hui en disponibilité.

MANUEL. Sa carrière politique s'est terminée à l'époque où l'acte le plus illégal et le plus révoltant, l'exclut de la Chambre des députés, le 4 mars 1823. Il a succombé le 20 août 1827, à une maladie d'épuisement.

MANZI (Guillaume), naquit à Civita-Vecchia, dans l'État de l'Eglise. Ses premières études achevées, on le destina au commerce, et il fut nommé consul d'Espagne dans sa patrie. Mais bientôt il abandonna cette carrière et vint s'établir à Rome, où il se consacra tout entier aux études de l'histoire et des langues, surtout à celle des langues grecque et italienne : il soutenait que cette dernière, inférieure à la langue grecque, est supérieure à la langue latine. Son occupation favorite était de rechercher d'anciens manuscrits. En 1812, il trouva et publia la traduction de l'*Hécube* d'*Euripide*, par Matteo Bandello, célèbre conteur du XVIe siècle ; en 1814, l'ouvrage de Francesco de Barberino, intitulé : *Raggionamento de' costumi delle donne* (Traité des mœurs des femmes) ; en 1815, un *Recueil d'opuscules*, parmi lesquels on distingue *la Vie et les harangues* d'*Etienne Porcari*, célèbre démocrate romain, sous le pape Nicolas V ; en 1818, le *Traité de la peinture*, de Léonard de Vinci, d'après un manuscrit du Vatican, plus ample, plus correct que ceux qu'on avait publiés jusqu'alors : cette édition imprimée à Rome, 2 vol. in-4, est dédiée à S. M. Louis XVIII. Manzi publia encore, la même année, le *Voyage de Frescobaldi, en Egypte et en Palestine*. On lui doit aussi des traductions de divers traités de St. Jean Chrysostôme et de Cicéron, écrites durant les plus beaux jours de la langue italienne. Toutes ses éditions sont enrichies de discours préliminaires et de notes savantes de l'éditeur. — Guillaume Manzi a publié aussi des ouvrages originaux, savoir : 1° *Dissertation sur les fêtes, les jeux et le luxe des Italiens au* XIVe *Siècle* ; 2° *Traduction de Velleius Paterculus* (1813) ; 3° *Traduction des OEuvres complètes de Lucien* (sous la date de *Lausanne*, 1819). Manzi avait été nommé bibliothécaire de la *Barberina* ; il y dé-

couvrit divers traités de Léonard de Vinci, entre autres son traité *sur l'Hydraulique*. On ne dit pas si ces manuscrits sont une copie ou un extrait des manuscrits autographes de ce peintre célèbre, qui sont conservés à la bibliothèque Ambrosienne de Milan. Toujours occupé de ses recherches, Manzi avait entrepris le voyage d'Oxford et de Londres pour les continuer, et à cette occasion, il passa par la France. Il fut atteint, durant ce long voyage, de plusieurs infirmités qui l'obligèrent à quitter promptement l'Angleterre, pour retourner dans sa patrie. Il mourut à Rome, âgé de 37 ans, le 21 février 1821. L'Italie a perdu en lui un de ses plus savans et de ses plus laborieux bibliothécaires. Son éloge, écrit avec élégance par G. G. de Rossi, a été lu à l'Académie romaine d'Archéologie, et imprimé à Venise, en 1822.

MANZON, cette femme, à laquelle le procès des assassins de Fualdès a donné une assez triste célébrité, est morte à Paris, le 4 juin 1826.

MANZONI (N.). Impossible de donner ici une idée même incomplète, des ouvrages de cet auteur, l'un des plus remarquables de nos jours, et le plus célèbre que possède aujourd'hui l'Italie. On a de lui des tragédies, des romans et des poésies diverses. On distingue parmi ses romans : *I promesi sposi*, dont le Globe a donné des extraits de la plus grande beauté. J'ai lu de lui une ode sur Bonaparte, égale à ce qu'ont écrit de mieux sur ce sujet, MM. Lamartine, Delavigne et Victor Hugo. Je l'avais traduite pour l'insérer ici. J'ai jugé ma traduction trop faible ; mais je signale cette œuvre comme quelque chose d'admirable. M. Manzoni s'est montré dans sa jeunesse, chaud partisan des idées libérales. Ses principes se sont modifiés avec l'âge, et maintenant il marche dans d'autres voies, mais toujours avec un talent supérieur.

MARCELLUS (le comte de), député *déplorable*, mauvais poète, et ce qui est bien autrement dangereux, fanatique apostolique, est aujourd'hui pair de France, par la grâce de M. de Villèle. La France a gagné quelque chose à l'élévation de M. de Marcellus à la pairie ; il ne parle plus.

MARCET (Alexandre), médecin, naquit à Genève, en 1770. Il se distingua de bonne heure dans la carrière des études, pour laquelle il éprouvait de la prédilection ; mais son père, chef d'une maison de commerce respectable, lui manifesta, de son lit de mort, le désir qu'il embrassât cette même vocation ; le fils l'essaya, par respect pour les intentions de son père, mais une repugnance invincible ne lui permit pas d'y persévérer ; Il reprit les études qu'il chérissait et qu'il continua avec succès, jusqu'à l'auditoire de droit. La Révolution survint et introduisit dans le système entier de l'enseignement une langueur qui décida Marcet à saisir cette époque pour faire, en 1793, avec son ami M. Th. de Saussure (fils du célèbre physicien de ce nom), le voyage d'Angleterre. Ils revinrent en 1794, c'est-à-dire dans cette année de funeste et déplorable mémoire, dans laquelle, loin que Genève pût offrir un asile à ses citoyens, elle les menaçait de devenir victimes de la fièvre révolutionnaire qui lui avait été inoculée par ses voisins. Des services rendus par M. Marcet, comme officier dans la milice nationale, servirent de prétexte pour l'emprisonner ; il rencontra, dans un de ses compagnons de détention, son ami, son camarade d'enfance, M. de la Rive, renfermé pour la même cause. Ils avaient le même grade dans la milice, où ils avaient fait l'un et l'autre un service actif, pendant que la ville était investie, en 1792, par le général Montesquiou. Ce fut dans cette prison que les deux amis formèrent le plan, s'ils avaient le bonheur de conserver la vie, de quitter Genève, et d'aller ensemble étudier à Edimbourg ; pendant quelques années. Toutefois leur situation devenait chaque jour plus périlleuse, lorsque ce même 9 thermidor qui fit respirer la France, suspendit aussi à Genève les désordres révolutionnaires. Peu de jours après les portes de la prison leur furent ouvertes, mais non celles de la ville. Par un jugement du tribunal de cette époque, motivé sur leurs mauvais principes politiques, ils furent condamnés à une année de prison domestique. Cette sentence dérangeant tous leurs plans, ils obtinrent, non sans beaucoup de difficulté, qu'elle serait commuée en cinq ans d'exil et une forte amende préalable. Ils furent en conséquence embarqués sur le Lac, et déportés sur la frontière suisse, où on les laissa le havresac sur le dos. Ils s'arrêtèrent à

Coppet, pour y faire leurs préparatifs de voyage et recevoir les adieux de leurs parens, puis se mirent en route pour Edimbourg, où ils arrivèrent au milieu d'octobre, et furent accueillis avec la plus généreuse hospitalité, par les savans qui contribuaient alors à la renommée de l'Université. Ils y passèrent trois ans, à étudier sous les célèbres professeurs Black, Gregory, Alex. Monro, Dugald-Stewart, Robinson, Hope, et ils y formèrent des relations plus ou moins intimes, avec leurs camarades d'étude, Th. Young, Allen, Thompson, Aikin, etc., devenus depuis des hommes distinguées dans les annales de la science. Les deux amis prirent leurs degrés de docteurs en médecine en 1797, et peu de temps après, ils vinrent pratiquer à Londres. Là, s'ouvrit pour eux la carrière médicale, sur le plus vaste théâtre de l'Europe. Ils obtinrent les places (objets de l'ambition de tous les jeunes médecins de la capitale) de médecins en second de l'un de ces établissemens connus sous le nom de *Dispensaires*, où la foule des malades peu aisés vient recevoir gratuitement des consultations et des remèdes. Ils furent attachés au dispensaire de Cary-Street, dont le docteur Willan, connu par ses ouvrages sur les maladies de la peau, était médecin en chef. Au bout de dix-huit mois de la pratique la plus active dans cet établissement, les deux amis se séparèrent. Le docteur de la Rive revint dans son pays, à la fin de 1799 : le docteur Marcet s'était attaché à l'Angleterre, dont il se proposait de faire sa patrie adoptive. Bientôt il fut nommé médecin du dispensaire Finsbury, et de l'un des plus grands hospices de Londres, connu sous le nom de *Gui*, son fondateur. A cet établissement magnifique sont attachées plusieurs chaires d'enseignement, une entre autres de chimie, que le docteur Marcet remplit pendant plusieurs années, d'une manière très-distinguée, et qui contribua beaucoup à accroître sa réputation. Il donnait ce cours alternativement avec un homme bien connu dans les annales de la philanthropie, William Allen, de la Société des amis (quakers), et cette réunion doublait pour chacun l'avantage de leur situation. Vers cette époque, le docteur Marcet unit son sort à celui de miss Haldimand, fille d'un riche négociant de la cité, d'origine suisse. Cette union n'apporta pas seulement l'opulence dans sa maison ; elle y apporta aussi la réunion bien rare d'une instruction solide avec un caractère spirituel, orné de toutes les qualités qui font une femme aimable et une respectable mère de famille. Il fut naturalisé anglais, en 1802, par acte spécial du Parlement. Cependant le docteur Marcet acquérait de plus en plus une célébrité méritée ; il pratiquait la médecine dans la capitale de l'Angleterre, avec une activité infatigable, un succès toujours croissant, et un bonheur dû à son tact et à son habileté. Cette belle et noble vocation le mettait en rapport avec tout ce qu'il y a de distingué dans Londres. Il fut agrégé à la Société royale, puis à la Société géologique ; il a été l'un des fondateurs de la Société médico-chirurgicale ; et les Transactions de cette savante et utile corporation renferment plusieurs de ses mémoires, dont nous allons parler plus bas. Au retour de l'expédition de Walcheren, en 1809, une maladie épidémique faisant de grands ravages parmi les troupes britanniques, le docteur Marcet offrit spontanément ses services, et fut envoyé à l'hôpital général militaire de Portsmouth : il y servit avec tant de dévoûment, qu'il fut lui-même attaqué de la maladie épidémique, à laquelle il faillit succomber. Lorsque la mort de son beau-père l'eut rendu possesseur d'une fortune considérable, il résigna la charge de médecin de l'hospice de Guy et abandonna même entièrement la pratique, pour s'adonner exclusivement à professer et à expérimenter la chimie. Cependant, quatorze années d'existence dans le tourbillon de Londres n'avaient point fait oublier à Marcet sa véritable patrie ; il voyait à deux cents lieues la petite ville de Genève comme en chrysalide, lorsqu'il apprit, en 1814, son miraculeux retour à l'indépendance ; aussitôt son patriotisme se rallume et lui inspire la ferme résolution de venir, tôt ou tard, se fixer dans le pays qui l'a vu naître ; il s'empresse d'y faire un premier voyage, et il y reçoit l'accueil auquel il pouvait s'attendre ; il est agrégé à l'Académie. Élu par les suffrages de ses concitoyens, membre du Conseil représentatif et souverain, il jouit enfin du bonheur insigne de retrouver, après une longue séparation, son ancien camarade d'étude et d'exil, le docteur de la

Rive, ils donnent ensemble, avec un succès brillant, dans le laboratoire du Musée, un cours de chimie; ils contribuent en commun à faire fleurir dans leur patrie heureuse et régénérée ces mêmes études, ces mêmes occupations qui, dans les années de trouble et de malheur, avaient été leur consolation et étaient devenues leur ressource dans l'adversité. Marcet donne un gage de son intention d'un retour final et prochain dans son pays, par l'acquisition d'un très beau domaine, sur les bords rians du Lac. Il fait en famille, en 1820 et 1821, le voyage d'Italie, pour n'avoir plus à quitter Genève, quand il sera revenu de Londres, où il retourne passer une année..... et cette année, c'est l'éternité. Le docteur Marcet mourut à Londres, d'une goutte d'estomac, le 10 octobre 1822, âgé de 52 ans. Les écrits du docteur Marcet se divisent en deux classes, d'après les deux genres de science dans lesquels il s'est également distingué, la *médecine* et la *chimie* : nous allons les indiquer successivement en suivant cette division, et dans chacune d'elles, selon l'ordre de leur publication. Le premier recueil qui reçut les contributions du docteur Marcet fut celui que publia la Société médico-chirurgicale de Londres, l'une des corporations de ce genre le plus justement estimée, et à la formation de laquelle il avait activement coopéré. Les mémoires ou *Transactions* de cette Société paraissent périodiquement, et les pièces qu'on y insère n'y sont admises qu'après l'examen sévère et préalable d'un comité nommé au scrutin. — On trouve dans le premier volume de ce recueil (p. 77), un mémoire du docteur Marcet qui renferme les détails les plus curieux sur le cas d'un jeune homme qui avait avalé 6 onces de laudanum (équivalentes à 144 grains d'opium), depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après midi. Il était dans un état d'insensibilité absolue. On put cependant lui faire prendre un gros et demi de sulfate de zinc, qui provoqua un léger vomissement, mais qui sembla plutôt accroître que diminuer la léthargie. Le docteur Marcet lui fit avaler tout ce qu'il put, d'une solution d'une demi-drachme de sulfate de cuivre, qui lui fit vomir environ deux pintes d'un liquide brun, avec forte odeur d'opium. Le café, le suc de limon, un exercice constant et forcé, rétablirent finalement le jeune homme. Cette observation prouve que dans le cas d'empoisonnement, la seule circonstance qui puisse autoriser à ne rien tenter est la mort absolue, et que les puissans emétiques sont les contre-poisons les plus efficaces. Le second mémoire du docteur Marcet inséré dans le même recueil (vol. I, page 132), est l'histoire d'un hydrophobe, accompagnée de tous les détails anatomico-pathologiques que les gens de l'art peuvent désirer, mais racontée avec tant de vérité et de chaleur de style, que nous invitons les personnes susceptibles d'impressions sympathiques à s'abstenir d'une lecture à la fois attachante et désespérante. On trouve dans les *Transactions médico-chirurgicales*, pour 1810 (vol. II, pag. 73), un très curieux mémoire du docteur Marcet sur une maladie éruptive singulière, qui suit quelquefois l'usage immodéré du mercure comme remède, et qui est connue sous le nom d'*erythema mercuriale*. Il en fait une description complète; la desquamation rapide de l'épiderme, qui a lieu dans cette maladie, fait ressembler le corps du malade au tronc d'un platane qui perd son écorce par grandes plaques ou écailles. Le malade que traitait le docteur Marcet avant été montré par lui au docteur Willan, célèbre observateur des maladies de la peau, il crut y reconnaître le caractère de la maladie appelée *impetigo rubra*. Le docteur Marcet propose le nom d'*erythema ichorosum*, parce que la sérosité ichoreuse et brûlante qui transsude de la peau dans cette maladie, en est le caractère le plus saillant. Dans un mémoire publié en 1812 (*Transact. méd.-chirurgic.*, tom. III), sur le rhumatisme aigu, cette maladie à la fois si douloureuse et si stupide, le docteur Marcet, après avoir insisté sur l'inutilité et les inconvéniens de l'excès de transpiration par lequel on espère soulager les malades, et sur les avantages des antimoniaux, modérément administrés dès l'invasion du mal, appuie son opinion par l'histoire médicale d'un homme célèbre dans le monde savant, mais dont il a cru devoir taire le nom. A la suite d'une chute de cheval, ce malade avait souffert pendant dix-huit ans, des douleurs dont

le siége principal était dans la région du nerf sciatique. Tous les remèdes usités, jusqu'au moxa inclusivement, furent employés sans succès. A cette époque, le malade fut jeté dans une prison humide où il passa quinze mois, sans pouvoir faire aucun remède; rendu à la liberté, un médecin anglais lui conseilla les poudres de Goderneaux. Ce remède le soulagea, mais ne le guérit pas. Les bains de mer, les bains hydro-sulfureux, les sangsues, l'électricité, les poudres de James, la ciguë, le gayac, la jusquiame, tous ces spécifiques furent employés sans beaucoup d'effet. Un célèbre cheval de course, attaqué d'un rhumatisme semblable, fut guéri à cette époque par des marches forcées, enveloppé de vêtemens de laine. On essaya sur le savant l'effet d'un procédé analogue, qui provoquait une transpiration douce qu'on faisait terminer au lit. A la suite de ces promenades, la guérison fut parfaite et permanente. Dans un mémoire fort intéressant, publié en 1816 (*Transact. médico.-chirurg.*, vol. VII, pages 531 et 594), sur l'usage du stramonium (*datura stramonium*), contre les affections rhumatismales, sciatiques, etc., accompagnées de douleurs atroces, le docteur Marcet fait l'histoire d'un malade qui, tourmenté de ce mal cruel, fut immédiatement soulagé, puis complètement guéri, par l'usage de ce remède, à la petite dose de demi-grain d'extrait, trois fois par jour. Ce mémoire ne renferme pas moins de quatorze cas, presque tous également curieux. En mai 1819 (*Transact. méd.-chirurg.*, tom. X, page 147), le docteur Marcet lut à la Société médico-chirurgicale, un mémoire sur une néphrite calculeuse très aiguë. Le malade se soumit à la taille, et il a dicté lui-même l'histoire de toutes les sensations qu'il éprouva durant l'opération, qui fut heureuse. Le docteur Marcet communiqua, le 19 mars 1822, à la Société médico-chirurgicale (tome XII, page 52 de ses *Transactions*), l'histoire d'un matelot américain, nommé Cummings, qui, en 1799, alors âgé de 23 ans, ayant avalé, par une sorte de hasard, un couteau, s'en trouva si peu incommodé qu'il se fit un jeu, pendant plusieurs années, d'en avaler d'autres; mais cette diète le conduisit finalement à l'hôpital que soignait le docteur Marcet, et de là au tombeau. On trouva, à l'ouverture de l'estomac, quarante pièces de divers couteaux, avec ou sans manches, dans un état de corrosion plus ou moins avancé. Une de ces lames perçait l'intestin colon, de part en part; une autre traversait de même le dernier des intestins. Les recherches également étendues et profondes du docteur Marcet sur l'analyse chimique des calculs de la vessie, et sur le traitement des maladies dues à leur présence, ont fait époque dans l'histoire de l'art et dans celle de la science. L'ouvrage qui les renferme parut à Londres, en 1817, sous le titre modeste de «Essai sur l'histoire chimique et le traitement médical des maladies calculeuses,» et devint, dès son apparition, tout-à-fait classique. On trouve une analyse de cet ouvrage dans la *Bibliothèque Universelle* de Genève (t. VI, p. 279). Nous passons maintenant à l'indication des *travaux chimiques* du docteur Marcet. On trouve dans la seconde division du traité du docteur W. Saunders, sur les eaux minérales une analyse très-bien faite, par le docteur Marcet, de l'eau ferrugineuse de Brighton. Un voyageur anglais, M. Gordon, avait apporté de Judée un échantillon de l'eau de la mer Morte. Cette eau singulière avait été analysée déjà, en 1778, par les chimistes de cette époque; mais la science ayant fait de grands progrès, M. Gordon invita le docteur Marcet à reprendre ce travail. Cette eau lympide, et dans laquelle il ne se dépose aucun cristal, possède une pesanteur spécifique très-remarquable (1,211), et elle a une saveur amère saline et poignante. Cette saveur est due à une forte proportion de divers sels neutres que l'eau tient en dissolution. La présence de cette proportion considérable de matières salines donne à l'eau cette grande densité, en vertu de laquelle elle soutient, surnageant, des corps qui s'enfoncent dans l'eau pure. On trouve dans ce mémoire (*Philosophical Transactions*, 1805), des analyses exactes des hydro-chlorates de chaux, de magnésie et de soude; et nous remarquerons que le docteur Wollaston avait une si haute opinion de l'exactitude avec laquelle opérait le docteur Marcet, qu'il a adopté son analyse de l'hydro-chlorate de chaux pour base, dans la construction de sa « Table des équivalens chimi-

ques.» On sait qu'un nombre de fluides animaux, ou dégénèrent, ou se décomposent dans l'état de maladie; tels sont ceux qu'on trouve dans la *spina-bifida*, l'hydrocéphale, l'ascite, l'hydropisie, des ovaires, celle du péricarde, l'hydrothorax, l'hydrocèle, etc. Le docteur Marcet a soigneusement analysé ces fluides, dans leur état dégénéré. Déjà, dans une thèse inaugurale *sur le diabète sucré*, publiée à Edimbourg, en 1799, il avait soutenu que le sang des malades qui en étaient affectés, contenait du sucre. On trouve dans les *Philosophical Transactions* de la Société royale de Londres, pour 1811, (p. 106), une correspondance entre les docteurs Wollaston et Marcet, sur ce sujet. Le premier niait la présence du sucre dans le sang morbide; le second l'affirme et le prouve par des faits. On trouve dans les Transactions de la Société géologique (vol I, p. 213), un intéressant mémoire de notre auteur, *sur l'Analyse d'une eau minérale ferrugineuse et alumineuse de l'île de Wight*. Il présente un tableau très-bien fait et très-utile aux praticiens, de diverses méthodes à employer dans ces analyses. Les Transactions de la Société médico-chirurgicale, pour 1812 (vol. II, p. 155; vol III, p. 342, et vol. VI, p. 663), renferment des *Remarques* du docteur Marcet *sur l'emploi du nitrate d'argent, comme réactif, pour découvrir la présence de l'arsenic*. L'ingénieux appareil physico-chimique, connu sous le nom de chalumeau de Newman, était employé pour produire une chaleur interne, au moyen d'un mélange de gaz oxigène et hydrogène, comprimés dans un réservoir et sortant par un bec en façon d'éolipile; mais cet appareil était exposé au danger de l'explosion, lorsque la flamme se propageait dans l'intérieur, accident difficile à prévenir. Le docteur Marcet imagina de conserver la partie mécanique de l'appareil, et de substituer dans son intérieur, aux gaz mélangés, le gaz oxigène pur, comprimé, et dont le courant est dirigé au travers de la flamme d'une lampe d'alcool. L'oxigène, qui se combine avec le carbone et l'hydrogène de l'alcool, sans danger d'explosion, produit un degré de chaleur qui fond le platine, brûle le diamant, etc. Cette modification, publiée en 1813, dans les Annales de physique de Thompson (vol. II, p. 89), porte, en Allemagne, le nom de Lampe de Marcet. Le savant chimiste suédois Berzelius, pendant son séjour à Londres, en 1813, se lia intimement avec le docteur Marcet, et la correspondance qui s'ensuivit n'a été interrompue que par la mort du dernier. Les deux amis s'étaient promis, en Angleterre, de se revoir sur les bords du Lac de Genève; Berzelius tint parole, et vint, en 1820, visiter le docteur Marcet, dans la belle campagne qu'il avait acquise à Malagny. La liaison s'était resserrée entre eux, à Londres, par un travail commun; c'était l'analyse de ce singulier liquide, éminemment léger et volatil, qui résulte de l'union chimique de deux solides, le soufre et le charbon, et qu'on désigne sous le nom de *sulfure de carbone* (*Philosophical Transactions*. 1823, p. 171). La grande vaporabilité de ce liquide fit présumer au docteur Marcet qu'il pourrait produire un froid très-intense, en le faisant évaporer dans le vide, par un procédé analogue à celui de Leslie; il parvint ainsi à *geler le mercure*, à la température moyenne de l'air (*Philosophical Transactions*. 1813, p. 252) Il a exécuté cette expérience curieuse, en peu de minutes, avec beaucoup de dextérité. Les Transactions de la Société médico-chirurgicale, pour 1815 (vol. VI, p. 318), renferment un *Mémoire* du docteur Marcet, *sur la nature du chyle et du chyme*. Son travail avait pour objet de déterminer la différence qui existe entre le chyle des animaux exclusivement nourris de végétaux, ou de substances animales. On trouve dans les *Philosophical Transactions* de 1815, (pag. 161) un très-bon *Mémoire* du docteur Marcet *sur la pesanteur spécifique et la température des eaux de la mer, dans diverses parties de l'Océan* et dans les mers particulières; et un examen des matières salines qu'elles contiennent. L'auteur avait inventé, ou plutôt, perfectionné, un appareil à soupape, destiné à puiser l'eau au fond de la mer; il en est souvent question dans le voyage au pôle arctique du capitaine Parry, qui en fit un fréquent usage. On trouve une suite des expériences chimiques du docteur Marcet, publiées après sa mort, dans les *Philosophical Transactions*, pour 1822, pag. 448. (Extrait de la *Bibliothèque Universelle* de Genève. *Sciences et arts, nouvelle série*. Vol. XXI. *novembre et décembre* 1822.) L'*Annual biography and obi-*

tuary pour 1823 qui a consacré un article au docteur Marcet, indique en outre, de lui, les ouvrages suivans, écrits en anglais. *Sur l'Hospice de la Maternité de Paris.* (*Monthly Magazine*, mai, 1801, page 311, anonyme.) *Sur les propriétés médicales de l'oxide de bismuth.* (Mémoire de la Société, médicale de Londres; volume VI, p. 155.)—Cet écrit, lu à la Société, en 1801, ne fut publié qu'en 1805. *Rapport à l'Institut de France concernant les manufactures d'eaux minérales de Paul, avec une préface du traducteur*, 1802. (anonyme.) *Correspondance entre le docteur Marcet et le docteur Jenner, touchant le mode de se procurer le fluide vaccin.* (Dans le *London medical and physical Journal*, 1803; vol. IX, p. 462.) *Analyse de divers fluides hydropicaux, avec des observations concernant la nature des matières alcalines contenues dans ces fluides et dans la partie séreuse du sang.* (*Medico-chirurgical Transactions*, Vol. II, p. 340)—Il s'engagea aussi, en 1812, entre le docteur Marcet et les docteurs Pearson et Bostock, une controverse concernant la nature de l'alkali qui existe dans le sang. On en trouve les pièces dans le *Magasin de Nicholson*, Vol. XXXII, p. 37, vol. XXXIII, p. 148 et 285; dans le *Philosophical magazine*, Vol. XXXIX. *Sur les écoles publiques de Genève.* (*Monthly m agazine*, 1814, volume XXXVIII, p. 221 et 307) *Leçon préliminaire de clinique*, 1819. *Sur la vaccination* (en français), dans la *Bibliothèque universelle* de Genève, novembre, 1819. *Sur une sorte particulière d'urine, qui devenait noire aussitot après avoir été rendue, avec des observations sur ses propriétés chimiques.* (*Medico-chirurgical Transactions*, 1822, vol. XII, p. 37) Enfin, l'on doit au docteur Marcet les articles *Potassium* et *Platine*, dans l'encyclopédie de Rees.

MARCHANGY, avocat-général à la cour de cassation, est mort à Paris le 2 février 1826, d'une fluxion de poitrine, à l'âge de 42 ans. Magistrat prévaricateur et assassin, on n'a point oublié qu'il avait, en quelque sorte, ordonné aux jurés la mort des quatre infortunés jeunes gens qu'il n'était chargé que d'accuser (Bories, Goubin, Raoulx et Pomier), et dont le plus coupable méritait à peine quelques mois d'une réclusion correctionnelle. C'est maintenant dans la tombe que ce misérable cuve le sang dont il s'est montré si altéré pendant sa vie. Nous ne pouvons nous expliquer les ménagemens coupables avec lesquels des écrivains, d'ailleurs honorables, ont parlé de cet homme, digne de l'éternelle exécration des amis de l'humanité. Peut-être n'y a-t-il qu'un moyen de justifier une semblable pusillanimité; c'est de rappeler l'époque et le lieu où ils écrivaient.

MARCILHAC (le marquis de), est mort à Paris, le 25 decembre 1824. Il est auteur des *Souvenirs de l'émigration*, ouvrage dans lequel l'auteur prouve jusqu'à l'évidence combien l'alliance de la conscience et des interêts est chose facile pour des personnes de son parti.

MARET (Hugues Bernard), duc de Bassano, ancien ministre des affaires étrangères sous Napoléon, est vivant, et réside alternativement à Paris et dans ses terres de Bourgogne.

MARIE (Louise), veuve de Napoléon, a été secrètement mariée au comte de Neipperg, chef de son gouvernement; elle réside alternativement à Parme et à Vienne.

MARJOLIN (N.), médecin assez célebre, appelé en consultation dans presque tous les cas difficiles, et honoré d'une estime particulière par les jeunes médecins et les elèves auxquels il a toujours montré la plus tendre bienveillance. Outre un grand nombre de mémoires lus à l'Académie, on a de M. Marjolin: *Manuel d'anatomie, contenant l'exposition des méthodes les plus avantageuses à suivre pour disséquer, injecter, conserver les parties qui composent le corps de l'homme; pour procéder à l'ouverture et à l'examen des cadavres, et à leur embaumement: ouvrage spécialement destiné à servir de guide aux élèves qui désirent faire une étude approfondie de l'anatomie.* Paris, 1815, 2 vol. in-8°.

MARMONT, (duc de Raguse), maréchal de France, est vivant, et jouirait en paix des fruits de la capitulation de Versailles en 1815, si ses procès avec sa femme n'avaient troublé son repos et porté une forte atteinte à sa fortune. En 1826, il alla, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, assister au couronnement de l'empereur Nicolas. Le duc de Raguse vient de révéler de nouveau son existence au monde par une lettre adressée à un jour-

nal, à propos d'une erreur que celui-ci avait commise en parlant des antiques priviléges de la ville dont le noble duc est titulaire. Soins bien dignes d'un maréchal de France! frais d'érudition dont la postérité lui sera reconnaissante, nous n'en doutons aucunement!

MARRAGON, ex-conventionnel, plus qu'octogénaire, continue à résider à Bruxelles.

MARS (Hippolyte Boutet), actrice du Théâtre Français, fait encore l'honneur de ce théâtre et les délices du public. La mort de Talma a fermé la carrière tragique; à la retraite de mademoiselle Mars, on peut à-peu-près affirmer qu'il n'y aura plus de comédie française.

MARTIGNAC (Gaye de), ministre de l'Intérieur, en France, et membre de la Chambre des députés, a succédé à ce misérable Corbière, dont la France a gardé un si funeste souvenir. La haine et le mépris attachés au nom de ce ministre, rendent faciles à M. de Martignac l'exercice de ses fonctions. Il ne peut que gagner à la comparaison avec un semblable prédécesseur. M. de Martignac est un homme d'un talent distingué; on lui désirerait, toutefois, moins de réminiscences du ministère Villèle.

MARTIN DE GRAY, membre de la Chambre des députés, est mort, il y a quelques années, et a laissé les plus honorables souvenirs. La liberté a perdu en lui un de ses plus nobles défenseurs.

MARULAZ (le baron), lieutenant-général en retraite, est aussi bon citoyen qu'il était brave militaire.

MASSENBACH (colonel prussien), est mort depuis quelques années, après une longue et rigoureuse captivité.

MASSERANO (le prince), ancien ambassadeur d'Espagne en France, est mort il y a quelques années.

MASSIAS (le baron), a publié diverses œuvres et opuscules philosophiques dans lesquelles il juge, combat, modifie les différens systèmes des philosophes contemporains. Il déploya beaucoup de talent, surtout dans ses dissertations sur le système de M. Azaïs. M. le baron Massias affecte un caractère de profondeur qui rend quelquefois ses écrits peu intelligibles.

MATHIEU DE LA REDORTE, pair de France et lieutenant-général, est vivant.

MATURIN (Charles-Robert), naquit à Dublin, en 1762; il descendait d'une famille française de réfugiés protestans, dont l'histoire offre, dit-on, plusieurs particularités très romanesques. Après avoir terminé ses études, il fut admis au collége de la Trinité de sa ville natale. Dès qu'il put disposer de lui-même, Maturin épousa celle qu'il aimait depuis l'enfance, Henriette Kingsburg, petite-fille de ce docteur Kingsburg, qui, selon la tradition, recueillit les dernières paroles de Swift, avant la perte de sa raison. Bientôt, père de plusieurs enfans, il ne tarda pas à se trouver dans une position difficile, que son goût pour la dépense devait lui rendre encore plus pénible. Avant que la tragédie de *Bertram* eût popularisé son nom, Maturin n'était que l'humble curé de Saint-Pierre, à Dublin, bénéfice qui lui donnait tout au plus 100 liv. st. de revenu. Il avait déjà publié quelques *Nouvelles* (*Montorio*, *le jeune Irlandais*, *le chef Milésien*), qui ne lui avaient valu que bien peu d'argent et de renommée. De plus, il prenait en pension chez lui des jeunes gens qu'il préparait aux examens du collége de la Trinité. Malgré ces divers moyens d'existence, les besoins de Maturin surpassaient toujours ses ressources et le laissaient souvent aux prises avec ses créanciers. Au reste cette situation n'ôtait rien à la fierté qui lui était naturelle. Le créancier qui, fatigué d'espérer son argent, s'avisait de demander une audience, était introduit dans un appartement, artistement décoré des signes indicatifs des diverses professions de l'auteur. Après avoir attendu en ce lieu un temps convenable, il était enfin reçu, entretenu et congédié, avec un aplomb et un ton de supériorité, parfaitement bien calculés pour l'étonner, et même jusqu'à un certain point, pour le satisfaire. Le curé de Saint-Pierre, quoiqu'il ne fût déjà plus un jeune homme, resta très-préoccupé de sa personne et de ses bonnes grâces. Comme sa fortune ne lui permettait pas de se distinguer par le luxe, il crut pouvoir atteindre au même résultat par la singularité de son costume et de ses mœurs. Il chantait, dansait mieux sans doute qu'aucun ecclésiastique de l'Église anglicane, et aussi bien qu'aucun élégant des trois royaumes. On conçoit quel effet dut produire le succès inespéré de la tragédie de *Ber-*

tram sur un homme de ce caractère. La représentation et l'impression de l'ouvrage valurent à l'auteur plus de 1000 liv. st. Il ne douta plus des-lors qu'il ne possédât en lui-même la faculté de produire, autant qu'il lui plairait, des drames qui lui vaudraient chacun tout autant d'argent que *Bertram*. Aussi, à peine fut-il de retour à Dublin, après cet éclatant succès, que les fournisseurs et les décorateurs de toute espèce furent conviés à venir orner convenablement la demeure du poète nouvellement apparu à l'Irlande. L'ensemble de sa manière de vivre tendit à se mettre au niveau de ce début. Malheureusement il trouva beaucoup d'illusion au bout de ces espérances. Peu de mois après son premier succès, Maturin donna une tragédie qui tomba complètement, et avec elle coulèrent les rêves de prospérité auxquels l'auteur de *Bertram* s'était trop facilement abandonné. En outre, la maison du poète fut assaillie par d'importuns créanciers qui vinrent l'attaquer armés de tout l'attirail importun des formalités judiciaires. Avec le temps, cependant, Maturin parvint à se délivrer de ces embarras; on assure même que lord Byron l'aida à se tirer d'affaire, moyennant une libéralité de 500 liv. st. qu'il se décida à lui envoyer, à l'occasion d'une méchante critique d'un ouvrage du poète qu'il lut dans une Revue. La dure expérience qu'il venait de faire modéra les rêves ambitieux du curé de Saint-Pierre; mais elle ne réussit point à le guérir de ses excentricités, qui d'ailleurs étaient applaudies dans des coteries littéraires fort distinguées de l'Irlande. *Bertram* avait été présenté, en 1814, au directeur du théâtre de Dublin, qui refusa de faire représenter cette tragédie. Heureusement Maturin était informé que sir Walter-Scott avait parlé avec éloge de *la Famille Montorio*, l'un de ses précédens ouvrages. Il se rendit à Londres auprès du célèbre romancier et lui soumit son manuscrit. Celui-ci le recommande à lord Byron, qui était membre du comité de Drury-Lane, et *Bertram* fut joué sur ce théâtre, au mois de mai 1816. L'acteur Kean produisit un effet prodigieux dans le rôle principal, et la pièce, louée et critiquée avec une égale chaleur, obtint un succès de vogue. Sur la demande particulière de Kean, Maturin composa la tragédie de *Manuel*, qui ne répondit pas à l'attente générale. *Fredolpho* n'eut pas un sort plus heureux. Le roman intitulé *Pour et Contre*, ou *les Femmes*, enfin le poème de l'*Univers*, riche de pensées graves et souvent sublimes, écrit en vers blancs, et publié en 1821, semblent prouver que Maturin était plutôt destiné à devenir le rival de Godwin et de Miss Radcliffe que poète dramatique. Les *Sermons* de cet ecclésiastique ont été extraordinairement suivis, depuis que ses ouvrages et sa personne furent devenus à la mode. On cite, entre autres, six sermons de controverse qu'il prêcha durant le carême de 1824, comme très-remarquables par la logique, l'érudition et les grâces du style. Maturin venait de publier le roman intitulé *les Albigeois*, composition historique dans la manière du célèbre romancier écossais, et qu'il promettait de faire suivre de plusieurs autres du même genre, lorsqu'il mourut à Dublin, le 20 octobre 1824. « Les défauts de *Bertram*, dit l'un des auteurs de *l'Edimburgh Review* (1818. Vol. xxx.), qu'on croit être sir Walter-Scott, sont encore d'un jeune homme ardent et sans expérience; mais ses beautés sont incontestablement d'un ordre élevé. Le poète dramatique qui est parvenu à exciter la terreur et la pitié dans une foule rassemblée au théâtre pour y venir admirer des changemens à vue et des parades brillantes, plutôt que pour pleurer ou frémir au spectacle des angoisses de la passion, ce poète mérite que la critique s'occupe de lui : ce n'est pas que déjà M. Maturin n'ait sacrifié, dans sa tragédie, à son goût pour les horreurs surnaturelles; mais ce goût est, chez lui, un instinct de génie; car on peut dire de M. Maturin, qu'il touche de très près à l'extravagance. *Bertram*, dit encore M. Ch. Nodier (Préface de sa traduction de ce drame), est une digne production du génie morose et farouche qui s'est plu à retracer, dans *Metmoth*, tous les progrès de la séduction infernale par le désespoir. Ce qu'il y a de déplorable, c'est que cette tragédie est horriblement belle, et si l'on peut s'exprimer ainsi, qu'elle est horriblement morale; car on ne peut pas se plaindre que le crime n'y reçoit pas sa punition; c'est ici que se trompe l'imagination du chrétien lui-même, surpris par cette application si juste et si rare du châtiment aux forfaits. Il est vrai de dire que ce

n'est guère que le hasard qui amène ces terribles péripéties dans la vie du coupable, et que l'éternité ne serait plus une nécessité aux yeux de la Foi, si toutes les actions de l'homme avaient leur complément sur la terre. A une époque où nous avons été tourmentés du spectacle de tant de douleurs, et frappés de la gloire de tant de dévoûmens, il est d'ailleurs très-commun d'attacher plus de prix à l'éclat d'une entreprise énergique et d'une mort vigoureuse, qu'aux simples et touchantes résignations de la vertu. Nous pouvons nous tromper, mais nous croyons que le *Bertram* du révérend Maturin, si souvent représenté en Angleterre, a nourri plus de déterminations féroces dans le cœur d'un méchant, organisé comme le bandit, qu'il n'a développé de pieuses émotions dans l'ame d'un néophyte appelé à marcher sur les traces du saint prieur ; cependant, c'est le prieur qui est le héros de la tragédie, et son calme sublime contraste avec le désordre et les passions, comme l'immobilité de ses antiques murailles avec l'agitation des flots, domaine inconstant de ce peuple désespéré. » Dans la préface de *Pour et Contre*, ou *les Femmes*, Maturin a jugé lui-même, avec sévérité, ses premières fictions. « Aucun de mes précédens ouvrages, dit-il, n'a été populaire, et la meilleure preuve en est qu'aucun n'est parvenu à une seconde édition ; aucun libraire ne voulut en acheter la propriété, excepté d'un seul, *The Milesian*, qui fut vendu à M. Colburn, en 1811, pour 80 liv. st. *Montorio*, que le libraire prit sur lui d'intituler à faux *The fatal Revenge* (la Fatale vengeance), excellent titre de vente, a bien eu quelque popularité, mais la popularité des cabinets de lecture : c'était tout ce qu'il méritait. Ce genre de roman était passé de mode dès mon enfance, et je n'avais pas assez de talent pour le remettre en vogue. Quand je pense à ces ouvrages maintenant, je ne suis nullement surpris de leur mauvais succès ; car indépendamment de l'absence d'intérêt externe (intérêt le plus vif que puisse avoir un livre, même dans ce siècle de lecture), ils me semblent manquer de réalité et de vraisemblance. Les caractères, les situations et le langage appartiennent à l'imagination ; mon peu de connaissance du monde me privait de toute autre ressource. » Dans *Melmoth*, l'auteur ne s'est pas donné la peine de lier entre elles les diverses parties de son histoire ; il passe d'un épisode à un autre avec aussi peu de cérémonie que le chantre de Roland, ce qui lui a valu d'être appelé l'Arioste du crime. On trouve dans *Melmoth* un damné plus effrayant que Satan lui-même ; une héroïne qu'un ermite avait mariée, en présence du fantôme d'un domestique assassiné qui sert de témoin ; on est transporté au milieu des sorcières, des lunatiques, des inquisiteurs, des juifs apostats, des amans frappés du tonnerre, se dévorant dans des caveaux plus affreux que la tour d'Ugolin. A travers cette fantasmagorie, on est forcé d'applaudir à des traits de la plus grande énergie et de la plus pathétique réalité. Malgré un déplorable système d'exagération dans le style, on admire des passages du plus grand effet, dans le genre gracieux ou terrible. Voici un échantillon de ces beaux morceaux : La famille Walberg s'est trouvée amenée en Espagne pour y attendre, dans la misère et le désespoir, un héritage long-temps douteux ; la mendicité est sa seule ressource ; le vieux père de Walberg est presque tombé en enfance, et Walberg lui-même commence à perdre sa raison. « Ce fut à cette occasion que Walberg donna un exemple de ces accès d'humeur soudains et violens auxquels il s'était depuis peu habitué, et qui tenaient de la démence. Il paraissait voir avec un sombre mécontentement que sa femme, ainsi qu'elle l'avait fait toujours, réservât la plus forte portion pour son père. Dans le premier moment, il se borna à le regarder de côté, en marmottant d'un air chagrin entre ses dents. Il parla ensuite plus haut, mais pas assez pour être entendu du vieillard, qui dévorait son mince repas. Tout-à-coup les souffrances de ses enfans lui inspirèrent une sorte de ressentiment sauvage, et, se levant comme en sursaut, il s'écria : « Mon fils vend son sang aux chirurgiens » pour nous sauver la vie ! ma fille est » sur les bords de l'abîme de la pros- » titution, et tremble de s'y précipiter » pour nous procurer un repas ! et que » fais-tu pendant ce temps, toi, inutile » vieillard ? Lève-toi ! lève-toi, et deman- » de l'aumône pour nous, ou il faudra » que tu meures de faim. » A ces mots, il leva la main contre le vieillard sans dé-

ense. A cette vue horrible, Inès jeta de rands cris, et les enfans, accourant, se laçèrent au-devant de leur père. Sa age ne fit qu'augmenter, et il distribua le tous côtés des coups, qui furent supportés sans murmure. Quand l'orage fut paisé, il s'assit et fondit en larmes. Dans ce moment, au grand étonnement le tout le monde, excepté de Walberg, e vieillard qui, depuis l'enterrement de a femme, n'avait fait d'autre chemin que le son fauteuil à son lit et de son lit à on fauteuil, et cela encore, appuyé sur uelqu'un de sa famille, se leva tout à oup, comme pour obéir à son fils, et marha d'un pas ferme et assuré vers la porte. Quand il l'eut atteinte, il s'arrêta, rearda en arrière avec un inutile effort de némoire et sortit lentement. Tel fut 'effroi que toute la famille éprouva à ce lernier regard, qui ressemblait à celui l'un cadavre marchant lui-même vers sa ombe, que personne n'essaya d'arrêter es pas, et que plusieurs momens s'écoulèrent avant qu'Everard se recueillît assez our le suivre. Cependant Inès, qui vait renvoyé ses enfans, s'était assise côté de son malheureux époux et s'eforçait de le consoler. Sa voix qui avait ne douceur remarquable, sembla proluire un effet mécanique sur lui. Il tourna l'abord la tête vers elle, puis s'appuyant ur son épaule, il versa quelques l'armes; nfin, se jetant sur son sein, il ne retint lus ses sanglots. Inès profita de ce monent pour lui faire sentir l'horreur u'elle éprouvait de l'outrage fait à son ère et le supplia d'implorer la miséricorde divine pour un crime qui, à ses eux, équivalait presque à un parricide. Walberg lui demanda d'un air égaré ce u'elle voulait dire. Elle répondit en frénissant : « Votre père !.... votre pauvre » vieux père !... » Mais Walberg souiant avec une expression de confiance nystérieuse et surnaturelle qui glaça le ang de sa femme, approcha ses lèvres de on oreille et lui dit tout bas : « Je n'ai » plus de père; il est mort; il y a long» temps qu'il est mort; je l'ai enterré le » jour que j'ai creusé la tombe de ma » mère. Pauvre vieillard ! ajouta-t-il, » avec un soupir, c'était bien heureux » pour lui....; il aurait vécu pour pleu» rer et peut-être pour mourir de faim. » Mais je vais vous dire quelque chose, » Inès..... ; n'en répétez rien à personne. » Je m'étonnais de ce qui faisait dimi» nuer si vite nos provisions; je ne savais » pas pourquoi ce qui, auparavant, était » suffisant pour quatre, suffisait à peine » aujourd'hui pour un. J'ai long-temps » guetté et j'ai enfin découvert..... mais » c'est un grand secret..... Un vieux re» venant visitait tous les jours la maison; » il prenait la forme d'un vieillard cou» vert de haillons, avec une longue barbe » blanche; il se mettait à table et dévo» rait tout, tandis que les enfans mou» raient de faim en le regardant..... mais » je l'ai frappé, je l'ai maudit, je l'ai » chassé, au nom du Tout-Puissant, et » il est parti. Oh ! comme il était avide, » ce revenant ! mais il ne nous poursui» vra plus, et nous en aurons assez.... » assez pour demain »; ajouta-il, en se rappelant son désespoir habituel dans son délire. Inès, accablée d'horreur à cette preuve évidente de démence, ne chercha point à l'interrompre. Elle s'efforça seulement de le calmer, en priant intérieurement le Ciel de préserver sa propre rasion. Walberg observa ses regards, et avec la prompte méfiance naturelle à un commencement de folie, il ajouta : « Si vous ne croyez point ce que » je viens de vous dire, vous ajouterez » encore moins de foi à l'horrible appa» rition qui me poursuit depuis quelque » temps..... »

MAUBREUIL (le marquis de), victime des hommes qui l'ont rendu coupable, a constamment réclamé, pour des faits maintenant connus de toute l'Europe, des juges qui ne lui ont jamais été accordés. De trop nombreux et de trop puissans complices eussent été compromis dans l'affaire de Maubreuil; elle a été étouffée. Les mémoires de cet homme ont tout révélé !

MAUGER, professeur de philosophie au collége royal d'Henri IV. Ce qui prouve combien l'autorité universitaire restait attachée aux vieilles méthodes, c'est que les élèves de M. Mauger, formés d'après ces méthodes, remportaient souvent le prix de philosophie au concours général. Depuis deux ans, plus de liberté est laissée aux théories nouvelles.

MAUGRAS (oncle) et MAUGRAS (neveu). Tous deux ex-professeurs de philosophie au collége royal de Louis-le-Grand. Médiocres tous deux, et tous deux pleins

de suffisance, ils n'ont rien fait pour la science et perpétuaient parmi les eleves la routine qu'aimaient M. Frayssinous et le ministère dont il faisait partie.

MAUGUIN, l'un des plus célèbres et des plus eloquens avocats du barreau de Paris. Ses discours sont particulièrement remarquables par l'eclat du style et le développement des passions. C'était une chose admirable que de le voir lutter contre maître Hennequin, en 1826, dans la cause d'un jeune officier nommé Descoutures, au sujet d'un testament fait par l'amante de ce jeune homme, à son profit. M. Mauguin a paru à la Chambre des députés, orateur estimable, mais ne s'y est pas placé aux premiers rangs. Quand M. Labbey de Pompières proposa de mettre en accusation les ministres dechus, M. Mauguin, qui faisait partie de la commission chargée d'examiner l'adresse, fut cause qu'elle ne fut pas mise à exécution. Il se fondait sur ce que la loi n'avait pas encore réglé les formes à suivre dans ce cas. Respectons ses scrupules, et n'imitons pas ceux qui l'accusent à ce propos de lâcheté, d'indifférence pour le bien public. Chacun doit être libre de voter comme il l'entend. M. Mauguin a donné d'ailleurs, assez de gages à la liberté.

MAUREILLAN (le vicomte Poitevin de), maréchal de camp dans l'ancienne armée, et lieutenant-général dans la nouvelle, est un excellent officier du génie. Il est vivant et employé dans cette arme.

MAUSSION (de). Qui connaît M. de Maussion membre du Conseil royal de l'instruction publique. Personne en Belgique, j'en suis sûr, personne non plus en France, excepté les membres de l'Université qui ont des rapports nécessaires avec ce fonctionnaire de la fabrique de Frayssinous et compagnie.

MAXIMILIEN (Joseph), roi de Bavière, est mort le 13 octobre 1825.

MAYGRIER (N.) médecin célèbre, enseigne avec le plus grand succès, l'art des accouchemens. On a de lui : *Manuel de l'Anatomiste, 4e édit.* Paris, 1818, *in*-8o. *Nouveaux élémens de la science de l'art des accouchemens*, 2e *édit.*, *augmentée du Traité des maladies des femmes et des enfans*, Paris, 1817, 2 *vol. in*-8o. *Nouvelle démonstration d'accouchemens, etc.* Paris, 1822-1826.

MÉAN (le prince de), archevêque de Malines, est vivant.

MEAULLE, ancien membre de la convention nationale, est mort à Gand, royaume des Pays-Bas, le 10 octobre 1826.

MÉCHIN (le baron), membre de la Chambre des deputés, où il a constamment servi la cause des libertés publiques, est vivant. La Galerie historique des Contemporains, imprimée à Bruxelles, contient à son égard, une erreur qu'il est à propos de relever. M. Mechin est né le 18 mars 1772 et non 1762. Son père était l'un des premiers commis de la guerre.

MEERMAN (Anne-Cornélie), née *Mollerus*, et, en dernier lieu, veuve de M. Jean Meerman, célèbre auteur hollandais, auquel, ainsi qu'à sa femme, nous avons consacré une Notice biographique, dans la *Galerie historique des Contemporains*, est morte à La Haye, en 1822. Deux années après sa mort, la riche bibliothèque du père de son mari, le célèbre bibliographe Gerard Meerman, auteur des *Origines typographicæ*, ouvrage rempli d'érudition, fut vendue à La Haye, et une grande partie des livres rares et précieux qu'elle contenait, passa en France et en Angleterre.

MÉHEE DE LA TOUCHE, ancien secrétaire de la Commune, après le 10 août, est mort à Paris, il y a quelques années.

MÉJAN (le comte), ancien secrétaire du prince Eugène, vice roi d'Italie, est vivant.

MELVILL (Pierre), baron de Carnbeek, vice-amiral au service du roi des Pays-Bas, est mort à La Haye, le 17 mai 1826, âgé de 83 ans. La notice biographique sur ce brave officier de la marine hollandaise se trouve dans la *Galerie historique des Contemporains ;* elle a été reproduite, peu de temps après la mort de l'amiral, dans la *Gazette de La Haye* et dans le *Journal de Bruxelles.*

MELVILLE (Henri, vicomte), président du bureau de contrôle de la Société des Indes-Orientales, est vivant.

MEMBREDE (A. C.). Après avoir terminé honorablement sa carrière législative dans la seconde chambre des États-Généraux, qu'il a eu l'honneur de présider dans la session de 1820—1821. M. Membrede fut nommé, au mois de mars 1823

gouverneur de la Province d'Anvers, en remplacement de M. le vicomte Du Bus de Gisignies (*Voyez ce nom dans le Supplément*) qui passa, dans la même qualité, au gouvernement de la Province du Brabant méridional. Aussitôt après cette nomination, M. Membrede demanda et obtint sa démission honorable comme député à la seconde chambre pour la Province de Limbourg. Il y eut pour successeur M. Leonaerdts d'Achel. Dans ses fonctions de gouverneur M. Membrede s'est distingué par son zèle, son amour de la justice et son dévouement au gouvernement qu'il a toujours servi avec fidélité. Les charges de sa place devenant trop pesantes pour son âge avancé, il demanda et obtint sa démission honorable, en février 1828 : il fut nommé en même temps membre de la première chambre des États-Généraux, où il siége encore aujourd'hui, et où il a voté, vers la fin du mois de mai 1829, contre l'adresse à envoyer au Roi, de la part des États-Généraux, concernant les soi-disant griefs de la nation, dont une grande partie avait déjà disparu alors. Au moment où nous écrivons (juillet 1829) les journaux annoncent que M. Membrede est nommé ministre d'État et membre de la commission chargée de rédiger un projet de loi sur l'instruction publique, d'après les observations et les principes des commissions, qui se sont occupées de cette matière. Ses collègues dans cette commission, sont, MM. Van Pabst, Metelerkamp, Dotrenge, Van Ewyck et le baron de Keverberg. C'est M. Membrede qui la préside.

MENJAUD DE DAMMARTIN, substitut de M. le procureur du roi près le tribunal de Paris, vient d'acquérir dans quelques procès politiques intentés aux Écrivains, une assez triste célébrité. Il poursuit les opinions avec violence, et s'oublie jusqu'au point d'appeler les accusés l'un *insolent!* l'autre *sceptique insensé!* à-peu-près comme M. Jean de Broé disait à Paul Louis : *vil pamphlétaire!* Il obtient aussi de fréquentes condamnations, et se charge, pour sa part, de déconsidérer la religion chrétienne sous prétexte de la venger. C'est Marchangy, moins le talent. On peut citer comme modèle d'argumentation niaise, son discours dans le procès du Courrier français, à propos de la perpétuité des croyances chrétiennes, niée implicitement dans un article de ce journal.

MENNEVAL (baron de), ancien secrétaire particulier de Napoléon, est vivant.

MÉRILHOU (N.), l'un des avocats les plus célèbres, et certainement l'un des plus beaux caractères de Paris. Dans tous les procès politiques, on le voit toujours aux premiers rangs s'opposer aux vengeances du pouvoir et aux fureurs des partis. Il défendit les jeunes sous-officiers dans l'affaire de la conspiration de La Rochelle. Il a défendu le Courrier français du temps des procès de tendance. Il a défendu M. Kératry accusé d'outrages contre les ministres. Dernièrement il défendit le Courrier dans le procès plus théologique que politique intenté à ce journal par M. Menjaud de Dammartin. Athlète infatigable, M. Mérilhou est toujours sur la brèche quand les principes constitutionnels sont attaqués. Sa science est vaste, son caractère droit, ses pensées fermes et son style n'est que l'expression simple d'une conviction profonde. Aussi s'élève-t-il souvent et sans effort à la plus haute éloquence. Incapable d'aucun artifice, il ne commence pas devant des juges jansénistes un plaidoyer libéral par une profession de foi gallicane, et suit en tout, sans ménagement et sans détour, l'inspiration de sa conscience. Son désintéressement est extrême ; rarement il demande de l'argent à ses cliens, et à peine reçoit-il une faible partie de ce qu'exige tel et tel qui ne mérite pas à beaucoup près, la même estime. M. Mérilhou est un de ces caractères antiques qui commandent la vénération à tous les partis.

MÉRIMÉE (PROSPER), auteur du *Théâtre de Clara Gazul*, de la *Chronique de* 1572(1), et d'autres productions charmantes. Toutes présentent des peintures de mœurs, soit contemporaines, soit des siècles passés. Toutes, en conséquence, ont pour base l'histoire, ou plutôt ce sont des portions d'histoire tantôt dramatisées avec art, tantôt mises en roman. On ne peut nier qu'il ne résulte de l'une et de l'autre de ces deux formes plus de mouvement et de vie. Les personnages agissent eux-mêmes sous nos yeux, et les choses ne sont pas ra-

(1) Bruxelles, chez Voglet, imp.-lib., et chez Leroux, à Mons, in-18, pap. vélin, 1 fl. 18 c.

contées, mais dépeintes. J'aimerais voir cette manière pittoresque appliquée en grand, à une composition historique un peu étendue, pour animer la scène aux époques intéressantes, et varier le ton de récit souvent trop monotone. Mais je voudrais qu'on usât avec sobriété de ce privilége, et là seulement où le sujet comporterait l'emploi de cette forme plus vive. Je ne voudrais pas admettre de faits étrangers à l'histoire, pas de ces intrigues d'amour qui soutiennent ordinairement la fable du roman historique, et amusent les gens du monde et les lecteurs frivoles, mais déplaisent à ceux qui cherchent dans l'histoire l'exacte vérité. Les anciens avaient aussi une forme d'histoire dramatique, mais souvent trop pompeuse. Il s'agit de diminuer de l'apparat de leurs harangues, et de faire redescendre le ton du discours et du dialogue historique, au ton de la vie commune de nos temps modernes plus bourgeois qu'héroïques, et cependant pleins aussi de mouvement et de passions diverses. A cette différence près, les anciens semblent avoir admirablement compris et écrit l'histoire. Leurs grandes compositions sont lues toujours avec intérêt, tant les événemens s'y découlent avec majesté, tant les scènes y sont bien ordonnées et les personnages bien représentés. Sauf les erreurs que l'imperfection de la critique dans ces temps reculés, rendait nécessaires, les chefs-d'œuvres qu'ils nous ont laissés font et feront long-temps encore le désespoir de nos écrivains. Loin de nous l'idée de blâmer M. Mérimée d'avoir appliqué à quelques événemens séparé un talent dramatique fort distingués; nous l'en félicitons au contraire, pourvu que ces essais plus ou moins heureux, soient considérés non pas comme des œuvres historiques, mais comme des études, des travaux préparatoires à l'érection de quelque grand monument; aux larges proportions, au style sévère, dont la vérité sera la base, et la simplicité le plus bel ornement; dont le dialogue viendra échauffer et non brillanter les pages, où les passions seront non pas seulement naturelles et vraisemblables, mais puisées dans la réalité même; enfin qui nous rendra dans un drame vivant, les choses présentes et les personnages animés.

MERLIN DE DOUAI (le comte), ancien membre de la convention, est vivant et reside à Bruxelles.

MERLIN (général), fils du précédent, l'un des plus braves officiers de de l'armée française; est vivant et sans emploi.

MERLIN DE THIONVILLE, ancien membre de la Convention, et qui a le plus contribué à la chute du gouvernement décemviral, est vivant et réside à Paris.

MERMET (le vicomte), lieutenant-général et aide-de-camp du roi Charles X, est vivant.

MÉRY et BARTHÉLEMY, deux jeunes poètes de Marseille, ont composé ensemble, pendant les six dernières années, une série de satires politiques dirigées principalement contre les ministres *déplorables* dont la France vient de se débarrasser; 1° *les Sidiennes*; 2° *Épître à M. de Villèle*; 3° *Épître au Grand Turc*; 4° *Les Jésuites*; 5° *La Peyronnéide*; 6° *Une soirée chez M. Peyronnet*; 7° *Le congrès des ministres*; 8° *La censure*; 9° *Adieux aux ministres*. Dans le même temps et sur les mêmes sujets, ils ont publié sous le nom de poèmes: 1° *La Villéliade*; 2° *Rome à Paris*; 3° *La Corbiéréide*; 4° *La Bucriade*. Dans tous ces morceaux, les auteurs allient à beaucoup de verve le ton d'une satire décente. On lisait avec avidité, ces opuscules charmans. Ils faisaient rire aux dépens des ministres: ils faisaient rire les ministres eux-mêmes, et n'attirèrent à MM. Méry et Barthélemy aucunes poursuites de la part de ministres qui cependant ne plaisantaient guère en matière de presse et de liberté. En 1828, MM. Méry et Barthélemy donnèrent *Napoléon en Égypte*, poème étendu dont le sujet est la conquête de l'Égypte par l'armée française, et les découvertes des savans français pendant cette campagne merveilleuse. Les deux poètes, par la hardiesse et la beauté des conceptions, la richesse des peintures et la magie du style, ont su se maintenir à la hauteur de ce sujet; c'est le plus bel éloge que nous en puissions faire. En 1829, MM. Méry et Barthélemy conçurent l'idée d'offrir leur *Napoléon* au fils de ce grand homme. A cet effet, pendant que Méry allait redemander la santé au ciel de la Provence, Barthélemy s'achemina vers Vienne, mais

sans fruit, car il ne put parvenir à voir le jeune prince, ni à lui faire remettre le témoignage de respect et d'amour qu'il lui destinait. Cette mésaventure fut le sujet d'un nouveau poème intitulé *Le fils de l'homme*, connu sans doute de tous nos lecteurs, ainsi que le procès intenté *au poète*, car un seul ayant fourni le manuscrit, un seul se rendit responsable. La Chambre des mises en accusation avait déclaré qu'il n'y avait pas lieu à suivre, mais les procureurs du roi ne lâchent pas si facilement leur proie. Il y eut appel de cette décision, et renvoi devant le tribunal de police correctionnelle. Là, M. Menjaud de Dammartin, défenseur de la religion et de la monarchie, et payé *ad hoc*, déclama selon sa coutume à propos d'une hypothèse poétique sans grand danger pour l'État. Barthélemy succédant à Me Mérilhou, fit entendre au nombreux auditoire, témoin de ces débats, sa défense en vers après quoi le tribunal condamna Barthélemy en 1000 francs d'amende et trois mois d'emprisonnement. Probablement, M. Barthélemy se moque de ce sot jugement, qui, comme presque toutes les condamnations pour délits politiques en matière de presse, servira plus à déconsidérer le pouvoir qu'à corriger les écrivains et le public. Il y aura appel seulement pour renouveler le scandale du procès et de la condamnation. Barthélemy paiera les mille francs, fera ses trois mois, puis réuni à son compagnon travaillera avec une verve nouvelle à se moquer du pouvoir. Ainsi vont les choses là où le pouvoir n'a pas pour lui l'opinion.

METELERKAMP (R.). Dans notre article sur cet homme d'État, inséré dans la *Galerie historique des Contemporains*, nous nous sommes arrêtés à l'époque où il fut nommé député à la seconde chambre des États-Généraux. Nous ajouterons maintenant qu'il en fut le président en 1821, et qu'il paraît avoir rempli les fonctions importantes de cette place, au gré du gouvernement : car peu de temps après la clôture de la section, il fut nommé membre du conseil d'État ; place qu'il a cumulée avec celle de député à la seconde chambre des États-Généraux, jusqu'en 1828, lorsqu'il y fut remplacé par l'honorable M. Luzac, qui s'y est distingué par des discours d'un esprit bien différent de ceux qu'y a prononcés son prédécesseur. Au mois de février 1829, M. Metelerkamp a été nommé membre de la commission pour la révision de l'enseignement moyen, et quelques mois après membre de la commision chargée de rédiger un projet de loi sur l'instruction publique.

METTERNICH - WINNEBOURG, premier ministre autrichien, est l'ennemi le plus actif et le plus déclaré de toutes les libertés publiques. Les noms de Metternich, de Wellington, de Villèle, et après eux, ceux de quelques ministres contemporains escortés des malédictions des peuples, passeront ensemble à la postérité.

MEY (J. G. DE) DE STREEFKERK, continue de jouir des hautes faveurs du Roi des Pays-Bas, dans la place éminente de secrétaire d'état, qu'il occupe toujours, et à laquelle il fut nommé en 1818, en remplacement de M. Falck. Pour lui donner une nouvelle marque de son estime et de sa bienveillance, le Roi lui a accordé des lettres de noblesse pour lui et ses descendans, avec le titre de *baron*, et l'a nommé en outre commandeur de l'ordre du Lion Belgique. M. le baron de Mey jouit de la considération générale pour la droiture de ses sentimens, pour son affabilité et son amour du bien.

MEYER (JONAS DANIEL). Il y a peu à ajouter à l'article que nous avons consacré dans la *Galerie historique des Contemporains*, à ce savant publiciste hollandais, auteur de l'ouvrage intitulé : *Esprit, origine et progrès des institutions judiciaires*, dont le mérite est connu, et auquel nous avons aussi donné le tribut d'éloges qui lui revient à tant de titres. Il n'en avait paru que trois volumes, au moment où nous terminions notre notice primitive ; il est maintenant achevé et forme 6 volumes in-8°. ; le dernier parut à Amsterdam, en 1823. M. Meyer continue d'exercer, avec succès, la profession d'avocat à Amsterdam, et il fut un des membres nommés en 1827, pour examiner les mémoires pour le meilleur plan d'écrire une histoire générale des Pays-Bas. Au mois d'avril 1829, où nous écrivons cet article biographique, et ainsi environ deux ans après la remise des Mémoires au gouvernement sur cet objet, on n'en était pas encore plus avancé,

soit pour la nomination d'un historien à la solde du trésor, soit pour la nomination d'une commission chargée d'écrire l'histoire nationale, ou de chercher dans les archives du pays et de rassembler les matériaux pour une histoire complète des Pays-Bas, fondée sur des documens authentiques, ouvrage qui manque encore à la littérature nationale, et que le gouvernement s'était proposé de faire composer. On espère toujours que d'une ou d'autre manière cette intention sera remplie. Quant à nous, nous doutons fort qu'elle le soit jamais. Nous connaissons, à la vérité, des compilateurs infatigables d'archives, des écrivains sans grace et sans goût, mais nous aurions bien de la peine à nommer les Tacite ou les Robertson des Pays-Bas, auxquels on pourrait confier la haute mission d'écrire l'histoire de leur patrie. Nous ne pouvons passer ici sous silence que la *Nouvelle biographie de Paris* a étrangement défiguré la notice biographique sur M. Meyer, en lui attribuant un ouvrage qu'il aurait publié avec M. Wolff, intitulé : *Figures des oiseaux de l'Allemagne*, grand in-folio, Nuremberg. Ce fait est d'une inexactitude complète. M. Meyer n'est pas naturaliste, et non plus l'auteur de ce livre. Voyez, au reste, dans la *Galerie historique des Contemporains* la liste de ses ouvrages.

MICHOT (Antoine), ancien et excellent acteur du Théâtre-Français, est mort en 1827.

MIGUEL (don), régent de Portugal, et l'un des plus exécrables monstres couronnés dont l'histoire des temps anciens et modernes fasse mention. Toute l'histoire de ce brigand assis sur un trône usurpé, et dont le poignard des hommes, au défaut du feu du ciel, aurait dû le précipiter depuis longtemps, ne consiste qu'en fureurs, abus de pouvoir, spoliations, assassinats; semblable à Néron, la route des forfaits lui a été ouverte par l'empoisonnement de son père, le vénérable Jean VI. C'est par la volonté et l'appui de l'Angleterre, ou plutôt du duc de Wellington, son premier ministre, que don Miguel souille le trône de Portugal. Il y a donc peu d'espoir de l'en voir tomber, malgré le manifeste de don Pedro, son frère, parvenu à Londres en 1829, et dans lequel ce prince annonce la volonté de soutenir les droits de sa jeune fille dona Maria. Le cabinet britannique ne pardonnera pas à don Pedro d'avoir refusé d'accéder aux honteux conseils de transaction avec l'usurpateur du trône de sa fille, que lui avait apportés lord Strangford, au nom du duc de Wellington; c'est par la perte de son trône que l'infortunée princesse expiera le noble courage de son père; le cabinet britannique ne pardonne point. Ceci est écrit en mars 1829. En juillet de la même année on osa parler ouvertement d'unir cette homme exécrable avec la jeune reine de Portugal, et c'est l'Espagne qui, de concert avec l'Autriche, insiste sur la nécessité de cet abominable mariage qui ne peut-être considéré que comme l'arrêt de mort de l'infortunée princesse qu'on prétend mettre dans le lit de cet assassin. Le poignard, ou le poison ne tarderait pas dans ce cas à établir la légitimité de don Miguel, en le délivrant de la seule concurrence qui lui soit opposée.

MILANS, général espagnol, qui a courageusement combattu pour la liberté de sa patrie, est vivant. Il était retiré dans le Midi de la France, d'où le comte d'Espagne, ce grand prévôt de la péninsule, voulait l'attirer en Catalogne, où se préparait, par les soins de cet odieux général, une intrigue dans laquelle il s'agissait d'attirer, d'impliquer le brave et malheureux Milans pour l'envoyer à l'échafaud. De Toulouse où il résidait, Milans a été envoyé à Bourges.

MILLIÉ (Jean Baptiste-Joseph) naquit à Beaune, en Bourgogne. Après avoir fait ses premières études au collége de Dijon, il vint les terminer chez les PP. de l'Oratoire, à Juilly. A l'époque de la révolution, il était professeur d'humanités dans cette maison si justement renommée. Quelque temps après, il obtint un emploi au ministère des finances. Sa capacité et son exactitude au travail lui valurent de l'avancement dans les bureaux de cette administration; et, à l'époque de l'occupation du Portugal par les Français, il fut envoyé dans cette contrée, avec la mission d'y organiser l'administration des contributions directes. Les souvenirs que M. Millié a laissés en Portugal sont de telle nature, que depuis la Restauration l'ambassadeur de cette puissance fut chargé de lui faire des offres très-brillantes, pour l'attacher au service de son souverain; mais l'amour du pays prévalut dans le cœur de Millié. D'ailleurs, il avait obtenu le poste important de

sous-directeur-général des contributions directes, qu'il a rempli jusqu'à sa mort, arrivée au commencement du mois de juillet 1826, lorsqu'il n'était âgé que de cinquante-quatre ans. Millié avait conservé une parfaite connaissance de la langue et de la littérature portugaise; dans les loisirs de son état, il s'occupait constamment d'une traduction de l'épopée de Camoëns, qu'il eut la consolation de publier peu de mois avant sa mort. On dit qu'elle est la plus fidèle et la plus savante des traductions que nous possédons du poète lusitanien.

MILORADOWITCH (le comte), général russe, a été tué en décembre 1825, au milieu de la sédition qui éclata à cette époque à Pétersbourg.

MINA, général espagnol à qui la campagne de Catalogne a mérité une haute réputation patriotique et militaire, vit retiré aux environs de Londres.

MIOLLIS (le comte), lieutenant-général français et ancien gouverneur de Rome, est mort il y a peu de temps.

MISSIESSY (le comte), vice-amiral, est vivant.

MIST (J. A. DE), est mort à La Haye, le 3 août 1823. C'est tout ce qu'il y a à ajouter à la Notice biographique que nous avons consacrée à cet homme d'État, dans la *Galerie historique des Contemporains*.

MOIRA (lord), ancien gouverneur des Indes-Orientales, est mort à Malte, il y a quelques années.

MOLÉ (le comte), pair de France et membre distingué de la fraction constitutionnelle de cette chambre, est vivant.

MOLITOR (le comte), maréchal de France, est vivant.

MOLITOR (N.), prêtre impudique comme Contrafatto, etc., condamné il y a 4 ou 5 ans, par la cour d'assises de Versailles, aux travaux forcés à perpétuité, pour attentats à la pudeur avec violences, atrocités, et autres embellissemens.

MOLLERUS (JEAN HENRI). Cet estimable homme d'État, âgé maintenant de 76 ans, auquel nous avons consacré une notice biographique dans la *Galerie historique des contemporains*, s'est démis des fonctions importantes de vice-président du conseil-d'état des Pays-Bas. Ceci est écrit en mars 1829.

MOLLIEN (le comte), pair de France, est vivant.

MONCEY (duc de Conegliano), doyen des maréchaux de France, est vivant.

MONMAYOU, ex-conventionnel, est mort en Suisse.

MONTALIVET (JEAN-PIERRE-BACHASSON comte de), pair de France, né le 5 juillet 1766, à Sarreguemines, où son père était commandant, avec le grade de maréchal-de-camp, fut destiné dès son enfance à la profession des armes; de nouvelles vues adoptées par sa famille vinrent changer sa direction, et lui firent quitter la carrière militaire pour celle de la magistrature. A 19 ans il fut pourvu d'une charge au parlement de Grenoble; exilé par Brienne, en 1788, chaleureux ami de la Révolution, en 1789, il perdit sa charge en 1791, par suite des décrets de l'Assemblée constituante; en 1794, il alla chercher, sous l'uniforme de caporal, sa sûreté aux frontières. A son retour, il fut nommé maire de la ville de Valence, en Dauphiné. Ce poste avait ses difficultés, dans les temps de troubles et de liberté, durant lesquels il l'occupa. Son bon esprit de sa fermeté lui concilièrent l'estime de ses concitoyens. Il fut tiré de Valence en 1801 pour passer à la préfecture de la Manche, et en 1804, à celle de Seine-et-Oise. Deux mois plus tard, M. de Montalivet fut nommé conseiller-d'État, commandant, et dans la suite grand-officier de la Légion-d'Honneur, comte de l'Empire, et enfin directeur-général des ponts-et-chaussées, le 3 mai 1805. Appelé au ministère de l'intérieur, le 1er octobre 1809, en remplacement de M. Cretet, M. de Montalivet justifia son élévation par son zèle, son impartialité et ses lumières. Dans les années 1809, 1811 et 1813, il parut à la tribune du Corps-Législatif, pour y lire des exposés officiels de la situation de l'Empire, usités à cette époque, et dont la principale utilité consistait dans la réunion de documens qu'une position centrale et suprême pouvait seule obtenir. « M. le comte de Montalivet, dit M. le comte Daru, eut l'honneur de poser la première pierre des bassins d'Anvers (1810); il fit améliorer le port d'Ostende, et suivre avec activité la construction de ces belles routes qui ont aplani les Alpes..... Paris seul a vu, pendant le ministère de M. de Montalivet, quarante millions consacrés à prolonger

les quais, à jeter des ponts, à multiplier les fontaines; et tandis que la Bourse et les arcs de triomphe s'élevaient, les abattoirs étaient construits, les marches, les greniers, les entrepôts étaient mis à la disposition du commerce. Il n'est probablement aucun ministre dans les temps modernes, qui ait eu le bonheur de laisser après lui autant de monumens que M. de Montalivet. Si on additionne, avec les sommes dont il a dirigé l'emploi, pendant les trois ou quatre ans qu'il s'est trouvé à la tête des travaux publics, les ouvrages qui ont été exécutés dans la ville de Paris, pendant son ministère, on arrive à une dépense de cent dix millions, qui n'est encore que le tiers de ce qu'a coûté l'achèvement de ces grands ouvrages. De tels résultats font assez connaître l'importance de l'administration et le zèle de l'administrateur. » En mars 1814, les progrès des armées étrangères ayant obligé l'impératrice Marie-Louise, alors régente de l'Empire, à quitter Paris, M. de Montalivet fut du nombre des ministres qui accompagnèrent cette princesse à Blois. La Restauration le rendit à la vie privée : mais durant les Cent jours, il accepta les fonctions d'intendant-général de la couronne, et siégea dans la nouvelle Chambre des pairs. Cette circonstance le fit comprendre dans l'ordonnance d'exclusion, du 24 juillet 1815, il fut du nombre des pairs rappelés par celle du 9 mars 1819. Depuis cette époque, M. de Montalivet vota habituellement avec le parti constitutionnel, sans prendre part néanmoins aux discussions politiques. Il est mort à sa terre de la Grange, près Pouilly, département de la Nièvre, le 22 janvier 1823. Napoléon disait de lui, à Sainte-Hélène : « Honnête homme, qui m'est « demeuré, je crois, toujours tendre- « ment attaché. (*Mémorial de Lascases*, « tome 1, page 169.) » Le fils aîné de M. de Montalivet, officier du génie, sorti de l'École polytechnique, étant mort de maladie cette même année, à Gironne, sur la fin de l'expédition d'Espagne, M. Camille de Montalivet, second fils de M. le comte de Montalivet, se trouve appelé à succéder à la pairie de son père. — M. le comte Daru a prononcé l'éloge de son collègue, à la tribune de la Chambre des pairs, séance du 20 mars 1823. — On a publié, vers cette même époque, un portrait de M. de Montalivet, lithographié par Vigneron, d'après la miniature de Legros, exposée au salon de 1822.

MONTESQUIOU (l'abbé de), pair de France, est vivant.

MONTESQUIOU (Élisabeth Pierre, comte de), pair de France et ancien grand chambellan sous l'empire, est vivant. Sa conduite à l'égard de Napoléon malheureux, a été constamment honorable, dans un temps où l'ancienne cour de ce prince donnait l'exemple des plus honteuses défections.

MONTGAILLARD (l'abbé de), est mort le 28 avril 1825.

MONTGAILLARD (Maurice, comte de), frère du précédent, l'un des hommes qui ont révélé avec le plus de talent et de franchise, les turpitudes de la cour du Prétendant, est vivant et réside à Paris.

MONTHOLON (le comte de), ancien aide-de-camp de Napoléon, qui s'exila à Sainte-Hélène avec ce prince, est vivant et réside à Paris; les bienfaits de Napoléon n'ont pu l'enrichir.

MONTILLA (don Thomas), général américain et l'ami de Bolivar, est vivant.

MONTINGHE (Herman), savant théologien hollandais, et auteur d'un bon livre sur *l'Histoire de l'homme, d'après la Bible*, et d'autres ouvrages recommandables, dont la liste a été insérée à la *Galerie historique des Contemporains*, est mort à Groningue, dans les derniers jours du mois d'avril 1814, et fut remplacé dans la chaire de théologie à l'Université de ladite ville par M. J. A. Clarisse.

MONTLIVAULT (Casimir, comte de), d'abord attaché à l'impératrice, puis royaliste frénétique et réacteur furieux, a abandonné ses premiers bienfaiteurs pour obtenir les faveurs des Bourbons; homme vain, présomptueux, ignorant et de la conscience la plus mobile.

MONTLOZIER (le comte de), ancien membre du côté droit de l'Assemblée constituante, mais toujours honorable et loyal, a attaqué, dans ces derniers temps, la Société des Jésuites avec un courage

qui fait le plus bel éloge de son caractère. L'expérience a singulièrement modifié les opinions politiques de M. de Montlozier, ses attaques contre les Jésuites lui ont fait retirer, par le ministère Villèle, une pension de 6000 fr. sur les affaires étrangères, qui ne lui a pas été rendue. M. de Montlozier s'occupe en ce moment d'un ouvrage ayant pour titre : des *Mystères de la vie humaine*.

MONTMORENCY (Mathieu duc de), est mort le 26 mai 1826. Avec des opinions politiques et religieuses très exaltées, on peut affirmer que jamais homme ne porta plus loin la tolérance et la pratique de toutes les vertus; son nom restera en vénération sur la terre, tant que subsistera le souvenir de tout ce qu'il y eut de plus noble, de meilleur, de plus digne de respect!

MORAND (le comte), lieutenant-général de l'ancienne armée, a cessé d'être porté sur la liste de disponibilité.

MOREIRA (Alexandre Manuel Freire), brigadier général au service de Portugal, indigné de l'asservissement de son pays à la brutale tyrannie d'un misérable sans vertus et sans talens, cet excellent citoyen avait résolu de l'affranchir en rétablissant l'autorité légitime de la jeune fille de Don Pedro; arrêté et jeté dans les fers, le 9 janvier 1829, au moment d'exécuter son noble projet, il avait été condamné au bannissement par une commission nommée par don Miguel, mais ce jugement ayant été soumis à l'approbation du tyran du Portugal, cet assassin royal, au mépris de toutes les lois du pays a, de son autorité privée, substitué la peine de mort à celle du bannissement. C'est le 6 mars 1829, que le vénérable et infortuné Moreira a été traîné au gibet où il a été attaché avec quatre de ses infortunés amis, dévoués comme lui à la cause de leur jeune reine. On ne doute pas que l'audace de don Miguel ne se soit accrue, dans ces derniers temps, de l'infâme conduite tenue par le gouvernement britannique, à l'égard des malheureux Portugais réfugiés, mitraillés par ses ordres, à Terceyre où, après avoir été chassés de Londres ils étaient venus chercher un asile, sous la protection de leur reine.

MORGAN (le général), est mort à Paris il y a quelques années, laissant de lui le souvenir d'un homme sans caractère, sans principes, et sans délicatesse.

MORILLO (comte de Carthagène), général espagnol, est vivant et retiré en France.

MORTEMART (duc de), émigré dans son enfance et rentré en France à l'âge de 14 ans, a acquis tous ses grades sur le champ-de-bataille. Ce Français de l'ancien régime, est avoué et respecté de toute la France nouvelle. Lorsqu'il a été question de donner un successeur dans le département des affaires étrangères, au comte de la Ferronays, que sa santé forçait à résigner le portefeuille, M. de Mortemart était un des candidats portés par l'opinion publique. Il a crû, par des considérations qui lui sont particulières, ne devoir pas accepter un poste auquel il était éminemment propre et a préféré d'être renvoyé, pour la seconde fois, en ambassade auprès de l'empereur de Russie. Avec les sentimens patriotiques, les talens et l'élévation de caractère de M. de Mortemart, on est bien placé partout; il est probable que dans l'importante mission qui lui est confiée il aura à déployer les avantages et les hautes qualités dont la nature a été prodigue envers lui.

MORTIER (duc de Trévise) maréchal de France, est vivant.

MOUCHY (Charles de Noailles-de-Poix, duc de), aima franchement la liberté en 1789, 90 et 91, et n'en fut pas moins attaché à la maison de Bourbon. Il commande la compagnie des gardes-du-corps, dite de Noailles. Le duc de Mouchy a épousé mademoiselle Natalie de La Borde, sœur du comte Alexandre de La Borde, l'un des plus honorables membres de la chambre des députés.

MOUNIER, pair de France, fils du célèbre constituant de ce nom, est vivant. On le compte parmi les hommes d'État les plus modérés de cette époque.

MOUREAU (Agricole), avocat au barreau de Paris, et savant jurisconsulte, est vivant. On le croit attaché à la rédaction du *Constitutionnel*.

MOUSTIER (Édouard de), le plus insignifiant, le plus sot et le plus présomptueux de tous les brouillons diplomatiques. Il était en haute faveur sous le ministère Villèle, dont il était la créature. Il est maintenant sans fonctions; le ministère actuel s'est assez respecté pour ne pas employer cet intrigant sans talent, dont le mépris public fait une

sévère justice, et dont la mission en Espagne a été si funeste pour ce pays et si honteuse pour la France. Ce personnage attend la mort de son beau-père La Forêt, dont la pairie lui est promise, pour entrer dans la Chambre héréditaire. Ce sera une brillante acquisition pour cette chambre et pour la France !.....

MOUTON (comte de Lobau), excellent militaire et ancien aide-de-camp de Napoléon, est vivant et réside tantôt en France, tantôt dans les Pays-Bas.

MUFFLING (le baron de), officier-général Prussien, gouverneur de Paris, pendant l'occupation étrangère, est vivant.

MURAIRE, ancien premier président de la cour de cassation, sous l'empire, est vivant.

MUSSET, ancien membre de la Convention, est vivant et réside à Bruxelles.

N.

NAGELL (le baron A. W. C. DE) ministre des affaires étrangères dans les pays-Bas, a obtenu, sur sa demande réitérée, sa démission honorable de cette place ; il vit actuellement comme simple particulier à la Haye. Une notice biographique sur cet estimable homme d'État se trouve dans la *Galerie historique des Contemporains*.

NAUDET (N.), professeur de poésie latine au collége de France, professeur de rhétorique au collége royal d'Henri IV, ancien maître de conférences à l'École normale, membre de l'Académie des belles-lettres, etc., etc. Un savoir raisonnable, peu de talent d'écrire, nulle imagination, littérature bornée, grande difficulté d'expression, esprit lourd en tout, voilà M. Naudet, voilà l'homme qui occupe la chaire où brilla Delille, et qui cumule cinq ou six emplois universitaires. Les formes athlétiques de M. Naudet ont-elles rendu sa science plus imposante aux respectables académiciens qui l'ont jugé digne d'*intrare in docto corpore;* quelque raison secrète a-t-elle déterminé ce choix? *Incertum.* C'est un académicien du même acabit que MM. Raoul-Rochette, etc.

NAUDY-PERRONNET (PIERRE-FRANÇOIS, est mort à Paris vers la fin du mois de décembre 1826.

NAVIER (N.), ingénieur habile, directeur du *Journal du Génie civil et militaire*, membre de l'Académie des sciences, donna, vers 1825, d'utiles observations sur le projet de canaliser la Seine, formé par M. Charles Dupin, et modifié par M. Gérard, autre ingénieur célèbre. Chargé dans le même temps, de construire le pont en chaînes de fer, qui devait servir de passage devant les Invalides, il paraît qu'il visa plus à l'élégance qu'à la solidité, car ce pont, qui déjà coûtait plus d'un million, menaça ruine à peine construit, et fut démoli avant même qu'on eût pu s'en servir. D'autres disent que la rupture provenait d'un accident hydraulique impossible à prévoir, et que cinquante mille francs auraient suffi pour rendre le pont praticable et solide. Quoi qu'il en soit, la réputation de M. Navier comme ingénieur, n'en a aucunement souffert, et aujourd'hui encore, c'est un des savans dont la France s'honore le plus et dont les opinions ont le plus de poids à l'Académie des sciences, qui compte tant d'hommes éminens dans son sein.

NEIPPERG (le comte), chef en dernier lieu, du gouvernement de l'impératrice Marie-Louise, est mort le 22 février 1829, époux de cette princesse, dont, toutefois, le divorce avec l'empereur n'a jamais été rendu public, a la suite d'une assez longue maladie.

NES (J. G. VAN). Cet honorable député hollandais, auquel nous avons consacré une notice biographique dans la *Galerie historique des Contemporains*, n'a pas été réélu, après l'énergique attaque qu'en 1818 il fit à la tribune nationale, contre l'intendant-général du département de la guerre, M. Piepers, actuellement conseiller-d'état, et qui était dirigée contre les énormes dépenses de ce département. Depuis cette époque M. Van Nes vit en simple particulier dans sa terre à Zuylen, village à une lieu d'Utrecht. M. Van Nes a fait insérer dans l'*Euphonia* de 1824, n°

18-20, des *observations sur la Société de bienfaisance;* elles sont remplies de vues aussi justes que profondes, et méritent d'être lues et méditées par tous ceux qui aiment à s'intruire dans la science de l'économie politique. Au mois de mars 1827, M. Van Nes prononça dans une société littéraire, à Utrecht, un *discours sur l'esprit public*, qui a été ensuite publié dans les *Bijdragen tot regtsgeleerdheid en wetgeving* de la même année, tome II, no 4. Les deux brochures susdites ont été imprimées séparément pour être distribuées aux amis de l'auteur. C'est en cette qualité que l'auteur de cette notice en a reçu des exemplaires, qu'il conserve non-seulement comme un gage précieux de l'amitié de cet estimable citoyen, mais aussi comme des écrits tout-à-fait dignes d'être placés à côté des ouvrages des publicistes les plus distingués de l'époque actuelle. M. Van Nes est encore l'auteur, ou du moins le principal auteur d'un *Mémoire du collége de la digue du Lek, sur le rapport fait à S. M. le Roi* (des Pays-Bas) *par la commission, pour la recherche des meilleures dérivations des rivières.* Il fut imprimé et publié dans l'été de 1828, à Utrecht, in-4°. Un an après M. le professeur G. Mol publia un mémoire pour réfuter les observations de M. Van Nes et pour défendre le rapport de la commission qu'on vient de nommer et dont M. Mol est membre. Dans ce mémoire il prétend que M. Van Nes n'aurait pas les connaissances nécessaires pour juger de cette matière très difficile. Nous avons trop bonne opinion du discernement et de la prudence de M. Van Nes pour pouvoir nous imaginer qu'il se serait hasardé d'écrire sur une matière au-dessus de la portée de ses connaissances. On a donc lieu de s'attendre à une réplique de sa part.

NESSELRODE (comte de), ministre des affaires étrangères en Russie, et qui peut être placé à côté des hommes d'État qui se sont constamment fait remarquer par une haine plus décidée pour les principes constitutionnels, conserve le portefeuille qu'on espérait lui voir retirer à la mort de l'empereur Alexandre. Brouillé quelque temps avec le prince de Metternich, la paix a été rétablie entre ces ministres, depuis quelques années, et la haine de la liberté a été le lien de cette coupable alliance. Qu'on se figure le bonheur de l'Europe gouvernée par MM. de Metternich, Wellington et Nesselrode, et pourquoi faut-il que le nom de Villèle, si digne de figurer parmi eux, manque à cette liste !..... La volonté d'un peuple qui a voulu enfin être régi par des lois, a suffi pour amener ce grand changement; il suffira aux autres d'avoir aussi cette volonté pour obtenir des résultats semblables !

NETTEN (Corneille-Antoine GEISWEIT Van Der), naquit le 19 juillet 1772, d'une famille distinguée de La Haye, où son père était jurisconsulte. Entré de bonne heure dans la carrière militaire, il servit comme cadet dans le corps du comte de Salm au service de la république des Provinces-Unies, et fut fait prisonnier le 1er octobre 1787, lors de l'attaque des avant-postes d'Amsterdam par les troupes prussiennes. Après avoir parcouru différens grades, il fut, en 1806, nommé capitaine d'un régiment de cavalerie de la garde du Roi Louis-Napoléon. Dans la campagne de Russie, étant attaché au troisième corps de la grande armée, il fit preuve de beaucoup de talens et de bravoure à la bataille de la Moskowa, au passage de la Berezina, le 29 novembre 1812, où après avoir passé heureusement ce fleuve à la nage, il fut blessé et tomba entre les mains des Russes. Étant prisonnier, il passa ses loisirs à composer des mémoires sur cette campagne. Retourné dans sa patrie après les événemens de 1814, il fut employé dans le grade de major, d'abord au département de la guerre, ensuite dans un régiment de cavalerie. Nommé en 1815, lors de l'établissement d'une école militaire d'équitation à Delft, chef de cette école, il en a fait les fonctions jusqu'à la suppression de cette école en 1828. Ses grandes connaissances dans l'art vétérinaire et particulièrement dans tout ce qui concerne les chevaux, le firent choisir par son gouvernement, pour établir un haras dans le grand duché de Luxembourg. Cet établissement a beaucoup contribué à améliorer la race des chevaux indigènes, et à en procurer d'excellens à la cavalerie des Pays-Bas. Membre de l'ordre de l'Union, sous le règne du roi Louis, M. Van Der Netten fut, en 1824, nommé chevalier de l'ordre du Lion Belgique, ayant été promu déjà deux ans auparavant au rang de lieutenant-colonel de cavalerie. M.

Van Der Netten est auteur d'un grand nombre d'écrits sur l'art militaire, et ce qui s'y rattache. Voici leurs titres : *Algemeen zamenstel der militaire pligten, kundigheden en dienstverrigtingen, een hand-en leerboek voor de onderscheidene rangen van den krijgsstand, bijzonder voor die der kavalerij*, in-8°, Groningue, 1803 ; — *Grondbeginselen der krijgswetenschappen en van den krijgsdienst*, avec des tableaux, in-8° Zutphen 1806 ; — *Provisionneel reglement op de exercitien en manuvures der kavallerij*, 2 volumes in 8°, avec des figures, la Haye 1807 ; — *Reglement op den inwendigen dienst, de policie en krijgstucht der kavallerij*, in-8° la Haye 1810 ; — *Voorschrift wegens het legeren der ruiterij*, in-8°, La Haye 1810 ; — *Bijzonder onderrigt in de handgrepen te paard*, La Haye 1810 ; une nouvelle edition, corrigée et augmentée, a été publiée en 1828 ; — *Onderrigt in het schiet-en nijdgeweer*, in-8°, Amsterdam 1808 ; une 5e edition, augmentée d'un second volume, a paru en 1828. — *Onderrigt voor de ligte troepen, en de officieren, die op de voorposten dienen, volgens het voorschrift van Frederik II, voor zijne officieren der kavallerij*, in-8°, La Haye 1808 ; — *Onderrigt in het gebruik van het zijdgeweer en der andere wapenen ten dienste der kavallerij*, in-8°, Amsterdam 1810 ; — *Handboek der paarden-kennis*, 2 volumes, avec des figures, in-8°, Amsterdam 1811-1817 ; — *Beknopte handleiding tot de paardenkennis, derzelver gezondheids bewaring en geneeskunde*, in-8°, Amsterdam 1818 ; — *Onderrigt voor de ligte troepen en in den voorposten-dienst, volgens den geest der hedendaagsche krijgskunde*, in-8°, La Haye, 1823 ; — *Karel XII en Napoléon of tafereelen, schetsen en vergelijkingen, uit hunne krijgstogten in het Noordelijke Europa*, in-8°, La Haye 1827.

NICOLLE (N., l'abbé), âgé d'environ 65 ans, fit au collége de Rouen ce qu'on appelait de brillantes études, quand les humanités composaient tout le bagage d'un homme de lettres sortant du collége, fut porté par les événemens de la révolution, jusque dans la Crimée. Là le duc de Richelieu, nommé gouverneur d'Odessa, le mit à la tête de ce que dans le pays on nommait instruction publique. L'abbé fonda une espèce d'université et revint en France à la suite de son protecteur. Le duc de Richelieu, ministre de l'intérieur et président du Conseil des ministres, poussa l'abbé au conseil royal de l'instruction publique, puis au rectorat de l'Académie de Paris. Si la mort ne l'eût pas surpris il l'eût infailliblement poussé à la direction suprême de l'Université. Abbé pour abbé, Frayssinous ou Nicolle, je ne vois pas ce que le public y pouvait perdre ou gagner. L'abbé Nicolle recteur, se montra intrigant et hautain, se fit haïr des jeunes gens et de ses subordonnés. Quoique d'un esprit singulièrement souple et fin, il avait ses momens de colère et d'orgueil. Siffle à l'École de médecine, au sein de laquelle, pauvre ignorant, il avait voulu parler sciences, il s'en vengea par la désorganisation de l'École qui fut fermée assez long-temps, et la destitution des meilleurs professeurs, Desgenettes, Dubois, Chaussier, Vauquelin, etc. Son ambition et son esprit tracassier ayant survécu à son crédit, Frayssinous supprima la place de recteur de l'Académie de Paris et donna à l'abbé Nicolle une pension et un superbe logement à la Sorbonne. Le frère de l'abbé Nicolle avait pris la direction du collége de Ste.-Barbe, rue des Postes, continuation de l'ancienne maison fameuse du même nom. L'abbé donna ses soins à cet établissement, choisit un personnel de professeurs excellent, et, avec peu de moyens, fit le plus bel et le plus florissant des colleges de Paris. Ses relations avec l'étranger lui permirent de le peupler de jeunes gens riches et distingués. Discipline excellente sans que la liberté des élèves soit en rien gênée, fortes études, émulation, goût délicat et fin, voilà ce qu'entretiennent comme le feu sacré, les élèves de ce collége, aujourd'hui collége de la ville de Paris, par la cession qu'a faite à la ville, à de belles conditions, l'abbé toujours soigneux des choses d'intérêt. Son plus grand mérite est d'avoir choisi d'excellens professeurs persécutés par Frayssinous, et de leur avoir offert repos et liberté, car, personnellement, M. Nicolle n'a que d'étroites idées en fait d'instruction.

NICOLOPOULO (Constantin), né à Smyrne, employé à la Bibliothèque royale à Paris. Homme savant et hono-

rable, auteur de poésies charmantes en grec moderne, sa langue naturelle. Longtemps avant que sa patrie eût secoué le joug des Turcs, M. Nicolopoulo s'était adressé à l'empereur Alexandre pour l'implorer en faveur de ce pays infortuné. On devine avec quelle ardeur il chanta les premiers combats et les triomphes de ses compatriotes. L'enthousiasme anime ses poésies guerrières, et quelques chants d'un genre plus doux rappellent l'imagination et le style d'Anacréon. Suffit-il donc d'être né sous ce beau ciel pour sentir et s'exprimer en poète?

NIERSTRASZ (Jean-Léonard) poète hollandais, né en 1796, à Rotterdam, où son père était marchand drapier. Le fils, qui fait l'objet de cette notice, élevé pour le commerce, exerça d'abord, dans sa ville natale, l'état de son père. La fortune ne lui ayant pas été favorable, et l'état de sa santé exigeant d'ailleurs qu'il changeât d'air, il quitta le négoce et alla s'établir à Aarlanderveen, commune près de Gouda, où il fut bientôt nommé bourgmestre. Sa santé cependant ne s'y rétablit point; il fut pendant l'été de 1828 attaqué de nouveau d'une maladie nerveuse, à laquelle il succomba le 2 août de la même année, âgé de 32 ans, laissant une veuve et quatre enfans en bas âge. On a de lui 1° une pièce de vers intitulé: *John Howard*. C'est une de ses meilleures productions poétiques;—2° *Le Sauveur et autres poésies*; — 3° *Frans Narebout*, ou éloge du brave marin hollandais de ce nom, célèbre dans les fastes de l'humanité, par le courage intrépide qu'il déploya souvent en sauvant, au péril de sa vie, un bon nombre de malheureux près de périr dans les eaux;—4° *Recueil de poésies* (*Gedichten van J. L. Nierstrasz*), Leeuwarde 1827, un vol. in-8°. Ce recueil a donné lieu à des remarques bien sévères de la part des journaux littéraires du pays, et particulièrement d'un jeune littérateur de Rotterdam, qui, dans une brochure, intitulée: *Nieskruid voor den heer J. L. Nierstrasz*, publiée en 1828, critiqua son concitoyen d'une manière un peu rude. M. Nierstrasz qui, à cette époque, ainsi que nous venons de le dire, souffrait d'une maladie des nerfs, fut très sensible à la critique de M. Wap, (c'est le nom de l'auteur du *Nieskruid*); elle a pu influer sur son indisposition, et même l'aggraver; mais on ne peut pas raisonnablement la considérer comme étant la cause de sa mort: le mal datait d'une époque plus éloignée et avait son origine dans la santé très délicate de M. Nierstrasz. On a donc, ce me semble, été trop sévère envers M. Wap, en attribuant la mort du poète de Rotterdam à la critique qu'il fit de ses poésies, dans la brochure dont il s'agit, d'autant plus que M. Wap n'a pas été le seul qui ait dit des choses un peu désobligeantes, mais vraies, à M. Nierstrasz, au sujet du dernier recueil de ses poésies. Celles-ci et le *Nieskruid* ont fait trop de bruit dans le temps pour que nous n'en disions encore ici un mot. On a généralement trouvé la critique du *Nieskruid* trop sévère; mais il est vrai aussi de dire que personne n'a osé soutenir qu'elle fût injuste. Nous partageons entièrement cette opinion, et notre amour pour la vérité, ainsi que notre impartialité, nous font un devoir de l'énoncer ici franchement. Tout en désapprouvant la trop grande amertume avec laquelle M. Wap a traité son compatriote, qui jouissait d'une certaine réputation et comme poète et comme un des membres les plus influens de la société pour l'amélioration morale des condamnés, en désapprouvant également ce ton leste et ce ton de persiflage qu'on regrette de trouver trop fréquemment dans la brochure de M. Wap, et qui, au lieu de fortifier la critique, l'affaiblit souvent, on ne saurait disconvenir que ses observations ne soient, en général, fondées et marquées au bon coin. Quant à M. Nierstrasz, on ne saurait nier qu'il n'eût de bonnes dispositions pour la poésie. Il aurait pu devenir un excellent poète si son éducation avait été dirigée vers l'étude des sciences et des belles-lettres, et si, pour celle de la poésie nationale, il avait étudié à l'école des Bilderdijk et des Feith, imbus, l'un et l'autre, de la connaissance de la littérature ancienne dont on voit tant de traces dans leurs immortels écrits, et qui a tant contribué à leur perfectionnement. Au lieu de les prendre pour modèles M. Nierstrasz semble avoir suivi des poètes d'une autre école, dont le goût n'a pas été formé par la lecture des chefs-d'œuvre des anciens auteurs classiques, et qui, s'écartant de la simplicité antique, n'ont que trop sou-

vent farci leurs compositions poetiques de vers ampoulés et vuides de sens, en negligeant, de plus, la langue dans laquelle ils ecrivaient. Les poesies de Nierstrasz fournissent de nombreux exemples de ce mauvais goût et de cette negligence impardonnable : car comme Boileau l'a très bien dit :

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoiqu'il fasse, un méchant ecrivain.

Le talent de M. Nierstrasz pour la poésie, on ne le voit que trop, a ete gate par ceux qu'il a pris pour modèles et dont il a imite les defauts. C'est dans la poesie tendre que Niestrasz a particulierement excellé, la bonte de son cœur s'y est peinte ; il y a là du naturel, de l'ame, et parmi ces petites pièces de vers, on en trouve qui sont tout-à-fait charmantes. M. Nierstrasz a encore excité la critique par la préface qui accompagne son dernier recueil de poésies ; il s'érige là en grammairien, il y raisonne sur la langue, critique tantôt M Bilderdyk, tantôt M. Siegenbeek, prononce entre ces deux littérateurs et ose avoir un système de langue à lui, tandis qu'il prouve presque à chaque page du même livre qu'il ignore jusqu'aux règles les plus communes de la grammaire et du stile. La critique n'aurait-elle donc pas le droit de s'exercer sur un auteur, qui porte ses ridicules prétentions à un tel point ? La seule excuse qu'on pourrait alléguer en sa faveur, à cet égard, c'est qu'il aurait, comme on nous l'a assuré, composé cette préface étant malade et souffrant. Il eût été à désirer que ses amis, sachant qu'il était malade, lui eussent fait observer que la publication d'un tel écrit pourrait compromettre sa réputation littéraire.

NIEUPORT (le commandeur), excellent citoyen, homme plein d'esprit, de lumières et de loyauté, Chambellan du roi des Pays-Bas, est mort à Bruxelles, il y a quelques années.

NIEUWENHUIZEN (B.), poète hollandais, est vivant et continue d'être employé au ministère de l'intérieur, pour la partie du *waterstaat* (administration des ponts et chaussées). C'est tout ce qu'il y a à ajouter à l'article primitif qu'on trouve sur ce littérateur dans la *Galerie historique des Contemporains.*

NIOCHE, ex-conventionnel est mort en exil.

NOAILLES (le comte Alexis DE) aide-de-camp de Charles X, est vivant, et membre de la Chambre des deputes où il vote avec le côté droit.

NOEL POINTE, ex-conventionnel est mort en exil.

NOGARET (baron), ancien préfet de l'Herault, est, en 1829, membre de la Chambre des députes où il vote avec les amis des libertés publiques.

NORMANN-EHRENFELS (CHARLES-FRÉDÉRIC-LEBRECHT, comte de), naquit à Stuttgard, le 14 septembre 1784. Après avoir étudié les mathématiques, il entra dans l'état militaire, au service de l'Autriche, en 1799, comme porte étendard, dans le régiment du duc Albert, cuirassiers. Il n'avait à son début que quinze ans, et déjà, vers la fin de cette même année, la valeur brillante qu'il déploya à l'affaire de Wiesloch lui valut le grade de sous-lieutenant. En 1803, l'électeur Frédéric de Wurtemberg rappela Normann dans sa patrie, en le nommant lieutenant dans ses gardes-du-corps. Il fit la campagne d'Autriche, en 1805, en qualité de capitaine en second dans le régiment des chevau-légers. Durant la guerre contre la Prusse, en 1807 il reçut la décoration de l'ordre militaire de Wurtemberg, la croix de la légion-d'honneur et le grade de major. Parvenu au rang de colonel, après la seconde campagne contre l'Autriche, en 1809, il fit la campagne de Russie à la tête du régiment de chevau-légers de la garde, il gagna les grades d'officier de la Légion-d'Honneur et de commandeur du Mérite militaire. En 1813, il fut chargé de former deux régimens de cavalerie qu'il commanda en qualité de major-général et de brigadier. Le 26 mai, il marcha sur Erfurt avec sa brigade et une batterie d'artillerie à cheval ; là un général français se joignit à lui avec six escadrons et prit le commandement. Peu de temps après eut lieu le combat contre le corps-franc de Lutzow, combat qui eut la plus grande influence sur la destinée du général Normann. Napoléon avait donné au major-général, le prince de Neuchâtel, l'ordre positif de détruire les partisans prussiens qui ne reconnaissaient pas la suspension d'armes et inquiétaient les derrières de l'armée. Cet ordre fut transmis au général Fournier, avec injonction de se rendre au village de Kitzen et d'attendre. La cava-

erie prussienne était rangée en bataille cinq cents pas de là. Pendant que Normann formait ses escadrons, le major de utzow arriva avec un trompette, et demanda s'il pouvait parler au général; formann le fit accompagner par son djudant. Le major revint bientôt au alop, suivi du général Fournier, qui isait que le major niait avoir violé la uspension d'armes, mais ne voulait pas narcher avec eux pour se justifier. Prez vos deux escadrons, ajouta-t-il, et, i les Prussiens ne veulent pas se rendre, ttaquez-les, je vous soutiendrai. Normann s'avança, reçut une décharge de nousqueterie, les attaqua le sabre à la nain, et leur mit sept cents hommes ors de combat. Peut-on raisonnablement aire un crime au général Normann d'aoir exécuté les ordres de son chef? el fut cependant la cause de sa disgrâce. a bataille de Leipsick, ne pouvant plus ontenir ses troupes ébranlées par les roclamations des Prussiens, et ne vouant pas trahir les Français, en passant l'ennemi, il se présenta aux alliés et btint une permission pour reconduire on corps dans sa patrie. A la dernière tation, on l'avertit secrètement qu'il deait être arrêté. Il se réfugia en Saxe, hez un ancien compagnon d'armes, et aissa l'ordre suivant à sa brigade : « Soldats, je dois vous quitter : je sens trop dans ce moment combien il est dur de perdre sa patrie, pour engager un seul d'entre vous à partager mon sort. Rentrez dans vos foyers, soumettez-vous à la volonté du Roi; j'espère qu'il vous pardonnera et qu'une seule victime lui suffira. Conservez l'esprit qui vous anime, afin que le Roi et la patrie puissent voir que, même étant banni, je puis encore contribuer à l'honneur du Wurtemberg. Adieu, et ne m'oubliez pas. » Il rouva ensuite un asile en Autriche, où il ut chargé de l'éducation militaire des ils du comte Ernest de Hesse-Philipsthal.

Après la mort du roi Frédéric, Normann obtint la permission de rentrer lans le Wurtemberg, mais non dans la capitale. En 1819, il se maria à Zurich, avec Mlle Frida, née aux Iles Ioniennes, et ille du colonel anglais d'Oreilli. Il en eut leux enfans, et vivait tranquille dans es propriétés de ses pères, lorsque la régénération de la Grèce vint réveiller l'esprit militaire du général. En combattant pour la liberté d'un peuple opprimé, il espérait faire pour lui et sa famille la conquête d'une nouvelle patrie. Le 24 janvier 1822, il s'embarqua à Marseille avec un bon nombre d'officiers allemands, et arriva à Navarin le 7 février. Voici ce qu'il dit lui-même dans une lettre écrite de Corinthe, le 9 avril suivant : « J'arrivai avec quarante six Européens » à Navarino, petit fort de pierre bâti » par les Vénitiens. Deux jours après, » on nous donna la nouvelle qu'une flotte » turque était sortie. Je cherchai aussitôt » les moyens de défense, et je trouvai » quarante-quatre bons canons, soixante-» six Européens armés, quatre-vingts » Grecs propres à prendre les armes, du » plomb de la poudre et des boulets. Nous » travaillâmes jour et nuit pour tout » préparer, et l'ennemi, qui en effet nous » attaqua par terre et par mer, fut re-» poussé. Le gouvernement me nomma » commandant de Navarino; mais je ne » pouvais rester derrière de hautes mu-» railles, je voulais voir l'ennemi sur le » terrain. J'ai demandé la permission de » sortir, et je suis ici depuis huit jours. » J'ai passé par Tripolitza où réside le » sénat de la Morée. Voici comment nous » avons été reçus : après avoir attendus » un quart-d'heure devant la porte, on » déploya le drapeau blanc avec la croix » rouge et le tambour battit. A peine » étions-nous en marche qu'il parut deux » violons et deux tambours qui se don-» naient beaucoup de peine pour aller en » mesure. Une compagnie de la garde » me reçut devant la porte; chaque sol-» dat portait pour 2000 piastres (turques) » au moins d'armes et d'ornemens. On » nous salua de trois coups de canon, et » après nous avoir montrés dans toutes les » rues, je fus conduit à mon quartier. Le » sénat me donna plusieurs audiences, » toujours avec le cérémonial oriental. » Beaucoup d'Européens veulent s'en re-« tourner. La plupart ont été trompés » dans leurs espérances exagérées, et » pour justifier leur retour, ils déclame-» ront contre la nation grecque. Si l'on » est impartial, on doit bien comprendre » qu'une révolution qui éclate chez une » nation démoralisée par quatre cents » ans d'esclavage, ne peut s'opérer sans » de grands désordres et de grandes » cruautés. La première fureur s'est déjà » calmée, et il faut espérer qu'à l'avenir

» on ne s'écartera plus des lois de l'humanité. La manière dont les Grecs ont » été précédemment traités par les Turcs » est si révoltante, que l'homme le plus » sévère ne peut s'empêcher de pardonner aux Grecs leurs cruautés dans les » premiers instans de sa lutte. Il n'y a » aucune famille qui n'ait à se venger de » quelque barbarie ou de quelque outrage, et même lorsque les prisonniers » turcs le peuvent, ils emploient la trahison et le meurtre pour s'évader. J'ai l'espoir de me diriger bientôt vers la Romélie. Il se passera quelque chose de sérieux pendant cet été; pourtant je crois » que les Grecs combattront si bien » dans leurs montagnes, que l'on n'a rien à » craindre pour ce qu'ils ont déjà conquis. Avec un peu de discipline, les » Grecs formeraient la meilleure infanterie légère du monde, et je ne crois » pas alors qu'un bataillon de Tyroliens, » même en nombre supérieur, puisse » l'emporter sur ce peuple aux pieds » légers. Il est malheureux qu'ils n'aient » point de baïonnettes; outre leur fusil ils » portent un ou deux pistolets, et un » couteau de chasse nommé *kotukaki*, » avec lequel ils sont très habiles à trancher la tête. » Dans une lettre qu'il écrivait à son épouse, lorsqu'il était à Tripolitza, il lui disait : « Je me suis arrêté ici pendant quelques jours, pour » faire disposer cinq canons légers sur » des chevaux, car on ne peut pas se » servir de char dans la Morée..... Je » ne puis rien te dire de mon retour; la » guerre ou plutôt la révolution durera » encore long-temps. C'est dans la Morée que j'espère me fixer, ce pays est » à jamais perdu pour les Turcs; et si » j'ai autant de bonheur qu'à Navarino, je » pourrai t'offrir un séjour agréable dans » cette belle contrée. » Le général Normann organisa à Corinthe un bataillon de Philhellènes, et se joignit à Mavrocordato qui ouvrit la campagne dans l'Epire. Le 27 mai, il quitta Corinthe avec lui et s'embarqua pour Missolunghi. Le 15 juin, les Grecs livrèrent un combat près Combotti, dans lequel ils eurent l'avantage, et où le général Normann se distingua par sa bravoure accoutumée. Le 16 juillet, dans la malheureuse affaire de Peta, il eut la poitrine frôlée par un boulet, et parvint avec beaucoup de peine à s'échapper. Il se retira à Missolunghi avec Mavrocordato, et là, fut atteint d'une fièvre nerveuse, dont il mourut le 4 novembre 1822. Telle fut la fin d'un homme qui avait les grandes qualités du cœur; que ses soldats aimaient comme un père, qui les chérissait lui même comme ses enfans, et dont la brigade fut, dans tous les temps, remarquée par le grand capitaine du siècle. Ses cendres reposent à Missolunghi, à côté de celles de Marc-Botzaris et de lord Byron. Il n'a guère laissé d'autre héritage à sa famille que son epée et son nom; celui-ci a passé déjà dans les chants populaires de la Grèce. La veuve et les enfans du général Normann se sont retirés à Ehrenfels, terre qui appartient à l'un de ses neveux. Aussitôt que la paix le permettra, ce sera un devoir sacré pour le gouvernement grec de se souvenir des ces orphelins. On trouve de plus amples détails sur le général Normann dans le *Journal des Campagnes des armées wurtembergeoises;* Louisbourg 1820 : dans le *Journal d'un Voyage en Morée, en* 1822; Tubingen, 1824 : et dans le *Journal d'une Campagne du général Normann*, publiée par Bolmann; Berne, 1823.

NORVINS (N.), l'un des auteurs contemporains les plus vantés par le *Constitutionnel* auquel il est attaché, l'un des collaborateurs les plus actifs de la coterie Jouy, etc., grand exploitateur d'esprit public et de gloire nationale, auteur d'une *Histoire de Napoléon*, qui n'est ni parfaitement exacte pour les faits, ni impartiale dans les jugemens, ni surtout bien écrite, mais qui s'est vendue, grâce aux prôneurs et à l'esprit de parti, que M. Norvins s'est surtout appliqué à flatter. Long-temps encore les coteries du temps de l'empire feront sentir leur influence à une génération avide de vérité, mais subjuguée d'avance par l'habitude d'admirer des hommes qui s'étaient eux-mêmes proclamés admirables. C'est depuis peu seulement, que ce charlatanisme commence à être moins en vogue.

NOUGAREDE DE FAYET, et non NOUGARET (baron) ancien membre du corps législatif, est vivant.

NOUGARET (PIERRE-JEAN-BAPTISTE), né à La Rochelle, le 16 décembre 1742, commença à écrire dès sa première jeunesse, et, sans avoir fait d'études, se livra à tous les genres de littérature. Il venait

l'atteindre l'âge de dix-huit ans, lorsqu'il it jouer une comédie sur le théâtre de Toulouse. Deux ans plus tard il fit le voyage de Ferney, et en passant par Lyon, il fit, à une édition de la *Dunciade* qui s'imprimait dans cette ville, une addition critique sous le titre du *Basson, quatrième chant*, qui déplut fort à Palissot. Une héroïde, intitulée *Calas*, le fit bien accueillir de Voltaire. Enfin une *Suite* ou *Supplément* qu'il s'avisa de faire à la *Pucelle*, lui valut pour quelques mois les honneurs de la Bastille. Nougaret a aussi figuré dans les administrations révolutionnaires, et on l'a vu, après le 10 août 1792, employé dans les départemens en qualité d'agent du Comité du sûreté générale, pour la recherche des complots royalistes. Il se rendit, pour cet effet, à Nancy et à Grenoble, avec un nommé Morillon, qui avait denoncé des conspirateurs, et il y fit des découvertes qu'on voulut faire passer pour importantes. Après son retour il devint chef du bureau de surveillance à la Commune, d'où Pache et Chaumette le firent ensuite renvoyer. Plus tard, il fut compris pour une somme de 2,000 livres, dans le décret de la Convention nationale, du 4 septembre 1795, qui distribua des rémunérations à divers hommes de lettres. Nougaret n'a pas cessé d'écrire jusqu'à sa mort, arrivée au mois de juin 1823, vers le milieu de la 83e année de son âge. Peu d'auteurs ont été plus féconds; peu se sont montrés plus médiocres. C'était pourtant un homme doué de quelque esprit, et d'une bien grande facilité d'écrire, mais tout-à-fait dépourvu d'originalité et d'instruction. M. Nougaret est auteur d'un grand nombre d'ouvrages.

NOVOSILZOFF (le baron), l'un des hommes d'État les plus distingués de la Russie, est vivant.

O.

OCKERSE (Guillaume-Antoine), auteur hollandais, dont nous avons fait connaître les écrits dans la *Galerie historique des Contemporains*, est mort au mois de janvier 1826. Vers la fin de sa vie il publia un ouvrage qui a été très favorablement accueilli par ses compatriotes; il a pour titre : *Vruchten en Resultaten van een Zestig jarig leven*, 3 vol. in-8o. Le dernier volume est précédé d'une notice biographique de l'auteur, par MM. les professeurs H. W. Fijdeman et Clarisse. On a encore de lui : *Nagelatene redevoeringen* (discours posthumes) Amst. 1826, un vol. in-8o, avec le portrait de l'auteur. Après la publication de cet ouvrage, on trouva dans les papiers de M. Ockerse encore trois discours qu'il avait prononcés à différentes époques. Il en fut publié un, dans les *Mélanges d'histoire littéraire de MM. Tydeman et Bodel*, en 1829; il a pour titre: *Over eenzelvigheid en verscheidenheid van iard in den ondeeligen mensch, nagevogd in de verschillende tijdperken van zijn iardsche leven*. L'auteur le prononça le 20 avril 1818, dans une assemblée de la Société d'utilité publique à Amsterdam.

O'CONNEL, irlandais, et l'un des plus énergiques défenseurs de la cause catholique, a été nommé, en 1829, par ses compatriotes, membre du parlement d'Angleterre, où il fut admis malgré les efforts inouis de l'olygarchie fanatique et intolérante dont le marquis de Londonderry était autrefois le chef, et dont, après la mort de Canning, le ministère Wellington est devenu l'organe et l'instrument. Ce ministère, sans génie, sans prévoyance et sans talens, entraîné par la toute puissance des événemens qui s'avancent et menacent l'Europe, mais particulièrement l'Angleterre, a été, depuis son installation, complètement battu dans toutes ses positions, et vient d'éprouver une dernière défaite par la nécessité où il se trouve de proposer l'émancipation, que dans sa profonde ignorance des intérêts britanniques, il avait constamment combattue. On connaît les efforts d'O'connel et de Sheil pour l'émancipation des catholiques d'Irlande, leur éloquence vive et l'empire qu'elle exerça tant de fois sur les masses. Élu une première fois, avant la promulgation du bill d'émancipation, O' Connel refusa de prêter le serment

que prescrivait encore la loi sous l'empire de laquelle il avait été nommé, et se présenta de nouveau aux suffrages de ses concitoyens, qui, cette fois, ont été unanimes en sa faveur. La cause des catholiques est gagnée désormais dans la Grande-Bretagne, et le rôle brillant d'O'Connel est à peu près terminé. D'autres pensent tout différemment, et attendent pour cet orateur de nouveaux combats et de nouveaux triomphes. Déjà O'Connel a parlé d'un parlement national à donner à l'Irlande, et autres innovations politiques, qui, certainement, rencontreront chez les Anglais, l'opposition la plus vive, mais qui accroîtraient beaucoup la gloire et la puissance de leur auteur, s'il ne succombait dans ses efforts, comme il est naturel de le penser. Nous avons bien peur que la popularité d'O'Connel ne soit sur son déclin.

ODIER (Pierre-Agathange), sous-intendant militaire, est mort à Paris, le 8 mars 1825, dans la force de l'âge. Dès sa première jeunesse, il avait porté les armes pour la défense de son pays; il fut appelé bientôt à le servir non moins utilement, comme administrateur. Employé successivement dans les armées, en qualité de commissaire des guerres et d'inspecteur aux revues, il fit avec distinction, les campagnes d'Italie, d'Allemagne et d'Espagne. En 1815, il fut élu membre de la Chambre des Représentans. Attaché depuis, comme professeur d'administration militaire, à l'École royale d'État-major, il a publié ses diverses leçons, sous le titre de : *Cours d'étude sur l'administration militaire*. Paris. Anselin et Ponchard. 1824 et 1825; 7 vol. in-8o. Cet ouvrage, le plus complet qui existe en son genre, est estimé des militaires. Il est divisé en deux *parties*, neuf *sections*, et vingt-sept *livres*. Dans la première partie, l'auteur expose les *Principes et l'état présent de la législation militaire*, les quatre subdivisions ou sections, dont chacune forme un volume, traitent successivement *de la formation de l'armée*, *du régime*, *du traitement et de la solde*, *de la police et de la justice*. La seconde partie, moins étendue que la première, admet cependant un plus grand nombre de subdivisions : elle a pour objet les *Procédés d'administration*. L'auteur l'a partagée en cinq sections, sous les titres suivans : *Finances*, *Du bon emploi des finances*, *Approvisionnemens*, *Manutention*, *Mouvement*. Un discours d'ouverture sert d'introduction, et un discours de clôture, après avoir rappelé les services rendus par l'administration militaire, expose avec dignité les devoirs de l'administrateur. On trouve une analyse étendue de cet ouvrage dans la *Revue Encyclopédique*, t. XXVII, p. 351-363.

O'DONNEL (comte de l'Abisbal), général espagnol, est vivant, il est retiré en France; son frère Alexandre est un des plus cruels et des plus lâches instrumens du despotisme de Ferdinand.

OGINSKI (Michel), noble polonais d'une des familles les plus antiques, prit une part active à tous les événemens politiques et militaires qui ont signalé les quarante dernières années et bouleversé l'Europe plus d'une fois. Oginski fut l'ami, le compagnon d'armes de Kosciusko: il nous a laissé, dans des mémoires publiés il y a deux ou trois ans, le récit des efforts que le patriotisme fit entreprendre aux Polonais pour reconquérir leur vieille indépendance. On y voit combattre et périr quelques hommes dignes des beaux jours d'Athènes et de Rome. Mais les grands sont divisés, la multitude s'agite, le despotisme n'a pas de peine à les tromper tous et à les asservir. Le tableau qu'a tracé Michel Oginski est grand et animé. Quelque rudesse s'y fait sentir; mais c'est encore un digne hommage aux héros qui, les derniers, soutinrent la liberté de leur patrie expirante.

OHARA, général anglais, qui commanda à Toulon, en 1793, à l'époque où les Anglais étaient maîtres de cette ville, est mort il y a plusieurs années.

OHMACHT (Landolin), l'un des sculpteurs les plus distingués de notre époque, naquit en 1768, à Rothweil. Dès son enfance, il annonça de grandes dispositions pour la sculpture. Après avoir été l'élève de plusieurs artistes qu'il surpassa bientôt, la magistrature de Rothweil l'envoya, à ses frais, aux leçons du fameux Melchior, à Frankenthal, sous lequel il acquit une grande réputation. Après avoir séjourné quelque temps à Manheim et à Bâle, où il fit un grand nombre de portraits, le goût d'études plus approfondies le con

duisit en Italie. Il étudia dix années a Rome, et visita ensuite les collections de Munich, de Vienne, de Dresde; et à Hambourg, il éleva au bourgmestre Rhade, un beau monument que l'on voit dans l'église de Lubeck. On lui doit aussi un buste en marbre, de Klopstock, qui est d'une grande perfection. En 1801 on lui confia à Strasbourg, le monument du général Desaix, dont les figures appartiennent à son ciseau : l'ensemble qui a été justement critiqué, était une conception d'autres artistes. C'est à Strasbourg qu'il a achevé le plus grand nombre des ouvrages qui recommandent son nom à l'histoire : tels sont un groupe de quatre personnes, représentant le jugement de Pâris ; un Neptune; une Vénus de grandeur naturelle; une Flore, etc. Ses derniers ouvrages sont deux figures de femme et un Christ destinés à l'église protestante de Carlsruhe.

OLINGER (N. l'abbé), principal de l'Athénée de Bruxelles, auteur d'une traduction de Télémaque, en hollandais, et d'un Dictionnaire hollandais, publié récemment et fort estimé M. Olinger dirige avec sagesse et douceur la jeunesse qui lui est confiée. Si les études ne sont pas plus fortes à l'Athénée qu'il dirige, on ne peut lui en faire personnellement le reproche, pas plus qu'aux professeurs de tous les colléges de la Belgique où la même faiblesse existe, produite par la même cause. En effet, que peuvent les maîtres? Un réglement absurde veut que les enfans qui n'entendent que le français, apprennent ce qu'on enseigne dans les classes au moyen du hollandais qu'ils ignorent. Rebutés dès les premiers pas, ils usent un temps énorme. Froissés, balottés entre les difficultés de toutes ces langues qui se compliquent, ils arrivent fatigués, dégoûtés de l'étude et dénués d'idées, dans les classes supérieures, et s'en vont enfin, ignorant grec et latin, poésie, rhétorique et grammaire, obligés de retremper dans le monde et l'usage leur français corrompu, et par-dessus tout, maudissant le hollandais qu'on a voulu leur incruster. M. Olinger mérite, par sa tolérance et la bonté de son caractère, des éloges qu'il est aussi doux que rare de pouvoir accorder aux ministres du culte catholique.

O'MAHONY (le comte), ancien garde-du-corps, habite ordinairement Versailles, où il a fait un riche mariage, il y a quelques années. M. le comte écrit dans les journaux royalistes. *Le Drapeau blanc*, *la Quotidienne*, *la Gazette de France*, ont reçu de lui, tour à tour, des articles quelquefois spirituels et gais, le plus souvent, simplement pleins de cette facile méchanceté que rencontre le premier venu, soit comte soit roturier. Mais ce qu'il y avait de plaisant, c'était de voir l'ex-garde-du-corps, homme du monde et même de plaisir, prendre sérieusement la défense de la religion catholique, et dans des proclamations de prophète courroucé, lancer l'anathème à ses ennemis. Oh ! alors, M. le comte O'Mahony était, il faut en convenir, d'un comique toujours excellent.

OMALIUS-THIERRY (J. B. F. d'), vient d'être réélu membre de la seconde chambre des États-Généraux des Pays-Bas, pour la province de Liége (juillet 1829). Il y siégea depuis 1817-1820, et s'y fit remarquer parmi les membres de l'opposition. Il y prononça des discours sur la liberté de la presse, sur les budgets et autres matières de l'administration publique; ils portent, d'après la *Galerie historique des Contemporains*, le double caractère d'une franchise patriotique et d'une justesse de vues fort remarquables. Malgré cet éloge, M. d'Omalius ne fut pas réélu après l'expiration de son mandat de 1820. Remplacé par M. Nicolai, conseiller à la cour supérieure de justice de Liége, et actuellement membre de la première chambre des États-Généraux, il vécut en simple particulier dans sa province. Il se mit, en 1828, sur le rang des candidats pour la place de député à la seconde chambre des États-Généraux, mais il ne réussit pas dans ses sollicitations. Plus heureux, l'année suivante, il fut nommé, avec M. Collet, en remplacement de MM. Loop et Leclerc, députés sortans, dont les lumières, les connaissances et les sentimens sont appréciés par les personnes impartiales qui aiment sincèrement leur roi et leur patrie. L'opposition, nous osons le prédire, trouvera pour l'avenir, et surtout pour la session importante qui va s'ouvrir au mois d'octobre de cette année (1829), dans M. d'Omalius-Thierry, un

député qui ne trompera pas les espérances qu'elle a fondées sur lui, d'après ses opinions antérieures et sa profession de foi politique. Nous en rendrons compte dans le second supplément de cet ouvrage.

OMALIUS (J. J. d'), de Halloy, est né en 1783, d'une famille noble de ce pays. Jeune encore, et à un âge où le commun des hommes s'occupe si rarement de choses sérieuses, il remplissait déjà les fonctions de maire de Brebas. Dominé par l'amour de la science, et dans les momens de loisir que lui laissaient ses fonctions, il se préparait par des études profondes, à mériter le rang élevé que nous le verrons bientôt atteindre. Après avoir long-temps médité sur les nombreux systèmes que les savans de tous les pays ont cherché à faire prévaloir, pour expliquer les formations des diverses enveloppes de notre globe, il voulut s'assurer par lui-même, jusqu'à quel point ces opinions offraient de la réalité et pouvaient subir l'examen d'une analyse rigoureuse. Après avoir parcouru différentes parties de l'Europe, pour s'enrichir de connaissances et d'observations, il fut conduit à émettre des assertions nouvelles sur l'âge relatif des terrains que l'on avait considérés jusqu'alors comme primitifs. Dans une suite de mémoires qu'il publia à cette époque, et qui firent sensation dans le monde savant, il considéra les calcaires anthracifères et les schistes argileux de plusieurs de nos provinces, comme appartenant au terrain intermédiaire et non au terrrain primitif. De nouveaux mémoires sur le calcaire d'eau douce firent connaître que notre savant compatriote n'était pas moins familiarisé avec l'étude des formations secondaires, et que rien n'échappait à son coup-d'œil observateur et philosophique. Il n'est point d'écrit publié dans les dernières années, par des savans allemands, anglais, français et italiens, sur la géognosie positive où le nom de M. d'Omalius ne soit honorablement cité et même invoqué comme une autorité imposante. Ces hommages sont d'autant plus flatteurs qu'ils émanent de savans d'opinions diverses. M. d'Omalius remplissait avec trop de connaissances une place secondaire, pour qu'il pût tarder à obtenir des fonctions à la hauteur de son mérite. Aussi fut-il nommé, en 1814, gouverneur de la province de Namur. Il offrit dans ce poste, si difficile par lui-même, l'heureux modèle de l'administrateur consommé, de savant livré aux spéculations des sciences naturelles. Lors de la création de l'ordre du Lion-Belgique, il en fut nommé l'un des premiers. En 1822, il publia, de concert avec le baron Coquepert de Mombret, un *Essai de carte géologique de la France, des Pays-Bas et des contrées voisines.* Il a établi dans ce beau travail six grandes divisions où se trouvent habilement groupés tous les terrains. Une ordonnance royale du 3 novembre 1827 l'a nommé conseiller d'état en service extraordinaire. L'on doit se féliciter de ce que le souverain se soit entouré, pour ses conseils, des lumières d'un citoyen si éclairé et si recommandable. Lors de la réorganisation de l'Académie des sciences à Bruxelles, M. d'Omalius fut appelé à faire partie de cette Société savante dont il est un des membres les plus distingués.

O'MÉARA, médecin anglais, qui suivit Napoléon à Sainte-Hélène, est également distingué par ses talens et la noblesse de son caractère; il est vivant.

ONTIJD (C. G.) médecin à La Haye, où il naquit vers l'an 1774, fit ses études à l'Université de Leide, sous les célèbres professeurs Brugmans et Sandifort. Il est auteur d'un traité latin sur la mort (*de morte et variâ moriendi ratione*) publié en 1797, et d'un autre traité, écrit en hollandais, et publié en 1824, sur l'*excellence de la vaccine*; ouvrage polémique, dans lequel M. Ontijd réfute, avec beaucoup de sagesse et de sagacité, la brochure qu'avait publiée, en 1823, le jeune docteur Capadoce (*Voyez ce nom*), pour établir que la vaccine était un remède plutôt nuisible que salutaire. Cet écrit a valu à son auteur l'honneur d'être nommé chevalier de l'ordre du Lion-Belgique.

ORFILA (N.), professeur de chimie médicale à la Faculté de médecine de Paris. Lorsqu'en 1823, en punition des sifflets qui avaient accueilli l'abbé Nicolle, voulant pérorer dans le sanctuaire de la science, l'École de médecine fut désorganisée, les meilleurs professeurs, comme de raison, furent destitués. Ce sont toujours des hommes dangereux,

c'est tout simple, et l'autorité d'ailleurs ne saurait avoir tort. Quoi qu'il en soit, il n'était pas facile de remplacer des hommes du mérite de MM. Chaussier, Desgenettes, Dubois et Vauquelin à qui la chimie doit tant. M. Orfila fut nommé à la place de ce dernier, et quoi qu'il fût déjà connu dans le monde par quelques légers travaux, la réputation du professeur destitué, jointe au préjugé favorable à un savant traité d'une manière aussi brutale par le pouvoir, semblaient devoir écraser son successeur. M. Orfila s'y prit avec zèle et modestie. Des travaux bien dirigés le mirent à même de publier successivement divers ouvrages d'estime; sa manière de professer présentait un intérêt qui croissait de jour en jour. Il aimait sincèrement les élèves, et il a prouvé, dans plus d'une occasion, que pour avoir été l'élu d'un ministère déplorable, il ne partageait pas ses doctrines et ses antipathies pour la science et la liberté. Bref, on rendit justice à ses efforts et à son caractère. Aujourd'hui, M. Orfila est un des professeurs les plus aimés, et l'étude et le temps en ont fait l'un de nos meilleurs chimistes. C'est à lui que les régences de plusieurs villes s'adressèrent l'an dernier, pour connaître le réactif le plus propre pour découvrir dans le pain la présence du sulfate de cuivre et autres substances vénéneuses que, par une avidité coupable, y introduisaient les boulangers. On a de M. Orfila : *Traité des poisons tirés des règnes minéral, végétal et animal, ou Toxicologie générale, considérée sous les rapports de la physiologie, de la pathologie et de la médecine légale*, 3e *édition, revue, corrigée et presque entièrement refondue;* Paris, 1826, 2 *vol. in*-8o. *Élémens de chimie appliquée à la médecine et aux arts*, 3e *édit., revue, corrigée et augmentée;* Paris, 1824, 2 *vol. in*-8o. *Leçons de médecine légale.* Paris, 1823-1826, 3 *vol. in*-8o. *Secours à donner aux personnes empoisonnées et asphyxiées, suivi des moyens propres à reconnaître les poisons et les vins frelatés, et à distinguer la mort réelle de la mort apparente;* 3e *édit., revue, corrigée et augmentée.* Paris, 1825, *in*-12.

ORLÉANS (le duc d'). La vie de ce prince n'offre aucun trait particulièrement remarquable et historique, depuis l'époque où l'a laissé la *Galerie historique des Contemporains;* il est heureux époux, heureux père, et jouit de toute l'estime qui s'attache aux vertus privées, et de celle, non moins précieuse, qui accompagne les vertus publiques. On regrette de ne pas voir siéger ce prince à la chambre des Pairs, dont il est membre et où on l'a déjà entendu professer les principes les plus généreux et les plus patriotiques; mais ces regrets mêmes expliquent pourquoi il n'y siége point. Nous avons entendu reprocher au duc d'Orléans une trop grande facilité à faire céder son opinion personnelle, ordinairement juste et droite, aux insinuations malveillantes et perfides de quelques-uns de ses alentours, et par suite de cette facilité de l'inconsistance dans ses affections pour des personnes qui, au péril de leur tête, lui avaient donné des preuves d'un grand dévouement. Plaignons la condition des princes, qui, avec des intentions, souvent honorables et généreuses, sont exposés à de sembles erreurs!

ORLOW (le comte Grégoire), fixé en France depuis 1814, a publié différens morceaux de littérature, poésies, mémoires historiques, etc., qui tous ont mérité des éloges, par la grâce et l'esprit qu'ils contiennent. Nous devons encore à M. le comte Orlow la connaissance de plusieurs auteurs russes dont il nous a traduit ou commenté les œuvres, ou simplement quelques passages.

OUDINOT, duc de Reggio, maréchal de France, et ci-devant commandant de la garde nationale de Paris, est vivant; il a peut-être à se reprocher de n'avoir pas embrassé assez chaudement la défense de cette garde, dont il devait être le défenseur naturel, lorsque, sur le calomnieux rapport de Villèle, Peyronnet et Corbière, une ordonnance royale l'a licenciée.

OUDOT (Charles-François) ancien membre de la Convention nationale de France, était substitut du procureur-général au parlement de Dijon, avant la révolution. Il fut envoyé en 1791 à l'Assemblée législative par le département de la Côte-d'Or, et élu à la Convention nationale l'année suivante. Dans le procès de Louis XVI, il vota comme la majorité; les motifs de son opinion furent que Louis n'avait jamais consenti de bonne foi au pacte qu'il avait

forme avec la nation; qu'il ne l'avait souscrit que dans le dessein d'obtenir le temps et les moyens de reconquérir à main armée le pouvoir absolu usurpé par ses prédécesseurs; qu'il était démontré que Louis n'avait jamais cessé de solliciter la Prusse, l'Autriche et les autres puissances à porter les armes contre la France; et qu'il avait lui-même entretenu une armée contre-révolutionnaire à Coblentz, *avant*, *pendant* et *depuis* l'acceptation de la constitution; d'où il résultait qu'il ne pouvait l'invoquer en sa faveur, puisque l'acceptation qu'il en avait faite n'était qu'un piége tendu à la nation. Oudot fut, pendant presque toute la session de la Convention, membre du comité de législation. Le 8 nivôse an 2 il fit casser au nom de ce comité un jugement du tribunal révolutionnaire qui avait condamnée à la peine capitale Pierre Gandon, marchand de vin, comme accapareur. La loi qui avait servi de base à cette condamnation était d'une sévérité excessive. Oudot obtint la suspension de l'exécution de cette loi, et le 12 germinal suivant, il la fit abroger. Le notaire Chaudot, condamné à mort le 2 pluviôse de la même année, pour complicité d'une conspiration dont l'objet était de procurer de l'argent aux ennemis de l'État, se pourvut à la Convention pour faire annuler le jugement. Sa pétition, renvoyée au comité de législation, échut au député Oudot pour en faire le rapport; cette affaire, d'abord examinée avec soin dans le comité, fut ensuite discutée avec les comités de sûreté générale et de salut public; et le même rapporteur fut chargé de porter à la tribune le résultat de la délibération portant: « Que la Convention ne pouvait juger de nouveau un fait décidé par le tribunal, ni anéantir sa déclaration; que l'Assemblée n'aurait pu s'occuper de cette affaire que dans le cas où les lois et les formalités prescrites auraient été violées; que la procédure qui avait été suivie était régulière, et qu'il n'y avait aucun motif d'anéantir l'arrêt contre lequel on s'était pourvu ». L'Assemblée adopta l'opinion de ses trois comités, et passa à l'ordre du jour. Quelques journaux rappelèrent, après le 9 thermidor, cette décision, dans le dessein d'inculper le rapporteur et de l'accuser d'avoir fait condamner le notaire Chaudot, comme si la Convention avait jugé elle-même ce notaire. Cette imputation se trouve dans un journal intitulé *Le Grondeur*. Oudot fit insérer dans la feuille du 6 pluviôse an 5, de ce journal, et dans celle du 20 du même mois, du *Républicain*, une réfutation de cette assertion. La même calomnie a encore été renouvelée en 1800, au moment où le Sénat procédait à l'élection des membres de la cour de cassation. Oudot crut devoir répondre à ceux qui le poursuivaient avec tant de persévérance, par un écrit imprimé dans lequel il démontra que la Convention n'avait pu, ni voulu juger le notaire Chaudot; il assura que, rapporteur de la réclamation de ce notaire, il ne l'avait jamais vu, n'avait eu avec lui aucune espèce de relation et ne pouvait par conséquent être soupçonné de prévention contre lui. Son rapport, imprimé au Bulletin des lois, atteste l'exactitude avec laquelle il rendit compte des moyens du réclamant et fit valoir tout ce qui pouvait intéresser en sa faveur. On trouve dans cet écrit la mention de plusieurs décrets rendus sur les propositions de ce député, qui prouvent qu'il avait toujours été animé d'un esprit de justice et de modération. Par le décret du 24 vendémiaire an 3, les lois relatives aux séquestres avaient été régularisées, modifiées et adoucies; par ceux du 13 brumaire et 14 nivôse suivans, il a fait annuler des confiscations, des amendes et des emprisonnemens arbitraires. (Ces décrets sont dans le Moniteur.) Le 23 germinal an 2, ce député dénonça à la tribune une jurisprudence au moyen de laquelle plusieurs tribunaux confondaient les personnes inscrites sur la liste des émigrés, à défaut de certificats de résidence, avec les émigrés rentrés; ces tribunaux appliquaient la peine capitale aux uns comme aux autres: prévenu par un ancien président du parlement de Dijon que ce magistrat allait être victime de cette manière d'entendre les lois relatives aux émigrés, Oudot s'éleva contre cette fausse interprétation; il fit voir que la peine de l'émigration ne pouvait être prononcée que contre ceux qui étaient réellement en France; et sur sa proposition, renvoyée au comité de législation, et appuyée par Pons (de Verdun), la Convention suspendit sur le champ tout jugement contre ceux dont la sortie du territoire français ne serait pas constatée d'une manière positive; plusieurs person-

nes sur le point d'être jugées par le tribunal de Dijon, et un grand nombre d'autres, ailleurs, qui étaient dans une situation semblable, profitèrent de ce décret. Oudot fut réélu en 1795, au conseil des Cinq cents, par son département; il le fut encore en 1798 au conseil des Anciens; il s'est constamment occupé, pendant qu'il a été membre de ces deux conseils, des matières de législation civile et criminelle. Il fut nommé en 1799, par le directoire exécutif, juge au tribunal de cassation; et sa nomination fut confirmée par le Sénat, en 1800, lorsqu'il réorganisa ce tribunal. Oudot y est resté jusqu'au mois de février 1815; il réside à Bruxelles depuis le commencement de 1816.

Le nom de M. Oudot a été omis dans la *Galerie historique des Contemporains*, imprimée à Bruxelles, et nous avons quelque raison de croire qu'il ne l'a pas été sans intention. Toutefois, comme l'intention moitié bienveillante moitié ennemie d'un de nos anciens collaborateurs laisserait la défaveur publique s'appesantir sur un homme honorable, auquel un seul fait (sa conduite dans l'affaire du malheureux notaire Chaudot) a été imputé, nous croyons devoir rétablir ici le nom de M. Oudot, en expliquant le fait qui lui a été reproché.

OUSELEY (N.), l'un des orientalistes les plus distingués de notre époque, né à Monmouthshire en 1771. En 1787, il se rendit à Paris pour se perfectionner dans la langue française. L'année suivante il fut nommé cornette du huitième régiment de dragons d'Angleterre. Dès ce moment, il consacra tous ses loisirs à l'étude des langues orientales. Après la campagne de 1794 contre la France, où commandait le duc d'York, il renonça entièrement au service militaire pour se vouer exclusivement à ses études chéries. Il se rendit, dans ce dessein, à l'Université de Leyde, où il publia, en 1795, le *Persian miscellanies*, etc. Quelque temps ensuite, il fut envoyé à Carlisle avec le grade de major d'un régiment de dragons. Au licenciement de ce corps, il s'empressa de retourner à Londres, pour reprendre, avec une nouvelle ardeur, ses premières études. L'Université de Dublin lui conféra le grade de docteur en droit, et le gouvernement le créa chevalier d'Irlande. Un grand nombre d'universités et de sociétés étrangères, telles que la Société royale d'Edimbourg, la Société asiatique de Calcutta, l'Académie des sciences de Gottingue, le recurent au nombre de leurs membres. A l'ouverture des négociations avec la Perse, il fut envoyé avec le titre de secrétaire de l'ambassade anglaise à la cour d'Ispahan. Au nombre de ses ouvrages se trouvent : *Oriental collection*, qui renferme un grand nombre d'extraits et de traductions de l'arabe, du turc, ainsi que de précieux mémoires et originaux.

OUVRARD, l'un des anciens fournisseurs français qui ont fait, défait et refait plusieurs fois leur fortune aux dépens de tous les gouvernemens qui, depuis 1795, se sont succédés en France, est vivant et habite en ce moment la prison de la Conciergerie avec laquelle il a passé un bail de cinq ans. M. Ouvrard, fort peu recommandable par sa comptabilité dans les fournitures de l'armée d'Espagne, où il jetait l'argent à la tête de ceux dont il croyait avoir besoin d'acheter la complicité ou le silence, est l'ami particulier du comte de Bourmont, nommé ministre de la guerre en août 1829, avec MM. de Polignac, de la Bourdonnaye, de Montbel, etc., etc.

OWEN (John), secrétaire de la Société biblique britannique et étrangère, naquit à Londres, en 1765. Son père était un protestant très zélé, sous les yeux duquel il se forma de bonne heure à l'étude et à la propagation de l'Evangile. Il fut d'abord placé au collége de Saint-Paul de Londres, d'où il passa à l'Université de Cambridge, pour faire ses cours de théologie. Quand il les eut terminés avec distinction, il fut nommé membre du collége de *Corpus Christi*, de cette célèbre Université. Il parcourut ensuite, avec un jeune homme confié à ses soins, plusieurs parties de l'Europe, entre autres la France, la Suisse et l'Italie. De retour en Angleterre, en 1793, J. Owen entra dans les ordres sacrés de l'Église anglicane, et s'adonna avec succès à la prédication. Le docteur Porteus, alors évêque de Londres, lui confia l'administration de la cure de Fulham, peu éloignée de la métropole, qu'il desservit pendant quinze ans, jusqu'à la mort de son vénérable patron, arrivée en 1808. Depuis, J. Owen a rempli les fonctions de son ministère dans la chapelle du parc de

Chelsea, tant que l'état de sa santé lui a permis de s'en acquitter. Le 7 mars 1804, la première assemblée de la Société biblique britannique et étrangère se réunit, dans le local connu sous la dénomination de Grande-Taverne de Londres. M. Granville-Sharp occupa le fauteuil, et M. John Owen parla avec éloquence et entraînement, pour exposer les motifs et le plan d'une association, dont lui même, à cette époque, était loin sans doute de prévoir les miraculeux développemens. M. Owen fut chargé de diriger les réglemens de la nouvelle institution, dont il fut peu de jours après nommé l'un des secrétaires. Depuis lors, il s'est dévoué avec un zèle exclusif au grand œuvre de la diffusion, dans le monde, de la parole de Dieu, consignée dans les Écritures. Quelle que soit la divergence qui peut exister parmi les chrétiens, concernant le mérite et l'opportunité de cet œuvre, il nous paraîtrait bien téméraire de la condamner légèrement, lorsque nous voyons que c'est par suite du zèle persévérant et infatigable de ses promoteurs, que la *bonne nouvelle* de l'avènement de J.-C., unie à la manifestation de sa doctrine, est parvenue jusqu'à des peuples qui paraissaient destinés à l'ignorer pendant encore bien des siècles. On sait en effet que, grâce à l'opulente piété des chrétiens anglais, la Société de la Bible a vu ses trésors s'accroître dans une proportion inconnue à ces sortes d'associations, et les Bibles ou les Nouveaux-Testamens sortis de ses presses, reproduits dans toutes les langues, se répandre dans les parties les moins accessibles des deux hémisphères ; et ce ne sont pas seulement les païens et les mahométans, qui ont vu de la sorte la Bible se multiplier sous leurs pas ; les marins et les navigateurs répandus sur toutes les mers du globe, les établissemens d'éducation, les détenus pour dettes ou dans les prisons de pénitence et de correction, les déportés à de grandes distances du monde civilisé, les prisonniers de guerre ont également connu, par les soins actifs de la Société de la Bible, les lumières et les consolations de la parole divine. « Le service le plus essentiel qui pouvait être rendu à la Société biblique naissante, dit un biographe, était d'obtenir pour elle l'approbation du haut clergé de l'Église anglicane. Sans cette approbation, cette Société aurait paru n'être que l'ouvrage de quelques membres des Églises dissidentes. La conscience d'un très-grand nombre de fidèles de l'Église établie pouvait s'alarmer du but d'une institution que leurs chefs n'auraient point approuvée. Le Gouvernement aurait pu ne lui accorder aucune protection. Les dissidens pouvaient se diviser, ou croire devoir unir leurs efforts contre l'opinion des évêques anglais. Il était donc du plus haut intérêt de réunir au même vœu tous les chrétiens des vastes États de S. M. Britannique. » Ce service important M. Owen l'a rendu, dès l'origine, à la Société biblique, en lui conciliant l'approbation du vénérable évêque de Londres, sous la règle invariable que la Société s'imposerait de ne publier les livres sacrés, que dans les versions adoptées par les communions chrétiennes, *sans commentaires ni notes*. Cette règle a été jusqu'à ce jour, religieusement observée, et il est facile d'en apercevoir la sagesse. C'est à cette grande et belle cause de la propagation de la Bible, que M. Owen a consacré sans partage les dix-huit dernières années de sa vie. Les développemens que la Société biblique a acquis rapidement, et la correspondance étendue qui en devint immédiatement la conséquence, égalèrent bientôt les travaux qu'elle exigea, à ceux d'une administration vaste et compliquée ; M. Owen en exécuta la meilleure partie, non pas seulement gratuitement, mais au détriment de sa fortune et de son avancement dans le monde, puisqu'il dut s'interdire presque toute autre occupation et ne se proposer d'autre récompense que la gloire de Dieu et le bien des hommes. Cependant, il sut trouver encore du loisir pour écrire l'histoire de la Société de la Bible, et accroître ainsi son influence, par un nouveau moyen de proclamer ses bienfaits. Il la défendit aussi en repoussant les attaques dirigées contre les choix de la Société, relatifs aux versions des livres saints qui ont obtenu ses préférences, choix dans lesquels il porta lui-même toutes les lumières de la critique sacrée, dont il avait approfondi l'étude à l'Université de Cambridge. John Owen a pris la parole plusieurs fois, dans les réunions solennelles de la Société biblique ; enfin, il a entrepris plusieurs voyages pour fonder des sociétés auxiliaires ou affiliées.

En 1818, le pieux philanthrope parcourut la France et la Suisse, pour visiter et encourager les Sociétés bibliques qui s'établissaient dans ces contrées. Sa santé, délabrée dès cette époque, subit depuis des altérations successives, qui énervèrent même par intervalles les forces de son esprit. Il mourut à Ramsgate, où il était venu passer quelque temps, afin de respirer l'air de la mer, le 26 septembre 1822, dans la 57e année de son âge. Ses restes ont été déposés dans le cimetière de Fulham, près de la tombe de son ami Granville-Sharp. M. Dealtry, recteur de Clapham, prêcha le sermon des funérailles, dans la chapelle du parc de Chelsea; ce discours a été traduit en français par M. Scholl, pasteur d'une des églises françaises réformées de Londres. Le nom de M. Owen doit rester lié à celui de la Société biblique britannique, dont il était habituellement l'interprète: ce nom ne périra point. Les travaux immenses de cette Société sont en grande partie les siens: qui peut calculer jusqu'à quel point il aura servi par ce moyen, non-seulement la cause du christianisme, mais aussi celle de la civilisation, qui tient à la première par des liens si étroits! Car, dirons-nous aux plus intraitables adversaires de l'œuvre biblique, la Bible, c'est tout au moins un *livre*. Eh bien! avoir fait contracter à un être doué de raison le besoin ou l'habitude de la lecture, n'est-ce pas l'avoir civilisé à demi, l'avoir rendu susceptible de toutes sortes de perfectionnemens? Ce seul point de vue semble devoir concilier à l'institution biblique la faveur de tout esprit doué du moindre sentiment d'humanité.

Maintenant, pour donner à ceux qui n'ont pas suivi les travaux de la Société biblique britannique une idée de la puissance de cette institution et de celles dont elle a été la mère et la source primitive, nous en présenterons les derniers résultats. Au 31 mars 1822, la Société biblique britannique et étrangère avait distribué 3,564,974 bibles ou Nouveaux-Testamens, en plus de 140 langues ou dialectes différens, parlés sur la surface du globe. 1533 Sociétés bibliques existaient déjà. Ces divers nombres se sont accrus depuis cette époque, dans une forte proportion. Les points principaux où la Société biblique britannique a exercé avec plus de succès son influence, sont les colonies anglaises, et particulièrement celles des Indes orientales, sous l'administration du marquis de Wellesley, la Russie asiatique, l'Arabie et la Grèce elle-même. La France à son tour a subi, à un haut degré, cette nouvelle influence. Une Société biblique *protestante* s'y est organisée, à Paris, et celle-ci n'a pas tardé d'engendrer, dans tous les départemens où il existe des chrétiens du culte réformé, d'autres Sociétés auxiliaires, ou affiliées. Le clergé catholique a paru envisager avec inquiétude, cette grande propagation de la Bible, même dans les versions approuvées par lui: on a entendu proférer du haut du siége le plus éminent de cette Église, des paroles d'improbation: toutefois, rien n'est encore fixé irrévocablement à cet égard; il est bien désirable qu'aucun parti définitif ne soit embrassé parmi nous, qu'après avoir écouté attentivement les conseils de la sagesse et de la modération.

P.

PABST (R. W. J. Van) *tot Bingerden*, savant littérateur hollandais et membre du conseil d'état des Pays-Bas, est auteur de deux ouvrages d'un mérite littéraire très distingué; le premier traite de *l'Influence des croisades*, et a été couronné en 1810, par la Société savante d'Utrecht; l'autre est un *Éloge d'Erasme*, qui a également remporté le prix à un concours littéraire, ouvert par la Société de langue et de poésie nationales. Comme homme d'état M. Van Pabst s'est fait remarquer par le discours libéral, qu'en sa qualité de commissaire du Roi, il a prononcé à la seconde chambre des États-Généraux, dans la séance du 28 avril de cette année (1829), pour soutenir le projet de loi concernant l'abolition de la législation de 1815, et tendait à suppléer à quelques lacunes dans le Code pénal, actuellement en vigueur. Tel est l'objet de cette loi, qu'on nomme ordinairement

Loi sur la presse. Le discours de M. le conseiller d'état Van Pabst, ainsi que celui de son collègue, M. Raoux, fut accueilli très-favorablement par la chambre, qui même en ordonna l'impression, distinction que les discours des ministres, pour la discussion de leurs projets, ont rarement obtenue. Après avoir subie une modification, la loi, défendue par MM. Van Pabst et Raoux, fut adoptée par 84 suffrages contre 4. Elle ne parut pas assez forte pour réprimer les écarts de la presse, à MM. les députés Byleveld, Sypkens, Hoynck, Van Papendrecht et Gockinga, qui déclarèrent ne pas pouvoir y donner leur assentiment. C'est cette loi qui a rendu la presse aussi libre dans les Pays-Bas qu'elle l'est en aucun pays de l'Europe. Les journaux en donnent la preuve la plus frappante.

PACHE, ancien maire de Paris, est mort en 1823.

PAGANEL, ex-conventionnel, retiré à Bruxelles, y est mort le 28 novembre 1826.

PAGET (marquis d'Anglesey), a été, en 1828, nommé lord lieutenant d'Irlande, où il s'est fait remarquer par l'administration la plus sage, la plus tolérante, et qui lui a concilié le respect et la reconnaissance de tous les Irlandais; aussi a-t-il été révoqué de ses fonctions par le duc de Wellington, dont la conduite et les contradictions dans l'affaire des catholiques irlandais pourraient être considérées comme une énigme indéchiffrable, si l'on ne savait bien que la nécessité seule, et la plus impérieuse, a forcé ce ministre à provoquer enfin cette même émancipation, dont il avait été, dans tous les temps, le plus implacable adversaire.

PAILLET (N.) avocat à la cour royale d'Orléans, a composé différens ouvrages élémentaires sur le droit. Le plus considérable est un *Manuel du droit civil*. C'est le code avec des commentaires choisis, expliqués et quelquefois modifiés. La forme de cet ouvrage est commode, les auteurs cités le sont en général à propos; mais quand M. Paillet parle de lui-même, il est loin d'être une autorité sûre.

PAJOL, lieutenant-général de l'ancienne armée, aussi bon citoyen que brave militaire, est vivant, mais a cessé de servir.

PALAFOX, général espagnol distingué, est vivant.

PALM (Jean-Henri Van Der) l'un des auteurs hollandais qui ont le mieux écrit en prose, a ajouté, par de nouveaux ouvrages, de nouveaux titres de gloire à ceux qu'il avait obtenus, qu'il avait si bien mérités et que nous avons signalés dans l'article que nous lui avons consacré dans la *Galerie historique des Contemporains*. Depuis cette publication, 1819, il a fait paraître une suite de ses *sermons* et de ses *discours*. Ces derniers, auxquels ont été ajoutés ses écrits de peu d'étendue, sous le titre de *Verhandelingen, redevoeringen en losse geschriften*, ont été réimprimés et augmentés, en 1829, d'un quatrième volume. Nous avons parlé de sa traduction hollandaise de la *Bible*, avec des remarques. M. Van der Palm l'a achevée et l'ouvrage a paru à Leide, in-4°. On en publie maintenant, dans la même ville, une édition plus commode, dans le format in-8°. L'ouvrage a eu un succès prodigieux, et tel qu'on pouvait l'attendre de connaissances approfondies des langues anciennes et modernes, de la vaste érudition et de la pureté de goût du plus grand écrivain de la Hollande. L'édition in-4°, tirée à un grand nombre d'exemplaires, est déjà épuisée depuis quelque temps, et lorsqu'un exemplaire se rencontre dans une vente publique, on le paie beaucoup au-delà du prix de la souscription, avantage bien rare pour des livres nouveaux. Lorsqu'en 1823, la régence de Harlem avait résolu, sur le rapport d'une commission nommée à cet effet, de célébrer dans cette ville la quatrième fête séculaire de l'invention de l'imprimerie, par Laurent Koster, M. Van der Palm, considéré comme le plus grand orateur de son pays, fut invité à prononcer le discours solennel. Il s'en acquitta, le 10 juillet de la même année, à la grande satisfaction des nombreux auditeurs qui s'étaient rendus à Harlem, de tous les endroits des Pays-Bas : car c'était une fête nationale qu'on célébrait. Le discours fut prononcé dans la grande église de St.-Bavon, qui avait été adoptée et ornée pour cette solennité ; il a été imprimé ensuite séparément, en un vol. in-8° et inséré plus tard dans la *Collection des pièces relatives à cette fête*, publiée par M. Vincent Loosjes, en 1824. Deux autres discours de M. Van der Palm qui, sous le rapport du talent oratoire et du style, sont peut-être encore supérieurs

à celui-ci, ont pour objet l'éloge de *Borger* et de *Kemper*, ses collègues à l'Université de Leyde, et auxquels nous avons consacré aus sides articles dans la *Galerie historique* et dans ce *supplément*. Ces *Eloges*, nous ne craignons pas de le dire, sont des chefs-d'œuvre dans leur genre ; le premier a été publié en 1821, et l'autre en 1824. L'*éloge de Kemper* a été traduit en français par M. de Flinne, bibliothécaire à Tournai (*Voyez* BORGER *et* KEMPER). Un discours, non moins remarquable par son sujet, que par son mérite littéraire, fut prononcé par M. Van der Palm, le 23 juillet 1828, dans l'église luthérienne à La Haye, pour célébrer le souvenir du séjour à l'Université de Leyde de tous ceux qui y avaient fait leurs études et qui étaient inscrits au registre de l'Académie jusqu'à 1790 inclusivement. Ce discours, auquel assistaient le Roi des Pays-Bas, son auguste fils le prince Frédéric, des ministres, des membres du conseil d'état et des États-Généraux, ainsi qu'un grand nombre d'autres fonctionnaires publics, fit une profonde impression sur l'auditoire nombreux, réuni dans le temple. Tout le monde s'accorda pour reconnaître que M. Van der Palm était, sans contredit, un des premiers orateurs des temps modernes, tant pour l'éloquence sacrée, que pour l'éloquence profane. C'est aussi le jugement de la commission de Harlem, dont il a été parlé plus haut ; on peut le lire dans le rapport qu'elle a fait à la régence de ladite ville. M. Bowring, savant anglais, qui a enrichi la littérature de son pays d'une traduction d'un choix de poésies hollandaises, sous le titre de *Batavian Anthology*, parle également avec le plus grand éloge de M. Van der Palm. C'est, selon lui, le plus grand prosateur de la Hollande, il a rendu, dit M. Bowring, « de plus grands services à son pays, par son admirable prose, » que cent écrivains n'ont fait par leurs » vers insignifians. (*Skelch of the language and literature of Holland*. p. 125.) » Ceci s'accorde assez bien avec le jugement que nous avons porté sur notre savant compatriote, lorsque, dans notre article de la *Galerie historique*, nous avons dit : « que M. Van der Palm était pour la prose hollandaise ce que M. Bilderdykes pour la poésie de son pays ; que les ouvrages de ces deux grands écrivains feront, comme ceux de Vondel et de Hooft, l'admiration de la postérité la plus reculée et qu'ils subsisteront encore, lorsqu'il ne sera plus question de plusieurs autres, qui, dans ce moment, jouissent d'une certaine réputation qu'ils ne méritent guère et dont une saine critique fera un jour justice. » Nous aimons à croire que M. Bowring a eu en vue les mêmes écrivains dont nous avons voulu parler et dont la réputation usurpée ne tardera pas à s'éclipser devant le flambeau d'une critique à la fois saine et impartiale. Ce qui pourrait encore rester à dire au sujet du grand écrivain dont nous nous occupons en ce moment, sera ajouté ci-après, article VAN DER PALM.

PALMELLA (le marquis de), ministre de don Pedro, près la cour de Londres, dirige, à cette cour, de concert avec le comte d'Itabayana et le baron de Barbacena, toutes les démarches de la reine de Portugal, jeune infortunée, dont la destinée était de tomber dans les griffes du léopard britannique, ou dans les serres de l'aigle autrichien. Le marquis de Palmella a développé une grande énergie de caractère dans les luttes qu'il a eu à soutenir contre le duc de Wellington et le prince de Metternich, décidés tous deux à reconnaître la légitimité de l'abominable don Miguel, en haine du système constitutionnel fondé par don Pedro, en Portugal.

PARDESSUS, conseiller à la cour de cassation, professeur à la Faculté de droit de Paris, membre de la 1re chambre septennale, l'un des plus ministériels parmi la cohorte ventrue. On se souviendra long-temps du rapport de M. Pardessus sur la loi du milliard d'indemnité à accorder aux émigrés. C'était un chef-d'œuvre de sottise servile. Quelqu'un combattant ce rapport, rappela malignement à M. Pardessus, certaines opinions de sa jeunesse, bien opposées à celle qu'il venait de professer à la tribune, M. Pardessus s'y élança de nouveau : *Hélas! oui*, s'écria-t-il, levant au ciel ses yeux presque mouillés de larmes, *Hélas! oui, j'ai failli* (ici, détail des erreurs révolutionnaires de sa jeunesse), *mais*, poursuivit l'orateur d'une voix qui voulait paraître émue, *mais mon roi m'a pardonné*. Rien de plus comique que ce mouvement d'humilité. On rit d'abord, et chacun dut se dire après : vous ne savez pas, le Roi de Pardessus lui a pardonné.

M. Pardessus est inspecteur général pour les écoles de droit. Il enseigne à la faculté de Paris le droit commercial qu'il sait bien et sur lequel il a composé quelques ouvrages. C'est un de ces orateurs à la facilité diffuse, aux paroles desquels l'ennui s'attache inévitablement.

PARINI (Joseph), l'un des poètes italiens les plus distingués du dix-huitième siècle, naquit en 1729, dans le Milanais, au village de Busisio, où son père avait une petite propriété. Il étudia la littérature et la philosophie au collége d'Arcimboldi, à Milan, où, malgré lui, il fut obligé de se vouer à la théologie pour obéir à la volonté de sa famille. En 1752, il fit paraître un recueil de poésies, sous le nom de *Ripano Eulipino*, qui eût beaucoup de succès. A cette occasion, il fut nommé membre des Arcades. Bientôt après l'illustre famille des Barromeo et Serbellini lui donnèrent un emploi qui lui permit de cultiver la poésie au milieu de l'aisance. Il se distingua alors par des ouvrages consacrés à la critique, tels que celui qu'il publia contre le *dialogo della lingua toscana d'Onofrio Branda*. Familiarisé avec les mœurs et les ridicules des grands seigneurs, il s'attacha à les persiffler, en créant un nouveau genre formé du mélange du drame et de la satire. En 1763, parut son poème intitulé *le Matin*, qui fut suivi, deux années après, du *Midi*. Ces deux ouvrages d'un très grand mérite, lui concilièrent la faveur du ministre autrichien, Firmian, qui chargea de la rédaction d'un journal; et en 1769, on le nomma professeur de littérature à l'école palatine. Il signala son entrée dans la carrière de l'enseignement par la publication d'un cours de littérature qui a mérité de grands suffrages. Le mariage de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, avec la princesse Maria d'Est, lui inspira l'idée de composer l'opéra d'*Ascanio in Alba*, qui fut accueilli avec transport. Des cantates et d'autres poésies lyriques, qu'il publia successivement, n'eurent pas moins de succès. Ces travaux ne l'empêchèrent pas de continuer son poème dont il fit paraître les deux autres parties, *le Soir et la Nuit*. L'arrivée de l'armée française en Italie, remplit son ame, enthousiaste de la liberté, de grandes espérances pour la prospérité de sa patrie. Il fut membre de la municipalité de Milan. Au retour des Autrichiens en 1799, il devint aveugle. Un habile opérateur lui fit recouvrer la vue : mais sa fin approchait et il succomba à une hydropisie, le 15 août 1799. On a publié ses œuvres en 6 volumes in-8°, 1801 et 1804. La profondeur des pensées, le charme du sentiment et l'élégance du style, placent ce littérateur à un rang très élevé.

PARQUE (duc del). Ce respectable patriote espagnol, qui avait sacrifié sa fortune à la cause de la liberté, est mort en 1823 ou 24, à Cadix, prisonnier dans sa maison où il avait obtenu d'être transféré. Sa mémoire sera en éternelle vénération parmi les amis de la liberté de sa patrie.

PARQUIN, avocat distingué du barreau de Paris, homme d'un caractère indépendant et honorable.

PARSEVAL-GRAND-MAISON, poète et membre de l'Académie française. Il y a déjà long-temps que M. Parseval publia les *Amours épiques*, collection charmante de tableaux et de récits empruntés aux différentes épopées connues, et où sa muse adoptant les mythologies des divers auteurs était nécessairement riche et variée. Il y a deux ans M. Parseval fit paraître un poème héroïque intitulé *Philippe Auguste*, depuis long-temps prôné, lu, admiré dans les salons. Or, il s'est trouvé que Philippe Auguste était un poème sans verve et sans chaleur, taillé sur le patron de tous les poèmes épiques connus depuis la fameuse guerre de Troie. Des vers bien faits, beaucoup de détails d'une belle imagination, des amours fraîches et gracieuses, des scènes de féerie neuves et riches, ce n'est pas assez pour un bon poème, et celui de M. Parseval ne contient que cela de remarquable, après tant d'essais plus ou moins heureux, mais toujours imparfaits de différens auteurs. Déjà son poème est vieux, car aujourd'hui on demande à un poète autre chose que de la facture et des souvenirs mythologiques.

PARTOUNEAUX (le comte), lieutenant-général et membre de la Chambre des députés où il siége au côté droit, ce qui est assez bizarre pour un général de la vieille armée française.

PASQUIER (Étienne-Denis, baron), pair de France et ministre d'état. A l'époque où les libelles faisaient fortune,

parce que toutes les passions, tous les ressentimens, toutes les haines de parti, étaient en fermentation, il dut, comme tant d'honorables citoyens, éprouver les effets de leur funeste influence. Cette époque est heureusement loin de nous. La reconnaissance de cette vérité a dû conduire naturellement les auteurs du supplément de la *Galerie historique des Contemporains*, imprimée à Bruxelles, à faire un examen scrupuleux de quelques-uns des articles qui, dans l'ouvrage publié par eux-mêmes, leur ont paru empreints d'un caractère de fausseté, de dénigrement ou de vengeance, et à rechercher, autant qu'il a été en leur pouvoir, tous les moyens de mettre la vérité à la place des calomnies et des suppositions injurieuses. C'est là le principal but du travail qu'ils ont entrepris d'un commun accord et qu'ils offrent maintenant au public. Ils regardent donc comme le premier de leurs devoirs, en donnant un supplément à leur ouvrage, de rétablir les faits dans toute leur exactitude, sans examiner si l'amour-propre de tel ou tel de leurs anciens collaborateurs en sera blessé, assurés d'ailleurs qu'il n'est pas un seul d'entre eux, qui ne se soit prêté franchement et sincèrement à des rectifications commandées par l'honneur et la vérité. Il suffira donc au lecteur impartial de mettre en regard ce qui va suivre, avec l'article inséré dans la *Galerie historique*, pour se faire une juste idée du mérite des allégations contenues dans cet article, sorti d'une plume évidemment ennemie, et dont l'auteur n'a rien de mieux à faire que de chercher, dans l'époque où cet article fut composé, la seule justification sur le succès de laquelle il puisse compter.

Répondons par des faits :

M. Pasquier, entré à 19 ans, en 1787, dans le parlement de Paris, n'avait pu y faire preuve de capacité ni d'incapacité, car dans ce corps, qui a cessé de se réunir à la fin de 1789, tout le monde sait que les jeunes gens étaient au moins de 3 à 4 ans sans prendre part aux discussions et se bornaient à écouter. Ils n'avaient voix qu'à 25 ans. M. Pasquier n'a pas été malheureusement ignoré, autant qu'il aurait été désirable pour lui de l'être, pendant la révolution. Il a perdu son père sur l'échafaud ; a été caché pendant une partie du temps de la terreur, toujours poursuivi par les mandats d'arrêt du comité de sûreté générale, et a fini par être constitué prisonnier à St.-Lazare d'où il n'est sorti que deux mois après le 9 thermidor, (27 juillet 1794). M. Pasquier n'a fait aucune démarche lors de l'avènement de Bonaparte au pouvoir, et n'avait alors aucune tentation d'entrer dans les affaires. *Il n'a jamais été auditeur au Conseil d'État*, ainsi que l'avance l'article auquel ceci répond. Il avait connu l'archichancelier au sujet des sollicitations qu'il avait été dans le cas de faire pour la radiation de plusieurs de ses parens de la liste des émigrés. Il ne lui faisait pas une cour assidue, ce qui aurait été difficile, car il passait alors neuf mois de l'année à la campagne, mais il avait conservé, depuis l'époque de ces radiations, quelques relations avec lui. Lorsqu'il fut question de créer en 1806 des places de maître des requêtes, M. Cambacérès lui offrit très obligeamment, s'il voulait en avoir une, de se charger de sa demande. C'est la seule démarche qu'il ait faite pour être nommé. Il n'a pas adressé une seule lettre à l'empereur. Entré au Conseil d'État, M. Pasquier n'a eu occasion de rien faire, ni de rien dire qui pût justifier ce qu'on appelle, dans l'article, *le penchant du despote au pouvoir absolu*..... car il faisait partie de la commission du contentieux où les droits des citoyens ont toujours été particulièrement défendus. Il jouissait alors de si peu de faveur auprès de l'empereur, que, sur six maîtres des requêtes nommés les premiers et en même temps que lui ; il y en a eu quatre beaucoup plus jeunes que lui, qui ont été faits conseillers d'état avant lui, ou ont obtenu des places fort importantes. Nommé préfet de police, M. Pasquier a eu le bonheur, ayant à exercer de pénibles fonctions, de se concilier, en général, l'estime des habitans de la capitale. Il a été parfaitement reconnu que l'entreprise de *Mallet*, dont le secret était renfermé entre trois personnes, ne pouvait pas être découverte. S'il y a eu faute à cette époque, elle a été tout entière à la police militaire, et non à la police civile, qui n'avait aucun moyen d'inspection sur les casernes, ni de surveillance sur les mouvemens mili-

taires. L'empereur le savait si bien que, non-seulement il n'a, à son retour, témoigné aucun mécontentement au préfet de police, mais qu'il a même, pour que pareil événement ne pût pas se reproduire, créé alors la gendarmerie de Paris, qu'il a mise sous les ordres immédiats de ce même préfet de police, dont l'article suppose que la conduite avait été si mauvaise..... L'empereur a lui-même fait l'apologie de cette conduite en plein conseil d'état, lors de la discussion qui eut lieu pour l'organisation de cette gendarmerie. A la restauration, M. Pasquier a pris le parti qu'il a jugé lui être commandé par l'amour éclairé de ses devoirs et de son pays; mais on ne peut se dispenser de reconnaître qu'il a porté dans tous les actes qu'il a été dans le cas de faire à cette époque, une modération et des égards pour les personnes, qui n'ont jamais été contestés. Après le retour de Napoléon, M. Pasquier, exilé par lui, n'a fait aucune démarche pour rentrer en grâce et obtenir de nouvelles places; il s'est seulement plaint de son exil qui était contre toutes les lois et contre toute justice. Ses anciens collègues au conseil d'état, et notamment M. Regnault de Saint-Jean d'Angély, lui ont, en effet, témoigné dans cette occasion beaucoup d'intérêt; mais il a toujours résisté au conseil que lui donnait ce dernier, de faire quelques démarches pour demander des fonctions quelconques, « démarches qui », disait-on, « feraient cesser son exil. » Il a préféré subir cet exil, et l'a subi en effet. Les différentes places que M. Pasquier a occupées depuis, dans le gouvernement royal, l'ont mis dans une évidence qui rend superflue toute explication sur la manière dont il les a remplies. Seulement on peut observer la bizarrerie des reproches qui lui sont adressés dans l'article, sur la part qu'il a prise en janvier 1816, à la discussion de la loi d'amnistie. Son opinion a été l'une des plus prononcées contre les catégories et contre toutes les rigueurs qu'on voulait ajouter à la proposition royale. Cette opinion, on est même fondé à le croire, n'a pas été alors sans efficacité. On pourrait encore observer, quant au reproche relatif aux notes secrètes, qu'il est assez singulier d'assimiler un *mémoire* adressé par un citoyen à un souverain, à une *note* adressée par un citoyen à des souverains étrangers pour les inviter à intervenir dans les affaires de son pays. Dans le premier cas, le citoyen use d'un droit; s'il a le courage de dire la vérité à son souverain, il fait un acte estimable; s'il se trompe dans ce qu'il croit être la vérité, c'est un malheur, mais ce n'est point un tort; dans le second cas, le citoyen viole tous ses devoirs envers son souverain et son pays. Nous n'ajouterons rien à cette courte réponse. Quant aux injures qui remplissent et terminent l'article auquel un sentiment de justice nous ferait seul un devoir d'opposer l'évidence des faits, le résultat indubitable de ces injures sera de détruire, par leur grossièreté même, l'effet que son auteur a sûrement voulu produire. Au reste, nous n'oublions pas plus que la France elle-même, le courage et la longue persévérance avec lesquels le baron Pasquier n'a cessé, dans toutes les circonstances, de combattre à la tribune de la chambre des pairs, le système perfide, honteux, anti-français, embrassé et soutenu pendant six ans par le ministère Villèle. Ces qualités qu'on désirerait rencontrer plus souvent réunies à un beau talent et d'incontestables vertus, dans les hommes d'État français, ont mérité à M. Pasquier l'estime et la reconnaissance de ses concitoyens (de ceux-là même dont le royalisme s'alarme moins facilement que le sien d'une influence plus marquée de l'élément démocratique que dans le gouvernement constitutionnel), et cette récompense a dû être pour lui une compensation suffisante de l'injustice de quelques étrangers.

PASTORET (le marquis), premier président de l'Assemblée législative, le 1er octobre 1792, depuis sénateur, aujourd'hui pair de France, est vivant.

PATIN (N.), ancien élève de l'École normale et maître de conférences à la même École. Des huit ou dix professeurs dont les élèves de seconde année suivaient le cours, il n'en est pas dont les leçons fussent écoutées avec plus de plaisir et rédigées avec plus de soin. M. Patin était chargé de l'enseignement de deux des quatre genres qui semblent se partager l'immense domaine de la poésie (épique, lyrique, dramatique et didactique).

Nous avons étudié sous lui les deux derniers, et nous pouvons dire n'avoir trouvé dans aucun cours de littérature quelque chose d'aussi profond, d'aussi complet en science, d'aussi fécond en vues neuves et grandes. Le journal *le Globe* a donné des extraits d'un ouvrage de M. Patin sur la tragédie grecque. Cet ouvrage qui n'est que la collection de ses leçons à l'École, peut donner une idée de sa manière large et philosophique. M. Patin suivait ordinairement dans l'étude de chaque genre, l'ordre chronologique, examinant tour-à-tour les œuvres des différens auteurs, expliquant la littérature par l'histoire et les mœurs des peuples au sein desquels ils étaient nés. Ainsi des Hébreux il venait aux Grecs et aux Romains, puis descendait à la naissance des lettres, aux Français et aux autres peuples modernes. Ce n'était pas la science seule qui faisait l'attrait de son enseignement. Une facilité d'élocution charmante, un style harmonieux, animé de fraîches images, de doux et tendres sentimens faisaient pour nous un plaisir délicieux d'entendre M. Patin nous développer le secret de toutes les beautés poétiques qu'il sentait lui-même si bien. Ce n'était pas la parole entraînante d'un orateur ce n'était pas le balancement majestueux des périodes académiques; c'était quelque chose de tranquille, de doux, de communicatif, sans pourtant manquer jamais de noblesse; c'était enfin un goût si pur, un tact si délicat et si fin, qu'on ne peut en avoir une idée complète sans avoir entendu M. Patin. Il y avait là-dedans quelque chose de Bernardin de Saint-Pierre, pour l'éloge de qui M. Patin avait, quelques années auparavant, remporté le prix à l'Académie de Rouen. Il est à croire que M. Patin se sera formé sur ce modèle, laissant là ses qualités élevées et quelquefois ambitieuses, et ne lui empruntant que les parties les plus exquises et comme la fleur de son talent, ce qu'il y avait, en un mot, dans Bernardin qui fût plus en rapport avec sa propre nature. Le débit de M. Patin est facile et sa conversation charmante. Il est, malgré une assez riche laideur, l'un des hommes les plus aimables de Paris. M. Patin partageait avec M. Cousin les soins qu'exigeait l'éducation des fils du duc de Montebello. Il n'est pas de littérateur qui possède à un plus haut degré l'estime et l'amitié de ses confrères. Il a remporté, en 1824, avec M. Philarète Châles, le prix d'éloquence à l'Académie française; le sujet était l'éloge de De Thou. M. Châles déploya les qualités d'un talent plus élevé, plus hardi; le plan de M. Patin était plus sage; son érudition plus forte, et son style plus égal et plus harmonieux. En un mot, M. Patin serait, peut-être en raison même de la faiblesse de ses moyens physiques, un orateur médiocre. Ce sera toujours un excellent professeur; nul ne répandra sur le paisible domaine de la science plus de lumière et d'attrait. Lors de la destruction de l'École normale, M. Patin reçut, en dédommagement de la place qu'il perdait, la place de bibliothécaire du Roi, à Saint-Cloud, jolie sinécure qui lui donne, avec beaucoup de loisirs, un traitement suffisant pour un homme qui, comme lui, n'est nullement ambitieux.

PAULET (Jean-Jacques), médecin, naquit à Anduze, dans les Cévennes, d'une famille honorable. Il fit ses études médicales à Montpellier, et vint ensuite à Paris, où il obtint le grade de docteur régent de la Faculté. Paulet se fit connaître principalement par des écrits en faveur de l'inoculation, à l'origine de cette découverte. Ses travaux sur les champignons jouissent encore de quelque estime. Il s'était retiré à Fontainebleau, où il remplissait les fonctions de médecin des hospices, des établissemens de charité et du château royal de cette résidence. Le docteur Paulet est mort au commencement du mois d'octobre de l'année 1826, âgé de 87 ans. Nous connaissons de lui un grand nombre d'ouvrages sur la médecine.

PÉCLET, ancien élève de l'École normale, ancien professeur de physique, à Marseille, actuellement à l'École préparatoire de Paris, a publié en peu d'années plusieurs ouvrages; il est vivant.

PEERLKAMP (Pierre HOFMAN). L'article qui concerne ce savant philologue hollandais, dans la *Galerie historique des Contemporains*, étant incomplet, nous en donnons ici un autre qui remédie à ce défaut et qui, d'ailleurs, est plus exact. M. Hofman Peerlkamp naquit à Groningue en 1786. Il fit ses études dans sa ville natale, particulièrement sous les professeurs P. L. Struchtmeyer et J. Ruardi. En 1803, il fut nommé précepteur aux écoles latines de Harlem, et

l'année suivante il fut appellé à Dockum comme recteur des écoles latines de cette ville. C'est là qu'il composa un petit ouvrage latin, contenant les *Vies des hommes célèbres de la Hollande* (*Vitæ excellentium Batavorum*) : il fut publié sans nom d'auteur, en 1806, in-8°. La correction du style et la manière dont il avait traité son sujet, lui concilièrent l'approbation des savans ; les exemplaires en furent épuisés en moins de six mois, et l'auteur en donna une seconde édition dans la même année ; il l'augmenta de la vie de quelques autres célèbres hollandais. Il publia, vers de même temps (1806), une *Dissertation latine sur l'enseignement des sourds-muets* (*Dissertatio de surdorum mutorumque institutione*). Dans cet opuscule on trouve entre autres l'histoire de cet enseignement depuis les temps les plus reculés. La *Revue encyclopédique* de 1806 en a parlé avec le plus grand éloge, elle lui applique à juste titre ces vers de Corneille :

.... Aux âmes bien nées
La vertu n'attend pas le nombre des années.

M. Peerlkamp n'avait alors que 20 ans. Un an plus tard, notre savant compatriote publia le discours qu'il avait prononcé lors de son entrée en fonctions de la place de recteur des écoles latines de Dockum. Il en a été fait mention dans la *Galerie historique ;* il a pour titre : *Oratio de Xenophonte Ephesio.* On trouve sur ce discours un compte rendu, très favorable et très détaillé, dans le premier volume des *Annales des sciences et des arts dans le royaume de Hollande*, de l'an 1808 (pag. 197 et suivantes.), ouvrage périodique, rédigé et publié sous les auspices de M. Meerman, alors directeur-général pour cette partie de l'administration publique. En 1807 et 1808 parurent ses *Epistolæ excellentium Batavorum*, et ses *Carmina quinque de calamitate Leidensi.* Indépendamment de quelques poésies, que M. Hofman-Peerlkamp fit imprimer à Dockum, il y occupa ses loisirs, particulièrement à une nouvelle édition publiée en 1818, des *Éphésiaques de Xénophon d'Éphèse*, roman grec, qui contient les amours d'Abrocôme et d'Anthia. Nommé, en 1816, recteur des écoles latines à Harlem, où quelques années auparavant il avait exercé les fonctions de précepteur, comme on l'a dit plus haut, M. Peerlkamp publia, en 1819, une traduction en vers des *Odes d'Horace, par H. G. Oosterdyk*, qu'il enrichit d'une préface (*Lierzangen van Horatius door H. G. Oosterdyk*) ; et, en 1821 : *Annotatio ad vitam Constantini Hugenii.* Mais l'ouvrage qui a mis le comble à sa réputation littéraire et qui transmettra son nom à la postérité, c'est son *Mémoire sur les poètes des Pays-Bas qui ont écrit en latin :* il fut couronné par l'Académie de Bruxelles, qui lui décerna la médaille d'or. On le trouve dans les Mémoires de cette Société savante, mais on regrette qu'elle n'en ait pas publié une édition séparée, afin de mieux faire connaître un ouvrage qui fait tant d'honneur à la littérature des Pays-Bas. A cette occasion, M. Hoeuft adressa à l'Académie, avant son jugement sur les Mémoires envoyés pour concourir au prix décerné, un opuscule sur la question proposée, sans vouloir se mettre sur le rang des concurrens. Il dédia son ouvrage, qu'il intitula : *Parnassus latino belgicus*, à la Société, qui, pour lui témoigner sa satisfaction, le gratifia d'une médaille d'argent et d'un diplôme de présence. (*Voyez* HOEUFT). Pendant son séjour à Harlem, M. Peerlkamp reçut successivement les récompenses les plus flatteuses pour ses savans et utiles travaux, étant nommé membre des Sociétés savantes de Leyde, Utrecht, Harlem, la Zeelande et de l'Institut royal des Pays-Bas. Le Sénat académique d'Utrecht lui accorda, *honoris causâ*, le diplôme de *docteur es-lettres.* En 1822, M. Peerlkamp fut nommé professeur de la Faculté de philosophie et de Belles-lettres à l'Université de Leyde, où il enseigne encore aujourd'hui. Il y travaille avec ses collègues, MM. Bake et Hamaker et avec M. le bibliothécaire Geel, à la *Bibliotheca critica nova*, dont il a déjà paru quatre volumes. On a encore de lui, en hollandais, un *Éloge de A. Loosjes* (*Hulde aan de nagedachtenis van A. Loosjes*), et en latin, un *Éloge de Borger* (*Oratio de vitâ Borgeri*) inséré dans les Mémoires latins (*Commentationes latinæ*) de l'Institut royal. Un poème pour célébrer le 250e anniversaire de la création de l'Académie de Leyde. M. Peerlkamp, qui avait composé cette pièce de

vers à la sollicitation des curateurs de l'Université, la récita dans l'église de St.-Pierre, devant un auditoire nombreux qui en fut très satisfait. Ce poème latin fut ensuite inséré aux Annales de l'Académie. Enfin, M. Peerlkamp donna, en 1827, une nouvelle édition d'un des ouvrages de Tacite : *de Vitâ et moribus C. Julii Agricolæ*.

PEERLKAMP (J. Venhuizen) frère du précédent et savant littérateur comme lui, est né à Groningue en 1788. Il succéda à son frère dans la place de recteur de l'École latine à Harlem, où il fut *prorector*. On a de lui : *C. Musonii Rufi Reliquiæ et apophthegmata, cum annotatione edidit J. Venhuizen Peerlkamp*, Harlem, n° 22, in-8°. Le savant éditeur a tiré ces fragmens de *Musonius Rufus* du grand ouvrage de Joannes Stobœus, et il y a ajouté l'excellente dissertation sur *Musonius* que le savant professeur P. Nieuwland, étant alors encore très jeune, composa sous les auspices du célèbre professeur D. Wyttenbach. Les remarques de M. Peerlkamp sur cet auteur sont estimées des savans. On peut consulter le journal hollandais le *Messager des arts et sciences*, du 25 octobre 1822.

PELET (de la Lozère), ancien membre de la Convention, puis conseiller d'état, sous Napoléon, et toujours homme de bien et ami de la liberté, est mort, il y a plusieurs années.

PELTIER, journaliste français, longtemps retiré en Angleterre, après le 10 août, est mort à Paris, à la fin de mars 1825.

PÉPÉ (Guillaume). Un esprit de malveillance auquel ont cédé, sans le savoir, les habiles et honorables auteurs de la *Biographie des Contemporains*, imprimée à Paris, a évidemment présidé à la rédaction de l'article relatif à ce général, et défiguré, d'une manière défavorable à sa réputation, des faits qu'il importe de rétablir. Fidèles à la loi que nous nous sommes imposée, d'accueillir toutes les réclamations appuyées sur des preuves, nous n'hésitons pas à ouvrir ce supplément à celles qui nous sont transmises à l'égard du général Guillaume Pépé; elles sont de nature à convaincre les esprits les plus prévenus. Ce général est né en 1782, à Squillace, dans la Calabre ultérieure. Lorsque les Calabres furent désolées par les tremblemens de terre qui causèrent la mort de soixante mille Calabrois, son père, avant qu'il eût sept ans accomplis, l'envoya au collége royal de Catanzaro, et le fit passer, lorsqu'il en eut treize, au collége royal militaire de Naples. Il y achevait son éducation, lorsqu'en 1799 les Français entrèrent dans le royaume et y proclamèrent la république. Contre la volonté de son père et de ses frères, Pépé entra dans un bataillon républicain où il fut bientôt nommé officier. Il se battit, en faveur de la république, sous les généraux Matira et Schipani, et dans le combat livré à Portici, le 13 juin 1799, et où les républicains furent complètement défaits par le cardinal Ruffo et par les Russes, Pépé n'ayant que seize ans, reçut deux blessures. Ayant été fait prisonnier, il fut traité comme criminel d'État, et, après six mois de souffrances de tout genre, il fut condamné à l'exil. Envoyé en France, il prit du service dans la légion italique avec laquelle il passa le Grand St.-Bernard et se trouva à la bataille de Marengo. Il servit dans l'armée française, même après la paix de cette république avec le roi de Naples, mais il fut du nombre de quelques centaines d'officiers Italiens, qui se réunirent en 1802, dans la ville de Rimini, pour rentrer dans le royaume de Naples et y proclamer la république. Ces officiers, dont les moyens étaient au-dessous de leur entreprise, furent persécutés, même par le gouvernement français, et Pépé fut obligé de revenir dans sa patrie. Il crut à la possibilité d'opérer dans les Calabres, une révolution contre le gouvernement; quoique âgé seulement de 19 ans, il trouva des imprudens qui le secondèrent; mais la conspiration fut découverte; beaucoup de propriétaires Calabrois furent arrêtés; deux de ses frères furent obligés de se sauver en France, et lui-même fut arrêté et condamné à passer le reste de sa vie dans la *fosse del maritimo*. C'est une ancienne citerne creusée dans le flanc d'un rocher dans l'île de Maritimo, à trente mille de Trapiné. Il y resta trois ans, pendant lesquels il se livra à l'étude avec une persévérance extraordinaire. En 1806, le roi de Naples, chassé de sa capitale par les Français, se sauva à Palerme; cette circonstance et d'autres tout-à-fait romanesques lui firent obtenir sa liberté.

Rentré dans le royaume de Naples, il fut nommé major par le roi Joseph, et chargé par ce prince de l'organisation de toutes les milices de la Calabre ultérieure; mais les Français ayant perdu la bataille de Majoa contre les Anglais, il fut attaqué et bloqué à Sighona par des milliers de révoltés qui le firent prisonnier; tandis qu'on le conduisait au camp des Anglais pour le renvoyer en Sicile, il s'échappa dans une marche de nuit; mais, deux jours après il fût arrêté de nouveau et sa mort fut résolue. Il fut mis aux fers dans la prison de Nicastrio, et quelques heures avant celle à laquelle on devoit le conduire à la mort, il fut enlevé de sa prison, par vingt-quatre brigands à cheval, à qui son père avait donné une somme d'argent, et qui furent appuyés de la protection d'un chef de Masses. Pépé continua à servir en Calabre pendant quelque temps, sous le maréchal Masséna, qui lui confia le commandement et l'organisation d'un régiment de chasseurs Calabrois. En 18..... il servit à Corfou, dans l'état-major du général Donzelot qui commandait en chef dans les îles Ioniennes. Quand Joachim Murat fut créé roi de Naples, et se rendit dans cette capitale, Pépé fut rappelé de Corfou. La première fois qu'il parla au roi, ce prince l'attacha à son état-major en qualité d'officier d'ordonnance. Après l'avoir employé dans les missions les plus difficiles, Joachim le nomma colonel et lui confia l'organisation et le commandement du huitième de ligne, en Espagne, qui devait être composé des débris de six bataillons napolitains qui servaient dans l'armée d'Aragon. En peu de temps, le régiment de Pépé devint un des plus beaux de l'armée d'Aragon, et cette justice lui fut rendue dans l'ordre du jour du maréchal Suchet, qui fut publié dans les journaux de cette époque. Peu de mois après, Pépé prit le commandement de tout ce qu'il y avait de troupes napolitaines en Espagne, c'est-à-dire, de son régiment et de deux escadrons du 1er et du 2me de chasseurs à cheval. Il s'éleva un jour une altercation très vive entre lui et le général français Lafosse, à la table de cet officier-général, chez lequel il dînait avec d'autres généraux français. Il disait que « c'était un devoir de detester la domination étrangère chez soi, et d'employer tous les moyens possibles pour s'en défaire. » Le général Lafosse fit, sur ces paroles honorables et vraies, sans doute en principe, mais très imprudentes, dans les circonstances où elles étaient prononcées, un rapport contre Pépé, lequel fut envoyé à la citadelle de Valence; mais, après peu de jours, il reprit le commandement de ses troupes, et Lafosse, blâmé de tous les généraux de l'armée, fut forcé de quitter l'armée d'Aragon. En 1813, Pépé rentra à Naples, avec les débris des troupes napolitaines, restées en Espagne, et fut nommé maréchal de camp, dans l'année suivante (1814). Il crut alors que l'instant était venu où sa patrie pouvait reconquérir son indépendance, s'affranchir de toute influence étrangère, et fonder sa liberté intérieure. Il avait coutume de répéter : « J'aime et j'admire les Français chez eux, mais je les déteste quand ils veulent être les maîtres dans ma patrie ». Il eut de vives querelles avec le roi Joachim, pour ses opinions politiques. Quand ce prince se vit obligé de se déclarer contre la France, il voulut conserver les officiers français à son service. Pépé, qui en avait quarante-sept dans sa brigade et dans la ville de Pesaro, prit sur lui de les renvoyer, mais ils furent retenus par le général d'Ambrosio qui voulut s'en faire un mérite auprès du roi. Dans toute la campagne de 1814, les Napolitains, seules troupes commandées par le général Pépé, furent appelés à combattre comme alliés des Autrichiens. Ce général se distingua près de Reggio, de Modène, et au passage du Taro; les Autrichiens et Joachim faisaient de lui un continuel éloge dans leurs ordres du jour. Ce fut à Modène, que Pépé fit assembler tous les généraux chez Carascosa; on convint, dans cette réunion, qu'il fallait obliger le roi à renvoyer les Français et donner une constitution libérale à ses peuples. Cela seul, dans l'opinion de Pépé, aurait pu sauver le roi et la nation, « parce que, disait-il, les officiers français restés dans l'armée napolitaine, empêcheraient le roi de faire bien, et n'avaient ni talent, ni expérience, les meilleurs de ces officiers, ceux qui jouissaient de quelque réputation

ou qui avaient un rang supérieur en France, ayant déjà quitté Naples. » Pépé pensait qu'une constitution était nécessaire pour mettre les peuples du royaume dans les intérêts de Joachim, mais les généraux, et surtout Carascosa et Pignatelli Strongoli, abandonnèrent leurs idées, et Pépé, inébranlablement attaché aux siennes, était traité par le roi de *tête de fer et de sauvage*. Ce prince disait aussi que Pépé ne laissait pas même le pape tranquille, parce qu'un jour, à Rimini, Pépé parlant avec Pie VII, qui retournait alors dans ses États, où il était renvoyé par Napoléon, lui avait proposé « de se mettre à la tête des Italiens contre les étrangers ». Ce fut à Ancône, et dans l'été de 1814, que Pépé parvint à faire souscrire par presque tous les généraux, une adresse au roi dans laquelle on le priait avec instance, « de donner une constitution et de renvoyer les étrangers, sans quoi l'on était décidé à marcher sur la capitale avec quatorze mille hommes ». Carascosa et Ambrosio, s'opposèrent sous divers prétextes, au mouvement qu'ils s'étaient engagés, par écrit, à favoriser, et Pépé fut sur le point d'agir seul; mais la faiblesse et l'abandon de quelques-uns des généraux l'en empêchèrent, et il fut même rappelé à Naples pour y être enfermé au château de Saint Elme. Quoique dans toutes les circonstances il parlât à Joachim avec franchise et sans ménagement, ce prince lui témoignait toujours beaucoup d'affection et disait : « Pépé contrarie mes idées et mes projets, mais ses intentions sont pures et patriotiques ». Enfin, en mars 1815, Joachim proclama l'indépendance italienne, et Pépé qui commandait l'avant garde de l'armée, déploya la plus grande activité pour une cause au succès de laquelle il rapportait toutes ses pensées et toutes ses démarches. A Césène, il surprit les Autrichiens qui se sauvèrent en se jetant en grande partie, par-dessus les murs de la ville. Au passage du Ponar où les Napolitains battirent complètement les Autrichiens, qui étaient en nombre double du leur, Pépé, à la gauche de la ligne, passa le premier la rivière avec sa colonne, et décida du succès de cette journée. Détaché à Curpe, seulement avec quatre bataillons, et attaqué par le général Bianchi qui avait seize mille hommes, Pépé se défendit pendant huit heures, causa une grande perte à l'ennemi, et opéra, vers le soir, sa retraite en ordre. S'il avait manqué d'opiniâtreté et qu'il eût fait sa retraite pendant le jour, il aurait été perdu. Dans la retraite de l'armée napolitaine sur le Reno, à deux milles de Bologne, Pépé, commandant la première division en l'absence de Carascosa, arrêta l'ennemi, qui, avec vingt et un mille hommes, ne put pas passer la rivière du Reno, défendue par lui. Ce fut ce jour-là que le roi Joachim l'embrassa publiquement et le nomma son aide-de-camp. Dans le reste de la campagne, le roi ne cessa de se louer de Pépé dont les troupes n'éprouvèrent aucune désertion, et le nomma lieutenant-général. Quoiqu'il eût été un des derniers à se présenter à la cour revenue de Sicile, et à accepter du service du roi Ferdinand, il fut bien reçu par ce roi, qui, en 1818, lui confia un des plus beaux et des plus importans commandemens; celui de la 3me division militaire, composée des provinces d'Avellino et Jaggin. C'est ici que sa conduite commence à mériter un plus haut degré d'attention. Le royaume de Naples a, depuis un temps immémorial, été infesté par des brigands, mais particulièrement les deux provinces qui venaient d'être confiées au général Pépé. Ces brigands, toujours à cheval, et parfaitement équipés et armés, étaient devenus si audacieux, si redoutables, et leur nombre était si considérable, qu'ils avaient battu en rase campagne un détachement de cavalerie commandé par le brave major Basile, qui fut tué dans l'action. Pépé refusa l'autorité illimitée, dite *Alter Ego*, qu'on accordait aux généraux, et qui lui fut proposé; il organisa une milice de dix mille propriétaires, et mit une telle fermeté et une telle persévérance à poursuivre les brigands, que, dans l'espace d'un an, tous furent fusillés, et que tous les hommes poursuivis par la justice, et dont le nombre n'allait pas à moins de quinze cens, furent arrêtés dans les deux provinces qu'il commandait. Les crimes disparurent, et on vécut désormais avec la plus parfaite sécurité. Les habitans des deux provinces, les ministres, et le roi lui-même furent étonnés d'un résultat

aussi heureux et aussi prompt. Quand l'empereur d'Autriche alla à Naples, en 1819, on voulut lui montrer les mille miliciens de Pépé. Il obtenait du ministère tout ce qu'il demandait et il en était traité avec la plus extrême faveur. Le roi le nomma grand-croix de l'ordre de Saint-Georges. Ce qui paraissait assez difficile à comprendre, c'est qu'il protégeait ouvertement les libéraux; il se permit même de chasser de sa division militaire, le lieutenant-colonel du génie Lauretti, parce qu'il avait été l'un des juges ou plutôt un des assassins de l'infortuné roi Joachim, lors de la funeste expédition de ce prince en Calabre. En vain les amis de Pépé avaient cherché à le détourner de cette résolution : il avait dit aux ministres : « Lauretti est un infâme, parce que Joachim l'avait comblé de bienfaits; je renoncerais cent fois à mon emploi, plutôt que de conserver des relations avec un officier que je méprise ». Pépé, vivant dans les provinces, entouré de tous les propriétaires, reconnut bientôt que les Carbonaris faisaient de grands progrès, et que, réunis aux miliciens, ils pouvaient un jour lui être d'une grande utilité et le servir dans le projet qu'il avait formé de rendre un jour la liberté à sa patrie. Il étudia les principes du carbonarisme, et quand il se fut assuré que ces principes étaient répandus dans tout le royaume, il éloigna du corps de ses dix mille miliciens tous les officiers et sous-officiers, dont les opinions lui étaient suspectes, et, par des insinuations secrètes, il fit organiser dans chaque compagnie de miliciens une *baraque* (1), et les dix mille miliciens devinrent autant de carbonaris armés, organisés et habillés comme les troupes de ligne. Ce corps se composait des premiers propriétaires des deux provinces, et par cette raison, ils exerçaient la plus grande influence sur toute la population qui était de près d'un million d'habitans. Quand la constitution des Cortès fut proclamée en Espagne, Pépé crut qu'il n'avait plus de temps à perdre, monta à cheval et fit le tour des deux provinces. Une liaison intime régnait entre Pépé et Carascosa; le premier dit un jour au second : « Je puis demain proclamer la liberté nationale, et quoique tous les moyens soient dans mes mains, je vous cède la direction des affaires, car notre force est tout entière dans notre union ». Carascosa, accoutumé à temporiser, voulait agir comme il l'avait déjà fait à Ancône, et craignait de se compromettre. Toutefois, il était jaloux qu'un autre se prononçât avant lui. Pépe, qui n'avait pas besoin de sa coopération, et qui jugeait que les instans étaient précieux, se décida à fixer la journée du 24 juin pour celle où le gouvernement constitutionnel serait proclamé à son quartier général. La perplexité d'un colonel fit manquer l'entreprise pour le jour indiqué. Tandis que celui ci était à Naples, où l'avait appelé le capitaine-général Nugent, un escadron d'un régiment en garnison à Nole, et qui avait été prévenu par le général Pepé de se tenir prêt à suivre ses ordres, se dirigea sur le quartier-général, le matin du 2 juillet 1820. Cet escadron était commandé par un sous-lieutenant nommé Morelli, qui ignorait que Pépé était à Naples. Il serait trop long d'entrer ici dans le détail de tout ce qui arriva depuis le 2 jusqu'au 5 juillet. Le soir du 5, à la tête de deux régimens de cavalerie en garnison dans la ville de Naples même, Pépé, en traversant au milieu des troupes qui devaient combattre les révoltés, se rendit à son quartier-général. Ce fut alors que, non seulement la révolution fut assurée, mais qu'il n'y eut plus rien à craindre pour la tranquillité publique, parce que les miliciens avaient été habitués par lui à la discipline la plus sévère, et que sa fermeté en imposait à toute l'armée qui passa de son côté, et se déclara pour la cause de la liberté. Le roi Ferdinand reconnut la constitution d'Espagne, et nomma Pépé général en chef de toutes les forces du royaume des deux Siciles. Pépé se trouvant ainsi le chef avoué de la révolution, et le seul général dans lequel la nation avait placé sa confiance, aurait pu, sans doute, donner à cette révolution une direction quelconque, mais il ne voulut entreprendre que ce qu'il se croyait capable de soutenir. Lorsque tout a été perdu, on n'a pas manqué de le blâmer, 1° de ne s'être pas avancé vers la haute Italie; 2° de n'avoir

(1) Ou loge, en terme de maçonnerie.

pas fait proclamer une autre constitution que celle d'Espagne, dont on reconnaissait généralement l'insuffisance. La réponse à ces objections est facile : comment avec quinze mille hommes, les seuls dont il aurait pu disposer dans le moment, sans argent et sans armes, aurait-il pu s'avancer sur le Pô? Aurait-il été plus heureux que Joachim, dont les bataillons ne furent grossis que de 300 Italiens à Bologne. Et d'ailleurs, dans le mois d'août, il expédia le colonel Pise en Italie, et les libéraux de Turin, de Milan et de Modène, déclarèrent « que rien encore n'était prêt pour faire insurger la haute Italie ». Quant à l'objection relative à la constitution, comment eût-il été possible d'en faire adopter une autre que celle que la masse du peuple regardait comme la meilleure, et qui de plus, était déjà reconnue en Espagne, par le roi, ses ministres et par tous les princes de l'Europe. Pépé pensa donc que, dans sa situation difficile, ce qu'il y avait de mieux à faire était de rassembler le parlement le plus tôt possible; surveiller la conduite de la cour, et préparer la nation à la guerre. Dans l'élection du Parlement, la cour n'exerça aucune influence; quant à la conduite de la famille royale, elle fut telle pendant tout le temps que Pépé conserva le commandement, que la nation paraissait n'avoir rien à en redouter. Quant aux préparatifs de guerre, Pépé rencontra beaucoup d'obstacles, mais néanmoins ce fut lui qui fit décréter l'organisation de près de deux cents mille miliciens et légionnaires, et qui fit réunir quarante mille hommes sous les drapeaux. Les obstacles que Pépé éprouvait pour préparer la nation à la guerre, dépendaient principalement de la mauvaise volonté des ministres et de la plupart des lieutenans-généraux qui, voyant de quel œil la révolution était considérée par la Sainte-Alliance, jugeaient qu'à tout événement, ils devaient se préparer des moyens de salut dans l'avenir, en faisant la cour au monarque napolitain, et en s'assurant l'appui des ministres étrangers. Les généraux avaient de continuelles conférences avec les ministres. Il y fut proposé de faire tuer Pépé dans une des revues qu'il passait au champ de mars, mais le roi s'y opposa, craignant les conséquences d'un acte aussi violent. Le parlement se réunit; le roi jura fidélité à la constitution des cortès espagnoles, en présence des représentans de la nation et de Pépé, qui, immédiatement après le serment du roi, se démit de son commandement. On a su, dans le temps, que le roi offrit à Pépé tout ce qui, en argent et en honneurs, pouvait flatter le plus son ambition, mais il refusa tout. On a prétendu que Pépé avait eu tort de se démettre de son commandement; mais il pensait que menacés, comme l'étaient les Napolitains, par toute l'Europe, l'union seule pouvait les sauver, et qu'il n'aurait pu être utile à sa patrie, que dans le cas unique où il aurait été conservé au commandement, non seulement par la popularité dont il jouissait, mais aussi soutenu par la volonté constante et énergique du parlement. Cependant, tandis que ce corps adoptait une fermeté hors de propos, contre les Siciliens, il eut la faiblesse de laisser partir le roi pour le congrès de Leybach. En vain, le député marquis Dragonetti, jeune homme rempli de patriotisme et d'ardeur, proposa « de confier au général Pépé la défense de la patrie »; les avocats qui avaient une plus grande habitude de la parole, mais qui craignaient de se compromettre avec la cour, répondaient « qu'une semblable mesure serait révolutionnaire; que les Napolitains n'avaient pas fait une révolution, mais seulement un changement politique, et que s'ils se trouvaient réunis, c'était par la volonté du roi ». Pépé qui sentait bien qu'il ne restait plus de chance de salut pour la nation, si l'on ne réussissait pas à compromettre le parlement, répétait à ses amis intimes « qu'il savait bien que la nation désapprouvait la timidité de ses représentans, mais que s'il s'opposait au parlement, la Sainte-Alliance déclarerait lui et ses amis en état d'anarchie, à moins qu'ils ne se missent en révolte ouverte contre cette faible assemblée. On ne peut contester que Pépé n'ait beaucoup fait pour sauver la liberté. En trois mois, il organisa cent cinquante mille miliciens et légionnaires, de sorte qu'au moyen des ordres télégraphiques, quatre-vingts bataillons nationaux marchèrent aux frontières; mais si la plupart n'arrivèrent pas à temps, s'ils n'étaient ni armés ni instruits, la faute en fut

tout entière au parlement, qui se refusa à donner, en temps convenable, l'autorisation de les faire mettre en marche; qui ne fit pas acheter les fusils nécessaires pour les armer; qui, enfin, ne permit pas au général Pepe de les réunir par quart dans un camp d'instruction, les esprits timides de ce parlement, répétant sans cesse, « qu'on n'aurait pas la guerre et qu'on n'oserait pas la déclarer à une nation qui n'avait commis d'offense envers aucune autre ». Le général Pepé organisa dans cinquante jours, au milieu de la capitale, quinze forts bataillons et deux régimens de cavalerie de gardes nationales, qui, tous, étaient habillés d'uniformes complets. Quand le régent les passa en revue pour leur distribuer les drapeaux brodés par sa femme, il dit ces propres mots au général Pépé : « Vous êtes un sorcier »; mais, en même temps, le savant député Galanti, debout sur son balcon, disait à d'autres députés dont il était entouré : « Voilà les prétoriens du dictateur Pépé »!! Lorsque le roi Ferdinand, revenant de Leybach, marchait vers Naples avec cinquante mille Autrichiens, ils étaient déjà arrivés à une marche des frontières des Abruzzes, *qu'il n'était pas même question de guerre dans Naples.* Le parlement aurait dû se retirer avec le régent dans les Calabres et laisser à Pépé le commandement de l'armée; mais des membres disaient : « Nous sommes pouvoir législatif, les affaires de la guerre ne regardent que le régent, le fils du roi, qui marche contre nous »!! Le régent nomma deux généraux en chef, Pépé et Carascosa; donna au premier peu de troupes, et des miliciens qui manquaient de tout, et l'envoya à l'endroit le plus exposé. Carascosa réunit sous son commandement presque toutes les troupes de ligne, écrivant d'office à Pépé que si l'ennemi se portait contre lui, il l'aiderait de ses manœuvres et de ses troupes ». (Ces instructions furent ensuite publiées par Pépé.) Pépé partit donc pour les Abruzzes, où il ne trouva ni vivres, ni moyens de transport, ni argent, et où les miliciens des autres provinces qui devaient être sous ses ordres, n'étaient pas encore arrivées; et cependant l'ennemi était en présence. Ces miliciens, réunis à la hâte, arrivaient manquant de tout; sans capotes au milieu des neiges; avec de mauvais fusils de chasse, et même plusieurs compagnies sans fusils. Le nombre des troupes de ligne ne s'élevait pas à sept mille hommes, avec lesquels on devait aussi garnir des places fortes et fournir de gros détachemens. L'ennemi avait achevé sa réunion, se dirigeait sur Pépé, et déjà il aurait pu, dans un jour, le cerner avec toutes ses forces, et pénétrer par plusieurs points dans les Abbruzzes. Le général Carascosa semble ne pouvoir pas être excusé de ne pas avoir aidé Pépé de ses troupes et de ses manœuvres, bien qu'il affirme « qu'il n'était pas certain des dispositions de l'ennemi », car les mouvemens des Autrichiens étaient si connus, que l'ambassadeur d'Espagne d'Onis, écrivait à Pépé : « Prenez garde, car toutes les forces des Autrichiens se sont dirigées sur vous pour vous écraser (Cette lettre a été publiée par Pépé). Pépé reçut la nouvelle que trois bataillons de gardes nationales, dégoûtées de tant de souffrances et de privations, l'avaient abandonné. Carascosa ne lui envoya point de renfort et ne fit pas le moindre mouvement pour l'aider de ses manœuvres, se tenant toujours à la distance de huit marches. Pépé comprit que dans deux ou trois jours sa perte était certaine, et que s'il lui restait encore quelques chances favorables, ce ne pouvait être qu'en profitant de la faute que l'ennemi avait faite en se plaçant à Victi, précisément au pied des montagnes, où il n'avait qu'environ huit mille hommes, et où il aurait eu besoin de quatre ou cinq heures avant de recevoir des renforts. Pépé conservait l'espoir de le surprendre, dans la certitude qu'un premier succès quoique de peu de conséquence, pourrait encore électriser toute la nation. Ce fut le 7 mars, qu'avec trois mille hommes de troupes de ligne et sept de milices, Pépé attaqua les Autrichiens, lesquels ne s'attendant pas à cette attaque, tombèrent dans un grand désordre; mais Pépé ne put pas en profiter, car un de ses généraux nommé Montemajor, qu'il avait envoyé à sa gauche, avec l'instruction d'attaquer à six heures et demie du matin, n'ayant attaqué qu'à neuf et demie et Pépé ayant été obligé de

rester trois heures l'arme au bras, avant de commencer le feu, l'ennemi eut le temps de faire ses dispositions de défenses, et le général en chef autrichien, présent à Victi, où était son quartier-général, expédia des ordres pour faire avancer toutes les troupes qu'il avait aux environs. Pépé connut alors que sa situation était changée et qu'il devait se borner à profiter de l'avantage de ses positions, pour combattre l'ennemi, habituer ses milices au feu, et leur faire voir qu'une jeunesse enthousiaste, quoique non habituée à la guerre, aidée de bonnes positions, et conduite par un général prudent, peut résister aux vieilles troupes de l'Autriche, quelquefois solides, mais toujours sans élan. Les ennemis de la cause de la liberté napolitaine, et ceux du général Pépé nieraient difficilement, 1° que le combat dura sept heures; 2° que les Napolitains ne perdirent aucune de leurs positions; 3° qu'ils repoussèrent constamment la cavalerie autrichienne dans toutes les charges qu'elle essaya de faire; enfin que l'ennemi ne lui fit aucun prisonnier. Il s'en fallait d'un peu moins d'une heure que la nuit ne fût close, quand une formidable colonne autrichienne, forte de douze mille hommes, se présenta sur la droite de la ligne napolitaine; ce ne fut qu'à cet instant que Pépé se vit contraint d'ordonner la retraite, laquelle ne devait être que d'une demi lieue, car après cela, il regagnait les positions qu'il avait quittées le matin. Quoique dans cette retraite pas un seul napolitain n'ait été fait prisonnier, et qu'aucune pièce d'artillerie n'ait été perdue, quoique les Autrichiens n'aient pas osé s'avancer au-delà de leurs anciennes positions, les milices et le peu de troupes de ligne de Pépé, cédant à une terreur panique, se débandèrent de toutes parts; l'influence et l'exemple du général ne pouvait plus rien dans la nuit et au milieu des montagnes. Les troupes et les milices débandées continuèrent leur fuite pendant toute la nuit, et le jour suivant amena la dispersion de tous les bataillons de milices que rencontrèrent les fuyards. On a prétendu, et certes, il n'y a pas d'invraisemblance dans une telle supposition, que la trahison et la perfidie de quelques hommes vendus à l'Autriche ou corrompus par la Sainte-Alliance, eurent beaucoup de part au débandement de l'armée, lequel, une fois commencé, ne s'arrêta plus, car les soldats et les miliciens qui s'étaient sauvés étaient intéressés à faire les récits les plus alarmans pour justifier leur lâcheté; aussi s'écriaient-ils que des milliers d'entre eux avaient été sabrés par la cavalerie autrichienne, tandis qu'il est parfaitement connu que cette cavalerie avait été constamment repoussée, sans coup férir. Pépé ne put laisser au défilé d'Antrodoco que sept cents hommes, et en attendant, il donna les ordres nécessaires pour faire évacuer les Abbruzes. Les Autrichiens, ignorant que Pépé avait été abandonné par les siens, crurent que la journée avait été à leur désavantage, non seulement par la perte qu'ils avaient soufferte, mais encore parce que le début de la bataille avait été brillant pour les Napolitains. Ayant été informés deux jours après, de ce qui s'était passé, ils s'avancèrent précipitamment dans les Abbruzes. Pépé écrivit aux membres du parlement « que le malheur arrivé ne devait pas les décourager, car il en avait été de même pour les Russes contre les Suédois, dans les campagnes de Pierre premier contre Charles XII; pour les Américains du Nord, combattant contre les Anglais pour leur indépendance; enfin pour les Français combattant, dans les premiers jours de leur révolution, contre ces mêmes Autrichiens ». En même temps, ce général, s'adressant, dans un ordre du jour, aux milices, leur disait : « Vous avez soutenu de longues marches, des privations de toute espèce; la première fois que vous avez vu l'ennemi, vous l'avez combattu avec audace et fermeté; je vous remercie au nom de la patrie, de tout ce que vous avez fait de bien. Le mouvement rétrograde vous a fait débander; je ne vous le reproche pas; j'en laisse le soin à vos sœurs, à vos mères, à vos épouses; vous réparerez vos fautes; vous viendrez rejoindre votre général, et avec de la persévérance, nous sauverons notre patrie ». Mais le parlement qui se montrait déjà timide avant les revers de Pépé, était bien loin de montrer du courage dans l'adversité. Il expédia le général Fardella au roi Ferdinand qui attendait

alors à Florence, le succès des armes autrichiennes, avec une lettre pleine de soumission, à laquelle le roi ne daigna pas même répondre. En vain Pépe répétait au parlement : « Retirez vous avec le régent dans les Calabres, et rien n'est encore perdu ». Le parlement affectait de placer sa confiance dans le corps d'armée de ce même général Carascosa qui avait été obligé d'abandonner le ministère pour avoir conspiré contre le gouvernement constitutionnel, et qui avait été accusé publiquement et pour ses opinions et pour sa conduite dans l'administration. Ce fut dans cet intervalle que Pépe se rendit à Salerne, pour y réorganiser son corps d'armée. Mais le général Colletta, qui avait pris le porte-feuille de la guerre et qui avait promis à Pépé de lui envoyer tout ce qui était nécessaire pour cette organisation, s'étant réuni à Carascosa, les opérations de Pépé furent entravées de tous côtés. Il se rendit à Naples pour faire une dernière tentative auprès du parlement. Pendant que tout cela se passait, le corps d'armée de Carascosa, voyant clairement que ce général, après avoir été la cause de la perte de Pépé, voulait sacrifier les intérêts de la nation, et que les autres lieutenans-généraux étaient d'accord avec lui, se révolta à son tour et fut sur le point de massacrer ses généraux et de se débander comme le reste de l'armée. Ainsi les Autrichiens purent entrer à Naples sans obstacle. Pépé aurait pu, sans doute, se jeter dans les Calabres et y continuer la guerre, mais, sans un simulacre de gouvernement, il ne serait devenu qu'un chef de bande, et après avoir poursuivi, avec un zèle infatigable, les crimes contre l'ordre social et l'anarchie, il aurait été responsable de tout le sang qui aurait été répandu, et des crimes qui se seraient commis sans probabilité de succès. Ces considérations le déterminèrent à s'embarquer à Castellamare sur un bâtiment espagnol, que le hasard y fit trouver, et il vint débarquer à Barcelone. Avant de partir de Naples il avait refusé une somme considérable d'argent, qui lui avait été offerte par le prince régent. Arrivé en Espagne, Pépé y reçut de grands témoignages d'estime de la part des amis de la liberté. Le gouvernement espagnol, et plusieurs membres des Cortès lui offrirent des secours qu'il ne crut pas devoir accepter. Il passa en Angleterre et retourna ensuite deux fois dans la Péninsule ; la seconde fois, quand l'armée française l'occupait. S'étant rendu à Lisbonne, dans l'année 1823, à l'époque de la contre-révolution de ce pays, il fut sur le point d'y tomber entre les mains des alliés. Dans le commencement de la même année, le général Carascosa, dans l'espoir sans doute, de se faire un titre de cette démarche auprès de la Sainte-Alliance, se rendit de Malte à Londres, pour se battre avec le général Pépé. Le combat eut lieu ; deux fois le général Carascosa se précipita en fureur sur le général Pépé; mais dans les alternatives du combat, celui ci étant une fois devenu maître de l'épée de son adversaire, et ayant la pointe de la sienne sur sa poitrine, lui donna la vie. Carascosa qui se reconnut vaincu reprit bientôt toute sa fureur, et voulut continuer le combat ; mais cette fois, il fut sérieusement blessé. Pépé écrivit, à la fin de 1821, un Mémoire adressé au roi de Naples ; il y exposa quelle avait été sa conduite et les causes principales qui avaient amené la ruine de la liberté de sa patrie. Ce Mémoire mérite d'être lu par tous ceux qui désirent de bien connaître les événemens qui se sont passés en Italie, en 1820 et 21. Nous devons l'article qu'on vient de lire, à une personne qui se trouvait en Italie, pendant les révolutions de Naples et de Piémont. Ceux qui tiennent à juger les hommes publics avec connaissance de cause, compareront l'article de la Biographie française avec celui-ci ; les pièces du procès seront sous leurs yeux.

PERCY (le baron), chirurgien militaire. Cet homme illustre, véritable bienfaiteur de l'humanité, est mort le 18 février 1825, âgé de près de 71 ans.

PERSIL, l'un des meilleurs avocats du barreau de Paris, ne possède ni la verve satirique ni la facilité de M. Dupin aîné, ni l'éloquence entraînante ou simplement brillante des Mérilhou, des Mauguin, mais c'est un homme d'une science profonde, d'un sens droit, et d'une logique ordinairement invincible. Il n'est pas d'avocat dont les décisions soient plus sûres et qui perdent plus rarement une cause. Il n'en est pas non plus

de plus laborieux, souvent passe les nuits entières, et ne croit jamais une cause assez bien étudiée. Homme juste, père, époux vertueux, avocat renommé, M. Persil est encore un de nos plus grands citoyens et un des plus beaux caractères de nos jours. Avec une famille nombreuse et sans autre fortune que son talent, M. Persil s'est toujours montré le défenseur zélé des libertés constitutionnelles. Quand Peyronnet, le déplorable, présenta à la chambre des députés la loi qui rétablissait l'odieux droit d'aînesse, M. Persil fut un des premiers à en signaler les conséquences funestes, et son opinion savamment exposée ne fut pas sans influence pour en déterminer le rejet. Toujours dans les délibérations du conseil de discipline dont il fait partie, M. Persil a pris le parti du bon droit, soutenu le faible, combattu l'arbitraire, et protesté contre tout ce qui portait atteinte aux prérogatives ou à la dignité de son ordre. C'est, avec un talent moins brillant, plus profond, peut-être, un homme dont on peut dire comme de M. Mérilhou : *Justum et tenacem propositi virum.* On a de M. Persil un *Traité des hypothèques*, fort estimé des légistes, et qui, dit-on, pourrait amener quelques améliorations dans le système hypothécaire encore imparfait à beaucoup d'égards. J'oubliais une anecdote assez piquante qui courait dans Paris l'année dernière, et qui paraît authentique. M. le duc de Raguse, criblé de dettes, repoussait, devant la cour royale de Paris, une demande en séparation, formée par Mme la duchesse son épouse. Il perd son procès, et, furieux, envoie chez M. Persil son aide-de-camp, pour lui demander raison du plaidoyer assez vif qu'il avait prononcé pour la demanderesse. — Oui, Monsieur, vous vous battrez. — Avec qui, Monsieur, s'il vous plaît? — Avec moi. — Non pas, Monsieur le duc m'envoie son aide-de-camp, qu'il trouve bon que dans ce cas je lui présente mon premier clerc, le voilà tout prêt. Si Monsieur le duc veut me faire l'honneur de venir en personne, je l'attends. » Le duc ne vint pas, et chacun de rire de cette scène racontée par plusieurs témoins. Ce fut le cas de dire encore : *Cedant arma togæ.* Les gens d'épée n'ont pas beau jeu quand ils se frottent aux hommes de loi.

PERTICARI (le comte Jules), littérateur et philosophe italien, naquit à Savignano, le 15 août 1779, d'une famille illustre de Pesaro. Il étudia à Rome les mathématiques, le droit et surtout les belles-lettres : il parcourut ensuite une grande partie de l'Italie, et il fit connaissance avec les hommes les plus célèbres de cette contrée. Pénétré des plus saines idées morales et philosophiques, il en propageait l'amour et la pratique, par l'aménité de son caractère et la puissance de sa conversation ; il déplorait souvent, dans les épanchemens de l'intimité, la dégénération actuelle de l'Italie, et il osa quelquefois, dans ses écrits, rappeler ses concitoyens aux exemples et aux doctrines de leurs ancêtres : le véritable Italien a senti la nécessité de rendre à sa littérature, ou pour mieux dire à ses pensées et à ses expressions, une couleur toute nationale, et cet esprit de liberté essentiellement contraire à cette imagination pédantesque et servile que les étrangers sont trop souvent fondés à reprocher aux Italiens. Perticari était convaincu qu'il n'y a point de style là où il n'y a point de pensée : suivant lui, on ne peut être bon écrivain sans être en même temps bon citoyen et vrai philosophe ; ces deux qualités, il les trouvait, ainsi qu'Alfieri, plutôt dans le quatorzième siècle que dans les siècles suivans ; plutôt dans Pétrarque, et principalement dans le Dante, que dans le nombre infini des littérateurs-courtisans du seizième siècle. Les fragmens que Perticari a publiés se trouvent imprimés avec les *Proposte* de M. Monti (Propositions de quelques corrections et additions au dictionnaire *della Crusca*). Il fut aussi un des principaux collaborateurs du *Giornale Arcadico* de Rome. Perticari est mort dans cette ville, au mois de juillet 1822. Parmi les manuscrits qu'il a laissés, on distingue une traduction des lettres latines de Pétrarque, plus intéressantes, sous divers rapports, que ses sonnets. Il préparait, depuis long-temps, une *Vie de Cola de Rienzo*, enrichie de pièces historiques fort curieuses, relatives à la révolution démocratique opérée à Rome, au quatorzième siècle, par ce tribun du peuple. Les manuscrits de Perticari sont entre les mains de sa veuve, fille du célèbre poète Monti. Plusieurs poètes ont célébré la mémoire de Perticari ; on a réuni leurs vers en 1 vol.

PEYRARD (François), professeur de mathématiques spéciales au Lycée Bonaparte, bibliothécaire de l'École Polytechnique, né à Vial, commune de Saint-Victor-Malescourt (Haute Loire), est mort à Paris, le 3 octobre 1822, âgé de soixante-deux ans.

PEYRONNET, ex-ministre de la justice en France, a subi, dans l'opinion publique, le même sort que ses collègues Villèle, Corbière et Clermont-Tonnerre; c'est-à-dire qu'il est condamné à la plus honteuse célébrité. Les historiens s'occupent en ce moment de l'acte d'accusation de ces grands coupables, et ne tarderont pas à le rendre public. M. de Peyronnet est né à Bordeaux vers 1776. Son père avait acheté une charge de secrétaire du roi, charge qui donnait la noblesse, et que l'on appelait trivialement une *savonnette à vilain:* c'est probablement cette noblesse qu'il acheta, qui fut la cause de sa mort sur l'échafaud, sous le règne de la terreur. M. de Peyronnet fit son droit, tant bien que mal, chez un *ancien*, et fut reçu avocat à une époque où l'on recevait tout le monde (1). Comme avocat, M. de Peyronnet ne brillait qu'au 3me rang du barreau de Bordeaux; il ne manquait pourtant pas d'une certaine faconde, mais son éloquence était prétentieuse et boursouflée, et d'ailleurs, il se trouvait hors de sa sphère lorsqu'il quittait les tribunaux de première instance. Toutefois cette médiocrité était amplement compensée, à ses propres yeux, par les avantages extérieurs dont la nature l'avait doué : aussi était-il petit-maître par amour propre, ce qui lui faisait annuellement dépasser le budget de ses recettes; hautain par caractère, ce qui lui attirait souvent de mauvaises affaires; et brave par ostentation, ce qui le plaçait sur la ligne des Duclos, des Sterling, des Lercaro, qui étaient alors ce qu'on appelait les *crânes* de bonne compagnie (2) de la ville de Bordeaux. M. de Peyronnet se maria fort jeune, mais sa femme le quitta bientôt. Nous devons nous taire sur cette circonstance, ainsi que sur ses suites, parce que les affaires du ménage des hommes publics ne nous paraissent pas devoir occuper une place dans un ouvrage qui n'est pas un pamphlet. M. de Peyronnet n'était encore connu dans son pays, que par sa tournure agréable, ses duels fréquens et ses dépenses, lorsque les troupes anglo-espagnoles entrèrent en France. Il se déclara alors chaudement en faveur des Bourbons, et fut un des hommes qui figurèrent à la journée du 12 mars (1). Son

(1) Presque tout le monde sait, et un noble pair a pris soin, il y a environ un an, d'en instruire ceux qui pourraient l'ignorer encore, que M. de Peyronnet, avocat sans talent et sans consistance du barreau de Bordeaux, ne jouissait d'aucune considération dans cette ville, illustrée par les grands souvenirs des Vergniaud, des Guadet, des Gensonné, et même par les talens distingués des Lainé, des Ravez, et de quelques autres.

(2) Il n'y a de trop dans ce portrait que le mot de *bonne compagnie*.

(1) Lorsqu'après les Cent jours, les frères Faucher, ces jumeaux si intéressans par la ressemblance de leur caractère, leur courage, la grâce de leur esprit, leur dévoûment, et surtout cette communauté d'existence qui, depuis le berceau jusques à la mort, les a rendus si remarquables, furent mis en jugement devant une commission militaire, pour un acte de courage qui en était un de devoir, puisqu'ils défendaient leurs foyers contre un parti reconnu alors pour l'allié des ennemis de la France, Peyronnet fut un des avocats de Bordeaux qui n'eurent pas honte de dégrader leur noble profession, en refusant leur ministère à ces infortunés, qui, privés de défenseurs et couverts de blessures reçues en défendant la France, moururent percés des balles françaises. Nous engageons nos lecteurs à lire, dans la biographie de MM. Arnault, Jay, Jouy et Norvins l'excellent article fait par M. Jay, sur ces victimes de l'amour de la patrie, que nous avons bien connues. Un mot terrible, renfermé dans cet article qui a eu l'honneur de devenir l'objet d'une poursuite judiciaire, s'il n'a excité les remords des complices de ce grand crime de la restauration, a, du moins, vivement irrité leur colère. Nos lecteurs nous sauront gré de le leur rappeler; et d'ailleurs ce souvenir n'est pas étranger au nom de M. de Peyronnet. « Comme homme et comme français, dit l'historien, nous voudrions taire un fait que nous sommes obligés de consigner ici, comme biographes; tous les avocats d'un barreau illustré par les Vergniaud, les Guadet, les Gensonné, refusèrent de défendre deux citoyens à qui Rome eût élevé des statues dans le temple de Castor et Pollux. Les malheurs politiques ont leur contagion; les deux jumeaux parurent, seuls, devant la commission. Chacun se fit l'avocat de l'autre; et le même courage, le même sang-froid, la même éloquence signalèrent leurs derniers moments. Condamnés à mort, la seule émotion qu'ils éprouvèrent fut de se serrer étroitement; ils marchèrent au supplice avec la même fermeté qu'en 1793 (ils avaient été condamnés à mort, à cette époque comme fédéralistes), *mais les temps étaient changés;* l'ordre de suspendre l'exécution ne vint pas et les deux jumeaux de La Réole, frappés du plomb mortel qui les atteignit en même temps, moururent en s'embrassant. »

dévouement et son zèle ne restèrent pas sans récompense : il fut nommé, en 1816, président du tribunal de 1re instance de Bordeaux, poste qu'il occupa pendant deux ans, au bout desquels il obtint celui de procureur-général près la cour royale de Bourges (1). Ce fut en cette qualité qu'on l'appela à Paris, pour soutenir, conjointement avec M. de Marchangy, l'acte d'accusation porté devant la chambre des pairs, contre les prévenus de la conspiration du 19 août 1819. On se rappelle l'acharnement qu'il mit à prouver la culpabilité de ces militaires et les conclusions qu'il prit et qui lui valurent plus tard le reproche d'avoir demandé vingt-huit têtes (2). De ce moment la faction qui visait à l'anéantissement de la loi des élections du 5 février 1817, crut avoir trouvé l'homme sur le dévouement duquel elle pourrait compter dans les occasions. La même année M. de Peyronnet fut nommé député par le département du Cher. Il est pourtant juste de dire, que M. de Peyronnet n'avait pas manqué de suivre la marche du ministère lorsqu'il semblait vouloir la charte tout entière, et qu'à l'occasion d'une cérémonie qui eut lieu à la cour royale de Bourges, il prononça un discours tellement constitutionnel, qu'on aurait pu le croire sorti de la plume d'un des députés du côté gauche : ce discours fut envoyé à M. Decazes, et imprimé dans plusieurs journaux (1). Mais M. de Peyronnet vit bientôt que son ambition ne pourrait jamais être satisfaite s'il se plaçait dans les rangs des constitutionnels ; aussi s'empressa-t-il d'abjurer les principes qu'il avait émis dans son discours. Il fut nommé procureur-général près la cour royale de Rouen, où il n'est jamais allé : il préféra rester à Paris, où sa constante occupation fut de capter la bienveillance protectrice d'une princesse. Tout-à-coup, on apprit que M. de Peyronnet était sur les rangs pour le ministère de la justice ; effectivement, lorsque le 15 décembre 1821, la composition du ministère Villèle fut connue, on y vit figurer M. de Peyronnet comme garde-des-sceaux. Cette élévation rapide, qu'aucun antécédent, si ce n'est un dévouement aveugle à la faction qui le poussait, ne semblait justifier, étonna toute la France, et déplut, dit-on, à plusieurs hauts magistrats, qui laissèrent éclater leur mécontentement d'avoir pour chef un tel personnage. On chercha alors à connaître quels avaient été les droits de ce procureur-général au ministère de la justice, et l'on sut qu'ayant été assez heureux pour faire gagner en appel, un procès que madame du Cayla, séparée de son mari, et réclamant la tutelle de ses enfans, avait déjà perdu à Bourges, cette

(1) Ni dans l'un, ni dans l'autre de ces emplois, le nom de M. de Peyronnet n'était sorti de sa première obscurité. Seulement il y avait mis un peu plus en évidence, des habitudes, des goûts, une manière de vivre qui conviennent peu à la magistrature, et qui ne lui ont concilié, à Bordeaux et à Bourges, ni l'estime ni la confiance publiques, dont, au reste, personne ne sait mieux se passer que M. de Peyronnet. Il était si pauvre, pendant qu'il remplissait, dans cette dernière ville, les fonctions de procureur général, que le roi, en considération de sa conduite au 12 mars, et pour le mettre en état de soutenir sa nouvelle dignité, lui avait assigné, sur les fonds de la police, une pension de 12,000 francs.

(2) On se rappelle le scandale de quelques unes de ces séances, où le désir de faire sa cour à la faction régnante, entraîna M. de Peyronnet si loin, et l'écarta à tel point des devoirs qu'impose l'humanité au ministère public, et de la dignité personnelle du magistrat, que le chancelier d'Ambray se vit plusieurs fois dans la nécessité de le rappeler à l'une et à l'autre, et le fit avec une noblesse, une sévérité, un sentiment de convenance envers le malheur, dont M. de Peyronnet se sentit plus humilié, plus offensé que convaincu; mais dont l'honorable président de la cour des pairs a dû trouver le prix dans le suffrage de la France.

(1) Qu'importe à M. de Peyronnet de servir tel ou tel parti politique; il sera toujours de celui qui donnera du pouvoir et de l'argent. On cite de lui le mot suivant, qui nous paraît tellement vraisemblable, et conforme à l'idée que s'est faite ce personnage, des devoirs d'un ministre, qu'il est presqu'impossible qu'il ne soit pas vrai : Un de ses compatriotes, niaisement constitutionnel, causant avec l'obscur avocat de Bordeaux, devenu garde-des-sceaux, lui expliquait quelques-unes de ses idées, lui parlait des devoirs des ministres en général, de leur responsabilité, de leurs obligations envers la charte; lorsque celui-ci, déjà fort ennuyé de ce sermon, l'interrompit pour lui dire : « Ma foi, mon cher, veux-tu que je t'avoue comment je fais mon affaire? Je vais le matin chez.....; on me dit : il faut faire ceci ou cela; j'écoute bien, pour ne rien oublier; je rentre chez moi; je donne des ordres en conséquence; et tout marche ainsi; voilà ma manière de gouverner; je t'assure qu'elle en vaut bien une autre, et que, surtout, c'est la plus commode. » On prétend, au reste, que fortement protégé par la Dauphine, qui connut M. Peyronnet à Bordeaux, en 1815, et fut satisfaite de son dévouement, cette princesse a pour ce personnage une bienveillance particulière.

d'une n'avait trouvé d'autre moyen de témoigner sa reconnaissance à M. de Peyronnet, qu'en l'imposant à M. de Villèle lors de la composition de son ministère. C'est ainsi que M. de Peyronnet est parvenu à la *Grandeur* (1). Le début de M. de Peyronnet dans la carrière ministérielle ne fut heureux, ni pour lui, ni pour la France. Le 2 janvier 1822 il parut à la chambre des députés pour la première fois, et ce fut pour y présenter le projet de loi sur la police de la presse ; cette loi de *répression*, qu'un orateur (M. Bignon) avait si bien qualifiée en l'appelant loi *d'oppression*, renvoyait les prévenus des délits de la presse, devant les cours royales, les enlevant ainsi au jury; elle accordait à ces cours la faculté de suspendre ou même de supprimer les journaux qui auraient une *tendance* à porter atteinte à la paix publique, à la religion de l'État, à l'autorité du roi, etc., et donnait au roi la faculté de rétablir la censure par une simple ordonnance contre-signée par les ministres. M. de Peyronnet fut chargé de soutenir ce projet de loi. Il commença le 23 janvier, par un discours qui donna une singulière idée de la force de ses argumens et de son éloquence ; chaque paragraphe en fut accueilli par des éclats de rire les plus ironiques du côté gauche. Dans le cours de la discussion, où furent sacrifiés les faibles restes des libertés publiques, et dans laquelle la majorité victorieuse se rit des vains efforts d'une minorité impuissante, qui n'avait plus pour elle que la raison et la nation, M. le garde-des-sceaux prit souvent la parole il s'opposa à ce que le mot *constitutionnel* fût ajouté à ceux-ci : *l'autorité du roi*. Il déclara ensuite que les ministres étaient les seuls juges de l'opportunité des explications qu'ils ont à donner et qu'il n'appartenait à personne de les interpeller (1). Aussi ne l'entendait-on répondre aux interpellations du côté gauche, que par des phrases telles que celles ci : « Je n'ai pas l'intention de répondre à toutes les *choses* qui sont échappées au préopinant.... (Ces *choses* étaient sans réplique). — Je ne répondrai pas à cette imputation... (parce qu'elle était vraie).— Je tiens en réserve un *petit* nombre de réflexions pour le public, parce que ces réflexions sont inutiles pour cette chambre... (Le public attend encore le petit nombre de réflexions de M. le garde-des-sceaux). —Je me flatte que vous êtes satisfaits des explications que je vous ai données.... (il n'en avait donné aucune).—Les motifs sont assez connus pour que je n'aie pas besoin de vous les indiquer.... (personne ne connaissait les motifs de M. le garde-des-sceaux). — J'ai répondu à toutes les objections.... (il n'avait répondu à aucune.) —J'ai donc démontré..... (Son Excellence n'avait démontré rien du tout). — Je n'en dirai pas d'avantage..... (il n'avait rien dit). — Au surplus, pour donner une plus juste idée de la manière dont M. le garde-des-sceaux répondait à la tribune, nous citerons une fraction de la séance du 14 février 1822. « On » nous reprochait, il y a peu de jours, » s'écriait M. de Peyronnet, de ne pas » répondre aux interpellations des mem-

(1) La nomination de M. de Peyronnet au département de la Justice, a causé un étonnement général, à une époque où l'on ne s'étonnait plus de rien, car les talens de cet individu, si l'on en excepte l'affaire de la conspiration du 19 août 1819, n'étaient pas moins inconnus que son nom. On en chercha les causes, et on eut peu de peine à les trouver dans les services qu'il avait rendus à cette dame du Cayla, dont la faveur avait remplacé celle de MM. de Blacas et Decazes, et qui, dans cette circonstance et d'accord avec de plus hauts personnages, contribua de tous ses moyens à donner à la France le ministère Villèle, Corbière et Peyronnet. Ce service serait-il un de ceux dont aurait entendu parler l'un de ces hauts personnages, lorsqu'à propos du rang et de la pension à accorder à la comtesse du Cayla, il a dit, que, « sa famille n'oublierait jamais toutes les obligations qu'elle lui avait? » On serait fondé à le croire, s'il faut en juger par l'étonnante immobilité du ministère le plus repoussé par l'opinion qu'ait jamais eu la France. Ainsi donc, en parlant de l'auguste reconnaissance dont madame du Cayla est l'objet, et de la reconnaissance de celle-ci pour MM. de Villèle et Peyronnet, il est bien évident que la France tout entière est maintenant chargée d'acquitter le grand bienfait auquel elle doit le ministère qui la gouverne avec tant de loyauté, de sagesse et de gloire.

(1) Dans toutes ces discussions, l'oubli de tous les égards et de toutes les convenances fut porté par le garde-des-sceaux, à un point difficile à concevoir. Il semblait, à force d'impudence, vouloir se venger, devant la chambre élective, des humiliations qu'il lui avait fallu dévorer, comme procureur général, devant la chambre héréditaire. Tantôt insultant à la charte, tantôt au caractère personnel des députés, il attaquait, une à une, toutes les libertés publiques devant une assemblée qui, jouissant de son propre abaissement, semblait aller au-devant de ses propositions.

» bres de l'opposition ; on nous reproche hier de ne pas répondre à nos » amis ; on nous reproche aujourd'hui de » ne pas répondre aux journaux. » Quelque jaloux que l'on se montre d'obtenir » de nous des réponses, je déclare que » mon intention, en montant à la tribune, » n'a pas été de répondre au discours du » préopinant (Manuel) : (*à gauche* : Ah ! » ah ! nous le savions d'avance.) — Il » y a plusieurs raisons : d'abord c'est » que la *chose* est trop facile ; (*à gauche :* » Dites plutôt qu'elle est impossible). — » ensuite c'est que la *chose* n'est pas nécessaire , (*à gauche* : Sans doute , parce » que le résultat est arrangé d'avance). » — D'ailleurs il serait peu convenable et » peu conforme à nos hautes fonctions , » que nous nous *détournions*... (*à gauche*: » Bravo !). — Je veux dire que nous nous » *détournassions* des graves occupations » qui emploient notre temps..... (ici les » eclats de rire de tout le côté gauche interrompent le ministre et couvrent entièrement sa voix : le centre et le côté » droit perdent contenance)..... que nous » nous détournassions, répète M. de Peyronnet, des occupations qui emploient » notre temps, pour réfuter des calomnies , des insinuations détournés ou » d'étranges bizarreries (*à gauche :* Il » n'y a ici de bizarre et de détourné que » vos discours). De pareilles phrases répétées jusqu'à satiété avaient tellement » excité l'hilarité des membres du côté gauche , que le vénérable général Lafayette lui-même en perdit sa gravité, et répondit un jour à M. de Peyronnet, en parodiant ses propres expressions ; mais M. le garde-des-sceaux n'en affronta que plus audacieusement la tribune, et il fallut enfin s'habituer à son éloquence(1).

Mais une chose à laquelle on s'abitua encore plus difficilement fut le ton hautain et quelquefois arrogant qu'il prenait à la chambre. M. de Peyronnet fut créé comte le 17 août 1822. Il jouissait paisiblement des honneurs et des prérogatives de sa place lorsqu'un beau matin madame de Peyronnet, qu'il n'avait pas vue depuis quinze ans, arriva à l'hôtel de sa grandeur , et vint troubler le bonheur de son mari, qui, pour s'en délivrer , fut forcé de lui assurer un pension de 12,000 francs ; ce qui valait encore mieux que de laisser faire un esclandre (1). Revenu de la frayeur que lui avait causée madame la comtesse , M. le garde-des-sceaux s'occupa de laisser à la postérité quelques actes marquans de son administration. On lui doit, outre sa participation du ren-

(1) C'était un parti pris, et probablement l'effet d'un système arrêté, de considérer de plus en plus une chambre, dont la majorité , complètement ignorante des principes les plus simples du gouvernement représentatif, et croyant qu'avilir la nation c'était élever le trône, semblait empressée d'abdiquer le sentiment de sa propre dignité , et de tourner en dérision l'acte même et les institutions dont elle tenait son existence. On révélait, avec audace sans doute, mais avec une grande maladresse , un secret qu'on commençait à se croire assez fort pour trahir maintenant sans danger. On n'avait pas voulu de la charte à sa naissance ; le premier ministre actuel était l'auteur de la première protestation qui eût paru contre elle (Voyez Villèle) ; et cette protestation même était la cause secrète de sa faveur auprès d'un parti puissant. Peyronnet était la sentinelle perdue de ce parti, qui , s'embarrassant peu de sacrifier un de ses tirailleurs, se tenait en observation , en tâtant l'opinion publique. Il savait et M. de Peyronnet savait aussi bien que lui, que, n'ayant point de considération à perdre, il n'exposerait rien ; il obéissait d'ailleurs à l'influence à laquelle il devait sa fortune et qui pouvait l'abandonner. Il alla donc aussi loin qu'on l'exigea de lui, et , pendant cette session, il développa, sans talens, il est vrai, mais avec une impudence que rien ne pouvait déconcerter, même dans les discussions les plus importantes, toutes les ressources de la plus insigne mauvaise foi, devant une majorité qu'il ne lui était pas difficile de convaincre , puisqu'il lui renvoyait sans cesse sa propre pensée.

(1) Tout Paris retentit alors de cette ridicule et scandaleuse aventure. On allait jusqu'à raconter ce qui s'était passé de plus particulier entre la nouvelle dame Turcaret et le Turcaret en simarre. Les détails les plus plaisans et les plus secrets de l'entrevue entre l'épouse abandonnée et le coupable époux, étaient dans la bouche de tous les valets de la chancellerie. Il y avait là de quoi chasser vingt ministres. L'honneur du trône , compromis dans l'un de ses premiers agens ; celui de la justice , flétri dans la personne de son chef ; oserons-nous dire *celui* du ministère , l'exigeaient impérieusement ; l'opinion publique s'attendait à cette juste expiation ; la société aurait voué au ridicule et au mépris, le bourgeois immoral, convaincu d'un déréglement semblable à celui dont le garde-des-sceaux était convaincu ; la Cour se montra moins difficile. La faveur de M. de Peyronnet fut à peine effleurée du grand scandale conjugal qu'il venait de donner à la France. Quelques explications données par le tartufe ministériel, qui ne parlait que religion, mœurs et vertu , lui valurent un pardon qu'on brûlait au fond de lui accorder ; et dont il faut avouer qu'il s'est rendu digne par un redoublement de servilité.

versement du système constitutionnel en Espagne, l'abrogation du décret du 14 décembre 1810, relatif à l'ordre des avocats, dont M. de Peyronnet a voulu déterminer la discipline; la loi sur les délits commis dans les églises, connue sous le nom de loi du *sacrilége*; on lui doit sa coopération à la loi qui a établi la septennalité à la chambre des députés; l'ordonnance sur les retraites des juges pour causes d'infirmités, dont les dispositions rendent illusoire l'inamovibilité de ces magistrats (1); enfin il a signé l'ordonnance du 15 août 1824, qui rétablissait la censure des journaux, sous le specieux et absurde prétexte que les moyens de répression établis par la loi du 17 mars 1822, étaient devenus insuffisans. M. de Peyronnet faisait partie de ce qu'on appel le *triumvirat* ministériel; et s'il n'a pas eu autant d'influence que M. de Villèle, sur les affaires publiques, il fut au moins celui qui se distingua le plus dans l'exécution des mesures prescrites par le chef du ministère (1). On assure que l'ameublement de sa chambre a coûté 30,000 francs; c'est tout juste le montant annuel des gratifications que l'on accordait aux pauvres

(1) Il n'y a pas de moyens dont le ministère de 1822-26 ne fasse usage depuis long temps pour anéantir les sages principes consacrés par la charte sur l'indépendance du pouvoir judiciaire, unique sauve-garde de la fortune, de la liberté, de l'honneur, de la vie des citoyens. C'est surtout en ce moment que la conjuration formée contre cette précieuse garantie des droits des Français devient plus active et plus menaçante; tant qu'elle a compté sur le secours des cours royales, elle a marché dans l'ombre; aujourd'hui, qu'un grand acte de justice, rendu à l'égard de deux journaux constitutionnels, lui a prouvé qu'elle ne pouvait plus compter sur l'appui des magistrats, elle relève la tête et reprend son audace. C'est *Tartufe*, attaquant de vive force celui qu'il ne peut plus espérer de perdre par des voies détournées. On assure donc qu'il est fortement question, dans le ministère, de prendre des mesures contre quelques-uns des membres de la cour royale, à l'influence desquels on attribue principalement les sages arrêts dont nous venons de parler: qu'on y agite la question de savoir si, au mépris du texte formel de la charte, qui consacre l'inamovibilité des juges, comme principe fondamental, un premier président ne serait pas transférable d'un lieu dans un autre; si, à la rigueur, les titres de président ne seraient point révocables; si les conseillers eux-mêmes, pourvu qu'on ne les destituât pas expressément, ne pourraient pas être promenés de cour en cour, et transportés ainsi, d'une extrémité du royaume à l'autre. A ce plan, dont l'exécution offre de grandes difficultés, et qui rencontrerait probablement deux puissantes oppositions, des esprits conciliateurs, à la manière de M. de Villèle, ont proposé de substituer un projet de loi, par lequel, sous prétexte d'économie, on diminuerait le nombre des cours royales. Il est évident que le projet de loi, entraînant la réorganisation de celles de ces cours qui seraient conservées il serait facile, par ce moyen, d'exclure de l'ordre judiciaire les hommes généreux dont le ministère n'aurait pu acheter la conscience. Dans ce cas, les présidens qui ne se trouveraient pas compromis dans la nouvelle organisation, conserveraient le titre de *présidens honoraires*. Il est inutile d'expliquer le but d'un semblable projet, et quelles seraient ses conséquences s'il était adopté, mais comment n'être pas frappé d'une réflexion bien pénible, dans l'intérêt de cette malheureuse France, devenue la proie de la plus dégoutante corruption! En effet qu'est-ce étrange rôle se fait dans de la justice le ministère de ce pays? Si la cour royale, docile aux volontés du divan français, avait condamné les journaux constitutionnels, elle aurait été louée, accueillie, caressée par lui. Elle les acquitte dans sa conscience; et le ministère, à la petitesse d'être irrité d'un semblable arrêt, jouant la maladresse de faire connaître son mécontentement, de le manifester hautement; d'en mettre l'expression dans la réponse même du trône, au discours du premier président Séguier, prononcé au nom et à la tête de la cour royale, car personne ne s'est trompé à la sécheresse de cette réponse. Si le ministère a la prétention de rendre des arrêts; si, ce qui est la même chose, il a celle de dicter à la justice ceux qu'elle doit rendre, puisqu'il a l'impudeur de se montrer mécontent de ceux qu'elle a rendus, que ne se constitue-t-il lui-même cour de justice, ou que ne s'arroge-t-il, pour les magistrats qui lui déplaisent, le droit de les nommer et de les révoquer à volonté, comme il le fait déjà pour les députés de la nation! Cela lui serait même d'autant plus facile, que son action pourrait être immédiate sur les cours royales, et qu'il aurait, de moins, un collége électoral à corrompre. Nous ne doutons pas que cette considération, toute économique, n'attire l'attention de M. le ministre des finances.

(1) Nous avons fait connaître (note 1, pag. 327, 2e col.) quel système de gouvernement avait adopté M. de Peyronnet. Il faut à cet homme une simarre et beaucoup d'or. Il sera le valet de quiconque, dans le ministère ou hors du ministère, lui assurera ces avantages. Organe ordinaire de l'administration, dans toutes les discussions où il s'agit des mesures d'état, la plus remarquable de ses productions personnelles, celle qui lui assigne dans l'histoire, si toutefois il y a une histoire pour M. Peyronnet, une place à côté des ministres qui ont été la honte et le fléau de leur pays, est la fameuse circulaire relative aux élections de 1824, dans laquelle ce ministre enjoignait à ses agens de lui *dénoncer* les officiers de judicature qui *se permettraient* de voter pour d'autres candidats que ceux indiqués par le ministère.

mployés (1). Chassé du ministère par l'opinion publique, il a reçu du monarque l'ordre du Saint-Esprit, le titre de pair, celui de ministre d'état, une pension ; en un mot tout ce qui serait à peine accordé aux plus éminens services. Ce misérable, ainsi honoré, par celui qu'il appelait son maître, prouve quel cas on fait de l'opinion publique au château des Tuileries. (*Voyez* Villèle, Corbière, Chabrol, Clermont Tonnerre et Frayssinous).

PICARD (Louis-Benoît), de l'Académie française. Depuis l'année 1822, époque à laquelle nous avons abandonné M. Picard, jusqu'à sa mort, arrivée il n'y a pas encore un an, il a publié différens romans qui contiennent une peinture un peu superficielle des mœurs de la révolution et du commencement de l'empire, que l'auteur avait déja souvent peintes et particulièrement observées : l'un porte pour titre *Laurent Giffard* ou *le Niais*, l'autre *le Gil-Blas de la révolution*. M. Picard a encore donné au théâtre plusieurs pièces faites en commun avec M. Mazères, jeune auteur comique d'assez belle espérance. Tout ce que M. Picard a donné au public depuis 1820, ressemble à ses premières productions, vives, spirituelles, piquantes, bien conduites et bien dialoguées surtout, mais où l'observation n'est pas assez profonde, ni le comique assez fort. L'auteur n'a vu que la surface de la société, et il a tracé, de ce qu'il a vu, de légères esquisses en courant. Ces esquisses toutefois amusent, et c'était le principal du temps où M. Picard a abordé la carrière dramatique. Il est mort chéri de tous ses confrères pour les excellentes qualités dont il était orné.

PICCINI (Joseph), fils aîné du célèbre Nicolas Piccini, est mort à Paris, au mois d'octobre 1826, âgé de soixante-huit ans. Il est auteur des paroles de plusieurs opéras comiques joués à la Comédie Italienne. Les plus remarquables sont : *le Faux Lord ; le Mensonge officieux ; Luicetta*. Son père mit en musique ces ouvrages qui obtinrent un grand succès. Il fit aussi représenter plusieurs comédies : *les Valets singes de leurs Maîtres ; Arlequin empereur dans la lune ; les Deux Français à Naples ; le Coffre ; l'Auteur mécontent ; les Infidélités imaginaires*. Joseph Piccini a laissé un fils, Alexandre Piccini, compositeur et pianiste distingué, qui continue l'illustration du nom de sa famille.

PICHALD de Montréal, jeune poète tragique de la plus haute espérance, enlevé l'année dernière à la fleur de l'âge à ses nombreux amis et à son art qu'il cultivait avec succès. M. Pichald est auteur de Léonidas, pièce du plus grand effet, où le caractère du héros est retracé avec tant de vigueur, celui du peuple lacédémonien avec tant de vérité. Qui ne se rappelle le jeune Agis et son frère, et cette mère si noble, si belle de patriotisme et de haine pour l'étranger ? Quiconque a vu Talma dans Léonidas a cru voir revivre ces siècles antiques dont la vertu écrase notre faiblesse. Quatre ans au moins avant qu'il eût pu la faire jouer au théâtre français M. Pichald lut sa pièce dans une réunion dont nous faisions partie, et chacun dès-lors lui prédit le plus beau succès. Dans la même soirée M. Pichald nous récita des morceaux d'une autre tragédie, *Turnus*, qui est admise au théâtre, et dont M. Casimir Bonjour, l'ami intime de M. Pichald, doit diriger les répétitions. Les caractères en sont fortement tracés : l'auteur a traduit avec une verve et un bonheur extraordinaires les beaux discours de Drancès et de Turnus au milieu du sénat. Je suis fâché d'avoir oublié quatre vers que j'avais retenus d'une scène où Turnus accable de reproches *ce lâche sénat, assemblée de vains discoureurs* qu'il accuse *de vendre et de perdre la patrie, quand il offre son bras pour la sauver*. C'est absolument Bonaparte revenu de Waterloo, gourmandant un sénat qui délibère sur des formes de constitution, quand l'ennemi s'avance à grands pas. L'allusion est visible, l'expression en est parfaite. Je ne sais pas si l'ensemble de la pièce répond aux partis que j'ai entendues, mais tout le monde admirait la hauteur à laquelle l'auteur

(1) Ce système appartient à tout le ministère. Les sinécures, les pensions exhorbitantes, de doubles et triples emplois, avec ou sans fonctions ; les indemnités, des prodigalités de tout genre ; en un mot le plus épouvantable gaspillage des fonds de l'État, pour se faire des créatures ou récompenser celles que l'on s'est faites ; voilà ce que voit, ce que tolère, ce que favorise, ce qu'ordonne le ministère, et en cela le garde-des-sceaux n'est que pour un septième dans cette spoliation de la fortune publique.

s'était élevé. Dieu veuille que ces MM du théâtre français fassent jouir bientôt le public de cette nouvelle production. Le Roi a accordé une pension à la veuve de M. Pichald dont le talent faisait toute la fortune.

PICHON (Louis-André), ancien diplomate et maintenant conseiller d'état, est vivant.

PICTET (Marc-Auguste), ancien membre du tribunat, est mort le 19 avril 1825.

PICTET DE ROCHEMONT (Charles), est mort à Genève le 28 décembre 1824, avec un admirable courage, à la suite d'une opération pratiquée sur lui, pour arrêter les progrès d'une dysurie.

PIE VII (Grégoire-Louis-Barnabé-Chiaramonti), naquit à Césène, dans la Romagne, le 14 août 1740, du comte Scipion Chiaramonti et de Jeanne Ghini. Sa famille, noble, mais peu riche, se dit alliée de la maison française de Clermont, originaire de la Catalogne, ce qu'on induit seulement de la ressemblance de nom, et d'un ancien portait conservé dans la famille de Pie VII, qui porte l'inscription suivante : « Simon de la famille » française des Claramonti, répandue dans » toute l'Italie. » Du reste, les armes des deux familles n'offrent aucun point de ressemblance. Les parens du jeune Chiaramonti, qui professaient de grands sentimens de piété, envoyèrent leur fils faire ses études au collége noble de Ravenne. A peine il entrait dans l'âge de l'adolescence, quand, cédant à ses désirs, ils lui firent prendre l'habit de l'ordre de Saint-Benoît. Il fit son noviciat au couvent de Sainte-Marie, de la réforme du Mont-Cassin, à Césène. C'est dans cette maison qu'il prononça ses vœux, le 20 août 1758, et à cette occasion, il ajouta à ses prénoms celui de Grégoire. Par une concordance singulière, c'est à pareil jour, soixante-cinq ans plus tard, que Dieu l'appella à lui. Immédiatement après sa profession, Chiaramonti passa au monastère de Sainte-Justine, à Padoue, où il commença ses études théologiques, qu'il alla terminer au collége de Saint-Anselme, de Rome. Après y être demeuré trois ans, il fut nommé professeur de philosophie au couvent de Saint-Jean-de-Parme. Chiaramonti, au bout de quelques années de résidence dans cette ville, fut appelé à la chaire de philosophie des novices, dans le monastère de Saint-Paul *extrà muros*, à Rome. Quand il eut terminé ce cours, on le fit retourner au collége de Saint-Anselme, le même où il avait achevé ses études, pour y enseigner à son tour la théologie dogmatique. Il s'y trouvait encore lors de l'avénement de Pie VI au trône pontifical; circonstance importante à cause des liens du sang qui unissaient sa famille à celle des Braschi. En effet, les faveurs du nouveau pontife ne tardèrent pas à venir chercher l'humble bénédictin. Il achevait la neuvième année de son cours de théologie, lorsqu'il fut élevé à la dignité d'abbé dans son ordre, qui donne rang, à Rome, parmi la prélature, et en confère les honneurs. Les confrères de Chiaramonti ne purent voir sans envie son élévation, et même il a circulé une anecdote de tentative d'empoisonnement dans une tasse de chocolat, qui est loin de paraître avérée, mais qui, en Italie, ne se présente point tout-à-fait sous les couleurs d'une invention romanesque. Chiaramonti achevait sa quarantième année, quand Pie VI le nomma à l'évêché de Tivoli. Il sut se faire aimer de son troupeau et défendre, contre les moines, les prérogatives que la loi du pays attribuait à sa dignité. Un marchand avait obtenu de lui la permission de vendre à la foire de San Lorenzo, des gravures publiées à l'occasion de la béatification de Benoît Joseph Labre. Le vicaire du Saint-Office, offensé de ce qu'on ne s'était pas adressé à lui pour obtenir cette permission, qu'il supposait de sa juridiction, fit arrêter le marchand. L'évêque se rendit à Rome, et offrit sa démission, si on ne lui rendait justice. Il l'obtint; le dominicain fut exilé de Tivoli et remplacé par un autre. Le 14 février 1785, l'evêque de Tivoli fut créé cardinal, et transféré en même temps au siége d'Imola, dans la Romagne, à la place du titulaire qui venait de mourir, le cardinal Bondi, oncle maternel de Pie VI. Chiaramonti passa quinze ans sur ce second siége, au milieu des circonstances les plus difficiles, conservant la réputation d'un prélat plein de modération et de charité. En 1796, le traité de Tolentino détacha Tivoli des États-Romains, pour l'incorporer à la République cisalpine. Cette cession de territoire, arrachée sans doute par la violence, comme il arrive

presque toujours, était au moins, quant aux formalités extérieures, conforme au droit qui régit les nations civilisées, dans leurs relations réciproques. Ainsi, sous aucun rapport, l'évêque d'Imola ne peut être blamé de s'être soumis à un traité consenti et signé au nom de son souverain légitime. Une conduite opposée eût été peu convenable à son ministère. Celle qu'il observa, en prêchant la soumission au gouvernement républicain, dans une homélie devenue célèbre, lui gagna la confiance des généraux français, et sans doute, épargna à son troupeau beaucoup de malheurs. Cependant les succès des Austro-Russes éloignèrent bientôt nos armées du cœur de l'Italie; et précisément, dans cet intervalle, la chaire de Saint-Pierre vint à vaquer, par la mort de Pie VI, arrivée à Valence, le 29 août 1799. Venise fut le lieu désigné par la politique autrichienne, alors dominante en Italie, pour procéder à l'élection du nouveau pape. Les cardinaux s'acheminèrent à cet effet, vers le couvent de moines cassiniens de Saint-Georges-le-Majeur, situé dans cette ville, et qui avait été disposé pour la tenue du conclave. On raconte que l'évêque d'Imola se trouvait alors réduit, par les malheurs du temps, à un tel état de gêne, qu'il fut obligé d'emprunter à un jeune seigneur romain, de quoi subvenir aux frais du voyage, service qu'il aurait reconnu plus tard, en concédant à son créancier la ferme lucrative de la mouture de la ville de Rome. Le nombre des cardinaux réunis pour l'élection du nouveau pape, se trouva être de trente-cinq, nombre considérable, puisque le complet du sacré collége n'est que de quarante. Les deux-tiers des voix sont requises pour consommer l'élection du pape. A l'ouverture du conclave, les suffrages se partagèrent inégalement entre deux candidats. Le cardinal Bellisomi, évêque de Césène, natif de Pavie, réunissait vingt-deux voix; le cardinal Mattei, romain, archevêque de Ferrare, avait les treize autres. Le premier était porté par la *faction* de l'ancien pape; qui s'était naturellement donné pour chef le cardinal Braschi, neveu du pontife défunt. Cette faction se présente inévitablement à chaque conclave. Il est naturel que ceux qui tenaient le pouvoir veuillent prendre des mesures pour s'en assurer la continuation. Cette fois, la faction de l'ancien pape dut se trouver puissante, Pie VI ayant, durant, vingt-cinq ans de pontificat, renouvelé presque en entier le sacré collége. Les deux seuls cardinaux qui restaient alors, de la création de Benoît XIV, les cardinaux Albani et d'York, se déclarèrent aussi en faveur de l'évêque de Césène; ensorte qu'au premier scrutin, il ne lui manqua que deux voix pour être élu. Le cardinal Antonelli était chef de la faction opposée, qui se composait principalement des mécontens du dernier règne: ils ne réunissaient que treize voix, mais elles furent opiniâtres durant deux mois, à se refuser au cardinal Bellisomi, sans que de leur côté, le cardinal Mattei, qu'ils portaient, pût en acquérir une seule. Mattei était romain, et les cardinaux romains ont pour maxime de ne point élire parmi leurs compatriotes, de peur du népotisme. Bellisomi était évêque de Césène, patrie des Braschi, et cela faisait craindre qu'il ne fût entièrement à leur dévotion. Quand il fut reconnu que ces objections ne pouvait être résolues, on essaya, suivant l'usage, de disperser les voix, pour arriver à former une majorité. Les cardinaux Valenti, Antonelli, Albani réunirent un certain nombre de suffrages, mais inférieur toutefois, à ceux qu'avaient réunis les deux premiers compétiteurs; la balance était prête à pencher en faveur du docte cardinal Gerdil, lorsque le cardinal Hertzan, qui avait le *secret* de l'Autriche, lui donna l'exclusion, à cause qu'il était né sujet du roi de Sardaigne. Cet incident inattendu vint de nouveau paralyser les opérations du conclave, et les cardinaux en furent d'autant plus péniblement affectés, qu'à la fatigue que leur faisait éprouver la longueur de l'élection, se joignaient les rigueurs de l'hiver, au milieu des humides lagunes de Venise. Ce double motif fut favorable au cardinal Bellisomi; le peu de voix qui lui manquaient annoncèrent l'intention de se détacher du parti d'Antonelli, et son élection parut assurée. Mais quoique le cardinal Hertzan fût lui-même un des transfuges du parti d'Antonelli, il ne voyait qu'avec peine le triomphe du candidat de ses anciens adversaires. Il imagina qu'en différant le scrutin définitif, et par suite la proclamation du nouveau pape, il pourrait amener quelque changement capable d'écarter Bellisomi.

En conséquence, il fit observer que le conclave se tenant dans une ville des états de l'empereur d'Autriche, et ce monarque ayant, dans cette occasion, montré pour le sacré collége toutes sortes d'égards et de déférences, la politique exigeait, dans la situation présente de l'Italie, aussi bien que pour les convenances, qu'avant d'être proclamé, le choix définitif du conclave fût communiqué à l'empereur par un courrier. Il ajoutait que l'approbation de S. M. Apostolique lui semblait présumable, le candidat étant natif de Pavie, ville du duché de Milan, et par conséquent des anciens États autrichiens. Un courrier fut donc envoyé à Vienne; mais plus de six semaines s'écoulèrent sans que le conclave reçût aucune réponse. Ce retard rendit le courage au parti d'Antonelli, et il manœuvra si bien, que non seulement il enleva à Bellisomi les voix qu'il avait gagnées, mais encore quelques-unes de celles qu'il avait eues depuis l'origine. Cependant le candidat du parti Antonelli ne se trouvait pas, pour cela, dans une position plus avantageuse, et jamais il ne put parvenir à réunir les voix qui lui manquaient. On se vit donc forcé, de rechef, à chercher un candidat étranger aux deux partis, qui luttaient si opiniâtrément. C'est alors que pour la première fois, le nom de Chiaramonti fut prononcé. Ses titres à la faveur du sacré collége étaient de plusieurs sortes. Il avait passé de longues années loin de Rome, sans parcourir les charges diverses du gouvernement; ce précédent vaut l'avantage, au candidat à la tiare, de ne s'être acquis ni ennemis ni envieux; en même temps que tous les ambitieux peuvent se flatter de s'emparer du nouveau règne. Né à Césène, il était allié à la famille Braschi, et, toutefois, son caractère modeste et circonspect le faisait paraître peu redoutable aux Antonelli. Ces considérations, jointes à la lassitude de l'assemblée, formèrent la majorité en faveur de celui auquel personne n'avait d'abord songé, ainsi que cela arrive souvent, et le cardinal Chiaramonti fut élu pape, le 14 mars 1800. Il prit le nom de Pie VII, et se fit couronner le 21 du même mois. Pie VII s'empressa de se rendre à Rome, malgré les conseils d'une politique timide ou intéressée qui l'invitait à prolonger son séjour à Venise, sous la protection de l'Autriche, jusqu'à ce que le séjour de Rome n'offrît plus aucune des chances si cruelles que venait de subir son prédécesseur. Mais Rome est la ville papale; c'est là que saint Pierre fonda sa chaire; c'est là que depuis bientôt deux mille ans, le ciel et la terre sont accoutumés à voir le point central de l'Église catholique. Pie VII ne balança pas; il partit pour Rome, où il fit son entrée solennelle, le 3 juillet 1800. La cérémonie de la prise de possession n'eut lieu que le 24 novembre de l'année suivante. La première chose qu'eut à faire le nouveau souverain, ce fut de se choisir un ministre. Peu connu des hommes d'état romains, il les connaissait encore moins lui-même. Dans cette incertitude, il confia provisoirement la secrétairerie d'état au prélat Consalvi, qui, ayant été secrétaire du conclave, ne lui était plus entièrement inconnu. Le hasard, cette fois, se montra éclairé. Le nouveau ministre dépassa les espérances que son maître pouvait avoir conçues de lui. Il fut autant habile que dévoué. Aussi, quoique d'après les habitudes de la cour romaine, le prélat eût encore plusieurs années à voir s'écouler, avant d'atteindre à la pourpre, le pape lui donna le chapeau au bout de quelques mois, en lui conférant définitivement la secrétairerie d'état. Humble, sobre et pieux, Pie VII ne tarda pas à manifester son désintéressement personnel, en même temps que son zèle pour la gloire de l'Église. Plus tard et en d'importantes occasions, la bonté naturelle de son esprit, la force des choses et l'expérience des affaires, lui apprirent à régler ce zèle suivant la science. Ses parens éprouvèrent les premiers sa consciencieuse sévérité. Le comte Grégoire Chiaramonti, son frère, continua de vivre à Bologne dans l'obscurité, avec une pension de cent cinquante écus romains par mois. Un des neveux du pape, orphelin, et auquel il était d'ailleurs fort attaché, reçut une modique somme d'argent pour acheter une terre à Césène; son mariage ayant été arrêté avec une fille du prince Barberini, il n'obtint pas la permission de venir à Rome, et les noces furent célébrées modestement à Spolette. L'administration de Pie VII ne mérita pas moins d'éloges que sa conduite intérieure; il rétablit l'ordre, par l'économie, dans les finances de l'État que les prodigalités ou les malheurs de

ses prédécesseurs avaient laissé tomber dans une grande décadence ; la bulle *Post diuturnas*, du 30 des kalendes de novembre (30 octobre 1800, contient des réglemens très sages sur l'administration civile et l'organisation judiciaire. Enfin, la religion et l'humanité durent applaudir, lorsqu'il prit prétexte des immunités ecclésiastiques, pour sauver un évêque et plusieurs prêtres de la sanglante réaction que la cour de Sicile exerçait sur Naples. Un homme d'état de France (M. Fabre de l'Aude), alors président du Tribunat, haranguant le pape lui-même, a retracé, en ces termes, les bienfaits de son administration temporelle : « V. S., disait l'orateur, a réduit les dépenses de tous les palais apostoliques ; sa table, son entretien, ses dépenses personnelles ont été réglées comme celles du plus simple particulier..... L'agriculture, le commerce et les beaux-arts reprennent, dans l'État romain, leur ancienne splendeur. Les contributions qu'on y prélevait étaient arbitraires, multipliées, mal réparties ; V. S. les a remplacées par un système uniforme et modéré de contributions foncière et personnelle, toujours suffisant dans un pays auquel sa situation n'impose point la nécessité d'un grand état militaire, et où une sévère économie règne dans les dépenses. Les priviléges et les exceptions ont été abolis ; depuis le prince jusqu'au dernier sujet, chacun paye en proportion de son revenu. Le cadastre des provinces ecclésiastiques, commencé en 1775, et celui de l'*agro romano*, entrepris par Pie VI, votre auguste prédécesseur, sont terminés et ont reçu la perfection dont ils étaient susceptibles. Un bureau des hypothèques a été organisé, et la bourse des capitalistes est ouverte aux propriétaires malaisés. Des primes ont été accordées à ceux qui formeront des établissemens d'agriculture et des plantations ; la campagne de Rome, depuis long-temps inculte et stérile, sera bientôt couverte de bois, comme dans le temps de la splendeur romaine ; une loi oblige les grands propriétaires à mettre leurs terres en culture, ou à abandonner pour une modique redevance, celles qu'ils ne pourront faire travailler ; enfin, le dessèchement des marais Pontins, en rendant à l'agriculture de vastes terrains, contribuera à la salubrité de l'air et à l'accroissement de la population de cette partie de l'État romain. Le commerce a besoin pour prospérer d'être dégagé de toutes les entraves de la fiscalité et de ce système destructeur de gêne et de prohibition ; il veut être libre comme l'air : V. S. a proclamé hautement la liberté du commerce.—Les monnaies de faux et de bas aloi, source de discrédit et d'immoralité, ont été remplacées par une monnaie réelle.— Des manufactures de laine, des filatures de coton, sont établies à Rome et à Civita-Vecchia, pour les indigens des hospices caméraux..... V. S. a ordonné des fouilles à Ostie et sur le lac Trajan..... tous les chefs-d'œuvre dispersés et rachetables, sont rachetés par elle... l'arc de Septime-Sévère est décombré et la voie capitoline retrouvée... ; tels sont les bienfaits qui distinguent le règne paternel de V. S. jusqu'à ce jour mémorable, etc. » Toutefois, cette première période du règne de Pie VII fut marquée par des actes qui ne semblaient pas annoncer le pontife si longanime et si facile aux concessions nécessaires, que nous avons vu depuis. Les allocutions de Venise ressuscitaient des maximes ultramontaines, qui ne parurent jamais intempestives. Elles contenaient des apostrophes assez dures aux philosophes et aux révolutionnaires, deux ennemis que l'Église ne peut combattre avec succès, que par la double puissance de la prière et de la charité. Enfin Pie VII ne craignit pas de relever cette société redoutable, suspecte, et que Clément XIV avait dissoute, à la demande de l'Europe chrétienne. Il accorda les Jésuites à l'empressement fanatique des cours de Russie et de Sicile. On sait qu'en 1815, il les rétablit en Espagne et dans ses propres états. Ces divers actes, qui paraissent sortir de la mesure de circonspection du caractère de Pie VII, obtiendront difficilement l'approbation de la postérité. Bonaparte poursuivant son dessein de restaurer, à son profit, l'ancienne monarchie française, ouvrit, du champ de bataille de Marengo, les premières négociations du concordat qui devait refaire, en France, de la religion catholique, une institution nationale. Il n'aurait pas été impossible de réconcilier Rome avec l'Église de la Révolution. Des négociations ébauchées sous Pie VI, à l'époque du traité de Tolentino, et dont

on a pu vérifier les pièces pendant le temps que les archives du Vatican ont séjourné à Paris, à l'hôtel de Soubise, élèvent cette possibilité au-dessus des simples hypothèses. Mais tel n'était pas le vœu de Bonaparte ; il voulait l'Église de l'ancien régime, comme la monarchie de la même époque. Les changemens qu'il exigea se bornèrent à substituer ses créatures aux créatures des Bourbons. Par le concordat conclu entre les plénipotentiaires des consuls de la République française et ceux du Saint-Siége apostolique, l'Église gallicane rentra dans la communion extérieure de Rome ; mais ce fut au prix de la plus importante de ses libertés : l'indépendance et l'inamovibilité de ses premiers pasteurs. Ils furent tous révoqués par un bref apostolique, acte de pouvoir exorbitant, dont l'histoire ecclésiastique n'offre pas un autre exemple. Aussi quarante évêques émigrés, environ, protestèrent contre cette violation du droit antique ; et leur résistance, que la mauvaise fortune n'avait pu lasser, n'a cédé définitivement qu'après la Restauration, lorsque les faits accomplis ont dû leur paraître irrévocables, et quand l'assentiment universel des diverses Églises de la catholicité est venu leur prouver, contrairement aux maximes du droit vulgaire, que le temps et la nécessité sanctionnent et régularisent dans l'ordre politique, ce qui n'offre bien souvent dans la théorie qu'une légitimité équivoque. Le concordat fut signé à Paris, le 15 juillet 1801, par le cardinal Consalvi, l'archevêque de Corinthe, et le père Caselli, de la part du Saint Siége ; par Joseph Bonaparte, le conseiller-d'état Cretet, et l'abbé Bernier, ecclésiastique vendéen, du côté de la République française. La bulle de ratification est daté du 18 des calendes de septembre (14 août) de la même année. Cette pièce est remarquable. Elle constate d'abord que les premières ouvertures vinrent de la part du premier Consul; elle reconnaît ensuite la validité du gouvernement républicain, en autorisant les évêques nouvellement institués à lui prêter un serment pareil à celui qu'ils auraient dû prêter au monarque, dans l'ancienne monarchie : elle substitue dans la prière publique, la formule *Domine salvam fac Rempublicam*, à l'antique formule monarchique ; elle reconnaît expressément, dans le premier Consul, « les mêmes droits et priviléges dont jouissait près du Saint Siége l'ancien gouvernement. » Quant aux biens confisqués sur le clergé, la bulle s'exprime en ces termes : « Perséverant dans notre » résolution, de faire pour le bien de l'unité, tous les sacrifices que la religion » peut permettre, et de coopérer, autant » qu'il est en nous, à la tranquillité des » Français, qui éprouveraient de nouvelles » secousses, si l'on entreprenait de redemander les biens ecclésiastiques ; voulant surtout que l'heureux rétablissement de la religion n'éprouve aucun » obstacle, nous déclarons, à l'exemple » de nos prédécesseurs, que ceux qui ont » acquis des biens ecclésiastiques en » France, ne seront troublés ni par nous, » ni par nos successeurs, dans leur possession; et qu'en conséquence, la propriété de ces mêmes biens, les revenus et » droits y attachés, demeureront incommutables entre leurs mains ou celles » de leurs ayant-cause. » — Enfin, une disposition particulière promet la régularisation canonique de l'état des prêtres mariés, en les écartant toutefois de l'exercice du sacre ministère. « Nous » ne voulons pas qu'on regarde comme » étrangers à notre sollicitude et à notre » amour paternel, les ecclésiastiques qui, » après la réception des ordres sacrés, » ont contracté mariage ou abandonné » publiquement leur état. Nous suivrons » à leur égard, conformément au désir » du gouvernement, les traces de notre » prédécesseur le pape Jules III, d'heureuse mémoire, comme il est pourvu » à leur salut par notre bref de ce jour. » Considéré sous son double caractère d'acte politique et d'acte religieux, le concordat de 1801 est tout à l'avantage du pontife romain et du chef de l'Église universelle. Au prix de quelques concessions, que le temps devait affaiblir ou détruire, la France se trouva redevenue le royaume très chrétien, et l'évêque de Rome, le dictateur de la catholicité. Le gouvernement français lui-même sentit presque immédiatement que l'autorité civile avait, en cette occasion, fléchi devant l'autorité ecclésiastique : il voulut revendiquer ses droits ; et telle fut le but de la loi du 18 germinal an X, connue sous la dénomination d'*articles organiques* du concordat. On ne pouvait manquer d'être mécontentent à Rome de

cette espèce de rétractation, et le pape s'en plaignit de sa propre bouche, dans une allocution officielle. Lors des démêlés survenus plus tard, on n'a pas manqué de revenir sur ce premier grief. Il faut croire cependant que le mécontentement du pape ne fut pas trop profond, puisqu'il se décida, peu après, à faire le voyage de Paris, afin de présider lui-même à la cérémonie religieuse du sacre de Napoléon. Cette fois encore, ce fut de la part du chef du gouvernement français que partit la première invitation. Il eût été plus conforme aux idées d'indépendance et de patriotisme national de la vieille monarchie, qu'un évêque français présidât à cette cérémonie; mais le siége de Reims, l'abbaye de Saint-Nicaise, la Sainte-Ampoule n'existaient plus; les traditions du sacre royal étaient perdues, ou du moins effacées, et Napoléon pensait que l'onction du pontife romain, le revêtirait, aux yeux des peuples, d'un prestige plus imposant que celui qu'il pourrait recevoir de la main d'un de ses sujets. A Rome, la proposition de sacrer un roi de France fut accueillie comme un triomphe inespéré, et les cendres d'Hildebrand en tressaillirent au fond du tombeau. Napoléon ne parut pas d'abord se douter de ce point de vue de la question, trop épris qu'il était de la pompe des cérémonies : d'ailleurs, en toute chose, se reposant définitivement sur son épée. Au reste, à Rome comme à Vienne, comme à Pétersbourg, comme à Madrid; comme à Berlin, les droits de l'ancienne dynastie paraissaient alors totalement oubliés. Pie VII partit de sa capitale le 2 novembre 1804. Il arriva à Fontainebleau le vingt-quatrième jour de son voyage. Napoléon était allé au-devant de lui jusqu'à la croix de Saint Hérem, rendez-vous de chasse de la forêt. Les deux souverains s'embrassèrent; mais on remarqua dès-lors, qu'une certaine défiance réglait l'étiquette de leurs démarches respectives. Le Pape entra à Paris le 28 novembre, et fut logé aux Tuileries, au pavillon de Flore. S. S. fit la première visite à l'empereur, qui la lui rendit. Elle reçut ensuite les félicitations des grands corps de l'État. La cérémonie du sacre eut lieu avec une grande pompe, dans la basilique métropolitaine de Notre-Dame. Pie VII se trouva rendu au pied de l'autel une heure avant Napoléon, et c'est Napoléon lui-même qui prit la couronne sur l'autel, et qui de sa main, la posa sur sa tête; il couronna pareillement l'impératrice son épouse. Après quatre mois de séjour à Paris, le 4 avril 1805, Pie VII reprit la route de Rome. Toutes les fois qu'il s'était montré en public il avait reçu les témoignages facilement prodigués en France, de l'amour et du respect. Il y avait répondu souvent, avec une bonté naturelle qui avait paru pleine de grâces. Mais le but politique de son voyage n'était pas atteint. Il s'était flatté d'obtenir de Napoléon la restitution intégrale des anciens états de l'Église et la réformation de plusieurs articles organiques du concordat. Napoléon avait toujours évité d'entrer dans aucune explication directe avec le pontife; et les instructions données à ses ministres n'étaient point favorables aux concessions. On se quitta donc plus froidement qu'on ne s'était abordé; et le pape évita d'aller sacrer roi d'Italie, à Milan, celui qu'il venait de sacrer empereur des Français à Paris. Bientôt vont commencer les longs et cruels démêlés du pape et de Napoléon : leur histoire est toute à l'avantage du pontife : elle forme la portion brillante de sa vie : elle protégera sa mémoire et en grandira le souvenir. Car Pie VII eut pour lui la justice, le courage et la modération. Napoléon se précipita, au contraire, dans tous les torts que l'irritation fit naître sous ses pas. Sans motif et sans déclaration de guerre, uniquement par le droit inique de la force, il envahit un État faible, paisible, inoffensif et naturellement neutre. Ses agens, imbus de sa colère, compromirent son autorité, en portant la main jusque sur la personne d'un pontife, que le monde avait appris de lui-même, à entourer de ses hommages, et qui venait de lui prodiguer tout-à-l'heure les démonstrations d'une amitié quasi paternelle. Pie VII fut grand dans l'adversité, car il fut calme et inébranlable; enseignant par son exemple, aux plus grands comme aux plus humbles, qu'il est des choses que la violence la plus énergique n'obtient pas, même des hommes les plus faibles et les plus doux. Le 27 mai 1805, Pie VII était rentré dans sa capitale. Six mois n'étaient pas écoulés que les troupes françaises, en se retirant du royaume de Naples, occupèrent à l'improviste la ville et le port d'Ancône.

Le pape écrivit directement à Napoléon une lettre autographe, pour se plaindre de cette étrange usurpation : elle était conçue en ces termes : « A notre très-cher fils en J. C., salut et bénédiction apostolique. C'est avec toute la franchise de notre caractère, que nous déclarons sans détour, à V. M., que l'ordre qu'elle a donné au général Saint-Cyr d'occuper Ancône avec les troupes françaises, et de faire approvisionner la place, nous a occasioné autant de surprise que de douleur, tant par la chose elle-même que par la manière dont elle a été faite; V. M. n'ayant pas même daigné nous en prévenir d'avance. Nous ne pouvons dissimuler, en effet, que c'est avec une sensible affliction que nous nous voyons traiter d'une manière que nous ne croyons mériter sous aucun rapport. Notre neutralité étant reconnue par vous, ainsi que par toutes les puissances, et étant pleinement respectée par elles, nous nous tenions bien assuré que ce ne serait pas par V. M. qu'elle serait violée la première. Nous croyions avoir des motifs particuliers pour penser que les sentimens d'amitié qu'elle nous témoignait nous mettraient à l'abri d'un pareil désagrément. Nous voyons que nous nous étions trompé. — Nos États exposés à devenir le théâtre de la guerre, les dangers et les pertes dont nos sujets sont menacés, notre honneur compromis aux yeux du public, sont des épines aiguës qui nous percent le cœur. — Depuis l'époque de notre retour de Paris, nous l'avouerons franchement, nous n'avons éprouvé qu'amertume et déplaisir, tandis que la connaissance personnelle que nous avions faite de V. M. et la conduite que nous avons constamment tenue, semblaient devoir nous promettre le contraire. En un mot, nous ne sommes pas traités en retour, par V. M., comme nous étions en droit de l'attendre. Nous le ressentons vivement, et, quant au fait en question, nous disons sincèrement que nos obligations envers nos sujets et les puissances belligérantes, entre lesquelles nous voulons garder une entière neutralité, nous forcent à demander à V. M. l'évacuation d'Ancône, en observant que si elle est refusée, nous ne voyons pas de quelle manière nous pourrions honorablement maintenir nos rapports avec le ministre de V. M. à Rome, puisque ces rapports seraient en contradiction avec le traitement que nous continuerions à recevoir de V. M. à Ancône.—Que V. M. veuille bien se persuader qu'en lui écrivant cette lettre, nous accomplissons un devoir pénible pour notre cœur; mais nous ne pouvons ni dissimuler la vérité, ni manquer aux obligations qui nous sont imposées. Nous nous flattons cependant qu'au milieu de tant de douleurs qui nous affligent, V. M. voudra bien nous délivrer de celle qu'il dépend de sa seule volonté de nous épargner. Sur quoi, nous lui donnons de tout notre cœur, bénédiction paternelle et apostolique. — Donné à Rome, près de Sainte-Marie Majeure, ce 13 novembre de l'an 1805, et de notre pontificat le 6e. PIE P. P. VII. »

Le S. P. attendit long-temps la réponse à une lettre aussi pleine à la fois d'abandon et de dignité. Ce ne fut qu'après la bataille d'Austerlitz et la paix de Presbourg, que, de retour à Munich, Napoléon écrivit au pape la lettre suivante :

« Très-Saint Père,

» Je reçois une lettre de V. S., sous la date du 3 novembre. Je n'ai pu qu'être vivement affecté de ce que, quand toutes les puissances à la solde de l'Angleterre s'étaient coalisées pour me faire une guerre injuste, V. S. ait prêté l'oreille aux mauvais conseils et se soit portée à m'écrire une lettre si peu ménagée. Elle est parfaitement maîtresse de garder mon ministre à Rome ou de le renvoyer. L'occupation d'Ancône est une suite immédiate et nécessaire de la mauvaise organisation de l'état militaire du Saint-Siége. V. S. avait intérêt à voir cette forteresse plutôt dans mes mains que dans celles des Russes, des Anglais, des Turcs. V. S. se plaint que depuis son retour de Paris elle n'a eu que des sujets de peine. La raison en est que depuis lors, ceux qui craignaient mon pouvoir et me témoignaient de l'amitié ont changé de sentiment, s'y croyant autorisés par la force de la coalition; et que depuis le retour de V. S. à Rome, je n'ai éprouvé que des refus de sa part, sur tous les objets, même sur ceux qui étaient d'un intérêt du premier ordre pour la religion : comme, par exemple, lorsqu'il s'agissait d'empêcher les protestans d'élever la tête en France. Je me suis considéré comme le protecteur du Saint-Siége, et, à ce

titre, j'ai occupé Ancône. Je me suis considéré, ainsi que mes prédécesseurs de la seconde et de la troisième race, comme le fils aîné de l'Eglise, comme ayant seul l'épée pour la protéger et la mettre à l'abri d'être souillée par les Grecs et par les Musulmans. Je protégerai constamment le Saint-Siége, malgré les fausses démarches, l'ingratitude et les mauvaises dispositions des hommes qui se sont démasqués pendant ces trois mois. Ils me croyaient perdu : Dieu a fait éclater, par le succès dont il a favorisé mes armes, la protection qu'il a accordée à ma cause. Je serai l'ami de V. S. toutes les fois qu'elle ne consultera que son cœur et les vrais amis de la religion. Je le répète, si V. S. veut renvoyer mon ministre, elle est libre de le faire. Elle est libre d'accueillir de préférence et les Russes et le calife de Constantinople. Mais ne voulant pas exposer le cardinal Fesch à ces avanies, je le ferai remplacer par un séculier. Aussi bien, la haine que lui porte le cardinal Consalvi est telle, qu'il n'a constamment éprouvé que des refus, tandis que les préférences étaient pour les Autrichiens et les Russes. Dieu est juge qui a le plus fait pour la religion de tous les princes qui règnent. — Sur ce, je prie Dieu, T. S. P., qu'il vous conserve longues années au gouvernement de notre mère la sainte Église. — A Munich, le 7 janvier 1806.—Votre dévot fils, l'Empereur des Français, roi d'Italie,

» NAPOLÉON. »

Ces deux lettres suffisent déjà pour indiquer de quel côté vont se trouver, dans ces pénibles démêlés, la justice ou la violence, l'emportement ou la longanimité, la raison ou le délire. On croit voir en action, l'apologue du loup et de l'agneau. Le pape répliqua de point en point aux griefs imaginaires de Napoléon, par une nouvelle lettre autographe, sous la date du 29 janvier 1806. On y voit briller la même bonne foi dans la discussion, la même modération dans le langage. Napoléon consentit encore, à répondre directement à cette seconde lettre, mais ce fut pour la dernière fois. Une correspondance simple et franche devait l'embarrasser. Il donna pour prétexte de son refus d'entretenir désormais des relations directes avec le pontife, que l'on communiquait ses lettres à la diplomatie étrangère. La seconde lettre de Napoléon, datée du 13 février 1806, demandait expressément la rupture de la neutralité, par le renvoi des ministres de toutes les puissances belligérantes, résidens à Rome : en outre, Napoléon élevait ouvertement la prétention à la suzeraineté de Rome, qu'il disait tenir de Charlemagne, son prédécesseur ; prétention qui, dépouillée aujourd'hui de la terreur qui l'escortait alors, ressemble au rêve d'un fou en délire. A la réception de la seconde lettre de Napoléon, contenant ses demandes péremptoires, S. S. convoqua le sacré collége, et après avoir pris ses avis, il écrivit sa réponse, dans laquelle tous les griefs de Bonaparte étaient réfutés avec logique, clarté et simplicité. La nécessité de l'indépendance politique du Saint-Siége, pour le bien de l'Église universelle ; la liaison non moins indispensable, de cette indépendance à sa neutralité perpétuelle ; l'avantage de cette neutralité pour les catholiques résidens dans les États dissidens ; le défaut absolu de fondement des prétentions de Napoléon à la suzeraineté de l'État de l'Église, même en consentant à le prendre pour le successeur de Charlemagne : tous ces points s'y trouvaient traités avec la clarté la plus parfaite. Cette lettre longue et détaillée, ne reçut pour réponse qu'une courte note du ministre des affaires étrangères de France, au légat résident à Paris, dans laquelle on insistait avec les plus fortes menaces, sur l'exécution de tout ce qu'on avait demandé précédemment. A la réception de cette note, le S. P. ne put se dissimuler que les griefs du gouvernement français et les prétentions qu'il mettait en avant n'avaient d'autre but que d'obtenir des refus inévitables, afin d'en prendre prétexte pour s'emparer du patrimoine de saint Pierre. Le pape s'abstint donc désormais, d'adresser lui-même d'inutiles réponses ; mais il continua ses représentations par la voie diplomatique ; et en joignit de nouvelles sur de nouveaux procédés du gouvernement français, touchant les affaires ecclésiastiques. C'est alors aussi qu'il commença à laisser entrevoir la possibilité de recourir aux armes spirituelles qui dormaient dans ses mains. Cependant les exigences et les empiétemens des Français devenaient chaque

jour plus flagrans. On avait promis de rembourser les frais du passage des troupes impériales dans l'État romain, frais qui se montaient à des sommes considérables, et l'argent n'arrivait jamais : les caisses pontificales étant épuisées, il fallut recourir à un emprunt forcé. Il avait pour but de faire face aux dépenses extraordinaires occasionées au pape par le gouvernement français : et ce gouvernement s'avisa de s'en plaindre, comme si l'emprunt n'eût été imaginé qu'afin de le rendre lui-même odieux à la nation : on partit de là pour réclamer la communication de la recette et de la dépense de l'État. L'intronisation de Joseph Bonaparte à Naples, vint encore créer un épisode embarrassant au milieu de ces cruelles et dégoûtantes tracasseries. Pie VII, fidèle à défendre les prérogatives et même les prétentions de ses prédécesseurs, exigeait que, suivant l'antique usage, le nouveau roi de Naples reçût l'investiture du Saint-Siége et s'engageât à payer le tribut accoutumé. Napoléon s'y refusait : cet incident donna lieu à une correspondance diplomatique qui n'amena aucun résultat. Joseph resta en possession du royaume de Naples, et le pape continua à lui en refuser l'investiture. Sur ces entrefaites, les troupes françaises inondèrent de toutes parts l'État de l'Église, occupant les villes situées sur la côte du golfe adriatique. Enfin, un jour, un détachement français venu de Naples, entra à Rome, annonçant qu'il allait tenir garnison à Livourne; mais au milieu de la nuit, le détachement prit la route de Civita-Vecchia et en occupa le port et la citadelle. Le S. P. protesta contre cette perfidie et fit remettre par ses nonces, des notes aux diverses puissances près desquelles ils résidaient, pour leur déclarer que cette occupation s'était faite par la violence et sans son consentement. Le *Moniteur* apprit ensuite au pape, sans avis préalable, que Napoléon confisquait au profit d'autrui, les principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo. Bientôt les généraux français s'emparèrent de la police et de l'administration. Dans les premiers jours de juillet 1806, le général qui commandait à Ancône enleva au colonel Braschi le commandement des troupes pontificales, incorpora ces troupes dans celles de France et leur donna le titre de « troupes » papales, au service de S. M. l'empereur » des Français, roi d'Italie. » Il ordonna aux percepteurs des impôts d'en verser le produit dans les caisses de l'armée française. En attendant, le pape restait inflexible sur le chapitre de la neutralité, et Napoléon, vainqueur des plus puissans monarques, s'irritait en lui-même des obstacles que lui opposait un vieillard, avec le seul aide de sa fermeté persévérante. Après de longues négociations tant à Paris qu'à Rome, mais toujours sans résultat, le 2 février 1808, le général Miollis exécuta l'ordre qu'il avait reçu d'occuper Rome militairement, en laissant au pape, provisoirement, l'exercice du pouvoir administratif. Depuis ce jour et durant un espace de dix-huit mois, les usurpations successives, accompagnées quelquefois des procédés les plus violens, ne cessèrent d'abreuver d'amertume le vénérable pontife. Le 7 avril, vers six heures du matin, un détachement de troupes françaises se présenta à la grande porte du palais pontifical. Le suisse qui était de garde fit entendre à l'officier qui commandait le détachement, qu'il ne pouvait pas permettre l'entrée du palais à des gens armés, mais qu'il ne la lui refuserait pas, s'il voulait entrer seul. L'officier feignit de se contenter de cette permission, et ordonna aux troupes de s'éloigner de quelques pas. Alors le factionnaire ouvrit la petite porte, et, pendant que l'officier y entrait, ses soldats, à un nouveau signal, se jetèrent sur le suisse, en lui mettant la baïonnette sur la poitrine. Ayant pénétré par cette ruse dans le palais papal, le détachement se rendit d'abord au corps-de-garde de la milice du Capitole, en enfonça la porte et s'empara des carabines dont on se servait pour monter la garde dans une des antichambres du pape : il en fit de même aux gardes-noble. Pendant ce temps, un autre officier français se rendait chez le capitaine des Suisses, pour lui déclarer qu'à compter de ce jour, la garde suisse dépendrait des ordres du général français; mais elle refusa d'obéir. La garde sédentaire ayant suivi son exemple, elle fut conduite tout entière au château Saint-Ange, ainsi que les gardes-nobles et leur commandant. Le motif de cette nouvelle agression fut que le commandant français ayant laissé aux troupes incorporées la cocarde qu'elles avaient

coutume de porter, le Saint-Père en avait fait donner une nouvelle au petit nombre de soldats qu'on lui avait laissés, afin d'exprimer sa désapprobation de l'incorporation des autres. Un ordre du jour français, affiché à tous les coins de rue de Rome et des villes de l'État romain, signala cette nouvelle cocarde comme un signe de ralliement des ennemis de la France. A tant de violence et d'hypocrisie, Pie VII opposait une admirable fermeté de caractère; il écrivait aux évêques et aux curés de son diocèse pour leur défendre de chanter le *Te Deum* à l'occasion de l'usurpation française, comme on prétendait l'exiger d'eux; il leur défendait expressément de prêter serment à l'empereur Napoléon, et d'adopter les lois françaises, en ce qu'elles avaient de contraire à la discipline de l'Église romaine. En général, sa voix fut entendue par le fidèle clergé romain; aussi les persécutions ne lui furent pas plus épargnées qu'à son vénérable chef. Elles commencèrent par les plus fidèles et les plus immédiats du pape. S. S. cédant aux instances réitérées du cardinal Consalvi, qui, depuis que Napoléon avait manisfesté du courroux contre lui, avait sollicité sa démission pour ne pas être la cause ou le prétexte de nouvelles difficultés, l'avait remplacé à la secrétairerie-d'état, par le cardinal Casoni. Ce cardinal fut exilé sans ménagement, en même temps que vingt de ses collègues du sacré collége. Le S. P. ne voulant pas considérer la place comme devenue vacante par l'effet de cette violence, nomma le cardinal Gabrielli pro-secrétaire-d'état. Peu de temps après deux officiers français se présentent dans l'appartement du cardinal, font apposer les scellés sur le bureau où il conservait les papiers d'État, placent une sentinelle devant sa porte et lui intiment l'ordre de partir sous deux jours, pour se rendre dans son évêché. Il fut remplacé par le cardinal Pacca. Trois mois n'étaient pas encore écoulés, que l'on traitait pareillement le nouveau ministre. Bénévent lui était assigné pour exil. Cependant, comme il demanda, avant de partir, à prendre les ordres du S. P., on lui permit d'écrire un billet au pape, qui, après l'avoir lu, descendit lui-même dans l'appartement de son ministre, lui défendit d'obéir aux ordres de l'officier français, et le prenant par la main, l'emmena dans son propre appartement, déclarant qu'on ne l'en arracherait que par la violence. On était au mois de septembre: les notes que le pape faisait remettre tantôt aux commandans français, tantôt aux ministres étrangers, arrivaient au moins par extraits sous les yeux du public, et entretenaient une effervescence qui donnait sans cesse prétexte à de nouvelles vexations. Le pape à qui l'expérience ne pouvait pas laisser ignorer que rien n'était sacré pour ses geôliers, faisait murer les portes de son palais, garnir les fenêtres de barreaux de fer, en un mot, fermer toutes les voies par où l'on aurait pu s'introduire dans l'intérieur de sa résidence. La veille du premier jour de l'an 1809, le général Miollis, gouverneur de Rome, ayant fait demander au S. P. la permission de venir lui rendre ses hommages, le lendemain, avec son état-major, S. S. fit répondre qu'une profonde retraite convenait seule à sa position présente; mais qu'elle s'imposait à elle-même une grande privation, en s'interdisant de recevoir les citoyens d'une nation pour laquelle elle avait conservé le plus tendre attachement. Cependant, les inquiétudes des chefs militaires qui commandaient dans Rome allaient toujours croissant; l'enlèvement du pape en devint la conséquence. Dans son exil, Bonaparte a voulu rejeter l'odieux de cet attentat sur celui qui en fut l'exécuteur. Mais personne de raisonnable ne voudra croire qu'un général de gendarmerie ait pris sur lui de consommer un acte qui ne pouvait manquer d'avoir les plus grandes conséquences. Le pape, informé d'avance qu'on avait décidé d'employer jusqu'à la violence pour l'arracher de sa retraite, avait donné l'ordre que quand les portes seraient abattues et tous les obstacles matériels renversés, les Suisses se repliassent vers son appartement sans faire de résistance. La veille du jour fixé pour la consommation de l'attentat, on avait fait entrer à Rome trois mille hommes de renfort, sous prétexte de leur faire prendre le chemin de la France. On se procura des échelles, et les troupes françaises, ainsi que la garde civique, reçurent l'ordre de se tenir sous les armes. Dans la nuit du 5 au 6 juillet 1809, la vaste enceinte du palais Quirinal fut cernée et toutes ses avenues garnies de

postes militaires. Vers une heure et demie du matin, le général Radet, officier-général de gendarmerie, donna le signal aux troupes qui escaladèrent les murs de trois côtés différens. Elles pénétrèrent dans l'intérieur du palais, à l'aide d'effractions : les Suisses posèrent les armes, comme ils en avaient reçu l'ordre. Les portes de l'appartement du pape s'étant trouvées fermées, elles furent forcées. Le général Radet, suivi de ses soldats, mais tenant son chapeau à la main, entra dans la chambre à coucher de S. S. Il la trouva assise à son bureau, revêtue de son costume de ville, c'est-à-dire du rochet, du camail et de l'étole. Le cardinal Pacca était à ses côtés. — « Pourquoi » venez-vous troubler ma solitude? dit le » pape au général français ; que voulez-» vous....? » — Le général déclara qu'il venait proposer au pape, pour la dernière fois, de la part de son gouvernement, l'abdication de sa souveraineté temporelle, ajoutant qu'à cette condition, S. S. pourrait rester tranquille à Rome. Il lui remit en même temps, une feuille de papier sur laquelle un projet d'abdication était tracé. Le Saint-Père levant les yeux au ciel qu'il montrait de la main, répondit au général : — « Je » n'ai agi en tout, qu'après avoir consulté » l'Esprit-Saint, et vous me mettrez en » pièces avant que de m'obliger à rétrac-» ter ce que j'ai fait. » — « Dans ce cas, » lui dit le général, j'ai ordre de vous » emmener hors de Rome. » Le Pape se leva, mit son bréviaire sous son bras et s'avança vers la porte de sa chambre, donnant la main au cardinal Pacca, son secrétaire d'état. On les conduisit à la porte extérieure qu'on avait enfoncée. Là se trouvait une voiture dans laquelle on les fit monter. Le pape, avant de partir, donna sa bénédiction à la ville de Rome ; on plaça à côté de lui le cardinal Pacca, et l'on ferma la voiture de manière à ce que personne ne pût apercevoir ceux qu'elle contenait. Elle sortit par la porte Salara, qui est à peu de distance du Quirinal, d'où elle fit le tour des remparts, et se rendit par la voie Flaminienne, au pont Milvio. On y trouva des chevaux de poste qui avaient été préparés d'avance ; et la voiture partit sur-le-champ, escortée de trente-cinq gendarmes, le général Radet étant assis sur le siége. C'est ici le lieu de parler de la fameuse bulle d'excommunication lancée contre Napoléon, et ses fauteurs dans l'usurpation de l'État de l'Église. Elle est datée du 10 juin 1809, mais le saint Père ne se décida à la publier que lorsqu'il eut acquis la certitude que son enlèvement était résolu : alors, il s'efforça de donner à ce dernier acte de sa puissance spirituelle toute la publicité que les circonstances permettaient. Les imprimeries de Rome, même celle de la Chambre apostolique, se trouvant sous l'inspection de la police militaire française, l'on se borna à en tirer quatre copies à la main. La nuit même de l'enlèvement, l'une fut placardée à Sainte-Marie-Majeure, une autre à Saint-Jean-Latran, une troisième à la basilique de Saint-Pierre : la police française les fit détacher. L'une de ces copies fut adressée immédiatement à Napoléon, et une autre à Murat, alors régnant à Naples. La quatrième copie, confiée à une personne dévouée, fut lancée par elle, la même nuit, sous la porte de l'évêque de Chersonèse, ministre de Bavière à Rome. Bientôt la bulle d'excommunication fut répandue en France, où elle donna lieu à bien des persécutions, et peu après, par toute l'Europe. Nous regrettons que l'étendue de cette pièce mémorable nous prive d'en donner la traduction textuelle. Le pape y résume avec énergie et franchise les griefs et les usurpations dont il a lieu de se plaindre de la part du gouvernement français (car il ne prononce jamais le nom de Napoléon) ; il déclare qu'après avoir épuisé tous les moyens de douceur et toutes les voies de conciliation, il se voit obligé, en conscience, de lancer les anathèmes ecclésiastiques contre les usurpateurs du domaine de l'Église. « A ces causes, poursuit la bulle, par l'autorité du Dieu tout-puissant, par celle des apôtres saint Pierre et saint Paul, et par la nôtre, nous déclarons que tous ceux qui, après l'invasion de cette illustre ville et de l'État ecclésiastique, après la violation impie du patrimoine de saint Pierre, le prince des apôtres, commises par les troupes françaises, après les actes dont nous nous sommes plaints dans les deux allocutions consistoriales susdites (16 mars et 11 juillet 1808), et dans plusieurs protestations et réclamations

publiées par notre ordre, se sont rendus coupables, dans la susdite ville et dans l'État ecclésiastique, de quelque attentat contre les immunités de l'Église et contre les droits, même temporels, du Saint-Siége, ainsi que tous ceux dont ils ont reçu des ordres, leurs fauteurs, conseillers, adhérens, ou qui que ce soit qui y ait pris part, soit directement, soit indirectement, ont encouru l'excommunication et les autres censures et peines ecclésiastiques désignées par les sacrés canons, par les constitutions apostoliques et par les conciles généraux, particulièrement celui de Trente (Sess. XXII, cap. 4 *de Reform.*); et en tant que de besoin, les excommunions et anathématisons de nouveau, etc..... Cependant, tandis que nous sommes forcés de tirer du fourreau l'épée du châtiment de l'Église, nous ne pouvons oublier que nous tenons sur terre, sans l'avoir mérité, la place de celui qui, en exerçant sa justice, n'a jamais manqué de miséricorde. C'est pourquoi nous invitons, en vertu de la sainte obédience, d'abord nos sujets et ensuite tous les peuples chrétiens, et nous leur prescrivons de ne porter à ceux que les présentes lettres concernent, dans leur personnes, biens, droits ou prérogatives, aucun dommage, injure, préjudice ou détriment quelconque, à l'occasion ou sous le prétexte desdites lettres; car en les condamnant à la seule peine que Dieu a mise en notre pouvoir de leur infliger, et en vengeant de si graves injures faites à ce Dieu et à son Église, nous n'avons d'autre but que « de ramener à » nous et de faire travailler avec nous » ceux qui naguère nous persécutaient » (*Sanct. August. in Psalm.* 54. v. 1), dans l'espoir que Dieu leur donnera « l'es- « prit de pénitence pour leur faire con- » naître la vérité. » (Ep. II. *ad Timoth.* cap. II, v. 25.) Cet acte extraordinaire de Pie VII a trouvé des désapprobateurs, même dans les rangs de personnes dont l'attachement à la religion ne paraît point douteux. Toutefois il nous semble facile à justifier. L'usurpation de la propriété d'autrui blesse la morale et la religion : mais aux yeux de cette dernière, l'usurpation prend un caractère grave, lorsqu'elle affecte les biens consacrés à l'Église : dans ce cas, elle devient sacrilége. A toutes les époques de l'histoire ecclésiastique et depuis l'anathème prononcé par saint Pierre, contre Ananie et Saphire, l'Église n'a pas hésité à menacer de ses foudres, ceux de ses enfans rebelles qui l'ont dépouillée des biens dont la destination, sinon l'usage, est certainement la gloire de Dieu et le bien des hommes. Or, dans le cas dont il s'agit, l'excommunication est évidemment conforme aux SS. canons. Voilà en substance, ce qu'on peut dire aux religieux. Aux hommes d'État, la réponse n'est pas plus difficile. Souverain de Rome, Pie VII devait défendre sa souveraineté par les moyens les plus opportuns et les plus efficaces. Tant que les ménagemens furent admissibles, l'on remarquera que le pape n'en négligea aucun. L'excommunication pouvait occasioner un soulèvement de nature à délivrer l'État romain de l'usurpation française : le pape était en droit de recourir à ce moyen extrême, comme dans les momens de crise, les chefs des États appellent leurs sujets, par des proclamations, à se lever en masse contre l'ennemi. C'est ainsi que la religion intervenait directement dans les mouvemens les plus solennels des républiques anciennes; c'est ainsi que son influence apparaît visiblement encore aujourd'hui, dans les actes qui parlent aux peuples de la Russie, ou de l'Espagne. Des malheurs individuels pouvaient résulter, sans doute, d'une si grande détermination. C'est la conséquence inévitable de ces luttes sanglantes qu'allument les passions humaines. Mais c'est à ceux-là qui les ont provoquées d'en supporter devant Dieu et devant les hommes la responsabilité. Quant à celui qui se défend, il est dans son droit; et vraiment, il serait trop bizarre qu'on lui imputât le mal qu'il peut lui arriver de faire à son agresseur. Pontife, Pie VII a défendu les droits et les propriétés de l'Église par les armes qui lui sont propres : souverain de Rome, il a défendu la triple couronne confiée viagèrement à sa garde, par les armes particulières à l'État romain, par celles qui ont de l'efficacité sur les peuples de ces contrées. Si un pape prétendait exercer quelque influence sur les affaires de la politique d'un État étranger, au moyen des foudres du Vatican, alors il ne faudrait pas hésiter à protester contre cet abus du pouvoir des clefs, et persévérer, nonobstant, à rendre à César ce qui lui est dû. L'histoire ecclé-

siastique et les libertés de l'Église offriraient à cet égard de nombreux précédens. Mais ici le cas est bien différent. Ce n'était pas seulement Avignon, Bénévent ou Ponte-Corvo, qu'il s'agissait de défendre; c'était le patrimoine de saint Pierre, c'était le tombeau des SS. apôtres, dont l'indépendance politique n'est pas entièrement indifférente à la bonne administration des églises de toute la catholicité. Convenons donc tout au moins, que la question offre des faces très diverses et très-compliquées : en attendant, tous les sentimens nobles et pieux de morale, de justice, de générosité, de religion, parleront en faveur de l'opprimé et contre l'oppresseur. D'ailleurs, il ne faut pas perdre de vue le langage plein de modération et de charité du pontife dont nous avons cité les paroles ; et s'il est possible de signaler dans les premières lignes de la bulle *Post memoranda*, quelques expressions inexactes que l'on continue d'employer à Rome, plutôt comme maximes d'État que comme maximes de religion, du moins, on ne peut y signaler rien de contraire aux prérogatives de la souveraineté temporelle, et aux principes généraux du droit des nations européennes. En partant de Rome, le pape fut conduit en toute hâte aux frontières de la Toscane. Le jour même de l'enlèvement, il arriva à Radicofani, premier village des États de ce duché, situé dans un pays montagneux et isolé de toute grande ville. C'est là qu'on le fit stationner pour coucher. Il était dix heures du soir, et le pape avait déjà parcouru un espace de trente-six lieues de France sans qu'on se fût arrêté, hormis le temps nécessaire pour changer de chevaux. Près de Florence, le cardinal Pacca fut séparé de son maître, qui ne le revit plus, jusqu'à ce qu'ils arrivassent l'un et l'autre sur le Mont-Cenis, d'où ils furent conduits à Grenoble, le 17 juillet. Comme il passait, le lundi, 7 juillet, entre Rivoli et Suse, le pape éprouva une défaillance. Revenu à lui, il dit au colonel de la gendarmerie qui commandait son escorte : « Avez-vous » l'ordre de me conduire mort ou vif ? » Si votre ordre est de me faire mourir, » continuons ; s'il est contraire, je veux » m'arrêter. » Le colonel fit arrêter la voiture dans un petit village voisin : S. S. se reposa un moment, et prit une tasse de chocolat chez le maire. Elle passa deux jours entiers à l'hospice du Mont-Cenis. A Grenoble, l'on accorda au pape onze jours, Sa Sainteté ayant beaucoup souffert dans la voiture fermée, et durant les chaleurs les plus excessives de l'été. Des ordres de Napoléon lui firent repasser les Alpes par la route de Nice. Dans cette ville, la reine d'Étrurie et son fils, victimes, eux aussi, des révolutions politiques, vinrent baiser en silence les pieds du vicaire de Jésus-Christ. Enfin, la résidence du pape fut fixée à Savone, petite ville de l'ancienne république de Gênes, où S. S. fut gardée avec de grands égards, il est vrai, mais, dans la réalité, comme prisonnier d'État. Pendant tout le voyage, l'illustre pontife tint la contenance la plus noble et la plus digne de son caractère. Partout où ils s'arrêta, les populations française et italienne, pénétrées de respect et de compassion, se portèrent sur son passage, pour lui témoigner leurs sentimens et obtenir sa bénédiction. A Savone, le pape refusa l'offre de tenir une cour, ainsi que de toucher les deux millions de revenu annuel, qui lui étaient assurés par le sénatus-consulte qui avait réuni Rome à l'empire français. S. S. fut logée successivement chez le maire, chez l'evêque, enfin à la préfecture, où elle fut gardée par une compagnie de gendarmes. Supportant le malheur avec un inébranlable courage, le pontife protesta plus vigoureusement que jamais contre les usurpations de Napoléon, et refusa constamment de délivrer l'institution canonique aux évêques nommés par l'empereur. Il fulmina également contre leur administration, depuis qu'on eut pris le parti de leur faire déférer les pouvoirs nécessaires par les chapitres : toutefois, la discipline gallicane offrait des précédens dont il fut facile de s'autoriser pour défendre cette mesure transitoire. En 1811, Napoléon crut venir à bout d'arranger les affaires ecclésiastiques, tout en conservant sa proie temporelle, au moyen de l'intervention d'un concile national. Quels que fussent les plans soumis à cette assemblée, la situation du pape devait en rendre l'adoption pénible. Le corps épiscopal français manifesta, en cette occasion, son indépendance et sa force ; il résista fermement à l'homme devant qui l'Europe ployait en silence, et alors qu'il n'avait pas encore plu à Dieu d'indiquer par aucun signe, que cette

formidable puissance dût rencontrer un écueil ou seulement une limite. Une députation d'évêques avait été envoyée à Savone, pour entamer une négociation ; mais le S. P. la reçut avec une sévérité que sa position actuelle justifiait suffisamment. En définitive, l'on n'obtint rien de lui, et ses refus constans paraîtront sans doute suffisamment justifiés, par ces dernières paroles qu'il adressait aux évêques français : « Considérez l'état de captivité » où je suis, les rigueurs dont on use en- » vers moi, et le refus que l'on fait de me » donner mon conseil : est-il raisonnable » que l'Église cède toujours et n'obtienne » jamais rien? Dois-je donc laisser échap- » per de mes mains les rênes de la hiérar- » chie spirituelle que Dieu m'a confiées?» Dans l'été de 1812, et avant de partir pour l'expédition de Russie, Napoléon donna ordre qu'on amenât son prisonnier à Fontainebleau. Le pape souffrit si cruellement durant le voyage, d'une rétention d'urine dont il était atteint, que l'archevêque d'Edesse, son aumônier, se croyant arrivé au dernier moment, lui administra les secours de la religion. Cependant il arriva à Fontainebleau le 20 juin, et occupa les appartemens qu'on lui avait préparés au château. Toujours gardé par une escorte militaire, le pape fut d'ailleurs, sous les autres rapports, traité avec les honneurs de la souveraineté. Là, recommencèrent les négociations, par l'intermédiaire des évêques français. Elles n'eurent pas plus de succès qu'à Savone. Un moment on crut s'être entendu ; et de là résulta la publication indiscrète et prématurée d'une pièce qui fut intitulée concordat, sous la date du 25 janvier 1813. Cette convention, qui renfermait des concessions très considérables de la part du S. P., fut promulguée loi constitutionnelle de l'État, par un sénatus-consulte, et néanmoins (chose difficile à expliquer), elle ne fut jamais revêtue de l'assentiment authentique et définitif de l'une des parties contractantes. Bonaparte, qui vit quelquefois le pape, durant ce second séjour à Fontainebleau, se vante de lui avoir *arraché, par la seule force de sa conversation privée, ce fameux concordat* (*Mémorial de Sainte-Hélène*). Nous nous abstenons de rapporter aucune de ses nombreuses digressions sur ce sujet, transcrites par M. de Las Cases : elles sont d'un ton ironique et leste, peu convenable en si grave matière, et qui accuse trop évidemment la mauvaise conscience de celui qui parle. Mais nous nous empressons de démentir l'inexactitude des bruits qui ont imputé à Bonaparte de s'être livré à des voies de fait sur la personne de son prisonnier. Il n'existe pas le plus léger prétexte qui motive cette grossière inculpation. Au commencement de 1814, Bonaparte voyant les frontières de France menacées de tous côtés, se décida à rendre la liberté au pape, à la même époque qui vit briser les liens du roi d'Espagne. Les amis de la mémoire de Napoléon, toujours empressés à lui sauver, comme une injure, le moindre pas rétrograde, ont supposé que le renvoi du pape en Italie, eut un grand but politique : celui de contrarier les vues ambitieuses de Murat. Nous croyons qu'il est plus raisonnable d'admettre qu'en cette circonstance, comme en un petite nombre d'autres, Napoléon céda à la nécessité qui commençait à l'écraser de toutes parts ; et peut-être qu'il y a lieu de penser, tout au contraire, qu'il entrevit un adoucissement à son humiliation, en remettant le pape entre les mains de Joachim Murat, plutôt qu'à aucune autre des puissances de la coalition. Quoi qu'il en soit, le pape, après avoir obtenu la permission de voir quelques-uns des cardinaux qui partageaient, loin de lui, les angoisses de l'exil, partit de Fontainebleau le 23 janvier 1814, sous l'escorte d'un officier supérieur de gendarmerie, toujours traité comme un prisonnier d'État, qu'on transférerait simplement de résidence. On le dirigea d'abord sur Toulouse, et de là vers Nice et Savone, évitant les grandes villes, et stationnant, pour manger et pour coucher, dans les plus modestes villages. Cette marche, à demi clandestine devint un véritable triomphe populaire. Les citoyens, le clergé, et quelquefois même les autorités, se portaient au-devant du pontife prisonnier, et, agenouillés dans la boue des grandes routes, recevaient, avec vénération, la bénédiction du successeur de saint Pierre. Arrivé sur le Taro, Pie VII fut remis aux avant-postes napolitains au milieu desquels il recouvra sa liberté pleine et entière. Mais Rome se trouvant occupée par les troupes de Murat, le pape se détourna quel-

ques jours vers Césene, sa patrie, et vers Imola, son ancien siége, en attendant qu'il eût réglé les dernières difficultés relatives à sa rentrée dans ses États. Joachim élevait, dit on, quelques prétentions sur les Marches; mais le moment était peu favorable pour obtenir des concessions : celui qui venait de triompher de Napoléon, après une lutte de près de dix années, ne devait plus craindre personne. D'ailleurs, le congrès de Vienne ne tarda pas à garantir au pape l'antique intégrité de ses États italiens, y compris même Bénévent et Ponte-Corvo. Pie VII rentra dans sa capitale le 24 mai 1814. Le roi Charles IV, d'Espagne, le roi de Sardaigne et la reine d'Étrurie vinrent au-devant de lui, augmenter la gloire de son triomphe. Le pape s'était fait précéder d'un délégué, qui abolit les lois et institutions du gouvernement français, et rétablit toutes choses sur l'ancien pied. Malgré ce début, peut-être inévitable, le gouvernement papal usa toujours d'une parfaite modération, envers toutes les personnes contre lesquelles il pouvait avoir des griefs. Le petit nombre d'ecclésiastiques qui avaient manqué aux devoirs de la fidélité, obtinrent leur pardon, au prix de quelques légères pénitences. Non-seulement aucune exécution sanglante, mais pas même un seul bannissement, ne troubla le calme de cette pacifique restauration; tandis que les proscrits de toute l'Italie n'ont cessé de trouver à Rome un refuge inviolable et non suspect. La famille Bonaparte elle-même, à qui, peut-être, l'Europe monarchique entière aurait interdit le feu et l'eau, trouva un asile doux et sacré sous la protection du pontife, qui n'avait reçu de son chef que des maux. Le vicaire de J.-C. voulut mettre en pratique, à son égard, le précepte le plus sublime de la morale évangélique. Le cardinal Consalvi, à qui Pie VII s'empressa de rendre le porte-feuille de l'État, dirigea constamment la politique romaine, avec toute la sagesse et toute la modération qui furent praticables. Cependant, une dernière tribulation était réservée au pontife. La crise de 1815 ramena les troupes de Joachim Murat sur le territoire de l'Église, et Pie VII quitta Rome de nouveau, pour venir séjourner à Gênes; le corps diplomatique l'y suivit. Cette absence ne fut pas de longue durée, et bientôt le pape rentra dans sa capitale pour n'en plus sortir. Le reste du pontificat de Pie VII n'offre plus que des actes ou d'administration locale et temporelle, marqués au coin de la tolérance et quelquefois de l'habileté; ou d'administration générale de l'Église, et ceux-ci paraissent dictés par un esprit différent. On suppose que les premiers émanaient de son conseil, les seconds de ses idées personnelles, et de ses sentimens particuliers. Nous allons indiquer rapidement les uns et les autres. Le gouvernement papal, sous le pontificat de Pie VII, fut singulièrement indulgent et modéré. Les étrangers professant des religions séparées de la communion romaine, les Anglais, particulièrement, obtinrent presque au pied du Vatican, des asiles pour les cérémonies de leur culte, et un champ consacré à leur sépulture religieuse. Les bannis de Naples et de Milan vécurent paisiblement à Rome, à côté des bannis de France et d'Espagne. Pie VII continua aux beaux-arts la protection dont ses prédécesseurs lui avaient laissé l'exemple. Il fit poursuivre la plupart des fouilles et des restaurations entreprises sous l'administration française. Un acte, *motu proprio*, de l'année 1816, abolit la torture et d'autres supplices barbares, et supprima une portion des droits féodaux. Il rétablit, à la vérité, le nom et la juridiction de l'Inquisition; mais la peine capitale ayant été une fois prononcée par ce tribunal, contre un juif de Ravenne qui était retourné au judaïsme, après avoir embrassé précédemment la religion chrétienne, non-seulement le pape arracha la victime à l'échafaud, mais il prit occasion de cette circonstance pour abolir la peine de mort, et même toute effusion de sang, en matière d'hérésie. Pie VII accorda l'hospitalité dans ses États, aux chrétiens hétérodoxes, fugitifs de Chios et d'autres parties de la Grèce. Une lettre de remerciement, écrite par le Sénat hellénique, constate authentiquement ce fait honorable. Elle fut transmise au S. P. par les les mêmes envoyés du gouvernement provisoire de la Grèce, qui furent repoussés avec cruauté du congrès de Vérone. Aussi, l'archinavarque Miaoulis Vocos, se trouvant en rade de l'île catholique de Tinos, le jour qu'on y célébrait la pompe funèbre du pontife romain, fit

rer le canon de sa flotte pendant la
érémonie ; et, à la même occasion, le
o 7 du *Télégraphe Grec* publia un ar-
cle conçu dans les termes suivans— :
Le souverain pontife, Pie VII, objet de
os regrets, ne se borna pas, mes frères,
des vœux stériles pour la cause des Grecs
rmés contre leurs tyrans anti-chrétiens.
Non content de parler en leur faveur,
ouvrit à l'infortune ses ports, il accueil-
t les victimes échappées au glaive des
arbares, que l'Autriche et l'Angleterre
epoussaient de leurs plages. Il vint, vous
e savez, à leur secours, en offrant à nos
ompatriotes, avec le pain de l'hospita-
ité, asile et protection. Honneur au père
ommun des fidèles ! Les vertus étaient
ans son cœur, et sa mémoire sera éter-
ellement chère aux Hellènes. En effet,
nes frères, si les sentimens de la phi-
anthropie n'avaient pas été innés dans
e cœur de Pie VII, quoiqu'il fût le chef
piritual de la chrétienté, assez de motifs
plausibles pouvaient l'attacher au parti
le nos ennemis. N'avait-il pas un pré-
exte naturel dans l'antique dissidence
qui sépare l'Église grecque de l'Église
atine ? N'avait-il pas des raisons politi-
ques, en voyant les commotions de l'I-
alie, qui agitaient même une partie des
États pontificaux ? Ne pouvait-il pas
partager les soupçons des rois, qui
croyaient voir dans le soulèvement de la
Grèce, la suite du mouvement révolu-
ionnaire dont l'Europe était menacée ?
Mais il n'en fut pas ainsi, mes frères :
l'œil pénétrant du souverain pontife re-
connut dans les Hellènes, les héroïques
défenseurs de la croix, les enfans d'un
même Dieu, et il leur tendit une main
secourable. Salut au roi pontife ! salut au
bienfaiteur des Hellènes, Pie VII ! Que
son nom soit, parmi nous, béni et révéré
d'âge en âge ! » Voilà pour les actes du
roi : observons maintenant quels furent
ceux du pontife. Depuis plusieurs années,
des brefs avaient permis aux Jésuites
de se reformer par maisons, dans l'em-
pire de Russie, et dans le royaume de
Naples ; mais la Société elle-même fut
formellement rétablie par la bulle du 7
août 1814. Rome, l'Espagne et le Piémont
virent alors se relever les principaux
établissemens de la compagnie de Jésus.
La condamnation des Francs-Macons sui-
vit de près le rétablissement des Jésuites.
Les sociétés secrètes italiennes, connues
sous la désignation de *Carbonari*, furent
également anathématisées par Pie VII,
à la sollicitation de la Sainte-Alliance ;
les sociétés bibliques partagèrent le même
sort. Il est difficile de justifier d'une ma-
nière satisfaisante ces actes bien légère-
ment hasardés. Le concordat de 1801,
qui avait paru à quelques politiques de
l'émigration, une concession révolution-
naire, fut, en effet, un triomphe pour la
cour de Rome. Elle avait saisi avec em-
pressement cette occasion, long-temps
désirée, de proclamer amovibles, et ré-
vocables par elle, les évêques français
qui, durant plusieurs siècles, secondés
par la magistrature, avaient, presque
seuls entre tous les évêques de la catho-
licité, conservé l'antique indépendance
de l'épiscopat. On dut s'apercevoir de
ceci, quand il fut question de négocier
le concordat de 1817 ; car on ne voulut
jamais, à Rome, rétracter celui de 1801,
et le nouveau traité que l'on consentit en-
fin à conclure, ne fit que confirmer, et
peut-être accroître, la dépendance de
l'institution ecclésiastique française. Des
concordats, rédigés dans un esprit pareil
à celui qui avait dicté la convention de
1801, furent aussi conclus par Pie VII,
avec les gouvernemens de Naples et de
Bavière. D'interminables négociations en-
tretenues avec les souverains protestans
de l'Allemagne, vinrent aussi démontrer
l'inflexibilité politique du cabinet romain.
Les personnes qui ont eu l'honneur d'ap-
procher la personne de Pie VII, assu-
rent que, dans son intérieur, il était bon,
aimable, spirituel. Lors de son séjour à
Paris, en 1804, il a circulé des mots de
lui, d'une philosophie exquise et d'une
finesse toute italienne. On n'a pas oublié
ce jeune homme que sa bénédiction atti-
gnit dans les galeries du Louvre, et qu'il
fit tomber à ses genoux par ces mots
touchans : « Mon enfant, acceptez la bé-
» nédiction d'un vieillard, elle vous por-
» tera bonheur. » Pie VII parlait le fran-
çais avec facilité, et paraissait affectionner
cette nation. En effet, il n'a reçu nulle
part plus qu'en France, et dans l'une et
l'autre fortune, des témoignages de véné-
ration et d'amour. L'appartement qu'il
occupait au palais Quirinal, était d'une
grande simplicité. Trois chefs-d'œuvre de
la peinture et un morceau de sculpture an-
tique étaient les seuls objets qui pouvaient
y attirer les regards. L'ameublement était

le même que celui qui avait servi à son prédécesseur. De sa chambre à coucher, on passait dans son cabinet particulier. Là, se trouvait, parmi quelques objets de son affection, le squelette d'une jambe du cardinal Tomasso, qu'il révérait comme la relique d'un saint. Une armoire contenait sa bibliothèque privée, composée d'un petit nombre de volumes, parmi lesquels on remarquait Bossuet, Bourdaloue, Fenélon et Massillon. Un *Pastor fido*, seul livre profane mêlé à cette collection, se trouvait comme égaré au milieu des ouvrages les plus graves. Dans le temps des différends avec le gouvernement français, un rayon de la même armoire était occupé par l'almanach impérial de l'année, et par quelques ouvrages de religion ou de politique, relatifs aux affaires de France. — La table de Pie VII était d'une frugalité qui s'accordait parfaitement avec le reste de ses habitudes ; mais il partageait la prédilection de la plupart des Italiens pour les fruits confits et les sucreries qu'ils appellent *roba dolce*. Quelques pots de confitures étaient déposés dans une petite armoire voisine de celle de la bibliothèque, pour satisfaire à ce goût. Chiaramonti conserva, sur le trône, l'amour de la retraite à laquelle il s'était habitué de bonne heure au couvent. Il ne sortait presque jamais, hormis pour aller prendre l'air, en voiture, dans des lieux isolés des environs de Rome. On ne le voyait dans les rues de sa capitale qu'au mois d'octobre, époque où il avait coutume de visiter les établissemens publics, surtout les maisons de bienfaisance. Il s'y rendait quelquefois à pied. En tout temps il était d'un accès facile, et recevait avec une extrême bienveillance tous ceux qui l'approchaient. Les années du pontificat de Pie VII étaient sur le point d'égaler celles du pontificat de saint Pierre, le plus prolongé de tous, lorsqu'un accident vint en accélérer le terme. Le 6 juillet 1823, anniversaire du jour où le pape fut enlevé de Rome, quatorze ans auparavant, la journée s'étant passée gaîment, vers dix heures du soir, le S. P. congédia son service. Resté seul, il voulut se lever de son fauteuil, en s'appuyant d'une main, sur son bureau, et en cherchant, de l'autre, son appui sur un cordon attaché, à cet effet, contre la muraille ; mais il ne put atteindre le cordon, et il tomba sur le carreau de marbre, entre la table et le fauteuil : le côté gauche supporta tout le poids du corps. Plusieurs personnes étant survenues à ses cris, on releva le Saint Père, et on le porta dans son lit. Dès la première visite, il fut reconnu que le col du fémur était fracturé. La maladie se prolongea durant six semaines, avec de légères vicissitudes. Le vénérable patient témoignait toute la piété et toute la résignation qu'on pouvait attendre de sa vertu et de son caractère. Il reçut les derniers sacremens avec le cérémonial d'usage. Dans ses momens de délire, les paroles qui lui échappaient indiquaient qu'il se croyait à Savone ou à Fontainebleau. Enfin, l'affaiblissement étant parvenu à son dernier période, le vieillard expira, le 28 août 1823, à six heures du matin, âgé de 83 ans accomplis. Pie VII a eu pour successeur le cardinal Annibal della Genga, qui a pris le nom de Léon XII. Parmi un grand nombre de portraits de Pie VII, dont le plus grand nombre offre au moins l'idée de sa physionomie, facile à saisir, nous nous bornerons à citer celui qu'on a vu long-temps à Paris, dans l'atelier du célèbre David, à la Sorbonne. Cet ouvrage, peint d'après nature, en 1805, est à la fois un des chefs-d'œuvre du grand maître, et l'un des morceaux les plus précieux de l'art.

PIENEMAN (Jean-Guillaume) l'un des plus grands peintres de l'école moderne des Pays-Bas, et directeur de l'Académie de peinture à Amsterdam. Après le magnifique tableau du *Combat des Quatre-Bras*, dont nous avons fait l'éloge dans la notice biographique sur cet artiste, insérée dans la *Galerie historique des Contemporains*, M. Pieneman a entrepris une composition dans le même genre, mais d'une plus grande étendue ; nous voulons parler de sa *Bataille de Waterloo*. Si le premier tableau a remporté les suffrages de tous les connaisseurs, celui-ci n'a pas moins obtenu l'approbation générale des amis de l'art, par la hardiesse du plan, le brillant du coloris, le fini du dessin, la ressemblance des portraits des principaux personnages qui y sont représentés, ainsi que par la grande vérité, qui le distinguent et qui, en en formant un bel ensemble, le rangeront parmi les plus belles productions de l'école hollandaise. Lorsque M. Pieneman eut achevé cet ouvrage, qui ne lui avait

été commandé par personne, mais qu'il avait entrepris à ses propres frais, et pour la confection duquel il avait même fait construire un atelier propre à pouvoir contenir convenablement une pièce d'une si grande dimension ; il eut l'honneur de le montrer à la famille royale de son pays, qui était venue à Amsterdam pour le voir : ce fut dans l'été de 1824. D'après ce que nous venons de dire, on ne s'étonnera pas qu'il excitât leur admiration, comme depuis il l'a fait du public ; mais on n'osa pas d'abord en demander le prix, croyant qu'il avait été commandé par quelque grand personnage d'Angleterre. Lorsque enfin M. Pieneman eut déclaré qu'il était parfaitement libre d'en disposer, le Roi des Pays-Bas, ami et protecteur zélé des beaux-arts, s'empressa d'en faire l'acquisition à un prix digne de la munificence royale. Le Roi en fit ensuite cadeau à son fils le prince d'Orange, afin qu'il pût en orner son nouveau palais à Bruxelles. Après la vente, le prince eut la bonté de permettre au peintre d'exposer ce chef-d'œuvre aux regards du public, avant qu'il fût placé au lieu de sa destination. M. Pieneman, profitant de la permission, a alors mis les habitans d'Amsterdam, de Londres et de Gand à même de contempler et d'admirer ce beau tableau, qui a mis le comble à sa gloire et qui la transmettra sans doute à la postérité. Il le termina dans l'été de 1824, et il l'exposa publiquement à Amsterdam, peu de temps après la visite royale dans son atelier ; il fut exposé deux ans plus tard à Londres ; ensuite, en 1827, à Gand, où il se trouve encore dans ce moment (août 1829) et où il doit rester jusqu'à ce qu'on ait construit à Bruxelles un bâtiment convenable pour le recevoir, le nouveau palais du prince d'Orange n'ayant malheureusement pas d'appartement assez spacieux pour que ce grand tableau y puisse être placé. M. Pieneman s'occupe actuellement d'un tableau d'histoire, qui a pour objet de représenter la réunion de MM. Van Hogendorp, Van der Duyn et Van Limburg-Stirum, dans laquelle ces dignes citoyens résolurent de rendre la liberté à leur patrie, nobles efforts qui ont été couronnés d'un heureux succès. Il doit être presque achevé maintenant : les amateurs qui ont eu l'avantage de le voir en font un grand éloge. Dans l'intervalle M. Pieneman a travaillé à des tableaux de l'histoire sainte et de genre, ainsi qu'à des portraits. Il en existe encore une partie dans son atelier. Parmi ces compositions nous avons surtout distingué le portrait d'une de ses filles, caressant un chien : ce tableau est connu sous le nom du *Chapeau de paille*. Nous ne saurions exprimer le plaisir qu'il nous a fait, tant les traits en sont vifs et charmans, tant le coloris est brillant et vrai, tant la ressemblance est parfaite. Par ce joli tableau, comme par plusieurs autres de ce genre, M. Pieneman a prouvé qu'il n'est pas moins excellent peintre de portraits, qu'il est admirable peintre d'histoire. Il n'a qu'un fils, Nicolas Pieneman, qui marche dignement sur les traces de son père, à l'école duquel il fut formé. Il vient de modeler le buste de A. Snoek, célèbre acteur tragique du théâtre national à Amsterdam, mort dans les premiers jours du mois de janvier de cette année (1829). Ce travail, fait avec soin et d'un bon goût, a remporté les suffrages des connaisseurs.

PIERROT (Jules), ancien élève de l'école normale, fut nommé, en sortant, professeur au collége royal de Louis-le-Grand. Il y fit avec succès, la rhétorique, en qualité d'agrégé, puis fut nommé au collége de Bourbon, d'où il fut renvoyé par M. Corbière, alors président du Conseil royal de l'instruction publique, pour avoir fait l'éloge de Mirabeau comme orateur. Après trois ou quatre ans de suspension de ses fonctions, il fut replacé au collége de Charlemagne, toujours à la chaire de rhétorique. Pour obtenir cet acte de justice du ministère Villèle, il ne fallut pas moins que l'intervention d'un haut personnage, qui toujours, quoique d'une famille auguste, n'obtenait pas ce qu'il voulait. M. Pierrot occupe encore cette chaire. Il est de plus suppléant de M. Villemain à la Faculté des lettres ; mais, il faut l'avouer, il y a loin de sa manière de professer en public, à celle de l'illustre auteur de Lascaris. M. Pierrot a entrepris, il y a quatre ans, une édition des classiques latins, traduits en français. Quelquefois la traduction est entièrement nouvelle : quelquefois des traductions bonnes, mais déjà un peu anciennes, sont retouchées et mises à neuf. M. Pierrot s'est choisi pour collaborateurs, les meilleurs professeurs de l'Académie de Paris. Cette collection, fort bien imprimée chez

le libraire Pancoucke, obtient le plus grand succès.

PIGNATELLI, les deux frères, François et Vincent, sont vivants.

PINKNEY (William), diplomate américain, naquit à Annapolis, dans le Maryland, le 17 mars 1764, d'un père natif d'Angleterre, et qui avait soutenu la cause de la mère-patrie dans la guerre de l'indépendance. Le jeune Pinkney montra de bonne heure un vif attachement pour les libertés de l'Amérique. Après avoir brillé dans la carrière du barreau et s'être acquitté avec distinction de diverses fonctions publiques, il fut élu, en 1790, membre du Congrès. Envoyé d'abord en Angleterre, en 1796, par le président Washington, il fut chargé, l'année suivante, de suivre les négociations avec la République française, à la place de M. Mouroë; mais le Directoire refusa de l'admettre. Pinkney passa ensuite en qualité de ministre de son gouvernement près la cour de Madrid, où il régla les intérêts de son pays relativement à la cession de la Floride. En 1802, il quitta l'Espagne pour aller en Italie inspecter les consulats américains. De retour en Amérique, en 1809, il reprit ses fonctions d'avocat. Envoyé de nouveau en Angleterre, en 1806, Pinkney eut à traiter, pendant cette mission, qui dura jusqu'en 1811, la grande affaire du droit des neutres en matière de navigation, à l'occasion du blocus maritime et du blocus continental; mais il ne put obtenir que des concessions de peu d'importance, qui n'empêchèrent pas la guerre d'éclater bientôt après. A son retour, Pinkney fut promu par le président Madisson, au poste de procureur-général, et il prit une grande part aux discussions qui eurent lieu au sujet de la déclaration de guerre de la Grande-Bretagne en 1812 : il donna sa démission en 1814. Lors des hostilités commises par les Anglais sur le territoire des États-Unis, Pinkney commanda un corps de volontaires et fut blessé grièvement à l'attaque de la ville de Washington. Nommé ensuite pour représenter au Congrès la ville de Baltimore, il continua de consacrer au barreau ses intervalles de loisir. En 1815, Pinkney fut envoyé à Pétersbourg, en qualité de ministre plénipotentiaire; en même temps, il fut chargé d'aller d'abord à Naples, à l'effet de réclamer une indemnité pour les pertes que le commerce américain avait eu à souffrir des confiscations effectuées sous le règne de Murat. Ses réclamations, suivant les bruits des journaux, auraient été d'une nature fort exagérée et tendantes à procurer aux Américains un commencement d'établissement dans la Méditerranée. Elles étaient appuyées par la présence d'une escadre sur les côtes d'Italie. La cour de Naples fit remettre, par le marquis de Circello, son ministre des affaires étrangères, à tous les ministres étrangers, une note où les prétentions des Américains étaient discutées. Cette affaire fut terminée à l'amiable; après quoi l'ambassadeur américain prit congé du roi de Naples, le 17 octobre 1816; il se rendit à Pétersbourg, où il fut présenté à l'empereur Alexandre, le 13 janvier 1817. Au bout de deux années de séjour en Russie, il demanda son rappel pour raison de santé. De retour en Amérique, Pinkney fut élu sénateur par la législature de l'État de Maryland et prit part à quelques affaires importantes. La mort vint l'arrêter au milieu de ses travaux législatifs, le 25 février 1822.—On a publié de lui : *Some account of the Life, Wirtings and Speeches of W. Pinkney, by Henri Wheaton*. New-York, J. W. Palmer, 1826, in-8°, *pp.* 616. Cet ouvrage se divise en deux parties : la première contient une espèce de biographie de W. Pinkney, dans laquelle les faits sont expliqués par divers fragmens de sa correspondance avec plusieurs hommes d'État de l'Union; la seconde est remplie par des discours, des opinions, des dissertations sur quelques-unes des affaires publiques dans lesquelles Pinkney fut employé.

PINO (le général), ancien ministre de la guerre du royaume d'Italie, est vivant.

PIRÉ (le lieutenant-général, comte de), est vivant et porté sur la liste de disponibilité.

PIRINGER (Benoît), graveur, naquit à Vienne en Autriche, en 1774. Il suivit les leçons de Frédéric Brand, professeur de paysage à l'École impériale de Vienne, et avantageusement connu par une suite d'eaux-fortes, terminées au burin. Après des études d'environ sept ans, sous cet habile professeur, Piringer alla passer une année en Pologne, en qualité de maître de dessin, chez Mme la comtesse

otocka. Les sites sauvages et pittoresques de ce pays trouvèrent en lui un plorateur attentif; il se livra même à études de peinture, qui promettaient maître de plus dans ce genre, si les rconstances n'eussent fait de lui un graeur. De retour dans sa patrie, il concourut pour le prix du tableau de paysage. e fut à cette époque que les élèves de estel lui donnèrent l'idée de la gravure l'*aquatinta;* ce genre lui plut, et dès rs tous ses efforts tendirent à le perfeconner. Piringer s'était fait déjà remarier à Vienne, par des vues d'Autriche des paysages qu'il avait destinés et aves, lorsque M. le comte Alexandre de aborde, cet amateur si distingué par ses onnaissances et son dévouement aux rts, voulut faire, au profit de la France, conquête d'un graveur dont le genre gréable était encore peu cultivé dans ce ays; il amena Piringer à Paris. Au mieu de cette ville d'agitation et d'intriues, le graveur autrichien ne s'occupa que e son art. Avec une grande facilité et un xtrême amour du travail, il lui fut aisé e produire de nombreux ouvrages, et y apporter toute la perfection dont était usceptible le genre qu'il avait adopté. En effet, le nombre de planches gravées ar Piringer est très considérable. Nous e citerons ici que les plus remarquables, elles que 1° plusieurs planches des *Monumens de la France*, de M. le comte lexandre de Laborde; 2° le *Voyage ittoresque dans la Vendée*, ou *Vues le Clisson*, d'après M. Thiénon; 3° le *Voyage pittoresque à Constantinople*, ublié par M. Pertuisier; 4° *le Voyage ittoresque à Lyon*, publié par M. de Fortis; 5° le *Passage de Louis XVIII ur le Pont-Neuf, le 3 mai* 1814, d'après e dessin de M. Melling. Indépendamment de ces planches, commandées à Piinger, il en grava un grand nombre d'aures pour son propre compte, telles que : *la Danse de village*, *les Quatre points du Jour*, *le Lever et le Coucher du Soleil*, l'après Claude Lorrain; enfin, son œuvre intitulé *École de Paysage*, d'après es plus grands maîtres, Gaspard Poussin, Rembrandt, Lecatelli, Van-Bloemen. *Les Quatre points du Jour* obtinrent un grand succès; ils valurent à leur auteur a médaille d'or à l'exposition de 1814, et le diplôme de membre de l'Académie impériale et royale des Beaux-Arts de Vienne. *La Danse de village* est l'ouvrage le plus capital qu'ait produit Piringer; il s'y est montré le digne traducteur de Claude Lorrain. Son *École de paysage* contient aussi plusieurs planches remarquables. Son goût, comme dessinateur paysagiste, le conduisait, en général, fort bien dans le choix des tableaux qu'il reproduisait par la gravure. Le succès que ses *Quatre points du Jour*, d'après Claude Lorrain, avait obtenu, le décida à faire paraître quatre autres *Points du Jour*, dans une plus petite dimension et d'après ses propres dessins : les sites en sont bien choisis et bien composés; l'exécution en est facile et gracieuse. — Mme la duchesse de Saint-Leu (Hortense de Beauharnais) avait composé la musique de quelques romances dont le succès devint très-populaire, telles que *le Beau Dunois*, *la Sentinelle*, etc. Cette dame désira en faire un recueil manuscrit, orné de gravures, dont l'exécution fut confiée à Piringer. Ces manuscrits sont fort recherchés des amateurs. Notre artiste travailla aussi pour le *Voyage pittoresque dans les Pyrénées françaises*, de M. Melling. A sa mort, quatre livraisons, de six planches chacune, avaient paru; la cinquième était commencée. Cette collection de Vues est riche en sites admirables, et Piringer comptait sur l'achèvement de cet important ouvrage pour accroître sa réputation. La mort le surprit au milieu de ses travaux, à l'âge de cinquante-deux ans. On a publié le *Catalogue d'estampes, de l'atelier de Piringer*, par M. Chaillou-Potrelle, appréciateur d'objets d'arts (*Paris*, 1827, In-8° de 47 pages). En tête est placée une notice, signée *R. T.....*, *chevalier de la Légion d'Honneur*, dont celle-ci est extraite : dans la suite du catalogue sont indiqués divers ouvrages moins importans de Piringer, qui n'ont point été cités dans notre article

PISANI DE LA GAUDE, évêque de Namur (Pays-Bas), est mort, il y a quelques années.

PLASSCHAERT, l'un des meilleurs citoyens et des hommes les plus estimables et les plus riches de la Belgique, était aussi membre de la seconde chambre des États-Généraux des Pays-Bas. Il est mort le 19 mai 1821, dans sa magnifique habitation de Vespelaer, qu'il s'était créée près de Louvain.

PLÉE (Auguste), ancien chef de division à la secrétairerie des Conseils du Roi, voyageur-naturaliste du gouvernement français, envoyé en cette qualité, en 1819, dans l'Amérique du Sud, est mort âgé de trente-neuf ans, au Fort Royal, île de la Martinique, le 17 août 1825, au moment où il allait s'embarquer pour revenir dans sa famille. Ses collections ont été transportées au Muséum d'Histoire naturelle de Paris.

POCHOLLE, ex-membre de la Convention nationale de France, est vivant et habite maintenant Liége, uniquement occupé de travaux littéraires. On le croit attaché à la rédaction d'un journal.

POERIO, ancien membre des Cortès napolitaines, est vivant et réside à Florence.

POINTE (Noel) ex-conventionnel français, est mort à Sainte-Foi, près Lyon, le 10 avril 1825; il n'était point remarquable par des talens distingués, mais par une grande conviction et une constante persévérance dans ses opinions politiques, chose assez rare au temps où nous vivons.

POLIGNAC (Armand, duc de). La biographie de Paris le désigne par erreur comme ambassadeur de France à Londres; c'est son frère *Jules* portant le titre de *prince*, qui fut nommé à ce poste en 1823. Toute l'Europe a retenti du bruit qu'a fait en France, en janvier 1829, le voyage malencontreux du prince *Jules* qu'on prétendait alors avoir été rappelé de Londres pour être placé à la tête d'un nouveau ministère, qu'il eût été chargé d'organiser, et qui n'a été élevé à ce poste qu'en août de la même année. La nomination de M. de Polignac, mais surtout le nom et la réputation toute anti-française des collègues qui lui ont été donnés, a produit en France une impression très fâcheuse et qui n'est que trop justifiée par les antécédens de quelques-uns d'entre eux.

PONCELET, professeur suppléant à la Faculté de droit de Paris; homme savant et professeur chéri des élèves, mais fort maltraité par le ministère de M. de Villele, pendant la durée duquel M. Poncelet fut presque constamment éloigné de la chaire qu'il avait occupée.

PONGERVILLE (de), poète, membre de l'Académie française, connu d'abord par la traduction de morceaux choisis dans les Métamorphoses d'Ovide. Cette traduction brillante, bien supérieure à la traduction estimable de St.-Ange, pour le mouvement, le style et le coloris poétique, fit apprécier tout d'abord le rare talent de son auteur. Bientôt on annonça de M. de Pongerville une traduction complète de *Lucrèce*. Elle fut beaucoup louée à son apparition, et elle méritait de l'être à beaucoup d'égards. C'était même facilité, même éclat que dans la traduction des morceaux choisis des métamorphoses. Mais, il faut l'avouer, pour qui connaît l'auteur du poème *de La nature des choses*: il y a du mécompte à lire M. de Pongerville. Ovide est un homme d'esprit, habile versificateur, dont le style est facile et le tour régulier. Chez lui les difficultés résultent en général d'une expression plus ou moins ingénieuse, plus ou moins fine ou détournée. Chez lui, d'ordinaire, pas de ces grands traits qui étonnent, pas de ces expressions originales et fortes qui achèvent toute une peinture en deux mots, et qui abondent chez Lucrèce. Chez ce dernier, grand poète, génie sublime, tout est profond, tout est large, hardi et vigoureux. Pour traduire Ovide, il fallait des qualités d'esprit analogues, facilité, vivacité, souplesse, imagination brillante et féconde. Or, M. de Pongerville possède tout cela. Pour traduire Lucrèce, il fallait presque la même élévation de facultés poétiques, dont la nature se montre si avare. Quoi qu'il en soit, la traduction très estimable de M. de Pongerville lui a ouvert les portes de l'Académie française. On se rappelle avec plaisir quelle générosité montra M. de Pongerville en renonçant à la candidature, pour faciliter l'élection de Casimir Delavigne que l'esprit de parti semblait vouloir contrarier. M. de Pongerville, dans ses relations avec ses collègues, avec le public ou l'autorité, s'est toujours montré jaloux de l'honneur et de la liberté des lettres.

PONTÉ-COULANT (le marquis Doulcet de) pair de France, est vivant, et vote avec les amis des libertés publiques.

PORTALIS (le comte Joseph Marie), fils de l'illustre homme d'état de ce nom, a été nommé garde-des-sceaux en janvier 1828, après le renvoi de l'impudent Peyronnet. Il exerce, au moment où nous écrivons, l'intérim du département des affaires étrangères. Comme garde-des-

sceaux et ministre des affaires étrangères, on a pu reprocher à M. de Portalis de la faiblesse envers le parti qui vient de lui succéder au pouvoir, mais tout le monde lui a reconnu des talens distingués et d'honorables intentions.

PORTELS (N.), professeur de droit naturel et de droit des gens, au collége de France. M. Portels, médiocre, inconnu, n'avait aucun droit pour occuper la chaire élevée à laquelle l'a promu l'intrigue, et que sollicitaient des hommes d'un mérite éminent. Son seul titre était d'être l'ami de M. de Luynes (Voy. Luynes) le protégé et le faiseur de M. Frayssinous. Ainsi se trouva-t-il, un beau matin, professeur de droit naturel, étonné lui-même au milieu d'un auditoire ébahi. M. Portels soutient, au collége de France, les doctrines les plus opposées aux libertés constitutionnelles de la France, et à l'indépendance des nations en général. Entendre M. Portels ou lire M. Laurentie, son digne ami, c'est absolument *quid unum et idem*, toujours la Quotidienne radotant et endormant son monde. Les jeunes gens ont pris le parti le plus sage, celui de ne pas écouter. L'auditoire est vide; mais la poche du professeur s'emplit également: qu'importe le reste, après tout?

POTIER (N.), professeur de 2e au collége royal de Henri IV, homme instruit et laborieux, a entrepris une édition in-8o des classiques latins, sans notes, mais avec des variantes puisées dans tous les manuscrits et particulièrement dans ceux de la bibliothèque royale. Ces recherches, faites consciencieusement, supposent un travail immense; mais M. Potier est un homme qu'aucun travail ne saurait effrayer. Son édition, très bien imprimée, est remarquable pour la pureté et le bon choix des textes. M. Potier n'a pas arraché, à force d'intrigue, trois cents souscriptions au gouvernement. Il ne s'est pas fait prôner comme le font journellement MM. tels et tels, auteurs de semblables entreprises; mais il a pour lui l'estime des savans. Son édition lentement écoulée ne lui aura pas valu un palais d'un demi-million, comme à M. Lemaire la sienne; seulement elle restera comme un monument sage élevé par le travail à la science.

POUILLET (N.), professeur de physique à la Faculté des sciences de Paris, élève distingué de l'école normale, où il fut répétiteur de physique. M. Pouillet, dans les simples leçons qu'il donnait dans l'intérieur de l'école, se faisait déjà remarquer par une admirable clarté d'expression, ainsi que par une facilité de diction, une élégance toutes littéraires. Aussi, quand M. Biot le prit tout jeune encore, pour son suppléant à la chaire de physique de la Faculté, l'auditoire admirait sa science précoce en même temps qu'il était charmé de l'éclat de son élocution. Les succès de M. Pouillet ont toujours été croissant. On a de lui, outre différens mémoires lus à l'Académie des sciences, *les Élémens de physique et de météorologie*, 2 *vol. in*-8o.

POULET, de Lille (N.), recteur de l'Académie d'Angers, homme sage et modéré, fait prospérer, dans les établissemens confiés à ses soins, les sciences et les lettres qu'il a lui-même cultivées avec un grand succès.

POULLAIN (de Grandpré) ancien membre de la Convention nationale de France, exilé en vertu de la loi d'amnistie, choisit la ville de Trèves pour le lieu de son exil. Il y fut accueilli avec bienveillance, et l'on s'empressa d'inscrire son nom sur les registres de la bourgeoisie. Une ordonnance royale du mois de février 1818 mit fin à sa proscription, et son nom fut compris dans une liste (approuvée par le Roi, le 18 décembre suivant) de personnes auxquelles l'art. 7 de la loi du 12 janvier 1816 était déclaré inapplicable: on lui restitua même une pension de 1700 fr. dont il avait été privé durant son exil. Depuis, il ne désira plus que le repos; il se refusa, en 1820, aux instances qui lui furent adressées pour accepter la députation; il ne se présenta même pas aux élections de 1824. Il est vrai que ses infirmités et son âge pouvaient, jusqu'à un certain point, lui servir d'excuse. Poullain de Grandpré est décédé à sa terre de Graux, près Neufchâteau (Vosges), le 6 février 1826. La carrière de ce législateur fut active et laborieuse. On formerait plusieurs volumes de ses rapports et de ses opinions, imprimés dans le *Moniteur* ou séparément. On y voit qu'il comprenait mal les théories de la liberté; mais il avait l'instinct que sa cause est du parti de la Révolution. C'était elle encore qu'il croyait servir, lorsque sa conscience égarée lui faisait commettre des fautes:

d'ailleurs, il n'était pas suffisamment doué du noble sentiment du courage civil: telle fut souvent la cause des erreurs qu'on doit lui reprocher, et qui furent presque toujours rachetées par une modération pratique qui lui valut, parmi ses compatriotes, une popularité non interrompue, pendant et depuis la Révolution. D'ailleurs, après avoir joui durant plusieurs années d'une influence considérable sur le gouvernement de la France, et particulièrement sur l'administration de ses finances, après avoir vécu sans luxe et sans passions, il sortit de la vie plus pauvre qu'il n'y était entré. Ce désintéressement est l'excuse et quelquefois la gloire des démocrates de notre révolution. Il prouve que chez plus d'un, dont l'esprit s'égara, le cœur resta généreux.

POULTIER (d'Elmotte), ancien membre de la Convention nationale de France, est mort à Tournay en 1827.

POUQUEVILLE (de), ancien consul de France en Turquie, a publié en 1822 une *histoire de la régénération de la Grèce*, où l'on voit le réveil du peuple grec et ses premiers efforts pour conquérir la liberté. L'auteur a peint d'une manière vive et attachante l'esclavage de cette nation malheureuse, et l'état du pays en général avant l'insurrection de 1820. C'est ce livre qui a excité d'abord au plus haut degré l'intérêt de l'Europe en faveur des grecs, et le mouvement universel qui a tant contribué à aider à leur délivrance. Dans le livre de M. de Pouqueville se trouve décrite la guerre soutenue par la Porte contre le terrible Ali Pacha, guerre dont l'auteur a parcouru le théâtre, comme les événemens et les principaux personnages. Son livre est, d'un bout à l'autre, instructif et plein d'attrait. Il s'y trouve souvent des pages dignes d'un littérateur de profession, telles que les descriptions des combats et particulièrement le récit des exploits de Canaris. C'est un des meilleurs ouvrages qui aient paru depuis cinq ou six années.

POZZO DI BORGO, ambassadeur de Russie près de la cour de France, est vivant. C'est un homme d'un grand talent et dont la longue mission en France a rendu de grands services à son souverain.

PRADT (l'abbé de), écrivain infatigable et d'un talent très distingué, n'a pas cru devoir siéger à la Chambre élective ou l'avait appelé en 1828 le département du Puy-de-Dôme. Nous sommes loin d'approuver les considérations auxquelles a cru devoir céder M. l'abbé de Pradt, et qu'il a pris soin de rendre publiques. Un esprit aussi élevé que le sien aurait dû sentir que son devoir était de ne pas déserter le poste honorable que lui avait assigné la confiance de ses concitoyens. D'accord avec la majorité de la chambre, il eût dû fortifier cette majorité de sa présence et de ses votes; en opposition avec elle, sa retraite de la Chambre devenait d'autant plus inexcusable, qu'il privait son pays de ses lumières et de son expérience. « Il n'avait, » disait il, l'espoir d'y produire aucun « bien »; ce n'était pas à lui d'en juger, ce soin n'appartenait qu'à ses commettans. Libre d'accepter, lorsqu'il fut élu, il ne l'était plus d'abdiquer après avoir siégé. On pense bien que nous ne parlons pas ici d'une liberté absolue, mais seulement de celle qui est en rapport avec les intérêts du pays et les devoirs qu'ils imposent.

PRAET (Joseph Basile Bernard VAN), né à Bruges, en juillet 1757, vint fort jeune en France, et fit ses études au collége d'Arras. En 1784, il entra comme employé à la bibliothèque du roi. Quoique la nature de ses occupations paisibles et sédentaires, et une extrême modestie qui l'empêcha toujours de se produire en public, dussent contribuer à lui assurer une vie douce et tranquille, et à le mettre à l'abri des persécutions pendant les troubles de la révolution, néanmoins il fut, en 1793, dénoncé comme aristocrate, avec quelques-uns de ses collègues, entre autres MM. Barthélemy, Champfort et Caperonier, et incarcéré aux Madelonnettes, où il ne resta que douze jours, ayant été réclamé par le comité de sa section. Après avoir rempli pendant deux ans, par intérim, les fonctions de Conservateur de la bibliothèque, M. Van Praet fut nommé à cet emploi en 1796 pour les livres imprimés. Depuis quarante ans qu'il est à la bibliothèque royale, les personnes qui la fréquentent n'ont jamais eu qu'à se louer de son obligeance et de son aménité; il sait habilement faire apprécier aux étrangers l'importance et la richesse de l'établissement auquel il est préposé, et dont la France s'enorgueillit à juste titre. Il a reçu, en 1814, la décora-

tion de la Légion-d'Honneur et des lettres de naturalisation, son pays natal ne se trouvant plus alors renfermé dans les limites assignées à la France. M. Van Praet, membre de l'Académie celtique, de la Société royale académique des sciences de Paris, et correspondant de l'Institut royal des Pays-Bas, a publié divers ouvrages qui attestent une grande érudition en bibliographie : 1° *Recherches sur la vie et les écrits de Colard Mansion*, imprimeur à Bruges durant le 15e siècle ; 2° *Notice abrégée d'un manuscrit français de la bibliothèque du roi*, intitulé : *Tournois de la Gruthuse ;* 3° *Description des manuscrits de la bibliothèque du duc de La Vallière*, 3 volume in-8° ; 4° *Catalogue des livres imprimés sur vélin, de la bibliothèque du Roi*, 5 volumes in-8e 1823 ; 5° pour faire suite à l'ouvrage précédent ; *Catalogue des livres imprimés sur vélin, tant des autres bibliothèques publiques que des bibliothèques particulières*, 3 volumes in 8°, 1824.

PRESTVELLO, colonel de la milice, dans une des provinces du nord du Portugal, où il était propriétaire, appartenait à une famille riche et distinguée de ce royaume. Il servit long-tems avec honneur dans les armées francaises, et reçut de Napoléon l'ordre de la Légion-d'Honneur. Après une longue suite de vicissitudes, il abandonna son pays, lorsqu'il eut vu s'asseoir sur le trône le parricide et l'usurpation, et se retira en Angleterre. Fatigué de son inaction et jugeant qu'il pourrait être utile à la cause de la liberté de son pays, asservi à un monstre, s'il parvenait à s'y réunir aux généreux militaires et concitoyens qui méditaient son affranchissement, il débarqua sur les côtes du Portugal, dans la nuit du 9 janvier 1829, à l'heure même où le brave brigadier-général Moreira se portait dans les casernes de Lisbonne, pour y réunir les troupes sous le drapeau de la reine Maria-da-Gloria, leur souveraine effective. Saisi quelques heures après, il fut jeté dans les cachots, où il demeura enseveli pendant sept semaines sans qu'il lui fût permis d'avoir la moindre communication avec ses parens et ses amis, sans même pouvoir faire appeler un défenseur. Pendant tout ce tems, il ne put obtenir de changer de linge, de sorte que, lorsqu'il comparut pour la première fois devant un juge qui ne lui donna que 24 heures pour préparer sa défense devant le tribunal, il était dévoré de vermine et dans la plus effroyable situation. Pendant le trajet fatal, et arrivé au pied de l'échafaud, le brave Prestvello, dont l'intrépidité sur le champ de bataille était si généralement connue de ses compatriotes et des étrangers, ne démentit pas un moment son noble caractère. Son attitude, son pas, son regard étaient également fermes, et ses dernières paroles furent des imprécations contre l'exécrable oppresseur du Portugal, que ses prêtres, presqu'aussi abominables que lui, pressaient Prestvello de reconnaître pour souverain légitime du Portugal. La tête de ce noble citoyen et celles des nobles conjurés assassinés avec lui, sont restées pendant deux jours exposées sur la sommité de l'échafaud. Cet horrible sacrifice a eu lieu le 6 mars, à Lisbonne, sur la place de Sodre, où les marchands ont l'habitude de se réunir les après-midi pour s'entretenir de leurs propres affaires.

PRÉVOST (Pierre), peintre de panoramas, naquit à Montigny (Eure-et-Loir), en 1764. Ses parens, cultivateurs estimés, jouissaient d'une sorte d'aisance ; mais leurs moyens pécuniaires étaient insuffisans pour lui donner, loin de la maison paternelle, une éducation dispendieuse. Cependant son génie pour les arts s'étant manifesté d'une manière particulière, sa famille crut devoir faire des sacrifices pour l'envoyer à Paris : il était plus qu'adolescent lorsqu'il y arriva. Élève de Valenciennes, il commença par composer des paysages dans la manière de Claude Lorrain. Ces productions lui avaient déjà fait, comme peintre, une réputation méritée, quand l'américain Fulton vint en France pour y faire connaître les panoramas nouvellement inventés en Angleterre, et par conséquent imparfaits encore. Il s'associa à P. Prévost pour l'exécution, et depuis cette époque, notre artiste n'a pas cessé de travailler à ce genre de peinture, et l'a porté à un degré de perfection qui ne lui est point contesté. Le *Panorama de Paris*, offert le premier à la comparaison immédiate de ses habitans, leur permit de juger de la fidélité de la copie. Dix-sept autres ont suivi celui de Paris et tous furent exécutés d'après des dessins pris sur les lieux, par l'artiste lui-même. *Rome*,

Naples, *Amsterdam*, *Boulogne*, *Tilsitt*, *Wagram*, *Anvers*, *Londres*, *Calais*, *Jérusalem*, *Athènes*, sont ceux qui obtinrent le plus de succès. M. Bouton a été quelque temps le principal collaborateur de Prévost; plus tard, ce fut son neveu, M. Cochereau, que la mort lui enleva, en 1817, durant le dernier de ses voyages à Constantinople et dans l'Attique. David, après avoir passé une matinée entière à admirer une des savantes productions de Prévost, se retourna vers ses élèves qui l'entouraient, en disant : « Messieurs, c'est ici qu'il faut venir faire des études d'après nature. » Cet éloge, accordé par un homme de génie, donne la mesure du mérite de Prévost. Il joignait au talent de la peinture un esprit éminemment observateur ; il avait parcouru les plus beaux pays de la terre ; et l'on a dû juger par certains panoramas, qu'il a exécutés longtemps après en avoir pris les dessins, et qui étaient d'une vérité frappante, à quel point la mémoire des yeux était chez lui extraordinaire et fidèle. Par une singularité fort remarquable, sa main, exercée à peindre la nature en grand, se prêtait à exécuter à l'huile des compositions dans la dimension la plus réduite, et qui sont précieuses par le charme du coloris et la légèreté du dessin. Il faisait aussi la gouache dans la dernière perfection. Après bien des contrariétés et des traverses, Prévost était parvenu à éteindre la dette qu'avaient nécessitée ses grandes entreprises, dont il partageait le produit avec un associé. Au bout de 25 ans de travaux, il se trouvait possesseur d'une fortune considérable, et songeait à se retirer à Montigny, près de sa famille, lorsqu'il fut atteint d'une fluxion de poitrine, tandis qu'il peignait le panorama d'Athènes. Depuis-lors il n'a plus fait que languir, jusqu'à sa mort, arrivée à Paris le 9 janvier 1823. Il était âgé de 59 ans. Ses restes ont été déposés au cimetière du P. La Chaise. — Le *Miroir* du 13 janvier 1823, le *Constitutionnel* du 16, le *Moniteur* du 18 février de la même année, ont publié chacun une notice nécrologique sur P. Prévost.

PRONY (le baron de), savant du premier ordre, a cultivé et illustré toutes les branches des sciences mathématiques et physiques. Il est aujourd'hui directeur de l'École des Mines. M. de Prony est un administrateur habile, et un littérateur aimable et instruit. Chez lui se réunit et se plaît tout ce que la société de Paris contient de plus aimable dans toutes les classes. Nous ne possédons pas en ce moment la liste de ses ouvrages nombreux et estimés.

PUYSÉGUR (Amand-Marie-Jacques de CHASTENET, marquis de), petit-fils du maréchal de ce nom, naquit vers 1752 et est mort dans son château de Buzancy, le 1er août 1825. Le nom de M. de Puységur est d'ailleurs fort connu, à cause de l'ardeur, de la conviction, de la persévérance qu'il a mises à observer, écrire et pratiquer les phénomènes et les procédés du somnambulisme.

Q.

QUATREMÈRE DE QUINCY, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, continue de protester à chaque occasion de son zèle monarchique, et d'ennuyer le public de ses discours nazillards. Homme savant, mais orateur incommode, il détruit le charme des solennités académiques par ses éternelles doléances sur la décadence du goût chez les modernes. A l'entendre on dirait que les arts n'ont pas aussi leur mouvement, leurs variations inévitables, et que les intelligences devraient être stationnaires comme les statues antiques que nous admirons. M. Quatremère parle dans le désert, on ne l'écoute pas, on dort, et toujours le lendemain les journaux égaient leurs lecteurs à ses dépens. Il devrait bien, M. le secrétaire perpétuel, s'épargner les frais d'une éloquence que le siècle a le mauvais goût de ne pas admirer, à moins qu'il ne veuille, à chaque fois, par une nouvelle dose d'ennui, punir le public de l'indifférence qu'il témoigne pour son talent.

QUELEN (Hyacinthe de), archevêque de Paris, d'une ancienne famille noble de Bretagne, fut un des élèves assez or-

dinaire du séminaire de Saint-Brieux, Côtes-du-Nord. Ses camarades de séminaire étaient étonnés de son élévation extraordinaire et rapide. Nous avons connu un de ses frères et d'autres membres de sa famille qui, en fait d'esprit, étaient certainement au-dessous du médiocre. Quoi qu'il en soit, le jeune Quelen vint à Paris et fit connaissance avec ce que le clergé français possédait de mieux dans ce temps où les hommes supérieurs étaient rares dans l'Église. Le jeune Quelen avait bonne mine, de l'esprit naturel et beaucoup de douceur; il fut admis chez le cardinal Fesch, plut au cardinal Talleyrand de Périgord, et quand celui-ci fut nommé archevêque de Paris, M. de Quelen fut nommé son coadjuteur; l'archevêché ne pouvait lui manquer. L'opposition que M. de Quelen manifesta à la Chambre des pairs, à l'admission du trois pour cent de M. de Villèle, avait popularisé son nom; son admission à l'Académie française le rendit ridicule. M. de Quelen a toujours été un peu équivoque; tantôt pour et tantôt contre, mais jamais trop ouvertement. Il sait à merveille se faire donner de l'argent par le préfet de la Seine pour faire embellir son palais ou pour acheter des maisons de campagne superbes. Dernièrement, à propos de sa conduite à l'occasion des ordonnances du 16 juin 1828, l'abbé de Lamennais lui adressa deux lettres extrêmement violentes, dans lesquelles il traitait son obéissance gallicane de lâcheté et d'hérésie. Ce fut un spectacle plaisant que celui de deux prêtres distingués, l'un par son rang, l'autre par son génie et son audace, aux prises sur une question qui touchait la politique. L'archevêque ne soutint pas la lutte. Depuis ce temps M. de Quelen vit parfaitement ignoré, excepté de ceux qui s'intéressent au sort de l'Église, chose à laquelle Paris s'intéresse en général fort peu. Après avoir fortement pris parti pour les Jésuites, il s'est aussi fortement élevé contre les doctrines de l'abbé de Lamennais, qui ne sont autres que celles des Jésuites. M. de Quelen avait, dans quelques occasions, donné de meilleures espérances; mais un prélat de cour n'est pas d'une étoffe ordinaire; il a une morale particulière qui ne ressemble en rien à celle du commun des hommes. Au reste, tandis que M. de Quelen combattait M. de Lamennais, le pape Pie VII proclamait celui-ci « le vrai soutien des doctrines de l'Église catholique romaine. » M. l'archevêque de Paris ne serait-il donc qu'un schismatique?

QUÉTANT (Francois-Antoine), naquit à Paris le 6 octobre 1733, d'un employé à la caisse du Trésor-Royal, sous M. Paris de Montmartel. Après avoir fait sa rhétorique au collége des Grassins, sous Lebeau, il fut placé dans des études d'avoués et de notaires, d'où le goût du théâtre le fit déserter, pour s'adonner à la composition dramatique. Il se fit une certaine réputation sur les théâtres des boulevards, à une époque où ils ne s'élevaient guère au-dessus des trétaux qui les avoisinent. Il y a cependant du naturel dans son dialogue, et de la facilité dans son couplet, mais de ce naturel trivial et de cette facilité nulle, qui ne suffisent plus aujourd'hui pour obtenir les applaudissemens du public. Le *Tonnelier* et le *Maréchal-ferrant*, opéras comiques, sont les deux seules pièces de Quétant, dont le titre paraît encore quelquefois sur les affiches, afin de combler un vide dans une représentation et donner au public le temps d'arriver pour la pièce qui est le véritable objet du spectacle. Plus tard, Quétant publia quelques traductions de l'anglais, qui, sans être mal exécutées, n'obtinrent point de célébrité. Privé, par une faillite, des épargnes qu'il avait ramassées, et ne possédant plus qu'une rente viagère de 1600 francs, que lui faisait la maison de Lagarde d'Achères, dont il avait élevé le fils, Quétant obtint, à un âge avancé, de l'emploi dans les bureaux administratifs. Il fut successivement chef du bureau des lois, de celui des hôpitaux, des prisons, et de la commission des secours publics au département de la Seine, adjoint au secrétariat de l'administration des hospices, contrôleur de l'hospice des Incurables. Quétant est mort le 19 août 1823, à l'âge de 90 ans, après avoir été marié trois fois. Il a été inhumé au cimetière de Vaugirard, où M. Dufey (de l'Yonne) a prononcé un discours sur sa tombe. A l'occasion de la nécrologie de Quétant, M. Beuchot a publié dans la *Bibliographie de la France* (1823, pag. 567-72), des recherches extrêmement curieuses sur les théâtres de la France.

QUETELET (Maximilien-Adolphe-Jacques), l'un des savans et des poètes

les plus distingués de la Belgique, naquit à Gand le 22 janvier 1796. Après des études brillantes au lycée de cette ville, il y fut nommé, à l'âge de 19 ans, professeur de mathématiques : promu au grade de docteur ès-sciences 4 ans après, il fit une dissertation sur la courbe focale, où l'on trouve plusieurs théorèmes nouveaux qu'il se plut à développer plus tard dans différens mémoires : la même année il fut appelé à la chaire de mathématiques, à l'Athénée de Bruxelles. Ses vastes connaissances et son rare talent pour l'instruction, l'auraient sans doute fait placer dans une de nos universités, si, depuis long-temps, le projet formé par le gouvernement d'élever un observatoire à Bruxelles, n'avait fait jeter les yeux sur lui pour lui en confier la direction. C'est dans ce but et pour donner à cet établissement le plus haut degré de perfection, que M. Quetelet a été envoyé en France et en Angleterre, où il a visité les observatoires les plus célèbres. La création d'un musée des sciences et des lettres, vient de lui donner l'occasion de faire briller, dans des cours de physique, d'astronomie, d'histoire des sciences, une élégance et une facilité d'élocution qu'on n'était guère en droit d'attendre que d'un littérateur exercé. Membre de l'Académie des sciences de Bruxelles, il fit paraître dans ses recueils les mémoires suivans, qui tous témoignent de son imagination, et de la profondeur de son esprit en mathématiques : 1° *Mémoire sur une formule pour déterminer la surface d'un polygone formé sur une sphère par des arcs de grands ou de petits cercles, disposés entre eux d'une manière quelconque;* question qui avait été aussi l'objet des recherches de d'Alembert, dans les mémoires de Turin, et de Bossut, auteur de l'*Histoire des mathématiques ;* 2° Un *Mémoire sur une nouvelle théorie des sections coniques, considérées dans le solide;* 3° Une *Relation d'un voyage fait à la grotte de Han*, ouvrage rédigé en commun avec M. Kickx, et publié encore séparément, sous format in-8°, avec des additions; 4° Un *Mémoire sur une nouvelle manière de considérer les caustiques produits soit par réflexion, soit par réfraction;* 5° *Mémoire sur quelques constructions graphiques des orbites planétaires;* 6° *Mémoire sur les lois des naissances et des mortalités à Bruxelles.* M. Quetelet avait consacré ses premières veilles à la culture de la poésie. Plusieurs recueils poétiques de notre pays sont enrichis de ses aimables productions. Elles sont, la plupart, empreintes d'une douce mélancolie et du charme des sentimens les plus affectueux; aussi l'on ne peut assez regretter, pour la gloire des Muses belges, que l'amour des sciences lui ait fait négliger un talent aussi heureux. Il a publié à Paris, en 1826, un *Traité d'astronomie*, auquel les journaux scientifiques ont unanimement donné les éloges les plus flatteurs et les plus mérités. Il a fait paraître en 1827, chez Tarlier, à Bruxelles, des *Propositions de physique*, destinées à servir de texte à ses leçons sur cette science. Il est aussi rédacteur d'un journal des sciences, intitulé : *Correspondance mathématique et physique*, qui paraît depuis trois ans, avec beaucoup de succès. M. Quetelet vient aussi d'être nommé secrétaire de la Commission de statistique du Brabant-Méridional. Des travaux intéressans sur cette matière, lui donnaient les titres les mieux fondés à cette distinction.

QUICHERAT (N.), professeur agrégé au collége de Saint-Louis, ancien élève de l'École normale, éditeur d'une collection d'auteurs classiques latins accompagnés de commentaires courts et bien faits, tous de l'éditeur, qui écrit et parle le latin, soit en prose soit en vers, avec un goût et une facilité rare.

R.

RABBE (Alphonse), écrivain libéral et philosophe, quelquefois un peu outré dans l'exposition des opinions qu'il professe, et dans l'expression des sentimens généreux qui l'animent. M. Rabbe a composé les résumés de plusieurs histoires, et notamment le résumé de l'histoire de Russie, remarquable par la vigueur des pensées et l'énergique peinture des maux que cause et des biens qu'empêche le despotisme. M. Rabbe est encore l'un des collaborateurs les plus laborieux du nouvel Album, journal où sont professés les principes libéraux, sans ménagement et sans détour, et qui souvent contient d'excellens articles littéraires.

RACAGNI (Joseph-Marie), physicien italien, naquit le 6 janvier 1741, à la Tharazza, province de Voghera. Il prit l'habit religieux chez les Barnabites de Monza, en 1760, et c'est alors qu'il échangea le prénom de *Jean*, qu'il avait reçu sur les fonts baptismaux, contre ceux de *Joseph-Marie*, qu'il a portés depuis. Les études théologiques ne l'empêchèrent pas de se livrer à celles des sciences exactes, qu'il apprit du P. Canterzani, habile mathématicien. Ses progrès furent tels que, jeune encore, il fut destiné à professer dans les écoles de Saint-Alexandre, à Milan. L'abbé Frizzi, professeur distingué de mathématiques supérieures, le proposa pour remplir sa chaire pendant ses voyages; enfin il fut nommé professeur titulaire de physique dans les écoles de Bréra. Racagni a professé pendant trente ans, avec zèle et succès; il se faisait remarquer par sa facilité, sa précision et surtout par l'amour qu'il montrait et qu'il inspirait pour les sciences : aussi a-t-il formé plusieurs élèves distingués. C'est par ses soins, que le cabinet de physique de Bréra a été enrichi de la plupart des machines et instrumens qui le composent. En 1760, il visita Rome, Naples, Vienne, la Hongrie, pour faire la connaissance personnelle des plus savans physiciens de ces pays; il entra en relation avec d'illustres protecteurs des sciences, entre autres avec le comte Estherhazy, le chevalier Hamilton, le comte de Firmian. Il fut nommé, en 1801, l'un des quarante membres de la Société italienne, et en 1812, membre de l'Institut du royaume d'Italie. On a du P. Racagni, une *Théorie des fluides*, imprimée en 1779, où il traite des fluides en général, et en particulier de l'eau, de l'air, de l'électricité, etc. En 1807, il publia, à Milan, un mémoire sur les translations, où il discute les différentes formules proposées par Prony, Fossombroni et Bezout. On trouve un autre mémoire de lui, sur un sujet analogue, dans le tome XVIII, pag. 139, des *Actes de la Société italienne;* l'auteur y traite de quelques conducteurs électriques frappés par la foudre; et, sans contester l'efficacité des paratonnerres, il donne la raison pour laquelle ils ne remplissent pas toujours leur but. L'Institut italien doit encore publier dans ses actes un autre mémoire de Racagni, *sur les propriétés des nombres*, où il a entrepris de généraliser la théorie de Kramp. Les sciences exactes lui doivent en outre les expériences qu'il fit avec le P. Pino, son collègue, sur le bélier hydraulique, dont il expliqua, l'un des premiers, les singuliers phénomènes. Religieux tolérant autant que pieux, Racagni obtint l'estime des savans de toutes les opinions, au milieu des agitations politiques de son temps. Il est mort le 4 mars 1822, à l'âge de 81 ans. Il a légué un prix annuel de 2,000 francs, pour celui des élèves des sciences physiques à Milan qui s'y distinguera le plus. M. le docteur Labus a consacré une notice au P. Racagni.

RADET (le baron Étienne), auquel un parti implacable n'a pas pardonné d'avoir rempli, en 1809, de rigoureux devoirs envers le pape Pie VII, est mort à Varennes, département de la Meuse, le 25 septembre 1825.

RAEPSAET (Jean-Joseph), naquit à Audenaerde, le 29 décembre 1760, de Jean, avocat au conseil de Flandre et greffier de la haute et basse châtellenie d'Audenaerde, et de Marie-Jeanne-Joseph Vespoel, fille d'Emmanuel, premier

conseiller pensionnaire de la ville. Il étudia, jusqu'en grammaire, chez les Jésuites d'Audenaerde, alla faire sa syntaxe à Menin, sa poesie au collége d'Houdin, à Mons, et sa rhetorique à Louvain, au collége de la Sainte-Trinité. Exact à ses heures d'étude, il se livra, le reste du temps, à tous les jeux et exercices de la jeunesse, et toute sa vie, aux amusemens de la chasse. Une hemoptysie le força de quitter son cours de philosophie à la Pédagogie le Château. Il a presque toujours remporté le premier prix dans ses basses classes, et est sorti de la philosophie avec d'honorables témoignages de regrets et d'esperances, que lui donnerent ses professeurs. Après son rétablissement, ayant embrassé la carrière de la jurisprudence, il fit ses licences le 17 decembre 1772, et fut reçu avocat au conseil de Flandre, en 1773. L'état de son père annonçait une mort prochaine : il avait rendu de grands services à la châtellenie, et les sept nobles vassaux *hantpointres*, héréditaires de cette châtellenie, voulant lui donner les dernières preuves de leur reconnaissance, lui permirent de résigner sa place de greffier en faveur de son fils, quoique âgé seulement de 23 ans. Le gouvernement accorda dispense d'âge, et il fut mis en possession de cette charge le 5 octobre 1773. Il épousa, le 20 mai 1777, la demoiselle Marie-Olympie Bauwens, fille de Jean, conseiller du roi, receveur général, héréditaire de la châtellenie et secrétaire du collége des *chefs-tuteurs* de la ville, qui, à raison des occupations que lui donnait la première de ces places, lui résigna l'autre en 1778; cette union a été constamment heureuse et continue de l'être; elle n'a pas été moins féconde, car sa vertueuse épouse lui a donné seize enfans. La mort de l'impératrice reine, Marie Thérèse, arrivée en 1780, vint troubler la paix dans laquelle Raepsaet coulait ses jours; depuis lors, sa vie, (il a présentement soixante-quinze ans, son épouse est de même âge) n'offre plus qu'une série d'illustrations et de revers. L'empereur Joseph II entreprit de renverser la constitution belgique ; toute la nation était indignée d'une infraction aussi étonnante au pacte inaugural, mais aucun corps de l'État n'osa élever la voix, si l'on en excepte la députation ordinaire des États de Brabant, dont les réclamations se bornerent à quelques points particuliers, ayant, à différentes reprises, et toujours infructueusement, stimulé la députation ordinaire des États de Flandre de soumettre à la délibération de tout le corps de l'État, les entreprises inconstitutionnelles de l'empereur. La châtellenie d'Audenaerde crut qu'il était urgent d'agir avec plus d'énergie, si l'on voulait sauver la patrie. Raepsaet fit la proposition de convoquer tous les seigneurs des terres à clocher et les députés de tous les villages de la châtellenie. « Messieurs, dit-il, je sens autant « que chacun de vous, combien la me« sure que je vous propose est hasar« deuse; mais elle est constitutionnelle; « si vous n'avez pas le pouvoir de sta« tuer, sans la délibération de cette « assemblée générale, sur les affaires « d'un intérêt général, vous n'avez pas « non plus le pouvoir de conniver sur « les dangers qui menacent la châtel« lenie dans son existence, sans les « porter à la connaissance de cette as« semblée. Je vais vous faire lecture du « serment que chacun de nous a prêté à « son avénement, et chacun jugera par « lui-même, si, au jour du dernier juge« ment, il saura justifier le silence qu'il « garderait aujourd'hui. S'il était permis « de composer avec ses devoirs, il serait « bien inutile d'exiger un serment des ma» gistrats, lorsqu'ils entrent en fonctions; « peut-être même que le danger n'est « pas aussi grand que nous le croyons; » dans la disposition où sont tous les » esprits, peut-être que tous les corps de » l'État répondraient à l'appel ; c'est le « sort des grandes entreprises, ainsi, ne « biaisons plus ; attaquons le système de « l'empereur de front et dans toutes ses « parties. » La proposition fut adoptée à l'unanimité, et l'assemblée générale, convoquée pour le 17 avril 1787, adopta pareillement à l'unanimité, ces mémorables remontrances, rédigées par R. et insérées dans le *Recueil des représentations des États des dix provinces des Pays-Bas, tom.* 1, *pag.* 232; elle envoya ensuite ordre à tous les villages de ne pas reconnaître ni les intendans, ni les tribunaux nouvellement établis. (1) On con-

(1) « Cette journée offrit de beaux traits de

çoit la sensation que cette démarche fit aussitôt dans le pays; mais ce qui est peu connu, c'est l'embarras dans lequel elle jeta tout le gouvernement, à la vue de la capitulation du 7 juin 1706, par laquelle la province de Flandre était passée de la domination espagnole sous celle d'Autriche; contenant, entre autres conditions, « qu'il ne sera rien attiré » ni diminué aux priviléges, coutumes et » usages, tant ecclésiastiques que séculiers». Cette importante pièce, qui n'était plus connue de personne, pas même du gouvernement, avait été découverte par Raepsaet dans les archives de la châtellenie, et jointe à ses remontrances (1). Quelques jours après, les États de Brabant refusèrent le subside, et l'insurrection devint générale. Les provinces se confédérèrent, et Raepsaet, avec le comte Dellafaille d'Assenède, pour la Flandre, la signèrent. L'empereur révoqua tous ses nouveaux édits, et la réconciliation se fit au mois de septembre. L'on s'aperçut qu'elle n'était pas sincère de sa part, et les Belges se mirent en mesure de défendre et maintenir leur constitution par la voie des armes. Il se forma deux comités; l'un près de Breda, présidé par l'avocat Henri Vander Noot et le chanoine Van Eupen; l'autre à Hasselt, présidé par les avocats Vonck et T' Kint. L'on sait, enfin, que l'armée belgique a été commandée par le général Vander Meersch, mais ce qui est peu connu, c'est que de cette époque, date la jalousie ou la rivalité entre les deux comités; et ce qui, peut-être, n'est pas du tout connu, c'est que c'est Raepsaet qui a fait faire au général la proposition d'accepter le commandement de l'armée belgique (1). Le gouvernement, pour

» patriotisme, M. Van Hoobrouck de Moore-» ghem, un des membres, dit à Raepsaet : Je » vous envie votre droit de signature, M. le » greffier; je voudrais pouvoir signer ces re-» montrances de mon sang. La digne épouse » de M. Raepsaet lui demanda, le soir, pour-» quoi il avait l'air si sombre? C'est, répondit-» il, que mon serment et mon honneur m'ont » fait un devoir, aujourd'hui, de signer un » acte qui, s'il ne me fait pas perdre la tête, » nous fera perdre nos biens. S'il est ainsi, » répliqua-t-elle, que nous devons mendier » notre pain, je ferai moi-même la besace; il » vaut mieux être pauvre que damné. »

(1) La châtellenie d'Audenaerde célébra le rétablissement de la constitution par une superbe fête, à laquelle assistèrent, après le *Te Deum*, tous les seigneurs des terres à clocher, avec leurs familles, suivie d'un bal splendide. Au dessert, M. de Locquenghien, abbé d'Eename, membre de l'État, noble de la châtellenie, comme seigneur de Bossut, décora M. Raepsaet, au nom de la châtellenie, d'une médaille en or, et mademoiselle Julie de Rochelsing Nazareth, lui présenta un beau bouquet au nom des dames. L'inscription de la médaille portait :

Quod
Ingemo, virtute et constantiâ,
Rempublicam, juraque antiqua
Vindicavit, restituit, stabilivit
anno salutis
MDCCLXXXVII.

Sur le revers, les armes de la châtellenie d'Audenaerde.

LEGENDE :
J. Raepsaet, defensori sus meritissimo,
Felix sed non ingrata
Cast Aldenard.

(1) Voici le fait : Toutes les provinces, excepté le Luxembourg, étaient prêtes à se lever, dès le mois d'août 1789; elles s'impatientaient de ne pas voir entrer en campagne l'armée patriotique du comité de Breda, dirigée par Vander Noot et Van Eupen, parce qu'elles ignoraient que ce comité n'avait encore, ni une pièce de canon, ni un général en chef. Le comité de Hasselt, à la tête duquel était l'avocat Vonck, indigné de cette apathie de Breda, envoya, vers le mois de septembre, le curé d'Escornaix, Janssens, vers Raepsaet, pour lui faire connaître le véritable état de situation qu'on avait grossi outre mesure, et pour lui demander s'il ne pourrait pas procurer un officier expérimenté, qui voudrait accepter le commandement en chef. Raepsaet, qui avait eu, l'année précédente, l'occasion, dans une partie de chasse, de sonder les sentimens patriotiques du colonel Vander Meersch, qui demeurait dans sa campagne, à Dadezeele, près de Menin, ne désespera pas de pouvoir l'y engager; en conséquence, il envoya son frère, avec le curé Janssens, vers M. Tierlinck, curé de Menin et ami intime du colonel, pour lui faire la proposition. Vander Meersch, avant de s'engager, voulut voir, par lui-même, l'état des choses de Breda. Il vint, quelques jours après, en costume de chasseur, à Audenaerde; et après avoir conféré avec Raepsaet, il alla coucher à Londerzeele, où le frère de Vonck était vice-curé; d'où il partit le lendemain, pour Breda. Après y avoir pris ses renseignemens, il en revint assez content, par Audenaerde, et s'en alla chez lui pour faire ses apprêts et retourner ensuite à Breda, où il resta incognito, sous le nom de *M. le greffier*, jusqu'au moment d'ouvrir la campagne. Il semble que Vander Noot et Van Eupen étaient les dupes du cabinet de Berlin, et peut-être aussi des

conjurer l'orage prêt à éclater, prit alors des mesures qui en précipitèrent l'explosion. Il fit enlever, par la force armée, dans toutes les provinces, les

deux autres puissances, qui favorisaient bien l'insurrection des Belges, pour forcer l'empereur à la paix avec les Turcs, et, tout à-la-fois, pour l'empêcher de soumettre les provinces belgiques à son pouvoir *absolu*, au préjudice de l'Angleterre, dont milord Hankland fit ensuite l'aveu à Raepsaet, à La Haye, et au grand danger de la Hollande, si l'empereur pouvait parvenir à introduire la conscription dans les Pays-Bas; mais au reste, les trois puissances se contentaient assez de montrer cet épouvantail à l'empereur, sans se soucier beaucoup que les Belges fussent entrés en guerre ouverte. Il paraît que le système éventuel de la cour de Berlin était, en cas de guerre, de donner elle-même un général, comme l'événement l'a prouvé, dans la nomination du général Schonfeld, après la chute du général Vander Meersch. C'est à ces dispositions secrètes de Vander Noot et de Van Eupen, qu'il faut probablement attribuer les désagrémens que Vander Meersch éprouva de leur part, même dès avant l'ouverture de la campagne, et qu'il s'attacha entièrement, après sa victoire de Turnhout, à Vonck. De là naquit la division entre les patriotes, qui se partagèrent en deux partis, les *Vander Nootistes* et les *Vonkistes*. Pour augmenter la division, les prétendus *Royalistes* se couvrirent du nom de *Vonkistes*, dans l'intérêt de l'Autriche, auquel vint se joindre le parti de la reine de France, dirigé par M. de Breteuil, qui, dès le mois de janvier, avait tâché, sans succès, d'attirer Raepsaet dans son parti. Le parti des *Vonkistes* de toutes les couleurs, parvint à exasperer le général Vander Meersch contre Vander Noot et Van Eupen, et contre le congrès qu'il dominait. Le général, plus brave que politique et circonspect, se laissa entraîner dans le piége, jusqu'à refuser de reconnaître encore l'autorité du congrès. Vander Noot et Van Eupen profitèrent de cette occasion pour le perdre. Aussitôt toutes sortes de pamphlets inondèrent le pays dans le sens des partis dont ils émanèrent; mais celui qui voudra écrire l'histoire de cette révolution, en donnera une bien fausse idée, s'il va puiser dans ces sources. Il importe de consigner ici, dans l'intérêt de la vérité et de la postérité, que Vander Noot et Van Eupen ont été de vrais patriotes; le premier, loyal, hardi, mais plus fait pour être un tribun, que pour être un consul; l'autre, ambitieux et hypocrite. Vonck, patriote sincère, réfléchi, calme, actif et désintéressé; il voulait culbuter Vander Noot et Van Eupen, non pas pour se mettre à leur place, mais parce qu'ils étaient tous deux incapables pour demeurer à la tête des affaires, où ils s'étaient placés sans mission, et se maintenaient par la ruse. Son projet et son système étaient d'organiser les trois ordres des États de Brabant

sur le pied de ceux de Flandre, en faisant entrer dans celui du clergé tous les chapitres, dans celui de la noblesse tous les titrés, et dans le Tiers-État, toutes les villes et les campagnes, par districts; au lieu de laisser le premier ordre composé de quelques abbés, le second de quelques nobles, et le Tiers-État des seuls trois chefs villes. Tel était son projet, et pas autre, ainsi qu'il s'en est confidentiellement expliqué à Raepsaet, mais les contre-révolutionnaires de toutes les couleurs se masquant sous le nom de *Vonkistes*, il en est arrivé à *Vonck* qu'il n'a jamais été *Vonkiste*, comme à *Jansenius* qu'il n'a jamais été *Janséniste*. Lorsqu'il s'ouvrit à Raepsaet sur son projet, vers le mois de février, Raepsaet lui observa que son entreprise était prématurée; que Vander Noot était encore l'idole du peuple, et que non seulement il ne réussirait point, mais qu'il ne saurait pas même le culbuter, sans causer la guerre civile; que l'incapacité de Vander Noot et de Van Eupen était déjà reconnue dans le Congrès et dans toutes les provinces par toutes les personnes qui se connaissaient en administration; qu'il fallait temporiser encore, jusqu'à ce qu'ils eussent commis des fautes assez graves qui dessillassent les yeux au peuple, et que ce moment ne tarderait pas de naître; qu'alors les provinces de Flandre et de Hainaut (puisque le Brabant y est compromis par le parti Vander Noot) prendront l'initiative pour éloigner Vander Noot et Van Eupen des affaires et seconderont ainsi son projet pour la reorganisation des États de Brabant, si cette province y est disposée; que c'est dans cette perspective, que les États de Flandre, malgré la proposition et la sollicitation du Congrès, ont refusé, jusqu'ici, de reconnaître en Vander Noot une qualité publique, et bien moins Van Eupen pour *secrétaire d'État*. Quoique cependant, les intentions de la Flandre étaient d'opérer cet éloignement d'une manière honorable et distinguée pour M. Vander Noot, afin de reconnaître et manifester leur reconnaissance pour les services qu'il a rendus à la cause commune, puisque son nom seul a servi pour réunir le peuple à l'entour du *Panache blanc*. Vonck ne se rendit point au conseil de Raepsaet: il n'est plus temps, répondit-il, de temporiser; il faut agir immédiatement, car ces deux personnages empireront tellement les affaires, qu'il n'y aura bientôt plus de remède. Malheureusement, l'événement a vérifié ce que Raepsaet avait prédit. Voilà, en abrégé, toute l'histoire du *Vonkisme*, sur lequel les deux partis ont tant écrit, sans l'avoir connue. Ainsi, les *Mémoires justificatifs du général Vander Meersch*, imprimés à Lille en 1791, sont une compilation inexacte et même contradictoire en plusieurs endroits, faite dans le seul but de justifier le général aux yeux de la maison d'Autriche, aux dépens des véritables

ıembres des États les plus marquans; aepsaet fut enlevé, en plein jour, sur ı place, le 21 octobre, par un detachenent du régiment de Clairiayt; transéré en la prison de Treurenberg, à ruxelles, et de là à la citadelle d'Aners, où il fut gardé à vue jusqu'au ı novembre, qu'il fut relâché, à la suite e la victoire remportée par les patrioes à Turnhout. A son retour, le peuple étacha ses chevaux, amena sa voiture, t il fut salué comme *le sauveur de la parie*. Les États lui proposèrent des inemnités; il s'excusa d'en accepter auune, et eu égard à son désintéressement bsolu, les États tinrent sur les fonts, u nom de la patrie, et donnèrent le om de *Leo Fidelis* à l'enfant dont son pouse accoucha au mois de juin. Sa anté avait beaucoup souffert de cet mprisonnement, au point qu'il souffre ncore d'une maladie de nerfs; après un éjour de huitaine, au sein de sa famille, l se rendit aux États malgre la fièvre ui l'empêchait de reprendre ses forces; l y trouva tout en desordre, situation névitable dans les premiers momens de oute insurrection; une organisation de outes les parties du service étant très rgente, les États l'invitèrent à en faire e projet, dont il se chargea malgré sa débilité. Il etablit une commission pour les affaires de l'intérieur, une autre pour les finances; une troisième pour a guerre, et une dernière pour les relaions politiques; ce projet fut adopté, et, en moins d'un mois, toutes les parties du service étaient à jour. Un congrès de députés de toutes les provinces, excepté le Luxembourg, fut établi à Bruxelles. Raepsaet ne put pas en être nommé membre ordinaire, parce qu'on ne put pas s'en passer en Flandre, mais l y fut deputé extraordinairement chaque fois que le congrès dut être renforcé pour délibérer sur des affaires majeures. Vers la mi-juin, l'empereur Leopold avait fait parvenir aux États belgiques des propositions d'accommodement; on ne peut douter que cette démarche ne fût le résultat des conferences qui se tenaient à Reichenbach, entre l'Angleterre, la Prusse et la Hollande, d'une part, et l'Autriche de l'autre; mais le congrès, en communiquant ces ouvertures aux États des provinces, le prévenait, qu'il avait arrêté de n'entendre à aucune réconciliation avec la maison d'Autriche, et qu'il avait donné des ordres d'arrêter tous les courriers qui seraient chargés de porter une réponse. Ce qui s'est passé à ce sujet, n'est point ou peu connu du public, le voici : Les États de Flandre et du Hainaut trouvèrent cette résolution tranchante du congrès, sans l'aveu des provinces; d'autant plus extraordinaire, que déjà, depuis le commencement du mois d'avril, ces deux provinces avaient sommé MM. Vander Noot et Van Eupen, par des députés extraordinaires, dans un congrès renforcé, de communiquer à toutes les provinces les traités qu'ils disaient avoir conclus avec ces trois puissances, pour soutenir les Belges dans leur guerre contre la maison d'Autriche, et que ces deux maisons avaient été forcées d'avouer, à la fin, qu'ils n'en avaient conclu aucun. Raepsaet avait, dans le temps, rapporté cet aveu aux États de Flandre; lors donc qu'on mit les propositions de l'empereur sur le tapis, il déclara « Qu'il était d'avis que » le congrès avait excédé ses pouvoirs; » qu'à la vérité, il ne conseillait pas » d'accepter purement et simplement, » les propositions de la cour de Vienne, » parce qu'elles contenaient, sous des » termes équivoques, des offres trop » humiliantes pour un souverain et pour » pouvoir être sincères; mais que pré» sentement, par l'avis de Vander Noot » et Van Eupen, abandonnés à nos » propres forces, et la discorde régnant » déjà dans l'armée et dans les provin» ces, il estimait, qu'il eût été plus » prudent de répondre à l'empereur » que le congrès était disposé à ouvrir » une négociation; que le congrès eût » envoyé des députés à Reichenbach pour » communiquer cette réponse aux am» bassadeurs des trois puissances, et

patriotes, par un partisan français, prétendu *Vonkiste*. D'un autre côté, l'article sur le *général Vander Meersch*, inséré dans le *Dictionnaire historique* de l'abbé Feller, qui écrivait sous l'influence de Van Eupen, contient autant de calomnies que de lignes. Il en est de même de son article sur *Vonck*; on est même tenté d'entrevoir de la méchanceté dans le fait de l'insertion des deux articles, puisque l'abbé Feller n'y a pas inséré des articles sur *Vander Noot* et *Van Eupen*, ni sur d'autres membres qui ont marqué dans la révolution. *Tantane animis cœlestibus iræ!*

» solliciter la faveur d'intervenir dans » les conférences, autant qu'elles con- » cerneraient l'intérêt des Pays-Bas ». Raepsaet ne fit pas de son avis le sujet d'une motion, parce qu'il craignait qu'elle eût pu opérer un schisme entre le congrès et les provinces; mais la conclusion du traité de Reichenbach, dont la nouvelle arriva peu après, justifia sa prévoyance; les ambassadeurs des trois puissances offrirent et réitérèrent leur offre de médiation, que le Congrès déclina deux fois, sans consulter les États des provinces; ils l'offrirent pour la troisième fois, vers le mois d'octobre. Lorsque, par la suite de la disgrâce du général Vander Meersch, l'armée belgique était réduite à 14.000 combattans; que le maréchal Bender était déjà, avec une forte armée autrichienne, arrivé dans le pays de Trèves, et que, surtout en Flandre, le comité des prétendus royalistes, qui s'était réfugié à Lille, excitait des émeutes sérieuses dans diverses parties de la province. Le parti de Vander Noot et de Van Eupen, qui avait réussi jusqu'alors à faire rejeter tout arrangement avec la maison d'Autriche, échoua cette fois dans le congrès, et il fut arrêté d'envoyer des députés à La Haye, vers les ambassadeurs des trois puissances. Furent nommés, MM. le comte de Nasiau, membre des États de Brabant, qui, arrêté pour le moment, par les couches de madame son épouse, n'a pas eu le temps de rejoindre la députation; le comte de Mérode Westerloo, membre des États de Hainaut, et Raepsaet, membre des États de Flandre, qui furent autorisés à s'adjoindre M. Van Leempoel, président ordinaire à La Haye. Après quelques conférences avec leurs excellences, dont les députés reçurent un accueil distingué, elles leur remirent les propositions pour un arrangement avec l'empereur, sous la médiation et la garantie des trois puissances, se faisant forts que l'empereur les ratifierait, si non, qu'il y serait contraint, et qu'au cas où le congrès témoignât des dispositions de les accepter, elles enverraient un courrier au maréchal Bender, pour faire halte, sans mettre le pied sur le territoire des Pays-Bas. Ces propositions étaient, au fond, les mêmes qu'on avait faites au mois de juin, mais elles étaient dégagées de ces concessions exorbitantes, de toutes ces clauses entortillées de la chancellerie de Vienne, et de tous ces équivoques qui avaient rendu les premières suspectes; enfin, elles surpassaient toutes les espérances, que les États auraient pu former au milieu de la victoire. M. le comte de Mérode et Raepsaet le transmirent par un courrier extraordinaire, au Congrès, lequel, au lieu de leur apporter, à son retour, les pouvoirs de négocier et de conclure sur ces bases, comme ils s'y attendaient, l'on apporta l'ordre de revenir sur le champ; le parti opposé à tout arrangement quelconque ne craignait pas seulement sa chute, qui était inévitable, mais il craignait surtout que les députés eussent découvert, à La Haye, tous les mensonges et tous les faux rapports avec lesquels Van Eupen avait constamment transmis à M. Van Leempoel le projet des rapports qu'il voulait que celui-ci envoyât au Congrès, pour paralyser les effets du retour de MM. le comte de Mérode et Raepsaet, et du compte qu'ils auraient rendu de leur mission. Une émeute fut excitée dans Bruxelles, dans laquelle un nommé *Vankrieken* fut tué; et un individu, sans qu'on sache dans quelle intention, vint en prévenir ces deux messieurs, pendant qu'ils changeaient de chevaux à Malines; ils n'en poursuivirent pas moins leur route, et arrivés le même soir, dans l'assemblée du Congrès où l'embarras égalait la division, ils rendirent courageusement un compte fidèle de tout ce qu'ils avaient découvert, des mesures que les trois puissances s'engageaient de prendre en faveur de la Belgique, si le Congrès voulait consentir à un armistice, pour dans l'intervalle, négocier sous leur médiation, et de l'aveugle opiniâtreté qu'il y aurait de livrer la patrie à la merci de l'armée autrichienne. L'assemblée fut la plus orageuse qu'il y eût eu pendant tout le cours de la révolution, et elle finit fort avant dans la nuit, comme toutes les assemblées dans le moment des grandes crises, sans rien arrêter. MM. de Mérode et Raepsaet ayant rempli leur mission, retournèrent, le lendemain, chacun à l'assemblée de leurs États provinciaux. Peu de jours après, le maréchal Bender, après avoir accepté

la soumission de la province de Namur, s'avança sur Bruxelles; le congrès n'attendit plus son arrivée, et MM. Vander Noot et Van Eupen quittèrent le pays, laissant le Brabant et l'armée à la merci. Les États de la Flandre adoptèrent un tout autre parti; ils restèrent assemblés et députèrent trois de leurs membres, MM. Vander Gracht d'Eaghem, Vanhoobrouck de Mooreghem, et Waepenaert de Kerrebrouck, vers le maréchal, qui était déjà à Bruxelles et qui accepta la soumission de la Flandre comme si elle avait été faite en temps utile, 21 novembre, et accorda pour l'armée belgique tout l'oubli et toutes les garanties que les États demandèrent; ajoutant: que M. le comte Mercy d'Argenteau, comme ministre plénipotentiaire, allait arriver immédiatement, chargé de s'entendre avec les États, sur ce qui regardait le civil. M. Raepsaet fut aussitôt député avec MM. les conseillers de Graeve, de Deurwaerden, le conseiller pensionnaire de la ville de Bruges, et le baron de Draeck, pour traiter avec ce ministre, qui leur fit beaucoup d'accueil et chargea M. Raepsaet de rédiger un projet de constitution pour la Flandre; les conférences se continuèrent quelque temps encore; mais les insultes faites au conseil et aux États de Brabant, et toute la conduite du gouvernement le détrompant tous les jours de plus en plus, sur toutes ces belles promesses, M. Raepsaet s'en retourna chez lui, sans vouloir y revenir encore, malgré que le ministre l'ait fait inviter, par M. l'abbé de Saint-Pierre, d'y revenir. L'invasion des Français, en 1792, mit fin à la seconde persécution du gouvernement autrichien contre les patriotes, qui reçurent les Français comme des libérateurs; mais leur décret du 16 décembre anéantissait toute la constitution belgique; Raepsaet s'y opposa, et fut obligé d'aller se mettre à couvert des Jacobins français à Ardenbourg, dans la Flandre hollandaise, jusqu'à la rentrée des Autrichiens, en 1793. Cette conduite ferme ayant ouvert les yeux de la cour de Vienne, sur la constance et la pureté des principes qu'avait gardés Raepsaet, depuis 1787, le nouveau ministre, comte de Metternich Winnebourg, lui apporta la nomination, *motu proprio*, à la place de *Conseiller du conseil privé*; mais celui-ci, extrêmement attaché à la vie paisible du cabinet, s'en excusa, offrant, néanmoins, de se rendre sans caractère à Bruxelles, et sans indemnité, aussi souvent qu'il plairait au ministre de le consulter. M. de Metternich, frappé de ce trait de loyauté et de désintéressement, fit approuver ses excuses à Vienne, le prit dans une amitié intime, et lui accorda toute la confiance des États et du peuple. Raepsaet fut chargé de renouveler tous les magistrats de la Flandre; fit révoquer et redresser toutes les infractions à la constitution qui existait encore, et, effaçant ainsi toutes les traces de la révolution, rétablit une confiance cordiale entre le souverain et le peuple. La rentrée des Français en 1794, auxquels se joignirent les Jacobins belges, vint troubler cette heureuse harmonie. Raepsaet fut envoyé en Zélande, par la châtellenie, avec la caisse et les archives, pour les mettre en lieu de sûreté. Il resta à Goes pendant neuf mois, et lorsqu'il n'y eût plus d'espoir du retour des Autrichiens, il ramena la caisse et les archives dans le pays, où les Français s'en emparèrent, et trouva sa maison vendue, tous ses meubles volés, et tous ses biens saisis à titre d'émigré, sans égard à sa commission et à la capitulation de la province de Zélande, dont les États, à la demande de Raepsaet, avaient stipulé le libre retour de tous les Belges réfugiés dans cette province, tant de leurs personnes que de leurs biens. En 1798, on enleva un grand nombre de Belges, en Brabant et en Flandre, qui furent transférés à Paris. Raepsaet fut du nombre: il a été détenu successivement dans les prisons de Sainte-Pélagie et du Temple, puis inscrit sur la liste de ceux destinés pour Cayenne; heureusement, cette déportation a été arrêtée par l'effet des circonstances politiques; il fût relâché après cinq mois, et demeura toujours en butte aux persécutions des Jacobins flamands, jusqu'à ce que le fameux 18 brumaire an 8, ayant porté Bonaparte à la tête du gouvernement, les *Conseils généraux de département* furent établis. Raepsaet y fut appelé, et dès son entrée élu *Président*, dignité dans laquelle il fut maintenu à l'unanimité, par les élections annuelles, jusqu'en l'an 11 (1803), qu'il

a été appelé, pareillement à l'unanimité, au *Corps-législatif*, dans lequel il siégea jusqu'en 1813, que la domination française a cessé sur son pays. Il n'y était guère arrivé depuis plus de trois mois, qu'on vint lui offrir une place de *Conseiller d'état*, mais il s'en excusa par les mêmes motifs qui lui avaient fait refuser celle de *Conseiller privé*; et, tout en rendant à sa patrie les services qu'un député pouvait rendre à cette époque, il a glané dans toutes ces précieuses bibliothèques, et dans les Musées de ces anciens monumens, et en a rapporté une abondante moisson de notions, qu'il n'aurait jamais pu trouver dans sa patrie. Lorsqu'ensuite le prince d'Orange-Nassau fut appelé au gouvernement des Pays-Bas, sous le titre de *Prince souverain*, il fit appeler, par M. le baron Vander Capellen, M. Raepsaet à Bruxelles, et lui donna une audience particulière, à la suite de laquelle il daigna lui offrir une place de *Conseiller d'état*; M. Raepsaet représenta respectueusement au prince, qu'il n'avait pas pu se résoudre à accepter les mêmes offres flatteuses de l'empereur François II ni de Bonaparte, lorsqu'il était encore dans la force de son âge, et qu'aujourd'hui, sur le déclin de ses jours, après tant d'orages, et la perte de plus de la moitié de sa fortune, pour prix des services qu'il avait rendus, il s'était décidé à rentrer dans la vie privée, pour y terminer les années qui lui restaient encore à vivre, loin de la cour et de l'envie, entre les devoirs de la religion et l'étude de l'histoire ancienne de la patrie; que cependant, si S. A. R. trouvait que les conseils de sa longue expérience pussent lui être de quelque utilité, dans l'occasion, il se ferait toujours un devoir de se rendre aux désirs de S. A. R. comme il avait fait à S. A. R. le prince Charles, sous le ministère de M. de Metternich; toutefois, qu'il ne pouvait assez témoigner sa reconnaissance de cette marque de confiance. Le prince le chargea d'un ample travail, et peu après, proclamé roi, il appela Raepsaet à La Haye, comme membre de la Commission nommée pour rédiger le projet de la *Loi fondamentale du Royaume*, dont les bases étaient, pour la plupart, arrêtées, lorsque l'invasion de Bonaparte, dans la Belgique, obligèrent Raepsaet de retourner à Audenaerde, pour ne pas laisser son épouse et ses enfans exposés aux chances du sort des Pays-Bas, que la victoire de Waterloo a fixé. Il se propose de donner l'histoire de ses conférences de La Haye, avec les discussions qui y ont eu lieu, si sa santé et le terme de sa vie le lui permettent. Plus tard, il fut appelé aux conférences sur l'organisation des États provinciaux et des autorités municipales de la Flandre, dont il n'a pas partagé en tout le système. A l'institution de l'*Ordre du Lion-Belgique*, il fut créé chevalier, ensuite *Conseiller d'état extraordinaire*; il fut encore nommé *Membre de la seconde chambre des États-Généraux* et des *États de la Flandre*; mais il s'excusa de ces deux dernières places. Enfin, ayant pareillement renoncé au barreau, il passe son quinzième lustre au milieu de sa famille et de quelques amis bien éprouvés. Quant à sa carrière littéraire, l'Institut du Royaume des Pays-Bas, l'Académie royale des sciences et belles-lettres, les Sociétés littéraires de Zélande, de Leyden, de Haarlem, de Cambrai, de Gand et de Bruges lui ont successivement ouvert leurs portes spontanément, et il a justifié leur choix par les ouvrages suivans: — Ouvrages publiés, 1° Mémoire sur l'*Origine des Belges*; 2° Défense de *Charles Martel*; 3° Recherches sur les *Droits des premières nuits*; 4° Recherches sur l'origine et la nature des *Inaugurations de nos comtes*; 5° Défense de Guillaume Benkelz, de Biervlut en Flandre, sur l'invention de l'art de *Caquer le hareng*, contre M. de Morinière, inspecteur-général des pêches maritimes de France; 6° Mémoire au roi pour la noblesse de Flandre, avec un mémoire en réponse à l'opinion de M. D'Otrenge; 7° Mémoire au roi pour le rétablissement du clergé régulier en Belgique; 8° Note sur le rapport fait à l'Institut, par MM. Lootsen et Van Lennep, sur la *Dea Sandrodiga*; 9° Histoire de l'origine, de l'*Organisation et des droits et pouvoirs des États-Généraux et provinciaux* des Gaules, et spécialement de la Belgique; 10° Analyse des *Droits civils, politiques et religieux* des Gaules, et particulièrement de la Belgique. — Sous presse, 11° Discours académique, prononcé en 1783,

sur les moyens de rétablir l'École flamande; 12° Notice sur l'origine de la *Fête des fous* et des autres fêtes ridicules qui en dérivent, insérée dans le *Citoyen français* du 9 nivôse an 11; 13° autre Notice sur la signification du mot *cinerarii*, dans l'art. 67 du Concile d'Elvir, de l'année 303, et sur ce qui a pu mouvoir les Pères de défendre aux femmes d'Espagne d'en avoir à gages, insérée dans le *Journal de Gand*; 14° divers mémoires compris dans ceux de l'Académie de Bruxelles. — *Mémoires inédits* : *a.* Sur l'introduction primitive de la *langue wallonne*, dans quelques parties des Pays-Bas, dont la langue originaire était la *tudesque* devenue *la flamande*; *b.* Sur les *anciennes milices nationales belgiques* et leur *organisation*, etc.; *c.* Sur la *Joyeuse entrée* du Brabant, contre le président De Paepe; *d.* Sur l'origine des *Chambres de rhétorique*; *e.* Sur un *ancien bocal* trouvé en Hollande, sur lequel M. Raepsaet a été consulté, et dont les emblêmes, selon son avis, représentent l'origine de la *Confédération des gueux*; *f.* Dissertation historique et juridique sur la *Législation post-révolutionnaire*, qui a été constamment suivie en Europe, depuis les Romains, jusqu'au XVIII siècle; *g.* Dissertation sur l'origine des *Poorterijen ou villes de commune*, envoyée à l'Académie de Leyden, en 1820; *h.* Dissertation sur la *Dea Nehallennia* de Dombourg, son identité avec la *Dea Hertinn* des anciens Suédois, avec la *Grande Diane* ou *Dea Arduenna* des Ardennes, et l'*Isis d'Autun*, envoyée à l'Académie de Zélande; *i.* Plusieurs autres pièces qui ne sont qu'ébauchées.

RAMEL, ancien membre de la Convention nationale, et second ministre des finances sous le Directoire exécutif, est mort à Bruxelles en avril 1829.

RAMPON (le général), pair de France, est vivant.

RANVILLE (Guernon de), récemment nommé procureur général près la cour royale de Lyon, en remplacement de M. Courvoisier, appelé au ministère. En 1814 M. Guernon de Ranville était près de la cour royale de Caën l'un de ces jeunes avocats dont la faconde ignorée peut gagner par an jusqu'à la valeur de deux ou trois paires de bottes nécessaires à son possesseur. A la restauration, il se montra l'un des plus chauds partisans de l'ordre nouveau, cocarde blanche au chef, lys à la boutonnière, vous l'eussiez vu dans les rues de Caën se mêler aux jeux et aux danses de cette classe de citadins qui célébrait, d'une manière plus ou moins bruyante, le retour de son roi; les animer tous du geste et de la voix, et enflammer tous les cœurs du pur royalisme. En vertu de quoi Guernon fut et demeura moult considéré. Vint 1815 : Guernon se tut comme c'était juste, mais à la fin des cent jours, son zèle éclata avec une nouvelle ardeur. Ce n'est plus sur le second plan que vont briller désormais ses talents ..... pour l'intrigue. Pour avoir bien dansé, bien chanté, bien péroré aux fêtes de la ligitimité. M. Guernon fut nommé président du tribunal civil de Bayeux (Calvados), en remplacement d'un magistrat vénérable et savant. Cet arrondissement conserve encore le souvenir de la manière partiale et violente avec laquelle M. Guernon présidait. Rien ne présageait encore son rapide et extraordinaire avancement. En voici le principe : En 1819 ou 1820 il fut nommé pour présider aux opérations du collége électoral de Bayeux; devançant le génie des circulaires Villèle, il intimida les uns par des menaces de destitution, flatta, corrompit les autres, et cependant n'obtint la majorité au candidat ministériel qu'en escamotant, à la lecture des bulletins, 54 voix notoirement acquises au candidat constitutionnel, et cela, effrontément, malgré les réclamations des citoyens qui l'engageaient à montrer aux scrutateurs les bulletins à mesure qu'il les lisait, ce de quoi il ne tenait aucun compte, brûlant les billets pour éviter toute vérification. Un homme aussi utile ne pouvait évidemment rester simple président du tribunal. On le nomma aussitôt procureur général à Limoges. L'année suivante il vint voter comme électeur à ce même collége de Bayeux qu'il avait si bien présidé. *A bas l'escamoteur!* crièrent unanimement les électeurs. On voulait le lapider. Les gendarmes protégèrent sa fuite et il quitta la ville incognito. Peu de temps après je ne sais quelle cause le poussa à Grenoble. Aujourd'hui, le voila à Lyon, la seconde ville du royaume. On pensait à lui pour le ministère si M. Courvoisier eût refusé; son tour viendra sans doute : celui de Peyronnet

est bien venu. La France serait à plaindre, car M. Guernon de Ranville est un des plus fougueux réactionnaires qu'ait mis au jour la restauration.

RAOUL-ROCHETTE (N.), membre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, et d'une foule d'autres académies, l'un des conservateurs-administrateurs de la bibliothèque du Roi, gardien du cabinet des médailles, professeur d'archéologie, l'un des rédacteurs du *Journal des savans*, etc. Quand nous étions élèves de l'Ecole normale, nous avions pour professeur d'histoire en seconde année M. Raoul-Rochette, et déjà chacun de nous pouvait prédire son brillant avenir. Fat, ignorant, flatteur du pouvoir, voilà, par le temps qui court, des moyens de succès assurés. Joli garçon de plus, il mettait dans les intérêts de sa prospérité future, la moitié de notre espèce qui, dans la distribution des faveurs, n'a pas la moins grande influence. Déjà sa gloire commençait à poindre; déjà les portes de l'Institut s'étaient ouvertes pour lui. Il jouissait parmi nous d'une très grande célébrité, non pas que ses leçons fussent le moins du monde amusantes ou du moins fort instructives; mais M. Raoul-Rochette était le Roi du Calembourg; nul professeur, incontestablement, ne l'égalait pour les jeux de mots et les pointes dont il ornait sa diction prétentieuse, peignée, frisée comme ses beaux cheveux noirs. Chaque année un élève, sous le nom de conservateur perpétuel, était chargé de recueillir, pour nous d'abord, puis pour être transmises aux générations qui devaient nous suivre, toutes les inepties, toutes les naïvetés, toutes les mauvaises plaisanteries échappées à nos chefs et maîtres de tout grade. Lorsqu'au mardi gras chaque conservateur nous faisait une lecture publique de ce pot-pourri, faible dédommagement d'une année de captivité et d'ennui, il se trouvait toujours que M. Raoul-Rochette avait fourni la plus grosse part à ce vaste répertoire de sottises. Son enseignement nous fatiguait, parce qu'il était vide, décousu, plein de vieilles idées et de faux principes depuis longtemps pulvérisés par la philosophie. Quelquefois les élèves les plus forts prenaient plaisir à le contredire et à le battre sur les objets même qu'il était chargé de nous enseigner. Et cependant le nom de M. Raoul-Rochette retentissait chaque jour dans le monde. On comblait d'éloges, de places et d'honneurs ce jeune savant. Pour qu'on ne croie pas notre critique injuste, nous allons rapporter le témoignage que porte sur cet académicien un savant du premier ordre, l'infortuné Courier. Parlant d'hommes qui passent leur vie à étudier, il ajoute : « bien plus avisé fut M. Raoul-Rochette, ce galant défenseur de l'Église, ce jeune champion du temps passé, il pouvait, comme un autre, apprendre en étudiant, mais il vit que cela ne le menait à rien, et il aima bien mieux se produire que s'instruire, avoir dix emplois de savant que d'être en état d'en remplir un qu'il n'eût pas eu s'il se fut mis dans l'esprit de le mériter, etc., 1819 ». Voici un portrait que faisait de M. Raoul-Rochette un de nos condisciples, et qui nous parut, dans le temps, d'une frappante ressemblance :

Du bonheur.

« Damis a une belle figure, et il le sait : » toutes les femmes vantent son talent » et son mérite ; aussi s'est-il installé » dans cinq ou six places honorables. Ses » beaux yeux et ses cheveux noirs lui » ont frayé le chemin de l'Académie. Cependant, Damis est un sot ; mais il l'ignore. Il n'a ni critique, ni esprit, ni » génie ; mais il croit tout avoir. Il est à » ses yeux un très grand personnage : il » éclipse, il désespère tous ses rivaux. » Les ministres ont tort de lui refuser des » fonds pour son voyage en Grèce ; c'est » priver le monde savant des plus riches » découvertes. Tous ses ouvrages sont » admirables, toutes ses opinions justes, » toutes ses remarques ingénieuses, toutes ses plaisanteries fines et délicates ; » le public ne le contredit pas, le public » ne l'a pas lu : Damis s'applaudit d'avoir » fait taire l'envie ; il se contemple, il » s'admire ; plus il s'examine, plus il est » content de lui : Damis est donc heureux ? je n'en sais rien, mais fût-il le » plus heureux des hommes, je ne » voudrais pas être Damis ». M. Raoul-Rochette a donné, outre les travaux qui ont motivé son admission à l'Institut, une édition revue, corrigée et augmentée de beaucoup de fautes, du Théâtre des Grecs du père Brumoi. Il est vrai de dire que plusieurs pièces qui n'e-

aient qu'analysées dans l'ouvrage du père Brumoi, sont traduites entièrement et accompagnées de dissertations et réflexions souvent justes et bonnes. Puis, M. Raoul-Rochette a publié un *Voyage en Suisse* sous la forme de lettres. Quoique l'observation y soit superficielle, la lecture de ce livre est attachante, parce que le style en est élégant et quelquefois paré de belles couleurs. Malheureusement M. Raoul-Rochette, au lieu de s'en tenir à ce genre aimable, veut toujours faire de l'érudition sans étude, et s'expose ainsi au ridicule. En 1827 il publia, à la fin de son Théâtre des Grecs, une traduction des fragmens de Méandre et de Philémon. Ce travail, dans une courte étendue, contenait des fautes innombrables et grossières. Un professeur de l'Université, jaloux de l'honneur littéraire de la France, les a mises à nu, et dans une critique spirituelle, ayant pour titre : *Supplément à la dernière édition du Théâtre des Grecs*, a couvert de confusion le prétendu savant et porté une rude atteinte à sa réputation usurpée.

RAVEZ, ancien avocat du parlement de Bordeaux; trois fois président de la Chambre des députés, dont il est encore membre, est chevalier des ordres du roi, et premier président de la Cour royale de Bordeaux. Tout dévoué au ministère de corruption, renversé en janvier 1828, il est toujours prêt à embrasser sa défense dans toutes les occasions graves. Lorsqu'en janvier 1829, le bruit s'est répandu que le prince de Polignac allait entrer au conseil, M. Ravez, bien digne d'une association aussi éminemment antifrançaise, était désigné pour y entrer avec lui. Plus tard on s'est borné à dire qu'il allait être appelé à la Chambre des pairs. Le nom de M. Ravez, est l'un des plus impopulaires de France. Le ministère Polignac, constitué le 8 août 1829, l'a appelé à la Chambre des pairs où il siége maintenant.

RAVIGNAN (N.), ancien substitut du procureur du roi à la cour royale de Paris, aujourd'hui prêtre élève du séminaire de Saint-Sulpice. M. Ravignan se montra digne en tout de suivre les traces des Marchangy, des Broë, etc. Il se disait monarchique et religieux, et montrait, aux prévenus de délits politiques surtout, une dureté, je dirai presque une haine telle, qu'une ame naturellement féroce ou une froide et lâche ambition peuvent seules l'expliquer. Tel il se montra en 1820, dans le procès de M. Cauchois-Lemaire qui, souffrant et malade, demandait un délai de quinzaine et ne pouvait l'obtenir ni de M. Ravignan ni de M. Delaveau. Celui-ci, en ce temps, présidait la cour d'assises, en qualité de conseiller à la cour royale de Paris. Depuis, chacun sait comment il s'est illustré. M. Cauchois-Lemaire se vengea de ces rigueurs par une lettre écrite en commun à MM. Delavau et Ravignan. Logique subtile et serrée, amère ironie, rien n'y manquait pour irriter la susceptibilité des deux magistrats. Aussi M. Cauchois-Lemaire fut-il condamné au fond à l'amende et à la prison. Après plusieurs triomphes de ce genre, maître Ravignan, à qui de si nobles palmes promettaient un rapide avancement, regarda autour de lui, et vit l'influence nouvelle que chaque jour prenait davantage le clergé. Quelle carrière pour parvenir ! Soit donc ambition, soit dévotion réelle, maître Ravignan se rend à Saint-Sulpice et prend la soutane. Quelquefois on nous l'a montré depuis. On vantait son application, son humilité; ses camarades le désignaient déjà comme un de nos futurs prélats et l'une des lumières de l'Église. La mort est venue interrompre d'aussi belles espérances. Depuis quelques mois l'abbé Ravignan n'est plus.

RAYNEVAL (Gérard comte de), maintenant ambassadeur en Autriche, a rempli, par intérim, depuis le mois d'août 1828, jusqu'à celui de novembre de la même année, les fonctions de ministre des affaires étrangères, pendant l'absence de M. le comte de la Ferronays, que sa santé avait forcé de se rendre aux eaux de Carlsbad en Bohême. M. de Rayneval est un homme très spirituel, très habile, d'une conception nette et prompte; doué d'une grande expérience des hommes et des choses, et auquel les affaires diplomatiques sont depuis longtems familières. A l'époque du second départ de M. de la Ferronays on a reparlé de M. de Rayneval pour le portefeuille des affaires étrangères, et il n'aurait pu tomber dans de meilleures mains; mais la cour a pensé qu'il fallait un nom plus illustre à la tête de ce ministère; et cette vieille maxime féodale, enracinée dans la maison de Bourbon, a

prévalu, comme il fallait bien s'y attendre, sur toutes les considérations du mérite personnel et de l'intérêt de la France. La Cour de ce pays, sous les Bourbons, s'est presque toujours montrée peu difficile en fait de talent : mais en fait de naissance, d'intrigue et d'étiquette, c'est tout-à-fait autre chose : elle est là sur son terrain. M. de Rayneval, retenu depuis long-tems à Paris par une goutte opiniâtre, est reparti en juin 1829 pour assister aux séances de la diète Helvétique ; revenu à Paris, en octobre, pour y recevoir les instructions de M. de Polignac, avant de se rendre à Vienne, les journaux français ont annoncé que sa présence dans la capitale de France serait de quelque durée, si, par impossible, quelque sentiment français reste au fond du cœur de M. de Polignac, dont le nom est, depuis plus de cinquante ans, hostile et impopulaire en France ; il ne saurait en donner de meilleure preuve qu'en remettant entre les mains de M. de Rayneval le porte-feuille que la défiance et l'indignation publique doivent faire échapper tôt ou tard des mains de la créature du duc de Wellington.

RÉAL (le comte), ancien membre du conseil d'état, sous l'empire, est maintenant à Paris, pour des affaires de famille, et se propose de retourner dans l'Amérique du Nord, où il a formé un grand établissement. Les amis de M. Réal, et le nombre en est considérable, regretteront bien vivement de le voir encore une fois s'éloigner d'eux.

REDESDALE (lord), pair d'Angleterre, est vivant.

REDDINGIUS (Gérard Benthem), savant théologien hollandais, naquit en 1774, à Engelum en Frise. Il reçut de son père les premiers élémens d'instruction, et il continua ses études à l'Académie de Franeker. Il se fit connaître dans le monde érudit par une dissertation sur une double édition des Psaumes (*Diatribe de Psalmis bis editis*). Appelé d'abord comme ministre de la communion des réformés à Minnertsga, ensuite à Schildwolda, il est maintenant prédicateur à Assen, chef-lieu de la province de Drenthe. M. Reddingius excelle particulièrement à écrire sur la théologie et la morale, dans un style populaire et très clair, propre à se faire comprendre de tout le monde. Plusieurs de ses ouvrages, ainsi écrits, ont remporté des prix aux concours ouverts par la Société d'utilité publique et par la Société de La Haye pour la défense de la religion chrétienne. Par son *Manuel explicatif de la bible*, M. Reddingius prouva encore qu'il savait s'élever à la composition d'ouvrages d'un genre plus érudit : celui-ci est d'une grande utilité aux théologiens qui aiment à se pénétrer du vrai sens de l'Ecriture Sainte. On distingue encore parmi ses écrits celui qu'il a fait sur la *passion de Jésus-Christ*. Du grand nombre de livres publiés par ce savant théologien, celui qui lui fait peut-être le plus d'honneur est une *Explication*, dans un sens très libéral, *du catéchisme d'Heidelberg* (ce catéchisme, comme on sait, est celui des protestans réformés). Pour lui donner une marque de son estime, la Faculté de théologie de l'Université de Groningue l'honora du titre de docteur en théologie.

REENEN (Jacques-Henri Van), député à la seconde chambre des États-Généraux des Pays-Bas, naquit à Amsterdam, le 2 novembre 1783. Son père, savant jurisconsulte, originaire de La Haye fut, en 1785, nommé membre de la régence d'Amsterdam, à cause de ses profondes connaissances en droit et en administration. Son fils, qui fait l'objet de cette notice, fit d'abord ses études préparatoires dans sa ville natale, où il fréquenta ensuite les cours en droit et en littérature des professeurs Cras et Van Lennep. Sous les auspices du dernier, il soutint publiquement et avec honneur, dans l'Athenée d'Amsterdam, le 23 juin 1806, une dissertation latine très bien écrite et dans laquelle il fit preuve d'un temps bien employé et de talens non communs à cet âge. Elle a pour titre *Disputatio philologico-critica de Q. Horatii Flacci Epistola ad Pisones*, Amst. 1806, in-4°. Cette dissertation, bien reçue des savans, se conserve encore dans les bibliothèques. M. Van Reenen reçut ses grades en droit, en 1808, à l'Université de Leyde, en soutenant une thèse ou dissertation latine, intitulée : *De factorum contractibus promissorum præstatione*. Il s'établit comme avocat à Amsterdam. Nommé, l'année suivante, professeur de jurisprudence à l'Athenée illustre de sa ville natale, en remplacement de M. Kemper, appelé à l'Université de Leyde, il entra en fonctions en prononçant

çant un discours qui a pour titre : *De iuris romani studio etiam nostris temporibus non intermittendo* (de la nécessité de l'étude du droit romain encore aujourd'hui). Il enseigna avec succès durant 14 années consécutives. Sa santé ne lui permettant plus de continuer l'enseignement qui entrait dans ses attributions, il se démit de sa place de professeur ordinaire, au grand regret de ses disciples, qui perdaient en lui un maître éclairé dont la vaste érudition et les solides connaissances n'étaient surpassées que par une justesse d'esprit et une sagacité peu communes. Ses talens cependant n'étaient pas perdus pour la patrie : il fut appelé à la servir dans une autre carrière ; celle de la législation s'ouvrit pour lui. Peu de temps après sa démission du professorat, il fut nommé membre de la Chambre des députés. M. Van Reenen ne tarda pas à s'y faire remarquer tant par ses connaissances en matières de finances et d'administration, que particulièrement par les lumières qu'il répandit sur la discussion des nouveaux Codes. Celui de commerce, discuté dans la session de 1825-1826, lui doit surtout des améliorations essentielles. Dans la session mémorable de 1828-1829, M. Van Reenen s'est prononcé contre la proposition de M. de Brouckere tendant à faire abroger la législation de 1815 sur les délits de la presse, que les cours de justice jugeaient toujours d'après les lois de circonstance de cette époque, quoique, peut-être, ces lois n'eussent point pour objet ces délits et que leurs dispositions fussent applicables seulement, d'après l'opinion de MM. Van Crombrugge, Barthélemy et autres savans jurisconsultes des Pays-Pas, aux crimes et délits de sédition et d'atteinte à la tranquillité publique. M. Van Reenen, tout en avouant la nécessité de l'abolition de la législation susdite, jugea la proposition de son collègue inutile, puisque le roi, dans le discours d'ouverture de la session, avait promis de présenter à la Chambre un projet de loi sur cet objet, et que, d'ailleurs, il avait été proposé des mesures salutaires dans le projet du nouveau Code d'instruction criminelle, soumis aux délibérations de la Chambre. La plupart des députés des provinces du Nord allaient encore plus loin et étaient d'avis que la proposition de M. de Brouckère était intempestive et inconvenante : aussi fut-elle rejetée par la majorité de la Chambre, après une discussion de quatre jours. Le projet du budget décennal, ainsi que celui pour l'an 1829, obtinrent l'assentiment de M. Van Reenen, qui les a défendus dans des discours improvisés, où il s'est appliqué à réfuter les argumens par lesquels ils avaient été combattus. Dans la même session l'honorable député s'est encore prononcé contre la proposition tendant à faire rétablir le jury, aboli après les événemens de 1814, en Hollande, et quelque temps après, dans les provinces méridionales. Cette fois-ci encore la proposition fut rejetée. Une autre proposition de MM. les députés Barthélemy, Donker-Curtius, Van Crombrugghe et Schooneveld, qui avait pour objet de faire remplacer l'organisation judiciaire du 18 avril 1827, par une organisation plus simple et plus économique, fut combattue par M. Van Reenen qui soutint que ce qu'on faisait valoir pour des améliorations n'en étaient point, et qu'on ne devait pas légèrement changer une loi qui venait d'être adoptée ; qu'on ne devait s'y résoudre que dans le cas où il serait évident que les changemens proposés étaient incontestablement préférables à ce qui existe. Dans la fameuse affaire des pétitions présentées en grand nombre à la seconde chambre des États-Généraux, dans la session de 1828-1829, M. Van Reenen, membre et président de la commission des pétitions, en rendit, comme rapporteur, un compte détaillé, dans la séance du 25 janvier 1829. On est généralement d'accord qu'il s'est acquitté de cette tâche délicate avec beaucoup de talent, une grande impartialité, et de manière à contenter les deux partis qui divisaient alors la Chambre. Son vote a été contre l'adresse à présenter au Roi, de la part des États-Généraux, sur cet objet. Grand partisan de la liberté du commerce, il s'est, comme tous les députés d'Amsterdam et la plupart de ceux des provinces septentrionales, constamment opposé aux mesures proposées par le gouvernement pour gêner cette liberté sans la plus urgente nécessité. Ses discours parlementaires portent en général un caractère de franchise, de droiture et de patriotisme que les gens sages et modérés ont su apprécier, et auquel nous nous plaisons aussi de rendre ici un hom-

mage public. M. Van Reenen, indépendant par caractère, comme par sa fortune, acquise en grande partie par des parens appartenant à la classe estimable des négocians, n'est proprement d'aucun parti, votant, tantôt et le plus souvent, dans le sens du gouvernement, tantôt dans un sens contraire. Jouissant dans la Chambre des députés de l'estime de ses honorables collègues, il est, hors de la Chambre, environné de la considération générale de ses concitoyens. M. Van Reenen est membre de l'Institut royal des sciences, de littérature et des beaux-arts, ainsi que des Sociétés savantes de Harlem, Utrecht, de la Société d'agriculture et de celle de littérature et des beaux-arts. En 1826, il fut appelé au conseil municipal d'Amsterdam, qui le nomma, deux ans plus tard, curateur de l'Athénée et des écoles latines de cette ville. Au mois de février de cette année (1829), il fut nommé membre de la commission pour la révision des réglemens sur l'enseignement moyen. Quelques mois après le roi le créa chevalier de l'ordre du Lion-Belgique.

REGNIER (Edme), mécanicien, naquit à Sémur, en Bourgogne, le 15 juin 1751. Ayant perdu son père pendant qu'il faisait ses études au collége établi dans sa ville natale, et resté l'aîné de onze enfans, Edme Regnier fut retiré du collége et placé en apprentissage chez un arquebusier de Dijon. En même temps il apprenait le dessin, si utile pour cultiver avec distinction toute espèce d'arts mécaniques; et à l'âge de dix-sept ans, il remporta le premier prix de sculpture, d'après la bosse, à l'Académie de Dijon. Rentré au sein de sa famille, Regnier exerça à Sémur l'état d'arquebusier, au moyen duquel il fit subsister sa mère devenue infirme, éleva et établit ses frères et ses sœurs, enfin fit donner une éducation soignée à cinq enfans qu'il eut de son mariage. Il ne tarda pas à se distinguer par des inventions relatives à son art. La première fut une *éprouvette pour essayer la force des poudres de chasse*, supérieure à toutes celles qui ont été imaginées jusqu'à ce jour, parce que les degrés gravés sur un arc de cercle, sont l'expression de poids déterminés et que les résultats sont constans. Ce premier produit de l'esprit inventif de l'auteur fut montré à Guenaud de Montbeillard, naturaliste, collaborateur de Buffon, et attira son attention sur le jeune ouvrier. Les deux savans désiraient faire des expériences sur la force de l'homme et des animaux; n'ayant à leur disposition que des machines lourdes et peu commodes, ils proposèrent à Regnier de tâcher d'en inventer une qui fût applicable au plus grand nombre de cas possibles. Celui-ci inventa le *dynamomètre*, instrument simple et commode, dont l'application peut s'étendre aux machines, pour en déterminer, avec précision, la force et la résistance. Le dynamomètre resta longtemps inconnu: il en fut fait mention dans un Mémoire publié en l'an VII (1798). Depuis, il a été mis en usage par le Dr Chaussier, pour faire des expériences sur la force musculaire, et il a fourni le sujet d'une thèse soutenue par le fils de l'auteur, devant la Faculté de médecine de Paris: enfin, Péron s'en est servi dans son voyage de découvertes à la Nouvelle-Hollande, et il a démontré avec son aide, que la force des peuples sauvages est constamment moins grande que celle des peuples civilisés. Regnier est le premier qui ait construit des paratonnerres en Bourgogne; il en établit six à Sémur et dans les environs, avant qu'il y en eût aucun à Paris. Il a même perfectionné ces appareils utiles, en remplaçant les conducteurs, construits avec des barres de fer plantées dans les murs, par des cordes faites avec des fils de fer, qui ont l'avantage d'être à la fois solides et flexibles et de pouvoir être isolées des édifices. Lors du premier voyage qu'il fit à Paris, en 1798, Regnier apporta avec lui des échantillons de ses conducteurs de paratonnerre. Franklin les vit avec beaucoup d'intérêt et lui en demanda trois pour être envoyés à Philadelphie. A peu près dans le même temps, Regnier dressa pour l'usage public de la ville de Semur, un *méridien sonnant*, composé d'un rouage mis en mouvement par un levier qui tombait au moment où le crin auquel il était attaché était brûlé par l'action d'une loupe. En 1873, Regnier eut l'honneur d'offrir à Louis XVI un modèle réduit de son méridien sonnant. Le Roi l'examina avec intérêt et donna des marques de satisfaction à l'auteur. C'est en vertu d'une combinaison absolument pareille que s'obtient la détonnation du *canon méridien* place

dans le jardin du Palais-Royal, qui réunit autour de lui, chaque jour de beau temps, une cour si nombreuse et si assidue d'oisifs. Regnier prenait plaisir, dans les derniers jours de sa vie, à disposer lui-même avec tout le soin possible, cet ingénieux appareil, dont le succès populaire flattait son innocent amour-propre. En 1777, la Société libre d'Emulation proposa un prix pour la meilleure *serrure à combinaison*. Regnier, qui n'avait jamais vu d'ouvrage de ce genre, envoya un mémoire semé d'idées neuves, qui lui valurent le premier prix d'encouragement. Cette serrure fut décrite aussitôt dans l'*Encyclopédie méthodique*, à l'article de l'Art du serrurier. Mais depuis cette époque, l'inventeur l'a bien perfectionnée, ainsi que les cadenas à combinaisons, qui sont maintenant très répandus. Le feu prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, avait procuré à Regnier le titre de mécanicien des États de la province; mais la révolution poussa notre artiste vers Paris, où le Comité de Salut public le chargea d'inspecter la fabrication des armes portatives. Cette commission lui donna les moyens de recueillir les anciennes armures des rois et chevaliers, qu'on avait conservé jusqu'alors, éparses en divers lieux de la France. En classant ces armes par ordre chronologique, Regnier se trouva avoir formé le premier noyau du Musée central d'artillerie, dont il fut bientôt nommé conservateur. En 1816, M. le duc d'Angoulême (M. le Dauphin) visita, avec l'intérêt qu'elle est faite pour inspirer, cette collection originale et précieuse que son conservateur n'avait sauvé des mains étrangères, à l'époque de l'invasion, qu'à force de zèle et de dévouement. Le lendemain Regnier reçut la croix de la Légion-d'Honneur. Il n'a quitté cet établissement que peu d'années avant sa mort et avec une pension de retraite. En l'an VII, un incendie, qui détruisit une maison située au coin de la rue Saint-Roch et où périrent un grand nombre de personnes qui travaillaient à l'éteindre, donna l'occasion à l'Institut d'ouvrir un concours, dans lequel un prix était promis à celui qui exécuterait la meilleure machine à incendie. Regnier composa une *échelle à incendie* qui obtint le premier prix. Le modèle est déposé au Conservatoire des arts-et-métiers. Regnier a fait des recherches utiles sur les platines des fusils de munition. La machine qu'il inventa pour régulariser l'action des ressorts a été approuvée par l'Institut, et sa bonté a été reconnue par plusieurs officiers d'artillerie et par les premiers arquebusiers de Paris. — Enfin une des dernières inventions de Regnier fut une machine destinée à la taille des arbres, et qu'il a désignée sous le nom de *sécateur*. Cette machine est très expéditive, puisqu'on peut faire en quatre jours ce qui en demandait douze, et qu'il est impossible de se blesser, ce qui arrive souvent avec la serpette. Nous n'avons mentionné encore que les principales inventions de Regnier : on trouvera dans une *Notice* imprimée chez Mme Husard, la description de soixante-quinze machines différentes inventées par lui et approuvées par diverses sociétés savantes. Cet ingénieux mécanicien est décédé à Paris, le 10 juin 1825, âgé de soixante-quatorze ans. Regnier avait le titre de membre honoraire du Comité consultatif des arts-et-manufactures, et de contrôleur en chef des armes nationales. Il appartenait en outre à plusieurs sociétés savantes; notamment à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, où il faisait partie du comité de mécanique.

REIFFENBERG (Frédéric-Auguste-Ferdinand baron de), est le descendant direct d'une famille de la Franconie, connue dès le neuvième siècle, et dont un des chefs, que Goethe semble avoir eu en vue dans son Goetz de Berlichingen, osa faire la guerre à l'orgueilleux Charles-Quint. Victime de ces déplacemens de fortune si communs dans les révolutions, M. de Reiffenberg embrassa de bonne heure le parti des armes, après avoir été admis à l'École normale de France. Né belge, il entra dans les rangs de l'armée belge, la paix le rendit aux lettres. Il a été successivement professeur d'humanités dans les Athénées d'Anvers et de Bruxelles, et professeur de philosophie à l'Université de Louvain. On a de lui les ouvrages suivans : 1° *Mémoires sur le commerce des Pays-Bas aux XVe et XVIe siècles*, in-4°. 2° *De J. Lipsii vita et scriptis*, in-4° *fig.* 3° *Les Harpes*, in-18, 1823. 4° *Le Politique de salon, comédie en trois actes et en vers.* 5° *Histoire des troubles des Pays-Bas, par Vander Vynckt*, avec un

discours préliminaire et des notes que M. Schilperoort a traduits en hollandais, 3 vol. in 8°. 6° *Mémoires de J. du Clercq*, publiés pour la première fois sur les manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne, 4 vol. in-8°. M. de Barante en a fait fréquemment usage dans son bel ouvrage, et M. Buchon les a appréciés avec une flatteuse équité. 7° *Archives philologiques*, 2 vol. in-8°. 8° *Poésies diverses, suivies d'épîtres et de discours en vers*. Paris, 2 vol. in 18. 9° *Résumé de l'histoire des Pays-Bas*, 2 vol. in-18. 10° *Résumé de l'histoire de la littérature des Pays-Bas*. 1 vol. in-18, etc, etc. M. Reiffenberg a eu l'heureuse idée d'émettre en vers les traductions historiques de son pays. Il est membre d'un très grand nombre de compagnies savantes nationales et étrangères.

REILLE (lieutenant-général, comte), pair de France et gendre du feu maréchal prince d'Essling (Masséna), est vivant et en disponibilité.

REINHOLD (Charles-Léonard), métaphysicien, naquit à Vienne en Autriche, en 1758, d'un ancien militaire au service de cette puissance. Dès l'âge de quatorze ans, il entra chez les Jésuites, à leur noviciat du collége de Sainte-Anne. Une lettre qu'il écrivit à son père, le lendemain de la suppression de la Compagnie, offre des détails assez curieux sur la discipline intérieure des maisons d'éducation de ces Pères, et sur le dévouement absolu qu'ils savaient inspirer à leurs élèves. Le Jésuite novice s'exprime en ces termes, sous la date du 13 septembre 1773 : « Je compris bien qu'il me fallait retourner à la maison paternelle. Cependant, comme je n'étais pas encore dispensé d'observer nos saints statuts, je n'osai pas penser à vous et à la maison paternelle ; car c'est une chose qui viole nos règles, à moins que ce ne soit afin de prier pour les nôtres. Un chrétien aussi zélé que vous, mon cher papa, sait très bien qu'il y a des liens plus sacrés que ceux d'une nature vicieuse, et qu'un homme mort à la chair et vivant seulement dans l'esprit, ne peut plus avoir, à proprement parler, d'autre père que le père céleste, ni d'autre mère que son ordre sacré ; ni d'autres parens que ses frères en J.-C., ni d'autre patrie que le ciel. L'attachement à la chair et au sang est, comme tous les théologiens le soutiennent unanimement, une des plus fortes chaînes par lesquelles Satan peut nous river à la terre. J'eus, en effet, toute la nuit, une lutte très pénible à soutenir contre l'adversaire héréditaire de notre perfection ; à tout moment il faisait passer devant mon imagination papa et maman, frères et sœurs, oncles et tantes, et même notre chambrière. Vous pouvez vous figurer l'angoisse que ma conscience éprouva, jusqu'à ce que ce matin, à neuf heures, le *manuductor* (chef des novices) nous annonçât que le P. Recteur nous permettait d'écrire à nos familles et de les préparer à notre retour. Pour la plus grande satisfaction de ma conscience, je demandai en mon particulier, une permission spéciale du *manuductor* de penser à mes plus proches parens, non-seulement pour le temps où j'écrirais la lettre; mais aussi pour le reste de la journée. Je l'obtins effectivement, excepté pour le temps des méditations, de la lecture spirituelle et de l'*Angelus*. Pour contrarier encore davantage le malin esprit et me donner le mérite de l'obéissance, j'allai trouver le P. Recteur avant d'écrire la lettre, et je le priai de m'ordonner d'écrire à mes parens. » Dans cette lettre naïve se dévoile le système odieux des Jésuites. Pour avoir des jeunes gens dévoués à leur ordre, ils avaient entrepris de leur persuader que l'affection pour leur famille était un péché : ils détruisaient ainsi dans le cœur des novices les sentimens naturels les plus sacrés, pour faire de ces jeunes gens les instrumens passifs des volontés de leurs supérieurs. On a cru retrouver par la suite, des traces de cette obéissance d'esprit, acquise de bonne heure, dans le caractère littéraire de Reinhold, dont les opinions semblèrent presque toujours dirigées par quelqu'impulsion extérieure. De chez les Jésuites, Reinhold était passé, en 1774, chez les Pères Barnabites, où il occupa une chaire de philosophie. Bientôt ses talens le mirent en relation avec des savans de Vienne, notamment avec le baron de Bonn, auteur de la *Monographie des Moines*, qui se l'associèrent pour la rédaction d'un journal philosophique. Il paraît que ses nouvelles liaisons, secondées par la liberté de penser que favorisait Joseph II, firent naître en lui des doutes sur la foi de l'Église catholique, et le déterminèrent enfin à se soustraire aux liens de l'état ecclésiastique. A cet effet, il se rendit à Leipzig en 1773, et y publia

une *Apologie de la réformation*, par laquelle il essaya de justifier sa renonciation à la foi de ses pères. Il passa depuis à Weimar, où il reçut l'accueil le plus amical du célèbre Weiland, qui lui fit partager la direction lucrative de son journal, intitulé : *Le Mercure*, et lui donna sa fille aînée en mariage. C'était l'époque où le système philosophique de Kant excitait en Allemagne un vif intérêt. Reinhold l'adopta avec enthousiasme, et publia successivement divers ouvrages pour l'expliquer et le défendre. Il l'enseigna dans la chaire de philosophie qu'il fut, par la suite, appelé à remplir à Jena. Des conditions plus avantageuses l'attachèrent à l'Académie de Kiel, en 1794. Il y jouit, jusqu'à sa mort, arrivée en 1823, de l'affection de ses disciples et de la faveur du gouvernement danois, qui lui conféra le titre de conseiller-d'état et la décoration de Danebrog. Reinhold a eu le chagrin de voir sa réputation décroître de son vivant. Ses premiers écrits avaient fait beaucoup d'impression par un enthousiasme sincère pour la nouvelle philosophie, joint à une clarté et à un ton de modération, l'un et l'autre assez rares, dans l'exposition de ses principes; mais il se trouva bientôt éclipsé dans la carrière qu'il parcourait par de plus jeunes successeurs qui s'efforcèrent de le surpasser mutuellement, à force d'originalité et de hardiesse, et qui attirèrent par là, sur eux, l'attention du public philosophique de l'Allemagne, qui parut la refuser aux derniers écrits de Reinhold. Son fils, professeur de philosophie à Jena, a publié sa vie sous ce titre : *Carl Leonard Reinhold's Leben und Litterarisches wirten.* C.-L. Reinhold, sa vie et ses travaux littéraires. Jena, Fromann, 1825; un vol. in-8, de vj-418 pages, avec un portrait de Reinhold. Ce volume est particulièrement intéressant parce qu'il renferme des lettres adressées à Reinhold par Kant, Fitche, Jacobi, Lavater, Ch. Villers; ces dernières écrites en Français.

REINWARDT (Gaspar-Georges-Charles), savant naturaliste hollandais et professeur des sciences naturelles à l'Université de Leyde, naquit en 1773 à Luttringhausen (arrondissement de Lennep, district de Dusseldorp). Après avoir reçu les premières instructions en Allemagne, il continua ses études en Hollande. Nommé, en 1800, professeur de chimie, de botanique et d'histoire naturelle à Harderwyck, il occupa cette chaire en prononçant un discours qui a pour titre : *De Ardore quo Historiæ naturalis imprimis botanices cultores in sua studia feruntur.* En 1808, le roi de Hollande, Louis Napoléon, le nomma directeur du Jardin royal botanique et du cabinet royal d'histoire naturelle. Ce jardin ayant été supprimé après les événemens désastreux qui forcèrent le roi Louis de quitter le royaume, M. Reinwardt ne conserva que la place de directeur du cabinet royal d'histoire naturelle; mais il fut, en même temps, en 1810, nommé professeur extraordinaire de chimie et de pharmacie, et professeur ordinaire d'histoire naturelle à l'Athénée d'Amsterdam. Il entra en fonctions, le 6 septembre de ladite année, par un discours latin : *De recte instituendis chemiæ et historiæ naturalis studiis.* En 1815 il obtint du gouvernement une mission pour les Indes-Orientales et particulièrement pour l'île de Java, à l'effet d'y faire des recherches sur les arts et les sciences, l'agriculture et l'état physique de ces possessions neerlandaises. Il partit encore, la même année, avec le titre de directeur pour l'agriculture, les arts et les sciences dans l'île de Java et les îles voisines. Il était chargé d'y organiser le service médical et l'enseignement public, d'y introduire la vaccine, etc. Pour mettre à exécution les ordres qu'il avait reçus, il parcourut l'île de Java et les îles Moluques, et y fit des recherches curieuses relativement aux objets qui entraient dans ses attributions. Après avoir recueilli ce qu'il avait trouvé de plus intéressant, il en fit plusieurs envois de Batavia, pour la mère-patrie, particulièrement pour Amsterdam, afin d'enrichir les cabinets d'histoire naturelle de son pays. Deux envois, faits en 1818, eurent le malheur de périr. Le dernier, fait par le navire *De vroun Ida Aleida*, qui coula bas, près du Cap de Bonne-Espérance, contenait, d'après la liste qui l'accompagnait, trois caisses avec des squelettes bien conservés de quadrupèdes et d'amphibies, ainsi que plusieurs préparations précieuses pour l'anatomie comparative; une caisse avec des peaux de quadrupèdes de Java, préparées pour être empaillées; une caisse avec des oiseaux de Java, en partie empaillés; qua-

rante-quatre boîtes remplies d'insectes de Java ; une caisse avec des habillemens, des armes, instrumens de musique, etc., des *Dayakkers*, peuple sauvage de Borneo ; trois caisses avec des statues et des antiquités provenant des ruines des temples de l'Indostan et recueillies à Java. Tous ces objets étaient renfermés dans neuf grandes caisses. On y avait joint un gros paquet d'armes très longues des *Dayakkers* de Borneo. Après un séjour de sept ans, M. Reinwardt retourna dans la mère-patrie, en 1822, et fut, en 1823, nommé professeur des sciences physiques à l'Université de Leyde. Il entra en fonctions par un discours latin, dans lequel il traça un tableau *de l'histoire naturelle des Indes belgiques (De augmentis quæ historiæ naturali ex Indiæ investigatione accesserunt. Lugd. Batav.* 1823). Il assista à la grande réunion des naturalistes et médecins allemands qui eut lieu à Berlin, en 1828, sous la présidence du célèbre Van Humbolt. M. Reinwardt, quoiqu'il n'y fût pas préparé, y prononça un discours qui fut très favorablement accueilli par cette assemblée de savans. Indépendamment des écrits que nous venons de nommer, M. Reinwardt est encore auteur d'un ouvrage périodique sur les sciences physiques (*Natuurkundig Tydschrift*), qui parut à Amsterdam en 1811-1812 ; de quelques traités, insérés dans les mémoires de l'Institut royal des sciences, de littérature et de beaux-arts, dans ceux de la Société de sciences, à Batavia, ainsi que dans les *Acta Academiæ Cæsareo-Leopoldinæ* à Bonn. Mais pour pouvoir se former une juste idée des connaissances étendues et des travaux de M. Reinwardt, il faudrait être à portée de lire les mémoires et rapports qu'il a faits successivement au gouvernement de son pays, et notamment au ministère de l'intérieur ; à celui de la marine et des colonies ; au gouvernement des possessions neerlandaises aux Indes ; à l'Institut royal des sciences ; à la commission d'agriculture dans la province de Gueldre, dont il fut membre ; à la commission d'agriculture de la Nord-Hollande, dont il fut secrétaire ; à la commission médicale en Gueldre, et enfin à la Société des sciences de Harlem. On attend avec impatience la publication de son grand ouvrage sur les Indes, d'autant plus qu'on assure que sa composition entrait dans les instructions qu'il avait reçues pour sa mission. Il s'est déjà écoulé six années entières depuis son retour dans la mère-patrie, et rien n'a encore été publié de la part de ce savant, qui, par sa commission, a été mis et se trouve aujourd'hui dans le cas de pouvoir jeter une grande lumière sur l'état physique, les mœurs, les arts et les sciences de ces contrées d'outre-mer. Nous avons cependant lieu de croire que M. Reinwardt s'acquittera bientôt de cette dette, et que des circonstances indépendantes de sa volonté l'ont empêché jusqu'ici de satisfaire au juste désir du public et du gouvernement. M. Reinwardt est membre de l'Institut royal des Pays-Bas, de la Société de littérature nationale à Leyde, et de plusieurs autres sociétés savantes.

RÉMUSAT (Claire-Elisabeth-Jeanne Gravier de Vergennes, comtesse de), naquit le 5 janvier 1780. Elle était petite-nièce du comte de Vergennes, ministre sous Louis XVI. Mariée en 1796 à M. de Rémusat, elle fut attachée, en 1803, à Mme Bonaparte, pour faire les fonctions de dame du palais, dont elle eut bientôt le titre. Lorsque Napoléon divorça, elle continua à faire partie de la maison de celle qu'on appela alors l'impératrice Joséphine. Depuis la restauration elle vécut auprès de son mari, dans les diverses préfectures où il fut appelé, et mourut à Paris, le 16 décembre 1821. Son fils a publié, en 1824, un ouvrage d'elle intitulé : *Essai sur l'éducation des femmes.* (*Paris Ladvocat*, 1 vol. in-8°), dans lequel on admire la plus exquise réunion de morale élevée, de finesse d'esprit et d'élégance de diction : on dit que cet écrit n'est pas le seul que Mme de Rémusat ait laissé à son fils.

RENAUD LASCOURS, député du Gard à la Chambre élective, est vivant. C'est un de ces hommes qui se sont élevés à tout, sans avoir presque jamais fait parler d'eux : excellent moyen de parvenir, sans rencontrer sur sa route ni rivaux ni concurrens.

REPELAER Van DRIEL (Okker), homme d'état, auquel nous avons consacré un article dans la *Galerie historique*, s'est retiré de la scène politique en 1822, époque à laquelle il fut nommé gouverneur de la *Société générale des Pays-Bas pour favoriser l'industrie na-*

tionale à Bruxelles. Il occupe encore aujourd'hui, cette place lucrative.

REPNIN (le prince), lieutenant-général au service de Russie, est vivant.

RETZIUS (André-Jahan), né en 1742 à Christianstadt, en Suède, mort en 1821, est connu par plusieurs ouvrages d'histoire naturelle et de chimie, entre autres, par celui qui est intitulé : *Observationes botanicæ, sex fasciculis comprehensæ. Lipsiæ*, 1779; in-fol. avec 19 planches coloriées. Il était, depuis 1795, professeur d'histoire naturelle, à Lunden, en Scanie, où il obtint aussi la chaire de chimie. Cette ville lui dut la fondation de la Société physiographique, dont il fut secrétaire jusqu'en 1815, et ensuite président. Il était membre de trente-une sociétés savantes. On trouve une notice biographique sur Retzius, dans le volume des Mémoires de l'Académie royale de Stockholm, pour 1822.

REUVENS (Gaspar-Jacques-Chrétien), antiquaire hollandais, professeur d'archéologie à l'Université de Leyde, naquit, le 22 janvier 1793, à La Haye. Son père était le célèbre jurisconsulte Jean Everard Reuvens, auquel nous avons consacré une notice biographique dans la *Galerie historique des Contemporains*. A celle qui concerne son fils, et qu'on lit dans le même ouvrage, nous ajouterons maintenant qu'il publie depuis quelque temps avec M. le professeur Hamaker (*voyez ce nom*) et avec M. Westendorp, savant antiquaire, prédicateur à Losdorp, dans la province de Groningue, un ouvrage périodique, intitulé : *Antiquités*. Indépendamment du discours solennel, qu'il prononça en entrant en fonctions à la place de professeur ordinaire d'archéologie à l'Université de Leyde, on a encore de lui un *mémoire sur trois Images javanaises*, inséré dans les Mémoires de l'Institut royal. Il y a lieu de croire qu'il est l'auteur d'une brochure publiée il y a quelque temps, *sur les vacances académiques*, brochure de circonstance.

REVERCHON, ex-conventionnel, homme de bien et tout dévoué à la cause de la liberté républicaine, est mort il y a quelques années.

REY (le baron), lieutenant-général de l'ancienne armée française, a cessé d'être porté sur la liste de disponibilité où on lisait encore son nom en 1824.

REYNHARD (le comte) résidait à Francfort, où il exerçait, depuis 1815, les fonctions de ministre de France près de la Diète. Le ministère Polignac, l'a remplacé en août 1829, par M. Bourgeot ancien et habile chef de la division politique aux affaires étrangères.

REYNIER (l'archiduc), frère de l'empereur d'Autriche et vice roi du royaume Lombardo-Vénitien et des états de Venise, réside à Milan.

REYNIER (Jean Louis-Antoine), naquit à Lausanne, le 25 juillet 1762, d'un médecin de cette ville, dont la famille, originaire du Dauphiné, fut naturalisée suisse après la révocation de l'édit de Nantes. Il était le frère aîné du général Reynier, mort au service de France, en 1814. Après avoir fait ses premières études dans sa ville natale, Louis Reynier s'adonna à la botanique et à l'économie rurale. Il écrivit sur ces matières, dans diverses collections estimées; et, après avoir voyagé en Hollande et en France, il se maria, et vint s'établir avec sa famille à Garchy, dans le Nivernais, où il avait acquis un domaine. Employé par le crédit de son frère, à la suite de l'armée expéditionnaire d'Égypte, il la rejoignit à bord d'un de ces avisos qu'on expédiait de temps en temps, pour porter des nouvelles et des instructions du gouvernement français. L'aviso où Reynier s'était embarqué fut pris par les Anglais, qui, au bout de quelques jours, débarquèrent l'équipage et les passagers sur la plage d'Aboukir, fumante encore des débris de la fameuse bataille navale qui venait de l'ensanglanter. A son arrivée au Caire, Reynier reçut du général en chef le titre de directeur des revenus en nature et du mobilier national. Dans ces fonctions, qu'il sut rendre très utiles à l'armée, Reynier put recueillir sur l'économie rurale et politique des Égyptiens et des Arabes, les données précises qui avaient manqué à la plupart des voyageurs, et qui rendent tout à la fois intéressans et instructifs les ouvrages qu'il a publiés sur ces contrées. Après le départ de Bonaparte pour la France, Reynier fut nommé, par le général Kléber, membre d'un comité administratif qui fut remplacé, sous le gouvernement de Ménou, par une direction des finances, laquelle fut aussi confiée à Reynier. Enfin, après la malheureuse issue de cette aventureuse expédition, il

revint cultiver ses terres et ses sciences favorites. Bonaparte ne voulut pas l'employer ; mais au bout de quelques années, Joseph Bonaparte l'appela à Naples, et lui donna la charge difficile et dangereuse de commissaire royal dans la Calabre, pour la réorganisation administrative et financière de ce pays. Le succès de cette commission le fit appeler au conseil d'état, et plus tard, sous le gouvernement de Joachim Murat, lui valut la place de sur-intendant général des postes du royaume de Naples. Il ne la quitta pendant quelques mois, que pour réorganiser l'administration des forêts, avec le titre de directeur général. La révolution de 1814 priva Reynier de ces hautes fonctions : cette fois, il reprit la route, non plus de la France, mais du canton de Vaud. Le conseil d'état de ce petit pays lui offrit aussitôt l'intendance des postes cantonnales, qu'il accepta avec un noble empressement, et qui lui permit de vaquer en même temps à ses travaux scientifiques. Reynier fut, aux diverses époques de sa vie, membre et même fondateur d'un grand nombre de sociétés utiles ; il avait formé un très riche herbier et une belle collection de médailles, dont il a publié le catalogue. Louis Reynier mourut à Lausanne, le 17 décembre 1824, âge de 62 ans.

RHOER (Corneille-Guillaume de), savant jurisconsulte et littérateur hollandais, était le fils de Jacques de Rhoer, qui fut professeur d'histoire et d'antiquités à l'Université de Groningue, et qui est auteur de plusieurs bons ouvrages, dont on trouve la liste dans le *Magasin de jurisprudence*, du professeur Gratama, pag. 505 et suiv. Le fils, Corneille-Guillaume de Rhoer, qui fait l'objet de cette notice, naquit à Deventer, en 1750. Après avoir fait d'excellentes études, il fut nommé professeur en droit, d'abord à l'Académie de Harderwijk, ensuite à celle d'Utrecht, où il enseigna avec beaucoup de succès le Droit de la nature et des gens. Il y mourut le 15 janvier 1820, à l'âge de 70 ans ; c'était la vingt-deuxième année de son professorat à ladite Académie. M. le professeur de Rhoer ouvrit, en Hollande, une nouvelle carrière à l'étude de l'histoire, qu'il enseigna d'après une nouvelle méthode plus philosophique que celle qu'on avait suivie jusqu'ici. Dans ses leçons académiques, il s'attacha surtout à faire sentir l'utilité que la jurisprudence peut tirer d'une étude approfondie de l'histoire. Voici la liste de ses principaux ouvrages : 1° *Specimen historico-juridicum inaugurale de prœnu ad filios et propinquos rei non extendenda ; in quo variarum gentium mores et leges exponuntur, earumque causæ indagantur. Groningæ*, 1773 ; — 2° *Dissertationes de effectu religionis Christianæ in jurisprudentiam romanum. Fasciculus primus ; Groningæ*, 1776 ; 3° *Oratio : multum ad Europæ culturam profuisse expeditiones sacras, quæ cruciatæ dicuntur. Harderov.* 1778 ; 4° *Disputatio, de fide Herodoti recte æstimanda. Haarlem*, 1789. (Mémoire qui a été couronné par une société savante de la Hollande) ; 5° *Oratio pro recta civium institutione unico libertatis præsidio.* Trajecti, 1768. M. de Rhoer était membre de l'Institut royal des sciences, de littérature et beaux-arts, ainsi que de plusieurs autres sociétés savantes. On trouve plus de détails sur la vie de ce savant et celle de son père, dans l'*Algemeen Woordenboek van kunsten en wetenschappen* de G. Nieuwenhuis ; art. Rhoer (de).

RICHARD, ex-conventionnel, ex-préfet de la restauration, est mort il y a quelques années.

RICHEBOURG (Gilles-Porcher de Lissonnay, comte de), pair de France, naquit à la Châtre, en Berry, en 1753. Il étudia d'abord pour être médecin ; mais les premières élections populaires de la révolution le firent maire de sa ville natale ; ensuite il fut nommé commissaire du roi près le tribunal de son district, et, en septembre 1791, député suppléant du département de l'Indre, à la première législature, où il ne prit point séance. Enfin en septembre 1792 il fut élu député titulaire à la Convention nationale. Il y vota la détention de Louis XVI, son bannissement à la paix, pour l'appel au peuple et pour le sursis ; c'est-à-dire, dans toutes les questions de ce fameux procès, pour l'opinion la plus humaine et par conséquent la plus juste. Jusqu'au 9 thermidor, M. de Richebourg observa un silence circonspect, que justifie l'impossibilité de faire le bien et souvent même d'empêcher le mal. Depuis cette dernière époque, il fut toujours employé avec beaucoup d'activité, tant au comité de législation, au nom duquel

il fit de fréquens rapports, que dans les départemens, où il fit prévaloir le retour aux principes d'ordre et de justice. C'est sur son rapport, que le fameux tribunal révolutionnaire fut définitivement supprimé. Entré au conseil des Anciens, par l'élection des deux départemens qui formaient l'ancienne province du Berry (Indre et Cher), Porcher, quoiqu'alors attaché au système républicain, ne balança pas néanmoins, en diverses occasions, d'appuyer toutes les mesures tendantes à réparer les bouleversemens funestes auxquels on venait à peine d'échapper. C'est ainsi que le 29 novembre 1796, il s'efforça, quoique vainement, de faire rejeter, au nom de la majorité d'une commission dont il était rapporteur, une résolution qui déclarait expirées les fonctions des membres des tribunaux criminels élus en 1795, et qui autorisait le Directoire à les remplacer. Ce rapport qui n'eut point de résultat, fut réimprimé et très répandu dans le midi de la France, où la mesure qu'il combattait contrariait vivement l'opinion publique et valut à son auteur d'être réélu député au conseil des Anciens par le département du Gard. Mais le 18 fructidor ayant donné au Directoire une influence illégale et sans limite, l'élection de M. Porcher fut annulée. Il devint alors membre de la commission administrative des hospices civils de Paris; il eut des démêlés avec les médecins de l'Hôtel-Dieu, qui éclatèrent avec bruit dans les feuilles publiques, et amenèrent enfin sa révocation, au mois d'avril 1799. Mais à la même époque, le département de l'Indre le réélut député au conseil des Anciens. Il s'y prononça en faveur de la révolution de Saint-Cloud, devint membre de la commission intermédiaire du conseil, et passa, de là, au Sénat-Conservateur. Il se trouvait secrétaire de ce corps à l'époque des grands événemens de 1814, et signa, en cette qualité, l'acte de déchéance de Napoléon. Il entra ensuite à la Chambre des pairs, et ne fut point appelé à celle des Cent-jours. Dans le procès du maréchal Ney, M. de Richebourg fut au nombre des quatorze juges qui ne votèrent point la mort, mais simplement la peine de la déportation. Depuis, il vota constamment avec le parti constitutionnel. Il mourut le 10 avril 1824, âgé de soixante-dix ans. — M. le comte Boissy d'Anglas a prononcé l'éloge de son collègue, à la tribune de la Chambre des pairs (*Moniteur* du 4 août 1824). M. de Richebourg a laissé un fils qui, après avoir compté honorablement parmi les rangs de l'armée française, marche, à la Chambre des pairs, sur les traces de son père.

RICHTER (. . . . .), professeur émérite de l'Université de Moscou, médecin de l'empereur, conseiller d'état et chevalier de plusieurs ordres, est mort à Moscou, au commencement du mois d'août 1822. Le Dr Richter s'était acquis une réputation méritée, par son habileté dans l'art des accouchemens. Il naquit à Moscou, en 1767, d'un père ministre de l'église lutherienne. Il fit ses premières études à Revel, puis à l'Université de Moscou. Après y avoir terminé son cours de médecine, il fut envoyé, en 1786, en Allemagne, en France, en Angleterre et en Hollande, pour se perfectionner dans la science médicale. En 1788, après un examen subi à l'Université d'Erlangen, il reçut le diplôme de docteur. En 1790, il fut attaché, en qualité de professeur, à l'Université de Moscou, et continua d'y enseigner jusqu'en 1819. En 1810, il avait été choisi pour président de la Société des sciences physico-médicales de l'Université, place qu'il a remplie jusqu'à sa mort. Il était membre de plusieurs sociétés russes et étrangères. Parmi les ouvrages qu'il a mis au jour, on remarque particulièrement son *Histoire de la médecine en Russie*, monument qui atteste les connaissances les plus étendues dans cet art. Ce professeur connaissait plusieurs langues et écrivait en latin avec autant d'élégance que de correction. Il a succombé à une longue maladie, à l'âge de 55 ans. (Extrait de la *Revue Encyclopédique*, tome XVIII, pag. 440.)

RIEGO Y NUNÈS (Raphael del). La mort de cet infortuné patriote est un crime si révoltant, et l'effet d'une trahison tellement infâme, elle a été accompagnée de tant de cruautés dignes des siècles les plus barbares, elle a excité dans toute l'Europe, parmi tout ce qu'il y a de cœurs généreux, un tel sentiment d'horreur et de pitié que nous avons jugé à propos de donner à l'article qui concerne cet infortuné général, une étendue et des développemens qui ne

sont pas toujours recueillis avec assez de soin par les historiens amis de la liberté, et dont l'absence ne livre que trop souvent sans défense, la mémoire des citoyens qui ont le mieux mérité de leur patrie, aux fureurs et aux vengeances de l'esprit de parti, c'est-à-dire des hommes puissans, qui ont tant d'intérêt à diffamer, pendant sa vie et après sa mort, quiconque s'est élevé avec force contre leur despotisme, a fait connaître aux nations les bienfaits de la liberté et guide leurs premiers pas dans cette noble carrière. Né en 1785, à Tuna, village du district de Tineo, dans les Asturies, de D. Eugène del Riego, gentilhomme connu par son goût pour la poésie, dont il a publié quelques essais. Raphaël del Riego fut élevé dans un collége de sa province. En 1808, il interrompit ses classes, au bruit de la glorieuse insurrection du peuple espagnol contre l'usurpation de Napoléon, et s'enrôla volontairement. Nommé officier dans le régiment des Asturies, il fut fait prisonnier et amené en France. Durant une captivité de plusieurs années, il étudia la langue du pays, et fut initié par elle aux principes politiques de notre révolution. La philosophie et la littérature partagèrent ses loisirs, avec l'étude de la tactique militaire. Rendu à son pays par les événemens de 1814, Riego n'y rentra qu'après avoir visité l'Allemagne et la capitale de l'Angleterre. On imagine facilement quel dégoût dut lui inspirer à son retour, l'état où l'Espagne se trouvait retombée, depuis l'abolition violente de la constitution de Cadix. Cependant, il reprit du service, et obtint le grade de lieutenant-colonel dans le régiment des Asturies. Or, il arriva que, vers la fin de 1819, son bataillon se trouva désigné pour faire partie de l'armée d'expédition qu'on rassemblait autour de Cadix, afin d'aller essayer de reconquérir l'Amérique. Le mécontentement qu'inspirait aux officiers et aux soldats cette aventureuse tentative, fit juger à ceux d'entre eux qui étaient restés attachés au gouvernement constitutionnel, que le moment serait favorable pour tenter son rétablissement. Les colonels Quiroga, Arco-Arguero, O'Daly, étaient les principaux chefs du complot. Dénoncés par le comte de l'Abisbal, qui avait d'abord reçu leurs confidences, ils furent arrêtés; mais Riego restait libre, et le projet ne fut pas abandonné. Il se chargea de la périlleuse mission de lever l'étendard de l'insurrection. En effet, le premier jour de janvier 1820, Riego proclame le rétablissement de la constitution de Cadix, au petit village de las Cabezas de San-Juan, où son bataillon se trouvait stationné. De là, il court immédiatement à Arcos, y trouve un autre bataillon, dont il se fait seconder, arrête le nouveau général de l'armée expéditionnaire, le comte de Calderon et tout son état-major, vole à Alcala de las Gazules, et enlève Quiroga à ses geôliers. Dans l'intervalle, les régimens de Séville et des Canaries suivent le mouvement insurrectionnel, tandis que Quiroga, avec deux bataillons, surprenait et incorporait à sa troupe la garnison du fort de San-Fernando, à l'entrée de l'île de Léon, qui commande la baie : c'est là que Riego vint le rejoindre. Ces deux chefs, avec une activité remarquable, tentèrent aussitôt de s'emparer de la Cortadura, langue de terre fortifiée qui unit la ville de Cadix au continent, sachant bien qu'ils trouveraient de l'appui dans cette cité, la plus éclairée et la plus importante de la Péninsule; mais le général Campana, qui commandait dans la ville, sut rendre infructueuses leurs attaques. Néanmoins, Riego parvint à s'emparer de l'arsenal de la Carraca, ce qui compensait, en partie, l'effet moral de l'échec précédent. Cependant le reste de l'armée, dont on s'attendait, à chaque instant, d'apprendre le soulèvement, paraissait rester impassible : la timidité et l'éloignement du théâtre de l'insurrection la retenaient immobile, tandis que les troupes semblaient disposées à seconder les constitutionnels et que le gouvernement prenait des mesures pour les comprimer. Si, dans les révolutions, l'on accorde le temps de la réflexion, l'enthousiasme meurt, et l'amour de la vie reprend son empire. Ces motifs déterminèrent les chefs de l'île de Léon à tenter une expédition d'invasion dans l'intérieur de la Péninsule. Elle devait avoir pour but de provoquer à l'insurrection les troupes et les populations elles-mêmes. Quinze cents hommes suivirent, pour cet effet, le colonel Riego, qui tenta, à leur tête, l'une des plus périlleuses entreprises dont les annales de la guerre fassent mention. Prenant la route d'Al-

gésiras, il traversa toute l'Andalousie jusqu'à Malaga, toujours suivi par le général Joseph O'Donnel, qui commandait des forces triples, obligé, pour l'éviter, à des marches et contre-marches continuelles. Riego et Joseph O'Donnel arrivèrent presqu'en même temps à Malaga et se battirent dans les rues de cette ville. Riego échappa cependant; mais sa petite colonne, réduite à une poignée de monde, était sur le point de se dissoudre, quand on apprit, dans les premiers jours de mars, que la Corogne et Madrid venaient de proclamer la constitution. Ainsi cette petite colonne, toujours errante et toujours en péril d'être détruite, se trouvait avoir effectivement consommé la révolution, en propageant l'ébranlement par toute la Péninsule. Le roi ayant accepté la constitution, la position de Riego devint brillante. Il parut à Séville, où il fut reçu comme en triomphe; il arriva à Madrid, où le roi d'Espagne semblait rivaliser de bienveillance pour lui, avec les citoyens. Riego ne fut point élu député aux Cortès de 1820; mais le premier ministère de la révolution lui donna le grade de maréchal-de-camp, et lui confia le poste éminent de capitaine-général de l'Aragon. Malheureusement la division, et peut-être la trahison, se mit parmi les constitutionnels espagnols. Des ministres impopulaires furent appelés au timon des affaires. On obtint dès-lors le licenciement de l'armée de l'île de Léon; la diplomatie de la Sainte-Alliance reprit de l'influence à Madrid. Riego, fidèle jusqu'à l'enthousiasme à la cause qu'il avait embrassée, se trouva dans les rangs de l'opposition. Des différends, que la divergence des opinions politiques suscitèrent naturellement entre lui et le chef politique de l'Aragon, Moreda, fournirent au ministre de la guerre, Salvador, des prétextes pour destituer Riego. Parce qu'il improuvait la marche du ministère, on le rendit responsable d'un mouvement démocratique qui éclata à Saragosse, chef-lieu de son gouvernement; il fut envoyé en exil à Lérida, et des sociétés patriotiques, dévouées au ministère, demandèrent sa mise en jugement. A cette occasion, Riego publia un exposé justificatif de sa conduite; mais désormais le parti démocratique, appelé des *communeros*, prit le nom de Riego pour son cri de ralliement, et accrut immodérément sa popularité. Son nom, prononcé dans les groupes, devint quelquefois le signal de l'effervescence populaire. Enfin, Riego fut élu député aux Cortès de 1822, par la province des Asturies. Son voyage pour se rendre à Madrid fut véritablement une marche triomphale. Il entra de nuit dans la capitale, afin de se dérober aux honneurs qu'on lui préparait. Les autorités constituées s'empressèrent de le féliciter; le roi lui-même parut céder à l'enthousiasme général: il lui donna publiquement des marques de bienveillance, s'entretint familièrement avec lui, lui présenta un cigarre à fumer et le reçut quelquefois dans sa société intime. Dès leur première séance, les nouvelles Cortès élurent Riego président. Il remplit ces fonctions avec une habileté qu'on n'avait pas supposée en lui, et se fit souvent admirer et applaudir à la tribune nationale. Le 18 mars, le régiment qu'il avait commandé à Cadix eut l'honneur de défiler dans la salle des séances. Le sabre de Riego, dont ce général avait, durant la précédente session, fait hommage à l'Assemblée, lui fut remis en cette occasion, afin qu'il s'en servît contre les ennemis de la constitution, et avec l'invitation de le rendre, pour être déposé parmi les monumens nationaux, lorsqu'il aurait cessé d'être nécessaire à la défense de la patrie. Du reste, il est remarquable que ce militaire, que ses ennemis dépeignent comme un démagogue, ne fit pas une seule proposition qu'un homme raisonnable ne pût avouer. On ne peut pas lui reprocher d'avoir manqué une seule fois au respect dû à la personne du roi. Il fit l'abandon d'une pension de 80,000 réaux (environ 20,000 fr.) qui lui avait été accordée à titre de récompense nationale. Il ne siégea dans aucun tribunal qui ait prononcé la mort de quelqu'un; au contraire, il proposa d'accorder une amnistie générale aux insurgés. Il demanda lui-même que le cri de *vive Riego* fût interdit; enfin, il n'usa jamais de l'ascendant extraordinaire qu'il avait acquis sur la portion constitutionnelle du peuple espagnol, que pour le maintenir dans le devoir. Voilà quels furent les actes de cet homme que l'avenir ne voudra pas juger sur les calomnies de ses bourreaux. Lors de l'insurrection de la garde royale, le 7 juillet 1822, Riego, membre des Cortès, cou-

rut dans les rangs des miliciens de la capitale, et partagea leur péril. A l'approche de l'armée française, Riego vota, conformément à un article exprès de la constitution, la suspension provisoire de l'autorité royale, en même temps que celle de l'Assemblée des Cortès, qui furent l'une et l'autre remplacées par une régence, durant la translation du gouvernement de Séville à Cadix. Cette circonstance de la vie de Riego est d'autant plus importante, que c'est sur elle seule qu'on a basé l'arrêt de sa mort. Ferdinand VII avait nommé Riego, à Séville, général en second du corps d'armée placé sous les ordres de Ballesteros. Dans les premiers jours du mois d'août, les Cortès, qui ne pouvait s'expliquer la convention signée par ce général, en vertu de laquelle son armée restait, en un moment si critique, dans la plus complète inaction, dépêcherent Riego pour empêcher, s'il en était temps, que Ballesteros n'imitât les défections de l'Abisbal et de Morillo. Il s'agissait d'aller par mer à Malaga, d'y prendre le commandement des troupes placées sous les ordres du général Zayas qui avait perdu la confiance du gouvernement constitutionnel, et de tenter ensuite une réunion avec Ballesteros pour fondre, de concert, sur les derrières de l'armée française, couper ses communications avec Madrid, et faire ainsi lever le siége de Cadix. Riego sortit de Cadix avec quelques officiers, monté sur un bâtiment léger, passa au milieu de l'escadre française, et vint débarquer à Malaga, le 17 août. Il enleva le commandement de Zayas, et le fit embarquer pour Cadix. Ensuite il assembla trois mille hommes avec lesquels il se dirigea vers les cantonnemens de Ballesteros. Poursuivi par les Français, aux ordres du général Loverdo. Riego les évita par des marches rapides, et après quelques jours de fatigue, il parut avec sa colonne à Priego, sur le front de Ballesteros. Les deux généraux eurent une entrevue, à la suite de laquelle Riego ne pouvant plus douter que Ballesteros trahissait la cause des Cortès, le fit arrêter par ses soldats. Ce coup audacieux pouvait amener des résultats importans; mais l'état-major de Ballesteros, qui avait embrassé les projets de son général, le délivra, et provoqua son armée à résister à Riego. Les Espagnols étaient sur le point d'en venir aux mains entre eux, lorsque l'arrivée d'une division française obligea Riego à renoncer définitivement à son entreprise. Alors, il se dirigea sur Malaga, d'où il était parti la veille, ramenant environ deux mille cinq cents hommes abattus et découragés. De là, il se jeta dans la Sierra Morena, où la division française du général Bonnemain le suivait. Il était à Jaén lorsque les Français l'atteignirent. Les Espagnols se défendaient encore, espérant gagner les montagnes, lorsqu'un autre corps français, parti d'Andujar, vint les placer entre deux feux. A cette vue la troupe de Riego se dispersa, et lui-même blessé à la jambe, se sauva sur un cheval qu'on lui prêta, le sien ayant été tué sous lui. Pendant deux jours, Riego, suivi d'un officier espagnol et d'un officier anglais, fidèles compagnons de sa mauvaise fortune, erra dans les sentiers les moins fréquentés. S'étant rapprochés d'un lieu habité, ils prirent pour guide un ermite de la Torre de Pedro-Gil et un habitant de Vilches. Sans doute que, chemin faisant, les fugitifs commirent quelque imprudence qui dût les faire reconnaître; car leurs guides les livrèrent à l'alcade d'Arquillos, qui les fit conduire garottés à la Caroline. A son arrivée dans la ville, Riego fut jeté dans un cachot. Au bout de quelques jours, un officier français vint le réclamer, et le conduisit à Andujar, vers le quartier général, ce qui pouvait faire espérer qu'il serait considéré comme prisonnier des Français, et, à ce titre, transféré en France. Mais il paraît qu'attendu qu'il avait été arrêté par des paysans espagnols, on se crut en droit de le livrer aux mains des autorites royalistes du pays. Dès-lors, sa perte fut certaine. Après avoir passé quatre jours dans la prison d'Andujar, Riego fut dirigé sur Madrid. Il serait trop long et trop pénible de raconter les sauvages insultes dont il fut abreuvé sur toute la route; il suffira de dire que dans chaque village, la populace ameutée contre lui faisait retentir l'air des cris de: «*Mort au traître!*» accompagnés des plus horribles blasphèmes. A Despenaperros, elle s'indigna de le voir dans une vieille voiture, et força l'escorte à placer le prisonnier sur une mauvaise charrette. C'est dans cet état que Riego entra dans Madrid, le matin du 2 octobre, escorté par des vo-

lontaires royalistes d'Arquilos et par un détachement de troupes françaises. On le conduisit à la prison dite le Séminaire des nobles, où il fut mis au secret, et traité avec une rigueur barbare. Avant que Riego fût entré dans les prisons de Madrid, la Régence avait rendu un décret portant qu'il serait jugé uniquement pour le fait d'avoir voté la suspension du roi à Cadix, et qu'en conséquence, on lui appliquerait l'article 5 du décret de la Régence, du 23 juin, qui porte : « Tous les députés aux Cortès qui ont » pris part à la délibération dans laquelle » a été résolue la destitution du roi, » notre seigneur, sont, pour ce seul fait, » déclarés criminels de lèse-majesté. Les » tribunaux leur appliqueront, sans au- » tres formalités que la preuve d'iden- » tité, la peine prononcée par les lois, » pour cette classe de crimes. » Riego fut renvoyé pour être jugé devant le tribunal appelé Chambre des alcades de la maison royale et de la cour (*Camera di casa y corte*). Il voulut décliner la compétence des juges, se prétendant justiciable des tribunaux militaires ; mais cette compétence fut confirmée par deux décrets royaux. La procédure ne tarda pas à être terminée; et l'audience appelée *vista* (Dans laquelle l'accusé jouit du privilége d'être défendu en public), fut fixée au 27 octobre. Riego aurait eu le droit d'y comparaître en personne ; mais il persista à nier la compétence du tribunal, et s'abstint de se rendre devant lui. Après la lecture des pièces, le fiscal lut un acte d'accusation, dont la férocité ampoulée frappa toute l'Europe d'indignation et d'horreur. Il se terminait en en ces termes : « Par toutes ces considérations, le fiscal requiert que le traître Don Raphaël Riego, atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, soit condamné au dernier supplice ; que ses biens soient confisqués au profit de la commune, que sa tête soit exposée à las Cabezas de San-Juan, et que son corps soit partagé en quatre quartiers, dont l'un sera porté à Séville, l'autre à l'île de Léon, le troisième à Malaga, et le quatrième exposé dans cette capitale, aux lieux accoutumés, ces villes étant les points principaux où le traître Riego a soufflé le feu de la révolte, et manifesté sa perfide conduite. Ainsi le requiert le fiscal, dans l'intérêt de la vindicte publique, dont la défense lui est confiée, et en vertu des droits qui lui sont commis, en sa qualité du procureur du Roi. » Vient ensuite le tour de parler de l'avocat de l'accusé : aucun de ceux de Madrid n'avait osé se charger de sa défense, la Chambre fut obligée d'en nommer un d'office. Cette garantie préliminaire inspira du courage au défenseur. Il commença par nier la compétence du tribunal qui venait de le désigner. Passant ensuite au fond de l'accusation, il établit que Riego, dans la séance des Cortès du 11 juin, avait émis un vote irresponsable de sa nature, conforme à la constitution, à son mandat, à ses sermens. Il soutint que le gouvernement constitutionnel, reconnu en apparence par le roi, et en réalité par toutes les puissances, était au moins un gouvernement de fait, placé dans les circonstances les plus favorables pour lui donner les couleurs de la légitimité. Le défenseur voulut ensuite développer le principe de la souveraineté du peuple ; mais ses doctrines provoquèrent dans cette assemblée de cannibales de si violens murmures que les magistrats eurent bien de la peine à les comprimer. Le procureur fiscal prit de nouveau la parole, pour refuter les raisonnemens de l'avocat, et à peine eut-il cessé de parler, que la salle retentit de ce cri : « *Meure l'infâme, le traître Riego !* » Le président déclara *la vista* terminée. La Chambre des alcades de la maison royale et de la cour condamna Riego à perdre la vie sur un gibet ; mais elle rejeta les autres conclusions du fiscal, hormis celles qui concernaient la confiscation des biens, qu'elle prononça aussi. Le 4 novembre 1823, au milieu de la nuit, Riego fut amené du Séminaire des nobles à la prison de la Tour. Le lendemain, à midi, lorsqu'il eut entendu lecture de son arrêt, on le conduisit en chapelle, assisté de deux moines. On avait placé dans la rue, vis-à-vis la prison, une table qui portait un crucifix; elle était destinée à recevoir les offrandes des personnes dévotes, et le produit devait servir à payer les frais de la messe et des funérailles. Beaucoup de gens auraient eu la curiosité de voir Riego dans sa prison, mais toutes les demandes de cette nature furent refusées. Le 7 novembre, à midi et demi, Riego fut amené à la porte extérieure de sa prison ; il était pâle et défait. On lui avait enlevé son

habit, et on l'avait revêtu d'une espèce de robe de chambre, attachée autour des reins avec une corde. Il avait les mains et les pieds liés. On le plaça sur une claie d'osier, en forme de panier, traînée par un baudet : un oreiller lui soutenait les reins, et six frères gris tenaient le panier suspendu en l'air, de manière à ce qu'il ne traînât pas contre terre ; un clerc présentait au patient le Christ à baiser ; un prêtre portant un grand crucifix, et un autre agitant une cloche funèbre, complétaient le cortége, qu'escortait un bataillon de la bande de Bessières. Les fenêtres et les balcons de presque toutes les maisons devant lesquelles le cortége devait passer, étaient remplis de spectateurs, parmi lesquels on s'accorde à dire qu'on remarquait surtout beaucoup de moines et d'ecclésiastiques. Un petit nombre de maisons, dont les habitans avaient été les amis de Riego, restèrent désertes et fermées. Le général français, Verdier, accompagné de son état-major, parcourut la place de l'exécution et les principales rues qui y aboutissent, où il plaça des piquets de cavalerie. Des patrouilles françaises circulaient aussi autour de la place et en différens quartiers de la ville. Il régna pendant la longue marche du cortége, un profond silence. On ne pouvait guère distinguer les traits du patient, attendu que sa tête était penchée sur sa poitrine. Arrivé au pied de la potence, d'une hauteur démesurée, qu'on avait dressée sur la place de la Cebada, Riego fut enlevé de la claie et placé sur le premier degré de l'échelle, où il se confessa ; ensuite, on l'aida à monter, ce qui paraissait lui être difficile, à cause de l'enflure de ses jambes, occasionée par les fers dont il n'avait pas cessé d'être chargé depuis le jour de son arrestation. Tandis que le bourreau lui attachait la corde au cou, le prêtre qui assistait le général, demandait pour lui, aux spectateurs, le pardon de ceux qu'il pouvait avoir offensés, comme il pardonnait à ses ennemis. Il commença ensuite à réciter un acte de foi, pendant lequel Riego fut lancé en bas de l'échelle. Au moment où le nom de Jésus-Christ fût prononcé, le bourreau sauta sur les épaules du patient, et deux hommes, placés sous l'échafaud, le tirèrent par les jambes. A l'instant de l'exécution, des groupes placés immédiatement autour de l'échafaud, firent entendre les cris de *vive la religion! vive le roi Ferdinand VII!* Un seul homme se trouva dans la foule, qui vint insulter le corps du défunt. Le soir, les restes mortels du général Riego furent transportés dans une église voisine, et enterrés au Campo santo, par la confrérie de la Charité. Des moines ayant pénétré seuls auprès de Riego, durant sa captivité, on ne put rien savoir que par eux. Les journaux de Madrid ont publié une pièce évidemment fabriquée par la faction absolutiste, au bas de laquelle ils ont apposé la signature de l'infortuné général, avec la légalisation d'un officier de justice. Dans cette pièce, on lui fait désavouer sa conduite passée, et en demander pardon à Dieu et aux hommes. Nous n'avons pas besoin de dire quel cas on doit faire d'un pareil document, daté de la veille même de l'exécution, au soir. Des témoins oculaires de cette horrible scène attestent, d'ailleurs, que le patient se trouvait dans un état d'abattement qui ne lui laissait pas l'usage libre de son esprit. Le supplice de Riego fit beaucoup de sensation en France et en Angleterre. A Londres, où s'était réfugiée l'épouse du général et son oncle Don Miguel del Riego, chanoine d'Oviedo, ces deux personnes sollicitèrent par lettres, l'ambassadeur français, prince de Polignac, et le ministre des affaires étrangères de France, à l'effet d'obtenir l'intervention du gouvernement de S. M. T. C. auprès de S. M. C., en faveur du général Riego. L'ambassadeur français, qui n'aurait pas dû oublier qu'avec une toute autre justice, il avait été, dix-neuf ans auparavant, sur le point de monter sur l'échafaud, fit une réponse insignifiante et négative, et bientôt toute démarche fut devenue inutile. Il reste démontré maintenant qu'avant de conduire Riego au supplice, et même quelques jours auparavant, les atroces agens du gouvernement espagnol, prêtres, geôliers et bourreaux, de tout rang, avaient reçu l'ordre de dompter et d'affaiblir, par tous les moyens, le caractère énergique de l'infortuné qu'ils allaient livrer à la mort, en ne lui accordant que la quantité suffisante de nourriture pour le conserver vivant jusqu'à l'échafaud. On peut juger combien, dans cet état de démoralisation physique, au milieu des malédictions d'une populace soudoyée et livrée au plus dégoûtant fanatisme, il dut

être facile d'épuiser les dernières forces d'un homme qui avait dévoué son existence tout entière à la liberté et au bonheur de ses concitoyens, par lesquels il se voyait maintenant proscrit. Ses derniers momens durent donc être empreints des sentimens horribles dont il était affecté, et que ses assassins n'avaient pas honte d'attribuer « aux prétendus remords auxquels, disaient-ils à cette exécrable populace, avide du sang de celui qui avait été son libérateur, il était constamment en proie. » Au reste, cette imposture, bien digne de ses auteurs, n'a trouvé de crédit que parmi les bourreaux de Riego et leurs complices. Pas une parole digne de remarque n'est sortie de sa bouche, pendant les 36 jours qu'il a passés dans le cachot où il avait été jeté en arrivant à Madrid; et dans les trois derniers qu'il passa en chapelle avant sa mort, presque privé d'alimens, réduit à l'eau pour toute boisson et environné de prêtres stupides et atroces, il parut anéanti dans la foule des réflexions douloureuses que faisaient naître en lui l'horreur de sa situation et l'ingratitude de son pays. Riego ne fut ni un héros ni un grand homme, mais il aima sincèrement son pays, sans se dissimuler quelles pouvaient, quelles devaient être les conséquences de ce dévouement. A ce titre, il a des droits éternels au respect, à la reconnaissance, aux regrets de tous les amis de la liberté, qu'autant que personne au monde il sentait la nécessité d'asseoir sur les lois.

RIETBERG (Lubertus), poète hollandais, naquit à Zwol en 1784; il y est mort le 14 mars 1826, âgé seulement de 42 ans. Demeurant dans la même ville qu'habitait le célèbre poète Feith, le jeune Rietberg eut le bonheur d'être admis dans son amitié et d'être instruit par cet excellent maître, dans l'art si difficile de faire des vers. C'est ce grand poète que Rietberg a pris particulièrement pour modèle, qu'il a tâché d'imiter, et qu'il a égalé quelquefois dans ses compositions poétiques. M. Rietberg excelle surtout dans la poésie descriptive et dans la poésie érotique; mais il n'a pas dans l'ode la verve ni la chaleur de son maître, ou de Bilderdyk, ou de Helmers. C'est un poète agréable que M. Rietberg; sa versification est coulante, son langage est pur et ses vers se font lire avec plaisir. Voici les titres des recueils de ses poésies: 1° *Het geluk der liefde* (le bonheur de l'amour), 1808; 2° *Lenteloveren*, (Fleurs du printemps), 1810; 3° *Poezij*, (Poésies), 1814; 4° *Dichtbloemen*, (Fleurs poétiques), 1825. Il obtint ses grades de docteur en philosophie et en droit, en 1803 et 1804, après avoir soutenu deux thèses; la première: *de vi ac efficacia librorum mercatorum*; la seconde, intitulée: *Syllloge observationum physicarum*. Quelque temps avant sa mort, il tomba dans une profonde mélancolie, à laquelle cependant rien ne donnait lieu, car il avait de la fortune, il jouissait de l'estime générale et était aimé dans l'intérieur de sa famille.

RIFFAULT-DES-HÊTRES (Jean-René-Denis), naquit à Saumur, en Anjou, vers 1754, d'un médecin de cette ville. S'étant attaché à la Régie des poudres et salpêtres, il fut nommé commissaire des poudres au Ripault, près Tours, et devint à peu près le créateur de cette poudrerie, l'une des plus belles du royaume. C'était l'époque où Lavoizier, régisseur-général des poudres, faisait une révolution dans la chimie. Riffault approfondit cette science importante et parvint à introduire des améliorations précieuses dans la fabrication dangereuse des poudres et des salpêtres. En 1787 il indiqua un procédé long-temps et vainement cherché, pour éprouver le salpêtre; l'exécution de ce procédé parut si simple et si facile, qu'il fut bientôt exclusivement prescrit pour l'épreuve du salpêtre. En 1789 il mit en usage des vaisseaux plus appropriés au lessivage des matériaux salpêtrés, que ceux dont on s'était servi jusque-là. En 1794 le gouvernement chargea M. Pelletier, chimiste, de faire, de concert avec M. Riffault, des essais sur les divers dosages de poudre. Les expériences se firent à Essone; et tous les dosages éprouvés, celui de Guyton-Morveau obtint la préférence; mais un peu plus tard on adopta celui de Bâle. Le dosage proposé par Riffault était 0,775 salpêtre, 0,150, charbon, 0,085 soufre. Peu de temps auparavant, il était parvenu à faire, en trois heures de battage, de la poudre au moins égale en force à celle qu'on obtenait par un battage de vingt-une heures, ou de douze heures au moins, en multipliant les rechanges. Ce travail accéléré consistait particulièrement à ré-

duire, d'abord et séparément, les matières combustibles en poussière, à l'aide d'une machine facile à construire, et à ne les soumettre ensuite, ainsi réunies, au battage des moulins, que pendant trois heures. Le gouvernement en ordonna l'essai à Essone, et la réduction du battage, au minimum de trois heures, fut prescrite dans la plupart des poudreries. On a reconnu postérieurement que cette fabrication rapide produisait effectivement de la poudre de très bonne qualité, mais qu'une plus longue action des pilons était nécessaire, afin de lui donner une solidité plus grande et convenable pour les transports éloignés et les longs emmagasinages; à cet effet, on fixa la durée du battage, avec une vitesse donnée, à quatorze heures, avec les matières préparées préalablement, comme l'avait indiqué Riffault. Ce procédé ainsi modifié produisit une accélération utile dans le principe, et diminua depuis les dangers imminens pour la vie des ouvriers et pour la destruction des usines. Le séchoir artificiel construit au Ripault, par les soins de Riffault, est remarquable par sa simplicité et par la sécurité qu'il présente. Ce procédé, qui tient le milieu entre l'usage dangereux des poêles d'Allemagne et l'usage coûteux de l'eau réduite en vapeur, employée en Angleterre, consiste à faire circuler de l'air chaud, dans des conduits, sous le sol et dans l'épaisseur des murs du local disposé en séchoir, et à le faire entrer ensuite, par différentes ouvertures, dans l'intérieur même du séchoir, dont la température peut être élevée ainsi progressivement, jusqu'à 70 degrés centigrades. Lorsque Berthollet annonça qu'on pouvait ajouter à la force de la poudre à tirer, en se servant pour sa confection du muriate suroxygéné de potasse (chlorate de potasse), Riffault fabriqua un des premiers 100 grammes de cette poudre, dont il fit l'essai. L'épreuve réussit au-delà de son attente; néanmoins il en condamna l'usage, en raison des dangers que présentait la manipulation. Les nombreux accidens occasionés depuis, par l'emploi du chlorate de potasse, n'ont que trop justifié ses craintes et ses observations. Ces services importans et multipliés firent appeler Riffault à Paris, où il fut nommé l'un des trois administrateurs-généraux des poudres et salpêtres. A la restauration, on rendit à ces fonctionnaires leur ancienne dénomination de régisseurs généraux, et Riffault reçut en outre la décoration de la Légion d'Honneur. La Régie des poudres ayant été confiée depuis à un directeur-général pris dans le corps de l'artillerie, Riffault se consola de l'inaction à laquelle ce changement le réduisait, en se livrant avec une nouvelle ardeur à l'étude des sciences chimiques, et en traduisant dans notre langue plusieurs ouvrages anglais qui servirent beaucoup à faire connaître en France des théories jusque là incomplètement développées dans les traités élémentaires que nous possédions. Son désir constant d'entretenir entre la France et l'Angleterre, en ce qui pouvait dépendre de lui, un échange réciproque de connaissances, enfin sa vie laborieuse et consacrée en grande partie à l'étude des mathématiques et de la chimie, l'avaient mis en relation intime avec la plupart des hommes célèbres dans ces deux sciences. Riffault est mort à Paris, le 7 février 1826, dans sa soixante dixième année.

RIGAUT-PALARD (Mme) célèbre cantatrice de l'Opéra-Comique, continue d'enchanter le public et d'attirer souvent seule la foule à Feydeau.

RIGBY (Edouard), médecin anglais, est mort à Norwich, dans la 74e année de son âge, le 27 octobre 1821. Depuis 176[illegible] il habitait cette cité, et s'y était adonné sans relâche à l'étude ou à la pratique de son art: il s'y était fait une réputation très distinguée, surtout dans la partie des accouchemens. Comme citoyen anglais, le Dr Rigby appartenait depuis sa jeunesse au parti de l'opposition actuelle; il fut élu alderman de Norwich en 1802, shériff en 1803, et maire en 1805. Dans l'exercice de cette importante fonction qu'il remplit durant seize ans, jusqu'à l'époque de sa mort, il présida avec beaucoup de popularité les assemblées publiques, administra avec zèle les établissemens municipaux de bienfaisance, et contribua éminemment, par ses principes généreux et libéraux, à la prospérité de la ville qui l'avait élu son premier magistrat. En 1786, il avait fondé une société médicale de bienfaisance, pour secourir les veuves et les orphelins des médecins du comté qui seraient tombés dans l'indigence; il en est resté constamment le trésorier. L'agriculture remplissait ses heures de

oisir : il a beaucoup écrit sur cette scien-
ce, et l'a pratiquée avec succès dans son
lomaine de Framlingham, près Norwich.
Aucune autre des sciences naturelles ne
ui fut étrangère ; il était membre ou cor-
respondant de diverses sociétés qui s'oc-
cupent de ces matières. Au mois d'août
815, la seconde femme du Dr Rigby, qui
'avait déjà rendu père de huit enfans,
lont les deux aînés furent jumeaux, mit
u monde trois garçons et une fille. Le
locteur ayant vu naître ses arrière-pe-
its-fils, les nouveaux venus se trouvaient,
n naissant, grands-oncles, et la fille
rand-tante. Aucun de ces enfans ne vé-
ut plus de trois mois : néanmoins, la
orporation municipale de Norwich crut
levoir consacrer le souvenir de cette
xtraordinaire fécondité : elle voulut que
e fait fût mentionné sur les registres de
a cité ; en outre, elle vota un bassin d'ar-
ent de la valeur de 25 guinées, sur le-
uel furent gravés les noms des quatre
umeaux, au Dr Rigby et à sa femme.

RIGNY (Charles de), amiral français,
élèbre par la gloire qu'il a acquise à
Navarin en détruisant, avec l'amiral russe
Ieyden et l'amiral anglais Codrington,
a flotte turque qui, la première, avait tiré
ur la flotte combinée des trois puissances
lliées. M. de Rigny vient de conquérir
ne gloire aussi grande en refusant de
ieger au ministère avec MM. Polignac,
abourdonnaye et Bourmont, et de mê-
er son nom populaire à leurs noms dé-
estés.

RINN (Wilhem), professeur de rhéto-
ique au collége de la ville de Paris, au-
refois Sainte-Barbe. Après avoir remporté
e prix d'honneur au concours général,
près avoir été l'un des meilleurs élèves
e l'École normale, M. Rinn cultive avec
onneur les lettres grecques et latines.
l vient d'enrichir la collection de M.
Pierrot d'une excellente traduction de
Stace.

RIPAULT (Louis-Magdeleine), né à
Orléans, le 29 octobre 1775, était neveu
e Ripault-Désormeaux, de l'Académie
es Inscriptions. A quinze ans il était
ourvu d'un bénéfice, lorsque la révolu-
ion l'obligea de renoncer à l'état ecclé-
iastique. C'est alors qu'il s'adonna au
ommerce de la librairie. Son goût pour
es études littéraires l'attira bientôt à
Paris, et il s'était attaché depuis trois
ours à la rédaction de la *Gazette fran-
çaise*, dirigée par M. Fiévée, lorsque le
18 fructidor en fit cesser la publication.
Le savant M. Pougens s'empressa de
l'accueillir ; et quand il fut question de
l'expédition d'Egypte, il le présenta pour
faire partie de la commission des sciences.
Pendant la traversée, il fit la connais-
sance du général Kléber, auquel il plut
si fort, que celui-ci voulut se l'attacher
par les liens de l'adoption ; mais Ripault
s'y refusa. Admis dans le sein de l'Insti-
tut d'Egypte, Ripault en fut nommé
bibliothécaire. Il lut à cette Compagnie,
un mémoire intéressant sur les oasis voi-
sines de l'Egypte. Il avait recueilli à
Alexandrie, de la bouche des naturels,
des renseignemens relatifs à l'oasis de
Syouth : M. Langlès en a fait usage dans
son édition du Voyage de Hornemann.
Pendant le voyage de la Haute-Egypte,
Ripault se livra avec une vive curiosité
à l'examen des antiquités de la Thébaïde.
A son retour en France il en publia une
description rapide, qui fut insérée dans
le *Moniteur*, et qui contribua à fixer sur
ui l'attention du premier Consul. Ses
qualités personnelles charmèrent égale-
ment Bonaparte, qui le nomma son bi-
bliothécaire particulier. Dans cet emploi,
il eût été facile à M. Ripault de gagner
les faveurs du maître, d'autant plus qu'il
s'acquittait avec habileté de la tâche
pénible de parcourir en une nuit les ou-
vrages de la veille, et de lui en rendre
compte succinctement, pour diriger ses
lectures vers les objets favoris de son
attention, et ménager en même temps ses
loisirs ; mais ses opinions démocratiques
et le chagrin qu'il éprouva lorsque l'abbé
Denina lui fut donné pour adjoint, le
dégoûtèrent des fonctions de son emploi,
auquel il avait à peu près renoncé volon-
tairement quand on lui donna un suc-
cesseur. Depuis, ce savant modeste, ce
philosophe pratique, vécut à la campagne,
retiré au sein de sa famille, livré à des
études approfondies sur les langues sé-
mitiques, l'arabe, l'éthiopien, le cophte,
le syriaque, l'hébreu et ses dialectes, à
l'aide desquelles il espérait arriver à la
solution des problèmes hiéroglyphiques.
A plusieurs reprises il exposa son sys-
tème sur la langue iconique (ou des ima-
ges) à l'Académie des Inscriptions et
belles-lettres, à celle des sciences et de-
vant plusieurs autres sociétés savantes ;
mais ses idées singulières n'ont pas été

adoptées, malgré l'habileté avec laquelle il savait les présenter. Ce qu'il a laissé de manuscrits sur ces sortes de recherches doit former une masse considérable; il ne destinait pas à l'impression tous ces matériaux, qu'il considérait la plupart comme de simples études. Le seul ouvrage considérable que Ripault ait publié est son *Histoire philosophique de Marc-Aurèle*. Il professait une grande admiration pour les maximes et les principes de ce philosophe couronné; mais il essaya vainement de faire partager son admiration à celui qui dédaigna la vraie gloire pour un fracas éphémère. Ripault est décédé à la Chapelle St.-Mesmin près d'Orléans, le 12 juillet 1823, âgé de 48 ans.

RIVIÈRE (le duc de), nommé gouverneur du duc de Bordeaux, à la mort du duc Mathieu de Montmorency (24 mars 1826), alors titulaire de cette place, est mort lui-même dans le courant de cette année 1826. L'humanité, la reconnaissance et l'histoire ne pardonneront jamais au duc de Rivière, qui commandait alors la 8me division militaire, dont Marseille était le chef lieu, d'avoir, après les désastres du roi Joachim de Naples, en mars 1815, fait mettre à prix, dans son commandement, la tête de ce prince infortuné, dont les instances et celles de la reine Caroline, alors grande duchesse de Berg, avaient si puissamment contribué à lui conserver la vie en 1809. Si le roi de Naples, en butte aux vengeances des trois branches de la maison des Bourbons, n'a pas trouvé à Marseille, en avril et mai 1815, le sort qui devait l'atteindre cinq mois plus tard, dans les Calabres, ce n'est pas le duc de Rivière qu'il faut en accuser; l'assassin du maréchal Brune avait tout prévu, pour que le roi de Naples ne pût échapper à la même destinée.

ROCCA ROMANA (le duc de), est vivant et réside à Naples.

ROCHEFOUCAULD (la), duc de Liancourt, mort à Paris en 1825, a laissé les souvenirs les plus touchans et les plus honorables aux amis de l'humanité et de la liberté. On se rappellera long-temps à Paris, à la honte de ce ministère de déplorable mémoire, connu sous le nom de ministère Villèle, les scènes de désordre et de scandale auxquelles, grâce à une police odieuse et anti-française, donnèrent lieu les obsèques du vénérable duc de Liancourt. On conçoit difficilement que la France, si renommée par sa civilisation, ait supporté aussi long temps les excès d'une police aussi antipathique aux mœurs de ses habitans, et dont le règne prolongé plus long-tems eût fini par dégrader le caractère national, auquel le ministère de Villèle et de ses complices a déjà fait éprouver de si fortes atteintes! Ce règne a recommencé depuis le 8 août 1829.

RODENBACH (Alexandre), que l'on peut appeler à juste titre le Massieu des aveugles, perdit la vue à l'âge de onze ans, par suite d'une inflammation intense. Né à Roulers, en Flandre, le 28 septembre 1786, de parens aisés dans le commerce, son père, homme de beaucoup de bon sens, ne fit pas comme font les trois quarts des parents qui ont le malheur d'avoir de pareils enfans dans leur famille: il ne se borna pas à lui assurer une pension; il eut de plus grandes idées, et parce que son fils avait le malheur de devenir aveugle, il ne croyait pas que pour cette raison il devait le laisser croupir dans l'oisiveté; puisque l'ingrate nature l'avait accablé de cet insigne malheur, il était convaincu que son fils avait besoin de plus de connaissances et de plus de talens pour faire sa carrière, que les hommes doués de tous leurs sens; il n'ignorait pas les préjugés du monde contre les aveugles. A peine ce fâcheux accident fut-il arrivé, que cet estimable père envoya son fils à Paris, pour consulter tous les oculistes; d'habiles chirurgiens lui firent plusieurs opérations sans succès (1). Trompé dans son attente, M. Rodenbach fit entrer son fils au Musée des aveugles, où il fut le premier élève du célèbre Valentin Haüy, auteur des Moyens d'instruire les aveugles; il y étudia avec application, apprit en peu d'années à lire, à écrire, à calculer, l'histoire, la géographie, la grammaire, plusieurs langues, l'art de parler en musique et autres talens de société. Rentré dans sa famille, dirigé et surveillé par son père, jeune encore, cet aveugle s'occupa d'affaires de commerce, et fit pendant longues années des voyages commerciaux. Mais en 1826 il eut le malheur de perdre le meilleur des pères; ce violent coup n'abattit point son courage, et il ne tarda

(1) M. Rodenbach a subi trois opérations de la pupille artificielle et une du staphylome, avec une force morale vraiment extraordinaire.

pas à employer de nouveau son industrie dans une brasserie considérable située près de Roulers. Je ne crois mieux faire connaître ce célèbre aveugle qu'en donnant ici une analyse de quelques journaux, recueils scientifiques, etc., relativement à lui et à un ouvrage qu'il a publié, ayant pour titre : Lettre sur les Aveugles, faisant suite à celle de Diderot. On lit : 1° dans la Revue encyclopédique de Paris, du mois de juillet 1828 : « Le livre de M. Rodenbach se recommande de lui-même à l'attention des amis des sciences et de l'humanité, par le nom et la situation de son auteur. Les principaux faits qui concernent cette classe d'êtres, peu ou mal observés jusqu'ici, sont résumés avec clarté et précision ; M. Rodenbach s'attache à justifier les aveugles de certaines imputations dont ils ont été bien à tort l'objet, et réfute les assertions hasardées auxquelles leur développement moral a donné lieu. Une chose digne de remarque, dit-il (p. 13), c'est l'adresse avec laquelle les aveugles entent les rapports qui existent entre le son de la voix et le caractere. Ceux qui sont instruits lisent pour ainsi dire dans l'âme avec une finesse et un talent que possèdent rarement les personnes douées du sens de la vue ; ils reconnaissent les bossus à la voix, ce qui n'étonnera pas ceux qui ont quelques notions de physiologie ; mais ce qui est plus extraordinaire, c'est que dernierement, dans une soirée donnée à l'hôtel de Suède, à Bruxelles, un aveugle (1) a su dire l'âge de toutes les personnes de la société, d'après le son de leur voix, et cela avec une exactitude qui étonna tous ceux qui étaient présens. L'ouvrage est terminé par une biographie des aveugles de tous les temps ; il forme, comme on voit, un complément de cette lettre fameuse de Diderot où il y a de fort bonnes et de fort mauvaises choses, et qui le fit envoyer à la Bastille. » On lit, 2° dans le Messager des sciences et des arts de Gand, 9me et 10me livraisons : « l'Opuscule sur les aveugles, par M. Al. Rodenbach, renferme dans un petit nombre de pages plus de choses interessantes qu'on n'en trouve communément dans les gros volumes dont nous sommes inondés. Ce livre, destiné à détruire une foule de préjugés et d'exagérations répandus sur le compte des aveugles, se distingue par un style à la fois élégant et naturel, et par une foule de détails piquans sur les aveugles les plus célèbres qui ont vécu depuis Homère jusqu'à nos jours. Il est difficile de lire sans émotion la peinture fidèle de cette classe d'infortunés à qui la privation de la vue enlève plus de la moitié des jouissances de la vie. Cette émotion devient plus vive lorsque la pensée se reporte sur M. Rodenbach qui partage le sort de ceux qu'il a voulu, et que personne ne pouvait mieux que lui, juger sans illusion et apprécier à leur juste valeur. » 3° Dans le Courrier des Pays Bas du 27 avril 1828 : « Un livre fort agréable et instructif, sur lequel nous avons promis de revenir, nous fournit sur les aveugles des anecdotes fort curieuses, et même de fort jolis vers ; nous pouvons citer parmi les vers ceux de l'auteur, qui est lui-même aveugle et qu'il a placés, comme dédicace, à la tête de sa lettre :

Ami des arts, de la science,
Beyts ! daigne agréer cet écrit ;
Dans la carrière où je m'élance,
Jette un rayon de ton esprit.
Ah ! si je n'ai pas ton génie,
Tes talens, ton vaste savoir,
Comme toi j'aime la patrie ;
Loin des intrigues, du pouvoir,
Comme toi je passe ma vie ;
Et depuis long-temps oublié,
Dans mon obscurité profonde,
Je ne brigue qu'un bien au monde,
Ton estime et ton amitié...

» Ces vers, d'une philosophie douce et d'un sentiment exquis, sont adressés à M. le baron Beyts, officier de la Légion d'Honneur, ancien député au conseil des Cinq-cents, ancien préfet, ancien président de la cour impériale de Bruxelles, à qui rien n'est resté *fors l'honneur*. Après avoir réfuté quelques préjugés répandus contre ou sur les aveugles : Il me semble, dit M. Rodenbach, que loin d'exciter ces clameurs, les gens éclairés devraient les défendre, et déployer pour eux toute leur indulgence ; car, n'en doutons point, il n'existe pas au monde un plus grand malheur que la cécité. Si l'on ne m'en croit point, qu'on interroge ces deux mille soldats belges condamnés à une nuit éternelle ; ils auraient, sans pâlir, affronté la mort ; mais ils n'ont trouvé que des larmes, et leur courage n'a pu se soutenir contre une pareille infortune. Si, comme

(1) Cet aveugle est M. Rodenbach lui-même.

on l'assure, quelques précautions hygiéniques, jointes à la suppression des cols, suffisent pour extirper cette ophthalmie, formons des vœux afin que notre Roi, qui est à la fois philosophe et citoyen, fasse cesser ce fléau dévastateur, et mette fin aux terribles angoisses des parens dont les enfans sont enrolés sous les drapeaux! Si ces lignes pouvaient contribuer à un aussi grand bienfait, combien je m'estimerais heureux d'avoir arraché quelques victimes au malheur dans lequel je suis moi-même enveloppé! Il nous semble que rien n'est plus touchant que cette pétition patriotique, ce vœu exprimé par un homme auquel il est interdit de jouir du bienfait de la lumière, et qui l'invoque pour les autres. Combien n'est-on pas ému quand on lit ces lignes tracées par lui : *Il n'est pas au monde de plus grand malheur que la cécité.* » 4° Dans le Belge du 12 avril 1828 : « Ceux qui ont l'honneur de connaître M. Rodenbach, ont besoin d'apprendre par cet écrit que le sentiment de sa cécité est pour lui un malheur profond, pour ne pas se faire illusion sur l'apparence de bonheur parfait dont il semble jouir. L'extérieur riant, comme son imagination, spirituel et causeur, se plaisant beaucoup dans la société à laquelle il plaît encore davantage, passant avec ses livres l'intervalle de temps qu'il ne passe point avec ses nombreux amis; tout persuade chez lui que le petit monde intérieur qu'il s'est créé dans son intelligence, lui donne autant de plaisirs que le monde matériel dont le spectacle est loin d'amuser et d'intéresser toujours. Plein d'instruction et de véritable philosophie, il appartenait à M. Rodenbach d'être l'analyste des sensations et des facultés de ses malheureux compagnons d'infortune. Ce qu'il dit du perfectionnement des sens que ceux-ci partagent avec nous, tout extraordinaire qu'il puisse paraître, ne le sera point aux yeux de ceux qui le connaissent lui-même. L'auteur entre dans des développemens précieux sur la méthode au moyen de laquelle les aveugles parviennent à lire et à écrire. » 5° Dans le Catholique des Pays-Bas du 7 avril 1828 : « La plupart des écrits qui ont été publiés sur les aveugles, sont remplis d'exagération et d'erreurs, dit M. Rodenbach de Roulers, qui est lui-même aveugle au physique, mais qui ne l'est nullement au moral; on ne contestera point à ce spirituel et élégant auteur d'un écrit sur les aveugles, qu'il appartient à un de leurs compagnons d'infortune de juger sans illusion et d'apprécier à leur juste valeur, ces êtres privés de celui de nos sens que l'on regarde avec raison comme l'un des plus précieux que l'auteur de la nature ait donnés à l'homme. Il est des préjugés assez généralement accrédités sur les défauts comme sur les bonnes qualités des aveugles; notre auteur, juge dont on ne récusera point la compétence, raisonne et s'exprime sur cette matière de façon à intéresser vivement les lecteurs. » 6° Dans la Gazette des Pays-Bas du 18 avril 1828 : « Les métaphysiciens ont souvent exprimé le désir de consulter, sur les opérations des sens, quelques personnes privées de l'un ou de l'autre de leurs organes, et d'examiner quelle influence cette privation pouvait exercer sur les sensations en général. Nous leur recommandons, sous ce rapport, le récit qu'un de nos compatriotes, aveugle, M. Rodenbach, vient d'adresser à M. le baron Beyts, un des meilleurs mathématiciens et antiquaires de notre pays. L'auteur, aussi intéressant par son caractère personnel et ses connaissances que par son infirmité, examine l'état moral des aveugles, leur éducation, leurs talens et leurs défauts, les préjugés répandus sur eux dans la société; il explique la perfectibilité de leur tact et de leur mémoire, et jusqu'à quel point ils peuvent juger des couleurs, de la laideur et de la beauté physique, de l'âge et de la physionomie des personnes avec lesquelles ils se trouvent; il fait connaître leur manière de lire, d'écrire, de calculer, d'apprendre la musique et la géographie, leurs relations possibles avec les sourds-muets; tous ces différens articles renferment une foule de détails intéressans, et rectifient quelques idées erronées que l'on admet souvent par défaut de réflexion. L'ouvrage se termine par une notice sur plusieurs aveugles célèbres, anciens et modernes, parmi lesquels Homère, Milton et Delille, comme on peut bien penser, ne sont pas oubliés. Au reste M. Rodenbach est lui-même une preuve de ce que peut l'éducation en faveur des aveugles. Cet ouvrage suppose du goût et l'habitude d'écrire; et son auteur dirige des opérations commerciales qui demandent de l'intelligence et de la capacité. » 7° Dans le journal d'Anvers, du 21 avril

1828 : « La dissertation agréable et curieuse publiée par M. Rodenbach, est l'ouvrage d'un homme instruit et bon par-dessus toute chose : deux qualités que nous lui connaissons depuis long-temps. En écrivant sur les aveugles comme l'a fait Diderot, il a, sur ce philosophe célèbre, l'avantage de parler de ce qu'il sait et de ce qu'il éprouve. M. Rodenbach est aveugle, ce qui ne l'empêche pas d'être heureux, car il est chrétien et résigné, spirituel et bienfaisant, et par là-dessus parfaitement indépendant par une honorable fortune. L'auteur rectifie bien des idées fausses et répandues généralement, telles que l'opinion d'après laquelle il y a des aveugles qui distinguent les couleurs au tact : il contredit formellement cette fable. Il rapporte que des métaphysiciens ont essayé de donner aux aveugles une idée des couleurs, par un moyen artificiel qui consistait à comparer les sons de divers instrumens avec les couleurs. Dans ce système le son éclatant de la trompette fait le même effet sur l'oreille que l'écarlate sur les yeux. Tout ce que rapporte M. Rodenbach sur l'instruction des aveugles, sur la perfectibilité de leur tact, sur leur manière de juger de la beauté, du caractère, etc., est à la fois bien pensé et bien exprimé. M. Rodenbach a fréquenté à Paris la haute société, et il recherchait, par la sympatie du malheur, les personnes qui étaient aveugles comme lui. » 8° Dans le journal de Gand du 12 mai 1828 : « Diderot, dans sa savante lettre sur le même sujet, s'est permis quelques imputations peu honorables pour ces êtres que leur malheur rend si intéressans; M. Rodenbach a voulu les venger de ces préventions injustes, que, sur la parole d'un homme célèbre, on adopte quelquefois sans examen. L'auteur, aveugle lui-même depuis l'âge de onze ans, était juge compétent sur cette matière, tant à cause de son esprit et de ses talens que sous le rapport de sa position. Pour émettre de suite notre opinion sur son ouvrage, nous dirons qu'il est écrit avec élégance et avec pureté; qu'on le lit avec plaisir, et qu'il renferme des considérations d'un grand intérêt. Le livre de M. Rodenbach contient des détails fort curieux sur l'état moral des aveugles, la manière de les instruire, sur leur méthode d'écrire, d'étudier la musique et la géographie, et de converser avec les sourds-muets; le tout présenté avec esprit et dans un style de fort bon ton; et c'est une justice que nous nous plaisons à rendre à l'auteur. » 9° Dans l'Écho du Nord du 29 mai 1828 : « Diderot basant ses observations sur quelques faits isolés avait reproché aux aveugles des défauts qui sont loin d'être le partage de tous. Il appartenait à un de leurs compagnons d'infortune de les venger des imputations du célèbre encyclopédiste; c'est ce que vient de faire M. Rodenbach; qui mieux que lui pouvait juger sans illusion ces êtres malheureux dont il partage les infirmités! Qui mieux que lui pouvait nous faire apprécier les bienfaits d'un système d'éducation qui n'est pas l'innovation la moins importante que le siècle ait vu naître! L'auteur termine son écrit en citant quelques aveugles qui, par la bonté de leur caractère et la solidité de leur esprit, étaient bien capables de démentir les assertions de Diderot. M. Rodenbach est digne de figurer lui-même parmi les aveugles célèbres qu'il cite; ses qualités aimables le font chérir de ses nombreux amis; son esprit est aussi varié qu'il est solide. On pourrait lui appliquer ce qu'il dit de l'amie dont il trace le portrait (Mme Desfosseux-Virnot de Lille), *qu'il se livre tour-à-tour à la société et l'abandonne sans regret pour le travail, la retraite et l'amitié.* On croira difficilement que M. Rodenbach puisse, malgré son infirmité, diriger plusieurs établissemens industriels dont un seul suffirait à l'activité de bien des clairvoyans, ce qui néanmoins ne l'empêche pas de se tenir au courant des productions littéraires et scientifiques. Jusque-là il n'avait pour ainsi dire joué qu'un rôle passif dans la république des lettres, et quoiqu'on admirât la justesse de ses jugemens sur les ouvrages d'esprit, on pouvait douter encore qu'il sût s'y livrer avec succès : l'essai qu'il vient de publier fait désirer qu'il n'en reste pas là; et malgré l'étonnement que nous avons éprouvé à lui voir faire, avec une célérité inconcevable, des calculs de change que peu de négocians sauraient faire, même à l'aide de la plume, nous désirons, pour notre plaisir et notre instruction, qu'il fasse infidélité à Barême en faveur des muses. Je pourrais encore citer le journal de la Belgique, la Bibliothèque des Instituteurs et une foule d'autres feuilles, tant étrangères que françaises, qui ont rendu compte

et loué excessivement l'ouvrage de M. Rodenbach. Mais une chose digne de remarque, c'est qu'il est le premier auteur aveugle qui ait écrit sur l'état moral de ses confrères d'infortune; et ce qui est plus étonnant encore, c'est qu'il vient de publier un ouvrage intitulé : *Coup-d'œil d'un aveugle, sur les sourds-muets*. M. Rodenbach est d'une originalité piquante; par l'aménité de son caractère, il a su se faire beaucoup d'amis, surtout parmi les gens de lettres, en France et dans les Pays-Bas. Dernièrement encore il a reçu la visite du savant chimiste Gay-Lussac, et du physicien d'Arcet. La passion du bien public est une des plus grandes jouissances de notre aveugle; aussi consacre-t-il la moitié de sa vie aux affaires du temps; il lit avec avidité les feuilles et brochures politiques, et il écrit dans plusieurs journaux et recueils scientifiques. Toute la Belgique connaît son indépendance d'opinion, sa liberté de penser et ses généreux sentimens. Pour faire connaître sa mordante franchise, je citerai son épître au ministre de la justice, Van Maanen. Quelques habitans de Roulers, signataires de la pétition adressée à la seconde chambre des États-Généraux, ont vu avec indignation que M. Van Maanen, *soi-disant premier serviteur du roi*, ait osé avancer inconsidérement à la tribune nationale, (séance du 12) que les signataires de la susdite pétition, *ont été mendiés de porte en porte*. Un *quaker* dirait que *son excellence en a menti*, comme je ne suis point un *trembleur*, je me bornerai à lui dire poliment qu'elle s'est trompée, et qu'il est incontestable que *nulle part les mendians ne sont plus nombreux qu'à la cour*. Que M. Van Maanen sache que, s'il a le droit de mettre en problème *la responsabilité ministérielle*, il n'a pas, d'après le code *civil*, le droit de se servir d'expressions *inconvenantes et intempestives*.

MONSIEUR,

Je vous dirai donc succinctement ce qui me distingue de la foule d'individus frappés de cécité. Dans ma première jeunesse, je crus apercevoir que mes camarades et autres n'avaient pour moi qu'un sentiment de pitié et de compassion, me plaignant parce que d'ordinaire on plaint en autrui les maux dont on ne se croit pas exempt soi-même. Je ne tardai pas à m'apercevoir que pour se distinguer dans ce monde, il fallait acquérir des talens transcendans; cette insigne faveur n'étant accordée qu'à un très petit nombre, j'ai senti que je n'étais point un de ces êtres privilégiés dont la nature est si parcimonieuse. Alors je me suis dit: puisque le sort m'a privé de la vue, ce sens de l'intelligence, aplanissons toutes les difficultés, et à force de persévérance et de courage tâchons de devenir homme du monde, en me rapprochant autant que possible des clairvoyans agréables. Pour faire oublier mon malheur, j'ai pris pour adage : Gaîté, urbanité et reconnaissance pour les nombreux services que tous les jours ma position me force de réclamer près de tous ceux qui m'entourent. Plus tard je me suis bien aperçu qu'on ne plaît dans la société que par l'agrément qu'on procure aux autres; et pour y parvenir j'ai parcouru en partie tous les auteurs français et anglais; ayant quelque mémoire, j'ai acquis une multiplicité de connaissances, à la vérité superficielles. Feu mon père, négociant respectable et homme éclairé, était exempt du préjugé que les aveugles ne peuvent point s'occuper de sciences et de commerce, et aussitôt mon éducation achevée, au lieu d'arrêter mon élan, au contraire, il m'a encouragé; j'ai hérité de lui assez d'énergie pour me trouver en ce moment à la tête d'une fabrique, en société avec mes frères.

RODENBACH (CONSTANTIN), frère du précédent, docteur en médecine, et professeur à l'École de médecine de Bruges, naquit à Roulers, en 1791. Après avoir fait ses études au collége épiscopal de cette ville, il se consacra à l'art de guérir, et prit ses degrés en médecine, à la Faculté de Paris. C'est dans les hôpitaux de l'armée française que commença la réputation dont il jouit. La guerre que la France eut à soutenir en Allemagne, en 1813, fut pour M. Rodenbach une occasion de se distinguer, par son humanité et par ses talens précoces; à peine âgé de 23 ans, il fut, après la bataille de Bautzen, promu au grade de chirurgien-major, et bientôt après il fut chargé en chef de plusieurs hôpitaux, au grand quartier-général de l'armée de Bonaparte. Fait prisonnier à Dresde, lors de la capitulation de cette place, il fut envoyé en

Bohême où il subit une détention d'un an dans la forteresse de Joseph-Stadt. De retour dans sa patrie, il vint s'établir à Bruges, où il remplit plusieurs fonctions importantes et où il s'est distingué par la variété de ses connaissances, et par un talent rare comme praticien. M. Rodenbach excerce sa profession avec dignité et desintéressement. Il est le protecteur et l'ami des élèves qui, appréciant sa brillante élocution et son mérite comme professeur, lui portent tous une profonde estime. M. Rodenbach est en outre un patriote ardent, et réunit à des qualités aimables un caractère loyal et énergique; il ne se borne pas à être seulement medecin, il y joint un goût délicat pour la littérature. On connaît de lui quelques articles de journaux où on remarque un style nerveux et de l'imagination. M. Rodenbach a publié plusieurs mémoires sur des sujets de medecine remplis d'aperçus nouveaux, et une brochure très intéressante sur une question de médecine légale (consultation médico légale relative à un *parricide*), qui a été adressée au roi et qui a sauvé la vie au chef d'une nombreuse famille, dont la tête était prête à tomber sur l'échafaud. *La Bibliothèque médicale*, publiée par la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles dit que « cette consultation est écrite avec une louable énergie; sans sortir des bornes de la modération, l'auteur y fait preuve d'un grand discernement et de connaissances peu communes. »

RODERER (le comte de), ancien conseiller au parlement de Metz, puis membre distingué de l'Assemblée constituante, et conseiller d'état sous l'empire, est vivant.

ROËLL (Guillaume-Frédéric), chancelier de l'ordre du Lion-Belgique et membre de la première chambre des États-Généraux des Pays-Bas. Depuis l'époque où finit notre article sur cet homme d'état, dans la *Galerie historique des Contemporains*, c'est-à-dire, depuis 1819, il a continué de présider ladite Chambre, lorsque les sessions de ce corps d'état eurent lieu à Bruxelles, tandis que son collègue, M. le comte de Thiennes de Lombize en fut constamment président, pendant les sessions à La Haye. C'est donc de l'an 1819, que nous reprendrons la notice biographique sur cet estimable citoyen, qui, dans sa longue carrière politique et législative, a toujours montré un noble caractère et a fait preuve de beaucoup de talent et de profondes connaissances en matière d'administration. Nommé, par l'arrêté royal du 7 mars 1822, président de la commission chargée d'examiner l'état actuel de l'agriculture, relativement aux prix des grains, M. Roëll, après y avoir développé ses motifs en faveur de la liberté illimitée du commerce des grains, opinion qui ne fut pas adoptée par la majorité des membres, ajouta au rapport de la commission un Mémoire particulier pour soutenir ultérieurement son système. Ces pièces, avec les états et documens qui s'y rapportent, ayant été adressées au roi, ont été ensuite imprimées et publiées de la part du gouvernement, en 1823, dans les deux langues. Le gouvernement n'adopta ni les conclusions de la commission, ni l'opinion de M. Roëll : les choses restèrent dans le même état jusqu'au mois de mai 1824, lorsque M. le député Barthélemy fit une proposition sur cet objet, dans la seconde chambre des États-Généraux. Une augmentation des droits d'entrée sur les grains en fut la suite. Attaqué dans les développemens que donna M. Barthélemy à sa proposition, M. Roëll y répondit par un nouveau *Mémoire au Roi*, en date du 15 juillet de la même année. Ce mémoire a été ensuite imprimé et distribué, de la part de l'auteur, aux membres des États-Généraux et aux hauts fonctionnaires publics. M. Barthélemy répliqua au mois de mai 1825, et un mois après (le 24 juin de la même année), M. le baron Roëll dit son dernier mot en réponse aux observations de l'honorable député à la seconde chambre. Dans cette dernière brochure, M Roëll développa ultérieurement son opinion, énoncée dans son Mémoire de 1822 et dans celui de 1824. Le résultat de ses raisonnemens est que *l'expérience seule* pourra décider de la question de savoir si la mesure par laquelle les droits d'entrée sur les grains venant de l'étranger ont été augmentés, est ou n'est pas propre à relever l'agriculture de son état de détresse, sans nuire essentiellement au commerce des grains. L'expérience des premières années qui ont suivi la mesure d'augmentation des droits d'entrée, a donné gain de cause à M. Roëll : car, malgré cette augmenta-

tion, les prix des grains ne se sont pas relevés. S'ils l'ont été plus tard, il faut l'attribuer à d'autres causes. La question, traitée dans le rapport de la commission susmentionnée, ainsi que dans les écrits de MM. Roëll et Barthélemy dont on vient de parler, a donné lieu, dans le temps, à d'autres brochures sur cette matière. On distingue celles de MM. J. Hora Siccama, de Groningue; Van Andringa de Kempenaar, de la Frise, tous deux membres de la seconde chambre des États-Généraux, et la *Lettre* (de M. Beerenbrock, ancien négociant) *à M. le baron..... membre de la première chambre des États-Généraux, sur la liberté indéfinie du commerce des grains dans le royaume des Pays-Bas*, qui parut, sans nom d'auteur, en 1824, à La Haye. Toutes les fois qu'il s'est agi d'une loi tendant à restreindre la liberté du commerce, et particulièrement celui des grains, M. Roëll s'y est toujours opposé dans la première chambre et l'a combattue avec une logique pressante. Dans la session de 1828-1829, il s'est encore prononcé contre l'adresse à présenter au Roi, de la part des États-Généraux, au sujet des soi-disant griefs de la nation; de même contre le nouveau projet de l'organisation judiciaire, proposé par MM. Barthélemy, Donker-Curtius, Van Crombrugghe et Schooneveld; mais le budget pour 1829 obtint son assentiment. Au mois d'avril 1828, il fut nommé président de la commission pour la révision des réglemens de l'enseignement supérieur; et le 5 mars de l'année suivante, le roi approuva sa nomination de membre de l'Institut royal des sciences, de littérature et des beaux-arts. Il fut installé le 19 du même mois. On assure que M. le baron Roëll a dans son porte-feuille des mémoires très curieux sur le règne du roi Louis Napoléon, dont il fut ministre pour les affaires étrangères. Dans l'intérêt de l'histoire du pays, nous osons l'engager à prendre des mesures pour leur publication, quand il en sera temps: car nous sentons que les circonstances du moment pourraient peut-être ne pas permettre de les communiquer maintenant au public.

ROEST D'ALKEMADE (Antoine-Joseph baron de), né à Dordrecht, en Hollande, le 15 avril 1782, est entré au service comme lieutenant de hussards, sous le règne du roi Louis Napoléon. Nommé capitaine, écuyer et chevalier de l'ordre royal de l'Union, en 1807; lieutenant-colonel des gardes à pied en 1808; colonel du 3e régiment de hussards, en 1809, et blessé très dangereusement le 27 mars de la même année, à Ciudad Réal, en Espagne; il fut fait ensuite général-major, grand-maréchal de la cour du roi, et grand-croix de l'ordre de l'Union. Après l'abdication du roi Louis, il resta au service de l'empereur Napoléon comme général de brigade. En 1810, il fut nommé chevalier de la Légion d'Honneur; en 1811 il commandait le département du Panaro à Modène: il mourut le 17 décembre de la même année. Il s'était trouvé à plusieurs actions d'éclat dans lesquelles il avait déployé la bravoure la plus brillante: un rapport officiel consacra le souvenir de sa belle conduite à l'affaire de Ciudad-Réal.

ROHAN (N. duc de). Héritier d'une grande fortune et d'un grand nom, M. de Rohan avait épousé de bonne heure une femme charmante. Un jour le feu s'étant mis aux vêtemens de cette dame, elle périt dans d'horribles souffrances, malgré tous les secours qu'on put lui prodiguer. Cette catastrophe fit perdre pour quelque temps au duc la raison. Enfin revenu à un état plus calme, il résolut de quitter un monde où tout ne faisait qu'aigrir sa douleur, et de chercher des consolations dans le sein de la religion. Il embrassa l'état ecclésiastique. Sorti du séminaire il ne négligea aucune occasion d'exercer son zèle et sa charité. Au fond, M. le duc de Rohan est un excellent homme, mais sa piété vive l'entraîne quelquefois un peu loin. Par exemple, l'un des membres les plus influens de la fameuse congrégation, il faisait tous ses efforts pour y attirer les jeunes gens, ordinairement sourds à ses instances. Un jeune étudiant en droit, feignit un jour d'éprouver quelque plaisir à entendre ses exhortations, l'abbé ne se tient pas de joie, il redouble d'efforts, et chaque jour le fait croire à de nouveaux effets de sa parole convertissante. Chaque jour aussi quelques objections du jeune prosélyte donnaient un nouveau travail à l'abbé qui les levait comme il pouvait et ne se lassait pas. Enfin, au bout de plusieurs mois la conversion déja touchait à sa fin, le jeune homme reprenant

ses habitudes premières, déclara à l'abbé de Rohan que ses frais de doctrine étaient en pure perte, et qu'il s'était moqué de lui. Avis aux convertisseurs.

ROLAND DE LA PLATIÈRE (JEAN-MARIE), ministre de l'intérieur, sous Louis XVI et sous la république. Nous renvoyons, pour tout ce qui concerne la vie et les actes de ce grand citoyen, à l'article de la *Galerie historique des Contemporains, imprimée à Bruxelles chez Aug. Wahlen, dans les années* 1817, 18, 19 *et* 20, sans toutefois pouvoir dissimuler notre étonnement du peu de développement et des details inexacts donnés par la *Biographie nouvelle des Contemporains*, imprimée à Paris, quelques années après, sur la vie de l'homme illustre qui, après avoir été, pendant la durée de son administration, en butte à la fureur d'une faction désorganisatrice et sanguinaire, semble être encore, après trente-six ans, de la part de quelques amis de la liberté, peu éclairés, l'objet des préjugés et des injustices qui l'eussent fait proscrire par les Jacobins blancs de la restauration, avec autant de fureur qu'il l'avait été par ceux de la Montagne. Roland ne fut point l'instrument inflexible (pour nous servir de l'expression si inconsidérément employée par la Biographie nouvelle, imprimée à Paris) des vues de sa femme; il n'obéit qu'à ses principes, à sa conscience, à sa conviction. Il ne se donna point la mort près de Lyon, mais près de Rouen, dans une avenue conduisant à une maison de campagne, appartenant à M. le Normand et située sur la route de cette ville à Bourg-Baudouin. Tous ces détails, consignés avec exactitude dans la *Galerie historique*, imprimée à Bruxelles, auraient pu être utilement consultés par les jeunes collaborateurs de la *Nouvelle biographie française*, qui ne paraissent pas toujours très bien informés des événemens qu'ils racontent. Le nom révéré de *Roland* méritait peut-être qu'ils s'en donnassent la peine. Nous engageons vivement nos lecteurs à relire la Notice sur Roland, insérée dans la *Galerie historique* de Bruxelles; ils y apprendront à connaître l'un des administrateurs les plus savans et les plus probes de cette époque; un de ces hommes d'État les plus intrépides, et l'une des plus vénérables et des plus illustres victimes de la révolution.

ROMAIN (le baron), préfet de la Corse. C'est ce fonctionnaire qui, dans les premiers mois de cette année, foulant aux pieds la dignité de la couronne, compromettant le nom français, et le respect qu'inspirait son sol hospitalier, n'a pas craint de livrer à l'autorité napolitaine un exilé, le malheureux Galotti, coupable d'avoir aimé, servi la liberté, et qui depuis quatre ou cinq ans vivait paisible sous la protection des lois françaises. Mais, que dis-je! ce crime est bien plus encore le crime des ministres auxquels M. le baron Romain n'a fait qu'obéir. Telle était l'opinion de M. Tiburce Sebastiani, membre de la Chambre des députés, orginaire lui-même de la Corse. Cette opinion, vraie pour ce qui concerne les ministres, ne justifie pourtant aucunement M. le baron Romain. Que ne suspendait-il l'exécution d'un ordre barbare, averti et justifié qu'il était par les réclamations des amis, et surtout des créanciers de Galotti, à qui le départ et la mort de cet infortuné faisaient perdre l'unique garantie des sommes qu'il leur devait? L'histoire insérera cette extradition dans ses fastes en traits de sang. Elle y accolera les noms des ministres qui l'ont ordonnée, et celui de M. le baron Romain qui l'exécuta.

ROMIGUIÈRE (N.), avocat à la cour royale de Toulouse, l'un des membres les plus distingués du barreau français actuel. Beaucoup de personnes considèrent maître Romiguière comme le premier avocat de France. Nous, qui n'avons pas eu le bonheur de l'entendre, nous ne pouvons ni approuver ni contredire ce jugement. Les talens sont divers. A Me. Dupin aîné la logique subtile, les plaisanteries amères ou fines, les réparties vives et soudaines, en un mot la verve d'un homme éminemment disert, avec quelques mouvemens d'une haute et victorieuse éloquence: A Mérilhou la franchise des principes, la rigueur des déductions, et dans l'expression quelque chose d'austère, d'élevé, de dominant. A Bernard, les beaux développemens et la riche imagination jointes à l'éloquence de l'ame; à tel autre, telles autres qualités. La variété des esprits est infinie comme celle de nos visages; et lorsque dans un même art plusieurs génies excellent, fixer entre eux la prééminence est chose délicate et difficile. Quoi qu'il en soit, si nous n'avons pu ju-

ger de Me. Romiguière la partie la plus brillante, le débit, ses plaidoyers montrent partout l'orateur véritable, l'homme supérieur et le grand citoyen. Il est à souhaiter qu'un jour les vœux de ses compatriotes l'appellent à défendre les intérêts généraux de la nation, et qu'il puisse aussi prêter à la liberté le secours de sa voix éloquente.

ROSSI (Ignace de), qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre bibliographe et orientaliste Jean Bernard de Rossi, cultiva lui-même, avec distinction, les langues orientales. Né à Viterbe le 3 février 1740, Ignace de Rossi entra chez les Jésuites en 1753, et professa la rhétorique et les humanités à Spolette, à Macerata et à Florence. La suppression de sa compagnie l'amena à Rome, où il fut nommé professeur d'hébreu dans l'Université grégorienne, fonction qu'il a remplie durant trente années. Ces travaux ne l'empêchèrent pas de cultiver aussi d'autres parties de l'érudition, qui lui doivent des écrits savans et utiles. Rossi est mort le 25 novembre 1824, au Collége Romain, au milieu des Jésuites, ses confrères, auxquels il s'était empressé de se rejoindre depuis leur rétablissement par le pape Pie VII.

ROSTAN (N.), médecin, chargé d'un cours à l'hospice de la Salpêtrière. Professeur instruit et éloquent, M. Rostan était l'un des propagateurs les plus influens de la doctrine du magnétisme animal, qui, il y a trois ou quatre ans, occupait l'École et l'Académie de médecine. Nous avons vu les élèves tellement préoccupés, entraînés par ses argumens, qu'ils étaient comme sourds à toute opinion contraire. Nous aussi, incrédule à la plupart des récits de faits extraordinaires produits par le magnétisme animal, nous voulûmes entendre M. Rostan; nous trouvâmes, non pas un homme crédule comme ce bon M. Deleuze, mais un homme instruit, convaincu, et parlant avec éloquence d'objets qui lui sont familiers. Peu de littérateurs possèdent à un aussi haut degré le talent d'exposer leurs idées d'une manière nette et précise; un moins grand nombre encore possède sa rare facilité et la chaleur dont il paraît animé, quand il discute quelque opinion opposée au système qu'il défend, non pas d'une manière exclusive et en l'appuyant de mille faits imaginaires et absurdes, mais se bornant à expliquer les faits bien constatés, s'appuyant toujours sur l'analogie, et ne dissimulant aucune des objections qui semblent contredire les idées qu'il émet sur ces matières épineuses. Il n'est pas étonnant que M. Rostan ait fait tant de prosélytes à la doctrine du magnétisme animal. Restreinte dans les limites qu'il lui assigne, elle rend raison d'une foule de faits inexplicables sans elle, et ne choque pas la raison comme le faisaient la doctrine et le système des premiers magnétiseurs.

ROUSSEAU (Samuel), imprimeur et compilateur anglais, était, selon un biographe de cette nation, neveu du célèbre Jean-Jacques Rousseau; il fut d'abord employé chez M. Nichols, éditeur du *Gentleman's Magazine*, à recueillir des inscriptions et d'autres monumens de l'antiquité. Doué d'une patience et d'une aptitude admirable pour l'étude des langues, il vint à bout d'apprendre seul, en même temps qu'il travaillait comme ouvrier d'imprimerie, un grand nombre de langues orientales, vivantes ou classiques. S'étant établi comme imprimeur, à son propre compte, il fit des pertes qui l'obligèrent à quitter cet état. Depuis-lors, il se borna à être éditeur ou compilateur d'ouvrages demandés par les libraires, auxquels, il ne mettait pas son nom, mais dont le produit le faisait vivre, ainsi que sa famille. Trois ans avant sa mort, une attaque de paralysie, jointe à une affection cancéreuse au visage, le rendit incapable de travailler. Il fut secouru dans sa détresse, par l'institution utile, connue sous le nom de *Litterary fund*, et qui a pour objet d'assister les gens de lettres tombés dans le malheur. Samuel Rousseau est mort à Londres, le 4 décembre 1820.

ROUSSEL (Pierre), médecin, injustement oublié dans la *Galerie des Contemporains*. Le docteur Roussel, mort en l'an X de la république, est auteur du *Système physique et moral de la femme*, ouvrage estimé des savans; et dont la lecture captive les gens du monde par l'éclat d'un style qu'envierait plus d'un littérateur.

ROUZET (François-Léon), médecin, naquit à Toulouse, le 12 septembre 1795. Il était neveu du conventionnel Rouzet, depuis comte de Folmon, auquel nous

avons consacré un article. Léon Rouzet fut l'unique enfant d'une famille obscure et pauvre, mais honnête. Fort jeune encore, il eut le malheur de perdre presque tous ses parens, dénues de fortune, et c'est à un ami de sa famille qu'il dut le recevoir le bienfait de l'éducation. Il étudiait en médecine, lorsque l'imminence de la conscription militaire le détermina à solliciter l'emploi de chirurgien aide-major. En cette qualité, il fit honorablement les campagnes de 1812 et de 1813. Après la paix de 1814, Léon Rouzet voulut régulariser ses études médicales, et il vint prendre le bonnet de docteur à Montpellier, en 1818. C'est à cette occasion qu'il présenta à la Faculté de médecine de cette ville ses *Recherches sur le Cancer*. Sa thèse était un resumé de toutes les connaissances acquises sur ce genre de maladie, et devint, par son mérite comme par son étendue, un ouvrage bien fait. Presqu'à la même époque, il obtenait, au concours, la place de chef de clinique à la Faculté de Montpellier, et une médaille proposée par la Société de médecine-pratique de la même ville, pour l'*Éloge de Lapeyronie*, chirurgien qui florissait à Montpellier, dans le cours du dix-huitième siècle. Cet ouvrage de Rouzet n'a jamais été imprimé. Peu de mois après avoir reçu le titre de docteur, Rouzet ouvrit à Montpellier un cours d'anatomie pathologique, dont il ne reste que les notes. Arrivé à Paris vers la fin de 1818, il conçut bientôt le projet de fonder un journal de médecine. Deux idées capitales l'y invitaient : le besoin de soutenir la gloire de l'École de Montpellier, sa mère nourricière, qu'on traitait alors avec beaucoup de dédain, dans une certaine portion du monde médical ; et l'envie, non moins pressante, de discuter les nouvelles doctrines de la médecine physiologique du docteur Broussais, qui excitaient, dès-lors, les plus vives controverses. Telle fut l'origine de la *Revue médicale*, dont la fondation est due principalement au talent et à l'activité de Léon Rouzet, secondé de ses amis. Au milieu des controverses passionnées qui agitaient la médecine, la *Revue médicale* professa les principes d'un sage éclectisme, réclamant pour l'École de Montpellier, une justice qu'on lui refusait trop souvent, sans dissimuler tout ce que les théories vagues et hypothétiques qu'on y a long-temps professées gagneraient à être vérifiées par les méthodes sûres de l'observation. Pareillement, la *Revue médicale* ne contesta ni le talent réel de Broussais, ni les vérités essentielles de sa doctrine; mais elle combattit avec un succès complet les formes despotiques de son enseignement, et les exagérations pernicieuses qui résultent des déductions trop absolues de son école. La *Revue* réunit naturellement autour d'elle, les médecins qui voulaient étendre les anciennes vérités par des vérités nouvelles, sous la garantie des méthodes philosophiques les plus suivies. Or, cette pensée dominante, à laquelle ce journal dut particulièrement son succès, fut conçue et son exécution efficacement secondée par Rouzet : c'est un service qu'il a rendu à la science. Mais bientôt les préludes d'une maladie de poitrine le forcèrent d'abandonner la direction de la *Revue médicale* ; il transmit ce soin à M. le docteur Dupau, son collaborateur et son ami, entre les mains duquel ce journal a développé son caractère, agrandi son plan et atteint un très haut degré de considération et de prospérité. C'est le propre de la maladie dont Rouzet subissait les premières atteintes, d'exciter l'activité naturelle des organes du cerveau. On le vit donc sans étonnement, à mesure que son mal faisait des progrès, se livrer à l'étude avec une ardeur qu'encourageaient d'ailleurs les distinctions qu'il commençait à obtenir. Déjà membre des sociétés de médecine de Paris, de Toulouse, de Montpellier, de Marseille, le docteur Rouzet avait été choisi, dès la formation de l'Académie royale de médecine, pour siéger dans son sein, en qualité de membre adjoint, en même temps qu'il recevait le titre de médecin de la Monnaie des médailles. L'année même de sa mort, il publia si multanément une nouvelle édition de la *Doctrine générale des maladies chroniques*, de Dumas, *et les Consultations et Observations* inédites du même auteur, qui avait été son maître, et dont il commentait, expliquait et modifiait les doctrines. Rouzet s'occupait encore de divers autres travaux, dont quelques-uns furent à peine ébauchés, tels qu'une *Histoire philosophique de la médecine, depuis la renaissance de lettres* ; un *Traité des fièvres* ; il avait composé en grande partie un *Trai*

d'Hygiène. Enfin on lui doit l'*article Van Helmont*, dans la *Biographie du Dictionnaire des sciences médicales*. Epuisé par des efforts continuels, Rouzet fut pris d'une hémoptysie, symptôme funeste d'une phthisie tuberculeuse, à laquelle il était prédisposé, et qui jadis avait moissonné son père, comme lui, à la fleur de l'âge. Le 10 août 1824, Léon Rouzet cessa de vivre, à peine âgé de vingt neuf ans. Il n'oublia pas, avant de mourir, de remplir ses devoirs religieux. — M. le docteur Dupau prononça un discours sur la tombe de Rouzet. Plus tard, M. P. Bérard a écrit son *Eloge historique*, dans la *Revue médicale* (tiré à part, 1824, in-8° de vingt-cinq pages). — On a publié aussi le *Catalogue* de sa bibliothèque. Paris, Gabon, 1825; in-8°, d'une feuille trois-quarts.

ROYER-COLLARD (Pierre-Paul), aujourd'hui président de Chambre des députés de France, est une des têtes les plus fortes et les mieux organisées de cette assemblée; il est plus que douteux que le ministère du 8 août 1829 l'accepte pour président de la Chambre élective.

ROYER-COLLARD, médecin célèbre, frère du député du même nom, mort il y a trois ou quatre ans, directeur de la maison de Charenton. M. Royer-Collard était connu par une vaste science et d'importans travaux entrepris dans le but philanthropique de diminuer le nombre des aliénés, et d'améliorer le sort de ceux que l'art ne peut guérir. M. Royer-Collard, laisse un fils héritier du zèle de son père, et digne de porter ce nom que recommande la double illustration de son père et de son oncle.

RUDLOF (Frédéric-Auguste de), mort à Schwerin le 14 mai 1822, à l'âge de 72 ans, est auteur d'une *Histoire du Mecklembourg*, très-estimée; néanmoins, cet ouvrage n'est pas entièrement achevé. M. de Rudlof était aussi, depuis 1776, rédacteur de l'*Almanach politique de Mecklembourg-Schwerin*, qu'il a perfectionné tous les ans. Il est encore auteur de quelques dissertations sur la législation ainsi que sur la politique de sa patrie.

RUFFIN (Pierre-Jean-Marie), diplomate et orientaliste, était petit-fils d'un agent de change de Paris; il naquit, le 17 août 1742, à Salonique, où son père remplissait les fonctions de premier drogman de la nation française. Dès sa plus tendre enfance, Pierre Ruffin fut envoyé dans une pension à Marseille, et de là transféré à Paris, au collége Louis-le-Grand, où il reçut le bienfait de l'éducation, aux frais du gouvernement. Petits de Lacroix, Legrand, Cardonne, etc., lui enseignèrent les langues orientales. Ses études terminées, Ruffin vint résider à Constantinople, en 1758; il y fut attaché à l'ambassade française, tenue alors par M. de Vergennes. En 1767, il accompagna le baron de Tott, en qualité d'interprète du Roi, auprès de Crym-Guéray, khan de Crimée, et suivit ce chef belliqueux dans son expédition en Servie. Les vicissitudes de la guerre le firent tomber entre les mains des Russes. Conduit à la citadelle de Pétersbourg, il y fut gardé comme prisonnier de guerre et d'État pendant près d'un an: lorsqu'il recouvra sa liberté, sur les instances du ministre des affaires étrangères de France, on lui fit lecture, aux frontières de l'empire russe, d'une sentence qui lui en interdisait l'entrée à perpétuité. Il passa par Paris et fut immédiatement renvoyé en 1770, à Constantinople, avec le titre d'interprète du Roi auprès de la Porte. Il fut rappelé à Paris en 1773, pour être employé dans les bureaux du ministère des affaires étrangères. En 1784, il fut nommé professeur de turc et de persan au Collége royal; et en 1788, on le chargea de négocier avec les ambassadeurs de Tippo-Saëb. Ces services furent récompensés par le cordon de Saint-Michel, accompagné de lettres de noblesse. Le gouvernement républicain de la France renvoya Ruffin à Constantinople, avec les titres de secrétaire d'ambassade et de premier secrétaire interprète. Il eut même officiellement le titre de chargé d'affaires, en l'an VI. C'est précisément pendant qu'il occupait ce poste éminent que l'invasion de l'Egypte par nos armées vint le jeter dans une position très-critique. A la première nouvelle qu'il en reçut, le Divan, accoutumé à mépriser le droit des gens, fit renfermer le chargé d'affaires de France dans la prison des Sept-Tours. Ruffin y tomba dangereusement malade, et peut-être qu'il aurait succombé, si sa femme et M. de Lesseps, son gendre, n'eussent obtenu de s'y renfermer avec lui. Il resta dans cette pri-

on depuis le 2 septembre 1798, jusqu'en 801, qu'il obtint enfin sa liberté, par 'intervention des ministres des puisances neutres. Quoique désormais sans aractère public, Ruffin usa avec succès le la considération dont il jouissait uprès des ministres turcs, pour protéer tous ceux de ses compatriotes qui e trouvèrent dans le cas d'avoir besoin le son assistance. Il seconda utilement e colonel Sébastiani et l'ambassadeur Brune dans les négociations qui amenèent le rétablissement de la paix et de a bonne intelligence entre la Porte et la France. Nommé successivement conseiller l'ambassade en 1804, et premier secréaire de légation en 1805; ce ne fut as sans peine qu'il obtint du reis-effendi, que les titres de *Padischah* et d'*Imperaor* fussent employés à l'égard de Napoéon, dans les communications officielles lu Divan. « Pendant le vie de l'infortune Louis XVI, dit M. de la Roquette, Ruffin vait été le traducteur inconnu et muet le la correspondance privée que ce souerain entretenait avec le prince Sélim, héritier présomptif de l'empire. Ce ne ut qu'au mois de janvier 1806, que Sélim, assis, à cette époque, sur le trône les Sultans, en comparant l'écriture et e style d'une note de Ruffin, crut voir en ui l'intermédiaire de sa correspondance vec le Roi de France et désira s'en asurer par lui-même. Cette découverte, que lui confirma Ruffin, qui rompait le ilence pour la première fois, ajouta encore à son estime et à son attachement pour le diplomate. Ruffin, qui n'avait as cessé d'être attaché à l'ambassade de France, sous les divers ministres envoyés par le gouvernement impérial, se trouvait chargé d'affaires de France, en l'absence de l'ambassadeur, lors du retour le Bonaparte de l'île d'Elbe, en 1815. Il e conforma aux ordres qu'il reçut de lui, et arbora les trois couleurs au palais de l'ambassade de France. Cette conduite ui fit encourir la disgrâce du ministère les Bourbons, qui voulut le rappeler en France; mais Ruffin, qui s'était comme naturalisé à Constantinople, préféra rester dans cette ville, simple particulier, d'ailleurs suffisamment protégé par l'estime de toutes les nations franques et par la vénération des Turcs eux-mêmes. Mais le besoin qu'on avait de ses services ne tarda pas à lui faire rendre les titres dont on l'avait privé; et malgré son âge et ses infirmités, il eut encore la consolation d'être utile à sa patrie. Ruffin est mort à Constantinople, le 19 janvier 1824, âgé de près de 82 ans, parmi lesquels il comptait 66 années de service diplomatique. Tout le corps diplomatique assista à ses obsèques, et l'abbé Bricet, supérieur des Lazaristes, y prononça un discours funèbre. « Personne, dit M. de la Roquette, ne connut mieux que Ruffin la politique du cabinet turc, qu'il avait été à portée d'étudier pendant tant d'années; et nul ne sut employer plus à propos les moyens nécessaires pour réussir. Son long séjour à Constantinople, et ses connaissances profondes et variées, l'avaient mis en relation avec les membres les plus influens de cette cour, et avec tout ce que l'empire ottoman renfermait de gens éclairés. Il fut vers la fin de sa carrière considéré comme le patriarche de la diplomatie; et les Sultans mêmes avaient pour lui une vénération profonde, et lui donnaient le titre de père. Aussi exerça-t-il une extrême influence, dont il n'usa jamais que pour le bien de son pays et de la religion catholique, à laquelle il était sincèrement et profondément attaché. Pour donner une notice complète sur ce diplomate, si distingué sous tous les rapports, il faudrait passer en revue toutes les affaires que la France eut à traiter avec la Turquie pendant plus d'un demi-siècle; car il eut plus ou moins de part à chacune. Ruffin possédait à fond le latin, le grec, et la plupart des langues orientales, dont tous les auteurs lui étaient familiers. Il les lisait et relisait sans cesse, et parlait le turc, le persan, etc., aussi facilement que le français. Il existe au dépôt des affaires étrangères, plusieurs *Mémoires* de Ruffin sur des sujets importans; mais ils ne paraissent pas destinés à voir le jour. On ne connaît de lui que la traduction en arabe, d'une *Adresse de la Convention au peuple français, du 18 vendémiaire an III.* Paris, 1795, in-fol. de 24 pages. C'est un monument précieux pour l'histoire de la typographie orientale, parce que c'est le premier ouvrage imprimé avec les caractères arabes de l'imprimerie royale, retrouvés après avoir été oubliés ou perdus pendant plus d'un siècle. Ruffin était en correspondance avec un grand nombre de personnes très-distinguées par

leurs talens ou leurs dignités. Comme il conservait des minutes de toutes ses lettres si elles existaient encore, elles formeraient une collection précieuse, et dont une partie, du moins, mériterait d'être publiée. Pendant le régime révolutionnaire et au moment des visites domiciliaires, Ruffin brûla tous ses manuscrits, dans la crainte de se compromettre. Il paraît cependant qu'il en a depuis rédigé un assez grand nombre, qui se trouvent à Constantinople. »

RUFFINI (Paul), professeur de médecine chimique à Modène, recteur de l'Université de cette ville, s'est fait connaître par des écrits où, à l'aide de la métaphysique et de la géométrie, il défend les fondemens de la religion catholique. En 1806, il publia un livre sur l'immortalité de l'âme, dans lequel il réfute Darwin et d'autres physiologistes favorables au matérialisme : M. Ruffini dédia cet ouvrage au pape. Au commencement de 1822, il mit au jour, à Modène, des *Riflessioni critiche*, etc. — Réflexions critiques sur l'*Essai sur les probabilités* de M. de Laplace; 1 vol. in-8. Le géomètre italien examine et discute, dans quatre mémoires, le système de l'illustre géomètre français, en tant qu'il est appliqué aux questions de morale et de religion, et prétend y signaler des erreurs et y apercevoir de fâcheuses conséquences. M. Ruffini combat aussi, en passant, un autre mathématicien français, M. Lacroix, auteur du *Traité élémentaire du calcul des probabilités*, qui, selon lui, n'est pas plus favorable que le système de M. de Laplace, aux principes sur lesquels la religion repose. Le géomètre italien combat les adversaires qu'il s'est choisi avec les mêmes armes dont ils se sont servis eux-mêmes, et c'est par des raisonnemens mêlés de formules mathématiques, qu'il attaque leurs théorêmes et cherche à renverser leurs inductions. Ruffini est mort le 10 mai 1822, à l'âge de 57 ans. Il a été enseveli à Modène, dans l'église Ste-Marie-Pompose, à côté de Sigonius et de Muratori. M. Joseph Baraldi, bibliothécaire de Modène, a prononcé son éloge funèbre.

RUNNINGTON (Charles), avocat anglais, naquit dans une famille respectable du comté d'Hertford, le 29 août 1751. Après avoir été élevé par le système de l'éducation particulière, il fut placé, en 1768, dans le cabinet de M. Morgan, avocat célèbre de l'époque, qu'il aida, très-jeune encore, dans la confection d'une collection de lois anglaises, que ce jurisconsulte dirigeait. En 1774, il prit rang dans la corporation des avocats, qui habitent à Londres le local connu sous le nom de *Temple* : il ne tarda pas à s'y acquérir une réputation brillante dans la plaidoirie, et il forma à son tour, plusieurs élèves distingués, parmi lesquels on cite M. Adair, l'un des derniers ministres britanniques à Constantinople. M. Runnington prit une part active aux affaires politiques de son pays; il était du parti des anciens whigs, et c'est lui qui soutint l'action judiciaire intentée par M. Fox, contre le haut-bailli de Westminster, à l'occasion de la conduite de ce magistrat dans l'élection de 1784. Les talens et le caractère qu'il déploya en cette circonstance le recommandèrent très-fort à l'estime de M. Fox; et, lorsque la mort enleva cet homme d'État, au commencement de son administration ministérielle, le lord chancelier Erskine destinait Runnington à un poste éminent dans son département, tandis que M. Fox voulait, de son côté, le faire entrer dans une carrière différente, mais non moins relevée. La chute du ministère whigt, occasionée par la mort de Fox, écarta Runnington des emplois publics, et il continua de suivre les juges des assises dans leurs *circuits* et de les remplacer souvent, avec une capacité et une intégrité parfaite. En 1812, il fut nommé juge de paix du comté de Sussec, et en 1815, commissaire du Roi pour l'assistance des débiteurs insolvables, fonctions qu'il résigna en 1819. Runnington est mort à Brigton, où il faisait sa résidence ordinaire, le 18 janvier 1821, après avoir été marié deux fois, et laissant un héritier de son nom.

S.

SACY (le baron Sylvestre de) membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ancien membre de la commission d'instruction publique, professeur d'arabe au collége de France, l'un des hommes les plus savans de France et de l'Europe. M. de Sacy sait, dit-on, une vingtaine de langues et en parle très-bien dix ou douze. Presque tous les orientalistes du Nord, viennent suivre ses leçons, et les souverains étrangers se plaisent à combler de leurs dons ce savant, en reconnaissance des soins qu'il donne à l'instruction de leurs sujets et du succès de son enseignement. M. de Sacy est auteur d'une grammaire arabe fort estimée, d'une excellente grammaire générale élémentaire, de différentes publications de morceaux de littérature orientale, et de nombreux articles, tous remarquables, insérés dans le Journal des savans. On dit M. de Sacy janséniste, nous ne lui en faisons ni un éloge ni un reproche. Seulement il serait à désirer qu'à la science, chez M. de Sacy, se joignit quelque chose de moins sec dans le langage et dans les formes.

SAGE (Balthazard-Georges), chimiste, naquit à Paris, le 7 mai 1740. Son père, apothicaire dans la même ville, lui fit faire de bonnes études au collége des Quatre-Nations. Il suivit ensuite les cours de physique de l'abbé Nollet, et ceux de chimie de Rouelle, qui le mirent en état, après de nombreuses expériences et manipulations, pratiquées dans l'intérieur de sa maison, d'ouvrir, à l'âge de dix-neuf ans, des cours publics et gratuits. Le succès qu'ils obtinrent lui valut des protecteurs riches et puissans, qui le mirent en état de commencer à former un cabinet de minéralogie et d'établir un laboratoire de chimie. Cette dernière science, appliquée aux traitemens des métaux, reçut, notamment de Sage, une impulsion particulière. Dès l'âge de vingt-deux ans il communiquait à l'Académie des sciences ses diverses expériences, et à vingt-huit ans, il était appelé à remplacer son maître, Rouelle, au sein de cette compagnie savante. Une chaire de minéralogie expérimentale fut créée pour lui, en 1778, près la Monnaie de Paris, et un local magnifique fut mis à sa disposition, pour y former un cabinet minéralogique, qui, accru successivement des dons du gouvernement, des envois des savans, et par les sacrifices personnels de son fondateur, a été dispersé immédiatement après la mort de celui-ci. M. Sage fut particulièrement protégé par Louis XVI et par le ministre Calonne, qui le nomma directeur de l'École des Mines, fondée en 1783. Cependant, les découvertes de Lavoisier, Guyton-Morveau, Chaptal, les triomphes rapides de la nouvelle École de chimie, chagrinerent M. Sage, au lieu de provoquer son émulation. Loin de se mettre, lui aussi, à la poursuite de la vérité scientifique, qui ne se serait pas montrée rebelle à ses efforts, il s'arrêta dans la carrière, et s'irrita inconsidérément contre des faits qui l'importunaient. Par suite de cette disposition au mécontentement, il devint l'ennemi très-prononcé de la Révolution, qui ruinait de front ses protecteurs et ses théories, et qui élevait au pouvoir et à la gloire ses antagonistes et ses rivaux. Ceux-ci durent au soin de leur réputation de civisme, c'est-à-dire à leur sûreté personnelle, et peut-être, il faut le dire, aux intérêts de la science, d'écarter M. Sage de quelqu'une des fonctions de l'enseignement public. Il perdit sa place de directeur de l'École des Mines, et même il fut un instant jeté dans les prisons, à la même époque où Lavoisier montait sur l'échafaud. Cependant, il ne tarda pas à être rétabli, dès le temps du Directoire, à la tête du cabinet de minéralogie de l'hôtel des Monnaies, sur lequel il avait des droits incontestables. Mais il se trouva que la minéralogie avait marché comme la chimie, et M. Sage n'adoptait pas plus la théorie d'Haüy que celle de Lavoisier On ne pouvait donc qu'admirer des échantillons à la Monnaie, mais on allait étudier les deux grands systèmes français et allemand, à l'Ecole des Mines et au Muséum d'histoire naturelle. Par suite de cette obstination stationnaire, M. Sage dut

être écarté de la nouvelle organisation du Corps de mines; il fut naturellement très sensible à ce coup, mais ses plaintes et ses récriminations semblèrent porter trop spécialement sur des suppressions ou des réductions de traitement et de pensions, qui n'intéressaient qu'accessoirement la science. Il est certain, néanmoins, que les divers gouvernemens qui se sont succédés depuis la Révolution, n'ont jamais laissé M. Sage sans un traitement qui peut-être lui aurait semblé suffisant, s'il n'eût été jadis accoutumé aux prodigalités de M. de Calonne, et si, trop confiant à leur perpétuité, il n'eût dépensé tout ce qu'il recevait et même au-delà, pour l'agrandissement et la décoration de son cabinet de minéralogie. M. Sage raconte qu'étant âgé de dix-sept ans, il fut empoisonné par des vapeurs de sublimé corrosif, qui lui occasionèrent un crachement de sang tel, que douze saignées, faites en trois jours, purent à peine le faire cesser. En 1806, un accident encore plus fatal le priva pour toujours de la vue. Deux ans avant sa mort il se cassa la cuisse. Il expira le 9 septembre 1824, âgé de plus de quatre-vingt-quatre ans. Sage était membre de l'Institut; il avait reçu le cordon de Saint-Michel en 1817: avant la Révolution, outre ses pensions et ses places aux Mines et à la Monnaie, il avait les titres de Censeur royal et d'Apothicaire-major des Invalides. M. Sage est sans doute resté bien loin des Lavoisier, des Berthollet, des Thénard, des Vauquelin; avant eux il entra dans la carrière, et quand il y eut fait quelques pas assez remarquables, il sembla s'y poser des bornes et s'immobiliser. Défenseur obstiné de l'ancienne chimie, il eut le malheur de rejeter avec mépris et de combattre avec une obstination puérile, la nouvelle nomenclature et les théories brillantes qui allaient changer et agrandir une science devenue, malgré lui, si féconde en résultats utiles aux arts et à l'industrie. Buffon, Guyton-Morveau, Chaptal, furent successivement ses antagonistes, et même, s'il fallait l'en croire, ses ennemis; c'est assurément jouer de malheur. Durant plus de cinquante ans, M. Sage professa la chimie dans des cours publics et dans de nombreux écrits. Il a vu les premiers déserts d'auditeurs, et les seconds privés de lecteurs. Cette triste terminaison d'une carrière qui promettait d'être brillante et précieuse aux sciences, ne doit pas nous rendre injustes, en nous portant à méconnaître entièrement les services que leur rendit celui qui fait le sujet de cet article. En effet, on pourrait dire que Sage fut pour la chimie et la minéralogie ce que Buffon avait été pour l'histoire naturelle. L'un et l'autre ont popularisé et fait aimer deux sciences qui, avant eux, étaient négligées; et si depuis on a été beaucoup plus loin, c'est dans la route qu'ils ont ouverte. Sage a pressenti l'influence des arts chimiques sur l'industrie; l'art d'extraire et d'essayer les substances métalliques lui doit une partie de ses premiers progrès. La fondation de l'École des Mines et celle du Cabinet de minéralogie, doivent être comptées aussi parmi ses titres à la reconnaissance des amis de la science. Peut-être qu'en effet, comme il s'en plaignit, ces titres furent trop méconnus par ceux qui, avançant quand Sage s'obstinait à rester immobile, se montrèrent trop sévères aux cris d'une colère d'amour-propre, qu'ils auraient pu laisser s'exhaler sans en être atteints.

SAINT-AULAIRE (le comte Louis-Beaupoil de), pair de France, a succédé en 1829 à la pairie vacante par la mort de son père, après avoir, avec autant de zèle que de talent et de succès, défendu, pendant plusieurs années, les libertés publiques dans la chambre des députés de France. Un autre *Saint-Aulaire*, ancien colonel de l'ancienne armée, d'une bravoure à toute épreuve, mais ne tenant point à la famille du précédent à l'illustration de laquelle il n'aurait pu qu'ajouter, est mort vers la même époque. Il y a quelque chose de bizarre à ce que plusieurs individus du même nom, mais étrangers les uns aux autres, portent également le prénom de *Beaupoil*, ce qui semblerait annoncer une tige commune.

SAINT-CRICQ (le comte de), président du conseil de commerce sous le ministère Villèle, depuis ministre du commerce et des manufactures, et maintenant sans fonctions, s'est soutenu, avec une adresse rare, pendant 15 ans, au milieu des fréquens changemens de l'administration de l'État. Les jeunes collaborateurs de la Biographie de Paris, l'ont fait *pair de France*, de leur pleine autorité; M. de Saint-

Cricq ne l'est encore qu'en expectative.

SAINT-HAOUEN (Yves-Marie-Gabriel-Pierre-Lecoat, baron de), naquit en 1756, d'une famille distinguée de la Bretagne. Après avoir fait ses études au collége de Quimper, il entra fort jeune encore, au service de la marine. Il débuta, comme enseigne de vaisseau, par plusieurs campagnes dans les deux Amériques, et dans les mers de l'Inde. De grade en grade, il parvint jusqu'à celui de chef de division des armées navales, qu'il obtint en 1796, après avoir été privé de la liberté, durant les jours les plus orageux de la Révolution. Le 9 thermidor, l'on ouvrit les portes de la prison de l'Abbaye où il se trouvait renfermé. Ce fut en l'an VIII (1800), qu'étant chef d'état-major de l'amiral Latouche-Tréville, il fit les premiers essais d'un nouveau système de signaux, dont il s'occupait dès-lors, depuis long-temps. Il eut la satisfaction d'obtenir l'approbation d'une commission de l'Institut, chargée d'examiner son invention, et qui en fit un rapport avantageux. Saint-Haouen fut nommé chef militaire du port de Boulogne, lors de la grande expédition projetée contre l'Angleterre. L'ordre du jour de la flottille, du 7 vendémiaire an XII, fait une mention très-honorable de la manœuvre hardie par laquelle il sut réunir les deux divisions de Dunkerque et de Calais, à l'armée navale combinée, dans le port de Boulogne. L'année suivante, il trouva de nouveau l'occasion de signaler son intrépidité, lorsque les Anglais dirigèrent contre la flottille des brûlots incendiaires. Un long séjour à Boulogne lui permit de s'occuper de son invention télégraphique qu'il perfectionna par de nouveaux essais. Deux ans avant la restauration, on lui confia, par *intérim*, la poste de préfet maritime du premier arrondissement, comprenant les ports de Boulogne, Calais, Dunkerque et Ostende. Il fut bientôt confirmé definitivement et chargé par le ministre de la marine, d'aller à Hartwell présenter au roi Louis XVIII les hommages de la marine française. Il passa en France avec ce prince, auquel il fit les honneurs de la ville de Boulogne. Durant les Cent-jours, Saint-Haouen se retira à la campagne, en Normandie. Après le second retour du Roi, il fut promu au grade de contre-amiral, et nommé major-général du Port de Brest : en 1817, il fut mis à la retraite. Livré dès-lors, à des loisirs forcés, Saint-Haouen chercha dans ses anciens projets de télégraphie, un aliment pour son activité naturelle. A la suite de plusieurs expériences faites à Paris, il proposa au gouvernement, pour la correspondance entre les bâtimens et les côtes, ou de navire à navire, une télégraphie de nuit et de jour, qui pût servir aussi à la communication entre les divers points de l'Intérieur, et dont les avantages fussent communs à tous les peuples, malgré la différence des langues. Des expériences répétées au Havre, d'après les ordres de l'administration, et sous les yeux d'une commission spéciale, furent couronnées de succès. Par une décision du conseil des ministres, du 20 mars 1821, il fut arrêté qu'une ligne télégraphique serait établie, d'après le système de M. de Saint-Haouen, entre Paris et Bordeaux. On s'occupa d'abord de l'espace compris entre Paris et Orléans : de nombreux essais eurent lieu durant plusieurs mois, en présence de divers militaires et savans. Mais la guerre d'Espagne vint interrompre ces tentatives ; elle les aurait sans doute activées, si une expérience mieux constatée eût permis de se confier sans réserve au nouveau système, ou s'il eût été facile de le mettre immédiatement en activité ; toutefois, cette même guerre amena une nouvelle application du système de M. de Saint-Haouen. Une brigade télégraphique, formée à la suite du quartier-général du Prince généralissime, rendit quelques services durant le cours de la campagne. Fatigué des lenteurs de l'administration, M. de Saint-Haouen conçut l'idée de livrer son invention au commerce. A cet effet, il esquissa un projet de société commerciale pour l'exploiter ; même il s'engagea personnellement en quelques dépenses préliminaires, qui le jetèrent dans l'embarras, et compromirent momentanément sa liberté. N'ayant point réussi en France, M. de Saint-Haouen se rendait en Angleterre pour proposer ses découvertes aux capitalistes de ce pays, lorsque la mort le surprit à Calais, le 5 septembre 1826. Voici quels étaient, suivant M. de Saint-Haouen les principaux avantages de son télégraphe. D'abord, il est seul praticable la nuit : chacun de ses fanaux, dont la lumière, selon sa distribution, égale 15 à 120 bougies, ne con-

sume que pour cinq centimes d'huile par heure. Le langage en est aussi simple que la composition. Sur les côtes, il aurait l'avantage de faire connaître aux navigateurs le point précis où ils se trouvent ; chaque poste télégraphique aurait un numéro particulier, vu de jour et de nuit, et qui pourrait être indiqué sur les cartes marines ; enfin, il servirait à la correspondance du gouvernement, à celle du commerce, et au secours des naufragés.

SAINT-PARD (Pierre-Nicolas Van Blotaque), jésuite, naquit le 9 février 1734, à Givet St-Hilaire, diocèse de Liége, aujourd'hui département des Ardennes. A l'âge de dix ans, il entra au collége des Jésuites de Dinant. Il vint à Paris pour son noviciat, et fut envoyé, ensuite, dans plusieurs colléges, pour y professer suivant l'usage. Il se trouvait à Vannes lors des arrêts des parlemens contre la Société. Obligé de quitter la Bretagne, il vint à Paris, et, au moment où il y entra, on publiait un arrêt du parlement, qui défendait aux Jésuites d'exercer leur ministère. Le P. Van Blotaque s'adressa à l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, ami dévoué des Jésuites ; et comme il n'était point connu dans la capitale, le prélat lui conseilla de changer de nom; c'est alors qu'il adopta celui de *Saint-Pard*, que beaucoup de gens ont cru être son nom véritable et qu'il a toujours conservé depuis. M. de Beaumont plaça son protégé dans la paroisse de Saint-Germain-en-Laye, et l'abbé de Saint-Pard trouva moyen d'y échapper aux arrêts de proscription et de bannissement. Au bout de quelques années, vers 1775, il revint à Paris, et fut nommé directeur des religieuses de la Visitation de la rue Saint-Antoine, place qu'il occupa durant quinze ans. La composition des livres de piété et la prédication remplissaient les loisirs que lui laissait son emploi. Pendant la révolution, il ne sortit point de France et se tint caché dans divers asiles, toujours prêt, cependant, à remplir les fonctions de son ministère. Ainsi dans un moment de calme, sous le Directoire, il occupa quelque temps la cure de Sannois; mais étant allé prêcher, le jour des Rois, à Poissy, son sermon choqua les républicains ombrageux de cette époque. L'abbé de Saint-Pard fut arrêté et conduit dans les prisons de Versailles, où il resta six mois. Dans une autre circonstance, il fut enfermé à peu près le même temps à Paris. Après le concordat de 1801, M. de Belloy le nomma chanoine honoraire. L'abbé de Saint-Pard se fixa sur la paroisse Saint-Jacques, où il se rendait utile, confessant et prêchant avec zèle, soit dans la capitale, soit dans les provinces. Ses infirmités l'empêchèrent, dans ses dernières années, de célébrer la messe, mais il allait encore l'entendre, jusqu'à ce que l'âge le privât de l'usage de ses jambes. Il mourut le 1er décembre 1824, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans.

SAINT-PRIEST (le lieutenant général vi-comte de) qui fut, ainsi que ses frères, long-temps attaché au service de Russie, est maintenant ambassadeur de France à Madrid : dans les fréquens changemens ministériels, qui ont lieu dans le cabinet des Tuileries, M. de Saint-Priest est souvent désigné comme l'un des concurrens pour le porte-feuille des Affaires étrangères qui, pour la honte, et le malheur, de la France est enfin tombé dans les mains, bien véritablement étrangères, du prince de Polignac.

SAINT-SIMON (Claude-Henri), est mort d'une gastro-entérite, le 19 mai 1825, âgé de soixante-cinq ans. Son corps fut conduit directement au cimetière du P. La Chaise, sans être présenté à l'Église. Plusieurs discours remarquables furent prononcés sur sa tombe, par ses amis et ses disciples. Le Dr É. M. Bailly, de Blois (celui qui s'est dévoué depuis au service de la nation grecque), fut de leur nombre. Nous rapporterons en entier celui de M. Léon Halevy, parce qu'il sort de la classe des banalités oratoires dont on importune trop souvent la mémoire des morts. Pour celui-ci, l'on sent qu'il est sorti du cœur D'ailleurs, il caractérise (peut être avec l'exagération de l'amitié et de la douleur) le philosophe et son école. « L'homme auquel nous venons rendre les derniers devoirs a été arrêté dans le cours de ses utiles travaux par le seul obstacle capable de vaincre sa courageuse persévérance : la mort. Elle a détruit cette intelligence vaste et toujours active, triomphé de cette force que lui donnait la passion du bien, éteint cette voix que n'avaient étouffée ni les enivremens de la fortune, ni les privations de la misère. *Il est un spectacle digne des dieux*, a dit un ancien, *c'est*

la vertu aux prises avec le malheur. Il est un autre spectacle, non moins digne peut être de l'admiration des hommes et des regards de la divinité, c'est la pensée aux prises avec la mort. J'ai vu cette lutte à la fois terrible et sublime; j'ai vu la pensée de cet homme dont la vie n'avait presque été qu'intellectuelle, s'élancer toute vive et toute pure, du milieu des agitations de l'agonie : j'ai entendu des paroles pleines de philanthropie et d'une haute exaltation, sortir d'une poitrine déjà soulevée par le râle, d'une bouche déjà blanchie par la mort. D'autres, dans ce moment suprême, pensent à leurs amis, à leurs parens, à eux-mêmes; pour lui, il a donné sa dernière pensée à ceux qui travaillent, à ceux qui souffrent, à cette grande famille dont il avait embrassé la cause et que son âme avait adoptée. Il en est qui suivent en eux-mêmes les progrès du mal, qui sentent avec effroi approcher leur fin, qui poussent des cris et meurent sous le double empire du mal physique et de l'angoisse morale; pour lui, pendant qu'il discourait avec une profondeur de jugement, une sagacité de vues, un choix d'expressions dont se serait enorgueilli tout homme en bonne santé, interrogé s'il souffrait : « *Il y aurait de ma part exagération à dire que je ne souffre pas*, répondit-il, *j'éprouve un travail intérieur que peu de personnes à ma place pourraient supporter; mais je ne songe pas à mon individu;* » et il se reprit à parler jusqu'à sa mort, qui arriva deux heures après. Le ciel lui a épargné cet horrible état qui défigure, avant de l'anéantir, la plus belle des créations divines. Il n'a pas eu de délire, à moins qu'on ne veuille donner ce nom à sa confiance illimitée dans le bonheur futur de l'espèce humaine. Il n'a pas vu flotter devant lui ces images confuses du passé qui viennent assiéger le lit des mourans et porter le trouble dans leurs yeux et dans leur âme. il ne s'était jamais occupé du passé; il ne songeait plus au présent; il y avait de l'avenir dans son regard comme dans ses discours. « Il rêvait, diront quelques voix moqueuses, comme il a rêvé toujours! » Juges irréfléchis, je vous le demande, est-il une passion plus noble que celle du bonheur public? N'est-il pas beau de rêver ainsi pendant sa vie, et de s'endormir dans un pareil rêve? Que puis-je ajouter encore? Je ne ferai l'éloge ni de sa vie ni de ses travaux : je laisse ce soin à un panégyriste dont la voix est plus éloquente, le jugement plus grave, et l'impartialité moins douteuse; c'est le temps. Le moment n'est pas éloigné, peut-être, où l'on appréciera cette vie originale et féconde, dominée par une pensée grande et salutaire, toujours dirigée vers un but unique, y marchant avec calme, mais avec ténacité, ne voyant que les moyens, jamais les obstacles; cette universalité et en même temps cette précision de connaissances qui mettaient cet homme sans spécialité, au niveau des hommes spéciaux de toute direction; le moment n'est pas éloigné, peut-être, où l'on rendra pleine justice à ce haut baron français, qui a toujours plaidé la cause du faible et du pauvre; à ce grand d'Espagne qui a combattu jadis pour la révolution américaine et qui n'a jamais prêché que tolérance; à ce descendant de Charlemagne, qui n'a combattu que pour la paix et le bonheur du monde, avec les seules armes du raisonnement et de la persuasion. Attendons tout d'un siècle qui semble mûr pour la raison et pour la justice, et conservons comme une tradition pieuse, la mémoire de cet homme de bien, de ce philanthrope passionné, de ce fondateur de la *doctrine industrielle*. *Je ne m'ennuie qu'avec les oisifs*, disait-il souvent; il est un moyen d'honorer son souvenir, c'est de diriger nos communs efforts vers ce but qu'il se proposait encore à lui-même, le jour de sa mort : *Faire que chacun jouisse de la plus grande latitude de moyens pour exercer ses facultés;* c'est de faciliter le développement général de toutes les forces productives de la société; c'est d'élever à la place qui leur est due, l'industrie, les sciences et les beaux-arts, ces trois grandes puissances des temps modernes; c'est d'encourager, c'est d'honorer le travail, source de tout bonheur et de toute liberté. » Saint-Simon a été apprécié avec moins d'enthousiasme et peut-être avec plus d'exactitude par un critique dont nous adopterons avec un peu de restriction des opinions. « Sorti d'une des plus illustres familles de l'État, comte et grand d'Espagne, Saint-Simon, dès sa première jeunesse, embrassa la cause et les intérêts populaires. Comme La Fayette et les jeunes seigneurs les plus distingués de la cour de Louis XVI, il s'enrôla sous les

drapeaux des *insurgents* d'Amérique, et ce qui n'était en lui qu'ardeur de mode, tourna bientôt en conviction et en passion. Il rapporta du Nouveau-Monde un caractère qui devait le distinguer entre tous les amis de la liberté : il avait vu des sociétés de proscrits malheureux s'élever par le travail et la fraternité, au bonheur et à la plus haute civilisation : l'industrie devint sa divinité. Quand tout le monde en France s'occupait d'intérêts purement politiques, dans le vieux sens attaché à ce mot, il sentit qu'une ère nouvelle s'ouvrait pour les nations, et que le travail allait jouer le premier rôle dans le dix-neuvième siècle. Dès-lors toutes ses pensées, toutes ses actions eurent pour but le perfectionnement de l'industrie, l'éducation des classes laborieuses et l'élévation des *producteurs* au gouvernement des affaires. Possesseur d'une grande fortune, il la consacra à mille entreprises, que, dans l'ardeur de sa tête et dans l'impétueux désir d'aller vite, il abandonnait, à peine commencées, pour se livrer à d'autres qu'il croyait plus utiles et d'un plus prompt succès. Tour à tour entrepreneur, écrivain, fondateur d'associations industrielles ou scientifiques, protecteur des savans qui avaient besoin de secours, prodigue de son argent et de son temps, il finit par se ruiner, et le petit-fils des Saint-Simon eut à peine de quoi fournir à ses besoins. Le malheur ne le détourna point de sa vocation ; il la suivit, au contraire, avec une persévérance et un courage qui le firent estimer. On n'avait vu en lui qu'une espèce de fou bizarre, ne sachant comment tourmenter son argent et sa vie ; on fut forcé d'y reconnaître le dévouement à une grande conviction ; pauvre il se fit écouter bien plus qu'étant riche ; il eut des disciples, et, il faut le dire pour rendre hommage à lui et à eux, ce furent toujours des hommes d'un mérite distingué ; ses livres obtinrent crédit parmi la classe à laquelle il les destinait ; et il a fini par fonder une école dont l'avenir peut être brillant, si, moins emportée et moins absolue que son chef, elle ne s'obstine pas, comme lui, à vouloir improviser et organiser sans autres données que ses espérances, un état social, dont le temps seul enferme les secrets et les élémens dans son sein. Sans doute le travail, le libre développement de toutes nos facultés, voilà le vrai, le seul but de la vie, sans doute si nous parvenons à faire de cette grande pensée la religion de notre siècle, la société s'organisera conformément à sa croyance ; l'oisiveté, l'inutilité ne seront plus des titres à la puissance et à la suprématie dans les conseils nationaux ; le peuple appellera au maniement de ses affaires les habiles et les laborieux qui auront su faire son bonheur en faisant le leur, et de la sortira un régime social nouveau comme le principe qui l'aura engendré : mais quel sera cet état social ? quelles ses formes ? quelle son administration ? voilà ce que nul ne peut assigner aujourd'hui sans témérité et sans exposer au ridicule la plus grande comme la plus utile de toutes les vérités. C'est pour avoir voulu dérober à l'avenir des secrets qu'il ne donne jamais, que Saint-Simon s'est jeté dans un formulaire bizarre, qui a empêché la propagation de son idée fondamentale, le travail pris comme règle de valeur des hommes et comme source de dignité humaine. Peut-être aussi, dans sa préoccupation pour l'utile, a-t-il trop oublié que le bien-être se compose d'autres jouissances que les jouissances physiques ; que l'homme a besoin de pures méditations comme de pain et de l'aisance, et que lui défendre la recherche de la solution du grand problème d'un autre avenir que celui de la terre, c'est le mutiler, aller contre les lois de sa nature et les nécessités de sa position en ce monde et dans la création. Le christianisme, pour lequel Saint-Simon et ses élèves professent un si juste respect, avait mieux compris l'humanité ; et si les vérités qu'il a révélées sont obscurcies, c'est à les dégager et non pas à les nier qu'il faut tendre ; c'est ainsi que la doctrine industrielle pourra mériter, à juste titre, le nom de *nouveau christianisme*, que le fondateur lui a donné sur son lit de mort. Et puisque nous parlons de mort, rappelons que les derniers momens de cet homme singulier ont été doux et paisibles, que sa religion du bonheur et de la fraternité humaine a été pour lui ce qu'est pour les croyans de l'Eglise catholique la consolation et la voix du prêtre. Il a conversé, discouru avec ses élèves, parlé sans cesse avec exaltation de ses travaux et de leur avenir, et, pour nous servir de l'expression

de M. Halevy, qui lui a rendu sur sa tombe un si touchant hommage, *il s'est endormi dans le rêve du bonheur public.* Ses funérailles aussi ont été un hommage rendu au grand principe de la liberté des cultes. Ses amis et ses disciples, car il semble qu'il n'eût plus de famille, n'ont point été demander à une Église qu'il avait abandonnée des pompes et des prières auxquelles il ne croyait pas. On ne les a point vus provoquer, par des sollicitations hypocrites, un refus légitime, et accuser ensuite ce refus comme un attentat, quand soi même on s'en rend coupables les premiers, en voulant forcer un prêtre catholique à violer les lois de son culte. M. de La Mennais l'a répété bien des fois avec éloquence, les prêtres ne sont point des *enterreurs*, mais les ministres d'une religion, mais les juges de quiconque suit leur Église; ni le pouvoir, ni les citoyens n'ont à appeler de leur jugement quand il n'est que religieux; la sépulture civile, voilà notre seul droit quand nous mourons sans profession de foi ou rebelles aux lois de l'Église que nous avions adoptée. C'est aux amis de la liberté qu'il convient surtout de professer cette salutaire doctrine; c'est leur premier devoir. Qui n'a pas besoin de prêtre pour mourir, n'en a pas besoin non plus après la mort; ses amis suffisent à sa pompe funèbre, et sa vie, si elle a été honorable et pure, suffira bien à l'honneur de sa mémoire. A Dieu ne plaise que nous veuillons, en nous exprimant ainsi, éloigner les chrétiens de leur culte; il est respectable et sacré; ses pompes sont touchantes et pleines d'instructions salutaires: nous voudrions, au contraire, en inspirer un respect si profond, que l'on rougît d'en faire une décoration de louage, et que tout fût, sous la bannière chrétienne comme sous le drapeau philosophique, foi sincère et conviction courageuse. Ainsi les religions vivraient en paix les unes auprès des autres, sacrées et chères à tous, comme l'intime pensée, comme la consolation et l'appui de chacun; et le dernier adieu d'un homme à la vie et à tout ce qu'il aima ne serait plus troublé de clameurs et de querelles indécentes, d'accusations et de procès scandaleux. Paix au moins à la tombe! »

SAINT-SULPICE (le lieutenant-général comte de), l'un des plus braves officiers généraux de l'ancienne armée française, est en retraite depuis la restauration.

SAINTE-BEUVE, jeune écrivain d'un talent très-remarquable, a soutenu longtemps dans le *Globe*, journal littéraire, les principes du romantisme pur, puis a donné une édition de morceaux choisis des poètes du XVIme siècle, accompagnés de commentaires dans le sens des articles insérés dans le journal que nous venons de nommer. Suivant M. Sainte-Beuve, et malgré l'avis de Boileau Despréaux, Ronsard serait un poète admirable, dont un siècle encore barbare ne sut pas admirer les hardiesses heureuses. On pense bien que cette opinion de M. Sainte-Beuve ne fit pas fortune, je ne dis pas contre le préjugé généralement établi, mais contre l'évidence qui, malheureusement, ne peut faire voir dans Ronsard qu'un poète bizarre, ayant jusqu'à certain point le sentiment de ce que pouvait devenir la langue française, en des mains hardies, mais trop faible lui-même pour secouer la rouille des temps barbares et donner à cette langue le caractère poétique et libre qu'il voulait lui imprimer. Dans le recueil estimable intitulé: *Revue de Paris*, M. Sainte-Beuve a donné plusieurs morceaux de critique littéraire, entre autres un sur Boileau qui nous a paru d'une excessive sévérité. Ce n'est pas d'aujourd'hui que Boileau est en butte aux attaques des novateurs et des hommes médiocres; Marmontel disait aussi:

> Sans feu, sans verve et sans fécondité,
> Boileau copie; on croirait qu'il invente:
> Comme un miroir il a tout répété.

Or, qu'est Marmontel dans le monde littéraire, en comparaison de Boileau? Pour grand poète, ce n'est pas lui que je choisirais comme modèle; mais comme homme d'un goût admirable, comme poète d'un ton excellent dans le genre moyen et tempéré, Boileau n'a pas d'égal. Aussi voyez le respect de Voltaire et de la plupart de nos grands poètes, pour ce législateur du Parnasse. Libre donc à M. Sainte-Beuve d'attaquer si haute renommée: il ne parviendra pas à renverser la statue du grand homme. Un ouvrage plus digne d'éloge de M. Sainte-Beuve, ce sont les poésies de Joseph Delorme, nom supposé; bien que ce recueil soit déparé souvent par un naturel qui devient trivial, on y remarque néanmoins d'heureux efforts pour se dégager de la régula-

rité quelquefois un peu froide de notre versification. C'est pour la forme une assez jolie imitation du grand poète André Chenier, dont la négligence est outrée par M. Sainte-Beuve, mais rien dans ces poésies ne révele la profonde originalité d'un homme supérieur.

SAINTE-SUZANNE (le lieutenant-général comte de), pair de France, est vivant.

SALLABÉRY (le comte de), membre de la chambre des députés, y figure toujours à l'extrême droite, parmi les plus frenétiques partisans du pouvoir absolu. Pour conserver dans sa famille la pureté des principes royalistes, il a marié sa fille à l'ex-préfet de police Delavau.

SALMON (Robert), mécanicien anglais, naquit à Stratford sur Avon, dans le comté de Warwick, en 1763, d'un père charpentier et constructeur de maisons. Il ne reçut qu'une éducation très-imparfaite, après laquelle il fut placé quelque temps, chez un homme de loi : là, ses dispositions naturelles se manifestèrent par l'adresse avec laquelle il s'amusa un jour à démonter sa montre pièce par pièce, et par l'habileté avec laquelle il parvint à remettre chacune d'elles à sa place. Il apprit ensuite, sans maître, à jouer très-passablement de la flûte et du violon; enfin, il fut employé par M. Holland, entrepreneur de bâtimens, à la restauration du palais de Carlton-House, en qualité de conducteur des travaux. Il coopéra, en la même qualité, aux grandes réparations et aux embellissemens pleins de goût que le duc de Bedford fit exécuter à Woburn-Abbey; ce seigneur l'attacha à cette résidence, en qualité d'architecte et de mécanicien. M. Holland ayant fait venir de France un ouvrier, pour pratiquer à Woburn le mode de construction usité dans ce dernier pays avec de la terre mêlée à de la paille hachée, M. Salmon s'empara de cette méthode et la perfectionna au point d'élever des bâtimens, qui, au moyen d'un peu de chaux détrempée et étendue à l'intérieur avec une truelle de bois, égalent, en solidité et en belle apparence, les constructions faites avec la meilleure pierre, laquelle manque tout-à-fait à Woburn. Salmon a exposé sa méthode et rendu compte des travaux qu'il a exécutés en ce genre, dans le 27e vol. du Recueil de la Société des arts. Le duc de Bedford fut si charmé des résultats obtenus par Salmon, qu'il lui confia la direction de ses vastes domaines, et particulièrement de ses forêts. C'était alors un préjugé accrédité de croire qu'il convenait de ne point élaguer les hautes futaies. Salmon constata par l'expérience qu'une élagation bien entendue, outre qu'elle est favorable aux intérêts du propriétaire, améliore et embellit la qualité du bois, par les nœuds qu'elle y multiplie. Il publia un Mémoire sur ce sujet, dans le Recueil de la Société des arts; ce Mémoire est orné de gravures représentant les nœuds et les accidens les plus remarquables du bois, produits par l'élagation. Salmon inventa un *piége à homme*, pour prendre les braconniers et autres dépréditeurs des bois, sans les maltraiter gravement; — un procédé pour transporter les tableaux de sur les murs ou les boiseries qui sont endommagés, sur une toile neuve; ce procédé est décrit dans les Transactions de la Société des arts; — une balance qui marque les degrés de poids sur un cadran pareil à celui des montres; — un nouveau bandage pour les hernies, qui lui fut suggéré par l'incommodité qu'il éprouvait lui-même de cette infirmité. Il publia un livre sur cet objet, intitulé : *Analysis of the general construction of trusses*. 1807, in-8°; et obtint un brevet d'invention pour son bandage, dont il établit un dépôt à Paris, sous les Galeries de pierre du Palais-Royal. Cet appareil ingénieux a été recommandé par plusieurs chirurgiens des deux côtés de la Manche; — une machine à pêcher les objets tombés au fond des eaux les plus hautes, mise en mouvement par un cheval. L'agriculture doit également plusieurs inventions ingénieuses à Salmon, parmi lesquelles on distingue; un hache-paille dont les lames sont droites et par conséquent d'une force uniforme, au lieu d'être recourbées, ce qui modifie l'énergie du tranchant aux divers momens de la durée du coup de l'instrument; — un semoir qui suit toujours la ligne directe, quelles que soient les déviations du cheval qui le traîne, mais qui en dérive à la volonté de la main qui le guide. Il perfectionna aussi les machines qui servent à faucher le foin, à couper le blé, à le battre, à le vanner. Il serait trop long d'entrer dans le détail de ces diverses inventions : il suffira de dire que R. Salmon

ne laissa pas s'écouler une seule des vingt-cinq dernières années de sa vie, sans exposer quelque nouvelle invention utile à l'agriculture, soit à l'époque de la toison du domaine de Woburn, soit aux séances annuelles de la Société des arts, qui les récompensa libéralement, et les décrivit dans les divers volumes de ses Transactions. Plusieurs de ces machines ou procédés ont été l'objet de brevets d'invention; quelques-unes des machines sont dessinées dans l'Encyclopédie de Rees. Salmon est mort à Woburn-Abbey, le 9 octobre 1821. Le duc de Bedford lui a fait élever un monument dans l'église paroissiale du lieu.

SALVANDI (Narcisse Achille de), a été fait conseiller d'état, par le ministère qui a précédé celui que présidait M. de Villèle. Rentré au conseil d'état sous le ministère Martignac M. de Salvandi a noblement donné sa démission lors de la formation du hideux ministère Polignac-Bourmont, et Labourdonnaye. Il est auteur d'*Alonzo*, roman dont le sujet, est l'Espagne, pendant la guerre de l'indépendance. Cet ouvrage est écrit avec chaleur et originalité. M. de Salvandi est l'un des rédacteurs les plus estimés du *Journal des Débats*. Il partage les opinions de M. de Châteaubriand et de ses amis. Une chose étonnante, c'est le bonheur avec lequel M. de Salvandi imita, en écrivant, le style et l'allure de M. de Châteaubriand. On s'y est mépris souvent, et M. de Châteaubriand s'est quelquefois vu complimenter par ses amis pour des articles sortis de la plume de M. de Salvandi. Sa conduite actuelle répond à celle qu'il tint sous le ministère Decazes. Voy. la *Galerie des Contemporains*.

SALVERTE (Eusèbe de), est, dans la chambre élective dont il fait partie depuis 1827, l'un des plus loyaux et des plus constans défenseurs des principes constitutionnels.

SAND (Charles-Louis), étudiant allemand, fut assassin de Kotzebue, comme Brutus le fut de César, Charlotte Corday de Marat. Les actes de la nature de celui qui conduisit ce jeune homme à l'échafaud ne sauraient être appréciés avec équité par les historiens contemporains; car, avec les principes qui régissent la plupart des cabinets de l'Europe, au commencement du 19me siècle, il n'y aurait point de sûreté pour ces historiens.... Bornons-nous donc à dire que Sand fut idolâtre de la liberté; qu'il fut excellent fils; ami dévoué; cher, par les qualités les plus solides et les plus aimables de l'âme et de l'esprit, à tous ceux qui le connurent; et que le souvenir de l'admirable courage et du calme sublime qu'il porta dans toutes les circonstances qui accompagnèrent l'accomplissement de sa terrible résolution, et particulièrement dans les derniers instans de sa vie, est encore vivant dans la mémoire de tous ceux qui assistèrent à son supplice! nous croyons, sans exprimer notre opinion personnelle sur la fin de ce jeune infortuné, pouvoir affirmer que le nom de Sand sera long-temps prononcé avec douleur et respect, dans toutes les universités d'Allemagne!

SANDBERG (S. T.), député à la seconde chambre des États-Généraux des Pays-Bas, a continué honorablement sa carrière législative depuis l'époque où finit l'article que nous avons inséré sur cet homme d'état, dans la *Galerie historique des Contemporains*. Les talens et l'estime générale dont il jouit parmi ses collègues, l'ont fait nommer président de la chambre pour la session de 1823-1824. C'est dans cette session qu'a eu lieu une circonstance remarquable qui se rattache à la personne du président, et qu'ainsi on ne peut passer ici sous silence. Une erreur involontaire, commise au greffe de la chambre, dans le budget pour 1824, avait donné lieu à de longs débats dans les comités généraux du 6-10 février de ladite année. M. le président Sandberg, après avoir donné à MM. les députés toutes les explications qu'ils demandaient, et après avoir prouvé clairement qu'il n'y avait, dans toute cette affaire, aucune intention malicieuse, et qu'il n'y avait non plus ni faute, ni négligence de sa part, mais qu'une erreur involontaire, de la part du greffe, avait eu lieu, eut la satisfaction de voir que la chambre se contenta entièrement de cette explication et qu'elle approuva la conduite de son président, dans les termes les plus précis. M. le comte de Hogendorp, qui, pour cause d'indisposition, n'avait pu assister aux séances des comités-généraux susdits, donna aussi,

dans la séance publique du 10 mai, même année, son entière approbation à la conduite de M. Sandberg ; et en effet, elle était irréprochable. La faute qui avait été commise, et de laquelle il résultait un préjudice pour les citoyens contribuables, n'était pas le fait de M. Sandberg ni celui du gouvernement, mais, comme on vient de le dire, du greffe de la chambre. Pour ne laisser aucun doute à cet égard, et pour donner à M. Sandberg une preuve nouvelle et éclatante d'estime et de confiance, la chambre le nomma de nouveau, au premier tour de scrutin, président pour la session de 1825-1826. Il remplit cette place honorable avec l'impartialité et l'intelligence des affaires publiques qu'on lui connaît et dont il a donné des preuves multipliées. Dans la session de 1826-1827, il s'est particulièrement distingué par un discours très-énergique contre le ministère, au sujet d'une proposition de loi tendant à établir une répartition plus égale de la contribution foncière entre les diverses provinces du royaume. M. Sandberg y soutint que les travaux du cadastre n'étaient pas assez avancés pour pouvoir y procéder. Par la loi proposée, la province d'Over-Yssel, qui avait nommé M. Sandberg député à la seconde chambre, était particulièrement grevée. En s'opposant à la loi, le député d'Over-Yssel défendit en même temps les intérêts de sa province. M. de Muelenaere, député de la Flandre-Occidentale, province qui était soulagée par le projet en délibération, attaqua vivement l'opinion prononcée par M. Sandberg ; les discours de ces deux députés, également remarquables, ont été publiés par les journaux et répandent beaucoup de lumière sur cette importante discussion, dont le résultat fut l'adoption de la loi, par une faible majorité. Cette loi, cependant, soumise ensuite à la discussion de la première Chambre, fut rejetée, et l'état de choses resta comme il avait été avant la proposition du gouvernement. Depuis on a poussé extrêmement les travaux du cadastre, et on y a déployé beaucoup d'activité, de manière qu'on s'attend bientôt à un nouveau projet de loi sur cette matière. Après la première présidence de M. Sandberg, il fut nommé conseiller-d'état en service extraordinaire. Cet honorable député avait l'habitude de s'exprimer en français quand il prononçait une opinion à la tribune nationale. Doué du talent de la parole et de l'improvisation, il serait compté parmi les orateurs les plus distingués de la Hollande, s'il avait pu trouver bon de parler la langue de son pays, mais préférant de s'exprimer en français, langue étrangère pour lui, ses discours parlementaires, malgré la solidité des connaissances et la pressante dialectique par lesquelles ils se font remarquer, laissent trop à désirer sous le rapport du style, pour assurer à leur auteur la place honorable parmi les orateurs des Pays-Bas, qu'il aurait pu occuper. Ce que nous venons de dire s'applique à la plupart des discours prononcés par nos compatriotes, MM. les députés des provinces septentrionales du royaume. On doit cependant leur savoir gré de cette complaisance. En faisant ainsi abnégation d'eux-mêmes, en renonçant à une gloire à laquelle ils pourraient prétendre s'ils s'exprimaient dans l'idiôme de leur pays, en tâchant de convaincre des honorables collègues qui n'entendent que la langue française. M. Sandberg est maintenant gouverneur de la province de Liége, place à laquelle il fut nommé au mois de juillet 1828. On loue son administration par rapport à la justice et à l'équité qui caractérisent ses actes. Mais son influence sur les États de la province dont il est gouverneur, ne paraît pas être bien grande, du moins elle n'a pas été assez puissante pour conserver dans leurs places, à la seconde chambre des États-Généraux, les honorables députés, MM. Leclercq et Loop, citoyens estimables et bons jurisconsultes, qui viennent d'être remplacés par MM. d'Omalius-Thierry et Collet.

SANDBERG (A.), frère du précédent, et nommé en sa place, pour la province d'Over-Yssel, député à la seconde chambre des États-Généraux en 1828. Il était alors membre des États de sa province. Marchant sur les traces de son frère, il prend aussi souvent la parole à la tribune nationale, où il s'énonce avec une grande franchise sur les questions soulevées. M. Sandberg n'est pas un servile : il a montré du caractère. Il fut un des quatre députés des provinces septentrionales qui ont voté pour la proposition de M. Barthélemy et autres députés, tendant à modifier la loi du 18 avril 1827

sur l'organisation judiciaire. Du reste, il a voté, avec la plupart des députés du Nord, en faveur du budget annal et décennal, et contre la proposition de M. de Brouckère, contre l'adresse au Roi, concernant les pétitions et contre le rétablissement du jury.

SANLOT-BAGUENAUT, banquier, fit long-temps les fonds du journal l'*Aristarque*, feuille d'opposition sous M. de Villèle, fondée par M. de Labourdonnaye, aujourd'hui ministre, et par quelques-uns de ses amis. Quoique ce journal n'eût qu'un assez petit nombre d'abonnés, il ne laissait pas que d'inquiéter le ministère par la violence de ses sorties royalistes. M. de Villèle le fit poursuivre, et ce procès, porté devant la cour de cassation, fut l'occasion de la destitution de l'honorable M. Freteau de Pény, avocat-général, qui se montra indépendant et impartial. L'*Aristarque* n'existe plus. M. Sanlot y a dépensé maints ecus, et aujourd'hui les doctrines de M. de Labourdonnaye sont fort différentes des doctrines quasi libérales qu'il soutenait pour nuire à M. de Villèle dont il ambitionnait la place. Ainsi changent les hommes suivant les chances de la fortune et la différence de leur position dans le monde politique.

SAPEY (Charles), après avoir, pendant longues années, fait partie du Corps législatif sous le gouvernement impérial, il a été appelé par les élections de 1827 à la chambre des députés des départemens où il vote avec les amis des libertés publiques.

SARRAZIN (ex-général). Ce nom infâme, dont la place était autrefois sur les états de l'armée, ne figure plus maintenant que sur celui des bagnes.

SAUMARÈS (sir James), vice-amiral de la Grande-Bretagne, est vivant.

SAUVIAC, général français, sous la république, fut fortement compromis dans la conspiration de Pichegru. Sa tête s'était tellement dérangée, dans les premières années du gouvernement impérial, qu'il voulait, à tout prix, épouser une des sœurs de Napoléon; ce fut ensuite la fille de Joséphine qui devint l'objet de ses tendresses; il passait sa vie à lui écrire des lettres dont il est probable qu'elle n'eut jamais connnaissance. Toutes ces extravagances ne plaisaient guère à Napoléon, qui, bien qu'il connût la manie insensée de Sauviac, n'en trouvait pas moins mauvais que le nom de ses sœurs et celui de la fille de sa femme fussent mêlés à tous les bavardages de cet homme. Il était dans la plus profonde misère, vers la fin du gouvernement impérial; il est très probablement mort à l'instant où écrivons cet article.

SAVARY (Anne-Jean-Marie-René), duc de Rovigo, vivait tranquille au sein de la retraite, lorsqu'en 1823, il publia un écrit relatif au procès du duc d'Enghien. Le duc de Rovigo, en voulant donner à ce grand crime politique des formes et des couleurs légales, a réveillé contre lui la haine de ceux qui n'avaient pu lui pardonner la part qu'il avait prise à l'exécution de ce forfait, en même temps qu'il a soulevé l'indignation de tous les amis de la liberté peu faits pour approuver ces mesures violentes. Le vieux général Hullin, qui avait aussi pris part à cet acte de la politique cruelle de l'empire, prit la plume, avoua ses torts avec franchise et donna sur presque tous les points des démentis formels au duc de Rovigo. M. Dupin aîné, lui-même, qui, en 1819, avait plaidé la cause du duc de Rovigo, s'éleva avec éloquence contre cet écrit qui tendait à justifier un attentat infâme. Il fit voir clairement que tout, dans ce procès, avait été violent et illégal. Il en résulta pour M. de Rovigo une confusion méritée et une défense de paraître à la cour. L'année dernière M. le duc de Rovigo a publié des *Mémoires* sur l'empire et en particulier sur son administration. Ces mémoires n'apprennent pas beaucoup de faits nouveaux et ne se lisent pas avec un bien grand plaisir Nous savons au reste que le duc de Rovigo ne prend aucune part, ni même aucun intérêt, aux affaires présentes dont la marche est si différente de celle des affaires de l'empire. Il donne ses soins à l'éducation de ses enfans et jouit d'une existence paisible au sein d'un petit nombre d'amis.

SAXE-GOTHA et ALTENBOURG (Emile-Léopold-Auguste duc de) né à Gotha, le 23 novembre 1772, est mort dans cette ville, le 17 mai 1822, âgé de 50 ans. Ce prince avait succédé, en 1804, à son père le duc Ernest II. Craignant, au milieu des agitations qui tourmentaient l'Europe, d'entraîner ses sujets dans les désastres de la guerre, il s'abstint de prendre du service, soit en Autriche, soit en Prusse, comme le firent les princes alle-

mands ses contemporains : aussi, quand Bonaparte envahit l'empire germanique, le territoire de Saxe-Gotha fut à l'abri des malheurs qui fondaient sur les autres principautés. C'est ainsi que Léopold-Auguste coula des jours paisibles, favorisant et cultivant lui-même les lettres qui font l'honneur de sa résidence ducale, occupant peu le monde du bruit de son nom, mais s'intéressant vivement aux malheurs de la patrie allemande, qu'il n'était pas en son pouvoir d'abréger. Ce prince avait été marié deux fois; néanmoins il n'a point laissé d'enfans, et son frère unique lui a succédé, sous le nom de Frédéric IV. Dans le cas où ce dernier viendrait à décéder sans héritiers directs, le territoire de Saxe-Gotha devrait être divisé entre les ducs de Saxe-Meningen, Hildburghausen et Cobourg Saalfeld, qui sont les seuls descendans du duc Ernest-le-Pieux, chef commun des quatre branches de la maison de Saxe que nous venons de nommer, et qui mourut en 1675. Le prince Léopold-Auguste, qui fait le sujet de cet article, est auteur d'un livre intitulé : *Kyllenion* : ce sont douze idylles, dont chacune porte pour suscription le nom d'un mois grec; elles sont écrites dans le goût de la poésie pastorale antique. D'autres petites pièces de poésie sont jointes au *Kyllenion*; plusieurs ont été mises en musique par le duc lui-même, et les connaisseurs prétendent retrouver dans sa mélodie la même originalité que dans ses écrits; Himmel et Weber ont orné de leur musique quelques autres morceaux composés par Léopold-Auguste. Ce prince a encore écrit d'autres ouvrages qui n'ont pas vu le jour; dans ce nombre on cite *Panédone*, roman ou nouvelle en prose. Il réussissait surtout dans le style épistolaire; et l'on dit qu'il a composé plusieurs romans en cette forme; on assure qu'il était dans l'usage de dicter ses écrits, et que, pendant plusieurs heures de suite, son style se soutenait toujours pur et élégant, sans qu'il eût jamais recours aux changemens et aux corrections. Le duc de Saxe-Gotha a légué ses tableaux, sa bibliothèque et ses collections d'objets d'arts, aux établissemens publics de son pays.—On trouve une notice sur le prince qui fait le sujet de cet article, dans l'*Almanach généalogique* de Gotha, pour 1823 (en allemand).

SCHELTEMA (Jacques). Pour compléter la notice biographique que nous avons insérée sur ce savant hollandais, dans la *Galerie historique des Contemporains*, nous ajoutons maintenant, qu'au mois d'août 1820 il fut mis, de nouveau, en activité de service, ayant été nommé alors greffier de la haute cour militaire à Utrecht. Il occupe encore aujourd'hui (1829) cette place, qui paraît lui laisser quelques loisirs pour la composition d'ouvrages d'histoire et de littérature. A la liste de ses écrits, que nous avons insérée dans la *Galerie*, nous pouvons ajouter maintenant quelques livres et brochures qu'il a publiés depuis. Ce sont : 1° *Quatre Lettres de J. Scheltema et de J. Koning, sur l'invention de l'Imprimerie* (*vier Brieven gewisseld tusschen M. Jacobus Scheltema en Jacobus Koning, over de laatste Tegenspraak van het regt van Haarlem op de uit-vinding der drukkunst. Te Haarlem, bij de wed. A. Loosjes* (1823), petite brochure in-8°, bonne à joindre aux écrits de ces deux savans sur la matière traitée dans ces lettres. S'il est permis, en écrivant à ses amis, de ne pas prendre tout le soin possible de s'exprimer correctement et dans un langage tout-à-fait pur, du moins ne faut-il pas publier, c'est-à-dire, communiquer à tout le monde, des lettres dans lesquelles le style et la langue sont extrêmement négligés; c'est cependant ce qu'a fait M. Jacques Scheltema, dans cette brochure, comme en d'autres compositions. Quant au fond, notre compatriote, ainsi que M. Koning, y défendent leurs écrits en faveur de la prétention de Haarlem, contre les observations par lesquelles celle ci a été attaquée dans ces derniers temps. Nous n'entamerons pas ici une discussion sur cette matière, et nous nous bornerons à renvoyer le lecteur à ce que nous avons dit, tant dans la *Galerie* que dans ce *Supplément*, aux articles *Koning* et *Scheltema*. — 2° *L'Expédition et l'Anéantissement de la Flotte invincible de Philippe II en* 1588 (*de Uitrusting en Ondergang der onverwinnelijke Vloot van Philips II, in* 1588, *Haarlem* 1825), un vol. in-8°. Un littérateur hollandais, en rendant compte de cet ouvrage de M. Scheltema, ayant eu l'imprudence, l'ignorance ou la complaisance de le louer comme un historien pragmatique ou philosophique, un autre littérateur

(dans l'*Argus*, tom. I, p. 77) s'avisa de trouver cet éloge très-déplacé et dénué de toute vérité; il soutint même que M. Scheltema, en écrivant, n'a pas la moindre idée de la philosophie, de l'histoire, et qu'il n'est grand qu'en petitesses (*slechts groot in kleinigheden*). Quant à nous, sans partager entièrement ce jugement, nous ne faisons pas aussi grand cas des ouvrages de M. Scheltema, tant à cause de leur prolixité, du mauvais goût et du style dur et incorrect qu'on y remarque; mais nous lui tenons compte de ses savantes recherches sur l'histoire et la littérature nationale. On y trouve souvent des particularités qu'on chercherait avec peine ailleurs, et qui méritent d'être connues et conservées. Aussi lui rend-on généralement justice sous ce rapport. C'est quelque chose, mais nous doutons bien qu'il soit jamais cité par les personnes impartiales et de bon goût, comme un excellent écrivain ou comme un historien distingué. Voici encore les titres des ouvrages qu'il a publiés, indépendamment de ceux dont il a déjà été fait mention. — 3° *Reintje De Vos van Hendrick van Alkmaar; naar den Lubekschen druk vertaald en uitgegeven door M. Jacobus Scheltema*, *Haarlem* 1826. — 4° *Over Heksenprocessen*.

SCHENK (Adrien Corneille), poète hollandais, traducteur des *Nuits d'Young*, est né à Delft, de parens appartenant à la classe bourgeoise. Il s'est formé lui-même. Après la révolution de 1795, il obtint une place de commis au ministère de la guerre, et publia, en 1798, avec son ami B. Nieuwenhuizen (traducteur du poème de Legouvé, *le Mérite des Femmes*), un recueil d'imitations et de traductions de quelques poètes allemands, tels que Holty, Schubart, Burger, Stolberg, etc. Ce livre, qui commence à devenir rare, a pour titre : *Keur van Dichtbloemen*. On en parle avec éloge. En 1806, parut la première livraison de sa belle traduction en vers des *Nuits d'Young*, il l'acheva en 1819, et maintenant (1824) l'éditeur, M. Immerzeel, libraire à La Haye, et bon poète lui-même, a annoncé une nouvelle édition de cet ouvrage, auquel nous avons donné les éloges qu'il mérite, dans la Notice sur ce poète, insérée dans la *Galerie historique*. M. Schenk est receveur à Charlois, petite commune près de Rotterdam, où il vit d'un modique revenu avec une nombreuse famille, en attendant un meilleur sort, dont il est tout-à-fait digne; car il est aussi honnête homme, bon citoyen et bon père de famille, qu'il est bon poète et bon littérateur.

SCHLICHTEGROLL. (Frédéric de), naquit à Walterhausen, dans le duché de Gotha, le 8 décembre 1765. Sa jeunesse fut très-laborieuse, et il remplit successivement plusieurs fonctions importantes dans la carrière de l'instruction publique. Schlichtegroll se fit connaître dans le monde littéraire, par son *Nécrologe*, recueil dont il commença la publication en 1790, et par ses *Annales de numismatique*, qui parurent pour la première fois, en 1804. L'un et l'autre de ces ouvrages furent interrompus en 1807, époque à laquelle l'auteur fut appelé à Munich, où il devint directeur et secrétaire-général de l'Académie des sciences. Depuis lors, il se livra entièrement aux travaux de cette académie, dont il coordonna les recherches et publia les mémoires. Sous son administration, le bâtiment de la bibliothèque reçut des augmentations, le jardin botanique fut planté, et le laboratoire de chimie fut construit. Grâce à ses soins, le cabinet des médailles de Munich devint le plus riche de l'Allemagne. Schlichtegroll est mort dans cette capitale, le 4 décembre 1821. Outre les ouvrages déjà cités, nous connaissons encore du même savant : *Choix des principales pierres gravées de la collection qui appartenait autrefois au baron de Stosch, qui se trouvent maintenant dans le cabinet du roi de Prusse; accompagnées de notes et d'explications, par Fr. Schlichtegroll.* Nuremberg, 1798, 2 vol. in-fol., fig.

SCHOLTEN (Fannius), est vivant et demeure toujours à La Haye. C'est tout ce qu'il y a à ajouter à l'article que nous lui avons consacré dans la *Galerie historique*.

SCHOLTEN (Benjamin-Pierre Van Wezele), parent du précédent, bon littérateur et savant jurisconsulte, naquit à Amsterdam le 23 août 1773. Élève du célèbre professeur D. Wyttenbach, qui fit grand cas de lui, il fit, en 1780, avec ce savant philologue, un voyage en Suisse, qui fut pour le jeune Scholten aussi instructif qu'amusant. De retour dans sa patrie, il continua ses études et fréquenta

les cours de jurisprudence du professeur Cras à l'Athénée d'Amsterdam. Après avoir reçu ses grades en droit à l'Université de Leyde, il fut, en 1787, nommé pensionnaire de Schiedam, place qu'il a remplie avec honneur jusqu'en 1795 qu'il en fut éloigné à cause de son attachement à la maison d'Orange. Il se retira à Delft, où il s'est, entre autres, occupé à composer et à publier le catalogue de la grande bibliothèque de Matthias Rover, savant éditeur du poème grec de Musée sur les amours de Hero et Léandre. Il le fit précéder de la vie de ce littérateur. Il ne rentra en fonctions qu'en 1807. Le roi Louis-Napoléon, qui sut apprécier ses talens, le nomma d'abord conseiller en la cour supérieure de justice à La Haye, ensuite membre de la commission pour l'instruction publique et de la commission des nouveaux codes pour le Royaume de Hollande. Le roi le décora encore de la croix de chevalier de l'ordre de l'Uunion. M. Van Wezele Scholten, était digne de recevoir toutes ces marques de distinction, qui furent confirmées et augmentées ensuite par le prince magnanime qui est actuellement assis sur le trône des Pays-Bas. Guillaume I le nomma président d'une chambre de la cour supérieure de justice à La Haye, chevalier de l'ordre du Lion-Belgique et curateur de l'Université de Leyde. M. Van Wezele Scholten joignit à des connaissances étendues et à un zèle extraordinaire pour les arts et les sciences, des vertus sociales qui lui concilièrent l'estime de ses amis et de ses concitoyens. Il mourut le 26 avril 1829. On a de lui une dissertation latine : *De fœdere Madritano inter Carolum V Imperatorem et Franciscum Galliæ regem captivum inito*. Il la soutint publiquement en 1784, sous les auspices du professeur Cras à Amsterdam; *Dissertatio philosophico-critica de philosophiæ Ciceronianæ loco qui est de Natura deorum*, 1783. *Ad fragmentum Scævolæ qui extat in legis* 102 *princ. Digest de solut et liberat*, 1785. C'est en soutenant cette dissertation qu'il obtint ses grades en droit à l'Université de Leyde.

SCHONK (Evrard-Jean Benjamin), poète hollandais, dont on a des *Satires*, *Fables* et *Contes* (*Hekeldichten, Fabelen* en *Vertelsels*) qui ont été fort bien accueillis du public et qui ont même eu une seconde édition, 3 vol. in-8°. Indépendamment de quelques pièces de vers et de plusieurs bonnes traductions des anciens poètes classiques grecs et latins, insérées, depuis 1788-1807, dans le Recueil de poésies de divers poètes hollandais, publié par Henbroek (*Kleine dichterlijke Handschriften, bij Schakeringen*), on a de lui une traduction de la *Mort d'Abel*, poème de Gesner; un poème dans dans le genre comique, intitulé : *Les Bonheurs* (espèce de bonnets de dames) *hors de mode* (*de Bonheurs uit de mode*); *Essai de cantiques sacrés sur la Naissance et la Passion de Jésus-Christ* (*Proeve van Zangstukken op de Geboorte, het lijden en de Verheerlijking van Jesus-Christus, benevens eenige andere onderwerpen*, 1807). Ces cantiques ne sont pas ce que M. Schonk a fait de mieux : ils sont un peu prosaïques. — *Nouvelles poésies pour les enfans* (*Nieuwe kindergedichten*); *Vue* ou *Panorama de Nimègue* (*Nijmeegsch, van ouds het valkhof genaamd*), poème publié en 1817, trois ans avant sa mort, arrivée le 13 juin 1821, à Nimègue, où il a été long-temps recteur des écoles latines. Il avait 76 ans lorsqu'il mourut.

SCHNURRER (Chrétien Frédéric), orientaliste allemand et théologien protestant, ancien professeur et chancelier de l'Université de Tubingue, correspondant de l'Institut de France, naquit à Cronstadt (Wurtemberg), le 18 octobre 1742. Après avoir été successivement professeur (*magister*) de philosophie, professeur ordinaire de grec et de langues orientales, et éphore de la Faculté de théologie à l'Université de Tubingue, il reçut, en 1805, le titre de docteur en théologie, et en 1808 celui de chevalier de l'ordre du Mérite civil de Wurtemberg. Il a été, depuis 1793, l'éditeur et l'un des principaux collaborateurs des *Annonces littéraires* de Tubingue (en allemand). Dans les discussions politiques dont sa patrie a été agitée, M. Schnurrer embrassa d'abord le parti royaliste; mais s'étant, depuis, montré plus favorable aux réformateurs, il a éprouvé quelques désagrémens. Il a quitté ses fonctions académiques pour se retirer à Stuttgard, et il a même vendu sa riche bibliothèque à un anglais, l'un de ses élèves, qui se proposait de continuer les travaux que le savant professeur laisserait imparfaits. M. Schnurrer était

associé de la Société royale de Gœttingue, et de l'Académie royale de Bavière. Comme orientaliste, il est au premier rang parmi ceux de l'Allemagne, et sa critique est d'une justesse et d'une sûreté qui peuvent servir de modèle; comme théologien, il est un des plus zélés partisans de la révélation; et, à cet égard, il est loin de partager les écarts de plusieurs de ses compatriotes. Schnurrer est mort à Stuttgard, le 10 novembre 1822, âgé de quatre-vingts ans.

SCHRANT (J. M.), professeur de littérature hollandaise à l'Université de Gand, a publié, depuis 1818, époque où finit la notice sur cet écrivain, dans la *Galerie historique*, un bon nombre de livres recommandables, parmi lesquels nous citerons sa *Description du royaume des Pays-Bas*, Gand 1826. (Beknopte natuur- en staatkundige beschryving van het koningrijk der Nederlanden). *Abrégé de l'histoire des Pays-Bas*; (Kort overzig van de geschiedenis der Nederlanden). Il en a paru une 2e édition à Gand en 1824.

SCHUCHHARD (Louis-Henri), professeur de langue allemande, né le 24 septembre 1795, près d'Amorbach, en Bavière, fit ses études en Saxe, et fut envoyé de bonne heure à Paris. Ses parens, qui le destinaient au commerce, le firent entrer dans l'une des grandes maisons de cette capitale; et le jeune Schuchhard se livra d'abord avec ardeur aux occupations de son nouvel état. Toutefois, entraîné par un penchant naturel vers les études scientifiques, il leur consacra bientôt toute son activité et sa vive pénétration. A peine âgé de 20 ans, Schuchhard joignit à une rare connaissance de la littérature allemande, celle des meilleurs écrivains de la plupart des pays d'Europe, et il parlait avec facilité le français, l'anglais et l'italien. Il venait de terminer quelques voyages entrepris dans le but de former son goût et de fortifier son érudition, lorsqu'en 1819, il fit à Paris la connaissance d'une jeune personne distinguée par les agrémens de son esprit et de sa personne, Mlle Ernouf, fille d'un colonel, et parente du lieutenant-général de ce nom. Ayant sollicité et obtenu sa main, Schuchhard fut, peu de temps après, appelé à Amorbach par le duc de Kent, nouvel époux de Mme Marie-Louise-Victorine de Saxe-Cobourg, princesse douairière de Linanges, à qui une de ses tantes était depuis long-temps attachée comme dame de compagnie. Le duc, encore résident en Angleterre, devait, à son arrivée dans les États de la princesse douairière, installer Schuchhard dans les fonctions de secrétaire qu'il lui destinait; et celui-ci plein des plus riantes espérances, jouissait doublement des félicitations de ses parens sur son heureux hymen, et des témoignages de distinction accordés à sa jeune épouse, par ceux même chez lesquels il eût pu craindre que son nom seul n'éveillât de fâcheuses impressions. Mais la mort inopinée du duc de Kent vint renverser les flatteuses illusions du jeune couple. C'est alors que Schuchhard vint postuler à Paris la modeste place de professeur à l'École royale et militaire de La Flèche, qui lui fut accordée. Dès-lors, il résolut de s'élever, à force d'ardeur et de zèle, au-dessus de tous ses devanciers dans l'enseignement de la langue allemande. Frappé de l'insuffisance des méthodes routinières vingt fois reproduites, d'après Gottsched, Junker, Meidinger et autres, il entreprit de donner sur un nouveau plan, une grammaire qui, dégagée des règles vagues et indistinctement entassées, présentât à la fois, avec une division simple des élémens et du mécanisme de l'idiome allemand, des développemens clairs et précis sur la conformation et le génie de cette langue. Il eut surtout en vue d'épargner aux élèves l'ennui des digressions surabondantes, et, en appropriant ingénieusement à sa méthode les grandes divisions adoptées par les grammairiens français, ainsi que la plupart des règles communes à tous les idiomes, il les conduit, pour ainsi dire, par la route qui leur est familière, à une étude qu'il dépouille ainsi de ce qu'elle a souvent de plus rebutant, le vague et l'incertitude des premières données. La *Prononciation et la Classification des lettres* sont la matière de la première partie de la grammaire de Schuchhard: elle est contenue en moins de 12 pages; dans la seconde, il traite des *Neuf parties du Discours*; la troisième, en forme de *Supplément*, est consacrée au développement analytique des deux premières; enfin, dans la quatrième partie, où surtout l'auteur montre autant de rectitude de raisonnement que de con-

naissance dans ce qu'on pourrait appeler les secrets des deux langues qu'il met en application, on trouve un traité complet de la *Syntaxe allemande*, non moins remarquable par la précision et la clarté du style que par la sage distribution des matières. MM. Hase et Letronne nommés pour examiner cet ouvrage, n'ont pas craint de le placer au-dessus de toutes les grammaires allemandes publiées jusqu'à ce jour, à l'usage des Français. Depuis trois ans environ, M. Schuchhard professait avec le plus grand succès, à l'École de La Flèche, d'après la méthode nouvelle, à la composition de laquelle il n'avait cessé de consacrer ses soins et ses veilles, lorsqu'il ressentit les premières atteintes d'une affection de poitrine. La prudence lui conseillait de suspendre le travail auquel il se livrait sans relâche; mais alors il était presque terminé; et, trop impatient de jouir d'un succès assuré, le jeune auteur apercevait à peine, au milieu de ses souffrances, les effrayans progrès de son mal. Il accomplit enfin sa tâche; et bientôt une dernière lettre du ministre de la guerre, en date du 4 octobre 1823, lui apprend que ses vœux sont remplis. Nous en rapporterons le texte, placé en tête de l'ouvrage, à la suite d'un *Avertissement des éditeurs* et d'une courte *Note biographique sur l'auteur*, par MM. Hase et Letronne.—« *Ministère de la Guerre.—Direction générale du Personnel.—Section des Écoles militaires.* — *A Monsieur* SCHUCHHARD, *professeur de langue allemande, à l'École royale militaire préparatoire de La Flèche.* J'approuve, monsieur, que vous fassiez mettre sur le titre de la grammaire allemande que vous allez faire imprimer: *Adopté pour les Ecoles royales militaires de St-Cyr et de La Flèche.* Je vous ai fait connaître le 23 septembre dernier, en vous témoignant ma satisfaction, que je désirais faciliter la publication d'un ouvrage jugé digne de cet honneur: je puis vous annoncer de plus, que MM. Hase et Letronne ont déclaré dans leur rapport « que votre grammaire était supé» rieure à toutes celles publiées pour » l'allemand; qu'il serait bon d'en suivre » le plan et de l'adopter; qu'ayant en» trepris un travail aussi long que difficile, vous l'aviez exécuté avec une per» fection remarquable. Vous pouvez vous appuyer de cette lettre si vous le jugez utile, en la faisant imprimer en tête de votre grammaire. — J'ai l'honneur d'être, etc. — Pour le ministre et par son ordre, *le Directeur Général*, C. du COUTOUSOUET. » Schuchhard expira le 26 janvier 1824, dans sa 28e année. Les sentimens d'une piété fervente adoucirent l'amertume de ses derniers instans: il avait été élevé dans la religion protestante, et il lui demeura attaché avec une fermeté inébranlable. M. le général d'Aulion, commandant de l'École royale militaire de La Flèche, prononça l'éloge funèbre de Schuchhard, sur sa tombe, au milieu des pleurs de ses élèves, et des témoignages du profond regret de tous ses collègues, qui étaient aussi ses amis.

SCHWARTZ (C.. G..), est mort à Paris, le 11 mai 1824. Il existe de lui trois ouvrages qui sont anonymes. 1° *Qu'est-ce que le Zodiaque? En a-t-il jamais existé un vraiment astronomique?* In-8°, sans date, de 20 pages. 2° *Mémoire explicatif sur la sphère caucasienne et spécialement sur le Zodiaque*, 1813, in-4°, de 7 feuilles un quart. 3° *Lettre critique à mon ami, en Angleterre, sur la Zodiacomanie d'un journaliste anglais, avec la traduction de l'article de ce même journaliste, inséré dans le* British Review, *de février* 1817, *sur la sphère caucasienne de C. G. Schwartz.* 1817, in-8° (Extrait de la *Bibliographie de la France*, rédigée par M. Beuchot., vol. de 1824, pag. 782.

SCHWEDIAUR (FRANÇOIS-XAVIER), médecin, né à Steyer, dans la haute Autriche, le 24 mars 1748, fut reçu docteur en la Faculté de médecine de Vienne. Il pratiqua d'abord la médecine dans cette capitale, puis en Angleterre et enfin à Paris, où il était connu sous le nom de *Swédiaur* (*Francis*), ainsi qu'on s'était habitué à l'appeler en Ecosse. Cette variation de nom, qu'on observe jusque sur les frontispices des divers ouvrages du même auteur, a répandu quelques nuages sur sa véritable patrie. Les uns ont cru que Schwediaur était Suédois; Meusel, dans les cinq éditions de son *Allemagne Littéraire*, (t. VII, p. 15) le donne pour Autrichien, sous le nom de *Schwediaur*. Nous qui savons qu'il s'était légalement naturalisé Français, nous n'hésitons pas à le ranger parmi les écrivains de notre nation. Il en partageait d'ailleurs toutes les sympathies. Intimement lié avec

plusieurs personnes distinguées du parti libéral, il s'inscrivit au nombre de ceux qui demandèrent à se porter caution, pour MM. Comte et Dunoyer, rédacteurs du *Censeur européen*, lors du premier procès politique qui fut intenté à ces écrivains, à l'occasion de leur estimable ouvrage. Schwediaur est mort à Paris au mois d'août 1824.

SÉGUIER (le baron Antoine-Jean-Mathieu), président de la cour royale de Paris. La *Galerie des Contemporains*, ne parle pas de la foi janséniste de M. le baron Séguier. Or c'est une chose à noter dans ce siècle où la religion a été considérée comme un puissant moyen de faveur et d'avancement. M. Séguier est donc janséniste fervent et c'est à cette croyance qu'il faut attribuer l'austère simplicité qui règne dans sa maison où tout paraît antique, ainsi que la raideur de sa personne et de ses discours. Voyez tous les procès de la presse où la religion se trouve intéressée. Vous êtes sûr d'avance que M. Séguier et sa cour royale, animée des mêmes opinions, vont sévir contre l'impie. C'est pour avoir saisi ce faible des magistrats, que Me Dupin aîné a triomphé dans plusieurs causes en flattant l'orgueil parlementaire et la monomanie dévote de ces Messieurs. Ses professions de foi gallicane étaient autant de passe-ports pour des opinions plus hardies. M. Séguier fit preuve d'un beau caractère, lorsque, dans le procès de *la Quotidienne*, sollicité de condamner ce journal, par le ministère Villèle, qui appelait cela rendre un service à la monarchie, Séguier répondit : *La cour rend des arrêts et non des services*. On n'a pas oublié non plus que c'est à la cour royale de Paris, présidée par M. le baron Séguier que la France a dû le maintien de la liberté de la presse, ce palladium de toutes les autres libertés, attaqué violemment dans la cause du *Constitutionnel* et du *Courrier français*, en 1826. Le service rendu à la liberté constitutionnelle, par des hommes qu'on n'accusera certainement pas d'aimer les nouveautés politiques, a droit à la reconnaissance des amis du régime représentatif. Depuis ces procès importans, il n'a plus guère été question de M. Séguier, sinon pour quelques incidens plus ou moins bizarres, tels que des refus d'assister aux débats à huis-clos, faits sèchement aux avocats autres que ceux que l'affaire intéresse. Le barreau de Paris a protesté contre ce manque d'égards et de confiance. Mais M. Séguier, maître dans son tribunal, n'en a tenu compte, et les avocats sortent du barreau quand on plaide une cause dont le hasard pouvait les appeler à connaître comme défenseurs. En somme, M. Séguier s'est conduit depuis quelques années, avec une fermeté remarquable, mais due en partie, il faut l'avouer, à la stupide impudence du garde des sceaux Peyronnet, constamment occupé pendant son trop long ministère, du soin d'avilir la magistrature en la soumettant à ses volontés et à ses caprices. L'occasion était belle pour M. Séguier, il faut le féliciter d'avoir su la saisir. Il a fait oublier ainsi par une noble conduite, les oscillations et les faiblesses de sa conduite politique qui l'avaient mis tour-à-tour, aux pieds de Napoléon et des Bourbons. Maintenant M. Séguier est bien vieux par ses opinions et ses habitudes, pour présider une cour appelée à jouer un si grand rôle dans le gouvernement qui régit la France aujourd'hui. Une honorable retraite le rendrait à ses méditations jansénistes, et rendrait service au pays.

SÉGUR (Louis Philippe, comte de), a publié, en 1824, un ouvrage intitulé : *Histoire de Napoléon et de la grande armée, pendant les campagnes de* 1812 et 1813. C'est un monument admirable élevé aux travaux et aux revers de cette armée si belle et si courageuse. Les formes de cette composition sont larges; et le style en est majestueux, animé souvent de tout le feu des combats qu'il décrit. Il y a du Tacite et du Bossuet dans la manière de l'auteur. On remarque fréquemment dans cette histoire des discours indirects semblables à ceux que les historiens anciens inséraient dans leurs récits, et qui font un si grand effet sous la plume d'un habile écrivain. Qui voudra lire de belles pages n'a qu'à prendre la délibération du conseil d'État sur l'objet même du livre, la guerre de Russie, décidée contre l'avis et les réclamations d'un grand nombre de membres, dont les opinions sont rapportées avec toute la vivacité d'une discussion présente et animée. Qu'on lise encore l'incendie de Moscou, description magnifique d'un désastre immense, ou plutôt

vivante et terrible d'un sacrifice barbare, si la politique ne l'eût commandé. M. de Ségur, tout en rendant hommage au génie du héros qui gouvernait la France et qui combla sa famille et lui-même de bienfaits, ne dissimule pas ses fautes, et notamment celle qu'il commit en ne poursuivant pas l'ennemi après la bataille de la Moskowa, ainsi que le lui conseillaient l'élite de ses généraux. M. de Ségur attribue à un état de fièvre violente cette erreur d'un homme qui voyait ordinairement si juste et qui savait si bien profiter de tous ses avantages. Or, aux yeux de certains partisans fanatiques de la gloire de Napoléon, supposer chez lui faiblesse morale ou même altération des facultés physiques, est un crime irrémissible. M. de Ségur fut donc en butte aux critiques, aux réclamations et aux injures de la coterie Bonapartienne. Il reçut après plusieurs explications un cartel du général Gourgaud, ancien aide de camp de l'empereur, homme honorable et dévoué, mais qu'une espèce d'adoration rendait aveugle sur les imperfections d'un homme grand, sans doute, mais homme pourtant, et comme tel nécessairement faillible et borné. On se battit à l'épée. Une légère blessure de part et d'autre termina la querelle. Le général Gourgaud n'avait pas besoin de cette occasion pour prouver sa bravoure; et le sang de M. de Ségur avait coulé sur trop de champs de bataille pour qu'on l'eût soupçonné de lâcheté, s'il eût refusé de répondre à la provocation du général sur un fait vrai ou faux, mais en tout cas appréciable et facile à prouver ou à détruire, sans que le sang de l'un ou de l'autre des deux combattans prouve le moins du monde qu'il existait ou qu'il n'existait pas.

SEIDEL (Charles), professeur à l'Ecole des jeunes filles de Dessau, est mort en cette ville, au commencement de l'année 1822. Il a autrefois composé des romans et des nouvelles, qui ont eu un grand succès en Allemagne, et qui ont été souvent réimprimés. Parmi les plus estimés, on cite: 1° *La comtesse Séraphine de Hoenacker;* 2° *La comtesse Sidonie de Montabauer;* 3° *Goldchen* ou *la Jeune Bohémienne.*

SELVES (Jean-Baptiste), naquit à Montauban, vers 1760. Il était avocat dans cette ville, lorsqu'il fut élu, en mars 1797, député du Lot au conseil des Cinq-cents. Il y avait eu scission dans l'assemblée électorale, et on avait fait une double élection. Celle de M. Selves fut d'abord validée, mais après la journée du 18 fructidor, elle fut annulée, et l'on admit à sa place son concurrent Delbreil, candidat du parti démocratique. M. Selves fut nommé, en 1800, juge au tribunal de première instance du département de la Seine, d'où il passa à la cour criminelle, et fut un des juges qui prononcèrent en 1804, sur le sort de Moreau, Georges, etc. Il perdit cet emploi quelques années plus tard. M. Selves s'est acquis depuis, une célébrité plaisante, par la multitude de procès qu'on lui a vu intenter ou soutenir. Les journaux en ont beaucoup amusé le public, et il a répondu à leurs plaisanteries par de nouveaux procès, qu'il a plaidés lui-même avec une chaleur infatigable et avec quelque talent. Les avoués sont devenus, par la suite, un des objets principaux de son irritation; il les a attaqués tantôt en corps, tantôt personnellement; les juges eux-mêmes n'ont pas été à l'abri des explosions de sa monomanie. La prison et l'amende ont été employées sans succès pour en réprimer les effets; il a subi, notamment, trois mois de prison, par suite d'une plainte rendue contre lui par les avoués Lemit et Normand. La famille de M. Selves, voyant sa fortune dépérir par les procès, voulut le faire interdire; mais il lui suffit de parler devant ses juges, pour faire tomber une pareille accusation, et il fut établi par jugement, qu'il n'avait pas perdu l'usage de la raison. M. Selves avoue, dans un de ses mémoires, que dans l'espace de quelques années, soixante douze jugemens ont été rendus, dans des procès intentés ou soutenus par lui, et que ces procès lui avaient, coûté dès-lors, 400,000 fr. La régie des domaines ayant réclamé de lui 40 fr., il résista et fut obligé definitivement de payer 3,000 fr. de frais. M. Selves était devenu la terreur du Palais, où les officiers ministériels faisaient effort pour se soustraire à son service, crainte d'avoir sous peu à plaider avec lui. Son fermier Seigle se vit traîner comme les autres dans l'arène judiciaire: à l'audience du 22 septembre 1818, l'on a entendu appeler trois procès entre M. Selves et son fermier, pour des canards tués, des arbres et des haies abattus. Cet infatigable plaideur a

erminé, le 16 juillet 1823, son orageuse arrière ; mais il n'a pas sitôt cessé de laider, car il a laissé pendante une lainte contre son secrétaire, qui n'a été ugée qu'après la mort du plaignant.

SÉMÉLÉ (le baron Jean-Baptiste-Pierre), élu en 1827 membre de la Chambre des députés, siége dans les rangs des éfenseurs des libertés constitutionnelles.

SÉMONVILLE (le marquis de), est aintenant grand référendaire de la hambre des pairs, et prépare tout le ravail des délibérations. Nous avons été à ortée de connaître ce personnage, dans la amille et l'intimité duquel nous avons eu honneur d'être admis assez long-temps, t nous n'avons pas été peu surpris de le oir aussi sévèrement traité par l'auteur e l'article qui le concerne dans la *Galerie des Contemporains*. Que M. de Semonville, ami de la liberté qui naissait en France, ait été traité de jacobin, de révolutionnaire et autres noms qu'inventait lors le dépit monarchique des ambassadeurs de Prusse, de Russie, d'Autriche, etc., il n'y a là rien d'étonnant ; mais il n'y a non plus rien qui prouve ontre lui, les hommes les plus purs et es plus éminens par leur patriotisme, yant reçu tour-à-tour les mêmes qualications. M. de Sémonville aima Bonaarte ; mais de l'aveu même de l'auteur e cet article, il l'avait connu et aimé orsqu'il était simple capitaine, et que ien encore ne présageait sa grandeur. onaparte, dans le Mémorial de Sainte-Hélène, parle de M. de Sémonville comme 'un républicain sincère. Ce que l'auteur e l'article appelle avec les ambassadeurs trangers *ses intrigues démocratiques*, t sa captivité de trente mois au fort de Kufstein, dans le Tyrol, ne sont pas des reuves qu'il n'aimait pas la liberté. Plus ard il servit Bonaparte empereur ; mais oute opposition à son élévation était npossible, et ce zèle dont on lui fait un rime, combien l'ont partagé, surpassé, ui n'avaient pas comme lui donné des ages à la cause du peuple. Je ne le félicite pas d'avoir fait épouser à Bonaparte ne princesse autrichienne, si toutefois, insi que l'affirme l'auteur de l'article, idée vint de lui. Je désapprouverai ussi les mots *du dîner qui n'est pas rangé par ceux qui font la cuisine* : nais M. de Sémonville a trop d'esprit, est doué d'un tact trop délicat pour l'avoir jamais prononcé. Son habileté, sa finesse sont assez connues pour ne pas laisser à cet égard le moindre doute. Voici qui est plus certain : M. de Sémonville jouit dans la Chambre des pairs d'une influence considérable que lui ont donnée son esprit et ses talens. Il n'est pas même étranger à la nomination de beaucoup de pairs constitutionnels ; car, n'en déplaise à l'auteur de l'article, c'est dans ce sens que marche franchement M. de Sémonville. Nous l'avons vu sous le ministère Villèle, se déclarer ouvertement contre le jésuitisme, lire avec joie le discours de Royer Collard encore député, et, dans la haute position qu'il occupe, se rappeler d'anciennes relations avec l'honorable député et engager sa famille à faire quelques avances pour les rétablir. Dans plusieurs occasions M. de Sémonville a tenu à la Chambre des pairs un langage vraiment libéral, et dans les réunions particulières de pairs qui, deux fois par semaine, avaient lieu chez lui, jamais personne ne peut dire avoir entendu de sa bouche un mot qui ne fût pas dans ce sens. Sous son administration paternelle, tous les employés du Luxembourg et de la Chambre des pairs ont, quoique sans nominations, conservé leurs emplois et leurs traitemens. Enfin, n'oublions pas que M. de Sémonville a, pour fils adoptif, le comte de Montholon, général brave, fidèle au malheur ; qu'il chérit cette gloire comme l'ornement de sa vieillesse, et que tous les sentimens français vivent dans cette âme chaleureuse malgré les années. Le trait cité par l'auteur même de l'article de la *Galerie*, n'est-il pas admirable ? « Non, s'écriait-il à la Chambre des pairs, on ne lira point, moi vivant, la lettre d'un souverain étranger, sans l'ordre exprès du roi. Il n'a point encore touché le territoire français ; il n'a reçu ni nos sermens ni nos hommages ; et quand les troupes naguères ennemies sont maîtresses de la capitale, vous allez commencer vos délibérations comme la Pologne a fini les siennes ! C'est à l'histoire à juger le général Moreau. Sa vie fut celle d'un grand capitaine, sa mort eut lieu dans les rangs ennemis. Je demande l'ordre du jour, l'ordre du jour, sans autre discussion. » Et c'était l'empereur Alexandre qui écrivait à la Chambre pour lui proposer de réhabiliter la

mémoire du général Moreau. Nous ne dirons rien de l'esprit et des qualités aimables de M. le marquis de Sémonville, dont la société rassemble et charme ce qu'il y a de plus distingué chez les Français et chez les étrangers. J'ai voulu seulement combattre l'impression fâcheuse qu'a dû produire sur le public l'article de la *Galerie*, à propos d'un homme que j'ai toujours connu digne d'estime et d'amour.

SENTIES (Joseph), sous-chef à l'administration de la Loterie, est mort à Paris, le 3 janvier 1814. On connaît de lui : 1° *Doléance des Dames de la Halle*, 1789, in-8° (anonyme) : 2° *La pauvre Orpheline*, ou *la Force du préjugé*. Paris, Barba, an IX, deux volumes in-12 (anonyme) ; 3° *Le Joueur ou le Nouveau Stukely*, Paris, Barba, 1807 ; deux volumes in-12. L'auteur avait intitulé son ouvrage *les Tripots*, ou *Mémoires pour servir à l'histoire des maisons de jeu :* le libraire changea le titre. Peu de temps après sa publication, ce roman, qui est peut-être une histoire, fut saisi, et contre l'ordinaire, les exemplaires saisis ne furent pas mis en circulation. Les agens de la police du temps, qui faisaient vendre les ouvrages contre les mœurs, du marquis de Sade, et qui même mirent en circulation cinq cents exemplaires de l'ouvrage de Proyart, contre le gouvernement d'alors, intitulé : *Louis XVI et ses Vertus*, etc., n'osèrent faire la même chose pour un roman qui pouvait nuire à l'administration des jeux.

SEPTIER (Armand), naquit à Toulouse, le 15 avril 1744. Son père, notaire en cette ville, était parvenu à la charge élective et municipale de capitoul, qui avait le privilége de conférer la noblesse. Dès l'âge de seize ans, le jeune Septier vint se renfermer dans l'abbaye royale de Saint-Victor, à Paris ; où il fut reçu chanoine régulier, le 8 octobre 1763. Licencié en théologie de la Faculté de Paris, il enseigna cette science à ses jeunes confrères. Son goût pour l'étude et pour la retraite le firent charger des fonctions de bibliothécaire de Saint-Victor ; et bientôt après, il fut promu à la dignité de *chambrier*, office claustral qui correspondait dans la congrégation de Saint-Victor, à celui de procureur-général dans les autres congrégations. Il fut récompensé du zèle et de la capacité avec lesquels il sut s'acquitter de ses importantes fonctions, par le prieuré de Bucy-le Roy, diocèse d'Orléans, dont il prit possession le 17 novembre 1779. La révolution priva Septier de ce bénéfice, et néanmoins elle trouva en lui un partisan de plus : il occupa, à cette époque, quelqu'une des fonctions municipales électives que les nouvelles lois avaient instituées. Mais les personnes qui partagèrent le moins ses opinions, soit du clergé, soit de la noblesse, se sont complues à rendre témoignage du bien qu'il fit, en ces temps où il était si facile de nuire. Toutefois, Septier ne se prévalut jamais de ses sentimens loyaux et de sa conduite honnête, pour réclamer avec audace et turbulence, la récompense du mal qu'il n'avait pas fait. La bibliothèque d'Orléans, fondée par Guillaume Prousteau, enrichie des dons du célèbre jurisconsulte Pothier et de quelques autres Orléanais, venait d'être augmentée de vingt-six mille volumes, provenant des bibliothèques des couvens supprimés dans l'étendue de la circonscription du département du Loiret. L'organisation et la conservation de cette bibliothèque furent confiées, dès le principe, à l'abbé Septier. Ce poste modique suffit à son ambition et occupa tous ses loisirs. Il refit le catalogue des livres imprimés, et rédigea en entier celui des manuscrits, qui a été imprimé aux frais du conseil municipal de la ville d'Orléans, sous le titre qui suit : *Manuscrits de la Bibliothèque d'Orléans*, ou *Notices sur leur ancienneté, leurs auteurs, les objets qu'on y a traités, le caractère de leur écriture, l'indication de ceux à qui ils ont appartenu, précédées de notes historiques sur les anciennes bibliothèques d'Orléans, et en particulier sur celle de la ville.* Orléans, Rouzaut-Montaut, 1820; un volume in-8° de dix-huit feuilles. Ce catalogue est d'un homme instruit et d'un esprit méthodique. L'abbé Septier mourut le 17 avril 1824, le lendemain du jour qui venait de clore sa quatre-vingtième année. Il était chanoine honoraire d'Orléans et membre titulaire de la Société des sciences, arts et belles-lettres de la même ville. — On trouve une notice sur Arnaud Septier, dans le *Journal du Loiret*, du 25 avril 1824.

SERCEY (le marquis de), l'un des onze vice-amiraux de France, est vivant.

SERRA-CAPRIOLA (don Antonin-Ma-

RESCA-DONNORSO, duc de), eut une telle influence sur les événemens qui semblent avoir fixé les destinées de l'Europe, qu'ignorer sa vie politique serait ne pas connaître entièrement l'histoire de notre âge. Né à Naples, le 3 février 1750, il débuta en 1782 dans la carrière diplomatique, en qualité de ministre de sa cour, près l'impératrice Catherine II, et sut, par l'aménité de ses mœurs, l'agrément de son esprit, la franchise et la fermeté de son caractère, la rectitude de son jugement, son adresse et sa dignité dans ses relations publiques et privées, donner à la légation napolitaine un éclat qu'elle n'avait point encore eu, servir son pays par plusieurs traités avantageux, acquérir l'estime universelle, et celle particulièrement du cabinet près duquel il était accrédité. Enfin, il se lia plus intimement à la Russie, en 1788, par son mariage avec l'une des filles du prince Alexandre Viazemski. Sa mission devint extrêmement épineuse à l'avénement de Paul Ier; mais, quoique vu d'abord avec une prévention défavorable, il fut pourtant le seul des ministres étrangers qui pût se maintenir dans son poste près de ce souverain, dont il obtint des secours pour sa patrie, et qui lui conféra même le premier ordre de l'empire, celui de Saint-André. Louis XVIII, à cette époque, habitait Mittau. Servir ce prince, alors malheureux, était une partie des devoirs de l'ambassadeur de Naples; il devint le conseiller de ses agens, et correspondit personnellement avec lui. Parmi les lettres qu'il en reçut, nous ne citerons que la suivante, écrite plus tard de Varsovie, en date du 25 janvier 1802. « J'ai reçu, » Monsieur, votre lettre du 27 janvier, » avec toutes les lettres et pièces qui y » étaient jointes. Vous exprimer simple- » ment ma reconnaissance ne me suffirait » pas, et je ne puis me refuser au plaisir » de la détailler un peu, pour vous en » mieux faire connaître toute l'étendue. » Comme individu, comme père de fa- » mille, je sens mille fois plus vivement » que je ne puis vous l'exprimer le suc- » cès des soins constans que vous vous êtes » donnés pour faire assurer le pain de » mes enfans et le mien. Mais combien ce » sentiment n'acquiert-il pas de force, en » songeant aux circonstances présentes? » Secourir les malheureux n'est que l'effet » d'une vertu ordinaire; mais se montrer » constamment leur ami, travailler sans » relâche, tout braver pour eux, lorsqu'il » n'y a d'un côté que de l'infortune et » des droits, tandis que l'autre offre une » masse gigantesque de pouvoir et d'au- » dace, c'est ce que la postérité admirera » surtout en vous. Elle mettra, n'en dou- » tons pas, au nombre des bienfaits par » lesquels la providence s'est plu à adou- » cir mes revers, celui d'avoir permis qu'à » cette époque désastreuse, le duc de » Serra-Capriola fût à la cour d'un mo- » narque juste, puissant et généreux, le » représentant d'un roi aussi bon parent » qu'il est bon père de famille.... » Réellement ministre de Louis XVIII, quand ce prince ne pouvait ostensiblement en avoir, fidèle à ses sermens, fidèle au malheur, qui d'ordinaire a si peu d'amis, le duc de Serra-Capriola perdit sa fortune par l'occupation de Naples, et repoussa néanmoins les offres les plus brillantes, tant pour lui que pour son fils, de la part de Napoléon, qui voulut et ne put s'attacher un homme que tous les cabinets entouraient de leur respect et de leur confiance; et cela au point que, quoique la paix de Tilsitt eût fait reconnaître Murat pour roi de Naples, par la Russie, il ne cessa pas de jouer le rôle le plus important. Son caractère public n'était plus reconnu; mais, centre alors et directeur d'une opposition prévoyante, éclairée, ferme et prudente, contre celui qui dominait tout, il dirigea les agens publics ou secrets de la Sardaigne, du Portugal, de la Prusse, de l'Espagne; entretint de constantes relations avec l'Autriche et l'Angleterre; et quand la Russie se vit à son tour menacée, il concourut puissamment aux moyens de lui faire faire une paix prompte et libératrice avec l'empire Britannique, la Perse et la Turquie, ainsi qu'une alliance intime avec la Suède et l'Espagne. Après le premier traité de Paris, il défendit vivement, au Congrès de Vienne, les droits de son maître, et parvint à y ménager son rétablissement, ce que le roi Ferdinand IV reconnut, dans le décret par lequel il lui conféra l'ordre du mérite. Le duc de Serra-Capriola vint passer alors une année dans son pays, qu'il n'avait pas revu depuis trente-deux ans, et chercha, mais en vain, à éclairer le gouvernement sur ses dangers, ses compatriotes sur leurs devoirs. Il revint en Russie, pénétré de la funeste et prophé-

tique idée que Naples allait être livrée à de nouveaux troubles. Effectivement, ils se manifestèrent en 1820. Appelé alors à prêter serment à la nouvelle constitution, il écrivit au roi que, ne reconnaissant que lui, et ne pouvant de loin juger les événemens, il lui envoyait sa signature pour qu'il en fît l'usage qu'il croirait convenable. La publicité que Ferdinand donna à cette lettre acquit au duc de Serra-Capriola des partisans parmi tous ceux qui étaient sur les lieux, et il ne profita de sa faveur près des divers partis que pour les inviter à la modération, à l'union, à une confiance mutuelle, et à un profond respect pour le roi; tandis qu'il usait de son crédit près du ministère russe, pour faire éviter à sa patrie une guerre étrangère oppressive, ou une guerre civile désorganisatrice, et pour tirer son souverain de la pénible situation où il se trouvait. Ses efforts ne furent pas totalement infructueux; et il jouissait même de voir que, grâce à ses soins, les maux provoqués par la révolution avaient été adoucis, sous l'influence de la première des hautes puissances alliées, quand, après trois jours de maladie, il mourut, dans sa 73e année, le 15-27 novembre 1822, amèrement regretté de tous ceux qui l'avaient connu, regretté principalement de son roi, qui écrivit au fils du défunt sur cet événement, de la manière la plus touchante, et de l'empereur Alexandre, qui écrivit la lettre suivante à la veuve de ce respectable doyen du Corps diplomatique de l'Europe, le seul étranger peut-être que les Russes aient constamment aimé. « Vous ne pouviez douter, » madame la duchesse, de la part que je » prends à votre trop juste douleur. Depuis quarante ans le duc de Serra-Capriola, sans jamais cesser de rendre les » plus grands services à sa patrie, en » avait acquis une nouvelle où l'environnaient l'estime et l'attachement de tous » ceux qui avaient eu occasion de le connaître, où le suivront aussi les regrets » de tous les hommes qui savent apprécier » un caractère noble et loyal, un généreux dévouement à la bonne cause, » lorsqu'elle semblait sur le point d'être » perdue, et une vie pleine de jours marqués par des actions honorables. Parmi » ces regrets si légitimes, veuillez, madame la duchesse, distinguer les miens, » et en recevoir l'expression. C'est du » fond de mon cœur que je rends un dernier hommage à la mémoire du duc de » Serra-Capriola, et c'est avec le même » sentiment que je demande à la divine » providence de vous donner le courage » nécessaire pour supporter votre malheur. Croyez que je désire vivement de » convaincre votre famille que l'intérêt » que je portais à son digne chef lui a » survécu, et recevez, madame la duchesse, » avec l'assurance de mon respect, celle » de la vive sollicitude que vous m'inspirerez toujours. *Signé* ALEXANDRE. »

SERRE (HERCULE de) Après avoir beaucoup fait pour le côté gauche de la Chambre des députés, en 1819, M. de Serre faisait tout pour le côté droit, en 1821. Les principaux chefs de la majorité de 1815 contre lesquels il avait lutté avec tant d'énergie, et dont il avait reçu des témoignages si nombreux et si amers de dissentiment et d'hostilité, obtinrent son appui aux élections, et grâce à lui, se virent en mesure de le gourmander de nouveau, et bientôt de le renverser. En vain, après avoir épuisé toutes les voies de pacification, il poussa la condescendance jusqu'à les asseoir à côté de lui, dans le conseil du roi; aucune concession ne put les satisfaire, et M. de Serre se vit forcé d'abandonner enfin le pouvoir auquel il avait tout sacrifié. Au commencement de la session de 1821, une coalition formée de la droite et de la gauche, s'organisa dans la Chambre des Députés pour renverser le ministère. On est un peu embarrassé déjà, pour raconter avec précision, quel en fut le motif ou le prétexte. La majorité fit insérer dans la réponse de la Chambre au discours de la Couronne, une clause improbative de la conduite du ministère, relativement à sa politique extérieure. Le côté droit entendait lui reprocher le maintien de la paix avec le gouvernement des Cortès de Madrid; le côté gauche son adhésion passive au système de la Sainte-Alliance. La discussion eut lieu en comité secret; M. de Serre en supporta tout le poids, et il se vit itérativement entraîné à manifester de l'aigreur contre le côté droit. Ce malheureux ministère que n'appuyait aucun principe, aucun parti, aucun intérêt, privait la France depuis près de deux années, de la liberté de la presse, qui dévoilait trop son isolement. M. de Serre, qu'on avait pu

croire jadis le plus fidèle ami de cette précieuse liberté, comme il s'en était montré l'un des plus éloquens défenseurs, était tombé à ce point, que le gouvernement lui semblait absolument impossible avec elle. Or, devant cette chambre hostile à lui, il eut, dirai-je l'audace ou la folie, d'apporter comme premier brandon de discussion, un projet de loi qui ne demandait rien moins que la prolongation, pour cinq ans, de la censure ministérielle, censure qui s'exerçait déjà, avec cette tyrannie lâche et perfide que nous avons vu pourtant dépasser depuis. Cette fois, il n'y eut qu'un cri aux deux extrémités de la Chambre, et l'assemblée, dans son impatience, ne put pas attendre les délais ordinaires des discussions, pour déchirer en mille pièces le projet du ministre et l'accabler de ses lambeaux. Une fois encore, comme il avait déjà fait pour la loi des élections, le garde-des-sceaux venait renier lui-même, à la face de la France, l'ouvrage de ses mains. On l'avait entendu en 1819 s'élever jusqu'aux accens de la plus haute éloquence, pour repousser l'introduction dans la loi, des mots *outrages à la religion de l'État* (au lieu de ceux-ci : *à la morale publique et religieuse*) : on l'entendit en 1821, justifier ce que lui-même avait si puissamment contribué à faire écarter ; on l'entendit encore répéter avec les hommes d'état d'une école à laquelle on l'aurait cru totalement antipathique, ces déclamations banales, que la presse périodique n'est pas celle qui fut émancipée par la Charte, et à qui le don de la liberté fut irrévocablement concédé ; qu'elle est le dissolvant le plus énergique de la société, et l'agent le plus puissant des révolutions ; qu'elle est bonne aux États-Unis, tolérable peut-être en Angleterre, mais insupportable à la France ; que personne, hormis quelques journalistes, n'en éprouve le besoin ; que tout le monde la craint, à l'exception d'un petit nombre de factieux. Toutes ces phrases hypocrites ou sottes, auxquelles une paisible expérience de plusieurs années nous dispense aujourd'hui de répondre, se résumaient par demander la censure pour cinq ans, laissant entrevoir comme alternative, la pensée de la remplacer, au besoin, par le projet d'attribuer au gouvernement la nomination des journalistes, comme il fait ses propres agens. M. Delalot, au nom du côté droit, repoussa avec une indignation sévère, la proposition ministérielle : il fit entendre un cri d'accusation ; et quels qu'aient été les événemens postérieurs, le côté gauche est justifié d'avoir, cette fois, uni sa voix à celle de l'orateur de la droite, puisque définitivement, la chute de M. de Serre et de ses collègues a conservé à la France et à la civilisation européenne, leur plus solide garantie et leur instrument le plus énergique. Le ministère blessé à mort dans la Chambre des Députés, se débattit encore quelques jours, mais ce fut sans succès ; vainement il engagea, non sans témérité, la parole du roi, dans une lutte contre les députés de la nation : la sagesse royale ne tarda pas à remarquer le précipice où prétendait l'entraîner la faiblesse coalisée avec l'orgueil : elle retira son appui au ministère, et le ministère disparut. Le lendemain de sa chute, M. de Serre se montra à la Chambre des Députés, assis au centre droit. Une dernière bonne fortune l'attendait sur cet ancien théâtre de sa gloire. Assuré de composer les jurés à l'aide des cartons de la police, il n'avait pas demandé dans ses derniers projets de loi sur la presse, qu'on leur enlevât la connaissance des délits qui peuvent se commettre avec son aide. Le nouveau ministère, moins, peut-être, par conviction que pour obéir à des engagemens de parti, proposa aux Chambres de restituer aux tribunaux de police correctionnelle ce démembrement de leur vieux patrimoine. M. de Serre défendit le jury et parut avoir retrouvé avec son éloquence qui ne l'abandonna jamais, ses anciennes convictions. Le succès qu'il obtint en cette circonstance parut alarmant, et l'on jugea prudent d'éloigner de l'arène où se conteste la possession du pouvoir, ce rival encore menaçant. M. de Serre fut nommé ambassadeur de France à Naples. Il fut rendu dans ce brillant exil, avant la fin de l'année 1822. C'est là qu'il passa, dans la tristesse, les derniers jours d'une vie qui semblait promise à tant de gloire, regrettant la France, critiquant l'administration du côté droit, récriminant avec amertume contre les principes du côté gauche, et surtout contre les intentions qu'il lui supposait. Un voyage diplomatique à

Vérone, parut être le seul incident remarquable du séjour de M. de Serre en Italie. Cependant, la dissolution de la Chambre des Députés venait d'être prononcée, et l'on procédait à la réélection septennale de 1824. M. de Serre écrivit, dit-on, dans son pays, pour faire ressouvenir de lui. Peut-être espérait-il qu'on le désirerait comme une ressource dans la détresse, comme une planche dans le naufrage; il se trompait. Lui dont tous les partis avaient, tour-à-tour, redouté la parole et recherché l'alliance; lui dont la célébrité populaire avait successivement épuisé l'amour et la haine de sa nation, il n'obtint pas une seule voix de toutes celles des électeurs de la France. Les amis de sa fortune, les yeux tournés vers l'astre de ses successeurs, n'osèrent agir pour lui; et non seulement il ne fut pas élu député (ce que l'influence ministérielle, ou simplement le hasard, aurait pu facilement expliquer), mais même il n'obtint pas le stérile honneur de la candidature, malgré les tentatives impuissantes qui furent essayées en sa faveur. Au reste, il ne lui restait plus que peu de jours à vivre. Atteint au commencement de juillet 1824, d'une affection hémorrhoïdale, il s'était fait transporter dans une maison de campagne, à Castellamare. Bientôt une inflammation au foie vint compliquer sa maladie de la manière la plus alarmante. Il se confessa et reçut les sacremens de l'église avec piété et résignation. « Sur les dernières années de sa vie, nous apprend M. le baron d'Ekstein, dans une notice entièrement apologétique, consacrée à M. de Serre, la cause de la religion acquit en lui un défenseur éclairé et un noble appréciateur de ses mystères et de ses dogmes. » Il expira dans la nuit du 20 au 21 juillet 1824. Son corps fut embaumé et transporté en France. M. de Serre a laissé des héritiers de son nom. Sa veuve obtint du roi une pension considérable. Les faveurs les plus éclatantes s'étaient répandues sur lui, depuis qu'il eut déserté la cause populaire; il reçut le cordon-bleu, lors de la promotion du 29 septembre 1820, à l'occasion de la naissance de M. le duc de Bordeaux; et en quittant le ministère, il obtint les titres de comte, et de ministre d'état. Précédemment, on lui avait donné la croix de Saint-Louis, pour ses services à l'armée de Condé. On n'a pas ignoré non plus que des récompenses d'une autre espèce lui furent prodiguées par le feu roi. La nature avait formé M. de Serre pour devenir orateur: l'étude et la méditation fortifièrent en lui ces dispositions. Le caractère dominant de son éloquence fut l'élévation et l'énergie. Ni la finesse, ni le sarcasme, ni même la plaisanterie, ne s'offraient à son improvisation. La facilité elle-même en paraissait exclue; je dis cette facilité verbeuse et commune, que l'habitude enfante ordinairement; mais en revanche, s'il cherchait souvent l'expression, il ne tardait pas de faire éprouver à son auditeur un charme de satisfaction et d'étonnement, quand il l'avait trouvée bientôt, originale, pittoresque et quelquefois sublime. Il avait la conception large et profonde, abordait son sujet de haut, l'envisageait sous ses points de vue les plus neufs et les plus importans. Sa méthode de discuter était nette et parfaitement bien ordonnée; son style correct et sagement hardi; il n'accordait rien à la période ou à la déclamation; et jamais il ne se crut en droit, pour prouver sa faconde, de fatiguer par des développemens inutiles ou insipides, les assemblées délibérantes devant lesquelles il eut à parler, et qu'il savait intelligentes, passionnées, et surtout mobiles et pressées d'agir. Froid et même taciturne dans le monde, M. de Serre possédait surtout, les parties fortes et actives de l'intelligence; familier avec les principales langues de l'Europe, il connaissait les législations aussi bien que les littératures étrangères, et sans cesse il tendit vers l'universalité. Son talent le suivit sous les bannières opposées où on l'a vu paraître; moins franc et moins pur sans doute, du côté de l'erreur, qu'il ne s'était montré du côté de la vérité, mais toujours élevé et toujours brillant. Comme administrateur et comme chef de parti, il fit preuve d'une capacité et d'une habileté égales à son éloquence. Mais, ces dons inestimables du ciel, qu'il répand avec parcimonie, sur le petit nombre de ceux qu'il prédestine aux grandes choses, de quel poids ils sont pour la mémoire de l'homme d'état qui, au lieu d'en faire la fortune de son pays, n'en tira que sa fortune personnelle! Encore si l'on pouvait sup-

poser qu'il a cédé à des sentimens d'affections tendres, de fidélité passionnée, de dévouement héréditaire, sentimens d'un ordre secondaire et particulièrement appropriés aux intelligences ordinaires, mais qui du moins prennent leur source dans les portions saines et nobles de notre être; mais cette supposition n'est pas facile à l'égard d'un homme de la trempe de M. de Serre : car sans parler de tant de circonstances qui l'accablent, on ne peut pas oublier qu'il a donné la mesure de son esprit, qu'il avait vu la vérité face à face, qu'il s'était consacré à son culte, après avoir développé avec supériorité les motifs de sa conviction, qu'il avait accepté la mission de la prêcher au monde, et de travailler à son triomphe. Comment après cela, a-t-il pu trouver quelque chose plus doux ou plus précieux qu'elle? Aujourd'hui, cette vérité qu'il a dédaignée ou méconnue pèse sur sa tombe. Nul ne se présente pour glorifier sa mémoire : à peine quelques apologistes timides osent réclamer pour lui du silence et de l'oubli : ils ne seront pas exaucés. Quiconque a gouverné les Français est voué à une inévitable immortalité. M. de Serre a trompé toutes leurs espérances, il subira à jamais leurs ressentimens. Pour nous, qui ne l'avons point connu personnellement, mais qui l'avons aimé un instant, de cet amour que les gens de bien portent à quiconque avance le règne de la justice sur la terre, c'est avec une conviction tout-à-fait exempte d'hésitation et de remords, que nous n'avons pas craint de répéter les sévères accusations de la France, contre celui qui lui a fait tant de mal.

SERUZIER (le baron), colonel d'artillerie légère, naquit à Charmes, aujourd'hui département de l'Aisne, le 22 mars 1769. Fils d'un laboureur qui avait fait toutes les campagnes d'Hanovre comme grenadier, il s'engagea, dès l'âge de quatorze ans, dans le régiment colonel-général-dragons. Il entra, le 11 mars 1788, dans le corps royal d'artillerie au régiment de Toul, et depuis cette époque, il ne quitta plus cette arme dans laquelle il s'acquit la plus brillante réputation. Nommé officier au choix, en 1793, il passa successivement par tous les grades, jusqu'à celui de colonel, et chaque grade, chaque titre, chaque récompense lui fut décerné sur un champ de bataille arrosé de son sang. Il fit toutes les campagnes de la République et de l'Empire, et servit pendant trente-quatre ans sans interruption. Il se distingua particulièrement au passage du Rhin, à Neu-Wied, à la bataille de Hohenlinden, à Austerlitz, à Iéna, à Eylau. Ce fut lui qui enleva, à trois lieues de Prusse Holland, le général Blücher, qui fut depuis échangé contre le duc de Bellune. Ce fut encore lui qui prit le fameux Schill, chef de partisans prussiens. Sa conduite à la bataille d'Heilsberg montra qu'il aurait été capable de grandes choses, si la fortune l'eût placé dans une position plus élevée : il contribua beaucoup au succès des journées d'Essling et de Wagram. Il s'était fait remarquer de Napoléon, à tel point que ce prince accordait sans examen toutes les récompenses demandées par le colonel pour ses braves artilleurs. Il fit avec honneur la campagne de Russie, et se couvrit de gloire à la bataille de la Moskowa où il commandait cent huit pièces de canon. Fait prisonnier au pont de Kowno, il ne rentra en France qu'après le retour du roi. Il avait reçu dans différentes affaires, plus de soixante blessures. Retiré dans ses foyers après les Cent-jours, il fut dénoncé et arrêté le 17 juin 1817. On l'accusait d'avoir voulu former des rassemblemens dans la plaine de Quincampoix (Aisne). Il fut mis au secret pendant huit mois. En lisant les *Mémoires militaires du colonel Séruzier*, on est affligé des traitemens odieux que l'on fit subir à ce vieux soldat, couvert d'honorables cicatrices. Traduit à la Cour prévôtale, il plaida sa cause lui-même, et fut acquitté à l'unanimité, le 18 avril 1818. Il mourut à Château-Thierry, le 11 août 1825. Les mémoires du colonel Séruzier offrent parfois une lecture attachante; mais l'on y a signalé des inexactitudes involontaires, qu'il faut attribuer à la position secondaire de l'auteur, et à l'absence d'une éducation primitive, à laquelle l'activité non interrompue de la guerre ne lui permit pas de suppléer. Il y règne, d'un bout à l'autre, un enthousiasme naïf pour Napoléon, qui distribuait si fort à propos les dotations et les baronies à ceux qui savaient mépriser la mort pour le servir : mais on se sent bien disposé à le pardonner à un soldat plein de bravoure et d'intelligence de son métier.

SESTINI (Barthélemy), poète et improvisateur italien, naquit à Pistoja, ville qu'on suppose avoir pareillement donné le jour à la Corinne italienne, si célèbre par ses improvisations. Jeune encore, il semblait devoir égaler la renommée de sa compatriote, par l'art et la profondeur avec laquelle il improvisait un sujet. En debutant, il se montrait aussi clame et aussi modeste que d'autres paraissent audacieux et même téméraires, mais tout ce qu'il proférait sortait naturellement du sujet qu'on lui avait donné ; il ne se permettait point de ces digressions ou plutôt de ces excursions bizarres, qu'on ne pardonne qu'en faveur de l'improvisation. Différent de ceux qui ne chantent que pour des protecteurs dorés, dont ils convoitent les faveurs, Sestini chantait sa patrie; et ses vers, dictés par le sentiment le plus élevé, étaient souvent mouillés de ses larmes. C'est ainsi qu'il inspirait à ses auditeurs le patriotisme dont il était animé. On commençait à le signaler parmi les Italiens, comme un nouveau Tyrtée; mais Tyrtée, honoré jadis à Sparte, aurait été de nos jours proscrit de l'Italie. Sestini chercha un asile en France; il chanta à Marseille et à Paris, et trouva, dans ces deux villes, des admirateurs et des amis. Pythagore fut un des derniers sujets de ses vers, au moment où, observant l'accord des coups de marteau d'une forge, il conçoit les lois de l'harmonie. On aurait pu croire que les images qu'il sut évoquer d'un sujet si beau et si difficile avaient été long-temps méditées, si un grand nombre n'eussent été tirées des circonstances du moment et du lieu même où il improvisait. Les derniers chants de Sestini furent des accens de douleur sur le sort de son pays, et sur l'approche de la mort qui venait l'atteindre en une terre étrangère, mais hospitalière. Barthélemy Sestini est décédé à Paris, dans la fleur de sa jeunesse, d'une inflammation cérébrale, le 11 novembre 1822. On a imprimé de lui *la Pia*, *Leggenda romantica* (Rome, 1822). La Pia est une jeune femme, mentionnée par le Dante, dans le dernier quatrain du cinquième chant du *Purgatoire*, et qui, suivant une vieille tradition, périt en prison, victime de l'injuste jalousie de son mari. Le poème de Sestini, plein d'intérêt et de beautés poétiques, ne mérite d'autre reproche que celui d'une redondance d'images et d'expressions, qui tenait sans douteaux habitudes particulieres de l'auteur. Il est divisé en trois chants, et ecrit en *ottava rima*.

SEVESTRE, ancien membre de la Convention, est vivant et réside à Bruxelles.

SGRAVENWEERT (J Van), poète hollandais, issu d'une famille distinguée, qui a occupé des emplois de magistrature dans différentes villes de la Gueldre et de la Hollande, est né à Amsterdam le 25 août 1790. Destiné à la carrière des emplois ou au barreau, il fit d'abord ses études à Amsterdam et reçut ensuite ses grades en droit à l'Université d'Utrecht. Protégé par le prince Lebrun, en 1811 gouverneur-général de la Hollande, il fut nommé receveur de l'enregistrement à Amsterdam, et il conserva cette place jusqu'à la restauration, époque à laquelle il fut nommé inspecteur de cette administration, dans ladite ville. Lors de l'entrée des troupes russes à Amsterdam, en 1813, il fut choisi par le conseil provisoire de régence pour accompagner leur général en chef et lui donner tous les renseignemens et toutes les informations dont il pouvait avoir besoin pour connaître l'état actuel des choses. Il eut le bonheur de pouvoir concilier les intérêts de la ville d'Amsterdam avec ceux des troupes russes, sous les ordres du général baron de Benckendorff. Ce fut probablement en récompense de son zèle à cette époque, que le roi actuel le nomma adjoint-maître des cérémonies, lors de la proclamation de la première constitution, en 1814. Aimant la lecture des vers, dès sa jeunesse, il essaya de bonne heure d'en faire lui-même ; et il faut avouer que ses premiers essais n'étaient pas tout-à-fait mauvais; il n'avait que quatorze ans lorsqu'il traduisit en vers une tragédie française, intitulée *Thésée*, qui fut jouée à Amsterdam et recue avec indulgence. En 1806, il donna une traduction hollandaise de *l'Iphigénie en Tauride*, de Guymond de la Touche; elle eût plusieurs représentations. Peu de temps après, le roi Louis Napoléon, protecteur zélé des arts et de la littérature hollandaise, le fit engager à s'occuper d'une traduction de *Brittannicus*, de Racine. M. Van Sgravenweert ne pouvant refuser de satisfaire à cette invita-

tion royale, il traduisit avec succès ce chef-d'œuvre du premier auteur tragique de la France : la pièce fut jouée plusieurs fois, mais l'auguste prince, qui en avait fourni la première idée, n'eut pas le plaisir de jouir de la représentation, elle n'eut lieu qu'après son abdication forcée du trône de la Hollande. En 1814, M. Van Sgravenweert publia un poème en quatre chants, intitulé : *Regulus;* il fut bien accueilli du public, et suivi, peu de temps après, de deux traductions en vers des tragédies de *Coriolan*, par La Harpe, et de *Ninus second.* Comme toutes les autres pièces de théâtre traduites par M. Van Sgravenweert, elles eurent l'honneur de la représentation. Parmi les pièces de circonstance publiées ensuite par ce poète, on distingue deux odes, la première sur la réunion des Bataves et des Belges, intitulée : *l'Ombre de Charles-Quint lors de la réunion des Bataves et des Belges;* l'autre sur la *victoire de Waterloo.* Cette dernière fut récitée au théâtre d'Amsterdam le jour même de l'arrivée de la nouvelle de cette victoire; sa lecture produisit un enthousiasme général. En 1828, M. Van Sgravenweert essaya ses propres forces dans la tragédie; il en publia une de son invention, intitulée : *la Coalition des Nobles* (*het Verbond der Edelen*). L'objet de cette pièce est la présentation du célèbre placet à la duchesse Marguerite de Parme, en 1566. Depuis long-temps M. Van Sgravenweert s'était occupé d'une traduction en vers de l'Iliade d'Homère, qui manquait encore à la littérature hollandaise. En 1800 il en publia le premier volume, qui fut bientôt suivi de quatre autres, ainsi que d'une traduction de l'*Odyssée;* de sorte que la Hollande peut citer aujourd'hui une traduction complète des deux chefs-d'œuvre du premier poète de la Grèce. Cette traduction a obtenu les suffrages du public et des connaisseurs : elle se distingue par la facilité et l'élégance des vers. On a encore de lui un poème sur le célèbre héros de la Grèce, *Marco Botzaris,* 1824, et un autre sur la *Mort du Tasse.* M. Van Sgravenweert est commissaire du théâtre hollandais à Amsterdam, et l'un des fondateurs de la Société pour l'encouragement de l'éloquence extérieure, qui a contribué à former quelques bons sujets pour le théâtre national. M. Van Sgravenweert a été compris dans la grande nomination des membres du Lion-Belgique qui eut lieu en 1829. Le traducteur d'Homère avait mérité cette distinction.

SHELLEY (Percy-Bysshe), l'un des derniers amis de lord Byron, a des analogies avec lui, soit par l'originalité excentrique de son caractère, soit par la témérité de son esprit et la sublime audace de son talent. Son père, sir John Shelley, riche baronnet, fit long-temps partie de la société intime du prince de Galles, aujourd'hui Gorges IV. Le jeune Shelley étudia les humanités au collége d'Eton. Il y developpa de bonne heure un caractère bizarre, ne prenant aucune part aux amusemens naturels à son âge, recherchant la solitude et se montrant aussi réservé que mélancolique. Son esprit indépendant dédaignait les études classiques, mais s'appliquait volontiers aux sciences exactes. La littérature étrangère eut aussi de grands attraits pour lui, et la lecture des ouvrages allemands nourrit les goûts et les idées romanesques qui agitèrent sa courte existence. Shelley n'avait pas quinze ans lorsqu'il publia ses deux premiers romans, intitulés *Instrozzi*, et le *Rose-Croix*, où les journaux commencèrent à signaler des opinions immorales. D'Eton, il passa à l'Université d'Oxford. Depuis quelque temps il s'était adonné aux méditations métaphysiques : il avait entrepris, sous le nom supposé d'une femme, une controverse théologique avec un dignitaire de l'Église anglicane. A la fin de son second terme à l'Université, il fit paraître une brochure sous le titre extravagant de *Nécessité de l'Athéisme.* L'auteur n'avait guère fait autre chose que reproduire les argumens de l'école du baron d'Holbach, en les animant de sa verve fougueuse. Pour comble de folie, il adressa son livre aux évêques, sans dissimuler son nom. La conséquence naturelle de cet acte insensé fut une citation devant les chefs de l'Université, pour s'y voir admonesté; et comme il ne voulut ni rétracter son écrit, ni désavouer ses opinions, se préparant au contraire à les soutenir contre les docteurs de l'Université, il fut exclu de cette corporation. Cette disgrâce parut l'affecter peu, mais elle eut pourtant de fâcheuses conséquences pour son avenir; elle le

priva immédiatement de l'objet de son premier amour, et aliéna de lui l'affection de sa famille. Son père refusa d'abord de le recevoir chez lui, et quand il y consentit, il le traita avec une telle froideur que le fils crut lui-même devoir renoncer au toit paternel. Shelley vint d'abord vivre seul à Londres, d'où il courut à Gretna Green épouser miss Westbrook. Leurs âges réunis ne formaient que trente-trois ans. Ce mariage exaspéra le père de Shelley au point qu'il rompit toute communication avec son fils. Celui-ci, après quelque temps de séjour à Edimbourg, se rendit dans l'Irlande, alors agitée par des troubles graves. Shelley publia dans ce pays un pamphlet qui obtint beaucoup de succès, dans lequel il cherchait à modérer l'effervescence populaire, en démontrant aux Irlandais que c'est par une fermeté calme, et non par une rébellion ouverte, qu'ils devaient obtenir les libertés qu'ils réclamaient. A la même époque, il prit la parole dans plusieurs assemblées publiques, avec beaucoup de facilité et d'éloquence. Revenu en Angleterre à la fin de 1812, Shelley se rangea au nombre des admirateurs de M. Southey, et fit un pélerinage littéraire à sa résidence du Lac. C'est aussi vers cette époque qu'il composa son poème intitulé *Queen Mab* (la Reine Mab), dans lequel il reproduit les idées philosophiques de Spinosa et de Payne. Shelley ne publia pas son poème, mais l'envoya à plusieurs littérateurs célèbres, entre autres à lord Byron, qui en parle dans une note de ses *Deux Foscarini* de la manière suivante : « C'est un » ouvrage dans lequel il y a beaucoup de » vigueur et d'imagination. Personne ne » sait mieux que l'auteur lui-même que » ses opinions et les miennes diffèrent » essentiellement quant à la partie méta- » physique de son ouvrage, bien que d'ac- » cord avec tous ceux que la servilité et la » bigoterie n'aveuglent point, j'en admire » fort la poésie, ainsi que celle des pro- » ductions du même auteur. » Plusieurs années après sa composition, le poème de *Queen Mab* tomba entre les mains d'un libraire qui le publia de son chef; ce qui donna lieu à des poursuites judiciaires qui procurèrent à l'auteur l'occasion de désavouer les opinions contenues dans cet ouvrage comme des erreurs de sa jeunesse. Cependant le mariage de Shelley, dont il avait eu deux enfans, n'était point heureux : il se sépara de sa femme en 1816, et vint passer l'été en Suisse, où l'aspect romantique du pays le remplit d'enthousiasme et d'amour pour les beautés de la nature. A Genève, il forma avec lord Byron une étroite amitié, qui a duré autant que leur vie. On a dit que lord Byron était en partie redevable de la supériorité de tout ce qu'il a écrit à la villa Diodati (le troisième chant de *Child Harold*, *Manfred* et le *Prisonnier de Chillon*), aux conseils judicieux et aux critiques éclairées de son ami. C'est durant son séjour à Genève que Shelley écrivit son poème d'*Acastor* ou l'*Esprit de la Solitude*, en vers blancs, qu'on dit être un des plus parfaits modèles d'harmonie que possède la langue anglaise, et orné des riches tableaux que l'imagination du poète avait rapporté de ses excursions alpines. C'est alors aussi qu'il composa une *Ode aux monts Euganées*, remarquable par un grand luxe de beautés poétiques. Son premier voyage en Italie fut court. La mort de sa première femme le rappela en Angleterre. L'année suivante il épousa Marie Wolstoncrafft Godwin, fille d'une femme célèbre, en Angleterre, par ses écrits. Quelque temps après cette union, il éprouva des embarras extrêmes : l'héritier d'un titre de baronnet doté d'un revenu de plusieurs mille livres sterling, se vit sur le point de mourir de faim. Cependant, ayant atteint sa majorité, il apprit qu'il avait droit à quelques propriétés tenues en fief, et il vendit ces droits à son père, pour une rente annuelle de 1000 livres sterling. Alors il vint s'établir à Marlow, où il se livra tout entier aux études poétiques. Insouciant de ses affaires pécuniaires, et généreux à l'excès, il s'apercut bientôt de l'insuffisance de son revenu. Toujours négligé de sa famille, privé de ses enfans, qui lui avaient été retirés par décision du lord chancelier, à cause de son athéisme, Shelley résolut de quitter sa patrie pour n'y plus retourner. Il traversa de nouveau les Alpes, et vint se fixer à Venise, où sa liaison avec lord Byron acquit un nouveau degré d'intimité. En 1817, il composa sa *Révolte d'Islam*, poème allégorique; *Rosalinde et Hélène*, églogue; les *Amours de Laon et de Cytra*. Dans ce dernier ouvrage, Shelley se

livre avec complaisance à l'idée fixe dont il semble avoir été dominé depuis sa jeunesse, et qu'il ramène dans presque tous ses écrits; il rêve la perfectibilité de la nature humaine; il croit voir l'âge d'or renaître sur la terre, les hommes réunis dans une même foi, le crime extirpé du monde, enfin l'homme affranchi de toute chaîne civile ou religieuse, n'obéissant plus qu'à l'autorité de sa raison et de la puissance inconnue d'où elle émane. Cette idée fantastique, fruit d'une imagination déréglée, se retrouve dans le poème de Prométhée délivré, du même auteur (*Prometheus unbound*). Cette fois, Shelley ne craignit pas de refaire une pièce perdue d'Eschyle. Ce drame, qui dénote une profonde étude des tragiques grecs, fut écrit à Rome, sur les ruines émaillées de fleurs des bains de Caracalla. C'est dans cette même ville qu'il mit en tragédie l'histoire populaire de la *Cenci*. Le héros du drame est un misérable, vieilli dans les crimes, qui finit par outrager sa propre fille: celle-ci se venge par un parricide qui est puni du dernier supplice. Lord Byron faisait, dit-on, le plus grand cas de cet ouvrage; il le mettait au premier rang des tragédies de notre époque, et le plaçait immédiatement après celles de Shakespeare. Au bruit de la révolution de Naples en 1820, Shelley accourut et célébra cet événement éphémère par une ode pleine de feu. Enfin il se retira avec sa femme, en Toscane, où s'écoulèrent, au sein de l'étude et de sa famille, les derniers jours de sa courte carrière. Découragé par le peu de succès de ses ouvrages, que la plupart des journaux anglais déchiraient en même temps qu'ils calomniaient la personne de l'auteur, haï du monde, repoussé par sa famille, martyr d'une douloureuse infirmité, Shelley s'abandonnait à des accès de mélancolie et d'abattement. Bien qu'il continuât d'écrire durant les quatre dernières années de sa vie, il renonça à rien publier, et ne s'écarta de ce dessein qu'en deux occasions. Son ardent amour pour la liberté lui inspira le poème d'*Hellas*, ou le *Triomphe de la Grèce*, deux fois imprimé en anglais, et dédié par l'auteur, à Mavrocordato son ami. On y trouve de belles pensées exprimées avec emphase. Lord Byron avait, dit-on, revu le manuscrit de cet ouvrage. L'amitiédé Shelley pour John Keats, jeune poète de la nation, lui inspira l'élégie d'*Adonaïs*, (imprimée d'abord à Pise, en 1821, et réimprimée à Londres, chez Sherwood, en 1825). Keats avait composé, à l'âge de dix-neuf à vingt ans, un volume de poésies où de grandes beautés se trouvaient mêlées à quelques images hasardées et à des passages obscurs; mais il était facile de reconnaître, dans ce début, un génie extraordinaire et qui devait briller du plus vif éclat. Loué dans quelques journaux littéraires, le jeune poète fut cruellement critiqué dans le *Quaterly Review*, journal littéraire des torys. Rien ne fut épargné de ce qui devait blesser la sensibilité de Keats, irriter son amour-propre ou détruire ses illusions. On crut pouvoir attribuer au chagrin qu'il éprouva les progrès rapides d'une maladie de langueur dont il était atteint et qui le conduisit au tombeau, à l'âge de vingt-quatre ans. Shelley regretta Keats amèrement, et voulut venger sa mémoire en célébrant son talent, ses qualités aimables, et en flétrissant l'impitoyable censeur, qu'il accusait d'avoir hâté la fin de ce jeune homme. Tel est l'objet de l'élégie d'*Adonaïs*, où l'on remarque plus de chaleur et de sensibilité que dans aucun autre des ouvrages du même auteur, et que lui-même plaçait avant tous, dans sa propre estime. Les derniers mois de la vie de Shelley s'écoulèrent dans l'intimité journalière de lord Byron, auquel l'amabilité et l'élégance de ses manières, aussi bien que ses grands talens et son profond savoir, l'avaient rendu cher. Comme lord Byron, Shelley désirait de mourir jeune, et en effet il périt dans la vingt-neuvième année de son âge. Il aimait, ainsi que son ami, à faire des courses en mer. Le 8 août 1822, il fut surpris par la tempête entre Livourne et Lerici, monté sur un frêle bateau ouvert, que les flots engloutirent facilement. On ne retrouva son corps que quinze jours après. Pour obéir à un vœu que Shelley avait manifesté de son vivant, lord Byron, nommé par lui, son exécuteur testamentaire, le fit transporter à Rome, et brûler son corps à la manière des anciens. Les cendres du jeune poète qui avait goûté si peu de tranquillité et de bonheur sur la terre, furent ensuite déposées à côté des restes de son ami Keats, dans le cimetière situé près

de la pyramide de Caïus Sextius ; « lieu » si beau, avait dit Shelley, qu'il serait ca- » pable de rendre amoureux de la mort. » Shelley était un homme d'une constitution faible, d'une imagination ardente et déréglée, avide de toutes sortes de nouveautés. Ce goût immodéré du neuf se montre trop à nu dans ses écrits, et l'entraîne au-delà du but qu'il veut atteindre. Il sacrifie tout à l'idée qui le domine dans le moment, ou à l'effet qu'il veut produire. S'il fait une description gracieuse, il multiplie les épithètes, les détails brillans ; il étale un luxe de mots qui fatigue l'esprit, de même que des couleurs trop éclatantes et trop variées fatiguent la vue. Si, comme dans la tragédie de la *Cenci*, il peint des mœurs hideuses et des crimes atroces, il rembrunit encore la teinte naturelle du tableau ; il s'efforce de le rendre plus odieux que la réalité elle-même. Cette exagération continuelle devient à la longue très-fatigante. La poésie de Shelley, quoique belle, n'éveille point de sensations douces ; il y a au fond de toutes ses locutions, on ne sait quoi d'âpre et de desséchant, qu'expliquent suffisamment ses doctrines matérialistes et le profond dégoût de la vie où durent le plonger les égaremens de son esprit.

SIEGENBEEK (Mathieu), auteur hollandais et l'un des plus savans grammairiens de son pays, en même temps excellent orateur sacré et poète hollandais et latin, est né à Amsterdam le 23 juin 1774. Après la publication du dernier volume de la *Galerie historique des Contemporains*, où nous avons fait insérer une notice biographique sur ce savant auteur, il a encore mis au jour quelques ouvrages qui ont ajouté à la gloire littéraire qu'il s'est acquise à de si justes titres. En 1819, il obtint le premier prix décerné par la société de littérature hollandaise, pour un *Éloge du grand pensionnaire hollandais Slingeland*. En 1826, il publia une bonne *Histoire abrégée de la littérature hollandaise*, dont M. l'avocat Dubroqui a donné, en 1827, une traduction française. M. Bilderdijk ayant attaqué, dans ses *Nouveaux mélanges littéraires* et dans sa *Grammaire hollandaise*, l'orthographe de la langue nationale, généralement adopté en Hollande, et à la fixation de laquelle M. Siegenbeek a tant contribué par son *Mémoire sur l'orthographe*, une dispute littéraire s'est engagée entre ces savans. M. le professeur de Leyde a recueilli et publié, en 1827, les observations qu'il avait fait insérer, pour répondre à M. Bilderdijk, dans un journal littéraire ; cette brochure a pour titre : *Observations grammaticales, relatives particulièrement à la différence entre l'orthographe adoptée et celle de M. Bilderdijk* ; elle est précédée d'une lettre du professeur *Van der Palm* qui s'y prononce en faveur de son collègue. Les gens instruits et le public ont partagé l'opinion de ces deux célèbres écrivains. Au mois de septembre 1829, M. Siegenbeek a publié le premier volume d'une *Histoire de l'Université de Leyde, depuis son établissement en* 1575. On l'a annoncé au moment où nous écrivons, et nous n'avons pas encore été dans le cas de lire cet ouvrage, de sorte que nous ne pouvons prononcer aucun jugement à son égard. Voyez, du reste, l'article Siegenbeek dans la *Galerie historique des Contemporains*, où l'on trouvera la liste des ouvrages publiés par cet auteur.

SIESTRZENCEWICZ (Stanislas), archevêque catholique de Mohilow, naquit le 4 septembre 1731, à Zabludow, diocèse de Wilna, d'une famille protestante. Il embrassa d'abord la profession des armes et devint officier dans un régiment prussien ; mais ayant connu le prince Massalski, évêque de Wilna, ce prélat le détermina à se faire catholique ; il lui donna un riche canonicat dans sa cathédrale, et l'ordonna prêtre en 1762. Lors du premier partage de la Pologne, l'impératrice de Russie ne voulant pas que ses nouvelles acquisitions continuassent à dépendre des évêques de Pologne, sollicita du Saint-Siége la nomination d'un évêque pour les catholiques de ces provinces. Siestrzencewicz fut fait évêque de Mallo *in part. infid.* et vicaire apostolique pour la Russie Blanche. Ce fut en cette qualité que, le 28 juin 1779, il permit aux jésuites de ce pays de recevoir des novices. (Voyez les *Nouvelles ecclésiastiques* de 1780, pages 9, 33, 81 et 89.) Peu après, Catherine, pour rompre entièrement toute communication entre les catholiques de la Russie Blanche et l'évêque polonais de Wilna, dont ils dépendaient, demanda que Mohilow fût érigé en archevêché. Siestrzencewicz fut

nommé à ce siége, érigé en archevêché par Pie VI, le 15 avril 1783. Un chapitre cathédral fut aussi érigé à Mohilow; et de plus, on donna un coadjuteur au nouvel archevêque. On trouve les détails circonstanciés de cette affaire dans un écrit intitulé : *Recueil de pièces sur l'archevêché de Mohilow, publié par l'abbé Bossard.* (Paris, Crapart, 1791; in-8° de 128 pages.) La juridiction de Siestrzencewicz s'étendait sur tous les catholiques des nouvelles possessions de la Russie, elle reçut même depuis une plus grande extension, car il prenait le titre de métropolitain de toutes les Russies. Il résidait ordinairement à Pétersbourg, où il remplissait les fonctions de ministre du culte catholique pour tout l'empire. Il avait trois suffragans, savoir, son coadjuteur, qui le remplaçait à Mohilow, qu'il perdit en 1814, mais qui n'eut pas de successeur; un à Polosck, l'évêque d'Hippone, *in part. infid.*, mort également depuis quelques années et pareillement non remplacé; enfin un troisième à Kiow. Dans les derniers temps, l'immense juridiction de l'archevêque de Mohilow fut encore accrue; car on lui confia l'administration du vaste diocèse de Wilna, où il y avait quatre évêques suffragans. Son activité suffisait jusqu'à certain point à cette immense tâche; il trouvait encore le temps de s'intéresser activement aux progrès des sciences et des arts, dans les sociétés littéraires, économiques et autres, dont il était membre. On lui doit une *Histoire de la Crimée*, qu'il avait visitée deux fois, et des *Recherches historiques sur l'origine des Sarmates, des Esclavons, et sur les époques de la conversion de ces peuples au christianisme.* Saint-Pétersbourg, imprimerie de Pluchart, 1812, in-8, en deux tomes, formant ensemble 405 pages. Une constitution forte et une grande sobriété permirent à Siestrzencewicz de pousser sa carrière au-delà du terme ordinaire. Il est mort à Saint-Pétersbourg, le 15 décembre 1826, dans sa quatre-vingt-seizième année. Il a conservé jusqu'à ses derniers momens une tête parfaitement libre; il a prescrit l'ordre de ses obsèques et fait des dispositions pour sa famille et sa maison. (Extrait de *l'Ami de la Religion et du Roi*, tom. L., page 345.) On connaît deux pièces importantes pour l'histoire ecclésiastique de Russie. Ces pièces sont écrites en latin; savoir : 1° *Rescrit de Paul Ier*, du 12 mai 1799, adressé à l'archevêque Siestrzencewicz. L'empereur déclare son intention d'accorder protection aux divers cultes établis dans son empire; pour cet effet, il crée un département des affaires catholiques. On lit dans ce document ces expressions remarquables : *Stabilivimus certum diocesium numerum, disposuimus in illis episcopos*, etc. L'Empereur ajoute qu'afin de mettre les catholiques de ses États à l'abri des vicissitudes étrangères, il s'est déterminé à refuser l'admission d'aucune sorte de nonciature, et à conférer (*secundum consuetudinem Ecclesiæ*) l'administration de toutes les affaires spirituelles des catholiques à l'archevêque Siestrzencewicz, comme l'unique métropolitain de l'Église catholique en Russie. Par une autre disposition du même édit, l'Empereur confirme l'usage précédemment établi, de ne publier dans l'Empire aucune bulle ni aucun écrit émané du Pape, sans le consentement préalable de son autorité souveraine. 2° *Lettre de l'archevêque de Mohilow aux archevêques catholiques en Russie*, datée du 7 mai 1799. Il communique à ses suffragans le rescrit ci-dessus : il y joint l'extrait d'un bref de Pie VI (donné à Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 19 septembre 1795), par lequel le Pape, prévoyant le cas où il n'envoie point de nonce en Russie, en confère tous les pouvoirs à l'archevêque de Mohilow. Le prélat termine en rappelant à ses collègues que les évêques reçoivent directement de l'Esprit-Saint la mission de gouverner l'Église de Dieu, et en leur recommandant de réciter des oraisons pour le vicaire de Saint-Pierre.

SIEYES (le comte Emmanuel-Joseph), ce vieillard illustre, ancien membre de l'Assemblée constituante et de la Convention, ambassadeur en Prusse, membre du Directoire exécutif, consul de la République, sénateur et pair de France, est vivant et réside à Bruxelles.

SIMÉON (le comte Joseph-Jérôme, pair de France). Les rédacteurs de la *Galerie historique de Bruxelles*, n'eurent, à l'époque où cet ouvrage fut publié, et n'ont encore aucun motif, aucun sentiment d'animosité contre M. Siméon. Ils ont mis en opposition ses doctrines impériales avec ses doctrines royalistes, alors portées jusqu'à la plus extrême in

tolérance ; voilà tout. S'ils ont raconté quelques anecdotes sur la cour de Cassel, ils n'en ont été que les échos et point les inventeurs, et n'ont répété que ce qui se disait publiquement à Cassel et même à Paris : dans un ouvrage de longue haleine cela peut s'excuser. Dans tous les cas les écrivains de Bruxelles ne se sont pas servi de l'expression insultante qui leur est reprochée par ceux de Paris. Une surveillance du genre de celle dont il est question dans l'article de Bruxelles, avait d'ailleurs tous les caractères de la bienveillance et nullement ceux d'un odieux espionnage. Au reste, les temps ne sont plus les mêmes, et il est au pouvoir de M. Siméon de faire oublier quelques-unes des doctrines qu'il se crut peut-être obligé de soutenir dans ces temps malheureux, où la plus violente exagération politique était le seul moyen de se faire écouter dans une chambre où toutes les fureurs politiques et religieuses semblaient avoir établi leur quartier général. Pour être bon citoyen et se rendre vraiment utile à son pays, il ne suffit pas d'être homme d'honneur, d'autres conditions sont nécessaires. La chambre élective n'en a donné que trop de preuves pendant les sessions de 1823, 24, 25, 26 et même pendant celles de 1827, 28 et 29. L'article *Siméon* de la Biographie de Paris, ou plutôt le plaidoyer fait à propos de ce nom a été rédigé par une main *amie*, et en cela il forme un contraste trop sensible avec quelques autres articles du même ouvrage où l'on s'est borné à être exact; cet article n'aurait-il pas mieux rempli son but, s'il ne l'avait été que par une main rigoureusement vraie.

SIMON-LORIÈRE (ex-colonel), réclame vainement, depuis dix ans, auprès de la Chambre élective, le prix du sang versé pour la patrie. Cela étonne peu si l'on se rappelle quelle a été, à ces diverses époques, la composition de cette Chambre, formée au mépris le plus évident de la Charte, par un double vote qu'elle ne reconnaît point, et constituée septennale, non moins illégalement, par un acte qui n'était ni prévu ni autorisé par elle. Toutefois, ce qui a droit de surprendre, c'est qu'à la suite des élections de 1827 qui, sans remettre la Chambre en harmonie avec la Charte, y ont néanmoins appelé une majorité constitutionnelle, les vrais principes de l'organisation militaire, telle qu'elle doit exister dans tout état libre, aient été méconnus, et que le même déni de justice ait été proclamé. Au reste, que le colonel Simon-Lorière ne se laisse point décourager, ceux des ministres qui, par esprit de corps, s'opposent à ce que justice soit rendue, tomberont avant les principes qui ont été proclamés sur la matière, par des bouches éloquentes et des consciences irréprochables.

SIMONS (Adam), poète hollandais et professeur de littérature nationale à l'Université d'Utrecht. A la liste de ses ouvrages, qu'on trouve dans la *Galerie historique des Contemporains*, on peut ajouter maintenant ses *Poésies éparses* (*Verspreid Gedichten*), et une *Comparaison de Vondel avec Hooft et Cats*, insérée dans la *Nouvelle mnemosyne*, ouvrage périodique, publié par MM. Tydeman, père et fils. M. Simons est encore un des éditeurs d'une nouvelle édition des *Œuvres de Hooft*, avec des notes. Dans ce travail, il a eu pour collaborateurs, MM. les professeurs Siegenbeek et Van Cappelle.

SIRIEYS DE MARINHAC, membre de la Chambre de députés, l'une des créatures les plus ineptes du ministère Villèle. Sous ce ministère, M. Sirieys de Marinhac était directeur-général de l'agriculture et des haras. Pas n'est besoin de dire que son administration marchait dans un accord parfait avec l'administration générale qui se proposait pour but l'esclavage et l'abrutissement du pays. C'est M. Sirieys de Marinhac qui fit un jour entendre à la tribune cette singulière assertion que l'industrie produit trop en France. Le ridicule de ce propos fut saisi et relevé comme il convenait par les députés et par les journaux qui tympanisèrent à l'envi ce pauvre M. Sirieys de Marinhac. Telle est son ignorance qu'il commet en parlant les fautes les plus grossières, celles qui sont caractéristiques d'une naissance obscure et d'un défaut complet d'éducation. Par exemple, il dit : *une somme, une quantité conséquente*, au lieu de *considérable*, et il fait une telle quantité de *cuirs* dans ses discours que les journaux avaient imaginé plaisamment de le nommer directeur des tanneries et corroieries du Royaume. Depuis que le ministère Villèle est tombé, M. Sirieys de Marinhac a perdu sa direction générale, mais il n'a pas perdu sa rare et

curieuse éloquence. Héritier des bonnes doctrines, il monte souvent à la tribune et malgré l'improbation générale de ses collègues, il fait imperturbablement l'éloge de l'administration déchue. Nul, excepté M. de Laboulaie (le roi de l'éloquence facétieuse et naïve), ne sait comme lui faire à ses dépens rire un auditoire; et l'on peut dire que pour une Chambre souvent fatiguée de graves débats, ces deux honorables députés sont d'un merveilleux secours pour dérider les fronts de l'assemblée et des ministres eux-mêmes. Puisse le ciel conserver long-temps à la Chambre des sujets aussi précieux, et au public, qui paie les frais de la représentation, des acteurs aussi capables de le distraire du fond de la question, *le budget*, et de compenser par un peu de rire le milliard qu'il doit, bon gré mal gré, fournir chaque année à MM. les ministres du roi!

SIX D'OTERLEEK (Corneille-Charles), ancien ministre des finances dans le royaume des Pays-Bas. Il conserva cette place jusqu'en 1821, époque à laquelle il fut question d'un nouveau système d'imposition. Celui qui venait d'être projeté et qui, après quelques modifications, fut enfin établi par la loi du 12 juillet 1821, n'ayant pu obtenir l'approbation de M. Six, il fut obligé de se démettre de sa place de ministre des finances. Il eut pour successeur M. Appelius qui a bien voulu se charger de la défense du nouveau système, à la tribune nationale. M. Six conserva le titre de ministre d'état. Il fut ensuite nommé vice-président du syndicat d'amortissement, et enfin, en 1827, président de la Société générale de commerce, en remplacement de M Van de Poll. Il n'occupa cette place que peu de temps et il y eut pour successeur M. Gérard Schimmelpenninck, fils du grand-pensionnaire auquel nous avons consacré un article étendu dans la *Galerie historique des Contemporains*. M. Six vit actuellement comme simple particulier.

SMALLENBURG (Nicolas), savant jurisconsulte hollandais, naquit en 1761, à Nootdorp, village près de Delft, en Hollande. Il fit d'excellentes études en droit à l'Université de Leyde, elles furent bientôt couronnées d'un succès mérité: car peu de temps après qu'il eut reçu ses grades, il fut appelé à la chaire du droit romain à l'Académie de Francker. C'était en 1788, et deux ans plus tard, on l'appela à l'Académie de Leyde, où, depuis cette époque, il a enseigné, avec beaucoup de succès, le droit romain et l'histoire du droit. Ses cours y sont encore très-suivis aujourd'hui, malgré son âge avancé. En 1821, il fut nommé membre de l'Institut royal des sciences, littérature et beaux-arts, en remplacement de M. le professeur Corneille Guillaume de Rhoer. Ses connaissances étendues, sa sagacité, son affabilité et sa probité lui ont concilié l'estime générale. Voici la liste de ses écrits: 1° *Dissertatio inauguralis ad fragmentum Juliani ex libro ejus XVI. Digestorum, quod existat in l. VII, pr. D. de condit. causa data, causa non secuta. Lugd. Batav.* 1785; 2° *Oratio de præcipuis elegantioris jurisprudentiæ Romanæ subsidiis. Lugd. Bat.* 1791; 3° *Oratio de viro justo, civium optimo ac felicissimo. Lugd. Bat.* 1776; 4° *Antonii Schultingii notæ ad titt. Digestorum de Verborum Significatione et de Regulis Juris. — Edidit atque animadversiones suas adjecit Nicol. Smallenburg. Lugd. Bat.* 1799; 5° *Antonii Schultingii notæ ad Digesta. Edidit atque animadversiones suas adjecit Nicol. Smallenburg. Lugd. Bat.* 1804-1827, 6 vol. in 8°; le 7e. volume, qui est sous presse, complètera cet important ouvrage, par lequel M. le professeur Smallenburg s'est mis au rang des jurisconsultes les plus célèbres des Pays-Bas. 6° *Primæ lineæ juris civilis Belgici imprimis secundum Codicem Napoleonteum. Lugd. Bat.* 1820; un vol. in 8°. Il en parut une seconde édition en 1827.

SMITH (sir Williams-Sydney), amiral de l'escadre bleue, ne commande plus mais intrigue toujours pour reprendre un commandement. Cet habile et intrépide marin n'est propre qu'à son métier; aussi y a-t-il à s'étonner de la longue inactivité dans laquelle l'ont laissé les divers ministères qui se sont succédés dans la Grande-Bretagne. En sa qualité de royaliste pur, Sydney-Smith est nécessairement *Turc*, aussi le bruit courait-il à Londres, avant la conclusion de la paix entre la Russie et la Porte, que le ministère l'emploierait incessamment à la tête d'une division de l'armée navale ottomane, recrutée et soudoyée sous main par l'administration Britannique.

SMITH (Jean), missionnaire métho-

diste, naquit le 27 juin 1790, à Rothwell, comté de Northampton. Il perdit de bonne heure son père, qui fut tué en Égypte, en combattant dans les rangs de l'armée anglaise; sa mère, restée sans appui, ne put lui faire recevoir d'éducation. Il entra dans les ateliers d'un fabricant de biscuit, et son ignorance était telle qu'il ne savait même pas signer son nom. Cependant, son maître ayant démêlé en lui un vif sentiment de chagrin de sa situation, lui facilita les moyens d'apprendre à lire et à écrire. Par la suite, la fréquentation des assemblées religieuses où se font entendre les orateurs évangéliques, toucha vivement son cœur et tourna toutes ses idées vers les objets célestes. Après avoir parcouru les épreuves ordinaires du noviciat ecclésiastique, il fut attaché, comme catéchiste, à l'église de Tunbridge. En même temps, il sut se rendre très-habile dans l'art de la musique, sans en avoir appris que les premiers rudimens. Il cultiva avec non moins de succès la littérature classique, que le défaut d'éducation première semblait devoir rendre pour lui d'un accès difficile. Bientôt, il fut jugé propre à la carrière héroïque des missions évangéliques, accepté pour cette vocation par la Société missionnaire de Londres, et soumis à l'éducation spéciale qui prépare à cette destination. Après les épreuves et les délais convenables, John Smith, nommé missionnaire à Demerara, à la résidence de la station appelée le *Ressouvenir*, partit de Liverpool le 30 décembre 1816, et fut rendu à son poste le 23 février de l'année suivante. La Société missionnaire de Londres, fondée en 1795, comprend plusieurs membres de l'Église établie, en même temps que des ministres et des laïques de presque toutes les communions protestantes. Son but est de répandre la connaissance de Jésus-Christ parmi les païens et chez les nations plongées dans les ténèbres de l'ignorance. On use de la plus grande circonspection pour n'admettre à en faire partie que des personnes sans reproche, éclairées et prudentes. En 1807, la Société établit une mission à Demerara, qui, en dépit d'une opposition très-forte de la part des colons, propriétaires d'esclaves, obtint de grands succès. Des chapelles furent bâties, de nombreuses congrégations de nègres furent instruites non-seulement dans la religion, mais encore dans les doctrines de la subordination sociale. John Smith fut choisi pour cette mission difficile, comme étant un homme irréprochable, qui unissait un zèle ardent à un profond savoir, du discernement et de la fermeté. Il se conforma de tout point à ses instructions. Malgré le peu d'égards qu'on lui témoigna, il mit dans sa conduite autant de prudence que de bonté. A son arrivée, il se rendit chez le gouverneur de la colonie, et reçut de lui la permission de commencer ses travaux apostoliques. Il s'assura aussi de l'approbation du planteur sur les propriétés duquel était située la chapelle qu'il avait à desservir. Une fois en mesure, il ne s'occupa plus que de sa tâche évangélique. Sa congrégation ne s'élevait pas d'abord à plus de 800 personnes; et cependant, dans la seule année 1822, il baptisa 462 individus, célébra 11 mariages et admit à la communion 203 convertis. L'ordre, la régularité dans le travail, furent les résultats salutaires de ses exemples. Loin de rendre justice à son caractère et à son mérite, la plupart des créoles le prirent en haine; ils redoutaient son influence sur l'esprit des nègres; ils craignaient surtout de voir s'accomplir par lui la réforme morale des esclaves, qu'ils seraient alors obligés de traiter comme des hommes et non comme des bêtes de somme. La suppression, par les autorités coloniales, d'une circulaire de lord Bathurst, secrétaire d'état de S. M. Britannique au département des Colonies, contenant la prescription de certaines mesures propres à régulariser, autant que la chose est possible, les relations des maîtres à l'égard de leurs esclaves, et diverses discussions de la Chambre des Communes du parlement anglais, firent croire aux malheureux nègres, dans leur naïve ignorance, que le gouverneur avait reçu l'ordre de les mettre en liberté et qu'il le dissimulait. A la même époque, la défense qu'on leur fit de se réunir à l'église, par suite de la fermentation qui régnait déjà parmi eux, vint encore les exaspérer. La révolte éclata et s'étendit à cinquante habitations. Il était sans doute urgent de la réprimer, pour la sûreté des blancs et pour la tranquillité de la colonie. Toutefois, une circonstance bien remarquable et presque sans exemple, dans une insurrection de cette nature, c'est

que les esclaves soulevés, qui s'étaient emparés de la personne des blancs qui résidaient dans les cinquante habitations insurgées, ne versèrent pas une goutte de sang. D'après le bulletin du gouverneur, il y eut plus de 200 nègres tués par les troupes qui furent envoyées contre eux, et parmi les blancs, un seul soldat fut légèrement blessé. Dans la soirée du 18 août, le gouverneur se trouva au milieu de deux ou trois cents insurgés, et leur parla pendant une demi-heure, sans qu'on fît contre lui la moindre tentative. M. Austin, ecclésiastique de l'église établie dans la colonie, et qui, par conséquent, doit être réputé dans une situation peu favorable au missionnaire méthodiste, dit, à l'occasion de cette révolte : « Je n'hésite point à déclarer, d'après la connaissance intime des faits dont j'ai été le témoin, et sur lesquels j'ai pris des renseignemens exacts, que dans ce dernier châtiment que la main de Dieu a infligé à ce malheureux pays, l'instruction religieuse que M. Smith a donnée aux esclaves, et les principes de l'Évangile de paix qu'il leur a prêché, ont pu seuls prévenir une terrible effusion de sang, et sauver même la vie aux personnes qui aujourd'hui (je frémis en l'écrivant) voudraient le faire périr ! » M. Smith fut, en effet, arrêté comme l'un des principaux instigateurs de la révolte et jeté en prison. On l'accusait d'avoir eu des relations avec un des chefs de la rébellion, d'avoir reçu des présens des nègres, de leur avoir enjoint de ne pas travailler le dimanche, d'avoir excité en eux le sentiment du mécontentement de leur sort; enfin, d'avoir connu le projet de révolte et de ne l'avoir point dénoncé aux autorités. Toutes ces accusations étaient si peu fondées, qu'elles furent démenties non-seulement par une foule de témoins, mais aussi par les papiers mêmes de l'accusé où l'on avait espéré trouver de quoi le faire condamner. On avait saisi chez lui un journal que sa femme même ne connaissait pas, et qui renfermait ses pensées les plus intimes. Plusieurs passages furent lus au tribunal, et tout ce qu'on put y découvrir, ce fut une grande tristesse causée par les traitemens cruels que subissaient les malheureux esclaves. — « Du 22 mars 1819 : Tandis que j'écris ceci, disait-il, mon cœur frémit au-dedans de moi, en entendant continuellement résonner les coups de fouet.... Il me semble très probable qu'ils (les nègres) finiront par sentir l'injustice de la conduite dont ils sont victimes. Je croirais qu'il est de mon devoir d'en dire mon opinion à quelques-uns des chefs de la colonie; mais je crains que l'on n'en prenne occasion de persécuter davantage les pauvres esclaves, ou que l'on ne me force au silence, en exigeant de moi que j'incrimine en particulier quelques-uns de ces malheureux. » Devant la Cour, M. Smith, après avoir clairement démontré qu'il n'avait pris aucune part à la rébellion, ajouta : « Il faut qu'il y ait une cause à la révolte, et l'on a voulu prouver que j'étais cette cause. Cette tentative ayant échoué, mes accusateurs ont seulement prouvé qu'ils pensaient qu'il existait une cause à la révolte. Quelle est-elle? Je vais vous le dire. Il y en a plus d'une : 1° un travail immodéré; 2° la sévérité des traitemens; 3° une opposition constante aux instructions religieuses; 4° l'ignorance où l'on tient les esclaves des règlemens concernant le fouet et les divers châtimens. Je puis prouver et je prouverai toutes ces causes, si la Cour veut me permettre de faire entendre des témoins. » Cette proposition fut rejetée; il n'en fut même pas fait mention dans les minutes de la procédure. La Cour condamna le missionnaire Smith « à être pendu par le cou, jusqu'à ce que mort s'ensuive. » Cependant, elle le recommanda à la merci du roi, en envoyant la sentence en Angleterre pour y être ratifiée. La cause du serviteur de Jésus-Christ, persécuté par les infidèles, trouva de puissans et d'éloquens défenseurs dans le parlement britannique, et le ministère anglais s'empressa de faire prononcer la grâce pleine et entière de Smith, et d'ordonner sa mise en liberté sur-le-champ. Mais quand l'ordre arriva dans la colonie, il n'était plus temps de l'exécuter; Smith était mort dans sa prison, le 6 février 1824. Il y languissait depuis le mois d'août précédent. Sans doute que la faiblesse de sa constitution, déjà altérée par les intempéries du climat, ne put résister à une si rude épreuve. Parmi les médecins chargés de constater l'état du cadavre, il y en eut un qui déclara que la petitesse de la chambre dans laquelle on avait tenu le prisonnier, son humidité, sa malpro-

preté, avaient hâté les progrès d'une maladie de poitrine dont il était menacé depuis long-temps: mais cette observation fut omise dans le rapport. L'enterrement eut lieu, par ordre du gouverneur de la colonie, à quatre heures du matin. Ainsi mourut avec gloire, ce nouveau martyr de la religion et de la liberté.

SOLWYNS (François-Balthazar), peintre, est mort à Anvers, d'une attaque d'apoplexie, le 10 octobre 1824.

SOMEREN (Reyer-Henri Van), poète hollandais, est né à Rotterdam, en 1787, de parens appartenant à la classe des bons bourgeois. Destiné au commerce, il ne reçut point d'éducation savante, mais il apprit de bonne heure les langues modernes et s'instruisit dans les sciences exactes, sous les auspices du professeur *De Gelder* qui, à cette époque, demeurait à Rotterdam. (Voyez Gelder.) Il eut le bonheur de faire la connaissance du ministre protestant, Jean Scharp, homme savant et de bon goût, à qui il communiqua ses premiers essais de poésie. Profitant des conseils de cet excellent maître, M. Van Someren se forma et fit bientôt des vers qui eurent l'approbation de ses amis. Encouragé de la sorte, il se lança de cœur et d'ame dans la carrière poétique et y donna tout le temps qu'il pouvait dérober à ses affaires. Il fut, depuis 1811, marchand en lin; ensuite, depuis 1814, et encore en ce moment, fabricant de bleu de tournesol. On a de lui 1° un Recueil de *Poésies* (*Gedichten*), 2 vol. in-8°, dont le premier parut en 1816, à Haarlem, chez F. Bohn; le deuxième en 1822, à Amsterdam, chez J. Van der Hey; 2° diverses pièces de vers, insérées dans des Almanachs poétiques. — *Poème sur la Mort de J. Scharp* (*Lijkzang op D° J. Scharp*), 1828. — *Geneviève de Brabant* (*Genevieve van Brabant*) dans le premier vol. du *Fukkel*, ouvrage périodique publié par M. Sprenger Van Eijk, prédicateur à Rotterdam. M. Van Someren a réussi sept fois en envoyant des pièces de vers à différens concours. Il obtint le premier prix à Bruges pour son *Éloge de Stevin* (*Lof Van Stevijn*); le second prix à Anvers pour son *Éloge de Rubens*; le second prix à Gand pour son poème sur *le rétablissement de la langue nationale dans les Provinces méridionales des Pays-Bas* (*de herstelling der moedertaal in de zuidelijke provincien*; le premier prix à Bruges, pour son *Éloge de la colonie de Frederiksoord*); le premier prix à Amsterdam, de la part de la société dite *Letterlievend Genootschap*, pour son poème *sur le Sentiment de sa propre valeur* (*het gevoel van eigenwaarde*); le premier prix à Rotterdam, de la part de la société dite *Verscheidenheid en Overeenkomst*, pour son *Éloge de Guillaume-George-Frédéric d'Orange* (frère du roi Guillaume Ier). On nous assure que les libraires Mensing et Van Westreenen ont de lui, sous presse, les poèmes suivans: *La Submersion des villages près de Dortrecht, en 1421* (*De Ondergang van de Dordsche waard in 1421*); *l'Amour paternel* (*de Vaderliefde*); — *l'Éloge de l'Imprimerie* (*de Lof der Drukkunst*). Quoique M. Van Someren ne puisse pas être mis au premier rang des poètes de son pays, il occupe cependant une place très-honorable dans le Parnasse hollandais. Il jouit, d'ailleurs, de l'estime générale de ses concitoyens. Quoiqu'il habite avec le poète Tollens la même ville, il n'est pas lié d'amitié avec lui. Y aurait-il un peu de jalousie de métier entre les deux poètes de Rotterdam? ils ont, d'ailleurs, cela de commun qu'ils font le même genre de commerce. M. Van Someren est membre de plusieurs sociétés poétiques et savantes de son pays.

SOMMARIVA (le comte de), noble d'Espagne fort riche, vit à Paris depuis long-temps et enrichit tous les jours une magnifique collection de tableaux, qu'il a formée à grands frais, et que tous les connaisseurs admirent.

SORBIER (le comte Jean-Bartholomé), lieutenant-général distingué dans l'ancienne et la nouvelle armée, est mort le 23 juillet 1827, dans son château de la Motte près Nevers.

SOTIN, ministre de la police française, à l'époque du 18 fructidor an 5 de la République, fut l'un des personnages les plus vils, les plus corrompus et les plus justement abhorrés de cette époque, où les hommes de ce caractère ne manquaient pas. Ce misérable vit, dit-on, retiré à Nantes, dans une obscurité bien préférable à l'espèce de famosité dont il a joui quelques instans à Paris, pendant les persécutions auxquelles avait donné naissance la journée si nécessaire, mais si fatale dans ses

suites, du 18 fructidor. Les malheureux émigrés (nous ne parlons ici que de ceux qui, restés français dans le cœur, avaient cherché un asile dans l'étranger, pour se soustraire aux fureurs révolutionnaires) conserveront long-temps la mémoire des persécutions que Sotin, ne faisant abstraction ni de sexe, ni d'âge, ni d'époques, dirigeait, avec un zèle et une cruauté infatigables, contre toutes les victimes des discordes civiles de la France.

SOUHAM (le comte Joseph), lieutenant-général, est depuis onze ans gouverneur de la 5me division militaire.

SOULIÉ (Frédéric), jeune poète français, avait d'abord fait concevoir aux amis de la tragédie d'heureuses espérances qui ne se sont pas réalisées, M. Soulié ayant depuis quelques années gardé un silence complet, tandis que de toutes parts de jeunes rivaux s'élançaient dans l'arène et se disputaient les palmes de Melpomène.

SOULT (Jean-de-Dieu, duc de Dalmatie), maréchal de France en qui l'on reconnaît généralement de grandes qualités militaires, et membre de la Chambre des pairs, est vivant. Un ouvrage, ayant pour titre, *Notes sur la Biographie des ministres français*, imprimé à Bruxelles en 1826, semble avoir, sans qu'on ait pu deviner pourquoi, singulièrement échauffé la bile de ce maréchal qui paraît ne pas aimer plus que son heureux rival, le duc de Wellington, la liberté de la presse. Il n'y a dans cette haine rien que d'assez naturel, s'il est vrai que l'habitude du commandement rende toute contradiction insupportable. Peut-être n'appartient-il qu'aux seuls grands hommes de s'élever au-dessus de la critique injuste et de profiter de celle qui ne l'est pas. Ce n'est pas la faute des écrivains s'il y a des hommes qui, pour effacer d'anciens souvenirs, croient avoir besoin de faire sonner très haut leur royalisme et leur religion. Ces écrivains ne font qu'enregistrer des faits ou des bruits, universellement admis comme vrais, et les uns et les autres rentrent dans le domaine de la publicité. Au reste, ce que le duc de Dalmatie a fait connaître de ses principes politiques dans la Chambre des pairs, depuis l'instant où il en fait partie, lui assigne une place parmi les défenseurs des doctrines constitutionnelles.

SOUMET (Alexandre), poète tragique connu dès 1812 par un poème de *l'Incrédulité*, qui renferme de grandes beautés, et des parties remarquables par leur énergie. M. Soumet a donné au second Théâtre-Français Clytemnestre, tragédie en cinq actes, et plus tard Jeanne-d'Arc qui a obtenu un brillant succès. On n'a pas oublié non plus les élégies composées par M. Soumet et dans lesquelles comme dans *la Pauvre fille*, par exemple, respire la plus touchante sensibilité. M. Soumet possède beaucoup des qualités du poète, particulièrement l'élévation des pensées et la chaleur des sentimens. Il ne possède pas une imagination bien riche et n'a pas le secret de ces formes harmonieuses et douces, de cette mélodie du style qui font le charme de la poésie de Racine et de quelques autres génies privilégiés. A tout prendre, néanmoins, M. Soumet est l'un des hommes qui honorent le plus la Scène française aujourd'hui.

SPANDAU (Hazo-Albert), poète hollandais, auquel nous avons consacré une notice biographique dans la *Galerie historique des Contemporains*. A la liste de ses ouvrages que nous y avons donnée, nous ajouterons maintenant son *Discours sur la Culture des sciences à l'époque actuelle* (1810), publié dans le journal hollandais littéraire *Vaderlandsche Litteroefeningen*, pour 1817. Il le prononça dans une société littéraire à Groningue, le 30 novembre 1810. On lit encore dans les *Mélanges* du même journal, de l'année susdite, pag. 188, une petite pièce de vers de M. Spandau, sur *la Langue hollandaise*, pièce dans laquelle il y a beaucoup de verve, et des vers bien tournés. Quoi qu'en aient dit les auteurs de la *Nouvelle biographie* de Paris, qui, apparemment, n'ont jamais lu aucune pièce de vers de M. Spandau, nous ne craignons pas de répéter ici que son *Ode à Bilderdijk* est digne d'Horace, et qu'il tient une des places les plus distinguées parmi les poètes de l'époque actuelle. On a encore de lui un *Éloge du comte Adolphe de Nassau* (*Hulde aan de nagedachtenis van den graaf Adolf van Nassau*).

SPERANSKI (Michel de), conseiller privé russe, continue à jouir, sous le successeur d'Alexandre, de la juste confiance et de la haute considération qu'il s'était acquises dans les fonctions de gouverneur général de la Sibérie.

SPIEGEL (Laurent-Pierre Van de), un des hommes d'état les plus célèbres de la République des Provinces-Unies, naquit le 19 janvier 1737, à Middelbourg, en Zélande, de parens appartenant à des familles distinguées du pays, mais originaires de la Flandre, d'où elles étaient réfugiées à cause des poursuites religieuses, vers la fin du 16me siècle. Il eut le malheur de perdre son père, étant encore très-jeune, et sa mère, lorsqu'à peine il avait atteint sa 14me année. Après avoir fait d'excellentes études à l'Université de Leyde, pendant cinq années consécutives, et y avoir, en 1757 et 1758, soutenu publiquement, avec beaucoup d'honneur, deux thèses, dont la première a pour titre : *Dissertatio philogico-juridica de actibus legitimis;* la seconde : *Specimen inaugurale antiquario-juridicum de formis negotiorum in jurisprudentia romana quæ ex ominibus et exemplis fortuitis originem traxerunt.* Il reçut le grade de docteur en droit en 1759. Un an après sa promotion, il fut nommé secrétaire de la ville de Goes, et il s'y maria la même année avec mademoiselle Ossewaerde, fille du bourguemestre et parente de M. Ossewaerde, secrétaire-général du ministère des finances. Il y fut ensuite bourguemestre lui-même et s'appliqua beaucoup à l'étude de l'histoire et de la législation de son pays. Les États de la Zélande l'ayant, en 1780, nommé leur secrétaire, il se distingua tellement dans cet emploi, que cinq ans après il fut appelé au poste éminent de grand-pensionnaire de cette province. Attaché à la maison d'Orange, il en défendit la cause, tout en désapprouvant les violences dont se rendirent coupables quelques hommes exaltés et la populace du parti stadhoudérien. Il n'y eut aucune part, et c'est à tort qu'on a dit qu'il les aurait excitées ou encouragées. En sa qualité de grand-pensionnaire de la Zélande, il accompagna, en 1787, les députés de cette province aux États-Généraux à La Haye. Au mois de décembre de cette année il remplaça, dans le poste important de grand-pensionnaire de la Hollande, M. Van Bleiswyk, qui avait demandé et obtenu sa démission. On sentit alors qu'il fallait, dans les circonstances difficiles où le gouvernement se trouvait à cette époque, un homme de talens plus qu'ordinaires. Van de Spiegel avait fait ses preuves, et il a bien justifié l'opinion qu'on avait conçue de lui lorsqu'on le nomma. Sa politique fut de faire oublier les troubles récens et de consolider le nouvel ordre des choses. Il n'y réussit pas autant qu'il l'aurait désiré. Il fut plus heureux dans son projet de rétablir l'hérédité du Stadhoudérat, telle qu'elle l'avait été en 1747; il porta les Sept Provinces à garantir cette hérédité, qui acquit une nouvelle force par la triple alliance conclue, par ses soins entre l'Angleterre, d'une part, la Prusse, et les Sept Provinces-Unies, de l'autre, alliance par laquelle l'hérédité du Stadhoudérat fut garantie par les deux puissances étrangères. Il s'attacha ensuite à améliorer l'état languissant des finances et à secourir celles de la Compagnie des Indes, qui étaient dans un fort mauvais état. Il projeta encore des améliorations dans d'autres branches de l'administration publique, particulièrement dans la marine; mais des préjugés, l'intérêt particulier, et plus tard la guerre avec la France firent échouer ses beaux projets. Au fameux congrès de Pilnitz, en 1791, M. Van de Spiegel était d'avis qu'une guerre des puissances alliées contre la France ne pouvait avoir pour elles que des résultats funestes. Son conseil fut sage et prouve la profondeur de ses vues en politique; cependant il ne fut pas suivi. Il craignait tant cette guerre qu'il fit tous les efforts possibles pour la prévenir et surtout pour en préserver sa patrie; mais ce fut en vain : le gouvernement français déclara la guerre à la République batave, ou plutôt, comme il était dit dans le manifeste, au Stadhouder. Le résultat en est connu. Après l'invasion des armées françaises en Hollande, en 1795, M. Van de Spiegel, convaincu d'avoir fait son devoir et n'ayant rien à se reprocher, ne quitta ni son pays, ni son poste. Il fut cependant bientôt destitué et arrêté, en vertu d'un ordre du pouvoir politique. Il fut détenu pendant plusieurs mois sans qu'on lui ait donné l'occasion de se défendre sur l'accusation portée contre lui. Ses papiers, qui avaient été saisis et examinés, ne fournirent aucun motif d'accusation. Dans des temps calmes et tranquilles, il eût été sans doute mis en liberté, mais l'effervescence des esprits était trop grande alors pour que ceux qui étaient à la tête du

gouvernement osassent prendre ce parti, le seul juste et raisonnable : M. Van de Spiegel resta donc en prison. Le 14 octobre 1795 on nomma un fiscal spécial pour examiner ultérieurement ses papiers et le poursuivre, s'il y avait lieu ; on n'eut aucun égard à sa juste demande de se défendre, soit en personne, soit par écrit, sur des points d'accusation déterminés. Le fiscal Jean Valckenaer fit son rapport le 5 janvier suivant (1). Il en résulta que, dans les papiers qu'il avait examinés avec soin, il n'avait rien trouvé dont on pût déduire que le pensionnaire Van de Spiegel se serait enrichi aux dépens du trésor, ou aurait transgressé la lettre de ses instructions, mais qu'en tous ses actes et toutes ses opérations il s'était constamment conduit d'après les ordres de ses supérieurs. Par ces motifs, le fiscal était d'avis que la cause n'était pas mûre pour être portée devant les tribunaux, et que M. Van de Spiegel pourrait, en attendant des renseignemens ultérieurs, continuer d'être détenu politiquement Cet avis fut adopté ; M. Van de Spiegel resta détenu comme prisonnier d'État, ou, comme il était dit dans le décret, en *custodie civile*. Extrait du *Voorpoorte*, lieu de sa détention à La Haye, il fut transporté au château de Woerden. Sa femme obtint la permission de le suivre avec ses deux fils cadets. Il y resta détenu pendant trois années, et passa son temps à soigner l'éducation de ses deux fils et à écrire sur la littérature, la philosophie ou la théologie. Ces écrits n'ont jamais vu le jour, mais ceux qui ont eu l'avantage de les lire en parlent avec éloge. En attendant, les orages de la révolution s'étaient calmés, et on sentit tout ce qu'il y avait d'injuste et d'arbitraire dans une plus longue détention d'un homme contre lequel on ne pouvait alléguer aucune charge. Après trois ans de détention on lui rendit la liberté. M. Van de Spiegel, pénétré du sentiment de son innocence, ne sortit cependant de sa prison qu'après avoir remis à l'autorité compétente une déclaration par écrit, dans laquelle il dit qu'il n'acceptait sa liberté ni comme une faveur ni comme la suite d'une amnistie, mais comme un droit qui lui était dû, ainsi qu'à tout autre citoyen de l'État à qui on n'a rien à reprocher. Il quitta sa prison le 28 décembre 1798, et se retira à Ysselstein, village de la province d'Utrecht, où sa famille s'était établie. Il n'y jouit pas d'un long repos. Dans l'été de l'année suivante, il fut averti que sa liberté était de nouveau menacée, si en effet le territoire de la République batave était envahi, comme le bruit en courait, par une armée russe et anglaise. Pour prévenir ce malheur, il résolut de quitter son pays, et se rendit le 10 août, avec deux de ses fils, d'abord à Emmerik, où il arriva encore le même soir, ensuite à Lingen, en Westphalie, sur les frontières de la République, où le prince héréditaire d'Orange, le roi actuel des Pays-Bas, avait établi son quartier-général, et où M. Van de Spiegel, qui avait reçu l'invitation du prince même de s'y rendre, pouvait lui être utile par ses conseils. Les projets des alliés contre le gouvernement de la République ayant échoués par la défaite de l'armée anglo-russe, dans la Nord-Hollande, et par la capitulation avec le duc d'York, qui en fut la suite, M. Van de Spiegel resta à Lingen, où il fut joint, peu de temps après, par sa femme qui ne l'abandonna pas dans le malheur, et par une de ses filles. Sa santé déjà affaiblie par tant de désastres s'y détériora de jour en jour, au point que les secours et les consolations de son épouse lui étaient devenus fort nécessaires. Il ne les reçut que jusqu'au 7 mai de l'année suivante (1800) qu'une attaque subite et inattendue d'apoplexie l'enleva à sa patrie, dont il fut un des hommes d'état les plus célèbres, à sa vertueuse femme, à ses onze enfans et à de nombreux amis, qui perdaient en lui, le plus tendre époux, le meilleur des pères et l'homme de bien dont la mémoire sera honorée tant que des talens éminens, un noble caractère et des vertus sociales seront l'objet de l'hommage des mortels. Nous terminerons cette notice par la liste des ouvrages dont il a enrichi l'histoire et la jurisprudence de son pays. Il publia, sous son nom : 1° *Verhandeling over den oorsprong en de historie der vaderlandsche rechten, inzonderheid van Holland en Zeeland ; Goes* 1769, un vol. in-8° (*Traité sur l'origine et l'histoire des lois hollan-*

(1) On peut lire, dans *l'Histoire de la Révolution, par C. Rogge*, une bonne analyse de l'avis donné en cette cause par M. Valckenaer.

daises et particulièrement de celles qui concernent les provinces de Hollande et de Zélande) ; — 2° *Verhandeling over de opkomst, het gezag en den ondergang der aloude hooge of gravelijke vierschaaren in Zeeland.* (*Traité sur l'origine, l'autorité, et la suppression du haut tribunal ou tribunal des comtes en Zélande.*) Ce traité a été publié dans le second volume des Mémoires de la Société zélandaise. — 3° *Historie van de satisfactie waarmede de stad Goes en het eiland van Zuid-Beveland zich begeven hebben onder het Stadhouderschap van prins Wilhem van Oranje in het jaar* 1577 ; Goes 1777. (*Histoire de la satisfaction par laquelle la ville et l'île de Zuid-Beveland se sont rendues sous l'autorité du Stadhoudérat du prince Guillaume d'Orange, en* 1577 ; un vol. in-8°.) 4° *Ontwerpen van de unie van Utrecht, benevens eene lijs van ongedrukte stukken tot de historie van dezelve unie betrekkelijk;* Goes 1778 ; un vol. in-8°. (*Projet de l'Union d'Utrecht, avec une liste de pièces inédites relatives à l'histoire de l'Union.*) 5° *Bundel van onuitgegevene stukken, dienende tot opheldering der Vaderlandsche historie en van de Regeringsvorm, en voornamelijk der historie van de unie van Utrecht, verzameld en met eenige aanmerkingen vermeerderd*, etc. Goes 1780-1783, 2 vol. in-8°. (*Recueil de pièces inédites pour servir à l'éclaircissement de l'histoire et du gouvernement de la patrie, particulièrement de l'histoire de l'Union d'Utrecht*, etc.) Le second volume, à la tête duquel se trouve un mémoire intéressant sur les relations du comte Jean de Nassau avec l'Union d'Utrecht (*Vertoog over de betrekking van Johan, graaf van Nassau, tot de unie van Utrecht*), n'a pas été publié par M. Van de Spiegel lui-même, à cause des occupations de son poste qui ne lui en laissèrent pas le temps, mais par M. J. M. Reus. C'est par la même raison qu'il n'a pu exécuter son dessein d'écrire, comme il se le proposait, une histoire complète d'Utrecht, dont le dernier ouvrage peut être considéré comme le précurseur. M. Van de Spiegel publia sans nom d'auteur : 1° *Gedachten over het zamenstel onzer Burgerlijke Regtsgeleerd'heid.* Goes 1777 (*Pensées sur la composition de notre jurisprudence civile*) ; 2° *Over de armoede en Bedelarij, met bettrekking tot de provincie Zeeland en bijzonder tot de stad Goes en het eiland Zuid-Beveland ;* Goes 1780. (*Mémoire sur la Pauvreté et la Mendicité dans la province de Zélande*, etc.) Cette brochure fut réimprimé en 1805, à La Haye, sous le nom de l'auteur ; 3° *Schets der Regeerkunde, in betrekking tot hare oogmerken en middelen.* (*Esquisse de la science du gouvernement, par rapport à son but et à ses moyens.*) Ce petit traité, écrit par M. Van de Spiegel, en Zélande, à l'usage de quelques jeunes hommes de distinction, fut imprimé en 1786, aux frais de l'auteur ; il a eu l'honneur d'une seconde édition, qui parut en 1807, à Amsterdam, sous le nom de l'auteur. — 4° *Nadenking van eenen Staatsman over zijn ministerie in Holland* (*Mémoire d'un homme d'état sur son ministère en Hollande*). Cet intéressant ouvrage, qui contribue beaucoup à éclaircir l'histoire des années 1887-1795, parut au commencement de l'année 1800, encore du vivant de l'auteur, mais sans son consentement ; il ne dut sa publication qu'à une violation de bonne foi. M. Van de Spiegel, qui a composé ces mémoires dans la première année de sa détention à la Maison du Bois, près La Haye, sans aucun secours de livres ou de papiers, pour servir, en cas de besoin, de réponse aux charges dont il supposait l'allégation possible contre lui, ne vit cette publication qu'avec beaucoup de peine. — Enfin, trois ans après sa mort, on publia, sans le consentement de sa veuve ni de ses enfans, qui s'en sont plaints à juste titre, ses *Lettres et Négotiations pendant la dernière guerre de la Hollande avec la République française ;* 3 vol. in-8°. (*Brieven en Negotiatien van* Mr L. P. Van de Spiegel, *als Raadpensionaris van Holland, gedurende den jongsten oorlog van dezen staat met de Fransche Republiek, waarbij gevoegd zijn vele authentique stukken, strekkende tot beter verstand derzelve brieven*) Cet ouvrage qui contient la correspondance de Van de Spiegel, dès la fin de 1792, jusqu'au commencement de 1795, avec divers ministres de la République près des cours étrangères, n'est pas seulement d'un haut intérêt pour les lumières qu'il jette sur les événemens de cette époque, mais il est en même temps un monument très hono-

rable pour la mémoire de cet homme d'état, dont il fait connaître la bonne foi, l'activité infatigable, ainsi que la profondeur et la sagesse de ses vues en politique. On assure que parmi ses écrits posthumes se trouve une Histoire de son temps, à laquelle il n'a pu mettre la dernière main, et qui, par cette raison, n'a pas encore été publiée. On trouve son portrait, très ressemblant, en tête de son dernier ouvrage. Son fils, M. C. *Duvelaer van de Spiegel*, est membre de la seconde chambre des États-Généraux et chevalier de l'ordre du Lion-Belgique. Attaché comme son père à la maison d'Orange, et véritable patriote, il appuie presque toujours de son vote les propositions du gouvernement. Il vient de mourir à La Haye, d'une attaque d'apoplexie. Nous ajoutons ces deux lignes au commencement du mois de novembre 1829.

STASSART (Goswen-Joseph-Augustin, baron de), député pour la province de Namur, à la seconde chambre des États-Généraux, et auteur de plusieurs ouvrages dont les titres et les éloges ont été consignés dans la *Galerie historique des Contemporains*. Sa notice biographique dans cet ouvrage ne va que jusqu'à l'année 1818. Il est étonnant que le volume de la *Biographie nouvelle des Contemporains*, publié à Paris, en 1825, où se trouve la notice sur M. de Stassart, se soit aussi borné à cette époque, en copiant la *Galerie*, sans dire un seul mot de ce qui concerne la vie de cet homme d'état, dans un intervalle de sept années. Nous allons suppléer à cette lacune et reprendre l'article de la *Galerie* où nous l'avons laissé. La carrière politique de M. de Stassart s'était terminée avec les grands événemens de 1815 et la chute de Napoléon, dont il fut un des plus zélés serviteurs. S'étant retiré des affaires, il cultiva les lettres et vécut en philosophe dans son château de Corioul, près de Namur, lorsqu'en 1821 il fut élu député pour sa province à la seconde chambre des États-Généraux, et réélu en 1824 et en 1827. Dès son entrée dans ce corps d'état, il s'y distingua par les discours qu'il y prononça, et dans lesquels il fit preuve de connaissances solides en matière d'administration et d'économie politique. Ses opinions parlementaires, que les journaux du pays se sont empressés de recueillir, se font remarquer par une élégance de style et une pureté de langage peu communes. M. de Stassart, continuant de porter la parole à la tribune nationale, s'énonce toujours dans le sens de l'opposition. Il voudrait une marche plus franche du gouvernement et des garanties plus solides des libertés publiques. Dans la mémorable session de 1828-1829 il s'est prononcé pour la proposition de M. de Brouckère tendant à abroger la législation de 1815 sur les délits de la presse; pour le rétablissement du jury; pour l'adresse au Roi concernant les griefs dont on s'était plaint dans une foule de pétitions adressées à la Chambre des députés; pour la loi qui a aboli la législation de 1815 et rétabli la liberté de la presse, conformément à l'article 227 de la loi fondamentale; mais contre les budgets annal et décénal. Il s'y est encore prononcé fortement pour une révision générale des nouveaux codes, dans lesquels il prétend qu'on a laissé glisser plusieurs vices qu'il est nécessaire d'en faire disparaître, pour que la nouvelle législation soit digne du peuple belge, et à la hauteur des progrès des lumières en Europe. M. de Stassart a fait partie de la commission-d'état établie à La Haye, en 1822, pour proposer au Roi des mesures en faveur de l'agriculture. Il s'y prononça pour le système prohibitif, opinion qu'il a soutenue depuis plusieurs fois à la tribune nationale, dans les discussions sur les tarifs de douane. Faisant marcher de front les lettres et les affaires publiques, M. de Stassart a publié, en 1823, à Paris, une nouvelle édition de sa traduction de l'ouvrage d'Eckarthausen, intitulé : *Dieu est l'Amour le plus pur*, précédé d'une notice sur l'auteur allemand; et la 5e édition de ses *Fables* parut à Bruxelles vers la même époque. C'est à lui qu'on doit le texte des *Douze Vues des environs de Namur*, dessinées par le général de Howen, et lithographiées par M. Rousseau; Namur, 1825. Il a encore fourni quelques apologues aux *Imitations du poète russe Kriloff*, publiées par le comte Orloff; 2 vol. in-8o, Paris 1825; quelques nouveaux articles à la *Biographie universelle*, des frères Michaux, et divers morceaux de littérature, insérés dans la *Revue encyclopédique*. Le roi de Suède lui a conféré, il y a cinq ou six ans, la déco-

ration de son ordre de l'Étoile-Polaire.

STEIBELT (.....), compositeur dramatique allemand, est mort à Saint-Pétersbourg, au mois de septembre 1823, dans un âge avancé. Il est connu en France, par la musique de l'opéra de *Roméo et Juliette*, joué à Paris au mois de septembre 1793 (on en trouve l'analyse dans le *Moniteur* du 23 de ce mois). Ses ouvrages de piano ont obtenu de grands succès. Les beaux morceaux de Steibelt sont d'une mélodie agréable et d'une exécution facile. On dit qu'il a refait, en Russie, la musique de *Cendrillon;* mais cette partie n'est point parvenue en France.

STIRUM (Léopold comte de LIMBURG), lieutenant-général au service des Pays-Bas, est vivant, et depuis plusieurs années, gouverneur de la résidence de La Haye. Voyez, du reste, la *Galerie historique des Contemporains*. Au mois de décembre 1828, il a été nommé général d'infanterie avec les lieutenans-généraux Tindal, Constant-Villars et Janssens.

STONE (John-Hurford), imprimeur et savant distingué, naquit dans le comté de Devon, en Angleterre, vers 1765. Il fut d'abord destiné au commerce, mais son goût le dirigea vers les études classiques et surtout vers les questions de théologie. Il se lia de bonne heure avec le célèbre Priestley, dont il partageait les opinions sur l'unité de Dieu et l'humanité pure de Jésus-Christ, et dont il travailla toute sa vie à répandre les principes en France. Partisan un peu enthousiaste des opinions des patriotes français de 1789, il fit en Angleterre, en 1790, la connaissance de M. Français (de Nantes), qui y fut envoyé pour fraterniser avec les amis de la liberté de ce pays, à l'occasion de la prise de la Bastille. Peu de temps après, le frère de M. Stone fut compromis dans un complot tendant à changer la forme du gouvernement anglais suivant les principes révolutionnaires, et fut condamné à mort par contumace; M. Stone lui-même, à cause de sa correspondance saisie, fut condamné au bannissement. Dès ce moment, il se fixa à Paris, où il a résidé jusqu'à sa mort. En 1792, il se lia intimement avec les hommes les plus marquans, surtout avec les Girondins. Il faillit se compromettre gravement au Tribunal révolutionnaire, par l'intérêt et l'admiration qu'il professa publiquement pour Charlotte Corday. Il déboursa environ douze mille francs pour obtenir l'évasion de M. de Sillery de la prison où il était détenu. Il ne put réussir; et plus tard, ayant éprouvé des pertes considérables, il s'adressa à Mme la comtesse de Genlis, épouse de l'infortuné Sillery, pour obtenir restitution de la somme si généreusement et si vainement sacrifiée, il reçut de cette dame la réponse suivante « Pourriez-vous croire, monsieur, que j'aie eu la moindre connaissance de tout ce que vous m'apprenez? Il me pénètre pour vous de la plus tendre reconnaissance, et soyez persuadé que si l'on m'eût rendu la moindre partie de ce déplorable héritage, je vous l'offrirais pour acquitter une dette si sacrée; mais on ne m'a rien rendu de mon douaire, absolument rien. C'est un fait très-connu. Recevez, monsieur, l'assurance bien sincère d'un attachement que je vous conserverai jusqu'au tombeau et dont je serais si heureuse de pouvoir vous donner quelques preuves. Je savais que vous aviez aimé l'infortuné que je respecterai toute ma vie; mais j'ignorais entièrement les efforts généreux que vous avez faits pour le sauver, et quoiqu'ils aient été infructueux, puis-je jamais les oublier? Quand votre santé le permettra, tâchez de venir à l'Arsenal, vous y trouverez l'amie la plus sincère et la plus reconnaissante. D. G. A l'Arsenal, lundi 7 janvier 1811. » Il est inutile d'ajouter que M. Stone ne rentra jamais dans la moindre partie de ses fonds. En 1806, il obtint l'impression générale des *Droits-réunis*, ce qui lui permit de monter une des premières imprimeries de Paris. Il se chargea, en 1810, de la publication du *Voyage aux régions équinoxiales*, par Alexandre de Humboldt et Aimé Bonpland, ouvrage immense dont il acquit la propriété. Les magnifiques impressions de ce voyage, les gravures par les premiers maîtres, et les cartes exécutées avec le plus grand soin, nécessitèrent des capitaux énormes qui absorbèrent une grande partie de la fortune de l'entrepreneur. Chaque exemplaire du *Voyage* devait coûter plus de trois mille francs. Les événemens de 1813 bouleversèrent presque toutes les spéculations commerciales. M. Stone ne put achever les publications qu'il avait commencées,

t après beaucoup de dégoûts et de mal-
eurs, il mourut très-pauvre, à Paris,
e 12 avril 1821. M. Stone était savant et
'un caractère enthousiaste et généreux.
es manières avaient quelque chose de
rusque et d'original; mais il se plaisait
rendre service, et on a trouvé dans ses
apiers des témoignages nombreux de
ommes qu'il avait avancées pour obliger
es hommes recommandables et malheu-
eux. Il s'était fait naturaliser français.

STRALEN (Henri Van). Cet homme
'état, auquel nous avons consacré une
otice biographique dans la *Galerie his-
orique des Contemporains*, est mort à
a Haye, le 6 novembre 1822, âgé de
1 ans. Son fils, M. *Jean Mossel Van
tralen*, conseiller à la cour supérieure
e justice à La Haye, dont il a été aussi
ait mention dans l'article cité, est mort
ans ladite ville, en 1827; et son petit-
ls vient d'être nommé secrétaire au ca-
inet du Roi.

STRAMBI (Vincent-Marie), historiogra-
he italien, naquit à Civita-Vecchia en
745. Elevé d'abord au séminaire de
lontefiascone, puis à Rome chez les Pè-
es des Écoles pies, ensuite chez les Do-
inicains, il s'associa l'un des premiers,
près avoir été ordonné prêtre, au véné-
ıble Paul de la Croix, fondateur des
'assionistes. Strambi s'appliqua aux mis-
ons, aux catéchismes, et aux autres
xercices du ministère évangélique. Il
ssista le pieux instituteur de sa congré-
ation, à sa mort, arrivée en 1775; il
crivit sa vie, et fut le postulateur de
ı béatification. En 1801, Pie VII le
omma évêque de Macerata et Tolentino.
e nouveau prélat se consacra tout entier
ux soins de son diocèse. Il bâtit un sé-
ıinaire, où, fidèle à sa vocation, il ai-
ıait à se retirer dans une petite cellule
t à vivre en religieux. Il dota cet éta-
lissement et le fit son héritier. Une mai-
on de refuge et une école pour les jeunes
lles, attestent encore, entre plusieurs
utres institutions, le zèle et la charité
e cet évêque. Sa fidélité au Pape durant
ı persécution de Napoléon, le fit exiler
'abord à Novarre, puis à Milan. Après
u'il eut donné dans cette ville, durant
lusieurs années, le spectacle de toutes
es vertus chrétiennes, les événemens
olitiques lui permirent de retourner au
ıilieu de son troupeau, en 1824. Peu
près l'avènement de Léon XII, Strambi
fit agréer sa démission qu'il avait vaine-
ment offerte sous Pie VII. Mais le nou-
veau Pape lui donna un logement au
Quirinal, ce qui est une distinction consi-
dérable à Rome. En arrivant dans la
capitale du monde chrétien, Strambi
trouva le Page dangereusement malade;
les journaux italiens ont raconté que,
dans son pieux dévouement, l'évêque
offrit sa vie à Dieu, pour racheter celle
du souverain pontife. Ce qui est certain,
c'est que le Pape se rétablit, et l'évêque
de Macerata, frappé d'apoplexie, le 28
décembre 1824, expira le 2 janvier sui-
vant. M. le chanoine Rudoni, à Milan, a
publié en italien une Notice sur Strambi;
et M. Michel Ferrucci, professeur du
séminaire de Macerata, en a fait paraître
une autre, dans cette dernière ville, écrite
en latin.

STRAUCH Y VIDAL (François-Rai-
mond), évêque de Vich, naquit à Tarra-
gone, en 1760. Son père était Suisse et
capitaine dans un régiment au service de
l'Espagne. Le jeune Strauch fit ses pre-
mières études à Sarragosse, et embrassa
l'état monastique dans un couvent de
franciscains de l'île de Majorque, où son
père se trouvait alors avec son régiment.
Il devint professeur de philosophie dans
un couvent de son ordre, puis professeur
de théologie, pendant vingt-cinq ans, à
l'Université de Palma. A cet emploi, le P.
Strauch joignait l'exercice de la prédica-
tion. Doué d'aptitude et de goût pour
diverses sciences, il apprit les mathéma-
tiques, assez pour être en état de dresser
une carte topographique de Majorque,
qui est estimée sur les lieux. Pendant la
guerre de l'indépendance, le P. Strauch
fut nommé aumônier d'un régiment; il
remplit cet emploi avec zèle et courage,
exposant souvent sa vie pour secourir les
militaires sur les champs de bataille. Ses
vêtemens furent une fois percés de balles:
mais des désordres qu'il ne put réprimer
le déterminèrent à quitter le régiment.
Durant l'invasion, le père Strauch publia
quelques écrits sous un nom supposé,
entre autres un *Discours sur l'influence
de la religion dans la carrière des armes*.
Il traduisit en espagnol les *Mémoires
pour servir à l'Histoire du jacobinisme*,
de l'abbé Barruel. Ce travail le rangea
parmi les ennemis des opinions libérales
qui se développaient alors en Espagne,
aussi bien qu'un autre écrit qu'il publia

en faveur des immunités ecclésiastiques, source féconde, dans la Péninsule et ailleurs, des plus graves désordres. En 1811, Strauch rédigeait à Majorque un journal qui paraissait deux fois la semaine, et qui avait pour titre: *Semanario christiano politico*. Son but était de combattre les doctrines irréligieuses. Deux autres moines l'aidaient dans ce travail, qui ne l'empêcha point, cette année même, de prêcher le carême à Palma. Ses opinions lui suscitèrent dès-lors des persécutions de la part du gouvernement constitutionnel d'Espagne, et il demeura neuf mois en prison, protestant contre la compétence de ses juges sur les matières religieuses. A l'époque du retour de Ferdinand VII dans ses États, le P. Strauch fut récompensé de ses opinions et de ses souffrances par sa promotion à l'évêché de Vich, en Catalogne, qui eut lieu en 1816. A cette occasion il fut présenté au roi, qui lui fit des promesses d'une plus haute fortune. Depuis le rétablissement de la constitution, l'évêque de Vich ne put éviter les occasions de témoigner son opposition au nouveau système qui prévalait alors. Il voulut d'abord s'opposer à la publication d'un livre qui lui parut hétérodoxe; ensuite il refusa de prêter serment à la constitution de Cadix, tant que le roi n'eut pas prêté ce serment. Depuis, le roi en ayant donné l'exemple, l'évêque de Vich ne fit plus de difficulté de l'imiter, mais il se refusa obstinément à publier le décret des Cortès du 25 octobre 1820, qui soumettait les moines à la juridiction de leurs évêques, luttant ainsi pour des priviléges abusifs, contre la véritable et antique discipline catholique. Ce refus fit traîner le P. Strauch dans la citadelle de Barcelone. Traduit devant les tribunaux, il fut condamné à mort, en vertu d'une législation barbare; mais il appela de cette sentence; elle fut cassée par les seconds juges, qui ordonnèrent sa translation à Tarragone, où ils assignèrent sa résidence. On le fit partir, accompagné d'un frère lay pour le servir, et escorté par un détachement de troupes. Quand on fut arrivé à Ordalt, le commandant de l'escorte, apprenant l'invasion de l'armée française (c'était le 16 avril 1823), fit descendre l'évêque de voiture, et lui tira un coup de pistolet à bout portant. Le prélat tomba mort: le frère lay qui l'accompagnait, nommé Michel Quelus, subit le même sort. Tel est du moins le récit des journaux, écrits, il est vrai, bien souvent avec beaucoup de légèreté, et sous l'influence de l'esprit de parti: ce qui est malheureusement trop avéré, c'est la mort violente de l'évêque de Vich. Plusieurs individus ont été poursuivis, et même exécutés, depuis l'abolition de la constitution, comme auteurs ou complices de cet atroce assassinat. L'évêque de Vich périt à l'âge de soixante-trois ans.

STREEK (Madame Van, née BRINKMAN), auteur hollandais. A la liste de ses écrits, que nous avons donnée dans la *Galerie*, nous pouvons ajouter maintenant son poème du *Bonheur* (*het Geluk*), composition faible, publiée en 1820. Elle fit encore imprimer, de temps à autre, de petites pièces de circonstance, qui dénotent des sentimens honorables, mais qui ne brillent pas par des talens poétiques. Mad. Van Streek est morte à La Haye en 1828.

STRICK VAN LINSCHOTEN (P.-H.-A.-J.), poète hollandais, auquel nous avons consacré une notice biographique dans la *Galerie historique des Contemporains*, quitta ses terres de Linschoten, Polanen et Heckendorp, vers les dernières années de sa vie, pour aller voyager en Europe. Il s'établit enfin à Manheim, en Allemagne, et mourut à Bologne, en 1819, à son retour d'un voyage en Italie. A la liste de ses ouvrages nous ajouterons une *Élégie sur la mort de J. Hinlopen*, et un bon nombre d'excellentes observations communiquées au *Magasin d'Agriculture* du professeur Kops. (*Voyez ce nom.*)

STUART (Martinus), auteur hollandais, historiographe du royaume des Pays-Bas et membre de l'Institut-Royal des sciences, littérature et beaux-arts, est mort à Amsterdam, après une maladie de peu de jours, le 22 novembre 1826, âgé de ... ans. En sa qualité d'historiographe du royaume, il a publié trois volumes d'une continuation de l'*Histoire de la Patrie* (*Vaderlandsche Geschiedenis*), du célèbre historien hollandais *Jean Wagenaar*. Ce travail n'a obtenu qu'un accueil médiocre; il est cependant, d'après le jugement de quelques hommes de lettres, plus pragmatique ou plus philosophique que l'ouvrage de Wagenaar lui-même. Nous ne lui contesterons pas cette gloire: sans vouloir par-là être cen-

sés considérer M. Stuart comme un historien accompli, qui pourrait soutenir la concurrence, avec les célèbres historiens de l'antiquité ou avec les De Thou, les Robertson, les Gibbon et autres historiens des temps modernes. Nous persistons dans le jugement que nous avons porté, sur cet écrivain distingué, dans la *Galerie historique des Contemporains*. Le sixième volume de ses *Sermons* vient d'être publié (1829). On les loue, et ils le méritent : on y trouve des pages sublimes, comme dans d'autres de ses écrits. Son collègue, le savant prédicateur Westerbaen, a célébré sa mémoire dans une *oraison funèbre*, qui a été ensuite publiée, et dans laquelle on trouvera des détails ultérieurs sur la vie et les écrits d'un homme qui peut être compté parmi les bons écrivains de son pays.

SULEAU (le comte de), l'un des rédacteurs de l'ancien *Conservateur*, écrivain remarquable par la violence de ses opinions ultrà-royalistes, est resté avec les Duplessi-Grénédan, etc., attaché aux vieilles doctrines dont la France ne veut plus, et rêve encore avec ses amis l'heureux temps de la monarchie absolue.

SWEBACH, dit FONTAINE (Jacques-François-Joseph), peintre, naquit à Metz, le 19 mars 1769, d'un père à qui furent familières toutes les inspirations des arts, mais qui, sans études, et livré seulement à la fougue de son imagination ardente, embrassa tous les genres et se montra tour à tour, peintre, sculpteur, graveur, mécanicien et minéralogiste. Les premiers essais de cet homme, qu'on peut appeler extraordinaire, quoiqu'il ne fût que rarement supérieur, promettaient à la France une célébrité de plus; s'il trompa son espoir, c'est à son esprit vagabond et divers, à la facilité prodigieuse qu'il avait à concevoir, à imiter, à exécuter, qu'il faut attribuer cette déception fâcheuse. Toutefois, il a rempli sa carrière en véritable artiste ; et le caractère le plus aventureux l'engagea souvent dans des entreprises où auraient échoué des hommes habiles et timides. Ainsi, on le vit, à l'âge de treize ans, enluminer à fresque l'église d'une petite ville, où son nom triomphe au milieu de l'ocre et du rouge brun qu'avait prodigué son pinceau sans expérience, mais non pas sans facilité. Plus tard, l'Académie de Metz, complice de son audace, l'admit au concours qu'elle proposait, et dont le sujet était un ouvrage complet sur les antiquités du pays Messin. Swebach se présenta hardiment, et produisit quelques dessins exécutés avec facilité. On voulut connaître les moyens d'exécution qu'il avait comme graveur ; tout autre que lui aurait été déconcerté de cette circonstance : Swebach n'en tint compte ; il avait pressenti l'ignorance de ses juges. Il comparut à leur tribunal, muni de quelques estampes d'*Audran*, dont il avait fait disparaître le nom. Dupe de ce manége téméraire, l'Académie encouragea cet intrépide *oseur*. Swebach ne se montra pas indigne de cette faveur. Il ne savait aucun des secrets de la gravure ; il les apprit dans un livre, et parvint à terminer d'une manière satisfaisante, un ouvrage assez volumineux. L'art d'écrire sur l'archéologie lui était étranger : les moines du pays, qu'il amusait par ses saillies vives et spirituelles et qu'il étonnait par sa courageuse persévérance, composèrent le texte qu'il avait promis aux académiciens. Il obtint le prix et le titre de membre de l'Académie des sciences de Metz. *Audaces fortuna juvat :* Swebach l'éprouva pendant le cours de sa vie. Le fils d'un homme aussi singulièrement organisé, ne devait pas être un esprit froid. Swebach, celui que la mort vient de frapper, fut doué d'une très-grande vivacité qui rapprochait son caractère de celui de son père, mais aussi d'une raison précoce qui le mit à l'abri de quelques chances fâcheuses, auxquelles s'était laissé entraîner l'auteur de ses jours. Le goût des arts se manifesta de bonne heure chez le jeune Swebach : à l'âge de quinze ans, il fut couronné à l'exposition de la Place Dauphine. Sa famille possède encore le dessin qui lui valut cette flatteuse distinction. Destiné à la gravure, pour laquelle il se sentait assez peu de dispositions, il passait les nuits entières à se faire un talent plus conforme à sa vocation. A l'âge de dix neuf ans il quitta son père, et de ce moment ses progrès furent immenses. Deux ans à peine s'étaient écoulés depuis cette époque, qu'il obtint un second grand prix de peinture. En l'an X, la grande médaille du Salon lui fut décernée; alors sa réputation grandit et le classa parmi les peintres les plus estimés dans le genre où il comptait tant de succès. Spirituel dans ses conceptions, précieux

par le fini de sa touche et la grâce de son pinceau, Swebach excella dans la composition; il connut à tel point la magie de la perspective, que les sujets où il fut obligé d'admettre un très-grand nombre de personnages peuvent être cités comme des modèles dans l'art de disposer les groupes et de faire agir la foule. Ses tableaux les plus remarquables sont : *la Bataille de Rivoli, le Passage du Danube, la Calèche*, *la Malle-Poste*, et de très-beaux morceaux qui n'ont point encore été exposés, et qu'il venait d'achever, quand il fut attaqué par le dernier période de la maladie qui l'a enlevé, à l'âge de cinquante-quatre ans, le 10 décembre 1823. Swebach laisse, outre ses ouvrages peints, un grand nombre de dessins et une collection d'études et de compositions gravées par lui et recueillies en quatre volumes. En 1814, l'empereur de Russie le nomma directeur de sa fabrique impériale de porcelaine. Forcé par sa santé de quitter un pays dont le climat avait pour lui des dangers, il revint en France décoré du titre de chevalier de l'ordre de Sainte-Anne de Russie, troisième classe. Une foule de souvenirs honorables s'attachent à la mémoire de cet artiste ; le trait particulier de son caractère était la franchise et le plus grand mépris pour la plupart des usages du monde, qu'il fuyait avec une grande attention. En mourant, ce peintre a pu emporter la consolation de se voir revivre dans un fils, M. Édouard Swebach, héritier du talent et de la fortune que son père avait acquise par un zèle soutenu et un travail de tous les instans.

SWINDEN (Jean-Henri VAN). Ce grand mathématicien hollandais, qui a tant contribué à faire adopter le nouveau système métrique en France, et auquel nous avons consacré un article étendu dans la *Galerie historique des Contemporains*, est mort à Amsterdam dans les premiers jours du mois de mars 1823. Sa mémoire a été célébrée le 26 août de la même année par l'Institut Royal et par la société de *Felix Meritis*, dans ladite ville. Les discours solennels ont été prononcés par MM. les professeurs Moll et Van Lennep. Ils nous ont fait connaître une particularité bien remarquable de ce grand homme; savoir, qu'il n'a jamais voulu accepter de décorations d'aucun ordre.

SWINDEREN (Théodore VAN), professeur de philosophie et d'histoire naturelle à l'Académie de Groningue, continue de remplir avec succès les fonctions de cette place honorable. Il vient de publier un mémoire adressé à la seconde chambre des États-Généraux, au mois de décembre 1829, qui a pour objet d'indiquer les vices du projet de loi sur l'instruction publique, et de prouver que les lois et les réglemens actuellement en vigueur, sur cette matière, méritent la préférence sur la loi proposée, une expérience de 25 années en ayant fait connaître les avantages.

SYPKENS (P. Fammo), député de la province de Groningue, à la seconde chambre des États-Généraux, dans les Pays-Bas, naquit à Groningue, vers 1780. Après avoir fait de bonnes études à l'Université de sa ville natale, où son père était professeur de langues orientales, il y reçut ses grades en droit en soutenant une thèse ou dissertation qui lui a fait beaucoup d'honneur. S'étant établi d'abord comme avocat, à Groningue, il fut nommé quelque temps après bailli ou officier près le tribunal de première instance, poste qu'il a occupé jusqu'à l'époque de l'incorporation de la Hollande à l'Empire français, lorsqu'il fut nommé juge d'instruction en 1814, officier du roi près le tribunal de première instance dans la dite ville, et étant chargé en même temps des fonctions de procureur criminel : il occupe encore aujourd'hui cette place. En 1824, il fut nommé député à la seconde chambre des États-Généraux, et au mois de septembre 1825, membre de la commission de rédaction des nouveaux codes. Dans cette commission, M. Sypkens a fait preuve de connaissances approfondies en jurisprudence, et il a exposé souvent à la tribune nationale, les motifs de la nouvelle législation à laquelle il a eu une si grande part. En qualité de député il prononça aussi plusieurs discours sur des matières qui n'appartiennent point à la science du droit, mais à la politique et à l'administration. Ils se distinguent ordinairement par de la verve, et une bonne logique, Quoique M. Sypkens s'énonce le plus souvent dans le sens du gouvernement, il s'est pourtant, en 1827, fortement opposé à la loi, dite de la peréquation, ou loi qui avait pour objet de faire disparaître l'i-

négale répartition de la contribution foncière entre les diverses provinces du royaume. Dans la session de 1828-1829, il s'est élevé avec beaucoup d'énergie contre la communication au gouvernement des pétitions dans lesquelles on demandait le redressement de plusieurs griefs, et particulièrement une liberté entière et illimitée de l'instruction; le rétablissement du jury, la liberté de la presse, la responsabilité des ministres, etc. Ces pétitions et des observations faites dans les sections de la Chambre des députés, sur le projet du code d'instruction criminelle, ayant fixé l'attention sur l'institution du jury, il a paru que cette question devrait être de nouveau examinée, débattue et décidée par la Chambre avant que celle-ci pût procéder à la discussion du projet de code présenté par le gouvernement. En conséquence, le président, M. Reyphins, posa trois questions sur cet objet, qu'il fit imprimer et distribuer aux membres, afin qu'ils pussent se prononcer avec connaissance de cause; ces questions, soumises à l'examen des sections et après avoir subi une légère modification dans la section centrale, étaient conçues en ces termes: 1° Le jury sera-t-il admis dans les procès criminels, devant les cours provinciales et les autres tribunaux criminels? — 2° Le jury sera-t-il admis dans les procès pour délits de la presse? — 3° Le jury d'accusation sera-t-il admis en le distinguant du jury de jugement? — Ces questions ayant été ensuite soumises à la discussion dans les comités généraux du 9-13 avril 1829, M. Sypkens y prononça un discours rempli d'observations remarquables. Il contesta les avantages tant prônés du jury, dans l'état actuel de la société; et il établit que cette institution ne convenait aucunement au royaume des Pays-Bas. Dans la même session, M. Sypkens vota contre la proposition de M. de Brouckère, contre la proposition de MM. Barthélemy, Donker-Curtius, Van Crombrugghe et Schooneveld, et contre le projet de loi du 16 mai 1829, qui a dégagé la presse de toutes ses entraves. Dans la même session M. Sypkens a voté pour le budget annal et le budget décennal. Dans la session suivante, qui vient de s'ouvrir, il a fortement soutenu la validité de l'élection de M. Brugmans, nommé député à la 2e chambre, pour la province de Hollande. Malgré son éloquence, et tous les efforts des députés hollandais, la nomination a été annulée, parce que la majorité de la chambre était d'avis que M. Brugmans, comme membre de la commission permanente du Syndicat d'amortissement, occupait une place de comptable, et qu'ainsi il ne pouvait, en vertu de l'art. 92 de la loi fondamentale, être membre des États-Généraux. — Dans la même session, M. Sypkens a soutenu, dans un discours étendu, les budgets annal et décennal.

T.

TABARAUD (N.), prêtre octogénaire, ancien oratorien; l'une des lumières de l'Église de France, et l'un des défenseurs les plus zélés des libertés de l'Église gallicane. Chaque fois que le parti jésuitique a voulu tenter de nouveaux envahissemens dans le domaine religieux, M. Tabaraud, malgré son grand âge, est descendu dans la carrière avec les champions du jésuitisme, armé d'une science profonde, d'une logique invincible, et d'une éloquence vigoureuse encore après tant de combats. Que le jésuitisme s'attaque aux lois et aux libertés constitutionnelles des Français, M. Tabaraud, loin de faire, ainsi que la plupart des membres du clergé, *chorus* avec les jésuites, jette le premier le cri d'alarme, et porte secours aux lois et à la liberté menacées. Quand M. Bellart, sur le bord de sa tombe, traçait, d'une main guidée par une tête en délire, son fameux réquisitoire en tendance impie et séditieuse contre le *Constitutionnel* et le *Courrier français*, véritable rapsodie pleine d'erreurs théologiques et d'hérésies constitutionnelles, nul, mieux ni plus vivement que M. Tabaraud, ne mit à nu tout le vide d'argumens faux et de déclamations surannées. Un journal dévôt soutient-il la nécessité de la célébration du mariage religieux avant la célébration du mariage civil? Vite M.

Tabaraud prend la plume, et, dans un écrit plein de force, terrasse le soutien des prétentions du clergé, et assure aux lois de l'État, la prééminence qui leur est due. MM. du parti prêtre n'ont pas beau jeu avec ce vétéran des doctrines gallicanes; aussi le détestent-ils cordialement. Nous, au contraire, nous l'aimons, et nous lui souhaitons longues années. Dans tous les cas, ce vieillard respectable descendra dans la tombe plein d'œuvres et de jours, et regretté de tous ceux qui, sans prévention, chérissent les vrais amis de la liberté.

TAILLEFER (N.), inspecteur de l'Académie de Paris, ancien proviseur du collége royal de Louis-le-Grand, administrateur faible et à vues qui ne sont plus de ce siècle, a donné une assez bonne traduction des deux *Verrines* de Cicéron, *de signis* et *de suppliciis*. Dans quelques passages, soutenu par la force du texte latin, M. Taillefer a su donner à son style la plus grande énergie. On la lit avec plaisir, même après l'excellente traduction du savant M. Gueroult.

TAILLANDIER, avocat aux conseils du roi et à la cour de cassation, l'un des hommes les plus savans et les plus honorables que possède la France, a composé sur la jurisprudence et la législation différens ouvrages estimés des savans.

TALMA (François-Joseph), le plus grand acteur tragique des temps modernes, et peut-être de tous les temps, naquit à Paris, le 15 janvier 1766. Son père, dentiste célèbre, ayant été se fixer à Londres, l'avait laissé en France, dans une pension, pour y commencer une éducation élémentaire. Il n'avait encore que dix ans lorsque l'invincible penchant qui l'entraînait au théâtre se manifesta de la façon la plus originale; le préfet du collége où il étudiait, avait composé une tragédie, intitulée *Tamerlan*, dans laquelle le jeune Talma avait à rendre compte de la mort du héros de la pièce, il s'identifia tellement avec le personnage qu'il était chargé de représenter, qu'arrivé au passage le plus touchant de son récit, il fut suffoqué par ses sanglots et ne put continuer. On le porta hors de la scène; on s'efforça de lui démontrer que tout ce qui venait de se passer n'était qu'une illusion; tout fut inutile; il était inconsolable, et le temps seul put apaiser cette douleur. Lorsque ses premières études furent terminées, son père vint le chercher et l'emmena à Londres pour y achever son éducation. Quelques jeunes Français l'ayant invité à se réunir à eux pour jouer de petites comédies françaises, la nouveauté de ce spectacle leur attira un concours nombreux de spectateurs distingués, entr'autres le prince de Galles, aujourd'hui roi d'Angleterre. Dès lors Talma, quoique fort jeune, se faisait tellement remarquer par la piquante originalité de son jeu, que des personnages considérables, parmi lesquels on comptait lord Harcourt, insistèrent vivement auprès de son père, afin de déterminer celui-ci à destiner son fils à la scène anglaise. Cette proposition paraissait d'autant plus convenable, qu'ayant passé une partie de sa jeunesse en Angleterre, Talma parlait l'idiôme anglais avec une extrême correction et avec le plus pur accent national. Cependant des intérêts de famille et des circonstances particulières l'ayant ramené à Paris, il y fit connaissance avec quelques personnes qui l'excitèrent à tirer parti de ses dispositions. Il suivit pendant quelque temps les classes de l'École royale de déclamation, sous la direction de Molé et de Dugazon, et ne tarda point à obtenir un ordre de début. Il parut, pour la première fois, sur le théâtre français, le 27 novembre 1787, dans le rôle de *Seïde*. Encouragé par les justes et nombreux applaudissemens qui avaient accueilli ses débuts, Talma, devenu plus confiant en lui-même, par ses premiers succès, résolut de les rendre durables par de nouvelles études, et de se donner, en quelque sorte, une éducation. Il rechercha avec empressement et cultiva avec fruit la société des gens de lettres, des peintres, des sculpteurs, et les connaissances qu'il y puisa le mirent à même de se créer une méthode toute nouvelle. Enfin, malgré les préventions d'un public, à qui toutes les innovations déplaisent, qui est esclave de ses habitudes, et que la supériorité de son talent n'avait point subjugué encore, Talma réussit, au milieu de tous les genres d'obstacles qui lui étaient opposés, à opérer dans le costume, la révolution qu'avaient essayée vainement Lekain, Mlle Clairon et Mme Saint-Huberti. Le premier, il fit voir une véritable toge romaine, dans la tragédie de *Brutus*. Cette apparition excita, comme

on devait s'y attendre ; une surprise générale parmi des spectateurs accoutumés aux manteaux de satin, aux talons rouges, et aux tresses flottantes des héros de la fable et même de l'histoire. Après les premières représentations de la tragédies de *Charles IX*, dans laquelle Talma était chargé du rôle de *Charles*, une députation d'évêques s'etant rendue chez le roi pour demander que, d'après le mouvement extraordinaire qu'avait produit cet ouvrage parmi le peuple, la représentation en fût défendue, Louis XVI avait eu la faiblesse d'accéder à cette réclamation ; mais Mirabeau qui ne partageait pas l'indulgente sollicitude de ces évêques en faveur des bourreaux de la Saint-Barthélemy : dit à Talma : « Je ferai demander la pièce par mes Provençaux, et nous verrons. » En effet, les Provençaux auxquels se réunit le public de Paris, indignés des obstacles apportés par les évêques à ce que la tragédie de *Charles IX* fût représentée, réclamèrent avec une extrême chaleur pour que les représentations de cette pièce fussent continuées. Un acteur étant venu annoncer qu'elles ne pouvaient l'être, faute d'acteurs ; Talma qui était en scène en ce moment, prit la parole et dit, « qu'un seul rôle manquait, (celui de *Catherine de Médicis*) et qu'il ne doutait pas que Mme Vestris, quoique très-indisposée, ne fît tous ses efforts pour satisfaire au désir du public. » Toutefois, cette circonstance avait mis le trouble et la division dans la comédie, qui, ainsi que l'assemblée et la nation elle-même, était partagée en factions. En peu de tems, les querelles prirent un caractère beaucoup plus sérieux, il n'y eut plus moyen de s'entendre ; les comédiens français publièrent un mémoire contre Talma ; celui-ci se défendit dans une reponse imprimée. Bientôt les dissidens, à la tête desquels était avec Monvel, Dugazon, Mme Vestris et quelques autres, fondèrent, sur le théâtre construit rue de Richelieu, dans l'emplacement de l'ancienne salle des Variétés, une seconde scène française, qui, par la supériorité de talens et de réputation de la colonie émigrée, prit bientôt le premier rang, et força plus tard, celle-ci, à se réunir à elle. A cette époque, existait entre Talma et Mirabeau une liaison intime, dont une circonstance particulière avait encore resserré le lien ; le grand orateur que l'opinion de l'Europe avait proclamé plus d'une fois le *Démosthènes* du Sénat français, était logé rue de la chaussée d'Antin, dans une maison appartenant au *Roscius* moderne. Cette maison subsiste encore ; c'est là que mourut Mirabeau, le 2 avril 1791. Talma composa et fit placer sur la porte de la maison, le distique suivant, surmonté des deux figures de la nature et de la liberté :

« L'ame de Mirabeau s'exhala dans ces lieux ;
Hommes libres, pleurez ; tyrans, baissez les yeux. »

Toutefois, deux ans s'étaient écoulés, et déjà le délire révolutionnaire avait proscrit la mémoire et renversé les autels de l'un des plus illustres fondateurs de la liberté française ; l'inscription disparut, mais les deux figures sont demeurées. L'admirateur et l'ami de Mirabeau pouvait-il ne pas admirer et chérir ceux qui, avec plus de vertus, se montraient les plus dignes héritiers de l'éloquence de ce grand homme ! Vergniaud, Guadet, ces députés célèbres de la Gironde, dont la brillante et redoutable éloquence avait jeté tant d'éclat sous l'Assemblée législative, bien que cet éclat n'y eût pas toujours été exempt de quelque reproche, étaient devenus, dans la Convention, de grands hommes d'état qui sacrifiaient tous les jours à la patrie, leur popularité, leur repos et leur bonheur, et qui, dès-lors, se préparaient à lui sacrifier leur vie. Déjà si grands par leurs talens, la sublimité de leur dévoûment les avait placés hors de tout parallèle avec tout ce qui les avait précédés. Aux noms illustres que nous venons de citer, il faut joindre ceux de Condorcet, de Gensonné, de Clavière. Talma s'honora de leur amitié, alors que cette amitié était déjà un titre à la défaveur populaire, et lorsqu'il était facile d'apercevoir que, de cette défaveur à la proscription, la pente serait bientôt rapide. On n'a pas oublié de quelles violentes dénonciations Talma fut l'objet à la tribune des jacobins et de la part des feuilles dévouées à la faction de la Montagne, pour la fête qu'il donna, vers la fin d'octobre 1792, au général Dumouriez partant pour la conquête de la Belgique. On sait comment cette fête, à laquelle assistaient les députés de la Gi-

ronde, fut troublée par la présence et les menaces de Marat, se présentant inopinément à la tête d'une députation des jacobins qui venait demander compte à Dumouriez victorieux de ce qu'un assez grand nombre d'émigrés étant tombé entre ses mains, il avait épargné leur vie, au mépris du décret qui ordonnait qu'ils fussent immédiatement mis à mort. Dès-lors Talma eut tout à craindre des ressentimens et de la vengeance de cette faction. Dénoncé, un an après, devant le tribunal révolutionnaire, pendant l'instruction de l'horrible procédure dirigée contre les 21 députés mis en accusation le 3 octobre 1793, il fut présenté comme leur *complice*, pour avoir fait de sa maison le lieu de réunion des *conspirateurs*, et n'échappa que par une sorte de prodige à l'échafaud, sur lequel ces généreuses victimes de la sainte cause de l'humanité, de l'ordre et de la liberté, portèrent leurs têtes le 31 du même mois. Lorsque Larive eut renoncé au théâtre, Talma, qui jusqu'à cette époque avait joué les rôles tragiques et comiques, abandonna entièrement le brodequin, et se trouva, sans partage, en possession du premier emploi tragique. C'est surtout, de ce moment, que date la brillante renommée qu'il s'y est acquise. Un amour passionné pour son art; des études et des observations, tous les jours plus réfléchies; un sentiment exquis de toutes les convenances, élevèrent en peu de temps son talent à une telle hauteur, que, dans l'état où était la scène tragique, que Monvel se disposait à quitter, il en soutint seul l'honneur, au milieu de ceux qui auraient eu long-temps la prétention d'être ses rivaux, mais à qui la juste rigueur du public avait assigné leur véritable place. Alors s'élevait cet homme extraordinaire, dont la prodigieuse gloire militaire, la merveilleuse élévation, l'ambition sans mesure, d'immenses triomphes et d'éclatans revers, suivis d'une chute épouvantable, devaient agrandir un jour le domaine de la tragédie, et dont le règne a exercé une si puissante influence sur les arts. Il avait vu Talma avant son départ pour l'Egypte, et l'avait traité dès-lors, avec beaucoup de distinction. A son retour, il suivit ses représentations avec une plus grande assiduité, l'appela chez lui, eut avec lui de fréquens entretiens, lui exprima la vive admiration qu'il avait conçue pour son talent, et ne tarda pas à l'admettre dans son intimité. Bientôt s'établit entre ces deux hommes, destinés par la nature à représenter sur les théâtres dont la plus grande différence, aux yeux du philosophe, est dans leurs dimensions, une sympathie dont le résultat fut, jusqu'aux derniers instans du règne de Napoléon, une sorte de réaction continuelle du personnage idéal sur le personnage réel, et du personnage réel sur le personnage idéal. Ainsi, quoiqu'il ne soit point exact de dire que Napoléon ait pris des leçons de Talma, il est certain que, par l'habitude de voir et d'entendre ce grand acteur, il avait plusieurs de ses manières, de ses gestes, de ses attitudes, et même des inflexions de sa voix, ainsi qu'il est souvent arrivé à Talma d'étudier profondément Napoléon, et d'appliquer le résultat de ses observations à ceux de ses rôles qui étaient en analogie avec son modèle, et dans lesquels il avoue que la pensée de Napoléon lui est toujours présente. Atteint, en 1804, d'une effrayante maladie de nerfs, Talma, né avec une imagination mélancolique et un genre nerveux irritable au plus haut point, paraissait ne pouvoir résister à la violence du mal, lorsqu'une crise inespérée vint rétablir sa santé. Les effets de cette maladie, dont les médecins habiles qui le soignaient (MM. Corvisart et Alibert) observaient la nature et les progrès comme une sorte de phénomène, étaient tellement extraordinaires que lorsqu'il était en scène, les émotions qui s'emparaient de lui devenaient si violentes, que pour ne pas être entraîné par elles, il avait besoin de rappeler à soi sa raison, de s'examiner lui-même, et de se convaincre qu'il n'y avait rien de réel dans tout ce qui se passait autour de lui. A l'époque où le premier consul fut proclamé empereur, Talma avait cru devoir mettre, de lui-même, un terme à l'ancienne familiarité qui avait regné jusques-là entre eux, et cesser de paraître au palais; mais Napoléon ne tarda point à s'apercevoir de son absence, et lui fit dire, par un chambellan, qu'il aurait désormais, tous les jours, ses entrées au palais à l'heure du déjeuner. C'était pendant ce repas, et à sa suite, que s'établissaient entre eux ces conversations qui duraient quelquefois des heures entières, et auxquelles Napoléon paraissait attacher le

lus vif intérêt. L'une d'elles eut lieu à Saint-Cloud, le matin même du jour où outes les autorités vinrent complimenter le premier consul, sur son élévation l'empire. Il parlait alors, depuis une eure, avec Talma, sur l'art de la tragédie; à tout instant on venait lui annoncer 'arrivée de nouvelles députations, et omme Talma, craignant d'être importun, témoignait le désir de se retirer : Non, non, disait Napoléon, restez; » uis s'adressant au chambellan de service : « C'est bien; qu'elles attendent dans a salle du trône; continuons; » et il oursuivait la conversation, comme s'il e fût agi pour lui du moindre des intérêts. Ce jour-là même Bonaparte discutait, avec la supériorité ordinaire de son ugement, le jeu de Talma, dans le rôle e *Néron* (*Britannicus*), et n'en paraisait pas entièrement satisfait : « Je vourais, disait-il, reconnaître davantage ans votre jeu, le combat d'une mauvaise ature, avec une bonne éducation; je ésirerais aussi que vous fissiez moins de estes; ces natures-là ne se répandent as au-dehors; elles sont plus concentrées. D'ailleurs je ne puis trop louer les formes simples et naturelles auxquelles vous vez ramené la tragédie; en effet, lorsue les personnes constituées en dignité, oit qu'elles doivent leur élévation à la aissance ou aux talens, sont agitées par es passions ou livrées à des pensées raves, elles parlent sans doute de plus aut, mais leur langage ne doit être i moins vrai, ni moins naturel; » au ème instant, et toujours préoccupé de idée qui, dans les moindres actes, domiait toute sa vie, il s'interrompit luième pour dire : « Par exemple, en ce oment, nous parlons comme on parle ans la conversation; eh bien! nous aisons de l'histoire. » Toutes les remarues de Napoléon, sur le rôle de *Néron* t sur le jeu de Talma dans ce rôle, quoique décelant une pensée et des aperçus ussi ingénieux que profonds, ne nous araissent pas, néanmoins, également ustes; quand Néron, qui n'était pas moins mpétueux que cruel, se livre à sa fueur, il est évident que son caractère, t par conséquent le jeu de l'acteur, ne oit pas être concentré. L'ame de ce onstre naissant, passant violemment l'un état à un autre, doit offrir le spectacle es résolutions et des sentimens les plus opposés, parce que le propre des passions est de se contredire. Au reste, c'est ce qu'a parfaitement senti Talma, qui, par son admirable jeu dans ce rôle, auquel, pendant vingt ans, il a donné sans cesse des perfectionnemens nouveaux, et dont même entre ses mains, on ne le croyait plus susceptible, justifie entièrement notre remarque. Tacite et Racine n'ont rien imaginé de plus profond et de plus tragique; et, dans la manière unique dont il a constamment conçu et exprimé les intentions de l'historien et du poete, le grand acteur marche toujours leur égal. Un événement politique d'une haute importance, a dû sa naissance à l'une des conversations dont nous parlons ici; c'est la mesure qui a rendu aux Juifs un état civil en France. La tragédie d'*Esther* avait été représentée à la cour, dans les premiers jours de juillet 1806, et le lendemain, Talma s'était rendu, comme de coutume, au déjeuner de l'empereur, auquel assistait M. de Champagny, alors ministre de l'Intérieur. La conversation s'établit sur la représentation de la veille : « C'était un pauvre roi que cet Assuérus, » dit Napoléon à Talma; et se tournant presqu'au même instant vers le ministre de l'Intérieur, « Qu'est-ce que ces Juifs? quelle est leur existence? faites-moi un rapport sur eux. » Le rapport fut fait, et ce fut, quinze jours environ, après cette conversation, que fut convoquée, le 26 juillet 1806, la première assemblée des notables d'entre les Juifs, dont le but était de fixer le sort de cette nation, et de lui donner en France une existence légale. Ce fut à la suite d'une représentation de *la Mort de Pompée*, où Talma jouait le rôle de *César*, que Napoléon lui adressa, sur la manière dont il entendait ce rôle, des réflexions critiques d'une justesse admirable, et dont un acteur aussi profondément versé que Talma dans la connaissance de son art, ne pouvait manquer de tirer un grand parti. « En débitant, » disait Napoléon, « cette longue tirade contre les rois, dans laquelle se trouve ce vers :

« Pour moi qui tiens le trône égal à l'infamie : »

César ne pense pas un mot de ce qu'il dit; il ne parle ainsi, que parce qu'il a derrière lui ses Romains, auxquels il est de son intérêt de persuader qu'il a le trône en horreur; mais il est loin d'être con-

vaincu que ce trône, qui est déjà l'objet de tous ses vœux, soit une chose méprisable. Il importe de ne pas le faire parler en homme convaincu ; et c'est ce qui doit être soigneusement indiqué par l'acteur. » Ces aperçus, aussi neufs que profonds, furent parfaitement saisis par Talma qui en fit une étude particulière, et, à la première représentation du même ouvrage, qui eut lieu à Fontainebleau, il entra avec une si étonnante vérité dans les intentions de Napoléon, que ce prince, jaloux de tous les genres de supériorité et de triomphe, et dont il est d'ailleurs vraisemblable que l'amour-propre était flatté d'avoir fourni des inspirations à Talma, manifesta son enthousiasme, et déclara que « pour la première fois, il avait vu César. » Lorsqu'en septembre 1808, les empereurs de France et de Russie durent se réunir à Erfurt, Talma ayant exprimé à Napoléon, le plus vif désir de faire ce voyage à sa suite et d'y jouer devant lui, ce prince y consentit avec empressement, en disant à Talma : « Vous aurez là un beau parterre de rois. » Aussitôt fut donné l'ordre de faire partir tous les premiers sujets de la tragédie. Arrivé à Erfurt, Talma y fut, de la part de Napoléon, l'objet de la bienveillance la plus recherchée. Il était admis à toutes les heures auprès de l'empereur, et fixait ainsi sur lui tous les regards des courtisans français et étrangers. Napoléon et Alexandre ayant été visiter le champ de bataille d'Iéna, où une grande fête militaire était préparée, les acteurs français eurent ordre de se rendre à Weymar, plus rapproché qu'Erfurt du champ de Bataille. L'étrange choix, fait par Napoléon, de la pièce qui devait être représentée le même soir, causa aux rois un vif sentiment de surprise et d'embarras ; c'était *la Mort de César*, dont, presque chaque vers était dans la circonstance présente, une application directe à la situation de Napoléon, et à celle des rois et des princes confédérés, dont il était le protecteur. Nous ne citerons pas ceux des vers de cette tragédie qui donnaient lieu à de continuelles allusions, il faudrait citer la moitié de la pièce ; mais nous engageons nos lecteurs à relire la tragédie après avoir lu cette notice ; et, quoique dix-huit années nous séparent déjà de cette époque, nous pensons qu'aucun souvenir ne peut les intéresser plus vivement. Il paraît que cette bizarrerie amusait beaucoup Napoléon qui, voyant en lui César au milieu des conjurés, semblait défier la haine des rois, et considérait attentivement les traits et jusqu'aux moindres mouvemens de ces maîtres du monde, asservis à son pouvoir, et n'attendant qu'un instant favorable pour s'en affranchir ; instant que lui seul, sur la terre, pouvait faire naître, et qu'il ne leur a pas fait attendre long-temps. Au reste, jamais représentation ne produisit un effet plus extraordinaire. La contrainte qu'éprouvaient les spectateurs était telle, qu'aucun d'eux, dans la crainte de paraître faire une application, n'osait jeter les yeux sur son voisin. Le rôle de *Brutus*, créé par Talma, en 1792 et 93, et qu'il n'avait cessé d'étudier depuis, est un de ceux où il semblait s'élever au dessus de lui-même; il y développait une connaissance si profonde de l'antiquité; une telle bonté de cœur unie à un stoïcisme si inflexible ; une simplicité tellement inconnue jusqu'à lui, qu'il est impossible de ne pas reconnaître qu'il n'y avait qu'un homme nourri, en quelque sorte, dans les guerres civiles, et qui en avait profondément étudié et conçu les effets, qui pût les transmettre à la scène avec une vérité si frappante et si terrible. On sait que c'est à Erfurt, et dans une représentation d'*Œdipe*, qu'à ce vers prononcé par *Philoctète :*

« L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux. »

l'empereur de Russie, assis sur un fauteuil à la droite de Napoléon, se baissa vers ce prince, et lui dit, avec la grâce qui lui est naturelle et du ton le plus pénétré : « Voilà un vers qui a été fait pour moi. » Pendant l'année du premier rétablissement des Bourbons, Talma fut bien traité par le roi, qui sut apprécier le mérite de ce grand tragédien. Lorsque la France, tourmentée par une contre-révolution et menacée dans ses intérêts les plus chers, eut consacré, par un assentiment général, le retour de Bonaparte à un trône qu'il promettait d'asseoir sur des bases constitutionnelles, Talma s'empressa d'aller féliciter son bienfaiteur, et montra dans cette circonstance qu'une ame

élevée est, presque toujours, compagne d'un grand talent. Pendant son séjour à l'île d'Elbe, Bonaparte, convaincu qu'appartenant dès-lors à l'histoire, il devait connaître de quelle manière les divers partis s'exprimaient déjà sur son compte, avait lu attentivement tout ce qui avait été imprimé sur lui pendant son absence, sans en excepter ces libelles, toujours vendus au pouvoir, quel qu'il soit, et pour qui le malheur ne fut jamais une chose sacrée : « Eh bien! » dit-il à Talma, lorsque celui-ci se présenta devant lui, « on dit donc que j'ai pris de vos leçons? — Au reste » ajouta-t-il en souriant, et avec ce ton aimable et séduisant qu'il savait si bien prendre, quand il voulait se donner la peine de plaire, « si Talma a été mon maître, c'est une preuve que j'ai bien rempli mon rôle ; » puis changeant de conversation : « Eh bien! le roi vous a bien reçu; il vous a bien jugé; vous devez avoir été flatté de son suffrage; c'est un homme d'esprit, qui doit s'y connaître; il a vu Lekain. » Nous craindrions de nous étendre trop, si nous cédions au désir d'entrer dans de longs développemens sur tous les rôles dont se composait le répertoire de Talma; nous nous contenterons de rapporter ici quelques-uns des traits larges et imposans avec lesquels Mme de Staël a peint ce grand acteur. « Talma, dit cette femme illustre,» (*De l'Allemagne*, tome 2, chapitre 27) «peut être cité comme un modèle de hardiesse et de mesure, de naturel et de dignité. Il possède tous les secrets des arts divers. Ses attitudes rappellent les belles statues de l'antiquité. L'expression de son visage, celle de son regard, doit être l'étude de tous les peintres. Il y a dans la voix de cet homme, je ne sais quelle magie qui, dès les premiers accens, réveille toute la sympathie du cœur. Le charme de la peinture, de la sculpture, de la poésie, et, pardessus tout, du langage de l'ame, voilà ses moyens pour développer dans celui qui l'écoute toute la puissance des passions généreuses ou terribles. Quelle connaissance du cœur humain il montre dans sa manière de concevoir ses rôles! Il en est une seconde fois l'auteur par ses accens et par sa physionomie.» Mme de Staël décrit ensuite, dans le plus grand détail et avec l'intérêt le plus soutenu, la manière dont Talma conçoit et rend ses principaux rôles. Renvoyer nos lecteurs à cette partie de son ouvrage, c'est leur préparer de nouvelles jouissances, que l'étendue d'un pareil travail ne nous permet pas de leur offrir. Nous ajouterons, néanmoins, quelques observations à celles de Mme de Staël. Quelques critiques, en qui le besoin de dénigrer était devenu une passion, ont beaucoup dit, sur la foi de la tradition de Lekain, que Talma avait rendu la tragédie trop bourgeoise, comme si la boursoufflure était la dignité, et comme si le cœur pouvait être touché par un autre ton que celui de la nature. Ces critiques citaient Lekain, à l'appui de leurs systèmes; il est impossible à nous, qui ne l'avons pas connu, de prononcer entre Talma et lui; mais ce que la tradition nous apprend, c'est que Lekain avait un débit cadencé, et celui de Talma était simple et vrai comme la nature qui, certes (et nous pouvons citer à cet égard l'auteur du *Rideau levé* (Paris 1818), qu'on n'accusera pas d'une partialité favorable à Talma), ne manque jamais en lui, ni de noblesse ni de dignité. Ne serait-il donc pas possible de croire, que ceux qui regrettent jusqu'à un certain point le débit de Lekain, verraient aussi reparaître avec plaisir, sur la scène, ces ridicules paniers dont s'affublaient également le bouillant Achille, le farouche Gengis, et le tendre Orosmane? Par bonheur pour nous, la révolution qui a banni du théâtre ces costumes ridicules, en a aussi banni ce ton déclamatoire et faux, que désavouent également la nature et le bon goût. Pour justifier les regrets qu'ils donnent à des méthodes envers lesquelles le public s'est montré de plus en plus sévère, à mesure qu'il s'est éclairé davantage, ces critiques surannés ne manquent pas d'ajouter, « que la tragédie elle-même n'est pas dans la nature. » Nous avons entendu combattre cette assertion, par Talma, avec une force et une vérité dont il est lui-même la preuve : « Ce n'est pas, » dit-il, « la tragédie qui n'est pas dans la nature, c'est la manière dont elle est jouée; » et il faut avouer qu'à l'appui de cette opinion, les exemples ne lui auraient pas manqué, car Talma n'a laissé de successeur, ni sur l'une ni sur l'autre scène française. De l'aveu même de Talma, son talent, porté à un degré qui, pour tous, hors pour

lui-même, était parvenu au plus haut point de la perfection, s'élevait encore dans plusieurs rôles par la persévérance et la profondeur de ses études ; toutefois, bien que sa constitution physique fût robuste, les forces de son corps ne répondaient plus comme autrefois à l'énergie brûlante de son ame, à l'activité de sa pensée. Ses voyages multipliés sur les divers points de la France et à Bruxelles, où il se trouvait toujours avec un nouveau plaisir, et où son dessein était de finir sa vie, lorsqu'il se serait retiré du théâtre, commençaient à le fatiguer beaucoup ; il le reconnaissait lui-même, désirait et se promettait d'y mettre incessamment un terme, et se plaisait à former, pour l'avenir, des projets de repos que venaient bientôt détruire les illusions de la gloire, l'amour passionné de son art, et les intérêts de la fortune de ses enfans. Ceux qui l'ont aimé le plus ne sont peut-être pas sans reproche à cet égard, car tous voyaient dans cette existence active et dans le mouvement qu'elle exigeait de lui, une sorte de distraction aux méditations constantes auxquelles il se livrait sur l'art théâtral ainsi qu'au travail de cabinet qu'elles lui rendaient nécessaire, et dont l'importance, déjà si justement appréciée, place Talma parmi les hommes de lettres les plus distingués de l'époque à laquelle il a vécu. Ce n'est que bien tard, et lorsqu'il n'en était déjà plus temps, que ses amis et lui-même ont reconnu que ces fatigues, auxquelles est venue se joindre, dans les derniers temps, une affliction profonde causée par la mort d'un enfant dont il était idolâtre, avaient dangereusement influé sur sa santé. Depuis son retour du Hâvre, où il s'était rendu au commencement de 1826 et où il avait fait la perte cruelle dont nous venons de parler, l'altération de sa santé a toujours été croissant, et les inquiétudes que donnait son état étaient déjà si vives, dans les premiers jours de juillet 1826, qu'à la suite de la représentation qui eut lieu le 11 de ce mois, au théâtre français, le public, vivement alarmé des bruits sinistres qui se répandaient depuis quelques jours sur la santé de l'acteur qu'il chérissait, demanda par acclamation de ses nouvelles, et ne se montra plus tranquille, que lorsqu'on lui en eut donné de rassurantes. Toutefois, cette espérance fut de peu de durée ; envoyé par les médecins aux eaux d'Enghien, près Paris, il n'en reçut aucun soulagement, et sa faiblesse s'accrut tellement, que, dans la nécessité de le ramener à Paris, où les vives alarmes qu'inspirait son état rendaient son retour indispensable, on regardait néanmoins sa translation comme impossible. On passa quelques jours dans cette incertitude, mais enfin, ayant cru apercevoir quelques instans d'amélioration, les médecins décidèrent que la translation s'affectuerait immédiatement. Ramené à Paris le 7 octobre, il y eut encore quelques alternatives qui, cette fois, ne laissaient plus d'autre espoir que de conserver pendant quelques mois encore à la vie l'acteur illustre qui désormais était perdu pour la scène. Profondément ulcéré depuis long-temps contre le préjugé barbare qui, avant la révolution, fermait les portes de l'Église et de la société aux dépositaires de la gloire dramatique de la nation la plus sensible, la plus spirituelle et la plus brillante de l'Europe, préjugé que la révolution avait détruit et que la restauration a recréé, Talma avait résolu depuis long-temps de ne mettre que Dieu entre sa conscience et lui. « Profondément convaincu avec tous les bons esprits », disait-il, (et nous nous ferons un devoir rigoureux de ne pas changer un seul mot à ses expressions) de l'existence de l'Être Suprême, c'est par respect, même pour cet Être, que j'honore toutes les religions dont le théisme est la base ; mais je tiens pour la meilleure d'entre elles, celle qui fait le plus de bien aux hommes. Je suis comme mes pères, de la religion fondée par le Christ ; de cette religion qui console ceux qui pleurent, soulage ceux qui souffrent, tient compte des bonnes œuvres, et se contente de la foi du Centenier ; de cette religion qui, tout amour et tout indulgence, peut seule convenir à mon cœur. . . . . Oui, disait-il un autre jour, la religion chrétienne doit être la seule vraie, puisqu'elle est la plus humaine de toutes les religions ; et, des sectes dans lesquelles elle se divise, la préférable, sans doute, est celle qui est le plus conforme à l'esprit de charité ; qui a le plus d'indulgence ; qui ne proscrit personne ; qui ne met point de bornes à la clémence infinie de Dieu..... C'est à celle-là que j'appartiens ; c'est dans celle-

là que je veux mourir..... » Sans cesse préoccupé de la pensée de l'excommunication aussi absurde qu'odieuse, que le clergé de France, plus intolérant que celui de Rome, fait peser sur les hommes qui cultivent l'art dramatique, il s'écriait avec l'accent d'une indignation profonde, et toute la force d'une pressante dialectique, dans une autre circonstance où cette question était débattue devant lui: « Si la philosophie a fait rendre aux comédiens les droits civils qu'ils n'eussent jamais dû perdre, le fanatisme leur dispute encore, dans quelques Églises, non pas à Rome, chose remarquable, non pas dans les Pays-Bas, *mais en France*, les droits acquis à tous les chrétiens. On y refuserait la sépulture à un homme qui se serait illustré, pendant quarante ans, dans ma profession, ou on ne la lui accordait que dans le cas où il aurait fait, en mourant, abjuration d'état; certes, je n'appartiendrai jamais à cette Église-là. Je ne veux pas me déshonorer, en vouant à l'infamie l'état que j'ai exercé, qu'exercent tant de gens que je m'honore d'avoir pour amis. Quoi! Dieu me fermerait son sein parce que j'aurai passé quarante ans de ma vie à instruire le peuple par des plaisirs utiles! à lui donner, en beaux vers, des leçons de haute morale! cela ne se peut pas. Une semblable idée est un blasphème contre l'Être souverainement juste et bon..... Si l'on me fermait la porte de la paroisse, qu'on ne frappe pas pour me la faire ouvrir, aux dépens de mon honneur; celle du ciel ne me sera pas fermée; on peut y aller, comme au champ du repos, sans passer par la paroisse. La voie qui conduit à Dieu est immense comme sa miséricorde. » Une circonstance particulière et récente avait contribué à affermir Talma dans l'intention où il était depuis longtemps de se séparer d'une communion par laquelle il était repoussé: c'était le traitement indigne fait à ses enfans dans la pension de Paris où ils recevaient leur éducation, et où ils avaient mérité les premiers prix. L'archevêque de Paris s'y était rendu pour en faire la distribution, mais par l'effet de la plus révoltante injustice, ces jeunes gens, comme fils d'un acteur, et frappés sans doute de la même réprobation que leur père, ne furent point appelés devant le prélat, et ne reçurent qu'après son départ, et en secret, les prix auxquels ils avaient droit. Justement indigné d'un tel outrage, Talma se promit, dès ce moment, de faire élever ses enfans dans la religion réformée, et de s'affranchir lui-même des superstitions et des entraves par lesquelles des prêtes ignorans et sans charité, ont corrompu et dénaturé la sublime morale de l'Évangile. Il est resté fidèle à cette résolution pendant tout le cours de sa maladie; et cet homme, que ceux des journaux français, écrits sous l'influence de la congrégation et du ministère, ont représenté comme un *enfant sans volonté*, s'y est attaché avec plus de force et d'énergie, dans ses derniers momens. Cependant les progrès de la maladie dont il avait ressenti depuis long-temps les premières atteintes, devenaient tous les jours plus menaçans, quoique les souffrances ne fussent pas aiguës; il paraît même certain qu'avec un régime doux, continu, strictement suivi, la carrière physique de Talma eût pu se prolonger encore long-temps. Le bruit de son danger s'était à peine répandu dans Paris, dans les premiers jours d'octobre 1826, que le clergé avait songé à s'emparer de ses derniers instans; et l'autorité, prévoyant que la lutte qui allait probablement s'engager entre ce corps et l'opinion publique, pourrait entraîner des conséquences très-graves, s'occupait à les prévenir en négociant avec la famille de Talma; mais celle-ci, qui connaissait bien les sentimens intimes et irrévocables du grand artiste, ne crut pas, avec raison, devoir troubler la paix de ses derniers jours, par des importunités qui, dans la situation de corps et d'esprit où était Talma, n'auraient fait qu'en accélérer le terme en le rendant plus douloureux. Ce fait est tellement vrai, et la crainte que l'on avait de lui causer des émotions était si grande, qu'un de ses neveux, venant de Bruxelles, et une de ses sœurs, venant de Londres, ne furent admis auprès de lui, que quelques jours après leur arrivée et avec les plus extrêmes ménagemens. Le cardinal de ****, le fougueux abbé *****, disaient hautement qu'il ne fallait pas même qu'un prêtre se présentât chez lui, et, par une bizarrerie bien digne d'eux, ces hommes intolérans et cruels déclaraient en même temps que si Talma n'était point assisté par un prêtre, sur son lit de mort, l'excommunication por-

tée contre ceux de sa profession, devait être fulminée à la porte même de sa maison, et la sépulture lui être refusée. Une mesure aussi stupide et aussi atroce devait avoir des conséquences trop importantes, elle devait compromettre trop sérieusement l'ordre public, pour n'être pas unanimement repoussée par l'autorité; aussi paraît-il certain que le président du conseil ne s'y arrêta pas un moment, et que, dans les réunions qui eurent lieu à cet sujet, il se prononça, de concert avec M. l'archevêque de Paris, pour des moyens plus doux et qui, dans l'opinion du ministre et du prélat, devaient tout concilier. Pendant que cette affaire se traitait administrativement, et par des voies de modération, de la part d'un ministère en état de lutte perpétuelle avec l'opinion publique, la congrégation et le faubourg St.-Germain en faisaient le sujet de leurs discussions, et là, les mesures les plus violentes, celles dont nous avons parlé plus haut, étaient seules accueillies et sur le point d'être arrêtées, lorsqu'on y apprit que l'archevêque de Paris, qui, lors de l'humiliation éprouvée par les enfans du grand acteur, au sujet de la distribution des prix, avait eu avec celui-ci quelques rapports de bienveillance, qui même n'étaient pas les premiers, s'était chargé de ramener Talma à l'Église catholique. Les charitables espérances de M. de Quelen, qui, jusqu'à ce moment, ne s'était point écarté de la conduite prescrite à tout ministre d'une religion de paix, furent tournées en ridicule, et devinrent l'objet des sarcasmes amers des congréganistes du faubourg St.-Germain; on dit hautement qu'il échouerait dans une entreprise au-dessus de ses forces, et peut-être est-ce à ce précédent qu'il faut attribuer les paroles inconvenantes et indignes d'un caractère tel que celui qu'on a constamment connu à M. l'archevêque de Paris, auxquelles s'est laissé entraîner ce prélat, dans sa quatrième visite chez Talma, où, comme à l'ordinaire, il avait été reçu par le docteur Talma, neveu de l'illustre malade. Cette dernière entrevue, à laquelle il faut avouer que l'archevêque de Paris ne s'était rendu que sur l'avis formel que lui avait donné M. Dupuytren, l'un des chirurgiens qui suivaient le traitement, « qu'il serait admis auprès du malade, » se passa de la manière suivante. Ces détails, dont l'authenticité est parfaitement garantie, appartiennent à l'histoire. — « *L'archevêque :* Je desirerais pourtant, Monsieur, pouvoir être présenté à M. Talma. — *M. A. Talma :* Je doute, Monseigneur, que dans cet instant vous puissiez lui être présenté. — *L'archevêque :* Il est dont bien mal? — *A. Talma :* Il n'est pas, à proprement parler, dans un état désespéré, mais je pense que l'idée attachée à votre ministère pourrait l'effrayer. — *L'archevêque :* Pourquoi! vous pensez bien que ce ne serait pas dans un premier entretien que je chercherais à l'éclairer sur sa position; à une seconde ou troisième visite, je m'expliquerais plus franchement et je lui ferais entendre un langage bien différent de celui qu'il entend ici. — *A. Talma :* C'est justement ce langage que je redoute pour lui, Monseigneur; ayez au moins la bonté d'attendre que son état, si malheureusement il devient plus dangereux, nous contraigne, ou lui, à réclamer vos soins. — *L'archevêque :* Je sais pourtant de bonne part qu'il est dans le plus grand danger. — *A. Talma :* Si cela était, Monseigneur, aurais-je cette tranquillité à vous répondre? je vous donne ma parole d'honneur que tout espoir n'est pas encore perdu. — *L'archevêque :* Eh bien! Monsieur, s'il en est ainsi, ayez la bonté de me faire préparer un canapé, je coucherai ici, et au moindre signe je lui prodiguerai les soins de mon ministère. — *A. Talma:* Je suis on ne peut plus reconnaissant de vos offres, Monseigneur, mais vous me voyez désespéré de vous refuser. — *L'archevêque :* Je ne puis donc pas entrer, Monsieur? — *A. Talma :* Monseigneur, je crois votre présence parfaitement inutile. — *L'archevêque, à ses deux vicaires :* Vous le voyez, Messieurs, on me refuse formellement; (à M. Talma) prenez-y garde, Monsieur, cela vous regarde; si par malheur son ame m'échappe, et elle m'appartient son ame, je vous en rends responsable devant Dieu! sur la terre je pardonnerai, à son exemple; mais dans le Ciel je vous poursuivrai comme une furie, vous, et tous ceux qui l'entourent!..... » Nous ne porterons point ici de jugement sur ces absurdes et inconcevables paroles, échappées sans doute au zèle inconsidéré de M. l'archevêque, et auxquelles il est

probable que n'ont pas été étrangers l'amour-propre blessé du prélat, qui se voyait compromis envers le président du conseil et ses propres amis, le mécontentement secret de se trouver en butte aux railleries des congréganistes du faubourg Saint-Germain, et la présence des deux grands-vicaires, témoins de cette scène de scandale. Nos réflexions ne pourraient qu'affaiblir celles que fera nécessairement naître dans l'esprit des lecteurs de ces souvenirs, le simple récit des faits. Depuis l'instant où a eu lieu l'entretien de l'archevêque de Paris et du docteur Talma, l'état de Talma a constamment été en empirant, sans toutefois que sa raison et son courage en aient été altérés. On peut s'en convaincre par ce qui a été publié dans quelques papiers publics, et ce qui est renfermé dans la pièce intéressante que l'on va lire. Ce n'est pas de l'histoire, mais c'est quelque chose de plus précieux et surtout de bien plus fidèle. C'est, journée par journée, heure par heure, minute par minute, le récit en action des derniers instans de l'homme célèbre que la mort vient d'enlever pour jamais aux arts, à la patrie, à l'amitié. Ce journal, que son auteur a bien voulu nous confier, a été tenu par celui des neveux de Talma qui exerce à Bruxelles les professions de docteur en médecine et de dentiste, et qui n'a pas quitté un moment le chevet du lit de l'oncle qu'il adorait ; il a un caractère de franchise, de naturel et d'abandon préférable à toute la recherche de l'art ; on y trouve ces mêmes détails qui rendaient la lecture de Plutarque si chère à Montaigne, et qui ne fatiguent jamais, quand ils se rapportent à un homme illustre ; et reçoivent un nouveau degré d'intérêt quand ils retracent les derniers instans de celui que l'estime, l'admiration et la faveur populaires accompagnèrent au tombeau, et qui sera l'objet des mêmes sentimens aussi long-temps que les vertus du citoyen et le génie de l'artiste auront droit au respect, à la reconnaissance et aux hommages des hommes. Ce journal met en face de l'illustre mourant ; on le voit parler, agir, respirer. C'est la dernière scène du drame de sa vie ; il y est simple, bon, affectueux comme il le fut toujours envers tous. Celui qui avait tant de fois étudié la nature humaine expirante, a donné aux témoins de ses derniers momens le plus parfait modèle de l'homme de bien et du sage aux prises avec la destruction ; et le nom de Voltaire qu'il a invoqué trois fois en expirant, prouve que, comme ce grand homme, il était pénétré de l'immense pensée de Dieu, si indignement méconnu et outragé par quelques-uns de ceux qui se disent ses ministres !

Journal des derniers jours de Talma, tenu par M. le docteur Talma, son neveu, médecin-dentiste à Bruxelles.

Ayant été instruit de l'état alarmant où se trouvait mon oncle, et du désir qu'il avait de me voir, je me rendis de suite à Paris, où j'arrivai le 9 octobre. Après qu'on l'eut préparé à ma visite, je m'approchai de son lit ; il me tendit la main et m'attira à lui pour m'embrasser ; ses yeux se remplirent de larmes. Quelque temps après il s'informa avec intérêt de mes affaires, mais il était obligé de suspendre à chaque instant la conversation, la moindre émotion, ou les moindres mouvemens occasionnant des vomissemens : il me dit : « *Tu ne dois pas rester long-temps à Paris, tes affaires de Bruxelles en souffriraient : Vois ces Messieurs* (les médecins) *qui désirent avoir tes avis et des renseignemens antérieurs sur cette maladie.* » Une nouvelle consultation eut lieu le 12 octobre. Des onze médecins qui la composaient, un très-petit nombre conservait encore de l'espoir. Cependant les nouveaux moyens proposés calmèrent les vomissemens qui finirent par cesser vers les derniers jours. Mon oncle dit à ces Messieurs qui tâchaient de lui donner de l'espoir : « *Je ferai tout ce que vous voudrez ; je m'en rapporte à vous ; me voilà ; du reste j'ai pris mon parti, je doute que vous puissiez jamais me sortir de là ; mes yeux me chagrinent, j'ai peur de perdre la vue.* » Je crus devoir le prévenir de mon prochain départ. Il me dit avec un accent de tendresse : « *Déjà ? au fait tu as raison..... il le faut..... tes affaires..... quand pars-tu ? — Demain ou après.* » Un de ses neveux (Charles-Jannin) arriva de Bruxelles le 16 ; il fallut tous les ménagemens possibles pour préparer mon oncle à cette visite, tant on craignait les émotions chez un homme d'une susceptibilité nerveuse si extraordinaire.

Je lui dis, après lui avoir parlé de l'arrivée de Charles, que j'allais répondre à ma femme. « *Tu diras à Clémentine qu'elle soit tranquille, que nous avons bien soin de toi, que je l'embrasse, parce que je l'aime.* » Peu de temps après, les médecins arrivèrent; j'étais absent; lorsque je rentrai MM. Dupuytren, Biet et Begin étaient près de la cheminée du malade, où ils causaient à voix basse; j'entendis, en approchant, que mon oncle demandait à ces Messieurs ce qu'ils disaient. M. Dupuytren, sans répondre, s'avance vers moi et me dit à voix basse qu'il demandait à ces Messieurs si mon oncle était instruit des visites de l'archevêque. Comme mon oncle était mieux ce jour-là, je crus l'instant favorable; je pris la parole, et dis avec intention au malade: « M. Dupuytren disait à ces Messieurs que M. l'archevêque lui demandait tous les jours de tes nouvelles.— « *Qui?* » répondit-il. « *M. l'archevêque de Paris? Oh! que je suis touché de son souvenir; je l'ai connu autrefois chez la princesse de Wagram; c'est un bien digne homme.* » A quoi je répondis: « Mais il est venu plusieurs fois pour te voir; je lui ai parlé deux fois et lui ai même promis que tu le recevrais aussitôt que tu serais mieux. — *Oh! non, j'irai le voir, ma première visite sera pour lui; combien je suis touché des visites de ce bon archevêque: dans le temps, il a déjà eu la bonté de m'envoyer un ecclésiastique, pour me prévenir qu'il n'était pour rien dans l'affront fait à mes enfans, lors de la distribution des prix, et que tout le blâme devait retomber sur le maître de pension.* » M. Dupuytren assura de nouveau que l'archevêque était un homme très-tolérant; qu'il s'était fort bien conduit lors de la loi du sacrilége; qu'enfin il ne pouvait mieux le comparer qu'à Fénélon, sans toutefois lui en accorder tout l'esprit. Ces Messieurs sortirent; M. Dupuytren me dit: « Je vais au château; si je rencontre l'archevêque, que lui dirai-je? — Mais tout ce qui vient de se passer chez mon oncle; que j'ai tenu ma parole; que je l'ai instruit des visites de M. l'archevêque, et que, *s'il le demande*, j'aurai l'honneur de le faire prévenir à l'instant. » M. Dupuytren ne trouva pas le prélat; il lui écrivit que Talma était instruit de ses visites; qu'il pouvait se présenter; qu'il serait reçu. M. l'archevêque vint effectivement le soir, mais il fut reçu par moi, *comme de coutume*. Plusieurs personnes étant dans la chambre voisine, entendirent toute la conversation que le *Constitutionnel des Pays-Bas* a rapportée dans son n° du 24 dernier et qui est de toute exactitude. Le lendemain, M. Dupuytren s'excusa auprès de moi, en présence de M. Alp. Marchais, de ce qu'il avait, sans y être autorisé, écrit à l'archevêque de se présenter et qu'il serait reçu par mon oncle, ajoutant ces propres mots: « J'ai fait une école; je croyais que vous auriez eu le temps de disposer votre oncle à recevoir Monseigneur; je suis on ne peut plus fâché de ma démarche. » Ce ne fut que le second jour de son arrivée que M. Charles Jannin put voir son oncle, qui s'entretint fort long-temps avec lui d'affaires de théâtre, et lui donna plusieurs conseils. Le soir même, 18 octobre, vers les dix heures. M. Jannin lui fit ses adieux et repartit pour Bruxelles, où il était forcé de se retrouver le 20 pour acquitter l'engagement qu'il avait contracté envers l'administration du Théâtre-Royal. Vers les 11 heures, mon oncle me dit: *Quand tu seras à Bruxelles, tu iras voir M. Van Gobbelschroy* (ministre de l'intérieur), *tu lui diras que je ne peux lui écrire..... Tu vois?.....* Il fit un signe de la main pour me montrer sa personne, et dit avec un accent pénible: « *Pauvre nature!..... Tu le prieras de te conserver sa protection, et si?.....* Je supprime ici des détails qui me sont personnels: il s'endormit. La nuit fut assez tranquille; la respiration seulement était très-accélérée; il ne parla pas de toute la nuit. Le 19 octobre, à six heures du matin, il me dit: « *Amédée, tu ne pars donc pas?* — Il n'y avait pas de place à la diligence. — *Quand pars-tu?* — Demain matin. — *A quelle heure?* — A 6 heures, si toutefois je puis trouver une place. — *Tu me trompes? Vous n'avez pu me tirer de là, tu veux rester jusqu'à la fin. Si j'eusse été un homme ordinaire vous m'auriez sauvé. On a tâtonné, ma mort ne servira qu'à vous faire connaître ce que vous devez faire pour un autre. Voilà donc la médecine!... Je voudrais bien arranger mes affaires; où sont MM. Nicod et Jonquoy?* — Il sont sans doute chez eux; si tu veux je les enverrai chercher; c'est un caprice de malade qu'il

aut te passer. — *Mais, ils ne viendront as à cette heure ?* — Je t'assure qu'ils eront ici dans un instant. — *Tu me rompes encore*, dit-il (en me montrant du loigt indicateur), *ils sont-là, je les ai ntendus cette nuit ?* — Pour te prouver e contraire voilà ton jardinier, nous llons lui dire d'aller chez ces Messieurs. — *Ah ! ah ! c'est Lolette ? je n'ai pas ompté avec lui depuis deux mois, tu le liras à Madame, cela est essentiel ; Où lonc est Caroline ! elle m'abandonne ?* —Elle dort—*Tais-toi donc ? elle pleure ! Quelle heure est-il ?* — Six heures. — *Il st toujours six heures avec toi ? je n'enends pas l'heure avec cette montre ?* — Veux-tu une pendule ? — *Oui : va cherher celle qui est dans ma chambre à oucher, j'ai mes raisons ? Te voilà, Caroline ? il faut porter toutes tes affaires là-haut, entends-tu ?* — Un instant prés il me dit : —*Amédée, tu pars donc demain ?* Je crois qu'oui : — *Si tu vois e Roi, tu lui feras mes excuses, tu lui liras... que je ne puis....*—Il n'en dit pas plus. Plusieurs personnes de la famille rrivèrent successivement ; il leur parla toutes avec bonté et tendresse : ensuite e passant la main sur la figure, il dit : — *Je suis bien laid n'est-ce pas ? ma arbe....* On te la fera aujourd'hui. — *Ah ! bien ! donnez-moi un miroir ? Je assure que je perds la vue, je n'y vois as. J'ai une alèze sous moi, n'est-ce pas ?* — Oui. — *Mais il faut la changer, je eux que tout cela soit très-propre. Faites onc quelque chose à mes yeux ; je les erdrai ; je n'y vois presque pas ce matin.* (Il s'est toujours fort inquiété de es yeux dans tout le cours de sa maladie t même durant sa vie) Il est neuf heues. MM. les notaires arrivent ainsi ue M. Davilliers ; il leur donne la main, eur dit bonjour, et ne leur parle pas 'affaires. La langue s'épaissit de plus en lus ; il parle à voix basse, nous ne omprenons pas ce qu'il dit. MM. Arnault t Jouy arrivent, le premier l'embrasse rès-tendrement et laisse échapper le mot *dieu* ... Mon oncle sort de son assoupissement et reprenant toutes ses facultés it :—*Tu pars donc ?* — Oui, répliquai-je ivement. M. Arnault part pour Bruxelles insi que M. Jouy. Je fis avancer ce dernier qui n'osait approcher, crainte d'augenter l'émotion du malade. Ces MM. l'emrassent ; il leur dit *adieu !* Ils étaient déjà à quelques pas lorsque mon oncle tournant la tête de leur côté leur dit, en faisent un geste de la main—*Adieu ! oui mes amis, partez vîte, cela me donne l'espoir de vous revoir encore.* Après cette scène il devint très-faible, parlait souvent sans qu'on put le comprendre, puis reprenant ses sens, il indiquait ses yeux. On amène ses enfans : il leur donne la main, qu'ils embrassent. Un peu plus tard il prononce ces mots très distinctement.— ... *Voltaire !....* (Il lève les yeux vers le ciel, puis continue) *comme Voltaire..... toujours comme Voltaire.* Il était onze heures passées ; il dit encore ces dernières paroles. — *Le plus cruel de tout cela est de n'y pas voir.* Un instant après un meuble ayant fait entendre un bruit assez fort, mon oncle tourna un peu la tête de notre côté ; une dame qui venait d'arriver lui prit la main et lui ayant dit : «Talma ! c'est moi ! Mlle Henocq ! » Il fit un petit signe des yeux et lui serra la main. Onze heures et demi sonnèrent ; mon oncle prit son mouchoir avec ses deux mains, le porta lentement à sa bouche qu'il essuya, puis derrière la tête en le tenant toujours avec les deux mains ; celles-ci retombèrent bientôt. J'en saisis une, il serra légèrement la mienne, puis ne fit plus aucun mouvement ; la respiration devint presque imperceptible : enfin le dernier soupir s'échappa à onze heures trente-cinq minutes, sans la plus petite convulsion, ni contraction des muscles de la face. Plus tard deux peintres prirent un dessin de la tête. M. David, statuaire, prit l'empreinte pour faire un buste. Un autre peintre dessina la chambre, le lit, et marqua la place qu'occupaient les personnes qui se trouvaient présentes aux derniers momens. Cent mille personnes ont assisté aux funérailles de Talma. Le pouvoir seul, protecteur obligé des arts, qui sont la gloire et la prospérité des nations, n'y a prisaucune part. Lorsque Garrick, l'homme de la scène Britannique, comme Talma le fut de la scène française, paya à la nature le tribut dont elle n'a excepté ni la puissance, ni les vertus, ni les talens, quatre pairs d'Angleterre tinrent à honneur d'accompagner cet homme illustre au dernir asile qui lui avait été assigné au milieu des tombes royales, et de porter les coins du poële qui couvrait son cercueil ; les journaux français n'ont pas

annoncé qu'un seul des membres des hautes autorités de l'État ait assisté aux funérailles de Talma!....

TALLEYRAND (Charles-Maurice, prince de), grand chambellan et pair de France, est vivant. Retiré des affaires, probablement pour n'y plus rentrer, depuis le mois de septembre 1815, ce prince, l'un des hommes les plus éclairés et les plus aimables de l'époque où il a vécu, n'existe plus guères que pour ses parens, et quelques amis, dont son âge et sa santé lui prescrivent également de ne pas agrandir le cercle. Son régime, son médecin (le docteur Bourdois), et surtout un grand fonds d'insouciance sur tout ce qui se passe maintenant autour de lui, semblent lui promettre encore un assez grand nombre d'années.

TAMBRONI (Joseph), poète et littérateur italien, né à Bologne en 1773, était frère de Clotilde Tambroni, femme célèbre par son érudition. Après avoir fait ses études à l'Université de sa ville natale, il obtint, au concours, en 1794, la place de paléographe ou d'inspecteur aux archives de la même ville. Lorsque les armées françaises envahirent pour la première fois la Lombardie, Joseph Tambroni se rendit à Milan, afin de prendre part à l'organisation républicaine du pays. Il s'attacha au sort de Marescalchi, qu'il suivit au Congrès de Rastadt et à Vienne, en qualité de secrétaire de la légation cisalpine. Sitôt que la guerre eut éclaté, en 1799, entre la France et l'Autriche, Tambroni, qui, après le départ de son ministre, en avait rempli les fonctions, quitta Vienne et revint à Milan, où il fut nommé sous-secrétaire du Directoire. Lors de l'invasion des armées austro-russes, il chercha un asile en Savoie, et vécut quelque temps à Chambéry, où il épousa une femme du pays. Après la bataille de Marengo et la nouvelle organisation donnée à la République cisalpine, Tambroni fut attaché à la légation italienne à Paris, et plus tard, placé par Marescalchi comme chef de division dans son ministère des affaires étrangères. En 1809, il fut nommé consul à Livourne, et, deux ans après, transféré avec le même titre, à Rome, où il vécut au milieu des savans et des artistes. Il continua de résider dans cette ville comme simple particulier, après la chute du gouvernement impérial, cultivant la littérature et les antiquités. Il était membre des académies les plus distinguées de Rome, de l'Académie I. et R. des beaux-arts de Vienne, et associé étranger de l'Institut de France; il était aussi chevalier de la Couronne de Fer. Tambroni est mort à Rome le 10 janvier 1824.

TARDIEU, fils d'un graveur célèbre, graveur habile lui-même, continue d'enrichir les éditions des grands auteurs, de figures qui rivalisent avec ce qu'on possède de plus spirituel et de plus fini.

TARDIF (Désiré), député de l'arrondissement de Bayeux (Calvados). Honnête homme, assez intéressé, bon manufacturier, doit à de nombreux services rendus à la classe laborieuse l'honneur de siéger à la Chambre, malgré les intrigues de MM. les faiseurs du ministère Villèle, et en particulier malgré M. Guernon de Ranville qui fit tout pour contrarier son élection. (Voyez Guernon de Ranville.)

TARAYRE (le baron), lieutenant-général en retraite, a cessé d'être membre de la Chambre elective où l'avait député le département de la Charente, à l'époque où le ministère Villèle s'est emparé, par la fraude et la force, du monopole des élections. C'est un homme de bien et qu'il est de la justice de ses concitoyens de rappeler au poste où il a honoré leur choix.

TASTU (Mme Amable), femme d'un imprimeur le plus distingué de la capitale, et l'une des personnes de son sexe qui cultivent la poésie avec le plus de succès. Déjà dans différens recueils les amateurs avaient lu fréquemment des morceaux charmans de cette dame. Il y a deux ans environ qu'elle publia un Recueil d'élégies où respire une véritable sensibilité. La forme, louable à beaucoup d'égards, n'en était pas irréprochable; mais tant d'intentions d'un heureux effet compensaient les imperfections légères répandues dans ce recueil, que celles-ci ne furent presque pas senties. Cette année Mme Tastu a publié un autre ouvrage ayant pour titre: *Chroniques françaises*, d'un genre plus sévère et plus élevé. Je ne prononcerai pas qu'en général les femmes ne sauraient trouver en elles assez de force pour traiter les sujets historiques et les grandes compositions. Ce siècle même, soit en peinture, soit

dans les lettres, m'offrirait des chefs-d'œuvre, ouvrages de femmes, qui nous présentent les beautés les plus mâles unies à la grâce particulière à ce sexe enchanteur; mais il semble qu'en particulier, le génie de Mme Tastu est plus à l'aise dans des compositions d'un genre délicat. Il est encore un obstacle au succès complet de Mme Tastu dans ces Chroniques, qu'un journal français le *Globe* a très-bien signalé. C'est la nature même des récits qui souvent sont susceptibles d'alarmer la pudeur d'une femme ordinaire, à plus forte raison de la femme qui doit tout raconter et tout peindre. Car il faut l'avouer, les rois et autres personnages, qui figurent dans notre histoire, ne furent pas tous de mœurs pures et irréprochables. Or, soit qu'elle passe la vérité sous silence, soit qu'elle en adoucisse seulement les traits, la femme auteur n'en sera pas moins infidèle et faible. C'est un double écueil que Mme Tastu ne nous semble pas toujours avoir évité. Un éloge que nous nous plaisons à lui donner, c'est que dans le temps même où certains hommes semblent vouloir ravaler la gloire de la patrie, une femme partout la chante avec transports, partout en présente les nobles images. Les Françaises, non plus que leurs frères et leurs époux, ne laissent s'éteindre dans leurs âmes l'amour de la patrie, ce feu sacré qui animait nos pères aux jours du péril. Déjà Mlle Delphine Gay avait dignement célébré nos succès et nos revers; Mme Tastu obéit aux mêmes inspirations patriotiques, et chante nos héros immortels: qu'elle en recueille le fruit dans l'estime publique et le tribut de louanges que déjà de toutes parts ont recueilli ses vers.

TAUENTZIEN - WITTEMBERG, (Frédéric-Bodislas-Emmanuel) mort à Berlin le 20 février 1824, dans la 64e année de son âge.

TAUNAY (A.....), sculpteur, né à Paris, en 1768, est mort le 7 mai 1824, à Rio-Janeïro, où il avait été appelé pour professer la sculpture, à l'Académie des beaux-arts. Il a exécuté au Brésil, un buste très-beau du *Camoëns*, placé au palais royal de Boa-Vista. Les ouvrages les plus remarquables qu'il a laissés à Paris, sont une *statue en pied du général Lasalle*, et un *buste de Ducis*.

TCHÉREPANOF (Nicéphore), professeur d'histoire, de statistique et de géographie à l'Université de Moscou, est mort dans cette ville, le 25 août 1823. Né à Viatka, en 1762, il avait, dans sa longue carrière consacrée à l'instruction, rempli avec honneur plusieurs emplois et missions scientifiques.

TE-WATER (J.... W....), né le 28 octobre 1740, à Zaamslay, en Hollande, dans le pays appelé Staats-Wlanderen, se livra au ministère évangélique et à l'enseignement de la jeunesse. Sa vie n'a été qu'une suite de travaux utiles et paisibles. Cependant, Te-Water a cru que la postérité serait bien aise de savoir l'emploi qu'il a fait de son loisir, et il a écrit sa vie en neuf livres (*Levens-berigt*, etc. — *Mémoires de J. W. Te-Water*. Leyde, 1824, in-8° de 400 pages), dans lesquels il est tour à tour écolier, ministre de l'Evangile, membre de commissions ecclésiastiques, historiographe de la Zélande, professeur à Middelbourg et à Leyde, membre de diverses sociétés savantes, etc. Il parle ensuite des secours qu'il a trouvés pour la publication de ses ouvrages, de sa constance inébranlable au milieu des troubles intérieurs et des révolutions de son pays, et enfin de ses productions: c'est ici la partie curieuse de sa biographie, ailleurs il recueille trop de petites circonstances. Il y a cependant une bonhomie qui désarme la critique, dans ce livre où un vieillard lègue à ses héritiers la leçon de ses vertus. Te-Water a défendu, par une disposition expresse de son testament, qu'on ajoutât à ses Mémoires ni préface, ni notes. Il est mort à Leyde, le 19 octobre 1822. Dans les derniers temps, il travaillait sur Arnobe; et la bibliothèque du roi, à Paris, lui avait été d'une grande utilité pour cet objet. La bibliothèque particulière de Te-Water, dont le catalogue forme un vol. in-8° de plus de 500 pages, était fort belle. On y remarquait des collections précieuses de médailles, de manuscrits et de lettres autographes: ces dernières ont été achetées par M. Bohn, libraire anglais.

TERNAUX (Guillaume-Louis), l'un des plus célèbres manufacturiers de l'Europe, est membre de la Chambre élective, où, dans toutes les circonstances graves, il n'a cessé de montrer le caractère le plus noble et le plus ferme. M. Ternaux a déjà et se propose de former encore d'importans établissemens dans le royaume

des Pays Bas, ou le souverain de ce pays, appréciateur éclairé et bienveillant de tous les genres d'industrie, lui a accordé une protection spéciale. M. Ternaux a reçu l'ordre du Lion Belgique comme une marque de satisfaction et d'encouragement, de la part de cet excellent prince, auquel aucun talent, aucune industrie, aucun genre de mérite ne sont étrangers, et qui peuvent croire, à l'accueil qu'ils reçoivent dans ses états, qu'il n'admet aucune différence entre eux et ses propres sujets.

TESTE (le baron), lieutenant-général dans l'ancienne et la nouvelle armée, est vivant.

THÉNARD (le baron), membre de la Chambre des députés, et de l'Institut royal de France, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Paris, auteur d'un traité de chimie fort estimé des savans et fort utile à la jeunesse. M. le baron Thénard est dans sa partie l'un des hommes les plus savans d'Europe; nous ne dirons pas qu'il soit un des savans les plus modestes. M. Thénard est de tout et partout. Il est vrai qu'il n'est déplacé nulle part. Il professe avec une merveilleuse facilité. Il n'est pas de chimiste plus heureux que lui pour les expériences et manipulations. A la Chambre des députés, il s'est placé au centre gauche, et quelquefois a parlé d'une manière fort remarquable sur des objets qu'on aurait cru lui être absolument étrangers. M. Thénard est encore membre de plusieurs administrations d'utilité publique et locale, et il ne manque pas de remplir les devoirs que tant de fonctions lui imposent. Lorsque dans un homme le besoin de la renommée produit des résultats aussi utiles au bien public, on lui en pardonne facilement l'excès; et après tout, les travaux et les découvertes de M. Thénard seront toujours considérés comme des titres suffisans à la gloire.

THÉRY (Augustin), Censeur des études au collége royal de Versailles. Né à Paris en 1799, M. Théry se distingua au collége de Charlemagne où il obtint les plus brillans succès. Parvenu en rhétorique, M. Théry eut au concours général plusieurs prix. La carrière de l'enseignement lui offrait un avenir: il l'embrassa de bonne heure, et fut reçu un des premiers à l'École Normale en 1816. Tous ceux qui l'y ont connu rendront hommage à la supériorité de cet esprit qui cultivait avec un égal succès toutes les branches d'études offertes à l'avidité des jeunes gens se destinant à diverses parties de l'enseignement, et qui, par conséquent, étudiaient avec plus de plaisir, et saisissaient mieux les objets qu'ils s'étaient choisis. Grec et Latin, poésie et grammaire générale, sciences mathématiques et physiques, M. Théry possédait chacune de ces branches comme ceux qui s'y étaient voués spécialement. Nul mieux que lui ne rédigeait, ne développait les leçons de M. Cousin, qui seules suffisaient pour occuper ceux qui voulaient être exclusivement philosophes. Le goût de M. Théry avait pour objet l'histoire. Il avait souvent lu Tacite, et à la fin il le savait par cœur; on remarquait souvent dans ses discours et dans ses développemens quelque chose d'analogue à la manière de ce grand maître. Ce fut sur cet auteur que M. Théry composa et soutint, pour le doctorat, une thèse qui fut regardée comme un chef-d'œuvre, et peut-être le meilleur morceau qu'on ait écrit sur Tacite. L'année suivante il obtint le prix d'éloquence proposé par l'Académie française sur ce sujet: *Déterminer en quoi consiste le génie poétique chez tous les peuples*. Le discours de M. Théry, fort bien écrit d'ailleurs, présentait, au moyen d'une fiction brillante, le Tasse dans un des momens de calme et de raison parfaite qui lui laissent ses longues douleurs, exposant sa pensée sur cet art divin à qui il devait sa gloire et ses malheurs. La partie dramatique et pathétique du sujet était traitée d'une manière supérieure, et la question sembla aux académiciens clairement résolue. Depuis ce temps M. Théry a fait quelques publications qui ne répondent nullement aux espérances qu'on avait fondées sur un talent qui s'annonçait avec tant d'éclat. C'est, par exemple, un *Conciones français* où les morceaux sont en général mal choisis, classés d'après une division de genre arbitraire et même assez bizarre. C'est encore un *Abrégé de l'histoire d'Angleterre*, en deux volumes, qui n'offre rien de remarquable ni pour l'esprit dans lequel elle est conçue, ni pour le style dans lequel elle est écrite. On espère que c'est de la part de M. Théry un repos passager, et qu'il emploie à nous préparer de nouvelles jouissances,

e temps où le bruit de ses succès ne ient plus retentir à nos oreilles. J'ouliais de mentionner plusieurs accessits e poésie remportés par M. Théry à l'Aadémie française.

THÉSIGNY (François-Denis-Domilier de), mort à Paris, dans un âge assez vancé, le 25 avril 1825, se trouva de onne heure en possession d'une belle ortune, qui lui avait été laissée par son ère, avec la charge honorifique de trérorier de France. Le jeune Thésigny fréuenta les coulisses des théâtres, et traailla quelquefois pour celui du Vaudeille. Il y forma une liaison étroite avec une des actrices, Mlle Desmares, qu'il nit par épouser. Le bonheur ne se renontra pas dans cette union, qui fut rommue par le divorce. Après la mort de Théigny, deux enfans issus de Mlle Desmares e présentèrent devant les tribunaux pour isputer sa succession à des collatéraux; e procès, dont les journaux de l'année 826 ont rendu un compte détaillé, se ermina en faveur de ces derniers, et les nfans Desmares furent repoussés dans eurs prétentions.

THÉVENOT (Magloire), né à Damierre, arrondissement d'Arcis-sur-Aube, e 22 février 1746, était fils d'un maître 'école primaire établi à Pont-Sainte-Marie, près Troyes. Il fut d'abord maître e pension dans cette dernière ville, et devint ensuite professeur de 4e au colége. Il est mort professeur émérite, le 9 février 1821, âgé de soixante-quinze ns moins trois jours. M. Patris-Dureuil, l'un de ses élèves, a publié: *Hommage à la mémoire de M. Thévenot*, lans ses *Mélanges de biographie, d'économie publique et critique*, etc. (Paris, Pillet aîné, 1824, in-8°), et tiré à part, n-8°, de 40 pages. Le même avait déjà onsacré un article à Magloire Thévenot, lans le t. II des *Œuvres inédites de Grosley*, 1812, 3 vol. in-8°.

THIARD (Auxonne-Théodore, comte de), maréchal de camp et membre de la Chambre des députés, continue à voter avec les amis des libertés publiques, auxquelles il a été constamment fidèle dans outes les occasions de quelque importance.

THIBAUDEAU (le comte Antoine-Claire), ancien membre de la Convention, préfet et conseiller d'état sous l'empire, est retiré à Bruxelles où il a composé plusieurs ouvrages politiques d'un grand intérêt, et particulièrement des *Mémoires sur le Consulat et l'Empire*, qui ont obtenu un succès universel et mérité; on y voit que l'auteur a puisé ses documens aux meilleures sources.

THIELMANN (le baron J. A. Frédéric), est mort à Coblentz, d'une attaque d'apoplexie, le 10 octobre 1824.

THIERRY (Augustin), ancien élève de l'École normale, auteur de l'*Histoire de la Conquête d'Angleterre par les Normands*, et d'autres fragmens d'histoire et dissertations sur des objets d'érudition. M. Thierry, connu déjà à l'École normale pour l'indépendance de son esprit, ne put se plier au joug que faisaient peser sur ceux qui se destinaient à l'enseignement, des hommes qui voyaient une révolte dans le libre examen des faits et des doctrines, une conspiration dans le concours des esprits droits et justes pour émanciper la pensée. Il cessa de faire partie de l'Université. Long-temps il donna à différens journaux politiques des articles fort estimés des publicistes, et ne fut pas un de ceux qui firent la guerre la moins vive aux ministères faibles ou corrompus qui gouvernèrent la France de 1820 à 1827. Cependant M. Thierry ne se bornait pas aux travaux de cette polémique; livré dans sa retraite à d'austères études, il élevait en silence un monument glorieux à la science historique, compulsant les annales, fouillant dans les archives et les vieilles chroniques, et ne négligeant rien de ce qui pouvait éclaircir un doute et fixer le moindre fait, la moindre circonstance de l'époque qu'il s'était proposé de traiter. Après une dixaine d'années ainsi passées dans l'étude consciencieuse de ses matériaux historiques, M. Thierry fit paraître son ouvrage que les savans apprécièrent aussitôt comme un chef-d'œuvre de critique et de style. Les vieux érudits virent avec étonnement tant de science dans un homme bien jeune encore; et les gens du monde furent tout surpris, de leur côté, de voir rendue si intelligible cette partie de notre histoire que tous les historiens avaient présentée d'une manière si confuse, si embarrassée. Le mérite principal du livre de M. Thierry, c'est l'esprit philosophique qu'il y a répandu; c'est la clarté avec laquelle il nous montre l'état des mœurs

et des institutions, les premiers élémens et le progrès successif de la liberté chez les peuples barbares dont il écrit l'histoire. Le travail excessif auquel M. Thierry s'était livré, le priva de la vue presqu'aussitôt après l'apparition de son ouvrage. Il eut pour récompense de ce beau travail, outre l'estime du public, qui s'est empressé de le lire, 1° l'un des prix fondés par M. de Monthyon; 2° une pension de 1,500 fr., qui lui fut accordée par S. M. Charles X. A l'une des dernières élections de l'Académie française, l'un des candidats voulait se retirer pour faire place au savant et malheureux Thierry. Sans doute qu'à l'une des prochaines élections, les membres de l'Académie s'empresseront de le porter encore; mais avec ses principes libéraux inflexibles, aura-t-il les mêmes chances d'être élu, aujourd'hui que le ministère de M. de Polignac va faire la guerre à tout talent généreux, et probablement transporter dans les sciences et les lettres le système des catégories, si bien imaginé par M. de Labourdonnaye pour anéantir toute opposition et gouverner la France en dépit de la justice et de la raison? Nous ne le pensons pas.

THIERRY (Amédée), jeune frère du précédent, a publié l'année dernière un volume intitulé *Lettres sur l'histoire de France*, fort de science et de faits, mais dont les idées systématiques n'ont pas encore obtenu une approbation assez générale pour que nous nous permettions de recommander cet ouvrage sans restriction. Le temps nous manque pour le juger. On dit que M. Augustin, dont l'amitié pour son frère est connue, n'est pas étranger à la composition de ce volume. Quoi qu'il en soit, beaucoup d'aperçus dans ces lettres nous ont paru vrais, tous pleins d'originalité. M. Amédée, annonce ainsi un digne émule à l'honorable auteur de la *Conquête de l'Angleterre*.

THIERS (N.), auteur d'une excellente *Histoire de la révolution française*, en 8 volumes in-8°; plusieurs parties de ce grand drame n'avaient pas encore été convenablement jugées. Personne surtout n'avait pénétré dans le labyrinthe des finances, et n'avait expliqué d'une manière claire le système suivi pour créer subitement des ressources dans ces momens de crise où le peuple et l'armée étaient également en proie à la misère. On ne peut donner trop d'éloges à cette partie du livre de M. Thiers; elle restera comme un monument de haute sagacité, et l'ouvrage entier conservera dans l'avenir l'estime dont il jouit. M. Mignet a composé aussi une Histoire de la révolution française. Cette Histoire est abrégée; mais elle contient tous les faits nécessaires; et telle est l'indépendance d'esprit de l'auteur, la conscience de ses jugemens, la moralité de ses réflexions, et quelquefois l'énergie de son style, que vous croiriez lire quelques pages de Tacite ou de Bossuet. Lisez Mignet d'abord, puis Thiers avec attention, et enfin Mignet comme une espèce de résumé.

THIL (N.), député, toujours sur la brèche quand il s'agit de défendre ou les fonds des contribuables ou les libertés publiques.

THOMAS (N.), député des Bouches-du-Rhône, siége à la gauche de la Chambre. M. Thomas est bâtonnier de l'ordre des avocats à Marseille, où il jouit d'une considération méritée par de longs services. Il fut élu député en 1828. C'était le premier député libéral que fournit à la Chambre ce département. On attendait de M. Thomas monts et merveilles, tant il avait été vanté. Or, il arriva que le nouvel élu ne montra à la France qu'un orateur assez médiocre, homme honnête et raisonnable, mais sec et sans imagination. On espère encore de lui pour l'avenir.

THORE (Jean), médecin, naquit à Montaut, département du Gers, le 3 octobre 1762, d'un père qui exerçait le métier de tisserand. Ses parens le placèrent à l'âge de dix ans, en qualité de clerc, chez les religieux de l'ordre de Cluny, à Montaut, où il apprit à lire et les premiers élémens du latin. Une personne charitable (Mme Bourdens) fit les frais nécessaires pour le mettre en état de terminer ses humanités au collége d'Auch, espérant le déterminer à embrasser l'état ecclésiastique. Mais arrivé en philosophie, il ne put dissimuler à sa bienfaitrice que sa vocation l'éloignait du ministère sacré. C'est alors qu'il se rendit à Bordeaux pour y étudier la médecine. Il prit le goût de la botanique, en suivant les cours de M. Latapie et de quelques autres botanistes célèbres. Employé aux armées des Pyrénées occidentales, pendant la guerre de l'an III, il fut attaché aux hôpitaux mi-

litaires qu'on avait établis à Dax; et, à la paix, il se fixa dans cette ville par un mariage. « M. Thore, dit M. Bory de Saint-Vincent, se lia de la plus intime amitié avec le respectable M. de Borda d'Oro, minéralogiste habile et même déjà géologue, quand la géologie n'était pas encore une science. M. Grateloup, jeune encore, et revenant de l'École de Montpellier, se fixait vers cette époque à Dax, de sorte que cette ville, jusqu'alors inconnue du monde savant, mais dont les environs abondent en productions variées, les vit tout à coup exploitées au profit de l'histoire naturelle, d'une manière très-active. M. de Borda, en examinant le sol et les rochers, y descendait dans les entrailles de la terre, pour trouver au milieu des faluns, les restes de cétacées, de poissons et de mollusques, qui constituent une partie de la contrée. M. Grateloup, formé par Draparnaud à l'étude des algues, examinait les eaux thermales, et découvrait dans leur profondeur, ainsi que dans les rivières et les étangs, de nouvelles hydrophytes. Enfin, Thore classait les phanérogames, parmi lesquelles il fit connaître une multitude d'espèces nouvelles. Dax devint alors un point fort important pour les naturalistes; et de toutes les parties de l'Europe, ceux-ci se lièrent par correspondance, avec les explorateurs d'un pays si curieux. Acharius, en Suède, Roemer en Suisse, Schultz en Allemagne, la plupart des botanistes de Paris, demandaient à Thore qu'il voulût bien leur communiquer ses découvertes; et les ouvrages de botanique furent, dès-lors, remplis du nom de ce savant. Thore explora à plusieurs reprises, les côtes du golfe de Gascogne, depuis la Teste-de-Buch jusqu'à Saint-Jean-de-Luz. Il parcourut les vastes forêts du Maransin, et ces landes rases, à la surface desquelles on n'eût pas supposé qu'il croissait des plantes alpines, mêlées à des plantes qu'on croyait propres au Portugal... Thore se fit d'abord connaître par un très-beau mémoire *sur la constitution physique des environs de Dax*, qui, lu à la Société d'histoire naturelle de Bordeaux, dont l'auteur était un des plus zélés correspondans, fut imprimé dans le Recueil de Capelle et Villers (tome. III, page 51), et dans le Recueil de la Société de médecine de Paris (tome V, page 267). Bientôt il publia sa *Chloris des Landes*, petite Flore dans laquelle furent décrits, pour la première fois, beaucoup de végétaux qui, pour être indigènes, n'en avaient pas moins échappé à tous les botanistes, ou du moins que personne n'avait encore fait connaître. Dans sa *Promenade sur les côtes du golfe de Gascogne* (1810), on trouve d'excellens détails statistiques, des observations fort curieuses sur l'histoire naturelle, des additions à sa *Chloris*, et des faits intéressans relatifs à la culture du pays. Sans fortune, chef d'une nombreuse famille, l'étude des sciences physiques ne présentait pas assez de ressources à Thore, pour subvenir à tous ses besoins; l'exercice de la médecine y suppléait. Mais des désagrémens qui lui furent suscités, lui firent tourner les yeux vers une autre carrière: il s'occupa de l'éducation de la jeunesse; et, quoique excellent homme, maître patient, bon et éclairé, il ne fut guère plus heureux. Ses malheurs le forcèrent à renoncer à la botanique, pour se renfermer dans sa nouvelle carrière. Il avait composé pour ses élèves, un ouvrage sur l'histoire, dont il avait adressé le manuscrit à M. Bory de Saint-Vincent, pour le faire imprimer à Paris. Une attaque d'apoplexie foudroyante l'enleva sans douleur, le 27 avril 1823.

THOUIN (André), botaniste, naquit au Jardin du roi, en février 1747. Sa famille était attachée à cet établissement depuis plusieurs générations: lui-même, dans son enfance et pour ainsi dire durant tout le cours de sa vie, ne connut d'autre étude ni d'autre passion que celle des plantes de ce jardin; il n'eut le temps de faire ses humanités qu'imparfaitement. Ayant perdu son père à l'âge de 17 ans, Buffon et Bernard de Jussieu, qui aimaient Thouin et qui s'intéressaient à sa famille, dont il allait devenir l'unique soutien, obtinrent, malgré sa jeunesse, qu'il lui fût donné pour successeur. Ils se firent fort pour le jeune homme, de remplir les devoirs de l'emploi. Leur confiance n'a pas été trompée: « Bien que la nomination de Buffon, dit M. Silvestre, à l'intendance du Jardin du roi soit de beaucoup antérieure à celle d'André Thouin, il est remarquable que ce ne fut que quelques années après cette dernière nomination que l'établissement reçut l'immense accroissement qu'il dut

à l'impulsion et au crédit de son illustre chef..... L'étendue du jardin ayant été dès-lors plus que doublée, M. Thouin y forma une grande école de botanique, une collection d'arbres fruitiers et un jardin de plantes économiques; il dirigea l'emploi des terres et des plantations pour tout le jardin; il fit niveler le canal, creuser les bassins, bâtir les murs d'enceinte, construire les terrasses, et ce travail considérable fut exécuté dans deux années. Thouin rendait fréquemment compte de ses travaux à Buffon, qui était alors à Montbard: il existe encore une série de lettres qui prouvent l'activité de la correspondance qui avait lieu entre eux, à cette époque..... « Non-seulement, mon cher » Thouin, lui écrivait Buffon, vous êtes » digne de toute estime, mais le zèle et » l'intelligence avec lesquels vous con- » duisez nos affaires, méritent recon- » naissance de ma part. Vos lettres sont » faites à merveille (il s'agissait d'une correspondance administrative avec le ministre); vous dites tout ce qu'il faut, » et ne dites que ce qu'il faut, etc. » Thouin, toujours simple jardinier, fut reçu membre de l'Académie royale des sciences, à l'âge de 39 ans, et il put s'asseoir entre Buffon et Bernard de Jussieu. Il inséra plusieurs mémoires dans les recueils de cette compagnie. Il fut chargé de diriger pour l'Académie, la partie rurale de l'instruction que Louis XVI avait demandée à ce corps savant, afin de guider l'infortuné Lapeyrouse dans son voyage autour du monde, et que le roi voulut remettre lui-même au célèbre navigateur. On relit toujours avec intérêt cette instruction que Thouin semblait avoir rédigée avec un soin particulier. Il s'arrête avec complaisance sur l'indication de tous les végétaux utiles qu'on peut naturaliser dans les latitudes qui devaient être parcourues, sur les précautions à prendre pour la conservation des semences, leur distribution et leur culture. Il indique les points de relâche où l'on peut puiser en ce genre, les objets utiles que notre climat ne permet pas de fournir. Un ouvrage très-important du même genre que Thouin publia plus tard, fut une instruction détaillée sur les recherches qui devaient être faites dans les colonies, relativement aux objets qu'il serait possible d'y recueillir, et sur la manière de conserver ces objets et de les transplanter. Personne n'avait fait de plus profondes recherches sur les divers moyens d'acclimater les plantes étrangères. Il avait reconnu que c'était moins l'intensité du froid que son action à des époques auxquelles les arbres exotiques n'étaient point accoutumés, qui empêchait d'élever, chez nous, en pleine terre, ceux qui provenaient, soit de climats plus chauds, soit de pays qui éprouvent habituellement une température inférieure à la nôtre. Il pensait que la principale difficulté tenait à la différence d'époque de l'entrée en sève de ces arbres et de leur floraison. La terre tempérée qu'il dirigeait pour la naturalisation, lui avait permis d'obtenir des graines fécondes, et, en variant l'époque des semis, d'accoutumer aux influences de notre climat, au bout d'un petit nombre de générations, les plantes qui, dans leur pays natal, avaient des époques de végétation toutes différentes. Telle a été la belle-de-nuit à longues fleurs; tels furent les *dalhia*, sur lesquels Thouin a publié un fort bon mémoire. Toutes les années, on envoyait, du Jardin du roi, plus de quatre-vingt mille sachets de graines, qui étaient adressés gratuitement aux propriétaires ou cultivateurs français, aux sociétés d'agriculture, ou bien aux pépinières départementales. Douze mille étaient envoyés dans les colonies françaises ou étrangères; environ vingt mille étaient adressés aux différens souverains des États de l'Europe; et en examinant la liste de ces envois répétés, on cherche vainement un seul de ces souverains qui n'ait été tributaire de cette portion de reconnaissance toujours due à un bienfait constamment renouvelé, et qui ne l'ait plus ou moins hautement manifestée. L'empereur de Russie et le roi de Prusse, lors de leur présence à Paris, ont témoigné une bienveillance particulière à M. Thouin. L'empereur d'Autriche, surtout, visitait fréquemment ses travaux, et semblait oublier tout-à-fait, près de lui, son rang suprême. Les envois de greffes et de végétaux vivans étaient aussi fort nombreux; ils ont contribué à répandre, en France, les meilleures espèces de fruits, et les arbres d'ornement ou forestiers qui avaient été

surtout tirés de l'Amérique, et que la culture, au Jardin du roi, avait conquis à la France. C'est à cette culture que nous devons la propagation de plusieurs plantes utiles, telles que la patate, le lin de la Nouvelle-Zélande, l'herbe de Guinée, la baniande; de plusieurs arbres précieux, tels que le sophora du Japon, le robinier d'Amérique, etc. C'est aussi à ces envois que nous devons aujourd'hui la naturalisation, dans nos colonies, de la canne à sucre d'Otaïti aux Antilles, de la vanille à l'île de Bourbon, et de l'arbre à pain à Cayenne. Cet arbre précieux, après avoir séjourné pendant trois ou quatre ans dans les serres de M. Thouin, fut porté à la Guiane, avec le même succès que le café, jadis également cultivé au Jardin du roi, avait été transporté à la Martinique. M. Thouin fut, en 1806, nommé à une place de professeur de culture, qui avait été créée pour lui, dans l'établissement..... Douze professeurs étaient chargés de faire connaître tous les objets qu'il renferme, leurs relations entre eux, la place qu'ils occupent dans l'échelle des êtres; aucun n'y parlait encore des moyens de les reproduire avec succès, ni de l'application d'un très-grand nombre d'entre eux à nos usages domestiques : la nomination de M. Thouin remplit cette lacune, et bientôt le nouveau professeur établit une école de culture pour servir à la démonstration des leçons qu'il devait donner. Cette école, la première qui ait été instituée en Europe, était destinée à mettre sous les yeux des élèves tout ce qui est relatif à la culture des végétaux, à offrir des modèles des divers procédés employés pour leur éducation et leur multiplication, et à faire des observations et des expériences sur la physique végétale..... Une nombreuse collection d'instrumens d'agriculture de tous les pays, fut attachée à cette chaire et servit aux démonstrations. M. Thouin a publié successivement, dans les *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, des mémoires détaillés sur toutes les opérations et sur tous les objets d'expériences de cette école, qui a eu surtout, pour principal résultat, de contribuer au cours instructif que ce célèbre professeur faisait chaque année, dans l'établissement. Le plan qu'il avait adopté était vaste et méthodique; dans la première division, il donnait l'histoire détaillée de l'agriculture, depuis son origine jusqu'à nos jours, dans toutes les parties du monde, et il cherchait à faire apprécier quelles circonstances locales ou politiques avaient pu influer sur les progrès ou sur les mouvemens rétrogrades de cet art, qui, pour tous les pays, est le plus puissant élément de prospérité. Dans la seconde division, il donnait l'indication et faisait connaître l'usage de tous les produits de l'économie rurale : il détaillait les procédés de culture, de multiplication et de conservation des plantes; il examinait les effets des divers agens de la végétation; il traitait de l'architecture rurale, des clôtures, du transport et de la préparation des terres, des arrosemens, des semis et des plantations, des tailles diverses, des récoltes; enfin, il présentait des considérations sur la végétation dans les quatre parties du monde; sur les séries de plantes qu'il est le plus facile de naturaliser, sur les moyens à employer à cet effet, et sur les avantages que peuvent présenter des établissemens d'instruction consacrés à la culture et à la naturalisation. Tels étaient les principaux objets des cours annuels que Thouin faisait au Jardin du roi. Ces cours attiraient un grand concours d'auditeurs de toutes les conditions..... Thouin agrandissait, chaque année, le cadre de ses leçons; il recueillait toujours de nouvelles observations, qu'il ajoutait à son grand travail. Il ne pouvait se résoudre à publier un ouvrage que lui seul regardait encore comme incomplet; il se bornait à exposer, pendant le temps de son cours, dans la bibliothèque du Jardin du roi, des tableaux concernant la division et la nomenclature méthodique et raisonnée de tous les objets de ses leçons. Il a laissé, en mourant, ses manuscrits à son neveu, M. Oscar Leclerc, qui était aussi son aide..... M. Thouin avait voyagé, vers 1780, en Auvergne; et ses observations sur cette intéressante contrée sont encore inédites; dans un âge plus avancé, il fut, en 1795, envoyé en Hollande, en Flandre et en Italie; il y séjourna plusieurs années..... Il examina avec le plus grand soin, tous les procédés de culture particuliers à ces deux pays; il recueillit une foule de notes intéressan-

tes, dont la réunion forme plusieurs gros volumes manuscrits..... Dans son *Mémoire sur l'arrosement*, il fit connaître toutes les espèces d'irrigations qui sont pratiquées avec tant de succès en Italie; et dans son *Cours de culture*, il exposait avec détail, les procédés usités dans les Pays-Bas, pour la préparation des engrais et des terres et pour la série des assolemens, pratiques qui ont fait regarder cette contrée par tous les agronomes, comme la terre classique de l'agriculture. Il rapporta des deux pays, tous les instrumens de culture qui offraient quelques avantages sur ceux dont nous nous servons; il envoya aussi d'Italie, des buffles, des bêtes à cornes de la Romanie, ainsi que des ânes de Toscane..... Ces derniers se sont reproduits et croisés avec assez de succès. Il rapporta aussi de ce pays, diverses plantes, notamment l'espèce de blé de mars qui fournit, en Toscane, la paille propre à faire des chapeaux; il cultiva, pendant plusieurs années, cette plante, dans le Jardin botanique et dans l'École de culture..... Après ces détails, sur la partie scientifique de la carrière de Thouin, dus à la plume de son collègue, il nous reste à dire quelque chose sur sa vie publique et son caractère individuel. Des vertus vraiment patriarcales et une pureté d'âme sans tache, ne détournèrent pas M. Thouin d'adopter avec la plus ferme conviction, les principes de la révolution; et, s'il ne voulut jamais participer à nul des excès qui la souillèrent, il ne put non plus se résoudre à renoncer aux vérités qu'elle avait manifestées. En 1791, M. Thouin fut élu membre du département de Paris. En 1794, il fut nommé professeur à la première École normale. Pendant les deux années qui suivirent, il voyagea en qualité de commissaire du gouvernement républicain, en Hollande et en Italie, afin de reconnaître et recueillir dans ces pays, les objets intéressans pour l'agriculture. Il rendit compte de sa mission le 6 thermidor de l'an VI, au milieu de la cérémonie civique célébrée au Champ-de-Mars, à l'occasion de cet anniversaire, et reçut du Directoire une médaille d'honneur. Sous la monarchie impériale, M. Thouin s'enfouit dans son jardin, et plus que jamais il y concentra son existence. L'horticulture profita de ses études et de ses travaux, sans que l'État fût troublé de la candeur obstinée de ses opinions politiques. Jadis ses plus intimes amis, après Buffon et Bernard de Jussieu, avaient été Malesherbes et Duhamel. Jean-Jacques Rousseau l'avait visité souvent, et lui témoigna beaucoup d'affection. On a trouvé à sa mort, parmi ses papiers, soixante-douze diplômes d'Académies ou sociétés savantes; pourtant, il mettait fort rarement en tête de ses ouvrages, d'autres titres que celui de professeur de culture. Lorsqu'il reçut la décoration de la Légion-d'Honneur, il ne put se résoudre à la porter; il résista à ce sujet, aux plus pressantes sollicitations..... Il craignait tout ce qui pouvait attirer les regards, tout ce qui semblait le séparer de la classe des simples jardiniers, à laquelle il s'applaudissait d'appartenir encore, et dont la profession avait fait le bonheur de sa vie. Ce vénérable vieillard se sentait averti par des douleurs croissantes, depuis une année, de l'approche de la mort, lorsqu'une maladie érysipélateuse étant venue le forcer à garder le lit et à rester dans l'inaction, une fièvre violente s'empara bientôt de lui, et il expira, âgé de près de soixante-dix-huit ans, le 27 octobre 1824. M. Cordier, au nom des professeurs du Muséum d'histoire naturelle; M. G. Cuvier, au nom de l'Institut, prononcèrent les discours funèbres aux funérailles du patriarche des jardins. « C'est la modestie et la science unie à la simplicité la plus aimable, s'écriait M. Cuvier, que nous perdons aujourd'hui, dans le bon vieillard dont cette tombe va couvrir les restes. Ce cercueil entouré à la fois des membres d'un corps illustre, et des humbles ouvriers d'un grand établissement, également arrosé de leurs larmes, est celui d'un homme qui appartenait à l'une et à l'autre famille, qui en était également chéri et vénéré. Succédant à deux ou trois générations patriarcales, dont le travail, depuis près d'un siècle, embellissait et faisait prospérer ce magnifique dépôt des richesses de la nature, M. Thouin y trouva, en quelque sorte, un domaine héréditaire; il en fit sa patrie, il y plaça toute son existence. Parmi tant de changemens dans les hommes et dans les choses, lorsqu'aucune ambition ne manquait d'appât, et

qu'il y avait des tentations pour toutes les faiblesses, rien ne put l'arracher à ce séjour paisible. Cette brillante végétation, que ses soins prolongés avaient en quelque sorte rendue son ouvrage, lui tint toujours lieu de gloire et de fortune : mais aussi, qui a mieux prouvé que lui, que le mérite peut faire un poste élevé de la place la plus humble? Il était nourri dans les travaux d'un jardin ; mais il l'était sous les yeux de Buffon et de Jussieu : chaque jour il les voyait, il les entendait. Il se sentait né pour parler aussi leur langage, et bientôt ce fut aux travaux de leur esprit qu'il se trouva digne d'être associé. Ces hommes célèbres se crurent honorés de le voir s'asseoir à côté d'eux, et l'Europe savante ne les sépara plus dans ses hommages. Dès-lors, sa modeste carrière s'est agrandie, et peu d'hommes ont exercé une influence plus utile ». M. Geoffroy Saint-Hilaire, collègue de M. Thouin à l'Institut et au Jardin du roi, lui a consacré une notice intéressante (*Revue, Encyclopédique*. T. XXIV, p. 555), qui achèvera de peindre ce caractère qui fut si beau dans sa simplicité. — « Comme homme privé, dit M. Geoffroy, il est demeuré incompréhensible à quiconque n'est susceptible ni de force d'âme, ni du désintéressement des pompes sociales. On peut estimer à leur valeur réelle tous les avantages du rang, tous les hochets des distinctions imaginées par la vanité, et cependant s'y soumettre par docilite de caractère. M. Thouin en jugea toujours autrement. Mais, s'il a renouvelé parmi nous les manières de ces hommes de bien de l'ancienne Grèce, qui poussaient jusqu'à l'exagération la pratique des vertus domestiques, ce fut du moins sans affectation, sans le dédommagement que procurait à ceux-là, certain manteau qui flattait en secret une autre combinaison de vanité. M. Thouin sépara toujours les devoirs des agrémens de la société, les distinguant non-seulement comme rêves de l'esprit, mais dans l'application qu'il s'en faisait à lui-même ; car il accepta, il voulut les premiers, quelquefois jusqu'à se laisser accabler sous leur faix, et il resta constamment inaccessible à l'attrait des seconds. Il ne se soumit jamais non plus au régime des visites, ni à aucune de ces communications prescrites par le code si fastueusement nommé du savoir-vivre. Aucune invitation à dîner n'eut de prise sur lui : il ne parut aussi jamais aux séances solennelles des Académies ; enfin il se vit à regret, et l'on pourrait ajouter avec une résignation stoïque, inscrit sur les listes des chevaliers de la Légion-d'Honneur ; et il ne fut, à ce sujet, attentif qu'à une seule chose, à l'indulgence de ses amis, qui ne s'offensaient pas de ce qu'il ne portait point habituellement une décoration « sans objet, disait-il, » sur l'habit d'un jardinier »..... Qu'on taxe cela de singularité ; soit ; mais l'on se tromperait beaucoup, si l'on croyait y voir aussi de la misanthropie, de l'éloignement décidé pour les hommes. Nul n'était, au contraire, plus accessible, nul n'avait dans le commerce intime, plus de douceur et d'aménité; mais il fallait venir à lui, puisqu'il n'allait lui-même chez personne. Il ne se complaisait que dans une seule idée, celle d'être utile aux autres; aussi, n'avait il aucune force, comme il ne trouvait aucun terme, pour refuser son temps, ses connaissances, sa science, ses végétaux : vous pouviez tout lui demander. Dirigeait-il les travaux de culture? il priait qu'on fît ceci, qu'on arrangeât cela ; et c'était toujours avec des manières de dignité simple et de bonté, qui plaçaient le dévouement dans l'obéissance. Toujours calme, il ne s'abandonnait à quelqu'exaltation, que si l'on exposait devant lui le plan de nouvelles institutions où de nouvelles constructions d'une grande utilité et d'une application générale et durable; les délassemens qu'il s'accordait et ses promenades avaient toujours pour but les travaux publics où il avait remarqué ces caractères. Il ne se maria point et devint cependant un chef de famille dévoué et vénéré : et c'est peut-être cette dernière circonstance qui a donné lieu à cette austérité, à cette âpreté de mœurs que nous venons de signaler..... » Trop souvent nous sommes engagés à supprimer, à cause de leur vénalité, les louanges facilement prodiguées à la cendre à peine éteinte des morts; on nous excusera sans doute d'avoir fait une exception pour celui qui sut mériter des éloges tellement unanimes, qu'il est permis de douter si quelqu'un a jamais dit, ou seulement pensé du mal du vénérable Thouin. Et d'ail-

leurs quelle vie fut mieux remplie que la sienne, non de ce qui fait du bruit, mais de ce qui fait du bien? On a donné en l'honneur de Thouin, le nom de *Thouina* à un genre de plante dont on connaît trois ou quatre espèces.

THURIOT DE LA ROSIÈRE, ex-conventionnel, continue à résider à Liége où il exerce la profession d'avocat.

THUROT, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Paris; homme savant et respectable, helléniste distingué. M. Thurot a publié, il y a au moins vingt ans, divers ouvrages et opuscules grecs, accompagnés de commentaires qui attestent une érudition profonde, une sagacité, un goût littéraire malheureusement trop rares chez messieurs les commentateurs. Comme philosophe, sans être précisément au niveau de la science actuelle, sans approcher de la hauteur où sont parvenus les meilleurs philosophes allemands et français, M. Thurot mérite un rang honorable parmi ces professeurs laborieux qui, doués d'une raison exquise, s'appliquent à populariser les découvertes nouvelles, et s'attachent surtout aux principes éternels de la justice et de la conscience, base des sociétés humaines. Nous nous rappelons un discours prononcé par M. Thurot en 1818, où, parlant de cette conscience impérissable et toujours victorieuse chez l'homme, il flétrissait à haute voix le système de déception et de violence que tour à tour avaient suivi les gouvernemens qui successivement ont pesé sur la France. Parlant de conscience et de vertu, M. Thurot, dont le débit est ordinairement difficile, s'élevait facilement jusqu'à la plus haute éloquence. La verte vieillesse de M. Thurot fait espérer que la France conservera long-temps encore cet homme utile, cet excellent citoyen.

THURY (HÉRICART, le baron de), chargé des embellissemens de Paris, de la conservation des monumens, et en général de la direction et de la surveillance des édifices publics et particuliers, des canaux, etc.; homme nul et faible en politique, dévoué jadis au ministère Villèle, et dévoué depuis aux ministres qui lui ont succédé. On doit rendre hommage au zèle avec lequel M. Héricart de Thury remplit les fonctions importantes dont il est chargé : mais qu'il ne sorte pas de ce domaine paisible pour s'immiscer dans les intrigues politiques que forment trop souvent des ministres réprouvés par l'opinion publique, s'il veut conserver lui-même la faveur que ce zèle dont nous parlions tout à l'heure lui a mérité. Déjà en 1827, M. Héricart de Thury a reçu une leçon sévère quand le collége du département de la Seine l'a repoussé de la députation, à une immense majorité. Il en est de même de beaucoup d'autres fonctionnaires qui ont été repoussés uniquement pour l'attachement qu'ils portaient à une administration malfaisante.

TIERNEY (GEORGES), député de Knaresborough, dans le Yorkshire, et autrefois chef de l'opposition, a maintenant perdu toute influence dans le parlement britannique. L'âge et une sorte de versatilité politique qui a été reprochée dans quelques circonstances à M. Tierney ont presqu'effacé ce nom de la liste des persévérans défenseurs des libertés publiques; mais il y aurait une grande injustice à ne lui tenir aucun compte de tout ce qu'il a fait, dans tous les temps, pour le soutien de cette noble cause.

TINDAL (RALF DUNDAS), lieutenant-général au service des Pays-Bas, est vivant. Au mois de décembre 1828, sous le ministère du prince Frédéric, il fut promu au grade de général d'infanterie et nommé général commandant du premier grand commandement militaire. (Utrecht.)

TINTHOIN (PIERRE-FRANÇOIS), naquit à Paris, le 28 février 1751 : après avoir fait ses études comme boursier, à Louis-le-Grand, il entra au séminaire de Saint-Magloire, et fut ordonné prêtre avant l'âge, en 1774. Cette même année, il fut reçu de la Maison de Sorbonne, et l'année suivante, de la Société. Après avoir pris le bonnet de docteur, en 1778, il fut choisi, en 1780, pour professeur d'Écriture-Sainte en Sorbonne, quoiqu'il n'eût pas encore trente ans. En 1789, il obtint un canonicat à Saint-Omer : mais il n'en jouit point; la Révolution était déjà commencée et renversa bientôt et la stalle et la chaire. Parmi les écrits qui parurent sur la Constitution civile du clergé, on en distingue deux de l'abbé Tinthoin. Le premier est une *Nouvelle Instruction en forme de conférence et de catéchisme, sur l'état actuel du clergé de France, avec un traité sur le schisme, et des règles de conduite pour*

les vrais fidèles, par un prédicateur de l'Église catholique. Paris 1791, in-8° de 109 pages. Il se fit en peu de temps *six éditions* de cet écrit. L'année suivante, l'auteur y donna une suite, sous le titre d'*Exhortation à tous les prêtres et fidèles de l'Église catholique, avec des notes essentielles sur la souveraineté des rois.* Paris, 1792, in-8° de 57 pages. L'abbé Tinthoin prit part aux démarches de la Faculté de théologie de Paris, contre la Constitution civile du clergé. Le 1er avril 1791, s'étant assemblée en Sorbonne, lieu ordinaire de ses séances, elle arrêta à l'unanimité d'écrire à M. de Juigné, archevêque de Paris, une lettre où elle le reconnaissait pour son seul et légitime pasteur. Cette lettre fut imprimée dans le temps, et se trouve dans le *Journal ecclésiastique* de l'abbé Baruel (avril 1791). La même année, les professeurs de théologie de Sorbonne et de Navarre, écrivent une lettre commune aux administrateurs du Directoire du département de Paris; c'était une réclamation contre l'arrêté des administrateurs, du 17 octobre 1791, qui ordonnait que les écoles de théologie de ces deux maisons resteraient fermées. Cette lettre, datée du 19 novembre 1791, est signé de l'abbé Tinthoin, avec neuf de ses collègues de Sorbonne et de Navarre. On voit encore le nom de l'abbé Tinthoin, à une consultation de docteurs et professeurs de Sorbonne, contre les écrits d'une fausse spiritualité, de la demoiselle Brohon; cette consultation, munie de six signatures, est du 4 mars 1792. La place que l'abbé Tinthoin occupait, ses écrits et son zèle contre la Constitution civile du clergé, l'exposaient à la persécution; il passa en Angleterre, au mois de septembre 1792. En 1797, il vint se fixer à Édimbourg, et resta en Écosse jusqu'à l'époque du concordat. Étant revenu à Paris, en 1802, il fut nommé à la cure des Blancs-Manteaux, qu'il desservit pendant quatre ans. En 1806, M. le cardinal du Belloy le fit chanoine et grand pénitencier de son église. L'abbé Tinthoin s'acquitta de ces dernières fonctions avec zèle et assuidité; il dirigea grand nombre de personnes au confessionnal, jusque dans ses dernières années, et malgré les plus graves infirmités. Il mourut dans la nuit du 13 au 14 mai 1826, âgé de soixante-seize ans. Outre les écrits déjà indiqués, l'on doit encore à l'abbé Tinthoin: *Choix et indication de pieuses lectures.* Paris, Adr. Le Clère, 1822; un vol. in-18. (Extrait de l'*Ami de la Religion et du roi*, t. XLVIII, pag. 312.

TISSOT (Alexandre-Pascal), naquit à Mornas, département de Vaucluse, le 5 octobre 1782, et cultiva la littérature, la jurisprudence et les langues anciennes. Il est mort, à Paris, des suites d'une fièvre cérébrale, le 27 mai 1823.

TISSOT (Pierre-François), destitué de sa place de professeur de poesie latine, en 1823, a continué d'écrire dans le *Constitutionnel* et dans le *Mercure de France*, journal littéraire rédigé principalement par les soins de M. Tissot. Ce littérateur est animé des plus honorables sentimens; mais il se fait déjà vieux, et ne semble pas comprendre entièrement les vœux et les besoins littéraires de l'époque où nous vivons. M. Tissot se montre toujours disposé à encourager la jeunesse et à l'aider de ses conseils.

TOLLIUS (Hermann), professeur de littérature grecque et italienne, à l'Université de Leyde, naquit à Breda, le 28 février 1742. Ayant perdu de bonne heure son père, qui était avocat et greffier des domaines féodaux en cette ville, sa mère s'établit à Leyde, où le jeune Tollius s'appliqua principalement aux belles-lettres, sous les célèbres professeurs Hemsterhuis et Ruhnkenius. Il y obtint, en 1763, le grade de docteur en droit; mais, préférant toujours les occupations littéraires à celles du barreau, il n'eut pas de peine à se résoudre d'accepter, en 1766, la chaire de professeur d'histoire, d'éloquence et de langue grecque, à l'Académie de Harderwyk. Il entra en fonctions, en prononçant un discours dont le titre est: *Oratio quâ demonstratur etiamnum superesse in græcis litteris ex quo graviores disciplinæ decus et præsidium capere possint.* Profondément affligé de la mort d'une épouse chérie, il obtint, des curateurs de l'Académie, la permission de faire un voyage à l'étranger. Il partit en 1777 pour Paris, afin d'y rechercher des consolations et des distractions; il trouva les unes et les autres dans le commerce littéraire des savans, et dans le libre accès qu'offrent, dans cette capitale, les nombreuses et importantes bibliothèques qu'elle possède. Il s'y lia surtout avec le célèbre

helléniste d'Anse de Villoison, éditeur du *Lexicon Homericum* d'Appollonius, ouvrage sur lequel Tollius avait lui-même déjà travaillé depuis quelque temps, et qu'il a publié ensuite à Leyde, en 1788, in-8o, avec ses observations, et en retranchant tout ce qui lui paraissait superflu. Il dédia cet ouvrage à ses deux disciples, les princes d'Orange. C'est à Paris que le professeur Tollius reçut la nouvelle de sa nomination à la chaire d'histoire et la langue grecque à l'Athénée d'Amsterdam, en remplacement du professeur Burmann second, qui, à cause de son grand âge, ne pouvait plus long-temps remplir les fonctions de cette place. A cette occasion, Tollius prononça, le 2 mars 1778, un discours d'entrée: *De Gerhardo Johanne Vossio, grammatico perfecto.* Il se maria la même année, pour la seconde fois, et donna, dans la langue du pays, un cours d'histoire nationale, qui obtint une grande vogue. En 1785, Tollius eut l'honneur d'être nommé instituteur-précepteur des trois enfans du prince stathouder-héréditaire des Provinces-Unies, Guillaume V, et partit vers la fin de l'année, afin d'aller remplir les devoirs de cette place importante. Il fut remplacé dans sa chaire par le professeur Wyttenbach. En 1788, Tollius accompagna l'aîné de ses élèves, actuellement roi des Pays-Bas, dans un voyage en Allemagne, entrepris pour perfectionner l'éducation du jeune prince et pour lui faire visiter les possessions de la maison de Nassau dans cette partie de l'Europe. Après ce voyage, Tollius fut nommé conseiller et maître des comptes des domaines. En 1790, il suivit encore l'aîné de ses élèves à l'Université de Leyde, où ce prince fréquenta, sous la direction de son précepteur, les leçons des professeurs de cette Académie. Nommé, en 1794, commissaire civil près l'armée anglaise, il ne remplit que peu de temps les pénibles fonctions de cet emploi, peu analogue aux travaux paisibles et littéraires dont il s'était occupé jusqu'alors. La révolution de 1795 lui fit quitter sa patrie, et il alla s'établir, d'abord à Osnabruck, ensuite à Brunswick, où il jouit des faveurs de cette cour, liée à celle du stathouder, dont il voulut partager le sort, et auquel il continua de rendre des services, dans les différentes missions dont il fut successivement chargé, à Hambourg, Londres, Berlin, Hanôvre et Rastadt. Il se trouvait dans cette dernière ville, à l'époque de la tenue du congrès, en novembre 1797. Le prince Guillaume d'Orange ayant, par l'intermédiaire de son précepteur, acheté les terres du prince Jablonowsky, en Pologne, Tollius partit en 1800, avec sa famille, pour s'occuper de l'administration de ces nouvelles possessions, dont il venait d'être chargé. Il y resta jusqu'en 1809, époque à laquelle Louis Bonaparte, roi de Hollande, le rappela dans sa patrie et lui donna la chaire de statistique et de droit public à l'Université de Leyde. Il entra en fonctions, en prononçant, le 10 juin 1809, un discours: *De fine statistices quæ vocatur hodierna.* Cette chaire avait été créée expressément pour Tollius. Il l'échangea, plus tard, contre la chaire de littérature grecque et latine. Son ancien élève, le roi Guillaume Ier, l'y confirma en 1814, le désigna pour assister à l'Assemblée des notables convoquée à Amsterdam, le 28 mars de cette année, afin d'y voter la *Loi fondamentale* du nouveau royaume des Pays-Bas, et le nomma, en 1815, chevalier de l'ordre du Lion-Belgique. Tollius est mort à Leyde, le 29 avril 1822, âgé de 80 ans. Ce savant était membre de la Société de littérature hollandaise.

TORRENO (le comte de), ancien membre des Cortès espagnoles de 1812 et 1820, continue de résider à Paris. On le dit occupé depuis plusieurs années de toute autre chose que d'affaires politiques.

TRACY (comte Destutt de), penseur profond et célèbre écrivain, a renoncé depuis long-temps à toute fonction publique; son fils, digne héritier d'un nom illustre, acquiert dans la Chambre élective, de nouveaux titres à la reconnaissance nationale, par le courage avec lequel il défend les intérêts de la liberté.

TRINQUELAGUE (Charles-François de), ancien membre de la funeste Chambre de 1815, est maintenant conseiller d'état et premier président de la cour royale de Montpellier, grâce au ministère Villèle dont il est une des créatures les plus dévouées.

TRIP (Albert Dominique), lieutenant-général au service des Pays-Bas, auquel nous avons consacré un article dans la *Galerie historique*, est vivant, et continue de jouir de l'estime de son roi et de

es concitoyens. Le 29 juillet 1826 il fut ommé inspecteur-général des haras du oyaume.

TRIP (Henri-Rodolphe), parent du pré-édent, et brave militaire comme lui. Après avoir servi avec honneur la Répu-lique, le royaume d'Hollande, la France, t s'être distingué dans les campagnes 'Espagne, de Saxe, d'Autriche et de Russie, il fut promu, le 22 janvier 1814, au rade de lieutenant-colonel commandant 3 premier Corps d'artillerie à cheval. Nommé au mois de décembre 1815 colo-el en second, il fut, au mois d'août 1818, ttaché au département du grand-maître l'artillerie, avec le rang de directeur. Il emplit encore aujourd'hui (1830) les onctions de cette place, et il jouit de oute la confiance de son auguste chef le rince Frédéric des Pays-Bas. Estimable ar ses mœurs comme par son noble ca-actère, et ennemi né de toute espèce l'intrigue, il est à désirer qu'il con-erve long-temps la place qu'il mérite à i justes titres. M. Trip qui, au mois l'août 1820, fut promu au grade de co-onel, a été nommé général-major le 20 lécembre 1826.

TROGNON, ancien élève de l'École ormale, ancien professeur de rhétorique u collége royal de Louis-le-Grand, est au-ourd'hui précepteur de S. A. S. monsei-neur le duc de Joinville. M. le duc d'Or-éans, qui se plait à réunir autour de ses ils les hommes les plus distingués par eurs talens, a fait quitter à M. Trognon a chaire honorable qu'il occupait pour ui confier l'éducation de son jeune fils. Ainsi déjà notre savant condisciple Bois-milon avait quitté l'instruction publique pour entrer chez Son Altesse Royale. Ce choix d'excellens précepteurs, et les eçons de tout genre que recoivent les eunes princes, dans le palais de leur père, ne les dispense pas d'aller au collége, où, ur le pied d'une égalité parfaite avec eurs camarades, ils suivent les cours et disputent les prix. Témoin le duc de Chartres, l'aîné des fils de S. A. R., con-fondu avec ces jeunes Français qu'il peut être un jour appelé à gouverner. Il les connaîtra du moins, et l'on sent tout ce qu'une telle éducation doit porter d'heu-reux fruits, tout ce qu'elle doit faire entrer dans l'ame du jeune prince le sociabilité, d'esprit, de justice et l'égalité.

TROMELN (Jean-Jacques comte de), lieutenant-général, est vivant.

TROUILLE (Jean-Nicolas), né à Ver-sailles, le 1er avril 1750, entra dans le corps du génie maritime et fut employé toute sa vie au port de Brest, où il a rendu d'importans services. Elu député du Fi-nistère au conseil des Cinq-Cents, en sep-tembre 1795, il y vota avec le parti qui voulait un complet retour à l'ordre et à la justice. Le 12 juin 1796, il dénonça le journal intitulé *l'Ami du Peuple*, rédigé par Lebois, comme provocant à l'anar-chie; il s'opposa ensuite au projet d'am-nistie présenté par Camus, et demanda la continuation des poursuites commen-cées pour les délits révolutionnaires. Il s'éleva peu de temps après contre le Di-rectoire, à l'occasion du débarquement de quinze cents forcats jetés sur les côtes d'Irlande. Il défendit la liberté de la presse en invoquant la question préalable sur l'établissement d'un journal tachygra-phique, dans lequel tous les autres jour-naux auraient été obligés de puiser tex-tuellement le compte rendu des séances du Corps législatif, ce qui n'aurait pas manqué de mettre les paroles de la mino-rité à la discrétion des volontés de la majorité. Il parla enfin en faveur des prêtres catholiques, et s'opposa à ce qu'on exigeât d'eux des déclarations qui pou-vaient blesser leur conscience. Malgré ces principes et ces votes, Trouille ne fut point du nombre des députés proscrits le 18 fructidor; mais il dut se renfermer depuis, dans les objets relatifs à l'orga-nisation de la marine et à l'administration des bâtimens publics, pour lesquels ses connaissances spéciales lui avaient acquis toute la confiance du conseil. Rapporteur d'une commission nommée sur un message du Directoire, du 3 décembre 1797, ten-dant à l'aliénation du Palais-Egalité (Pa-lais-Royal) et du jardin qui en dépend, Trouille obtint, par des motifs puisés dans l'intérêt des arts, l'ordre du jour d'une assemblée placée à cette époque à la discrétion du pouvoir. Un autre message du Directoire, du 17 janvier 1798, avait également proposé l'aliénation du château de Versailles, désigné « comme » une maison vacante qui attendait un » maître, ou comme des reliques de l'an-» cien régime auxquelles s'attachait un » culte superstitieux qu'il fallait anéantir » par la démolition du bâtiment. » De

concert avec les officiers municipaux de Versailles, alarmés de la perte d'un monument qui fait l'ornement de leur ville, Trouille réussit encore à sauver ce palais du fer des Vandales. Entrant dans les idées démocratiques de l'époque, mais les tournant comme il convenait, vers des plans d'utilité publique, il proposa de centraliser dans le château de Versailles et ses dépendances, l'École générale des beaux-arts, les ateliers de peinture et de sculpture, les manufactures de tapis de la Savonnerie, d'horlogerie automatique, etc. Son projet, sans être mis à exécution, fit suspendre, du moins, l'adoption de celui qui n'aurait enfanté qu'une destruction de plus ajoutée à tant d'autres. A l'exposition du Louvre, de 1798, Trouille présenta deux *plans d'hôpitaux maritimes*, qui furent désignés, par une commission de l'Institut, pour obtenir la récompense promise par le Gouvernement, aux meilleurs ouvrages d'architecture. Ces deux plans d'hôpitaux étaient projetés pour Brest; l'un de six mille hommes, pour être exécuté sur le local de l'ancien hôpital incendié en 1776, et des fortifications adjacentes devenues inutiles par l'effet de de la nouvelle enceinte; l'autre du même nombre d'hommes et destiné à servir de lazareth, pour être placé en dehors des murs, sur le bord de la rade, à cinq kilomètres environ du port. Les projets de Trouille furent également approuvés, sous le rapport sanitaire, par le conseil de santé; enfin le ministre de la marine, par sa dépêche du 23 février 1805, en adoptant le système sur lequel étaient bases les projets, et en adressant à l'auteur des témoignages particuliers de satisfaction, ajoutait « qu'il les plaçait au rang » de ceux dont la marine retirera les plus » grands avantages. » Les travaux de ce département occupèrent particulièrement M. Trouille pendant plus de cinquante ans de service actif. Voici l'indication des principaux qu'il rédigea pour les ports de Brest et de Rochefort : *Port de Brest.* Élévation d'un Observatoire sur le pavillon central du quartier de la marine. — Établissement de deux bassins de constructions et de radoubs, à toutes marées, placés à Recouvrance, près la levée de Pontanion. — Plan approuvé par le ministre de la marine et déposé dans ses bureaux, d'une grande couverture en cuivre, portée sur une charpente en fer coulé, pour abriter ces deux bassins. — Plan d'un port particulier pour le commerce, place à Postrein, ayant un canal de communication avec le port militaire, en passant sous un monument consacré à Louis XVI, et qui a été voté en 1784, par les États de Bretagne. *Port de Rochefort.* Plan général des travaux à exécuter dans ce port. — Élévation d'un atelier de sculpture, avec une salle de modèles établie dans le comble. — Accroissement et amélioration dans la distribution du magasin général. — Nouveau parc d'artillerie, avec ateliers, magasins et une salle d'armes. — Diverses constructions à la fonderie de Ruelle, placée dans l'arrondissement de Rochefort. Trouille sollicita et obtint sa retraite au mois de juillet 1821. Il mourut à Brest, environné de la considération publique, le 3 août 1825.

TROUVÉ (Claude-Joseph, baron), ancien ambassadeur, ancien préfet, ancien journaliste, avait renoncé aux honneurs de ce monde, et s'était fait imprimeur du parti dont il est l'un des enfants gâtés. M. de la Bourdonnaye, devenu ministre, l'a pris pour secrétaire intime. Il n'est pas besoin de dire que le public a vu avec déplaisir la rentrée aux affaires d'un homme dont les opinions ont été de tout temps si exagérées et si variables, et dont la violence s'est plus d'une fois fait redouter depuis les réactions politiques qui ont accompagné la restauration.

TRUGUET (Laurent-Jean-François, comte), pair de France, ancien ministre de la marine sous le Directoire, et depuis ambassadeur près la cour d'Espagne, est maintenant premier vice-amiral de France par titre d'ancienneté. Il se montre, dans la Chambre des pairs, constamment fidèle aux principes constitutionnels.

TULOU (N.), première flûte de l'Opéra, artiste dont la faculté étonne en même temps que les sons les plus suaves de son instrument ravissent le spectateur. Il faut avoir entendu M. Tulou, dans le *Rossignol*, pour avoir une idée de ce que peut entre ses mains un instrument en apparence faible et borné.

TURCKHEIM (Jean, baron de), né à Strasbourg, d'une ancienne famille

lsacienne, remplit, avant la Révolution, es premières fonctions municipales, dans a ville natale Député de cette ville à Assemblée constituante, il s'y borna au ôle de défenseur des intérêts locaux de es concitoyens. Forcé, sous le régime e la terreur, de quitter sa patrie, il se etira sur la rive droite du Rhin où il vait des propriétés. M. de Turckheim evint ensuite plénipotentiaire de plusieurs princes allemands, près la diète u cercle de Franconie. Plus tard, il epresenta, en qualité de ministre près la iète germanique, le grand-duc de Hesse-Darmstadt; enfin, depuis la pacification énérale, il fut envoyé à Rome, avec M. chmitz de Grollembourg, au nom des rinces protestans d'Allemagne, pour égocier un concordat avec le Saint-iége; affaire difficile que le baron de urckheim ne réussit point à conclure. e diplomate est décédé le 28 janvier 824, dans sa terre d'Altorf, près d'Einheim, grand-duché de Bade. M. de urckheim a laissé en Allemagne une onorable réputation comme publiciste: a lui doit plusieurs savans ouvrages, ntre autres les *Histoires généalogiques es maisons de Bade et de Hesse.*

TURGY (Louis-François de), né à aris le 18 juillet 1763, est mort le 4 juin 823. On a de lui des *Fragmens historiques sur la captivité de la famille royale la tour du Temple, recueillis pendant on service du 13 août 1792, au 13 octobre* 1793, imprimés pages 341 à 383 de la édition des *Mémoires historiques sur ouis XVII, par M. Eckard.* Paris, Nibolle, 1818; in 8. Cléry, dans le *Journal e la tour du Temple*, et M Hue, dans s *Dernières années du règne et de la vie Louis XVI*, ont attesté les services ue M. de Turgy a eu le bonheur de rendre à divers membres de la famille royale, pendant leur captivité dans la tour du emple. Placé auprès de la personne des rincesses, il servit essentiellement à ur donner communication de ce qui ouvait les intéresser au dehors. Il fut le epositaire de quelques-uns de leurs billets, dont plusieurs furent adressés à lui-même. Une portion des documens authentiques qu'il avait conservés sur cette poque intéressante de sa vie, a été détruite par son beau-père, quelques jours orès le 18 fructidor de l'an V; une autre ortion a été remise, par M. de Turgy lui-même, entre les mains de Mme la duchesse d'Angoulême. Nous allons extraire, du Journal de M. de Turgy, tous les faits qui lui sont personnels. « Le 10 août, il me fut impossible de pénétrer jusqu'aux Tuileries. Les deux jours suivans, mes tentatives pour entrer aux Feuillans furent pareillement inutiles..... Ayant appris que Louis XVI allait être transféré au Temple, je courus chez M. Ménard de Chouzy, commissaire général de la Maison du roi, pour obtenir la faveur d'y continuer mon service. Il me promit que, dans quelque endroit que l'on plaçât la famille royale, et ne fallût-il qu'un garçon de service, il n'en nommerait pas d'autre que moi, parce qu'il savait bien que ce serait une chose agréable à la reine..... Je prévis qu'une fois le roi au Temple, on n'obtiendrait d'y être admis qu'après un examen et des formalités qui ne me seraient pas favorables; car n'ayant jamais eu d'autres relations que celles de mes devoirs, je n'avais aucun motif de recommandation auprès des ennemis de la famille royale... Je dis à mes camarades, Chrétien et Marchand: « Allons nous présenter au Temple: peut-être qu'en montrant un peu de hardiesse, on nous laissera entrer. » Ils me suivirent. Nous arrivâmes à la grande porte, comme l'un des officiers du poste venait de laisser passer une personne, munie d'une carte, et que je reconnus pour être du service du roi. Je priai l'officier de me permettre de parler à cette personne, et je lui dis que j'étais aussi du service, ainsi que mes camarades. Il hésita d'abord; puis il me répondit: « Prenez mon bras, que vos camarades prennent le vôtre, et je vais vous introduire, » ce qu'il fit. On nous conduisit à la bouche, où je ne trouvai aucunes provisions. Je fus obligé de sortir jusqu'à trois fois, pour me procurer le nécessaire; je pris le parti de passer par la porte dite du *bailliage*, et j'eus le soin de me faire reconnaître par le portier et les gardes, afin de pouvoir rentrer. Nous servîmes le souper du roi... Deux jours après notre arrivée, les commissaires de la Commune voulurent savoir qui nous avait fait entrer au Temple. Je leur répondis que les comités de l'Assemblée, sur les renseignemens qu'ils avaient fait prendre dans nos sections, nous avaient autorisés à venir reprendre notre service. Ils se retirèrent. Le lendemain, Chabot

député, Santerre commandant-général, et Billaud Varennes alors substitut du procureur-général de la Commune, vinrent pour reconnaître et prendre un état nominatif de toutes les personnes restées auprès de la famille royale. Ils nous demandèrent si nous avions appartenu au roi; je leur répondis affirmativement. « Qui donc a pu vous faire admettre ici? » s'écria Chabot. Je lui répliquai que c'était Pétion et Manuel, qui, d'après les informations prises dans nos sections, nous en avaient accordé la permission. « En ce » cas, dit Chabot, c'est que vous êtes de » bons citoyens; restez à votre poste, et » la nation aura plus soin de vous que n'a » fait le tyran. » Dès que le roi fût entré au Temple, on prescrivit des précautions les plus minutieuses..... Cependant, il m'arriva souvent, dans un passage, dans un tournant d'escalier, de substituer au bouchon de papier d'une carafe, tel autre sur lequel on avait écrit des avis, des nouvelles, soit avec du jus de citron, soit avec un extrait de noix de galle. Quelquefois, je roulais un billet autour d'une petite balle de plomb, je recouvrais le tout d'un autre papier fort, et je jetais ce peloton dant la carafe au lait d'amande : un signe convenu indiquait ce que j'avais fait. Lorsque le papier des bouchons se trouvait sans écriture, il servait à la reine et à Mme Elisabeth pour me donner des ordres ou des avis à transmettre au-dehors. On a pu voir dans l'ouvrage de M. Hue (pag. 432 et suivantes de la 2e édition de Paris), et dans le Journal de Cléry (page 79, de l'édition de Londres, 1798, in-8°), quelques-uns des moyens que nous employions pour communiquer entre nous; mais ces moyens devant être variés, ils exigeaient beaucoup de précautions, et donnaient lieu souvent à des retards, dans la transmission des avis jusqu'à la famille royale. Pour obvier à tous ces inconvéniens, le reine et Mme Élisabeth imaginèrent de correspondre directement avec moi, par signaux... La correspondance par écrit développait ce que je n'avais fait qu'indiquer par des signaux; car, malgré la surveillance de huit à dix personnes, il ne s'est presque point passé de jour, pendant les quatorze mois que je me suis maintenu au Temple, sans que la famille royale n'ait eu quelque billet de moi, soit par les stratagêmes déjà expliqués, soit en donnant aux princesses des objets de mon service, ou quand je les recevais de leurs mains, soit enfin dans une pelotte de fil ou de coton que je coulais dans un coin d'armoire, sous la table de marbre, dans les bouches de chaleur du poêle, ou même dans le panier aux ordures. Un signe de la main ou des yeux indiquait le lieu où j'avais pu réussir à déposer le peloton; en sorte que le roi et les princesses étaient presque toujours informés des événemens. La facilité que j'avais de sortir deux ou trois fois par semaine, pour les approvisionnemens, me mettait à même de prendre des renseignemens que le roi et la reine désiraient, et de leur rapporter les notes et les avis dont on me chargeait pour LL. MM. Je me trouvais également aux fréquens rendez-vous que M. Hue me donnait, tantôt dans les quartiers les plus isolés de Paris, tantôt hors de la ville, et dans lesquels il me remettait des écrits pour le roi, ou des réponses à ses ordres.... Mme la marquise (aujourd'hui duchesse) de Sérent, était le point principal de la correspondance de la reine et de Mme Élisabeth. Je passais dans sa maison pour son agent d'affaires, et l'on avait ordre de me laisser entrer à toute heure de jour ou de nuit... On me visitait rarement à l'entrée ou à la sortie du Temple, parce que j'avais soin de procurer aux commissaires et aux gardiens tout ce qu'ils me demandaient, lorsqu'ils se présentaient à la bouche : là ils devenaient plus traitables. Mais aussitôt que j'approchais de la tour, ou d'une pièce occupée par quelqu'un de la famille royale, toutes mes démarches étaient observées : on me défendait de parler à qui que ce fût, si ce n'était pour mon service, et à haute voix. J'étais même alors, à cause de mes relations à l'extérieur, l'objet d'une surveillance plus particulière : aussi la famille royale, pour ne point éveiller les soupçons à mon égard, prenait-elle des précautions au point qu'un jour le roi m'ayant donné son couteau, dont le manche était cassé, pour le faire raccommoder, et S. M. s'apercevant qu'elle ne l'avait pas montré aux officiers municipaux, me le redemanda à l'instant, l'ouvrit et le leur présenta, en disant « Regardez, Messieurs, il n'y a rien de- » dans. » Puis le roi me rendit ce couteau, en me recommandant de ne point y faire mettre un autre manche. « car, » ajouta-t-il, j'y tiens beaucoup, tel qu'il

» est, parce qu'il m'a été donné par mon » père. » J'avais surtout la mission de m'informer du sort des personnes dont la famille royale avait éprouvé le zèle et la fidélité..... Instruit par Mme Élisabeth, que je pouvais me livrer entièrement à Toulan, j'eus avec lui des rendez-vous en différens lieux : là, nous nous concertions sur les missions que les princesses lui confiaient... Un jour la reine m'ayant dit : « Turgy, j'ai cassé mon peigne, je vous » prie de m'en acheter un autre; » le poète D... C... municipal, s'écria : « Ache- » tez-en un de corne, le buis serait trop » bon pour elle. » La reine, comme si elle n'eût point entendu cette indignité, continua de me donner des ordres. Je remplaçai le peigne, qui était d'écaille, par un semblable. En le voyant, cette princesse me dit : « Vous avez donc outre- » passé les ordres de D... C..., car il pré- » tend que le buis est trop bon pour nous, » lui qui, sans les bienfaits du roi..... » S. M. s'arrêta. Je me permis de répondre : « Madame, il y avait beaucoup de per- » sonnes qui avaient l'air de faire leur » cour à la famille royale, mais ce n'était » qu'à cause du trésor. » La reine daigna me dire : « Vous avez bien raison, Tur- » gy ! » Le 2 décembre, la municipalité du 10 août fut remplacée par celle dite *provisoire*. On doubla le nombre des commissaires surveillans auprès du roi et de la famille royale. L'on connut bientôt à quels hommes nous allions avoir affaire, par le trait suivant : La reine ayant été malade pendant la journée du lendemain, et n'ayant pris aucun aliment, me fit dire de lui apporter un bouillon, pour souper. Au moment où je le lui présentais, cette princesse apprenant que la femme Tison se trouvait indisposée, ordonna qu'on lui apportât ce bouillon, ce qui fut exécuté. Je priai alors un des municipaux de me conduire à la bouche, pour aller y prendre un autre bouillon : aucun d'eux ne voulut m'y accompagner, et S. M. fut obligée de s'en passer. Toulan qui avait été réélu à cette municipalité, continua de me donner, sur le caractère et les sentimens de ses collègues, des renseignemens qui ont été bien utiles pour la conduite à tenir avec eux. Ce fut M. Parisot qui me donna le décret portant que le roi serait conduit à la barre de la Convention, pour répondre aux questions qui lui seraient faites. Je le plaçai sous le lit de Cléry, et Sa Majesté le lut de suite. Ce zélé royaliste m'a remis souvent des écrits, des notes d'une grande importance... Cléry a dit de quelle manière nous avions établi une correspondance entre le roi et les princesses, dès le moment que toute communication fut interdite entre eux. Tandis qu'il était témoin des malheurs et du courage sublime de Louis XVI, je l'étais des craintes, des lueurs d'espérance et des angoisses de la reine, de M. le Dauphin et des princesses. L'exécrable 21 janvier arriva.... Cléry resta encore plus d'un mois à la tour, mais sans pouvoir communiquer avec nous. Lorsque je le revis, après sa sortie, il me remit et je reçus, avec un sentiment inexprimable de douleur et de respect, ce billet que le roi, dans sa bonté infinie, lui avait laissé pour moi.

Billet de Louis XVI à Cléry.

« 21 janvier 1793, sept heures trois » quarts du matin.

» Je vous charge de dire à Turgy com- » bien j'ai été content de son fidele atta- » chement pour moi, et du zèle avec le- » quel il a rempli son service; je lui » donne ma bénédiction, et je le prie de » continuer ses soins, avec le même atta- » chement à ma famille, à qui je le re- » commande. »

» La rage des régicides étant assouvie pour le moment, ceux des municipaux qui avaient causé tant de tourment à Louis XVI et à la famille royale, ne venaient plus que rarement au Temple. Les princesses, moins surveillées, pouvaient parler entre elles et me donner leurs ordres.... Lorsque la famille royale n'était point obsédée par les gardiens, les princesses aimaient à se rappeler les actes de fidélité dont elles avaient été l'objet, pendant les scènes horribles de la révolution. La reine daigna même un jour se ressouvenir de la première circonstance où j'eus le bonheur d'être remarqué par elle et par le roi, dans la malheureuse matinée du 6 octobre. Cette princesse répéta plusieurs fois devant Louis XVII et Madame Royale, que ce jour-là je lui avais sauvé la vie, en lui ouvrant la porte secrète de ses petits appartemens, donnant dans la pièce dite l'*œil de bœuf*, par où elle se réfugia chez le roi, et en refermant cette porte sur les assassins qui la poursuivaient.... Dans le courant de juin, la

femme Tison donna des signes de dérangement d'esprit ; elle était toujours triste et poussant des soupirs comme une personne qui éprouve des remords. Quel qu'en fût le motif, elle se vit contrainte par son mari, homme brutal, de faire une dénonciation contre la reine et contre Mme Élisabeth : elle les accusa d'entretenir tous les jours, une correspondance avec moi. Pour prouver le fait, elle descendit au conseil un flambeau qu'elle avait pris dans la chambre de Mme Élisabeth, et fit remarquer aux municipaux une goutte de cire à cacheter qui était tombée sur la bobèche. En effet, le matin cette princesse m'avait remis un billet cacheté pour M. l'abbé Edgeworth de Firmont, et je m'étais empressé de le porter à Mme la duchesse de Sérent.... En remontant de la chambre du conseil, la femme Tison entre dans l'appartement des princesses. Elle aperçoit la reine ; sa tête se trouble, elle se précipite aux pieds de la princesse, en s'écriant devant les municipaux, et sans faire attention à leur présence : « Madame, je demande pardon » à Votre Majesté (ce fut son expression), » je suis une malheureuse, je suis la cause » de votre mort et de celle de Mme Élisa- » beth. » Les princesses la relevèrent avec bonté, et tâchèrent de la calmer. Un moment après, j'entrai avec mes deux camarades, Chrétien et Marchand, portant le dîner de la famille royale, et accompagné des quatre commissaires surveillans. La femme Tison se jeta à genoux devant moi, en me disant : « M. Turgy, je vous de- » mande pardon, je suis une malheureuse, » je suis la cause de la mort de la reine » et de la vôtre. » Mme Élisabeth, la relevant aussitôt, me dit : « Turgy, pardon- » nez-lui. » J'eus l'honneur de répondre à S. A. royale : « Que la femme Tison ne » m'avait point offensé ; qu'en supposant « qu'elle l'eût fait, je lui pardonnais de » bon cœur. »..... M. Follope, municipal, à qui la femme Tison s'était d'abord adressée, m'avait prévenu de tout ce qu'elle avait déclaré au conseil, et il m'avait recommandé de ne plus me tenir auprès des princesses, afin de ne point confirmer les soupçons des autres commissaires et des gardiens..... Ce jour là fut assurément un de ceux où je redoutai le plus d'être mis en arrestation ; non pour moi, j'étais résigné, mais parce que cela aurait enlevé à la famille royale tout moyen de correspondance, et le seul adoucissement aux ennuis et aux tourmens de leur horrible captivité. Il est bien arrivé plusieurs fois que des commissaires, épiant les signes, les regards des princesses ou les miens, tentaient d'en deviner le sens, recherchaient avidement à quoi ils se rattachaient, et nous causaient une inquiétude très-pénible ; mais ce fut toujours sans succès.... Ainsi, chose étonnante ! aucun de nos billets n'a été découvert... Je fis part à la reine de l'intention où j'étais de demander au conseil général de la commune à être renfermé dans la tour, pour me livrer uniquement au service intérieur des princesses, et leur épargner beaucoup de soins très-pénibles. Sa Majesté me répondit : « Votre propo- » sition nous serait agréable ; mais, par » vous, nous sommes informés de tout, et » si vous étiez renfermé, nous ne pour- » rions plus rien savoir. Si l'on vient à » nous déporter, et que vous ne puissiez » pas partir avec nous, venez nous rejoin- » dre, partout où nous serons, avec votre » femme, votre fils et toute votre famille. » ..... Le 13 octobre (1793), à six heures du matin, les municipaux me signifièrent l'ordre de sortir du Temple sur-le-champ. Je partis avec mes bons camarades, Chrétien et Marchand, navrés de douleur de ce que nous avions vu, et accablés de craintes pour l'avenir de nos augustes et malheureux maîtres. Je me retirai à Tournans, en Brie, dans ma famille ; j'y éprouvai d'abord beaucoup de persécutions. Peu à peu l'on me laissa vivre tranquille. Madame Royale, au moment de son départ pour Vienne, m'ordonna de l'y accompagner : j'étais malade alors, et la difficulté d'obtenir un passe-port m'empêcha de me rendre auprès de cette princesse aussi promptement que je l'aurais désiré. J'eus l'honneur de suivre S. A. royale en Russie, où elle épousa, à Mittau, Mgr. le duc d'Angoulême, le 10 juin 1799. Quelques mois après, S. M. Louis XVIII a daigné récompenser mes services en me donnant, de sa main royale, cette attestation. « J'éprouve une véritable sa- » tisfaction à attester que, durant la cap- » tivité du feu Roi mon frère, au Temple, » et après sa mort, aussi long-temps qu'il » a été possible de servir le feu roi mon » neveu, la feue Reine sa mère et ma » belle-sœur, feu Mme Élisabeth ma » sœur, et Mme la duchesse d'Angoulême

» ma nièce, le sieur Turgy les a servis » avec un courage, une fidélité, un zèle et » une intelligence à toute épreuve ; et ne » pouvant en ce moment le récompenser » comme je le désirerais, je veux du moins » que la présente attestation soit à jamais » pour lui un titre d'honneur, et pour ses » enfans et descendans, un motif d'encou- » ragement pour imiter, dans tous les » temps, l'exemple qu'il leur a donné. En » foi de quoi j'ai écrit et signé cette at- » testation de ma main, et j'y ai fait ap- » poser mon scel. — Au château de Mit- » tau, ce 17 décembre 1799. *Signé* Louis.» Monté sur le trône, le roi accorda à M. de Turgy des lettres de noblesse, et le nomma officier de la Légion-d'Honneur. Mme la duchesse d'Angoulême lui confia les fonctions de son premier valet-de-chambre et d'huissier de son cabinet, qu'il a exercées jusqu'à sa mort.

TURLOT (François-Claude), naquit à Dijon, le 25 janvier 1745, d'une famille honorable de magistrats. Il embrassa l'état ecclésiastique. Dans sa jeunesse, il avait été chargé par le roi Louis XVI, de l'éducation de l'abbé de Bourbon, l'un des fils naturels de Louis XV. Il perdit cet élève à Naples, en 1787, où il l'avait conduit dans le cours des voyages qui devaient compléter son éducation. Ce fut un coup douloureux pour lui, et trente ans après, il exprimait encore ses regrets d'une manière touchante, dans ses *Études sur la théorie de l'avenir*. Il est mort âgé de près de quatre-vingts ans, le 21 décembre 1824.

TYDEMAN (Henri-Guillaume), professeur en droit à l'Université de Leyde. A la notice que nous lui avons consacrée dans la *Galerie historique*, nous ajouterons maintenant qu'en 1819, la société de Haarlem lui décerna le prix pour son Mémoire sur *les avantages des machines dans les fabriques* ; et, en 1820, un autre prix pour son Mémoire sur *les causes de la pauvreté et le système de Malchus*. En 1821, il obtient le prix décerné par la société des sciences en Zélande, pour un Mémoire sur la question de savoir *s'il serait convenable et utile de rétablir les anciennes maîtrises ou corps d'arts et métiers* (*Gilden*). On lui doit encore un Mémoire étendu sur *l'enseignement académique*, et quelques autres brochures, éditions et traductions d'ouvrages sur l'économie politique, qui tous font preuve de son activité infatigable et de son immense érudition.

TENGNAGELL (Zénon-Guillaume-Anne-Louis, Baron de). Nous avons donné un article sur cet officier supérieur, dans la *Galerie historique des Contemporains*, où nous renvoyons le lecteur ; depuis 1821, le baron de Tengnagell a été décoré de l'ordre royal et militaire de Guillaume ; il fut nommé directeur du personnel et des affaires militaires, en 1823 ; puis enfin au grade de général-major en 1825 ; il continua de remplir les les fonctions de directeur du personnel de l'armée après la retraite de M. le lieutenant-général comte Daubremé. (*voyez ce nom*) M. le baron de Tengnagell sut, par son zèle, son amour du travail, et la rigidité de ses principes d'équité, mériter la confiance de S. A. R. le prince Frédéric, alors commissaire-général de la guerre. Lors de la réunion du ministère de la marine au département de la guerre, mesure qui nécessita la suppression des directions de ces deux départemens, M. de Tengnagell fut nommé plénipotentiaire du roi, à la Commission militaire près la diète de la Confédération germanique. Au moment de son départ pour sa nouvelle destination (2 avril 1830), Sa Majesté, voulant lui donner un nouveau témoignage de sa bienveillance le nomma chevalier du Lion-Belgique, en récompense de ses longs services au département de la guerre, qui datent de 1818.

TOLLENS (Henri), poète hollandais, naquit à Rotterdam, le 24 septembre 1780. Il faut rectifier ainsi la date de la naissance de cet écrivain, auquel nous avons consacré une notice biographique dans la *Galerie historique des Contemporains*. Il nous reste maintenant à compléter cet article. Nous avons dit que ses *Poésies* avaient eu l'avantage, rare en Hollande, de trois éditions, publiées en peu d'années. En 1822, le libraire *Immerzeel* en donna encore une quatrième tirée, dit-on, à dix mille exemplaires, en 2 vol. in-8°. Cette multiplication d'éditions prouve combien M. Tollens est le poète favori de son pays. Il partage cet honneur avec son contemporain Helmers, dont les ouvrages immortels ont aussi souvent été réimprimés. En 1821, il parut un *Nouveau Recueil de ses Poésies* (*Nieuwe Gedichten*), dans lequel se distingue particu-

hérement son poème descriptif du *Séjour d'hiver des Hollandais à Nova-Zembla.* (*Overwintering der Hollanders op Nova-Zembla*) C'est une des meilleures compositions de M. Tollens et même une des meilleures pièces de vers en langue hollandaise. M. Clavareau en a donné, en 1827, une traduction française qui, sans être mauvaise, ne fait pourtant pas connaître les beautés du poème hollandais, qui fut, en 1819, couronné par la Société hollandaise des beaux-arts et des sciences. Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit du talent poétique de M. Tollens et des mérites de ses poésies; mais nous dirons encore que des étrangers même en ont aussi jugé très-favorablement. M. Clavareau et autres littérateurs qui écrivent en français, comme aussi M. John Bouring, auteur anglais, ont traduit dans leur idiôme plusieurs pièces de vers de M. Tollens. Dans la même année (1821) le libraire du Mortier, à Leyde, publia un poème de M. Tollens, fait pour célébrer la mémoire du professeur Borger; il est ajouté à un discours de M. Van der Palm, sur le même objet. En lisant ces deux hommages rendus à la mémoire d'un grand écrivain, personne n'hésitera de donner la palme au discours en prose, du professeur de Leyde. C'est un petit chef-d'œuvre digne du premier prosateur de la Hollande, tandis que la composition poétique de M. Tollens est très-faible et laisse beaucoup à désirer, au point même que, si une critique impartiale voulait s'appésantir sur ce poème, elle en ferait ressortir des défectuosités qu'on ne s'attendrait pas à trouver dans des ouvrages d'un poète aussi recommandable; défectuosités qui sont rarement rachetées par de beaux vers. Son poème, par lequel il a célébré, en 1823, la fête séculaire de l'invention de l'imprimerie, par Laurent Koster, de Haarlem, n'offre également pas beaucoup de beautés, et est bien inférieur à ce que M. Tollens a publié antérieurement. Malgré ces défauts, il est, sans contredit, un des meilleurs poètes de son pays, un auteur dont les ouvrages seront toujours lus avec plaisir. Il y a quelques années M. Tollens a changé de religion. De catholique qu'il était, il est devenu, de pure conviction et sans aucun motif d'intérêt, membre de la communauté des protestans réformés. M. Bouring, bon juge et auteur impartial, a parlé de lui avec beaucoup d'éloge dans un article qu'il a fait insérer dans le *Westminster Revieu* du mois de mars 1829, et qui a été répété dans *l'Argus*, journal hollandais, n° du 29 du dit mois. Il a reproduit cet éloge dans son *Esquisse sur la langue et la littérature hollandaise*, qui vient de paraître à Amsterdam chez le libraire Diederichs (1829). On peut consulter, du reste, *l'Histoire* de la *littérature hollandaise*, par Van Kampen, tome 2, p. 455 et suivantes.

U.

UILKENS (J. A.), professeur à l'Université de Groningue, ministre du St-Évangile, né près de Groningue, le 1er mai 1772, fut, à 23 ans, créé docteur es-sciences, et publia, à cette occasion, une thèse remarquable concernant l'*Influence de l'atmosphère sur le règne végétal.* Il a publié un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels on distingue : *Principes de physique à l'usage des écoles*, 1798. *Discours sur les perfections du créateur*, 1801-1815. *Abrégé de physique à l'usage des écoles*, 1808. *Description des produits les plus remarquables de la nature*, 1805. *Histoire naturelle à l'usage des écoles. Le Catéchisme de la nature*, par Martinet, revu et abrégé, 1812. *Manuel de Technologie*, 1809-1819. *Phénomènes remarquables concernant le magnétisme*, 1814. M. Uilkens était membre de l'Institut des Pays-Bas, des Académies hollandaise des sciences d'Harlem, neerlandaise de Middelbourg-provinciale d'Utrecht, de la Société d'agriculture d'Amsterdam, de la Société des sciences économiques de Haarlem, etc. Son discours inaugural, prononcé en hollandais, avait pour titre : *Influence que l'étude de l'économie rurale peut exercer sur la prospérité d'une nation*, 1815.

l a publié depuis un *Manuel d'économie domestique, dans ses rapports avec les Pays-Bas*, 1819. Divers ouvrages de M. Uilkens sont écrits en hollandais; il était membre de la Société de physique et de chimie de Groningue. Il est mort le 30 mai 1825. Son discours funèbre a été prononcé à la Société de physique et de chimie, par M. Stratingh.

V.

VADIER, ex-conventionnel, est mort à Bruxelles, en 1829, à l'âge de 93 ans. La carrière de cet homme a été aussi étrange que sanglante. Membre du Comité de sûreté générale, qui, d'accord avec le Comité de salut public, dictait les proscriptions, il a, pendant quatorze mois, précipité dans la même tombe, émigrés de 89, de 92, du 23 mai 1793, constituans du côté droit et du côte gauche; membres des deux côtés de l'Assemblée législative connus sous le nom de constitutionnels et de girondins; membres des deux côtés de la Convention, désignés sous les noms de girondins et de montagnards; membres et partisans de la Commune de Paris, mis en jugement comme hébertistes; ennemis de cette Commune envoyés quelques jours après à l'échafaud comme dantonistes. Enfin, Robespierre lui-même, et la section du Comité de salut public qui lui était dévouée, sont tombés sous les coups de Vadier. On dirait qu'il était de la destinée de cet homme fanatique et féroce au même degré, de faire périr successivement tous les chefs des partis auxquels il avait appartenu lui-même, et d'être à lui seul, le représentant des proscripteurs de toutes les époques de la révolution.

VALDÈS (D. Cayetano), amiral espagnol et l'un des plus illustres patriotes des Cortès de 1822, vit retiré en Angleterre.

VALH, un des plus savans botanistes, est né à Bergen en Norwège, l'an 1749. Après avoir passé quelque temps à l'Université de Copenhague pour y cultiver l'histoire naturelle, il se rendit en 1769, à Upsal, où l'attirait le Pline du Nord, le savant Linnée. De retour à Copenhague en 1779, il fut nommé à la place de professeur de botanique et fut envoyé, dans l'intérêt de la science, en Hollande, en France, en Espagne, en Italie, en Angleterre et en Barbarie; il fut ensuite chargé de la continuation de la *Flore danoise*, pour la perfection de laquelle il voyagea en Laponie et s'avança jusqu'au Cap-Nord. Le roi de Danemarck fournit de nouveau à Valh, en 1799 et 1800, les moyens de voyager en France et en Hollande. De retour à Copenhague, il commença à mettre en ordre les matériaux immenses qu'il rassemblait depuis 26 ans, pour la publication d'un ouvrage que les progrès de la science, depuis Linnée, rendaient si nécessaire, son *Enumeratio plantarum*. Le zèle excessif qu'il mit à ces divers travaux abrégea sa vie, et il mourut le 24 décembre 1804. Ses ouvrages principaux sont : *Symbolæ botanicæ*, 3 cahiers in-folio, Copenhague, 1790 et 1791; plusieurs cahiers de la *Flora danica*, *Eclogæ americanæ* ou *Description des plantes des Antilles et de l'Amérique méridionale*, trois décades de planches destinées à l'explication des *Eclogæ*, enfin son *Enumeratio plantorum, pars prima*, contenant les deux classes du système de Linnée.

VALMONT DE BOMARE, naturaliste, né à Rouen, en 1721, se livra d'abord à l'étude de la pharmacie et suivit les leçons de M. Lecat, professeur d'anatomie et de chirurgie. A l'âge de 20 ans, il vint à Paris, où son zèle et ses dispositions pour l'histoire naturelle, le firent accueillir, avec bienveillance, par les chefs de la science. Encouragé par Buffon, Daubanton, etc., il se voua entièrement au travail et obtint de M. d'Argenson de faire des voyages dans les pays étrangers, afin de perfectionner, dans les établissemens publics et dans l'entretien des savans, ses connaissances déjà très-étendues. En 1755, il fut admis à l'Université de France, et en 1756, il ouvrit un cours d'histoire naturelle qui attira non seulement un public nombreux, mais encore des savans du premier ordre. En 1762,

il découvrit, dans une de ses excursions scientifiques, à Chatelandren en Bretagne, une mine de plomb très-riche en argent. Le premier puits qu'on y creusa reçut le nom de puits-Bomare, en reconnaissance de son importante découverte. En 1763, il fit imprimer son *Traité de minéralogie avec des tables synoptiques*. En 1764, il rédigea, riche du fruit de ses voyages et de ses études, son important *Dictionnaire d'histoire naturelle*, qui peut être à la fois considéré comme un traité de matières médicales, d'agriculture, de jardinage, de commerce, des arts et de physique, et qui atteste l'étendue et la justesse de ses connaissances. A la création de l'Institut, il en fut, le premier, nommé membre associé pour la section de minéralogie. Il mourut à Paris en 1807, après avoir rempli sa carrière par les travaux les plus utiles comme les plus étendus.

VALCKENAER (Jean). Cet homme d'état, sur lequel on trouve une notice biographique dans la *Galerie historique*, est mort au mois de janvier 1821, âgé de 61 ans. Le journal littéraire qui est publié à Haarlem, sous le titre de *Messager des arts et des sciences*, a inséré dans son numéro du 2 février 1821, une notice exacte sur la vie de ce diplomate, qui a rendu bien des services à son pays dans les places qu'il a occupées. Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit de lui dans notre article primitif, auquel nous renvoyons le lecteur. *Le Flambeau*, journal politique et littéraire, qui parut à Bruxelles en 1821, a aussi donné quelques détails sur sa vie. On ne les lira pas sans intérêt. Ils se trouvent dans le n° du 30 janvier de ladite année.

VAN AKEN. Voyez AKEN, le *Supplément*.

VAN ALPHEN. Voyez ALPHEN, dans la *Galerie*, et le *Supplément*.

VAN ANDRINGA de KEMPENAER. Voyez KEMPENAER, dans le *Supplément*.

VAN ASCHVANWYCK. Voyez ASCHVANWYCK, dans le *Supplément*.

VAN ASSEN. Voyez ASSEN, dans le *Supplément*.

VAN BAALE (Henri), est mort le 12 février 1822, à l'âge de 40 ans, à Dordrecht, où il était membre de la Société instituée sous le titre de *Diversâ Seduna*. On a de lui deux tragédies, écrites en hollandais, et jouées au théâtre national d'Amsterdam.

VAN BEMMELEN (Abraham), l'un des professeurs de l'établissement dit de Renswoude, à La Haye, est mort dans cette ville, le 10 août 1822, âgé de 59 ans. Il a écrit en hollandais plusieurs ouvrages.

VAN BRIENEN. Voyez BRIENEN, dans la *Galerie*, et le *Supplément*.

VAN CAPELLE. Voyez CAPELLE, dans le *Supplément*.

VAN CAPELLEN. Voyez CAPELLEN, dans la *Galerie*, et dans le *Supplément*.

VANDAMME (Dominique, comte d'Unebourg), lieutenant-général français en retraite, partage sa vie entre Paris et une terre qu'il possède dans les environs de Gand.

VAN DAMME. Voyez DAMME, dans la *Galerie*.

VAN den SANDE (J. B.), né à Bruxelles, et pharmacien en cette ville, chef des doyens pendant les troubles qui, en 1787-1790, agitèrent la Belgique. Il émigra pendant la révolution. A son retour et sous le régime de la France, il enseigna la physique et la chimie à l'École centrale du département des Forêts. (Luxembourg) Après la suppression de cette École, il a rempli l'emploi de chef essayeur des matières d'or et d'argent. Il a publié une brochure sur la *Sophistication des vins*; un *Traité de la falsification des médicamens*, 1 vol. in-8°, qui a été traduit en allemand, par le célèbre Hahnemann; sur les *Huiles indigènes comme surrogats des huiles exotiques*, in-4°; en outre plusieurs mémoires insérés dans les recueils des Académies et les journaux du temps. Il est mort à Bruxelles, dans un âge avancé.

VAN den BOSCH. Voyez BOSCH, dans le *Supplément*.

VAN de SPIEGEL. Voyez SPIEGEL, dans le *Supplément*.

VAN de KASTEELE. Voyez KASTEELE, dans la *Galerie*, et le *Supplément*.

VANDERSTEGEN (le comte Joseph-Philippe-François), naturaliste très-distingué, est né à Bruxelles, en 1754. Il étudia à l'Université de Louvain où il fut reçu licencié en droit, à l'âge de 19 ans. Admis au lignage de Bruxelles et avocat au conseil souverain de Brabant, il fut investi, quelques années après, des

onctions d'échevin, et ensuite de celles e Bourgmestre de Bruxelles, en remplacement de M. Lockengien, qui avait migré en 1794. A la formation de l'École entrale à Bruxelles, il se voua à la carière de l'instruction et occupa la chaire 'Histoire naturelle qu'il remplit avec a plus grande distinction. Une Société 'Histoire naturelle ayant été créée dans a même ville, il fut élu à sa présidence, t cette distinction flatteuse, lui était due, à juste titre, comme un hommage à es profondes connaissances et à son zèle pour la science. Il a publié en 1792, le *Guide du naturaliste dans les trois règnes de la nature*; en 1793, le *Système de la nature*, de *Charles Linnée*, classe première du règne animal, traduit d'après la 13e édition latine, mis au jour, augmenté et corrigé par G. Meslin. En 796, il mit au jour par parties successives, la classe deuxième, contenant les iseaux; il est aussi auteur d'un *Cours l'Histoire naturelle*, contenant une distribution méthodique et en grande partie nouvelle des trois règnes de la nature; et ouvrage a été publié par parties, mais 'a pas été achevé. Nous avons l'espoir ondé que M. le comte Joseph Vandersteen, de Louvain, frère de l'auteur, ompletera les parties demeurées imparaites, de ce grand travail.

VAN DER GOES (H. M.). Voyez GOES, dans le *Supplément*. Il est actuellement 1830) membre de la première chambre des États-Généraux.

VAN DER GOLTZ. Voyez GOLTZ, dans la *Galerie*, et le *Supplément*.

VAN DER HOOP. Voyez HOOP, dans a *Galerie*, et le *Supplément*.

VAN DER LINDEN. Voyez LINDEN, dans la *Galerie*, et le *Supplément*.

VAN DER NETTEN. Voyez NETTEN. Nous ajouterons qu'en 1830 il a publié 1° *Essai sur l'usage des armes à feu, pour le tir à la cible et à la guerre;* 2° *Notice historique sur les armes de et et à feu portatives.*

VAN DER PALM. Voyez PALM, dans a *Galerie*, et le *Supplément*.

VAN GENECHTEN. Voyez GENECHTEN, dans le *Supplément*.

VAN GEEN. Voyez GEEN, dans la *Galerie*, et le *Supplément*.

VAN GEUNS. Voyez GEUNS, dans le *Supplément*.

VAN GOBBELSCHROY. Voyez GOBBELSCHROY, dans le *Supplément*.

VAN HALL (M. C.). Voyez HALL, dans la *Galerie* et dans le *Supplément*. Nous ajouterons ici qu'il vient de publier un nouveau recueil de ses poésies (*Gedichten*), 1829, un vol. in-8°. Le jugement que le célèbre John Bouring porte sur lui, est qu'il excelle plus par ses traductions du latin que par ses propres compositions.

VAN HEMERT. Voyez HEMERT, dans la *Galerie* et dans le *Supplément*.

VAN HEUSDE. Voyez HEUSDE, dans le *Supplément*. Nous ajouterons ici qu'en 1829, il a traité avec beaucoup de sagacité et de modération, la question de la liberté illimitée de l'enseignement dans les Pays-Bas, question qui occupe encore les esprits et sur laquelle les provinces du Nord et du Midi du royaume sont extrêmement partagées. Une loi sur cet objet vient d'être proposée par le gouvernement, dans un sens libéral, mais cependant avec quelques restrictions qui ne paraissent pas être du goût de la grande majorité des députés des provinces méridionales et du clergé catholique, tandis que, de la part des députés hollandais et de la généralité des habitans des provinces septentrionales, cette loi est applaudie, comme ayant pour elle une expérience de vingt-cinq années. L'ouvrage de M. Van Heusde a été si bien reçu par ses compatriotes, que la première édition a été bientôt épuisée, et qu'une seconde a paru, qui se vend encore avec succès. Il mériterait d'être traduit en français pour qu'il pût servir à rectifier bien des idées erronées sur cette matière; ce serait un service à rendre à ceux de nos députés et publicistes, qui ne lisent pas le hollandais.

VAN HOGENDORP. Voyez HOGENDORP, dans la *Galerie* et dans le *Supplément*.

VAN HEIDEN ou DE HEIDEN (LOUIS-SIGISMOND-VINCENT-GUSTAVE, comte), vice-amiral des armées navales de Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies, naquit en Hollande, en 1773. Son père, le comte de Heiden de Reinestein, était préfet (*landdrost*) de la province de Drenthe, et chambellan du Stadhouder Guillaume V. Sa mère était Marie-Frédérique, comtesse de Reede d'Amerongen. Destiné au service de la marine, il commença sa carrière militaire en 1782, sous la direction

du célèbre amiral hollandais Van Kinsbergen. Il s'appliqua d'abord avec beaucoup d'assiduité aux études nécessaires à l'état qu'il avait choisi, et fut nommé officier en 1789, étant alors à bord d'une frégate commandée par le capitaine Vaillant et destinée pour les grandes Indes. A son retour dans sa patrie, il resta toujours en activité de service et se trouva, en 1794, sur l'escadre qui devait contribuer à empêcher l'invasion des Français en Hollande. Au mois de janvier suivant, M. de Heiden, qui était très attaché au parti stadhouderien, fut placé à bord d'un bâtiment pêcheur destiné à transporter en Angleterre le prince Guillaume V, dernier stadhouder de la république des Provinces-Unies. Rentré dans sa patrie, il fut mis en prison, d'où il ne sortit que deux mois après, par l'intervention du général Pichegru. Après la mesure impolitique du licenciment du corps d'officiers de la marine hollandaise, en 1795, M. de Heiden, comme tant d'autres officiers dévoués au parti qui venait de succomber, crut ne devoir pas accepter du service sous le nouveau gouvernement. Il se rendit en Russie avec son ancien chef, le contre-amiral Vaillant, et ne tarda pas à obtenir de l'emploi. Nommé capitaine-lieutenant de marine, il fut envoyé à la Mer-Noire où il resta toujours en activité de service jusqu'en 1803, époque à laquelle il fut promu au grade de capitaine de haut-bord du second rang. Pendant son séjour dans ces contrées, il y composa une *Description de la Mer-Noire*, qui a été publiée en langue Russe. Depuis 1803 jusqu'en 1808, M. le comte de Heiden fut employé au corps des cadets de la marine, et au collége de l'amirauté. Dans la guerre contre la Suède il eut le commandement d'une escadre de frégates, avec laquelle il se rendit à Sweabourg, sans trouver l'occasion de donner des preuves de son courage et de ses talens militaires. Mais après avoir été élevé au rang de capitaine du premier grade en 1808, il se signala par sa valeur et son intelligence, dans le commandement d'une division de la flotille qui lui avait été confiée, et avec laquelle il livra trois combats, qui lui valurent l'honneur d'être décoré de l'ordre de Saint-Wladimir au cou, et de l'ordre de Ste-Anne. Commandant en chef de la flotille dans la Nouvelle-Finlande, en 1809, il obtint, en 1813, le commandement de la flotille destinée au siége de Dantzich, où il soutint avec honneur trois attaques contre les batteries de la place. A la fin de la campagne, l'empereur le nomma capitaine commodore et le décora d'une épée d'honneur en or, pour les services qu'il avait rendus et la bravoure dont il avait donné des preuves irrécusables. En 1815, M. le comte de Heiden fut nommé gouverneur de Sweabourg et commandant en chef des forces navales dans la Finlande; deux ans après, il fut élevé au rang de contre-amiral. Lors de son séjour en Finlande, il obtint de nouvelles marques de la bienveillance et de l'estime du souverain au service duquel il était entré; l'empereur le décora, de ses propres mains, du cordon de Ste-Anne, grande-croix. En 1826, il commanda une division de l'escadre d'évolutions, et, l'année suivante, il fut nommé pour commander l'escadre destinée pour la Mer-Méditerranée. Parti le 20 août de Portsmouth, il arriva le 13 octobre à Zante, où il se réunit aux escadres anglaise et française. On connaît la part glorieuse qu'il prit à la destruction de la flotte turque dans le port de Navarin. Ce beau fait d'armes augmenta le nombre de ses décorations et lui valut celle de St.-Georges et le grand cordon de St.-Louis, en même temps qu'il obtint le rang de vice amiral. C'est en cette qualité qu'il commande maintenant (1829) l'escadre russe destinée à agir contre les Turcs. Du temps de la bataille de Navarin, en 1827, les journaux ont donné des notices biographiques sur ce brave officier marin, notre compatriote : elles sont toutes plus ou moins inexactes et incomplètes : on peut se fier à celle-ci, qui est puisée à une bonne source. M. le comte de Heiden, qui fait l'objet de cet article, est le frère du comte DE HEIDEN DE REINENSTEIN, député pour la province de Drenthe à la seconde chambre des États-Généraux, où il a prononcé, en 1827, un discours remarquable pour soutenir les droits de cette province à posséder, comme toutes les autres provinces du royaume, une cour d'appel.

VAN KAMPEN. Voyez KAMPEN dans la *Galerie*, et le *Supplément*. Les curateurs de l'Athénée illustre d'Amsterdam ont su apprécier ses talens, en l'appelant en 1829 à la Chaire de littéra

ure nationale, devenue vacante par la mort du professeur Van Capelle. (Voyez le nom dans la *Galerie*, et le *Supplément*.)

VAN KINSBERGEN. Voyez KINSBERGEN, dans la *Galerie*, et le *Supplément*.

VAN LENNEP (David-Jacques). Voyez LENNEP, dans la *Galerie*, et le *Supplément*. Nous ajouterons ici qu'il est né à Amsterdam le 15 juillet 1774, et qu'il s'est marié le 30 septembre 1800, à Mademoiselle C. C. Van Orsoy. M. Jacques Van Lennep, poète hollandais, est issu de ce mariage. Le 4me volume de ses *Légendes hollandaises*, en vers, vient de paraître (1829) et soutient la gloire littéraire que ce jeune poète s'est acquise parmi ses compatriotes.

VAN LENNEP (Gérard). Voyez dans la *Galerie*, et le *Supplément*. Nous ajouterons ici qu'au mois de mars 1829, il fut chargé, par le roi des Pays-Bas, de revoir les nouveaux codes pour ce royaume, sous le rapport de la langue, travail délicat et difficile, puisque, d'un côté, il n'est pas permis de rien changer à la rédaction d'un texte émané du pouvoir législatif, sans l'approbation expresse de celui-ci, et que, d'un autre côté, il s'est glissé, particulièrement dans le texte hollandais, une foule de fautes grammaticales qu'il était essentiel de faire disparaître, pour l'honneur de la nation et de la littérature nationale. Cette rectification était d'autant plus nécessaire que la littérature hollandaise est actuellement, pour ce qui concerne la partie de la grammaire, à une hauteur qui ne permet pas que dans un ouvrage de quelque importance, comme les lois et des codes, on rencontre des fautes de langue, telles qu'on en trouve en grand nombre dans la nouvelle législation. Quant au style des nouveaux codes, il laisse aussi beaucoup à désirer, et aurait besoin d'être entièrement refondu, si l'on veut qu'ils soient au niveau de l'état de la littérature du pays, et dignes, d'ailleurs, sous tous les rapports, de la nation et du prince magnanime dont ils portent le nom; mais quelque vicieux que soit ce style, on ne peut y toucher, puisqu'il est l'œuvre des trois branches du pouvoir législatif; cette correction du style est d'ailleurs une besogne hors des attributions de M. Van Lennep. Son attention s'y est cependant fixée, et il a dans son porte-feuille de nombreuses observations qui s'y rattachent et qui pourraient être utilisées, si un jour on songeait à procéder à une révision générale de la législation nationale.

VAN LYNDEN. Voyez LYNDEN, dans la *Galerie*, et dans le *Supplément*.

VAN MAANEN (Corneille-Félix), ministre de la justice du royaume des Pays-Bas, est né en 1769, à La Haye, où son père, Félix Van Maanen, savant jurisconsulte, et généralement estimé, était conseiller à la cour supérieure de justice. M. Van Maanen, après avoir fait d'excellentes études à l'Université de Leyde, y reçut ses grades en droit, en soutenant publiquement, et avec beaucoup de succès, une thèse ou dissertation très-bien écrite; *de ignorantiæ et erroris natura et effectibus, præcipue in contractibus et delictis*. Dans notre notice primitive, insérée dans la *Galerie historique des Contemporains*, on trouvera les détails sur sa vie, à dater de l'époque à laquelle il quitta l'Université jusqu'en 1819. En y renvoyant le lecteur, nous reprendrons l'article où nous l'avons laissé. C'est sous le ministère de M. Van Maanen que les nouveaux Codes pour le royaume des Pays-Bas ont été rédigés par une commission de jurisconsultes distingués. Président de cette commission, M. Van Maanen a participé à ses travaux, et y a porté le tribut de ses lumières, de son expérience et de ses profondes connaissances en droit. La législation lui doit des améliorations essentielles. Soumise aux États-Généraux, elle a été soutenue par lui, dans les deux chambres, avec un rare talent et une éloquence qui le place au nombre des plus grands orateurs du siècle. Dans la session des États-Généraux de 1826-1827, et particulièrement dans la séance du 10 avril 1827, il donna de nouvelles preuves de ses grands moyens oratoires, en prononçant un discours étendu pour soutenir le projet de loi sur l'organisation judiciaire, qui avait essuyé une forte opposition dans la Chambre des députés. Rempli d'idées neuves et d'argumens auxquels on ne paraissait pas s'attendre, ce discours étonna les opposans, qui ne cherchèrent pas même à le réfuter ni à en détruire l'effet par une réplique quelconque. Le résultat fut que le ministre convainquit ceux des députés dont l'opinion ne paraissait pas encore bien fixée, et que le projet passa, quoique à une faible majorité. Ce dis-

cours remarquable, dont une partie fut improvisée, a été recueilli et publié, dans les deux langues, par les principaux journaux du royaume. Trois mois après, il en parut une réfutation, en hollandais, sans nom d'auteur. Comme elle reproduisait les opinions énoncées à la tribune nationale par l'honorable député, M. Donker Curtius, on l'attribua assez généralement à cet habile orateur. Peu de temps après l'adoption de la loi, promulguée le 18 avril 1827, le projet d'un nouveau Code pénal fut présenté aux États-Généraux. Il n'était pas encore bien connu que déjà on se prononça contre l'esprit dans lequel il était conçu. On y blâma particulièrement la trop grande latitude laissée aux juges dans l'application des peines; le rétablissement des peines du gibet et de la fustigation publique. On en critiqua aussi la rédaction. Ces reproches ont été ensuite reproduits par les membres de la seconde Chambre des États-Généraux, dans l'examen qu'ils ont fait du projet, au mois de mars 1828. Le gouvernement n'a pas encore répondu officiellement à ces observations; mais le ministre Van Maanen l'a fait en quelque sorte, dans un mémoire étendu, communiqué aux États-Généraux avant l'examen en sections. Dans ce mémoire explicatif, présenté au nom du gouvernement, il a exposé les motifs du Code avec beaucoup le sagacité et une profonde connaissance des hommes et des choses, fruit d'une longue expérience. On y consentit à supprimer la peine du fouet, pour les personnes du sexe féminin; mais on persista dans l'opinion que la fustigation devait absolument entrer dans la série des peines à établir par le nouveau Code; on y maintint aussi la peine de mort, celles du gibet et de la marque, contre lesquelles des jurisconsultes distingués s'étaient prononcés, tandis qu'elles étaient défendues par d'autres jurisconsultes et publicistes non moins habiles. La chose en est restée là. Une des questions les plus agitées était celle de la peine de mort. L'opinion émise par la seconde Chambre, réunie dans ses sections, a été pour la conservation de cette peine, la plus grande partie des membres ayant pensé que son abolition pourrait avoir les suites les plus funestes pour la société, et qu'on ne devait pas se laisser entraîner par une philantropie poussée trop loin, et par de belles théories qui pourraient devenir fort dangereuses pour la sûreté publique. *La nouvelle Biographie de Paris*, dans l'article *Van Maanen*, lui fait un reproche d'avoir expulsé politiquement et sans procès ou jugement préalable, des rédacteurs étrangers de journaux et écrits périodiques. M. Van Maanen, ou plutôt le gouvernement des Pays Bas (car un ministre dans ce royaume n'y fait pas tout ce qu'il veut, et dans un pareil cas, il n'agirait pas sans l'autorisation du chef de l'état), en éloignant du sol du royaume de turbulens publicistes étrangers, qui y abusaient de l'hospitalité qu'on leur avait accordée, n'a fait qu'user d'un droit que possède et qu'exerce tout gouvernement indépendant, s'il le juge à propos, droit inhérent à la souveraineté, et qui n'a pas été aboli, comme quelques publicistes l'ont prétendu, par l'article 4 de la loi fondamentale. Tel n'est pas le sens de cet article, et la discussion toute récente sur l'expulsion du sieur Fontan, vient de le prouver de la manière la plus évidente. Le discours prononcé à cette occasion par l'honorable député Van Reenen ne laissera plus, sur ce point, de doutes à ceux qui aiment la vérité et qui jugent sans passion : il mérite d'être lu; les journaux l'ont conservé et on le trouve en entier dans *le National* du 2 décembre 1829. L'auteur de l'article de la *Biographie de Paris*, auquel nous répondons, a d'autant plus tort de se plaindre des actes de cette nature, exercés par le gouvernement des Pays-Bas, que de tous les gouvernemens de l'Europe c'est bien le plus tolérant, le plus hospitalier qui existe et où les Français particulièrement ont toujours reçu un fort bon accueil, où ils ont joui et jouissent encore aujourd'hui de faveurs essentielles. Nous arrivons maintenant à une époque mémorable; nous voulons parler des poursuites judiciaires et des condamnations de MM. Ducpétiaux et de Potter (voyez ce dernier nom dans le *Supplément*). Elles coïncident avec l'ouverture de la sesssion des États-Généraux, au mois d'octobre 1828, et avec la proposition de M. de Brouckère pour l'abolition de la législation en vertu de laquelle ces condamnations ont eu lieu. C'est alors et pendant la longue durée de cette session, jusqu'au moment où nous écrivons, que M. Van Maanen a été en butte à des attaques véhémentes et quelquefois gros-

ères de la part d'une faction qui, sous le masque de la religion et du zèle pour les libertés publiques, ne cherche en effet qu'à les remplacer par le fanatisme, la superstition et l'ignorance du moyen âge; car c'est là où nous mèneraient les efforts de ces prétendus amis de la religion, si on les laissait faire et s'ils obtenaient le dessus. Défendrons-nous les opinions et la conduite de M. Van Maanen contre les attaques des écrivains de la faction? Ce serait vraiment y attacher trop d'importance, et cela nous mènerait au-delà des bornes qui nous sont prescrites par la nature de notre travail. Les esprits, d'ailleurs, sont encore trop agités, et les préjugés encore trop forts, pour que la voix de la vérité puisse se faire entendre maintenant dans toute sa force et dans toute son étendue. Quant aux opinions de M. Van Maanen qui ont été le plus attaquées, nous ne prétendons pas les juger; elles sont susceptibles d'être envisagées sous différens points de vue, comme tant d'autres questions de droit public. Nous ferons seulement observer, que le message royal à la seconde Chambre des Etats-Généraux, du 11 décembre 1829, a justifié le ministre sur les points les plus importans, et particulièrement sur la question de la responsabilité ministérielle, envisagée d'après la constitution du royaume des Pays-Bas. M. Van Maanen, a-t-on dit, ne comprend pas le gouvernement représentatif, avec un roi constitutionnel; mais il l'a compris comme le chef de l'état lui-même, comme beaucoup de savans publicistes et comme plusieurs honorables députés. Ce qu'en a dit M. Byleveld, dans la séance de la seconde Chambre, du 4 mars 1829, lors de la mémorable discussion sur le rapport de la commission des pétitions, concernant les prétendus griefs de la nation, mérite d'être conservé pour l'histoire de notre droit public, et c'est ce qui nous engage à donner ici la traduction de ses paroles, qui sont le corollaire de l'opinion manifestée sur cet objet dans le message royal que nous venons de citer, et de l'opinion énoncée par le ministre Van Maanen, dans la séance publique du 2 décembre 1828. « Pour prouver, dit M. Byleveld, que la responsabilité ministérielle n'est pas plus dans l'esprit de la loi fondamentale que dans son texte, je citerai un fait. Le 12 mai 1815, si je ne me trompe (l'honorable député ne se trompe pas, le fait est exact et nous le tenons d'un membre de la commission même), on agita dans la commission nommée pour la rédaction de la loi fondamentale, la question de savoir si l'on insérerait dans cette loi un article sur la responsabilité ministérielle. Les opinions étaient partagées, et l'on résolut de reprendre la discussion de ce point important deux jours plus tard. En conséquence la question fut de nouveau posée et discutée le 14 mai. Le résultat fut que des quatorze membres présens onze se déclarèrent contre, et trois pour l'insertion d'un article qui consacrât la responsabilité ministérielle. Il s'ensuit, ajoute M. Byleveld, que la majorité de la commission n'a pas voulu cette responsabilité dans le sens qu'on la désire maintenant. Étant repoussée après un mûr examen et une discussion prolongée, comment pourrait-elle être dans cette loi? » Nous nous bornons à cette seule citation que nous pourrions faire suivre par une foule d'autres dans le même sens, si nous voulions consulter les journaux qui ont rendu compte de la séance que nous avons indiquée, et de celle qui a eu lieu au mois de décembre 1829, lorsque le budget décennal et le budget pour 1830 ont été discutés. Nous renvoyons ceux qui désireraient en savoir davantage aux opinions qui y ont été émises, particulièrement par les honorables députés, Donker-Curtius et Beelaerts Van Blokland, d'un côté; et à celles de MM. de Gerlache, Surlet de Chokier, d'Omalius-Thierry et autres, dans un sens opposé. Dans cette question on a trop perdu de vue qu'un ministre, dans les Pays-Bas, est bien différent, quant à son pouvoir et à ses attributions, d'un ministre en France et en Angleterre. En tout cas, on n'est responsable que de son propre fait. Il faut donc bien connaître au juste le fait d'un homme pour pouvoir le juger; on ne saurait imputer à un ministre d'avoir fait tel projet de loi qu'on blâme, sans savoir s'il est effectivement de lui, s'il en a conçu l'idée et s'il l'approuve dans toutes ses dispositions, ou bien dans celles surtout qui sont l'objet de la critique. Mais, dit-on, si ces projets contiennent des dispositions que le ministre, chargé de les défendre, n'approuve pas, il faut qu'il s'en excuse, ou qu'il demande sa démission. Eh! qui sont donc les hommes qui tiennent un pareil langage?

Ce sont précisément ceux qui ne demanderaient pas mieux que de voir les ministres prêter l'oreille à des insinuations aussi perfides, et qui, étant arrivés au pouvoir, ne feraient apparemment pas plus, mais peut-être beaucoup moins pour ce qu'ils appellent les libertés publiques, que n'ont fait leurs prédécesseurs. Quoi qu'il en soit, on peut, sans forfaire à l'honneur et sans faire violence à sa conscience, fort bien soutenir l'opinion du chef de l'état, lors même qu'elle serait contraire à la nôtre. Rien, ce nous semble, ne s'oppose à se charger d'une telle mission. Dans ce cas, un ministre, homme de bien, exposera tout simplement les motifs de l'opinion du prince, sans l'appuyer du poids de la sienne; il exécutera le mandat qu'il a reçu et qu'il pouvait accepter sans s'attirer aucun reproche de sa conscience. Il est bien entendu qu'il ne s'agit ici que d'un mandat qui n'est pas contraire à la loi fondamentale, car s'il portait atteinte à cette loi, un ministre qui a juré de la maintenir, ne pourrait sans doute pas se charger de la mission sans trahir ses devoirs. Mais on ne suppose pas qu'un mandat inconstitutionnel puisse jamais être donné par un prince religieux et magnanime, qui lui-même a juré de maintenir et d'observer cette loi. Au résumé, en politique, comme dans la vie commune, on peut accepter un mandat et l'exécuter avec fidélité, sans partager entièrement l'opinion du mandant. D'après ce que nous venons de dire, on sent combien il est difficile de juger un ministre des Pays-Bas, qui n'a pas, comme un ministre français et un ministre anglais, la faculté de contre-signer les actes du chef de l'état. Si nous avions la moindre envie, ou que nous jugions à propos de citer ici des faits, attribués et reprochés au ministre Van Maanen, et auxquels il est cependant tout-à-fait étranger, nous aurions de quoi remplir plusieurs pages, mais tout cela serait bien inutile. La conduite politique de M. Van Maanen n'a pas besoin d'être défendue contre des accusations vagues, dictées par la malveillance, l'ambition et le fanatisme. L'histoire impartiale le jugera quand les factions ne seront plus en présence, et lorsque le calme et la tranquillité auront succédé aux tempêtes politiques, suscitées par des ambitieux et des fanatiques qui voudraient s'emparer du pouvoir. Alors la vérité se montrera au grand jour, et la patrie reconnaissante, en faisant justice des erreurs et des calomnies des hommes de parti, placera le nom de M. Van Maanen à côté de ceux des grands hommes d'état dont s'honore la Hollande. Nous terminerons cette notice par le jugement qu'a porté sur lui un honorable député hollandais, qui a été à même de le connaître de près. Il ne repose pas, comme les jugemens des antagonistes de M. Van Maanen, sur des suppositions erronées, qu'ils donnent pour des faits; mais il porte un caractère de vérité qui contraste singulièrement avec la calomnie de ces gens. Voici les paroles remarquables que M. Hoynck Van Papendrecht fit entendre à la tribune nationale, dans la séance du 14 mars 1829: « Je connais, dit-il, le ministre de la justice, C. F. Van Maanen, depuis son adolescence et dans toutes les relations dans lesquelles il a servi sa patrie jusqu'à ce jour. Je le connais comme un homme de bien, sous tous les rapports, d'une probité parfaite et d'une fidélité à toute épreuve, constant dans ses principes et d'une activité infatigable dans l'exercice de ses fonctions publiques. Ceux qui le connaissent comme moi recherchent tous son amitié. Si des journalistes ont été poursuivis en justice et ont été condamnés par les tribunaux, M. Van Maanen ne pouvait l'empêcher, il devait laisser à la justice son libre cours. » Honneur au député hollandais qui, lorsque tous les journaux de la Belgique s'élevaient avec plus ou moins de véhémence et d'amertume contre le ministre de la justice, eut le noble courage de le défendre publiquement, au sein même de la représentation nationale. Du reste, ce que M. Hoynck a dit en dernier lieu est d'une exacte vérité. Dans les procès des journalistes et publicistes dont il a voulu parler, le ministre Van Maanen n'a pas donné l'impulsion, mais il a laissé agir la justice, dans toute sa liberté et toute son indépendance, sans l'influencer le moins du monde. On ne saurait donc raisonnablement lui faire des reproches à cet égard. Aussi, il faut le dire, pour l'honneur de la nation, ils ne lui ont été adressés que par des gens qui ne l'ont pas connu, ou par des ambitieux qui avaient intérêt à répandre des calomnies sur son compte. Dans ces procès, comme dans les poursuites et les expulsions de quelques turbulens étrangers, M. Van Maanen s'est

strictement tenu à ce que l'honneur du gouvernement et ses devoirs envers le roi et la patrie lui prescrivaient. C'est pour le récompenser des services qu'il a rendus à son pays, pendant sa longue carrière politique et judiciaire, que le roi des Pays-Bas vient de lui donner une marque publique de son estime, en le nommant grand-croix de l'ordre du Lion-Belgique, distinction honorable qu'ont obtenue avec lui, au mois de décembre 1829, ses honorables collègues les ministres Van Tets, Van Goudriaan et Van Gobbelschroy. Il nous reste encore à rectifier une erreur de date qui s'est glissée dans notre article primitif sur cet homme d'état. Au lieu de 16 *septembre* 1816, il faut lire: 14 *septembre* 1815.

VAN NAGELL. Voyez NAGELL, dans la *Galerie*, et le *Supplément*.

VAN PABST. Voyez PABST, dans le *Supplément*.

VAN REENEN. Voyez REENEN, dans le *Supplément*.

VANSITTART (Nicolas), ancien ministre britannique, est, depuis longtemps, hors des affaires où il est probable qu'il ne rentrera plus.

VAN SOLINGEN (A. A.), naquit à Middelbourg, le 7 octobre 1758. Après ses humanités, il étudia l'art de guérir, que son père exerçait avec succès à Middelbourg. Il suivit aux Universités d'Utrecht et de Paris, et dans les hopitaux de cette dernière ville et d'Amsterdam, les leçons des hommes les plus célèbres de son temps. En 1782, il obtint à Utrecht le grade de docteur en médecine, après avoir défendu en public sa thèse inaugurale *de Vitâ fœtûs propriâ*. En 1783, il obtint le grade de maître-ès-arts et de docteur en philosophie, et défendit, à cette occasion, une thèse *de Igne aereo vitæ pabulo*. Durant l'espace de trente années, il a rempli les charges suivantes : *polyatre* de la ville de Middelbourg; médecin du collége des diacres, des hospices des orphelins et des aliénés, de la Compagnie occidentale des Indes; opérateur et accoucheur de la ville; président du jury et de la commission provinciale de surveillance médicale. Pendant quinze ans, il a rempli, avec honneur, la place de professeur d'accouchemens à l'École de Middelbourg. Ses leçons, tant privées que publiques, étaient suivies par de nombreux élèves qui se répandirent dans toute la province de Zélande. Les Sociétés savantes s'empressèrent de l'agréger au nombre de leurs membres, soit résidens, soit correspondans : c'est ainsi qu'il fut successivement reçu par les Sociétés de Haarlem, de Flessingue, d'Utrecht; par la Société chirurgicale et d'accouchemens d'Amsterdam, par les Sociétés médicales de Bruxelles, Anvers, Gand, Louvain, etc. Outre plusieurs mémoires insérés dans les annales des sociétés littéraires et scientifiques, il est encore auteur d'un mémoire qu'il composa en réponse à une question de mathématiques proposée par la Société littérare de Flessingue, et qui lui valut la médaille d'or décernée annuellement par cette Société : le mémoire couronné fut inséré au tome XV des Annales de cette savante Compagnie. En 1799, M. Van Solingen publia un ouvrage en langue hollandaise, ayant pour titre : *Mécanisme de l'accouchement, expliqué, démontré et réduit à un seul principe général*. Dans cet ouvrage, l'auteur a élevé toutes les opérations de la nature et de l'art à une certitude presque mathématique. Dès son apparition, cet ouvrage obtint les suffrages de tous les savans : même avant sa publication, il fut comblé d'éloges par la Société de chirurgie et d'accouchemens d'Amsterdam, à laquelle il avait été communiqué. Après le suffrage honorable de cette savante Compagnie, tous les journaux scientifiques s'empressèrent de prodiguer à l'auteur leur part d'éloges. L'ouvrage de M. Van Solingen fut si favorablement reçu en allemagne, qu'il en parut une traduction allemande dès 1801. Le principe général auquel notre savant a réduit le mécanisme tout entier des accouchemens, est celui-ci : « Dans tous » les accouchemens et dans toutes leurs » époques, les petites dimensions de la » tête doivent coïncider avec les dimen- » sions les *plus favorables* du bassin ». M. Van Solingen est le premier et le seul qui ait proposé, démontré et appliqué ce rapport de coïncidence entre les dimensions de la tête et celles du bassin, dans tous les accouchemens. En 1820, M. Van Solingen fut nommé professeur d'accouchemens à l'Université de Louvain. En 1822, un précis de la doctrine de notre savant fut publié par M. Gallandat, docteur en médecine, etc., à Hulst. Ce précis, écrit en langue française, sert de manuel aux élèves du savant professeur. M. Van Solingen fut couronné dans le courant de

la même année, et fut nommé chevalier de l'ordre du Lion Belgique. Cette distinction n'était pas moins due à ses talens qu'à ses services nombreux dans l'enseignement. M. Van Solingen est aussi président de la commission médicale provinciale du Brabant.

VANSWINDEN (Jean Henri), fils de Philippe Vanswinden, avocat à la cour de justice des provinces de Hollande et de Zélande, naquit à La Haye, le 8 juin 1746. Dès sa première jeunesse, il montra un goût décidé pour les sciences mathématiques et philosophiques. Il fit ses études à l'Université de Leyde, et y fut reçu maître-ès-arts et docteur en philosophie, le 12 juin 1766, après avoir soutenu publiquement sa dissertation inaugurale sur l'attraction. En décembre 1766, il fut nommé professeur en philosophie, logique et métaphysique, à l'Académie de Franeker, en Frise. Après avoir été pendant dix-neuf ans professeur à cette Université, il fut, en 1788, nommé professeur de philosophie, physique, mathématiques et astronomie, à l'Athénée illustre d'Amsterdam. En 1770, Vanswinden remporta le prix à l'Académie royale des sciences de Paris, sur les aiguilles aimantées et leurs variations. Son mémoire, très-étendu, est rempli d'un grand nombre d'observations curieuses et profondes. En 1780, Vanswinden obtint un autre prix de l'Académie de Munich, sur la question : *Quelle est l'analogie entre le magnétisme et l'électricité ?* Ce Mémoire est imprimé séparément, en 2 vol. in-8. Lorsqu'en 1798, l'Institut national de France résolut de convoquer à Paris, un congrès de savans étrangers, à l'effet d'examiner et de discuter les opérations faites pour la détermination de la base du nouveau système des poids et mesures, Vanswinden fut nommé, avec M. Œnex, de la part de la République Batave, pour assister à cette assemblée des savans européens. C'est d'elle qu'il obtint la distinction, encore plus flatteuse, d'être choisi pour rapporteur, d'abord près la classe des sciences mathématiques et physiques de l'Institut, ensuite devant toutes les classes réunies. Les deux rapports ont été publiés dans les *Mémoires de l'Institut*. Ces rapports, écrits en langue française, et d'autres ouvrages publiés par Vanswinden dans la même langue, prouvent que ce savant écrivait le français avec correction et même avec élégance. Après l'adoption définitive du nouveau système métrique, Vanswinden se mit en devoir de faire connaître à ses compatriotes la perfection de ce système, par un ouvrage où il examine à fond les propriétés qui constituent la perfection des poids et mesures, et qui est considéré, en Hollande, comme classique. Vanswinden ne fut pas seulement un savant du premier ordre ; il fut encore un patriote éminent. Après la révolution de 1798, il devint membre du Directoire exécutif de la République Batave. Sous le gouvernement monarchique, il refusa les titres et décorations qu'on lui offrit ; mais il accepta du roi des Pays-Bas, en 1817, le brevet de conseiller d'état en service extraordinaire. En cette qualité, il fut souvent consulté sur des questions scientifiques, relatives à l'administration publique. Il mourut à Amsterdam, le 9 mars 1823, âgé de 77 ans. Vanswinden était membre de l'Institut royal des Pays-Bas et correspondant de l'Institut de France, ainsi que de la plupart des premières Académies de l'Europe. Son caractère et ses vertus privées ajoutèrent à la considération que lui avaient justement acquise, ses mérites et ses services. On a publié : 1° *Redevoering over J.-H. Vanswinden*. — Discours sur J.-H. Vanswinden, prononcé le 26 août 1823, à l'Institut des Pays-Bas, par M. Moll. Amsterdam, 1825, in-8°, de 79 pages. 2° *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu J.-H. Vanswinden, conseiller d'état*, etc., suivi du *Catalogue des instrumens ayant fait partie de son cabinet et de sa collection très-rare de poids et mesures*, Amsterdam, P. Den Hengst et fils, 1824, in-8° de viij et 159 pages. On a encore de lui les ouvrages suivants : 1° *De causis errorum in rebus philosophicis*. — Des causes d'erreurs en philosophie, discours prononcé le 19 mars 1767, pour l'ouverture du cours de philosophie, à l'Université de Franeker. 2° *Cogitationes de variis philosophiæ capitibus*. — Pensées sur divers sujets de philosophie, 1767, in-4°, 4 parties. 3° *Tentamen theoriæ mutandæ phænomenis magnetici*. — Essai d'une nouvelle théorie du phénomène magnétique, Leyde, 1772, in-4°. 4° *Observations sur le froid rigoureux de janvier* 1776, in-8°. 5° *Dissertation sur le thermomètre*, 1771, in-8°. 6° *De philosophiâ newtoniana*. — De la

philosophie newtonienne, discours prononcé le 12 juin 1779, en quittant le rectorat de l'Académie. 7° *Descryving van het hemel gestel, door E. Eysenga.* — Description d'un planétaire construit par E. Eysenga, à Francker, 1780, in-8°. 8° *Observations météréologiques pour l'année* 1779-80, in-8°. 9° *Recueil de différens mémoires sur l'électricité et le magnétisme*, 1784, 3 vol. in-8. 10° *Oratio de hypothesibus physicis.*—Discours sur les définitions physiques. 1785, in-4°. 11° *Description d'une nouvelle pompe pneumatique*, in-8°. 12° *Positiones physicæ.*—Questions physiques, 1786, 2 vol. Cet ouvrage n'est pas terminé. Le premier volume a été traduit en hollandais. 13° *Theoremata geometrices.* — Théorèmes géométriques, 1786, 1 vol. in-8°. 14° (Avec P. Nieuwland et Van Keulen) *Almanak ten diensten der zeelieden*, etc. — Almanach à l'usage des marins, avec l'explication, 1787, un vol. in-8°. La principale partie de la rédaction de cet almanach nautique est due au géomètre hollandais P. Nieuwland. 15° *Verhandeling over het bepalen der lengte op zee.* — Traité sur la détermination de la longitude en mer, par les distances de la lune au soleil et aux étoiles fixes, 1787, in-8°. Cet ouvrage, rédigé aussi en société avec P. Nieuwland, a été réimprimé successivement, en 1789, 1796, 1802 et 1809, avec des augmentations considérables. Vanswinden en a publié, peu d'années avant sa mort, une sixième édition. 16° *De Hypothesibus physicis, quomodo sunt e menti Newtoni intelligendæ.* —Des systèmes physiques, expliqués suivant les idées de Newton, discours prononcé le 27 avril 1788, à l'Athénée illustre d'Amsterdam. 17° *Verhandeling over de octanten*, etc. —Traité des octans, 1791, in-8°. 18° *Lykrede.* — Oraison funèbre de P. Nieuwland, lue à la Société *Felix Meritis.* Amsterdam, 1795, in-8° de 172 pages. 19° *Grondbeginselen der meetkunst.* Élémens de géométrie, 1796, in-8°.—nouvelle édition, revue et augmentée, 1816. 20° *Lessen voor het planuarium tellurium, en lunarium van Vanlaen.* 1802, in-8°. 21° *Verhandeling over volmaakte maten en gewigten.* Traité des poids et mesures parfaites, 1802, 2 vol. in-8°. Vanswinden a encore publié, depuis 1810, plusieurs tables de comparaison, entre les nouveaux poids et mesures et ceux usités en Hollande; il a donné aussi plusieurs *Mémoires* sur différens sujets de physique et de mathématiques, dans le Recueil de l'Institut royal des Pays-Bas (1).

VAN 'S GRAVENWEERT. Voyez S' GRAVENWEERT, dans le *Supplément*

VAN STRALEN. Voyez STRALEN, dans la *Galerie*, et le *Supplément.*

VAN WARLÉ. Voyez WALRÉ dans le *Supplément.*

VAN WYN. Voyez WYN.

VAUBLANC-VIENNOT (le comte), pair de France, est ministre d'état, et a cessé, grâces aux élections de 1827, qui ont décidé la chute du ministère Villèle, de faire partie de la Chambre des députés, où, reniant ses doctrines de 1791, on l'a constamment entendu proclamer, en faveur des Bourbons, qu'il proscrivait alors, les détestables principes du pouvoir absolu.

VAUQUELIN (N.), ancien membre de la Chambre des députés, professeur à l'École de médecine de Paris, l'un des hommes les plus instruits que possède la France. M. Vauquelin était d'abord pharmacien. De nombreuses découvertes fixèrent sur lui l'attention du gouvernement impérial, et lui méritèrent la bienveillance du monarque. Bonaparte se plaisait avec lui, et plus d'une fois donna des preuves de l'intérêt qu'il prenait à ses travaux. Je ne sais dans quelle brochure, évidemment calomnieuse, on lit ce fait fondé sur l'amitié connue de Bonaparte pour Vauquelin, que Bonaparte, revenu de Waterloo, aurait demandé à Vauquelin un poison d'un effet prompt et sûr. Supposition absurde, comme si Bonaparte n'eût pu, à Waterloo même, trouver dans la mort un asile pour sa gloire; comme si même il lui eût convenu de mourir pour être grand dans la postérité! Bonaparte exilé, puis défunt, M. Vauquelin continua de donner à la jeunesse ses savantes leçons, jusqu'au jour où l'abbé Nicolle, recteur de l'Académie de Paris, se vengea des sifflets que lui avaient prodigués les élèves de l'École de médecine, en des-

(1) Quoique M. Vanswinden soit déjà porté à la lettre S, p. 446 de ce supplément, nous avons cru devoir ajouter ici le présent article, qui nous est parvenu depuis, parce qu'il contient des détails intéressans qui n'existent pas dans le premier.

Note de l'Éditeur.

tituant les professeurs qui étaient plus spécialement l'objet de leur amour et de leurs respects. Desgenettes, Dubois (*voy. ces noms*) et Vauquelin, furent les premiers compris dans cette mesure rigoureuse. Toutefois l'obscur abbé, en privant ces hommes honorables de leurs emplois, ne leur enleva ni leurs talens ni leur renommée. Ils ne cessèrent de recevoir les hommages des amis de la science qu'ils avaient cultivée avec tant de gloire, et leurs successeurs, bien qu'ils fussent pour la plupart, eux-mêmes, gens instruits et zélés, eurent bien de la peine à se faire pardonner les causes de leur avancement. En 1827, le collége électoral de Lisieux voulut, par ses suffrages, dédommager M. Vauquelin des outrages du ministère, en l'appelant à défendre ses intérêts dans la Chambre des députés. M. Vauquelin, fidèle aux principes de sa vie entière, siége au milieu des amis des libertés constitutionnelles. Dans tous les temps M. Vauquelin n'a cessé d'envisager les jeunes gens qui se vouaient à l'étude des sciences naturelles, et même encore aujourd'hui leurs regrets et leurs vœux l'accompagnent loin de cette chaire qu'il illustra jadis.

VEDEL (Dominique-Honoré-Marie-Antoine, comte de), lieutenant-général des armées françaises et l'un des officiers les plus distingués de ces armées, n'est plus porté sur les listes d'activité.

VENDOEUVRE (de, N.), ancien préfet de Lyon, quand le général Canuel et ses amis, les réactionnaires de 1816, improvisaient des conspirations pour rendre odieux, d'abord, puis immoler, ensuite, les amis de la liberté constitutionnelle. On connaît les exécutions sanglantes qui eurent lieu dans ce temps de déplorable mémoire. On se rappelle ces jeunes gens, dont la 16me année n'était pas encore accomplie, mis à mort même contre le vœu de la loi. On se rappelle ces femmes du sein desquelles on arrachait leurs enfans pour pouvoir massacrer les mères plus à l'aise. Or, M. de Vendœuvre vit ces choses et ne les dénonça pas à la France et au roi; Que dis-je? ne joua-t-il pas lui-même un rôle dans cet horrible drame? On conserve encore à Lyon le souvenir des propos et de la conduite que tinrent alors M. de Vendœuvre, sa famille et ses amis. M. de Vendœuvre est, au reste, un homme d'une piété parfaite, que plus tard Rennes a vu communiant chaque jour et prêchant avec beaucoup d'onction la légitimité. Il ne faut pas confondre M. de Vendœuvre, avec M. Pavée de Vendœuvre, député, qui siége à gauche, dans la Chambre depuis longues années.

VENTURI (le chevalier Jean-Baptiste), natif de Reggio, est mort à Milan, le 10 septembre 1822, âgé de 76 ans. Membre de l'Institut du royaume d'Italie, ancien professeur à l'Université de Pavie, et auteur de plusieurs ouvrages, il a laissé des témoignages durables de son zèle pour les progrès des lettres et des sciences physiques et mathématiques. il se distingua particulièrement dans la géodésie, l'hydraulique et l'art de la fortification. Parmi ses ouvrages, on cite ses *Mémoires sur les manuscrits de Léonard de Vinc, et de Galilée*. La littérature et l'érudition ne lui furent pas étrangères. Il expliqua divers monumens des arts, écrivit les biographies de plusieurs hommes célèbres, et commenta les poésies lyriques du Bojardo. Il s'occupait de publier un *Traité d'optique*, en 2 vol. in 4°, lorsque la mort le surprit.

VERSCHUIR (Gylbert FONTEIN.), membre de la seconde Chambre des États-Généraux des Pays-Bas, naquit, en 1764, à Franeker, où son père, Jean-Henri Verschuir, était professeur des langues orientales (1). Après avoir fait de bonnes études à l'Académie de sa ville natale, il reçut ses grades en droit en 1785, et fut, dans la même année, appelé à siéger aux États de sa province. En 1788, il s'établit dans la province de Hollande où il obtint des lettres de naturalisation *ad honores*. Dans l'année suivante, il fut d'abord nommé membre de la régence d'Alkmaar, et ensuite député de cette ville aux États de la province, où il venait de transporter son domicile. Dévoué à la maison d'Orange, il fut destitué de ses emplois, après la révolution de 1795, qui fit triompher le parti anti-stadhouderien. M. Verschuir vécut, dès-lors, comme simple particulier, jusqu'en 1802, époque à laquelle plusieurs autres membres de l'ancien gouvernement, attachées au parti du Stadhouder, ne firent plus de difficulté

(1) M. le professeur J. A. Lotze a donné une bonne notice biographique sur ce savant hollandais, dans la préface dont il a accompagné l'édition des *Opuscules* du professeur de Franeker, qui parurent à Utrecht en 1810, un vol. in-8°.

e prendre part aux affaires de l'État et e fraterniser avec le parti républicain, qui dominait alors. Son activité et es connaissances en matière d'administration lui frayèrent le chemin à plusieurs ostes honorables dans le gouvernement e la province de Hollande, où il fut nommé embre de diverses commissions et administrations. Sous la domination franaise, M. Fontein-Verschuir ne fut pas oins zélé pour l'empereur Napoléon u'il l'avait été pour le Stadhouder Guilaume V; et les services qu'il rendit alors, n sa qualité de sous-préfet à Alkmaar, urent récompensés de la décoration de Légion-d'Honneur, dont il fut gratifié ar l'oppresseur de sa patrie. M Fonteinerschuir, comme tant d'autres, était ttaché à sa place. Pour la conserver il llait bien exécuter les ordres qu'il receait, quelques durs qu'ils fussent. On ssure cependant, et nous aimons à le roire, que M. Verschuir a adouci, tant u'il le pouvait, sans se compromettre, rigueur des ordres qui lui étaient donés, de la part du gouvernement despoque de ces temps malheureux. Après s événemens de 1814, qui rendirent la berté et l'indépendance à sa patrie, M. erschuir fut nommé bourguemestre 'Alkmaar et membre des États de la proince de Hollande, qui le choisirent pour éger, comme député de cette province, la seconde Chambre des États-Généraux. epuis 1814, époque à laquelle il y fut lmis, jusqu'au moment où nous écrivons, I. Verschuir a constamment eu l'honneur 'être reélu membre de ce corps d'État. s'y est distingué par l'ardeur avec quelle il défendit les projets du gouvereement. Les nombreux discours qu'il y a rononcés pendant les quinze années u'il y a siégé donnent des preuves inconstables de ses connaissances en matière 'administration; mais ils sont loin d'avoir élégance et le nerf des opinions des emper, des Van Hogendorp, des Collet 'Escury et autres orateurs, qui, comme I. Fontein-Verschuir, se sont ordinaiement servis de la langue hollandaise, rsqu'ils se sont fait entendre à la tribune ationale. On reproche encore aux disours de M. Fontein-Verschuir de manuer quelquefois de cette urbanité et de e ton de modération que dans les débats arlementaires, on ne doit jamais perdre de vue. Dans la mémorable session de 1828-1829, il s'est prononcé, avec véhémence, contre les opinions des membres de l'opposition. Il a combattu d'abord leurs avis relativement à la réponse des États-Généraux au discours du trône; la proposition de M. de Brouckère, qui lui a paru intempestive et inconvenante; celle de ses honorables collègues MM. Barthélemy, Donker-Curtius, Van Crombrugghe et Schooneveld, tendant à modifier la loi du 18 avril 1827, concernant l'organisation judiciaire. Il s'est surtout prononcé avec énergie contre les pétitions par lesquelles on demandait le redressement de ce qu'on appelait les griefs de la nation, et contre le projet d'adresse de MM. Le Hon et Corver Hooft. Le discours qu'il avait composé pour combattre ce projet, n'a pas été lu à la tribune nationale, à cause de l'indisposition de l'auteur; mais il a été ensuite imprimé et distribué aux membres des États-Généraux. Il s'est enfin élevé contre le rétablissement du jury; mais il a voté en faveur du projet de loi concernant la contribution foncière, et en faveur des budgets décennal et annal. M. Fontein-Verschuir est chevalier de l'Ordre du Lion-Belgique. Cet article était achevé avant l'ouverture de la session des États-Généraux, au mois d'octobre 1829. M. Fontein-Verschuir ne fait plus partie de ce corps d'État. Au mois de novembre de cette année, il a demandé et obtenu sa démission, comme membre de la seconde Chambre. Le roi, pour récompenser son zèle et son attachement au gouvernement, l'a nommé membre du conseil d'état en service extraordinaire.

VERHUEL (Charles-Henri comte), pair de France et ancien amiral hollandais, puis au service de France, est vivant.

VIBORG (Éric-Nissen), médecin-vétérinaire danois, naquit le 5 avril 1759, à Bedsted, dans bailliage d'Aabenraad, où son père était ministre de la religion luthérienne. En 1777, celui-ci envoya son fils à l'Université de Copenhague, mais comme il ne put lui fournir beaucoup de secours, le jeune Viborg fut obligé d'y suppléer en donnant des leçons : souvent il donnait le jour aux autres, et réservait la nuit pour ses propres études. Heureusement il était fortement constitué et

d'un caractère vif. Il devait se préparer à l'état de son père et étudier la théologie et les langues orientales ; mais la crainte de ne pas devenir bon théologien et d'autres inclinations lui firent abandonner cette étude, pour les sciences mathématiques, physiques et naturelles. Albidgaard, un de ses maîtres, voyant ce jeune homme doué des plus heureuses dispositions, sut l'engager à étudier l'art vétérinaire, qui alors n'était guère pratiqué en Danemarck que par les exécuteurs des hautes-œuvres. En 1783, Viborg remporta la médaille d'or de la Société royale des sciences de Danemarck, pour son Mémoire sur l'*Eudiométrie*, imprimé à Copenhague, en 1784 (*Tentamen eudiometriæ perfectioris*). L'année même où il remporta le prix, il fut nommé lecteur au Jardin de botanique et à l'École vétérinaire. Il remporta encore deux prix d'économie rurale, à l'Académie de Copenhague. Pour étendre ses connaissances en botanique et visiter les principaux établissemens vétérinaires, Viborg entreprit, en 1787, aux frais du gouvernement danois, un voyage de trois ans, en Allemagne, en Italie, en France, en Angleterre et en Hollande. Il y recueillit beaucoup d'observations importantes, qu'il fit imprimer dans la suite, et il envoya de l'étranger, à l'École vétérinaire de Danemarck, une collection considérable de bons écrits, de pièces pathologiques et d'instrumens relatifs à l'art vétérinaire. De retour à Copenhague, en 1790, il fut nommé professeur d'art vétérinaire et inspecteur des dunes. Dans ses voyages, il avait porté une attention particulière sur les moyens de les fixer. Il provoqua à ce sujet une ordonnance royale, dont l'heureux effet a été de fixer les dunes du Danemarck, ou du moins, de leur ôter tout danger pour les propriétés voisines. En 1794, il obtint encore une médaille d'or, décernée par la Société royale d'économie rurale, pour un *Mémoire sur les diverses espèces de peupliers et de saules*. Deux ans après, il fit, avec l'inspecteur des haras, Nielsen, dont il devint le gendre, un voyage en Pologne et en Moldavie, afin d'acheter des étalons pour les haras royaux. A son retour, il fut nommé professeur de botanique, et en 1798, il obtint la co-direction du Jardin des plantes. Son ancien professeur et puis son ami, Albidgaard, étant mort en 1801, Viborg le remplaça en qualité de directeur de l'École vétérinaire, et de secrétaire de la direction des haras, place dont il a rempli les fonctions avec beaucoup de zèle, pendant vingt-un ans. Dans cet intervalle, l'École vétérinaire est devenue un des plus beaux établissemens du Danemarck. En 1806, la Société centrale d'agriculture du département de la Seine lui décerna une médaille d'or pour son *Mémoire sur les moyens de perfectionner la race des porcs* (in-8°). Peu de temps après, il dressa le projet d'une Société pour l'art vétérinaire, devant servir de lien entre les artistes vétérinaires des pays civilisés, et entrer en correspondance avec les diverses Écoles de l'Europe. Elle fut réellement organisée : Viborg travailla sans relâche à la faire fleurir, et pendant qu'il en a été le secrétaire, elle a publié 3 vol. de mémoires. Il publia lui-même un recueil de traités sur l'art vétérinaire en 5 vol. imprimés à Copenhague, de 179[illegible] à 1807. Il fut nommé successivement chevalier de l'Ordre de Danebrog, conseiller de justice et d'état, et membre de la direction de l'Université. Il continua à se rendre utile en publiant divers traités populaires d'économie rurale et domestique, entre autres un *sur les épizooties*, en 1821. Son dernier travail littéraire fut la publication d'un *Manuel de la connaissance du cheval*, ouvrage qui parut en 1821. Quelque temps après, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie, et mourut le 25 septembre 1821 (Extrait d'une notice signée D....g, publiée dans le *Bulletin universel* de M. de Férussac, section des *Sciences médicales*, tome 1, page 277).

VICTOR (Perrin), duc de Bellune, pair et maréchal de France, ancien ministre de la guerre, est vivant. Il est gouverneur de la seizième division militaire, membre du conseil supérieur de la guerre, ministre d'état, et l'un des quatre majors-généraux de la garde royale. Sans la résistance du Dauphin qui ne lui pardonne pas les démêlés qu'ils eurent ensemble lors de l'invasion de l'Espagne en 1823, le duc de Bellune était nommé ministre de la guerre en août 1829.

VIENNET (Jean-Pons-Guillaume), chef de bataillon au corps royal d'état-major, et député en 1827, par le département de l'Hérault, à la Chambre élective, s'y fait remarquer par d'excellens principes, une grande fermeté de caractère,

un talent de discussion très-distingué.

VILLEMAIN (N.), membre de l'Académie française, ancien maître des requêtes au conseil d'état, ancien maître de conférences à l'École normale, professeur d'éloquence française à la Faculté des lettres de Paris. M. Villemain fut un des premiers et des plus brillans élèves de cette Université nouvelle qu'avait fondée M. de Fontanes. Étant encore simple élève, il étonnait ses camarades et ses maîtres eux-mêmes par ses rapides progrès, ils admiraient en lui une mémoire juste, une sagacité précoce et extraordinaire, un goût délicat et une pensée déjà sûre, quand les autres élèves se bornaient à faire des phrases plus ou moins sonores. M. Fontanes eut bientôt remarqué le jeune Villemain qui, dans tous les concours, remportait le plus grand nombre de palmes, et il l'encouragea. Presque au sortir du collége, M. Villemain fut pourvu d'une chaire de professeur dans un collége et sut se montrer digne de cette faveur. Il remporta plusieurs prix et accessits sur des sujets proposés par l'Académie française. Des études fortes et constantes, soutenues par une mémoire vraiment prodigieuse, firent de lui, en peu de temps, un homme savant, particulièrement pour ce qui touche les langues et la littérature anciennes. M. Villemain fut chargé d'enseigner l'histoire à la Faculté des lettres de Paris. Il le fit avec succès. Bientôt le chef de l'École normale le choisit pour maître de conférences, d'éloquence française, et la chaire d'éloquence française étant venue à vaquer par la retraite de M. Luce de Lancival, M. Villemain fut chargé de cette partie de l'enseignement. C'est de cette époque que date véritablement sa gloire. Il avait pu remporter des palmes académiques que d'autres avaient obtenues comme lui et avant lui; il avait harangué le roi de Prusse dans une séance académique où il lisait le discours qui lui avait valu le prix; mais toutes ces circonstances ne le faisaient pas sortir de la classe des lauréats ordinaires. Voilà enfin le jeune professeur formé par de longues veilles, en rapport avec un public nombreux et éclairé. Voilà l'homme disert, l'écrivain élégant et harmonieux, l'improvisateur habile, en possession de charmer l'élite de la capitale et du monde civilisé. On sait quels succès obtinrent ses premières leçons : bientôt mille auditeurs se pressèrent pour suivre ses cours, dans les salles laides et obscures de l'ancien collége du Plessis. Et si la science de M. Villemain n'avait pas encore acquis toutes les richesses qu'elle possède aujourd'hui, peut-être sa parole était-elle en général plus entraînante, animée de plus de jeunesse et de naïve conviction. Ce n'était encore que la littérature française avec des explications purement littéraires; mais qu'elles étaient belles ces séances où l'orateur rendant à Bossuet, à Pascal et à tous les grands génies du grand siècle, l'hommage d'une admiration sincère, excitait dans l'âme de ses auditeurs un enthousiasme égal au sien! Ce n'étaient pas des considérations philosophiques et politiques expliquant tel aspect d'une littérature, et tel caractère d'un auteur; c'était le génie de ces grands auteurs, évoqué, rendu vivant et présent par l'admiration réfléchie de l'orateur. Vraiment on eût dit un reflet de leur imagination qui colorait son style, un écho de leur voix qui animait sa voix : bref on était ravi. Aujourd'hui, M. Villemain a fait des progrès, sans doute, à beaucoup d'égards; ses idées ont acquis plus d'étendue et de généralité; il peut aussi mieux saisir et fixer les nuances souvent très-délicates qui séparent les objets; il aura même, si vous le voulez, gagné quelque chose en régularité; c'est aujourd'hui, nous le savons, un cygne qui se séduit et s'enchante aux sons de sa ravissante harmonie; tout cela vrai; mais tout cela ne me laisse pas moins regretter, ce qu'aux premiers temps, l'éloquence de M. Villemain avait de libre et d'inspiré. Il le retrouve encore quelquefois, surtout quand il parle des premiers chrétiens qu'il admire, et des Pères de l'Église dont il a long-temps étudié les œuvres. Telle est la mémoire de M. Villemain qu'il peut citer de vingt à trente pages d'auteurs qu'il n'a pas lus depuis long-temps. On peut juger de sa facilité d'improvisation, par ce que je vais dire : j'ai vu quelquefois M. Villemain quitter, en montant en chaire, le sujet qu'il avait étudié pour en faire l'objet de sa leçon, et prendre occasion du premier livre intéressant qui lui tombait sous la main, pour faire une leçon toute nouvelle, méthodique, et bien plus vive, bien plus attachante que n'eût été la leçon dès long-temps préparée. Un jour, après avoir, dans la séance précédente, exalté le génie de l'auteur *des Provincia-*

ies, M. Villemain trouva sur son bureau une lettre qu'y avaient déposée deux jeunes élèves du séminaire de St-Sulpice, qui suivaient ordinairement ses leçons. M. Villemain ouvre cette lettre et nous la lit d'un bout à l'autre. C'était une série d'objections fort bien liées entre elles, et présentées avec beaucoup d'adresse au panégyriste de Pascal. Il était évident que c'était l'œuvre, non pas des deux jeunes gens, mais de quelque homme habile accoutumé à une polémique serrée. M. Villemain se recueille un moment, puis il commence une réponse qui dura plus d'une heure et demie, suivant toutes les objections en détail et dans leur ensemble, et ne laissant aucune d'elles sans réponse, rendant encore un plus éclatant hommage au génie qui terrasse la fameuse Société des Jésuites, et flétrissant d'une éloquente indignation toutes ces altérations apportées à la morale, dans le but coupable de gouverner seuls les consciences et de s'emparer en définitive de la direction des choses d'ici bas. L'auditoire était électrisé. Ceux qui avaient vu La Harpe emporter chez lui les lettres qu'on lui écrivait et préparer sa réponse pour la séance suivante, ne pouvaient comprendre ce prodige qui, du reste, deviendra beaucoup moins rare aujourd'hui, que les nécessités de la tribune vont populariser parmi nous le talent d'improviser, sinon d'une manière aussi parfaite, au moins d'une manière raisonnable et qui puisse ne pas déplaire. M. Villemain connut, vers 1818, M. Decazes, alors ministre de l'intérieur, et depuis président du conseil des ministres. Il fut admis dans son intimité et traité par lui comme un ami. Il est certain qu'une grande familiarité s'établit entre eux. Toujours ils étaient ensemble à cette époque : Les ultrà-royalistes l'appelaient l'âme damnée de M. Decazes : On traduisit son nom en *vilis manus* comme les libéraux du temps appelaient M. de Châteaubriant M. de *Maison terne*, quolibets qui ne prouvent rien, et sont indignes des personnages auxquels ils s'appliquent. M. Decazes nomma M. Villemain maître des requêtes en service ordinaire et directeur-général de la librairie. Le bruit courut que lorsqu'en 1819 M. Decazes se préparait à changer la loi des élections, c'était M. Villemain qui avait fait les *motifs du projet de loi* qui fut présenté, mais non discuté, la mort du duc de Berry ayant amené la chute de M. Decazes et de tous ses projets, M. Villemain perdit sa place de directeur de la librairie, mais conserva celle de maître des requêtes jusqu'en 1827, que s'étant joint à MM. Michaud, Lacretelle et autres académiciens, pour engager l'Académie française à présenter au roi une adresse contre la loi sur la liberté de la presse, il fut destitué brutalement avec ses collègues, par M. de Peyronnet. M. Villemain supporta cette disgrace avec courage, et se renferma dans les fonctions de l'enseignement dont on ne l'avait pas dépouillé. Il rentra de nouveau au conseil d'État quand le ministère Martignac prit quelques mesures pour réparer les injustices de ses prédécesseurs. A l'avénement du ministère Polignac, M. Villemain, bien qu'il soit sans fortune, a donné sa démission, comme ont fait tant de nobles citoyens épouvantés à l'apparition de ces hommes de sinistre augure. M. Villemain continue de donner ses soins à l'instruction d'une jeunesse à laquelle son talent, sa noble conduite, le rendent de plus en plus cher. J'avais oublié de dire qu'en 1821, M. Villemain succéda à M. de Fontanes, son protecteur, qui lui-même l'avait désigné aux suffrages de ses collègues. M. Villemain a publié, outre ses discours couronnés, 1° un *Essai sur l'oraison funèbre*, morceau d'une philosophie pure et d'une critique ingénieuse, considérablement augmenté dans la seconde édition, qui fait partie des Mélanges, 2° deux volumes de *Mélanges*, morceaux de critique sur différens auteurs et sur différens sujets, tous remarquables par la finesse ou l'élévation de la pensée, et surtout par l'élégance et l'harmonie du style; 3° une *Histoire de Cromwell*, 2 vol. in-8°. Cette Histoire, diversement jugée, ne paraît pas devoir être le principal titre de gloire de M. Villemain; 4° *Lascaris*, ou *la renaissance des lettres en occident*, par le bienfait des grecs qui nous apportaient les trésors de la littérature et les leçons de la science qui s'était conservée vivante parmi eux. Cet ouvrage fut publié dans l'intention d'attirer l'intérêt sur les malheureux grecs dont M. Villemain a souvent plaidé la cause avec chaleur, même près du roi. On y remarque beaucoup d'imagination et toutes les qualités du style de l'auteur dans ses pages les plus brillantes. On annonce de M. Villemain

une *Histoire de Grégoire VII*, de ce pape ambitieux qui excommuniait et détrônait les rois; nul doute que M. Villemain ne traite ce sujet d'une manière intéressante.

VILLENFAGNE D'INGIHOUL (Hilarion-Noel, baron de), ancien bourgmestre de Liége, député de l'Ordre équestre aux États de la province, l'un des curateurs de l'Université de Liége, membre honoraire de la Société libre d'émulation de la même ville, de l'Institut royal des Pays-Bas et de l'Académie royale des Sciences et belles-lettres de Bruxelles; né à Liége, en juin 1753, y est mort le 23 janvier 1826, après une maladie de quelques jours. Issu d'une famille honorable et ancienne, le jeune de Villenfagne, qui montrait d'heureuses dispositions, reçut une éducation soignée, et plus littéraire que celle que l'on avait coutume de donner alors, à la plupart des gentilshommes liégeois. Ses parens l'envoyèrent ensuite à Reims, pour y achever ses études. Il rapporta de son séjour dans cette ville pleine d'urbanité, et patrie de beaucoup d'hommes de mérite, le goût de la littérature française, et ces manières polies et aisées qu'il a conservées jusqu'à ses derniers momens. De retour dans sa ville natale, il se sentit entraîné par une passion dominante vers les recherches d'érudition, surtout vers celles qui se rattachaient à l'histoire littéraire ou politique de sa patrie. Le premier fruit de ses doctes veilles fut la publication des *Œuvres choisies du baron Walef*, poète liégeois qui avait été en relation avec Boileau et les plus beaux-esprits de la cour de Louis XIV, et qui, à certains égards, ne méritait pas l'oubli dans lequel il était tombé, même chez ses compatriotes. M. de Villenfagne exhuma avec discernement, de la volumineuse collection du baron de Walef, ses meilleures pièces, qu'il fit paraître en 1779, en un volume petit in-8°; il y joignit un discours préliminaire sur la vie et les ouvrages de l'auteur; et une notice des artistes liégeois, anciens et modernes, les plus distingués. La Société d'émulation fut fondée la même année. M. de Villenfagne, qui s'y fit agréger en 1781, lut, à la séance publique du 25 février de l'année suivante, un *Discours sur les Artistes liégeois*. C'est la notice dont nous venons de parler, mais enrichie de corrections et d'augmentations nombreuses, résultat de nouvelles lectures de l'auteur. Il communiqua encore à la Société et aux rédacteurs de l'*Esprit des journaux* d'autres morceaux non moins intéressans, qu'il réunit dans ses premiers *Mélanges de littérature et d'histoire*, imprimés à Liége en 1788, in-8°. Ils renferment, entre autres, trois lettres sur d'anciens poètes français, inconnus aux éditeurs des *Annales poétiques*; un *Essai historique* sur la vie du prince Notger, couronné par la Société d'émulation, le 25 février 1787; une *Notice* sur Jacques de Hemricourt, auteur du *Miroir des Nobles de Hesbaye*; un *Essai historique* sur les guerres d'Awans et de Waroux, au treizième siècle. Cet épisode de nos annales pourrait fournir à la plume d'un Walter Scott la matière d'un ouvrage piquant, où l'histoire serait mise en action avec tout l'intérêt du roman, et ce charme indicible que conservent encore aujourd'hui les traditions chevaleresques du moyen-âge. M. de Villenfagne qui, par sa position sociale, était appelé à servir son pays dans les emplois de la haute magistrature, ne s'était pas contenté de regarder les lettres comme un simple délassement : il les avait aussi envisagées sous un point de vue plus relevé, plus digne d'un citoyen. Il s'attacha à démêler tous les fils de la constitution liégeoise, qui, à travers ses obscurités et ses incertitudes, renfermait tant d'élémens de liberté et de bonheur public. Ce fut dans ce but qu'il publia, en 1792, pendant qu'il était bourgmestre, ses *Recherches historiques sur l'Ordre équestre de la principauté de Liége*, in-8°. Cet opuscule savant est rare, parce que l'auteur, pour des raisons particulières, ne le mit pas dans le commerce, et qu'il se réserva les exemplaires pour les donner à ses amis. On en peut dire autant de ses *Eclaircissemens sur Raes de Dammartin, chevalier français*, qu'il fit imprimer en 1793, in-8°, à une époque d'effervescence où de semblables recherches étaient mal accueillies. Bientôt la marche rapide de la Révolution française, qui atteignait tous les peuples, comme par une commotion électrique, et l'envahissement du pays de Liége par les troupes républicaines, vinrent arracher M. de Villenfagne à ses paisibles occupations. Pour se soustraire aux persécutions, que redoutaient surtout les nobles qui s'é-

taient prononcés contre le nouvel ordre de choses, il chercha un asile sur la terre étrangère. Il emporta avec lui sa bibliothèque, précieuse par le choix des ouvrages et des editions. Elle fut la proie d'un incendie allumé par quelques bombes que les Français lancèrent sur la ville de Dusseldorf. Cet accident causa le plus vif chagrin à M. de Villenfagne, qui avait voué un culte fidèle à ses livres, aux chers compagnons de ses travaux. Tous les hommes instruits sentiront, comme nous, combien cette perte a dû lui être douloureuse. Après le retour de l'ordre et de la paix dans sa patrie, M. de Villenfagne s'empressa d'y rentrer, pour recueillir les débris de sa fortune, et se consacrer à l'éducation de trois enfans en bas âge, que lui avait laissés une épouse chérie, trop tôt ravie à sa tendresse et à sa jeune famille. Il se retira dans son château d'Ingihoul sur la Meuse, près d'un vallon agréable, non loin de l'antique manoir qu'avait habité Godefroi de Bouillon. Dépouillé, par suite des crises politiques, d'une partie considérable de son patrimoine, il supporta cette perte sans se plaindre, puisant chaque jour des motifs de consolation dans ses livres et dans ses études favorites. Ce fut alors qu'il sentit tout le prix de l'instruction, cette propriété insaisissable, le plus noble apanage de l'homme. M. de Villenfagne mit sous presse, en 1803, son *Histoire de Spa* (2 vol. petit in-8°). Il y prouva jusqu'à l'évidence, contre le savant docteur de Limbourg, que Pline, par les mots *fons Tungrorum*, a entendu les sources minérales de Tongres, existantes encore aujourd'hui, et qu'il n'a pu désigner celles de Spa, totalement inconnues aux Romains, qui n'avaient pas éprouvé leur vertu et leur efficacité, auxquelles notre auteur se plaît à rendre justice. Il a refondu dans ce nouvel écrit, qu'il a peut-être eu le tort d'intituler *Histoire*, ses *Recherches historiques sur Spa*, insérée à la fin de ses *Mélanges* publiés en 1788. Comme les partisans de Spa continuèrent à soutenir leur système avec chaleur, M. de Villenfagne est encore revenu sur ce point, dans ses *Mélanges*, reimprimés en 1810 : on y trouve de nouveaux détails sur Spa, ainsi que dans le second volume de ses *Recherches sur l'Histoire de la ci-devant Principauté de Liége*. La palme de cette lutte érudite est définitivement decernée à M. de Villenfagne, depuis que M. J. B. Leclerc, correspondant de l'Institut royal de France, réfugié à Liége, à cause des derniers événemens politiques, y a publié, en 1818, sous le voile de l'anonyme, un petit volume in-18, court de mots et fort de choses, intitulé *Abrégé de l'Histoire de Spa*. Cet homme d'esprit et de goût, depuis rendu à sa patrie, a fait tourner à notre profit les loisirs forcés de son exil. Il a simplifié cette question si long temps controversée, en la dégageant du luxe d'érudition qu'avait prodigué M. de Villenfagne, et il a su intéresser par un style animé, correct et facile. Il a adopté presque toutes les opinions de notre compatriote, dont il a apprécié la sagacité et la patience infatigable. Celui-ci a reçu avec reconnaissance cet hommage rendu à son érudition ; et il a applaudi au zèle et aux lumières de son modeste abréviateur. M. Leclerc a complété, quoiqu'en la réduisant à de plus petites proportions, la liste de toutes les sources minérales du pays de Liége, qui se trouve dans l'ouvrage de M. de Villenfagne. Ce dernier a mis à la fin du second volume de l'*Histoire de Spa*, une *Lettre* fort curieuse *sur deux prophètes* (Nostradamus et Mathieu Laensberg), et une *Notice sur Breuché de la Croix*, curé de Flémalle, près de Liége, poète et littérateur, omis dans tous les dictionnaires historiques. Cet écrivain supérieur à l'époque (1635-1644) à laquelle il composait ses vers, était digne d'être retiré de l'oubli dans lequel tous les biographes l'avaient laissé. M. de Villenfagne donna au public, en 1808, un nouvel ouvrage de sa composition : ce sont deux volumes in 12 d'*Essais critiques sur différens points de l'Histoire civile et littéraire de la ci-devant principauté de Liége*. Ils renferment, entre autres, des dissertations très-savantes sur les anciens comtes de Looz, de Horne, de Moha, et sur le duché de Bouillon. L'auteur publia, en 1810, un volume in-8° de nouveaux *Mélanges pour servir à l'Histoire civile, politique et littéraire du ci-devant pays de Liége*. Ils sont remplis de recherches intéressantes et variées, et offrent aux gens du monde une lecture plus attrayante que celle des *Essais* dont nous venons de parler, qui ne peuvent convenir qu'aux érudits de profession. Enfin, M. de Villenfagne, dont l'âge semblait accroître

le zèle et redoubler les forces, mit au jour, en 1817, deux forts volumes in-8o, qui sont le produit de dix années d'un travail pénible et assidu. Ces *Recherches sur l'Histoire de la ci-devant principauté de Liége* embrassent l'origine, la formation, les accroissemens successifs de cet État, le tableau de sa constitution, le récit des guerres civiles des Liégeois contre leurs Princes : on y trouve aussi des notices sur plusieurs artistes et sur quelques auteurs de la même nation. Le cadre resserré de cet article, et la multiplicité des matières traitées dans ces deux volumes, nous font une loi de ne pas présenter ici l'analyse de cet ouvrage, dont nous avons rendu compte ailleurs. Les changemens survenus aux Pays-Bas, en 1814 et 1815, ramenèrent sur la scène politique M. de Villenfagne, qui, depuis la Révolution, s'était tenu éloigné des affaires publiques. Il a constamment fait partie, depuis l'organisation de la province, de la députation des États et du collége des curateurs. Son affabilité, son esprit de justice et son désir d'obliger, l'ont fait chérir de tous ceux qui ont eu des relations avec lui, à cause de ses nouvelles fonctions. Redevenu homme public, il est resté ce qu'il avait toujours été, c'est-à-dire, bon, modeste, communicatif. Il a partagé son temps entre les détails d'administration, et son goût pour l'étude, qui ne l'a abandonné qu'avec la vie. Il a payé son tribut à l'Académie de Bruxelles, dont il était membre, depuis sa restauration, en 1816, en lui adressant des *Recherches sur la découverte du charbon de terre dans la principauté de Liége*, insérées au tome second des nouveaux Mémoires de cette Compagnie savante. Il a aussi publié, dans le n° 224 du *Courrier de la Meuse*, du 21 septembre 1825, une *Notice sur un beau manuscrit de la Vie de saint Hubert, qui a appartenu à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne ;* on a tiré à part quelques exemplaires de cette Notice curieuse, formant huit pages in-8°. On voit, par ce résumé rapide, que la vie de M. Villenfagne a été laborieusement remplie, et que l'amour de la patrie a toujours guidé sa plume dans le choix de ses recherches. Il laisse aussi des écrits posthumes, des additions pour ses ouvrages imprimés, et des notes nombreuses, fruits de ses immenses lectures. Notre respectable concitoyen, pour lequel les occupations littéraires étaient devenues un besoin journalier, travaillait depuis plus de trente ans à une *Biographie liégeoise* ou *Eburone*, destinée à faire connaître les hommes distingués en tout genre que le pays de Liége a produits. Nous formons des vœux pour que tous les manuscrits de M. de Villenfagne soient remis en des mains sûres et intelligentes, qui se chargent d'en tirer le parti le plus honorable pour sa mémoire, et le plus utile au public. Un homme de goût pourrait faire un choix précieux dans ses nombreuses productions imprimées, et inédites, et lui rendre le service que le baron de Walef a jadis reçu de lui. M. de Villenfagne est le premier qui nous ait fait connaître toutes nos richesses ; grâce à lui, nous ne sommes plus étrangers dans notre propre pays. Un abréviateur habile généraliserait ce bienfait en épurant le style de son docte guide, en élaguant les répétitions et les digressions trop fréquentes, en coordonnant ces précieux matériaux, en leur donnant enfin cet ensemble, cet *operis summa* d'Horace, qui est le secret des bons écrivains. Comme nous nous défions de notre jugement, et que nous craignons d'encourir à la fois le reproche de trop de sévérité, ou de trop d'indulgence, nous croyons devoir citer ici les opinions émises, du vivant même de M. de Villenfagne, par trois hommes d'un talent reconnu, qui savent allier les formes les plus bienveillantes de la critique à un noble esprit d'impartialité littéraire. M. Rouveroy disait, en 1822, dans une note sur notre compriote, M. le baron de Villenfagne : « Pendant sa longue carrière littéraire, M. de Villenfagne a publié huit ou dix volumes remplis de recherches intéressantes sur le pays de Liége et sur ses monumens historiques. Il a aussi retiré de l'oubli un nombre très-considérable de poètes français, dont les biographes n'avaient nulle connaissance. On doit savoir beaucoup de gré à l'homme studieux qui consacre ses loisirs à feuilleter des milliers de volumes, de chartes et de manuscrits, afin d'éclaircir, en soulevant un coin du voile qui les couvre de la nuit des temps, des points historiques contestés, ou de faire connaître les artistes distingués faits pour honorer le lieu qui les a vus naître, et de fournir ainsi à l'histoire politique et littéraire de son pays, des matériaux d'autant plus difficiles à recueil-

lir. » M. Dewez, secrétaire perpétuel de l'Académie de Bruxelles, écrivait en 1823, dans le beau *Rapport* mis à la tête du second volume des Mémoires de cette Société si distinguée : « L'histoire du pays de Liége fut long-temps l'objet des recherches et des études de M. le baron de Villenfagne. Déjà, en 1788, il avait publié ses *Mélanges de Littérature et d'Histoire*. L'*Histoire de Spa*, qui a paru en 1803, contient des détails très-curieux sur toutes les sources minérales du pays de Liége. Ses *Essais critiques sur différens points d'histoire civile et littéraire de la principauté de Liége*, publiés en 1808, sont bien plutôt des discussions très-profondes sur plusieurs points obscurs de l'histoire de Liége, que l'auteur a débrouillés et éclaircis avec autant d'érudition que de sagacité. L'auteur a pris pour épigraphe ce passage de Pasquier : *Encore que le fruit soit petit de cette recherche, si est-ce que le labeur n'en est pas moindre.* Le fruit de ces recherches ne paraîtra petit qu'à ces esprits frivoles qui ne cherchent que la distraction et l'amusement dans la lecture, qu'ils ne regardent que comme un passe-temps; mais les hommes solides en retireront des fruits très-substantiels; et tous conviennent que le *labeur*, pour me servir du mot du vieux Pasquier, a certainement exigé une grande assiduité et une infatigable persévérance; c'est bien le *labor improbus*. Je me fais un devoir de dire que, pour ma part, j'ai beaucoup profité des recherches de M. de Villenfagne. Les *Mélanges pour servir à l'histoire civile, politique et littéraire du pays de Liége*, imprimés en 1810, peuvent être considérés comme la suite de ses premiers *Mélanges*. » Enfin, voici la manière de voir de M. de Gerlache, dans son introduction aux *Souvenirs historiques du pays et de la principauté de Liége*, imprimé à la fin du *Procès-verbal de la séance publique tenue le 29 janvier 1825, par la Société libre d'Émulation de Liége :* « De nos jours, dit-il, plusieurs écrivains se sont encore essayés sur le même sujet (l'Histoire de Liége); mais aucun ne l'a fait avec plus de constance et d'érudition que M. de Villenfagne. Doué d'un courage infatigable, il a consacré tout le cours d'une longue carrière à faire des dissertations sur les différens points de nos annales qui lui ont paru susceptibles de controverses. On doit regretter qu'il n'ait point fondu ses doctes recherches avec les faits, dans une suite de narrations, et qu'il n'ait, en quelque sorte, travaillé que pour les auteurs et les savans. Toutefois, s'il est possible d'écrire aujourd'hui l'histoire de Liége d'une manière aussi exacte qu'intéressante, la justice nous commande de le dire, c'est en grande partie à M. de Villenfagne que nous le devons : sous ce rapport, il a rendu de véritables services à son pays. » Quoique cette notice soit déjà bien longue, nous croyons devoir présenter ici deux observations générales, qui pourront servir à faire juger impartialement notre compatriote. Il n'était pas du nombre de ces savans, semblables aux avares, qui enfouissent leur science, et craignent d'en faire part à d'autres littérateurs. M. de Villenfagne était toujours prêt à ouvrir les trésors de sa vaste érudition. Il était en rapport avec une foule d'hommes instruits, qui s'estimaient heureux de recourir à ses lumières, de profiter de ses conseils et de ses communications amicales. Il se plaisait surtout à encourager les jeunes gens qui montraient d'heureuses dispositions; il les engageait à les cultiver, à se livrer à des études solides, et il ne négligeait aucune occasion de leur être utile. Si M. de Villenfagne, élevé dans des idées étrangères à celles qui dominent généralement aujourd'hui, n'appréciait pas à toute leur valeur les conquêtes précieuses que l'esprit humain a faites depuis quarante ans, au moins devons nous reconnaître qu'il n'était ni intolérant ni exclusif, et qu'il savait rendre justice au mérite de ceux qui ne partageaient pas toutes ses opinions politiques. Plein de bonne foi dans celles qu'il a toujours professées, et même à des époques où leur publication n'était pas sans quelque danger, il n'a jamais été mû par des vues d'intérêt personnel. Ses sentimens étaient le résultat d'une conviction intime, qui doit rendre sa mémoire respectable aux yeux des hommes honnêtes de tous les partis.

VIGNOLLE (le comte Martin de), lieutenant-général, naquit à Massillargues, près Montpellier, le 18 mars 1763. Sa famille était vouée, depuis plusieurs générations, au service militaire, ce qui lui procura l'avantage, aussitôt qu'il eut terminé ses premières études, d'entrer dans le régiment de *Barrois-infanterie*,

en 1780, comme cadet-gentilhomme. A peine nommé capitaine en 1792, c'est à l'armée des Alpes, sous le général Montesquiou, qu'il fit sa première campagne. Après la conquête de la Savoie, il passa à l'armée d'Italie, et obtint le grade d'adjudant-général, en février 1794. C'est en cette qualité qu'il commanda, à la prise de Saorgio, une des colonnes qui emportèrent le camp retranché : peu de temps après, il en commanda une autre à la prise du Col-de-Tende. Sa réputation dans l'armée d'Italie, le fit choisir pour sous-chef d'état-major-général par le général Kellermann, lorsqu'il en prit le commandement, et ensuite pour chef d'état-major par Schérer, qui vint le remplacer, et à qui Vignolle rendit de grands services, à la bataille de la Borghetta. A l'arrivée de Bonaparte, Berthier fut placé à la tête de l'état-major, où il eut Vignolle pour adjoint. Le nom de ce dernier fut cité honorablement dans les bulletins de la mémorable campagne de 1796, notamment à l'occasion des affaires importantes de Dego et de Montenotte. Le directoire lui fit écrire une lettre de satisfaction, et de son côté, Vignolle lui envoya une adresse, au nom de sa division, contre le club et le parti de Clichi. Après la bataille de Mondovi, il concourut au traité par lequel le roi de Sardaigne consentit que les forteresses de Céva, Coni, Alexandrie et Tortone, reçussent garnison française. Il se trouva, le 10 mai 1796, au passage du pont de Lodi, qui ouvrit le Milanais aux armées françaises. La bataille de Castiglione lui valut le grade de général de brigade, que Bonaparte demanda pour lui, à cause de *la bravoure sûre*, *le talent et l'activité rares* qu'il y avait montrés. Vignolle fut blessé au pont d'Arcole, et mis pour quelques mois hors de combat. Après sa guérison, il eut le commandement de la province de Crémone, et ensuite celui du Milanais, qu'il conserva jusqu'à la fin de la campagne terminée par la paix de Campo-Formio. Resté en Italie avec le titre de chef d'état-major de l'armée, M. de Vignolle fut nommé, après le départ de Bonaparte, ministre de la guerre de la République cisalpine. Mais à la reprise des hostilités, en novembre 1798, il quitta ce poste pour rentrer en activité. Durant cette campagne, il s'empara de Sienne, et fut chargé de la garde des Apennins toscans. Après l'affaire de la Trebia et la retraite des Français d'Italie, il reçut du général Moreau, la mission d'aller à Nice organiser des bataillons supplémentaires. Berthier étant devenu ministre de la guerre, à la suite du 18 brumaire, appela le général Vignolle aux fonctions de secrétaire-général de ce département : celui-ci ne les remplit que deux mois, au bout desquels Bonaparte l'envoya à Dijon, pour y organiser cette célèbre armée de réserve qui, peu de mois après, devait reconquérir l'Italie. Ayant passé le Tésin avec une colonne, Vignolle occupa Milan et en bloqua la citadelle. Après la bataille de Marengo, il eut le commandement de la Lombardie et la mission de concourir à l'organisation de la République italienne. Il se trouva ensuite au passage du Mincio (26 décembre 1800), et y eut son aide-de-camp tué à ses côtés. Après cette campagne, il reprit le commandement du Milanais jusqu'en 1802, et eut aussi celui des troupes stationnées à Bergame et à Côme, jusqu'en 1808, qu'il revint à Paris. Il fut, à cette époque, nommé chef d'état-major de l'armée de Hollande, et le 27 août 1805, promu au grade de général de division. Il dirigea, sous le maréchal Marmont, le deuxième corps de la Grande-Armée, dans la campagne de 1805, et il alla avec le même général, en Dalmatie, comme chef d'état-major de l'armée destinée à combattre les Russes et les Monténégrins, et à délivrer le général Lauriston, bloqué dans Raguse. Il contribua beaucoup au succès du combat de Debilibriock, en avant de Castel-Nuovo et de quelques autres qui mirent fin à cette campagne. De retour en France, le général Vignolle fut envoyé à la Grande-Armée, et il y remplit les fonctions de chef d'état-major-général. Il assista à la prise de Vienne et à la bataille d'Essling. Le 18 juin 1809, il passa comme chef d'état-major général, à l'armée d'Italie, qui se portait vers les provinces sclavonnes de la Hongrie. A la première journée de la bataille de Wagram, le général Vignolle fut grièvement blessé d'un éclat d'obus, qui lui fracassa la tempe, le priva de l'usage d'un œil, et le retint pendant deux mois à Vienne, où l'on craignit de le perdre. En septembre 1809, il fut envoyé à Milan, et particulièrement employé, en 1812, à y organiser un corps d'armée destiné à faire partie de l'expédition de Russie. Il n'ob-

tint pas d'en faire partie, et fut laissé en Italie, pour commander les troupes qui s'y trouvaient. Au retour du prince Eugène à Milan, en 1813, il reprit ses fonctions de chef d'état-major. Après qu'il eut réorganisé l'armée d'Italie, il fit la campagne de cette année, dont il a écrit l'histoire jusqu'aux événemens d'avril 1814. Ces événemens l'obligèrent de ramener l'armée sur les frontières de France. Le général Vignolle, revenu à Paris, au mois de juin 1814, y fut nommé membre d'une commission chargée de l'examen des services militaires des émigrés. Après la journée du 20 mars 1815, il se retira dans sa famille, et lors de la seconde rentrée du Roi, il fut nommé au commandement de la 18e division militaire, à Dijon. En septembre suivant, il se trouva compris dans une ordonnance du 1er août 1815, et mis à la retraite. On l'en dédommagea immédiatement, par le titre de conseiller d'état, section de la guerre, et en mars 1818, par la préfecture de la Corse. C'est sous son administration que M. le général Sébastiani fut élu député. M. de Vignolle donna sa démission, pour raison de santé, en 1820. La même année, il parut sur les rangs de la candidature législative, et obtint toutes les voix de l'opposition, en nombre considérable, au grand collége du Gard; mais en 1824, le ministère le nomma président du collége électoral de l'arrondissement d'Alais, lors des élections pour la première chambre septennale, et il l'emporta cette fois, sur M. de Saint-Aulaire, son concurrent. Les antécédens militaires de M. de Vignolle, et la religion réformée qu'il professait, contribuèrent sans doute, à lui acquérir des suffrages. Il n'est monté qu'une fois à la tribune de la Chambre des députés, pour parler sur le budget de la guerre, pendant la session de 1824; mais on doit supposer qu'il votait avec le ministère, puisqu'indépendamment de la présidence du collége électoral qu'il avait acceptée, il a été porté par M. de Peyronnet, au service actif du conseil d'état, section de la guerre, lors de la dernière organisation définitive de ce corps, au mois d'août 1824. — M. de Vignolle est mort à Paris, le 13 novembre 1824, d'une maladie d'entrailles, à l'âge de 61 ans. Il était commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et grand officier de celui de la Légion-d'Honneur. — M. le lieutenant-général du génie Campredon, et M. le pasteur Marron, président du Consistoire de l'Église réformée de Paris, ont prononcé chacun un discours sur sa tombe. Le discours du général Campredon se trouve dans *le Moniteur* du 19 novembre 1824.

VINCENT (Nicolas Charles, général, baron de), a été long temps ambassadeur d'Autriche près la cour de France, où il a été remplacé, en 1827, par le comte d'Appony.

VINCENS-SAINT-LAURENT (Jacques), naquit à Nîmes, le 9 janvier 1758. Il était le second des quatre fils d'Alexandre Vincens, négociant recommandable et qui a publié divers écrits utiles. Le jeune Vincens fut, dès l'âge de neuf ans, envoyé dans une maison d'éducation établie au château d'Aldestein, près Coire, au pays des Grisons. En 1778, il entra au régiment de Barrois infanterie; mais il se maria bientôt après, quitta le service et s'adonna à la vie agricole, dont il étudia et perfectionna quelquefois les pratiques. La révolution le compta parmi ses partisans, comme presque tous ceux de la religion réformée à Nîmes; mais il a pu se glorifier de n'avoir trempé dans aucun de ses crimes et peut-être de lui en avoir épargné quelques-uns. C'est ainsi qu'en 1790, il exposa sa vie pour arracher des victimes à la vengeance du parti victorieux. Nommé capitaine de l'un des bataillons du Gard, en 1792, Vincens-Saint-Laurent fut appelé, bientôt après, aux fonctions de commissaire-ordonnateur en chef de l'armée des Alpes, commandée par M. de Montesquiou. Les anarchistes ayant juré la perte du chef de cette armée, commencèrent par attaquer le commissaire-ordonnateur. Vincens fut arrêté et conduit à la barre de la Convention pour répondre d'un marché antérieur à sa nomination. Traduit pour ce sujet, au tribunal criminel de Lyon, son innocence fut reconnue. Il profita de sa liberté pour rentrer au sein de sa famille. Obéissant à la courageuse énergie de son caractère, Vincens prit, bientôt après, une part active aux malheureuses tentatives d'insurrection des fédéralistes du midi contre les jacobins de la Convention. Après la défaite de son parti, il fut mis hors la loi; sa femme, son père, son frère, furent emprisonnés.

Quant à lui, errant à pied, par tout le Midi, il trouva quelques amis qui, d'asile en asile, osèrent lui faciliter les moyens de se rapprocher de Genève. Il risqua, durant ce périlleux voyage, de pénétrer dans Lyon, après le siége, le jour même où les troupes de la Convention occupèrent cette ville; et dans cette occasion, il sauva la vie à deux de ses neveux qui s'y trouvaient renfermés. La Suisse lui offrit enfin un refuge. Après la terreur, la rentrée de Vincens-Saint-Laurent en France n'était pas encore exempte de danger pour lui; mais on avait forcé les femmes des proscrits à recourir au divorce : il vint plaider en personne, au tribunal de Nîmes et fit juger que le divorce de sa femme n'avait pas été libre, et qu'il devait être annulé. Cependant, les autorités de l'époque continuant à le tourmenter, il alla passer deux années à Gênes. Des temps plus calmes lui permirent enfin d'habiter en paix sa patrie; il s'y occupa principalement de travaux relatifs à l'histoire et à la statistique locale, parmi lesquels on cite un *Mémoire sur l'industrie manufacturière du département du Gard*, imprimé avec la *Topographie de la ville de Nîmes et de sa banlieue*, ouvrage de César Vincens et du médecin Baumes, couronné par la Société de médecine de Paris en 1790, publié seulement en 1802 (Nîmes, in-4°), par Vincens-Saint-Laurent lui-même, et enrichi de ses notes. Il avait été nommé membre et secrétaire-adjoint de l'Académie du Gard. Il se trouvait pourvu de cette universalité de connaissances que réclame la variété des travaux d'une société qui s'occupe en même temps, de sciences, d'antiquités, d'histoire et de littérature. Plusieurs fois il a fait le rapport annuel des séances de cette Académie, écrit ou prononcé l'éloge de plusieurs de ses membres. Ces notices biographiques rentraient dans le cercle de ses travaux sur l'histoire locale; quelques-unes d'un intérêt plus étendu, ont trouvé place dans la *Biographie universelle*; une *Notice sur François Traucat*, jardinier de Nîmes, qui vivait au seizième siècle, et pour lequel Vincens-Saint-Laurent revendique l'honneur d'avoir le premier planté et multiplié le mûrier en France, a été couronnée par la Société royale et centrale d'agriculture. La poésie elle-même tenta quelquefois l'universalité d'esprit de Vincens-Saint-Laurent. Les *Mémoires de l'Académie du Gard* conservent quelques fragmens qu'on lui doit en ce genre, tels que la traduction d'une partie des *Élégies de Lotichuis-Secundus*, poète latin du seizième siècle, qui a été l'objet des éloges exagérés de Burmann, de Camerarius, et même de l'historien de Thou. Le traducteur a fait précéder son travail d'une savante dissertation sur les poètes latins du moyen âge. Une idée fort bizarre de Vincens-Saint-Laurent fut celle d'écrire un nouveau dénouement pour le *Tartufe* de Molière. Nous ne connaissons point cet essai, mais ne partageant nullement l'idée accréditée dans les écoles touchant l'irrégularité du dénouement que le libre génie de Molière lui a suggéré, en dépit des préjugés en vigueur de son temps; par conséquent, très peu convaincus de l'utilité de donner un nouveau dénouement au *Tartufe*, nous nous référons à l'opinion de M. Vincens lui-même, qui, après avoir raconté ses longues résistances à l'exécution de sa pensée, ajoute avec beaucoup de modestie : « Arrivé sur les » confins de la vieillesse, je dois croire » que ma force morale a été affaiblie, » puisque j'ai eu la faiblesse de succomber à la tentation. » Vincens-Saint-Laurent possédait les deux langues allemande et italienne; il a traduit en français, plusieurs pièces du Théâtre de Kotzebue, imprimées en 1822, dans la collection intitulée : *Chefs-d'œuvre des Théâtres étrangers*, publiée par M. Ladvocat, où elles remplissent un volume. Chaque pièce est précédée d'une préface historique, et le volume est enrichi d'une biographie de Kotzebue. Il a été encore éditeur, dans la même collection dramatique, du volume qui contient les pièces de théâtre traduites du suédois, avec une dissertation savante sur la littérature de cette nation. Enfin, on doit encore à Vincens-Saint-Laurent la traduction du second volume du *Manuel historique du système politique des états de l'Europe et de leurs colonies, depuis la découverte des deux Indes*, par M. Heeren, professeur à Goettingue (Paris, Barrois l'aîné, 1821, 2 vol. in-8°). La traduction du premier volume de cet utile ouvrage est de M. Jean-Jacques Guizot. Tout le temps qu'il résida dans

la ville de Nîmes ou dans ses environs, Vincens-Saint-Laurent s'occupa de la théorie et de la pratique de l'agriculture. Ses observations concernant cette science, se trouvent consignées dans les recueils de l'Académie du Gard, et dans les mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture, dont il fut un des membres les plus éclairés. Il a rédigé des mémoires sur la vaccination des bêtes à laine et sur la culture du coton dans le département du Gard; il avait cultivé le riccin en grand, sur sa propriété; mais il s'était principalement attaché à l'éducation des vers à soie, à l'amélioration et au bon emploi de leurs produits. Il publia à Nîmes, des mémoires sur les maladies auxquelles ces insectes sont sujets; il en publia d'autres sur l'origine de la soie et sur l'introduction du mûrier en France. Ses longues recherches et les travaux qu'il exécuta sur cet objet, dans son domaine, pendant plusieurs années, le mirent à même d'écrire l'excellente instruction qu'il a insérée à l'article *Vers à soie*, dans le *Nouveau cours d'agriculture*, rédigé par les membres de la section d'agriculture de l'Institut. Ce morceau est un traité complet sur la meilleure manière d'élever les vers à soie; la pratique s'y trouve jointe à la théorie, et appuyée sur les expériences les plus récentes et les plus positives, dont plusieurs appartiennent à l'auteur, et qui toutes ont été répétées et vérifiées par lui. Il nous reste encore des éloges à donner au caractère privé et à l'élévation d'esprit de Vincens-Saint-Laurent. La religion et la liberté eurent constamment en lui, un ardent zélateur. Il disait de lui-même, qu'il avait toujours soutenu avec véhémence les opinions modérées. Proscrit par la Convention, persécuté sous le Directoire, disgracié sous l'Empire, renfermé dans une prison d'État les derniers jours qui précédèrent la révolution du 20 mars, sa vie ne fut point dissipée par ces contrariétés honorables; car s'il ne fit pas sa fortune personnelle, il travailla constamment au bien public. Député à la Chambre des représentans, en 1815, long-temps membre du conseil-général du Gard, ancien du Consistoire de l'Église réformée de Paris, l'un des vice-présidens de la Société biblique protestante de cette capitale, correspondant de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres de l'Institut, son activité suffisait à remplir avec distinction toutes ces fonctions gratuites. Vincens-Saint-Laurent est mort d'une fluxion de poitrine, le 6 mai 1825. Il laisse un fils, M. Léonce Vincens, aujourd'hui l'un des substituts du procureur-général près la cour royale de Paris. On a publié de lui : *Notice biographique sur M. Vincens-Saint-Laurent, etc., lue à la séance publique du 4 avril 1826, par A. F. de Silvestre, secrétaire perpétuel de la Société royale et centrale d'agriculture*, imprimée dans le volume des *Mémoires* de cette Société pour 1826. (Quelques exemplaires de cette Notice ont été tirés à part, chez Mme Huzard, in-8o, de 22 pages).

VIOMÉNIL (le marquis du Hous de), maréchal de France et membre de la Chambre des pairs, est mort en 1828. Il a été le premier maréchal de France choisi dans l'émigration.

VITET (N.), auteur des *Barricades*, des *États de Blois*, et autres morceaux d'histoire dramatisés avec plus ou moins d'art. Nous renvoyons nos lecteurs à ce que nous avons dit de ce genre de compositions à formes un peu mesquines, aux articles Dittmer et Mérimée. Nous persistons à penser que quelques scènes animées ne peuvent être considérées comme des morceaux d'histoire, mais bien comme une espèce d'amusement historique. Ceci posé, nous ne nous refusons aucunement à reconnaître dans le travail de M. Vitet, ainsi que dans celui des élèves de cette nouvelle école, un talent de dialogue et d'invention très-remarquable. Malheureusement Tacite nous a accoutumé à quelque chose de mieux, de plus moral, et, quoi qu'on dise, de plus complet.

VITROLLES (Eugène-François-Auguste-d'Amand, baron de), est, depuis quinze ans, l'ame secrète de toutes les intrigues dirigées contre les amis de la liberté constitutionnelle et la charte elle-même. Il est ministre d'état, mais n'a pu arriver encore à la pairie. On a remarqué à quelques époques, une sorte de versatilité extérieure dans ses opinions, et ses amis n'ont pas toujours été contens de lui. Si M. de Vitrolles employait, au maintien des institutions constitutionnelles, l'esprit, le talent et les intrigues dont il ne s'est jusqu'ici servi que pour les combattre, la France, et peut-être

ui-même, s'en trouveraient beaucoup nieux ; nous ne doutons pas qu'il n'ait ssez d'expérience et de justesse d'esprit, pour bien apprécier cette vérité. Nommé ministre en Toscane, M. de Vitrolles est evenu de Florence à Paris en octobre 829, sous le motif apparent de la santé de a femme, mais très-probablement avec e projet de prendre part aux nouvelles ntrigues qui agitent en ce moment la Cour de France. M. de Vitrolles se parage entre Paris et son château, situé lans les Basses-Alpes.

VOISIN (C....), docteur en médecine le la Faculté de Paris, ancien médecin le la vénerie du roi, de l'Hospice royal t du collége de Versailles, est mort dans ette ville, d'une maladie au cœur, le 12 anvier 1828. Voisin se conduisit avec ourage et humanité, lors de l'émeute des et 6 octobre 1789; il parvint à soustraire à la fureur du peuple plusieurs ardes-du-corps blessés, et à les placer ans les salles de l'Hospice royal. Resté resque seul à Versaille, des nombreux médecins attachés à la Cour, il se livra à pratique des trois branches de la médecine, et s'acquit la meilleure clientèle u lieu de sa résidence. La pratique l'enva à la théorie, et il n'a laissé que deux crits de peu d'étendue : 1° un *Mémoire ur la Vaccine* (*Versailles*, 1801, in-8°); ° un *Mémoire sur la Clavelée*. Ces deux puscules, tirés à part, sont extraits du ecueil de la Société centrale d'agriculure et des arts du département de Seine-t-Oise, dont l'auteur était membre. On publié, dans ce même Recueil (XXXVIe nnée), et tiré à part (1826, in-8°, d'une euille un quart), un *Éloge de M. Voin*, précédé, etc. ; par M. Bataille, docur-médecin, membre de la Société.

VATIMESNIL (N. de), ancien avocaténéral à la cour de cassation, dernièreent ministre de l'instruction publique n France. Depuis long-temps M. de Vatiesnil était connu par une science pronde du droit, et une sagacité merveilleuse dans l'interprétation des lois : outefois, malgré quelques interprétaons libérales données à des lois de l'Emre, et qui avaient même changé la urisprudence de la cour de cassation, il en fallait de beaucoup qu'il fût compté armi les défenseurs zélés des libertés nstitutionnelles. Plusieurs fois, à son ntrée dans la carrière de la magistrature, il avait poursuivi avec sévérité des écrivains prévenus de délits en matière de presse, et de tels antécédens promettaient plutôt un Jean de Broé qu'un Rollin. En 1827 le ministère Villèle fut renversé, et l'Université, il faut bien le dire, vit avec effroi son sort remis aux mains d'un homme qu'on présumait imbu des principes opposés au règne des lumières et de la liberté. On craignait que, très-jeune encore, M. de Vatimesnil ne mît à s'opposer au bien tout le zèle d'une conscience égarée. Il n'en fut pas ainsi. Dans toutes les occasions M. de Vatimesnil montra qu'il avait compris les vœux et les nécessités du temps où nous vivons. Il élargit de beaucoup le cercle des connaissances que pouvaient puiser les jeunes gens dans les colléges et les institutions soumises à son administration. Il seconda de tout son pouvoir le zèle des hommes éclairés qui s'appliquaient à fonder dans les principales villes du royaume des écoles de commerce et d'industrie, et a approprier en général l'enseignement aux fonctions que doivent remplir dans la société les hommes qui le reçoivent. Par lui fut rétabli un nombre considérable d'écoles mutuelles que le barbare M. Corbière avait cru faire merveille de détruire. C'est lui qui fut en grande partie l'auteur et le défenseur des ordonnances royales du 16 juin 1828, par lesquelles étaient garanties l'autorité royale et les libertés publiques des atteintes du jésuitisme, si funeste dans ces derniers temps au repos de notre malheureux pays. Enfin chacune des mesures particulières qu'il prenait annonçait l'homme de bien, l'administrateur dévoué aux devoirs de sa charge et aux intérêts de l'État, le père éclairé de la jeunesse et l'ami des maîtres chargés de guider ses pas dans la carrière de l'étude et de la vertu. Aussi est-ce avec une profonde douleur qu'on a vu M. de Vatimesnil quitter ses fonctions, quand un ministère dont les sentimens sont en horreur à tout ce qui porte un cœur français est arrivé à la direction des affaires publiques. Les membres de l'Académie de Paris, sont allés le complimenter dans sa retraite, et ils ont spontanément décidé qu'une souscription serait ouverte pour pouvoir faire hommage à M. de Vatimesnil d'une médaille frappée en l'honneur de tout le bien qu'il a opéré dans l'instruction publique pendant son trop court ministère.

VERWEY (Bernard), théologien hollandais et auteur de plusieurs ouvrages qui ont reçu un accueil favorable du public. Né le 24 mars 1772, il fit ses études à Franeker, petite ville de la Frise, où son père était ministre du culte réformé. Il y eut pour maîtres les professeurs Wassenbergh, Van Voorst et Verschuir (père de M. Fontein-Verschuir, auquel nous avons consacré un article). Après avoir terminé ses études et avoir défendu sous le professeur Verschuir une dissertation inaugurale, il fut appelé en 1794, à Marssum, en qualité de ministre; ensuite à Bolsward, Zutphen, et enfin, en 1808, à La Haye, où il a continué de prêcher avec beaucoup de succès, jusqu'en 1823, époque à laquelle il demanda et obtint sa retraite avec une bonne pension, à cause d'un asthme dont il fut attaqué et qui l'empêcha de faire le service, comme par le passé. Il n'en continue cependant pas moins de se rendre utile, tant à l'instruction publique, en sa qualité d'inspecteur des écoles, qu'aux sciences théologiques par la publication de bons ouvrages. Secrétaire de la commission pour les affaires ecclésiastiques des Indes, il en est pour ainsi dire l'ame; la plus grande partie des travaux de cette commission étant principalement à sa charge. Indépendamment de fort bonnes traductions des ouvrages les plus estimés de Rheinhard, Ewald et Ehrenberg, on lui doit quatre excellens Mémoires sur des questions de théologie, qui ont remporté le prix aux concours ouverts par la Société d'utilité publique et par la Société de théologie à La Haye. Quant à ses autres écrits, nous citerons ici son livre *Sur la Sainte cène* et celui qui a pour titre : *Consolation pour les ames affligées* (*Ter vertroosting van bedroefden*). Ces ouvrages sont recherchés et déjà à leur seconde édition. On a encore de lui : *Le soir de la vie* (*De avond des levens*).

W.

WAFFLARD (N.), auteur de plusieurs pièces données au théâtre de Madame. Le plus ordinairement M. Wafflard travaille en société avec quelques auteurs qu'un peu de vogue recommande déjà. C'est M. Fulgence qui, d'habitude, met son esprit en commun avec M. Wafflard; souvent il est résulté de cette association des compositions qui, sans être des chefs-d'œuvre, font passer très-agréablement les momens de la représentation. Tous les reproches qu'a mérités le genre un peu léger de M. Scribe, le genre de MM. Wafflard et Fulgence les mérite encore davantage, et il ne rachète pas, au moins, par cet esprit fin, léger, sémillant qui éblouit le spectateur et l'aveugle sur les imperfections des productions un peu musquées du fournisseur en titre du Gymnase. C'est joli, mais c'est médiocre, et nous croyons pouvoir ajouter aussi : cela n'aura pas une bien longue durée.

WALRÉ (Jean Van), poète hollandais, naquit à Haarlem le 22 août 1759. Dès sa jeunesse il aima les vers et il en fit qui étaient jugés favorablement par ceux à qui il les avait communiqués. Ce premier encouragement le détermina à s'adonner à la poésie. Il fit insérer de temps à autre les fruits de ses loisirs littéraires dans des recueils poétiques et autres écrits périodiques. En 1820, il concourut pour le prix de la meilleure tragédie hollandaise, proposé par l'Institut royal des Pays-Bas. La pièce qu'il envoya, est intitulée : *Thierri et Guillaume de Hollande* (*Dirk en Willem van Holland*). Il n'était pas plus heureux que ses concurrens MM. Klyn et Beeloo (*voyez ces noms*). Comme eux, il en appela au public, en publiant, en 1821, sa tragédie, qui fut ensuite souvent représentée aux théâtres d'Amsterdam et de La Haye, ce qui prouve assez que le public ne la jugea pas aussi défavorablement que l'Institut. Quant à nous, si nous avions été appelés à prononcer sur cette pièce, nous aurions peut-être partagé le jugement de la Société savante, parce que les vers en sont quelquefois faibles, prosaïques, et trop éloignés du style élevé de la tragédie, pour mériter la distinction honorable attachée à cette victoire. Il est cependant

rai de dire que dans cette production oétique on trouve des morceaux dignes 'un grand maître, tel que celui de la prise e Ptolémaïs. Si ceux-ci et un bon nom re d'autres beaux vers pouvaient donner roit à la récompense distinguée pro- nise par l'Institut, M. Van Walré aurait, ans doute, obtenu un prix. Mais l'Ins- itut royal devant juger de l'ensemble 'une pièce envoyée au concours, il n'en ouvait, à notre avis, adjuger à la tra- édie de M. Van Walré, pas plus qu'à elles qui ont concouru avec lui et qui nt été publiées ensuite par leurs au- eurs. Nous nous abstenons, du reste, de rononcer sur la préférence que les ragédies de MM. Van Walré et Klyn mériteraient l'une sur l'autre, elles ont outes deux leurs beautés et leurs défauts; nais nous ne devons pas oublier de dire ue des cinq juges deux ont été d'avis l'accorder le prix à la pièce de M. Van Walré. En 1815, il publia, en 2 vol. in-8°, n Recueil de poésies, sous le titre de *Heidebloemen*, dans lequel on trouve olusieurs imitations très-heureuses d'Ho- race, de Martial, Voltaire, Rousseau, La Fontaine et Metastasio. On a encore de ui un *Hommage à Bingley*, célèbre acteur tragique hollandais, et un Re- cueil de poésies, qui parut en 1829, en n vol. in-8°, sous le titre de *Heksluiing*, ou *dernier Recueil*. M. Van Walré exerça quelque temps la profession de ibraire, mais ayant de la fortune, il a quitté cet état depuis long-temps. Dans son jeune âge il aima passionnement le théâtre, et fut même très-bon acteur : il en donna des preuves nombreuses au théâtre d'amateurs, qui, à cette époque, était en pleine vigueur à Haarlem. Il fut encore un des membres les plus mar- quans et les plus actifs de la Société poé- tique, connue sous le nom de *Democrite*, et établie dans ladite ville. Bon poète, bon citoyen, bon père de famille, M. Van Walré jouit de la considération gé- nérale de ses compatriotes.

WAP (J.), littérateur hollandais, pro- fesseur de langue et d'histoire nationales à l'Académie militaire à Breda, s'est fait connaître dans le monde littéraire par une brochure dans laquelle il critiqua avec sagacité, mais en même temps avec un peu trop d'amertume, un recueil de *Poésies* de M. Nierstrasz (*voyez ce nom*). Il en eut beaucoup de chagrin, mais c'est à tort que quelques personnes ont attribué la mort prématurée de ce poète à cette brochure, intitulée : *Nieskruid voor den heer J. L. Nierstrasz*, et publiée à La Haye, en 1827. M. Wap fut le rédac- teur principal de *l'Argus*, feuille pé- riodique, dans laquelle il s'est attaché particulièrement à continuer ses observa- tions critiques sur les poesies de quelques autres auteurs hollandais, tels que MM. Warnsinck et Van Logchem, dont les Recueils venaient de paraître. Ces remar- ques sont écrites dans le même ton et le même esprit que celles du *Nieskruid*. C'est ce ton qui a déplu et qui a été la cause principale de la cessation de cette feuille. M. Wap est encore auteur de plusieurs pièces de vers, insérées dans des almanachs et autres recueils poétiques. Né à Rotterdam, vers l'an 1805, il fit ses études à l'Université de Gand, sous les auspices des professeurs Mahne et Schrant: mais une circonstance arrivée dans sa famille l'obligea de les cesser et d'accep- ter une place de commis au ministère de l'intérieur. Lié d'amitié avec Bilderdyk, il eut le soin de la publication d'un Recueil de poésies de cet homme extraordinaire auquel nous avons consacré un article étendu dans la *Galerie des Contempo- rains* et dans le *supplément* de cet ou- vrage. Ce Recueil de poésies qui parut à Bruxelles chez le libraire Sacré, est inti- tulé : *Avondschemering*. M. Wap a encore soigné l'édition des *nouvelles poésies* (*Nieuwe gedichten*) de Mad. Bilderdyk, qui a paru en 1829, à Bruxelles chez le libraire Brest Van Kempen, un vol. in-8°. En 1828, il a été publié dans ladite ville, sous le nom de M. Wap, une bro- chure politique, écrite en français, in- titulé : *Aux hommes égarés de ma patrie*. M. Wap, nommé professeur de langue et d'histoire nationales à l'Académie mili- taire de Breda, lors de sa création en 1827, y enseigne depuis cette époque avec beau- coup de succès.

WARIN (Antoine), issu d'une famille patricienne d'Amsterdam, est né dans cette ville, en 1772. Son père, Nicolas Warin, fut membre de la première Cham- bre des États-Généraux. Après avoir fait de bonnes études à l'Académie de Gro- ningue, il y reçut le grade de docteur en droit, en 1765. Il resta sans emploi jus- qu'à l'époque du règne du roi Louis Na- poléon. Dans l'intervalle qui s'est écoulé

entre sa promotion au doctorat et son entrée dans la carrière des emplois, il s'est occupé particulièrement à étudier les mathématiques, l'économie politique et l'agriculture, ayant été pendant quelque temps agriculteur lui-même. De retour dans sa patrie, d'un voyage en Allemagne et dans le nord de l'Europe, il fut nommé, d'abord auditeur au conseil-d'état, ensuite commissaire pour l'introduction d'une nouvelle contribution foncière, puis chef de division au département des affaires étrangères, et enfin, lors de l'incorporation de la Hollande à l'empire français, juge au tribunal de première instance à Amsterdam et membre du conseil municipal de cette ville. C'est en cette dernière qualité qu'il fut député à Paris avec MM. Van Brienen, maire d'Amsterdam, et Rendorp, membre du conseil municipal, pour y assister au baptême du roi de Rome. Deux ans après, vers la fin de 1813, M. Warin s'y rendit de nouveau avec M. Van Brienen seul, M. Rendorp, qui devait se joindre à eux, en étant empêché par indisposition. Cette mission tenait à une mesure générale, provoquée par un discours adressé par l'impératrice au Sénat. Il s'agissait de présenter au gouvernement une adresse de la part de la bonne ville d'Amsterdam pour lui offrir des secours en hommes et en argent. Au lieu d'offrir les secours désirés, la régence d'Amsterdam rédigea et signa une adresse dans laquelle, non-seulement elle n'offrit rien de ce qu'on voulait d'elle, mais se plaignit, au contraire, avec dignité, de la situation malheureuse où la ville se trouvait par la cessation entière du commerce et les calamités de la guerre. La députation étant arrivée à Paris, reçut, la veille du jour fixé pour son admission, une lettre du ministre de l'intérieur pour lui annoncer qu'elle ne pourrait avoir audience; on prit pour prétexte qu'elle n'était pas complète, mais la véritable cause qui s'opposait à son admission était, qu'elle était porteur d'une adresse qui n'entrait pas dans les vues du chef de l'État et ne pouvait que lui déplaire. Depuis il n'a plus été question d'admettre la députation d'Amsterdam. En attendant, M. Warin fut obligé de rester à Paris, parce que dans l'intervalle les Pays-Bas étaient occupés par les armées des Alliés. Ce ne fut qu'après la prise de Paris, au mois d'avril 1814, qu'il fut permis à MM. les députés d'Amsterdam de retourner dans leur patrie. M. Warin, de retour à Amsterdam, continua d'y exercer les fonctions de juge. Au mois de mars 1820, il fut appelé pour siéger à la seconde Chambre des États-Généraux. Lors de la discussion sur la loi spéciale de l'impot-mouture, il se sépara de ses collègues MM. les députés des provinces septentrionales, en votant contre la première rédaction de cette loi. Cela déplut et il ne fut pas réélu en 1822; mais l'année suivante il fut de nouveau élu membre de la seconde Chambre. Il s'y est distingué depuis par de nombreux discours, presque tous improvisés, qui l'ont fait connaître comme un citoyen indépendant qui parle avec une entière franchise, d'après la conviction de sa conscience, sans s'inquiéter le moins du monde si son opinion peut ou ne peut pas être agréable à qui que ce soit. Parmi ces discours, dans lesquels il a fait preuve de connaissances solides en matière d'économie politique, il en est un surtout qui est bien remarquable, c'est celui qu'il prononça dans la séance du 11 janvier 1825, pour combattre le projet de loi tendant à faire cesser le cours légal des monnaies françaises dans les Pays-Bas. Les journaux ont recueilli cette opinion, qui a répandu beaucoup de lumière sur la question difficile qui s'agitait alors. M. Warin y soutient que la loi de 1816, qui règle le système monétaire du royaume des Pays-Bas, est loin d'être parfaite; il en fait ressortir les imperfections; la principale, selon lui, est que la loi a admis deux bases, l'or et l'argent. C'est un grand défaut, à son avis, parce que ces métaux n'ont pas toujours entre eux les mêmes rapports de valeur. Il y établit encore que la monnaie n'est pas le signe représentatif mais l'équivalent de ce qu'on achète. M. Warin et son honorable collègue, M. Van Reenen, comme lui député de la ville d'Amsterdam, furent les seuls des provinces septentrionales qui votassent contre ce projet de loi, lequel, vu l'opposition du Midi, ne fut adopté qu'à une faible majorité de cinq voix. Quelques mois avant la discusssion, M. Warin avait publié, en hollandais, un fort savant ouvrage sur la matière, sous le titre de: *Considérations sur le système monétaire du royaume des Pays-Bas*, (*Bedenkingen over het Muntwezen in het koningrijk der Nederlanden*;

's Gravenhage, en Amsterdam, 1825, in-8°. Ce livre a le mérite d'être écrit avec beaucoup de clarté et de précision, qualités qui lui ont fait obtenir un fort bon accueil du public. Le 27 janvier suivant, M. Warin prononça encore une opinion sur un sujet analogue, savoir : sur les art. 3, 4 et 5 du tit. 12 du IIIe livre du Code civil, où il s'agit du prêt en argent et de la valeur à rendre par un débiteur en cas d'augmentation ou de diminution de la valeur des espèces avant l'époque du paiement. Ce discours a été imprimé séparément, aux frais de l'auteur, qui l'a enrichi de notes et l'a distribué à ses honorables collègues et amis. Jurisconsulte et juge, M. Warin a pris quelquefois part aux débats sur les projets des nouveaux Codes pour les Pays-Bas. Dans la séance du 6 février 1828, il critiqua fortement la mauvaise rédaction du texte hollandais du Code de procédure civile, et dit entre autres : « Les Codes sont d'une trop haute » importance pour ne pas y donner tous » les soins possibles. Ce ne sont point des » lois financières qu'on peut changer tous » les ans, mais ce sont des lois destinées » à durer des siècles. Il eût été à désirer » que ces lois eussent été faites de manière » qu'après des siècles on pût dire encore » que sous le règne de Guillaume Ier on » a donné une bonne législation à la na- » tion belge. Mais pour qu'on puisse dire » qu'une législation est bonne, il faut au » moins que la langue dans laquelle elle » est rédigée ne soit pas mauvaise ; ce » n'est cependant pas le cas du projet de » Code, soumis à la délibération ; le texte » hollandais en est détestable. » Ce discours parut faire impression sur l'Assemblée, et il a peut-être contribué à décider enfin le gouvernement, après beaucoup d'autres plaintes de même nature, à confier à M. G. Van Lennep la révision et la correction grammaticale de la nouvelle législation. M. Warin, grand partisan de la liberté du commerce, a défendu ce principe dans le discours qu'il prononça au mois de mars 1826, à l'occasion d'un projet de loi portant des modifications au tarif des droits d'entrée, de sortie et de transit. Cette opinion a été ensuite publiée par l'auteur, qui l'a accompagnée de notes et d'une carte ; Bruxelles 1827, in-8°. Elle a pour titre : *Influence du commerce sur la prospérité du royaume des Pays-Bas*. Dans la mémorable session de 1828-1829, M. Warin a souvent porté la parole et s'est toujours énoncé avec cette indépendance d'opinion qui fait le type de son caractère. Il s'y prononça contre la proposition de M. de Brouckere, que la majorité de la chambre jugea être intempestive, et qui tendait à abolir la législation de 1815 et 1818 sur la presse. Il vota contre le budget décennal et contre celui pour 1829. Il prononça un discours, ou plutôt une improvisation pour combattre le premier projet de loi du 16 mai 1829, qui est actuellement en vigueur et par laquelle la presse a été dégagée de toutes entraves, faveur qu'on n'a pas su assez apprécier, et dont des hommes ambitieux et imprudens ont abusé au point que le gouvernement s'est cru obligé de proposer une nouvelle loi pour restreindre la liberté accordée. Ce projet a été présenté à la suite du message royal du 11 décembre 1829. Dans la même session de 1828-1829, M. Warin se déclara encore, dans un discours étendu, qui a été imprimé et distribué séparément, contre le rétablissement du jury. Il vota contre la communication au Roi des pétitions en redressement des prétendus griefs de la nation, et il expliqua en peu de mots le le motif de son vote. Il vota également contre le projet d'adresse proposé par MM. Le Hon et Cover-Hooft. Il refusa, enfin, son approbation aux modifications proposées par ses honorables collègues Donker-Curtius, Barthélemy, Van Crombrugghe et Schooneveld, dans la loi du 18 avril 1827, sur l'organisation judiciaire. Dans la session suivante, il donna une nouvelle preuve de l'indépendance de son opinion en se prononçant, dans un discours peu étendu, mais énergique, contre le buget décennal, en faveur duquel tous les députés des provinces du Nord, à l'exception de quelques-uns du Brabant septentrional, s'étaient déclarés. M. Warin ne tient à aucun parti, et il ne craint jamais de refuser son assentiment à toute mesure qui ne lui paraît pas propre à contribuer au bien public. En 1828, M. Warin a épousé Mademoiselle de Hogendorp, fille du comte Gisbert Charles de Hogendorp, auquel nous avons consacré un article dans la *Galerie historique des Contemporains* et dans le *Supplément*.

WARNKOENIG (Léopold-Auguste), naquit le 1er août 1794, à Bruchsal, autrefois la résidence du prince-évêque

de Spire, et appartenant actuellement au grand-duché de Bade. Élève d'abord dans un Institut, d'après la méthode de Pestalozzi, il fit ses premières études dans sa ville natale, et son cours de philosophie au lycée de Rastatt, (1811, 1812) sous d'habiles professeurs, et s'y distingua par ses talens et ses progrès. Après avoir acquis des connaissances solides dans la littérature latine et allemande, et achevé avec succès la philosophie speculative, il commença ses études du droit à l'Université d'Heidelberg, sous les professeurs Thibaut, Martin, Zacharie et Heise, avec lequel il fut lié dans la suite. En 1814, il composa une dissertation sur le droit romain qui lui valut la médaille proposée par la Faculté de droit. Résolu de se vouer à l'enseignement, il se rendit au mois d'avril 1815, à Goettingue, où son professeur, M. Heise, l'avait déjà précédé en 1814. C'est là, sous les professeurs Bouterwek, Wunderlich, Dissen et surtout sous M. Hugo, avec lequel il fut bientôt intimement lié, qu'il se livra avec assiduité, à l'étude de la philosophie, de la philologie et de la jurisprudence; il cultiva surtout l'histoire et la philosophie du droit. En 1816, il prit le grade de docteur à la même Université, et donna, pendant le sémestre d'été de la même année, en qualité de professeur privé, des leçons encyclopédiques sur les fragmens d'Ulpien. L'hiver suivant, il enseigna l'histoire du droit, et donna un cours de droit civil pratique, et l'été de 1817, il donna les *Pandectes*. La clarté et la précision de ses leçons, l'élégance de sa diction, lui attirèrent une foule d'auditeurs. Au mois d'août de la même année, il fut appelé à l'Université de Liége, qu'on venait d'ériger. A cette Université, où il enseigna pendant dix ans avec succès, il donna tour-à-tour l'*Encyclopédie*, l'*Histoire du droit*, ainsi que l'*Histoire littéraire de la jurisprudence*; les *Institutes* et les *Pandectes*. En 1820, il reçut de la part de la Prusse des ouvertures honorables qu'il crut cependant devoir refuser; mais d'anciennes liaisons, qu'il avait à l'Université de Louvain, lui firent préférer cette dernière École qu'il échangea en effet avec celle de Liége pendant l'été de 1827. Il ne se contentait pas de former, comme professeur, de bons élèves, dont plusieurs se sont déjà honorablement distingués par leurs dissertations, il employait encore tous ses moyens pour enrichir la science et se perfectionner lui-même. Il fit des voyages scientifiques dans le Nord et le Sud de l'Allemagne; parcourut la Hollande, séjourna à Paris et autres villes, et entra en relations avec les jurisconsultes les plus distingués de l'Allemagne, de la Hollande, de l'Écosse et de la France. Il entretint une correspondance littéraire avec MM. de Savigny et Biener, à Berlin; Hugo, à Goettingue; Mittermaier, V. Feuerbach, M. Blondeau et feu M. Jourdan, à Paris; Meyer, à Amsterdam; Irving, à Edimbourg; Clossius, à Dorpat en Russie, et beaucoup d'autres jurisconsultes de l'Europe. Il exerçait même une influence sur l'étude du droit romain à Paris, en communiquant aux savans français, les trésors scientifiques de l'Allemagne, en même temps qu'il fixait l'attention de ses compatriotes sur les nouvelles productions de la littérature juridique en France. A cet effet, il se réunit (de 1819 à 1825) à plusieurs professeurs à Paris, pour la publication de *la Thémis* (en 7 vol.), qui acquit bientôt une réputation européenne. Outre les articles, qu'il composa pour *la Thémis*, il travailla à la *Revue encyclopédique*, aux *Annales littéraires* de Heidelberg (*Heidelberg jahrbucher*), aux *Archives pour le droit civil*. (*Archiv. für civilistische praxis*) et d'autres feuilles périodiques. Pour l'édition du *Corpus juris* de M. Schrader, à Tubingue, il conféra des manuscrits inconnus jusqu'alors, qu'il avait découverts en Belgique, et publia encore d'autres ouvrages en langue latine, française et allemande, dont l'énumération suit ci-après. En 1824, il fut reçu membre de la Société des sciences, à Utrecht, et en 1826, membre effectif de la troisième classe de l'Institut des Pays-Pas, à Amsterdam; en 1827, l'Académie impériale de Wilna, en Russie, le nomma membre honoraire. Ses ouvrages sont: *Introduction à un cours de droit pratique*. (*Einleitung zueinem civilistischen practicum*.) Goettingue, 1816. *Institutionum jur. romani seu elementorum libri IV. Leodii*, 1819. *Essai sur l'origine du droit*. (*Versuch 'einer begrundung des rechts*.) Bonn, 1819, traduit en hollandais, 1821. *Précis de l'histoire du droit romain*, traduit de l'anglais, de Gibon. Liége, 1821. *Analyse du Traité de la possession*, par M. de Savi-

gny, Liége, 1824, et 3me édition, 1827. *Institutiones juris romani privati. Edit. II. Leodii*, 1825. C'est un manuel très-propre à l'enseignement et écrit d'après l'état le plus récent de la science. *Commentarii juris romani, t. I. Leodii*, 1825. Le premier volume d'un vaste ouvrage en latin, sur le droit romain; le deuxième volume est sur le point de paraître. *Introduction à l'étude du droit romain;* traduite de l'allemand, de M. Makeldey, augmentée et enrichie de notes, Liége, 1826. *Oratio de necessitate et utilitate studii juris romani. Leodii*, 1818. *Oratio de jurisprudentia omnium cultiorum populorum. Lovanii*, 1828.

WARNSINCK (Guillaume-Henri), poète hollandais, naquit à Amsterdam le 4 octobre 1782. Il succéda à son père, Bernard Warnsinck, dans la raffinerie de sucre que celui-ci y exploita avec succès. Depuis quelque temps il a quitté cette fabrique pour s'adonner avec plus de loisir et d'ardeur à la poésie, qu'il cultiva dès son enfance et dans laquelle il s'est acquis du renom. Il publia, d'abord, dans des recueils de poésies et dans des journaux littétaires, des pièces de vers qui ont obtenu un fort bon accueil chez ses compatriotes; on en trouve dans les *Vaderlandsche letteroefeningen* de 1817, etc., et dans les almanachs *des Muses* des dernières années. Les poésies qu'il publia séparément sont des *Essais de poésie sacrée* (*Proeve van gewijde poezij*), Amsterdam, 1820; — *L'Avenir* (*de Toekomst*), poème en trois chants, Leuwarden, 1827; — *Recueil de poésies diverses* (*Gedichten*), Amsterdam, 1828, un vol. in-8o. Trois fois M. Warnsinck a été heureux aux concours littéraires, ouverts par la Société d'utilité publique et la Société littéraire à Amsterdam. Il remporta le premier prix pour son poème qui a pour titre : *Tableau d'une famille bourgeoise, dans le genre de Cats* (*Tafereel van een gelukkig burgergezin, dichtstuk in den smaak van Cats*); puis le premier prix pour un Mémoire en prose ayant pour objet d'indiquer aux parens les moyens les plus propres à instruire leurs enfans des suites funestes de l'impudicité, ouvrage dans le genre de l'Onanisme de Tissot, écrit dans un stile populaire, en forme de dialogue, entre M. Rose et ses amis. (*De heer Roze en zijne vrienden, in gesprekken en raadgevingen.*) La Société d'utilité publique couronna ces deux pièces. M. Warnsinck remporta le second prix pour son poème sur le *Sentiment de sa propre valeur* (*Het gevoel van eigenwaarde*). M. Van Sommeren (*Voyez ce nom*) obtint le premier prix, décerné par la Société dite, *Letterlievend genoostschap*, à Amsterdam. Dans le nouveau *Recueil de cantiques* pour la communauté luthérienne, il s'en trouve une quarantaine de M. Warnsinck, membre de cette communauté. Indépendamment de sa considération comme poète et littérateur, il jouit de l'estime générale de ses concitoyens, qui lui en ont donné des marques publiques en le nommant à diverses fonctions honorifiques. Depuis 1814, il est trésorier de la Société de *Felix meritis*, à Amsterdam, en même temps qu'il en est un des membres actifs. En 1823, il conçut et exécuta avec MM. Suringar et Neirstrasz (*Voyez ce nom*), le projet de former une Société pour l'amélioration morale des prisonniers. Cette Société qui est en relation avec plusieurs autres associations de cette nature, à l'étranger, ainsi qu'avec la Société de morale chrétienne, à Paris, a déjà obtenu des résultats très-satisfaisans, dont on trouve un résumé dans la Gazette de Haarlem, du 2 mai 1829. La Société d'utilité publique, dont M. Warnsinck fut membre depuis long-temps, l'appela, en 1824, à la direction supérieure de cette Société, établie à Amsterdam. Il est membre de la Société de littérature nationale, à Leyde, de la Société provinvinciale d'Utrecht, de la Société royale de langue et de poésie nationale, à Anvers, et de plusieurs autres Sociétés savantes.

(1) WATER (Jonas-Guillaume Te), professeur de théologie à l'Académie de Leyde, est né le 28 octobre 1740, à Zaamslag, village de la ci-devant Flandre hollandaise. Après avoir été Pasteur des Églises réformées de Haamstede, Vere et Flessingue, il fut, en 1776, nommé historiographe de la Zélande, et, en 1799, professeur de philosophie et d'histoire

(1) Cet article nous étant parvenu après l'impression de la lettre T, où figure déjà Te Water, nous avons cru devoir l'insérer ici en supplément, comme renfermant beaucoup de détails qui n'existent pas dans le premier.

Note de l'Éditeur.

nationale à l'Athénée de Middelbourg. En 1784, il fut appelé pour remplir la chaire de théologie et d'histoire ecclésiastique, à l'Université de Leyde, place qu'il occupa jusqu'en 1815, époque à laquelle il fut déclaré professeur émérite. M. Te Water, qui joint à une vaste érudition et à des connaissances littéraires très-étendues, une grande assiduité au travail, a, publié dans le long cours de sa vie laborieuse, un bon nombre d'ouvrages en latin et en hollandais, qui lui ont valu une réputation fort honorable et l'estime des savans nationaux et étrangers. M. le professeur Saxe en a donné la nomenclature dans son *Onomasticon litterarium*, tome 8, page 182; mais il faut relever ici une erreur qui a été commise par ce savant littérateur. Ce n'est pas M. le professeur Te Water qui a composé l'ouvrage sur la noblesse de Zélande (*Het hoogadelijk en adelrijk Zeeland*), mais c'est son père. Nous ne croyons pas devoir transcrire ici tous les titres des ouvrages publiés par M. Te Water, nous dirons seulement que les écrits qui lui ont fait le plus d'honneur sont: *l'Histoire de la confédération des nobles des Pays-Bas, pour obtenir la liberté civile et religieuse.* Middelbourg 1776-1796, 4 vol. in-8°.— *Abrégé de l'histoire des Pays-Bas, de Wagenaar*, 4 vol. Dans cet abrégé, M. Te Water a corrigé plusieurs erreurs qui se sont glissées dans l'ouvrage, d'ailleurs très-recommandable, de cet historien; — *Narratio de rebus academiæ Lugduno - Batavæ seculo XVIII prosperis et adversis* 1802, in-8°. Nous ajouterons encore les titres des ouvrages de ce savant, qui ont échappé à l'attention de M. Saxe ou qui ont été publiés par M. Te Water après l'impression de la *Nomenclature littéraire* de ce savant professeur d'Utrecht. Les voici: *Relation succincte de la réformation en Zélande, dans le* 16e *siècle*, 1776; — *Inauguration du prince Guillaume V, comme seigneur de Flessingue*, etc., 1797;—*Discours sur la manière de défendre la religion chrétienne contre ses agresseurs*, 1788; on le trouve dans les *OEuvres de la Société de La Haye pour la défense de la religion chrétienne*; — *Discours sur l'Union d'Utrecht*, dans les *OEuvres de la Société de Flessingue*, tome VIII, p. 93; — *Supplément à l'Histoire de l'Église réformée et de l'École illustre de Gand*, 1794. Il a encore publié les Œuvres de *Jablonski*, avec une préface et des notes savantes. Il est auteur de 35 notices biographiques de savans Hollandais, membres de la Société de littérature nationale de Leyde, notices très-exactes, mais quelquefois un peu trop détaillées et minutieuses. Il travaille depuis long-temps à une nouvelle édition d'Arnobe, et à une continuation de la *Zélande littéraire* de P. de La Rue. Il est à espérer que M. Te Water publiera ce travail qui ne peut manquer d'ajouter à sa réputation. Il est membre de l'Institut des Pays-Bas, de la Société de littérature hollandaise à Leyde, de la Société de Jéna et de quantité d'autres Sociétés savantes de sa patrie. En 1816, il fut décoré de l'Ordre du Lion-Belgique. Cette notice a été composée du vivant de M. Te Water: on a oublié de l'insérer dans la *Galerie historique*. Depuis la publication de cet ouvrage M. Te Water est mort à Leyde le 19 octobre 1822, âgé d'environ 82 ans. Il a délaissé une belle bibliothèque qui a été vendue publiquement en 1823.

WATOUT (N.), mort en 1820 avant d'avoir atteint sa trentième année. Monsieur Watout, après avoir fait d'excellentes études dans un des colléges de Paris, se fit remarquer par un esprit fin et légèrement satirique. En 1820, il donna, en plusieurs chapitres, les *Aventures de la Fille d'un roi*, allégorie qui eut dans le temps une vogue prodigieuse. Cette Fille d'un roi n'était autre chose que la Charte donnée par Louis XVIII aux Français. Dans tout l'ouvrage, pris littéralement, vous croiriez lire les aventures réelles d'une jeune princesse. L'auteur la représente d'abord adorée, non pas à la cour de son père, mais parmi le peuple. Bientôt des courtisans perfides sèment contre elle la défiance dans le peuple et jusque dans le cœur de son père: elle a beau se montrer bonne et bienfaisante, elle ne reçoit plus, surtout parmi les courtisans, qu'un accueil froid et moqueur. Enfin, un ministre de son père, celui-là même qu'on avait chargé de veiller sur elle et de la défendre de toute insulte, conçoit le criminel projet de violer la Fille du roi. Malgré la résistance, l'outrage est consommé. Qu'on se figure maintenant une allégorie aussi ingénieuse, suivie, sans effort, d'un bout de l'ouvrage à l'autre, de telle sorte que les affaires du temps,

les séances de la Chambre des députés, etc., y sont traités aussi allégoriquement, sans aucune contrainte, dans un style charmant, plein de naturel et d'élégance, et l'on aura une idée de l'esprit de M. Watout. Il était adoré chez les plus hauts personnages. Le palais même de Monseigneur le Duc d'Orléans lui était ouvert, ainsi qu'aux Casimir Delavigne et autres littérateurs distingués de la même époque. Excellent ami, homme aimable, M. Watout fut chéri de tous ceux qui le connurent pendant sa trop courte vie.

WAUTERS (Pierre-Engelbert), né à Moerseke, près de Termonde, le 5 décembre 1745, obtint le grade de licencié en médecine, à Louvain, le 11 mai 1773. Depuis, il se livra à l'exercice de cet art, dans la ville de Gand, avec la plus grande distinction. Son mérite personnel et ses profondes connaissances lui firent successivement obtenir les fonctions les plus honorables, parmi lesquelles nous ne citerons que les suivantes : membre du jury particulier et du jury général d'instruction publique, médecin des épidémies des environs de Gand, directeur des hôpitaux civils et militaires, président du Comité de vaccine, de la Société médico-chirurgicale de Gand, et de la Commission médicale de la Flandre orientale; il est également membre des Sociétés de médecine de Paris, de Montpellier, de Bordeaux, de l'Académie de Bruxelles, de l'Institut de Hollande, etc. Il fut aussi du nombre des rédacteurs de la *Pharmacopée Belgique*, rédigée par ordre du gouvernement. Il a publié les ouvrages suivans : *Repert. remed. indigenorum exoticis in medicinâ substituendorum Gandæ*, 1810. *Dissertatio botanico-medica, etc., sive responsum ad quæstionem hanc :* Quænam sunt plantæ Belgicæ, quas exosticis, respective ad varios vitæ usus substituere possumus? *Quod anno* 1783. *quoad argumentum med., Cæsar. Reg. Academ. Scient. et Litt. Bruxellensis publicum applausum retulit.* Gandavi, apud *J. F. Van der Schueren*, 1785. *Epitome dissertationis coronatæ* Cel. Burtin *de aliquot plantorum exoticarum succedaneis in Belgio reperiundis.* Ibid. 1785. *Responsum ad quæsitum : Quæ* tum medica, tum politica præsidia, adversus, periculosos inhumationum præfestinatarum abusus? *Cui palmam detulit Cæsar Reg. Acad. Superius dicta* 1787. A Bruxelles, de l'imprimerie académique, 1788. *Gekroone Verhandelinge, tot antwoord op de vraeg :* Aen tetoonen de Inlandsche gewassen, bekwaam omolien te maeken, die men met goeden uytval en zonder gevaer zoude konnen stellen in de plaetse van d'olyf-olie; over de maniere van deze oliën te bereyden en te bewaeren; en eyndelyk over hunnen prys, onderstellende eenen gegeven prys van de stoffen waer uyt men de zelve trekt. *Gekroond door de Keyzerlyke en Koningl. Acad. der Wetenschappen en Letterkunde van Brussel, ten jaere* 1788. *Huys-en-Reys-Apotheek van den Ridder en Zweedsch-Koninglyf-Arts* Rosen van Rosenstein : *uyt het Hoogduytsch vertaeld en met notjes voorzien.* Te Gend, *by Bernard Poelman. Dissertation sur la manière de faire l'*uytzet *et sur sa salubrité, comparée avec celle des autres bierres et autres boissons (vin, thé, café, eau, etc.)*... A Gand, chez *Charles de Goesin*, an VI. (1798, *v. st.*) Cette dissertation a rétabli le crédit de cette bierre dont on brasse maintenant une quantité incroyable dans toute la Flandre. *Tractatus de Exutoriorum delectu, concinnatus ex binis dissertationibus in Soc. Reg. med. Paris. annis* 1790 *et* 1791 *successive præmio æmulationis honestatus.* Gandæ, 1801. Cet ouvrage a été traduit par M. Curtet. *Essais pratiques sur quelques remèdes usités à l'Hôpital civil de Gand.* Gand, 1807. *Handboek voor den dienst der Zieke, door* M. Carrare, *uyt het Fransch overgezet.* Gand, 1808. *Commentarius de Dysenteria.* Gandæ, 1810. *Repertorium Remediorum indigenorum exoticis in medicina substituendorum. Bemerkingen over de noodzakelykheid der ziekediensters tot het genezen der zieke.* Gend, *by. A. B. Steven*, 1825. Il a publié en outre une foule de mémoires et observations communiqués à l'Institut et autres Sociétés savantes, ainsi qu'aux journaux.

WEIGAUD (George-Henri), pasteur luthérien, est mort à Bayernaumbourg, diocèse de Sangerhausen, en Saxe. Il avait publié, en 1808, l'*Art d'apprendre l'italien en deux mois*, ouvrage qui, en 1814, obtint les honneurs d'une seconde édition. Dans la suite, il a publié d'autres écrits du même genre, pour l'étude du russe et de l'anglais; mais il ne s'est point borné à l'étude des langues; il s'est élevé

à des considérations religieuses et politiques dans sa *Disputatio de instaurandâ Lutheranos inter et Reformatos concordiâ*, imprimée en 1808.

WELLESLEY (Richard Cowley, marquis de). Lord Cowley, frère du duc de Wellington, est ambassadeur de la Grande-Bretagne auprès de la cour de Vienne. Il a trois frères, Williams Wellesley, Henri Wellesley et le duc de Wellington, dont l'article suit.

WELLINGTON (Arthur Wellesley, duc de), aujourd'hui premier ministre d'Angleterre, est l'ennemi le plus déclaré de la liberté de son pays et de celle de l'Europe, car il ne nous arrivera jamais de juger de la vie et du sentiment d'un homme, par un ou deux actes de cette vie, surtout s'il est bien constaté que ces actes ne sont nullement l'effet d'une impulsion généreuse et naturelle, mais bien plutôt celui de la force irrésistible des événemens en opposition avec toutes les idées généreuses. Le duc de Wellington a combattu avec l'acharnement le plus soutenu et le plus remarquable, cédant à son instinct antipathique pour l'affranchissement des peuples, et aussi long-temps qu'il a cru le pouvoir, sans compromettre l'existence même de son pays, en faveur du maintien de l'acte du test et des corporations, et contre l'émancipation des catholiques. Forcé par l'état politique de l'Europe, la division des partis dans la Grande-Bretagne, et les dangers qui pouvaient résulter pour elle, de cette division, au moment où s'alluma avec plus de violence le grand incendie de l'Orient, Wellington a été obligé de demander le prompt rapport de l'acte du test, et de presser l'émancipation de l'Irlande, où le gouvernement était forcé d'entretenir quarante mille soldats, lorsque, d'un moment à l'autre, leur emploi pouvait devenir indispensable ailleurs. Un profond mépris, pour tant de versatilité dans ses principes politiques, a dû être et a été en effet la conséquence de la conduite du duc; mais on a accepté le bienfait arraché par la contrainte, sans se croire tenu à la reconnaissance. Guerrier heureux, quelquefois habile; politique sans vues, sans génie, sans avenir; incapable d'agir par lui-même; s'enveloppant à propos de mystère; cachant sa profonde nullité sous de silencieuses apparences; se faisant un titre d'honneur et d'habileté à la reconnaissance de son pays, d'avoir cédé lorsque la résistance était devenue impossible, et, en quelque sorte malgré lui-même, à d'impérieuses nécessités qu'il n'avait su ni calculer ni prévoir; voilà quel est et quel sera le duc de Wellington, quelle que soit la position ultérieure où le place un jour la fortune. On lui a supposé le projet de mettre la couronne d'Angleterre sur sa tête. Le projet serait insensé sans doute, le duc n'est ni assez grand chez les grands, ni assez populaire chez le peuple; mais il n'est pas improbable, car il serait l'effet d'une ambition *démesurée* qui a été souvent reprochée au premier ministre, et de la courte portée de vues qui est le caractère particulier de sa politique. Le grand secret de la prodigieuse élévation du duc de Wellington est dans le besoin qu'avait l'Angleterre d'un *Marlborough*, dont elle pût opposer la renommée à celle de Napoléon, besoin qui a été généralement senti, en Angleterre, par toutes les opinions toujours disposées à faire, dans l'intérêt national, le sacrifice de leurs antipathies ou de leurs ressentimens, et qui l'est surtout dans les grands dangers publics. C'est sous ce rapport que l'on peut dire en toute vérité, « que c'est à la Russie que l'Angleterre doit le retrait de l'antique et mauvaise loi du test et des corporations, et l'Irlande l'émancipation de ses catholiques ». On dit aujourd'hui à Londres « que Wellington est le dictateur de l'Angleterre, et Georges IV le roi de Windsor ». Ce qu'il y a de sûr, c'est que la bataille de Waterloo lui a valu de la part des Bourbons, qui ont un sentiment si exquis des convenances nationales, le titre de *maréchal de France*. Le duc de Wellington est chargé de plus de trente titres et de presqu'autant de traitemens.

WESTERMAN (Martin), poète hollandais, libraire et acteur du théâtre national d'Amsterdam, a surtout excellé dans le genre de poésie tendre. On a de lui un *Recueil de vers*, publié à La Haye en 1807, in-8°. On y distingue deux pièces charmantes : *les Agrémens de la vie domestique* et *le Voyage par eau*; un poème intitulé : *La délivrance de Leyde*, 1808; *L'influence des femmes*, 1816; *Poésies diverses*, 1817, 2e éd.; *Poésies à l'usage des enfans*, 1818; *La justice de Charles-le-Hardi*, tragédie représentée au théâtre d'Amsterdam, en 1818. M.

Meerman, dans ses *Annales*, parle avec éloge des poésies de cet auteur; et le public a accueilli avec intérêt plusieurs de ses pièces de vers, insérées dans des journaux littéraires du pays. Ses vers sont, en général, harmonieux et naturels, et respirent une morale douce et pure.

WESTREENEN (W. H. J. baron VAN) VAN TIELLANDT, littérateur hollandais. A la liste de ses ouvrages, qu'on trouve dans la *Galerie historique des Contemporains*, nous ajouterons maintenant ceux qu'il a publiés depuis l'époque où le volume contenant sa notice biographique a paru. Il publia, en français, en 1827, une petite brochure, intitulée: *Recherches sur l'ancien forum Hadriani et ses vestiges, près de La Haye, en Hollande*; en 1830, *Recherches sur la langue nationale de la majeure partie du royaume des Pays-Bas*; et en hollandais, en 1829, *Esquisse des progrès de l'imprimerie dans les Pays-Bas, depuis le XVe siècle jusqu'au XVIIIe* (*Korte schets van den voortgang der boekdrukkunst in Nederland in de XVe en haare verdere volmaaking in de XVIe en XVIIe eeuw*). En 1829, M. Van Westreenen fut nommé conseiller de la bibliothèque royale à La Haye.

WIARDA (Tileman-Dolhias), membre de la troisième classe de l'Institut des Pays-Bas, de la Société royale de Goettingue, etc., chevalier de l'Ordre des Guelphes, est mort à Aurich, le 7 mars 1826, dans sa quatre-vingtième année. Il rendit, en divers genres littéraires, de grands services à la Frise orientale. Son *Histoire complète de cette province*, dont il parut dix parties, depuis 1791 jusqu'en 1826, lui assure un rang distingué parmi les historiens. Son *Dictionnaire d'ancien frison*, et son ouvrage sur *les surnoms et prénoms allemands*, l'ont mis au nombre des savans commentateurs de la langue et des lois anciennes de la Frise. Enfin, son *Code du Droit public de la Frise orientale*, et divers autres ouvrages de jurisprudence, transmettront son nom à la postérité, comme celui d'un savant praticien du Droit allemand.

WICHERS (Henri-Ludolf), conseiller d'état du roi des Pays-Bas, est fils du bourgmestre Arend Ludolf Wichers, de Groningue. Il naquit en cette ville le 30 février 1747, y fit de très-bonnes études, et soutint, étant étudiant, une dissertation *de moralitate juramentorum*, et, pour le grade de docteur en droit, qu'il obtint en 1770, une autre dissertation, intitulée: *De principio juris cogendi*; il s'établit comme avocat dans sa ville natale; fut, en 1778, nommé bailli près du tribunal de Groningue, et, en 1782, conseiller à la cour de cette province. Depuis cette époque il a été souvent député aux États-Généraux et aux États de la province de Groningue. Il s'appliqua, dans ses fonctions, principalement à la connaissance des finances de l'État, et la réputation qu'il s'était acquise dans cette partie le fit nommer, en 1786, membre de la commission chargée de la révision et d'un meilleur réglement des quotes à payer par les différentes provinces. Cette commission était très-importante, et M. Wichers en fut un des membres les plus actifs. Après la révolution de 1795, destitué de ses emplois comme étant fort attaché à la cause de la maison d'Orange, il se retira à la campagne et ne rentra en fonctions qu'après la paix d'Amiens (1802), avec beaucoup d'autres partisans de cette illustre maison, qui, comme lui, se crurent, dès cette époque seulement, libérés de leurs obligations envers le Stadhouder, ancien chef du gouvernement des Provinces-Unies des Pays-Bas. Nommé président perpétuel de la chambre des comptes de la province de Groningue, et étant à peine entré en fonctions, il fut appelé à La Haye, comme membre du conseil des finances, place qu'il occupa jusqu'en 1805, époque de la suppression de ce collége, par suite du changement arrivé dans le gouvernement de la République. M. Schimmelpenninck, qui jouissait de l'estime générale de ses concitoyens, ayant été appelé par Napoléon au poste éminent de pensionnaire, c'est-à-dire, de chef du pouvoir exécutif, celui-ci nomma M. Wichers membre du conseil d'état, place dans laquelle il fut continué par le roi Louis, qui le nomma ensuite, en 1807, préfet de la province de Groningue, poste que M. Wichers conserva sous le gouvernement français. L'empereur d'abord très-content du zèle de son préfet, le gratifia de la décoration de l'Ordre de la Légion-d'Honneur en même temps qu'il le nomma baron de l'empire. Il paraît que le zèle de M. Wichers pour le gouvernement impérial a un peu refroidi après les événemens de 1812, et que Napoléon en a été instruit par sa police, qui était alors très-active dans le département

de l'Ems occidental, du moins il le fit remplacer, en 1813, par un préfet français, M. Petit de Beauverger, administrateur sage et modéré, qui entra en fonctions vers l'époque critique où la mesure des gardes-d'honneur reçut son exécution dans les départemens de la Hollande, et qui, malgré la position difficile où il se trouvait, sut cependant se concilier l'estime et la confiance de ses administrés, inquiets, d'abord, de voir mettre de côté un compatriote dont ils avaient été dans le cas d'apprécier l'administration juste, et de voir en sa place un étranger, qui ne connaissait ni les mœurs des habitans, ni la langue du pays qu'il était appelé à gouverner. M. Wichers obtint une pension et resta sans emploi jusqu'à la restauration de l'indépendance de la Hollande. Au commencement de 1815 il fut nommé directeur-général des impositions indirectes et des convois et licences, ou des douanes, pour les provinces septentrionales du royaume. Dans cette administration il forma d'abord un nouveau système qui, vers la fin de 1816, fut soumis aux délibérations des États-Généraux, adopté et converti en loi le 3 octobre de la même année. Quelque temps après, il fut remplacé par M. Appelius (*voyez ce nom*). Appelé, en 1818, au conseil d'état, décoré en même temps de la croix de Commandeur du Lion-Belgique et élevé à la noblesse, avec le titre de *Jonkkeer* (écuyer), M. Wichers pouvait se contenter de la belle retraite que le roi lui avait accordée et qu'il avait méritée par les services rendus à sa patrie. M. Wichers est curateur de l'Université de Groningue et auteur d'un traité qui a pour titre : *De Lege hominum communi secundum mentem Hugonis Grotii proposita et dijudicata*, 1774, un vol. in-8°. On a encore de lui plusieurs mémoires intéressans, insérés au *Recueil* des Œuvres de la Société qui a pris pour devise : *Pro excolendo jure patrio*. On y distingue celui dans lequel il traite des anciennes monnaies de la province de Groningue ;—Une *Explication du Traité de l'adhésion de la ville de Groningue à l'Union d'Utrecht*, 1794 et 1795, 2 vol. ; ouvrage qui a obtenu un accueil favorable et dans lequel on trouve, outre l'explication du traité conclu en 1594, entre les États-Généraux et la ville de Groningue, quatre dissertations sur la forme du gouvernement de ladite province, dans les siècles antérieurs. Ces ouvrages lui valurent l'honneur d'être nommé membre de la Société de littérature nationale à Leyde, et directeur de la Société des sciences à Haarlem.

WILBERFORCE (William), député de Bramber, comté de Sussex, à la Chambre des communes.

WILLMET (Jean), savant hollandais, membre de l'Institut royal des Pays-Bas, et professeur de langues orientales, d'antiquités, d'histoire et d'exégèse de la Bible, à l'Athenée d'Amsterdam. Après avoir fait de bonnes études et obtenu ses grades en théologie, il fut nommé ministre de la communauté réformée, à Loenen, village entre Amsterdam et Utrecht. En 1794, il fut appelé à la chaire des langues orientales à l'Académie de Harderwyk, et il entra en fonctions la même année, en prononçant un fort bon discours sur le goût ou le sentiment du beau chez les Arabes (*oratio de sensu pulcri arabum. Harderoviei* 1794, in 4°). Il y enseigna jusqu'en 1804, époque à laquelle les curateurs de l'Athénée d'Amsterdam lui offrirent le professorat des langues orientales, en remplacement de M. Walraven. Il entra en fonctions le 26 novembre de ladite année. Le discours qu'il prononça à cette occasion traite *des moyens propres à maintenir l'ancienne gloire des Hollandais dans la littérature orientale*. On peut considérer comme une espèce de commentaire sur cet excellent discours académique une autre production du même auteur, savoir : son rapport fait dans la troisième classe de l'Institut royal des Pays-Bas, contenant une *Esquisse de l'état de la littérature orientale en Hollande, au XVIIIe siècle*. On doit regretter que cet écrit n'ait été publié qu'en hollandais, tant dans les Mémoires de l'Institut, que séparément. M. Willmet s'occupe depuis quelques années d'une publication de la Bible, en langue malaise, avec des caractères arabes. Le besoin d'un tel ouvrage s'était fait sentir. La Sainte-Écriture avait bien été traduite en malais, mais l'impression fut faite en caractères latins, et publiée, il y a un siècle, par la Compagnie hollandaise des Indes-Orientales. L'édition en caractères arabes, confiée aux soins de M. Willmet, s'imprime à Haarlem, dans les ateliers de J. Enschedé et fils ; elle est tirée à 15,000 exemplaires dont deux-tiers pour compte de la

Société biblique d'Angleterre, outre une dissertation latine, écrite avec goût et pureté, sur le génie des Hébreux pour la poésie (*De ingenio Hebræorum ad poesin imprimis composito*, *Harderovici* 1799, in-4°). On doit encore à M. Willmet un *Dictionnaire arabe*, qui est recherché des savans; c'est un abrégé fait avec soin, *du Lexicon Arabicum* de Golius.

WILLEMS (J. F.) poète et littérateur belge, établi à Anvers, où il est receveur de l'enregistrement, s'est fait remarquer non-seulement par son amour et son zèle pour la littérature et la poésie de son pays, ainsi que par quelques vers charmans qu'il a composés en langue hollandaise, mais particulièrement par un ouvrage savant sur la langue et la littérature des Pays-Bas, publié à Anvers, 1819-1824. (*Verhandeling over de Nederduitsche Tael en Letterkunde opzigelijk de Zuydelijke Provincien der Nederlanden.*) On y distingue un traité fort curieux *sur l'orthographe de la langue neerlandaise*, c'est à dire, le flamand et le hollandais, qui sont originairement une même langue et qui ne diffèrent que par le dialecte. (*Over de hollandsche en vlaemsche schrijfwijzen van het Nederduitsch*). Ses connaissances étendues de la langue et littérature nationale, et les preuves qu'il en a données dans le livre susdit, lui ont assigné une place honorable parmi les grammairiens les plus distingués des Pays-Bas, et lui ont valu l'honneur d'être nommé membre correspondant de l'Institut royal des sciences, des arts et de littérature, membre de la Société de littérature neerlandaise à Leyde et autres Sociétés savantes. Le gouvernement vient de lui confier le soin de la publication de la *Bible rimée* (*Rijm-Bijbel*) de Maerland, poète flamand du XIII° siècle.

WILSON (sir Robert-Thomas), continue à siéger dans la Chambre des communes d'Angleterre. Nous n'avons pas ouï dire que les souverains qui, après lui avoir donné leurs Ordres pour les services qu'ils en avaient reçus, l'en aient dépouillé, les lui aient rendus, ni que son propre gouvernement ait réparé ces injustices envers lui; mais sa propre estime, celle de ses concitoyens et de tous les amis de la liberté lui reste: il doit être satisfait de cette compensation.

WOELFEL (N.). C'est le nom du brigadier de carabiniers qui, après avoir chassé plusieurs fois avec le malheureux général Berton, poursuivi par suite de sa conspiration mal ourdie; après avoir reçu ses confidences, l'aveu de ses craintes et de ses projets, lui promit assistance, et vint l'arrêter dans la ferme où il s'était retiré, pour le livrer à ses bourreaux. La générosité est naturelle à la jeunesse, elle l'est surtout aux militaires, aussi l'armée s'indigna-t-elle de renfermer dans son sein un homme capable d'une action aussi lâche. Mais le pouvoir récompensa Woelfel. Il reçut, avec la croix de la Légion-d'Honneur, l'épaulette de sous-lieutenant. D'abord il ne la porta pas en paix; mais quelques duels, soutenus avec audace, firent qu'on le laissa tranquille enfin. Puis, en France, tout s'oublie; mais l'histoire ne doit pas oublier de consigner dans ses annales les faits méprisables, pour nous rendre odieux leurs auteurs, et nous inspirer d'autres sentimens que ceux dont ils furent animés.

WOLF (Frédéric-Auguste), est né à Hainvode, dans le comté de Hohenstein, le 14 février 1757. Son instruction a commencé presque avec sa vie, par les soins d'une mère remplie d'esprit, et de son père, professeur à l'École de Sainte-Marie, à Nordhausen. Environ à l'âge de sept ans, il entra au Gymnase de cette ville. Là, deux maîtres habiles, Hake et Frakstein, eurent sur lui une grande influence: le premier le dirigea dans l'étude de l'antiquité, le second dans la connaissance de la littérature moderne; mais tous les deux se réunirent pour que leur jeune élève employât, autant qu'il était en lui, toutes les facultés de son intelligence. Ils l'aidaient à s'instruire lui-même plus encore qu'ils ne l'instruisaient; telle était, en effet, la disposition de son esprit. Ses premiers maîtres méritent des éloges pour ne l'avoir pas méconnue; car, c'est à cette heureuse direction qu'on doit l'indépendance de pensée, que plus tard il a portée dans l'examen des ouvrages de l'antiquité. Son père, chantre-organiste, espèce de dignité dans les pays protestans de l'Allemagne, tenait à ce qu'il fût musicien par théorie et par pratique, et voulait en outre qu'il joignît à cette étude celle des mathématiques; mais Wolf eut toujours un grand éloignement pour les sciences exactes. Quant

à la musique, il ne la considérait que comme un simple délassement ; aussi s'est-il borné à jouer passablement de quelques instrumens, et à composer quelques airs sans importance. Entraîné par son goût naturel pour l'érudition, le plus grand fruit qu'il ait retiré des leçons du savant Schroëter, fameux organiste, fut de connaître à fond tout ce que les anciens ont écrit sur la musique. Après avoir terminé ses études, il se rendit, en 1777, à Goëttingen, pour suivre les cours de l'Université; il s'y montra peu assidu, quoique les chaires fussent, pour la plupart, occupées par des hommes de mérite; il négligeait même les leçons de Heyne qui tenait alors le sceptre de la philosophie en Europe. L'inexactitude du jeune Wolf indisposa le savant professeur, et de là naquirent les rapports peu bienveillans qui n'ont cessé d'exister entre eux. L'un, par son âge, ses travaux et sa grande réputation, se croyait en droit de protéger un jeune débutant dans la carrière de l'érudition ; l'autre, qui joignait au sentiment de ses forces un goût décidé pour l'indépendance, refusait fièrement toute protection. Sans autre guide que lui-même, presque toujours solitaire, il se livrait à l'étude avec une incroyable ardeur. Après avoir passé des journées entières dans la belle bibliothèque de Goëttingen, les nuits étaient encore consacrées au travail; et quelquefois, quand le sommeil l'accablait, il plongeait ses pieds dans l'eau froide, pour se tenir éveillé. Ces excès altérèrent ses forces; il tomba dangereusement malade, et ne dut son retour à la santé qu'aux soins assidus d'un médecin habile, le docteur Baldinger. A peine fut-il guéri, qu'il reprit ses travaux avec une nouvelle activité. Indépendamment de ses études particulières, il donnait des leçons de grec et de littérature anglaise; c'est dans ce dessein qu'il publia une édition du *Macbeth* de Shakespeare, avec des notes (*Goëttingen*, 1778). Ainsi s'écoulèrent, dans le sein de l'étude, les deux années qu'il passa à Goëttingen. Ses relations avec Heyne ne devinrent pas meilleures : celui-ci ne l'admit pas à un cours particulier sur Pindare; Wolf, de son côté, ne fit aucune démarche pour s'attacher au séminaire philologique dirigé par Heyne. Cependant, avant de quitter Goëttingen, Wolf crut devoir adresser un hommage à celui que les réglemens universitaires avaient fait son professeur, et il lui présenta ses premières idées sur les poésies homériques; Heyne ne les accueillit qu'avec froideur; bientôt après, peut-être moins par bienveillance que pour l'éloigner, il procura à Wolf une place de professeur au Gymnase de Hilfeld. Wolf habitait cette ville depuis deux ans, lorsqu'il publia une édition grecque du *Banquet de Platon*, avec des notes allemandes, remarquables par le style et l'excellente critique. Cet ouvrage commença à répandre sa réputation dans le monde instruit, et lui valut d'utiles protections. Wolf se maria à Hilfeld, dans le printemps de l'année 1782, et fut nommé ensuite recteur de l'École latine d'Osterode, où il ne demeura qu'un an. En 1783, Wolf eut à choisir entre la place de directeur au Gymnase de Géra avec un appointement de 700 talers, et celle de professeur à l'Université de Halle avec un appointement de 300 talers seulement. Ce fut cette dernière place qu'il préféra, parce qu'elle lui offrait plus de travail et plus de moyens d'être utile à l'enseignement. Cependant ses débuts à l'Université de Halle furent pénibles et sa position assez fâcheuse : beaucoup de travail et de faibles émolumens. Mais ce qui l'affligeait le plus était le peu de succès de son cours. Wolf n'était pas compris; sa manière nouvelle d'envisager l'antiquité, ses idées philosophiques étaient trop fortes pour l'intelligence de son auditoire, qui, chaque jour, devenait moins nombreux. Il se vit contraint de changer sa manière; ayant obtenu de fonder un séminaire philologique, il se mit pour un temps à la portée de ceux qui fréquentaient son cours; et s'élevant par degrés à de plus hautes considérations, il parvint à se former un public digne de l'entendre. Wolf attachait un grand prix à l'enseignement et plaçait les avantages qui en résultaient, bien au-dessus de ceux qu'on obtient par la publication d'un ouvrage. C'est dans ce but qu'il s'appliqua surtout au succès de son séminaire philologique. Cette admirable institution était, comme l'ancienne École normale, de douloureuse mémoire, consacrée à former de jeunes professeurs qui vont ensuite répandre le bienfait des lumières dans les établissemens d'instruction publique. C'est ainsi que Wolf est parvenu à fon-

der une école qui, plus encore que ses ouvrages, a propagé et maintenu ses doctrines. Pour donner une idée de sa facilité et de sa prodigieuse activité, il suffira de dire que pendant les vingt-trois ans que Wolf est resté à l'Université de Halle, il a fait cinquante cours différens, sans y comprendre les discours et les exercices du séminaire philologique; c'est là aussi qu'il a publié la plupart des ouvrages qui l'ont rendu célèbre, et sur lesquels il est nécessaire, par conséquent, de jeter un coup-d'œil rapide. L'année même où il fut nommé professeur à Halle (1783), Wolf publia une édition de la Théogonie d'Hésiode. Dans les réflexions générales qui précèdent les notes particulières à chaque vers, on découvre déjà le germe de ses idées sur les poésies des siècles héroïques, idées que plus tard il a développées d'une manière si remarquable, à l'occasion d'Homère. La plupart des conjectures de Wolf sur les interpolations de Théogonie ont été adoptées par Gaisford, dans son édition des petits poètes grecs (*Oxonii*, 1814). L'année suivante (1784), pour remédier à la disette où l'on était d'éditions d'Homère qui fussent correctes, et qui cependant fussent d'un prix proportionné aux facultés des élèves de l'Université, Wolf donna l'Odyssée *in usum scholarum*. Cette édition, faite d'après celle de Glascow (1756-58), ne se distingue par aucun travail spécial, mais elle est d'une grande correction, et, quoique en général elle soit conforme aux leçons de Henri Étienne, de Barnès, de Clarke, et, comme il vient d'être dit, de l'édition de Glascow, cependant on y trouve un petit nombre d'heureuses corrections échappées aux éditeurs précédens. Ensuite c'est, je crois, dans cette édition que, parmi les petits poèmes qui sont ordinairement à la suite de l'Odyssée, on trouve pour la première fois l'hymne à Cérès et un fragment d'un hymne à Bacchus, découverts à Moscou en 1780, par Mathæi, et publiés la même année à Leyde, par Ruhnkenius. L'Iliade ne parut qu'après l'Odyssée (1785): cette édition, comme la précédente, fut faite à l'usage des écoles de l'Université. Mais les corrections y sont plus nombreuses, et la critique plus étendue. Toutefois, si Wolf se fût borné à rectifier la ponctuation de quelques phrases, à changer dans certains cas l'inclinaison des accens, à signaler des vers suspects, ou même à choisir des leçons meilleures, il est probable que sa renommée n'aurait guère franchi l'enceinte des Universités d'Allemagne. Mais voilà qu'en 1795, Wolf publia ses fameux Prolégomènes, qui, pour cette fois, placèrent la question au milieu des gens du monde, parce que tous connaissent Homère, et rattachent quelque idée à ce grand nom. Ce n'est pas que beaucoup eussent lu l'ouvrage de Wolf, écrit en latin et hérissé de citations grecques; mais la singularité du système lui donna de la célébrité, et l'on ne tarda pas à savoir, d'une manière générale, que l'auteur regardait l'Iliade et l'Odyssée comme n'étant pas l'ouvrage d'un seul. Pour les uns ce fut un sujet de scandale, pour les autres un sujet de mépris, pour tous un grand sujet d'étonnement; on ne pouvait croire que le savant professeur de l'Université de Halle soutînt sérieusement un semblable paradoxe. Telle est pourtant la véritable opinion de Wolf; il établit dans ses Prolégomènes, que l'Iliade et l'Odyssée n'ont point été à leur origine des poèmes entiers et complets comme ils le sont aujourd'hui, mais des morceaux de poésie plus ou moins longs, réunis en un corps d'ouvrage sous Pisistrate, et jusqu'alors chantés isolément par les rhapsodes de la Grèce et de l'Ionie; enfin il prouve par de nombreux témoignages que c'est à cette époque seulement que les poésies homériques ont été écrites pour la première fois. Wolf a traité ce sujet avec toutes les ressources de la plus vaste érudition. Il a produit une véritable révolution dans cette partie de la critique littéraire; et par l'étendue de son esprit, la hauteur de ses vues, il a su fixer l'attention des érudits les plus éclairés, sur une opinion qu'avaient vouée au plus profond mépris l'ignorance de Perrault, et le pédantisme de l'abbé d'Aubignac. Quoique Wolf eût compris de bonne heure que les poètes des temps héroïques devaient être soumis aux règles d'une critique particulière, ce ne fut pourtant que la publication du manuscrit de Venise, par Villoison, qui vint confirmer ses idées; c'est là qu'il trouva les preuves de son système et les matériaux qui lui servirent à l'établir. Les observations d'Aristarque, d'Aristophane de Byzance, de Zénodote, de Cratès; les leçons qu'ils adoptent ou rejettent; celles

des éditions de Chio, de Marseille, de l'Argolide, connues sous le nom d'*éditions des villes*; les diverses conjectures des anciens grammairiens sur des interpolations considérables, et sur ceux qui arrangèrent l'Iliade, nommées par eux *les Diasquevastes*; en un mot, une partie des travaux de l'École d'Alexandrie conservée dans les scolies de cette édition de Venise, et les signes critiques joints au texte, toutes ces richesses inespérées devinrent pour Wolf une mine féconde de documens qu'il exploita de manière à ne laisser à ses antagonistes que des généralités sur l'ensemble du poème, et l'opinion commune établie à cet égard. On assure que lorsque Villoison connut l'ouvrage de Wolf, il en fut si fâché, qu'il se repentit d'avoir publié son Iliade (*Biograph. Univ.*, t. XX, p. 507). Pourquoi? Si le système de Wolf est fondé, doit-on se plaindre d'avoir contribué à la découverte de la vérité? S'il est faux, qu'on s'en repose sur le temps, il en fera justice comme de tant d'autres. Jusqu'à présent, du moins, il semble que les idées de Wolf ont été hors de toute atteinte sérieuse. Sainte-Croix, en répondant à un article de Caillard inséré dans le *Magasin Encyclopédique* (3e année, tom. III, pag. 202), où ce dernier rend compte des Prolégomènes, est je crois le seul qui, parmi nous, ait fait un ouvrage spécial contre l'opinion de Wolf. Dans ce petit écrit, l'auteur se borne à présenter des observations générales, pleines de goût, sans doute, sur la grammaire et le génie de la langue grecque, sur le style d'Homère, sur le caractère de sa poésie, mais il ne discute aucune des preuves de Wolf, n'examine aucune de ses autorités, et, comme il ne connaissait les Prolégomènes que par l'extrait de Gaillard, quand il composa sa réfutation, il laisse de côté toutes les raisons de son adversaire, de sorte qu'après l'avoir lu, la question reste au fond dans son intégrité. Il serait aisé de faire une longue liste de tous ceux qui, incidemment et dans divers ouvrages, ont parlé en bien ou en mal du système de Wolf; mais il ne s'agit point ici de l'attaquer ou de le défendre; disons seulement que Wolf tenait beaucoup à ce qu'on ne lui contestât pas la priorité des idées et le mérite de l'invention; quoiqu'il ne souffrît pas volontiers la contradiction, il la préférait à vanité de ceux qui se croyaient en droit de traiter légèrement ses idées comme les ayant eues avant lui: il lui sembla que Heyne n'était pas exempt de cette prétention, et c'est à cela que nous devons les cinq lettres qu'il lui adressa en 1797, dont les trois premières surtout sont regardées comme le modèle d'une raillerie piquante et de la plus délicate ironie. Ce ne fut qu'en 1807 que Wolf termina ses travaux sur Homère et que parut une édition complète, comprenant l'Iliade, l'Odyssée, la Batrachomyomachie, les Hymnes, les petits Poèmes, et même les divers fragmens cités par les anciens. Cette édition, commencée en 1804, a été imprimée à Leipsick, avec un soin et une correction remarquables; cependant, malgré le défi porté à ce sujet, je crois qu'il serait possible d'y trouver encore quelques fautes typographiques. Depuis les Prolégomènes, Wolf n'avait pas encore donné l'Odyssée; il n'eut point pour ce dernier ouvrage les mêmes ressources que pour l'Iliade; rien ne devait lui tenir lieu de l'édition de Venise, que peut-être dans certains cas, il a suivi avec trop d'affection. Les scolies d'un manuscrit de la bibliothèque de Vienne, publiées par Alter (*Vindobonæ*, 1789-94, 3 vol. in-8°); celles de Haarlem publiées par Porson, à la suite de l'Odyssée (*Oxonii*, 1800, 2 vol. in-4°), n'étaient pour lui qu'un faible dédommagement; il ne connaissait point, à la vérité, les scolies trouvées à la bibliothèque Ambrosienne par l'abbé Angelo Majo (*Milano*, 1819, in-f°); mais les eût-il connues, tout cela ne valait pas le trésor découvert à Venise, par Villoison. Quoi qu'il en soit, l'édition de Wolf tient aujourd'hui le premier rang, par la correction du texte et le choix des leçons. Son plus bel éloge est qu'elle ait été adoptée en grande partie par le savant Boissonade, dans son *Sylloge des poètes Grecs*; c'est sans doute la meilleure épreuve que pouvait subir cet admirable travail. Cependant Wolf ne s'en tenait pas à ses recherches sur Homère. Soit amour de la nouveauté, soit conviction, soit peut-être aussi la confiance que lui inspirèrent ses succès, il ressuscita une idée qui avait pris naissance en Angleterre vers le milieu du dernier siècle, mais qui depuis long-temps était complètement oubliée. En 1745, Jérémie Markland avait attaqué l'authenticité des quatre discours

de Cicéron dont voici les titres : *Post reditum in senatu; Ad Quirites post reditum; Pro domo suâ ad Pontifices; De Haruspicum responsis.* J. M. Gesner combattit victorieusement cette opinion de Markland; et ses deux dissertations lues aux savans de Goëttingen, en 1753 et 1754, semblaient avoir fermé la discussion pour jamais, lorsque Wolf, refusant d'admettre la prescription, reprit les choses où elles en étaient cinquante ans auparavant. Il publia à Berlin, en 1801, et dédia à notre compatriote Larcher, une édition des quatre discours attaqués, en y joignant les observations de Markland avec la réfutation de Gesner, et de plus, un nouveau commentaire, dans lequel il se déclara hautement pour les opinions du savant Anglais, avec un ton d'assurance qui n'admettait pas qu'on pût le réfuter. L'année suivante (1802), il publia le discours pour Marcellus, dont lui seul, cette fois, contesta l'authenticité. Ceux qui, sans entrer dans les détails de la discussion, veulent avoir une idée exacte de cette dispute littéraire, liront avec fruit l'introduction que M. J. Victor Leclerc a mise en tête du discours de Cicéron *au Sénat après son retour.* Quoique peut-être, on y remarque un peu trop de partialité contre l'opinion de Wolf, cette dissertation n'en est pas moins un modèle de critique, de goût, et de mesure dans la discussion. Ce travail sur Cicéron, et une édition de Suétone, faite d'après celle d'Ernesti (1802), sont, je crois, les deux seuls travaux de Wolf sur les auteurs latins. On vient de voir que ce fut en 1807 que Wolf acheva son édition complète des Œuvres d'Homère; ce fut aussi cette même année que les événemens politiques l'éloignèrent de la Saxe, et le forcèrent d'abandonner sa chaire à l'Université de Halle. Son premier mouvement fut de se rendre à Berlin; depuis long-temps il désirait visiter la Prusse, qu'il affectionnait par enthousiasme pour la gloire de Frédéric-le-Grand. Cependant il ne comptait faire qu'un assez court séjour dans ce pays-là, mais diverses circonstances l'y retinrent, et c'est à Berlin qu'il resta jusqu'à la fin de sa vie. Wolf eut une grande part aux réglemens de l'Université de Berlin; il proposa des plans qui furent goûtés, et l'exécution lui en fut confiée. Dans la suite, il fonda un séminaire philologique pour fournir des professeurs à l'Université et aux Gymnases de la capitale, et s'occupa de l'administration de cet établissement. Il ne tarda pas à abandonner un fardeau trop pesant pour lui, et qui s'accordait mal avec son goût pour l'étude et l'indépendance. Toutefois rien ne put le décider à quitter Berlin : le roi de Bavière lui fit des offres brillantes; Jérôme Bonaparte, en 1809, lui écrivit une lettre flatteuse pour l'engager à venir reprendre à Halle une place qu'il avait si glorieusement occupée pendant vingt-trois ans; il joignit à cette invitation une riche boîte en or, mais ces avances ne changèrent point ses déterminations. Le roi de Prusse, touché de cette prédilection particulière pour son royaume, voulant s'attacher Wolf par de nouveaux liens, lui accorda le titre de conseiller privé, et joignit au titre un traitement considérable, sans lui imposer d'autre devoir que de continuer ses travaux littéraires. Pour entrer dans des vues si libérales, Wolf, à l'exemple de Heyne, se livra à des recherches archéologiques, et publia, de concert avec Buttmann, un *Muséum d'antiquités* (1808). Quelques années après (1816), il fit paraître ses *Analectes*, journal littéraire, dont il n'existe que quatre volumes. Un bruit vague de censure sur les ouvrages littéraires lui fit à l'instant suspendre cet intéressant recueil, tant l'appréhension même d'une mesure de ce genre lui était odieuse. Dans le troisième cahier des *Analectes*, on trouve l'essai d'une traduction d'Homère en vers allemands, que Wolf avait entreprise dans le dessein plus ou moins avoué d'attaquer celle de Woss, un des plus redoutables adversaires des Prolégomènes. On a aussi de lui la traduction en vers de la première satire d'Horace, et des Nuées d'Aristophane. Comme il aimait à joindre la théorie à la pratique, il lut à l'Académie de Berlin, un discours sur la versification allemande, qu'on dit être fait de main de maître. Wolf a composé, du moins en partie, sa vie littéraire, écrite en latin; M. Oelsner, auquel il en a lu plusieurs fragmens, assure que, si Wolf avait achevé l'entreprise, il nous aurait donné une histoire littéraire de son temps infiniment piquante. En effet, les opinions hardies qu'il a émises dans le monde, les discussions où l'a souvent

engagé son goût pour la polémique, un esprit pénétrant et fort arrêté dans ses idées, enfin ses relations avec toute l'Europe savante, doivent répandre un grand intérêt sur la lecture de ces mémoires. Ils existent sans doute dans ses papiers; quand bien même ils ne seraient pas entièrement terminés, quelque incomplets qu'ils soient, il faut espérer et former des vœux pour qu'on les publie un jour. Wolf est du petit nombre d'hommes qui ont eu une action directe sur le progrès des idées, et qui sont destinés à ouvrir les voies où la société doit s'avancer. Il a précédé son siècle dans la carrière de la véritable critique; il a montré que dans les ouvrages de l'antiquité il y aurait autre chose à chercher que des règles de syntaxe, ou des fleurs de rhétorique; et son nom désormais est attaché à l'une des grandes époques de l'histoire de l'esprit humain. Il avait une belle physionomie où se peignait toute l'élévation de ses pensées. Sa conversation, vive, animée, et même un peu caustique, avait sur ceux qui l'écoutaient un ascendant auquel il était difficile de résister. Il lui est arrivé même d'en faire l'expérience sur une espèce d'hommes peu susceptibles pourtant de recevoir de telles impressions. Souvent il faisait des parties de campagne en famille, avec M. Oelsner, son ami, que j'ai déjà cité plusieurs fois. Alors, on portait les provisions de la ville, et l'on choisissait un site agréable pour y prendre le repas. Un jour qu'on s'était déjà mis en route, les appréhensions du mauvais temps vinrent changer les projets, et l'on se décida à retourner chez M. Oelsner pour y dîner; mais voilà qu'aux portes de la ville les commis veulent visiter les paniers qui contenaient les apprêts du festin. Wolf s'avance, et d'un ton d'autorité défend d'y toucher. « Ces objets m'appartiennent, s'écria-t-il, et je me « nomme Wolf. » A cette voix, à ce regard imposant, les préposés ébahis laissèrent passer les paniers sans y regarder, et les amis non moins étonnés, rirent beaucoup d'un tel succès. Cependant, il faut le dire, ordinairement il abusait de cette supériorité; sa discussion était tranchante, absolue, et ne souffrait pas la contradiction. Du reste, l'étude et l'érudition n'avaient rien ôté aux grâces de son esprit, parce que, pour lui, l'étude et l'érudition s'appliquaient à autre chose qu'à des mots. Wolf habitait Berlin depuis environ seize ans; il était entouré de considération, et chéri de ses élèves qui embellissaient sa vieillesse mais comme sa santé s'affaiblissait de jour en jour, et que sa poitrine exigeait les plus grands ménagemens, les médecins lui conseillèrent de changer de climat, ils crurent que l'air plus chaud du Midi de la France lui serait favorable, et Wolf partit de Berlin pour Marseille, le 14 avril 1824. Son séjour dans cette dernière ville fut de courte durée; les fatigues du voyage, son impatience d'arriver, peut-être même l'air salé de la mer, si vif à Marseille, lui donnèrent une maladie catarrhale dont il est mort, le 8 août de la même année 1824. Wolf était membre correspondant de l'Institut: Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

WORONZOW (le comte Michel de), lieutenant-général au service de Russie, homme d'un grand mérite, comme guerrier et comme diplomate, est vivant et en activité de service. Son neveu, longtemps secrétaire de légation à Francfort, a été depuis ministre plénipotentiaire à Munich, d'où il est passé avec le même titre à Turin, réunissant à cette légation celles de Parme et de Lucques.

WRÈDE (Charles-Philippe, prince de), feld-maréchal de Bavière, est membre du conseil d'état de ce pays, qui en est la première autorité.

WURTZ (. . . .), médecin, naquit à Strasbourg, et fit ses études médicales dans l'Université de cette ville. Il voyagea ensuite en Allemagne et à Paris, afin de visiter les établissemens consacrés à l'art de guérir et les hommes distingués qui les dirigeaient. A Berlin, il devint membre de l'Académie des scrutateurs de la nature, qui, dans ses Mémoires, a publié quelques-uns de ses travaux. A Paris, il fut secrétaire-général du Musée aujourd'hui Athénée royal), qui était alors dans son premier éclat, et membre correspondant de la Société royale de médecine. A son retour à Strasbourg, il s'efforça d'appeler l'attention sur les établissemens de médecine clinique, qu'il avait observés dans les hôpitaux, à Vienne, et qui depuis, organisés de même dans les hôpitaux français, ont rendu tant de services à l'art médical. Mesmer lui-même l'initia aux secrets de son magnétisme animal,

dont il se déclara l'un des champions. Le magistrat de Strasbourg le rappela dans sa patrie pour y remplir les fonctions de second accoucheur de la ville, qu'il exerça pendant quelques années, au bout desquelles il vint se fixer définitivement dans la capitale de la France, qu'il n'a plus quittée depuis que pour se livrer, à Versailles, à une retraite studieuse. C'est dans cette dernière ville qu'il est décédé, le 9 septembre 1823. Le docteur Würtz a publié des écrits sur son art, sur la chimie et sur des questions relatives à l'économie religieuse et philanthropique. De ces écrits, les uns sont en allemand, d'autres en latin, d'autres en français, trois langues que l'auteur écrivait avec correction. Il était le frère de l'un des chefs de la puissante et honorable maison de librairie française, connue sous le nom de Treuttel et Würtz. M. le pasteur Boissard a prononcé un discours à ses funérailles; cette pièce se trouve imprimée, avec un écrit intitulé : *Quelques Notes biographiques sur M. le Dr Würtz*. Paris, Herhan, 1823, in-8o de 8 et 6 pages, plus un feuillet non chiffré.

WURTZ (Jean-Wendel), naquit à Walsbronn, aujourd'hui département de la Mozelle, vers 1766. Vicaire de la paroisse de Saint-Nizier, à Lyon, l'abbé Würtz n'était guère connu, malgré la publication de quelques brochures, productions d'une imagination malade ou du moins excessivement exaltée, lorsqu'un incident inopiné lui procura un instant de célébrité. Me Dupin aîné, plaidant devant la cour royale de Paris, assemblée pour juger le procès de tendance au mépris de la religion de l'État, intenté au journal *le Constitutionnel*, en 1825, récrimina en dénonçant un écrit de l'abbé Würtz adressé à M. l'abbé de La Mennais, comme contenant une attaque formelle aux libertés de l'Église gallicane, reconnues par la Déclaration du Clergé de 1682, érigée en loi de l'État par Louis XIV et enregistrée au parlement. Par suite de cette dénonciation, des poursuites furent dirigées contre l'abbé Würtz, et un jugement par défaut, devenu définitif, fut rendu par le tribunal correctionnel de Lyon, le 18 janvier 1826. En voici le dispositif « : Le tribunal considérant qu'il ne résulte pas de l'écrit incrimé.....que ledit M. Würtz ait attaqué la religion de l'État, ni la plénitude de la souveraineté temporelle du roi dans son royaume, non plus qu'aucune des prérogatives attachées à sa couronne ; qu'il ne résulte pas non plus de l'ensemble de l'écrit, que M. Würtz ait provoqué à la désobéissance de la Déclaration du Clergé de 1682, mais seulement qu'il aurait manifesté son opinion sur certains points de théologie controversés entre les docteurs, et qui peuvent, suivant lui, naître des conséquences tirées des articles de cette Déclaration ; considérant que si cet écrit renferme plusieurs phrases peu mesurées qui annoncent de l'exagération dans les idées, cette exagération ne peut être attribuée qu'à l'état de maladie dans lequel il est notoire que M. Würtz languit depuis long-temps, et où il se trouvait encore lorsqu'il a rédigé son écrit, suivant qu'il l'a déclaré dans son interrogatoire devant M. le juge d'instruction, et non à aucune mauvaise intention de sa part ; par ces motifs, le tribunal prononce..... que J. W. Würtz est renvoyé de la plainte portée contre lui. » Et annulant la saisie qui a été faite de douze exemplaires de son écrit, ordonne qu'ils lui seront restitués. Fait et jugé, etc. » L'abbé Würtz est décédé à Colonges, aux environs de Lyon, le 1er octobre 1826. A part ses idées bizarres et ses sentimens outrés en matière de religion, c'était un homme très-pieux et très-sincère

WURZER (Ferdinand), est né en 1765, à Bruel, ancien électorat de Cologne ; son père était capitaine au service de l'électeur archiduc Maximilien d'Autriche. Il fit ses premières études au gymnase de Bonn qu'il fréquenta depuis 1776 jusqu'en 1783. S'étant décidé pour la carrière de la médecine, il étudia cette science successivement aux Universités de Heidelberg, Wurtzbourg, Goëttingue et Vienne. En 1788, il retourna à Bonn et obtint à l'Université de cette ville le diplôme de docteur en médecine. Il fut placé en qualité de médecin-praticien. L'année suivante il découvrit la source d'eau minérale de Godesberg, depuis devenue si célèbre, et dont l'électeur, alors régnant, l'invita à faire l'analyse. Ce prince éclairé ordonna même l'impression de ce travail et le fit traduire dans presque toutes les langues de l'Europe. La pratique médicale de M. Wurzer prit à cette époque

une grande extension. En 1792, il fut nommé professeur à l'Université et chargé d'enseigner la chimie et la médecine. Avant d'entrer en fonctions, il entreprit un voyage scientifique dont il ne revint qu'au mois de mars 1793. Le cercle d'activité où tant de travaux l'engageaient, était parfaitement d'accord avec ses goûts. Les guerres de la révolution vinrent arrêter cette vie si bien occupée. La cour se retira au-delà du Rhin : sa suite avec les familles les plus notables émigrèrent avec elle. Les leçons de l'Université furent suspendues et les émolumens des professeurs supprimés. Wurzer perdit à la fois et son état, et sa fortune. Il fut mis en réquisition pour les services des hôpitaux militaires dont la direction suprême lui fut confiée. Il s'acquitta de ces fonctions avec un grand dévouement et une activité non interrompue. Tant de travaux et une épidémie sans cesse croissante, mirent plus d'une fois ses jours en danger. Une dernière disgrâce et qui fut la plus accablante, vint le frapper au milieu de tant de désordres. La loi sur l'émigration fut publiée et Wurzer, ainsi que sa vénérable mère, déjà fort avancée en âge, dont quelques parens au service du prince avaient quitté le pays y furent compris. Vers la fin de 1795, les professeurs de l'Université qui n'avaient pas quitté la ville, résolurent de rouvrir les cours, sans prétendre à aucun traitement ou indemnité. Wurzer reprit l'enseignement dont il avait été précédemment chargé, employa ses propres instrumens et paya de ses deniers, les frais des expériences et des démonstrations. A la fin de la seconde année scolaire, le gouvernement français exigea que les professeurs prêtassent le serment de fidélité à la République et de haine à la royauté. Wurzer et la plupart des autres professeurs s'y refusèrent, alléguant pour motif que jusqu'à ce qu'il en fût décidé autrement par un traité de paix, ils ne pouvaient se croire dégagés de la fidélité qui les liait à leur prince légitime. Le lendemain de cette déclaration, les leçons furent supprimées et les scellés posés sur les bâtimens et autres propriétés de l'Université. Il ne fut plus question de payer les arrérages des traitemens, ni du remboursement d'aucune autre dépense. Pendant l'hiver de 1798 à 1799, il fut érigé un simulacre d'École centrale, que nous nommons simulacre, parce qu'elle n'était en aucun rapport avec les Écoles qui, sous ce nom, furent établies en France : cinq professeurs, seulement, furent appelés à remplir toutes les chaires. Wurzer fut nommé professeur et reçut en partage les leçons sur la physique expérimentale, la chimie, l'histoire naturelle et la botanique. Wurzer refusa d'abord de prendre part à une institution aussi mal organisée et dont on ne pouvait se promettre aucun succès. Cependant, mû par le sentiment du bien public, il offrit d'accepter avec sacrifice du tiers de ses appointemens, si l'on voulait distribuer les leçons de manière qu'il pût en résulter un ensemble dont on eût à attendre quelque résultat. Les autres professeurs accédèrent à cette proposition et le jury qui avait été chargé de la nomination des professeurs, y donna son assentiment. Personne ne doutait de l'acceptation de ce plan, et Wurzer fut invité, en attendant qu'il reçût la sanction de l'autorité, à commencer ses leçons. Il ouvrit donc son cours, mais après une demi-année d'attente, il se vit encore une fois frustré dans des espérances qui lui avaient coûté de grands sacrifices en peines et en argent. Il se démit de ses fonctions et perdit non-seulement ses appointemens, mais aussi le montant entier de ses avances. Ce ne fut qu'en 1800 que fut organisée une École centrale sur le même pied qu'en France. Wurzer y fut nommé professeur de physique et de chimie. Il s'éleva alors une institution qui offrait des garanties certaines de succès et à laquelle l'opinion publique ne tarda pas à donner son suffrage. Cette École subsista jusqu'au 22 septembre, époque à laquelle toutes les Écoles de France furent supprimées. Wurzer occupa la charge, purement honorifique, de membre du jury médical du département du Rhin-et-Moselle, et celle d'inspecteur des eaux minérales de Godesberg, etc., etc. Wurzer fut le premier qui introduisit la pratique salutaire de la vaccination dans les départemens de Rhin-et-Moselle, dans une partie de celui de la Roër et dans la partie septentrionale du duché de Berg. Il parvint à la rendre générale en vaccinant gratuitement, et à dissiper la défaveur avec laquelle cette découverte, si précieuse pour l'humanité, fut accueillie à sa naissance. Ses voyages minéralogiques sur les bords du Rhin ont fait con-

naître à ses concitoyens plusieurs substances utiles, qui jusqu'alors avaient été, ou totalement ignorées ou très-peu connues. Son ouvrage sur la distillation de l'eau-de-vie de grain, contribua beaucoup au perfectionnement de cette branche d'industrie si importante pour les contrées que M. Wurzer habita. Négligé dans sa patrie, en dépit de tant de mérite et de services si éminens rendus à la chose publique, il résolut de transporter ailleurs son existence et ses talens. Ses amis l'y encouragèrent en lui offrant plusieurs établissemens avantageux. Il était sur le point de s'expatrier lorsqu'il fut nommé au professorat ordinaire de chimie et de médecine, à l'Université de Marbourg, avec le titre de conseiller de la cour. Il occupa cette double place depuis le 5 mai 1805. Le 24 juin il fut nommé directeur de la députation du collége de médecine. Il est le premier catholique qui, à l'Université de Marbourg, ait rempli une chaire de professeur ordinaire, et probablement aussi le premier qui, dans aucune des Universités protestantes, ait été élevé à la dignité de pro-recteur. Un grand nombre d'Académies et Sociétés savantes d'Allemagne, de France, des Pays-Bas, de Russie, le nommèrent leur membre et l'associèrent à leurs travaux. Feu le prince Primat, grand-duc de Francfort lui conféra la grande médaille d'or de Mérite; et le prince électeur de Hesse, Guillaume I, le nomma chevalier de l'Ordre du Lion-d'Or de Hesse. En 1821, il obtint la place de référendaire de médecine près le gouvernement de la province de Haute-Hesse. En 1825, il fut nommé conseiller intime de la cour. Plusieurs Universités l'appelèrent dans leur sein en lui faisant des propositions les plus honorables et les plus avantageuses, il les refusa toutes: lorsqu'en 1818, l'Université de Bonn fut rétablie, il fut appelé à en faire partie. Les émolumens étaient beaucoup plus considérables que ceux qu'il reçoit à Marbourg. Mais malgré les avantages et l'attachement qu'il devait porter aux lieux qui l'ont vu naître, où vit encore sa mère, et malgré les sollicitations de ses amis, qui avaient déjà fait préparer des fêtes brillantes pour sa réception, il crut de son devoir de ne pas accepter. Feu le prince-électeur de Hesse, Guillaume I, lui avait fait exprimer officiellement le désir de le garder à son service. Il se crut lié par la reconnaissance à obtempérer à ce désir, et quelque grand que fût le sacrifice qu'il s'imposait, il ne le crut pas au-dessus des devoirs qui le liaient envers son prince. Ceux, parmi ses nombreux ouvrages, écrits tant en latin et en allemand qu'en français, qui ont été le plus favorablement accueillis, sont les suivans: 1° *Handbuch der chemie* (*Manuel de chimie*), dont il a été fait quatre éditions, deux traductions et une contrefacon. 2° *Versuch uber die physische erziehung der kinder* (*Essai sur l'éducation physique des enfans*), dont il a été fait deux éditions. 3° *Ueber die Rumfordische suppen* (*Sur les soupes à la Rumfort*), trois éditions. 4° *Taschenbuch zur bereitung des sibbengebirges und benachbarten, zum theil vulkanischen, gegendem* (*Manuel à l'usage des voyageurs dans les sept montagnes et les contrées voisines, la plupart volcaniques*. 5° Un *Traité de matière médicale*. 6° Plusieurs *Analyses d'eaux minérales*. 7° L'*Analyse de plusieurs concrétions humaines*. 8° La *Description de plusieurs instrumens et appareils nouveaux, parmi lesquels est un appareil distillatoire servant à dessaler les eaux de mer*. 9° En outre un très-grand nombre de *Mémoires sur divers objets de chimie générale et technique*, répandus dans les journaux et les recueils académiques.

WIJN (Henri Van), historien et antiquaire hollandais, est né à La Haye, en 1741. Il fit d'excellentes études à l'Université de Leyde; fut pensionnaire de la Brielle et ensuite de Gouda; resta sans emploi après la révolution de 1795, jusqu'en 1802, époque à laquelle il fut nommé archiviste des chartes de la République, place dans laquelle il fut maintenu par tous les gouvernemens qui se sont succédés en Hollande, et qu'il conserve encore en ce moment (février 1830), sans cependant en faire les fonctions, qui sont remplies par son adjoint, M. de Jonge (*Voyez ce nom*). Le roi Louis Napoléon le nomma membre de l'Institut, et chevalier de l'Ordre de l'Union. M. Van Wijn est auteur de quelques ouvrages très-estimés. Il publia d'abord, avec MM. Lambrechts, Martini, Engelberts et autres savans, des *Supplémens* et des *Observations sur l'histoire de la patrie de Wagenaar*. Amsterdam, 1790-1796; — *Nouveaux*

suppléments et observations (*Nalezingen*) Amsterdam, 1797. — *Soirées historiques et littéraires* (*Historische et letterkundige avondstonden*). Amsterdam, 1800, un vol. in-8°. Dans ce livre, rempli d'érudition et de recherches curieuses sur les mœurs, la littérature et les antiquités des Pays-Bas, on trouve une nouvelle traduction du livre de Tacite *de Moribus Germanorum*; une Histoire des plus anciens poètes hollandais, et un Mémoire sur les mœurs, les usages et coutumes des habitans des Pays-Bas, au moyen âge et dans les siècles suivans; *Vie domestique* (*Huiszittend leven*): Amsterdam, 1801, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage contient des mélanges historiques, littéraires et sur les antiques, concernant les Pays-Bas. M. Van Wijn est occupé, depuis quelque temps, à composer une nouvelle histoire de Jaqueline de Bavière, et à faire imprimer l'interrogatoire et les pièces du procès du comte d'Egmond, d'après un manuscrit authentique, en langue espagnole, qui se trouve dans les archives du royaume des Pays-Bas, à La Haye; mais il est bien à craindre que son grand âge ne lui permette pas d'achever ces ouvrages. M. Van Wijn est membre de l'Institut royal et chevalier de l'Ordre du Lion Belgique.

WYTTENBACH (Daniel) professeur de langue Grecque, d'éloquence, d'histoire, etc., à l'Université de Leyde; l'un des plus grands philologues et critiques des temps modernes, est né à Bern, en 1747. Il fit ses études, d'abord à Goëttingue; et il n'avait que vingt-deux ans, lorsqu'il publia en cette ville et dédia au célèbre professeur Ruhnkenius (*voyez ce nom*) les prémices de ses travaux littéraires, sous le titre de: *Epistola critica super nonnullis locis Juliani imperatoris, cui accedunt animadversiones in Eunapium et Aristænetum*. Goëttingue, 1769, in-8°. Il se rendit ensuite, en 1770, à Leyde, où il fréquenta les leçons des professeurs Valckenaar et Ruhnkenius, et y fit imprimer, en 1772, un Essai d'une nouvelle édition des Œuvres de Plutarque, qu'il avait dès-lors déjà l'intention de publier. Cet Essai a pour titre: *Plutarchi liber de sera numinis vindicta. Accedit fragmentum eidem vindicatum apud Stobæum. Recensuit, emendavit illustravit D. Wyttenbach. Lugd. Batav.* 1772. 8°. Nommé professeur de philosophie à l'Athénée des Protestans remontrans à Amsterdam, dans le courant de cette année, il entra en fonctions par un discours *de conjunctione philosophiæ cum elegantioribus literis*. Amst. 1772, in-4°. Appelé en 1779 à la même chaire, vacante à l'Athénée de ladite ville, il prononça à cette occasion un discours, *de philosophia auctore Cicerone laudatarum artium omnium procreatrice et quasi parente*. Amst. 1779 in-4°. Six ans après, il quitta cette chaire pour en occuper une autre, celle de littérature ancienne, d'histoire et d'éloquence audit Athénée. Son discours d'entrée en fonctions a pour titre: *Oratio de vi et efficacia historiæ ad studium virtutis*. *Amst.* 1785, in-4°. Enfin, il succéda, en 1788, au professeur Ruhnkenius, dans la chaire de littérature ancienne, à l'Université de Leyde. En 1809, M. Wyttenbach attaqua, dans sa *Bibliotheca critica*, la doctrine du célèbre professeur Kant, et eut à cette occasion une dispute littéraire très-vive avec M. Van Hemert, grand partisan de la doctrine du philosophe de Kœnigsberg. Des brochures furent publiées de part et d'autre. Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit sur cette dispute, à l'article *Van Hemert*. Le reste de la vie du professeur Wyttenbach s'écoula paisiblement. Peu d'années avant sa mort, qui arriva le 17 janvier 1820, lorsqu'il était à la campagne, près d'Œstgeest, village à une lieue de Leyde, il fut déclaré professeur émérite. Un grand nombre d'excellens ouvrages, tous écrits en latin, avec correction et élégance, transmettront son nom à la postérité la plus reculée, et le placeront au premier rang des philologues les plus célèbres des temps modernes, à côté de ceux des Saumaises, des Scaliger, des Casaubons, des Bentley, des Hemsterhuis, des Valckenaar, et des Ruhnkenius. Son style latin égale, s'il ne surpasse pas, celui des Bembe, des Politiens et des Muret. Voici la liste de ses ouvrages: *Bibliotheca critica*, commencée en 1777 et terminé en 1808, 3 vol. in-8°; *Disputatio de questione num sola rationis vi et quibus argumentis demonstrari potest non esse plures uno deos? et fueruntne umquam populi aut philosophi, qui hujus veritatis cognitionem sine revelationis divinæ, ad ipsos propagatæ, auxilio habuerunt?* Ce mémoire a été couronné, en 1780, par les curateurs du legs de M. Stolp, à Leyde: *Præcepta philosophiæ*

logicæ. Amst. 1781, in-8°; *Disputatio de quæstione : quæ fuit veterum philosophorum inde à Thalete et Pythagora usque ad Senecam sententia de vita et statu animorum post mortem corporis?* Ce Mémoire remporta le prix au concours ouvert par la Société Teylérienne à Haarlem, en 1783; *Selecta principum historicorum, Herodoti, Thucydidis, Xenophontis, Polybii, illustres loci, et Plutarchi vitæ Demosthenis et Ciceronis*, Amst. 1791. Il en parut une 2ᵉ édition, augmentée et corrigée, en 1808, in-8°. La préface de cet ouvrage mérite d'être lue et relue par tous les amateurs de la langue grecque. Les notes du professeur Wyttenbach sur ces fragmens des historiens grecs, sont aussi très-estimés *Vita Ruhnkenii*, 1799, in-8°. *Philomathia*, 1809-1817, ouvrage qui fait suite à la *Bibliotheca Critica; Platonis Phædon explanatus et emendatus prolegomenis et annotatione*, 1810; *Plutarchi Chæronensis moralia, id est, opera, exceptis vitis, reliqua. Graca emendavit, notationem emendationum et latinam Xylandri interpretationem castigatam subjunxit, animadversiones explicandis rebus ac verbis, item indices Copiosos adjecit Daniel Wyttenbach*, Oxoniæ, 1796-1810, 6 vol. in-4°. De tous les ouvrages du professeur Wyttenbach, c'est celui qui lui fait peut-être le plus d'honneur, et où son esprit critique et ses profondes connaissances de l'antiquité et de la littérature ancienne se sont le plus montrés. Il en a été fait une contre-façon à Liepzich, peu de temps après. M. Wyttenbach a encore travaillé sur Eunapius; mais la cécité dont il fut frappé dans les dernières années de sa vie, a interrompu ce travail. Indépendamment de ces écrits on a encore de lui quelques productions de moindre importance, savoir: *Epistola ad Ph. Guiel. Van Heusde*, placée devant le *specimen criticum in Platonem* de ce disciple de M. Wyttenbach, 1803, in-8°. *Annotatis ad J. Bakii Librum de Posidonio*, 1810; *Notæ in librum Plotini de pulcritudine*. Ces notes sur Plotin ont été insérées dans l'édition de cet auteur, qu'on doit aux soins du professeur Creuzer, 1814; *Selecta Scholarum in Ciceronis libros de natura Deorum*, dans l'édition de Creuzer, 1818, in-8°. M. Mahne, disciple de M. Wyttenbach, et actuellement professeur de littérature ancienne à l'Université de Gand, a publié dans ladite ville, une fort bonne Notice biographique sur ce célèbre critique; elle est écrite en latin et a été accueillie favorablement par les savans; on y reconnaît le disciple d'un grand maître : elle est à sa seconde édition qui a paru en 1823, in-8°. M. Mahne a encore publié un ouvrage posthume de Wyttenbach, sous le titre de : *Dan. Wyttenbachii lectiones quinque, nunc primum editæ et annotatione auctæ a G. L. Mahne. Gandavi* 1824, in 8°. Ces *lectiones* ou *Discours* ont pour objet l'examen des opinions des anciens philosophes sur l'immortalité de l'ame. On y trouve une excellente analyse du *Phedon* de *Platon*. Ces Prélections datent de l'an 1782; l'auteur étant alors professeur de philosophie au collége des Remontrans à Amsterdam, les prononça publiquement à l'Athénée de cette ville, devant un auditoire nombreux de ses élèves et autres personnes distinguées, amies des belles-lettres et des sciences. Après la mort de Wyttenbach, en 1821, les libraires Luchtmans et den Hengst ont rassemblé et publié à Leyde et à Amsterdam les divers petits ouvrages de ce grand philologue, sous le titre de : *Dan Wyttenbachii opuscula varii argumenti, oratoria, historica, critica, nunc primum conjunctim edita*, 2 vol. in-8°.

WYTTENBACH (Madame), née Galien, épouse du précédent, a publié, en langue française, deux ouvrages qui ont été très-favorablement accueillis du public, le premier a pour titre : *Theagène, ou Dialogue sur la prière;* l'autre, publié à Paris, 1807, sous le titre de *Banquet de Leontis*, traite de l'amour, de l'amitié, etc. On en loue le style, il est d'ailleurs rempli d'érudition et de sel attique; c'est un petit livre qui a une teinte tout-à-fait grecque. On a encore de Madame Wittenbach un petit ouvrage, intitulé : *Histoire de ma petite chienne Hermione*. Paris, 1820, chez Renouard.

Y.

YMBERT (N.), auteur d'une foule d'articles charmans, intitulés : *Mœurs administratives*. L'auteur, qu'une rare sagacité, jointe à une longue habitude des bureaux, a mis à même de connaître les caractères, les défauts et les ridicules de cette nuée d'employés qui, depuis le ministre jusqu'au simple expéditionnaire, concourent au jeu de la mécanique nommée gouvernement, nous a tracé de leurs mœurs des tableaux d'une vérité piquante. Ainsi c'est le ministre qui d'abord fait tout trembler, mais que l'intrigue a bientôt circonvenu, et même souvent sans qu'il s'en doute. Ce sont les chefs de division humbles devant monseigneur, et insolens avec les chefs de bureau qui, vexés par ceux-là, font supporter semblables humiliations aux premiers commis; si bien que par une espèce de ricochet général chacun se donne avec ses inférieurs une importance qu'il paie aux supérieurs en soumission et en basses flatteries. Puis c'est le despotisme des préfets, espèces de pachas dans leurs départemens, tremblans toutefois à l'idée d'un changement de système politique et d'une destitution possible. Quel contraste entre l'arrogance avec laquelle ils traitent leurs administrés, et le ton obsédieux de leur correspondance avec les ministres. Puis viennent les intrigues électorales, les circulaires, les assemblées où l'on intimide les uns par des menaces, tandis que de belles promesses stimulent le zèle des autres en faveur des candidats du ministère. En un mot, M. Ymbert a peint d'une manière admirable toutes les nuances d'ambition, tous les degrés d'abaissement, toutes les alternatives de faveurs et de disgraces, tous les genres de passions cupides ou haineuses qu'éprouvent tour-à-tour les hommes condamnés à courir la carrière des honneurs. Les dînés avec lesquels, suivant l'ingénieuse expression de M. Berchoux, *on gouverne le monde*, ont aussi leur chapitre. On a formé de tous les articles de M. Ymbert, réunis, un des ouvrages les plus spirituels et les plus amusans de ce siècle.

YPEY (Annæus), professeur de théologie à l'Université de Groningue, est né le 17 septembre 1760. Après avoir terminé ses études académiques à Leemvarde, il fut appelé, d'abord, comme ministre de l'Église des protestans réformés, dans une petite commune de la Frise, et ensuite dans une autre du Brabant septentrional. Ses talens et sa grande érudition ne tardèrent pas à être connus et appréciés. Nommé professeur d'histoire ecclésiastique à l'Académie de Harderwijk, en 1799, il fut, en 1813, appelé à la chaire de théologie à Groningue, où il enseigne encore aujourd'hui. Il a publié un bon nombre de livres très-estimés, dont la plupart se rattachent à la théologie; mais l'ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur et par lequel il a mérité une place distinguée parmi les bons auteurs hollandais, c'est son *Histoire de la langue hollandaise* (*Beknopte geschiedenis der nederlandsche taal*), Utrecht, 1812, un vol. in-8°. Cet ouvrage classique, approuvé particulièrement par la Société de littérature nationale à Leyde, a été très-favorablement accueilli des savans et des amateurs de la langue hollandaise, dont il fait connaître l'origine et les progrès jusqu'à l'an 1805, époque de son amélioration et de sa fixation, par MM. Siegenbeek et Weiland. C'est avec les noms célèbres de ces deux savans, comme avec celui de Bilderdijk, l'un des plus grands grammairiens de l'époque moderne (*V. ce nom*), que le nom de M. Ypey sera cité avec honneur, tant que la langue et la littérature hollandaise existeront et seront estimées par les descendans de Guillaume Ier, et les compatriotes de Vondel et de Hooft. M. Ypey est encore auteur des ouvrages dont voici les titres : *Observations sur quelques mots surannés de la traduction hollandaise de la Bible*, 1807; — *Histoire littéraire de la théologie dogmatique*, Haarlem 1993-1798, 5 vol. in-8°; *Sermon sur la fête séculaire de la réformation*, Groningue 1817; — *Histoire abrégée de la réformation de l'Église chrétienne, dans le 16e siècle*, Groningue, 1817. L'auteur a enrichi cet ouvrage de notes fort instructives et curieuses; aussi les jour-

naux littéraires du pays en ont rendu un compte très-favorable. Dans cet opuscule, M. Ypey s'est attaché à prouver la vérité d'un ancien proverbe qui dit, au sujet de cette grande réforme, qu'Érasme a pondu l'œuf et que Luther l'a fait éclore. M. Ypey est encore le principal auteur d'une excellente *Histoire de l'Église réformée dans les Pays-Bas*, dont le quatrième et dernier volume a paru en 1827. Dans ce travail il a eu pour collaborateur M. le prédicateur et aumônier de la Cour, Dermont. (*Voyez ce nom*). Il vient de publier un ouvrage intéressant sur le droit de patronage, depuis les temps les plus anciens jusqu'à ce jour, Breda 1826, in-8°. M. Ypey est correspondant de l'Institut royal, et membre de la Société de littérature hollandaise de Leyde, ainsi que de plusieurs autres sociétés savantes.

YPSILANTI, (le prince DÉMÉTRIUS), l'un des premiers chefs grecs qui, à l'instigation de la Russie, levèrent, en 1820, l'étendard de la révolte contre la tyrannie des Musulmans. Le prince Ypsilanti, par sa naissance et sa haute position sociale, paraissait destiné à conduire et mener à bien l'insurrection grecque. Quelques secours de la Russie auraient suffi pour assurer l'indépendance du malheureux peuple grec, ou du moins pour empêcher le massacre de populations nombreuses. La Russie avait promis monts et merveilles; mais soit pour cacher ses vues ambitieuses, soit que le mouvement des Grecs contre le despotisme turc ait paru révolutionnaire à cet Alexandre qui, dans son zèle dévôt et monarchique voulait partout renforcer le pouvoir absolu, les Grecs furent abandonnés à leurs bourreaux; Ypsilanti et beaucoup d'autres qu'on avait mis en jeu furent compromis, condamnés, privés de leurs biens et contraints d'errer sur la terre étrangère. Quand les malheureux Grecs ont été lassés de combats et de revers, la Russie est alors intervenue à main armée dans la querelle, mais pour son intérêt propre et dans des vues d'agrandissement que les moins clairvoyans redoutent et voudraient empêcher, mais il est trop tard. Depuis plusieurs années, nous n'avons entendu parler ni de Démétrius Ypsilanti, ni de son frère, comme lui, dévoué à l'indépendance de son pays.

YORCK de WATTEMBOURG (le comte), général prussien, dont le nom rappelle la première défection qui eut lieu en 1813, parmi les troupes étrangères qui marchaient sous les drapeaux de Napoléon; il est vivant.

YSABEAU (C. A.), ancien membre de la Convention nationale, qui, après le 9 thermidor, se montra l'un des plus implacables ennemis de la terreur, est vivant et retiré à Liége, dans les Pays-Bas, où il jouit de la considération générale et de l'affection personnelle de tous ceux qui ont formé avec lui des relations intimes.

Z.

ZAYONCZECK (le prince), vice-roi de Pologne, qui avait long-temps vécu en France où il était aimé et respecté, comme l'un des défenseurs les plus dévoués de l'indépendance de la patrie, est mort, il y a quelques années. Son élévation au poste de vice-roi de Pologne, est un des plus beaux titres de gloire de l'empereur Alexandre, qui en avait déjà attaché une grande à son nom par les honneurs qu'il avait fait rendre, en 1813, à la mémoire de l'illustre et infortuné prince Poniatowski, mort à Leipzig, dans les rangs français, en combattant la Russie.

ZEA (FRANÇOIS-ANTOINE), naquit le 21 octobre 1770, à Médelin, province d'Antioquio, dans la Nouvelle-Grenade. Il fit ses études à Santa-Fé de Bogota, aujourd'hui capitale de la république de Colombie, et occupa, dès l'âge de seize ans, une chaire importante dans le collége qui vit ses premiers succès. Peu de temps après il fut pensionné par le gouvernement de sa métropole, et chargé de seconder le savant Mutis dans ses recherches sur la botanique du Nouveau-Monde. Ce dernier conçut pour son jeune compagnon une estime profonde et la plus tendre amitié. Doué d'une imagination ardente et plein de ces sentimens généreux qui font une idole de la patrie,

le jeune Zea comprit de bonne heure les destinées de son pays : il dut exprimer ses vœux avec chaleur, et ses opinions avec cette éloquence qui lui était propre. Le gouvernement espagnol en prit de l'ombrage ; un ordre émané du cabinet de Madrid le fit venir en Europe, et en mettant le pied sur la péninsule, en 1797, il fut enfermé dans un fort de Cadix. Un procès lui fut intenté comme ayant essayé, par ses doctrines et par ses actes, de rendre la Nouvelle Grenade indépendante de la monarchie espagnole. Ce procès dura deux ans, au bout desquels le défaut absolu de preuves le rendit à la liberté, mais non pas à son pays : soigneux au contraire de l'en écarter, le gouvernement espagnol envoya Zéa, sous divers prétextes, en France, avec une pension de 6,000 fr. Il y resta jusqu'en 1802, qu'il revint en Espagne, et sollicita avec ardeur la permission de retourner en Amérique : il reçut pour toute réponse, le brévet de directeur-adjoint du Jardin botanique de Madrid, et à la mort du titulaire, c'est-à-dire en 1804, il devint directeur en titre, et en même temps professeur des sciences naturelles. La révolution d'Aranjuez le surprit au milieu des travaux scientifiques que les premiers événemens de sa vie n'avaient point interrompus. Le nouveau gouvernement le nomma membre de cette Junte des notables qui fut réunie à Bayonne en 1808. Depuis, il eut la direction d'une partie du ministère de l'intérieur, et fut enfin préfet de Malaga jusqu'à la retraite de l'armée française. Ici les vœux constans de cet apôtre de l'indépendance américaine vont s'accomplir; il peut revoir sa patrie, ou tout au moins se rapprocher d'elle. Il s'élance des côtes de l'Angleterre en 1814, et va rejoindre Bolivar, qui, sans argent, sans vaisseaux et sans soldats, préparait l'expédition de Carraccas, et méditait la délivrance de cette vaste portion du continent américain. Depuis lors, Zéa suivit la fortune des armes américaines, et se trouva mêlé à toutes les chances de cette lutte immortelle. Ami de Bolivar, ce guerrier législateur le consultait dans les occasions difficiles, et montrait une déférence marquée pour celui qu'il appelait son père. Zéa fut successivement intendant-général de l'armée libératrice, président du premier congrès qui ait proclamé la liberté à Angostura, vice-président de la République de Colombie, et enfin ambassadeur en Europe, avec des pouvoirs *illimités*, pour établir les rapports politiques et commerciaux de la République nouvelle avec les divers états. Zéa conclut le 23 mai 1821, un emprunt de 2,000,000 livres sterl., qui fut accepté par une Compagnie de banquiers de Londres, et qui doit être considéré comme formant un épisode important dans l'histoire de l'indépendance américaine. M. Zéa se présenta à Londres en qualité de ministre ou chargé d'affaires de la République de Colombie, au mois de juin 1820. A cette époque la multitude des événemens qui se passaient sous nos yeux, la distance du théâtre de la lutte entre l'Espagne et ses colonies, et d'autres causes secondaires, avaient empêché l'attention générale de s'occuper des affaires d'un état qui s'élevait dans l'Amérique du Sud. La longue et glorieuse querelle de l'indépendance, les victoires de Bolivar, la réunion des républiques de Venezuela et de la Nouvelle-Grenade en un seul corps de nation, l'établissement d'un pacte social contenant les principes fondamentaux de toute bonne organisation politique ; tout cela était pour ainsi dire ignoré ou faiblement remarqué. M. Zéa vint annoncer en Europe ce qui s'était fait dans son pays. Les fondateurs de Colombie ne pouvaient choisir un historien plus habile, un représentant plus capable de bien remplir sa mission. Précédé par une réputation littéraire à laquelle peu de ses compatriotes auraient eu les mêmes droits, M. Zéa n'est pas resté au-dessous des graves fonctions qui lui étaient imposées. Il sut obtenir à Londres des témoignages non équivoques de confiance ; et à Paris même, malgré la difficulté du temps actuel, presque tous les hommes éclairés l'accueillirent avec une bienveillance sans réserve. Au moment où trois cents citoyens anglais lui prodiguaient des marques touchantes de leur estime, dans un banquet public, à la taverne de la Cité, les chefs de l'instruction publique en France favorisaient de tous leurs moyens une expédition scientifique (celle de MM. Rivero et Boussingault) destinée à porter dans le Nouveau-Monde le goût et les bienfaits des sciences naturelles. Cette expédition n'est pas le moindre

service que M. Zéa ait rendu à son pays. Nous ne parlerons pas de ses succès auprès des cabinets qu'il a pressés de reconnaître l'indépendance de la Colombie; ce qui n'est pas douteux, c'est qu'il a été écouté partout avec attention, et que, s'il n'a pas obtenu des résultats positifs, du moins il les a préparés. Il a été comblé personnellement d'égards et de promesses. Dans sa position, c'était déjà beaucoup de n'être pas éconduit sans être entendu. La mission de M. Zéa, son esprit, ses manières ont donné une sorte d'existence politique en Europe, à la nation nouvelle qu'il représentait. Il n'y a rien d'exagéré dans cette assertion. Impliqué malheureusement, dès les premiers temps de son arrivée, dans la fâcheuse discussion des anciennes dettes de son pays, M. Zéa s'est vu forcé de prendre part à diverses opérations financières. On a critiqué ses *débentures* d'abord, et ensuite son emprunt de deux millions st. : on a discuté les formes, les conditions de cet emprunt, et finalement la validité des pouvoirs en vertu desquels il a été conclu. Il suffit d'un mot pour répondre à toutes ces insinuations. M. Zéa avait ressuscité le crédit, ou plutôt avait créé celui de son gouvernement, dont les obligations jusqu'alors n'avaient obtenu aucun cours ; et quant à la faculté d'emprunter, il l'avait complètement reçue du chef suprême de la République, autorisé à la lui transmettre par la constitution de son pays. Au reste, cette question vient d'être décidée. Le gouvernement de la Colombie a reconnu l'emprunt fait par M. Zéa, et quoiqu'il manque encore pour le justifier entièrement un décret du Congrès qui reconnaisse les grandes obligations que la Colombie doit à son négociateur, sa mémoire n'a rien à craindre de la loyauté de ses compatriotes ni celle du président-libérateur. Au reste, voici la substance du contrat de l'emprunt de Colombie, analysée sur un des originaux. « En vertu des instructions données à S. Ex. don J. A. Zea, ministre plénipotentiaire de la République de Colombie, de contracter un emprunt d'argent pour le service de ladite République, M. Zéa, duement autorisé à cet effet, par des pouvoirs spéciaux à lui accordés, datés d'Angostura, le 24 décembre 1819, et signés par le président de la République, le général Simon Bolivar, et contre-signés par J. R. Revenga, ministre des affaires étrangères, a contracté, au nom et de la part du gouvernement de ladite République, avec MM. Herring, Graham et Powles, négocians de Londres, un emprunt dont le montant a été fixé à 2,000,000 liv. sterl., au prix de 80 pour 100. Le paiement de l'emprunt devait être fait :

10 o/o au moment de la souscription.
30 id. à 3 mois } de cette date.
40 id. à 6 mois }

Un escompte à raison de 6 p. 100 par an, devait être accordé à ceux qui paieraient la totalité de la souscription. L'objet principal de cet emprunt étant l'amortissement des *débentures* existantes de la République ; elles étaient reçues, avec tout intérêt échu, en paiement dudit emprunt, et un escompte était accordé en ce cas, à raison de l'intérêt qu'elles portent. Le gouvernement devait faire remettre les fonds pour le paiement des intérêts et l'amortissement du capital. Les contractans étaient chargés de recevoir les remises et de payer les intérêts et l'amortissement des obligations. Ce contrat a été signé à Paris, en 1822. » Zéa est mort aux eaux de Bath, d'un anévrisme au cœur, le 28 novembre 1822, âgé de cinquante-deux ans. Il n'était pas moins versé dans les littératures anciennes et modernes que dans les sciences naturelles. Il écrivait le français et l'espagnol avec une rare facilité. Sa conversation était spirituelle, et son imagination méridionale lui fournissait avec profusion des couleurs brillantes pour embellir ce qu'il voulait dire. — M. Zea publia, en 1801, une *Description de la chute du Tequendama*, et plusieurs *Mémoires sur le Kina de la Nouvelle-Grenade*. Il rédigea pendant plusieurs années le *Mercure d'Espagne* et le *Mercure d'agriculture* du même pays.

ZEA-BERMUDEZ, espagnol, ministre du roi Ferdinand VII, dont les actes n'occupent que peu de place dans la tragédie sanglante qui se joue en Espagne au profit du parti absolutiste, depuis la seconde restauration. M. Zéa-Bermudez est aujourd'hui ministre d'Espagne à la cour de Londres.

ZUBLI (Ambroise-Juste), poète hollandais et membre de l'Assemblée nationale de la République batave, en 1796, est né en 1751 à Amsterdam, où il exerça le com-

merce. Il n'a pas illustré son nom dans la carrière politique, mais on a de lui des poésies qui ne sont pas sans mérite. En voici les titres : 1° *Poème sur les inondations de* 1809. (*Dichttafereel van den winter, storm en overstromingen van den jare* 1809) Amsterdam 1810 ; *Les Pays-Bas délivrés en* 1813 (*Nederland verlost in* 1813), poème en trois chants ; Rotterdam, 1817 ; — 2° Traduction de la tragédie *d'Hector*, de Luce de Lancival ; — 3° Traduction de la tragedie de *Hamlet*, de Ducis. Ces traductions sont bien préférables aux compositions originales de l'auteur, qui manquent ordinairement de verve et de chaleur poétique. Les tragédies que nous venons de citer ont été souvent représentées au théâtre national d'Amsterdam et autres villes de la Hollande. M. Zubli est mort à Vlaardingen, petite ville de la province de Hollande, le 9 octobre 1820, à l'âge de 69 ans.

ZURLO (le comte Joseph), ministre de l'Intérieur du roi de Naples, Joachim, est mort en 1828.

FIN DU SUPPLÉMENT.

IIme SUPPLÉMENT.

GALERIE HISTORIQUE
DES
CONTEMPORAINS.

A.

AGAR, (comte de Mosbourg). Après s'être montré, dans des vues qu'il est impossible de ne pas regarder comme personnelles, partisan décidé des idées financières de M. de Villèle, M. Agar, peu satisfait sans doute de n'avoir pas été récompensé par ce ministre du dévouement qu'il lui avait montré, et s'étant flatté de se faire porter par les électeurs à la chambre des députés, s'est mis à écrire contre lui avec autant de persévérance et d'activité qu'il en avait mis à seconder ses vues, quand il en attendait quelque chose. Ce nouvel essai ne lui a pas été heureux ; le financier palinodiste a été éconduit par les électeurs, comme il l'avait été par le premier ministre français, qui avait été juste une fois en sa vie, en appréciant, comme ils devaient l'être, le caractère et les talens de l'ancien ministre de Joachim.

AGIER, (conseiller à la cour royale, maître des requêtes et membre de la chambre des députés) a joué, depuis la chûte du ministère Villèle contre lequel il s'est fortement prononcé, un rôle assez actif et assez marquant dans cette chambre. Particulièrement lié avec M. de Châteaubriant, il doit surtout à cette circonstance d'avoir, dans ces derniers temps, servi de point de ralliement à quelques membres de la faction de l'ancien parti royaliste qui a eu le bon sens de reconnaître qu'il n'y avait désormais de salut pour la maison de Bourbon que dans un changement de système et le renvoi du ministère absolutiste et apostolique, qui, depuis six ans, opprimait et avilissait la France. M. Agier a été souvent indiqué pour la préfecture de police, et nous avons assez bonne opinion de ses talens et de son zèle pour croire qu'il n'y serait pas déplacé, si, par malheur, M. de Belleyme qui remplit aujourd'hui ce poste d'une manière aussi satisfaisante et aussi distinguée, venait à en être éloigné. M. Agier a été l'un des membres de la commission chargée de présenter à la chambre l'acte d'accusation de l'ancien ministère, et il a voté, pour que cet acte fût pris en considération par la chambre, mais non toutefois, sans certaines restrictions qui ont prouvé que sa conscience n'était pas complétement éclairée. Ce besoin de conviction intime de la part d'un magistrat qu'on ne peut accuser d'une partialité favorable envers le ministère tombé, fait, selon nous l'éloge de son cœur, et de la manière dont il considère les devoirs du magistrat qui ne veut prononcer que sur des preuves judiciaires, plus que de son jugement comme personnage politique, qui, dans une haute question d'état, doit se déterminer d'après l'ensemble des *faits* qui constituent la culpabilité de l'homme public. Or, qui ne sait que la France est unanime dans l'opinion dont elle a flétri le ministère dont M. de Villèle a été le chef. Représentant de la France, c'était donc cette opinion qu'il était du devoir de M. Agier d'exprimer ! Le parti auquel appartient ce député, est appelé celui des *importans*, sans doute de la haute opinion qu'a de lui-même chacun de ceux qui le composent.

ALLENT, conseiller d'état, disgracié par l'administration Villèle, a été rétabli dans ses fonctions par l'administration qui lui a succédé ; il a été récemment élu membre de la chambre des députés, et jouit, par son caractère et ses talens, d'une considération méritée.

ALQUIER, ex-conventionnel et ambassadeur dans plusieurs cours de l'Europe, sous les gouvernemens qui ont pré-

cédé la restauration des Bourbons, venait de se marier à Liége, lorsqu'il est mort en France, le 4 février 1826, d'une inflammation à la vessie, après avoir été opéré avec succès de la pierre en 1821. Il a laissé deux fils d'un premier lit, qui ont servi avec distinction dans l'armée française.

AMHERST (Lord), long temps gouverneur de l'Inde, a été remplacé dans ces fonctions, en 1827, par lord Williams Bentinck.

ANCELOT (N.), jeune poète français, né au Hâvre, ainsi que Casimir Delavigne. M. Ancelot débuta dans le monde littéraire un peu avant 1820 par une tragédie de Louis IX, qu'une versification correcte et un style très-pur soutinrent quelque temps au théâtre. La faiblesse de l'intrigue, l'absence de passions fortes et d'intérêt dramatique, firent enfin laisser de côté cette pièce que les amis de M. Ancelot disaient être dans le genre *admiratif*, nouvelle dénomination à l'aide de laquelle ils voulaient cacher le vide de l'action. M. Ancelot était alors uni à la coterie littéraire, qui, aux Bonnes lettres et ailleurs, soutenait les vieilles doctrines en politique et en littérature. Toutes les productions de M. Ancelot étaient louées outre mesure par les hommes de ce parti; véritablement l'élégance continue de ce style qui rappelait les grands maîtres et conservait les bonnes traditions, était digne d'éloges. Mais le peu de chaleur des conceptions de M. Ancelot est bien loin de lui avoir assuré un des premiers rangs parmi les poètes de l'époque où nous vivons. M. Ancelot a accompagné en 1827 le duc de Raguse à St-Pétersbourg, lorsque celui-ci alla assister en qualité d'ambassadeur extraordinaire, au couronnement de l'empereur Nicolas. La médisance a cherché dans la maison même de M. Ancelot la cause de l'amitié du duc qu'on ne dit pas plus scrupuleux sur les devoirs de l'amitié que sur ceux de la fidélité à son souverain. A peine de retour de son voyage, M. Ancelot a publié un roman intitulé *l'Homme du monde* qui a eu quelque succès, bien qu'il ne présente en réalité qu'une esquisse élégante, mais superficielle et injuste de la société actuelle. Tout récemment, il vient de faire jouer aux Français une tragédie ou drame intitulé *Olga*; c'est une nouvelle trasse, extraite de l'histoire de Catherine. M. Ancelot a, je ne sais pourquoi, reporté l'action à une époque bien plus reculée, au temps d'une impératrice nommée Irène, à laquelle il attribue le forfait de Catherine. A-t-il voulu donner à l'action cet air grandiose qui résulte de l'éloignement des temps, ou n'a-t-il eu pour but que de ne pas blesser les descendans de l'auguste criminelle? Le premier motif était inutile, le second n'aurait rien d'étonnant dans un des poètes du jour qui ont reçu le plus de gratifications. Quoi qu'il en soit, Olga présente un progrès sensible dans la manière de concevoir un plan dramatique. M. Ancelot s'est visiblement rapproché de ces idées de réforme, qui, de plus en plus, se sont répandues dans le monde littéraire. Déjà moins classique, il a varié les tons et les caractères; il a conservé l'élégance de style qui a fait le succès de ses premiers ouvrages, mais il a compris que la dignité un peu guindée de l'ancien théâtre avait cessé d'être une source d'intérêt et d'émotions. Bref, il s'est fait littérateur de son époque, et nous l'en félicitons de bon cœur. Ce n'est pas qu'Olga soit un drame parfait, et même nous ne voudrions pas lui garantir un succès durable, mais au moins, il atteste des dispositions qui ne peuvent manquer de porter d'heureux fruits. D. M.

ANDREOSSY (Antoine François, comte) a été nommé, en 1827, membre de la chambre des députés, où il a, dans le cours de la session, prononcé un discours remarquable sur la politique européenne, vient de mourir en septembre 1827.

ANGOULÊME (duc d'). Dauphin de France, continue à montrer un esprit sage, conciliant, étranger, autant qu'on lui permet de l'être, aux factions qui divisent la cour de son père. Si, à ce caractère humain, honorable et vraiment français, se joignaient plus de lumières, plus d'énergie et quelqu'influence, des jours de gloire et de bonheur pourraient luire encore sur la France, mais il est affligeant de penser que, par des motifs, dont quelques uns sont excusables aux yeux de l'humanité, bien qu'ils ne puissent être justifiés à ceux de la politique, la famille royale de France est loin de partager la modération de l'héritier du trône, et ne laisse échapper aucune occasion de mettre la France et l'Europe, dans cette dangereuse confidence. En effet, nous garderions vainement le silence sur ce point; les contem-

borains n'oublient pas, et l'histoire a déjà recueilli les imprudentes paroles par lesquelles le roi Charles X, et plus que lui, l'épouse de l'héritier du trône, ont fait connaître à la France, dans la personne du baron de Montbel, maire de Toulouse, parent et ami de M. de Villele, et membre de la commission de l'accusation, que tous les honnêtes gens avaient pleinement approuvé le courage avec lequel, dans la commission et dans la chambre, il avait défendu les anciens ministres. » Ce qui exprimait assez clairement, en présence d'une chambre qui venait de voter la prise en considération de la proposition d'accuser les ministres, l'opinion qu'il n'y avait d'honnêtes gens en France que ceux qui repoussaient cette même proposition. On n'a point un semblable oubli de toutes les convenances à reprocher à M. le dauphin, et nous l'en félicitons.

ANGOULÊME (duchesse d'). Dauphine de France; nous espérions trop des réflexions et de l'expérience de cette princesse. (*Voyez* l'article qui précède).

ARGENSON (Voyer d') a été rendu par ses concitoyens à la carrière politique, et replacé dans la chambre élective, où la France le compte de nouveau parmi les défenseurs de ses libertés.

ARLINCOURT (le vicomte d'), auteur de la Caroléide, poème d'une longueur véritablement effrayante, et dénué de toute espèce de mérite, du Solitaire, roman absurde où se trouvent clair-semées quelques beautés secondaires, d'Ipsiboé, l'une détestable tragédie intitulée le Siége de Paris, jouée à la honte de l'art dramatique sur le théâtre français, en l'an de grâce 1825. Il ne cesse de répandre dans le public les produits informes de son imagination délirante. Quand je dis dans le public, il faut nous entendre: le public ne lit véritablement pas M. d'Arlincourt; c'est à l'insçu du public que les œuvres du noble vicomte font gémir les presses archi-romantiques de M. **** Et qui donc achète les œuvres de M. d'Arlincourt? Qui? parbleu, M. d'Arlincourt lui-même. Heureux d'avoir cinquante bons mille francs de rente, il achète du libraire la première et la seconde édition de chacune de ses productions nouvelles, puis met en vente la troisième, annonçant la quatrième en même temps, et bonnement se croit alors sur la route de l'immortalité. Cependant l'indifférence du public a fatigué M. d'Arlincourt, et l'on raconte que madame la vicomtesse, voulant vaincre l'ennui qu'il éprouve à ce sujet, emploie quelquefois les économies du ménage à faire acheter et détruire quelque édition de ces œuvres malencontreuses. On dit qu'alors le front du vicomte est plus serein. Heureux époux, qu'une attention si aimable trompe délicieusement ton orgueil! M. d'Arlincourt est certainement en date le premier des romantiques français; et si, sous le nom de romantisme, on comprenait toutes les extravagantes conceptions que peut enfanter un esprit malade, M. d'Arlincourt serait encore sans contredit le premier des romantiques. Nulle vraisemblance d'action, nuls développemens naturels de caractères et de passions. Un style à faire pitié, plein d'images incohérentes et fausses, des phrases entortillées, quintessenciées, mais surtout pleines d'inversions, telles que l'amphigouri le plus bizarre, paraît souvent aussi intelligible que tout ce galimathias. Cette forme peu usitée en français est si familière à M. d'Arlincourt qu'on l'appelle dans le monde littéraire du nom de *vicomte inversif* ou *à l'inversion*. Il faut plaindre les courtisans, qui, à cause de l'intérêt que porte à M. d'Arlincourt certaine princesse, ont essayé de lui faire une réputation de talent. Le public, souverain juge en ces matières, ne s'y est pas trompé, et a bien vite condamné à l'oubli qu'elles méritent ses monstrueuses productions. Nous ne dirons rien du physique de M. d'Arlincourt que nous n'avons vu de notre vie; toutefois, il est des mauvais plaisans qui disent que sa vue rappelle assez naturellement à l'esprit *ce grand flandrin de vicomte*, dont parle Molière dans le Misanthrope. D. M.

B.

BARTHE (N.) l'un des avocats les plus distingués du barreau de Paris. Il en est qui, déjà plus anciens dans cette noble profession, ont une réputation mieux ou du moins plus généralement établie, il n'en est aucun qui en ait une mieux méritée. M. Barthe, sans être cité, comme Persil, pour ses connaissances

profondes en droit écrit; pour son érudition en fait d'anciennes ordonnances, et ses saillies piquantes, ainsi que M. Dupin aîné, possède à un degré éminent les connaissances nécessaires à un bon avocat; mais des qualités infiniment précieuses l'élèvent au premier rang parmi ses collègues. Un courage civil, un esprit d'indépendance à toute épreuve, en font l'égal d'Isambert et de Merilhou. Pour la pureté du style, l'élégance et la régularité des développemens, Hennequin ne le surpasse pas; enfin une heureuse chaleur, une exquise sensibilité, jointes à une force non commune de dialectique, promettent peu de rivaux dans l'avenir à cet orateur qui, jeune encore, balance les plus hautes renommées. Nous n'avons pas besoin de citer une foule de causes politiques défendues avec éclat par M. Barthe qui ne refusa jamais au malheur le secours de sa voix éloquente. Seulement il nous souvient et il nous souviendra toujours de deux occasions où nous avons vu M. Barthe faire de la parole le plus noble et le plus brillant usage. La première, c'est lorsqu'en octobre 1822, il défendit quatre jeunes gens impliqués dans la conspiration de la Rochelle. Marchangy, dans un réquisitoire appuyé d'un discours composé avec une habileté funeste, avait réuni des faits accablants systématisés à dessein, pour présenter aux magistrats le tableau d'un royaume exposé au danger de conspirations sans cesse renaissantes. Telle fut l'impression du plaidoyer presque improvisé de M. Barthe, qu'il balança et détruisit en partie l'effet produit par un discours élaboré pendant plusieurs mois, rempli de toutes les fables alors accréditées du carbonarisme et des sociétés secrètes, et fortifié de tous les documens qu'un gouvernement oppresseur et cruel avait mis à la disposition du substitut du procureur général. Mais l'admiration fut au comble lorsque M. Barthe, qui parlait depuis quatre heures entières, épuisé de fatigue, après avoir fait valoir dans une péroraison chaleureuse les moyens oratoires les plus entraînans, pâle et déjà succombant, n'articulait plus que d'une voix défaillante, ces paroles pénétrantes et sublimes qui captivaient tous les cœurs. Le public, muet et immobile de plaisir, l'écoutait dans un religieux silence. Tout à coup le féroce Marchangy, las de se voir plus longtemps disputer sa proie, se lève et s'écrie: « plus haut, avocat, plus haut »: « Plus haut, bourreau », répète avec indignation tout l'auditoire frémissant. C'est alors que Barthe excité par ce mouvement d'une vive sympathie, ranime tout à coup comme par enchantement, résume avec force ses principaux moyens, et dans une péroraison nouvelle électrise tous les cœurs. Sans doute les victimes eussent été sauvées; mais un jury composé par le pouvoir d'alors savait il autre chose que servir. Les quatre infortunés sont dévoués à la mort, offerts en holocauste à l'arbitraire ministériel. Bories alors, le plus âgé des quatre, se précipite dans les bras de son défenseur, l'embrasse étroitement, lui donne sa montre et une boucle de ses cheveux pour remettre à une femme qu'il aimait. Et le public en larmes fut témoin de ces touchans et derniers entretiens. On dit que le lendemain, Marchangy, fier de son triomphe sanglant, bravait la haine publique dont les témoignages l'ont depuis accompagné partout. Les quatre jeunes infortunés marchèrent au supplice avec une admirable fermeté. Une jeunesse ardente voulait les arracher à la mort; mais le pouvoir toujours en garde contre les résolutions généreuses, avait déployé un appareil militaire assez imposant pour contenir même les plus téméraires. Que ne puis-je décrire l'air calme et serein de ces quatre victimes s'avançant vers l'échafaud. Sur leur passage ils reçurent les adieux de leurs amis et même des indifférens qu'avait attirés un spectacle aussi tristement intéressant. Au milieu du silence qui régnait de toutes parts, ils se serrent, ils s'embrassent et tombent sous la hache fatale aux cris de vive la liberté. Le bruit courut alors qu'un bal donné le soir même chez de hauts personnages fit un moment distraction à la douleur publique. Marchangy obtint bientôt un nouvel avancement; il reçut même de riches présens de souverains étrangers, membres de cette alliance prétendue sainte dont l'oppression des peuples était le dogme favori. Pour M. Barthe, toujours simple et modeste, il déplorait en secret la perte des jeunes compatriotes que son ministère n'avait pu sauver. Le second triomphe oratoire de M. Barthe que nous avons voulu rappe-

ler, est encore une défaite, puisque son client fut condamné, non pas à mort cette fois, mais à un simple emprisonnement. En 1825 le journal du commerce fut accusé d'avoir provoqué au mépris de la chambre septennale élue en 1824. Une foule d'actes de cette assemblée avaient été amèrement censurés par le journaliste; les vices même de son élection frauduleuse avaient été signalés avec courage. La chambre, investie du droit de citer à la barre l'imprudent journaliste, et de le condamner sans appel, a résolu de mettre en usage cette terrible prérogative. Que dira le défenseur en présence d'une majorité prévenue et qu'un esprit de vengeance anime? Barthe paraît, et, sommé d'abord de découvrir sa tête, il réclame avec force les droits de son ministère qui dans le sanctuaire même de la justice n'était pas soumis à pareille obligation. Mais quelle fut la surprise du public et de la chambre elle-même, lorsqu'après un exorde décent et grave, M. Barthe se livrant à la discussion des passages incriminés, reproduit avec plus de force encore les griefs du journaliste, ou plutôt de la nation, et fait passer sous les yeux de l'assemblée toute puissante le tableau de ses violences et de sa dégradante servilité, d'accusé qu'il était, il devient accusateur à son tour, et cette masse infâme de députés vendus, sacrifiant au pouvoir les libertés publiques, entend avec effroi les plus austères vérités. Cette hardiesse fut heureuse : l'accusé en fut quitte pour le minimum de la peine à infliger s'il eût été coupable. Mais la chambre d'alors se repentit d'avoir provoqué un tel adversaire. Elle ne s'attendait ni à tant de franchise, ni à tant d'habileté. M. Barthe eut le mérite de dire avec modération ce que pensait la France indignée, et ses paroles, comprises par la nation tout entière, n'ont pas peu contribué à la régénération politique de ce pays, alors livré à l'odieux despotisme des jésuistes et des courtisans. D. M.

BELLART (Nicolas François), procureur général près la cour royale de Paris, est mort le 1827. il est à remarquer que cet homme passionné, cruel, implacable, constamment agité par ses souvenirs et ses ressentimens, et qui convenait si peu au ministère auguste dont il était chargé, a fini ses jours dans une longue agonie, pendant laquelle les ombres sanglantes de ses victimes se représentaient sans cesse à son imagination, demandant justice contre lui. Défenseur des jésuites lorsque leur appui paraissait utile aux projets de son ambition, il les vit tels qu'ils étaient dans ses derniers momens et s'en épouvanta dans son délire : tantôt il demandait à ceux qui le veillaient d'obtenir son pardon et de le soustraire à leurs fureurs; tantôt il les appelait à son secours. On présume que, bien instruit de leurs trames quelque temps avant de tomber malade, il avait fait certaines révélations qui étaient venues à leur connaissance et savait qu'elles ne lui avaient pas été pardonnées. Ces terreurs jointes à l'irritation naturelle de son tempérament et aux effets de la maladie, ont rendu sa fin effrayante.

BELLEYME (N.) procureur du roi près le tribunal de première instance de la Seine, a été nommé le 6 janvier 1828, préfet de police de Paris, en remplacement du jésuite Delavau. Celui-ci, congréganiste forcené, digne gendre de M. de Sallaberry, congréganiste non moins forcené que lui, est passé, par compensation, du nombre des conseillers d'état en service extraordinaire dans celui des conseillers d'état en service ordinaire. Nous reviendrons sur ce personnage. Arrêtons maintenant nos regards sur son respectable successeur M. de Belleyme, dont les premiers mots en acceptant l'importante, mais si difficile magistrature de préfet de police, ont été ceux-ci, « mon « premier besoin sera toujours de laisser » un nom irréprochable à mes enfans ». Chaque jour de la vie administrative de M. de Belleyme, depuis qu'il a été appelé aux nouvelles fonctions qu'il exerce, est employé à justifier le noble engagement qu'il a pris avec le pays; jamais Paris n'a été plus tranquille; jamais les citoyens n'y ont joui d'une plus profonde sécurité; jamais leur confiance dans l'autorité n'a été plus entière; jamais on n'y a moins parlé de conspirations; jamais enfin l'autorité de la police, de cette police, protectrice de l'ordre et qui ne vit pas de délations, n'a été plus surveillante, plus active et toutefois plus inaperçue. Un magistrat tel que M. Belleyme fait chérir le gouvernement qu'il sert, et la reconnaissance qu'il recueille est d'autant plus sincère et plus unanime, que l'on ne

saurait dissimuler que quelque chose d'inquiétant pour le repos des citoyens s'y rattache presque toujours et ne peut s'effacer que par une longue suite d'actes bienveillans et protecteurs de tous les intérêts sociaux. Bon citoyen, bon père, bon magistrat, M. de Belleyme a porté dans ses fonctions administratives, toutes les vertus de la famille; d'après les renseignemens qui nous parviennent de toutes parts et que nous avons recueillis nous mêmes dans la capitale de la France, nous ne saurions douter que l'éloignement de cet honorable magistrat du poste qu'il remplit avec une si haute distinction, ne fût considéré par tous les gens de bien comme un malheur public !

BERESFORD (Williams), Anglais et maréchal de Portugal, en récompense sans doute de l'oppression qu'il a fait peser sur cet infortuné pays où son nom est resté en horreur. Beresford d'intelligence avec Wellington et Metternich, après avoir été, en 1825, 26 et 27, à Paris et à Londres, l'un des principaux agens de toutes les calomnies répandues contre G. Canning, alors premier ministre, et de toutes les intrigues dont le but était de ruiner ce grand ministre dans l'opinion du parlement de la nation britannique et des peuples étrangers, a puissamment contribué à faire triompher en 1828 l'usurpateur D. Miguel, et a asseoir ce prince sur le trône du monarque dont les jours n'eussent pas tardé à s'éteindre dans l'effroi et dans la douleur, quand bien même le poison n'en eût pas avancé le terme. Hautement accusé de complicité avec la reine-mère de Portugal et son coupable fils, Béresford, aujourd'hui grand maître de l'artillerie, poste auquel il a été élevé par le duc de Wellington, lorsqu'en opposition avec tous les intérêts nationaux, celui-ci a réuni dans sa main tous les pouvoirs civils et militaires, jouit avec impunité du prix de toutes les conspirations tramées par lui contre la liberté de la patrie et de ce malheureux Portugal dont il avait été appelé à protéger les efforts constitutionels, et que ses longues déceptions ont inondé du sang de ses meilleurs citoyens

BERNARD avocat distingué du barreau de Rennes, pépiniere d'hommes illustres et courageux. Déjà connu dans toute la Bretagne pour son savoir et sa rare éloquence, M. Bernard eut occasion de déployer ses talens au sein de la capitale dans une cause importante. L'Etoile, journal jésuitique, avait insulté à la mémoire de l'illustre Lachalotais. La famille de cet ancien procureur général voulut tirer vengeance d'un tel outrage. Une partie des membres poursuivans confia sa cause à M. Berryer fils qui, vendu aux jésuites, la trahit lâchement. Bernard, fidèle aux traditions parlementaires et interprète de l'indignation publique, défendit dignement la mémoire du glorieux magistrat : il parut devant le tribunal de Paris, sévere appréciateur des talens et des convenances oratoires, comme il eût fait devant un tribunal ordinaire. Simple à son début, gravé et serré dans la discussion, il démontra jusqu'à l'évidence les périls qu'avait fait courir à l'état et à la religion cette société de Jésus, si tristement célèbre, qu'avait dénoncée et poursuivie au péril de ses jours le vertueux Lachalotais. Puis racontant les peines infinies et les triomphes tardifs de son héros, il embellit cette partie de son discours de toute la pompe oratoire qu'un tel sujet pouvait comporter Ce fut un mouvement véritablement sublime, lorsque s'élançant du milieu de ce cortege de fêtes qui accompagne Lachalotais échappé aux cachots du despotisme, il se tourna tout à coup vers les rédacteurs de l'Etoile et s'écria : Lâches calomniateurs, retirez vous, fuyez, vous me faites horreur. Ces paroles prononcées d'une voix forte, accompagnées d'un geste véhément, par un homme doué de qualités physiques aussi heureuses que l'est M. Bernard, rendirent immobile tout l'auditoire, et couvrirent de honte ces hommes qui peut-être n'avaient jamais rougi. M. Dupin aîné félicita son collègue au nom du barreau de Paris. Loin de nous toute pensée fâcheuse, mais nous doutons que M. Dupin eût été ravi d'entendre tous les jours près de lui une aussi franche et aussi vive éloquence. Le public n'eût pu que gagner beaucoup à ce voisinage de deux orateurs également distingués. M. Bernard est retourné à Rennes où peut-être il plaide pour un mur mitoyen ou pour quelque liquidation de tutelle! D. M.

BERRYAT St. PRIX, professeur de procédure, de la faculté de droit de Paris et auteur d'un Traité de procédure à l'usage des élèves, que recommande une

excellente méthode et les doctrines les plus saines. M. Berryat partage avec M. Carré, de l'école de droit de Rennes, l'honneur d'être suivi comme autorité en France par les jeunes disciples de Thémis.

BERZELIUS, savant chimiste suédois, auteur de découvertes importantes, connu dans toute l'Europe et dans le monde savant aussi bien que dans sa patrie. M. Berzelius est de plus un homme aimable et modeste. D. M.

BIGNON (le baron ÉDOUARD) a été rappelé en 1827, à la chambre des députés par le département de l'Eure; il y a acquis de nouveaux droits à la reconnaissance et à l'estime de la France, par les talens et le courage avec lequel il y a défendu les libertés publiques.

BLONDEAU, professeur de droit romain à la faculté de droit de Paris. Savant profond et modeste, M. Blondeau s'est associé aux découvertes et aux travaux importants des savants allemands parmi lesquels il occupe un rang distingué. Doué d'un esprit éminemment philosophique, M. Blondeau n'abandonne une question qu'après l'avoir creusée profondément, et scrutée dans ses élémens les plus intimes. Malheureusement l'élocution peu brillante de M. Blondeau rend ses leçons moins agréables, et fait que la jeunesse peu capable encore de suivre, sans y être enchaînée par l'attrait du plaisir, un enseignement aussi élevé, lui préfère quelquefois les leçons de Messieurs tels et tels, qui marchent terre à terre, fidèles à l'antique et vénérable routine. D. M.

BOISSONADE, l'un des plus forts hellénistes qu'ait possédés la France, et digne de figurer avec ce que l'Allemagne et l'Angleterre ont produit de plus distingué en ce genre de savoir. M. Boissonade a eu l'honneur de succéder jeune encore au savant Larcher, traducteur d'Hérodote, etc., et de le remplacer dignement dans la chaire de littérature grecque de la faculté des lettres de Paris. M. Boissonade a publié d'abord seul les *Héroïdes de Philostrate*, etc. Cette édition a suffi pour le placer au rang des premiers hommes de l'Europe savante. Il a donné depuis avec M. Bast une superbe édition de *Grégoire de Corinthe* (sur les dialectes grecs) accompagné d'un traité de *Paléographie*, chef-d'œuvre de critique éclairée. M. Boissonade n'a cessé de travailler avec les savans Haaze, etc. à l'ouvrage intéressant connu sous le nom de *Notices des manuscrits de la Bibliothèque royale*. Dernièrement il a publié une édition des *Poëtes grecs*, texte seul, d'une admirable pureté. Il serait à désirer qu'au lieu du grec vulgaire des imprimeries françaises, il eût adopté les caractères grecs des Allemands, infiniment plus agréables à l'œil, et généralement préférés aujourd'hui. On croirait trouver en M. Boissonade un de ces savans à mine rébarbative en qui le savoir nuisait à l'esprit, un de ces hommes en *us* tant ridiculisés par les littérateurs frivoles du siècle dernier. Au contraire, on voit un homme aimable, possédant le ton et les manières de l'homme du monde le plus élégant, parlant avec esprit et facilité, rendant agréables les détails de critique ordinairement si arides, lançant l'épigramme avec adresse et ne s'en faisant pas faute quand il réfute quelqu'erreur un peu lourde de ses confrères les commentateurs. M. Boissonade a publié quelques pièces inédites de la *Correspondance de Voltaire*, et donné dans un temps *au Journal des débats* une série d'articles où se déploie librement son esprit caustique. On dit que M. Boissonade au sortir du collége, où il avait fait d'excellentes études, devint maître d'une fortune assez considérable que les séductions du monde lui eurent bientôt fait dissiper. Peu brillant alors et songeant à réparer ses écarts de jeunesse, il se renferma pendant six mois dans une espèce de grenier, et là, nouveau Démosthène, séparé du reste des humains, il acquit cette force de savoir qui d'abord étonna les savans eux-mêmes. Ce trait n'aurait rien que d'honorable et montrerait ce que peut une volonté forte, chez un homme qui s'était laissé entraîner à des penchans funestes. On raconte que M. Boissonade, sur le point de prendre femme, ayant déjà fait à sa future les présens d'usage, tout-à-coup change d'avis et la veille du mariage annoncé, envoie son refus. Ce trait bizarre nous paraît difficile à croire d'un homme aussi spirituel et aussi au fait des convenances que l'est M. Boissonade. D. M.

BOISSY D'ANGLAS (FRANÇOIS-ANTOINE comte) dont nous avons dans la galerie historique des contemporains, fait connaître tous les titres à la reconnai-

sance et au respect de ses concitoyens, est mort, à Paris, le 29 octobre 1826, après avoir rempli la plus noble carrière. Il était âgé de près de 70 ans, et revenant de Nîmes, où l'affaissement de sa santé, avait décidé les médecins à l'envoyer passer l'hiver.

BOLIVAR (Simon) a été nommé, en 1828, chef suprême de la république de Colombie. Ce nom seul lui manquait; car il en exerçait depuis long-temps le pouvoir. De grandes haines, d'implacables rivalités, peut-être même le sentiment jaloux de l'amour de la patrie et de la liberté s'élèvent contre Bolivar de plusieurs points de la nouvelle république; mais de grands, d'illustres suffrages se prononcent en sa faveur, et personne n'ignore qu'il a épuisé toute sa fortune au service de la cause de l'indépendance. C'en assez sans doute pour justifier la haute estime des amis de la liberté, et pour commander une grande circonspection dans les jugemens qu'on porte sur cet homme extraordinaire, fondateur d'un nouvel empire, et dont rien ne permet de suspecter les généreux efforts, si l'on apprécie bien le nombre et le genre des obstacles qu'il a dû, qu'il doit encore surmonter; les trahisons dont il est sans cesse environné, les intrigues coupables du gouvernement de l'ancienne métropole et les tentatives armées qui ne peuvent être réprimées que par la force, qui a presque toujours les apparences de la tyrannie. Les deux mondes ont déjà placé Bolivar au premier rang des libérateurs des peuples, et personne ne sait mieux que lui que l'histoire l'attend.

BONALD (vicomte de), pair de France, a été nommé en 1827 par le ministère Villèle, dont il a été l'un des agens les plus dévoués, membre de l'odieuse commission de surveillance de la censure. Fanatique à froid et absolutiste sans conviction, cet homme si éminemment religieux et désintéressé dans ses discours, jouit d'une pension de police sur les produits de la prostitution. Son frère est évêque du Puy. La seule famille des Bonald est en possession de soixante mille livres de rentes, en places du gouvernement. Il n'a été question de M. de Bonald jusqu'ici que sous le rapport de la politique, et nous avons suffisamment noté ses erreurs et sa honteuse conduite. Maintenant si l'on veut apprécier M. de Bonald comme écrivain, comme philosophe, et comme publiciste, on pourra lire les deux morceaux suivans, écrits bien avant l'époque où M. de Bonald, s'est fait connaître comme l'un des membres les plus actifs du parti absolutiste et anti-social qui pesait sur la France. Le premier est le jugement porté sur M. de Bonald par M. J. Chénier dans son *Tableau historique de l'état et des progrès de la littérature française depuis 1789*, ouvrage généralement estimé pour l'exactitude et l'impartialité. « Jusqu'ici, dit-il, nous avons parlé d'écrivains plus ou moins dignes d'estime, et nous les avons loués avec plaisir. C'est à regret que nous allons paraître sévères; mais la justice et la vérité nous y contraignent. Un livre fut imprimé il a douze ans, sous ce titre emphatique : *Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile*, par M. de B..... gentilhomme français. L'auteur promet de démontrer sa théorie par le raisonnement et par l'histoire. Pour l'histoire, il ne paraît pas l'avoir étudiée, pas même l'histoire de France dont il parle à tort et à travers, sur la foi du père Daniel et du président Hénault, les seuls deux historiens qu'il vante, les seuls qu'il cite, les seuls peut-être qu'il ait lus. Quant au raisonnement, voici ce qu'il appelle raisonner. Il pose comme un principe incontestable ce qui est le plus contesté, souvent ce qui est le plus inadmissible, et marche ainsi d'assertion en assertion, prouvant chaque proposition qu'il affirme par celle qu'il vient d'affirmer. Veut-il rendre sa démonstration complète, cinq ou six répétitions sont pour lui cinq ou six preuves. Veut-il donner de la puissance aux mots? Il les imprime en lettres italiques. C'est avec cette logique victorieuse et ces grands moyens d'éloquence qu'il croit réfuter l'Esprit des lois et le Contrat social, qu'il dénigre l'essai sur les mœurs des nations qu'il prend avec Voltaire, Montesquieu, J. J. Rousseau, un ton de supériorité plaisant par lui-même, et qu'un extrême sérieux rend plus comique. A propos d'une définition qu'il hasarde comme tout le reste, il enjoint par note, à ses lecteurs de ne point *épiloguer*, c'est le terme qu'il emploie; et certes les rôles sont confondus, car c'est précisément ce que ses lecteurs auraient le droit de lui recommander sans cesse. Les mêmes principes, les mêmes idées, souvent les mêmes expressions se retrouvent dans la *Législation*

primitive, autre livre publié plus récemment par M. de Bonald. L'auteur, cette fois, car c'est bien le même, donne ses décisions par articles et dans la forme des lois. De telles productions semblent exiger un procédé fort simple, celui d'examiner ce qui fut écrit de sage en matière politique, et d'écrire précisément le contraire. Tous les abus dénoncés depuis cent cinquante ans par des philosophes illustres, par d'habiles magistrats, par des cours souveraines, par des ministres, sont aux yeux de l'auteur des inventions admirables. Toutes les gothiques institutions, fruit de l'ignorance du moyen âge, lui paraissent des chefs-d'œuvre de génie. C'est là ce qu'il appelle nécessaire, ce qu'il trouve approchant de la perfection, mais ce qu'il veut perfectionner encore, au point que s'il en fallait croire et ses conseils et ses vœux, et ses prophéties, car il est prophète, l'Europe atteindrait bientôt le plus haut dégré d'intolérance religieuse. Sa diction d'ailleurs est aussi sèche que ses décisions sont tranchantes. Avec un pareil style, de pareils principes n'ont aucun danger, et certes il n'y a pas lieu de craindre que M. de Bonald parvienne à dégoûter l'Europe des écrits de Voltaire et de Montesquieu. » Le second morceau est un extrait d'une lettre de Carnot à Napoléon. Il s'agissait en 1815, de nommer un grand maître de l'université. Carnot alors ministre de l'intérieur lui rend compte de l'embarras qu'il éprouve à trouver un homme qui possède les qualités nécessaires : .....» l'éloignement d'un idéologue nébuleux tel que M. de Bonald, était prescrit par la raison même. Plus creux que profond, et retentissant parce qu'il est vide, c'est un de ces rêveurs dangereux qui dans leurs analyses plus subtiles que fines passent sans cesse à travers ou à coté de la vérité; et sous prétexte de remonter à des causes dont il n'est bon que d'utiliser les effets, remettent aujourd'hui en question ce qui fut résolu hier, et affirment comme positif ce qui reste indécis, obscurcissant ainsi de nuages, ou plutot de vapeurs le soleil de la vérité, et faisant briller des fausses lueurs du sophisme les informes produits d'une imagination qui ne se comprend pas elle-même. Cette secte d'obscurantins, gens incomplets en intelligence et surabondans en erreurs, est l'auxiliaire naturelle de tous les hommes à préjugés; et se plaçant derrière eux pour les souffler ou les pousser, elle est prête à inspirer toute doctrine et à justifier toute action qui ralentisse la marche du génie de l'homme, et le fasse redescendre dans ces limbes dont nous commençons seulement à sortir. Je surveillerai pour ma part ces oiseaux nocturnes, et les empêcherai d'obscurcir la vérité par leur vol ténébreux. D. M.

BONAPARTE. Des quatre femmes de cette famille, madame, mère de Napoléon, la grande duchesse de Toscane Élisa, la princesse Pauline de Borghèse et la ci-devant reine de Naples, Caroline, les trois premières ont cessé d'exister. Les quatre frères Joseph, Lucien, Louis et Jérôme sont vivans : le premier est aux États-Unis ; les trois derniers sont à Rome.

BONAPARTE (LOUIS) comte de St. Leu, ancien roi de Hollande, connu par la bizarrerie de ses systèmes en fait de versification, vient de publier un nouveau recueil de poésies, où, fidèle à ses anciennes idées, il veut prouver par son exemple que les vers francais peuvent se passer de rimes, et même que les differentes combinaisons de vers usitées jusqu'ici peuvent être avantageusement remplacées par d'autres de son invention. Ces théories ont déjà été réfutées plusieurs fois avec politesse et avec talent dans le journal des Débats. Néanmoins M. le comte de St. Leu ne se donne pas pour vaincu. Nous doutons que sa nouvelle tentative ait un sort plus heureux que celles qui l'ont précédée. Bonaparte disait en parlant de son frère à qui il reconnaissait des talens distingués, qu'il voyait avec pitié un homme d'esprit comme lui passer son temps à fabriquer des vers; pour nous, moins sévères, nous voyons avec peine un esprit aussi distingué que M. le comte de St.-Leu s'égarer dans de faux systèmes, et employer inutilement à produire des œuvres informes un talent qui pouvait aspirer aux succès les plus flatteurs. M. D.

BONDY (TAILLEPIED DE) réélu en 1827 par le département de l'Indre à la chambre des députés, où il a constamment voté avec les amis des libertés publiques, a été nommé par le roi, à l'ouverture de la session, questeur de la chambre.

BONET DE TREYCHES, ancien membre de la convention, du corps législatif

et de la chambre des représentans, est mort à Paris le 8 août 1828.

BONNET, dans sa jeunesse avocat éloquent et courageux, s'est fait sur ses vieux jours le complaisant du ministère Villèle, Corbière et Peyronnet. Élu à grand peine en 1824 dans un des colléges électoraux de Paris, à l'aide des manœuvres que chacun sait, il fut, lors de la présentation de la loi Peyronnet sur la police de la presse, nommé rapporteur de la commission chargée de l'examiner. M. Bonnet était bien connu pour être ultra royaliste un peu ministériel; mais il passait pour honnête homme, et d'honorables antécédens fesaient espérer un rapport sinon entièrement favorable à la liberté, au moins impartial et franc. Mais qu'elle fut la surprise générale quand on entendit M. Bonnet, digne organe d'une commission à la fois vénale et préoccupée d'une haine aveugle contre toute espèce de lumières et de publicité, entasser sophismes sur sophismes pour justifier à l'aide d'amendemens perfides, la tyrannie de cette loi odieuse, et faire de ses dispositions déjà bien mauvaises, des dispositions plus détestables encore. Le public ne prit pas le change, et chacun tenant compte au rapporteur de l'intention, il en résulta pour M. Bonnet jusqu'alors considéré, un mépris à peu près universel. Quand la loi fut retirée de la chambre des pairs où l'attendait un échec éclatant, les rues de Paris furent illuminées dès le soir même; et au milieu des témoignages de la joie commune, vous eussiez vu les ouvriers imprimeurs, réunis en nombreuses sociétés portant des flambeaux, se promener par la ville, et chanter sous les fenêtres du garde des sceaux :

Peyronnet, Peyronnet,
Prends bien garde à ton bonnet.

Ce refrain populaire montre qu'une nation se souvient, et confond dans son mépris les auteurs et les complices du mal qu'on veut lui faire. Avis aux flatteurs du pouvoir. M. Bonnet, ainsi que tous les complaisans de ce ministère, est aujourd'hui ce qu'on appelle un homme noyé. D. M.

BOURDEAU (N.), disgrâcié sous le ministère Villèle, est rentré en faveur sous celui qui lui a succédé; il est aujourd'hui conseiller d'état et receveur-général de l'enregistrement et des domaines. Il a parlé plusieurs fois à la chambre élective, pendant la session de 1828, et sa nouvelle position officielle n'a pas trop altéré en lui les principes constitutionnels qu'il a eu souvent occasion de développer à la tribune. C'est à lui qu'on doit ce mot heureux sur le gouvernement du ministère Villèle, comparé aux époques qui ont précédé la révolution de 1789 : « Sous ce ministère, nous avons eu les jésuites de plus et les libertés gallicanes de moins. »

BOURDONNAYE (le comte de la). D'ennemi qui paraissait irréconciliable de M. de Villèle et de son système, ce député en est devenu le défenseur et le panégyriste : ceci s'explique naturellement; M. de la Bourdonnaye voulait le portefeuille des finances, il fallait, pour y parvenir faire chasser le titulaire. Le titulaire chassé, M. de la Bourdonnaye n'ayant point eu le portefeuille, et voyant que le vent qui soufflait d'en haut était pour le maintien du système, s'est rapproché de l'homme qui, bien que hors de la faveur apparente, était demeuré plus ferme que jamais dans la faveur réelle et pouvait l'amener au poste dont il venait de descendre et que l'indignation de la France lui laissait peu d'espoir de ressaisir. Tous les antécédens de M. de la Bourdonnaye le ramenaient d'ailleurs dans les rangs de la faction antinationale; il y est rentré, et c'est là qu'il est véritablement à sa place, jusqu'au moment où le triomphe trop vraisemblable de cette faction lui assurera le portefeuille des finances, constant objet de son ambition, et que M. de Villèle a perdu pour jamais.

BOURRIENNE, ancien secrétaire intime de Napoléon, et membre de la précédente chambre des députés, a cessé de faire partie de celle de 1827; il était à Bruxelles en août 1828, et l'on y assurait que, forcé par le mauvais état de ses affaires, de quitter la France, il avait rencontré à Mons, un créancier de mauvaise humeur qui l'avait fait arrêter, pour une dette peu considérable. Une dame de cette ville ayant répondu pour lui, M. de Bourrienne a pu continuer sa route. Repoussé de la chambre élective, mais toujours ministre d'état et membre du conseil privé, il paraît avoir perdu toute influence

dans le parti auquel il s'est livré, et ne vouloir s'occuper désormais que de ses affaires personnelles.

BOUVILLE (Le Marquis DE) a cessé par les élections de 1827, de faire partie de la chambre des députés. Une lettre de lui, insérée dans les journaux à l'époque des élections, prouve que si ses principes n'ont pas paru assez fixes à ses concitoyens pour lui mériter leur confiance, M. de Bouville ne doit pas du moins être confondu avec les vils complices de l'administration Villele, Peyronnet, Corbière et Clermont-Tonnerre.

BRA, jeune statuaire français du plus grand talent, auteur de divers ouvrages très-estimés des connaisseurs. M. Bra, veuf après quelques années de mariage, est père de deux enfans qu'il chérit et dont, à l'aide d'amis qui entendent mieux que lui les affaires, il administre sagement la fortune assez considérable. Comme M. Bra, possédé de l'amour de son art, ainsi que le sont les hommes qui peuvent aspirer à la gloire, est à-peu près indifférent à ses propres intérêts, sa belle-mère désira lui enlever l'administration des biens de ses enfans, et dans ce dessein entreprit de le faire interdire comme fou par les tribunaux, au moment même où il venait de produire de nouveaux chefs-d'œuvre. Bra, qui d'ailleurs n'eût pas demandé mieux que de se décharger du soin pénible d'une gestion de ce genre, ressentit vivement l'outrage fait au cœur et à l'autorité d'un père. Il pouvait renouveler à certains égards la scène de Sophocle prouvant sa raison par ses œuvres : il chargea de sa défense M. Barthe son ami, qui lui-même amant enthousiaste de la gloire et du génie, avait préparé un discours des plus beaux que puissent inspirer d'aussi nobles sujets. Mais l'avare belle-mère honteuse d'avance de sa défaite, se désista de sa demande, et le public fut privé d'un discours qui peut-être eût surpassé celui de Cicéron pour le poète Archias son ami. D. M.

BRAULT (CHARLES), âgé d'au moins 70 ans, archevêque d'Alby, ancien évêque de Bayeux (Calvados.) C'est en cette dernière qualité que nous l'avons connu dans notre enfance, et nous n'aurons garde de contester ici sur les talens dont il a fait preuve à différentes époques. Nommé dans un moment difficile évêque d'un diocèse qu'avaient en partie décatholicisé les prédications républicaines de Fauchet, évêque constitutionnel, et régicide ou peu s'en faut, il s'attira la confiance générale à son début. Il est vrai de dire aussi que les vertus d'un autre évêque constitutionnel savant et sage (M. Bisson) auquel il succéda, avaient déjà ramené les habitans à des sentimens de piété et de modération. M. Brault que la voix publique désignait comme ayant pris une part très-active aux guerres de la Vendée, montra bientôt des dispositions moins pacifiques. Son clergé formé par lui-même alarmait les consciences et prêchait fortement la restitution des biens du clergé. Néanmoins le chef du gouvernement d'alors lui passait ces légers écarts, en faveur de sermons fort bien écrits, où il vantait le héros visiblement poussé par le doigt de Dieu pour guérir les plaies de l'église et de l'état. Dieu dans sa miséricorde, avait délivré la France des Bourbons et suscité ce nouveau Cyrus. Aussi, monseigneur, outre une riche tabatière garnie de diamans qu'il reçut du fils de la providence, fut-il fait promoteur du concile gallican qu'il plut à sa majesté de convoquer, non pas certes pour son repos; mais quoi!

Le masque tombe, l'homme reste,
Et le héros s'évanouit :

» Mes chers frères, Dieu dans sa colère avait soumis la France au joug d'un usurpateur odieux ; Dieu dans sa miséricorde nous rend cette race antique et vénérée qui pendant tant de siècles, etc. » Ainsi chantait en 1814 le promoteur du concile anti-papiste. Au 20 mars 1815, nouvelles flagorneries adressées au pouvoir de fait; puis en juillet suivant, repentir définitif et sincère, ou plutôt nouveau changement d'idole et de langage, *è sempre benè*, car l'église ne peut faillir. On croirait à peine à toutes ces palinodies, si les preuves authentiques n'en existaient encore aujourd'hui, recueillies par des amateurs jaloux de la gloire de l'épiscopat français, maintenant opprimé comme chacun sait. Ce qu'il y a de curieux et d'agréable en même temps, c'est que chaque changement de dynastie entraînait un renouvellement des employés civils et militaires, tandis que Messieurs du Clergé restaient fermes sur leurs siéges ou cramponnés à la chaire de vérité, faisant al-

ternativement entendre aux fidèles étonnés : *Domine salvum fac regem*, ou bien (Leçon VII du catéchisme de l'empire) honorer et servir notre empereur, c'est honorer et servir Dieu même. J'oubliais de dire que M. Brault refusa la sépulture ecclésiastique et les prières d'usage à son prédécesseur qu'accompagnèrent à son dernier séjour l'estime publique et des regrets universels. On peut ajouter que grâce aux soins de M. Brault, son premier diocèse possède un clergé des plus entachés de fanatisme jésuitique, et que maintenant M. Brault s'associe à toutes les mesures alarmantes qui signalent les fureurs d'un clergé rebelle. M. D.

BRAULT (N.), ancien sous-préfet destitué par le ministère Villèle et consorts pour n'avoir pas voulu se prêter aux fraudes électorales au moyen desquelles s'accomplissait l'asservissement de son pays. Les hommages des citoyens vertueux l'ont consolé de cette disgrâce honorable. Mais M. Brault n'a pas laissé languir dans le repos des talens jeunes encore, qu'absorbaient auparavant les détails de l'administration. Fuyant la faveur, il a cherché la gloire, et les Muses ont secondé ses efforts. Une foule de chants heureux ont signalé son entrée dans la carrière. Tantôt maniant la lyre, il célébrait la patrie, ses joies et ses douleurs; tantôt lançant les traits de la satyre, il imprimait le ridicule ou l'infamie sur le front des esclaves avilis ou des stupides oppresseurs. Un peu de correction nous semble manquer à ces chants généreux; mais, à défaut d'une renommée littéraire du premier ordre, M. Brault a conquis une gloire plus pure et plus digne d'envie, celle d'avoir donné un exemple de courage et de probité politique bien rares au sein de nos sociétés corrompues. Il existe pourtant des hommes qui savent refuser une préfecture, une direction de la banque, un ministère, si pour les obtenir ou les conserver il faut gouverner contre les lois. Honneur à de tels citoyens et puisse leur vertu trouver de nombreux imitateurs! M. D.

BRIGODE (Baron de) qui avait cessé de faire partie de la chambre élective depuis que les intrigues ministérielles disposaient insolemment des choix du peuple, y a été rappelé en 1828, par la volonté des électeurs rendus à leur indépendance. La nomination de M. de Brigode, dans le département du Nord, où la faction du ministère déchu avait été jusques-là toute puissante, est une victoire de l'opinion publique qu'il importe de constater.

BRIOT (Pierre Joseph), ancien député au conseil des cinq cents et, depuis, conseiller d'état du roi Joachim de Naples, est mort à Paris, en 1827.

BROÉ (Jean de), substitut du procureur général près la cour de cassation de France. L'un des organes les plus vantés de ce parti qui menaçait d'envahir la magistrature française, et d'en faire l'instrument légal de l'arbitraire politique et du despotisme sacerdotal. Fidèle à l'impulsion donnée au parquet par Bellart dans ses jours de puissance, M. de Broé n'a pas manqué une occasion d'émettre les doctrines les plus opposées aux libertés publiques. Dans les procès politiques, le premier sur la brèche, il obtenait plus facilement qu'aucun autre organe du ministère public la condamnation des écrivains qui avaient eu le malheur de déplaire au pouvoir ou aux jésuites, protégés du pouvoir:

Car c'est un homme unique et qui, par son adresse,
Eût fait mettre en prison les sept sages de Grèce.

Véritablement M. de Broé ne manque pas d'un certain talent que son style et son ton déclamatoire rendaient plus imposant au vulgaire. Il le consacrait volontiers à louer les gothiques institutions des vieux âges; marchant sur les traces de Marchangy le *Gallo-Romantique*, il remplissait ses plaidoyers de tirades brillantes sur les capucins, la chevalerie et les mœurs antiques, blâmant le présent, déclamant contre le libéralisme, et surtout appelant les vengeances de la loi sur les écrivains politiques indépendants, qu'il appelait solennellement vils pamphlétaires! Ces mots seuls, prononcés avec un accent oratoire bien marqué, produisaient un effet magique sur les juges, et amenaient ordinairement la condamnation du pauvre auteur. Mal lui prit pourtant un jour d'avoir parlé ainsi à un nommé Paul Louis, trépassé depuis lors, mais qui dans ce temps composait de fort beaux écrits, chefs-d'œuvre de style et d'éloquence, dont les principes toutefois n'avaient pas l'honneur de plaire à MM. du parquet. Le dit Paul donc, se voyant ainsi apostrophé, et par suite condamné à la prison et à l'amende, imagina de rendre au public

un compte exact du procès dans lequel il venait de succomber. On peut vraiment lire que M. de Broé n'y trouva pas le bien; car Paul, prenant la chose par son commencement, fait d'abord une analyse piquante du discours et du réquisitoire de l'avocat général, que souvent il est, ainsi qu'il le dit lui-même, obligé de traduire le baragouin en français; puis dans un discours écrit, supérieur peut-être à tout ce que l'antiquité nous a laissé de plus parfait en éloquence, prenant le ton d'un homme honnête indigné d'une accusation injuste, il transporte par une figure hardie M. de Broé lui-même, sur la sellette des accusés; là il lui reproche fièrement l'immoralité de ces poursuites dictées par la bassesse, et l'accable du poids de sa vie austère, de son savoir immense, et de son libre génie. Tantôt c'est Beaumarchais distribuant à chacun de ses ennemis un cornet d'encre indelebile, tantôt c'est Socrate aux prises avec le sycophante Anytus. Depuis ce temps, le zèle de M. de Broé se montra beaucoup plus circonspect, et il est à souhaiter que sa mésaventure serve de leçon à MM. les avocats généraux; car si beaucoup d'entre eux étaient menés de telle sorte, si tous les Jean de Broé rencontraient leur Paul Louis, on sent dans quel discrédit tomberaient les réquisitoires, et alors où en seraient, je vous prie, les mœurs et la légitimité? M. D.

BRUN, *voyez* LEBRUN.

BRUN DE VILLERET (GÉNÉRAL) a été rappelé en 1827, à la chambre élective où il s'était honorablement prononcé autrefois, en faveur des principes constitutionels.

BUONAROTTI (MICHEL) a publié, en 1828, à Bruxelles un ouvrage intitulé *Conspiration pour l'égalité*, dans l'intention honorable sans doute, puisqu'il remplissait un engagement pris au pied de l'échafaud avec un ami prêt à y monter, de réhabiliter la mémoire de Babœuf et de ses complices. L'ouvrage de M. Buonarotti prouve qu'il est homme de conscience et de courage, mais n'atteindra point le but que s'est proposé son auteur. La démence, l'atrocité, le fanatisme, ne sont susceptibles d'aucune justification. Égorger les trois quarts d'une nation pour établir, dans le quart restant, une égalité de fortunes et de droits politiques que la différence de vertus, de caractère, de lumières et de talens ferait disparaître en moins d'un mois, est une idée tellement absurde, tellement impraticable, tellement en opposition avec l'existence des sociétés, que nous croirions abuser de l'intelligence, et surtout de la patience de nos lecteurs, si nous nous arrêtions sérieusement à combattre de semblables chimères. M. Buonarotti, qui continue à résider à Bruxelles, y donne avec beaucoup de succès des leçons de langue et de littérature italiennes.

BURNOUF père, helléniste estimable, latiniste consommé, orientaliste passable. M. Burnouf après avoir été vingt ans professeur de rhétorique dans les grands colléges de Paris, plusieurs années professeur d'éloquence latine, au collége de France et à l'ancienne École Normale, n'a obtenu qu'avec peine en 1827 une simple place d'inspecteur d'académie, tandis que de jeunes employés des bureaux de la police Franchet étaient, malgré leur ignorance bien prouvée, ou peut-être en raison même de cette ignorance, nommés inspecteurs généraux. M. Burnouf, dont toute la vie a été consacrée aux travaux de l'enseignement, a publié une grammaire grecque extraite en partie des grammaires allemandes de MM. Mathiæ et Buttmann; cette grammaire qui compte déjà une quinzaine d'éditions, a remplacé avantageusement les traités informes de Furgault, Clénard, et même du charlatan Gail. M. Burnouf à donné dans la collection des classiques de Lemaire une édition de Salluste, chef-d'œuvre de critique historique et littéraire, très mesquinement payé par ce marchand de littérature qui chaque mois insère dans le journal des Débats l'éloge pompeux de mauvaises réimpressions qu'il fait faire, et qu'il vante comme des monumens élevés à la gloire de l'antiquité. Depuis plusieurs années M. Burnouf travaillait à une traductions française de Tacite, dont les premiers volumes livrés au public ont enlevé tous les suffrages, et laissent bien loin derrière eux pour la fidélité et l'élégance réunies toutes les traductions précédentes. Espérons que M. Burnouf que la vieillesse n'a pas encore atteint malgré ses longs services, et à qui sa place d'inspecteur laisse de nombreux loisirs, fera jouir longtemps encore le public du fruit de ses travaux. M. D.

BURNOUF (Eugène) fils du précédent, très jeune encore, habile en droit romain, mais surtout dans l'étude des langues orientales dont il possède, dit-on, plusieurs à l'égal de maîtres fameux ; on parle déjà de découvertes importantes faites par ce jeune savant. D. M.

C.

CALOMARDE (Tadeo), ministre de grâce et de justice du roi d'Espagne, a conservé le portefeuille depuis 1826, et ne paraît pas près de déchoir de sa faveur. Absolutiste et apostolique au même degré, il est resté attaché aux intérêts de Ferdinand, dans la lutte sourde, mais constante, qui s'est élevée entre ce prince et son frère don Carlos. C'est à cette fidélité qu'il doit la faveur dont il n'a cessé de jouir auprès de Ferdinand. Mille traits ont signalé sa barbarie, mais parmi les horreurs qui ont ensanglanté l'Espagne et le Portugal, et dont presque tous les hommes qui ont exercé le pouvoir pendant ces abominables époques, se sont rendus plus ou moins complices, bien qu'il nous fût difficile de faire un choix de celles qui appartiennent d'une manière plus spéciale à tel ou tel ministre, on peut affirmer que Calomarde peut justement revendiquer pour son propre compte la plus grande partie des assassinats politiques commis au nom des prétendues lois rendues par le despotisme, au mépris de cette vieille loi fondamentale du pays proclamée par ses anciennes cortes, qui autorise tout Espagnol « à mettre à mort tout prince qui exerce ou prétend exercer la tyrannie ». Au moment où nous écrivons (septembre 1828), la guerre est déclarée par toute l'Espagne entre les deux frères qui néanmoins habitent les mêmes palais, et l'issue ne saurait en être éloignée. Nous reviendrons sur ce point, lorsque nous traiterons de ces princes, mais il n'est pas invraisemblable que le procès des frères espagnols se termine un jour, comme vient de se terminer celui des frères portugais, si, toutefois, il y a jamais rien de terminé en semblables affaires.

CANNING (Georges). Lorsque nous plaçions en 1828, dans le supplément à la galérie historique des contemporains, imprimée à Bruxelles, le nom immortel du grand homme d'état qui a rendu ses très au genre humain et fait de la liberté civile et religieuse le symbole politique de tous les peuples, nous étions loin de prévoir l'affreuse catastrophe qui devait succéder aux chants de triomphe et d'enthousiasme qui se faisaient entendre de tous les points du monde, et parmi lesquels on distinguait à peine les imprécations, les fureurs et les calomnies de cette oligarchie, rampante aux pieds du pouvoir quand elle le redoute, mais toujours sa complice quand il consent à partager avec elle le droit d'opprimer les hommes. Flottant entre les opinions contraires que cherchaient à établir, en 1826, sur le premier ministre britannique, les organes des divers intérêts qui agitaient l'Europe, nous confessons que nous avons cédé plus d'une fois à des impressions injustes à l'égard de ce grand homme, que la calomnie qui l'assassina, poursuit encore dans le tombeau sans doute pour rendre à cette cendre illustre, trop oubliée dans sa patrie, l'éclatant et dernier hommage qu'elle puisse encore recevoir. Les journaux de la faction qui gouverne maintenant la Grande-Bretagne, répètent à satiété que la politique du duc de Wellington est la seule qui puisse sauver l'Angleterre; mais comment concevoir que l'absence totale de tout système national, l'aversion publiquement déclarée contre la cause catholique, en haine d'un seul homme, et les déclarations contraires faites quand cet homme n'est plus : les droits politiques de plus de trois millions d'hommes long-temps sacrifiés à d'aussi indignes considérations personnelles : la honte et le mépris qui s'attachent aux contradictions et aux tergiversations politiques les plus choquantes et les plus évidemment constatées : le retour à toutes les idées qu'on repoussait avec hauteur, lorsqu'on est entré aux affaires, le honteux abandon de ses alliés, et le sacrifice de ces mêmes alliés, après avoir encouragé leur dévouement : les attaques dirigées dans le *Journal du ministère* contre une usurpation tellement perfide, lâche et atroce que l'histoire de tous les temps et de tous les peuples fournit peu d'exemples de forfaits semblables, tandis que, dans le journal du premier ministre, digne écho des fureurs de la *Quotidienne* et de la *Gazette de France*, feuilles à la solde connue de l'ex-président

du ministère français, cette usurpation est déclarée légitime, naturelle, nécessaire et l'unique moyen de consolider la paix du Portugal : comment concevoir, nous le répétons, qu'une pareille déviation de tous les principes d'humanité, de justice et d'honneur puisse contribuer en quelque manière au salut d'un grand peuple! comment concevoir surtout qu'elle ne réfléchisse pas sur ce peuple une partie des sentimens qu'inspirent tant de perfidies, de lâchetés politiques, d'inconséquences, d'abus de pouvoir et de cruauté! Que des hommes plus habiles que nous expliquent, de manière à ce que la raison et le cœur en soient satisfaits, comment ils pensent sauver leur pays par l'étrange solidarité qu'ils prétendent établir entre les intérêts et l'honneur de la Grande-Bretagne et ceux du duc de Wellington : alors peut-être nous approuverons leur silence patriotique; jusques-là, qu'il nous soit permis de croire que les droits de la vérité doivent, sous la plume de l'historien, passer avant toutes les considérations personnelles, surtout lorsque les hommes d'état en faveur desquels on les invoque, s'en montrent si peu dignes. Canning avait coutume de dire, et tous les hommes de sens et d'expérience, toutes les feuilles nationales de la Grande Bretagne et des états civilisés de l'Europe où la liberté de penser tout haut et d'écrire n'est pas étouffée, répétaient, avec lui : « que la liberté d'un peuple était anéantie, du jour où le pouvoir civil était remis dans les mêmes mains que le pouvoir militaire; qu'il n'y avait plus alors que despotisme et confusion; » et cependant quel autre spectable présente aujourd'hui l'Angleterre? Nous voulons accorder un moment tout ce qu'avancent certains journaux de ce pays, et ce que nous sommes bien loin de penser, savoir que la politique suivie maintenant par le duc de Wellington est plus en harmonie avec les vrais intérêts du pays, en résultera-t-il moins que ce n'est qu'à force de contradictions, d'engagemens pris et retractés, de promesses violées, d'espérances consenties et trahies, enfin, de déceptions de tout genre, par suite desquelles des milliers d'individus coupables du crime, inexcusable il est vrai, d'avoir cru à la loyauté du cabinet britannique lorsque les rênes du gouvernement sont dans les mains du duc de Wellington, ont été massacrés sur les champs de bataille du Portugal ou sur les échaufauds de don Miguel; et puisque le chef du cabinet de Londres était résolu d'abandonner le Portugal à sa funeste destinée, ne pouvait-il au moins, si quelque goutte de sang humain coulait encore dans ses veines, attendre, pour faire évacuer le pays dont la présence des troupes britanniques était l'unique garantie de sécurité, ou d'avoir assuré par des conventions, de l'exécution desquelles l'usurpateur aurait répondu sur sa tête à l'Angleterre, l'existence et la fortune des malheureux qui s'étaient dévoués au soutien d'une légitimité reconnue et proclamée par elle-même, ou de les avoir soustraits, en leur donnant asile sur ses vaisseaux, à l'horrible destinée qui les attendait. Voilà le cri qui retentira dans la postérité contre l'infernale politique du premier ministre de la Grande-Bretagne. Nous ne l'avons attaqué ici que sur un fait, parce que ce fait se rattache essentiellement à l'acte le plus vigoureux du ministère de G. Canning, et que c'est lui que les journaux de l'oligarchie britannique, organes de la pensée du duc de Wellington, n'ont pas honte d'accuser des résultats funestes d'une expédition, dont ce ministre, alors grand maître de l'artillerie, n'a cessé d'entraver sourdement la marche, tantôt par ses intrigues, tantôt en refusant les moyens d'exécution nécessaires, tantôt par de coupables insinuations auprès du trône, jusqu'à ce que devenu chef du gouvernement et levant enfin le masque, il ait dénaturé l'esprit et le but de cette expédition, en renversant de fond en comble le principe de politique libérale sur lequel elle était fondée. Comme le duc de Wellington ne fait nul mystère de sa haine pour ce principe, nous ne nous attendons pas à de vives contradictions de la part des feuilles qui lui sont vendues, et d'ailleurs, nous l'avouerons, cette contradiction, quels qu'en fussent le style et la violence, nous toucherait peu. Détournons maintenant les yeux de tant de déloyauté, d'ignorance et de fourberies, et revenons au grand homme qui fait l'objet de cette note. Tout ce qui a été publié sur lui jusqu'à ce jour, nous ayant paru manquer d'exactitude et n'offrir que des détails inexacts et insuffisans d'une vie si courte, mais remplie de tant d'importans travaux, traversée de tant d'adversités, et

qui laisera de si longs souvenirs, nous nous sommes décidés à donner un extrait aussi étendu que le permet une notice biographique de l'histoire du ministère de G. Canning, ouvrage composé à Londres. George Canning naquit à Paddington, le 11 avril 1771. Sa famille se compose de deux branches, dont l'une réside maintenant dans le village de Foxcote, comté de Warwick, et l'autre à Garvach, comté de Londonderry. Un de ses aïeux, George Canning, avait épousé Abigail, quatrième fille de Robert Stratford, écuyer, qui représentait, en 1692, le comté de Wicklow au parlement, et l'un des ancêtres des Stratford, comtes de Aldborough. Le chef de la famille, George Canning, écuyer à Garvach, qui a été promu dernièrement à la dignité de pair d'Irlande, a épousé, en 1803, lady Georgiana Steward, quatrième fille de Robert, comte de Londonderry (par lady Frances Pratt, sœur du comte Camden), et sœur du vicomte Castlereagh, mort en 1822, d'où il résulte que Canning et Castlereagh étaient alliés. Stratford Canning, écuyer, grand-père du ministre défunt, avait deux fils, George et Paul. George, le plus jeune, ayant déplu à ses parens, en épousant une jeune personne fort belle, mais sans dot, fut renvoyé de la maison paternelle, avec une faible pension de 150 livres sterling (3700 francs), et réduit à chercher à gagner sa vie. Il regardait cette faible somme, qu'il savait bien ne pas devoir trouver accrue à la mort de son père, plutôt comme un encouragement à l'étude que comme une ressource pour entretenir sa famille; mais nonobstant l'extrême modicité de ce revenu, et quoiqu'il fût entré comme étudiant à *Middle-temple* pour s'y former au barreau, M. Canning préférait de beaucoup le culte des Muses à l'étude des lois, et donnait à la littérature une préférence marquée sur les travaux de sa profession. On assure même qu'il s'était déjà placé à côté des Whitehead et des Keates, ses contemporains, et ne s'était pas moins distingué par ses productions politiques que par ses poésies. C'est à l'attachement qu'il portait à la cause de la liberté, qu'on doit un grand nombre de brochures sur des questions d'intérêt général, qui, à l'époque où elles parurent, fixèrent l'attention du public, autant par la nature même des questions que par la manière dont elles étaient traitées, mais ne lui furent d'aucun secours pour son avancement dans la carrière du barreau qu'il avait embrassée. L'un de ses écrits poétiques le plus avantageusement connu à cette époque, est une lettre que l'auteur suppose avoir été écrite de la prison de Newgate, par lord William Russell à lord William Cavendish, pendant la nuit du vendredi 21 juillet 1683, qui précéda le supplice de cet intrépide et infortuné défenseur du droit de son pays. M. Canning, père, a composé plusieurs autres écrits, tant en prose qu'en vers, mais ses travaux, comme poète ou comme jurisconsulte, n'auraient pas suffi pour assurer quelque célébrité à son nom, si ce nom n'avait été porté depuis par son fils, celui-là même dont nous écrivons la vie, et dont les travaux, les rares qualités publiques et privées, et les grands services, récompensés par la vénération et la reconnaissance de ses concitoyens, ont rendu la mémoire immortelle. M. Canning, père, mourut en avril 1771, le même mois de la naissance de son fils George, dont l'éducation fut ainsi confiée aux soins de son oncle maternel, respectable négociant de la Cité, qui envoya son neveu, très jeune encore, dans une maison d'éducation, à Fulham, où il fit ses premiers exercices et se lia avec le jeune Jenkinson, maintenant lord Liverpool, d'une amitié particulière et qui n'a jamais été altérée dans le cours de leur vie privée et publique. De Fulham, Canning passa au collège d'Eton, fondé par Henri VI en 1443, et renommé par la solide instruction et l'excellente éducation qu'on y recevait. Il ne tarda pas à s'y faire remarquer, et, dès 1786, il en était l'un des élèves les plus anciens et les plus distingués. Ce fut vers la même époque que les jeunes gens qui recevaient leur éducation à Eton, se rendirent célèbres eux-mêmes par la publication d'un ouvrage périodique ayant pour titre, le *Microcosme*, dont quatre d'entre eux étaient les auteurs. Le premier numéro de cet ouvrage, qui fit beaucoup de bruit dans le public, parut le 6 novembre 1786. Ce recueil hebdomadaire, dont le second numéro était tout entier de la composition de George Canning, alors seulement âgé de quinze ans, continua à paraître jusqu'au 30 juillet 178-

Les auteurs n'étaient désignés que par les lettres initiales A, B, C, D. Les articles signés de la première de ces lettres appartenaient à John Smith, qui fut attaché dans la suite au collége du roi à Cambridge; ceux qui portaient la lettre B. étaient rédigés par George Canning; enfin les lettres C et D désignaient MM. Robert Smith et John Freyre; lord Henri Spencer et MM. B. Way et Littlehales fournissaient aussi quelques articles. Cet ouvrage fut borné à quarante numéros, sur lesquels George Canning seul en composa douze, ce nombre étant le plus considérable dont il fut permis à chacun des collaborateurs de se charger. On peut, en relisant attentivement les articles signés de l'initiale qu'il avait adoptée, y découvrir les indices évidens de cette haute supériorité de plaisanterie et de critique qu'il a développée depuis dans tout ce qui est sorti de sa plume. On y retrouve surtout cette raillerie mordante, ce style piquant et satirique, cette ironie et ce sarcasme qui lui sont propres et qu'il maniait avec une extrême adresse, qui, seuls suffiraient pour faire distinguer ses compositions, mais qui, dès-lors, lui attirèrent de nombreux et puissans ennemis. Il reconnaissait et avouait avec franchise cette disposition naturelle de son esprit dans laquelle son cœur n'entrait pour rien; mais la nature l'avait ainsi fait; et, en admettant qu'il ait jamais eu la ferme intention de la reformer, il est probable que ce grand effort n'aurait jamais été en son pouvoir. Depuis l'époque à laquelle G. Canning avait, pour la première fois, pris la parole dans la chambre des communes, il est peu de débats importans auxquels son nom ne se trouve attaché. La faveur politique et celle de l'administration ajoutaient à la confiance que lui inspiraient déjà ses propres forces; et comme celle-ci trouvait en lui un soutien énergique, vigilant, toujours prêt à justifier ses intentions et à défendre ses actes, et dont l'influence lui devenait chaque jour d'autant plus utile, que sa réputation n'avait encore été attaquée par aucune calomnie; il trouva lui même en elle, et particulièrement dans William Pitt qui en était le chef, et dont l'affection pour lui croissait en proportion des services qu'il en recevait, une volonté décidée de l'élever au plus haut degré de l'échelle politique, et de récompenser ses talens et son dévouement par toutes les distinctions qui peuvent flatter et l'ambition et le noble orgueil d'un jeune homme. Lors de la troisième lecture qui fut faite le 17 mai 1794, du bill qui avait pour but d'investir le gouvernement de pouvoirs nouveaux et plus étendus, G. Canning appuya avec force la demande de l'administration contre M. Grey, aujourd'hui pair d'Angleterre, l'un des plus anciens chefs de l'opposition, et dont on ne peut apprendre, sans un profond étonnement, les relations actuelles et intimes avec ceux des chefs des vieux torys, dont il était, il y a dix ans, l'un des ennemis les plus redoutés et les plus irréconciables. Si, à l'époque de sa vie où nous sommes arrivés, George Canning se montrait enthousiaste jusqu'à l'excès des grandes qualités de William Pitt, qui, lui-même était subjugué, saisi, et comme mis sous le charme par le jeune représentant de Newport, il partageait le sentiment de la grande majorité de la nation britannique, et, en faisant une abnégation entière de nos sentimens personnels, comme Français et amis de la liberté, nous avouerons que le ministère de cet homme d'état, qui gouvernait l'Angleterre à un âge où les hommes commencent à peine à se gouverner eux-mêmes, jetait un éclat assez éblouissant pour justifier l'admiration qu'il inspirait à un jeune homme doué d'une âme ardente, d'un cœur généreux, d'un esprit brillant, qui voyait en lui le sauveur de l'Angleterre, et qui lui devant tout, était appelé par lui à partager ses services, sa renommée et la reconnaissance nationale. Quel homme oserait répondre que, placé dans la position où se trouvait alors George Canning, il aurait résisté à tant de séductions et de prestiges? Et ne serait-il pas vrai, jusqu'à un certain point, que ce sont les mêmes causes, c'est-à-dire un grand entraînement vers ce qu'il croyait être bon, et une admirable franchise à le soutenir et à le défendre du moment où il était convaincu, qui, aux deux époques de sa vie où il se montra si peu semblable à lui même, déterminèrent toute sa conduite? Ces causes ne lui permirent pas même de s'arrêter un moment, ni à l'idée défavorable qu'un tel changement dans ses principes et dans le système politique qu'il avait suivi jusque-là, pouvait faire prendre de son caractère, dans une nation fière, fixe dans ses idées, et qui n'est pas

plus prodigue de son estime que de son affection ; ni aux nombreux ennemis que cette défection, si éminemment patriotique dans son but, et dictée par les plus hautes considérations d'intérêt public, allait nécessairement lui susciter parmi les hommes d'état les plus influens de l'Angleterre, non pas sans doute par leur génie, leurs talens, leurs services et la considération publique dont ils jouissaient, mais par leur nom, leur rang, leur position dans le cabinet, et la longue habitude que le monarque avait de leurs personnes. Ce fut en 1796, et pendant l'administration dont M. Pitt était le chef, que G. Canning fut, pour la première fois, appelé à prendre part aux affaires en qualité d'adjoint au secrétaire d'état sous lord Greenville, alors ministre des affaires étrangères. Le parlement ayant été dissous, Canning y fut réélu par Wendover. Le 1er mars 1797, il s'éleva avec la plus vive indignation contre le commerce des esclaves ; combattit cet horrible trafic par les argumens les plus solides et avec autant de zèle que d'éloquence, et discuta chacun des argumens dont les défenseurs de cette odieuse cause appuyaient leur système, avec une telle clarté et une force de raisonnement si remarquable, qu'il entraîna les suffrages de toute la chambre, et ne trouva plus d'adversaire pour lui répondre. Dans l'année 1799, G. Canning, déjà parvenu dans son pays à une grande célébrité politique épousa miss Joan Scott, dont la sœur se maria presqu'en même temps avec le marquis de Lichfield, maintenant duc de Portland, dernier président du cabinet britannique, et l'un des hommes d'état de l'Europe les plus recommandables par la noblesse de son caractère, la modération de ses principes, et son attachement à la cause de la liberté. Ces deux dames, qui réunissent elles-mêmes à une assez considérable fortune, les plus aimables et les plus solides qualités, sont filles du général Scott. Jamais union ne fut plus heureuse que celle de Georges Canning. Père de plusieurs enfans, trois lui restaient ; l'aîné est maintenant capitaine de vaisseau, et le plus jeune fait ses études à Éton ; il avait marié en dernier lieu sa fille au marquis de Clanricard, pair d'Angleterre. Lorsqu'en 1801 Pitt, différant d'opinions avec Georges III sur la question catholique, et regardant la paix comme impossible avec la France, tant qu'il restait dans le cabinet, prit le parti de résigner son porte-feuille en formant l'administration à la tête de laquelle il plaça M. Addington (lord Sidmouth). Canning se retira avec lui et alla se fixer dans la province de Buckingham. La pension de 500 livres sterling à laquelle il avait droit lui ayant été accordée, il ne l'accepta que pour en faire jouir sa mère et ses sœurs. Ce fut pendant sa retraite à Buckingham qu'il composa, pour le 29 mai 1802, jour anniversaire de la naissance de W. Pitt, une pièce de vers en l'honneur de l'ex-premier ministre, intitulée : *Le Pilote surmontant la tempête*. Certes, si Canning se fût borné à des compositions de ce genre, ou semblables à celle sur l'*Esclavage de la Grèce*, qui honora au même degré son cœur et son talent, il se serait placé au premier rang des poètes de l'Angleterre, et sa réputation ne trouverait pas de contradicteurs; mais, en ne cessant de rendre à ses talens le juste hommage qui leur est dû, il est difficile de n'être pas profondément affligé du déplorable usage qu'il en a fait dans cette foule d'écrits satiriques en vers, dont n'a pas permis l'impartialité historique de perdre le souvenir, et où, manifestant une haine violente, mais presque toujours peu éclairée contre tout ce qui appartient à la révolution française, il croit triompher par le ridicule, et ne fait qu'outrager par d'indignes calomnies des hommes qui, pour ne pas avoir partagé ses principes politiques et s'être montrés partisans enthousiastes de la liberté républicaine, n'en avaient pas moins droit à de justes ménagemens de la part d'un écrivain qui n'avait pas oublié que, dans les partis les plus contraires, il faut respecter assez en soi-même la qualité d'homme, pour ne pas l'avilir dans ses adversaires. C'est à ce sentiment des convenances, qui fait le charme et le lien de toute société policée, que Canning a manqué constamment dans cette première époque de sa vie, où, sans cesse entraîné par les haines, les ressentimens ou les affections de ses amis, et une antipathie naturelle contre la France qu'il ne voulait voir « qu'esclave sous des rois, sanguinaire ou avilie sous la convention, conquérante ou asservie sous Napoléon; » il n'avait encore jugé de rien par lui-même, et se livrait aveuglément aux impressions des hommes que, sans qu'il fût

peut-être en son pouvoir de s'en expliquer la raison à lui-même, il s'était accoutumé à regarder comme infaillibles, effet trop ordinaire du prestige et des séductions attachées à la puissance, et auxquels il est difficile d'échapper, surtout dans l'âge de l'inexpérience et des illusions. Mais si, dans cet âge où les passions exercent sur les âmes ardentes un empire si funeste, G. Canning mérita plus peut-être qu'aucun autre de ses contemporains le reproche de s'être laissé entraîner aux préventions et aux préjugés dont nous avons parlé plus haut, il n'en est point dont les faveurs de la fortune aient moins changé le cœur et corrompu l'heureux naturel. On le vit constamment, dans ces premières époques où ses succès littéraires et la haute estime accordée à ses talens politiques étaient l'objet des entretiens publics et pouvaient justement lui enfler le cœur, conserver la plus touchante simplicité dans ses mœurs, et la fidélité la plus inviolable dans ses relations privées. Toujours prêt à prévenir par les plus délicates attentions les vœux de ses parens, il n'a cessé de montrer la plus tendre comme la plus respectable affection à l'égard de sa mère, à laquelle, pendant le cours de sa plus grande prospérité et lorsqu'il était accablé par le nombre et l'importance des affaires, il ne manqua jamais d'écrire chaque dimanche, pendant toute la durée de sa vie. Elle résidait à Bath, où il allait la voir aussi souvent que ses occupations le lui permettaient. Il avait pour elle des attentions dont une maîtresse adorée se fût trouvée heureuse d'être l'objet. C'était un échange continuel de soins et de prévenances, qui, par le peu d'ostentation que mettait G. Canning à remplir les devoirs d'un bon fils, ne furent connus long-temps que des personnes admises dans son intérieur, mais que la mort, qui divulgue également les vertus et les vices des hommes célèbres, n'a pas tardé à faire connaître, donnant ainsi un grand exemple à tant de prétendus hommes d'état à qui les vertus privées ne semblent que des faiblesses indignes d'eux. Pendant la courte durée de l'administration de M. Addington, ce ministre ne cessa d'être en butte aux traits mordans et aux sarcasmes de G. Canning, qui ne pouvait lui pardonner d'avoir accepté, même de la main de Pitt, le poste que celui-ci avait résigné, au moment où, dominé par les événemens, et ne croyant plus devoir ajourner la paix avec la France, cet homme d'état, qui, plus qu'aucun autre membre du cabinet, avait le conviction de la nécessité de cette paix, avait mieux aimé renoncer aux affaires que de signer un acte aussi contraire à ses doctrines politiques de tous les tems. Lorsqu'en 1802, Pitt reprit les rênes du gouvernement, Canning, nommé trésorier de la marine et membre du conseil, succéda, par une de ces bizarreries de la fortune, qui ne sont jamais plus fréquentes que dans l'ordre politique, à ce même M. Tierney, qui, en 1827, a été rappelé au ministère par les plus chers amis de Canning. Dans cette nouvelle position, le représentant de Liverpool se montra, plus que jamais, dévoué aux principes de l'administration de Pitt, et s'attacha, dans le parlement, à justifier tous les actes de ce ministre contre les puissantes attaques de Fox, avec autant de chaleur, de zèle et de persévérance, qu'il en avait mis à défendre sa personne pendant son éloignement du pouvoir. A l'ouverture de la session de 1803, en novembre de la même année, Canning se prononça en faveur de l'adresse au trône, mais en invitant le ministère à adopter à l'avenir un système de vigueur qui, jusqu'à ce jour, avait manqué aux conseils de la nation. Il recommandait en même temps à la chambre d'accorder une grande confiance à l'administration. A la mort de Pitt, qui eut lieu le 25 janvier 1806, Canning sortit de nouveau du ministère, où il eut pour successeur, dans l'emploi de trésorier de la marine et dans le conseil, ce même Sheridan, auquel on a vu qu'il devait une partie de sa fortune politique et de sa réputation. Réélu au nouveau parlement, où l'avaient député Sligo et Newport, dans l'île de Wight, il proposa, le 15 décembre 1806, un amendement en vingt-cinq articles à l'adresse au trône, dans lequel il attaquait les ministres relativement aux élections de Hampshire, sur la nomination du lord chef de la justice à une place dans le conseil, et sur plusieurs autres intérêts de localité. Il continua de parler dans cette session, sur tous les objets politiques et administratifs de quelque importance, portés par le ministère à la discussion des chambres. Mais il ne tarda pas à rentrer dans le cabinet; et lorsqu'en 1807, et par suite de la tournure qu'avait prise

la question catholique dans les chambres, lord Howick (M. Grey) se trouva dans la nécessité de résigner le poste de secrétaire d'état des affaires étrangères. Canning lui fut donné pour successeur. Si G. Canning s'égara souvent lorsque, s'abandonnant à des préjugés funestes, il se montrait jaloux d'obtenir les éloges des amis du pouvoir, son talent s'élevait à une grande hauteur dans toutes les discussions où il s'agissait de rendre à la nature humaine quelque chose de sa dignité. C'est ainsi qu'il obtint constamment des triomphes dignes de lui, toutes les fois qu'il prit la parole pour solliciter une loi contre l'infame trafic des noirs. Ses sentimens, ses opinions, ses discours, ses votes dans cette question, qui n'est pas seulement d'intérêt national, mais bien d'ordre social, ont été toujours uniformes. Simple membre des communes ou ministre, on ne l'a jamais entendu faire sur ce point une seule concession aux adversaires de ses principes, ni vu dévier d'une ligne la route qu'il s'était tracée; c'est ainsi que son nom a été de bonne heure associé à celui de l'honorable Wilberforce. Par l'inébranlable fermeté avec laquelle G. Canning n'avait cessé de combattre en faveur de l'abolition de la traite des noirs, et par son chant d'indignation et de douleur sur l'*Esclavage de la Grèce*, œuvre de sa jeunesse, si chère à son âge mûr, il a été facile de juger, dès les premiers temps de la lutte des Hellènes, quel parti prendrait Canning devenu ministre. On sera convaincu qu'il a dépassé à cet égard toutes les espérances, si l'on réfléchit fortement à sa situation personnelle et relative, et bien qu'on ne puisse connaître encore et les obstacles opposés par plusieurs cabinets à ses généreuses intentions, et les obstacles, peut-être plus grands, qu'il trouvait dans le cabinet dont il n'était encore que simple membre. Il ne paraît pas inutile d'insister ici sur une circonstance qui doit si éminemment contribuer à développer la conduite ultérieure de G. Canning, et lier deux époques de sa vie, si dissemblables entr'elles sous la plupart des rapports politiques, et qui, pourtant, s'enchaînent sous quelques autres d'une manière sensible et qui n'aura échappé à aucun lecteur qui l'aura suivi depuis son entrée au collége d'Eton jusqu'à sa troisième élection à la chambre des communes, en 1802, et à sa rentrée au conseil, en 1807. Quatorze mois s'étaient écoulés depuis la mort de Pitt (23 janvier 1806), et sept et demi depuis celle de Fox (13 septembre de la même année), lorsque George Canning, rappelé pour la troisième fois dans les conseils de la couronne, fut installé le 27 mars 1807, dans le département des affaires étrangères. Cette époque trop peu connue, a été signalée par un événement d'une trop haute importance, et qui, dans une opinion injuste sans doute mais trop généralement accréditée, a porté une forte atteinte à la réputation de probité politique de Canning, pour ne pas mettre le soin le plus extrême dans les recherches nécessaires, pour arriver à l'exacte connaissance de la vérité. On voit d'avance qu'il s'agit du bombardement de Copenhague, acte terrible, qui, dans le temps, donna lieu en France aux plus véhémentes accusations contre le ministère britannique, et dont la justification entreprise à vingt ans de distance, mais lorsque les préventions et les ressentimens vivent encore dans le cœur d'un si grand nombre de contemporains, est peut-être la plus haute preuve que puisse donner l'historien de sa ferme volonté de ne céder à aucune autre impulsion qu'à celle de sa conscience et de la vérité. Avant d'aimer la liberté, George Canning aimait l'Angleterre; c'est seulement lorsqu'il a reconnu que les temps étaient arrivés où les intérêts du pays et ceux de la liberté étaient devenus identiques, et où l'Angleterre ne pouvait être sauvée elle-même que par la liberté du monde, des efforts qu'une faction renouvelait sans cesse pour y détruire toutes les institutions contre lesquelles conspire ouvertement l'oligarchie européenne; que, presse par l'évidence des faits et les dangers de son pays, il a proclamé la triple *liberté civile, religieuse et commerciale*. Cet aveu, fait par nous en commençant cet article, et que nous aurons lieu de rappeler plus d'une fois avant de le terminer, doit rester présent au souvenir des lecteurs et des hommes d'état doués d'assez de bonne foi, de sagesse et de pénétration, pour ne pas dédaigner de s'instruire à l'école d'un grand maître. De nouvelles occasions s'offriront pour eux, dans le cours de cette note biographique, d'en faire l'application; car celui dont nous écrivons la vie

fut, par la droiture de ses sentimens, l'elevation de son genie et la fermeté de son caractere, l'un des publicistes *pratiques* qui, par leurs erreurs autant que par leurs vertus, par leurs fautes autant que par leurs talens, semblent être egalement destines à servir leur pays et l'humanite. Les 25 et 26 juin 1807, trois mois apres que le porte-feuille des affaires étrangeres eut été confie à George Canning, eurent lieu à Tilsitt ces célebres entrevues entre les empereurs Napoléon et Alexandre, dont les conséquences devaient influer si puissamment sur les destinées du monde, et porter à l'Angleterre un coup qui pouvait amener sa ruine immediate, mais dont il etait au moins douteux qu'elle put se relever de long-temps. Tout ce qui parvenait à la connaissance du gouvernement britannique, relativement aux questions agitées et aux résolutions prises dans ces conférences, dirigées exclusivement contre lui, confirmait de plus en plus ce gouvernement dans la certitude qu'une alliance, volontaire ou forcée, mais qui, dans l'un ou l'autre cas devait produire les mêmes effets, venait d'être conclue à Tilsitt, entre la France et la Russie, et devait entrainer bientot dans ses vues et dans ses résultats tout le reste de l'Europe, où la resistance ne conservait aucun point d'appui. Il ne s'agissait point ici de quelqu'intérêt local ou de circonstance, la question etait *vitale* pour l'Angleterre; toute hésitation de la part de son gouvernement, dans des conjonctures d'une gravité aussi extraordinaire, et où elle se trouvait seule contre l Europe, eût donc été un crime national. Que restait-il à faire à George Canning, une fois pénetré de cette conviction, si ce n'etait de frapper assez vite, assez juste, et d'une maniere assez forte et assez imprévue, pour que les ennemis de l'Angleterre n'eussent ni le temps de juger sur quel point se ferait l'attaque, ni celui de se reunir pour porter secours à l'état attaqué? C'etait le 26 juin qu'avait lieu la dernière entrevue des deux empereurs; ce fut les 8 et 9 juillet suivant que furent signes à Tilsitt, entre la France et la Russie d'une part, et la France et la Prusse de l'autre, les traités de paix qui excluaient l'Angleterre du commerce du continent; et, des le 11 du même mois, le cabinet de Londres, bien informé que le Danemarck devait agir immédiatement, en consequence des articles secrets convenus entre la France, la Russie et la Prusse, donnait l'ordre de faire mettre à la voile la première division de l'expedition destinee pour la Baltique. Toutefois, avant de se décider à la mesure terrible que l'approche d'un imminent péril ne permettait plus d'ajourner, le ministere britannique avait proposé au cabinet danois une alliance offensive et defensive, et avait même, des le 8 août, envoyé à cet effet à Kiel, aupres du prince royal de Danemarck, son ambassadeur M. Jackson, dans l'espoir de séparer ce pays de la triple alliance; mais tous ses efforts avaient été inutiles. Pressé de tous cotés, trop effrayé de sa position pour la juger sainement, croyant la flotte anglaise éloignée, se voyant environné de forces françaises, russes et prussiennes, et se croyant suffisamment protégé par elles, le cabinet de Copenhague s'etait decidé à braver le danger qui lui avait paru le moins imminent, et s'etait préparé à se défendre. Le prince royal était parti de Kiel, le 11, pour se rendre dans la capitale; et, apres y avoir donné les ordres necessaires pour repousser l'ennemi, dans le cas où il se présenterait, il etait retourné le lendemain à Kiel. Cependant l'ambassadeur anglais ne pouvait plus douter du parti qu'allait prendre le Danemarck; les notions qui lui parvenaient à cet égard, et dont on a pensé dans le temps que quelques unes lui avaient été transmises par des membres du cabinet danois, restés fidèles aux interêts britanniques, etaient tellement précises, qu'il ne crut pas devoir différer de notifier la déclaration de guerre. Cette notification eut lieu le 13 juillet; et, des le 16, les troupes anglaises opérèrent un debarquement sur les côtes de Zelande, près de Webeeck, entre Elseneur et Copenhague. De nouvelles propositions ayant été transmises au gouvernement danois par lord Cathcart, qui commandait l'expedition anglaise, et ces propositions ayant été de nouveau rejetées avec hauteur, ce général s'avança à la tête de l'armée, delogea les troupes danoises de toutes leurs positions, et commença, le 2 septembre, le bombardement de Copenhague, qui demanda et obtint, le 7, une capitulation, à condition de remettre à l'armee anglaise, sous les ordres de l'amiral Gambier et du général Cathcart, les forts, la ville et toute la flotte royale, composée de dix-

huit vaisseaux de ligne, quinze frégates, six bricks et vingt-cinq chaloupes canonnières. Dès le lendemain, les Anglais évacuèrent Copenhague pour retourner en Angleterre, emmenant avec eux la flotte danoise tout entière. Ce fait militaire, l'un des plus brillans de l'histoire moderne et des plus importans dans ses conséquences, prouva à la coalition, à la tête de laquelle marchait l'empereur Napoléon, que toutes les forces navales de l'Europe seraient désormais impuissantes contre la marine britannique, ou plutôt, que l'Angleterre ne laisserait jamais à ces forces le temps de se réunir pour la combattre. Elle avait été préparée pendant long-temps par une politique profonde, qui, instruite jour par jour, de tout ce qui se passait dans le cabinet de Copenhague où elle s'était ménagée des intelligences, observait tout, mais ne précipitait rien, afin de pouvoir se montrer tout à coup, au moment où il paraissait plus impossible que jamais de résister aux armes, victorieuses de toutes parts, du dominateur de l'Europe. Les conséquences de cette victoire furent immenses pour l'Angleterre, en ce qu'elles déjouèrent tous les calculs et rompirent tous les projets auxquels avaient donné naissance les conférences et les traités de Tilsitt, d'après lesquels la France, devenue maîtresse du Danemarck, dont l'occupation résolue à Tilsitt, et opérée concurremment par les maréchaux Brune et Davoust, se fût prolongée aussi long-temps que Napoléon l'aurait jugé nécessaire à l'exécution de ses projets; eût fermé la Baltique à l'Angleterre, et permis de réunir dans cette mer une force navale que Napoléon aurait dirigée ensuite suivant les circonstances. On sait que, peu de temps après le traité de Tilsitt, qui avait amené la catastrophe de Copenhague, les empereurs Napoléon et Alexandre, réunis à Erfurt, écrivirent collectivement au roi d'Angleterre. Pour la seconde fois, dans cette circonstance, George Canning sembla se retrouver au ministère pour repousser les ouvertures de paix; et, cette fois, sa réponse, quoiqu'elle s'adressât également à Alexandre et à Napoléon, fut encore plus impérieuse et plus hautaine que la première; mais elle flatta l'orgueil national, auquel le ministre s'efforçait de complaire, dans l'impossibilité où il était de dissimuler les difficultés de la situation où, plus qu'aucun autre de ses collègues, il avait contribué à placer l'Angleterre. Cependant, à la même époque où venait de s'exécuter si soudainement, à Copenhague, le plan qui devait rompre dans le Nord toutes les mesures préparées par la coalition française de concert avec les mouvemens des forces alliées, se mûrissait dans les conseils britanniques un autre plan dont il est probable que la première idée remonte à l'année 1805. Le but de ce plan était de détruire l'établissement maritime d'Anvers, dont le succès toujours croissant alarmait vivement l'Angleterre, et de faire une diversion puissante sur ce point, complétement dépourvu de troupes et de tout moyen de résistance, et où l'exécution rigoureuse du système continental, qui causait de grandes pertes au commerce belge et hollandais, excitait un mécontentement général, au moment où l'empereur Napoléon, occupé lui-même en Allemagne, venait de reconnaître dans des batailles d'Essling et de Wagram, que la fortune pouvait se lasser de seconder ses armes. Jamais il faut l'avouer, occasion plus favorable ne s'était présentée pour l'Angleterre: mais, autant l'expédition de Copenhague, conçue par George Canning dans les circonstances les plus difficiles, avait été dirigée et exécutée avec habileté et promptitude, autant celle de l'Escaut, conduite par le vicomte Castlereagh, alors ministre de la marine et de la guerre, confiée en juillet et août 1809 à des personnes de la confiance intime de ce ministre, et lorsque tout concourait à rendre son succès certain et glorieux pour le pavillon britannique, devait échouer misérablement devant une poignée de soldats rassemblés à la hâte par le prince de Ponte-Corvo, aujourd'hui roi de Suède, et couvrir d'une honte éternelle le ministre qui l'avait préparée, et ceux qui, par son choix, sous ses ordres, et d'après ses instructions, en avaient eu le commandement. Il n'est pas difficile de concevoir quels furent, à la nouvelle d'un événement qui compromettait à ce point l'honneur national et semblait effacer en un moment les grands résultats de l'occupation de Copenhague, les sentimens et l'indignation de Canning. Il ne les dissimula point, et s'expliqua, tant comme particulier que comme ministre, avec son énergie et sa causticité

ccoutumées, sur l'étrange incapacité qui vait présidée aux operations du secré-aire d'etat de la guerre et des chefs de expédition ; incapacite qui, aux yeux de eaucoup d'Anglais et d'une partie des abitans de la Zélande, de la province 'Anvers et de la Belgique, passa même ans le temps, bien qu'à tort, pour une rahison; et qui, à des epoques antérieu-es, et s'il se fût agi d'un ministre moins her à l'oligarchie, eût certainement don-né lieu, dans le parlement, à l'enquête la plus sévère. Ce fut vers le milieu de sep-embre 1809, et lorsque lord Chatam, mi particulier du ministre de la guerre, rrivait a peine du continent où il venait le se couvrir d'un éternel ridicule par 'expédition de Valcheren, dont il avait e commandement, et qu'un chef habile eût pu rendre si funeste à l'empire fran-ais, qu'informé de la désapprobation publique donné par George Canning à la manière dont cette expedition avait été conduite, Castlereagh accusa son col-lègue « d'avoir à son égard manqué à la bonne foi et à l'honneur, » et se plaignit « de ce qu'apres avoir obtenu du roi, par ses instances personnelles et secrètes, qu'il fut révoque de ses fonctions, George Canning eût souffert, à l'instant même où il tenait dans sa poche la promesse qui lui donnait l'assurance de cette ré-vocation, que lui, Castlereagh, continuât à exercer ses fonctions ministérielles dans tout ce qui avait rapport à l'expedi-tion de la Zélande, et s'engageât, avec la conviction de l'approbation, du concours et de l'assistance de son collègue, dans une entreprise aussi importante, aussi compliquee, herissee de tant de difficul-tés, et portant avec elle une responsabilité aussi grave. » Dans cette disposition ré ciproque des esprits, il était impossible qu'une explication d'une nature plus dé-cisive n'eût pas bientot lieu entre les deux hommes d'état, aussi lord Castlereagh ne tarda-t-il point à écrire à G. Canning une lettre dans laquelle le ministre de la guerre disait que « sans doute il n'avait aucun droit de se plaindre de ce que M. G. Canning, dans des vues d'interêt public, eût demandé l'éloignement du ministère de lui, Castlereagh, comme la seule condition d'apres laquelle lui, M. G. Canning, consentit à conserver sa place dans le cabinet ; mais qu'il avait un droit positif de s'attendre à ce qu'une proposition, justifiable en elle-même, ne fut pas exécutée d'une manière qui ne saurait l'être sous aucun rapport, aux dépens de l'honneur et de la reputation de lui, Castlereagh ; qu'il pensait que, dans l'état présent des choses, G. Canning était obligé par delicatesse, à donner sa propre démission, pour se défendre du soupçon d'avoir deploye à l'egard de lord Castlereagh une conduite peu con-forme aux principes de l'honneur et de la bonne foi, en demandant que celui-ci sortit seul de l'administration. D'aprés ces circonstances, dont il se montrait profondement affecté, le ministre de la guerre reclamait de M. G. Canning une satisfaction à laquelle il se croyait le droit le plus incontestable. » Cette lettre fut portee le 20 avril 1809 à Gloucester-Logde, domicile de M Canning, qui, des le même jour, fit la reponse suivante : « Milord, le ton et la nature de la lettre de votre Seigneurie, que je reçois en ce moment, n'exigent aucune autre reponse, de ma part, aux mal-entendus et aux faux exposes dont elle est remplie, sinon que ce sera avec grand plaisir que je donne-rai à votre Seigneurie la satisfaction qu'elle réclame. *Signé* G. Canning. » En conséquence de cette lettre, les deux ad-versaires se rencontrèrent le 21 septem-bre 1809, à six heures du matin à Pultney Heath. Lord Castlereagh avait pour té-moin lord Yarmouth, aujourd'hui mar-quis de Hertford, M. Ellis était celui de M. G. Canning. Après avoir choisi le terrain, ils firent feu à un signal convenu et se manquèrent, mais ni l'un ni l'autre n'ayant temoigne le désir d'entrer en ex-plication, ils tirèrent une seconde fois, et Canning reçut la balle de son adver-saire dans la cuisse. Il ne tomba pas sur le coup, et les seconds etaient même si loin de penser qu'il eût été blessé, qu'on se préparait des deux côtés à continuer le combat, lorsque M. Ellis apercevant du sang à la jambe de M. G. Canning, les seconds jugèrent qu'il était de leur devoir de ne pas permettre que les choses allas-sent plus loin. M. G. Canning fut ra-mené chez lui où il dut garder le lit pendant quelque temps ; mais comme l'os de la cuisse n'était pas cassé, il se trouva assez bien rétabli, des le 11 octobre, pour assister au lever de ce jour et y remettre les sceaux de son office entre les mains du roi, ce que fit en même temps

lord Castlereagh. On assure qu'à la nouvelle de ce duel, George III exprima hautement sa désapprobation de ce que ses ministres avaient terminé par un combat singulier une discussion de cabinet. Cette affaire fut considérée dans le public sous des rapports divers : les amis de chacune des parties intéressées apportaient en preuve de leur opinion personnelle diverses circonstances qui, toutefois ne l'expliquèrent jamais bien clairement, et dont il résulta qu'aucun des deux ministres n'était sans reproche dans la conduite qu'il avait tenue à l'égard de son collègue. Au reste, cette affaire est loin d'être la seule à citer dans la vie de G. Canning : car personne ne porta plus loin que lui, dans toutes les relations sociales, le sentiment profond de la susceptibilité sur tout ce qu'il croyait intéresser l'honneur. Il avait même, sous ce rapport, une manière de voir tout-à-fait chevaleresque. On sait qu'à la suite d'une discussion parlementaire il avait déjà porté un défi à sir Burdett, et nous verrons plus tard qu'en 1818 il ne dédaigna pas d'appeler en duel l'auteur anonyme d'une brochure intitulée, *Lettre à M. Canning*. Le résultat de la querelle de G. Canning et de lord Castlereagh n'inspira peut-être pas un aussi vif intérêt que l'un et l'autre l'avaient espéré. Le parti ministériel était divisé, et les amis de lord Castlereagh étaient en grand nombre, tandis que l'opposition ne cessait d'attaquer G. Canning relativement au fait de l'incendie de Copenhague, et de reprocher aux auteurs de cette terrible résolution d'avoir compromis les intérêts de l'Angleterre, en fournissant à l'empereur Alexandre un prétexte aussi spécieux de rompre avec cette puissance pour s'attacher à l'alliance de Napoléon. Canning croyait bien connaître et le caractère personnel de l'empereur Alexandre et l'esprit du cabinet russe, et savait surtout que quelques victoires décisives sur mer pouvaient rendre en peu de temps à l'Angleterre cette même alliance de la Russie que les conquêtes de Napoléon sur le continent venaient de lui enlever. Sorti du ministère par son choix, mais par un choix qu'il peut être permis de ne pas considérer comme volontaire, G. Canning forma, avec le marquis de Wellesley, frère aîné du duc de Wellington, une liaison dont la sincérité ne s'est jamais démentie. Lors de la dissolution du parlement en 1812, il fut invité par l'universalité des habitans de Liverpool à se présenter au parlement comme candidat pour la représentation de cette ville. Quoiqu'il fût entièrement étranger à ce pays, qu'il n'y fût même jamais allé, il accepta cette invitation, et les démarches les plus actives furent immédiatement commencées pour en assurer le succès. Voici avec quelle franchise il s'exprima dans sa première adresse aux électeurs : « Je n'ai, Messieurs, à votre » confiance, aucun de ces droits qui ré- » sultent des liaisons particulières ou » d'une longue connaissance ; j'avoue que » je ne suis nullement partisan des pro- » fessions de foi exagérées, parce qu'il » arrive souvent, selon moi, que lors- » qu'on s'est trop avancé d'abord, il y a » presque toujours ensuite quelque chose » à expliquer ou à rétracter de ce qui a » été dit ; mais ma vie publique est de- » vant vous ; c'est d'après elle que votre » jugement sur moi doit naturellement » se former. » G. Canning avait pour concurrent dans cette élection MM. Brougham et Creevey, mais presqu'au même instant il se trouva placé à la tête du *poll*, et les choses continuèrent ainsi jusqu'au neuvième jour, où M. Brougham voyant que la majorité en faveur de Canning était de cinq cents votes, se retira de la concurrence. Rentré au Parlement, Canning s'y montra fidèle à ses principes ministériels. Dans une des premières séances où il prit la parole, il parut attacher un grand intérêt à expliquer et à justifier la conduite qu'il avait tenue lors de son affaire avec lord Castlereagh, conduite qui, il faut l'avouer, avait donné lieu à des interprétations peu favorables des motifs secrets auxquels on pouvait l'attribuer. Il écrivit même à ce sujet deux lettres adressées au marquis de Camiden, et dont il avait fait plusieurs lectures particulières avant de les rendre publiques par l'impression. Ce fut dans la même session qu'il développa les principes de la politique la plus haute et la plus libérale dans la question de l'émancipation des catholiques, question si imposante, si légitime, et que ses adversaires même n'ont jamais combattue que sous le spécieux prétexte de raison d'état comme si la première de toutes les raisons d'état n'était pas la justice ! Les ef-

forts de Canning dans cette grande lutte, si digne d'occuper son génie et son talent, furent aussi infructueux dans cette session et les suivantes que l'avaient été autrefois ceux de William Pitt : ce qui donna lieu à un grand nombre de personnes de soupçonner qu'il existait, entre le ministère et ses amis, un accord secret d'après lequel celui-là devait proposer sans cesse ce qu'il était convenu que ceux-ci rejetteraient toujours. Au reste, il serait d'une révoltante injustice d'accuser G. Canning d'avoir manqué une seule fois de franchise dans la discussion de ce puissant intérêt auquel il semble avoir consacré toute sa vie, et quelles qu'aient été ses aberrations politiques dans le reste de sa carrière parlementaire ou ministérielle, on peut même dire que son opinion sur la question de l'émancipation, ainsi que les sentimens qu'il a constamment énoncés sur l'affranchissement de la Grèce, semblent avoir été la pensée fixe de toute sa vie et celle à laquelle aucune affection, aucun intérêt, aucune considération de quelque nature qu'on les suppose, n'ont jamais apporté de modification. Il est, toutefois, pénible d'avouer que, même en défendant une cause sacrée, G. Canning n'a pas cessé d'être l'auxiliaire secret des ennemis de cette cause lorsqu'il s'est agi d'autres mesures de gouvernement. On put en juger lorsqu'en 1814 on l'entendit appuyer énergiquement, dans la chambre des communes, le projet, proposé par le ministère, d'incorporer la Norwège à la Suède en l'arrachant à la domination du Danemarck, qu'on semblait ainsi punir une seconde fois de s'être montré, dans des circonstances antérieures, favorable aux projets de la France; il s'agissait d'ailleurs d'indemniser par cette grande injustice celui des princes du Nord qui, en se séparant des intérêts de Napoléon, avait jeté un poids immense dans la balance de la coalition, et, peut-être, cette considération, qui n'était que la conséquence rigoureuse du système suivi depuis quinze ans par l'Angleterre, devait, pour un homme d'état britannique, effacer toutes les autres. Le ministère en sut gré à George Canning; il sentit que la place d'un tel homme n'était pas sur les bancs de la chambre des communes; qu'il pourrait ailleurs rendre de plus importans services à son gouvernement, et que la carrière politique était la seule à laquelle il fût véritablement propre. C'est à cette conviction qu'il dut sa nomination à l'ambassade de Portugal, sans qu'il cessât de faire partie de la chambre des communes en qualité de représentant de la ville de Liverpool, où il n'a jamais perdu la grande et invariable majorité qui s'était prononcée en sa faveur. Les discours qu'il prononça en diverses circonstances, sont, à quelques exceptions près, des modèles d'éloquence, et témoignent de la franchise, de la loyauté, et de la manière ouverte avec lesquelles il soumettait sa conduite à l'investigation de ses concitoyens. Le souvenir de l'union intime qui s'était établie entre Canning et les habitans de Liverpool est précieusement conservé dans un club nommé le *Club de Canning*, auquel appartient la presque totalité des plus respectables habitans de cette ville. L'acceptation de l'ambassade de Lisbonne, à laquelle G. Canning venait d'être appelé, fut généralement désapprouvée par ses amis et dans le public. On ne concevait pas qu'il eût pu consentir à recevoir une marque quelconque de confiance et de faveur, de la part de ce même vicomte de Castlereagh qui dirigeait alors le ministère : dont il s'était plaint si ouvertement, et avec lequel, à cette même époque, il différait sur plusieurs points de principes et de vues. Cependant, quoique cette mission ne fût pas d'une très grande importance par elle-même, Canning sentit dès-lors qu'elle se rattachait par divers chaînons aux grands intérêts de la politique européenne. On ne peut même douter que, sous ce rapport, l'ambassade de Portugal et les connaissances pratiques qu'elle a mis G. Canning à portée d'acquérir sur la situation de ce pays, sur celle de l'Espagne, et sur les personnages qui depuis ont joué un rôle dans les affaires de ces deux pays, ne lui ait été d'un grand secours lorsque, replacé en 1822 à la tête des affaires de la Grande Bretagne, il s'est retrouvé en rapport avec ces mêmes événemens et ces mêmes personnages. Ce fait seul contribuerait peut-être à expliquer comment, avec des opinions non moins honorables et non moins patriotiques que les siennes, les successeurs de Canning, dans le cabinet britannique, semblent avoir adopté une politique tem-

porisante que, très certainement, il n'eût jamais embrassée, et avoir fait aux cabinets de Madrid et des Tuileries des concessions auxquelles on le savait bien décidé à ne jamais condescendre. Placé à la tête du premier cabinet de l'Europe, Canning avait acquis, dans ses voyages et pendant son dernier séjour à Paris, une connaissance trop intime et trop approfondie de certains caractères et de certains projets, pour n'avoir pas reconnu que, s'il est des temps où la prudence doit être la première loi de la politique, il en est d'autres où une volonté forte, énergique, indomptable, doit être la seule réponse aux combinaisons de l'intrigue et de la mauvaise foi. A la suite d'un séjour de deux ans en Portugal, Canning, rappelé en 1816 en Angleterre où il était destiné à remplir les fonctions de président du bureau de contrôle, traversa la France, et s'arrêta à Bordeaux. On sait quel enthousiasme pour la restauration animait alors les habitans de cette ville, qui, toute commerçante, voyait dans le renversement du trône impérial et le rétablissement de la maison de Bourbon, la destruction de toutes les entraves apportées pendant sept ans au commerce maritime. Canning exploita avec une grande habilité les dispositions d'un pays dont l'opinion pouvait exercer une si grande influence sur celle du reste de la France. Il y prononça un discours, dans lequel, se livrant à toute l'impétuosité de ses ressentimens, il attaqua avec la plus extrême violence le système impérial, à la chute duquel il avait pris une part si active; associa dans de communs éloges le commerce et la restauration, à laquelle il attacha des espérances qui ont été cruellement déçues; et montra, dans l'avenir, l'union la plus parfaite s'établissant entre le commerce britannique et le commerce français. Ce discours fut accueilli avec des transports inexprimables par des hommes qui, moins sensibles au spectacle de la dignité nationale outragée par la présence de l'étranger, qu'aux avantages frivoles et trompeurs qu'ils pouvaient espérer de quelques transactions commerciales, s'aveuglaient volontairement sur le profond mépris dont ils se couvraient aux yeux du ministre britannique lui-même, dont l'orgueil national devait triompher à l'aspect de tant de bassesse, et lui rappeler que si, quelques années plus tôt, les armées de Napoléon eussent débarqué sur le continent britannique, ce n'est pas ainsi qu'elles eussent été accueillies dans les villes de l'Angleterre. Perdons toutefois le souvenir de ce coupable et scandaleux enthousiasme, expié depuis long-temps par la raison et les regrets des habitans de ce pays, et pour lequel l'attitude du reste de la France, à la même époque, a obtenu grâce aux yeux de l'étranger. A son retour de Portugal, Canning fut élu pour la quatrième fois membre de la chambre des communes, et, pour la seconde, il fut chargé d'y représenter la ville de Liverpool. Lors de sa précédente élection dans cette ville, ses deux concurrens, voyant la faveur dont il jouissait auprès des électeurs et prévoyant bien qu'en dernier résultat sa nomination était assurée, se désistèrent de leurs prétentions en sa faveur. Il en fut de même dans cette nouvelle circonstance. Sa nomination avait été préparée pour lui ouvrir une seconde fois l'entrée des hautes fonctions de l'administration; en effet, nommé à la présidence du bureau de contrôle, il s'occupa avec un tel zèle des nouveaux intérêts que réclamaient ses fonctions, qu'en très-peu de temps son facile génie acquit la plus profonde connaissance des affaires de l'Inde. L'opinion publique ne le blâma pas dans cette circonstance avec moins de sévérité, et (s'il fallait s'en rapporter aux apparences) avec moins de justice, que lorsqu'il avait accepté l'ambassade de Portugal, d'avoir consenti à remplir, dans l'administration que Castlereagh continuait à diriger et des mains de ce ministre, cette présidence du bureau de contrôle, poste si inférieur à ceux qu'il avait remplis jusque-là. Toutefois, dans les vues ultérieures de Canning et dans les projets de sa haute ambition, rien ne s'explique plus naturellement que cette conduite. Sorti de l'administration par une circonstance tout-à-fait indépendante de sa volonté, mais très décidé à ressaisir plus tard la situation que l'honneur l'avait forcé d'abandonner, le seul moyen d'y réussir était de se ménager la bienveillance de ceux au pouvoir desquels il était de l'y rappeler, et de se rétablir ainsi dans la confiance du roi par les communications habituel-

les et nécessaires que son retour dans l'administration allait faire renaître. On verra dans la suite avec quelle habileté et quelle persévérance il a suivi la ligne qu'il s'était tracée, et combien sa marche, pour arriver au degré le plus élevé du pouvoir, fortement et progressivement calculée, fut conforme en tout à l'opinion publique et aux vrais intérêts du pays, seul moyen de parvenir que puisse se proposer avec succès, en Angleterre, une haute et généreuse ambition. Pendant la session de 1819, G. Canning défendit fortement les mesures financières proposées par les ministres, et contribua puissamment à décider la chambre à voter les taxes nouvelles qui lui étaient demandées. Ces taxes étaient considérables; l'opposition, toujours fidèle au système d'économie, dont le maintien était plus nécessaire que jamais à l'Angleterre, résista avec son énergie accoutumée, mais l'influence de Canning était déjà si grande, et c'était un spectacle si extraordinaire de voir un ministre, jusque là restreint aux discussions de la politique et de l'administration intérieure, discuter sur le budget en homme qui a fait, des finances, l'étude de toute sa vie, que, moitié conviction, moitié entraînement, la chambre accorda toutes les demandes du ministère, et le budget de l'année, porté à la somme de 220,477,000 livres sterling, fut voté à une immense majorité le 31 mars 1820; Canning perdit l'aîné de ses enfans, Georges Charles, à peine âgé de 19 ans; jeune homme de la plus belle espérance, cette mort prématurée l'affligea profondément. La conspiration de Thistlewood qui éclata dans la même année, produisit sur l'esprit de Canning une impression profonde et les troubles de l'Irlande, qui, à la même époque, prenaient une consistance de plus en plus redoutable, achevèrent de le convaincre que c'était beaucoup moins dans le peuple que dans le gouvernement qu'il fallait chercher la cause de tant de malheurs. Il vit avec une douleur extrême, mais muette, cette longue suite de déportations, de condamnations et de supplices, qui purent bien, pendant quelque temps, assurer dans ce pays le triomphe d'une implacable oligarchie, mais qui aliénaient de plus en plus cette population du gouvernement de la métropole. Cette époque était celle où, après de nouvelles élections, s'ouvrait la session du parlement britannique; G. Canning s'y montra, comme dans les sessions précédentes, défenseur des doctrines ministérielles, et insista fortement, dans une discussion qui s'éleva entre Brougham et lui, relativement à la fixation de la liste civile, pour faire repousser, comme inconstitutionnelle et attentoire à la majesté du trône, la proposition faite par l'illustre membre de l'opposition, tendante à demander à la couronne une renonciation absolue à ses revenus héréditaires, à la charge, par la nation, d'élever la liste civile à une somme annuelle d'un million cinquante-sept mille livres (25,368,000 francs). M. Brougham fondait cette proposition sur le principe que les propriétés et les revenus de la couronne ne peuvent point être affranchis du contrôle du parlement. « Il est absurde, dit Canning dans sa réplique, de parler ici de pensions obscurement prodiguées, lorsque la liste des pensionnaires est connue, qu'elle est sous vos yeux, et qu'à la tête de cette liste figurent des noms tels que ceux de William Pitt et d'Edmond Burke. Il existe toutefois un grand motif politique, qui doit surtout faire repousser l'innovation proposée; il ne convient pas de détruire, dans ce pays, tous les vestiges de la monarchie féodale; je ne doute pas que nous ne puissions établir un système d'administration aussi simple que celui des États-Unis, et une royauté aussi *intelligible* que la place de président de la république américaine; mais il serait très-contraire à la saine politique de réduire le roi d'une grande monarchie à n'être en dignité, et *dans la forme*, que le fonctionnaire salarié du peuple: *il suffit qu'il le soit dans le fond*. Gardons-nous bien d'enlever au trône un seul de ses antiques ornemens: ce sont des remparts qui le défendent contre les attaques de la trahison. » Certes, c'était un grand aveu que celui fait par Canning qu'un prince constitutionnel, c'est-à-dire le plus puissant et le mieux affermi dans la catégorie des souverains, n'était que le *premier des fonctionnaires publics*. Tout ce qu'il ajoute à cette déclaration solennelle n'en affaiblit point la force, et prouve seulement ce que savent tous les hommes éclairés, c'est que, pour la multitude, il est des

prestiges inséparables du trône et qu'il faut se garder de lui ravir dans l'intérêt même de la puissance et de la sûreté de l'état. La pensée secrète de Canning se révéla tout entière peu de temps après, dans la discussion qui s'ouvrit, immédiatement à la suite de celle où il venait de faire l'aveu que nous venons de rapporter, et qui avait produit un véritable scandale parmi cette classe de Torys, pour qui le trône est le despotisme, et qui n'en défendent les abus que parce qu'ils en ont le monopole. Il s'agissait de maintenir pour deux ans encore l'*alien-bill*, œuvre de Castlereagh, à laquelle deux ans plus tôt Canning avait prêté tout son appui. Cette fois, éclairé par l'expérience, il ne jugea pas à propos de soutenir une mesure contre laquelle s'élevait le vœu de la nation, et dont l'utilité avait cessé de lui être démontrée. Il commençait d'ailleurs à reconnaître qu'un autre genre de gloire, que celle de rester enchaîné au char de Castlereagh, pouvait lui être réservé; Castlereagh eut donc cette fois le triste avantage de faire adopter seul, un acte dont la nécessité n'était plus même démontrée à la majorité de la chambre qui ne le consentit que parce qu'elle crut devoir cette condescendance au ministre qu'elle avait accoutumé, jusque-là, à régner sur elle sans résistance et sans partage. Une généreuse, mais inutile opposition, fut néanmoins développée dans cette circonstance par sir Robert Wilson, que des événemens extraordinaires et imprévus allaient bientôt rapprocher jusqu'à un certain point de G. Canning. On voit que c'est du procès de la reine qu'il s'agit ici. Jamais peut-être, à aucune autre époque des diverses fonctions ministérielles qu'il avait exercées, Canning n'avait donné une preuve plus éclatante et plus énergique de son profond respect pour l'honneur du trône, et de sa crainte de voir cet honneur compromis. Insensible à toute autre considération qu'à celle de ses devoirs, il ne calcula ni la disgrâce qui devait être la conséquence probable de sa résistance, ni les puissans ennemis qu'elle devait lui attirer. Il sacrifia tout, jusqu'à son repos intérieur et celui de sa famille, dont il était résolu de s'éloigner tant que durerait l'instruction du procès, à la volonté forte et persévérante de remplir ce qu'il regardait comme un grand devoir envers son pays et son souverain. On ne rapportera pas ici les interprétations et les commentaires plus ou moins faux, plus ou moins injurieux qui furent faits de sa conduite, et qui tous, il est de notre devoir de le dire, étaient sans analogie avec son caractère; qu'il suffise d'affirmer que, résolu, dès le commencement de l'investigation parlementaire, à ne prendre aucune part, dans la chambre des communes, aux débats de cette affaire qu'il regardait comme devant porter une atteinte dangereuse à la morale du pays, Canning, sentant bien qu'à raison de l'intérêt connu qu'il prenait au sort de la reine, la responsabilité de tous les excès populaires qui se commettaient journellement ne manquerait pas de retomber sur lui, se décida à quitter l'Angleterre, après avoir solennellement déclaré, dans la séance des communes du 7 juin, où il parla pour la dernière fois avant le commencement du procès, « que les ministres avaient fait tout ce qui était en leur pouvoir pour détourner ce scandale, mais qu'une volonté absolue et une influence personnelle plus puissantes, avaient rendu tous leurs efforts inutiles. Que, pour sa part, il ne se placerait jamais dans la situation d'un accusateur vis-à-vis de cette princesse, et qu'après avoir ainsi satisfait à ce qu'il devait à son honneur et à son roi, son intention était de s'abstenir comme individu de toute participation à cette affaire. » Il tint parole, et se retira de la chambre toutes les fois qu'il s'agit de prendre part à la délibération, jusqu'au moment où, vers le milieu du mois d'août 1820, et lorsque le procès de la reine avançait vers sa décision, il quitta l'Angleterre pour se rendre à Vienne où il était, disait-on, chargé de sonder les dispositions du cabinet autrichien relativement aux affaires de Naples où venait d'éclater une révolution, mais en effet pour s'éloigner du théâtre d'un grand scandale, et peut-être aussi pour satisfaire au vœu secret du roi, à qui la présence, dans son cabinet, d'un défenseur avoué de son épouse inspirait une véritable aversion. Ce fut en conséquence de cette déclaration, dont on a parlé plus haut, que Canning sortit du ministère dès l'année suivante, passa sur le continent, et voyagea en Italie et dans la Grèce, où un généreux esprit d'indé-

pendance commençait à se manifester. On sait avec quelle chaleur il embrassa la noble cause des chrétiens opprimés dans l'Orient, après avoir défendu avec la même énergie dans la chambre des communes celle des infortunés catholiques Irlandais, qui continuaient à réclamer vainement à toutes les sessions leur émancipation politique, toujours repoussée par une forte opposition à laquelle il était difficile de croire que le ministère fût sincèrement étranger. Diverses questions de politique extérieure avaient été agitées dans la même session, et il avait été facile de voir dès lors, au silence constamment gardé par Canning, que, sans improuver explicitement les opinions de son collègue Castlereagh, il était loin de les partager. Cette époque était celle où le ministre des affaires étrangères commençait à éprouver les embarras de sa participation secrète et inconstitutionnelle aux principes et aux vues de cette alliance du Nord, qui s'intitulait *sainte*, alors qu'elle laissait verser par torrent le sang des chrétiens par le glaive musulman, et soulevait en même temps, en Espagne, à Naples et en Piémont, toutes les passions et toutes les intrigues qui devaient traverser, ensanglanter et faire échouer les légitimes révolutions dont le noble et premier but était de soustraire ces deux premiers pays au joug du pouvoir absolu, et le troisième, à l'influence plus humiliante encore de l'étranger. Après avoir exercé pendant cinq ans les fonctions de président du bureau de contrôle, où, ainsi que nous l'avons déjà dit, G. Canning avait pris une grande habitude des questions financières les plus difficiles, et particulièrement de celles relatives aux affaires de l'Inde, il fut nommé, le 16 mars 1822, au gouvernement des possessions anglaises dans les Indes-Orientales, auquel chacun avouait avec étonnement que nul n'était plus propre que lui par les étonnantes connaissances qu'il avait acquises depuis quelques années sur cette vaste administration; toutefois, cette nomination donna lieu à quelques conjectures qui n'étaient pas sans vraisemblance. Les uns disaient que « Castlereagh, en paraissant donner à Canning une haute marque de considération et de confiance, au nom du gouvernement, et s'occuper du soin de la fortune de son collègue, n'avait pensé véritablement qu'à éloigner de l'administration, au moment où il prévoyait qu'il allait se trouver engagé dans de grands embarras, un concurrent d'autant plus dangereux qu'il était appuyé de la faveur publique, et que son système politique différait de plus en plus du sien; » les autres, que « le roi lui-même avait témoigné dans le conseil le désir de voir confier à Canning un poste brillant mais éloigné. Quoi qu'il en soit de ces deux versions, voici comment G. Canning lui-même s'exprime sur sa nomination au poste important auquel il venait d'être élevé : « Lorsque je rentrai » dans l'administration en 1816, je fus » attaché à un département parfaitement » étranger à mes habitudes; je n'avais eu » jusque-là aucune connaissance des » affaires qui s'y traitaient : mais, dans » le cours d'environ cinq années, il est » arrivé des personnes à qui appartient » le droit de nommer au gouvernement » général de l'Inde qui ont jugé à propos » de me confier la direction la plus immé- » diate de ce gouvernement, sur les affai- » res duquel j'avais déjà exercé une haute » surveillance pendant que je présidais » le bureau de contrôle..... » Dans l'intervalle qui s'écoula entre cette nomination et l'époque qu'il avait fixé pour son départ, Canning prit quelquefois la parole, dans le cours de la session de 1822, sur diverses questions politiques et administratives mais ce fut surtout dans la séance du 30 avril de la même année qu'il s'exprima avec une force nouvelle, une éloquence plus entraînante, et une plus profonde érudition, sur la question catholique, ainsi que sur la justice et la nécessité politique d'une prompte décision de la chambre, en faveur de l'émancipation. Il traça avec une rare habileté et la mémoire la plus fidèle, l'histoire de la législation qui, depuis plusieurs siècles, régit les catholiques en Angleterre, et inspira le plus vif intérêt à la chambre, dont il soutint constamment l'attention pendant plus de trois heures, mais ce dernier effort n'eut pas un résultat plus heureux que les précédens, et la question fut ajournée de nouveau. Canning ne jouit pas de la brillante perspective de fortune que lui promettait sa nomination au gouvernement général de l'Inde; l'événement le plus soudain et le

plus inattendu vint lui ouvrir une carrière nouvelle, à l'instant même où il était sur le point de partir pour sa destination. Cet événement fut la mort du marquis de Londonderry, dont le suicide imprévu délivra l'Angleterre du plus mortel ennemi de ses libertés, et priva l'alliance du Nord de l'un de ses soutiens les plus solides. Ici commence une ère nouvelle pour George Canning, pour l'Angleterre et pour le genre humain; car, de cette époque, datent, non pas la conception, mais les premiers développemens de ce vaste système par lequel G. Canning préparait, sous le nom de *liberté civile et religieuse*, l'émancipation constitutionnelle des nations civilisées. Aussi peut-on apercevoir, dès ce moment, la première trace de cette opposition sourde : de ces attaques indirectes mais sans relâche : de ces traits piquans, quoique encore mesurés, répétés contre G. Canning dans les feuilles européennes qui se montraient dévouées à la cause de l'absolutisme, et plus souvent encore dans celles qui passaient pour exprimer les sentimens de certains cabinets qui, se disant *constitutionnels*, portaient constamment des coups mortels aux principes et aux institutions constitutionnelles, partout où ces principes osaient se montrer et où ces institutions avaient un instant de vie. C'est maintenant que va se développer dans toute son étendue l'immense et imposant système dont la seule annonce porta l'espérance parmi les peuples, et leur inspira l'enthousiasme et la reconnaissance pour le grand homme auquel, sous le patronage puissant de l'Angleterre, ils allaient devoir une nouvelle existence politique. Ce mouvement a été immense, unanime, universel; tous les cabinets européens en ont tremblé; et pourtant de quoi était-il question? de rien autre chose que de fonder la puissance et la stabilité des gouvernemens sur les vrais intérêts des peuples et l'admirable principe de la *tolérance religieuse et politique*, c'est-à-dire sur le seul moyen de gouverner les hommes qui soit praticable chez les peuples éclairés et ceux qui commencent à l'être, et qui, quoiqu'on fasse pour retarder leur instruction, y sont conduits à grands pas par l'esprit du siècle et leurs propres gouvernemens, lesquels, dans des intérêts qui leur sont personnels, il est vrai, mais qui n'en concourent pas moins au but général, introduisent dans leur politique, dans leur administration intérieure, dans leur législation et dans leurs armées, presque sans s'en apercevoir eux-mêmes et comme entraînés par le mouvement toujours ascendant de la raison humaine, des réformes, des améliorations, des changemens qu'ils peuvent bien, afin de ne rien accorder à ce qu'ils qualifient si improprement d'*esprit révolutionnaire*, ne pas appeler des *innovations*, mais qui n'en altèrent pas moins de la manière la plus sensible et la plus favorable aux libertés publiques, l'essence du système d'après lequel leurs cabinets ont gouverné jusqu'à ce jour. A l'ambition vulgaire d'obtenir par tous les moyens de grands emplois et d'exercer une grande influence dans les affaires du pays, avaient succédé, depuis quelques années, en George Canning, la haute et noble ambition de rétablir l'Angleterre dans l'éminent degré de puissance, de crédit, d'indépendance et d'honneur dont la précédente administration l'avait fait déchoir. Il reconnut bientôt que, pour y réussir, il fallait opérer une grande révolution dans le personnel du gouvernement, et que, cette révolution étant impossible, il fallait se résoudre à changer le gouvernement lui-même. Cette pensée généreuse ne cessa de l'occuper depuis l'époque où il rentra aux affaires; mais la grande, l'immense difficulté était de surmonter l'obstacle puissant que lui opposaient les restes de la défiance royale, qui, même en cédant aux instances pressantes et sans cesse réitérées du comte de Liverpool, n'était pas entièrement effacée : et les habitudes personnelles du monarque, lequel, accoutumé à suivre la direction imprimée à la politique britannique par lord Castlereagh, dont l'entretien ne manquait d'ailleurs ni de douceur, ni de persuasion, ni même d'un certain charme, pensait peut-être qu'une direction politique nouvelle, fût-elle fondée sur des principes plus généreux, plus nobles, plus conformes à la fois aux intérêts et à l'honneur de la Grande-Bretagne, pouvait en élevant des discussions graves avec certains cabinets de l'Europe dont lord Castlereagh avait ménagé les prétentions jusqu'à la bassesse, faire naître des différens entre ces cabinets et l'Angleterre, et compromettre son propre repos. Il paraît même que ce prince était tellement

préoccupé de cette crainte, que, dans la première entrevue qu'il eut avec George Canning, lorsque celui-ci vint recevoir de sa main les sceaux de secrétaire d'état pour les affaires étrangères, il lui exprima le désir de le voir suivre le système politique de son prédécesseur, invitation à laquelle il paraît que G. Canning avait répondu par ces seuls mots, qui, dans leur concision énergique, expliquaient assez ses intentions : « Sire, il s'est tué. » Ce qui est certain, c'est que, dans cette même entrevue, le roi tendit la main à Canning, au moment où son nouveau ministre se présenta devant lui, et lui dit ces propres paroles : « Monsieur Canning, je suis bien aise de vous voir ; je vous ai nommé mon ministre ; maintenant tout est oublié. » Chargé d'un département qui, dans des temps ordinaires, est le plus difficile de l'administration, et dont la responsabilité devenait presque effrayante, non-seulement à raison des circonstances dans lesquelles G. Canning en acceptait le poids, mais encore par la direction toute nouvelle qu'il allait lui imprimer, et contre laquelle il s'attendait bien à voir se soulever les plus fortes résistances en Angleterre et de la part de presque tous les cabinets européens, le nouveau ministre sonda prudemment le terrain sur lequel il se trouvait replacé, et garda long-temps une attitude d'observation. D'ailleurs, la session de 1822 était beaucoup trop avancée pour qu'il pût entrer dans quelques explications avec les chambres sur le système politique qu'il se proposait de suivre. Cette circonstance le servit merveilleusement et lui donna le temps de mûrir ses idées sur la politique de l'Europe, et d'acquérir, sur l'état des Amériques où il s'était hâté d'envoyer des agens confidentiels, des renseignemens certains, d'après lesquels il pût régler sa propre conduite, et répondre aux interpellations qui, dans la session suivante, pourraient lui être adressées par les chambres. Jamais les affaires de l'Europe n'étaient arrivées à un plus haut degré de complication qu'en 1823. Quatre révolutions avaient éclaté en quinze mois, en Espagne, à Naples, en Portugal et en Piémont ; les trois dernières avaient été comprimées : celles de Naples et de Piémont par l'intervention armée de l'Autriche et celle de Portugal par les influences réunies de la France, de l'Autriche et de l'Angleterre ; celle d'Espagne était sur le point de l'être par l'intervention armée de la France seule. L'irritation produite par tous ces événemens s'étendait jusqu'aux contrées qui en étaient les plus éloignées. Tandis que, dans le midi et dans l'Occident de l'Europe, les factions absolutistes et sacerdotales usaient de leur victoire avec fureur et ne mettaient point de bornes à leurs vengeances; l'horreur de tant d'excès, répandue dans l'Allemagne, se communiquait à la Russie même, et les glaces du Nord ne préservaient plus de leurs conséquences le trône absolu des czars. G. Canning était à peine installé dans ses fonctions, que plusieurs des membres du cabinet, qui, entraînés par le comte de Liverpool, avaient ajouté auprès du roi leurs instances à celles du premier ministre, pour décider ce prince à lui remettre les sceaux des affaires étrangères, commençaient à se repentir d'avoir favorisé son élévation. Il leur avait fallu peu de temps pour s'éclairer sur les sentimens secrets de leur nouveau collègue ; quelques mots, échappés dans la chaleur des premières discussions avaient suffi pour les convaincre que, croyant n'accepter qu'un auxiliaire, c'était un maître qu'ils s'étaient donnés. Ces hommes qui, depuis qu'ils exercent le pouvoir, ne s'étaient pas aperçus du mouvement rapide qui entraînait tout autour d'eux, ou qui, en l'apercevant, ne croyaient pas qu'il existât une autre sagesse que celle de lui résister, ne pardonnaient pas à G. Canning de seconder l'impulsion donnée dans les deux mondes à l'esprit humain. Néanmoins, comme le travail du premier ministre plaisait au roi, qu'il était fortement appuyé par la faveur publique, et que d'ailleurs toutes les convenances étaient parfaitement observées par lui à l'égard de ses collègues, aucun d'eux ne manifestait encore, au dehors, son mécontentement et ses craintes, de sorte qu'on pouvait croire qu'une parfaite intelligence régnait entr'eux et lui. Toutefois, une occasion prochaine et décisive allait bientôt s'offrir, où le génie de George Canning s'ouvrant des routes nouvelles, et s'affranchissant des entraves d'une politique sans avenir et sans grandeur, allait se trouver en présence avec les traditions étroites et surannées de la vieille oligarchie britannique et dans la nécessité de commencer

avec elle une lutte qui, ne pouvant rester long-temps douteuse, ne lui laissait d'autre alternative que le triomphe le plus éclatant ou la plus éclatante disgrace. Alors se préparait cette guerre d'Espagne dont on paraissait tellement craindre en France d'avouer le véritable but, que, depuis quelques mois, l'armée, qui, pour l'exécuter, garnissait la frontière des Pyrénées, n'était désignée dans ces feuilles et dans les discours ministériels français et de ceux même émanés du trône, que sous le nom de *Cordon sanitaire*, ce qui, à la vérité, ne trompait personne. Les instances les plus vives, les démarches les plus actives et les plus fréquentes furent faites à cette époque par George Canning, conformément aux principes qu'il n'avait cessé de manifester dans les conférences où la question de l'intervention avait été discutée pour s'opposer à cette mesure, à la fois militaire et politique, dont la Russie et l'Autriche soutenait naturellement le droit et la nécessité. Ce fut surtout dans un entretien particulier qui eut lieu le 3 avril 1823, à Gloucester-Lodge, et qui dura plus de deux heures, entre Canning et l'ambassadeur français, relativement à la déclaration de guerre faite par la France à l'Espagne, que le secrétaire d'état des affaires étrangères s'expliqua avec la plus extrême énergie, et fit sentir à cet ambassadeur, dans les termes les plus positifs, toute l'injustice d'une semblable guerre, et la gravité possible de ses conséquences pour la France et pour la paix de l'Europe elle-même. Ces sages avis ne prévalurent point, et ce ne fut pas une des moindres anomalies de cette époque que de voir la France constitutionnelle repousser les conseils de l'Angleterre, gouvernée comme elle par le système représentatif, et s'exposer à rompre avec le cabinet de Londres pour s'unir étroitement avec les cabinets absolus de Vienne et de Pétersbourg, qui n'avaient que trop prouvé à la malheureuse Pologne qu'ils ne connaissaient d'autre droit que la force. Cette alliance entre trois gouvernemens qui, par leur nature, devaient différer essentiellement des principes et d'intérêts, acheva d'ouvrir les yeux à l'Angleterre sur les projets secrets de la France, et prouva que, si dans quelques occasions rares les ministres de ce pays avaient protesté de leur amour pour les institutions constitutionnelles et de leur volonté de les y maintenir, le fond de leur pensée était bien loin de répondre à ces démonstrations extérieures, et qu'ils voulaient le rétablissement de l'absolutisme en Espagne, comme moyen de parvenir, à une époque plus ou moins prochaine, au même résultat en France. Les déceptions du ministère de ce pays ne produisaient pas, dans la chambre des communes, un effet moins efficace et moins immédiat que sur la nation elle-même. Aussi, peu de jours après l'ouverture de la session, l'un des membres les plus distingués de cette chambre, lord Russell, prit-il la parole pour interpeller Canning sur la question de savoir : « Si, dans les traités » auxquels l'Angleterre avait pris part, » il existait quelque stipulation, en vertu » de laquelle le gouvernement britanni- » que fût obligé, directement ou indi- » rectement, de garantir la couronne de » France à Louis XVIII et à sa dynas- » tie. » Une question aussi imprévue et d'une aussi haute importance, adressée en plein parlement à un ministre de la couronne, ne pouvait obtenir qu'une réponse évasive ; ce fut en effet la seule qu'elle reçut de George Canning, qui, par cela seul que ses vrais sentimens étaient pénétrés et qu'il avait plus hautement manifesté sa désapprobation de la conduite du ministère français dans la question espagnole, était tenu à plus de réserve dans sa manière de s'exprimer sur tout ce qui appartenait aux affaires de la France. Il se borna donc à renvoyer lord Russell aux traités de 1814 et de 1815, auxquels le parlement avait donné son approbation. A la suite des explications qui avaient été remises à la chambre par Canning, sur l'interpellation de lord Russell, explications qui n'avaient pas été entendues avec un moindre intérêt par les pairs, et dont il résultait que, « *dans aucun cas*, le trône de la France n'avait été garanti par l'Angleterre à la maison de Bourbon, mais seulement que l'Angleterre ne reconnaîtrait jamais sur ce trône aucun membre de la famille de Napoléon » le secrétaire d'état des affaires étrangères, en présentant dans un discours d'une grande étendue l'histoire des négociations de la France et de l'Angleterre et des rapports que celle-ci n'avait cessé d'entretenir avec l'Espagne depuis le congrès de Vérone,

celle-ci n'avait cessé d'entretenir avec l'Espagne depuis le congrès de Vérone, donna la preuve évidente que le cabinet de Londres avait préféré, dans ces conjonctures difficiles, de prendre le ton de la médiation entre la France et l'Espagne, à celui de la menace, qui, dans l'état d'exaltation où était alors l'esprit de l'émigration française qui conseillait la couronne, eût nécessairement amené entre l'Angleterre et la France une rupture que la première voulait absolument éviter. De la part de Canning c'était l'effet d'une haute prévoyance mais nullement une indication de faiblesse; ce dernier reproche serait même d'autant plus injuste dans son application aux circonstances d'alors, que, loin de prétendre décliner une guerre légitime, il déclarait, dans la même note où il promettait la neutralité de la Grande-Bretagne, « que » cette neutralité cesserait à l'instant où la » France élèverait la moindre prétention » sur quelques-unes des provinces espa- » gnoles, et que toute cession de ce genre » provoquerait une résistance ouverte » de la part de l'Angleterre. » Une explication diplomatique ne pouvait réunir plus d'énergie et de franchise à plus de prudence. Deux principes étaient établis par George Canning dans la discussion relative aux affaires d'Espagne; il semblerait qu'aucun esprit éclairé et sans passion ne peut en contester la raison et la justice. Par le premier, il refusait à quelque puissance que ce fût le droit d'intervenir par la force dans les affaires intérieures d'un pays; par le second, il protestait contre cette assertion vraiment absurde : « que les constitutions » légitimes doivent indispensablement » émaner du trône », en admettant néanmoins « que le consentement libre du roi est nécessaire, pour qu'une constitution politique soit praticable et produise des résultats heureux ». Ces deux principes étaient la cause des dissentimens qui existaient alors entre les cabinets de Londres et de Paris, bien qu'il soit parfaitement connu qu'une partie des membres du premier de ces cabinets, alors en scission presque ouverte avec G. Canning et voyant le plus souvent dans le sens de la politique française, embarrassait constamment la marche de celui-ci, et le forçait, dans ses discours comme dans ses relations avec le ministère français, à des concessions bien éloignées sans doute de sa volonté, mais que les circonstances rendaient impérieuses, et sans lesquelles une rupture, qu'il était important pour l'Angleterre de prévenir, devenait inévitable à tout instant. Plus Canning, ne laissant pénétrer de ses desseins que ce qu'il jugeait convenable, continuait, dans la profondeur de ses vues, de se rapprocher ainsi de l'opposition nationale, bien que celle-ci ne lui épargnât ni les reproches, ni les attaques, plus ceux de ses collègues dont les défiances contre lui prenaient de jour en jour plus de consistance, redoublaient d'intrigues et d'hostilités à son égard, et obsédaient le trône d'insinuations calomnieuses. Canning se voyait alors dans une des positions les plus difficiles et les plus pénibles où puisse se trouver un homme d'état, qui, pouvant confondre d'un mot une accusation injuste, est dans l'impossibilité de le prononcer. Devenu, sous quelques rapports, l'espoir secret de l'opposition, il lui était encore suspect sous plusieurs autres, ce qui donnait habituellement lieu à ses orateurs, et particulièrement à M. Brougham, de faire de fréquentes transitions des éloges les plus sincères à des sarcasmes, et quelquefois même à des provocations insultantes, contre lesquelles la modération que s'était imposée Canning, quelque attentif qu'il fût à ménager les nouveaux alliés qu'il se préparait, venait souvent échouer. Ce fut surtout dans la séance du 17 avril, trois jours après le discours dont nous avons donné l'extrait plus haut, et auquel M. Brougham, avait répondu par des éloges et des complimens, que s'éleva, entre ce dernier et le secrétaire d'état des affaires étrangères, à la suite de plusieurs pétitions présentées à la Chambre des communes, pour ou contre l'émancipation des catholiques, une de ces altercations violentes dont l'effet dramatique est toujours affaibli par un extrait, et que nous engageons nos lecteurs à rechercher dans les journaux du tems ou dans l'histoire du ministère de G. Canning (1). On y trouvera, comme dans toutes les autres circonstances de la vie politique du grand homme d'état

(1) A Paris, chez Moutardier, libraire, rue Gît-le-Cœur, n° 4, ou à Bruxelles, chez Tarlier, libraire, rue de la Montagne.

que le monde a perdu, de nouvelles preuves de sa bonne foi dans la défense du principe de l'émancipation; mais on concevra en même temps quels obstacles presqu'insurmontables opposaient à ses généreuses intentions ceux de ses collègues qui, ennemis constans et déclarés de cette mesure aussi juste que politique, n'ont pas rougi, après avoir outragé et calomnié de son vivant celui qui ne cessa d'en être le plus ardent défenseur, d'insulter après sa mort à sa mémoire. Quel ministre, quel homme, en voyant ses sentimens aussi méconnus et aussi faussement interprétés qu'ils le furent dans cette séance du 17 avril, par ceux-là même dont il ambitionnait presque uniquement alors l'estime et les suffrages, eût eu plus de patience et de modération que Canning, fort de sa conscience et du sentiment de son immuable volonté, mais presque toujours contraint de renfermer en lui-même les projets qu'il formait, au milieu d'un cabinet stupide, intolérant et oppresseur, en faveur de la liberté civile et religieuse. Une question du plus haut intérêt, puisque d'une part elle tient à la dignité de l'espèce humaine, et que de l'autre elle touche à l'un des droits les plus sacrés de l'état social, la propriété, fut mise en discussion dans la séance du 15 mai, sur la proposition expresse de M. John Jacob Buxton, député de Great-Bedwin. Il s'agissait de l'abolition de l'esclavage dans les colonies des Indes orientales, déjà réclamée par un grand nombre de pétitions. « Je ne » crains pas, disait M. Buxton, d'être » regardé comme un enthousiaste imprudent par ceux qui connaissent l'histoire » de nos débats parlementaires. On doit » savoir que l'abolition de l'esclavage n'a » pas été seulement reconnue nécessaire » par les Fox, les Sheridan et autres partisans ardens de la liberté politique, » mais encore par les hommes les plus » amis d'une politique circonspecte, tels » que M. Dundas, qui prévoyait de si » loin les dangers; M. Burcke, cet ennemi des innovations; M. Pitt, lord » Grenville et d'autres grands hommes » d'état. » L'orateur regardait cette mesure comme la suite nécessaire de l'abolition de la traite, « si solennellement jurée par l'Angleterre, disait-il, mais qu'on ne verra jamais complètement réalisée, tant qu'il existera des esclaves dans les colonies. » La réponse de G. Canning remplit parfaitement ce but : en voici l'extrait, suivi de l'amendement qui tendait à fonder l'affranchissement des esclaves sur le principe de l'amélioration graduelle de leur sort, et à prendre immédiatement des mesures pour atteindre ce but. « Messieurs, dit le ministre, je redoute de provoquer des troubles en excitant parmi les nègres le désir de la liberté; je crains tout ce qui pourrait nuire le moins du monde aux planteurs des colonies, auxquels on avait en quelque sorte donné à entendre que l'abolition de la traite ne compromettrait pas leurs droits de propriété. De l'autre côté, je partage le vœu de voir les nègres de nos colonies jouir d'un état civil aussi heureux qu'il peut être, sans compromettre la sûreté des planteurs, qui sont nos concitoyens. D'après ces considérations, le langage le plus circonspect et le plus calme est le seul qui convienne à cette discussion. Un seul mot indiscret peut allumer un incendie. Pour éviter toute irritation, ne parlons pas des horreurs qui accompagnaient jadis la traite, c'est une question décidée. G. Canning reprit encore la parole pour faire observer que « tout en s'attendant à la bienveillante coopération des assemblées législatives des colonies; le gouvernement ne manquerait pas de profiter de l'autorité moins limitée que la couronne exerce dans les colonies où il n'y a pas d'assemblées, pour exécuter plus promptement toutes les mesures d'amélioration que les circonstances rendraient praticables : » ajoutant que « l'exemple du bien qui s'opérait déjà et qui continuerait à s'opérer dans les colonies soumises à la couronne, aurait une grande influence sur les autres. » Il complimenta de nouveau M. Buxton sur ses principes et ses sentimens, en ajoutant que « *sa* » *responsabilité, comme ministre, l'obli-* » *gerait à suivre une marche plus cir-* » *conspecte;* mais qu'il désirait et es- » pérait voir l'Angleterre se laver tout- » à-fait de cette tache de l'esclavage. » C'était s'expliquer assez clairement; aussi la Chambre s'empressa-t-elle de lui prouver, par son vote, qu'elle le remerciait de s'être fait aussi bien comprendre. Peu de temps après, dans la séance du 20 juin, une nouvelle occasion se présenta pour Canning de faire sentir à l'opposition qu'il n'était pas en son pouvoir de donner, d'une manière satis-

faisante, toutes les explications qui lui étaient demandées. M. Brougham, toujours infatigable quand il s'agit de résister à l'oppression et de défendre les libertés publiques, demanda au secrétaire d'état des affaires étrangères, « s'il y avait quelque chose de fondé dans les bruits répandus par les journaux relativement au roi de Wurtemberg ; s'il était vrai que les puissances alliées eussent rappelé leurs ambassadeurs de Stuttgard, parce que le roi se refusait à supprimer un journal, ou, selon d'autres, parce qu'il ne voulait pas faire certains changemens qu'on semblait exiger de lui dans la constitution de son royaume ; si, enfin comme on le disait, la querelle avait commencé par une protestation du roi de Wurtemberg contre l'invasion de l'Espagne ? » Toutes ces questions étaient graves sans doute, et tenaient au premier des droits des souverains et des peuples : au principe de leur indépendance, que méconnaissait effrontement l'alliance du nord, et dont l'Angleterre n'était alors en mesure de réclamer l'observation que par les seules voies diplomatiques : aussi Canning, prenant la parole, ne fit-il qu'à voix basse, et comme s'il eût craint d'être entendu à quelques pas de lui, quelques observations contre le mode d'adresser des questions aux ministres. « Ce pays, dit-il, ne participe d'aucune manière aux actions des puissances alliées ; quelques-uns des renseignemens parvenus au gouvernement ressemblent, il est vrai, à ceux que l'honorable membre cite, mais d'autres détails en diffèrent sur des points essentiels. Je ne veux pas nier que le gouvernement n'ait reçu des nouvelles, mais je demande à être dispensé d'en dire davantage. » Cependant l'attention de G. Canning ne cessait de se porter sur les grands intérêts politiques et commerciaux de l'Angleterre dans le nouveau monde, et cette immense branche de la prospérité britannique, objet spécial de ses méditations, prenait tous les jours d'immenses accroissemens. Les relations avec les Amériques émancipées continuaient à s'affermir là où elles existaient déjà ; elles se préparaient et s'établissaient là où elles n'existaient pas encore. Prévenant les vœux et les demandes du commerce, exprimés dans une lettre adressée au ministre des affaires étrangères, en date du 21 août 1823, Canning s'occupait déjà de la nomination d'agens sûrs, intelligens, qui connaissaient le pays, amis des principes sur lesquels se fondait la liberté des nouvelles républiques, et qui, depuis long-temps en rapport avec leurs chefs civils et militaires, parcouraient dans tous les sens ces vastes contrées ; s'instruisaient des besoins de leur commerce ; établissaient des correspondances et proposaient à ces états naissans l'ouverture de communications avec les maisons manufacturières les plus considérables de Londres et des premières villes de la Grande-Bretagne, jusqu'au moment très-prochain où des consuls et des agens commerciaux allaient être accrédités dans les ports principaux de la nouvelle union, et y précéder l'arrivée des agens diplomatiques qui devaient apporter l'acte formel de reconnaissance de ces états par l'Angleterre. La politique étroite de Lord Castlereagh, sous le voile d'une feinte modération, mais dans le fait parce qu'elle était vendue à la coalition des cabinets absolus, parmi lesquels l'Espagne occupe l'une des premières places, avait constamment repoussé le grand avantage que lui offrait le commerce libre de l'Amérique du sud, bien qu'elle fût contrainte d'avouer que « le commerce n'était rien pour les autres pays, en comparaison de ce qu'il pouvait devenir pour l'Angleterre. Canning s'empara, dans l'intérêt de son pays, des immenses ressources sacrifiées par Castlereagh aux intérêts de l'Espagne et à ses engagemens personnels avec l'alliance du nord, et lorsqu'enfin ses plans furent pleinement arrêtés, d'après les renseignemens qui lui parvenaient de tous les ports de l'Amérique, il les mit sous les yeux du monarque et du conseil, qui leur donnèrent une entière sanction. Ces hautes pensées, méditées dans le cabinet de Saint-James, s'exécutaient par de fréquentes expéditions en Amérique, pendant que les hommes d'état du cabinet des Tuileries discutaient gravement sur la question de savoir si les colonies espagnoles avaient eu le *droit* de se déclarer indépendantes ; si cette déclaration de leur part n'était pas une atteinte à la *légitimité* du roi Ferdinand ; si enfin la France pouvait reconnaître cette indépendance. Or, pendant qu'on s'occupait à Paris de la solution de ces questions, dont l'événe-

ment a démontré la niaiserie politique. le gouvernement et le commerce anglais, dirigés par le génie de Canning, s'étaient tellement emparés de toutes les affaires et de tous les débouchés de ces vastes contrées, que, lorsque le cabinet des Tuileries s'est réveillé de sa longue léthargie, il a trouvé l'Angleterre maîtresse de toutes les relations commerciales de l'Amérique du sud; des traités conclus par elle avec les nouvelles républiques; et partout une grande défiance contre les agens que ce cabinet s'était enfin décidé à lui envoyer. Ce fut sous ces auspices que se termina, le 19 juillet, la session de 1823, qui fut d'abord prorogée au 13 septembre suivant, puis au 18 novembre, puis au 25 du même mois, puis enfin au 3 février 1824, et pendant laquelle s'étaient préparées les importantes résolutions politiques et administratives, qui, au dedans comme au dehors, devaient apporter plus tard, à l'état de l'Angleterre, de grands et utiles changemens. Les dispositions du cabinet britannique, dont une partie devenait de plus en plus hostile aux vues et à la personne de Canning, ne lui permettaient toutefois de les effectuer qu'avec une lenteur fort étrangère à son caractère, mais que les circonstances rendaient indispensable. Chaque jour, en soulevant une partie du voile dont les projets du ministre étaient encore couverts, et en le rendant plus cher à la nation dont il semblait deviner les pensées, prévenir les vœux, et comprendre de plus en plus les intérêts, ajoutait à la haine que l'oligarchie anglaise et étrangère lui avait vouée, et suscitait de nouveaux obstacles au développement du système le plus généreux et le plus conforme aux vrais intérêts de sa politique et de son commerce, dans lequel l'Angleterre fût jamais entrée. Une dernière communication faite au parlement dans la séance qui précéda celle de sa prorogation, peut donner une juste idée du point de vue sous lequel Canning, craignant avec tous les hommes d'état de l'Angleterre que l'établissement de l'influence française en Espagne ne fût le terme de celle de la Grande-Bretagne dans ce pays et en Portugal, envisageait les affaires de la Péninsule, à la fin du quatrième mois de l'occupation française. Victor Saez, nommé quelques mois plus tard par Ferdinand, son ministre des affaires étrangères, avait été chargé, au commencement de juin 1823, d'informer le roi et le gouvernement de la Grande-Bretagne de l'installation faite à Madrid d'une prétendue régence d'Espagne et des Indes, laquelle, disait ce même, avait été déjà reconnue par les rois d'Espagne et de France et le duc d'Angoulême. La réponse de Canning à cette lettre est d'une dignité et d'une sécheresse remarquables; la voici.

« 10 juin 1823.

» Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 7 du courant, pour m'annoncer l'installation d'une nouvelle régence à Madrid et me faire passer une lettre adressée, comme vous me le mandez, par cette autorité, au roi mon maître. « La régence d'Urgel, il y a quelques mois, et plus récemment encore celle qui a été installée après l'entrée des Français en Espagne, m'avaient successivement adressé des lettres, pour annoncer de la même manière, qu'elles prenaient respectivement le gouvernement de l'Espagne. « *On n'a pas jugé nécessaire de répondre à aucune de ces communications*, et si je m'écarte de la conduite tenue dans ces deux circonstances, c'est simplement parce que je ne voudrais pas paraître coupable d'une impolitesse, en renvoyant votre messager, sans vous accuser, par écrit, réception de votre lettre. « Je n'ai rien à ajouter; le roi, mon maître, ayant un ministre résidant auprès de la personne de S. M. C., ne peut recevoir de communication de ce genre. En conséquence, il ne me convient pas, d'après mes fonctions, de présenter au roi la lettre adressée à S. M., et que j'ai l'honneur de vous renvoyer ci-jointe.

» J'ai l'honneur d'être,

» *Signé* G. Canning. »

Sans doute lorsqu'il s'exprimait ainsi, le secrétaire d'état des affaires étrangères connaissait bien l'esprit public de l'Angleterre. Il savait que l'opinion générale y était fortement prononcée contre l'intervention française; qu'elle était toute en faveur de la révolution qui succombait dans la Péninsule sous la puissance des intrigues et de l'or du cabinet des Tuile-

ies, bien plus que sous celle de ses ar-
nes; que la haine des principes établis
par les congrès de Vienne, de Laybach et
le Vérone, y était profonde et unanime;
que tous les cœurs généreux se prononçaient dans les trois royaumes en faveur
de l'émancipation des catholiques irlandais, c'est-à-dire de toute la population
de ce pays qui, pour prix de son or et
de son sang tant de fois prodigués pour
a patrie, ne demandait qu'à partager les
droits politiques communs à tous ses en-
fans. Toutefois cet appui que trouvait
Canning dans le sentiment national et
dans l'approbation de toute l'Europe
éclairée, en ajoutant un nouveau degré
d'énergie à celle qui lui était naturelle,
e rendait de plus en plus odieux à l'oli-
garchie; l'on apprit, à l'époque où le
parlement venait d'être prorogé (19 juil-
et 1823) que, profitant de l'état précaire
de la santé du roi, qu'on savait être fort
attaché au comte de Liverpool et aux se-
crétaires d'état Canning et Robinson (de-
venu depuis premier ministre sous le nom
de lord Goderich), cette oligarchie avait
résolu d'écarter du cabinet ces trois der-
niers membres, connus par leur attache-
ment à la cause catholique. On comptait,
pour assurer le succès de ce plan, sur la
coopération du duc d'York, qu'on savait
être opposé à toute concession en faveur
de cette cause, et sur l'absence du roi du
conseil, où ce prince n'avait exprimé sur
cette importante question que des senti-
mens libéraux et conciliateurs. Le chan-
celier Eldon et le duc de Wellington,
dont la conduite à l'égard de Canning
pendant les derniers mois de la vie de ce
ministre, et depuis sa mort, n'a été que
trop bien connue de toute l'Europe, de-
vaient figurer en première ligne, dans ce
ministère, destiné sans doute à rappeler
les beaux jours de celui dont Castlereagh
avait été le chef. Pour atteindre ce but,
le chancelier et le parti Orangiste s'effor-
çaient d'obtenir, en Irlande et en An-
gleterre, des pétitions et des adresses au
roi, afin que ce prince, trompé par les
fausses apparences d'une opinion sans
égalité, n'accordât plus de concessions
aux catholiques, ce qui devait servir de
prétexte pour éloigner la minorité du mi-
nistère qui s'était montré constamment
favorable à l'émancipation. Le succès de
cette intrigue eût été une grande calamité
nationale, mais elle échoua complète-
ment, au moment où ses auteurs se croyaient le plus près de réussir. C'était un spectacle étrange, bizarre, mais digne de fixer toute l'attention d'un observateur politique, que celui que présentait en ce moment le ministère divisé de la Grande-Bretagne. D'un côté, une oligarchie intolérante, sans lumières, superstitieuse, impopulaire, ennemie de la liberté, qui, dans toutes les circonstances avait voté pour les mesures arbitraires et oppressives demandées par la précédente administration et qu'on savait n'avoir modifié aucun de ses principes, combattait en apparence, dans l'intérêt de la *liberté civile et religieuse*, en s'opposant aux envahissemens de la cour de Rome, qu'elle s'efforçait de présenter comme devant être la conséquence *nécessaire* de la reconnaissance des droits politiques des catholiques irlandais : de l'autre, des ministres, devenus plus chers à la nation par leurs principes et leurs doctrines, qui réparaient, autant qu'il était en eux, les maux causés à l'état par leurs prédécesseurs et avaient fait rentrer l'Angleterre dans les voies constitutionnelles, paraissaient à quelques esprits, trop prompts à juger leur conduite, avoir oublié que, dans la question grave qui divisait la nation, des précautions prises contre l'influence romaine dépendait le salut de leur pays, et méconnaître l'effrayante leçon que leur donnait en ce moment la France, livrée par son ministère et son clergé au joug ultramontain. Tous les rôles paraissaient donc intervertis dans cette lutte, où les amis de la liberté semblaient soutenir les intérêts de Rome, et où l'on aurait pu croire que cette même liberté n'avait pas maintenant de plus fermes appuis que ceux qui, dans tous les temps, s'en étaient montrés les ennemis les plus ardens et les plus irréconciliables. Toutefois, ce n'étaient là que de vaines apparences qui ne pouvaient long-temps séduire des esprits éclairés et solides. En effet, ceux-ci n'avaient besoin que de se rappeler quels étaient les fondateurs et les chefs de la *Sainte-Alliance*, leurs principes, les actes de leur administration, et les funestes conséquences de ces actes. C'était assez, sans doute, pour dessiller tous les yeux : aussi l'erreur ne fut elle pas de longue durée; et s'il est vrai que le refus d'accorder les droits politiques aux Irlandais ait été

considéré long-temps comme une garantie de la liberté britannique, parce qu'on croyait voir dans la concession de ces droits un moyen de rouvrir les portes de l'Angleterre à l'influence de la cour de Rome, il est juste d'avouer que cette idée, que nous respectons même en la combattant dans ceux qui la conservent encore, est beaucoup moins répandue aujourd'hui parmi toutes les classes des habitans de la Grande Bretagne, et que les motifs sur lesquels elle était autrefois fondée, sont maintenant singulièrement affaiblis. Peut être suffirait il de réfléchir que la cause catholique qui, en Irlande, n'est en effet que le besoin de recouvrer des droits politiques, a été successivement défendue par lord Chatam, Fox, Pitt, Canning, Romilly, Burdett, Brougham, etc., pour rester convaincu que des intérêts qui ont eu pour organes et pour appuis, dans les deux Chambres, des hommes d'état aussi illustres appartenant à des partis politiques aussi contraires et à une opinion religieuse dissidente, ne sauraient être en opposition avec le premier de tous les intérêts du pays, celui de sa conservation. Dans le courant des mois d'août et de septembre (1823), Canning fit un voyage dans l'intérieur de l'Angleterre, pour observer l'état des manufactures, et s'assurer par lui-même des progrès de l'industrie, de l'exactitude avec laquelle toutes les branches du revenu public étaient administrées, et de la disposition générale des esprits, relativement au système politique et commercial qu'il s'efforçait d'introduire, malgré les résistances les plus vives de la part de ses collègues, qui mettaient tous leurs soins à faire partager leur opposition par ceux dont les intérêts pouvaient se trouver froissés dans le nouvel ordre de choses. Canning était de retour à Londres vers la fin de septembre. Pendant le séjour de Canning à Plymouth, où il se rendit dans le courant d'octobre, les habitans de cette ville, partageant l'admiration de leurs concitoyens du Nord de l'Angleterre pour l'habile ministre dont les pensées étaient dirigées vers l'amélioration de toutes les branches du service public, et qui, dans ces derniers temps, avait donné des marques particulières de son affection pour la marine, au bien-être et à la gloire de laquelle se lie si essentiellement la prospérité britannique, désirèrent donner au secrétaire d'état des affaires étrangères des marques de leur attachement et de leur reconnaissance. En conséquence, les autorités publiques ayant été convoquées dans une réunion solennelle, des lettres de bourgeoisie furent offertes à Canning, et ce fut au milieu d'un concours immense de peuple, qu'en témoignage de sa reconnaissance, il prononça un discours qui excita un enthousiasme général. C'est surtout dans ce discours, où, en parlant à ses concitoyens, Canning se sent moins lié par les convenances et les entraves diplomatiques, qu'on retrouve plus souvent sa pensée intime, bien qu'on ne parvienne pas toujours à la saisir sans quelque méditation. Canning quitta Plymouth le 16 novembre, et, dès le 18, un conseil des ministres fut convoqué à Londres. M. Huskisson y prit place pour la première fois comme membre du cabinet. Le voyage que venait de terminer Canning dans le nord et le midi de l'Angleterre, avait donné lieu, de la part de ses ennemis et de ceux qui sont portés à croire légèrement aux bruits répandus par la haine et la malignité, aux interprétations les plus étranges et les plus malveillantes. La faction qui lui était opposée et se prononçait déjà, dans le conseil et hors du conseil, contre le système politique et commercial qu'il avait embrassé, le faisait attaquer sans cesse dans les feuilles qui lui étaient dévouées, et un grand nombre d'amis de la liberté ne voyant encore, de la part du nouveau secrétaire d'état, aucun acte décisif, aucune mesure forte et tranchante qui établit une ligne de démarcation entre lui et son prédécesseur, se réunissait, dans d'autres vues sans doute, à l'opposition oligarchique. Ainsi, tandis que les uns prétendaient « qu'il n'avait entrepris ce voyage que dans des vues personnelles et pour s'attirer de plus en plus la bienveillance du peuple ; » que les autres affirmaient que « cette démarche prouvait sa faiblesse dans le cabinet, et qu'il se préparait, dans le cas où il se verrait contraint d'en sortir, une retraite honorable ; » beaucoup de personnes pensaient, au contraire « que ce voyage était une preuve évidente d'un surcroît de force et d'ambition. » Ses ennemis ajoutaient « que, malgré les grands moyens de ce ministre, sa première nomination

au poste de secrétaire d'état et sa résignation n'ayant produit que peu de sensation hors de ses bureaux, il avait jugé convenable de prendre de nouvelles mesures pour se rattacher l'opinion et s'affermir dans l'administration ; que dès son entrée au ministère, il avait donné à entendre, en se présentant sur la scène politique, qu'il briguait l'honneur d'être le premier diplomate européen et le chef suprême du cabinet britannique ; qu'à la vérité il avait changé le style de ses discours, et qu'on avait pu croire que sa conduite ministérielle ne serait pas entièrement semblable à celle de son prédécesseur, mais qu'en cela il avait désappointé ses amis, et qu'il lui restait à prouver qu'il n'était pas, en tout, le successeur des principes et des doctrines du marquis de Londonderry (on sait que, depuis sa mort, sa mémoire a été outragée par les mêmes hommes et par les mêmes calomnies); qu'il avait voulu, sans doute, faire voir qu'il avait conclu une suspension d'arme avec les libéraux; qu'il était vrai que ses déclamations contre la guerre d'Espagne et ses professions de foi sentaient le libéralisme, et que les gens sensés du cabinet attendaient de lui une nouvelle restauration européenne, mais que son administration avait toujours été en opposition avec ses discours; qu'enfin, quoique M. Canning eût beaucoup parlé dans ses discours de l'amour de la liberté et du respect dû aux droits constitutionnels, il n'en était pas moins évident que la protestation du marquis de Londonderri contre le manifeste de Laybach, au sujet de l'invasion de Naples, avait été exactement copiée par son successeur lors de l'aggression contre la Péninsule. » Ainsi s'élevaient contre Canning, dans les partis les plus contraires, mais que réunissaient des préventions communes, des accusations absolument opposées, très-faciles à expliquer sans doute de la part de la faction oligarchique, mais dont il est, ainsi que nous l'avons dit au commencement de cet ouvrage, beaucoup plus embarrassant de justifier quelques vieux et illustres défenseurs de la cause de la liberté qui, bien convaincus de la franchise avec laquelle marchait le ministre dans les voies que la nécessité des temps et le coup d'œil de son génie lui avaient ouvertes, aimaient mieux cependant sacrifier ces grands intérêts à d'anciens ressentimens personnels, et peut être même à des causes beaucoup plus légères ! L'année 1824 devait jeter une grande lumière sur le vaste système vers l'accomplissement duquel s'avançait à grands pas le ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne. Déjà l'ordre formel de faire respecter les blocus des Grecs, avait été donné et exécuté depuis le mois de juillet précédent, et personne ne doutait que Canning n'eût été le promoteur de cette grande et importante mesure, prescrite par l'amirauté au commandant des forces navales anglaises dans la Méditerranée (sir Graham Moore), avant que cet officier général eût quitté Londres pour se rendre à son poste. Parmi les grands intérêts que le marquis de Londonderry avait complétement sacrifiés à la politique des rois, et qui s'agitaient à cette époque dans le cabinet de Londres, les affaires de l'Orient occupaient une des premières places. Comment G. Canning n'aurait-il pas prêté son assistance au sort de cette Grèce, aussi héroïque qu'infortunée, dont il avait, dans sa jeunesse, déploré en si beaux vers la servitude; qu'il avait si souvent appelée à la liberté, et qui maintenant plaçait en lui tant d'espérances ? La raison d'état ne lui a permis, il est vrai, de la servir que bien lentement : mais qui doute aujourd'hui que si la flotte des Barbares est détruite, si la Grèce touche au moment de sa délivrance, si le pavillon de ses libérateurs flotte victorieux sur les mers d'Orient, tant de bienfaits ne soient dus au grand homme qui, après avoir déposé son testament politique dans cette triple alliance, la première sur laquelle, depuis trente ans, l'humanité n'ait pas eu à gémir, descendait au tombeau quelques jours après l'avoir signée, comme si rien de plus grand ne pouvait désormais immortaliser sa carrière, que d'avoir rendu un peuple à la vie et à la liberté. On a prétendu, avec raison peut-être, que si les Cortès espagnoles eussent proclamé l'indépendance de leurs colonies, elles eussent trouvé un appui effectif et durable dans la politique de la Grande Bretagne, qu'elles eussent ainsi fortement attachée à leur cause. On ne saurait le nier; il est évident qu'en cela l'intérêt de la Grande-Bretagne, celui de l'Espagne et de ses colonies, étaient identiques. Nous

ctions à Madrid, à l'époque où cette grande faute politique fut commise par les Cortes, dont les membres les plus influens, dirigés par les motifs les plus honorables, ne se crurent pas le droit de stipuler sur ce grand intérêt national, et d'aliéner une partie *du territoire espagnol*, si toutefois on peut appeler ainsi un pays sur lequel l'Espagne n'avait d'autre droit qu'une antique et odieuse usurpation, et dont l'émancipation a certainement été plus légitime que ne l'avait jamais été sa conquête. Tous les malheurs de l'Espagne, à l'extérieur comme à l'intérieur, sont venus de cet oubli du plus sacré de tous les principes, inspiré par on ne sait quelle illusion qui ne s'est point encore dissipée dans l'esprit de quelques-uns de ceux à qui elle a été si fatale, mais dont on ne peut faire un reproche à Canning d'avoir prévu les fatales conséquences. De graves reproches furent adressés à ce ministre sur ce discours prononcé dans cette première séance des communes et dont nous venons de rapporter quelques passages. On lui contestait surtout l'honneur qui s'attachait à la reconnaissance des républiques Américaines; et, franchement, nous ne saurions concevoir à quel titre, puisque cette reconnaissance était un acte qui appartenait à la puissance exécutive; que l'opposition avait bien pu la conseiller, mais qu'il n'appartenait pas aux chambres de la proclamer; et qu'enfin cette mesure était résolue par Canning, préparée par l'envoi des agens secrets dont nous avons déjà parlé, et au moment de recevoir sa pleine exécution par la nomination successive des agens commerciaux et diplomatiques, lorsqu'elle n'avait encore été agitée qu'à peine dans le parlement. On ne peut douter que les constantes et courageuses résistances de l'opposition aux principes des précédens ministères, et l'assentiment donné par l'opinion publique à ces résistances vraiment nationales, n'aient fortement contribué à fixer l'opinion de Canning lui-même, sur le système auquel il convenait en définitive de ramener l'Angleterre : c'est un fait que nous nous plaisons à reconnaître, et qui n'est pas moins honorable pour lui-même que pour l'opposition; mais de ce qu'il appartenait à M. Brougham, membre de cette opposition, d'expliquer sa pensée avec toute l'énergie que lui permettait l'indépendance de sa position parlementaire, il serait absurde et injuste de conclure que Canning, membre du gouvernement, devait s'exprimer et agir de même. C'était de sa part un assez grand désaveu de son ancienne coopération aux actes de l'administration Castlereagh, que d'en démolir par le fait l'édifice pièce à pièce; on ne pouvait exiger qu'il l'attaquât dans ses discours. Aussi n'a-t-on pas manqué, dans cette circonstance, de l'accuser d'être tombé en contradiction avec lui-même, accusation qui n'était pas sans quelque fondement, mais qui tenait encore à la nature même de sa position, à laquelle il lui était alors impossible d'échapper; car, dans le silence de sa bouche, ses actes seuls eussent parlé, et il n'avait pas affaire à des ennemis disposés à ne pas se prévaloir de tous les genres d'avantages. C'était dans cette étrange complication d'embarras que se trouvait alors Georges Canning, défendant l'alliance du Nord dont il désapprouvait les doctrines et les actes; justifiant la France de l'invasion de l'Espagne qu'il avait combattue dans le principe; se rendant garant de la sincérité des promesses de ses ministres auxquelles il ne croyait pas lui-même; méprisant la politique de la plupart des cabinets européens, et s'efforçant, presque toujours avec plus de talent que de succès, d'interpréter cette politique d'une manière favorable à l'honneur des trônes et au bonheur de l'humanité; contraint de n'employer qu'un langage équivoque, et dont ses ennemis de tous les côtés ne manquèrent pas de se prévaloir contre sa sincérité, lorsqu'il désirait le plus faire comprendre ses desseins à venir sur lesquels il ne lui était cependant pas possible de s'expliquer; obligé de commenter le soir, devant ceux qu'il était de son devoir ou de son intérêt de ménager, les discours qu'il avait tenus le matin, espérant bien au fond que le commentaire ne ferait pas oublier le discours : enfin, soutenant, justifiant même comme ministre, mais presque toujours avec restriction et dans le dessein d'en atténuer l'effet, des mesures dont il ne se sentait point encore assez fort pour prévenir la proposition dans le cabinet, et qu'il eût certainement combattues comme simple membre du parlement. Cela est si vrai que, de temps à autre, s'échappaient,

des bancs de l'opposition et de la bouche même des membres les plus connus par une haine plus profonde contre le despotisme, des aveux, démontrant jusqu'à l'évidence que si une égale justice n'était pas rendue à Canning par tous les amis de la liberté, elle ne lui était cependant pas toujours refusée par les plus énergiques et les plus éclairés d'entre eux : la séance du 18 mars en offrira bientôt la preuve. Non contens d'attaquer Canning sur ses discours et sur ses actes, ses ennemis, dans le dessein de détruire de plus en plus la popularité qui s'attachait à son nom, et s'appuyant, pour donner quelque vraisemblance à une odieuse calomnie, de l'aveu fait par lui en plein parlement « que les métropoles avaient le droit incontestable de reconquérir leurs colonies, » firent répandre en Allemagne, dans le courant de janvier 1814, des extraits d'un prétendu mémoire, publié par lui, et dans lequel il aurait déclaré « que l'Angleterre verrait avec plaisir les nouveaux états de l'Amérique du sud rentrer sous la domination de la mère patrie. » Ces imposteurs maladroits avaient oublié, sans doute, qu'à cette phrase, dont ils pensaient tirer un si grand avantage, Canning avait incontinent ajouté « qu'en reconnaissant ce droit des métropoles sur leurs colonies, il contestait d'une manière non moins formelle, à quelque puissance que ce fût, la faculté d'intervenir dans un semblable débat, et d'aider la métropole dans l'exercice de ce droit, » ce qui était le véritable point de la question et dont résultait cette conséquence naturelle, que, la force manquant à l'Espagne pour *soutenir* un droit qu'elle *seule* pouvait *soutenir*, l'émancipation de ses colonies, devenait, aux yeux du cabinet britannique, définitive et irrévocable. Les perfides manœuvres des ennemis de Canning n'eurent, dans cette circonstance, d'autre résultat que de faire attribuer à une puissance du Nord, dont la malveillance pour lui était connue, la publicité d'un écrit dépourvu d'ailleurs de tout mérite politique ou littéraire. Les affaires de l'Amérique du sud occupèrent une partie de la séance du 4 mars. Canning, en déposant sur le bureau les papiers relatifs aux colonies de l'Amérique du sud, observa que ces documens renfermaient les renseignemens auxquels le discours du trône avait fait allusion, et demanda que la Chambre en prît connaissance. Il annonça également que, dans quinze jours, il communiquerait au parlement les papiers relatifs aux colonies des Indes orientales, et qu'il ferait connaître à la Chambre la marche que le gouvernement avait cru devoir adopter pour apaiser les troubles qui s'y étaient élevés. La séance du 23 mars (1824) où les affaires d'Espagne furent remises en discussion, prouva que, si de puissans adversaires s'élevaient encore dans les rangs de l'opposition contre le système politique de G. Canning, plusieurs d'entre eux ne craignaient cependant pas de faire, en faveur du secrétaire d'état des affaires étrangères, des aveux qui constataient les progrès favorables qu'il avait fait lui-même dans leur opinion personnelle. Ainsi lord John Russel, après avoir prononcé, dans cette séance, l'une des plus intéressantes de la session, un discours très-énergique sur l'évacuation de l'Espagne par les Français, discours dans lequel, sans accuser précisément la politique des ministres, il la considérait néanmoins comme faible, insuffisante et subversive des intérêts de la Grande-Bretagne, s'écriait avec l'accent d'une indignation généreuse : « Que sont donc ces *alliés* dont le roi nous annonce, dans son discours, qu'il reçoit les assurances les plus pacifiques? Ce sont des états, unis par un principe commun qui tend à la *ruine* de la constitution britannique, qui poussent la France à prolonger l'occupation militaire de l'Espagne et à ne remplir aucune des promesses par lesquelles cette puissance s'est liée, lors de son entrée dans la Péninsule. Soutenue par les alliés, la France semblait n'avoir d'autre but que d'y établir un gouvernement moins démocratique; aujourd'hui la constitution espagnole n'existe plus, et le despotisme exerce toutes ses vengeances, quand il est évident que, sans cette occupation funeste, le système oppressif et fanatique qu'on suit aujourd'hui en Espagne serait anéanti en un moment devant le vœu de l'immense majorité de ses habitans qui demandent des institutions libérales plus en rapport avec les lumières de la génération actuelle. Voilà, messieurs, quels sont les bienfaits de la Sainte-Alliance. Ce ne sont pas les enne-

mis *exaltés* de la liberté qu'elle poursuit; tout homme ennemi du despotisme et fidèle aux principes constitutionnels, est un objet de haine pour elle. *Les alliés craignent les discours de M. Canning; ils les détestent autant que ceux de l'opposition.* Il n'y a pas six ans que le sang anglais le plus pur a été répandu en Espagne pour affranchir cette contrée du joug français, et cependant les Français sont aujourd'hui maîtres de ces champs où nous avons livré tant de combats; leurs étendards flottent sur les tours de Cadix, de Badajoz et de Saint-Sébastien, dont la conservation ou la conquête nous avait coûté tant de trésors. Tant que ce pays restera occupé par l'armée d'invasion, qui osera dire qu'un tel état de choses n'intéresse pas essentiellement le parlement et la nation ! » Ce fut vers cette époque qu'une dénonciation fut faite au secrétaire d'état des affaires étrangères, contre certains projets, formés, disait-on, par quelques Espagnols constitutionnels, alors résidant en Angleterre, pour exciter dans la Péninsule, à l'aide de correspondances liées avec leurs amis restés à Madrid et sur d'autres points de l'Espagne, des soulèvemens dont le but, d'après le dénonciateur, était de renverser le gouvernement de Ferdinand. Un général espagnol, que son patriotisme et ses malheurs ont rendu cher aux amis de la liberté, était personnellement impliqué dans cette dénonciation. Appelé chez le secrétaire d'état pour donner des explications sur cette affaire, il avait été menacé par Canning, lui craignait de nouvelles explications dans l'état actuel des rapports de l'Angleterre avec la France et l'Espagne, d'être renvoyé de ce pays. Déjà fatigué des réclamations des ambassadeurs des grands cabinets, qui n'auraient pas manqué de mettre la plus haute importance à une intrigue, dont l'existence n'était pas suffisamment prouvée, mais dont le but eût été, dans tous les cas, hors de toute proportion avec les moyens qu'on attribuait à ses auteurs, Canning fonda, un peu légèrement peut-être, sur la déclaration intéressée de quelques misérables, qui devaient leur subsistance à ceux qu'ils dénonçaient, la proposition qu'il fit, dans cette même séance du 2 avril, de maintenir l'*alien-bill*, dont il regardait encore l'usage, dans les conjonctures présentes, comme le meilleur moyen auquel on pût avoir recours, pour éviter des discussions fâcheuses avec certains cabinets du continent. La chambre des communes, que Canning avait effrayée par la crainte de dangers auxquels il paraissait donner lui-même beaucoup trop de consistance, écouta avec la plus vive sollicitude le discours qu'il prononça à ce sujet. Les séances qui se succédèrent, à des distances plus ou moins rapprochées, pendant les mois d'avril et de mai 1824, ne présentèrent qu'un faible degré d'intérêt. G. Canning ne cessa de s'occuper, dans cet intervalle, des dispositions réglementaires du bill concernant la reconnaissance des états de l'Amérique du sud, qui devait être l'objet d'une communication prochaine et définitive du secrétaire d'état des affaires étrangères à la Chambre des communes, avant la prorogation du parlement, fixée à la fin du mois de juin. Touché de la situation toujours plus déplorable des Espagnols réfugiés, à qui leur gouvernement, n'ayant pu leur ôter la vie, avait retiré tous les moyens d'existence, il prenait les mesures nécessaires pour que ces infortunés fussent traités aux frais de l'État, de la même manière que l'avaient été les émigrés français au commencement de la guerre de la révolution; mais cette généreuse intention rencontra de grands obstacles dans les proscrits de cette époque, devenus les proscripteurs de l'époque actuelle, et, grâces aux intrigues et à la malveillance de certains personnages diplomatiques, le vœu de Canning ne put s'accomplir qu'en partie et pendant quelque temps. La séance du 15 juin fut la dernière où se discutèrent de grands intérêts. Le 25 du même mois, le roi fit en personne la clôture de la session, et put reconnaître, à l'accueil qu'il reçut sur son passage et aux vives acclamations qui éclataient de toutes parts, qu'une joie franche et commune animait toutes les classes des citoyens, et que la politique de son ministre des affaires étrangères obtenait l'assentiment de la nation. Ce qui s'était passé en Angleterre pendant le cours de la session de 1824 qui venait de finir, avait séparé de plus en plus le cabinet britannique de cette fatale alliance du Nord, aux principes et aux volontés de laquelle l'Europe avait dû, en 1814, l'ou-

bli, de la part des souverains, de tous les engagemens pris par eux envers leurs peuples, et l'explosion, en deux années, de quatre révolutions. Cependant, loin de reconnaître ses fautes, elle ne s'occupait qu'à les rendre irréparables. Dans le but d'affermir sa puissance, celui qu'on a si bien nommé le grand-prévôt de la Sainte-Alliance, le prince de Metternich, donnait pour première instruction et presque pour instruction unique à son ambassadeur à Londres, d'engager, à quelque prix que ce pût être, le cabinet britannique à rendre hommage aux principes *conservateurs* de cette odieuse association. Bien qu'assurée d'un parti puissant dans le cabinet, où l'esprit de Castlereagh vivait encore dans quelques-uns de ses membres, elle pensait cependant n'avoir rien obtenu tant qu'elle ne compterait pas Canning au nombre de ses agens. Le chancelier autrichien avait tout offert; il était autorisé à tout accorder aux prétentions de la Grande-Bretagne, quelles qu'eussent été ces prétentions, si son ministre des affaires étrangères avait consenti à régler sa politique sur celle de la Sainte-Alliance; mais ce ministre se montra inflexible. Il se sentait humilié à la seule idée de voir l'Angleterre s'abaisser au point de servir d'instrument aux passions de la confédération continentale. S'il refusa d'intervenir dans un congrès qu'il s'agissait de former et où devaient se discuter les affaires de l'Amérique du sud, c'est qu'ayant sous les yeux les exemples du congrès de Laybach, dont l'Autriche, comme la puissance la plus intéressée, avait été chargée d'exécuter les décrets en Italie, et du congrès de Vérone, où la France fut placée vis-à-vis de l'Espagne dans une position semblable à celle où avait été l'Autriche à l'égard de Naples, il avait reconnu que, dans le dessein de lier l'Angleterre dans un intérêt commun avec l'alliance du Nord, c'est-à-dire afin de faire prendre à cette puissance, éminemment intéressée dans les affaires de l'Amérique du sud, une part active dans les projets oppresseurs de la Sainte-Alliance, on lui montrait, en perspective, les immenses avantages qu'elle devait recueillir d'une intervention ou l'on avait résolu de la laisser agir seule, comme première puissance maritime et commerciale de l'Europe, et particulièrement intéressée dans le succès d'une semblable entreprise. La proposition était séduisante et le piége adroitement caché; un génie moins élevé, moins pénétrant que Canning s'y fût sans doute laissé entraîner; mais il fut évité par cela seul qu'il avait été aperçu, et toute la honte de cette machination retomba sur ses auteurs. De grands travaux occupèrent tous les instans de Canning, depuis la clôture du parlement jusqu'au 11 septembre, époque à laquelle il entreprit un nouveau voyage en Irlande, dans le but annoncé de rendre visite au marquis de Wellesley, alors lieutenant de ce royaume, mais en effet dans l'intention de recueillir de nouveaux documens sur l'état d'un pays auquel une politique à la fois timide et cruelle s'obstinait à refuser l'exercice de ses droits civils et religieux. Ce voyage, projeté depuis quelque temps, avait été principalement retardé par le grand intérêt de la reconnaissance des ci-devant colonies espagnoles, sur le point d'être proclamée par le cabinet britannique. A l'instant de son arrivée à Dublin, Canning, certain d'y être assiégé par tous les genres d'intrigues, déclara qu'il ne voulait recevoir ni visites, ni adresses. En effet, une députation de la chambre de commerce, s'étant présentée chez lui pour le féliciter sur la libéralité de sa politique commerciale et exprimer l'espoir qu'il soutiendrait les intérêts et avancerait la prospérité du commerce de cette ville, ne put être admise chez le secrétaire d'état, dont la présence était un vif sujet d'inquiétude pour le parti *orangiste*, opposé, comme on sait, à l'émancipation, et surtout alarmé du profond secret qu'on affectait au château du vice-roi sur le but de ce voyage, dont au reste la durée ne devait pas être de plus de vingt jours. En effet, dès le 27 septembre, Canning était de retour à sa maison de campagne de retour à sa maison de campagne de Gloucester-Lodge. A cette époque, quatre grandes questions occupaient entièrement toutes les pensées de Canning; l'indépendance de l'Amérique du sud; les affaires de la Grèce, celles de l'Espagne et du Portugal : l'émancipation des catholiques. Canning ayant été fortement indisposé de la goutte dans le courant de décembre, ses ennemis s'em-

pressèrent de profiter de cette circonstance qui le retenait chez lui, pour faire courir le bruit de sa disgrâce et de sa démission. Afin de pouvoir suivre sans interruption le cours de ses travaux, il s'était fait préparer, au département même des affaires étrangeres, un appartement où il résidait et recevait les soins du docteur Holland. Enfin, le 1er. janvier 1825, toutes les incertitudes sur les résolutions du cabinet britannique à l'égard des nouveaux états de l'Amérique furent fixées; G. Canning communiqua verbalement aux ambassadeurs et ministres étrangers, résidans à Londres, une déclaration qui devait être adressée, au nom de la Grande-Bretagne, aux puissances du continent, pour leur faire connaître la détermination que le cabinet britannique avait prise de reconnaître l'indépendance des États de Buénos-Ayres, du Mexique et de Colombie; de nommer des chargés d'affaires auprès de leurs gouvernemens, et de négocier des traités de commerce avec ces États respectifs sur la base de la reconnaissance de leur indépendance. A l'égard des autres États de l'Amérique méridionale, il était sursis, pour prendre une détermination à leur égard, jusqu'à l'époque où le gouvernement aurait reçu les informations qu'il avait demandées et qu'il attendait de jour en jour. Cette mesure avait excité un grand mouvement, et, comme il fallait s'y attendre, un mécontentement extrême dans le corps diplomatique. Bien que parfaitement informés des desseins de G. Canning, les ambassadeurs avaient eu quelque peine à se persuader que ce ministre se fût décidé aussi promptement à une mesure aussi décisive et contre laquelle l'opinion des cabinets de Russie, de France et d'Autriche était unanimement prononcée. Toutefois, quel prétexte pouvait rester à ces cabinets pour s'étonner d'une décision qui leur avait été connue : En premier lieu, par une communication faite par les commissaires du roi qui avaient annoncé au parlement, il y avait un an environ, « que le roi, après avoir établi des consuls dans plusieurs des nouveaux États de l'Amérique, se réservait de prendre toute autre mesure qui lui serait commandée par l'intérêt de ses peuples. » En second lieu, par la lettre de G. Canning à sir Charles Stuart, alors ambassadeur d'Angleterre à Paris (1) sous la date du 31 mars 1823; on y répétait que l'Espagne était informée depuis long-temps de la résolution du roi d'Angleterre relative aux nouveaux États de l'Amérique. En troisième lieu, par une dépêche de Canning à sir William A'Court (2) alors ministre d'Angleterre à Madrid, en date du 30 janvier 1824. Cette lettre contenait l'exposé le plus précis de la politique que s'était tracée le gouvernement britannique à l'égard de l'Amérique méridionale. Toute surprise de la part des ministres étrangers était donc sans motif dans cette circonstance, et ne pouvait être que simulée. Canning le fit sentir à quelques-uns de ceux qui paraissaient avoir un plus grand intérêt dans la solution de la question. Les plaintes cesserent, mais les défiances et les animosités s'accrurent; les rapports réciproques prirent un caractère de passion, d'aigreur et de malveillance; les intrigues se compliquèrent des ressentimens du passé et des craintes de l'avenir. Ne pouvant briser la volonté forte et immuable du secrétaire d'état des affaires étrangères, on essayait de la paralyser, en ajoutant à la puissance de l'opposition déjà existante dans le cabinet, l'appui de l'opposition diplomatique, presque unanime contre lui. Le ministre espagnol avait fait valoir, à l'appui du système de l'Espagne, relativement à ses colonies, et comme preuve de l'imprescriptibilité de ses droits, fondés sur la *légitimité*, la restauration des Bourbons et la conduite de l'Angleterre à l'égard de la France révolutionnaire et impériale. La réponse de Canning à cette misérable argumentation exposait avec la plus grande netteté les principes de cet homme d'état sur l'indefinissable question de la *légitimité*. Il se trouvait placé sur un terrain tellement favorable vis-à-vis de son adversaire, que l'usage de son talent et sa supériorité ne lui étaient pas même nécessaires pour confondre les faibles objections qu'on lui opposait. « Toutes les puissances de l'Europe, dit-il, ont, non-seulement reconnu les différens gou-

(1) Il vient d'être rappelé à la même ambassade sous le nom de lord Stuard de Rothsay. (octobre 1828.)

(2) Aujourd'hui lord Heytesbury, ambassadeur extraordinaire près l'empereur de Russie.

vernemens de *fait* qui se sont succédés, et ceux qui ont d'abord renversé du trône le France la maison de Bourbon, mais encore elles ont fait des traités avec eux. L'Espagne particulièrement, et la première, a conclu des alliances étroites avec eux, et surtout avec ceux que M. Zéa désigne comme un gouvernement de *fait*, dans le sens le plus strict du mot, savoir, celui de Bonaparte, contre lequel son ambition effrenée et un principe de respect pour la monarchie légitime a finalement ligué et fait entrer en lice toutes les puissances de l'Europe. La Grande-Bretagne ne pourrait donc, avec justice, accepter l'eloge que M. Zéa veut lui donner sous ce rapport, ni prétendre être exceptée de l'accusation générale d'avoir negocié avec les autorités de la revolution française. » Ici, pour justifier son assertion, Canning entra dans le detail des différentes circonstances dans lesquelles l'Angleterre avait traité avec le gouvernement français. Il trouva que si la paix n'avait pas toujours été le resultat de ces négociations tant de fois entamées, c'était par des considérations et des causes complètement étrangères aux intérêts de la légitimité. « En effet, disait il, si l'Angleterre refusa en 1808 et 1814 de prêter l'oreille à aucune ouverture de la part de la France, elle le fit, comme cela fut déclaré et bien connu, uniquement à cause de l'Espagne, que Bonaparte refusait obstinément d'admettre, comme partie contractante, à cette négociation. Enfin, ajoutait Canning en terminant, on ne saurait nier qu'en 1814 l'Angleterre n'eût conclu un traité de paix avec Bonaparte, si ses prétentions eussent été modérées; et l'Espagne ne peut ignorer que, même après *qu'on eut mis de côté Bonaparte*, il n'ait été question entre les alliés de placer un autre qu'un Bourbon sur le trône de France. » Le reste de la note est consacré à tourner en ridicule, mais d'une manière indirecte, l'intention qu'annonçait le gouvernement espagnol de garantir, par une protestation solennelle, la conservation de ses droits. Cependant les affaires de la Grèce n'avaient pas cessé d'être un des principaux objets des méditations de Canning; mais on peut comprendre que, dans l'état présent des affaires, occupée avec l'Espagne, le Portugal et l'Amérique, l'Angleterre pouvait, moins que jamais, dans les principes établis par elle-même, intervenir d'une manière active et immédiate en faveur des Grecs, quelque bienveillante que fût, à leur égard, la volonté de son ministre. Une neutralité rigoureuse était, pour le moment, tout ce que le grand intérêt du pays permettait à son gouvernement: Canning la promit et s'y montra fidèle. En janvier 1825, il se rendit à Bristol, où lui et le comte de Liverpool avaient été invités à assister à une fête municipale préparée en leur honneur, par le commerce de cette ville, reconnaissant de la mesure relative aux états de l'Amérique, qui venait d'être prise par le ministère et officiellement publiée. Les deux ministres acceptèrent le droit de bourgeoisie qui leur fut offert par la ville, et Canning, en rappelant qu'il avait déjà reçu le droit de bourgeoisie de la ville de Liverpool, l'une des plus grandes villes manufacturières de l'Angleterre, ajouta que « nul, plus lui, n'appréciait l'importance du commerce et le mérite des négocians anglais, et que c'était surtout à eux qu'il fallait faire honneur de l'état de tranquillité, de paix et de prospérité dont jouissait le pays. » Canning revint à Londres par Oxford, où il s'arrêta pendant quelques jours chez son ancien précepteur, le docteur Pett, chanoine de l'église du Christ, à qui il était venu rendre visite, et pour lequel il conserva toujours le plus tendre attachement. L'ouverture de la session n'avait, à aucune autre époque, été attendue avec une impatience plus vive et mieux fondée. Hommes d'état, députés, négocians, tous mettaient le plus pressant intérêt à voir de quelle manière s'exprimerait Canning, dans une circonstance où l'on savait que la diplomatie continentale se croyait offensée ou du moins intéressée. L'acte qui venait d'élever les ci-devant colonies espagnoles de l'Amérique au rang d'états indépendans, était certainement celui qui, depuis l'affranchissement des colonies britanniques, avait dû fixer au plus haut point l'attention des cabinets européens à raison du poids immense qu'il allait mettre dans la balance du commerce britannique. Les explications du ministre furent d'autant plus faciles qu'il ne dit, et n'avait à dire en effet, la reconnaissance consommée, que ce qu'il avait dit avant qu'elle le fût.

La discussion sur l'émancipation ayant été reprise le 1er. mars, G. Canning, encore fort souffrant de l'acces de goutte qui le tourmentait depuis trois mois, et qui, en dernier lieu, avait pris un caractère plus grave, se fit, en quelque sorte, porter à la Chambre des communes, pour y voter en faveur de la motion de sir Francis Burdett, tendant « à ce que la Chambre se formât en comité général pour procéder à la revocation de toutes les lois portées contre les sujets catholiques de la Grande-Bretagne. » Un membre s'étant opposé à la formation de ce comité, Canning se leva, appuyé sur sa canne, prit la parole, et dit d'une voix très-faible, mais du ton le plus pénétré et au milieu du silence le plus profond : » J'ai voulu, malgré mon etat, me faire entendre aujourd'hui, dans la crainte que la faculté m'en soit interdite plus tard. Mes sentimens sur la grande question de ce jour n'ont jamais varié, mais si l'on eût voulu me croire, nous aurions choisi un temps plus opportun pour nous en occuper. Je me bornerai donc à déclarer, pour ma part, que rien ne serait plus satisfaisant pour moi que de voir effacée toute ligne de démarcation entre les protestans et les catholiques, puisque tous habitent le même sol, sont sujets du même roi, et supportent une part égale des charges publiques. Je pense que l'on pourrait faire droit aux réclamations des catholiques, sans mettre en danger ni la constitution de l'état ni l'église anglicane. Je vote donc très-cordialement pour la motion de l'honorable baronnet, sans m'engager toutefois à faire cause commune avec lui dans les détails. » A peine Canning eut-il prononcé ces dernières paroles qui semblèrent avoir épuisé ses forces, qu'après avoir causé peu d'instans avec quelques membres de la Chambre qui s'étaient réunis auprès de lui, il se retira soutenu sur le bras de l'un d'eux. La séance de la Chambre des communes du 20 avril (1825) avait été fixée pour la seconde lecture du bill d'émancipation des catholiques. Une foule immense remplissait, dès le matin, toutes les avenues de Westminster. La discussion fut vive et du plus haut intérêt ; un grand nombre de membres de la Chambre y prirent part, et l'on put remarquer que toute la force des principes, des argumens et de la raison, fut constamment du côté des partisans de l'émancipation. La liste des orateurs épuisée, Canning, quoique imparfaitement établi de sa longue indisposition, prit la parole, au milieu des applaudissemens, quatre fois renouvelés des deux côtés de la Chambre, et, dans un de ces brillans discours dont l'effet ordinaire était de ramener tous les esprits à son opinion en excitant à un degré égal l'admiration de ses amis et de ses adversaires, il resuma, avec sa facilité et sa précision accoutumées, tout ce qui avait été dit dans la discussion, pour et contre la question, et parut surtout s'attacher à réfuter les objections du ministre de l'intérieur (M. Peel), déjà exposées par celui-ci dans le conseil, et qu'il avait reproduites avec de nouveaux détails dans la discussion de la Chambre. Les prodigieux efforts que Canning avait faits dans cette séance pour assurer le triomphe de la cause catholique, altérèrent sa santé à tel point, qu'il fut obligé de garder le lit pendant les derniers jours d'avril, et qu'il ne put même le quitter le jour où les ambassadeurs et ministres étrangers dînèrent chez lui à Gloucester Lodge, pour célébrer la fête du roi. Ce ne fut que dans le courant du mois de mai que sa santé se rétablit rapidement. Cependant les ministres des cabinets alliés commençaient à reconnaître qu'ils s'efforçaient inutilement de rien changer aux résolutions de G. Canning, et le prince de Metternich, qui s'était rendu à Paris (avril 1825) pour se concerter avec le cabinet des Tuileries sur la conduite à tenir désormais à l'égard de l'Angleterre, ramenée par son ministre des affaires étrangères à son ancienne et véritable politique qui l'éloignait de plus en plus de ce qui restait de la Sainte-Alliance, sentit la nécessité de modifier le ton à demi impérieux de quelques-unes des précédentes communications faites au cabinet britannique par celui de Vienne, à la suite de la reconnaissance de l'indépendance des états de l'Amérique du sud, et transmit à Canning, de concert avec les cabinets de l'alliance, trois notes séparées sur l'émancipation des Amériques, les affaires du Portugal et les événemens de la Grèce. Le ministre autrichien, au nom de ces cabinets, proposait, par la première de ces notes, de ne pas refuser son assentiment à la reconnaissance de l'indépendance ; sous le

condition que le cabinet britannique ne s'opposerait pas de son côté, à ce que les puissances européennes employassent leur influence pour faire placer des princes *légitimes* sur les trônes des nouveaux états américains, « afin, » disaient ces notes « de maintenir le principe monarchique et d'éviter un grand scandale. » Par la seconde, qui était relative au Portugal, on insistait auprès du cabinet britannique pour qu'il n'entreprît rien qui pût contrarier les desseins de le Sainte-Alliance à l'égard de l'Espagne. (On sait ce qui se préparait à la même époque à Madrid, à Lisbonne et sur les frontières espagnoles et portugaises.) Enfin, par la troisième, qui concernait la Grèce, les alliés déclaraient qu'ils ne prétendaient pas s'opposer à l'affranchissement de ce pays, mais qu'il serait à propos d'examiner s'il ne serait pas convenable qu'un prince, appartenant à une famille royale du continent, fût placé à la tête de cette antique nation. Les réponses de Canning à ces trois questions furent courtes, péremptoires, dignes de lui et du grand peuple dont il était chargé de défendre les droits, l'indépendance et les intérêts. Il s'expliqua nettement et négativement sur la question de l'Amérique du sud, motivant son refus *sur ce qu'il était trop tard;* que d'ailleurs l'Angleterre n'avait aucun reproche à se faire; que sa marche avait été connue de toutes les parties intéressées; qu'elle avait essayé tous les moyens de conciliation, mais que malheureusement, ses avis, dictés par la plus sage prévoyance, n'avaient rencontré que des esprits prévenus ou séduits par de funestes illusions. La réponse de Canning, sur les rapports existans entre l'Angleterre et le Portugal ne fut ni moins naturelle, ni moins précise. Il déclara « que la Grande-Bretagne ne pouvait, sans manquer à l'honneur, aux souvenirs des anciennes relations et à la foi des traités, cesser de prouver son amitié et une bienveillance particulière en faveur du Portugal, dont elle a toujours été la plus fidèle alliée; que du reste, le roi de Portugal n'avait été et ne serait gêné en rien dans tout ce qu'il croirait utile au bonheur de ses peuples, par suite des promesses que S. M. leur avait faites librement dans le mois de mai et de juin 1823, c'est-à-dire à une époque où l'influence britannique n'était certainement pas d'un grand poids dans la Péninsule; qu'au surplus, l'indépendance du Brésil était liée d'une manière trop intime à la question générale de l'émancipation de l'Amérique espagnole, pour qu'elle pût donner lieu à des solutions divergentes. Enfin, sur ce qui touchait à la question grecque, Canning, fidèle à sa loyauté comme à ses doctrines, n'eut qu'à répéter ce qu'avec une franchise qui avait eu l'Europe pour témoin, il avait mandé, neuf mois auparavant, au gouvernement hellénique; aussi se borna-t-il à répondre, « qu'il fallait laisser ce gouvernement libre de faire ce qu'il jugerait convenable à l'honneur, à la dignité et aux intérêts de la nation régénérée, et qu'il serait injuste de lui refuser le droit de jouir des fruits des plus généreux, des plus constans et des plus héroïques efforts pour conquérir sa liberté et son indépendance. » Quelques esprits chagrins, en avouant toutefois, ce qu'il serait difficile de contester, c'est que jamais ministre ne sut allier à un plus haut degré que Canning les intérêts et la dignité de l'espèce humaine aux intérêts et à l'honneur de son pays, pensèrent que cette dernière réponse paraissait démontrer que ce ministre n'oubliait point que Corfou est la clef de la Grèce. Et pourquoi l'aurait-il oublié dans une circonstance où il s'agissait d'un des grands intérêts britanniques? Son premier devoir n'était-il donc pas de s'en souvenir? Cette association de l'indépendance hellénique et de la politique de l'Angleterre, ne devait-elle donc pas être la première pensée d'un homme d'état anglais? Quoi qu'il en soit, le résultat ne répondit point alors à l'attente de Canning; la question de la Grèce parut assez longtemps abandonnée; et, comme nous l'avons déjà fait remarquer, elle avait dû l'être en effet par le ministre britannique, tant qu'elle eût pu devenir, entre l'Angleterre et les puissances continentales, une cause de division et de guerre. Néanmoins, en suivant pas à pas la sage et prudente politique du cabinet de Saint-James, on ne sait ce qu'il faut admirer davantage, ou de sa propre réserve, par laquelle il acquérait le droit d'exiger des cabinets du continent, une circonspection au moins égale à la sienne, ou de cette politique persévérante et habile,

qui, au milieu des contrariétés et des obstacles de tout genre, est enfin parvenue à réunir dans un sentiment commun d'humanité, trois puissances, différant essentiellement d'intérêt sur l'objet même de leur réunion, dont le résultat avait été regardé jusque là comme presque impossible, la conclusion du traité du 6 juillet 1827. Mais combien de temps ce résultat survivra-t il au grand homme d'état dont il était l'ouvrage? C'est ce qu'il est difficile de prévoir sa vie seule pouvait en garantir la durée, et l'exécution dans un sens favorable au but dans lequel Canning l'avait conçu! Vers la même époque, une question assez singulière s'éleva dans la chambre des communes. L'envoyé de Buénos-Ayres près la cour de Londres n'avait point été admis à la cour. Quelques membres de la chambre crurent entrevoir des causes politiques dans ce refus. Il se trouva que ce personnage diplomatique avait le double caractère d'envoyé près les cours de Londres et de Paris; et, comme le dit très-plaisamment Canning dans sa réponse aux observations qui furent faites à ce sujet, « l'Angleterre ne voulait pas de la moitié d'un envoyé; elle croyait avoir droit à un envoyé tout entier. » Cette saillie fit beaucoup rire; c'était une leçon donnée au gouvernement de Buénos-Ayres, qui, très-probablement, dans des motifs d'économie, réunissait, ainsi que cela se pratique quelquefois en Europe, une double mission dans un seul individu. La chose était sans doute de peu d'importance, mais elle était dans l'intérêt de la dignité nationale; l'opposition qui avait élevé la question rit, mais elle approuva. Le 6 juillet se termina la session de 1825, qui sera long-temps célèbre dans les annales de l'Angleterre, par les immenses avantages qu'elle a assurés à ce pays, et la direction hardie et libérale qu'elle a donnée à sa politique. Chaque année, en fortifiant dans Canning le sentiment de sa confiance en lui-même, de son influence toujours croissante parmi ses concitoyens, et la conviction du grand rôle qu'il était appelé a jouer dans les deux mondes, semblait développer dans son ame ardente et généreuse une énergie plus grande et de nouvelles facultés, qu'il éprouvait le besoin de consacrer à la prospérité de l'Angleterre et au bonheur de l'humanité. Toutefois, les forces de son corps étaient loin de répondre à celles de son ame, et peu de temps après la session, se manifestèrent en lui des symptômes de goutte, maladie à laquelle on a vu qu'il était sujet, et à laquelle se joignirent quelques indices d'une inflammation dans les intestins. Ce fut vers cette époque qu'une circonstance particulière ramena, sur les affaires de la Grèce, toute son attention, que les affaires d'Amérique, d'Espagne et de Portugal, autant que les considérations politiques dont nous venons de parler, en avaient éloignée depuis quelque temps. La neutralité de l'Angleterre si sévèrement maintenue par Canning depuis son entrée au ministère des affaires étrangères (17 septembre 1822), parut donc redoubler de rigueur à l'époque où nous sommes arrivés (septembre 1825); bien différente néanmoins de la prétendue neutralité de la France et de l'Autriche, celle de l'Angleterre fut constamment franche et loyale, dans cette lutte où la politique la plus impérieuse pouvait seule forcer Canning à paraître impartial entre les oppresseurs et les victimes. Lord Cochrane, amiral de la marine du Brésil, et qui a tant contribué à l'affranchissement du Nouveau-Monde, débarqué à Portsmouth le 25 juin 1825, était arrivé à Londres dans le mois d'août suivant. Les journaux avaient annoncé en même temps son double projet de quitter le service du Brésil pour se dévouer à la défense de la cause des Hellènes, et d'armer à cet effet une expédition avec laquelle devaient partir sir Robert Wilson, à la tête de 4000 hommes de débarquement, un train d'artillerie et beaucoup d'officiers anglais et étrangers. On avait déjà acheté en Suède deux vaisseaux rasés, dont les officiers et équipages devaient être autorisés à servir dans l'expédition et accompagner ces vaisseaux à la destination qu'ils auraient reçue. Les fonds devaient être fournis par le comité grec de Londres, et une somme de 300,000 liv. st. (7,500,000 fr.) était mise à la disposition de lord Cochrane. Tous ces préparatifs, conduits avec la plus inconcevable publicité, étaient une grande et impardonnable imprudence. On aurait pu croire, à tant de légèreté et d'indiscrétion, que les chefs de l'entreprise, si leur caractère

eût été moins connu, avaient pour but secret de la faire échouer; c'était au moins le seul résultat qu'on pût raisonnablement attendre de tant de démarches inconsidérées. Les mêmes nouvelles qui avaient produit une hausse subite de l'emprunt grec, jetèrent promptement l'alarme dans le corps diplomatique résidant à Londres, qui ne manqua pas de voir dans tout ce qui se passait l'influence du cabinet britannique, s'en plaignit amèrement au secrétaire d'état des affaires étrangères, et demanda que des ordres fussent donnés immédiatement pour faire cesser un armement contraire au système de neutralité adopté par les puissances continentales et auquel avait accédé l'Angleterre. La réponse du ministre fut telle qu'on pouvait l'attendre; il déclara qu'il ferait droit aux réclamations du corps diplomatique, et peu de jours après parut, sous la date du 30 septembre, un ordre du roi, en conseil, daté de Windsor, qui rappelle les dispositions d'un acte du parlement de la vingt-neuvième année du règne de George II, concernant l'exportation des armes et munitions de guerre, et prohibe, durant l'espace de six mois, à compter de la date de l'ordre, l'exportation hors du royaume, excepté pour le service de l'État, des canons, mortiers, obusiers, carronades, et des affûts et effets y appartenant, ainsi que des boulets de canon, bombes, grenades, mitrailles, fusées de Congrève, Skrapnell ou autres, pour les transporter au delà des mers, sans avoir obtenu préalablement une licence ou permission de S. M. ou de son conseil privé, sous les peines portées par l'acte précité. Cette proclamation et le départ de lord Cochrane pour l'Écosse, qui fut généralement attribué à une invitation ministérielle, mirent fin aux obsessions dont les ambassadeurs et ministres de la Sainte-Alliance n'avaient cessé depuis quelques jours d'assiéger Canning. Cette affaire, dont le sort de l'Europe semblait dépendre, d'après l'importance qu'avaient mis certains membres du corps diplomatique à la faire décider, étant ainsi terminée, Canning, pour jouir d'un peu de repos, alla passer plusieurs jours à la campagne, à Seaford, comté de Sussex, chez son ancien ami, M. Ellis, le même qui lui avait servi de témoin, quatorze ans auparavant, dans son combat avec lord Castlereagh. A son retour de chez M. Ellis, il passa quelques jours à Londres, et, après avoir réglé quelques-unes des affaires les plus pressantes de son département et s'être mis au courant sur le reste, il quitta de nouveau la capitale dans les derniers jours de juillet (1825), pour se rendre à Welbech, dans le Nottingham-Shire, chez le duc de Portland, son beau-frère. Il y prolongea son séjour jusqu'au milieu de septembre, époque à laquelle la question de la dissolution du parlement, qui était devenue, depuis plusieurs mois, le sujet de tous les entretiens, était maintenant soumise aux délibérations du cabinet, dont quelques membres paraissaient prononcés en faveur de cette mesure, tandis que d'autres, par des considérations entièrement liées avec les deux grandes mesures politiques que le parlement actuel était en quelque sorte obligé de discuter dans la session prochaine, paraissaient moins convaincus de sa nécessité. Canning passa presque tout le reste de l'année 1825, à la campagne, où le travail de son département lui était régulièrement envoyé. Il se rendait alternativement de chez lui chez M. Huskisson; de chez ce dernier chez lord Liverpool, qui se montrait constamment fidèle au vieil attachement qu'il avait voué à son ancien condisciple de Fulham; et de chez lord Liverpool à Seaford, chez son ami M. Ellis, où il était alors accompagné de sa famille. Dans un de ces voyages et à propos d'un événement auquel il était parfaitement étranger, Canning donna une nouvelle preuve de son excellent naturel et de cette bienveillance prévenante qu'il apportait dans tous ses rapports de société. Il venait de Lewes à Seaford, lorsque sa voiture endommagea le cabriolet d'un commis voyageur; celui-ci, s'adressa, dans cette dernière ville, au maître de l'hôtel de l'*Étoile*, lequel avait fourni des chevaux et des postillons à Canning, et lui demanda de faire faire les réparations nécessaires au cabriolet qui, en effet, avait été fort endommagé. Le maître de l'hôtel ayant refusé obstinément de satisfaire aux réclamations du commis voyageur, soutenant que ses postillons n'étaient point en faute, ce commis ne savait plus comment obtenir justice, lorsqu'il s'avisa de le rendre

auprès de Canning, qui, après l'avoir fort bien accueilli et non content de lui donner une lettre pour le maître de poste qu'il chargeait de faire réparer le cabriolet, voulut encore payer les frais de son voyage. La session de 1826 s'ouvrit le 2 février; mais comme personne n'ignorait que les importantes questions qui se traitaient maintenant dans le cabinet et auxquelles la mort de l'empereur de Russie venait d'ajouter un nouveau degré de complication, n'étaient pas arrivées au point de maturité nécessaire pour être soumises aux délibérations des Chambres; on s'attendait à ce que la session ne serait ni longue, ni d'un intérêt très-vif. La première séance des Communes fut presque exclusivement occupée par des discussions sur la crise commerciale qui agitait l'Angleterre, les traités avec les états indépendants des deux Amériques, mais particulièrement le traité conclu avec le Brésil (que M. Brougham espérait ne pas voir ratifier en raison du genre de réciprocité qu'il exigerait de la part de l'Angleterre), et enfin sur les affaires de l'Irlande et de l'Inde. Cependant la mort de l'empereur Alexandre, qu'on présumait alors devoir exercer sur la politique européenne une influence beaucoup plus grande qu'elle n'en exerçait en effet, venait de changer tout à coup l'aspect des affaires dans l'Orient. On pensait à Londres que le gouvernement grec, accablé sous les forces supérieures et sans cesse renouvelées du vice-roi d'Égypte, et qui venait de voir refuser, par l'Angleterre, l'offre du *protectorat* que celle-ci ne pouvait accepter sans allumer immédiatement la guerre, saisirait l'occasion du règne qui allait commencer pour essayer de nouveaux efforts auprès de Constantin, qu'on regardait encore comme l'héritier d'Alexandre, et dont on connaissait tout l'attachement à la cause grecque, pour décider ce prince à s'en déclarer hautement l'appui. Ce fut le 8 février 1826, que le duc de Wellington, dont nous avons précédemment annoncé la mission, se mit en route pour Saint-Pétersbourg, tant dans le but d'empêcher la Russie (ainsi que l'avait fait l'Autriche l'année précédente) de commencer contre la Turquie une guerre isolée, que pour offrir au cabinet de Saint-Pétersbourg de coopérer avec les autres puissances à l'affranchissement de la Grèce. Canning connaissait toute l'importance de cette négociation, sous plus d'un rapport. C'était un fait avéré qu'il n'y avait jamais eu d'accord et de confiance entre M. de Nesselrode, ministre des affaires étrangères de Russie et le prince de Metternich, et que, par cette raison, l'empereur Alexandre qui s'était constamment montré favorable à l'Autriche et lui avait été si utile lors des traités de Paris en 1814 et en 1815, et aux congrès d'Aix-la-Chapelle, de Carlsbad, de Laybach et de Vérone, s'était constamment réservé la connaissance et la direction des affaires extérieures de son empire; mais cet état de choses venait de changer par la mort de ce prince. M. de Nesselrode avait repris son influence; et le prince de Metternich, en ennemi déclaré de la cause grecque, se retrouvait dans l'absolue nécessité de correspondre avec le ministre russe, peu disposé à faire seconder par son nouveau maître les vues du cabinet autrichien en Italie et à la diète germanique, à l'appuyer dans ses démarches contre les princes du second rang en Allemagne, et à fermer les yeux sur son alliance secrète, mais constante, avec le divan, ennemi naturel de la Russie et des coreligionnaires de cet empire. C'était au milieu de ce conflit d'intrigues politiques qu'allait se présenter le duc de Wellington, au nom duquel on attachait sans doute une plus grande puissance qu'à ses talens comme ambassadeur, puisque, dans l'absence reconnue de ses talens, on avait cru devoir attacher à sa mission des hommes d'un mérite reconnu, et qui, tous, avaient été chargés précédemment de négociations importantes. Canning, qui n'avait voulu toutefois rien entreprendre que de concert avec les cabinets du continent, espérait beaucoup en faveur de la cause grecque, des efforts réunis de la double mission qui agissait simultanément et dans un même esprit à Constantinople, où elle était dirigée par M. Stratford-Canning: et à Saint-Pétersbourg, où le duc de Wellington exécutait littéralement les instructions que lui apportait chaque courrier. L'une des plus habiles conceptions politiques de Canning fut, à cette époque, d'avoir réussi à faire reconnaître par le roi Jean VI de Portugal, l'indépendance du Brésil, à laquelle les cabinets du continent

ne tardèrent pas à donner leur adhésion. Prévoyant de loin les événemens qui pouvaient amener entre le Brésil et les républiques américaines une guerre qui depuis a éclaté, il avait, par cette reconnaissance, fait sortir l'Angleterre de la position équivoque dans laquelle elle se fût trouvée en qualité d'alliée du Portugal, dans le cas où le Brésil eût été encore sous la dépendance de droit de son ancienne métropole. Les immenses travaux auxquels se livrait alors Canning, ne lui faisaient point oublier ses devoirs de fils, mais il lui restait bien peu de momens pour y satisfaire. Parti de Londres le 28 mars pour se rendre à Marlborough et à Bath, où l'on sait que résidait sa mère, il eut à peine le temps de passer vingt-quatre heures avec elle: il avait déjà repris la route de la capitale, lorsqu'appelé à Windsor, il rencontra le 31, à Salt-Hill, son secrétaire particulier qui lui portait des dépêches et l'ordre du roi de se rendre immédiatement auprès de lui. Arrivé à Londres, il y laissa sa voiture, partit à cheval pour Windsor, et après un entretien de trois heures avec le roi, il revint à Londres de la même manière, et passa le reste de la journée à répondre aux dépêches qui s'étaient arriérées pendant sa courte absence. La question des Céréales, qui intéresse si essentiellement le peuple, était devenue, entre les mains des ennemis de Canning, une arme qu'ils dirigeaient sans cesse contre lui. Un nouvel effort fut tenté par eux dans la séance du 3 mai au soir, au moment où, conformément à l'ordre du jour, il proposa à la chambre de se former en comité secret pour délibérer sur l'acte de la troisième année du règne de George IV, chapitre soixante. Cette proposition devint le signal d'une attaque fort vive de la part de sir Thomas Lethbridge, homme de fort peu de moyens, serviteur dévoué de la faction oligarchique, et à qui la haine aveugle et infatigable qu'il portait à Canning, a donné une sorte de célébrité malheureuse. Après avoir fait à la classe agricole et à ceux qui sont intéressés à son bien-être, un appel, que le duc de Wellington a renouvelé à la fin de 1827 sur les divers points de l'Angleterre qu'il a parcourus dans le but avéré de susciter de toutes parts des ennemis et des obstacles à l'administration formée par Canning, sir Thomas Lethbridge accusa les ministres, bien que ce fût Canning seul qu'il eût en vue, « de vouloir se débarrasser des lois céréales, sans avoir l'air de les attaquer. » Fidèle à son mandat, il s'éleva contre la liberté du commerce, liée à toutes les autres libertés, et soutint qu'elle n'avait été utile qu'aux étrangers. La réponse de Canning fut sage et modérée, parce qu'elle était fondée sur des faits positifs. Ses observations furent appréciées par la Chambre comme elles devaient l'être, et l'on n'écouta plus que dans le tumulte ceux qui entreprirent de soutenir les opinions que le baronnet avait sans doute reçu mission d'exprimer. Après quelques réflexions éminemment justes, et après avoir reproduit sous des formes nouvelles la plupart des argumens de Canning, M. Huskisson insista surtout, ainsi que l'avait fait le secrétaire d'état des affaires étrangères, « sur les dangers auxquels serait exposé le pays, si les grains venaient à hausser de prix après la prorogation du parlement, sans que le gouvernement eût le pouvoir de permettre l'importation des grains étrangers. » Cette considération, deux fois reproduite avec une égale force dans la même séance, était en effet de la plus haute importance; elle était fort simple, et ce fut par cette simplicité même qu'elle frappa tous les esprits et entraîna toutes les convictions; aussi, à peine le ministre eut-il cessé de parler, que la Chambre, demandant à être consultée, l'amendement de sir Thomas Lethbridge fut rejeté à une majorité de deux cent quatorze voix contre quatre-vingt-deux. Lors des élections de 1826, à Liverpool, où M. Huskisson fut nommé membre du parlement, ce ministre annonça, dans un discours prononcé au club Canning, qui, ainsi qu'on l'a vu au commencement de cet ouvrage, avait été fondé dans cette ville depuis quelques années, que « Canning avait refusé de se présenter pour Westminster, et que, décidé à donner dorénavant tout son temps et ses talens à son ministère, cette considération seule avait pu le porter à renoncer à représenter la ville de Liverpool. » Le secrétaire-d'état des affaires étrangères se retrouvait ainsi, à trente trois ans de distance, député de cette même ville de Niewport (île de Wight) où il avait commencé sa carrière parlementaire sous le patronage de Williams Pitt. La con-

stitution donnée en avril 1826 au Portugal par don Pedro IV, son *légitime* souverain, était devenue, à cette époque, le sujet d'une mésintelligence assez sérieuse, entre le cabinet britannique et la cour de Vienne, ennemie constante et implacable de tout ce qui sort de la sphère d'ignorance et de servitude où elle retient ses états héréditaires. Unie aux hommes qui gouvernaient la France par une haine commune pour les institutions constitutionnelles, cette cour secondait de tous ses moyens, en Portugal, les mêmes troubles que la France faisait naître et soudoyait en Espagne, tandis que, cédant à des craintes d'une autre nature et jouant un jeu quadruple avec l'Angleterre, l'Autriche, l'Espagne et le Portugal, la cour des Tuileries reconnaissait à la première le droit de protéger le gouvernement constitutionel du Portugal, et se mettait d'accord avec l'Autriche et l'Espagne, dans toutes les intrigues ourdies à Paris, à Vienne, à Madrid et à Lisbonne, pour renverser ce gouvernement, à l'instant même où, montrant une apparence de franchise au cabinet britannique, cette cour paraissait se borner à exiger qu'il ne serait fait ou toléré par lui aucun effort, de la part du Portugal, pour accélérer, par des moyens *actifs*, la chute du système qui régissait actuellement l'Espagne. Il n'est pas sans vraisemblance que, trouvant dans l'engagement constitutionnel pris par la France, l'assurance que la liberté du Portugal ne serait point inquiétée, puisque ces deux pays resteraient abandonnés à eux-mêmes et qu'aucun autre état n'interviendrait dans leur position relative, Canning n'ait peut-être ajouté trop de foi aux promesses fallacieuses du chef du ministère français, et que c'est seulement quelques mois après, et lorsque certaines correspondances entre l'Espagne et le Portugal, eurent été saisies et mises sous ses yeux, qu'il fut pleinement désabusé. Au milieu de tant de perplexités et d'embarras de tout genre, Canning, qui avait pris depuis quelque temps la résolution de se rendre à Paris, exécuta ce projet au moment où l'on s'y attendait le moins. On mit un vif intérêt dans toute l'Europe à connaître les motifs de ce voyage; mais ce fut particulièrement en France qu'il fixa au plus haut point l'attention publique. Tandis que, fidèle aux traditions des feuilles ministérielles de tous les temps et de tous les pays, le Courrier anglais, réputé semi-officiel, comptant un peu trop peut-être sur la bienveillante crédulité de ses lecteurs, annonçait que: « M. et Mme. Canning étaient partis pour Paris, où ils allaient *rendre visite* au vicomte Granville, ambassadeur britannique près la cour de France, et que ce voyage, entrepris uniquement dans un but de plaisir et de santé, ne se rattachait à aucune affaire politique », les cabinets étrangers et les journaux de toutes les couleurs s'évertuaient à pénétrer le but du déplacement d'un homme d'état de l'importance de Canning, dans des circonstances aussi graves, et à une époque où sa présence dans le cabinet n'avait jamais été plus impérieusement réclamée par les intérêts britanniques. On serait même porté à croire, ou qu'il n'y avait, en effet, rien de positivement arrêté sur la manière dont se ferait ce voyage, ou, ce qui paraîtrait plus vraisemblable encore, qu'on désirait que l'opinion restât incertaine sur sa nature et sa durée, puisque des personnes attachées au département des affaires étrangères, ainsi que les journaux qui passent pour appartenir à ce département, et les amis personnels de Canning répandaient: « tantôt que le séjour du ministre à Paris ne se prolongerait pas au-delà de quinze jours à trois semaines; tantôt que madame Canning avait le projet de passer trois mois dans cette capitale, et que, dans cet intervalle, son mari lui rendrait plusieurs visites. » Quoi qu'il en soit de toutes ces conjectures, qui, bien qu'assez indifférentes en elles-mêmes, prouvent néanmoins le haut degré d'importance que le monde politique attachait au voyage du ministre anglais. Canning arriva à Paris le 16 septembre au matin, et descendit chez le vicomte Granville, à l'hôtel de l'ambassade britannique, où des logemens lui avaient été préparés. Le lendemain il rendit visite aux ministres français et aux membres du corps diplomatique, et reçut la leur le jour suivant. Dès lors commencèrent entre lui et le président du ministère français, des conférences qui se renouvelèrent deux fois par semaine, pendant son séjour à Paris, et dans lesquelles on peut considérer comme à peu près certain, qu'il était question,

non pas exclusivement de telle ou telle affaire, à propos de laquelle se seraient élevées quelques difficultés, toujours faciles à faire traiter par les agens diplomatiques, mais de l'ensemble des intérêts communs à l'Angleterre et à la France, tels que les affaires de l'Amérique, de l'Espagne et du Portugal, et particulièrement celles de la Grèce, dans lesquelles Canning songeait dès lors à engager le gouvernement français à prendre la part active à laquelle il venait d'amener la Russie, et dont le résultat, dans la longue série d'événemens qui se développaient déjà devant lui, devait, en définitive, conduire au traité du 6 juillet 1827. Il ne paraît pas que, dans ces conférences auxquelles n'assistait point de tiers, le ministre britannique ait toujours été satisfait de la profondeur des vues politiques, des sentimens généreux, des talens, et surtout de la loyauté du ministre français; il paraît même qu'il sortit plusieurs fois assez mécontent de ces entrevues; mais comme, dans ces circonstances, toute rupture immédiate avec le cabinet des Tuileries eût été préjudiciable à l'Angleterre, il convenait à Canning de retenir l'expression de son mécontentement, jusqu'à ce que de nouveaux événemens missent le gouvernement britannique en mesure de changer de langage, d'avouer ses véritables sentimens, et de rendre aux hommes et à la honteuse politique suivie par le cabinet français de cette époque, la place qui leur est assignée depuis long-temps dans l'estime des gens de bien et des véritables hommes d'état, et que l'histoire contemporaine a déjà confirmée. C'est ce qu'il a fait plus tard avec une chaleur d'indignation qui suffirait, toute seule, pour expliquer la contrainte qu'il s'était imposée jusque-là. Le temps que Canning passa à Paris fut fécond en événemens politiques, sur tous les points que nous venons de désigner; mais ces événemens se succédèrent avec une telle rapidité : leur aspect changeait tellement d'un courrier à l'autre, et les résolutions de la veille étaient si peu applicables aux événemens du lendemain, qu'il était presque impossible de les suivre, de se tenir à leur hauteur, et surtout de les prévoir. Ainsi, aux confins de l'Europe, venait d'éclater, entre la Russie et la Perse, une guerre *asiatique*, dont les conséquences devaient jeter l'alarme dans le cabinet de Saint-James qui voyait déjà sa puissance menacée dans l'Inde, tandis que cette même Russie, regardant alors comme imminente la rupture des négociations d'Ackerman, qui n'ont jamais été qu'un leurre de la part du Divan, se préparait de longue main, toujours en protestant de son désir de conserver la paix, à une guerre *européenne* avec la Turquie, en même temps que l'Autriche, effrayée des prétentions russes sur les principautés et désirant prévenir leur accomplissement, paraissait se disposer à faire occuper par ses troupes la Moldavie et la Valachie, qui touchent à ses frontières. Il y avait, certes dans tout cela, de quoi remplir les conférences des ministres dirigeans de France et d'Angleterre. Cependant les soins que Canning donnait sans relâche aux grandes affaires politiques, n'excluaient point en lui cette intention, cette investigation scrupuleuse que doivent rechercher de véritables hommes d'état sur toutes les branches de la prospérité publique. Ses observations les plus profondes se liaient souvent à des parties de plaisir; l'établissement de M. Ternaux, à Saint-Ouen, jouissait d'une célébrité qui avait inspiré à Canning le vif désir de le visiter : M. Ternaux en fut instruit, et le 17 octobre, il pria Canning, l'ambassadeur d'Angleterre et leurs familles, d'accepter chez lui un déjeuner, à la suite duquel le ministre britannique examina dans le plus grand détail cet établissement qui excita toute son admiration, et lui donna lieu de développer la richesse et la vaste étendue de ses connaissances agricoles et commerciales. Canning, qui ne voulait pas juger par quelques coteries, de l'opinion de la France, se mit en rapport avec les hommes marquans de tous les partis, mais il n'était pas difficile de juger que, bien différent de ce qu'on l'avait vu en 1816, toutes ses préférences se portaient maintenant sur les amis éclairés de la liberté, quoique des considérations de tout genre l'obligeassent à mettre une grande circonspection dans ses rapports avec eux. Le 18 octobre, Canning dîna chez le Roi. Ceux qui savent quel était autrefois à Versailles, et aux Tuileries depuis la restauration, l'empire de la vieille étiquette, ne seront pas surpris d'apprendre à combien de discussions intérieures cette invitation avait donné

lieu dans le château. On ne comptait, depuis cette dernière époque, que deux personnages, étrangers aux familles royales de l'Europe ou y exerçant, sous d'autres titres, l'autorité souveraine, qui eussent été admis à la table des Bourbons, et encore avaient-ils le rang de duc, qui leur donnait le titre de *cousins* : c'étaient les ducs de Richelieu et Wellington; il était même à remarquer que le premier n'avait été invité qu'au *déjeûner* de Louis XVIII. D'après cet usage, que les autres monarques de l'Europe ont eu le bon esprit de ne pas prendre pour règle, on peut juger de l'importance que devait mettre la cour des Tuileries à une semblable dérogation à ses habitudes. Toutefois, le besoin qu'avait en ce moment M. de Villèle du cabinet britannique, surmonta tous les obstacles, que des causes d'une nature bien plus grave encore que l'étiquette avaient apportés à l'admission du ministre britannique au banquet royal. Il fallut donc se résigner; deux des augustes convives firent même plus, ils s'efforcèrent d'y paraître aimables, empressés, confians même, et y réussirent quelquefois, bien qu'un air de gêne et d'embarras régnât sur tous les visages, et que la vieille cour émigrée dissimulât mal l'espèce d'indignation qu'elle éprouvait de voir un gentleman anglais, et qui pis est, un *libéral*, qui, naguère, venait de proclamer à la tribune de son pays les droits des peuples, et l'insouciance de l'Europe pour la légitimité des Bourbons, assis insolemment à la table de ses maîtres, d'où il ne lui était permis d'approcher elle-même que pour la servir. Dans cette circonstance, parut dans toute sa force à l'œil observateur du philosophe, le terrible et inévitable empire des intérêts et de la nécessité, qui rapproche, réunit et confond au besoin ce que la société sépare. A l'aspect des déférences dont Canning était l'objet, et en se reportant à d'anciens souvenirs, on aurait pu croire que les Bourbons étaient encore une fois devenus les commenseaux de l'Angleterre. En suivant avec intérêt les progrès qu'avaient fait en France, depuis dix ans, l'industrie, les arts et le commerce, Canning avait porté une observation attentive et spéciale sur les développemens qu'avait acquis en France, cette admirable institution du jury, source et garant de toutes les libertés, qui, née de la révolution, mais profanée dans des temps funestes, n'est encore qu'imparfaitement acclimatée en France, où elle promet cependant de prendre de profondes racines à mesure que les principes constitutionnels s'affermiront dans le sol. Peu de jours avant son départ, Canning assista, avec un recueillement et une émotion qui furent généralement remarqués des spectateurs, à l'audience de la cour d'assises du 21 octobre, où fut mis en jugement un jeune homme appelé Surreau, sur l'accusation d'avoir assassiné sa maîtresse. Assis sur un banc qui lui avait été préparé derrière la cour, le ministre anglais suivit avec la plus grande attention tous les débats de cette cause, et plusieurs fois on vit des larmes s'échapper de ses yeux, lorsque l'accusé, avouant un crime auquel il avait été entraîné par une jalousie furieuse, se jugeait lui-même digne de mort et demandait comme une grâce d'être réuni à sa maîtresse. Le désespoir de cet infortuné désarma en partie la juste rigueur du jury, et, quoique rien n'eût manqué à la preuve de la préméditation, il ne crut pas devoir en reconnaître l'existence, et le coupable, à qui la peine de mort était évidemment applicable, ne fut condamné qu'aux travaux forcés à perpétuité, non sans espoir de voir plus tard commuer sa peine. Canning quitta Paris dans la nuit du 25 au 26 octobre 1826, après avoir pris congé du roi, en audience particulière, dans la matinée du même jour. On lui avait fait, pendant son séjour à Paris, la galanterie de laisser flotter, pour la première fois dans un port français, le pavillon des nouvelles républiques du Mexique et de Colombie et cet effort qui avait dû couter fort cher au méprisable ministère qui gouvernait alors la France, n'était qu'une preuve de plus de sa lâche condescendance pour tout ce qui lui inspirait quelque crainte. On avait même communiqué à Canning un travail portant nomination de dix-sept cousuls destinés à être envoyés dans le nouveau-Monde; mais à peine avait-il quitté la France, que ce travail était rentré dans les cartons du département des affaires étrangères. Il en fut de même du projet d'une armée de soixante mille hommes que le ministère français avait promis à Canning d'envoyer en

Espagne, dans le cas où Ferdinand ne se déciderait pas à proclamer l'indépendance des Amériques ; tout fut abandonné et officiellement nié, du moment où Canning eut cessé d'être present pour rappeler au ministère français ses engagemens et ses promesses. Arrivé à Londres le 27, Canning ne s'y arrêta que peu d'instans, et partit aussitôt de cette ville pour se rendre à Walmer-Castle, maison de campagne du comte de Liverpool, où ce ministre résidait alors. Canning racontait l'anecdote suivante, dont il riait beaucoup lui-même, comme une preuve de l'égalité rigoureuse avec laquelle s'exécutent les lois du fisc en Angleterre. Au moment où il débarquait à Douvres, les préposés de la douane se présentèrent à bord du paquebot qui l'avait amené, et apperçurent, pendant leurs recherches, plusieurs ballots qui n'avaient pas la marque particulière d'exception de visite. Ces ballots contenaient des soieries françaises pour une valeur d'environ 600 liv. sterling. Une enquête eut lieu sur la demande même de Canning, au nom et pour le service duquel avait été frété le paquebot; il parut en résulter qu'un habitant de Douvres, qui sans doute avait supposé que le ministre ne serait pas soupçonné de faire la contrebande, ou qu'en cas de visite l'affaire serait passée sous silence, s'était entendu avec son correspondant de Calais pour placer ces ballots dans le bagage du ministre. Il est probable que l'individu qui se trouvait compromis dans cette affaire, et qui sans doute appartenait à la suite du ministre ou à l'équipage du paquebot, aima mieux supporter la perte de ses ballots que de se faire connaître, car la saisie fut légalement effectuée, sans que personne fût nommé et qu'aucune réclamation s'élevât. Les sentimens que Canning avait rapportés de France semblaient tout-à-fait pacifiques et conciliateurs ; cela ne doit pas paraître extraordinaire ; il revenait à Londres, l'esprit tout rempli des magnifiques promesses qu'on lui avait faites, et dans la conviction qu'elles seraient fidèlement remplies ; peut-être, néanmoins, y aurait-il lieu de s'étonner qu'après trente-neuf jours passés à Paris, au centre de tous les intérêts et de toutes les intrigues, il connût encore si mal la faiblesse, l'incapacité et l'impuissance du ministère français, et surtout l'ascendant de la faction à laquelle ce ministère, à la fois impérieux et servile, était contraint d'obéir. Le 14 novembre, les deux chambres se réunirent, pour remplir les formalités d'usage lors de la réélection d'un nouveau parlement, et le 21 du même mois, le roi, en personne, fit l'ouverture de la session. Le lendemain 22, eut lieu, dans la Chambre des communes, l'une des plus importantes discussions qui eussent jamais occupé cette Chambre. M. Liddell, fils aîné de lord Ravens Worth, jeune homme plein d'ardeur et d'instruction, récemment élu député du Northumberland, et l'un des membres qui votait habituellement avec le ministère depuis que ce ministère était devenu national, prit la parole au commencement de la séance; justifia la conduite des ministres dans l'affaire des céréales, les loua de n'avoir point reculé devant la responsabilité qui pesait sur eux ; et, rappelant les événemens qui s'étaient passés récemment en Portugal, fit entendre ces paroles mémorables qui, en peu de temps, retentirent hors des murs de la Chambre, et portèrent bientôt au delà de l'Océan, l'espoir et l'enthousiasme qu'elles avaient excité en Angleterre : « Je le déclare hautement, Messieurs, j'espère, d'après ce qui se passe dans l'ouest de l'Europe, que bientôt nous verrons *partout* l'établissement des gouvernemens représentatifs, que l'*Angleterre favorisera* (ici éclatèrent dans toutes les parties de la salle des applaudissemens et un enthousiasme qui se renouvelèrent à plusieurs reprises); et je ne doute pas de sa persévérance dans sa politique libérale, tant que la direction des affaires étrangères sera confiée à l'illustre personnage qui en est maintenant chargé. » Après avoir proclamé les immenses avantages que le commerce britannique retirerait de la reconnaissance des états indépendans de l'Amérique du sud, et manifesté d'honorables vœux pour que le même principe, appliqué à la Grèce persécutée, mît un terme aux longues souffrances de cette nation, si constante et si intrépide dans le malheur, M. Liddell termina son éloquent discours en affirmant « qu'il n'appartenait à aucun parti, et ne défendrait le ministère actuel que tant qu'il resterait fidèle à la noble direction qu'il avait embrassée. » Les

mêmes applaudissemens et les mêmes transports éclatèrent à ces derniers mots, et la Chambre consacra par un assentiment unanime les nobles doctrines que venait de développer l'orateur. De nouvelles mésintelligences ayant éclaté, vers la fin de 1826, entre l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique, relativement au commerce entre les colonies anglaises et ces États, Canning prit pour base de la correspondance qui eut lieu entre le ministre des États-Unis et lui, sous les dates des 26 août et 11 septembre de cette année : « que la métropole avait le droit de régler les relations de ses colonies par une législation particulière. » D'autres démêlés s'étant élevés ensuite avec le même pays au sujet de prétentions formées par l'état du Maine, appuyé par l'Union, sur la possession d'un territoire qu'on avait regardé jusque-là comme partie intégrante de la province du New-Brunswick, dont les habitans, membres actuels de la milice de cette province, ont toujours reconnu la souveraineté de la Grande-Bretagne, celle-ci insistait d'autant plus sur la conservation de ce territoire, qu'il était à la fois pour elle un moyen de défense et de communication d'hiver avec le Canada. Canning, qui attachait une grande importance à ce qu'il n'y eût rien de changé dans ce qui avait existé jusque-là, parce que, de cet état de choses dépendait, pour l'Angleterre, la conservation éventuelle de cette colonie, repoussa avec beaucoup de force les prétentions élevées par le gouvernement des États-Unis, ce qui excita, de la part de ce gouvernement, un mécontentement très-vif contre le cabinet britannique et contre Canning en particulier, qu'on accusait spécialement de s'être obstinément refusé à toute sorte d'accommodement. L'événement qui acheva d'ouvrir les yeux de Canning sur la perfidie et l'impuissance du ministère français (car il ne lui restait plus de preuves à acquérir sur la conduite du ministère espagnol) fut l'invasion des provinces du Portugal attenantes à l'Espagne, effectuée du 19 au 24 novembre 1826, par les émigrés portugais, auxquels s'étaient réunis quelques régimens espagnols en garnison sur les frontières, et dont les chefs avaient reçu des ordres directs de Madrid pour se réunir à ces émigrés. La complicité du gouvernement de Ferdinand, instrument du parti apostolique d'Espagne et de France, était matériellement démontrée; quatre camps avaient été organisés pour y rassembler des déserteurs rebelles, envoyés dans ce dessein en Espagne par les conspirateurs de Madrid et de Lisbonne. Ces camps étaient placés à Lugo (Galice), à Toro, à Badajoz (Estramadure), et à Caja (Andalousie). Formés en trois colonnes, enrégimentés, vêtus, nourris, armés par l'Espagne; ayant à leur tête les mêmes chefs qui, le 30 avril 1824, avaient privé Jean VI de sa liberté n'ayant pu lui ôter la vie, les rebelles étaient entrés au nombre de quatre mille dans la province de Tras-los-Montes et d'Alentejo, proclamant partout l'infant don Miguel roi, et mettant à mort quiconque était connu par son attachement à la cause constitutionnelle. Dès le 3 décembre, le marquis de Palmella, ambassadeur de Portugal près la cour de Londres, avait remis à Canning une note qui contenait la récapitulation des obligations contractées par la Grande-Bretagne envers le Portugal, dans différens traités remontant à cent cinquante ans, et l'énumération des agressions de l'Espagne, qui réclamaient l'intervention de l'Angleterre. En réponse à cette note, Canning se contenta d'envoyer au marquis de Palmella, le 11 décembre, à l'issue de la séance de ce jour, le message du roi, qui venait d'être communiqué aux deux chambres, en ajoutant à cet envoi l'offre d'un vaisseau de ligne pour porter immédiatement ce message à Lisbonne. Enfin, l'instant arriva où le cabinet britannique dut se déclarer hautement. Le 8 décembre, un courrier extraordinaire apporta au roi d'Angleterre une dépêche de la princesse régente de Portugal, laquelle, en conséquence des événemens qui venaient d'avoir lieu dans ce royaume, réclamait l'assistance de la Grande Bretagne. Le lendemain 9, un conseil de cabinet, auquel assistèrent tous les ministres, et qui dura près de quatre heures, fut convoqué par Canning, chez le comte de Liverpool, retenu chez lui par une grave indisposition. Le 10, le même conseil se réunit chez le secrétaire d'état des affaires étrangères; et le 11, pendant que lord Bathurst portait à la chambre des pairs le message

royal, arrêté dans les conseils du 9 et du 10, Canning, à qui la rédaction en avait été confiée, se rendit à la chambre des communes, à laquelle il en donna connaissance, annonçant que, dès le lendemain, il proposerait une adresse en réponse. Sir Robert Wilson ayant déclaré, après la lecture du message «qu'il retirait la motion qu'il se proposait de faire le lendemain, ne doutant pas que le parlement ne donnât au roi le moyen de soutenir son ancien allié le Portugal, contre des aggressions qu'on avait supportées trop long-temps; » Canning fit observer « que ce n'était que le 8 décembre *soir* que le gouvernement avait reçu les nouvelles qui rendaient le message absolument nécessaire, et qu'un seul moment n'avait pas été perdu. » Il demanda ensuite l'ajournement de la chambre au lendemain, ce qui fut arrêté sans réclamation. Voici le message dont la lecture produisit un effet électrique sur la chambre, et fut suivi des acclamations les plus vives et qui se prolongèrent long-temps.

Message du roi d'Angleterre.

« George, roi.—S. M. informe la chambre des lords et celle des communes que S. M. a reçu un message pressant de la princesse régente du Portugal, qui réclame, au nom des anciennes obligations d'alliance et d'amitié qui subsistent entre S. M. et la couronne de Portugal, l'assistance de S. M. contre une agression de la part de l'Espagne. S. M. a fait, depuis quelque temps, tous ses efforts, conjointement avec son allié le roi de France, pour prévenir une telle agression, et la cour de Madrid a donné des assurances répetées de la determination de S. M. catholique de ne commettre ni laisser commettre aucune agression contre le Portugal, venant du territoire espagnol. Mais S. M. a appris avec un profond regret que, malgre ces assurances, des incursions hostiles sur le territoire du Portugal ont été concertées en Espagne, et exécutées sous les yeux des autorités espagnoles, par des régimens portugais qui avaient déserté en Espagne, régimens que le gouvernement espagnol s'était solennellement, et à plusieurs reprises, engagé à désarmer et à disperser. S. M. n'épargne aucun effort pour faire sentir au gouvernement espagnol les dangereuses conséquences de cette connivence ouverte. S. M. fait cette communication aux chambres, dans la pleine et entière confiance qu'elles concourront cordialement, et lui donneront leur appui, pour maintenir la foi des traités, et pour garantir des hostilités étrangères, la sûreté et l'indépendance du royaume de Portugal, le plus ancien allié de la Grande-Bretagne.» Le lendemain 12, à l'ouverture de la séance, Canning proposa la lecture de l'ordre du jour pour prendre en considération le message du roi, communiqué la veille à la chambre. Des embarras d'un autre genre et non moins sérieux se présentaient à Canning du côté de l'Irlande, depuis que le message royal relatif aux affaires de la péninsule était connu dans ce pays, et que la guerre y était regardée comme inévitable. Le vif intérêt qu'il portait à la cause catholique n'était ignoré de personne, et il savait bien lui-même que les moindres imprudences commises à Dublin lui seraient imputées à crime à Londres; ces imprudences furent commises en effet. Le message royal était arrivé dans la capitale de l'Irlande au moment où l'association catholique était réunie pour discuter la nécessité d'entretenir un agent à Londres. L'un de ses chefs, M. Sheil, lui apprit par ces seules paroles ce qui se passait en Angleterre. « La guerre! mes compatriotes; la guerre! cette nouvelle, que nous recevons à l'instant, doit réjouir le cœur de tout Irlandais. » Les transports d'une joie tumultueuse éclatèrent sur-le-champ au milieu de l'assemblée, et ne se calmèrent quelques minutes apres que pour permettre à M. O'Connell de prononcer les mots suivans: « Jamais je ne me suis levé avec tant de plaisir pour parler à une assemblée de catholiques: l'Angleterre est en guerre, qu'elle ose maintenant maltraiter l'Irlande! » La nouvelle de cette sortie inconsidérée donna de sérieuses inquiétudes à Canning, à qui elle avait été mandée immédiatement. Trois funestes effets pouvaient en résulter: elle justifiait les alarmes et les effrayantes prédictions des ennemis des catholiques; elle compromettait, vis-à-vis du gouvernement, le ministre qui lui avait constamment donné son appui; enfin elle apportait un grand obstacle à une

guerre entreprise dans l'intérêt de l'indépendance et de la liberté des peuples, intérêt si cher aux chefs de la cause catholique, et que cette imprudence pouvait ajourner indéfiniment. Quelques bruits de changement dans le ministère commencèrent à circuler dans les premiers jours de février 1827, et prirent bientôt une grande consistance lorsqu'on fut instruit que, le 17 du même mois, le comte de Liverpool avait été frappé d'apoplexie et de paralysie dans sa bibliothèque, et qu'il était très probable que ce ministre ne reprendrait plus le portefeuille. On annonçait en même temps que de vives altercations avaient eu lieu dans le conseil entre Canning et le comte de Westmoreland, garde du sceau privé, lequel, vice-roi d'Irlande en 1783, ne s'était guère fait connaître dans ce pays, où l'économie est la première vertu de l'administrateur, que par l'augmentation de la liste des pensions. Le nom de Canning était dès lors si populaire et si révéré en Angleterre, que pendant l'indisposition grave qu'il éprouva lors de son séjour à Brighton, et qui inspira des craintes sérieuses pour sa vie, les nouvelles de sa santé, soit qu'elles calmassent les inquiétudes, soit qu'elles y ajoutassent, étaient recherchées à Londres, et recueillies à la bourse comme un événement tellement national, qu'elles influaient puissamment sur les fonds publics. A l'étranger, l'intérêt qu'inspirait ce grand homme d'état, sur la tête duquel se réunissaient maintenant toutes les espérances des amis de la liberté constitutionnelle, n'était ni moins vif ni moins unanime. Celui qui avait proclamé *la liberté civile et religieuse pour toute la terre*, était devenu le ministre de tous les peuples. Dans la séance des 5 et 6 mars, la question éminemment nationale de l'émancipation des catholiques fut agitée de nouveau dans la chambre des communes. Sir Francis Burdett, qui la reproduisit, s'appuya cette fois encore de l'autorité de Burcke, de Fox, de Pitt, de Sheridan, de Grattam, et conclut, à la fin d'un discours plein de modération, de raison et d'impartialité, « à ce que la chambre se déclarât convaincue de la nécessité de prendre en considération des lois qui infligent des peines aux sujets catholiques romains du roi, dans le but d'abolir lesdites lois. » Cette proposition, énergiquement appuyée par quelques membres, fut combattue avec non moins de force par d'autres; et particulièrement par M. Dawson, beau frère de M. Peel et sous-secrétaire d'état de l'intérieur, qui, ennemi secret de Canning, ne manqua pas de se prévaloir des imprudences commises en dernier lieu à Dublin, et de quelques bruits insidieusement répandus sur le prétendu projet de rétablir l'église catholique d'Irlande sur les débris de l'église protestante, pour effrayer la chambre sur les conséquences de l'émancipation (1).

Dans la séance du 26 mars Canning, rétabli de sa dernière indisposition, reparut à la Chambre des communes et déposa sur le bureau, 1° un traité entre l'Angleterre et le Brésil, pour l'abolition définitive de la traite des noirs; 2° un traité entre l'Angleterre et les États-Unis, relatif aux esclaves enlevés à leurs propriétaires pendant la dernière guerre; 3° la correspondance qui avait eu lieu entre les gouvernemens anglais et américain au sujet des relations commerciales entre les colonies anglaises dans les Indes occidentales et les États-Unis. M. Hume ayant demandé si l'on pouvait regarder cette correspondance comme terminée, Canning répondit « qu'il le pensait, attendu que c'était lui qui avait eu le dernier mot. » Depuis long-temps les intrigues ministérielles n'avaient eu un caractère plus haineux, plus sombre et plus actif, que depuis qu'il s'agissait de remplir dans le conseil la place que la maladie du comte de Liverpool venait d'y laisser vacante, ou plutôt d'organiser une administration nouvelle. L'oligarchie, dont les efforts ne s'étaient pas ralentis un seul moment depuis trois années, redoublait d'intrigues pour s'emparer de la crise que la retraite du premier ministre rendait inévitable. On ne parlait à Londres, que de la longue entrevue que le duc de Rutland avait eue, le 31 mars, à Windsor,

(1) Si quelque chose peut ajouter aux preuves déjà acquises de la mauvaise foi du parti qui se montrait alors opposé à Canning, sur la question de l'émancipation, et démontrer qu'il n'agissait qu'en haine de la personne de ce ministre, c'est de voir ce même M. Dawson, alors adversaire implacable des catholiques, devenu aujourd'hui leur défenseur!

avec le roi, et dans laquelle ce pair, autorisé, disait-il, par plusieurs de ses collegues, plus riches sans doute en bourgs pourris qu'en sens commun, avait présenté à ce prince, en son propre nom et au nom de ses amis, « la *respectueuse* détermination qu'ils avaient prise de ne pas appuyer M. George Canning, si, dans l'exercice de sa prérogative, S. M. jugeait à propos de faire de ce gentleman, son premier ministre. » Cette démarche du duc de Rutland, qui coïncidait merveilleusement avec les outrages dont son ami le duc de New-Castle, espérait flétrir le caractere de Canning, que ce duc désignait en même temps comme le plus *corrompu des ministres qu'on eût jamais vu au pouvoir*, n'était pas moins insolente envers la couronne qu'hostile envers le peuple. Elle étonna peu neanmoins, car l'opinion publique y était préparée, et n'attendait pas autre chose d'une faction qui, depuis le commencement de l'administration du marquis de Londonderry n'avait marqué tous ses actes que par le mépris et la violation des institutions constitutionnelles et des intérêts industriels du pays. Cependant, une vive indignation se manifesta dans le parlement et dans le public, à la nouvelle de cet excès d'audace. On se pressait de plus en plus autour du trone, dont l'humiliation était profondement sentie par la nation; et l'opinion publique offrit au monarque, dans ces circonstances, un puissant appui contre l'injure que venait de lui faire une oligarchie aussi impérieuse qu'anti-nationale, mais dont la force n'était heureusement pas en proportion de ses prétentions et de son audace. Il suffisait pour s'en convaincre, de nommer quelques-uns des chefs qu'elle s'était donnés. On citait, dans la chambre des pairs les ducs de Rutland, de New-Castle, le marquis de Londonderry, et quelques autres; et dans celle des communes, ce même sir Thomas Lethbrige, adversaire ignorant et passionné des lois céréales, de l'émancipation des catholiques, de toutes les idées genereuses, et le plus ardent ennemi de Canning, qu'il harcelait sans cesse, mais qui paraissait apercevoir à peine un adversaire si faible et si peu digne de lui. Enfin, toutes les incertitudes cesserent, et le 21 avril 1827, on apprit que Canning était nommé premier lord de la trésorerie, ou, en d'autres termes, premier ministre d'Angleterre, et que lord Eldon, grand chancelier; le comte de Westmoreland, lord du sceau-privé (garde des sceaux); le duc de Wellington, grand-maître de l'artillerie; M. Peel, ministre de l'intérieur; le comte de Bathurst, ministre des colonies et de la guerre et le vicomte de Melville, premier lord de l'amirauté (ministre de la marine), sortaient du cabinet. Leurs successeurs n'étaient pas encore connus; ce qui restait de l'administration du comte de Liverpool se composait de George Canning, alors chargé des affaires étrangères; du comte d'Harrowby, président du conseil; de M. Robinson, maintenant lord Goderich, chancelier de l'echiquier; de M. Huskisson, trésorier de la marine et président du bureau de commerce; de M. William Wynn, président du bureau de controle; et enfin de M. Vansittart, maintenant lord Bexley, chancelier du duché de Lancastre, lequel, après avoir voulu suivre la fortune des ministres démissionnaires, se ravisa et obtint d'être conservé dans son poste. Cette révolution de cabinet se fit sentir à la cour. Un grand nombre de personnages, plus ou moins marquans, tous connus par leur haine pour Canning et pour la liberté, et parmi lesquels on citait en première ligne le marquis de Londonderry, frère du feu ministre de ce nom, se démirent de leurs emplois, et se déclarèrent, dans les chambres, en faveur de l'opposition qui allait combattre le premier ministère vraiment national qu'avait eu l'Angleterre depuis un si grand nombre d'années. La joie publique fut extrême, et se manifesta par les signes les moins équivoques à la double nouvelle des noms qui restaient dans le cabinet et de ceux qui se retiraient (car le nouveau ministère n'était point encore composé); mais la haine de la faction, dont ce grand événement venait de déjouer les espérances, prit de nouvelles forces dans ces démonstrations de l'enthousiasme et des lors, les chefs annonçaient publiquement « qu'avant deux mois Canning ne serait plus au pouvoir. » Au milieu de ce grand mouvement ministériel, d'autres intérêts d'une haute importance se faisaient remarquer. Le parti Whig, autrefois puissant mais toujours éminemment national, et qui, sous la précédente administration, avait perdu toute son influence, reconnais-

sait la nécessité de se rattacher franchement à George Canning. Il avait chargé, dans une réunion nombreuse, le duc de Devonshire de se rendre auprès du marquis de Lansdown, qui avait quitté Londres, le 21 avril, pour sa résidence de Wiltshire où des affaires l'appelaient, afin d'aplanir, dans un entretien particulier avec lui, les objections élevées par le noble pair, relativement à ce projet, qui n'avait pu être concerté avant son départ de Londres. Le duc de Devonshire avait mis d'autant plus d'empressement à faire ce voyage, qu'il croyait important de différer le moins possible d'informer le marquis de Lansdown des sentimens de ses amis, et que, d'ailleurs, Canning manifestait le plus vif désir, non seulement de voir reprendre une négociation dont le but était de donner pour soutien à son administration tout ce que l'Angleterre comptait d'hommes plus recommandables par le rang, le nom, la fortune, les talens et la probité politique, mais encore de décider le noble pair à accepter lui-même un porte-feuille dans la nouvelle administration que le premier ministre venait de former. Néanmoins, malgré les plus pressantes démarches, le marquis de Lansdown s'était refusé jusque-là à promettre son appui, bien qu'on fût sur le point de triompher de cette résolution. Ce premier succès obtenu, il s'agissait de le décider à prendre une place dans le cabinet: mais, avec un homme d'un caractère aussi indépendant, la difficulté était plus grande; toutefois, elle n'était pas insurmontable, parce que le besoin de s'unir à l'administration naissante, dans l'intérêt d'une commune défense contre la faction qui marchait à la destruction progressive de toutes les libertés du pays, était senti de tous les esprits raisonnables. Il ne s'agissait donc que de se bien comprendre, et dans ce grand intérêt, il était impossible qu'on ne fût pas bientôt d'accord. George Canning mettait la plus haute importance au succès de la négociation ouverte entre le duc de Devonshire et le marquis de Lansdown, et cette importance même, qui explique sa conduite depuis plusieurs années, démontre le but vers lequel il tendait, mais qu'il eût été certain de ne pas atteindre, s'il l'eût laissé pénétrer. On nous permettra sans doute de voir une pensée constante dans Canning, là où quelques esprits prévenus s'obstineront peut-être encore à ne voir que l'effet du hasard. Enfin, dans les derniers jours d'avril, il fut pleinement connu que que les négociations entre Canning et le marquis de Lansdown avaient obtenu le succès le plus complet, et l'on eut la certitude, non seulement que le noble pair et ses amis appuieraient la nouvelle administration, mais encore qu'ils consentiraient à en faire partie avant la fin de la session. C'est ainsi que, par une politique sage, libérale, étrangère à tout esprit de parti et fondée sur les vrais intérêts des peuples et des trônes, Canning replaçait de plus en plus l'Angleterre au rang qu'elle avait perdu depuis plusieurs années parmi les puissances et dans l'opinion de l'Europe éclairée, et lui rattachait dans tous les cœurs, les espérances et les vœux des sincères amis de la liberté constitutionnelle. Fatigués des éterbelles distinctions et des nuances perfides que leurs ennemis ne cessaient d'établir entre eux pour les diviser, ceux-ci se décidaient enfin à serrer leurs rangs autour du grand homme d'état qui, par la force de son génie et de sa volonté; les engagemens qu'il avait pris avec eux, et une position politique, laquelle, de long-temps sans doute, ne se trouverait unie dans un même ministre, à un aussi grand caractère et à d'aussi nobles intentions, pouvait seule servir de centre à des intérêts d'un ordre aussi élevé. Ils reconnaissaient en un mot que Canning, placé à la tête du premier cabinet de l'Europe, était désormais le seul homme capable de les rallier autour du drapeau sacré de la liberté civile et religieuse. La séance de la chambre des communes du premier mai fut la première à laquelle assista Canning, en sa nouvelle qualité de premier ministre. Il s'y était rendu et avait prêté serment, avant que le public ne fut introduit, et après s'être absenté quelque temps, il y reparut à cinq heures. C'est au moment où ces plus grands intérêts de l'intérieur et de l'extérieur se traitaient dans les Chambres, que la correspondance qui avait eu lieu pendant les journées des 10 et 11 avril, entre Canning et le duc de Wellington, relativement aux arrangemens ministériels, fut rendue publique et excita au plus haut point l'attention. On ne se méprit

point aux motifs qui portaient le grand-maître de l'artillerie à résigner sa place dans le cabinet; et les prétextes sur lesquels sa haine appuyait cette résolution ne voilèrent que d'une manière fort transparente le sentiment de jalousie et d'humeur qui dominait dans toute la conduite du noble duc, chef avoué, quoiqu'un peu honteux, d'une faction odieuse au peuple, et dont la chute avait répandu la joie dans toute l'Angleterre. Le discours prononcé par Canning dans la séance de la Chambre des communes du 18 juin, produisit dans la Chambre des pairs un effet difficile à depeindre. Tous les intérêts de faction qui s'étaient sentis attaqués à la fois par les paroles de l'homme d'état vraiment populaire, se déchaînèrent avec leur violence accoutumée. On ne pardonnait au premier ministre ni l'austère franchise de langage à laquelle on l'avait contraint, ni les vérités accusatrices que sa position lui avait fait un devoir de révéler sur ce qui se passait dans une autre Chambre, ni le juste mépris dont son éloquence avait flétri les odieuses manœuvres qui venaient d'être pratiquées dans la discussion des céréales. En un mot, ceux qui, conspirant dans la Chambre des pairs contre le peuple, tiraient une sorte d'orgueil de la haine qu'ils portaient à quiconque défendait ses droits, sa liberté et son bien-être, trouvaient *inusité et* contraire aux convenances parlementaires que leurs trames fussent hautement déjouées dans la Chambre des communes, et que leurs noms fussent livrés au ridicule public, seul châtiment que Canning prétendit leur infliger et qui fût digne en effet de tant d'aveuglement, de présomption et d'ignorance des plus simples élémens d'économie politique. La raison publique, qui reconnaissait trop bien la justesse des attaques dirigées par Canning, contre une oligarchie méprisable, il est vrai, quant au talent et au nombre, mais redoutable encore par le prestige des préjugés, ne reconnaissait pas moins combien il était temps d'opposer à l'audacieuse nullité de quelques hommes, la voix puissante et immuable de tout un peuple. Elle jugeait surtout que, dans des circonstances d'une gravité aussi extraordinaire, il s'agissait beaucoup moins de peser ses paroles et de les conformer au protocole de l'étiquette, que de frapper juste et fort au but qu'il s'agissait d'atteindre. Canning qui avait enfin reconnu l'inutilité et même le danger des ménagemens timides envers des hommes qu'aucune autre considération que leur fol orgueil ne pouvait toucher, n'était pas moins convaincu qu'une résolution ferme et invariable était désormais la seule réponse à faire à leurs reproches, et le seul argument à opposer à leurs objections; aussi, les observations et les prières des amis du premier ministre, et même des personnages qui prenaient un intérêt plus naturel et plus direct à son repos et à son bonheur, n'obtinrent-elles jamais rien sur lui à cet égard; il y répondait quelque fois sérieusement, en riait presque toujours, et ne s'en fâchait jamais. Certain qu'il remplissait un devoir sacré envers le pays et le roi, il leur avait fait depuis long-temps le sacrifice de ses plus chères affections, et n'avait plus à leur offrir que le sacrifice, trop tôt consommé, de sa vie. Le terme de la session approchait et les attaques dirigées contre Canning par la faction qui travaillait sans relâche au renversement de l'administration, prenaient tous les jours un caractère plus passionné et plus haineux. Le marquis de Londonderry digne frère du feu ministre de ce nom, se fit particulièrement remarquer par la violence et l'absurdité de ses accusations contre le premier ministre. Il l'attaqua sur les dépenses secrètes de son département au dehors et au dedans; sur celles de sa maison, de ses meubles, etc., etc., et s'attira, de la part de lord Dudley and Ward, ministre des affaires étrangères, une réponse fâcheuse et dont il résulta pour les Chambres, l'Angleterre et toute l'Europe, que le marquis de Londonderry avant adressé au sous-secrétaire d'état des affaires étrangères une lettre dans laquelle il sollicitait une pension diplomatique et cette lettre ayant été remise à Canning qui l'avait fait passer au comte de Liverpool, alors premier lord de la trésorerie, celui-ci, étonné d'une prétention aussi ridicule, s'était écrié avec dedain, en la lisant, « Oh! ceci est trop fort! » et l'avait renvoyée aux affaires étrangères avec cette observation. La session du parlement fut terminée le 2 juillet 1827. L'Angleterre était alors, sous le rapport politique, à l'égard des puissances du continent et relative

ment à l'état où l'avait laissée feu le marquis de Londonderry, remontée au plus haut degré de puissance et de considération au dehors, mais travaillée au dedans par une faction ennemie du peuple dont elle menaçait les libertés et faisait par ignorance ou par calcul, naître une disette factice, opposant sans cesse une opiniâtre et coupable résistance aux améliorations réclamées le plus vivement par l'intérêt public. L'Angleterre avait encore à lutter contre les suites d'une crise commerciale presque sans exemple, causée par les entreprises inconsidérément hasardées de ses armateurs et de ses négocians, lesquelles avaient, dans la métropole, dans les provinces et dans les comptoirs britanniques des deux mondes, porté une forte atteinte au crédit national, et menacé toutes les places du pays d'une subversion presque totale. La sagesse de Canning s'était attachée à rendre moins funestes les conséquences de cette crise épouvantable, qu'il n'aurait été en son pouvoir de prévenir, qu'en enchaînant la liberté des opérations commerciales, ce qui, dans un état tel que l'Angleterre, équivalait à une impossibilité absolue. Au milieu de ce bouleversement qui compromettait l'existence de toutes les fortunes particulières et réagissait violemment sur l'état, tous les grands intérêts politiques extérieurs et intérieurs marchaient lentement, il est vrai, mais d'un pas ferme, assuré et qu'aucune intrigue diplomatique ou de cabinet ne pouvait plus faire dévier vers le but que leur avait assigné le premier ministre de la Grande-Bretagne. Pendant que Canning, en réconciliant ainsi tous les peuples avec la politique du cabinet de Saint-James, relevait l'Angleterre de l'état d'humiliation et d'asservissement aux volontés de l'alliance du Nord, où l'avait retenue son coupable prédécesseur, et commençait, en quelque sorte, une ère nouvelle, comme chef du ministère, au milieu des acclamations du peuple encore soumis au despotisme; pendant que ceux-ci, l'œil fixé sur la noble bannière de la Grande-Bretagne, attendaient d'elle cette *liberté politique* et *religieuse* que la voix de Canning leur avait annoncée en son nom, les obstacles qui s'opposaient encore en Europe et sur le reste de la terre civilisée à l'exécution progressive des vastes projets conçus par le premier ministre britannique pour l'honneur de sa patrie et l'affranchissement du genre humain, cédaient insensiblement à l'ascendant tout puissant de la raison et de la vérité qui semblaient avoir choisi G. Canning pour leur servir d'organe auprès des peuples et des rois. La confiance renaissait parmi les infortunés catholiques d'Irlande : l'héroïque Grèce, divisée par les factions qu'avait suscitées dans son propre sein la haine des cabinets chrétiens pour la liberté, ravagée par les barbares, mais informée de ce que Canning avait déjà fait pour elle et de ce qui se passait maintenant dans le cabinet britannique, n'attendait plus sa délivrance que de l'Angleterre : les Républiques américaines, en paix avec la Grande-Bretagne et liées à elle par des traités politiques et commerciaux, bénissaient le grand homme qui, après les avoir soustraites à la tyrannie espagnole, les avait élevées au rang de nations indépendantes : l'apostolicisme et l'absolutisme, frappés au cœur en Espagne, en France et en Portugal, par les terribles révélations qui sortées de la bouche de Canning, avaient retenti, de la tribune britannique jusqu'aux extrémités de l'Europe, voyaient avec effroi s'avancer les jours de la raison et de la philosophie ; en un mot, le cabinet du premier ministre anglais était devenu le centre auquel aboutissaient de tous les points de la terre, les vœux, les espérances et les bénédictions du genre humain. Dans les premiers jours de juillet 1827, Canning, sujet, depuis plusieurs mois, à des indispositions fréquentes, éprouva quelques instans d'un malaise assez vif qui ne lui parut pas mériter une attention sérieuse. Livré d'ailleurs à une grande préoccupation qui lui permettait à peine de songer au soin de sa santé, il était au moment de réaliser l'une de ses plus grandes pensées, celle qui l'occupait depuis long-temps et de prédilection : à l'accomplissement de laquelle se rattachaient les souvenirs de sa première jeunesse et de son âge mûr ; que d'interminables difficultés, élevées presque toutes par l'Autriche, avaient fait ajourner jusqu'à ce moment : et dont encore peu de jours auparavant, de nouveaux obstacles, venant du même côté, avaient été sur le point de suspendre la conclusion et peut-être de l'ajourner in-

définiment. Il s'agit en effet de l'une des transactions les plus importantes de ce grand ministère destiné à ne jeter sur la terre qu'un éclat si passager, et du dernier acte de la vie politique de G. Canning; de ce traité du 6 juillet, qui, destiné à arracher les débris d'un peuple héroïque à la destruction, ne remplira que bien imparfaitement, sans doute, le but sublime dans lequel il fut conçu, maintenant que son exécution est confiée à des mains ennemies. Si, d'une part, on réfléchit au nombre et à la nature des difficultés qu'a dû surmonter Canning pour amener quelques hommes à signer ce traité, et quelques autres à se désister de toute opposition à ce qu'il eût signé; si de l'autre, on considère que, d'après toutes les probabilités existantes au moment de sa signature, son effet devait dissiper l'orage prêt à fondre sur la Grèce, et laisser à son auteur le temps de former, sans alarmer quelques uns des signataires, de nouvelles combinaisons de salut pour ce pays; si enfin, après avoir, par cette première amélioration apportée au sort des Grecs (et la plus importante de toutes puisqu'il s'agissait de les arracher à une extermination imminente), Canning s'était, comme on a lieu de le penser, réservé les moyens d'ouvrir les voies à des améliorations nouvelles en faveur de cette nation infortunée; qui ne conviendrait qu'il avait été impossible de préparer ce bienfait de plus loin, avec un secret plus profond, et en écartant ou diminuant, avec une admirable habileté, toutes les chances défavorables! Or, ces trois assertions reconnues, quel plus grand service a pû être rendu à l'humanité que de suspendre, dans l'Orient, la nouvelle effusion de sang humain que les opiniâtres prétentions des oppresseurs et l'irréconciliable haine des victimes allait rendre inévitable, car nous rougirions de placer à côté d'une aussi noble pensée et sur une même ligne, les considérations qui se lient en grand nombre à des intérêts politiques ou de commerce. La gloire d'avoir prévenu tant de malheurs appartient donc incontestablement à Canning; elle est le fruit de ses méditations pendant plusieurs années; elle est à jamais attachée à son nom, et suffirait seule pour le transmettre d'age en âge à la vénération et à la reconnaissance de la postérité! Les négociations qui avaient été ouvertes depuis quelque temps entre Canning et le marquis de Lansdown, au nom des chefs des Wighs, étant arrivées au point désiré, le noble pair, le comte de Carlisle et M. Tierney, déjà membres du cabinet, mais sans portefeuille, furent chargés: le premier, du sceau de secrétaire d'état de l'intérieur, à la place de M. Sturges Bournes, nommé garde de la nouvelle forêt; le second, de l'office de lord du sceau privé, à la place du duc de Portland; M. Tierney fut nommé maître de la Monnaie. L'indisposition que Canning avait éprouvée dans les premiers jours du mois, ne lui avait pas permis de prendre part aux dernières délibérations du cabinet. Le 15 juillet, il était plus souffrant, et le 16 il garda la chambre pendant toute la journée. Le dimanche 17, il éprouva de fortes irritations d'entrailles, auxquelles il était sujet depuis quelque temps, mais un bain lui procura du soulagement. Tout ce qui l'entourait et lui-même sentaient qu'un grand repos d'esprit lui était nécessaire; mais, dans sa position et quelle que fût sa propre volonté, ce remède était le seul qui ne fût pas à son usage. Les assiduités même de ses amis, leurs empressemens, leur conversation, n'étaient plus une distraction pour lui, mais une fatigue. Il fut décidé, en conséquence, qu'il partirait le plus tôt possible pour la campagne, et ne s'occuperait point d'affaires jusqu'à ce que l'état de crise dans lequel il se trouvait fût entièrement passé. Il fallait pour cela choisir une habitation qui fût à peu de distance de la capitale, et d'où il pût, au besoin, se transporter facilement à Londres. Le château de Chiswick, situé à moins de six milles de cette capitale, et appartenant au duc de Devonshire, l'ami particulier de Canning, parut remplir ce but. Le duc le mit à sa disposition, et il fut convenu que Canning irait y passer un mois ou six semaines. Comme il s'était trouvé mieux le 17, à la suite du bain, qui lui avait été ordonné, il convoqua, pour le lendemain 18, un conseil du cabinet qui se réunit chez lui, et dura près de deux heures; mais il s'en trouva fatigué. La journée du 19 se passa assez tranquillement, et le 20, Canning, accompagné de son épouse, partit à quatre heures de l'après-midi, de sa résidence de Dow-

ning-street, pour se rendre à Chiswick, après avoir eu un long entretien avec son beau-frère le duc de Portland. L'air de la campagne et l'absence de toute occupation sérieuse parurent, seulement après quatre jours, lui avoir rendu assez de santé pour lui permettre de revenir passer quelques heures à Londres et s'y occuper des affaires du gouvernement. L'énergie de son âme et son courage moral lui faisaient illusion sur son véritable état. Absorbé dans les devoirs de sa place et le sentiment des besoins du pays, il croyait, par la puissance de son dévouement et de sa volonté, pouvoir surmonter tous les obstacles, quand lui seul, comptant sur la vigueur de son tempérament, ne s'apercevait pas que les forces de son corps, affaiblies depuis long-temps par le travail et minées depuis quatre mois par la plus lâche et la plus odieuse persécution, ne répondaient plus aux forces de son génie. Il revint à Londres le 24 juillet pour l'expédition des affaires, et partit pour Windsor le lundi 30, quoique toujours fort souffrant de l'indisposition qu'il éprouvait depuis le commencement du mois. Pendant le travail de Canning avec le roi, et dans le courant de la journée qu'il passa toute entière au château, Georges IV fut tellement frappé de l'altération de ses traits, que, peu de temps après le départ du ministre, ce prince dit à sir William Knighton, son médecin, que « Canning lui avait paru fort mal, et qu'il était vivement alarmé de de son état. » La chaleur avait été très-forte pendant toute la journée, mais la soirée fut très-fraîche. A son retour de Windsor, Canning ouvrit les glaces de sa voiture pour respirer plus à l'aise, se plaçant néanmoins de manière à éviter le courant d'air. Il résulta de la position qu'il avait prise, que la partie de son corps qui se trouvait exposée à l'impression de la température extérieure, fut saisie du froid dont l'autre était défendue, ce qui détermina une attaque violente de *lombago*, qui avait redoublé d'intensité dans la journée du 31, à raison de son extrême application au travail. Dans cette même journée sir William Knighton, qui était parti pour Londres avec l'ordre exprès de se rendre auprès de Canning, vint trouver le ministre au trésor, où il travaillait alors, et s'informa, dans le plus grand détail, des nouvelles de sa santé. Un rhume, causé par le froid de la nuit précédente, venait de se joindre aux causes de la première indisposition. Canning fit remarquer au médecin « que la sensation qu'il éprouvait était celle d'un homme qui, devenu vieux tout à coup, serait tombé dans une extrême faiblesse; que, du reste, il ne pensait pas que son état fût dangereux, et qu'il ne doutait pas que quelques jours de repos et de retraite ne lui rendissent l'exercice de toutes ses facultés. » Sir William Knigthon dit à Canning, en le quittant, que, « comme il ne devait partir de Londres que le lendemain, mercredi 1er, août, pour se rendre à Windsor, il irait lui faire une visite à Chiswick. » Lorsqu'il y arriva, Canning était déjà alité : des ventouses avaient été ordonnées à la suite d'un vésicatoire qui avait été appliqué sans produire aucun bien. La qualité du sang annonçait qu'une inflammation redoutable régnait dans les reins. Toutefois, quoique l'état de Canning n'eût cessé d'aller en empirant depuis le mardi 31 juillet jusqu'au jeudi 2 août, aucun symptôme vraiment alarmant ne s'était manifesté encore, et sa famille et lui-même n'avaient pas conçu d'inquiétude sérieuse sur sa situation, lorsque ce même jour (2 août) un médecin de ses amis étant venu le soir à Chiswick pour lui parler d'affaires, fut tellement frappé de l'état dans lequel il le trouvait, qu'il insista vivement pour que les secours de l'art fussent promptement appelés. Cet avis fut suivi, et le soir même il y eut une consultation, à la suite de laquelle les médecins déclarèrent que la situation du malade présentait le plus grand danger : six d'entre eux passèrent la nuit à Chiswick. Le vendredi 3 août, l'aspect de la maladie, dont les progrès avaient été lents et incertains jusque là, devint tout-à-fait alarmant, malgré la continuelle surveillance des médecins, qui s'efforçaient d'appliquer à chaque période du mal le remède qu'ils croyaient propre soit à vaincre sa violence soit à l'adoucir. Le samedi soir 4, la gravité des symptômes augmenta à tel point, que les médecins perdirent tout espoir de sauver l'illustre malade, dont les douleurs devenaient insupportables. Dans les momens déjà très-fréquens, où son esprit s'égarait il laissait échapper des phrases entrecou

pées et décousues, qui indiquaient que les mêmes pensées, les mêmes inquiétudes auxquelles il était livré depuis plusieurs mois, le préoccupaient sans cesse. Au milieu de son delire, le sort à venir de l'Angleterre et les affaires publiques qui ne pouvaient plus être l'objet de ses méditations, l'étaient devenus de ses rêveries; et, pendant les courts intervalles où il reprenait ses sens et où la douleur lui laissait quelque relâche, il manifestait les mêmes sollicitudes. Faisant un retour amer sur sa propre situation et sur celle du roi, il s'exprimait de la manière la plus noble et la plus attendrissante « sur les malheurs dont l'Angleterre et son souverain seraient menacés par le renversement du système politique dont la fondation lui coûtait si cher, et le triomphe de l'odieuse faction qui n'aspirait qu'à reprendre le pouvoir pour détruire tout ce qu'il avait édifié. » Ses paroles prenaient alors un caractère auguste et prophétique, qui redoublait l'émotion religieuse dont tous les assistans étaient penetrés; elles semblaient, en quelque sorte, déjà empreintes de l'autorité du tombeau. Le dimanche 5 août, parut le premier bulletin de la maladie de Canning; il était conçu en ces termes :

« Chiswick, dimanche matin, 5 août 1827.

» Nous annonçons à regret que M. Canning a éprouvé une violente attaque inflammatoire. Il a passé la nuit avec moins de souffrances, et la gravité des symptômes est en ce moment un peu atténuée.

» *Signé*, J. Tierney, J. B. Fabre. H. Holland. »

Le même jour parut le second bulletin, daté de 8 heures du soir : « Nous annonçons avec douleur que les symptômes de la maladie de M. Canning sont devenus tellement alarmans depuis ce matin, que nous considérons sa vie comme étant dans un danger imminent. »

Mêmes signatures.

Le bulletin suivant, publié le 6 au matin, confirmait les craintes de la veille, et dès lors l'opinion générale des médecins et celle des personnes réunies à Chiswick, était que Canning ne passerait pas la journée :

« Chiswick, 6 août, huit heures du matin.

» M. Canning a dormi par intervalles la nuit dernière, mais le danger est toujours imminent. »

Mêmes signatures.

Ce sommeil avait fait renaître une lueur d'esperance. L'inflammation et les douleurs paraissaient avoir perdu quelque chose de leur intensité, et quand, vers une heure du matin, on vit Canning s'endormir, on eut un moment l'espoir que ce sommeil serait réparateur; mais cette illusion fut promptement dissipée, et les médecins reconnurent bientôt qu'il ne fallait l'attribuer qu'à la destruction progressive des forces vitales, qui rendait impossible la continuation des remèdes et devait amener une prompte dissolution. Canning fut réveillé, le mardi matin 7, à six heures, par le retour de la douleur inflammatoire, et les forces continuaient à décroître; ce qui donna lieu au bulletin suivant :

« Chiswick, 7 août, huit heures du matin.

» Le danger de M. Canning est encore plus imminent qu'il ne l'était lors du précédent bulletin. »

Mêmes signatures.

Rien ne changea dans l'état du malade, depuis l'instant où parut ce bulletin jusqu'à une heure de l'après-midi, et l'on faisait répondre aux continuelles informations qu'on envoyait prendre du dehors que « sa situation était plus calme qu'elle ne l'avait été depuis quelque temps. » Il y eut alors une nouvelle consultation pour aviser aux moyens de traitement qu'il serait convenable d'employer dans le cas où quelque changement viendrait à s'opérer dans le cours de la maladie. A deux heures les symptômes avaient pris un caractère plus effrayant, et cependant son courage, sa force d'âme et sa présence d'esprit étaient tels, que ses amis ne pouvaient renoncer encore à l'espoir de le conserver. Un peu après trois heures, Canning se rendormit; ce sommeil, qui dura environ cinq heures, fut plus tranquille que la nuit précédente, et les médecins s'accordèrent à penser que tout dépendait de la situation dans laquelle il se trouverait à son réveil; mais ce réveil ne confirma aucune des esperances qu'on s'était plu à concevoir. Les douleurs devinrent plus cruelles qu'elles

ne l'avaient été jusqu'à ce moment, et les cris qu'elles arrachaient au malade étaient si aigus et si long temps prolongés qu'on les entendait à une grande distance dans les appartemens, et même hors du château. Le soir du même jour parut le bulletin suivant :

« Mardi soir, huit heures.

» M. Canning a dormi, à divers intervalles, dans la journée; mais le danger n'est pas diminué. »

Mêmes signatures.

Madame Canning et sa fille la marquise de Clanricarde, n'avaient pas cessé de prodiguer les soins les plus tendres à leur époux et à leur père et s'écartaient à peine quelques instans du chevet de son lit. Canning répondait avec un calme et une tranquillité parfaite aux paroles que lui adressait son épouse, peu d'instans encore avant qu'il rendît le dernier soupir. Elle observait avec la plus douloureuse anxiété que sa voix s'affaiblissait progressivement, lorsque les signes les moins équivoques d'une dissolution prochaine se manifestèrent tout à coup sur les traits de son visage. L'effroi qui s'empara d'elle à cet affreux spectacle, la fit tomber évanouie, et elle fut entraînée par les domestiques loin de ce lit de douleur. Ce fut dans cet intervalle que Canning, auprès duquel étaient restés les médecins sir Williams Knighton, sir Matthew Tierney et H. Holland, rendit sans convulsion le dernier soupir. Quelques heures après, lorsque madame Canning eut repris connaissance, elle demanda qu'on lui fît connaître la vérité, quelque affreuse qu'elle pût être; mais comme il avait été convenu d'avance avec les médecins de ne la lui annoncer qu'après l'y avoir préparée, on employa divers prétextes pour l'éloigner de la chambre où son époux venait d'expirer. Le duc de Portland, qui arriva à Chiswick à 7 heures du matin, fut chargé d'informer sa belle-sœur de la perte qu'elle venait de faire. Le mercredi matin, le bulletin suivant annonça la nouvelle fatale.

« Chiswick, mercredi matin, 8 août 1827.

» M. Canning est mort ce matin, sans douleur, à quatre heures moins dix minutes. »

Sans signatures.

On a remarqué comme une circon tance extraordinaire, que très-peu temps après la mort de Canning, s corps parut singulièrement rapetissé, que la décomposition des traits de s visage fut si rapide et si complète, q les personnes qui l'avaient le mieux con n'auraient pu le reconnaître. C'est prob blement à cette observation, fondée s des causes constatées dans plusieurs o casions par la physiologie, et à la rep gnance qu'éprouva la famille de Cann à permettre l'autopsie du corps, qu'il fa attribuer l'opinion manifestée en Ang terre par un petit nombre de personne qui ont attribué au poison la fin d jours de ce grand homme. En France et dans une partie de l'Europe, cett opinion est encore généralement accr ditée. Les peuples ont voulu voir, dan tous les temps, le concours d'événemen extraordinaires accompagner la fin de hommes qui ont joué un grand rôle su la terre, comme si la nature toute seul n'était pas assez forte pour détruire so ouvrage. Après beaucoup de recherche et d'informations, nous croyons pouvoi affirmer que les deux circonstances qu l'on vient de rappeler ne doivent étr d'aucun poids dans l'opinion qu'il fau se former à cet égard; mais l'accord d quelques haines puissantes et invétérées en Angleterre et en Europe : l'ambition sans mesure de quelques hauts intrigans dont la capacité politique n'est poin en rapport avec leurs prétentions : un horreur profonde pour la liberté de peuples : et, enfin, l'épouvantable coa lition d'intérêts et de passions qui en est résultée et a donné naissance au sys tème de calomnies et de persécution le plus lâche et le plus atrocement suiv contre un seul homme, sont les véritables causes auxquelles il paraît naturel de rapporter la grande calamité dont la mort de Canning a frappé le genre humain. Nous avons quelque droit à la confiance, en nous exprimant ainsi : car, nous l'avouerons, la possibilité d'un crime si profitable, osons le dire, si nécessaire à ceux qui l'auraient commis, qui seuls en ont recueilli les fruits, et dont l'histoire offre de si nombreux exemples, s'est présentée d'abord à notre esprit; mais, bien qu'il y ait des imputations, qui, appliquées à certains personnages, ne soient pas repoussées par la vrai-

semblance, il est de notre justice et de notre devoir de dire que, dans la déplorable circonstance dont il s'agit, et après avoir rassemblé, en Angleterre, sur le lieu même où s'est accompli ce fatal sacrifice, et de la bouche de personnes dont le témoignage a droit à notre confiance et à notre respect, tous les documens propres à fixer notre opinion, rien ne semble justifier l'accusation de poison. La perfidie, l'outrage, la calomnie, sont donc les seules armes, mais quelles armes, grand Dieu! dont cette faction impie, ennemie implacable des progrès de la raison humaine, a fait usage pour mettre fin aux jours du grand citoyen, qui fut à la fois homme d'état illustre, ministre populaire, et qui eut, aux yeux de cette faction, deux torts qu'elle ne pardonne jamais, ceux de croire fermement que la seule politique saine, efficace, n'est pas nécessairement en guerre avec la justice, l'humanité, la liberté, la tolérance, et que la haine et le mépris des peuples ne doivent pas être une recommandation et un moyen de faveur auprès des rois. Si cette explication peut mettre en repos la conscience des hommes que le monde accuse de la mort de Canning, et que nous ne prétendons désigner ici que de manière à ce qu'ils s'y reconnaissent eux-mêmes, qu'ils soient satisfaits : nous leur offrons cette réparation des soupçons formés contre eux, mais qu'ils n'en demandent pas d'autre! Lorsque la nouvelle de la mort de Canning fut connue à Londres, elle y causa une terreur profonde qui se peignait sur tous les visages. On comparait les dates et les bulletins officiels avec celles des bulletins particuliers, car chacun avait le sien. Il semblait qu'on cherchât à les mettre en opposition les uns avec les autres, dans ce qu'ils rapportaient de plus alarmant, afin de trouver dans leurs récits contradictoires une preuve de leur inexactitude; et, lorsqu'il fallait se rendre à l'évidence des faits, une stupeur froide succédait aux discussions les plus animées sur les circonstances du fatal événement. Enfin, on peut affirmer que jamais malheur national ne fut plus profondément senti, plus éloquemment exprimé par tout un peuple. Ce fut surtout dans la Cité, où, depuis le commencement de la maladie de Canning, toutes les affaires paraissaient suspendues pour ne s'occuper que de la santé du premier ministre, que la nouvelle de sa mort fut reçue avec une plus vive douleur. Si l'on se rappelle la sensation qu'avait produite, un an auparavant, et presque jour pour jour, la mort de Castlereagh, les éclatantes démonstrations de la joie publique à cette époque, et les imprécations unanimes exhalées sur la tombe de cet odieux ministre, on doit reconnaître que, si la patience des peuples est longue quelquefois, leur réveil et leur justice sont inévitables et terribles. Un grand hommage fut rendu à Canning mort, par les mêmes hommes qui, vivant, l'avaient poursuivi avec fureur. Tous, ou presque tous, s'étaient fait inscrire à sa porte, mais seulement lorsque le danger était devenu tel, que toute espérance de salut était perdue. La manifestation des regrets et des alarmes publiques contraignait la faction elle-même à dissimuler ses vœux et ses espérances, et à s'associer à la douleur commune. En un mot, on ne saurait donner une plus juste idée du deuil général et de l'effroi avec lequel chacun jetait les yeux sur l'avenir, qu'en rapportant les propres paroles d'un journal, connu pour exprimer d'une manière plus spéciale les sentimens de la cité de Londres, et qui est en possession de la confiance des amis éclairés de la liberté. Voici ce qu'il renfermait, deux jours avant la mort de Canning : « Le résultat funeste de la maladie de M. Canning (plaise à Dieu qu'il n'en soit pas ainsi!) plongerait, non-seulement l'Angleterre, mais le genre humain tout entier, dans la consternation. Tous les peuples seraient épouvantés, en considérant les suites d'une nouvelle lutte entre les grands principes qu'il a appuyés et le parti pernicieux qu'il a renversé. Toute la terre changerait de face, si les torys anglais revenaient au pouvoir. Des projets d'agrandissement et d'oppression seraient poursuivis dans l'ouest et dans l'est, sans crainte et sans remords. La Grèce serait éteinte, la Turquie et la Perse deviendraient la proie de la Russie; l'Espagne et le Portugal deviendraient une province de la France, et l'Irlande serait le champ de bataille où lutteraient les apostoliques de la maison de Bourbon, et les partisans bigots des Londonderry et des Peel. » Un rapprochement

chement remarquable a été fait par un journal anglais, relativement à la mort de Canning et à celle de Fox, qui avait eu lieu vingt-un ans auparavant. Tous deux venaient de former une administration dont ils étaient les chefs; tous deux avaient parlé pour la dernière fois en juin, dans la chambre des communes. Tous deux sont morts au château de Chiswick, dans la même chambre et dans le même mois. Enfin, tous deux étaient âgés de cinquante-sept ans. Le 16 août fut le jour désigné pour les obsèques de Canning. Son corps avait été transporté de Chiswick à Londres deux jours après sa mort, et déposé dans sa résidence de Downing-street, d'où il devait être conduit à l'abbaye de Westminster, dans laquelle le roi avait ordonné qu'il serait inhumé. On avait décidé que la cérémonie funèbre aurait lieu sans aucune de ces pompes extérieures, qui sont d'usage aux funérailles des personnes élevées en dignité. On avait jugé sans doute que la douleur publique qui devait accompagner le grand homme dans l'asile où il allait enfin jouir de la paix que les hommes lui avaient refusée, et cette foule immense qui s'empresserait sans ordre et sans convocation autour de ses dépouilles mortelles, seraient le cortége le plus digne de lui. Quelques heures avant l'instant indiqué pour le départ du convoi, un nombre immense de personnes, presque toutes vêtues de deuil, se réunirent dans les rues voisines de Downing-street, quoique aucunes dispositions n'annonçassent encore que le convoi aurait lieu ce jour-là. Vers dix heures, plusieurs voitures drapées de noir se rendirent chez les personnes distinguées qui devaient former le cortége, pour les amener à la résidence du premier ministre; mais le public, ignorant sans doute que la famille de Canning, en apportant la plus grande simplicité à ses funérailles, n'avait fait que se conformer au désir exprimé par lui-même à cet égard, témoigna beaucoup de surprise et de mécontentement de ce que rien n'avait été disposé pour rendre à l'illustre défunt les marques de respect et d'honneur qui lui étaient dues à tous les titres, et que réclamait surtout le sentiment de la reconnaissance nationale. Au reste, les regrets et les larmes du peuple étaient, dans cette douloureuse cérémonie, une compensation plus que suffisante de ce qui manquait à l'étiquette. On ne s'entretenait partout que du noble caractère, des éminens services et des qualités publiques et privées du grand homme qu'on venait de perdre. Un orateur populaire s'était élevé au milieu de chacun des groupes nombreux qui s'étaient formés de tous côtés, et y prononçait un de ces panégyriques, inspirés par le cœur, répétés par la reconnaissance, et qu'on entend si rarement aux pompes funèbres ministérielles. A midi, commença la marche du cortége, au milieu d'une foule immense qui accourait de tous les points. On pouvait reconnaître à son attitude et à son langage, qu'elle était beaucoup moins amenée par une vaine et stérile curiosité, que pressée par le besoin de rendre un dernier devoir à l'ami de son pays, au bienfaiteur du genre humain. A ces expressions de douleur, de regrets et d'amour, pour celui dont on suivait la froide dépouille, se mêlaient de terribles jugemens et de continuelles malédictions contre les ennemis du peuple et les siens, dont les noms étaient hautement proclamés, et dont cette multitude semblait redouter surtout le retour au pouvoir, en même temps que, pour se rassurer contre cette crainte, elle répétait les dernières recommandations faites par Canning mourant à Georges IV, « De ne pas permettre qu'il fut rien changé à la politique intérieure et extérieure de l'Angleterre; » et les assurances positives données et renouvelées à plusieurs reprises par ce prince à son ministre, en parlant à la personne de confiance qu'il lui avait envoyée plusieurs fois « qu'il ne serait porté aucune atteinte au système qui régissait maintenant l'Angleterre, et que tout ce qui avait été créé par Canning serait fermement maintenu. » Il est vrai que le prévoyant monarque n'avait pas déterminé la durée de ce maintien, mais les bons citoyens étaient trop accablés en ce moment, pour ne pas s'attacher, sans trop d'examen, à tout ce qui pouvait apporter quelque consolation à la douleur publique et jeter quelques lueurs d'espérance sur un avenir qui apparaissait maintenant chargé des plus sombres nuages. Vers une heure arriva le char mortuaire, traîné par six magnifiques

chevaux noirs, et peu d'instans après, le cercueil y fut placé par huit hommes attachés au service des pompes funèbres. Downing-street était éclairé par un nombre considérable de torches, et des barrières avaient été placées à l'entrée de la rue, afin de prévenir les accidens. Toutes les dispositions faites, le cortége se mit lentement en route pour l'abbaye de Westminster. Immédiatement après le char mortuaire, venait la voiture du duc de Clarence, héritier présomptif du trône, qui portait l'attachement le plus tendre à Canning dont il partageait tous les principes politiques, et sous le ministère duquel il avait accepté les fonctions de lord grand-amiral. Ce prince occupait sa voiture avec son royal frère le duc de Sussex, toujours si fidèle à la cause de la liberté. Après la voiture du duc de Clarence suivaient neuf voitures de deuil, où se trouvaient le jeune Charles Canning, arrivé d'Eton, peu de jours avant la mort de son père pour assister à ses derniers momens; le marquis de Clanricarde, gendre de Canning; le duc de Portland; le duc de Devonshire; le lord chancelier, et plusieurs personnages considérables dans l'État, parmi lesquels on ne remarquait ni le duc de Wellington, ni les comtes d'Eldon et de Westmoreland, ni M. Peel lui-même, qu'on avait entendu protester si souvent dans la chambre des communes, de son tendre attachement, de sa sincère affection, de sa profonde estime pour celui qu'il appelait alors son honorable ami, et avec lequel, sauf la question catholique, il s'estimait heureux, disait-il, d'être en parfait accord de principes sur tous les points, relativement à la politique, soit intérieure, soit extérieure du pays. Après les voitures de deuil venaient vingt voitures particulières, dont chacune était attelée de six chevaux. Le cortége funèbre étant arrivé à la grande porte de l'abbaye, à une heure vingt minutes, se dirigea immédiatement dans la salle dite de Jérusalem, où devait être déposé le corps, et où se trouvait déjà un grand nombre de personnes de toutes conditions, réunies par un sentiment commun de douleur et de respect pour l'illustre défunt. Les ducs de Clarence et de Sussex, comme conduisant le deuil, marchaient immédiatement après le corps, donnant la main au jeune Charles Canning, placé entre les deux princes. Suivaient ensuite les autres personnes dont se composait le deuil, le marquis de Clanricarde, le lord chancelier, lord Goderich, le duc de Devonshire, le marquis d'Anglesea, le vicomte Dudley and Ward, sir J. Mackintosh, lord Garvagh, M. Tierney, le marquis de Conyngham, etc., etc. Le doyen de Westminster ayant récité les prières d'usage, le corps fut descendu dans le caveau, à l'entrée duquel se tenaient les ducs de Clarence, de Sussex, de Portland et de Devonshire, les proches parens de Canning, et les ambassadeurs et ministres étrangers. L'office terminé, chacun se rendit sur le bord du caveau pour jeter un dernier regard sur le cercueil du grand homme dont naguère le génie, la puissance et la renommée retentissaient jusqu'aux extrémités du monde, et dont les restes mortels n'étaient plus qu'un peu de poussière. Cette simple inscription était gravée sur le cercueil : « Ici est déposé le corps de George Canning, l'un des membres du conseil privé de Sa Majesté, premier lord commissaire du trésor, chancelier et sous-trésorier de la Grande-Bretagne et d'Irlande, etc., etc., né le 11 avril 1770, mort le 8 août 1827. La pierre tumulaire qui ferme le caveau où sont déposées les cendres de Canning, est de la plus grande simplicité et porte seulement son nom, et le titre de sa charge, qui semblent y avoir été gravés depuis un siècle. La couleur de cette pierre est sombre comme les murs de l'abbaye, et l'on voit qu'elle n'a été un moment détachée de la place qu'elle occupait dans les siècles passés parmi les antiques dalles de l'édifice, que pour recevoir le nom du grand homme dont elle doit transmettre la mémoire aux siècles à venir. Canning n'a point laissé de fortune; semblable à William Pitt, son protecteur, son ami et son modèle, le premier commissaire de la trésorerie est mort pauvre; sa veuve a reçu de la munificence royale, une pension de quatre mille livres sterling, que l'honneur de son nom ne lui eût pas permis d'accepter d'un ministère dont le duc de Wellington est le chef. Nous n'avons parlé encore que de l'effet produit en Angleterre par la mort de Canning; comme historiens, étrangers au pays qui le vit naître et dont

il fut le ministre, il nous reste un autre devoir à remplir : c'est de faire connaître l'impression, non moins profonde sans doute, que cette perte immense a excitée sur les continens d'Europe et d'Amérique, parmi les hommes éclairés qui apprecient le caractere les intentions et les talens d'un homme d'etat, non de cette maniere absolue qui entraine à tant de faux jugemens ou d'apres les interêts particuliers du pays auquel ils appartiennent, mais par comparaison avec les obstacles que cet homme a eu à surmonter, et avec la puissance des ennemis qui les lui suscitaient. Il est impossible, sous ce point de vue, d'avoir de plus grands droits que Canning au respect et à la reconnaissance de la société tout entière, qu'il a constamment défendue, pendant son ministère de cinq années, contre les entreprises de la faction sous le joug de laquelle les peuples de l'Europe et de l'Amérique espagnole ont gemi si longtemps, et qui, en Angleterre, vient de ressaisir une partie du pouvoir au moment où elle semble forcée de l'abanner en France. C'est une grande douleur de penser que Canning n'a pas assez vécu, pour juger par lui-même de la force d'émotions, de sentimens et de sympathie par laquelle cette société, dont chacun des actes de l'administration de ce grand ministre avançait l'affranchissement, a répondu aux bienfaits qu'elle en a reçus et qui étaient si peu de chose, si on réfléchit à tout ce qu'elle devait encore en attendre. Qu'on n'objecte pas, comme on l'a déjà fait avec une insigne mauvaise foi ou une impardonnable ignorance, que Canning n'était qu'un ministre anglais; tous les faits sont là pour démentir cette assertion. Sa politique était anglaise sans doute ; elle l'était avant tout ; mais qui ne sera convaincu, avec un peu de reflexion et en considérant attentivement la situation de l'Angleterre, l'état présent de l'Europe et des Amériques, que, dirigée par un génie supérieur, la politique de la Grande-Bretagne devait devenir, en quelque sorte, cosmopolite, c'est-à-dire, intéressée à ce que tous les peuples avec lesquels elle entretient des communications commerciales, se regardassent comme protégés, non opprimés par son alliance ; or, comment cette confiance pourrait-elle exister, si ces peuples ne voient dans les hommes qui la gouvernent que des complices avoués ou secrets de leurs oppresseurs ! La Grande-Bretagne n'est pas, et ne peut pas être un peuple isolé ; toute sa force est dans les relations extérieures de son commerce qui, seules, peuvent la soutenir au degré de puissance et de prosperité où elle est maintenant parvenue, mais dont une altération prolongée de son credit, au dehors, finirait par la précipiter. La crise financière qu'elle a dernièrement éprouvée, en est la preuve. Si les principes de son administration cessent d'être en rapport avec les interêts generaux des peuples civilisés : si ces principes détruisent, au lieu de l'encourager, la confiance que Canning avait établie chez toutes les nations, et qui avait rallié autour de lui tous ces intérêts : si, enfin, le despotisme d'une obligation inerte et persécutrice, uni, sur le continent, au systeme intolérant et oppressif des grands cabinets, ne prête plus d'appui qu'à ses complices et renverse le drapeau de la liberté civile et religieuse, présenté par Canning aux nations, comme point de ralliement : il est évident que le grand édifice de la puissance et de la prosperité britanniques s'ébranlera et finira par s'écrouler, à la suite des plus violentes convulsions. Il y a, dans les peuples du dix-neuvième siècle, un sentiment de leurs besoins et de leurs forces qui ne peut être ni méconnu ni dedaigné, sans que les gouvernemens s'exposent aux plus grands dangers ; de ce sentiment, résulte, dans ces peuples, un instinct naturel, un merveilleux discernement, pour apprecier le bien ou le mal qu'ils doivent attendre des hommes placés à la tête de leurs affaires. Pénetrées de cette conviction, que le monde entier doit ressentir dans leurs conséquences et d'une manière plus ou moins immédiate, les effets des principes qui servent de base à la politique britannique et aux actes de son gouvernement, les nations reconnaissent toutes que cette politique doit devenir, tôt ou tard, la règle des états, et les élever ou les abaisser dans l'echelle de la liberté publique et de leur prosperité. De cette conviction découle naturellement l'importance immense qu'elles doivent, sous la rapport de leur intérêt par-

ticulier, attacher aux révolutions du cabinet britannique. Avec quel enthousiasme ces nations, éclairées de plus en plus par cette masse d'écrits sur la politique proprement dite, l'administration et le commerce, et dont il n'est plus au pouvoir des gouvernemens d'arrêter la circulation, ne devaient-elles donc pas accueillir cette diplomatie si nouvelle et si consolante, uniquement due aux méditations profondes et à l'expérience de Canning, et introduite par lui dans le premier cabinet de l'Europe, quand elles voyaient détruire journellement, sur tous les points du globe où s'étendait son influence, sans effusion de sang et par la seule force de la raison, les anciens préjugés qui, à titre de *protection*, portaient un préjudice réel aux intérêts de l'état : faire disparaître les anciennes haines, et réconcilier le monde commercial et politique avec l'Angleterre. Pour amener ce résultat, il avait fallu trois choses : établir comme principe actif de droit public ce qui n'avait été jusque-là qu'une loi de la nature, la libre réciprocité des transactions commerciales; donner à tous, dans tous les climats, et sous toutes les modifications sociales et politiques, la jouissance des richesses de la nature et des fruits de l'industrie de l'homme ; poser enfin, dans une époque peu éloignée, et pour les siècles à venir, la base d'un système tel, que les intérêts de tous les états étant confondus en un seul, toute cause de guerre, excitée entre les nations par les jalousies et les ambitions particulières de l'une d'entr'elles, devint impossible par l'intérêt qu'auraient tous les autres à prévenir ses conséquences ou à réprimer ses développemens. Ce projet, dont l'exécution, chimérique pour tout autre, était devenue facile pour Canning, depuis que, dans l'intérêt de son propre pays il s'était constitué le défenseur des intérêts de tous les autres, était déjà parvenu, à l'époque de sa mort, à un tel point de maturité, et la plus intime confiance dans les généreuses intentions de son auteur était déjà si profondément établie parmi les peuples de l'Europe et des Amériques, dont il avait si éloquemment défendu les droits, que chaque jour lui apportait les preuves les plus incontestables de ces sentimens, et qu'il voyait les ressorts de sa politique se simplifier par le seul empressement des peuples à s'unir à ses vues et à seconder ses efforts. Dans cette situation respective de Canning et des peuples civilisés, et au moment où le succès de cette conspiration généreuse contre le plus odieux de tous les despotismes, celui de la médiocrité insolente, n'était plus douteux, une mort imprévue, qui renversait tant de nobles espérances données avec franchise et accueillies avec enthousiasme, est venue frapper ce grand homme presque au milieu de son triomphe. On peut interroger les habitans des régions les plus opposées de l'Europe, sur le sentiment qui a spontanément éclaté à la nouvelle de la mort de l'homme des peuples, tous feront entendre une réponse semblable. Si les gouvernemens absolus qui ont manifesté, à la réception de cette nouvelle, une joie imprudente, et insensée, si contraire à leurs véritables intérêts, n'ont pas, après y avoir réfléchi, trouvé dans cette unanimité de douleur la plus énergique et la plus utile de toutes les leçons, non seulement il ne faut plus s'attendre à les voir revenir à la sagesse, mais il n'y a plus même d'espoir raisonnable à fonder sur le maintien et la stabilité de leur existence.

Trop souvent jugé jusqu'ici, dans son propre pays et à l'étranger, par des intérêts et par des passions, ou sur des souvenirs, d'après ce qu'il a dit et fait comme ministre, et lorsqu'il agissait sous la responsabilité de ses collègues, George Canning a dû l'être, et l'a été en effet avec sévérité sur les premières époques de sa vie, où il n'apparaissait dans la carrière politique que comme un jeune ambitieux voué au pouvoir. Quoi qu'il en soit, ce serait une question fort délicate, à décider, que celle de savoir quel est l'instant *précis* où un homme d'état, obligé de suivre, quand il n'a pas la force matérielle nécessaire pour lui résister, l'impulsion des événemens qui, d'un an, d'un mois, d'un jour à l'autre, peuvent, en changeant entièrement de face, exiger de sa part de nouvelles combinaisons, est contraint de modifier ses principes et ses actes selon la marche nouvelle de ces événemens, et peut être accusé de *versatilité* pour avoir cédé à cette nécessité (1),

(1) Spesso è costanza il variar pensiero.
METASTASE.

qui, du reste, ne saurait, dans aucun cas, être justifiée par une abjuration complète des principes qu'il aurait professés toute sa vie. Il serait aisé de prouver que peu d'hommes d'état en Angleterre ont suivi une ligne plus fixe que George Canning dans les grandes questions d'intérêt national; il est vrai que l'intérêt national lui-même est considéré sous tant d'aspects différens, selon le parti politique auquel on appartient, qu'à proportion qu'on s'éloigne davantage des doctrines de ses adversaires, on paraît presque toujours, aux yeux de ce parti, se rapprocher davantage de cet intérêt. Bien que George Canning en eût l'expérience, et qu'il sût très-bien qu'en Angleterre surtout tout homme qui n'est pas favorisé des dons de la fortune ou d'un patronage puissant doit renoncer à atteindre les hautes sommités politiques, s'il n'est enrolé sous les bannières d'un parti qui le produit, l'élève et le soutient, il eut néanmoins rarement recours à cette ressource. Jeté, par une ambition dont on ne saurait ni condamner tout à fait ni tout à fait absoudre les motifs, dans les intérêts du pouvoir, et après avoir suivi dans leur disgrâce, ses premiers protecteurs avec lesquels il l'avait partagé, il y était rentré avec des collègues qui rendirent ce pouvoir odieux par des actes auxquels il attacha son nom et sa responsabilité; et ce fut après leur mort, et devenu indépendant par son génie de ses collègues qui, dans d'autres intentions, l'avaient appelé à siéger avec eux, qu'ayant senti le besoin de reconquérir l'opinion et justifier aux yeux de l'Europe plusieurs de ses antécédens, il prit enfin la généreuse résolution qui a fait de lui l'un des ministres les plus grands et les plus populaires de la Grande-Bretagne. Quoi qu'il n'apportât aucune prétention dans la société, George Canning n'y perdait rien de sa supériorité habituelle. Il sut se tenir à une distance égale de tous les excès. Sa mise était simple, mais du meilleur goût. Grand, bien fait, il avait été un très bel homme dans sa jeunesse, mais dans les derniers temps, les années, les inquiétudes, l'ambition avaient sillonné ses traits de profondes traces. Le génie et la fermeté étaient empreints sur sa physionomie, où dominait un caractère de douceur et de bienveillance. Il fut chauve de bonne heure. Son front était large et élevé; son œil réfléchi, mais plein de feu. Les plus douces affections et une force intellectuelle se révélaient dans toute sa personne. Sa démarche était ferme et dégagée de toute contrainte; il paraissait plus réservé que communicatif; sa parole était brève, sa voix forte, mais nette et harmonieuse. Sa tête était d'une beauté remarquable; sa tournure élégante sans affectation; toutes ses manières gracieuses et prévenantes; mais c'était surtout lorsqu'il parlait que sa supériorité devenait incontestable. Il avait un grand bonheur d'expression, et une grâce de langage à laquelle on ne pouvait résister. Dans sa vie privée, personne n'avait moins d'ostentation, de vanité et de présomption: les plus humbles individus avaient un libre accès auprès de lui. Il aimait la simplicité, et se montrait affable pour tous ceux qui l'entouraient. Généreux sans prodigalité, il était économe sans avarice. Ses organes étaient d'une excessive délicatesse: aussi, lorsque ses sentimens ou ses affections étaient blessés, il éprouvait une vive irritation, compagne ordinaire du génie; mais jamais, dans ses relations sociales ordinaires, il ne fit entendre à qui que ce soit la moindre parole dure ou désobligeante. Comme chef de famille, sa conduite fut exemplaire sous tous les rapports. On l'a accusé d'avoir été ambitieux, comme si une haute et honorable ambition, était un crime, ou plutôt, comme si cette sorte d'ambition, qui lui était commune avec les nobles génies qui ont honoré l'espèce humaine, n'était pas le mobile de toutes les vertus. Son éloquence, qui était d'un ordre élevé et en rapport avec son imagination poétique, fut presque toujours exempte de déclamations passionnées, et ne se dégrada jamais jusqu'à recourir à ces ressources de la médiocrité, qu'on retrouve néanmoins si fréquemment dans les discours des orateurs anglais, même de premier ordre. Le langage de George Canning était quelquefois étudié, mais toujours clair; son débit naturel et mâle. Il lui arrivait quelquefois, mais rarement, de cesser d'être maître de lui, et ce qu'on croyait lui être échappé dans la chaleur de l'improvisation, était presque toujours l'effet d'un calcul long-temps médité. Son style, habituellement pur, produisait une impression profonde sur ceux qui l'écoutaient. Sa dialectique n'était jamais embarrassée. Il possédait éminemment une

qualité qui contribuait beaucoup à le rendre agréable à une assemblée anglaise: c'était une tournure d'esprit toute particulière à son genre d'éloquence, et avec laquelle il fixait d'une manière admirable l'attention de ses auditeurs et tournait en ridicule ses adversaires. Il était, dans ses discours, prodigue de figures de rhétorique, mais il les appliquait heureusement et à propos. Quoique sa diction fût élégante, elle ne manquait néanmoins ni de véhémence ni de vigueur. L'impassibilité et la sérénité de son regard, pendant les discussions les plus animées, commandaient tellement le respect et donnaient un si grand poids à ses paroles, qu'on ne pouvait se défendre de l'idée d'une force innée en lui, où du calme du rocher, inébranlable au milieu de la tempête et autour duquel viennent se briser les flots. Ceux qui l'ont vu, une seule fois, dans les débats parlementaires, conserveront un éternel souvenir de cette attitude calme et majestueuse qui attestait sa confiance dans la supériorité de ses ressources. L'opposition l'animait et doublait ses forces; ses yeux jetaient alors des éclairs. La conviction qu'il avait du sentiment de ses devoirs et de la haute responsabilité de sa situation, répandait sur ses traits un calme inaltérable. Dans ces grandes discussions politiques qui se renouvelèrent souvent dans les dernières années de son ministère, tous les regards fixés sur lui attendaient sa réplique avec une impatience qui n'osait toutefois se manifester par aucun signe extérieur. Le silence profond qui régnait alors dans l'assemblée ressemblait en quelque sorte à celui qui précède les convulsions de la nature. C'est surtout dans les quatre derniers mois de la vie de Canning, que son humeur, autrefois égale, enjouée, bienveillante, devint inquiète, soucieuse, mélancolique et sombre. Les affections pénibles dont l'obsédait sans cesse une persécution aussi odieuse dans son but que lâche dans ses attaques, agissaient avec une funeste efficacité sur son caractère naturellement franc, ouvert, généreux et qui ne pouvait comprendre que des moyens aussi vils, et auxquels il se sentait lui-même si peu capable d'avoir recours, fussent employés contre lui. Ces causes, jointes à la continuité d'un travail auquel ses forces physiques ne pouvaient suffire, et qui, dans les derniers mois, s'étendait à toutes les branches de l'administration et particulièrement aux finances, influaient d'une manière sensible sur sa santé. Ainsi s'éteignait et se décomposait peu à peu ce puissant génie, sans qu'il eût en lui le sentiment de la destruction, tant son courage moral soutenait en lui les forces défaillantes de la nature. Des personnes auxquelles il serait difficile de ne pas supposer des motifs d'intérêt personnel, ont dit que « Canning avait souvent regretté de s'être abandonné sans réserve, dans quelques circonstances, aux mouvemens de son éloquence et aux sentimens dont il était affecté ». Il est possible qu'il s'y soit abandonné en effet; mais il faut révoquer en doute les regrets qu'on lui suppose; tel ministre étranger pourrait attester au contraire avoir entendu, de la bouche même de Canning, dans le cabinet de Downing-Street, les mêmes paroles qu'on lui a reproché d'avoir laissé échapper quelques jours après dans la Chambre des communes, sur des questions qu'il était d'autant moins dans sa volonté de soustraire à la connaissance du public, qu'il n'ignorait pas combien ceux avec lesquels il traitait avaient de raisons de désirer que quelques unes de ces transactions restassent toujours couvertes du plus profond secret. Les formes de cette diplomatie, nouvelle sans doute en ce qu'il n'avait pas été d'usage, avant Canning, de mettre les peuples dans la confidence complète de leurs affaires, ont dû paraître un peu âpres au diplomate auquel nous faisons allusion; mais elles avaient le grand avantage de déconcerter les intrigues dont le mystère fait souvent tout le danger, et qui, mises au grand jour de la publicité, ne seraient presque jamais que ridicules, par la petitesse des moyens et des personnages mis en jeu pour les faire réussir. Nous terminions cet article au moment où nous avons appris que, par la fatalité la plus déplorable, le fils aîné de Canning, capitaine de frégate et officier d'un mérite distingué est mort le 24 septembre dernier d'une attaque d'apoplexie, pour s'être baigné dans une fontaine d'eau froide près de Funchal, dans l'île de Madère, au moment où, venant de jouer à la paume, il était encore très échauffé. Il ne reste plus qu'un descendant direct de ce grand homme, c'est le jeune Charles Canning, qui, venu du collège d'Éton a

Londres quelques jours avant la mort de son père, pour passer ses vacances avec lui, recueillit ses derniers soupirs.

CAPURON, savant médecin français, auteur de divers ouvrages fort estimés sur les accouchemens, opérations qu'il enseigne et pratique avec beaucoup de succès.

CARRÉ, professeur de procédure à la faculté de droit de Rennes, auteur d'un traité de la compétence, fort estimé des jurisconsultes. D. M.

CAUCHY, père, secrétaire archiviste de la chambre des Pairs, homme d'esprit, rédigeait avec une grande facilité les procès-verbaux du sénat impérial, puis ceux de la chambre des pairs après la restauration. Une mémoire des plus heureuses, un esprit vif et plein d'enjouement, une imagination fraîche et pure, ont fait de M. le chevalier Cauchy l'un des hommes les plus aimables de son temps. Il avait fait dans sa jeunesse d'excellentes études, et toute sa vie il a consacré ses loisirs à la culture des lettres antiques. On a de lui des morceaux de poésie latine dignes, pour l'élégance, des meilleurs auteurs du siècle d'Auguste. Homme prudent et sagé, M. Cauchy a conservé son emploi avec un traitement considérable et un logement magnifique, sous les deux gouvernemens. Il s'est de plus toujours montré bon chrétien. Il ne manque jamais d'assister, avec toute sa famille, à l'office divin à St. Sulpice dont il édifie les fidèles dans ce siècle pervers. Il est même un des marguilliers les plus zélés de la paroisse, et rédige les délibérations de la fabrique avec autant de soin, pour le moins que les procès-verbaux de la noble chambre. Ces habitudes dévotes sont un peu étranges aujourd'hui ; toutefois, c'est un goût tout comme un autre, et nous croyons la piété de M. Cauchy très-sincère. M. Cauchy a quatre fils; l'aîné, tout jeune encore, était connu dans les sciences mathématiques par d'importantes découvertes. Nommé membre de l'institut et professeur d'analyse à l'école polytechnique, à un âge où tant d'autres n'ont rien fait encore, il a justifié ce double choix par ses travaux assidus, qui, pour dernière récompense, lui ont mérité la décoration de la légion d'honneur. Toutefois son esprit sec et rigide, son peu d'indulgence pour les jeunes gens qui suivent la carrière des sciences en ont fait un savant des moins aimables, et certainement des moins aimés. Une dévotion effrayante, et que l'on ne croyait pas exempte d'intérêt dans ces derniers temps, n'a pas contribué à accroître l'aversion de la jeunesse pour M. Cauchy, dont le mérite est d'ailleurs apprécié pleinement.

CAUCHY (second fils du premier,) chevalier de la légion d'honneur ainsi que le précédent, conseiller à la cour royale de Paris, dévot comme son père et ses frères, adjoint à son père pour la rédaction des travaux de la chambre des Pairs, possède un rare talent d'analyse, soit pour les procès-verbaux de la chambre héréditaire, soit pour résumer les débats des procès criminels où il remplit les fonctions de président. On désirerait seulement que, se fiant moins sur son extrême facilité, il s'occupât d'une seule chose à la fois, et ne se fît pas un mérite de rédiger sur des notes quelque séance arriérée de la chambre haute, lorsque siégeant sur son tribunal, il doit son attention toute entière à des discussions légales, d'où dépendent l'honneur et la vie de ses concitoyens. Les deux autres fils de M. Cauchy ne sont connus par aucun genre de talent; je me trompe pourtant, l'adresse avec laquelle le plus jeune, armé d'une sarbacane, immole en hiver les innocens oiseaux qui cherchent leur pâture ou simplement un asile sur les arbres dépouillés du Luxembourg, lui a fait, dans le faubourg St. Germain, une réputation, dirai-je colossale ou pyramidable? comme vous voudrez, lecteur. D. M.

CHALES (Philarète), jeune écrivain français que distinguent d'éminentes qualités. Lorsqu'à une heureuse chaleur et à une vive imagination se joindra chez lui la correction et l'élégance continues, fruits de la maturité, il occupera sans doute un des premiers rangs parmi les écrivains, qui, déjà lancés dans la carrière, promettent d'occuper un jour la renommée. Les qualités essentielles et vivifiantes du talent, M. Châles les possède à un haut degré : elles lui ont, malgré les formes d'une composition irrégulière et d'un style inégal, fait partager, il y a quatre ans, le prix d'éloquence à l'Académie française avec M. Patin, l'homme de France qui, après M. Villemain met dans son style le plus d'élé

gance, de pureté, de finesse et d'harmonie, et dont la manière rappelle et peut être égale le genre délicieux de l'auteur de Paul et Virginie, qu'il loua dignement dans un concours académique. D. M.

CHARLES, savant physicien connu par une foule d'heureuses découvertes et d'appareils ingénieux. M. Charles partagea, avec MM. Mongolfier, la gloire attachée à la découverte de l'aréostat par les perfectionnemens dont il l'enrichit. Au milieu de la tourmente révolutionnaire, il dut à la science et au respect qui déjà environnait son nom, son propre salut et celui d'un frère. Depuis lors, il a continué d'acquérir chaque jour des titres à l'estime et à la reconnaissance des hommes. Il est mort en 1828, laissant un cabinet formé par ses soins, qui, excepté les collections réunies à grands frais par les souverains, surpassait en richesse tout ce que possédait l'univers savant. D. M.

CHATEAUBRIANT (le vicomte de), pair de France et nommé, en mai 1828, ambassadeur de France près le Saint-Siége, a, depuis le mois de juin 1824, époque où le portefeuille des affaires étrangères lui fut arraché par M. de Villèle, avec une brutalité qui révolta tous les cœurs honnêtes, rendu les plus éminens services à la cause de la liberté constitutionnelle, par l'énergie et le haut talent avec lesquels il a défendu celle de la presse, dont toutes les autres ne sont que les corollaires, et qui, par conséquent, ne sauraient exister sans elle. La nomination de M. de Châteaubriant à l'ambassade de Rome, ouvre à cet homme d'état une carrière toute nouvelle, bien que, sous le rapport diplomatique, elle n'ait rien d'étranger pour lui. Placé au sein de la faction ultramontaine et jésuitique, l'honorable pair sera seul contre une armée, mais il y sera avec une grande énergie de caractère, une puissance imposante de talens et de volonté, et de plus avec la certitude qu'il n'y aura pas une seule de ses paroles, une seule de ses notes, un seul de ses actes, qui ne retentisse dans toute la France, car celle-ci attend de lui dans l'importante mission qu'il va remplir, des services proportionnés à ceux qu'elle en a déjà reçus, et qui seront un acheminement à ceux, plus grands encore, que sa position présente va le mettre en état de rendre un jour. Le journal anglais le *Standar*, qui écrit comme on sait, sous l'influence du duc de Wellington, annonçait, à la fin d'août 1828, on ne sait dans quelle intention, qu'il tenait de la *source la plus respectable*, la nouvelle du prochain rappel de M. de Châteaubriant aux affaires étrangères. Était-ce de la part de l'écrivain britannique, crainte, espoir, ou désir de décourager l'administration actuelle? Nous l'ignorons, et ne nous en occupons guère, convaincus comme nous le sommes, que rien d'utile et d'avantageux à la liberté et au bonheur des nations ne peut sortir de la source impure où le *Standart* puise ses documens. Ce qui nous paraît moins douteux, c'est que de grands travaux, de puissantes résistances, de redoutables obstacles, attendent M. de Châteaubriant sur le terrain où l'appellent les intérêts de son pays et la confiance du monarque français; mais nous ne doutons pas que ses forces ne soient constamment supérieures aux difficultés qu'il aura à surmonter.

CHAUSSIER, mort en 1828, à un âge fort avancé. Physiologiste habile, M. Chaussier fit faire à la science d'immenses progrès, surtout pour le temps où commencerent ses travaux. A l'époque même où il est mort, on peut dire qu'il était encore au niveau des connaissances acquises. M. Chaussier était peut-être, avec Corvisart, le medecin de Paris qui montrait le plus de tact pour reconnaître sûrement les caractères et les phases diverses de chaque maladie. Il est fâcheux qu'un homme aussi célèbre montrât aux derniers temps de sa vie une cupidité qui ne faisait que croître avec les années. Il composait pour une somme convenue, les thèses des élèves faibles ou paresseux de l'école de médecine, et (chose étrange!) il ne craignait pas de citer comme siennes ces dissertations qui d'abord avaient paru sous un nom supposé. Les savans n'étaient pas dupes de ce manége; et nous avons vu les professeurs mener rudement aux examens, de jeunes candidats qui se présentaient ainsi parés d'un mérite acheté à beaux deniers comptans, mais que malheureusement la discussion faisait évanouir. Au reste, M. Chaussier pos-

sédait toutes les qualités d'un homme de bien, et si nous avons signalé en lui ce malheureux défaut d'avarice, c'est avec regret, et seulement pour rappeler aux jeunes disciples d'Hippocrate que le travail et l'étude peuvent seuls leur acquérir le talent, et que le plus beau talent même perd une partie de sa gloire, si l'homme qui le possède n'y joint le désintéressement et la vertu. D. M.

CHÊNEDOLLÉ (de), Inspecteur de l'académie de Caen, poète distingué, ancien professeur de littérature à Rouen; fut l'ami de M. de Fontanes, et composa, il y a une vingtaine d'années, le Génie de l'homme, poème largement conçu, écrit d'un ton ferme et quelquefois sublime. M. de Chênedollé, qui possède une fortune assez considérable, cultive les lettres seulement pour son plaisir, les honore par ses talens et par la noblesse de son caractère. Agent forcé d'un gouvernement persécuteur, il tempérait les rigueurs qu'on le chargeait d'exercer, et nous l'avons vu pleurer de ne pouvoir détourner de nos têtes, les coups qui menaçaient tout ce qu'il y avait de professeurs, non voués au jésuitisme qui, dans ce temps envahissait tout. M. de Chênedollé sauva ce qu'il put, et se retira dans ses terres, fuyant une administration dont il eût voulu en vain modérer les fureurs. Il publia vers ce temps un recueil intitulé études poétiques, inférieures aux méditations de Camartine et à ce que lui-même avait produit jusqu'alors, mais où se retrouve pourtant quelquefois le poète inspiré. Mais alors même le style a quelque chose de tendu qui fatigue. M. de Chênedollé travaille depuis quinze ans au moins à un poème de Titus ou le Siége de Jérusalem, dont il nous a lu divers morceaux vraiment admirables. Le poète, par une heureuse innovation, introduit soit les prophètes, soit des bergers et autres personnages de l'écriture, parlant le langage qui convient à chacun d'eux dans un rhythme et avec un ton de poésie parfaitement approprié à la nature et aux sujets divers. Ce sera un exemple à suivre pour les poètes à venir. D. M.

CHÉZY (de) orientaliste célèbre, professeur de Persan à la bibliothèque royale de France.

CIVIALE, jeune médecin né dans le midi de la France, auteur de la découverte de la lithotricie, ou broiement des calculs engendrés dans la vessie. Avant cette découverte, il n'y avait d'autre remède à cette affreuse maladie de la pierre, que la taille, opération cruelle et dangereuse à l'excès. Le procédé de M. Civiale consiste à introduire dans le canal de l'urètre une sonde creuse ou tube contenant une espèce de crochet ou grappin qui, poussé dans la vessie quand le tube extérieur y a lui-même pénétré, y étend ses branches au moyen d'un ressort, va chercher et saisir le calcul, le tient serré pendant qu'un instrument tranchant place au centre de l'appareil le brise successivement en fragmens assez minces pour qu'ils puissent être extraits par le canal même à l'aide de l'instrument. Certes une semblable opération doit être longue et douloureuse, j'ai même entendu dire que la somme des souffrances éprouvées alors à diverses reprises par le malade, égale au moins et peut-être surpasse celles qu'il endurerait s'il subissait la taille. Mais M. Civiale obtient presque toujours la guérison des sujets qu'il traite, tandis que par la méthode ancienne les résultats heureux étaient infiniment rares; aussi l'Académie des sciences a-t-elle par ses suffrages et ses récompenses recommandé M. Civiale à la reconnaissance publique, comme ayant bien mérité de l'espèce humaine. Nous ne dissimulerons pas que la priorité de cette découverte lui fut vivement contestée dans l'origine; nous sommes loin d'être juges compétens dans ces matières; mais jusques à plus informé, les décisions de l'Académie n'ayant été ni contractées, ni infirmées par l'opinion publique, nous aimons à croire qu'une assemblée aussi savante ne se sera pas fourvoyée au point d'accorder à l'intrigue et à la médiocrité les palmes réservées au talent. D. M.

CLARENCE (duc de), frère du roi d'Angleterre, fatigué des étranges procédés du duc de Wellington à son égard; mécontent du système de politique générale suivi par ce ministre, ou plutôt de l'absence complète de tout système politique, intérieur et extérieur, qui résulte évidemment des incertitudes et des contradictions perpétuelles journellement manifestées dans les discours et dans les actes du chef du cabinet, a donné, en août 1828, sa démission des fonctions de grand amiral. Chéri de la

nation dont il a constamment embrassé les intérêts avec une chaleur et une loyauté peu communes, ce prince, héritier présomptif de la couronne de la Grande-Bretagne, est très aimé du peuple. Sans ambition, mais attaché, par conviction, aux généreux principes de la politique de Canning, son attachement particulier à la personne de cet homme illustre, avait pu le déterminer à accepter la charge de grand amiral. Lorsque la victoire de Navarin, si glorieuse pour les armes des puissances alliées a été traitée *d'événement sinistre* dans le discours du trône, à l'ouverture de la session du parlement britannique de l'année 1828, le duc de Clarence a senti qu'il ne pouvait, sans déshonorer son caractère de prince anglais et de chef de la marine, accepter une telle offense faite, par le premier ministre, au corps illustre qu'il commandait, et dont il était de son devoir de conserver l'honneur. Il lui appartenait d'ailleurs à ce titre de défendre les opérations de l'intrépide amiral qui avait reçu de lui ses instructions, et n'avait agi que par ses ordres, contre les sourdes et honteuses manœuvres du duc de Wellington, et a eu toute l'illustration militaire qui semblerait vouloir rivaliser avec la sienne. La ferme et noble conduite du duc de Clarence, dans les circonstances qui ont suivi les explications qui ont eu lieu entre le roi son frère, le duc de Wellington et lui, a concilié à ce prince au plus haut degré, l'estime du peuple dont il avait déjà l'affection, et qu'il est destiné à gouverner. Tout porte à espérer que ce prince croira de sa gloire de ne point suivre les exemples de tel héritier de la couronne qui, fidèle, tant qu'il ne fut que prince royal, aux principes qui, en 1688, portèrent sa maison sur le trône de la Grande-Bretagne, a honteusement abjuré ces principes, du moment où il est monté sur le trône.

CLARKE, auteur anglais d'une excellente édition d'Homère qui sans égaler pour la correction celle de Wolf, partage avec celle d'Ernesti et une ou deux autres peut-être l'estime des savans; M. Clarke a encore publié quelques travaux philologiques pleins d'une sage érudition. D. M.

CLAVIER, helléniste célèbre, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres de France, président à la cour royale de Paris, mort en 1827 ou 1828. C'est lui qui dans un procès politique célèbre, répondit à Bonaparte qui faisait dire aux juges : « condamnez toujours, je ferai grace » : — « Et nous qui nous la fera ? » M. Clavier a publié plusieurs savans commentaires sur différens auteurs de l'antiquité grecque. Le plus important de ses travaux est une édition des Corinthiagues de Pausanias accompagnée de notes et de variantes. M. Clavier encouragea Paul-Louis Courier dans ses études de l'antiquité. Il le choisit pour son gendre et le désigna pour ainsi dire en mourant aux suffrages de ses collègues de l'académie. On sait comment, lors de l'élection du successeur de M. Clavier, Paul Louis n'eut pas une voix, et la vengeance qu'il tira de cette mystification dans une brochure pleine d'esprit et d'originalité.

CLOQUET (Henri) et Cloquet (Jules), deux frères cultivant la science avec un zèle égal. Le premier est auteur d'une quantité de travaux de détail sur l'histoire naturelle des animaux, l'anatomie descriptive, la médecine pratique, les odeurs et l'olfaction. Le second a publié, 1° une anatomie des vers intestinaux (mémoire couronné par l'Académie des sciences 1818); 2° un manuel d'anatomie descriptive du corps humain, planches lithographiées; 3° sur l'existence et la disposition des voies lacrymales chez les serpens; (1821) 4° sur les fractures de la mâchoire supérieure, recherches anatomiques sur les hernie de l'abdomen; 5° plusieurs thèses sur les hernies abdominales, la construction des squelettes etc.; 1819; 6° sur la membrane pupillaire etc.; 7° de l'influence des efforts sur les organes renfermés dans la cavité thoracique. Mais ce à quoi M. Jules Cloquet attachait le plus d'importance, son travail de prédilection, c'était l'acupuncture ou moyen de guérir certaines affections au moyen de piqûres d'aiguilles. Cette méthode qui nous vient d'Orient n'est pas nouvelle et a été pratiquée avec succès dans certains cas. M. Cloquet veut la mettre en vogue de nos jours, et nous avons vu des pauvres malades qui, dans certaines parties du corps, présentaient l'apparence d'une pelotte garnie d'épingles. La douleur était peu sensible, mais

l'efficacité du remede ne l'était pas davantage; on n'en parle plus aujourd'hui. D. M.

COLNET, libraire à Paris, poete assez spirituel, mais dans un genre tres secondaire, a composé un poeme assez piquant intitulé l'*Art de diner en ville*, moins riche d'imagination et de poesie, moins plein de vers heureux que la *Gastronomie* de Barchoux. Il y expose d'une manière ingénieuse les convenances d'un repas et les artifices divers dont usent les parasites de tout genre, pour s'introduire parmi les convives. M. Colnet donne chaque dimanche à la gazette de France de jolis articles où, malheureusement, fidèle à l'esprit de cette feuille avilie, il attaque légèrement, il est vrai, et avec décence, mais toujours d'une manière inutile et fâcheuse pour sa réputation, les hommes et les choses que la France honore, et que les suffrages du public vengent assez des injures de l'ignorance et de la servilité.

COLOCOTRONI (Théodore), l'un des généraux grecs qui combattait les Turcs long-temps avant la guerre de l'indépendance, qui arbora l'un des premiers l'étendard de la liberté, et qui depuis six ans a le plus efficacement contribué à l'affranchissement de leur patrie commandait l'armée de Morée dès le commencement de l'insurrection. Ennemi des musulmans par caractère et presque par héritage il les fit souvent trembler jusques dans leurs villes, lorsque tout dormait encore dans le Péloponèse. Il a montré pendant toute la guerre de grands talents militaires et une intrépidité à toute épreuve. Tripolitsa, Patras, Hydra, Argos, Anaply, Palamide furent les témoins de son indomptable courage. Il est toutefois affligeant de dire que dans Colocotroni, le guerrier intrépide manque trop souvent des vertus inséparables du grand citoyen : ayant supplanté le généreux Démétrius Ypsilanti, il s'est cru trop souvent l'unique appui de son pays; il a porté dans tous les rapports avec son gouvernement le ton impérieux d'un maître qui veut être obéi. On l'a vu, affectant une sorte d'indépendance au milieu des remparts qu'il venait de conquérir, s'établir, de sa propre autorité, gouverneur d'Anaply, donner des ordres à tous les commandans, diriger les mouvemens des troupes et les opérations des armées. Assuré des soldats qui étaient sous ses ordres, il s'était substitué à la place du gouvernement provisoire de la Grèce depuis la dispersion de celui-ci; et lorsqu'enfin fatigué de la tyrannie de ce terrible soldat, le congrès, jugeant qu'Anaply où Colocotroni commandait en maître, n'offrait plus ni sécurité ni liberté à ses délibérations, se fut retiré à Astra. Colocotroni, furieux de la retraite des députés, les menaça de quitter la Grèce, ou de s'opposer à main armée à l'élévation des nouveaux magistrats, si lui-même n'était placé à la tête de l'administration. Peut être l'infortune était-elle nécessaire à ce caractère formidable pour développer en lui de grandes réflexions. On l'a vu du moins, lorsqu'il a été frappé par elle, renaître à tous les sentimens d'amour de la patrie qui semblaient étouffés en lui depuis long tems, oublier ses ressentimens personnels, et s'efforcer de réparer les coupables et fatales erreurs d'une ambition sans mesure, par l'expression des plus nobles sentimens. Obligé de se soumettre à la volonté générale de la Grèce, à celle de ses représentans et de ses magistrats, Colocotroni, qui avait cru pouvoir balancer par sa seule influence l'autorité légitime du nouveau gouvernement, qui voulait retenir la puissance dans ses mains et peut-être l'y fixer pour toujours, se montra aussi faible, aussi irrésolu dans le péril qu'on l'avait vu insolent et despote dans la prospérité. Il prouva qu'il manquait de la qualité la plus essentielle à ceux qui veulent jouer un grand rôle dans les révolutions : celle de supporter avec un égal sang-froid la bonne et la mauvaise fortune. Découragé, abattu par la défection de ses troupes, il n'avait su ni fuir ni conserver une apparence de dignité; il avait imploré la clemence de ses vainqueurs et rejeté sur ses complices les fautes qui lui étaient personnelles. N'étant plus à craindre, on lui avait laissé la vie. Captif à Hydra, il s'était laissé croître la barbe en signe de colère et de vengeance contre ses ennemis; mais il n'avait cessé de faire des vœux pour les succès de la Grèce. Quand on lui annonça dans la prison où il était étroitement gardé avec dix de ses compagnons, et traité avec le plus grand respect, que les Égyptiens étaient sur le point de s'emparer de Navarin, et qu'ils étaient redoutables non seulement par leur valeur per-

sonnelle, mais encore par l'habileté de leur tactique. « Pour se débarrasser des Egyptiens, répondit-il, il ne faut que lever des hommes et faire feu, » accompagnant ces derniers mots d'un geste expressif. « Je connais des positions qui rendraient inutiles leur tactique et leur cavalerie. Ce qui leur a donné jusqu'ici la victoire, c'est l'unité du commandement, tandis que les Grecs se détruisent eux-mêmes par la prétention que chacun a de vouloir commander sans expérience. » Mis en liberté peu de tems après, Colocotroni fut reçu par le gouvernement siégeant à Napoli de Romanie, avec toutes les marques d'honneur et de dignité dues à ses anciens et lumineux services. Dans la cérémonie de sa réconciliation avec le gouvernement, il répondit sans préparation au discours qui lui fut adressé par un des législateurs. Dans cette réponse, simple et rude, on remarqua surtout ce passage : « En venant d'Hydra ici j'ai jeté toute rancune à la mer; faites comme moi; noyez dans ce golfe toutes vos haines et vos dissensions, et, croyez-moi, vous gagnerez en cela un vrai trésor. » Pour comprendre ce mot, il faut savoir qu'il parlait sur la place de Napoli de Romanie, où les habitans faisaient des fouilles depuis plusieurs jours, dans l'espoir d'y trouver un trésor. Depuis que Colocotroni a été rendu à la liberté et replacé à la tête de l'armée de la Morée, ce guerrier qu'égaraient quelque tems une ambition coupable ou de funestes calomnies, est resté fidèle au serment qu'il a fait d'oublier ses ressentimens ; il a remporté des succès importans sur les troupes égyptiennes, et chaque jour apprend à l'Europe que la Grèce possède en lui un de ses héros. Dans les premiers jours d'octobre 1825, à la tête de quatorze mille hommes, il a de nouveau battu Ibrahim près de Maratonisi, et forcé le pacha à se réfugier, avec très peu de troupes, à Mistra, où il est maintenant bloqué. La gloire militaire de Colocotroni est assurée ; mais il en est une autre qui ne doit pas lui être moins chère, car c'est par elle seule que les guerriers sont véritablement grands ; c'est celle que donnent les vertus civiles, dont la première est le respect de la liberté publique. Il y a dans l'ame de ce vieux et intrépide soldat toute la puissance nécessaire pour comprendre ces hautes vérités. Il aura toujours présent à la pensée que les années de gloire acquise en défendant la liberté peuvent être flétries par un seul jour d'une usurpation criminelle, et que les malheurs de sa patrie, sacrifiée par les princes chrétiens à d'absurdes fureurs, à d'odieuses rivalités, et abandonnée à la férocité des Musulmans, sont assez grands, assez épouvantables pour ne pas lui donner de nouveaux sujets de douleur dans la division de ses enfans.

CONINCK D'OUTRIVE (Le chevalier de), ancien ministre de l'intérieur et des affaires étrangères du royaume des Pays-Bas, est mort à en 182 à la suite d'une longue et douloureuse maladie, vivement regretté de tous ceux qui, sous le rapport politique ou social, avaient eu des relations intimes avec lui.

CONNY (de), membre de la chambre des députés actuelle en France, s'est fait, lors de la discussion relative aux ordonnances royales, concernant les petits séminaires, l'apologiste ardent des jésuites. C'était une manœuvre oratoire concertée d'avance entre M. de Conny et quelques uns de ses collègues. Reproches, supplications, ils employèrent successivement tous les moyens pour terrasser ou fléchir les ministres et l'assemblée prête à voter d'enthousiasme ces mesures réclamées depuis longtemps par l'opinion publique. Mais, hélas! le tout en vain. Rien de plus pitoyable que les objections des honorables députés, rien de plus plaisant que leurs lamentations sur le sort de la religion persécutée dans la personne des bons pères. La *Quotidienne* seule et la *Gazette* pouvaient rendre plus drôle ce texte en le commentant. Les échos de la France retentissent encore des cris de leur désespoir et ses fleuves sont grossis des larmes de ces martyrs infortunés! D. M.

COOPMANS (George), médecin hollandais, naquit en 1717, à Makkum (province de Frise); il fit ses études, et fut reçu docteur à Franeker, où il fixa son domicile. Coopmans, excellent praticien et savant distingué, se lia d'amitié avec Boerhaave et Albinus de Leyde; il devint membre des académies d'Utrecht et de Harlem, et l'un des directeurs de l'Académie de Franeker, après la nouvelle organisation de cette société savante en 1795. Coopmans a publié : 1° une traduction latine de l'ouvrage d'Alexandre Monro,

l'Anatomie des nerfs; 2° un autre ouvrage qu'il dédia à son fils, *Nevrologia et observatio de calculo ex urethra ejecto* (Franeker, in 8°, 1789). La seconde édition de ce traité, corrigée et augmentée, parut en 1795. Coopmans mourut en 1800.

COOPMANS (Gabso), fils du précédent, suivit la carrière où son père s'était distingué, et y obtint les mêmes succès. Lors des troubles de Hollande, ayant pris parti contre le stathouder, il fut du très-petit nombre de patriotes qui préférèrent s'expatrier à changer d'opinion. S'étant retiré dans les Pays-Bas, il y vivait sous la protection du gouvernement autrichien, qui l'avait bien accueilli lors de son émigration, lorsque la révolution belgique le força de changer de retraite; il vint en France, et y fut traité avec distinction par ses confrères; la société de médecine l'admit au nombre de ses membres correspondans. Invité par le roi de Danemarck, qui estimait ses talens, à se rendre à Kiel, pour y remplir une chaire de professeur, Coopmans partit aussitôt; mais après avoir occupé quelque temps cette chaire, et l'avoir quittée pour habiter Copenhague, le désir de revoir sa patrie le fit repartir pour la Hollande. Il se fixa à Amsterdam, où il mourut le 5 août 1810. Ami des muses latines, il composa en latin un ouvrage estimé, *Varis, sive carmende variolis*. Il a en outre publié des *opuscules medico-physiques* (Copenhague, 1793), et les deux premiers chants du poème (*Petreus*), en l'honneur de *Pierre-le-Grand*. Cet ouvrage, tiré à un petit nombre d'exemplaires, et pour ses seuls amis, est resté incomplet.

CORAY, helléniste du premier ordre, tient aujourd'hui en Europe le sceptre de l'archéologie. M. Coray né, je crois, à Smyrne, et parlant dès l'enfance le grec moderne, peu différent par les mots et le fond, de la langue de Démosthène et de Platon, a eu moins de peine qu'un autre à devenir habile dans l'intelligence des monumens littéraires de l'antiquité. Il a consacré sa vie entière à leur étude, et le titre de médecin qu'il possède est pour lui à peu près honorifique. Il a publié différens ouvrages accompagnés de commentaires pleins d'un rare savoir. Ses travaux sur Théophraste, Isocrate, etc., sont admirés par tout ce qu'il y a de docte en Europe. Ami de la gloire et de l'indépendance de son pays, il a écrit en grec moderne les annotations dont il a accompagné le texte des auteurs qu'il a publiés. Ce désir d'être aussi utile à ses malheureux compatriotes, en travaillant à leur régénération intellectuelle, eût dû lui faire trouver grâce aux yeux du savant Courier, dont la sévérité à ce propos semble justement blâmée par son ami M. Akerblad, juge compétent en fait d'érudition. Ce n'est pas seulement par ses travaux littéraires que M. Coray a voulu servir sa patrie. Long temps avant la révolution qui promet d'assurer enfin son repos, il employait sa fortune et son crédit auprès des puissans du siècle pour l'aider à soulager les maux de ses frères. M. Coray continue de résider à Paris. D. M.

CORBIÈRE (le comte), que reste-t-il à dire de ce personnage *déplorable*, depuis qu'il a cessé d'être ministre, et quel avantage résulterait-il pour nos lecteurs de l'exhumation de ce cadavre? Un roi de France disait que « le corps d'un ennemi mort sentait toujours bon. » Nous nous montrerons moins cruels, et nous laisserons M. Corbière suspendu au gibet de l'ignominie où ses paroles et ses actes ministériels l'ont pour jamais attaché.

COTTU conseiller, à la cour royale de Paris, a, par un ouvrage publié en 1828, sur les prétendus dangers dont la monarchie est menacée, placé son nom à la tête des plus ridicules palinodistes de l'époque à laquelle nous vivons, et qui certes, est féconde en exemples de ce genre. Il n'est pas aisé de comprendre comment, avec de l'esprit, M. Cottu a pu consentir à se livrer à la risée universelle! Nous ne ferons pas à l'absurde production nouvellement éclose du cerveau malade de ce magistrat, l'honneur de la réfuter sérieusement; ce serait perdre notre temps et celui de nos lecteurs; nous nous bornerons à le plaindre, et à féliciter les électeurs de n'avoir pas appelé à discuter les grands intérêts de la nation dans la chambre de ses représentans, un homme d'une vanité aussi susceptible et dont l'ambition, déçue dans l'espoir d'être nommé député, a troublé la raison et suspendu les facultés, au point de l'entraîner à abjurer en un moment, les principes professés par lui, pendant toute sa vie, et sur lesquels il s'appuyait

encore pour obtenir la confiance de ces mêmes électeurs, qu'il allait, quelques mois après, traiter avec tant de mépris.

COUSIN (Victor), professeur de philosophie moderne à la faculté des lettres de l'académie de Paris, ou plutôt suppléant de M. Royer-Collard à la chaire de philosophie, dont celui-ci est encore titulaire. Mais, par le fait, et d'après la bienveillance bien connu de M. Royer-Collard, M. Cousin peut se regarder comme titulaire réel. Après avoir fait d'excellentes études à Paris, M. Cousin fut nommé élève de l'École Normale dans une des premières années de sa formation. Le savant M. Guéroult traducteur élégant et fidèle de Pline et de Cicéron, dirigeait alors cette utile et célèbre institution. Bien que la durée des cours n'y eût pas encore été fixée à trois années, on peut dire que le zèle des maîtres, l'ardeur et l'excellent esprit des élèves, suppléaient à la brièveté du temps. La liberté de discuter dans les conférences, et d'attaquer les opinions des maîtres eux-mêmes, était à la fois pour l'émulation un puissant mobile, et le plus sûr moyen d'acquérir des connaissances nettes et profondes. On avait choisi pour maîtres les hommes les plus savans en tout genre, et, outre les leçons que les élèves recevaient dans l'intérieur de l'école, ils suivaient encore les meilleurs cours des facultés de lettres ou de sciences. M. Cousin assista donc, ainsi que les élèves de son année, aux leçons de philosophie que donnait à la faculté des lettres M. Royer-Collard, et dès-lors il se voua tout entier à l'étude de cette science. Tout le monde connaît M. Royer-Collard, son caractère grave, sa raison profonde, son incorruptible amour de la vérité, et surtout la noblesse de ses pensées. Voyant régner partout les désolans systèmes du sensualisme prêchés par Condillac et Cabanis, il entreprit de détrôner ces faux dieux, et de rendre à l'âme humaine sa grandeur et sa liberté premières. Ce mouvement imprimé à la philosophie devait plaire aux âmes généreuses; M. Cousin le suivit avec une incroyable ardeur. Si ce zèle de spiritualisme l'a poussé plus tard dans des régions inconnues et de trop difficile accès aux intelligences ordinaires, ce n'est pas M. Royer-Collard qu'il en faut accuser; car on sait tout ce qu'il y a de positif dans son esprit, de sage et de mesuré dans sa marche. Il ne voulait pas fonder un système, mais bien étudier ce qu'il y avait de vrai dans les différens systèmes des philosophes; et c'est lui qu'on peut véritablement regarder comme le fondateur de cette école éclectique dont l'idée première (l'idée de choix, d'examen) est contraire à tout espèce de préoccupation et d'enthousiasme exclusif. M. Cousin donc, déjà spiritualiste ardent, faisait de la philosophie son unique étude. Pendant le jour, occupé à rédiger les cours qu'il avait suivis la veille, souvent la nuit il trompait la surveillance des chefs, et employait à philosopher un temps que, bien mieux avisés selon nous, ses camarades passaient à dormir. C'est de cette manière furtive qu'il lut et relut plusieurs fois tous les ouvrages de Platon. Aussi dans les conférences se montrait-il supérieur à tous ses camarades; les maîtres eux-mêmes étaient étonnés de rencontrer dans un jeune homme autant de savoir et de talent. En mars 1815, le retour de Bonaparte de l'île d'Elbe vint agiter tous les esprits en France; et à l'École Normale comme ailleurs, on laissait les travaux ordinaires pour s'occuper de la nouvelle du jour. On prenait parti: les uns étaient pour la gloire, les autres pour la justice. M. Cousin qui depuis l'abdication de Fontainebleau voyait le bon droit du côté des Bourbons, et qu'avaient séduit d'ailleurs les belles promesses de la charte, usa de l'ascendant que lui donnaient sur ses camarades ses talens et son éloquence, pour les déterminer à marcher au secours de la légitimité. Aussi-bien le philosophe doit sa vie comme un autre à la chose publique, et Socrate n'avait-il pas combattu pour son pays? Voilà donc M. Cousin et les autres nourrissons des muses, ses amis, transformés en volontaires royaux: uniforme complet, armes et bagage, rien n'y manque. Pleins d'enthousiasme pour la cause sacrée qu'ils défendent, ils s'avancent jusqu'à Vincennes. Là bien loin de leur montrer l'ennemi que cherche leur courage, on les occupe à creuser des fossés, à élever des retranchemens. On les fatigue de travaux fort peu guerriers, hélas! et encore moins littéraires. Pendant ce temps l'usurpation triomphe encore une fois; alors la littérature et la philosophie vaincues avec la légitimité rentrèrent dans

le séjour paisible qu'elles n'auraient pas dû quitter. Les soutiens de la monarchie eurent bien à essuyer quelques plaisanteries de leurs camarades qui n'avaient pas cherché comme eux les lauriers de Bellone. La respectable M. Gueroult leur demanda même avec une bonté assez piquante un compte détaillé de leurs exploits. Ce fut là toute leur punition; les travaux littéraire et scientifiques reprirent leur cours; M. Cousin et ses compagnons d'armes, désabusés de la gloire des héros, se livrèrent à l'étude avec une nouvelle ardeur et de nouveaux succès. A la fin de son cours normal, M. Cousin fut nommé répétiteur de philosophie à l'école même, et l'année suivante maître de conférences; puis bientôt après professeur suppléant de philosophie moderne à la faculté des lettres de Paris. M. Royer-Collard, qui depuis long-temps connaissait son mérite et l'avait pris en amitié, le choisit pour remplaçant lorsque lui-même, nommé président de la commission de l'instruction publique, fut forcé de donner aux affaires tout son temps. M. Cousin, soit aux conférences de l'École Normale, soit à la faculté des lettres, justifia pleinement l'idée que l'on avait conçue de ses talens. Les jugemens des critiques sont unanimes sur le mérite et l'éclat de ses leçons pendant cette première partie de son enseignement philosophique. La hardiesse de ses vues, la sagacité de ses investigations, une complète liberté d'examen appliqué aux questions les plus élevées et les plus délicates de la métaphysique, durent, en lui fesant de nombreux admirateurs, lui attirer aussi beaucoup d'ennemis. L'élévation jusqu'alors inconnue de ses idées philosophiques fournit à la médiocrité jalouse, et fidèle d'ailleurs à la vénérable routine, un prétexte pour l'accuser d'obscurité. Mais, outre que ses leçons données publiquement à la faculté supposent chez ses auditeurs des connaissances élémentaires indispensables, on ne peut raisonnablement reprocher d'avoir été obscur dans ses leçons à un professeur que pendant quatre années consécutives écouta avec une constante avidité une jeunesse studieuse et sage? Et qu'on ne nous parle pas ici de je ne sais quel entraînement aveugle, d'une soumission irréfléchie à des dogmes philosophiques imposés d'autorité. Si la jeunesse française d'aujourd'hui est ardente, elle n'est pas imbécile dans sa curiosité; et supposer que pendant quatre années mille ou douze cents auditeurs de 20 à 30 ans prennent plaisir à entendre des niaiseries, c'est faire à la nation une trop grossière et trop plate injure. Il y avait donc quelque chose qui donnait la vie à cet enseignement, qui le rendait si plein de charme et si puissant; c'était le savoir profond du jeune professeur, c'était l'amour pur de la vérité, c'était cet esprit d'examen, et cette libre impartialité dont nous parlions tout-à-l'heure; c'était surtout l'élocution brillante, pittoresque, animée, quelquefois sublime de M. Cousin. Tout plein de ces objets qu'une si longue étude lui avait rendus familiers, il parlait toujours d'abondance et sans aucun travail, donnant à sa pensée le tour le plus heureux, le plus libre et le plus original, puisant dans la science, objet de son amour, de faciles et soudaines inspirations, portant dans le domaine de la philosophie le caractère passionné d'un orateur, d'un poète ou d'un prophète, et accompagnant de gestes véhémens ses improvisations chaleureuses. M. Villemain, juge compétent s'il en fut, dans ces matières, l'écoutait avec admiration, et reconnaissait en lui tous les caractère d'une véritable et haute éloquence. Et nous qui pendant cinq années entières, obligés de suivre cinq ou six cours de philosophie différens, dormions d'un profond somme aux leçons de nos respectables maîtres, nous avons constamment, malgré notre aversion bien prononcé pour la science, écouté M. Cousin avec plaisir; aussi nous sommes convaincus que ceux de ses auditeurs qui, pourvus déjà des connaissances nécessaires, voulaient travailler raisonnablement pour suivre ses leçons, n'y trouvaient aucune difficulté, d'autant plus qu'en particulier il ne refusait jamais à personne une explication nécessaire. Il était même à cet égard d'une complaisance excessive, jusqu'à passer un temps considérable avec le premier venu de ses élèves. Nous l'avons vu dans ces entretiens oublier l'heure de ses repas, et, même mouillé jusqu'aux os par la pluie, philosopher encore en plein air, tant le zèle de la science le consumait! Depuis le commencement de ses leçons à la faculté des lettres, M. Cousin n'avait cessé d'être en butte aux attaques du parti qui

voulait établir en France le règne de l'ignorance et de la superstition. Ce n'était pas seulement d'obscurité qu'on accusait ses leçons, c'était d'impiété, de matérialisme, d'athéisme, etc, toutes accusations assurément mal fondées contre un maître qui avait consacré ses premiers efforts à achever la ruine de cette malheureuse philosophie de la sensation, et qui prêchait hautement et partout le pur spiritualisme. Elles furent néanmoins si souvent répétées, propagées avec tant de zèle par un clergé fanatique, que l'autorité qui déjà commençait à subir le joug de la faction ennemie des lumières prit ou feignit de prendre l'alarme. En 1820, les conférences de M. Cousin furent supprimées à l'École Normale, au grand mécontentement des élèves. L'année suivante une affiche placée par l'autorité à la porte de la faculté des lettres annonça au public que le cours de philosophie moderne n'aurait pas lieu cette année là. Pareille mesure frappa les élèves de M. Cousin qui professaient la philosophie en province; à Strasbourg M. Bautain, et d'autres dans d'autres villes; chaque année une affiche nouvelle offrait à l'espérance du public un nouveau désappointement. M. Guizot fut de la même manière éloigné pendant huit ans de la chaire d'histoire moderne d'où il faisait entendre d'utiles et courageuses vérités. On sait les tribulations et les avanies de toute espèce que firent subir aux savants les pygmées de cette époque. Enfin l'on vit, ô honte d'un siècle civilisé comme le nôtre! l'enseignement de l'histoire proscrit par toute la France, et l'usage de la langue latine rendu obligatoire dans tous les colléges pour l'enseignement de la philosophie! M. Cousin, privé de son emploi, consacra à l'étude de la science tout le temps qu'il eût été forcé de donner aux soins de l'enseignement. C'est vers ce temps qu'il commença son édition de Proclus et sa magnifique traduction de Platon, accompagnée de sommaires philosophiques ou argumens dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre. M. Cousin avait déjà fait en 1817 ou 1818 un voyage en Allemagne pour s'entretenir avec les plus célèbres philosophes de ce pays, et particulièrement avec les disciples de Kant qu'il admirait en homme qui savait le juger et quelquefois le combattre. En 1824 il en entreprit un second avec le jeune duc de Montebello, son élève, dont la mère n'épargne rien pour réunir auprès de ses fils les maîtres les plus célèbres, et leur donner des talens dignes du nom qu'ils portent et du haut rang qu'ils doivent occuper. Avant d'avoir franchi la frontière, M. Cousin était déjà signalé aux polices de Prusse et d'Autriche comme un homme dangereux, une espèce d'énergumène, un conspirateur qui allait organiser des sociétés secrètes d'étudians et tramer des complots dangereux pour la sûreté des états germaniques; or ces notes infâmes étaient l'œuvre de MM. Corbière et Franchet qui avaient délivré à MM. Cousin et de Montebello leurs passeports. M. Cousin fut arrêté à Berlin, il y resta prisonnier plusieurs mois. M. de Montebello put continuer sa route. Enfin après de longues enquêtes de la part de l'autorité prussienne, qui n'aboutirent qu'à prouver l'innocence du philosophe français, il fallut encore que le Dauphin employât tout son crédit pour engager le gouvernement de France à réclamer M. Cousin. Rendu à la liberté et à sa patrie, il reçut les félicitations de tous les savans ses amis, et reprit le cours de ses travaux. Il continua l'édition de Platon, et publia un volume de fragmens philosophiques où se retrouve bien son talent, mais où les personnes qui n'ont pas d'abord entendu ses leçons éprouveront parfois quelqu'embarras à démêler sa pensée. Il a aussi annoncé une édition de Descartes, avec des commentaires qui ne peuvent manquer d'intéresser vivement les savans. Mais les ouvrages les plus précieux de M. Cousin, ce sont ses élèves, c'est sa méthode philosophique répandue par eux sur toute la France. Déjà MM. Jouffroy, Damiron, etc., répandent ce germe heureux, et lui font produire des fruits de science qui promettent d'arriver à la plus belle maturité. En 1827, fut renversé le ministère nommé déplorable en politique, mais que les lettres et les arts eussent dû qualifier d'exécrable, tant fut acharnée la guerre qu'il fit à tous les genres de talent. La jeunesse française put espérer entendre encore ceux de ses maîtres qu'elle avait chéris, admirés, et que ses respects même avaient désignés comme victimes aux proscripteurs des lumières. Quelques mesures réparatrices (bien faibles encore) signalèrent l'avènement des nouveaux

ministres; MM. Guizot et Cousin furent replacés dans les chaires d'où les avait bannis l'intrigue et l'ignorance. Les leçons de M. Cousin pendant cette année ont été recueillies et publiées sans ajouter beaucoup à sa réputation. Il semble même que le professeur ait daigné, moins qu'autrefois, se faire comprendre des auditeurs. Est-ce que plus avancé maintenant dans la recherche des vérités philosophiques, il ne s'aperçoit pas que le commun de ses disciples est resté de beaucoup en arrière, ou bien serait-il vrai que l'habitude de méditer sur de sèches abstractions eût à la fois embrouillé son esprit et glacé son imagination jadis si vive et si hardie. Son style est moins clair, ses idées moins fixes; ses amis même ne peuvent s'empêcher de remarquer dans ses dissertations la quantité toujours croissante de termes techniques et de phrases difficiles à comprendre dont elles sont hérissées. On dirait qu'au spiritualisme généreux a succédé, chez lui, je ne sais quel mysticisme vague et parfois inexplicable. Si c'est là le fruit de ses relations avec les philosophes Allemands, la France n'a pas lieu de s'applaudir de ce commerce dont le résultat semble justifier les reproches d'obscurité qui nous ont paru mal fondés quant aux premières années du professorat de M. Cousin. Nous ne sommes au reste ni les seuls ni les premiers qui aient signalé cette tendance nouvelle de ses idées; et en France comme ailleurs on a porté le même jugement. Quoi qu'il en soit de ces observations et quelle que soit l'opinion des savans sur le système ou les systèmes de M. Cousin, il est impossible de ne pas reconnaître en lui un homme doué des plus éminentes facultés intellectuelles. Le mot de génie ne nous semble pas trop fort pour exprimer la supériorité avec laquelle il établit ou renverse les théories les plus vastes et les plus compliquées. Quant au caractère et aux opinions politiques de M. Cousin, nous ne pouvons à cet égard émettre une opinion précise. Nul doute que le philosophe qui a pris pour base de toute morale le devoir, ne regarde comme également respectable l'idée corrélative du droit, et ne la veuille consacrer dans la pratique. Mais cette application d'une idée générale et spéculative est vague et difficile. Chacun peut l'entendre à sa manière; et tout en étant d'accord avec la France nouvelle sur le fond des grandes questions de liberté civile, politique et religieuse, M. Cousin peut, à propos de détails et de formes, différer d'opinion avec des auteurs estimés dans ces matières. Nous sommes loin de le lui reprocher. Mais il est un fait que nous ne pouvons passer sous silence, et qui, s'il est vrai, ferait peu d'honneur au philosophe. Nous n'en garantissons pas l'authenticité, n'en ayant pas été nous-mêmes les témoins; mais il nous a été rapporté par une personne qui dit avoir vu et entendu. Quand la France perdit Manuel, une foule de citoyens désolés et la jeunesse tout-entière résolut d'accompagner à sa dernière demeure le grand orateur, l'ami du peuple et le défenseur de ses droits. On se reprochait l'ingrat oubli dans lequel pendant quatre années entières, on avait laissé ses services; et le deuil général expiait noblement cette longue indifférence. Au moment où s'avançait tristement vers le champ du repos, le cortége immense, M. Cousin, dit-on, vint dans un cabriolet marchant en sens inverse du convoi, le traversa sans daigner s'arrêter, et comme bravant la douleur publique. Le soir quelques personnes de ses amis lui ayant représenté que par cette inconvenance il avait blessé tous les cœurs, il aurait répondu : « Et que m'importe? je ne suis pas, je ne veux pas être des leurs. » Ces mots n'ont besoin d'aucun commentaire. Eh quoi! le grand homme qui après avoir servi la patrie de son bras, sacrifie à la liberté de ses citoyens, repos et fortune, qui se montre enfin prêt à verser son sang pour elle, n'obtiendrait qu'un tel hommage! Un philosophe regarderait comme indigne de lui de s'associer aux regrets de tout un peuple? Manuel avait plus fait pour la liberté que des théories et des systèmes. Chaque jour il combattait pour elle, et vous semblez insulter à ses mânes. Mais renfermons en nous-même les sentimens qu'une telle conduite nous inspire, et doutons plutôt encore de sa réalité. Nous ne terminerons pas cet article sans parler d'un bruit qui a couru à Paris, il y a quelques années, et qui nous a semblé impossible à croire, tant il blesse toute espèce de noblesse et de respect de soi dans un homme qui peut aspirer à la gloire! On disait que M.

Cousin, pendant les derniers temps du ministère Villèle, s'était rapproché de M. Corbière, espérant sans doute obtenir de lui la justice que vient de lui rendre le successeur de ce ministre vandale. Ainsi M. Cousin aurait caressé le persécuteur de toute espèce de science et de talens, son ennemi personnel, et l'un des auteurs de sa captivité. Ce serait trop fort ; nous n'y croyons pas. Nous avons parlé de M. Cousin sans aucune prévention favorable, au contraire, rendant hommage à un talent quelquefois bizarre, aujourd'hui surtout, mais dans tous les cas d'un ordre très-élevé, et qui possède en lui-même assez de véritable force pour être invulnérable aux traits du ridicule. D. M.

CULLERIER, médecin français, mort en 1827, a été long-temps chef de l'hôpital des Capucins à Paris. Une longue pratique, et beaucoup d'observations l'ont mis à portée de simplifier et d'abréger le traitement des maladies vénériennes. D. M.

D.

DAMAS (le baron Maxence de), ex-ministre des affaires étrangères sous l'administration Villèle, est maintenant gouverneur du duc de Bordeaux, auquel il est bien à craindre, que, d'accord avec l'abbé Tharin, évêque de Strasbourg, jésuite ardent et précepteur du même prince, il n'inculque les principes politiques et ultramontains que la France repousse aujourd'hui dans tous ceux qui sont appelés à gouverner les affaires, et dont le danger serait surtout si funeste et si imminent pour l'état, dans la personne de l'héritier du trône. Une vérité dont nous désirons surtout que M. de Damas soit bien pénétré, dans l'intérêt de son royal élève, c'est la nécessité de lui faire lire souvent, et de lui faire constamment méditer cette importante partie de l'histoire d'Angleterre, qui s'étend depuis 1603. jusqu'en 1688. Cette grande leçon des rois ne peut être mise trop souvent sous les yeux de ceux qui sont destinés à l'être.

DAMIRON (N.), élève de l'École Normale, l'un des élèves les plus distingués de M. Cousin, professeur de philosophie au collége royal de Bourbon, est auteur d'excellens articles sur la philosophie et les ouvrages qui traitent de cette science, insérés dans le journal le Globe. M. Damiron a publié cette année une histoire de la philosophie, où, passant en revue les divers systèmes des philosophes, il caractérise d'une manière ferme et impartiale les erreurs et les progrès des auteurs qui, à diverses époques et suivant différens sentiers, ont cherché à résoudre les problèmes de l'intelligence de l'homme, de son origine, et de ses destinées. Il n'est pas besoin de dire que M. Damiron s'est appliqué à défendre le spiritualisme contre les invasions des systèmes de la matière. Clarté dans le style, vigueur extrême dans le raisonnement, sans que pourtant il en résulte la moindre sécheresse, tels sont les caractères qui distinguent les écrits de M. Damiron, et qui l'ont placé aux premiers rangs parmi les hommes qui s'occupent aujourd'hui de philosophie. D. M.

DANIELS (N.), passé du parquet de la cour supérieure de justice de Bruxelles, a de hautes fonctions de même nature à Cologne, est mort il y a quelques années, dans cette dernière ville, où ses vertus, ses lumières et ses talens lui avaient concilié le respect et l'estime de toute la population.

DAUNOU, ancien oratorien et membre de plusieurs assemblées nationales françaises, a été rappelé à la chambre des députés, en 1823, par le collége d'arrondissement de Brest ; ce collége ne pouvait pas faire de choix plus honorable pour lui-même, et plus utile à la patrie.

DELALOT (Charles), rappelé par les élections de 1827, à la chambre des députés, dont les intrigues du ministère Villèle l'avaient écarté dans la précédente session, de déplorable mémoire, est un des hommes les plus indépendans, les plus fermes dans leurs principes, et les plus spirituels de cette assemblée. Il diffère essentiellement dans les deux premiers points de M. de la Bourdonnaye avec lequel il a long-tems marché d'accord dans l'opposition de droite, pour combattre le ministère dont la France a été enfin délivrée en janvier 1828. Les événemens ont prouvé que M. Delalot avait été seul de bonne foi, dans cette lutte, où M. de la Bourdonnaye ne cherchait qu'un pro-

tefeuille. Cet éloge de M. Delalot est d'autant moins suspect dans notre bouche, que, bien que d'accord avec lui sur un grand nombre de principes politiques, nous sommes loin de l'être sur tous. Porté sur la liste quintuple pour la présidence, on savait que dans le cas où il serait choisi par le roi, l'honorable député de la Marne était décidé à refuser les conseils et les intrigues de l'ex-premier ministre qui avait de bonnes raisons de ne pas aimer ce que sa gazette (gazette de France) a appelé si à propos des *défections*, n'ont pas laissé à M. Delalot, le choix d'accepter ou de refuser la nomination royale. On assure que les préventions du monarque contre lui avaient été si habilement excitées par M. de Villèle, que, dans l'alternative obligée de choisir entre M. Casimir Périer ou M. Delalot, il n'eût pas hésité un moment à nommer M. Périer. M. Delalot est membre de la commission qui fut chargée d'examiner l'accusation portée par M. Labey de Pompières contre MM. de Villèle, Corbière, Peyronnet et Clermont Tonnerre. Sa position y était délicate; personnellement odieux à l'ex-ministre, pour lequel il avait lui-même dans plusieurs occasions, manifesté ces haines vigoureuses, « que doit donner le vice aux âmes généreuses, » devenu son juge, il devait plus qu'un autre, se défendre contre la réciprocité de cette haine. Peut-être est-il vrai de dire que, cédant trop à l'excès d'un honorable sentiment de délicatesse, M. Delalot, pour se montrer impartial a oublié que son premier devoir était de s'oublier lui-même et de ne voir que l'intérêt de l'État. Il est résulté de ces concessions, sollicitées de très haut, comme devant être agréables à un auguste personnage, que pour ne pas affliger le cœur du monarque en appelant la vengeance nationale sur des hommes qu'il avait indiscrètement placés sous la sauvegarde de ses bienfaits, la commission et la chambre se sont placées dans une position fausse, indigne d'elles, et par laquelle l'honneur national lui-même est compromis. En effet, si, à la prochaine session dont on dit que l'ouverture est fixée à la fin de janvier 1829, l'accusation n'est pas reprise avec une force nouvelle, capable d'en imposer à la faction absolutiste et apostolique, qui, comptant, on ne sait sur quel appui, ne s'est jamais montrée plus audacieuse et plus assurée de son triomphe, il sera permis de croire que tout ce qui a été fait jusqu'ici par la commission et la chambre n'a été qu'un jeu, et que l'impunité des ministres prévaricateurs est une chose résolue. C'est à la chambre à juger jusqu'à quel point il lui convient de sacrifier l'estime et la confiance publiques à des considérations d'anti-chambre.

DELAVAU, préfet de police de Paris, sous le ministère déplorable, a laissé dans ses fonctions, un nom auquel les journées de novembre 1827 suffiraient, pour lui assurer une odieuse célébrité, si toute l'administration de ce magistrat, n'en avait pas fait un objet d'indignation et de mépris. Il fût nommé conseiller d'état en dédommagement de la préfecture de police. Ce gendre de M. de Sallaberry, est au moins aussi frénétiquement ennemi du gouvernement constitutionnel, que son beau-père, et nous ne pensons pas qu'on puisse dire davantage.

DELRIEU (N.), auteur d'une tragédie d'Artaxerce qui sous l'empire obtint quelque succès, et que l'on ne joue plus aujourd'hui. Quelques scènes bien faites, un style et une versification correctes ne suffisent pas pour faire une bonne tragédie. Cependant M. Delrieu a fait preuve d'un talent véritable et qui peut aspirer à de plus beaux succès. D. M.

DELVINCOURT (N.), doyen de la faculté de droit de Paris et professeur de droit civil à l'École de droit, a composé sur cette matière un traité beaucoup moins estimé pour la méthode, la simplicité et la justesse des vues que celui de l'excellent jurisconsulte Toullier. M. Delvincourt, dévoué aux jésuites et à la congrégation a toujours le premier favorisé dans le conseil royal d'instruction publique dont il fait partie, les mesures acerbes prises à différentes époques contre la jeunesse des écoles françaises, qu'il poursuit avec rigueur dans les examens auxquels il assiste. Aussi est-il bien cordialement détesté par les élèves. Méprisé de plus pour son avarice sordide et ses intrigues ambitieuses, M. Delvincourt est un des personnages les moins bien notés de l'époque où nous vivons, et ne doit jouir aujourd'hui d'aucune influence dans son pays.

D. M.

DEMARÇAY (baron), officier général en retraite, a été reçu en 1828 à la chambre élective.

DEMIDOF (le comte) est mort à Rome où il faisait une dépense prodigieuse. Il y était entouré d'artistes et répandait de nombreux bienfaits.

DEMOUSTIERS (le comte), ci-devant ambassadeur de France à Madrid, et plus récemment, membre de la chambre des députés d'où il a été exclu par les élections de 1827, attend la mort du Cte Delaforêt son beau père, pour entrer en jouissance de la pairie. Il est arrivé à M. Demoustiers, ce qui doit arriver à tout individu qui, sans autres moyens pour soutenir une haute position que le crédit d'un protecteur, en tombe, pour ne plus se relever, du moment où cet appui lui manque. Sans autre opinion que celle de ses intérêts, M. Demoustiers s'était déclaré pendant son ambassade en Espagne, absolutiste et apostolique tellement furibond, que les ministres de Ferdinand eux-mêmes, pâlissaient auprès de lui. On ne sait pas précisément aujourd'hui, ce qu'est devenu ce Demoustiers, on croit néanmoins l'avoir rencontré dans une des antichambres des Tuileries, où il aura sans doute cherché un asile après la chûte de ses protecteurs. Il y a loin pour lui, du temps présent à celui où, gérant l'intérim du ministère des affaires étrangères, en attendant M. de Damas, il s'était rendu si redoutable à tout le personnel de ce département, qu'il n'y avait pas un huissier ou garçon de bureau qui ne tremblât à son aspect.

DESÈZE (le comte), premier président de la cour de cassation, est mort en 1828. Ce magistrat s'était persuadé que, pour avoir défendu Louis XVI, ce qui était, sans doute, une belle et bonne action, il devait nécessairement se placer, de fait, dans le rang des ennemis des libertés publiques. Ce n'était pas de son auguste et infortuné client, trompé, trahi, sacrifié par ceux qui se disaient ses amis et n'étaient que ceux de la puissance que M. Desèze avait retenu les principes d'absolutisme dont il ornait avec tant d'emphase, les discours qu'il prononçait aux grands jours, et où l'on chercherait vainement quelqu'idée neuve ou profonde. Desèze était un homme médiocre de tout point; sa fortune et sa réputation furent, comme celles de tant d'autres, le fruit d'un heureux hasard, qu'il a, depuis la restauration des Bourbons, exploité avec une grande habileté.

DESGENETTES (N.), tout le monde connait les travaux glorieux de ce savant en Égypte où il avait accompagné l'expédition française, et le sublime dévouement avec lequel, pour rassurer l'armée, il s'inocula la peste. Depuis, nommé professeur à l'École de médecine, il remplissait ces fonctions en 1824, lorsqu'il fut destitué brutalement avec MM. Dubois, Vauquelin, etc., quand l'École fut désorganisée. V. Dubois, médecin.

D. M.

DITTMER, et Cavé (NN.), jeunes écrivains très-spirituels, auteurs des Soirées de Neuilly. Ces esquisses légères des mœurs de la France au 19e siècle et particulièrement depuis la restauration, parurent d'abord sous le nom imaginaire de M. de Fongeray. La préface seule où l'auteur persiffle avec malice et le lecteur et lui-même, ne peut laisser aucun doute sur la supposition de la personne à laquelle on attribue l'ouvrage. Toutefois on voit en tête le portrait de ce bon M. de Fongeray, et même un fac-similé de son écriture; j'ai donné le nom d'esquisses de mœurs aux Soirées de Neuilly, n'osant, malgré leur forme dramatique, les assimiler aux grandes compositions destinées au théâtre. Chaque soirée se compose de quelques scènes bien déduites et bien filées, etincelantes d'esprit, de verve et d'originalité. Là sont traduits les vices et les ridicules de l'époque où nous vivons, défauts moins marqués que ceux de nos pères, plus difficiles à saisir au milieu de notre civilisation raffinée, et dont la peinture demande aussi plus de délicatesse que celle des travers d'autrefois. Cependant il nous semble que la forme de ces compositions est un peu étroite, que l'action et les caractères n'y reçoivent pas tout le développement qu'ils pourraient comporter. Le style n'a pas cette ampleur cette étendue qui résultent de l'exposition large et complète de la pensée comique. Les auteurs ont mis dans les différentes pièces qui composent ce recueil tout l'agrément que peut répandre dans d'aimables conversations la malice ingénieuse, la gaîté franche, unies à beaucoup de tact et d'es-

prit d'observation. Le dialogue y est toujours vif, précis, piquant; mais les vices et les ridicules y sont plutôt effleurés ou même simplement indiqués que fidèlement retracés; on y trouve une foule de mots heureux, de saillies charmantes, de traits d'une vérité, d'un naturel exquis; mais pas de ces morceaux étendus où toute une théorie de vice ou de morale est exposée sans fatigue et sans longueur. C'est un excellent ton de satire, mais d'une satire trop bénigne et trop légère. Et puis il manque à ces petits drames l'attrait puissant de la versification. Quoi qu'on fasse, on ne pourra jamais s'en passer. Elle donne au style tant de précision, d'harmonie; elle permet à l'imagination de si libres et si majestueux développemens, qu'en fuyant la contrainte du vers, les auteurs dramatiques se privent eux-mêmes d'un de leurs moyens de séduction les plus puissans. La poésie n'est pas dans la versification, nous le savons et ne voulons pas renouveler à cet égard, des opinions surannées, mais dans les vers la poésie paraît plus belle et plus parée. Quoi qu'il en soit, les soirées de Neuilly sont très-amusantes; elles ont été lues avec avidité, et même ont fait éclore des imitations qui sont loin d'avoir, à beaucoup près, un mérite égal, telles par exemple que les scènes contemporaines par Madame de Chamilly, autre nom supposé sous lequel s'est caché M. Loëve-Weimars. Déjà moins de gaîté ou d'une gaîté moins piquante et d'un ton plus commun, un esprit qui à force de viser à la légèreté s'évapore et se perd; enfin ce caractère de petitesse que nous avons remarqué dans les soirées de Neuilly est devenu encore plus sensible chez l'imitateur qui, comme il arrive ordinairement, ne reproduit pas ce qu'il y a de mieux dans son modèle. Il est à désirer que le succès brillant et mérité obtenu par MM. Dittmer et Cavé n'engage pas les poètes français à traiter la comédie contemporaine dans de semblables proportions. (Voyez Mérimée.) D. M.

DUBOIS (N.), médecin, fondateur et directeur d'une maison de santé qui porte son nom. Qui ne connaît les talens et les succès de cet homme célèbre que Bonaparte honorait d'une estime particulière? Il ne manquait à sa gloire que d'être tourmenté par les barbares qui en 1824 dirigeaient les affaires en France. Ses principes méritaient aussi une distinction aussi honorable; il l'obtint et fut destitué de sa place de professeur à l'École de médecine lors de la désorganisation de cet utile et magnifique établissement, par suite du mécontentement que causèrent parmi les élèves les mesures absurdes du conseil royal de l'instruction publique et la présence aux cours de l'abbé Nicole, alors recteur de l'Académie de Paris. M. Dubois a conservé l'admiration des savans et l'estime des gens de bien: il s'occupe tout entier aujourd'hui de la pratique d'un art qu'il a cultivé avec tant de gloire. D. M.

DUBOIS (Philippe) né à Rennes, élève de l'École Normale, placé d'abord en qualité de professeur à Guérende, puis à Falaise, puis à Limoges, puis à Besançon. Dans cette dernière ville qui pourtant n'est pas considérable, M. Dubois, outre la classe de rhétorique dont il était chargé, faisait avec autorisation du gouvernement, un cours public qui attira constamment près de lui deux ou trois cents jeunes gens et tous les officiers de la garnison. Jeune encore il avait déjà beaucoup vécu. D'immenses études faites en conscience et avec opiniâtreté, tant de changemens de destinations successives, la perte d'une épouse et d'une famille qu'il adorait, avaient jeté dans son âme je ne sais quel exaltation mélancolique et sévère. Chrétien alors de bonne foi, mais comme on l'était au temps des premiers fidèles, il cherchait dans le sentiment religieux des consolations et des espérances. Nous avons vu des lettres qu'il écrivait dans ce temps à un procureur du roi de ses amis et des nôtre; et nous croyons n'avoir lu rien de plus affectueux, de plus tendre et de plus élevé, de plus pur, de plus noble à la fois. Le succès de son cours public à Besançon le fit appeler à Paris où il professa la rhétorique au collége royal de Charlemagne. M. de Richelieu était alors premier ministre. Bientôt M. Dubois eut remarqué la tendance des esprits vers un régime plus libéral. Il s'associa à ce mouvement avec ardeur. Quelques articles insérés par lui dans les journaux attirèrent l'attention du pouvoir. M. de Richelieu le manda et lui fit les propositions les plus brillantes pour l'engager à écrire dans le sens du ministère. M. Dubois rejeta ces offres avec noblesse, et retourna occu-

per sa chaire d'où le bannit bientôt sous un prétexte misérable la vengeance ministérielle. M. Dubois se retira quelque temps dans sa ville natale, puis revint à Paris où, aidé par quelques personnes qui admiraient son talent et son caractère, il fonda avec quelques uns de ses amis le Globe, recueil scientifique et littéraire. Ce journal à sa naissance n'eut qu'un très-petit nombre d'abonnés. Abjurant un patriotisme étroit et exclusif, il prenait pour objets d'examen et de discussion toutes les doctrines, toutes les littératures du monde civilisé, offrant à l'admiration de ses lecteurs les génies des différens âges et des différens pays. Pour tous égalité, liberté, tels étaient ses principes politiques et religieux. Cette pensée simple ne fut pas comprise d'abord, tant elle était en avant des opinions qui régnaient alors. Les matières abstraites et scientifiques qu'embrassait le Globe et qu'il traitait sérieusement, n'étaient pas de nature à charmer beaucoup les esprits accoutumés au ton moins grave des autres feuilles littéraires. Cependant à la longue on vit ce qu'il y avait de réel, de positif dans ces discussions nouvelles, on rendit sur-tout hommage à l'indépendance, à l'impartialité sévère des jeunes écrivains qui consacraient avec tant de franchise leurs talens à la défense de ce qu'ils croyaient être la vérité. Aussi après un certain temps les hommes justes et forts des opinions les plus opposées s'accordèrent-ils à reconnaître ce qu'il y avait d'élevé et de généreux dans la manière avec laquelle le Globe accomplissait sa mission. Nous ne voulons pas certes présenter le Globe comme un recueil parfait, ni même toujours exempt de raideur et d'obscurité; mais de tous ceux du même genre que nous connaissons, c'est à notre avis celui qui renferme le plus de faits et de doctrines, celui dont les opinions sont les plus larges et défendues avec le plus de hardiesse, de véritable talent. M. Dubois, qui en est le rédacteur principal a beaucoup contribué à ce succès qui s'accroît de jour en jour, même à l'étranger. Ses articles, dont l'objet est ordinairement philosophique et politique autant que l'ont permis les lois françaises depuis la fondation du Globe, sont écrits avec chaleur et entraînement. Ce n'est pas un style parfaitement pur et régulier, mais toujours une pensée vraie, un sentiment vif l'animent et l'emportent quelquefois d'un mouvement brusque et plein d'originalité. A tout prendre, bien peu d'hommes aujourd'hui nous semblent posséder à un égal degré les qualités qui constituent le bon écrivain.

D. M.

DUBOURNIAL (Bouchon), mort dernièrement à Paris dans un état voisin de la misère. M. Dubournial a traduit avec une estimable fidelité, mais sans beaucoup d'élégance, le Don Quichotte de Cervantes complet, et plusieurs ouvrages écrits en espagnol, langue qu'il possédait à fond. C'est mieux que Florian pour l'exactitude; ce n'est pas aussi bien pour l'esprit. Au reste ce roman qui dans son temps fit révolution dans les mœurs, roule tout entier sur un ridicule local et pour ainsi dire d'exception; bien différent de notre immortel Gil-Blas où se trouve peinte, et peinte admirablement, la société tout entière, avec ses vices et ses ridicules de tous âges, de toutes sortes, de tout pays. Aussi Gil-Blas doit-il être toujours lu avec un égal plaisir, tandis que déjà, malgré la prodigieuse dose d'esprit et de malice répandus dans l'ouvrage espagnol, on s'aperçoit que Don Quichotte a vieilli. Une partie des allusions et des plaisanteries qu'il renferme commencent à n'être plus goûtées, ne sont pas même comprises, parce qu'elles manquent d'application dans la société d'aujourd'hui. Ce fait doit être une leçon pour les auteurs, et les engager à saisir non des ridicules passagers, mais bien les vices et les travers inhérens à la nature même de l'homme. La civilisation les modifie sans cesse il est vrai, mais elle n'en altère que la surface, si l'on peut ainsi parler: elle rend les vices plus fins, plus aimables, plus polis, les ridicules plus légers; mais au fond, c'est toujours l'homme, son intérêt et ses passions : c'est au génie à bien saisir et bien exprimer ces choses. Les premiers venus sans doute ont l'avantage. Ils trouvent un fond riche avec des formes simples, larges encore et faciles; mais il reste toujours à glaner pour qui sait bien chercher dans le champ si fécond de nos faiblesses et de nos misères; la source du comique est, on peut le dire, à jamais intarissable. Nous sommes loin de M. Dubournial qui franchement ne paraît pas y avoir entendu malice, excellent d'ailleurs pour la connaissance de

son texte. Nous croyons nous rappeler que déjà presque octogénaire il fut traduit devant le tribunal de police correctionnelle pour un mince délit en faveur duquel son grand âge, sa conduite pure jusqu'alors, et la position gênée d'une famille digne d'intérêt, lui obtinrent l'indulgence des juges. Imitons leur douceur, et laissons le reposer en paix.

D. M.

DUDON (baron). Cet orateur, à voix sépulchrale de la chambre des députés, si heureusement dissoute en 1827, par l'imprévoyance du premier ministre, Villele, n'y a pas été reelu. La Médiocrité impudente, pourrait être représentée sous les traits de M. Dudon!

DUMONTEIL (N.). Encore ici un nom propre pour avoir occasion de traiter un principe; car la personne de M. Dumonteil nous est tout à fait inconnue. Seulement nous avons lu l'exposé simple et franc des motifs qui l'ont engagé à quitter l'état ecclésiastique pour se choisir une compagne, pour remplir les devoirs d'époux et de père, pour se faire en un mot citoyen. La France aussi a lu avec indignation les considérans absurdes du jugement par lequel la cour royale de Paris a écarté la demande que cet homme honnête avait formée, à l'effet d'obtenir que l'officier civil compétent procédât à la célébration de son mariage, à laquelle ce magistrat se refusait obstinément. Heureusement tous les tribunaux du royaume ne sont pas du même avis sur ce point important de la législation. Vers le même temps une autre cour royale prenait une décision absolument opposée, et contraignait un maire à marier un prêtre qui voulait être marié. Ce serait une tyrannie sans doute que de vouloir forcer l'église à bénir des unions qu'elle réprouve; mais n'est-ce pas une autre tyrannie que de retenir dans le célibat, à l'ombre des autels, un homme qui veut voler à des liens plus doux? Eh bien! cette tyrannie que vous exercez n'est pas dans la loi: nulle part le législateur n'a inséré de dispositions prohibitives à tel point sottes et vexatoires. Rien ne consacre, même en France, la perpétuité de ces vœux immoraux et ridicules. Mais messieurs de la cour royale de Paris, héritiers des vieilles traditions parlementaires, et partant catholiques dévots et dévoués, ont trouvé bon de sanctionner un des plus damnables abus des vieux âges. Parce que le catholicisme en des temps barbares a défendu le mariage aux prêtres, ces messieurs, s'attachant au principe absurde de la *religion de l'État*, ont mis en fait l'État dans l'église, tandis que l'église devrait être dans l'État, ou plutôt n'être pas de l'État. Ils font de la légalité en matière de presse et d'opposition, et méconnaissent d'autre part les premiers principes du droit et de la simple raison. Sans doute la magistrature française a rendu d'immenses services à la cause de la liberté; mais combien était plus belle encore sa vocation, si elle eût su la comprendre, si elle eût voulu franchement l'accomplir tout entière! Elle recule devant les absurdités du catholicisme, et ne voit pas que le catholicisme n'est plus de ce siècle, que bientôt il s'en va mourir de mépris, que déjà même il expire dans les convulsions d'une impuissante rage contre la civilisation. C'était bien la peine de s'accrocher à ce vieux débris, quand la loi, quand la constitution vous avaient fait une part si belle dans cette société régénérée! Revenant à la question du célibat des prêtres, nous allons plus loin: nous disons qu'il n'est pas dans l'évangile, nous défions les doctes de nous le montrer aux premiers temps du christianisme. St. Paul disait: « Soyez chastes si vous pouvez, autrement, non: mariez vous plutôt que de brûler d'impudiques feux; je suis chaste, moi parce qu'il ne m'en coûte rien pour l'être, et que j'y trouve à la fois repos et profit: que chacun suive sa nature, et tout ira bien. » Ainsi parlait Saint Paul, et certes il y a loin de ce langage à celui que tient aux prêtres la religion catholique telle que les temps et les hommes nous l'ont faite! Égoïste, intolérante et cruelle, elle isole ses ministres de la société au milieu de laquelle ils ont à vivre; elle les constitue en hostilité directe et permanente avec cette société dont elle se proclame le plus ferme appui; elle va à la destruction de l'espèce, et prive une foule de malheureux des jouissances les plus pures, les plus naturelles à l'homme. Elle en fait des libertins, et cause combien de crimes et d'infamies! Lisez la lettre de Courrier sur Maingrat, où se trouve traitée à fond cette question, et songez sans frémir, si vous pouvez, aux faits horribles qu'elle contient. Les

prêtres, directeurs des femmes, confidens de leurs passions, de leurs faiblesses, voisins sans cesse de leurs charmes, et chastes pourtant! car ils ont promis de l'être en prenant la soutane et la tonsure! Approchez de ce feu le bitume, car il a promis de ne pas brûler! Aussi voyez l'abbé Maingrat, l'abbé Gelee, l'abbé Rose; voyez depuis peu Contrafatto, Molitor et tant d'autres qui expient dans les bagnes les excès de leurs passions délirantes. Et que de faits ignorés, simplement scandaleux s'ils ne sont pas atroces, que de menages souillés et désunis, que de filles séduites, déshonorees à tout jamais. Elles gémissent alors, mais helas! c'est en vain. Écoutez comme parlait avec plus de sanglots que de mots, déplorant son malheur, cette pauvre fille de village, la première victime du monstre Maingrat. Eh qui peut donc, lui disait-on, empêcher le père de votre enfant de se marier avec vous, de faire une épouse de la femme qu'il a rendue mère?—Ah! qui le peut? Le bon sens, la loi, la justice, l'humanité, la religion même veulent que cet homme répare le mal qu'il m'a fait. Oui, mais le pape ne le veut pas; et pour cela je meurs, pour cela je suis perdue. La voilà cette institution hideuse avec ses conséquences nécessaires. Étudiez l'homme, sa nature, étudiez l'histoire, et voyez en tout temps les débordemens des prêtres célibataires. Voyez au contraire les pays où le ministre de la religion, citoyen, époux et père, est pour ses frères un modèle de charité, de tolérance, de toutes vertus, même de chasteté. Voyez ces choses, et dites nous franchement de quel côté est le raisonnable, le bon, l'utile. Mais longtemps encore l'empire de l'erreur doit subsister. Les pouvoirs la chérissent et la protègent, c'est tout simple, ils en vivent: les citoyens la subissent et sottement la révèrent, toute nuisible qu'elle est à leur bonheur: les magistrats, comme on voit, la consacrent par leurs arrêts, et punissent ceux qui veulent dérober leur tête à ce joug avilissant. Ils condamnent Touquet à la prison parce qu'il imprime la morale de l'évangile seulement, et non pas l'évangile avec ses miracles et les farces dont les prêtres l'ont chargé: ils défendent à Dumonteil de se marier, attendu qu'il est plus moral, plus social surtout de vivre en débauché que d'être un bon père de famille, le chef d'une maison qui profite à la cité. Hypocrisie, mensonge, immortalité stupide. Et cependant notre siècle est, dit-on, un siècle de lumières et de liberté!

D. M.

DUMOULIN (Évariste), rédacteur principal du Constitutionnel, chargé principalement de la partie littéraire et dramatique, critique faible, écrivain sans couleur, mais homme prudent et sage. M. Dumoulin, avec un esprit droit, beaucoup d'expérience et la modération qui en est le fruit, exerce sur le journal qu'il dirige une salutaire influence. Les écrivains qui partagent avec lui le travail de la rédaction doivent à sa censure judicieuse et bienveillante d'avoir évité une foule de procès en matière de presse périodique, et peut être autant qu'à leur défenseur, d'avoir triomphé dans ceux qui leur furent intentés. On est fâché de voir le Constitutionnel, écrit d'ailleurs d'une manière simple et tout-à-fait intelligible pour le peuple auquel il est destiné, user continuellement de tant de ménagemens envers tout ce qui est puissant et riche, dans une société où il devrait répandre de plus en plus l'esprit d'égalité. C'est au Constitutionnel que l'on doit attribuer en partie cette puissance de l'industrialisme et de l'argent qui domine ce siècle, pervertit ses doctrines, et l'avilit en le matérialisant. Noble pouvoir en effet qui a pour base des tas d'écus ou des piles de calicot! A Dieu ne plaise que nous refusions à la richesse une juste part d'influence dans une monarchie constitutionnelle comme la France où l'élection et l'éligibilité reposent sur un cens dont la possession est un gage pour la tranquillité publique. Mais qu'il y a loin de là à cette monstrueuse concentration d'argent et d'or en quelques mains privilégiées! Voilà pourtant ce que fait l'industrialisme: voilà où nous allons aujourd'hui! Au milieu de la société s'élève et grandit une aristocratie nouvelle, celle des Turcarets, plus insolente, cent fois, et bien pire que celle des nobles d'antique origine, que celle des sabreurs de l'empire. On parle pourtant de philantropie, on insère dans les journaux ses traits de bienfaisance! Gorgé d'or, on plaint le sort du pauvre qu'on éclabousse avec dédain. On est important et superbe; on se dit le soutien de l'État, le bien public sans cesse à la bouche..... Le

bien public! Allons donc; vous plaisantez, Messieurs; vous faites le bien public, mais à la suite de votre bien particulier, comme l'a dit dans une brochure spirituelle le pseudonyme M. de Stendhal qui s'est si bien moqué de vos apotheoses industrielles et libérales. Combien est plus noble et plus belle, plus convenable à la dignité humaine cette aristocratie intellectuelle telle que la conçoit, la prêche et la montre vivante en lui M. de Chateaubriand! Combien doit l'emporter dans l'estime des hommes le dévouement d'un Byron, d'un Santa Rosa, martyrs de liberté, sur le pesant orgueil de MM. tels et tels, banquiers, capitalistes, fabricants, gagnant maints écus, tenant table et maison magnifiques, et se proclamant pères de la patrie! Nous sommes loin maintenant du Constitutionnel et de M. Dumoulin, mais à ce nom l'esprit du journal et son influence, à notre avis très-funeste, nous ont suggéré les réflexions qu'on vient de lire. Nous préférerons toujours à cette modération intéressée l'indépendance du *Globe* et l'incorruptible probité du *Courrier*. D. M.

DUNOYER (N.), l'un des rédacteurs du *Censeur européen* qu'il fonda avec M. Comte, fut, ainsi que ce dernier, condamné vers 1820 à l'amende et à la prison pour outrages par écrit envers MM. les ministres, déguisés, comme c'est l'usage, sous le titre d'attaques contre la religion, la morale, la royauté, provocation à la désobéissance, et autres telles commodes dénominations. M. Dunoyer, doué d'un grand esprit d'observation et rempli d'ailleurs de connaissances positives, a publié en 1826 un ouvrage sur l'industrie qui contenait beaucoup de vues neuves et hardies sur-tout. Il s'appliquait spécialement à démontrer combien est plus rapide l'essor de l'industrie, particulière livrée à elle-même avec l'aide d'une libre concurrence, que celui de l'industrie protégée par les gouvernemens. Il prouvait jusqu'à l'évidence que quiconque dans un État n'exerce aucun travail, aucune industrie, est, lors même qu'il possède un riche patrimoine, un mauvais citoyen, un homme qui ne mériterait pas de vivre. Conduit à ce propos à parler des différens genres d'industrie et en particulier des emplois que confère le gouvernement, il s'élève avec force contre cet engouement de places, cet empressement général à les solliciter, qu'il traite de servile, et qu'il indique avec raison comme une des plaies de l'époque où nous vivons. N'est-il pas bien préférable en effet de devoir tout à soi-même, à l'exercice de ses facultés ou de son savoir, que de ramper des années pour obtenir enfin, quoi? un esclavage toujours pénible et souvent honteux, qu'encore vous craignez de perdre par un caprice des hommes ou du sort? M. Dunoyer s'occupe depuis plusieurs années de travaux importans sur ces matières, qui ne pourront qu'ajouter à la réputation de ce jeune publiciste indépendant.

Nous plaçons ici ce que nous avions à dire sur M. COMTE (Charles), son ami et son compagnon d'infortune, dont nous avons oublié l'article en son lieu. Ce jeune avocat, après leur commune condamnation, se retira en Suisse où il ouvrit un cours de droit public qui obtint le plus grand succès. Il y développait avec éloquence les principes de liberté qu'il avait soutenus si courageusement dans le *Censeur*. Rentré en France lorsque Charles X, à son avénement, amnistia les condamnés pour délits de la presse, il s'occupa de nouveau des objets qui lui étaient chers, faisant des cours particuliers et ne négligeant aucune occasion de traiter les questions de droit et d'économie politique qui étaient à l'ordre du jour. Il composa, entre autres, une brochure pour démontrer l'inutilité et même les inconvéniens du projet de canaliser la Seine, que proposait M. Dupin le savant. Bientôt après, M. Comte demanda au barreau de Paris sa réintégration sur le tableau des avocats d'où les ministres l'avaient fait ôter facilement au temps des lâchetés politiques, quand les corps défendaient aussi mal que les individus leur indépendance menacée. Sa demande fut écartée contre toute raison à une très faible majorité. Mais il avait eu pour lui dans la délibération du conseil, toutes les gloires du barreau, tous les caractères honorables et libres. La malignité alla jusqu'à attribuer quelque part dans cet échec qu'éprouvait M. Comte, à M. Dupin aîné, frère de l'ingénieur; nous, franchement, nous croyons un homme d'un talent véritable, incapable d'une telle bassesse. C'étaient les jalousies subalternes, c'était surtout la crainte de l'administration déplorable qui opprimait encore la France qui ne permirent pas à M. Comte de faire de

nouveau partie d'un corps qu'il aurait illustré. Il se consola de ce revers en se livrant aux consultations particulières et aux travaux de la science qu'il aimait. Depuis, il publia son traité de droit public, et tout récemment le ministère, moins aveugle que les barbares de M. Corbière, lui a permis de faire à Paris un cours de droit qui ne manquera pas d'être suivi par une jeunesse studieuse et qui sait admirer les beaux talens comme les beaux caractères. D. M.

DUPIN aîné, et DUPIN Charles, tous deux nommés en 1827 membres de la chambre des députes, ont pris une part très-active aux travaux de la session dernière. L'aîné a surtout contribué à affermir le ministère dans les mesures légales adoptées contre les jesuites. Le second est souvent monté à la tribune pour y traiter des questions d'economie politique ou de morale publique : mais soit que la science avec ses détails doive être bannie des discussions publiques, soit plutôt que le ton un peu doctoral de M. Charles Dupin ait déplu à la chambre, il est certain qu'il n'y a pas obtenu de grands succes. M. son frere et lui paraissent en général rechercher trop avidement la célebrité. Aussi arriveront-ils difficilement à la gloire qu'atteignent seulement les grands talens soutenus par de grands caracteres. Les professions de foi catholiques et gallicanes de M. Dupin aîné ont fait rire la France libérale, et peu s'en est fallu que sa fameuse procession de St. Acheul ne lui ait fait manquer la deputation. Pour M. Charles, c'est un homme plein de zele et de bonne foi, mais qui paraît ne pas assez s'oublier, lui-même dans ses travaux. Il nous a personnellement donné quelques marques de bienveillance qui ne nous permettent pas de plus amples réflexions sur ce sujet.

D. M.

DUPUYTREN (N.), chirurgien en chef de l'hôtel-Dieu de Paris, baron, chevalier de la légion d'honneur etc. etc., homme chargé d'honneurs et aussi un peu de déshonneur, possesseur d'une fortune considérable acquise par un talent du premier ordre que personne ne songe à contester. Sans être plus savant théoriquement que le respectable M. Boyer, il est, comme operateur, beaucoup plus heureux ; c'est même sous ce rapport le premier chirurgien connu aujourd'hui. Voici le revers de la médaille. Sans parler des petites manœuvres auxquelles on attribue de sa part, l'acquisition de son emploi possédé auparavant par M. Pelletan père, que la vieillesse ne devait pas encore en éloigner, manœuvres qui ne nous sont pas prouvées malgré les bruits du temps, il suffit de la connaissance de sa conduite pendant les dernières années pour ne pas apprecier à une très grande valeur son caractere moral et politique. Peu content de la gloire et de la fortune, il fut poussé par l'ambition vers le jesuitisme, dans lequel il donna en plein. On cite à ce propos une foule de traits de lui qui ont fait rire tout Paris. En voici un entre mille. Invité à une soirée à la cour, il laisse tomber avec une apparente négligence un livre de prieres bien doré et auquel il n'avait pas oublié de mettre son nom. Or, le fait se passait devant certaine princesse bien connue pour sa dévotion. Le livre lui fut remis, et elle ne fut pas dupe de l'intention qui l'avait fait perdre à M. Dupuytren. O grands hommes, que vous êtes parfois petits et vils ! Nous nous abstiendrons de parler des infortunes conjugales du célebre docteur, et des rudes chatimens qu'il infligea plus d'une fois à sa moitié quand il lui arrivait de s'écarter de ses devoirs. Ces choses sont domestiques purement, et il ne faut affliger personne. D. M.

DURAND (Charles), né à St. Hippolyte (Gard) en 1795, fit ses études au lycée Napoleon (collége Henri IV) ; admis à l'ecole Polytechnique en 1813 il alla en 1814 etudier le droit à Aix en Provence. En 1815 Carnot à qui il avait adressé un mémoire, le recommanda au maréchal Brune qui le placa à la prefecture de Marseille auprès de M. le comte Frochot en qualité de secrétaire. A la nouvelle du desastre de Waterloo des troubles graves ayant éclaté à Marseille, M. Durand fut obligé de se sauver comme tous les employés du gouvernement impérial. Arrivé à Nimes chez son père, ingenieur des ponts et chaussées, il fut témoin des discordes sanglantes qui signalèrent la fin des cent jours, et se retira avec un parti protestant dans les montagnes des Cevennes. C'était l'epoque où Trestaillon et ses complices assassinaient à domicile les protestans de Nimes et des environs. Uni avec eux par les mé-

mes intérêts, M. Durand partagea deux mois entiers les fatigues de ceux qui ne voulaient pas périr sans résistance. Décidé enfin à éclairer le gouvernement et l'opinion sur tant d'horreurs, il se rendit à Paris et y publia un écrit intitulé, Marseille et Nîmes en 1815. La se trouvaient revélés pour la première fois les noms des assassins et ceux des victimes. La Minerve au nom de tous les bons citoyens somma l'auteur de se faire connaître. Il se nomma immédiatement, et donna de nouveaux détails signés sur ce Trestaillon qu'il a fait connaître à la France, et dont personne, grâce à lui, n'ignore les hideux exploits : M. Durand fut reçu en 1818 avocat à la cour royale de Paris. Il s'associa alors à MM. Benjamin Constant, de Jouy, Aignan, Lebrun, Arnault fils, Pagès etc., pour fonder un journal intitulé la Renommée, dont il fut rédacteur ordinaire, et qui depuis a été remplacé par le Courrier français. Vers la fin de 1819, sur la recommandation de M. Guizot, M. de Serres alors garde des sceaux nomma M. Durand procureur du roi en Corse. Après trois ans d'exercice de ces fonctions et à l'avénement de M. Peyronnet, M. Durand donna sa démission. Redevenu écrivain, et traduit en police correctionnelle pour un article inséré dans le Courrier français, il fut condamné à six mois de prison et à une amende considérable. Il quitta alors la France et se rendit à Genève où il fut reçu membre de la société des arts au sein de laquelle il fit des cours d'éloquence française. Ayant visité la Suisse et l'Italie, il revint en France où il avait pu rentrer depuis l'avénement de Charles X qui avait amnistié tous les condamnés pour délits de la presse. Ce fut à Lyon qu'il établit son séjour; il y fit un cours public d'éloquence qui a été recueilli et publié en deux volumes chez Malher, à Paris, et prit part à la rédaction d'un journal intitulé l'indépendant. Revenu ensuite à Paris, M. Durand forma le projet d'établir dans plusieurs grandes villes de France le même genre de cours que ceux de MM. Guizot, Cousin et Villemain. Il accomplit successivement ce projet dans les villes de Rouen, le Hâvre, Caen, Nantes; et ses leçons, recueillies en partie, forment deux volumes publiés à Rouen chez le libraire Frère, et dont le journal des Débats et le Courrier des tribunaux ont rendu un compte extrêmement avantageux. A l'époque où M. Durand faisait son cours à Genève, il y fonda un journal intitulé le Courrier du Léman. Cette feuille, que la police Franchet faisait arrêter à la frontière, a contenu plusieurs lettres de M. de Chateaubriand dans lesquelles le noble Pair adresse à M. Durand son éloquente profession de foi en faveur de la Grèce. C'est à M. de Châteaubriand aussi qu'il a dédié son cours d'éloquence. Au moment où nous écrivons il vient d'ouvrir à Bruxelles un cours d'éloquence où il montre avec une connaissance approfondie de l'art oratoire les plus rares talens pour l'improvisation. Les principes de M. Durand en politique, en morale, en littérature sont suffisamment connus, et ne se sont jamais démentis, qu'elle qu'ait été la variété et quelquefois le danger des positions où il s'est rencontré. Si la chose était digne de quelque intérêt, nous ajouterions que des relations personnelles avec lui nous ont mis à même d'apprécier l'excellence de son cœur et la délicatesse de ses procédés. D. M.

DURAND DE MAREUIL (le baron), revenu d'Amérique où il résidait, en qualité de ministre de France auprès des États-Unis, ce diplomate a été chargé, en 1828, de remplacer momentanément à Lisbonne, le duc de Rauzan qui, depuis 1824, y résidait en qualité d'ambassadeur. La conduite de M. Durand de Mareuil, lors de l'usurpation de don Miguel, a été pleine de dignité. Lui et le ministre anglais, M. Lamb, ont noblement représenté leur pays; avec cette seule différence, que le ministre français n'a point été désavoué, par son cabinet et par son souverain, tandis que le courageux ministre de la Grande-Bretagne, pénétré des nobles principes de la politique de Canning, n'a trouvé dans le monarque anglais et son premier ministre (Wellington), que froideur, malveillance et injustice! M. de Mareuil a laissé des regrets dans les Pays-Bas, où nous pensons qu'il serait revu avec plaisir par tous ceux qui se rappelleront quel successeur lui a été donné. (Le comte d'Agoult, maintenant ministre à Berlin.)

DURANTON, professeur de droit civil à l'École de droit de Paris, auteur de plusieurs ouvrages estimés, et colla-

borateur de la Thémis. Aimé des élèves pour le zèle qu'il met à les instruire et l'indulgence qu'il leur témoigne dans les examens. D. M.

DUVERGIER de Hauranne, fils de l'ancien magistrat et député de ce nom, s'annonce dans le monde littéraire et politique par les plus heureuses dispositions. C'est lui qui est auteur d'une serie de lettres sur l'Angleterre et ses elections en 1826, insérées dans le Globe, journal français, et signées O, où sont depeintes d'une maniere très-plaisante les menees des candidats Anglais et la turbulente activité des électeurs, enfin tous les détails des scènes populaires et pittoresques autant que politiques. Ses vues sur l'organisation du gouvernement de la grande Bretagne contiennent d'excellentes idées et annoncent beaucoup de talent d'observation. D. M.

DUVEYRIER, ancien avocat de Paris, et en dernier lieu, premier président honoraire de la cour royale de Montpellier, qu'on avait tué très innocemment dans quelques supplémens de Biographie, est vivant, et proteste formellement contre toute inscription de son nom dans les nécrologies.

E.

ELDON (lord John), l'un des plus vieux et des plus opiniatres soutiens du système olygarchique, et l'ami particulier de George IV, n'est point rentré au ministère où l'appelait naturellement l'élévation de son ami le duc Wellington.

ELICAGARAI, l'abbé, mort en odeur de jésuitisme en 1821; membre de la commission d'instruction publique au temps où M. Royer-Collard en était président, il s'opposait au petit nombre de mesures sages que cette commission essayait de prendre malgré les intrigues du parti prêtre soutenu par le gouvernement occulte d'alors. Dans ses tournées d'inspection, voyant les études de plus en plus florissantes, il disait à peu près comme le Clistorel de Chénier :

Tant de littérature est fort peu nécessaire :

allez à confesse, mes petits amis, assistez à la messe avec recueillement, chantez bien fort aux vêpres et à complies, et vous ferez de bons sujets pour le roi, de bons citoyens pour l'état. Ces savans, eux, que seront-ils? Des orgueilleux, des impies, ennemis du roi et de notre sainte religion. C'est ainsi qu'allait encourageant la science ce bon M. Elicagarai, mais franchement et dans la sincérité de son âme; car au fond c'était un excellent homme, ignorant comme un prêtre, et croyant bonnement l'instruction de sa nature chose mauvaise et subversive des mœurs et de la foi. A Montpellier il fut sifflé, hué et presque conspué par les élèves de la faculte de médecine, au milieu desquels il débitait de semblables sottises. Pareille mésaventure lui advint à Marseille, où de plus, son discours, vrai chef-d'œuvre da fanatisme niais, fut recueilli, publié et envoyé à Paris où il ne fit pas moins rire que sur les bords du Rhône. La commission d'instruction publique dont M. Elicagarai paraissait exprimer les sentimens, peu jalouse de partager le ridicule qui s'attachait de droit à ces homélies intempestives et absurdes, lui fit de vifs reproches à son retour; mais hélas! ce fut en vain; il n'en continua pas moins de prêcher partout l'ignorance. C'est au milieu de ses travaux et de ses efforts pour elle que la mort le surprit un jour. Que le digne homme repose en paix! D. M.

ELLENBOROUGH (lord), pair d'Angleterre et fils de l'ancien juge, chef adjoint de la cour du banc du roi, est maintenant membre du ministère. Il fut l'ennemi declaré de la politique de Canning et attaqua ce grand homme avec une indécence qui revolta les cœurs honnêtes et tous les esprits éclairés. Lord Ellenborough est un des membres marquans de l'administration du duc de Wellington; l'on peut juger par l'influence dont il y jouit du mérite de cette administration.

ÉTIENNE, a été appelé, en 1827, par les électeurs du département de la Meuse à la chambre des députés, où il avait déjà figuré avec une haute distinction dans les sessions précédentes.

F.

FAURE (N.).

..... je prétends dans ma reconnaissance,
Dérobant les lauriers d'un jambon de Mayence
Décorer un jour ton bonnet.

Ainsi parlait en 1827 M. de Villele au cuisinier savant qui tant de fois lui conquit la majorité dans la chambre elective. O temps, ô mœurs! Quelques mois encore, et ton regne est passé, tes honneurs sont flétris. Au lieu de cette foule avide qui périodiquement venait goûter les fruits de ton genie, quelle solitude et quel silence! Franchet, Delavau, Syries de Marinhac, Corbière et Castelbajac, Peyronnet et d'Ambrugeac, est-la, un diné? Toi qui jadis...!

..... ô rage, ô désespoir, ô truffes impuissantes!

Au moins la gloire te reste, le nom de Faure est célebre à tout jamais. Tant que seront au monde ministeriels et ventrus, ton souvenir doit subsister. Et pourquoi te plaindrais-tu du sort? le cuisinier de Piet lui-même n'a pu léguer son nom à l'histoire, et toi, chanté par les poëtes, tu voles à l'immortalité.

D. M.

FAYET (N.), abbé, inspecteur-général de l'université. Nous ignorons complètement d'où lui est venue la capacité convenable à l'emploi qu'il occupe. Prédicateur médiocre, il a promené dans beaucoup de villes sa triviale éloquence que rehaussent seulement maintes injures contre le libéralisme et les impietés du siecle. Quelques sermons, vraies guenilles de missionnaire en fureur qui se débat contre la haine publique, tel est le bagage littéraire au moyen duquel, Frayssinous aidant, M. Fayet est devenu l'un des plus hauts fonctionnaires de l'université. Quand il est sur le chapitre des révolutions, il pérore, il pérore toujours. Tableaux effrayans, menaces et prophéties, rien ne manque à ces sortes de drames. M. Fayet est au reste moins diable qu'il ne paraît l'être quand il lance l'anathème : les dignités, les douceurs de ce monde l'ont trouvé sensible à leurs attraits. Et depuis quelques années son zele de proscriptions catholiques semble s'être un peu ralenti, il damne généralement moins qu'autrefois; en fait de tableaux d'enfer et de purgatoire, il a déja moins de cette verve effrayante qui captivait la populace autrefois. Il recule évidemment, il leche ses diables et périodise ses supplices. Ce n'est presque plus l'abbé Fayet.

D. M.

FELETZ (N.) .. Non, M. l'abbé non; vous n'yrez point ainsi. Dans le monde c'est très-bien; on sait que vous êtes abbé pour rire, que vous lisez la bible autant que l'alcoran; et si vous étiez jeune encore, mainte douairiere du noble faubourg vous priserait autant pour le moins qu'un garde du corps ou quelque officier d'un grade un peu élevé; car, bien que physiquement vous ne soyez pas l'égal de ces notabilités soldatesques, au moins on vous reconnait beaucoup d'esprit et d'un esprit très fin, très aimable, des manieres charmantes; bref, vous êtes recherché, fête, vous passez pour la coqueluche des grandes dames et des beaux salons; on vous connait caustique et railleur; quelque savoir même vous est accordé. Et vous qui tant de fois vous êtes moqué avec gentillesse des inepties, des ridicules de tout genre, vous iriez à l'Académie vous faire recevoir en soutane et en rabat? Ignorez-vous donc l'aversion du siècle pour tout ce qui le moins du monde ressemble à quelque emblême de catholicité? croyez-moi; au fond vous êtes mondain, très mondain; laissez-là cet appareil gothique et mettez tout bonnement un habit. — Ainsi parlait au futur immortel un ami sensé mais trop indépendant pour l'an de grâce 1827. — Au fond, c'est bien juste, se disait le malin, le fringant abbé; mais d'autre part Villèle et la congrégation....; la foi reniée et méconnue? Que faire? La soutane et le tricorne en vogue sentent bien le jésuitisme que le siècle poursuit de ses rigueurs; d'autre part aussi renoncer publiquement à son métier? Il est un moyen terme : l'ingénieux abbé a résolu d'endosser l'habit bourgeois; mais pour transiger avec les exigences sacerdotales, il revêt en même temps ce petit manteau bien étroit, bien pincé, bien empesé, que chacun a pu voir sur le dos du moindre cuistre de St.-Sulpice. Gravement il s'a-

ance près du savant et noble corps, et
ïgérement prononce un discours maigre
utant que sa personne chétive : idées
ibles, style d'une mesquine élégance,
ebit incorrect et timide, gestes faux et
mbarrassés, voilà ce que présenta aux
lustres académiciens et au public qui
'en pouvait mais l'abbé tant vanté, tant
hoyé, tant mitonné, comme on dit. Il
st vrai qu'il avait deux articles, les seuls
n peu vigoureux qui soient sor-
s de sa plume à l'eau rose, sur les ri-
ueurs de Frayssinous envers l'École de
orèze, et l'espionnage de Laurentie dans
ette affaire; mais on se disait à l'oreille
ue, nommé récemment inspecteur de
Académie de Paris, il eût mieux aimé
re nommé inspecteur général des étu-
es, et que plein, encore du dépit que lui
ausait ce désappointement, saisi tout à
oup d'une humeur batailleuse contre les
uissans, il rompait sa première lance
n faveur d'une liberté qu'il ne connais-
ait pas. Mais quand après les formules
rdinaires de modestie académique aux-
uelles M. de Barante vient de renoncer
'une manière aussi scandaleuse, aussi
ernicieuse pour l'art de la période et la
érilité des récipiendaires à venir, il lui
allut parler enfin de son bagage litté-
aire, exhiber les titres de son étonnante
ection, vraiment ce fut chose difficile
: curieuse. Fouillant dans le sac, il y
découvrit, quoi? Des articles de jour-
aux, légers il est vrai et malins comme
: singe des Débats; mais peu forts et peu
ourris. Toutefois, éloge obligé de la cri-
que littéraire, et surtout de la causticité
iquante, des traditions polies du dix-
uitième siècle de spirituelle et scanda-
euse mémoire;... et puis c'est tout. Mal-
eureusement M. Villemain, dans un
iscours brillant, et M. Fourrier dans
n discours généreux, retraçant tous deux
leur manière les pompes de cette ex-
édition d'Égypte si merveilleuse et si
avante, attirèrent toute l'attention d'un
ublic avide d'émotions plus que d'esprit
uintessencié. Il faut le dire dans l'intérêt du vrai. Notre cher abbé parut pâle
t triste près de l'imagination et du style
e l'auteur de Lascaris, près des nobles
ouvenirs et des patriotiques sentimens du
ompagnon de Desgenettes et des braves
e la France républicaine. Mal lui prit
'être devenu académicien : il y perdit
même cette renommée bouffonne, espèce
de gloire bien exploitée à son profit par un journal en faveur. Pauvre abbé! Tout récemment on a ou il a recueilli ses articles littéraires, etc.; mais, en rendant justice à ce qu'il y a d'ingénieux et d'élégant dans la forme, on ne peut s'empêcher de sentir ce que le fond a de mesquin et de froid. Non M. Feletz, ni votre craniologie, ni cette longue kyrielle d'articles où vous soutenez des principes sains, mais dont vous n'avez qu'une conviction stérile, ne m'empêcheront de penser qu'intellectuellement au moins vous êtes comme physiquement je désirerais voir tous vos pareils, s'ils ne consentent enfin à devenir citoyens, époux et pères. Ah! M. l'abbé, croyez-moi, votre critique ira juste aussi loin que celle du journal de l'empire, que la critique si polie de M. Geoffroy, de M. Dussault, de mordante mais servile mémoire. « Ce n'est pas tout d'être méchant, disait Voltaire à Palissot à propos de sa Dunciade; il faut de l'esprit, de la gaîté. » Voudriez-vous me permettre de vous dire en finissant : ce n'est pas tout d'avoir malice, ni même esprit et gaîté, cher abbé; pour vivre dans l'avenir il faut encore ce que vous n'avez pas — Quoi donc? — un cœur, un cœur, morbleu! une âme, principe de tout talent, *pectus quod disertos facit.*

D. M.

FEUTRIER, (évêque de Beauvais), ministre des affaires ecclesiastiques : ce prelat est, nous l'avouerons, placé dans une situation fort difficile; car les jesuites n'acceptent pas volontiers les éloges de ceux qui suppriment leurs établissemens et mettent un frein à leur ambition. M. l'evêque de Beauvais, en flattant ces hommes implacables, a paru avoir complètement ignoré que le mot de Cesar est leur devise : « *Nil facti reputans, si quid superesset agendum :* Rien n'est fait, s'il reste quelque chose à faire. » L'impartialité qu'ils demandent, c'est un dévouement exclusif, qui ne reconnaisse qu'eux, et qui soit hostile à quiconque n'est pas pour eux. M. l'évêque de Beauvais a cru faire beaucoup en leur faveur, en rendant justice à des vertus qu'ils se soucient fort peu de pratiquer, et surtout celle de désintéressement, qui, appliquée aux disciples d'Ignace, ressemble à une mauvaise plaisanterie : aussi n'ont-ils pas été dupes d'éloges qu'il leur faisait payer si cher. Tout ce que M. Feutrier leur

vait fait de prévenances avant de les rapper dans leurs plus chères affections, tout ce qu'il a mis, depuis, de soins à apaiser leurs fiers ressentimens, ne lui ramèneront jamais des hommes qui n'ont jamais pardonné, mais qui possèdent merveilleusement l'art d'ajourner leurs vengeances. M. l'evêque de Beauvais dont toutes les pensées sont, au fond, celles d'un homme de bien, et d'un ami sincère de son pays, est, comme la plupart des membres du conseil du roi, enchaîné par cette puissance occulte, alliée intime et secrète des Villele, des Metternich et des Wellington, qui fait, depuis si long-temps, la honte et le malheur de cette belle France, et qui s'attache avec un si déplorable succès à comprimer en elle tout essor qui l'élevait vers ce qu'il y a de beau, de libre, et de grand. C'est au prix de cette honteuse tolérance d'un pouvoir qui domine tous les autres, et dont l'influence s'étend sur le clergé, l'armée et l'administration, qu'on voudrait permettre aujourd'hui aux hommes qui dirigent les affaires de la France, de faire le peu de bien, dont celle-ci, toujours généreuse, aime à se montrer *reconnaissante*. Où va la France, ainsi conduite, et quel sera pour elle le terme d'un semblable état de choses? Quelle en sera surtout l'issue? C'est une demande que nous adresserions volontiers à M. l'evêque de Beauvais, si nous n'étions pas bien convaincus d'avance de l'impossibilité où, tout ministre qu'il est, il se trouverait d'y répondre et de l'extrême loyauté de ses sentimens personnels.

FOUCAULT, libraire assez instruit a publié de vieilles chroniques pouvant servir à l'histoire de France qu'il a beaucoup étudiée et qu'il sait très-bien.

D. M.

FOUCAULT (vicomte de), colonel de a gendarmerie de Paris. Nous ne savons où M. de Foucault a gagné ses grades militaires, ni à quelle famille noble il appartient. Ce que personne n'ignore, c'est que le pouvoir n'a pas eu de valet plus plat et l'arme qu'il commande de chef plus déshonoré. C'est depuis son élévation au grade de colonel que la gendarmerie, autrefois considérée comme un corps d'elite remplissant fidelement des fonctions pénibles mais nécessaires, et qu'un peu de noblesse encore pouvait entourer, n'a plus été regardée que comme une bande d'espions et d'assassins; parce qu'il a encouragé dans ce corps la délation, et que, docile aux instructions des Delavau et des Franchet, il l'a rendu l'horreur des citoyens en le faisant intervenir d'une manière sanglante partout où se manifestait l'opinion publique contre des actes oppresseurs. C'est le vicomte de Foucault qui a exécuté en 1823, l'expulsion de Manuel de la chambre des députés. On se rappelle qu'à la suite des débats qu'excitèrent les courageuses paroles de ce député fidèle, fut prise une décision inique, illégale, fruit d'une aveugle rage. L'exclusion temporaire de Manuel fut prononcée. L'histoire conservera la protestation sublime mais inutile qu'il opposa à la violence. Toujours confiant dans l'inviolabilité dont la loi investit les représentans de la nation, Manuel se présente à la séance suivante, et prend place parmi ses collègues. Grande perplexité des ultra-royalistes; ils sortent de la salle, et dans les bureaux ils décident que le président sommerait Manuel de sortir, et au besoin l'y contraindrait par la force. Refus net et formel. Ravez qui présidait alors, commande à la garde nationale encore existante à cette époque, et qui gardait le palais de la chambre, d'entrer et de procéder à l'expulsion. La garde entre, et conduite en présence des députés de la France, elle n'oublie ni son origine populaire ni leur inviolabilité. Le sergent, sommé d'expulser Manuel, demeure immobile avec sa troupe, et témoigne qu'il n'obéira pas. Ce brave s'appelait Mercier. On congédia la garde rebelle, et Foucault le vicomte introduit dans la chambre avec ses alguazils, leur crie « empoignez ce b.... là. » Vraie parole de gendarme, que personne en France n'oubliera. Misérable sbire, satellite à gages d'un pouvoir déshonté, porter ta main avilie sur un défenseur de nos droits, sur l'orateur éloquent à qui la patrie devrait élever des statues. La profanation fut consommée. Foucault reçut les faveurs du pouvoir, et le sergent fut cassé, en attendant qu'un jour la garde nationale entière fût licenciée. Paul-Louis se propose une question curieuse à ce sujet, c'est à savoir qui plus vil fut alors de Ravez le président, ordonnant lâchement une coupable violation des lois, ou de Foucault le gendarme, em-

poignant le député. Je ne sais comment il la décide : chacun peut à son gré décerner à l'un ou à l'autre la palme de la bassesse. Le même Paul dit encore : « Ce vicomte de Foucault nous parle de ses aïeux ; *mais la postérité d'Alfane et de Bayard*, quand ce n'est qu'un gendarme aux ordres d'un préfet, ma foi c'est bien peu de chose. » Il n'est pas besoin d'ajouter que depuis cette époque mémorable, M. de Foucault s'est toujours montré aussi vil, aussi rampant qu'alors; dans tous les troubles politiques, il s'est signalé comme un brave empoigneur, et comme un sabreur habile. Aussi, distinctions et honneurs de l'accueillir ; et gratifications de pleuvoir sur le corps qu'il commande. C'est, à peu de chose près, une célébrité du même genre que celle de Vidoc ; la différence ne consiste que dans quelques *caractères* qui ne rendent pas au reste le dernier beaucoup plus méprisable que l'autre. D. M.

FRANCHET-DESPEREY, a quitté la direction générale de police du royaume, quelques instans après le renversement de ses protecteurs. Il est bizarre, et néanmoins très vrai, quoique nous ne doutions pas que cette assertion ne rencontre beaucoup de personnes qui refuseront d'y croire, que M. Franchet ne fut à aucune époque en bonne intelligence avec le premier ministre, lequel n'aima jamais les jésuites, mais qui, par des raisons qu'il est facile de s'expliquer dans un courtisan, *ne leur refusa jamais rien*. Or, personne n'ignore que M. Franchet est un des grands colliers de l'ordre, et, dès-lors, on ne sera plus étonné de son immutabilité à la police, où il était maintenu par trop d'intérêts et des influences trop supérieures. Il a été nommé conseiller d'état en service ordinaire, avec son subordonné Delavau, au moment où il a quitté ses fonctions ; et comme si nul autre après lui, n'eût été capable de les remplir, elles ont été supprimées. On ne voit pas ce qu'on eût pu faire de plus ou de mieux, pour témoigner dignement à ces deux magistrats, toute la reconnaissance que l'on ressentait pour les grands services qu'ils avaient rendus au moment même où le cri de la France s'élevait contre eux.

FRANÇOIS (DE NEUFCHATEAU), ancien ministre, ancien directeur, ancien sénateur, est mort en 1828.

FRAYSSINOUS (DENIS). Nous l'avons laissé dans le premier supplément, à la tête du ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique. Il est tombé avec l'administration Villèle et le système jésuitique ; on a renoncé à la pensée qui avait présidé à la formation du double ministère que M. Frayssinous dirigeait, et qui, au moyen de cette réunion, donnait au clergé l'enseignement public en France. Ce qui avait porté l'évêque d'Hermopolis aux affaires, c'était le souvenir de prédications modérées et même assez brillantes faites par lui jadis à St. Sulpice. Lorsque, devenu ministre, il publia ces sermons, il n'en retira ni grande gloire ni, autant que nous sachions, grand profit. N'importe, l'auteur était toujours Pair de France et ministre (voire même membre de l'Académie française tout comme son con frère l'Archevêque de Paris). C'est de lui que Paul-Louis parlait à la fin du Pamphlet des pamphlets, quand il disait : « Jamais F... ne fera de ses homélies que des emplois et un carrosse. » Cette prédiction s'est vérifiée à la lettre; car pour l'ex-ministre, de grands talens aujourd'hui et de bonne renommée, néant. D. M.

FRÉDÉRIC (AUGUSTE), roi de Saxe, le meilleur et le plus regretté des princes de l'Europe, est mort le 5 mai 1827.

FROCHOT (le comte), ancien préfet de Paris, est mort en 1828, laissant la réputation d'un magistrat intègre et habile.

G.

GAIL (N.), abbé avant la révolution ; ainsi du moins le désignent les titres des ouvrages publiés par lui à cette époque, et les comptes qui en furent rendus. M. Gail, doué, à ce qu'il paraît, du génie de l'intrigue plus que du génie de la science, *médita de bonne heure sa vaste renommée*. Il publia, avant d'avoir atteint sa vingtième année, quelques ouvrages grecs insignifians, et dès-lors parut se croire un grand homme ; il poursuit sa carrière, toujours fidèle à l'antique ignorance. En vain il a devant les yeux les travaux philolo-

giques des Vauvilliers des Dutheil etc., il imprime, il imprime rapsodies, sur rapsodies qu'il fait louanger et vendre, Dieu sait par quels moyens. La révolution survenant, M. Gail épouse une femme aimable, excellente musicienne, douée d'un goût exquis. Une semblable union était une monstruosité. La grâce unie au pédantisme ignorant et presomptueux! Comment la femme qui avait composé une foule de romances et de morceaux délicieux, eût-elle vécu près d'un lourd profanateur des beautés antiques. Une séparation devint nécessaire : depuis long-temps Mad. Gail disait plaisamment à son époux qui l'importunait : Abi Gail. On se sépara volontairement. M. Gail se livra dès-lors tout entier au grec, et publia successivement Xénophon, Thucydide, Homère, et une foule de traités séparés, de discours et de poésies grecques. Ce qu'on y remarque surtout, c'est une ignorance profonde de la langue et des mœurs grecques, c'est la facilité avec laquelle l'ex-abbé décide les questions les plus épineuses de l'histoire et de la philologie; mais ce qui passe tout ridicule, c'est la complaisance avec laquelle dans d'interminables préfaces mises en tête de la plus mince publication, il rappelle et vante ses publications passées. J'oubliais de parler d'une mauvaise grammaire grecque qu'il a publiée et qui est aujourd'hui tout à fait en arrière des connaissances; et de quelques réimpressions d'ouvrages qu'il a trouvé le moyen de gâter, tels que les racines grecques de Lancelot et autres. M. Gail, outre qu'il est de l'Institut, a su encore accaparer la place de professeur de grec au collége de France, et celle de garde des manuscrits de la bibliothèque royale; « helléniste d'autant plus précieux, dit Courrier, qu'il ne sait pas le grec, qu'il ne lit pas même la lettre moulée » (voir la lettre de Courrier à l'Académie des inscriptions et belles lettres, en 1819.) Et cependant Haaze et beaucoup d'hommes vraiment savans se morfondent! M. Gail a un fils presque aussi célèbre et aussi ignorant que son père. Il remporte pourtant des prix d'Académie sur des points d'érudition grecque, et occupe à St. Cyr une chaire inutile dont le revenu monte à six mille francs. L'auteur de cet article a eu entre les mains un cahier de grec moderne fait par M. Gail fils, dont la seule lecture montrait, par des fautes nombreuses et grossières, que l'auteur n'y entend goutte. On dit qu'il est élève de l'École Normale. Tant pis pour elle! C'est donc à l'époque où les concours n'étaient pas encore établis! On ne peut nier que pendant quarante ans M. Gail n'ait rendu quelques services en publiant des ouvrages élémentaires; mais ce qui l'a voué au mépris, c'est sa ridicule affectation d'un savoir qu'il ne possédait pas, et le charlatanisme qu'il employait pour fonder sa renommée : On a vu M. Gail faisant son cours au collége de France, offrir aux auditeurs ses éditions des ouvrages qu'il expliquait, et n'avoir pas honte d'en recevoir le prix.

D. M.

GAY-LUSSAC, professeur de chimie à l'École polytechnique et de physique à la faculté des sciences de l'académie de Paris. C'est le savant le plus modeste et en même-temps celui à qui l'on doit le plus de découvertes utiles. Il a plus fait peut-être pour la science que vingt autres savans réunis. Et pourtant on n'a pas de lui de traités complets, de volumineux ouvrages. Quelques notices insérées dans des recueils scientifiques, où il expose de longues expériences faites consciencieusement, les procédés suivis, les résultats obtenus et les théories à déduire, voilà tout son bagage. Mais quel trésor de faits bien observés et de conséquences lumineuses! Tous les arts presque doivent à ses travaux d'utiles améliorations. La patience unie à l'audace, tels sont les caractères de son talent. C'est lui qui, laissant à terre des compagnons effrayés, s'élança le plus haut dans les airs pour en rapporter des observations météorologiques plus étendues et plus précises. Timide comme un enfant, il commence chacune de ses leçons pâle et tremblant, puis soutenu par les données de la science, il s'anime par degrés, et finit par bien dire et vivement intéresser son nombreux auditoire. Il ne dit pas à chaque propos comme son confrère Biot : j'ai trouvé, j'ai découvert que etc.; mais lors même qu'il a découvert quelque chose, il dit : on a trouvé que, on s'est convaincu, etc. M. Gay-Lussac rend avec plaisir justice au mérite quelque part qu'il se trouve, et montre à ses élèves en tout temps une extrême bienveillance. Nous l'avons vu s'intéresser vive-

ment aux travaux d'un simple artisan, d'un porteur d'eau, qui, suivant assidûment ses leçons, avait fait en peu de temps de notables progrès Mais il est si simple lui-même et si bon! Je crains vraiment de faire frémir d'horreur beaucoup de grandes dames, de nobles et riches messieurs, en leur apprenant que le plus grand homme de l'époque actuelle, en fait de science, a épousé qui? Sa blanchisseuse! Il est vrai qu'il l'avait aimée, qu'il l'avait rendue mère, et qu'au moyen de l'instruction qu'il lui a donnée, il en a fait une des femmes les plus aimables de Paris. Les travaux du père suffisent à la famille qui (scandale de nos jours!) est partout reçue, honorée. L'on pourrait voir au commencement de chaque année, M. Gay-Lussac, que toute l'Europe admire, revenir chez lui chargé de joujoux, de petits chevaux et de polichinelles pour ses marmots. Il n'a jamais sollicité aucune faveur. Des emplois mérités et remplis en conscience, voilà tout ce qu'il possède. Mais ils sont loin d'être en rapport avec ses immenses talens, et si M. Gay-Lussac quittait un jour ses places pour se mettre aux gages de l'industrie, nul doute qu'il ne décuplât au moins ses revenus. D. M.

GEORGE IV, roi d'Angleterre. Les dernières années de la vie et du règne de ce prince ne paraissent pas destinées à affermir l'heureuse opinion qu'avaient permis de concevoir l'appel de Canning au premier ministère, et les promesses solennelles faites à ce ministre mourant, de maintenir le nouveau système introduit par lui dans la politique intérieure et extérieure du pays, en rappelant dans ses conseils et autour de sa personne, quelques uns des chefs de l'oligarchie anglaise, qui l'avaient indignement outragé, et prétendaient le contraindre dans le choix constitutionnel de ses ministres. Georges IV paraît avoir oublié *seul*, au milieu des souvenirs et de l'indignation de l'Europe, et les sentimens qui l'agitèrent alors, et les royales paroles qui lui échappèrent. Ennemi des affaires et de toute occupation, sa première pensée, après la mort de Canning, fut d'abandonner le système que l'honneur et l'intérêt de l'Angleterre lui commandaient de conserver, parce qu'il eût fallu, pour cela, montrer un peu d'énergie, et se montrer capable de résister à d'insolentes prétentions. En considérant ce qu'était l'Angleterre, il y a quatorze mois, et ce qu'elle est aujourd'hui, et de quel degré d'influence, de gloire et de prospérité elle est déchue, Georges IV, Canning et Wellington sont jugés.

GIRODET (N.), célèbre peintre français, mort il y a quelques années; auteur de plusieurs tableaux remarquables surtout par la délicatesse, la grâce et la sensibilité. Qui ne connaît Pygmalion et Galatée? Qui ne sait avec quel bonheur le peintre saisit, expose aux yeux du spectateur le moment où cette pierre inanimée reçoit une vie qu'elle ignore. Jamais la magie du pinceau n'opéra semblable prodige. Je ne citerai pas le compliment que fit à ce sujet feu Louis XVIII à l'auteur; et cela pour deux raisons: la première, c'est qu'il est d'un ton égrillard, et leste un peu pour un roi; la seconde, c'est qu'en fait d'arts le témoignage d'un roi n'a pas un poids considérable. Girodet travaillait beaucoup, mais d'une manière fort peu réglée. L'amour occupait et souvent troublait ses loisirs. Doué d'une ame vive et franche, artiste enthousiaste, le beau, le poétique en tout l'occupaient sans cesse. Dévoré d'une activité inquiète, il était vers les derniers temps sombre et mélancolique. Son tempérament nerveux avait été profondément affecté par les passions qui avaient bouleversé sa vie. L'amour des arts, le consumait; il passait plusieurs jours et plusieurs nuits consécutives travaillant à quelque sujet chéri; puis fatigué de longues veilles, il demandait au plaisir de funestes délassemens. Ainsi s'épuisait, s'éteignait promptement sa vie; et jeune encore, plein de talens sublimes, il mourut admiré de tous, regretté des artistes ses amis et ses frères, léguant à l'avenir une foule de chefs-d'œuvre imparfaits, mais où se révèle encore son génie. Girodet, outre ses tableaux dont nous ne donnons pas la liste parce que nous ne le ferions que d'une manière incomplète, avait composé une série de dessins pour l'Enéide, et beaucoup d'autres sur des sujets mythologiques. Vérité, nature, grâce et passion n'y manquent jamais. La vente de ses dessins et tableaux eut lieu après sa mort, et attira une des plus nombreuses réunions d'amateurs que puisse offrir une capitale comme Paris. Artiste véritable,

homme généreux et passionné, reçois ici l'hommage d'un admirateur sincère !

D. M.

GODOY (Emmanuel), prince de la paix, dont la mort avait été annoncée dans quelques biographies, est encore vivant, si l'on peut appeler vivre la profonde obscurité et le mépris dans lesquels il est tombé. C'est à Rome, que ce favori, dont l'élévation accuse la fortune, achève des jours sans honneur, et prépare, dit-on, quelques matériaux pour l'histoire; un grand acte de courage de sa part, sera sans doute de s'y donner une place.

GOHIER, ancien membre du directoire exécutif de France, a publié en 1828, un ouvrage sur l'époque de la révolution où il joue un role auquel il n'était pas appelé par ses talens. Deux hommes sont particulièrement attaqués dans cet enfant malheureux de la vieillesse de M. Gohier : *Sieyes et Bonaparte*. Il a sagement choisi pour cette attaque, le temps où elle était sans danger pour lui, mais il a agi avec imprudence en ne réfléchissant pas que ces deux personnages historiques étaient placés dans l'opinion de l'Europe, à une hauteur à laquelle il n'était pas donné à M. Gohier de pouvoir atteindre. C'est un retour de vieille colère, auquel il faut pardonner à son âge de n'avoir pas su résister; qui sait même si l'ancien courtisan de la république, n'a pas cédé, en publiant ce libelle, au désir secret de se rendre agréable à la cour de Charles X ? Le cœur humain est si fragile que nous en serions peu surpris !

GRÉTRY (N.). Tout est dit sur ce musicien célèbre, et sur le genre de ses compositions plus naturelles que savantes. Ses mémoires et l'histoire du temps où il a vécu font assez connaître sa vie. En mourant il légua son cœur à la ville de Liége, sa patrie, dont au reste il avait eu peu à se louer, quand son génie naissant avait surtout besoin d'être encouragé. « *Expédiez-nous le cœur de Grétry*, écrivait à l'exécuteur testamentaire, le magistrat chargé de recevoir le legs. » *Expédiez-nous*, comme qui dirait un ballot de toile ou de calicot. Le mot fit fortune, et la France entière rit beaucoup de ce zèle de la cité belgique pour accueillir les restes d'un grand homme. l'exécuteur testamentaire refusa de livrer le précieux dépot en mains d'hommes qui paraissaient en connaître si peu la valeur. De là procès dont l'issue fut favorable aux liégeois : mais cette fois, loin d'écrire *expediez-nous*, la patrie de Gretry envoya à Paris une députation composée de ses plus honorables citoyens, pour recevoir ce cœur que la France et l'Europe entière eussent été jalouses de posséder. Non seulement les choses se passèrent décemment, noblement, lors de la réception du cœur en France, mais à Liége les plus grands honneurs furent rendus au compatriote défunt. Fêtes, solennités de tout genre, tout fut employé pour célébrer le souvenir de Gretry, et si un magistrat imprudent n'avait donné qu'une mince idée du goût de ses concitoyens, la ville entière a montré qu'elle savait honorer les talens et la mémoire des grands hommes nés dans son sein. D'une faute noblement réparée l'honneur seul lui reste. D. M.

GUILLEMINOT (le comte de), ambassadeur de France à Constantinople, continue à suivre, dans les îles ioniennes, de concert avec l'ambassadeur d'Angleterre et l'envoyé de Russie, les négociations qui ont pour but la pacification de la Grèce et l'exécution du traité de Londres de 1827, négociations dont il est probable que l'issue définitive sera une guerre générale entre les puissances européennes, quand le jour du démembrement de l'empire ottoman sera arrivé, par l'impossibilité où se trouveront ces puissances de s'accorder sur les partages de territoire, et les craintes de l'Angleterre de voir s'établir, dans la Mer-Noire, une triple et redoutable concurrence pour son commerce. Il est probable en effet, que la France et l'Autriche éleveront, de concert sur cet objet, des prétentions auxquelles la Russie souscrira sans peine, dans le but d'affermir sa conquête, mais auxquelles il est évident que l'Angleterre, bien qu'elle jouisse déjà de trois stations dans la Méditerranée, ne donnera jamais un consentement volontaire. Toute la question pourrait donc maintenant se réduire rigoureusement à ce point : « L'Angleterre sera-t-elle ou non, seule maîtresse des Dardanelles ? » Les conséquences se comprennent !

GUILLON, ancien aumônier du collége royal de Louis-le-Grand, auteur

d'une savante traduction des Pères de l'église, intitulée Bibliothèque des Pères. C'est un homme honnête et franc, distingué parmi ses confrères, par sa tolérance et ses vertus. Depuis long-temps professeur d'éloquence sacrée, il n'inculque aux jeunes gens qui suivent ses leçons, que des principes sages et modérés. Quand, il y a quelques années, l'université voulant honorer sa vieillesse, le nomma inspecteur de l'Académie de Paris, il emporta les regrets des jeunes élèves confiés à ses soins, et sur lesquels sa piété douce, éclairée, exerçait la plus salutaire influence. D. M.

GUIRAUD, auteur d'une tragédie qui n'a obtenu qu'un faible succès, et d'élégies où respire une véritable sensibilité. Depuis long-temps nous n'avons vu de M. Guiraud aucune publication nouvelle; et cependant il était vanté par la coterie des Bonnes-Lettres et de la Quotidienne. Le fait est que M. Guiraud possède un véritable talent de versification, une imagination pure et fraîche, avec une âme naturellement tendre; mais les qualités du poète inspiré ne sont guères en lui; à tout prendre, il ne paraît pas avoir compris sa vocation en abordant la scène. D. M.

GUIZOT (N.). Tout le monde connaît les travaux historiques de ce professeur, et les causes qui long-temps l'ont tenu éloigné de sa chaire, comme le fut de la sienne, son ami M. Cousin. En 1828, il a pu se livrer de nouveau aux travaux de l'enseignement, et ses leçons nouvelles, recueillies et publiées, n'ont fait qu'ajouter à sa réputation. L'année dernière M. Guizot perdit son épouse, Mlle de Meulan, célèbre par ses vertus et connue dans le monde littéraire par différens ouvrages où la morale la plus pure, la plus élevée s'allie à l'esprit le plus aimable et aux formes les plus séduisantes. D. M.

GUYON, missionnaire fanatique dont les prédications furibondes ont retenti d'un bout de la France à l'autre. Il faisait plus que de déclamer contre les lumières; il engageait le peuple à brûler les livres, et plus d'une fois lui même dirigea de semblables auto-da-fé. Rage impuissante et misérable! Quand ces flammes allumées par tes mains consumaient ou Voltaire ou Rousseau, ne songeais tu, barbare, au serpent s'attaquant à la lime? Ne pouvais-tu, dis-moi, te rappeler ces vers où le poète, sous l'emblême du soleil, a peint la civilisation éclairant même tes pareils de sa clarté féconde?

> Le Nil a vu sur ses rivages
> Les noirs habitans des déserts,
> Insulter par leurs cris sauvages,
> L'astre éclatant de l'univers.
> Cris impuissans! fureurs bizarres!
> Tandis que ces monstres barbares
> Poussaient d'insolentes clameurs,
> Le dieu poursuivant sa carrière,
> Versait des torrens de lumières,
> Sur ses obscurs blasphémateurs.
>
> LEFRANC DE POMPIGNAN.

D. M.

H.

HALEVY (Léon), jeune poète qui s'est fait connaître avantageusement il y a quelques années, en publiant un recueil d'élégies où se révèle un talent pur, gracieux et qu'embellit un style élégant et facile. Il fut beaucoup loué, et il méritait de l'être. Encouragé par le succès, il publia bientôt après une traduction en vers des odes d'Horace, que louèrent outre mesure ses amis, mais que le public accueillit moins favorablement. Déjà, M. Halevy appartenait à une de ces coteries littéraires qui semblent avoir pris pour devise le fameux

> Nul n'aura de l'esprit que nous et nos amis;

il fut vanté, vanté; bref le pauvre jeune homme se crut sans doute un grand génie, et depuis ce temps il n'a plus rien fait du tout. Il est de plus auteur d'un résumé de l'Histoire des Juifs, qui fait partie de la collection publiée par MM. Lecointe et Durey. Tout est dit sur ces compositions mesquines qui n'apprennent rien aux savans, et sont insuffisantes pour apprendre l'histoire à ceux qui l'ignorent, où trop souvent la déclamation se joint à la sécheresse, et l'enflure à la trivialité. Le résumé de M. Havely, assez bien fait d'ailleurs, n'est pas tout à fait impartial. On sait que l'auteur est juif, et cette prédilection pour le peuple dont il fait partie, bien que naturelle à un jeune homme, mérite quelques reproches dans un historien. D. M.

HAÜY (L'abbé) mort en 1826, professeur et administrateur du Jardin du roi, homme excellent et d'une simplicité charmante, à qui les travaux de la science eurent de bonne heure fait oublier les pratiques d'un état auquel il ne songea plus guères. La science encore le sauva et le fit honorer aux jours de la révolution où les prêtres étaient l'objet de violentes persécutions. Le citoyen Haüy fut chargé de composer un traité de physique, et le fit aussi bien que le comportaient les connaissances alors acquises. Non seulement la méthode en est savante, mais il offre encore dans diverses théories, de remarquables innovations. Mais c'est en minéralogie que M. Haüy devait acquérir le plus de gloire. Cette science était si peu avancée qu'il l'a non-pas régularisée seulement, mais créée tout entière. Ses travaux ont été admirés du monde entier. M. Haüy était d'une modestie, d'une candeur extrême. La bonté de son cœur pouvait seule égaler ces précieuses qualités. Long-temps professeur à la faculté des sciences, il expliquait aux élèves les difficultés de la science avec un zèle, une complaisance qui le faisait chérir de tous. Quand un âge déjà fort avancé ne lui permit plus de se livrer à l'enseignement public, il continua de recevoir chez lui les élèves de l'École Normale, qu'il affectionnait particulièrement comme étant ceux qui pouvaient le mieux comprendre et propager les vérités qu'il avait enseignées. Là, une fois chaque semaine, après leur avoir exposé gratuitement quelque système de crystallisation, il offrait à leur appétit l'ordonnance d'un excellent goûter auquel il présidait avec gaîté, leur racontant encore quelque vieille et naïve histoire. Il est mort chéri et regretté de tous ceux qui l'ont connu. M. Cuvier a fait dignement son éloge au sein de l'Académie des sciences; il y a fait entrer le récit de plusieurs traits d'une bonhomie qui n'était pas sans malice. Il n'a pas oublié le mot grossier de ce directeur général qui, sollicité par M. Haüy de faire quelque chose en faveur d'une personne à laquelle il s'intéressait, répondit brutalement : « Eh qu'a de commun l'administration avec la minéralogie » Il dut rougir, écoutant ce passage, M. le directeur; mais hélas! semblables ridicules ne corrigeront ni les gouvernans pleins d'insolence, ni les pompeux et lourds industriels.

D. M.

HENNEQUIN (N.), avocat à la cour royale de Paris, homme d'esprit, orateur bien disant et facile. Élégance, régularité, ton de style excellent, voilà, ce nous semble, les plus grands mérites de M. Hennequin. Il suivit d'abord la carrière des armes, et, versé déjà dans la science des lois et du langage, il tempéra quelquefois les rigueurs du despotisme militaire, que trop souvent les français firent peser sur les peuples conquis. On a cité de lui des traits de courage et d'humanité qui font regretter qu'un homme d'un véritable talent, infidèle à sa vie première, se soit enrôlé sous les drapeaux du jésuitisme et de l'intolérance. A Dieu ne plaise que nous ne regardions pas comme entièrement libres toutes opinions, quand elles sont sincères. Mais qui croira que doué d'un esprit éclairé, comme il l'est, M. Hennequin se soit, avec une âme convaincue de leur innocence, constitué le défenseur des misérables qui insultèrent à la mémoire de Lachalotais? L'histoire était là; comment un homme qui se respecte n'a-t-il pas reculé devant ces souvenirs glorieux? Comment, si vous devez un jour intéresser la postérité, laverez-vous de cette tache votre nom, M. Hennequin? Faire des cours un peu trop *légitimes* aux intrigans des Bonnes études, c'est chose permise et qui peut être utile, même en dépit de vous. Défendre la Gazette, même outrageuse et absurde, peut être chose honorable, utile aux principes. Mais insulter la vertu descendue dans la tombe! Mais se faire champion des jésuites, et comme eux organe de calomnie! Vous n'y songiez pas M. Hennequin. Que ne jetiez-vous les yeux sur ce signe d'honneur qui décore votre poitrine, et que, dit-on, vous avez dignement acquis? Sa vue sans doute vous eût mieux inspiré.

D. M.

HENRION de Pensey (N.), nommé premier président de la Cour de cassation de France, quand la mort de M. Desèze laissa vacant le siége honorable où l'avait placé la reconnaissance plutôt qu'une juste appréciation de son mérite. M. Henrion de Pensey parle beaucoup moins que son prédécesseur de son dévouement à l'auguste dynastie, beaucoup moins de sa fidélité à la religion de nos pères,

mais beaucoup plus des lois et de leur stricte exécution, beaucoup plus de l'indépendance et de la dignité de la magistrature. Et vraiment la France paraît aimer mieux ce langage. Cette année M. Henrion, dans son discours à la rentrée de la Cour de cassation, développait ces principes austères, appuyant ses paroles sur des paroles du vertueux Lhôpital, qu'il commentait avec noblesse; et les siennes paraissaient presque aussi saintes que celles du vieux chancelier. C'était même courage, même loyauté. M. Henrion de Pensey est auteur de plusieurs ouvrages sur le droit et la législation, fort-estimés des savans.

D. M.

HUGO (Abel), fils d'un lieutenant-général français, jeune poète mediocre, a quelque temps, dit-on, écrit dans l'Oriflamme, journal ultra-royaliste et jésuitique, qui soutenait avec opiniâtreté les principes de l'absolutisme et de la théocratie. D. M.

HUGO (Victor), frère du précédent, poète assez distingué, auteur d'un recueil d'Odes et de Ballades, et du drame intitulé Cromwel. M. Victor Hugo, fils d'un général illustre, dès l'âge de douze ans accompagna son père aux armées, et se trouva au milieu des combats, des scènes de carnage et des grands événemens qui signalèrent les dernières années de l'empire français. Tous ces grands spectacles ne pouvaient manquer d'émouvoir sa jeune imagination, de faire battre son cœur, et d'éveiller son génie. Peu d'années s'écoulèrent, et M. Victor Hugo publia ses premiers essais poétiques consistant en Odes et poésies diverses dont quelques unes avaient été lues à la société des Bonnes-Lettres et insérées dans la Quotidienne. Cette poésie était irrégulière et fatigante à lire; une imagination forte parfois, mais vagabonde et sans frein, des idées sans liaison, sans vraisemblance, voilà ce qu'offraient les premières œuvres de M. Hugo. Malgré ces fautes et ce désordre, on sentait qu'il y avait au fond des qualités précieuses qui n'attendaient qu'un peu de maturité pour produire d'heureux fruits. Le jeune poète fut exalté par la Quotidienne et par tous les organes du parti qui s'était emparé de lui à son début. C'étaient louanges sur louanges, on le portait aux nues. Il chantait les sujets *légitimes* et *pieux*, il remontait au bon vieux temps pour en peindre les merveilles et la félicité, c'était enfin le poète de la monarchie et l'un des appuis du trône. Vous verrez ces choses à peu près dans les *bons journaux* du temps, et ce sera une nouvelle preuve de ce que fait toujours pour ses protégés l'esprit de parti. Quoi qu'il en soit, peu à peu la force de M. Hugo devenait plus solide, et l'emploi de cette force moins irrégulier, moins bizarre; peu à peu se dégageait du mauvais goût, de l'enflure etc., un des talens les plus élevés de notre époque, et qui peut, avec le travail et le temps, acquérir une perfection désirable surtout pour ceux à qui ne manquent pas la vigueur et l'enthousiasme. Mais loin de nous l'idée de croire que M. Hugo l'ait atteinte aujourd'hui. Entre lui et cette perfection si rare, il y a un monde tout entier. Il a bien ce avec quoi il peut devenir un grand poète, la chaleur, et l'imagination; il n'est pas un grand poète, par ce qu'il manque de sagesse dans ses conceptions, d'élégance et de correction dans son style. Excepté un bien petit nombre de pièces où la régularité de la forme s'allie au mérite du fond, je vois dans les Odes et Ballades une réunion de morceaux bizarres où, courant après le nouveau, le poète a rencontré l'étrange, et réuni souvent la trivialité à l'exagération. Ce n'est pas que je le blâme d'avoir souvent laissé là toutes ces périphrases poétiques et ces hémistiches sonores qui, sous prétexte de l'ennoblir, rendaient plus vide la poesie autrefois. Cette hardiesse simple est au contraire de bon goût; tout récemment encore MM. Barthelemy et Méry, dans leur Napoléon en Égypte, en ont aussi donné l'exemple, avec l'autorité d'un talent plus pur et plus heureux; et désormais cet exemple fera loi en poésie. Mais autre chose est la simplicité, autre chose l'affectation de la simplicité, et c'est ce que l'on rencontre trop fréquemment dans les œuvres de M. Victor Hugo. Qu'on lise, par exemple, son ode sur le jeune Louis XVII. Je cite à dessein ce morceau, parce que dans le temps où l'auteur le lut aux Bonnes-Lettres, on en fit grand bruit, c'était un chef-d'œuvre, au dire des journaux du parti; je le choisis encore pour une autre raison: c'est que le sujet était, plus qu'aucun autre, susceptible d'être traité avec cette simplicité naïve que M. Hugo paraît che-

rir, et qu'il atteint rarement. Qu'on lise cette ode, et l'on verra qu'à force de mignardise, le langage de son héros est devenu fade et niais, et que rien n'était moins propre à peindre les douleurs et l'infortune de cette tendre victime des fureurs révolutionnaires, qu'un style ainsi affecté, quintessencié. J'ai parlé d'enflure, d'exagération : je ne citerai pas le galimathias simple, double et triple, ni tout le pompeux phebus que l'imagination excessive de M. Hugo a répandus çà et là dans ses poésies : j'invite seulement le lecteur à prendre la pièce intitulée *le Géant*, et à me dire si l'homme qui s'amuse à créer des conceptions aussi extravagantes, qui les exprime au moyen d'images si fausses dans leur énormité, n'est pas tourmenté d'un démon qui certes n'est pas le démon de la poésie, au moins telle que l'ont entendue les hommes raisonnables de tous les temps et de toutes les opinions Qu'on me dise à qui peuvent plaire de telles imaginations, sinon à des esprits qui, blasés sur le vrai, sur le beau, saisissent avidement ces nouveautés étranges, ces frappantes bizarreries, comme à un estomac délabré plaisent des alimens d'une saveur forte et inusitée, comme un corps usé cherche des voluptés que désavoue la nature? Presque partout dans ces poésies la force a quelque chose de gêné, de tendu ; leur lecture ne cause pas ce plaisir que nous font éprouver les œuvres où le naturel est parfait, le grandiose régulier, la forme irréprochable. Peut-être aussi ce défaut d'intérêt, que ne nous peuvent inspirer les poésies de M. Hugo, vient-il en partie du choix de ses sujets. Le moyen âge est poétique sans doute : ses grands caractères, ses horreurs historiques, ses traditions superstitieuses, ont quelque chose de noble, de mystérieux, de magique, qui se colore poétiquement à la faveur du demi jour que l'histoire a jeté sur ces temps obscurs. Mais à tout il est des règles, et la première de toutes en poésie, c'est de n'admettre que le beau en tout genre. Or, parmi les traditions du moyen âge, il en est qu'un caractère étrange ou ridicule doit faire repousser, surtout à une époque où, sous le rapport de la vraisemblance, les esprits sont devenus plus difficiles. Si les croyances mythologiques sont mortes poétiquement autant que regieusement, pense-t-on que le public doive s'amuser beaucoup aujourd'hui d'une foule de niaiseries, monumens de l'imbécillité de nos pères? Et qui voulez-vous qui voie des conceptions bien poétiques dans ces fictions d'enfer, de diables et de lutins ou vous égarez votre imagination? Aussi voyez : lisez par exemple la ronde du sabbat. Qu'y a-t-il là de riche, de chaleureux, de véritablement intéressant? Qu'y remarquez-vous enfin, sinon le mérite assez vulgaire d'avoir bien décrit le bruit cadencé que font sur les pavés retentissans tous ces diables qui dansent? Et voilà ce qu'on nous donne pour de sublimes beautés! Il en est dans les Odes de M. Victor Hugo; mais ne les cherchez pas au milieu de cet appareil fantastique de farfadets et de démons. Demandez-lui du sublime quand il sera en présence de quelque vieux héros chevaleresque tout bardé de fer, ou de quelque situation dramatique empruntée à ces âges reculés. Alors il le trouvera sans peine, et il est de force à l'exprimer dignement. Voulez-vous du gracieux? S'il en est à ces époques de galanterie et de brigandage, il saura l'en extraire, et sa muse ne sera pas en défaut pour vous en offrir la peinture. De la véritable, de la belle, de la grande poésie, vous en faut-il, avec un style grave, riche et pompeux? Tenez : voici l'Incendie de Rome par Néron, chef-d'œuvre de l'auteur à notre avis, mais chef d'œuvre que déparent encore de légères imperfections, taches à peine visibles au milieu d'innombrables beautés. Lisez sa pièce des deux îles : quoiqu'elle brille d'un moindre éclat, vous y trouverez encore force, profondeur, régularité; et vous direz après avoir lu ces deux derniers morceaux dont les sujets sont si divers : non sans doute, il n'est pas besoin d'aller fouiller la poussière des cloîtres, les mystères des enchanteurs, pour trouver une poésie neuve et originale. Et vous penserez involontairement à MM. Barthelemy et Méry qui l'ont trouvée si belle, de nos jours, au milieu des *régimens*, des *bayonnettes*, des *sabres* et des *canons* jadis si prosaïques, mais ennoblis aujourd'hui par les prodigieux exploits des braves de la France. La poésie! elle est partout pour qui sait la voir : elle est partout, mais seulement dans la nature vraie, simple, belle; si vous la cherchez ailleurs, vous ne rencontrerez qu'idées absurdes, qu'images confuses, vous n'en-

fanterez que créations bizarres. Témoin les erreurs et les beautés de M. Hugo, dont le talent poétique donne, au reste, les plus belles espérances et déjà les justifie jusqu'à certain point.

D. M.

HYDE DE NEUVILLE (le baron), comte de Bemposta en Portugal, ministre de la marine en France. Depuis le 5 janvier 1828, il avait donné la plus haute idée de la sagesse de ses principes et de l'élevation de son caractère, dans les importantes fonctions diplomatiques dont il avait été revêtu en Amérique et en Portugal. Son rappel de ce dernier pays, où, lors de la rébellion sacrilége de don Miguel contre son père et son roi, il avait tenu la conduite la plus énergique, la plus noble et la plus digne de la grande nation et du souverain dont il était le représentant, avait singulièrement ajouté à l'opinion déjà si favorable, qu'il avait donnée de lui. Député à la chambre élective, il y a confirmé toutes les espérances, et s'y est montré l'ennemi le plus intraitable des quatre plats tyrans, qui, sous le nom de ministres, exploitaient et avilissaient alors la France. Les amis de l'administration Villèle ont prétendu que l'opposition de M. Hyde de Neuville aux mesures désastreuses de ce ministre, ne datait que de l'époque de son rappel de Portugal; mais ils ignorent sans doute, qu'indigné depuis long-temps de ses instructions et des mesures dont on le forçait d'être l'instrument, il avait cherché sa règle de conduite dans sa propre conscience, et s'exprimait, sur celle qu'on voulait lui faire tenir, avec un profond mépris, n'attendant que l'instant où il aurait à choisir entre sa retraite et l'exécution de certains ordres qu'il regardait comme également contraires aux intérêts du prince et du pays auprès duquel il était accrédité, et à l'honneur du monarque dont il était le représentant. Appelé par la confiance royale à la haute administration de l'État, M. Hyde de Neuville s'y montre tel, que nous déclarons avec empressement, que sa conduite dans le conseil et dans la direction des affaires de son département, est ce qu'il y a de plus noble, de plus loyal, de plus patriotique, de plus conforme aux devoirs de l'homme d'État, envers le prince, et aux principes de la monarchie constitutionnelle; ce qui est surtout heureux pour nous, dans cette circonstance, c'est que l'unanimité de cette opinion est tellement établie, que nous n'avons ici qu'à reconnaître un fait. Espérons que, bien éclairé, enfin, par des ministres, tels que M. Hyde de Neuville et les honorables collègues qui lui sont associés, sur les intérêts, les besoins et les vœux de son pays, le monarque français comprendra de quel terrible danger il serait, pour l'État et pour lui-même, d'abandonner la ligne constitutionnelle dans laquelle le cri de la nation qu'il gouverne l'a amené, après une épreuve si longue et dont l'issue eût pu devenir si funeste.

I.

INFANTADO (le duc de L'). Lorsque, dans la première partie du *Supplément de la Galerie historique des Contemporains*, nous prévoyions avec douleur quels seraient les effets de l'influence de ce courtisan sans talens et sans vertus, s'il parvenait un jour aux affaires, nous ne pensions pas que moins de seize mois suffiraient pour l'élever au pouvoir et l'en précipiter.

J.

JAY (N.), l'un des rédacteurs du Constitutionnel, auteur de plusieurs brochures politiques. M. Jay est un assez bon écrivain, sage sans manquer d'énergie, sobre d'ornemens sans pour cela manquer d'élégance. Quoiqu'il soit lié avec une foule d'écrivains qui, serviles sous l'empire, crient maintenant bien haut à la liberté, nous n'avons pas entendu élever le moindre doute sur la sincérité de ses opinions, ni citer d'antécédens qui pussent démentir son langage actuel, chose rare parmi nos libéraux ou soi-disant tels. M. Jay fut, vers 1822, condamné ainsi que M. de Jouy, mais non pas avec lui, je crois, à l'amende et à la prison, je ne sais pour quelle publication. Enfermés tous les deux à Ste-Pélagie, ils y composèrent en commun un tableau de ce lieu de détention, séjour varié où se rencontrent les plus singuliers genres d'infortunes. Cette

peinture et les détails de leur captivité n'amusèrent pas beaucoup le public. Ils avaient donné pour titre à leur livre, l'Hermite à St.-Pelagie. Mais le temps des *hermites* était passé. Le public à qui ces Messieurs n'offraient que de l'esprit, en parlant d'eux-mêmes, s'occupait d'objets plus graves, et cette fiction légère qui, sous l'empire, avait réussi, cette fois, accueillie froidement, leur apprit qu'il faut suivre son siècle, ne pas rire quand il discute ses droits, ne pas jouer quand il secoue ses chaînes. Ceci s'applique surtout à M. de Jouy, écrivain trop frivole pour le temps actuel, et qui croit être encore au temps des feuilletons littéraires comme on les faisait lorsqu'en matière de politique on n'osait souffler mot. Il persiste dans ses goûts de littérature de boudoir, et sans doute mourra dans l'impénitence finale. Pour M. Jay, c'est différent ; il n'est connu, il est vrai, par aucun ouvrage d'une grande étendue, mais on trouve souvent de lui des articles de journaux assez fermes depensée, et fort bien écrits en général. Il est encore auteur de plusieurs notices estimées sur des orateurs et des écrivains politiques.

D. M.

JEAN VI, roi de Portugal, dont la mort a été annoncée dans la première livraison de ce supplément, a été empoisonné chez les moines hiéronymites, dans un repas qu'il avait accepté dans leur couvent. On a généralement pensé qu'une femme qui lui tenait de bien près, et le misérable qui avait déjà attenté à sa liberté, étaient les auteurs de ce forfait ; et quiconque se rappelle les attentats des 27 mai 1823 et 30 avril 1824, reconnaîtra que la mort de ce bon et malheureux prince n'a été que le complément de ces exécrables tentatives.

JEFFERSON (Thomas). Deux fois président des États-Unis. Né le 2 avril 1743, dans le district de Chesterfield, en Virginie, est mort le 4 juillet 1826. Il a expiré le même jour que le vénérable John Adams, qui, comme lui, avait exercé la première magistrature de son pays. Ce qu'il y a surtout de remarquable, dans ce rapprochement de circonstances, c'est que le cinquantième anniversaire de l'Indépendance américaine, que tous deux avaient si puissamment contribué à fonder, fut le dernier jour de leur vie. Avant de mourir, Jefferson a eu la consolation de voir l'un des hommes auxquels il était le plus tendrement attaché, le général La Fayette avec lequel il avait entretenu, d'un monde à l'autre, une correspondance suivie, et qui semblait avoir passé les mers pour venir recevoir ses adieux. Retiré dans sa propriété de Monticello, il y reçut, pendant plusieurs jours, le vétéran de la liberté française, à son arrivée dans les États-Unis, en 1824 ; et une seconde fois, lorsqu'il repartit pour l'Europe, dans le mois d'août 1825. Jefferson était alors affaibli par les infirmités, mais son ami conservait encore son énergie. Nous pensons que nos lecteurs liront avec plaisir la lettre que cet illustre vieillard écrivit, onze jours avant sa mort, au maire de Washington qui l'avait invité à assister à la cinquantième célébration de l'anniversaire de l'Indépendance, qui eût lieu, comme on vient de le voir, le jour même où John Adams et lui terminèrent leur glorieuse vie :

Monticello, le 24 juin 1826.

« Respectable magistrat, l'honorable » invitation que vous m'avez adressé au » nom de la cité de Washington, pour » que j'assiste, avec les habitans de cette » ville, à la célébration du cinquantième » anniversaire de l'indépendance amé- » ricaine, comme étant l'un des survivans » parmi les signataires d'un acte qui de- » vait avoir tant d'influence sur nos des- » tinées futures et celles du monde entier, » est très-flatteuse pour moi, et la re- » connaissance que j'en éprouve est aug- » mentée par les offres que vous me faites » pour me rendre ce voyage aussi facile » qu'agréable. Les souffrances que me » cause ma maladie me deviennent plus » sensibles, en ce qu'elles me privent de » prendre personnellement part aux ré- » jouissances de ce grand jour. Mais il est » de notre devoir de nous soumettre à » des circonstances qui ne sont pas au » nombre de celles qu'il nous est permis » de modifier. Je me serais réuni à vous » avec un plaisir extraordinaire, pour » échanger des félicitations avec la petite » troupe formant le reste de cette légion » d'hommes de bien qui se joignirent à » nous dans ce jour où nous eûmes à » faire, pour notre patrie, un choix hardi » et douteux, entre la soumission et le

» glaive. J'aurais goûté, avec ces vétérans » de la liberté, la consolation de voir que » nos concitoyens, après un demi-siècle » d'expérience et de prospérité, continuent d'applaudir au choix que nous » avons fait. Puisse-t-il être pour le monde » ce que nous croyons (ce qu'il sera pour » certaines parties plus tôt, pour d'autres » plus tard, finalement pour toutes), le » signal aux hommes de se briser les » chaînes sous le poids desquelles l'ignorance et la superstition monacales leur » ont persuadé de se courber et de se » mettre en possession des avantages et » de la sécurité résultant d'un gouvernement populaire. La forme que nous » avons substituée à l'ancien ordre de » choses nous a rendu nos droits à l'exercice illimité de notre raison et de la » liberté d'opinion. Tous les yeux sont » ouverts et s'ouvrent sur les droits de » l'homme. La diffusion générale des lumières et de la science a déjà présenté » à la vue de tout le monde, cette vérité palpable : que les hommes en » masse ne sont pas nés avec une selle » sur le dos, et qu'un petit nombre de favorisés ne sont pas venus tout bottés et » éperonnés pour les monter à leur plaisir. Voilà des motifs d'espérances : quant » à nous, que le retour annuel de cette » journée nous rappelle à jamais les » droits que nous avons revendiqués et » l'attachement inébranlable que nous » devons leur porter.

» Permettez-moi d'exprimer ici le plaisir de me réunir à mes anciens voisins » de la cité de Washington, et à des convives avec lesquels j'ai passé tant d'années dans des relations amicales qui » m'ont tant soulagé du soin des affaires » publiques, et ont laissé dans mon cœur » des impressions si profondément gravées qu'elles ne s'en effaceront jamais. » Avec le regret que ma mauvaise santé » me défende d'accepter votre invitation, » veuillez agréer, pour vous et pour ceux » au nom desquels vous m'écrivez, l'assurance de ma plus haute estime et de mon » sincère attachement.

» Th. Jefferson. »

L'extrait suivant, d'une note biographique rédigée par Jefferson lui même, et la lettre adressée par lui à madame de Staël, qui lui avait demandé des éclaircissemens sur l'*état de l'Amérique méridionale*, et lui avait appris en même temps le mariage de sa fille avec le duc de Broghie, nous paraissent d'un si grand intérêt que nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser d'en enrichir cette notice : « Je commençai, dit-il, à entrer » dans les emplois publics en 1764 ; je fus » nommé l'un des juges du Comté, et à » l'élection suivante, je devins un de ses » représentans à la législature. Je fus envoyé à l'ancien congrès ; ensuite employé pendant deux ans, avec MM. Pendleton et Whyte, à revoir et à réduire en » un seul code tout le corps des statuts » britanniques, les actes de notre assemblée, et une partie des lois civiles ; ensuite nommé gouverneur, je passai de » nouveau à la législature et au congrès. » On m'envoya en Europe comme ministre plénipotentiaire ; enfin, tout récemment, j'ai été nommé inspecteur et » recteur de l'Université. Ces différentes charges se sont succédées presque » sans interruption, je compte maintenant soixante et une années de service public ; et durant la plus grande » partie de ce temps, j'ai été employé » dans les contrées étrangères ou dans » d'autres États que celui de Virginie ; si » mes services législatifs méritent d'être » mentionnés, et si le caractère de liberté » et d'égalité qu'il était nécessaire d'imprimer à nos lois dans la première crise » de notre naissance, comme nation, est » digne d'attention, on trouvera que quelques-unes des lois importantes de cette » époque furent préparées par moi, et » soutenues par mes efforts, aidé que » j'étais, il faut en convenir, par d'habiles » et fidèles coadjuteurs. La prohibition » de toute importation ultérieure d'esclaves fut la première de ces mesures. » Elle fut suivie de l'abolition des substitutions, qui brisa cette aristocratie » héréditaire, qui, par l'accumulation » d'immenses propriétés dans une seule » branche de famille, avait divisé notre » pays en deux ordres distincts de nobles » et de plébéiens. Mais pour achever » l'égalité parmi les citoyens, égalité si » essentielle au maintien du gouvernement républicain, il était nécessaire » d'abolir le principe de primogéniture. » Je rédigeai la loi des successions, accordant une part égale aux fils et aux filles ; » loi qui fait partie de notre Code revisé.

» L'attaque contre l'établissement d'une » religion dominante, fut commencée par » moi. On ne put d'abord combattre que » par suspension des salaires pour une » année, suspension qui fut renouvelée à » la session suivante pour une autre an- » née, et ainsi, d'année en année, jusqu'à » ce que l'esprit public fût mûr pour le » bill des religions libres, que j'avais » aussi préparé pour notre Code revisé. » Cette loi sage fut à la fin établie d'une » manière permanente, et ce fut princi- » palement par les efforts de M. Madis- » son, car j'étais en Europe quand cet » ouvrage fut achevé. Je crois pouvoir » parler aussi de l'établissement de notre » Université. L'opportunité du voisinage » a fait tomber entre mes mains la princi- » pale direction de l'entreprise, aussi-bien » les détails matériels des bâtimens, que » l'organisation générale de l'ensemble. » L'influence de cette institution sur l'a- » venir de notre gloire et de notre bon- » heur, ne peut encore s'apercevoir qu'à » distance; mais une centaine de jeunes » gens bien élevés qui en sortent tous les » ans, et qui, sous peu de temps, rempli- » ront les postes de notre pays avec dis- » tinction, ne peuvent manquer de lui » assigner, parmi les divers États, un » rang plus élevé qu'il n'en obtint jamais, » même dans ses plus beaux jours. Les » hommes qui sont encore sur le théâtre » des affaires, jouiront de l'ineffable bon- » heur de se voir remplacés par une gé- » nération plus habile et plus éclairée » qu'eux-mêmes. Les États voisins vien- » dront puiser à ces sources d'instruction, » allumer leur génie à ce foyer de lumière, » et ils remporteront d'ici des sentimens » de fraternité qui nous uniront à eux » plus étroitement encore dans le sein de » la même mère. Notre bonne vieille pa- » trie, heureuse de notre bonheur com- » mun, élèvera alors sa tête avec orgueil » parmi les nations, et offrira au monde » cette splendeur de génie dont elle a » toujours eu l'étincelle, mais qui trop » long-temps a été méconnue et obscur- » cie; elle deviendra un glorieux centre » de ralliement pour les États, dont elle » aura élevé et pour ainsi dire adopté la » jeunesse. Je réclame quelque part dans » l'honneur de ce grand œuvre. Depuis » bien des années, j'ai voué tous mes » travaux à son accomplissement, et je » me suis engagé à y consacrer le reste des » jours qui me sont accordés sur cette » terre. »

Lettre de M. Jefferson à Mme la baronne de Stael.

6 septembre 1816.

« Une demande que renferme votre » lettre du 6 janvier, vous donnera la » peine de lire ce qui suit. Vous désirez » des éclaircissemens sur l'état actuel de » l'Amérique méridionale. Nous-mêmes, » qui avons quelques relations furtives » avec ces contrées, nous avons peine à » nous en faire une idée précise; mais ce » qui est difficile aux États-Unis, est, je » le suppose, impossible en Europe. Le » système de mensonge dont l'Espagne, » à l'exemple de l'Angleterre, pendant la » guerre de l'indépendance d'Amérique, » fait un des principaux moyens de sa ma- » chine de gouvernement, déjoue toutes » les recherches et rend impossible de » démêler le vrai du faux. Les Espagnols, » à en croire leurs rapports, ont rem- » porté de grandes victoires dans des » combats qui ne se sont pas livrés; ils » ont massacré des millions de rebelles » qu'ils n'ont jamais vus: de même, lors » de notre révolution, les Anglais rem- » portaient sur nous des avantages jour- » naliers, jusqu'à ce qu'à force de victoires » ils aient été chassés de l'Amérique du » Nord; de même aussi les Espagnols, à » force de gagner des batailles, sont en » bon train d'être chassés de l'Amérique » méridionale. Mais cependant, comme » nos notions sur les colonies espagnoles » sont loin d'être claires et certaines, je ne » pourrai que vous en donner une idée gé- » nérale. Pour y parvenir, il faut diviser ces » colonies en grandes masses, dont le Brésil » forme le noyau, et autour duquel elles se » groupent dans l'ordre suivant: 1° Bue- » nos-Ayres et le pays au sud du Brésil; » 2° le Chili, la province de Tucumana, » le Pérou, l'orient du Brésil et les provin- » ces situées sur l'Océan Pacifique; 3° Ca- » racas et les contrés au nord du brésil, sur » le golfe du Méxique; 4° le Méxique. — » 1° La province de Buenos-Ayres a fondé » son indépendance, ainsi que les fonction- » naires espagnols en conviennent. Elle » a été troublée pendant quelque temps, » par l'ambition de Monte-Video, sur la » rive gauche de Rio de la Plata, qui

» voulait être la capitale, et soutenait ses » prétentions par la force des armes; mais » enfin les deux partis en sont venus à un » accommodement et se sont donnés cha- » cun un gouvernement singulier. L'Es- » pagne, qui sait fort bien que ce pays » est irrévocablement perdu pour elle, » traite, à ce que l'on nous dit, avec la » cour du Brésil d'un échange contre le » Portugal. Vous êtes plus capable que » nous de juger si l'Espagne pourra, de » gré ou de force, transformer en amour, » la haine que le Portugal a eue jusqu'ici » pour elle. Au reste, l'usage de vendre » un peuple, ainsi qu'un troupeau, avec » le sol qu'il habite, me paraît devenir » un article de votre droit des gens eu- » ropéen; mais il est peu probable que » cette doctrine s'introduise ici, où nous » considérons les troupeaux comme pro- » priétaires du sol. Entouré comme l'est » le Brésil de pays et de principes révolu- » tionnaires, et y ayant même participé, » il pourrait bien se trouver à la fin que » ce soit le Brésil qui ait été donné à » Buenos-Ayres, au lieu que Buenos-Ay- » res ait été transféré au Brésil. — IIo Le » Chili, Tucumana et le Pérou, qui étaient » déjà dans une marche ascendante, ont » depuis lors éprouvé des revers. Toute- » fois, on nous dit que Buenos-Ayres leur a » envoyé des secours, et que la métropole » aura peu d'action sur cette côte. — IIIo » La province de Caracas est la plus acces- » sible aux armes de l'Espagne, et c'est là » aussi que les succès ont été les plus va- » ries. Les patriotes et les royalistes ont » été tour à tour victorieux et vaincus. » Dernièrement les patriotes renversaient » tout ce qui s'opposait à eux; mainte- » nant il y a lieu de croire qu'ils ont » éprouvé des échecs sérieux, et les cruau- » tés les plus atroces ont été commises. » Les patriotes ont en vain cherché à y » mettre un terme par des exemples de » modération; les royalistes y répondent » par des exemples d'extermination; mais » quelque difficile que soit la lutte, ce pays » finira par accomplir sa révolution. — » IVo Le Méxique. Les royalistes sont » encore en possession de la ville de Mé- » xique et du port de Vera-Cruz, le seul » qu'il y ait dans cette province, tandis » que les patriotes sont maîtres du reste » du pays. On croit que le siége de Véra » Cruz est commencé ou va l'être; et c'est » à ce motif qu'on attribue le retour d'A- » podoca, le nouveau vice-roi du Méxi- » que, qui avait fait voile de la Havane » pour Véra-Cruz, et qui a été forcé de » s'en aller sans débarquer. Cette pro- » vince, la première de toutes les posses- » sions espagnoles, supérieure à l'Espagne » elle-même, en étendue, en fertilité, en » population, en richesses, en lumières, » n'a rien à craindre de la chétive puis- » sance de l'Espagne. Jusqu'ici tout serait » bien; mais leur tâche la plus difficile n'est » pas de repousser les efforts de la métro- » pole, c'est de désarmer les factions qui » déchirent leur propre sein. Dans toutes » ces contrées, les haines les plus acharnées » existent, soit entre les différentes provin- » ces, soit entre les chefs rivaux. L'on a fon- » dé et renversé constitution sur constitu- » tion; et, en attendant, tout est à la merci » des commandans militaires. Le conti- » nent méridional est plongé dans l'igno- » rance et le bigotisme le plus profond. » Un seul prêtre suffit pour tenir tête à » une armée entière; et si le bas clergé, » qui est aussi pauvre et aussi opprimé » que le peuple lui-même, n'avait pas, en » général, pris parti pour les insurgés, » leur cause aurait été désespérée. Mais » lorsqu'ils auront acquis leur indépen- » dance, la même ignorance et la même » bigoterie les rendront incapables de » former et de conserver un gouverne- » ment libre: il est cruel de penser que » tout finira par un despotisme militaire » sous les Bonaparte de ces régions. Le » seul aspect consolant qu'offrent ces ho- » rizons couverts de nuages, c'est que les » mouvemens révolutionnaires ayant ex- » cité chez ces peuples l'usage du sens » commun que la nature a donné à tous » les hommes, ils continueront à marcher » vers les lumières d'une raison cultivée; » qu'ils acquièrent peu à peu le senti- » ment de leur force, et qu'ils pourront, » avec le temps, se former des règles de » liberté, et assujétir leurs chefs à les » respecter. En attendant, nous prions » Dieu, de tout notre cœur, pour votre pays; » nous lui demandons de lui accorder de la » patience pendant vos malheurs, et une » heureuse paix après tant d'afflictions. La » résolution de ne pas retourner dans » votre patrie, tant qu'elle sera soumise à » une force étrangère, est digne de vous. » Le patriotisme le plus ardent ne nous » oblige pas à être témoins des maux » auxquels nous ne pouvons apporter ni

» remède, ni soulagement, et d'ailleurs, » pour ce but même, votre plume est plus » efficace, quoique de loin, que votre pré» sence. Une nation telle que la nation » française ne peut rester long-temps dans » l'état de souffrance où elle est réduite; » c'est un de ces décrets du ciel qui ne se» ront pas effacés. C'est en général un vœu » coupable de souhaiter la guerre et le » trouble entre les nations; mais ce souhait » devient pieux lorsque c'est le seul moyen » de dissoudre des combinaisons funes» tes. Je vous félicite de l'heureuse union » de votre fille avec un pair et un patriote » de France (M. le duc de Broglie) ; et » si votre fils réalise le projet de visiter le » sanctuaire des malheureux de tous les » pays, où le loup habite avec l'agneau, » où le léopard repose en paix avec le » chevreau, il sera salué comme le fils de » madame de Staël, et comme le petit-fils » de M. Necker; il verra dans la réunion » paisible de tant de réfugiés français, » d'opinions discordantes, un exemple » du bonheur dont ils auraient pu jouir » dans leur patrie, si les principes de to» lérance de son ancêtre avaient été sui» vis.—Permettez-moi, Madame, de vous » renouveler l'assurance, etc., etc., etc.

JOUENNE-LONGCHAMP (N.), ancien membre de la convention nationale, et médecin très distingué, est mort à Bruxelles, en mars 1826.

JOUFFFROI (le comte Achille de), jeune écrivain doué de quelque talent qu'il consacre, ou du moins consacrait il y a quelques années, à défendre les principes politiques et religieux soutenus par la Quotidienne et la Gazette de France. On sent que tels écrits ne peuvent avoir beaucoup de succès aujourd'hui. Depuis long-temps nous n'avons entendu annoncer aucune production nouvelle de M. de Jouffroi dont l'humeur est belliqueuse et le ton assez tranchant. D. M.

JOUFFROY (N.), ancien élève de l'École Normale, ancien maître de conférences de philosophie à la même école. M. Jouffroy est un des premiers et l'un des meilleurs élèves qu'ait formés M. Cousin. Un esprit droit et sage, une méthode exacte, rigoureuse, telles sont les qualités qui distinguent ce jeune philosophe. Une admirable clarté présidait toujours à ses leçons. On les écoutait avec plaisir, et on les rédigeait sans peine, tant les théories qu'il y exposait étaient simples et lumineuses. Il excelle surtout dans l'analyse des faits psychologiques auxquels il démontrait que l'observation peut s'appliquer aussi sûrement qu'aux faits matériels. C'était merveille de le voir décomposer un fait complexe dans ses élémens les plus simples, détacher les uns des autres, observer et décrire toutes les circonstances et les rapports qu'ils présentaient, puis grouper de nouveau toutes ces parties diverses, et reformer le tout dont la connaissance venait d'être ainsi acquise. On peut avoir une idée de ce talent, qui chaque jour fait de nouveaux progrès, en lisant soit l'excellente préface que M. Jouffroy a mise en tête d'une édition des Essais de philosophie de Dugald-Stewart, soit la préface et les notes de l'édition de Reid, qu'il publie en ce moment. Bien qu'il soit élève de M. Cousin, M. Jouffroy suit depuis long-temps une ligne qui lui est propre; toutefois, ce sont à peu près les mêmes principes. Mais la manière de ces deux philosophes est aussi différente que le caractère de leur esprit. M. Cousin ardent, passionné, doué d'ailleurs d'une grande sagacité naturelle et d'une prodigieuse facilité d'expression, semble deviner la philosophie ou la créer par un subit effort, tant elle sort vivante et hardie de sa pensée! M. Jouffroy, plus froid mais toujours sage, a besoin de beaucoup de travail, et fait lentement la science, mais cette science est toujours si nette, si parfaitement intelligible, que vous êtes charmé de tant de lumière et d'évidence répandues sur des objets, de leur nature, difficiles et pleins d'obscurité. On rapporte que M. Cousin disait, en parlant de M. Jouffroy, encore élève : « beaucoup de talent, mais *plumbeum quid.* » Si par ces mots il a voulu désigner la sage lenteur de cet esprit laborieux, à la bonne heure, c'est un objet d'éloges. S'il a voulu exprimer quelque chose de lourd, de pédantesque, l'absence de grâce et d'élégance enfin, nous croyons qu'il suffit de lire les dissertations si pures de style, et si régulières de M. Jouffroy, pour en porter un jugement tout différent. D. M.

JOUY (Étienne de). Nous ne reviendrons pas sur ce qui a été dit de cet écrivain dans la Galerie des Contemporains, et ne nous amuserons pas à contredire les jugemens trop favorables, selon nous,

portés sur ses ouvrages dans l'article qui le concerne. Il nous semble qu'on a attaché trop d'importance aux qualités très-secondaires que montre l'auteur des Hermites de toute espèce, multiplies avec tant de complaisance et de frivolité, peinture superficielle et souvent inexacte des mœurs francaises, celles de la capitale exceptées. An goût assez pur, quelque facilité d'écrire, un esprit plus ingénieux que piquant, une gentillesse quelquefois mignarde, nulle profondeur, peu ou point d'originalité, voilà ce que vous trouverez dans les ouvrages de M. de Jouy. Pourquoi vouloir faire un grand homme de l'un des plus minces élèves de l'école de Voltaire? Le public du temps de l'empire, sevré de tous écrits où respirat quelque pensee genereuse, quelque sentiment de liberté, lisait avec plaisir ces esquisses légères et toute cette littérature bâtarde qu'on donnait aux esprits pour unique aliment. Ainsi obtinrent de brillans succès tous les auteurs qui, donnant à la pensée mesquine et timide une forme polie, amusaient le bon peuple, et l'empêchaient de sentir les maux de l'esclavage. M. de Jouy en particulier qui était l'un des censeurs sous l'empire, n'avait garde, quand il en eût eté capable, de donner l'exemple de quelque énergie morale, de quelque liberté de penser et d'écrire. Vint la liberté consacrée par la charte. Méconnue d'abord, persécutée par ses ennemis naturels, prêtres et nobles, partisans intéressés ou aveugles des vieux abus, elle appela à sa défense tout ce qui avait dans l'âme l'amour du juste, du vrai, du bon; il fallait apporter dans cette lutte indépendance, courage, désinteressement. A côté des vrais amis de la liberté vinrent se ranger sous les mêmes drapeaux tout ce qui avait rampé dans les antichambres de Bonaparte après avoir dominé aux temps de la terreur, un tas d'esclaves avilis, les membres encore flétris des marques de leurs chaînes, tyrans subalternes, alors disgraciés et mécontens, qui criaient *liberté* de la même voix qui naguère celebrait le despotisme et ses faveurs. Alliance monstrueuse et qui devait se dissoudre un jour! Ils n'y apportaient, eux, ni conviction ni estime publique. Que pouvaient pour la cause libérale des plumes longtemps vénales, des âmes long-temps serviles? Aussi voyez: Qu'ont-ils fait avec leurs intrigues? Quelle gloire les environne? Quel goût le public prend-il à leurs œuvres? Aucun, car ce n'est pas pour lui qu'ils travaillent. Ils ne soutiendront pas la vérité pour elle-même, mais bien dans la vue du profit qui peut leur en revenir. Ne pouvant se mettre aux gages d'un pouvoir nouveau qui les méprisait, ils se sont mis aux gages de l'industrialisme qui se sert d'eux pour tout envahir. Mais de grands talens et de renommée, ils n'en ont pas. M. de Jouy a beau faire imprimer avec luxe ses œuvres complètes en vingt-cinq volumes in 8o, les vingt-cinq volumes de l'académicien restent dans la boutique du libraire. Au théâtre, même indifférence pour ses œuvres dramatiques. J'en excepte un opéra passable, la Vestale, et Sylla, tragédie écrite sans imagination, où vous ne trouverez pas trente vers qui sentent la poésie, mais qu'une belle scène ou deux (le songe et l'abdication par exemple), de nombreuses allusions aux destinées de Bonaparte, et surtout le jeu sublime de Talma, ont maintenue au théâtre. Toutes les pièces que M. de Jouy donne tombent et ne se relevent plus. Il publia il y a deux ans un roman intitulé *Cécile ou les passions*, conception absurde, où, voulant sacrifier aux nouvelles doctrines littéraires, il est tombé dans l'extravagant et le ridicule le plus complet: cette fois son style ordinairement si élégant est devenu barbare, ampoulé. Il y a des endroits où il le disputerait en galimathias à M. d'Arlincourt lui-même. Il manquait un ridicule à M. de Jouy; il vient de l'acquérir en se joignant à quelques maitres d'école qui s'efforcent d'établir en français une orthographe nouvelle, conforme à la prononciation, et dans laquelle on ne tiendrait aucun compte de l'étymologie; tentative malheureuse, renouvelée de Dumarsais et même d'auteurs plus anciens qu'une idée simple en apparence, et surtout l'exemple de l'Italie avaient séduits. Je ne sais quel redacteur de la Quotidienne a sous le nom d'*un marchand de papiers*, livré au ridicule dans une série de lettres spirituelles ce malheureux système; une chose certaine, c'est que ces messieurs les grammairiens ont été passablement moqués, et fantaisie ne leur prendra plus sans doute de vouloir innover sur ces matières. Je n'ai parlé

que des variations politiques et de la médiocrité rampante des littérateurs protégés de l'empire ; que serait ce si je dévoilais leurs intrigues pour arriver à la célébrité, si je montrais ces coteries s'emparant de tous les moyens de succès, et fermant au mérite modeste les chemins qui conduisent à la gloire ? On verrait des auteurs avides entreprenant compilations sur compilations, ouvrages sur ouvrages, auxquels ils mettent seulement leur nom, tandis qu'ils les font faire par des écrivains subalternes. Bien différens des Boileau, des Racine, des Chapelin même qui aidaient de leurs conseils et de leur bourse un jeune écrivain qui promettait quelque chose pour l'avenir, eux prennent à leurs gages un jeune homme que tourmente la misère ou un secret besoin de gloire : pour un peu de pain ou d'espérance, ils en tirent beaucoup de travail. S'il a un vrai talent, ils le lui volent en publiant sous leur nom ce qu'il a fait ; s'il n'en a pas, ils volent le public en lui vendant sous la foi de leur réputation des œuvres de nul mérite. Et ces messieurs se disaient protecteurs de la jeunesse à laquelle ils faisaient faire à leur profit un si rude apprentissage ; ils prétendaient diriger l'esprit public, et imposer à tout le monde leurs arrêts. On a vu clair, et aujourd'hui ils sont connus pour ce qu'ils sont, vrais industriels, charlatans de littérature, comme les industriels en calicot, en actions de banque, sont des charlatans de philantropie. Ainsi toute hâblerie n'a qu'un temps, la vérité seule reste ; en fait d'arts un amour pur et désintéressé, l'enthousiasme sincère, la pensée libre, en un mot l'âme bonne, et pleine de nobles sentimens, peuvent seuls donner une gloire durable désormais.

D. M.

JULLIAN (Pierre-Louis-Paschal), s'est rendu en Angleterre, en août 1827, dans le dessein d'y recueillir des matériaux sur le ministère de G. Canning, qui sera considéré par la postérité comme marquant l'époque d'une des plus importantes révolutions de l'esprit humain, et devant laisser après lui des traces que toute l'habileté de la diplomatie et des cabinets ne parviendra jamais à effacer. Cet ouvrage a été publié à Paris, en avril 1828 sous le titre *d'Histoire du ministère de G. Canning.*

K.

KALVOS (N.), de Zante, poète grec, auteur d'un recueil de chants publié en 1824, et traduit par M. Jullien de Paris. M. Kalvos chante en beaux vers les combats et les malheurs de sa patrie depuis qu'elle a relevé la tête et appelé ses fils à la liberté. Cette poésie est belle, mais ce n'est pas encore la poésie antique. C'est bien l'imagination grecque, fraîche, pure, mais moins vive et prenant un bien moins libre essor. Quand on lit ce qu'ont fait en littérature les grecs modernes, l'on songe involontairement aux œuvres de leur pères, et, voyant presque tarie, sur ce sol glorieux, la source des beautés poétiques, l'âme est attristée d'un tel changement. Consolez-vous pourtant, amis des arts et de l'harmonie, cet affaiblissement ne doit pas être éternel, il cessera avec les causes qui l'ont produit et fait durer jusqu'à nos jours. Il est encore vrai de dire aujourd'hui : « l'homme grec, c'est à dire le plus heureusement doué à tout égards. » Il vit sous ce beau ciel chéri des poètes dont il échauffa le génie, il habite ces lieux inspirateurs, il voit cette riche nature qui remplit l'âme de poésie et de pensers sublimes. Mais, vous le savez, l'esclavage a étendu pendant de longs siècles son sceptre de fer sur ces belles contrés, et l'esclavage avilit tout. Aujourd'hui le grec secoue ses chaînes ; il sera libre demain, et avec la liberté son génie retrempé dans les combats s'en va reprendre son audace, sa vigueur, sa fécondité premières. Qu'il retourne seulement à la langue de ses aïeux dont si peu de chose le sépare ; qu'il bannisse cette foule de termes barbares empruntés à l'idiôme de ses tyrans ; qu'il reprenne la liberté, l'originalité des tournures antiques, si préférable à la régularité froide et compassée de nos jargons modernes ; et le grec peut encore un jour, digne des souvenirs qu'il rappelle, tenir dans ses mains le sceptre des arts.

D. M.

KERATRY (Auguste Hilarion de), né à Rennes, le 28 octobre 1769, est sorti de la chambre élective où il avait été porté en 1818 et 1822, époque à laquelle le mi-

nistère, destructeur des libertés publiques et de la charte, s'est trouvé assez fort dans les colleges electoraux, dont il avait réussi à écarter l'immense majorité des citoyens independans, pour prescrire ses candidats à la faction dont il était à la fois le maître et l'esclave. C'est dans l'intervalle du temps où il a cessé de faire partie de la chambre des députes, que M. de Keratry, poursuivi par le ministère public pour avoir imprimé dans le *Courrier français*, ce qui se disait dans toute la France, a trouvé, dans cette circonstance, toute de son choix, puisque la loi ne reconnaissait de responsable que l'editeur du journal, l'occasion de faire retentir d'un bout de la France à l'autre, l'accusation la plus terrible contre des ministres reprouvés par la nation, et d'ajouter s'il était possible à la haine et au mépris dont ils etaient deja couverts. Ce fut le 7 avril 1827 que commença cette affaire, et le 24 qu'elle fut terminée par un jugement qui prononça la non culpabilité des prevenus. Des ministres que n'eût pas aveugle sur leur position une presomption insensée et une complete ignorance du sentiment du pays à leur égard, eussent profité d'une aussi forte leçon et se fussent bien gardés de s'exposer à une nouvelle et accablante manifestation de l'opinion de la magistrature, organe non équivoque, dans cette circonstance, de celle de toute la nation qu'on persistait à méconnaître et à recuser; Toutefois, ceux-ci, irrités d'une defaite qui pouvait leur être si utile s'ils eussent su profiter de l'importante leçon qu'ils en recevaient, ordonnerent au ministere public d'appeler d'un jugement hautement ratifié par la conscience nationale, et rentrant ainsi, dans le sanctuaire de la justice, devenu pour eux un théâtre d'opprobre et d'infamie, preparèrent au public de nouvelles scenes de scandale, et à eux-mêmes de nouvelles flétrissures, si toutefois de nouvelles flétrissures pouvaient leur être imprimées. Le 3 juillet, apres les plaidoyers respectifs du ministère public et des parties, la cour royale, par l'organe du premier president Seguier, prononça le jugement suivant : « la Cour, adoptant les motifs des premiers juges, met l'appellation au neant, ordonne que ce dont est appel sortira son plein effet sans dépens. » Un mouvement de satisfaction génerale allait éclater, lorsque, sur un signe du premier président, chacun se contint. Mais à peine M. de Keratry, sur les pas duquel la foule s'ecoulait, fut-il sur le seuil de la porte de la salle que des acclamations vives et prolongées se firent entendre, et accompagnerent ce noble citoyen jusques dans les cours du palais. Son triomphe fut aussi complet que l'humiliation de ses méprisables adversaires. Nous regrettons que la nature de cet ouvrage et les limites dans lesquelles nous sommes contraints de nous restreindre, ne nous aient pas permis de rapporter ici les discours de M. de Keratry et ceux de M. Merilhou son défenseur, mais nos lecteurs n'apprendront pas sans interêt qu'on les trouve recueillis, dans une brochure, ayant pour titre « *Pièces officielles du procès soutenu par M. Keratry, ancien deputé, homme de lettres, et Merilhou, avocat pour le Courrier français* (1).

KOCK (Paul de), auteur de plusieurs romans ecrits avec esprit, et qui ne manquent pas d'un certain interêt. Jean ou la famille du Savoyard, André ou la Famille du porteur d'eau, en dernier lieu, la Laitière de Montfermeil, et enfin la Maison Blanche, ont confirmé la réputation que depuis long-temps M. de Kock s'est acquise comme romancier. Un esprit fin mais peu etendu, une gaité décente et même un peu trop réservée, des caracteres bien dessinés, mais dénués d'une bien grande originalité, un style assez élegant, mais que beaucoup de verve n'anime pas, tels nous ont paru les différens merites par lesquels se distinguent les compositions de cet écrivain. Celui de ces ouvrages que nous préférerions sous tous rapports est sans contredit André ou la Famille du porteur d'eau. C'est là qu'il y a le plus de vraie sensibilité et d'emotions. En somme, M. de Kock me parait être une de ces médiocrités elegantes qui ne sauraient esperer un long avenir.

D. M.

KOECHLIN (Jacques) avait été écarté de la chambre des députes par le ministère Villèle ; les elections vraiment na-

(1) Chez Tarlier libraire, rue de la Montagne à Bruxelles.

tionales de 1828 l'y ont ramené. M. Kœchlin jouit d'une grande fortune, et est à la tête de grands établissemens à la conservation et à la prospérité desquels le maintien de la paix intérieure est nécessaire ; on supposerait difficilement que de tels hommes eussent intérêt à fomenter des révolutions dans l'Etat. Le département du haut Rhin ne pouvait faire, pour les amis de l'ordre et de la liberté constitutionnelle, un choix plus convenable et plus rassurant que celui de M. Kœchlin à qui l'on sait d'ailleurs que le ministère Villèle, furieux de l'impuissance de ses efforts contre la popularité de cet excellent citoyen, n'a épargné ni dégouts ni persécutions.

L.

L'ABBEY DE POMPIÈRES, député de l'Aisne déjà célèbre par le courage et le talent avec lesquels il a constamment discuté, dans la chambre, les intérêts populaires, vient d'acquérir de nouveaux droits à la reconnaissance et au respect de ses concitoyens par l'énergie avec laquelle il a attaqué un ministère chargé de la haine publique, mais qu'un parti puissant, qui se compose de ses complices, prêtres ou laïcs, veut soustraire et se flatte d'arracher à la juste punition de ses nombreux attentats. Des considérations de tout genre ont été opposées à M. de Pompières, pour le détourner d'un projet qui, à leurs yeux comme aux nôtres, était un devoir : les menaces n'ont pas été moins impuissantes que les séductions de la faveur. Et, cependant, à entendre ce vieillard vénérable, tout occupé de la pensée de servir son pays, il n'y aurait ni courage ni vertu dans sa démarche : elle ne serait que l'accomplissement de ses obligations envers ses commettans. Ce caractère simple et digne des plus beaux temps de l'ancienne Rome, est heureusement mieux apprécié par ses concitoyens qu'il ne l'est par lui-même, et c'est un hommage que nous rendons à la France. M. de Pompières a rempli un grand devoir ; la chambre des députés, à laquelle, sous tant de rapports, nous nous plaisons à rendre justice, remplira-t-elle enfin le sien ?

LABORDE (le comte ALEXANDRE DE), est revenu du fond de l'Egypte pour siéger dans la chambre des députés où il a été porté en 1827, par les électeurs du département de la Seine. Il y occupe une des places les plus honorables, a paru souvent à la tribune nationale pendant la session de 1828, et s'est constamment montré le défenseur de l'humanité, des sciences, des arts et de l'industrie. M. de Laborde, qui annoblit, par l'usage qu'il ne cesse d'en faire, le peu que les malheurs de la révolution lui ont laissé de fortune, est un des plus nobles caractères de notre époque.

LABORIE (N.), proviseur du collége royal de Louis-le-Grand, inspecteur général de l'université. Ancien militaire, homme complétement étranger aux lettres et à même toute espèce d'instruction. Quand la France devint, comme ils disent, veuve de ses rois, il servit en Espagne la cause de l'émigration. C'est dans ses exploits d'alors, malheureusement peu connus de l'univers, qu'il faut chercher le secret de l'élévation de ce soldat ignorant au poste de recteur de l'Académie de Strasbourg, qu'il occupait avant d'être appelé à Paris. Sous son rectorat furent prises en haine des lumières une foule de mesures absurdes, conformes à l'esprit du gouvernement anti-national qui voulait couvrir la France de ténèbres pour mieux l'asservir. C'est à cause de son zèle en ce sens qu'il fut nommé proviseur du premier collége de Paris. Il semble au premier abord qu'on doive attribuer plus d'importance à une place de recteur d'académie, dont l'autorité s'étend sur trois ou quatre départemens égaux quelquefois en population à la moitié du royaume des Pays Bas, sur deux ou trois colléges royaux et quarante ou cinquante colléges communaux, qu'à la simple direction d'un collége royal soumis avec huit ou dix autres à l'autorité d'un recteur. Qu'on se détrompe pourtant. Chacun des colléges de Paris est, sous une foule de rapports, supérieur en importance à une académie tout entière. Un nombre d'élèves qui surpasse mille et quelquefois monte jusqu'à quinze cents, tous appartenant aux premières familles de la France, et devant exercer un jour par leur fortune et leur position sociale une immense influence, à diriger l'ordre et la discipline, à faire régner parmi un nombre

de jeunes gens aussi considérable, l'émulation à exciter, une foule d'études diverses à encourager, les succès du concours général à disputer, la bonne harmonie à conserver parmi les professeurs dont un proviseur est pour ainsi dire le père, la gloire d'une maison célèbre, berceau littéraire de mille jeunes talens à conserver, à accroître s'il est possible, tels sont les devoirs d'un proviseur à Paris, devoirs que M. Laborie nous semble avoir complètement méconnus. A peine chargé de la direction d'un établissement qu'il ne connaît pas encore, il y veut régner en pacha. Insolent avec les maîtres, même avec ceux qui le surpassent en âge, en expérience (je ne dis pas en savoir, il n'en possède aucun), dur avec les élèves qu'il croit, sur des rapports absurdes, tout au moins des révolutionnaires en conspiration permanente; il indispose tout le monde, porte partout la défiance et le découragement. S'il eût examiné l'état des choses, il eût vu des maîtres zélés et pleins de science, des élèves amis de l'ordre, avec les qualités et les défauts de leur âge, vifs, spirituels, francs, légers, étourdis, se moquant volontiers de dame sottise et de son frère l'orgueil, amis du beau, avides de talens et de renommée. Le bien était facile avec de tels élémens. Pourquoi donc introduire dans un séjour de paix, dans le sanctuaire de la jeunesse studieuse, au lieu d'un régime paternel l'obéissance passive et la discipline des camps? Pourquoi multiplier les châtimens rigoureux, sans distinguer le genre de fautes et le caractère des coupables? Pourquoi ces nombreuses expulsions dans un temps où le collége venait de perdre 150 élèves, son élite et sa fleur, gloire du passé, espoir de l'avenir? Et pourtant quelles circonstances furent plus favorables pour rétablir la prospérité de l'établissement qui lui était confié? Une administration tracassière avait irrité, décimé les élèves; les études étaient affaiblies, les cœurs découragés et pleins d'amertume. On eût accueilli comme un sauveur un homme qui imprimant aux esprits une sage direction, eût fait tourner au profit de l'étude et à la gloire de la maison cette activité inquiète qu'on avait détournée des paisibles objets qui devaient lui servir d'aliment. On se sentait affaibli, on ne demandait qu'à venger au prochain concours la honte de l'année qui venait de s'écouler. Élèves et professeurs ne demandaient que travaux, ne respiraient qu'enthousiasme. Nuls embarras financiers. Des valeurs considérables en caisse ou en propriétés, des revenus encore supérieurs aux dépenses annuelles, ne permettaient aucune inquiétude pour l'avenir. Eh bien! M. Laborie a trouvé moyen de rendre inutiles tant d'élémens de prospérité. Nuls encouragemens paternels pour les élèves, nulles communications amicales avec les maîtres; partout défiance et froideur, que dis-je? les journaux français n'ont-ils pas retenti des réclamations d'un professeur qui ne voulant pas se soumettre à la surveillance d'un maître d'études, introduite dans sa classe au mépris des réglemens, fut destitué de ses fonctions par arrêté du conseil royal de l'instruction publique, composé d'hommes étrangers à l'instruction, ennemis de l'université, foulant aux pieds en général les réglemens, les usages et les droits. M. Laborie voulut à la place de la science donner aux élèves la dévotion qui dans ces temps rapportait bien davantage. Mais à Paris les conversions sont difficiles, surtout parmi des jeunes gens qui passent leurs loisirs chez des pères peu crédules. Il échoua dans ses efforts pieux. Toutefois on lui sut gré de l'intention; Frayssinous le nomma inspecteur général de l'université, et lui donna la direction de ce fantôme d'École normale qui sous le nom d'École préparatoire s'élevait chétive à l'ombre des autels. Une récompense qu'il méritait mieux et dont tout radieux il nous communiqua la nouvelle dans une réunion générale des professeurs, c'est une décoration espagnole que, rétabli sur le trône de ses pères par les exploits inouïs des braves du Trocadéro, lui expédia le gracieux Ferdinand VII. En somme, depuis que M. Laborie dirige le collége royal de Louis-le-Grand, cet établissement, jadis le premier, sans contredit, des colléges de Paris pour la force des études, est tombé au rang des moins estimés. Il est peu probable qu'il se relève jamais, tant qu'il aura pour chef un homme illettré, sans entrailles pour parler au cœur de la jeunesse, sans aucun amour de cette gloire qui plaît tant aux jeunes âmes, vain, tracassier, prenant la dureté pour du courage, l'entêtement pour de la fermeté.

D. M.

LABRADOR (le chevalier), absolutiste espagnol, est maintenant ambassadeur de la cour de Madrid, à Rome.

LA FAYETTE (le général de) a été élu, en 1827, membre de la chambre des députés par le département de Seine et Marne, qui, vers la fin de la session de 1826, l'avait déja choisi pour son représentant.

LAGARDE (le baron), ancien secrétaire général du directoire exécutif, est mort à Paris.

LAIGNELOT (ancien conventionnel), est mort à Paris, il y a quelques années.

LAINÉ, pair de France et ministre d'état, ancien ministre de l'intérieur. Tout ce que nous dirons sur le système politique de cet homme d'état, c'est qu'il arriva au pouvoir en des temps difficiles, et sut concilier les droits du trône avec les libertés publiques dont il se montra toujours l'un des plus fermes défenseurs. Royaliste éprouvé, M. Lainé, qui en 1815, s'opposa courageusement aux projets ambitieux de Napoléon, s'est opposé plus tard aux mesures anti-nationales de Peyronnet, Villèle et consorts. Son savoir et son éloquence lui ont attiré les suffrages des opinions les plus opposées. On aime à l'avoir pour partisan, à le citer comme autorité. M. Lainé, a refusé en 1820 d'être président du conseil royal d'instruction publique : mais pendant son ministère il n'a jamais négligé de s'occuper de tout ce qui concerne l'éducation. Études, enquêtes de tout genre, il a tout mis en œuvre pour parvenir à bien connaître cette branche si importante de l'administration publique. C'est M. Lainé qui apprit à la France que sur 10 condamnés ou repris de justice, à peine un savait lire, et qui révéla ainsi les funestes effets de l'ignorance sur les mœurs du peuple. Nous n'avons pas besoin de rappeler les discours du noble pair en faveur des grecs et contre la traite des noirs, en un mot, dans toutes les occasions où la liberté fut menacée. Il est doux de voir de tels hommes sanctionner par leur approbation les vœux de cette jeune France qui ne fait de jour en jour que grandir en gloire et en vertus.

D. M.

LAIR (Samuel), jeune médecin français de la plus haute espérance. Né en 1796, il fit de mauvaises études dans un collége de province ; et rien alors ne pouvait faire soupçonner un talent qui plus tard, appliqué à des études plus sérieuses, devait s'égaler, jeune encore, à ceux qu'une longue expérience a mûris, et faire dans une partie difficile de la science une découverte des plus utiles à l'humanité. La longue patience et les constans efforts de ce jeune savant sont aussi une nouvelle preuve que rien n'est impossible à l'homme qu'un véritable zèle anime et que dans toute espèce de travaux et d'études il suffit de vouloir fortement pour arriver au but. Sorti du collége, M. Lair, libre de choisir entre l'étude de la médecine et celle de la pharmacie, se livra à l'étude de cette dernière, uniquement par horreur pour les cadavres. Il vint à Paris en 1816 et préférait alors la médecine à la pharmacie ; mais sa situation et la modicité de sa fortune lui offrait un obstacle en apparence insurmontable. Pour le vaincre, M. Lair fit aux élèves ses camarades des cours particuliers de chimie, de matière médicale et de botanique, qui furent suivis par un grand nombre avec autant d'empressement que ceux des professeurs eux-mêmes, tant le jeune répétiteur y montra de savoir, tant sa manière d'exposer ses idées était claire, facile et brillante. Aussi l'année suivante, au concours pour l'internat, il fut reçu à l'unanimité et avec éloges, pharmacien interne, le premier parmi soixante concurrens. Dès-lors, tout en remplissant les devoirs que lui imposait le travail pharmaceutique de l'Hôtel-Dieu, il put se livrer en secret à l'étude de la médecine. Nous l'avons vu aux visites du matin, loin de se borner à écrire sur un registre les prescriptions des médecins célèbres qui venaient à l'Hôtel-Dieu, observer curieusement les phases diverses et les progrès des maladies, écouter plus attentivement que les jeunes médecins eux-mêmes les dissertations des chefs, et étudier jusqu'aux moindres détails des opérations qu'il voyait pratiquer. Puis, rentré chez lui il rédigeait tout ce qu'il avait vu et entendu. Il trouvait du temps pour suivre les leçons, disséquer, et faire encore des cours particuliers. Quand le jour ne suffisait pas, le temps du sommeil n'était pas épargné. En 1818. M. Lair obtint à l'École de pharmacie trois médailles d'or pour les trois prix de chimie, botanique

et pharmacie. C'est alors qu'il reçut les encouragemens les plus flatteurs du célèbre Vauquelin qui l'estimait à l'égal d'un maître expérimenté; ce savant fit même au jeune lauréat à l'égard de son avenir quelques avances dont une modestie trop timide l'empêcha de profiter. En 1823 M. Lair fut reçu docteur médecin encore avec d'unanimes éloges; son mérite avait, aux examens précédens, paru tel, que, pour qu'il pût subir celui ci sans attendre l'époque fixée par les réglemens, on lui fit remise de huit inscriptions sur seize. A peine reçu docteur, il fut chargé du soin exclusif des malades de la maison de santé du docteur Blanche à Montmartre, et ne contribua pas peu à la prospérité de cet établissement qu'il abandonna en 1825 pour s'établir lui-même à Paris. En 1827 il présenta à l'Académie royale de médecine qui l'accueillit avec bienveillance, un mémoire sur un nouveau procédé pour guérir l'incontinence d'urine par atonie du col de la vessie. Ce procédé fort simple consiste à irriter le col de la vessie en y portant, soit chez l'homme soit chez la femme, sur l'extrémité d'une sonde *ad hoc*, de la teinture de cantharides desséchée. Au bout d'un petit nombre d'opérations, cinq ou six au plus, renouvelées à trois jours de distance, le col de la vessie reprend sa contractilité naturelle, et fait suffisamment ses fonctions pour que la maladie cesse entièrement. La même année il a publié la première édition de son *mémoire sur un nouveau mode de traitement des ulcères, ulcérations et engorgemens du col de l'utérus*. Dans ce premier mémoire, il avait pour but uniquement de démontrer par des observations nombreuses que beaucoup d'affections ulcéreuses et réputées squirrheuses, pouvaient se guérir par l'usage sagement combiné des applications répétées de sangsues au col même de l'utérus, de cataplasmes émolliens et résolutifs maintenus dans le vagin, de douches surtout, d'abord émollientes, ensuite résolutives, administrées sur la partie malade, au moyen d'un instrument en forme d'entonnoir dont la douille a de trente à quarante pouces de longueur, et est percée de deux trous d'une ligne de diamètre. Ceci est la partie du traitement qu'il a créée ou perfectionnée, et elle n'exclut pas les autres moyens tels que bains dérivatifs, purgatifs etc. Dans la seconde édition qu'il a présentée à l'Institut pour le concours établi par M. de Monthyon, étayant ses premières observations par des faits très nombreux d'anatomie pathologique, il rapporte les résultats de cinq cents ouvertures faites par lui-même. Indépendamment des lumières que ses recherches jettent sur les maladies de l'utérus en général, elles lui ont fourni l'occasion de rencontrer dans une ovaire de la cholestérine bien cristallisée, substance qui, avant lui, n'avait pas été rencontrée dans cet organe. Enfin il rapporte plusieurs nouvelles observations qui démontrent que l'on doit peu employer l'amputation et la cautérisation du col de l'utérus, et que dans la plupart des cas où l'on a employé l'amputation, on pouvait arriver à un bon résultat par les moyens infiniment plus doux qu'il propose, et qu'il a employés avec succès sur un grand nombre de malades. Si maintenant on songe au nombre considérable de femmes atteintes d'affections semblables à celles auxquelles M. Lair a appliqué ses nouveaux moyens curatifs, on ne peut nier que sa découverte ne soit un éminent service rendu à la science et à la société. Parler maintenant de son désintéressement et de ses vertus privées semble étranger au genre de cet ouvrage. Aussi-bien M. Lair est notre ami, et en louant la noblesse de son caractère et sa rare générosité, nous serions suspects de faveur et d'exagération, lors même que nous resterions bien au-dessous de la vérité. Nous disons seulement qu'il a mérité la confiance d'une foule de familles distinguées et que parmi les jeunes médecins de son âge nul n'a une clientelle plus nombreuse et mieux choisie D. M.

LAISNÉ DE VILLEVÊQUE, a été, à l'ouverture de la session de 1828, nommé par le roi, questeur de la chambre des députés où ses opinions ont été constamment en faveur de la liberté constitutionnelle.

LAMARQUE (Maximilien), lieutenant général, porté en 1828, à la chambre des députés par l'arrondissement de Dax, département des Landes. Ce général réunit à un degré éminent le courage et les qualités du guerrier, aux connaissances de l'homme d'état et au talent de l'écrivain.

LANSDOWN (le marquis de), pair d'Angleterre, est sorti du ministère, lorsque le duc de Wellington y est entré, ce qui est tout simple. Personne ne porte à un plus haut point que lui l'esprit d'indépendance et l'amour des libertés publiques. Deux mots suffiraient pour son éloge : Canning en avait fait son collaborateur, et il a refusé d'être celui de Wellington. Un reproche peut être néanmoins adressé à cet illustre pair, et ce reproche lui est commun selon nous, avec ses honorables collègues, et particulièrement avec lord Goderich, si recommandable d'ailleurs, c'est d'avoir manqué d'énergie pour conserver un pouvoir qu'il était si important aux intérêts et à l'honneur de l'Angleterre de ne pas laisser tomber dans les mains qui s'en sont saisies, qui l'exercent maintenant, et qui ne le laisseront échapper que lorsqu'elles ne pourront plus le retenir. La faiblesse, qui n'est qu'un tort dans les relations ordinaires de la société, est pire qu'un crime en politique, et malgré notre profonde estime pour le marquis de Lansdown, il n'est pas en notre pouvoir de l'en absoudre, en considérant l'état actuel de l'Angleterre et la politique tantôt chancelante, tantôt perfide, tantôt atroce de son premier ministre.

LAPLACE (le marquis de), pair de France, ancien sénateur de l'empire, savant distingué, auteur de la *Mécanique céleste*, monument glorieux élevé à la science. Quand Lagrange vivait, on disait que Laplace savait tout ce que Lagrange avait découvert, mot qui peint assez bien la différence du génie supérieur à l'homme simplement habile et laborieux. Quoi qu'il en soit, Laplace a constamment attiré par ses travaux l'admiration des savans de tous les pays. Heureux s'il eût aux différentes époques d'une vie longue et chargée d'honneurs montré un caractère moins faible et moins servile. Au reste il n'est plus, laissons en paix sa mémoire, et que les fautes de tant d'hommes illustres qui se sont eux mêmes avilis nous servent de leçons, à nous jeunes encore, qui arrivons à la vie dans des temps moins difficiles, et formés par bonheur aux principes de liberté que débattait, encore incertaine, la génération qui s'éteint. D. M.

LARAUZA (Charles), ancien maître de conférences à l'École normale dont il avait été élève, savant modeste et homme vertueux. Il entreprit à pied, par un hiver rigoureux, un long voyage à travers les Alpes, voulant déterminer avec précision la route qu'avait suivie Annibal descendant en Italie. Il y parvint au dire des savans, et sa découverte existe consignée dans un ouvrage, monument de savoir et de patience, que publièrent après sa mort des amis pleins encore pour lui de pieux souvenirs. Il fut victime de son zèle, et mourut d'une maladie de poitrine que le froid et les privations avaient rendue incurable. M. Royer-Collard honorait d'une amitié particulière ou plutôt d'une tendresse paternelle ce jeune professeur de qui l'on ne pouvait dire s'il était plus docte ou meilleur.

D. M.

LAROMIGUIÈRE (N.), Professeur de Philosophie à la faculté des lettres de Paris, bibliothécaire de l'Académie de la même ville, auteur de deux volumes intitulés : *Leçons de philosophie*, composés en grande partie des mêmes élémens que son cours, et peu différens pour la forme. Monsieur Laromiguière, homme aimable et fin, unissant à beaucoup d'esprit une bonhomie assez piquante, cause facilement et avec grâce, démêle d'une manière subtile les difficultés d'une question philosophique, et à l'aide d'un raisonnement net, simple sur-tout, démontre assez bien les vérités dont il est convaincu. On dit M. Laromiguière paresseux : nous n'en croyons rien, c'est tout bonnement un penseur à l'air insouciant. Plein de bonté pour la jeunesse, il en est généralement chéri. Rien de plus clair que ses leçons, et, sauf quelques erreurs de détail, c'est bien, tout incomplètes qu'elles puissent être, ce qu'il y a de mieux pour commencer l'étude des matières philosophiques.

D. M.

LAURISTON, célèbre général français, mort en 1825 ministre de la maison du roi. Dans ses mains, au bâton de maréchal se joignit le sceptre des coulisses, et Paris conserve le souvenir de ses exploits dans ce nouveau commandement : ses efforts pour ramener la morale au théâtre, et les encouragemens qu'il prodiguait à la vertu, lui ont concilié l'estime des amis de la décence. Il est vrai qu'autrement ne pouvait agir un guerrier dévoué à la légitimité et qui conser-

vait religieusement les traditions classiques de l'empire. D. M.

LAVAUGUYON (le duc de), pair de France : homme sage et très attaché à la liberté constitutionnelle, est mort en 1828, laissant pour successeur de son titre, son second fils, ancien officier général au service du roi de Naples Joachim.

LAVEAUX, avocat à la cour royale de Paris, auteur d'un excellent dictionnaire français, plus complet de beaucoup que l'ancien dictionnaire de l'académie, et en général conforme aux idées nouvelles en fait d'orthographe et de prononciation. Un particulier a donc su en peu d'années élever à la langue nationale un monument que la France demande depuis un demi siècle aux quarante immortels qui sommeillent sur leurs fauteuils. Et vivent les académies!

D. M.

LAYA (N), professeur de poésie française à la faculté des lettres de l'Académie de Paris, auteur de l'*Ami des lois* et de plusieurs drames estimés, membre de l'Académie française, homme connu par la loyauté de son caractère autant que par ses talens. M. Laya s'est conservé pur au milieu de tant de souillures dont plusieurs littérateurs de l'époque qui vient de finir se sont volontairement, hélas! et bien inutilement couverts.

D. M.

LEBRUN (N.), l'un des deux consuls qui avant la création de l'empire étaient censés partager en France avec Bonaparte les soins du gouvernement et l'autorité. On sait très bien que le premier consul n'était pas homme à partager le pouvoir : il neutralisait donc complètement ses collègues, faisant tout par lui-même, cachant sa pensée profonde, et leur laissant quelque action seulement sur de minces détails. Et ces collègues n'étaient pas gens à le contredire, écrasés qu'ils étaient (bien qu'hommes d'un mérite supérieur) par cette activité puissante. Aussi le héros devenu empereur, voulant récompenser leur dévouement, les nomma, l'un, Cambacérès, archi-chancelier, et l'autre, Lebrun, prince archi-trésorier de l'empire. On connaît la part que prenait constamment Cambacérès à la discussion des lois et aux travaux du conseil d'état sur toutes les matières de politique intérieure et extérieure où il excellait parmi tant d'hommes éminens. Le prince Lebrun, borné aux soins de sa charge, qui n'étaient pas considérables, cherchait dans les lettres d'agréables delassemens. On a de lui une traduction en prose de la Jerusalem délivrée d'où la fidélité n'a pas banni l'élégance. C'est beaucoup mieux que la version incorrecte du marquis de Mirabeau ; je ne dirai pourtant pas que ce soit tout-à-fait bien. En perdant ses honneurs, M. Lebrun n'a pas perdu l'estime d'une foule d'amis qui rendaient justice à la bonté de son caractère, à la générosité de ses sentimens, et à la supériorité de son esprit.

D. M.

LEBRUN (Ponce-Denis Ecouchard), poète lyrique, né en 1729, d'un père attaché au service du prince de Conti, fit au collége Mazarin de brillantes études, et dès l'âge de 12 ans composa quelques pièces où se révélait son talent naissant. Sans fortune à la mort de son père, il eut pour ressource la protection du prince de Conti qui, jaloux de fixer près de lui un jeune talent qui s'annonçait avec éclat, le prit pour secrétaire de ses commandemens. Cette place qui n'était pas sans désagrémens lui permit toutefois de mûrir par l'étude ses dispositions poétiques. Encouragé par Louis Racine, il suivit décidément la vocation qui l'entraînait vers la poésie lyrique, prenant pour maîtres les anciens, et puisant dans la méditation de leurs ouvrages ces principes hardis auxquels il resta constamment attaché. Le premier morceau qui le rendit célèbre est l'ode qu'il composa à propos du choix qu'avait fait de la carrière du commerce le fils de Louis Racine, à qui de nobles exemples domestiques semblaient tracer une autre route à suivre. Le tremblement de terre de Lisbonne, et la mort du jeune Racine son ami, lui inspirèrent deux odes qui achevèrent de marquer sa place parmi les premiers lyriques de cette époque. Il avait alors 26 ans ; l'amour lui fit quitter pour quelque temps la lyre de Pindare pour le luth de Tibulle. Vers les premières années du mariage auquel le conduisit cet amour, il conçut l'idée du poème sur la nature, son ouvrage de prédilection, que pourtant il n'acheva jamais. C'est encore à cette époque qu'il faut rapporter une ode qui confirma tous ses titres à la célébrité, et qui fait

autant d'honneur à ses sentimens qu'à son talent. C'est l'ode à Voltaire pour l'engager à venir au secours d'une jeune fille, dernier rejeton du grand Corneille, réduite à un état voisin de l'indigence. Séparé de sa femme, après 14 ans d'une union heureuse, par l'effet de conseils perfides, réduit par la mort du prince de Conti, à une pension viagère qu'on ne lui payait pas, ruiné enfin totalement par la banqueroute du prince de Rohan. Lebrun se trouva aux portes de la misère. Il l'entrevit et la supporta noblement : elle sembla même ajouter à la vigueur de son talent. C'est dans cette période douloureuse de sa vie, qu'il composa l'ode à Buffon sur ses détracteurs, l'un de ses chefs-d'œuvre. Le comte de Vaudreuil, ami des muses et de ceux qui les cultivaient avec gloire, apprit par un heureux hasard le fâcheux état où Lebrun était réduit, et résolut de l'en tirer. Il lui fit obtenir sur la cassette du roi une pension de 2,000 francs, qui lui permit de se livrer tout entier à ses goûts poétiques. Il s'occupait de rassembler ses œuvres dont il projetait de donner enfin une édition, quand la révolution éclata. Ici commence pour Lebrun une ère nouvelle. Toujours il avait professé dans ses vers les idées que consacrait cette grande régénération politique ; il en adopta les principes avec chaleur, il en chanta les événemens avec enthousiasme. S'il mit quelqu'exagération dans l'expression de sa haine pour les rois et le régime monarchique, il ne faisait que parler le langage du temps ; et certes le poète, que doit animer un beau délire, devait partager l'ivresse commune, à l'aspect de ces fêtes populaires, de ces combats gigantesques, de ces expéditions lointaines et merveilleuses, à l'aspect même des périls et des revers de la patrie. Aussi, quel feu, quelle audace lyrique dans ses vers, soit qu'il chante les succès des armées républicaines, ou l'arrivée triomphale des monumens d'Italie, ou l'immortelle défaite du vaisseau *le Vengeur*, ce *naufrage victorieux*, qui lui inspira la plus belle ode peut-être qui soit en aucune langue ! Long-temps avant que Lebrun eût mis le sceau à sa renommée, le comte d'Artois, aujourd'hui Charles X, s'écriait en lisant ses poésies : « ces poètes sont fous, mais que de génie ! » Est-il étonnant qu'un peuple fier et sensible, qu'électrisaient de tels chants au milieu de ses assemblées immenses, ait accompli ces étonnans prodiges qu'aura peine à croire la postérité ? Cependant la révolution, dès le temps de ses premiers orages, ayant dispersé les amis de Lebrun, il s'était vu enlever sa pension et avec elle le peu d'aisance dont il commençait à jouir. Ce malheur, toutefois, n'altéra pas ses principes, et n'abattit pas son courage. Il semblait que son génie, ivre de gloire et de liberté, grandit avec l'infortune. Enfin le calme se rétablit ; l'Institut s'éleva sur les débris des anciennes académies, et Lebrun fut un des deux membres choisis par le directoire pour former la section de poésie dans la classe de littérature, et beaux arts. Cependant Bonaparte, encore premier consul, préparait de loin l'accomplissement de ses vastes projets. Il lui fallait, pour établir son pouvoir, étouffer l'opinion publique, et réduire au silence ses organes les plus accrédités. Menaces, séductions, avances de tout genre, il n'est moyen qu'il n'employât alors pour courber sous le joug les grands talens, ou les attacher doucement à sa puissance. Il fit remettre à Lebrun une gratification considérable. Le poète, soit que la vieillesse lui fit désirer une situation de fortune plus heureuse, soit qu'il ne pénétrât pas les vues du futur despote, accepta ses présens, et reçut, après la création de l'empire, la décoration de la légion d'honneur avec une pension de 6,000 francs qu'il toucha régulièrement jusqu'à sa mort. Ne le blâmons pas d'avoir accepté les dons d'un homme qu'il lui était impossible de ne pas admirer ; mais rendons hommage à la fermeté de Chénier, que cherchèrent aussi, mais toujours en vain, les faveurs impériales. Comme Lebrun il avait chanté la république dans des vers inspirés ; quand elle fut détruite, il murmurait sur ses débris :

A son autel désert j'apporte mon encens :
J'ai vécu, je mourrai fidèle à sa bannière.

Dans un état voisin de la misère, il avait repoussé les offres les plus brillantes, et disait de l'empereur au faîte de la gloire et du pouvoir :

Je n'ai point caressé sa brillante infamie ;
Ma voix des oppresseurs fut toujours ennemie;

Et tandis qu'il voyait des flots d'adorateurs
Lui vendre avec l'État leurs vers adulateurs
Le tyran dans sa cour remarqua mon absence
Car je chante la gloire et non pas la puissance.

Autres temps, autres mœurs : il ne manquerait pas de gens aujourd'hui qui traiteraient Chenier d'imbécille; mais revenons à Lebrun. On sent que sa lyre dut être muette du moment où il jouit des bonnes grâces du monarque. Le silence est tout ce que celui-ci pouvait raisonnablement lui demander; si Lebrun eût chanté l'empire, la palinodie eut paru trop plaisante. Il prolongea donc dans le repos et les douceurs de l'aisance, une carrière marquée par beaucoup d'infortunes, mais illustrée par les talens. Il est mort en 1807 à l'âge de 78 ans.

Avant de terminer cet article, il nous paraît convenable d'entrer dans quelques détails sur les ouvrages de Lebrun, sur la nature et la variété de ses talens trop peu connus, de dire enfin les causes de l'injuste oubli dans lequel ses œuvres ainsi que celles de plusieurs auteurs illustres de la même époque ont été long-temps ensevelies.

C'est dans le genre lyrique surtout que Lebrun s'est fait connaître, je veux dire, a excellé, car ses autres productions suffiraient seules à la réputation de plusieurs hommes ordinaires. Élégie, poésie didactique, épigramme, etc., il cultiva ces genres divers avec un succès dont on parle peu, parce que ses odes ont tout effacé. En effet, Lebrun maniant la lyre, semble réaliser l'idée qu'on se forme d'un poète inspiré. *Vates, interpres divum, enthousiasme, délire*, mots vides de sens dans la plupart des poètes français qui se prétendent animés du souffle divin, chez Lebrun paraissent naturels et vrais : essor rapide, vol audacieux, repos sans langueur, tels sont les caractères de sa poésie dans les compositions du genre élevé. Le sublime y abonde sans jamais fatiguer, parce que le poète sait nous ravir avec lui dans les régions qu'il aime à parcourir. Impossible d'apercevoir en lui d'abord un plan, une marche calculée. Une idée qu'il rencontre, un mot sur son passage, le moindre rapprochement inattendu lui servent de transition pour nous enlever à la série d'idées dans laquelle nous sommes entrés avec lui. Tel s'envolait, s'égarait Pindare; et c'est cette franche et vive allure, cette poésie rapide, agitée, palpitante, si je puis m'exprimer ainsi, qui méritèrent à Lebrun, même de son vivant, le nom de *Pindare français*, titre qu'il a conservé, malgré l'envie et les basses intrigues des coteries de l'empire. Joignez à cette première qualité du génie une imagination vaste et féconde, fraîche, pure, gracieuse, selon les sujets, et vous croirez avoir rencontré un poète accompli.—Mais le style enfin, les tons et les couleurs, l'expression en un mot? —Entendons nous. *Le style est l'homme même*, et vous retrouverez Lebrun aussi bien dans la forme de ses pensées que dans leur nature elle-même. Jamais sans caractère, quelquefois inégal, irrégulier comme son libre génie, il viole ou les règles de la syntaxe, ou même celles d'un goût sévère, mais c'est toujours emporté par quelqu'élan lyrique, et jamais sans qu'il en résulte quelque beauté. De combien de constructions plus vives, d'alliances de mots ingénieuses ou sublimes la langue française ne lui doit-elle pas la conquête? Certes nous ne louerons en lui ni l'élégance continue, ni l'exquise propriété de J. B. Rousseau, moins encore la richesse de ses rimes: mais, excepté l'ode au comte du Luc, chef-d'œuvre de fiction, d'imagination et d'harmonie, excepté quelques odes et quelques cantates, en tout huit ou dix morceaux peut-être, où trouverez-vous chez Rousseau l'âme, la vie, l'inspiration du poète? Et pourtant Rousseau imitait les chants de l'Écriture où respire le véritable enthousiasme, où vit le feu sacré? Jamais en a-t-il su tirer strophe pareille à la suivante de Lebrun qui, poète très-profane, peu volontiers imitait la bible. On se rappelle les paroles simples et sublimes au moyen desquelles Dieu, dans un psaume, fixe à la mer ses limites : *Huc venies et non præteribis: tu viendras jusques là et tu n'iras pas plus loin.* Bien, très-bien sans doute. On connaît l'imitation élégante qu'a faite de ce passage Louis Racine au commencement du poème de La Religion. Lebrun de même, poussant à bout l'incrédule qui nie Dieu, fait de ceci l'apostrophe suivante :

Atôme d'un moment, poussière fugitive,
Homme né pour la mort, parle, as-tu fait les cieux?
As-tu dit à la mer : brise-toi sur ta rive?
As-tu dit au soleil : marche et luis à mes yeux

A propos de sublime, je me souviens d'un trait de sentiment de notre auteur qui paraît avoir ce caractère. Lebrun pose avec amour sa main sur le flanc de la femme qu'il a rendue mère, et enfin après une longue attente il s'écrie dans son transport :

> Je te sens palpiter sous la main paternelle,
> Jeune enfant, tu seras mon fils

Généralement tendre, gracieux dans ses élégies, il est cependant au-dessous de Parny pour la vraie et profonde sensibilité. Dans ce genre plus doux, il assouplit son style et le régularise il est vrai; mais qu'il y a loin de là encore à la mollesse, à la fraîcheur, à la pure flexibilité du chantre d'Eléonore! Plusieurs poèmes didactiques de Lebrun annoncent d'excellens principes littéraires : une composition large, des détails heureux, un style ferme et ingénieux tour-à-tour, une grande richesse d'imagination révèlent un talent du premier ordre. Dans les *Veillées du Parnasse*, entr'autres, poème encore inachevé, il a souvent surpassé Delille et Saint-Ange. Pour l'épigramme, les méchans et les sots de l'époque où il vécut en diraient des nouvelles s'ils existaient encore aujourd'hui (1). C'est, avec l'ode, le genre où sa supériorité paraît le mieux établie, et cette remarque, (chose singulière) peut s'appliquer aussi à J. B. Rousseau. La malice et quelquefois la hardiesse de ses traits, la précision et l'habileté de sa forme épigrammatique, l'avaient rendu véritablement redoutable, et n'avaient pas peu contribué à lui faire de nombreux ennemis.

J'ai promis de faire connaître la cause de l'indigne oubli dans lequel étaient restées long-temps les œuvres de Lebrun et celles de beaucoup d'écrivains de son époque, dont la gloire étouffée presqu'à son berceau, se perdait au détriment de la littérature et à la honte de la France asservie. Du moment où Bonaparte ivre de ses victoires, eut de loin rêvé l'empire, il sentit que toute pensée généreuse et libre devait être l'ennemie naturelle de son pouvoir naissant. Il résolut donc l'asservissement de la pensée à sa volonté souveraine. A l'aide de la censure, l'autorité ne fut plus exposée à entendre d'importunes vérités. Les écrivains ainsi bâillonnés, et le pouvoir croissant toujours en force et en rigueur, personne n'osa souffler mot; mais ce n'était pas tout d'avoir fait taire le présent, si le passé n'était anéanti; tant de discours patriotiques, tant de pensées généreuses et d'hymnes en faveur de la liberté qui venait d'expirer, retentissaient encore aux oreilles charmées des français soumis mais non encore façonnées au joug! « Qu'ils meurent oublies, » dit le despote se croyant assez fort pour écraser la pensée. Dès-lors furent réprouvés tous les auteurs qui sous quelque forme que ce soit, avaient parlé aux français de patrie, d'indépendance, qui sous quelque forme que ce soit, avaient combattu l'arbitraire et prêché la résistance aux préjugés amis de la tyrannie. Parmi les morts, Voltaire, Rousseau, Montesquieu, le doux Massillon lui-même avaient fait entendre aux hommes trop de vérités courageuses pour trouver grâce aux yeux de l'homme qui voulait partout une aveugle et muette soumission. D'autres auteurs vivaient encore qui avaient embrassé les principes de la révolution, et dans leurs écrits défendu sa cause avec chaleur; ils devaient encourir la même proscription. Tous furent livrés aux outrages et à la partialité d'écrivains serviles, chargés d'égarer l'opinion. Les morts ne pouvaient répondre, mais l'admiration des hommes les vengeait assez : ils étaient en possession de la postérité. Les vivans, moins heureux sous ce dernier rapport, étaient condamnés au même silence. Une censure odieuse leur fermait la bouche, en même temps que des plumes vénales leur prodiguaient l'insulte. Lebrun fut particulièrement en butte aux attaques des écrivains courtisans. Le pouvoir, en bon politique, avait bien traité la personne du poète; mais ses œuvres, toutes pleines de patriotiques inspirations, comment leur pardonner jamais? De là les six articles où M. Dussault reproche à Lebrun de manquer, non seulement de style, mais même jusqu'à certain point de poésie et d'imagination : il appelle son audace de la folie, et se fonde sur une erreur de Lebrun touchant le sens d'un mot pour le déclarer à la lettre et

(1) Demandez plutôt à Laharpe, Baour-Lormian, etc. etc.

bien décidément fou, aliéné. Ne soyez étonné de ceci, lecteur : autant, pour plaire au maître, en faisaient envers d'autres auteurs, M. Geoffroi et tant d'autres honnêtes critiques des journaux de l'Empire. Quinze ans on subit cet esclavage; mais enfin le despotisme fut brisé, et tant de renommées illustres qu'il avait voulu détruire se relevèrent plus belles. Lebrun, Chénier, tous les hommes de génie dont on avait espéré dégoûter le monde furent lus, goûtés, admirés avec passion ; et ces basses persécutions d'un pouvoir ombrageux ne firent que rehausser leur gloire. En pouvait il être autrement? et quelle folie d'espérer étouffer la conscience publique et détruire avec les monumens du génie la liberté de l'intelligence!

Le pouvoir absolu s'efforçait en vain
D'anéantir l'écrit né d'un souffle divin :
Du front de Jupiter c'est Minerve élancée,
Survivant au pouvoir, l'immortelle Pensée,
Reine de tous les lieux et de tous les instans,
Traverse l'avenir sur les ailes du Temps.
Brisant des potentats la couronne éphémère,
Trois mille ans ont passé sur la tombe d'Homère;
Et malgré trois mille ans Homère respecté
Est jeune encor de gloire et d'immortalité :
Nos Verrès, que du peuple enrichit l'indigence,
Entendent Cicéron prononcer leur sentence ;
Tacite en traits de flamme accuse nos Séjans,
Et son nom prononcé fait pâlir les tyrans.

M. J. Chénier.

D. M.

LEBRUN (N.), jeune poète français, membre de l'Académie française où il fut admis l'année dernière, ou plutôt, je crois, au commencement de celle-ci. M. Lebrun est auteur d'une assez bonne tragédie intitulée *Marie Stuart*, où il semble avoir mis tout le pathétique que le sujet comportait. Cette pièce est jouée souvent encore, et conserve l'estime des connaisseurs. M. Lebrun a souvent consacré ses talens à la défense des principes de liberté qui long-temps combattus avaient besoin de courageux et d'habiles défenseurs. L'année dernière, il composa pour un concours académique un poème en faveur de la Grèce. Ce poème, couronné par la docte assemblée, fut aussi très goûté du public. Ce n'est pas qu'on pût y louer une composition parfaitement régulière, ni un style de tout point irréprochable, mais on y trouvait en abondance grandes pensées, souvenirs illustres, sentimens généreux. Le mouvement était en général rapide et hardi, le ton ferme et chaleureux. C'était en un mot de la véritable et belle poésie, chose si rare aujourd'hui malgré le nombre prodigieux de recueils poétiques qui nous inondent de toutes parts. Le succès du poète fut brillant et mérité. En 1827, l'Académie française, long-temps esclave du pouvoir, secoua ses chaînes et osa faire entendre de courageuses paroles. Bientôt ce fut par des choix honorables et libres qu'elle voulut témoigner son indépendance. Assez long-temps on lui avait imposé des médiocrités en faveur des nullités titrées. Elle rougit enfin d'avoir nommé au lieu de poètes et de littérateurs véritables, MM. tels et tels, Ducs et Pairs, à peine capables d'écrire deux lignes en français; Messeigneurs tels et tels, archevêques à mandemens soporifiques, ou évêques *in partibus infidelium*. Elle admit enfin dans son sein Casimir Delavigne, tant de fois repoussé par l'intrigue à cause de son libéralisme. M. Lebrun vit peu après s'ouvrir pour lui les portes du docte aréopage, et tout fait présumer qu'à présent la culture des lettres ne sera pas dans les sociétés littéraires un titre d'exclusion, ni les opinions libres un motif pour être privé des récompenses destinées aux arts *libéraux*. M. Lebrun est aujourd'hui dans la force de l'âge et la maturité du talent; on dit qu'il travaille beaucoup, et tout fait espérer qu'il se montrera de plus en plus digne de la faveur du public et de sa renommée.

D. M.

LECLERC (Victor), professeur d'éloquence latine à la faculté des lettres de Paris, ancien maître de conférences et examinateur à l'École normale, homme savant en littérature ancienne. Il a publié une traduction complète des œuvres de Cicéron, bien faite en général. Il y a fait entrer les morceaux traduits par MM. Gueroult, Burnouf, etc.; et vraiment l'on peut dire que les parties que lui-même a traitées sont dignes défigurer à côté du travail de ces maîtres habiles. Monsieur Leclerc avait publié quelques années auparavant un recueil de morceaux extraits d'auteurs grecs, intitulé *Chrestomathie*, où il montre avec une louable exactitude beaucoup de tact dans le choix et l'arrangement des passages originaux. Nous ne parlerons pas de sa Rhétorique à l'usage des colléges, livre sec et rempli de tou-

tes les vieilles formules de l'école, de tous les termes techniques qui cachent aux élèves le véritable esprit de l'éloquence. En somme, monsieur Leclerc est un professeur instruit, un homme d'esprit qui honore par de nombreux et utiles travaux la carrière à laquelle il s'est voué. D. M.

LÉMONTEY, (Pierre Edouard), mort en 1826. On a omis dans la Galerie des Contemporains son titre de membre de l'Académie française. On eût pu dire quelque chose de la singulière avarice de cet homme qui s'imposait une foule de privations, et toujours amassait, pour répandre en secret des bienfaits, fonder des prix pour le savoir et la vertu, secourir ses amis malheureux, etc. Mais ce que l'auteur de son article dans la Galerie n'aurait pas dû oublier de mentionner, c'est son livre sur l'établissement monarchique de Louis XIV, le plus considérable et certainement le meilleur de ses ouvrages. M. Lémontey qui dans le cours de sa vie s'était montré généralement circonspect et peu frondeur, trace un tableau peu séduisant de ce règne si vanté, et juge avec une sévère impartialité les abus de l'époque, et surtout les vices et l'ambition de l'orgueilleux monarque. Il nous a peint ce souverain, non comme les courtisans et les favoris du jour voudraient nous le faire paraître, grand, généreux, puissant, au milieu d'une cour magnifique, environné des prodiges de tous les arts, entouré des savans du siècle, encourageant le génie, récompensant le courage, soumettant tout à son empire; mais tel que ce prince fut réellement. Si à la voix de Louis XIV des palais somptueux s'élevèrent, si des marbres respirèrent sous le ciseau créateur, si des montagnes s'aplanirent, si des canaux ouvrirent un passage au milieu des terres, si le monde fut plein de la renommée du souverain, M. Lémontey nous a montré à quel prix ces brillans travaux étaient achetés. Il nous a montré le désespoir des victimes de l'ambition du monarque; il nous a montré une cour brillante, mais un peuple esclave et malheureux, les sueurs des hommes cimentant les murs des palais, la subsistance de cent familles dévorée par un groupe d'airain, des provinces entières ruinées pour creuser des canaux ou suspendre des aqueducs; il nous a représenté le fastueux Louis n'étant plus à quarante sept ans que l'ombre de lui-même, la France étonnée voyant dans son sein la misère et les larmes, e dans ses armées la honte et les revers. Il nous a fait voir en Louis XIV le dévo amoureux transportant le conseil d'Eta dans la chambre de la veuve Scarron. Sou ce roi, objet des flagorneries des aman du despotisme, M. Lémontey nous a fai voir la France à deux doigts de sa perte l'intolérance proclamée, les protestan français proscrits, chassés, pillés, égorgés des dragons transformés en bourreaux e en exécuteurs des vengeances de celu qu'on ose décorer du titre de grand roi

Voilà l'ouvrage courageux qui a dû ou vrir à M. Lémontey les portes de l'Aca démie, et qui lui a mérité les applaudisse mens des citoyens amis de la vérité e ennemis de la tyrannie.

Quand monsieur Lémontey mourut le gouvernement français, sous prétext de recouvrer des papiers empruntés au Archives de l'État pour y puiser des ren seignemens sur le règne de Louis XIV s'empara de ses manuscrits, et il est proba ble que la dernière partie de son travai sur cette époque ne verra jamais le jour Plaignons en le public, et détestons d'au tant le despotisme ombrageux qui vou drait imposer silence à l'histoire. Quan aux autres écrits de monsieur Lémontey tout en rendant hommage à la sagesse de principes qui s'y trouvent répandus, o ne peut s'empêcher de reconnaître qu leur forme extrêmement légère doit leu assigner un rang très peu élevé parmi le ouvrages dignes d'occuper l'attention de hommes sérieux qui cherchent non le mots, mais les choses, non l'élégance mai la solidité. D. M.

LIADIÈRES (N.), auteur de plusieur tragédies estimées, sans qu'elles soient ce pendant considérées comme des chefs d'œuvre, vient de faire jouer au théâtr français *Valstein*, imité de la tragédie d Schiller. Une foule de beaux vers répandu dans cet ouvrage, et une superbe scène a cinquième acte ne sont que des partie dignes d'éloges d'un tout défectueux. E effet M. Liadières, pour plier l'histoir aux combinaisons du système classiqu dans lequel il a travaillé, s'est écarté e des faits réels de la vie de son héros et de données que lui offrait l'ouvrage d poète allemand. Par là plusieurs cara tères ont été changés, mutilés, la couleu des lieux et des temps sensiblement al térée, le jeu des élémens de la fable tra

gique rendu contraint et faux. Et tout cela non seulement sans qu'il en résulte aucune beauté réelle, mais au contraire de manière à ce que l'histoire toute nue est véritablement plus intéressante que ce drame suivant les règles. Et pourtant M. Liadières avait devant les yeux l'exemple des hardiesses et des innovations heureuses de M. Ancelot dans Olga. Peut-être, il est vrai, *Valstein* languit-il selon l'usage depuis dix ou douze ans dans les cartons de l'administration théâtrale. On peut affirmer dans tous les cas que M. Liadières n'aura pas moins contribué que M. Ancelot, mais dans un sens inverse, à propager la réforme dramatique, en montrant combien sont mesquines ces règles qui mettent un auteur dans la nécessité de mentir à l'histoire, à la vraisemblance, et de tout dénaturer, pour satisfaire à des exigeances arbitraires. D. M.

LIZT (N.), jeune pianiste, virtuose de sept ans qui étonne les maîtres eux-mêmes et renouvelle les prodiges de Mozart. On avait il y a quelques mois inséré dans les journaux la nouvelle de sa mort. Déjà les dilettanti de déplorer une perte aussi cruelle. Heureusement la nouvelle était fausse, et le jeune Lizt jouit encore aujourd'hui d'une santé parfaite.

D. M.

LOURDOUEIX (N.), ancien directeur des affaires concernant l'imprimerie sous le ministère Villele, ancien censeur dramatique et chef de l'odieux bureau de censure institué pour bâillonner la presse et s'opposer à toute publicité. Auteur médiocre de quelques écrits insignifians soit en prose soit en vers, M. Lourdoueix ne peut prétendre à aucune espèce de gloire; comme censeur et directeur des choses littéraires, il s'est acquis une bien triste célébrité. Il fa , aimer bien les places et l'argent pour les posséder au prix de l'infamie !

D. M.

LUCAS (Charles), né à Saint-Brieux (côtes du Nord), l'un des avocats les plus jeunes et les plus distingués du barreau de Paris, a remporté le prix proposé à Genève pour le meilleur ouvrage sur l'abolition de la peine de mort. Il en a composé un autre sur le *Système pénitentiaire en Europe et aux États-Unis*, agréé à l'unanimité par la chambre des pairs de France, et renvoyé aux ministres, comme pouvant beaucoup servir par les faits qu'il renferme et les vues élevées que l'auteur y développe, à la solution de cette difficulté d'abolir la peine de mort, l'une des questions qui intéressent le plus l'ordre social et l'humanité. D. M.

LUYNES (de), père et fils, le premier, inspecteur général des études, le second, chef du bureau du personnel au ministère de l'instruction publique en France. Quand M. Frayssinous fut chargé de la direction suprême de l'Université, son premier soin fut de s'entourer d'hommes dévoués à ses opinions. Or, comme M. Frayssinous appartient au parti jésuite, ainsi que les débats législatifs l'ont révélé à la France indignée, M. Frayssinous alla prendre dans la maison jésuitique de M. Liautard M. de Luynes fils qui y exerçait assez médiocrement les fonctions de professeur de rhétorique, et lui confia le personnel de son administration. Grand fut, comme on pense bien, l'étonnement des membres du corps enseignant, quand ils virent leur état et leur avenir dépendre d'un jeune homme sans nom dans l'université et dans la science, sans expérience des affaires, connu par son attachement à des principes également opposés aux traditions universitaires et aux vœux de la France constitutionnelle. L'université ne manquait pas d'hommes pleins de zèle et de savoir, éprouvés par de longs et d'honorables services; pourquoi ce choix si étrange? On comprit l'énigme quand on sut que M. de Luynes père était l'ancien camarade d'études et l'ami de M. Frayssinous. C'en était plus qu'il ne fallait, par le temps qui court, pour que le fils fût chargé de fonctions aussi importantes. Du reste M. de Luynes y a fait preuve de beaucoup de dextérité. Le jésuitisme ne s'introduisait que peu à peu dans l'administration. On destituait, mais non pas en masse; on montrait quelque modération, mais en secret les choses n'allaient pas moins leur train. Les vieux professeurs repoussés des chaires supérieures que leur ancienneté et leurs talens devaient leur assurer, toutes les médiocrités promues aux places importantes, l'hypocrisie encouragée et la franchise punie, tels sont les traits principaux de cette administration qu'il a fallu subir six années. Les rigueurs exercées contre

l'École de Soréze et la destruction de la célèbre École normale, pépinière de professeurs si distingués dont on était jaloux, sortent de la classe commune des inepties et des méfaits qu'elle a commis. A peine arrivé au poste où l'avait porté la faveur de M. d'Hermopolis, le jeune chef du personnel fut fêté, flatté outre mesure. On adorait en lui le pouvoir du maître. Pairs et préfets, députés et conseillers d'état, tous sollicitaient à ses audiences presque ministérielles des places de professeurs ou des bourses dans les colléges pour les fils de leurs protégés. M. de Luynes devint moins abordable; il fit un riche mariage, obtint (Dieu sait comme) la croix d'honneur, et bientôt son père, inconnu comme lui dans l'université, fut, avec d'autres hommes dont personne ne savait les noms, créé tout-à-coup inspecteur général des études, pendant que des hommes comme M. Burnouf n'obtenaient qu'à peine, après vingt et trente années de service, la place modeste d'inspecteur d'académie. Au reste, la nomination de M. de Luynes père n'avait rien de plus étonnant que celle de M. Laurentie que M. Frayssinous tira des bureaux de la police pour en faire aussi un inspecteur général.

D. M.

ERRATA du 2me supplément.

Page 74, 2me colonne ligne 5, au lieu de *n'a pas contribué*, lisez *n'a pas peu contribué*.
» » » ligne 38, au lieu de *pyramidable*, lisez *pyramidale*.
» » » ligne 40, au lieu de *Philarite*, lisez *Philarète*.
Page 77, 2me colonne, ligne 12, au lieu *Corinthiagues*, lisez *Corinthiaques*.
Page 84, 2me colonne, ligne 39, au lieu de *citoyens*, lisez *concitoyens*.

Nota. La signature D. M. a été omise au bas des articles Berryat-St-Prix, Capuron, Cauchy père, Chézy, Clavier et Colnet.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

CE

a39003 002822368b

CT 143 .G325 1817 SUPP
L V1

SUPPLEMENT A LA GALERI

COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 01 04 24 04 3